VILLE DE
PARIS

Jeudi 31 août 2023

BULLETIN OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

DÉBATS

Séance des lundi 5, mardi 6, mercredi 7 et jeudi 8

JUIN 2023

Table des matières

Ouverture de la séance. 3

Condoléances. 3

Souhaits de bienvenue. 10

Adoption de comptes rendus. 10

Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris. 11

2023 DU 33 - P.L.U. - Révision. - Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet. 11

Vœu n° 12 déposé par l'Exécutif relatif à la réorientation du projet Bruneseau Nord au sein de la Z.A.C. "Paris Rive Gauche" (13e). 11

Vœu n° 13 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accompagnement de mixité fonctionnelle. 11

Vœu n° 14 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'augmentation capacitaire d'une crèche (11e). 11

Vœu n° 15 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'augmentation capacitaire d'un établissement de santé (11e). 11

Vœu n° 16 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'une résidence étudiante (11e). 11

Vœu n° 17 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la limitation des surélévations des "dents creuses". 11

Vœu n° 18 déposé par le groupe Changer Paris relatif au développement du logement intermédiaire. 11

Vœu n° 19 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un équipement de santé (11e). 11

Vœu n° 20 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un équipement de santé psychiatrique (11e). 11

Vœu n° 21 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'actualisation de la zone de déficit en logements sociaux (15e). 11

Vœu n° 22 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'équilibre entre les destinations. 11

Vœu n° 23 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'OAP Maine Montparnasse. 11

Vœu n° 24 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert dans le 11e. 11

Vœu n° 25 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert dans le 11e. 11

Vœu n° 26 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert dans le 11e. 12

Vœu n° 27 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert dans le 11e. 12

Vœu n° 28 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert dans le 11e. 12

Vœu n° 29 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert dans le 11e. 12

Vœu n° 30 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert dans le 11e. 12

Vœu n° 31 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert dans le 11e. 12

Vœu n° 32 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert dans le 11e. 12

Vœu n° 33 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert dans le 11e. 12

Vœu n° 34 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réorientation du pastillage contre les immeubles vacants et/ou insalubres. 12

Vœu n° 35 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'une réserve pour établissement d'enseignement supérieur et résidence étudiante (11e). 12

Vœu n° 36 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'une résidence Senior autonomie impasse des Trois Sœurs (11e). 12

Vœu n° 37 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'une résidence Senior autonomie passage de Ménilmontant (11e). 12

Vœu n° 38 déposé par le groupe Changer Paris relatif au respect strict du règlement des hauteurs. 12

Vœu n° 39 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la suppression d'une réserve d'espaces verts et d'équipements de santé (11e). 12

Vœu n° 40 déposé par le groupe Changer Paris relatif à des zones de déficits en logements privés et intermédiaires. 12

Vœu n° 41 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accession sociale à la propriété et à la rénovation du parc social. 12

Vœu n° 42 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'adaptabilité des logements en RDC et des logements accessibles. 12

Vœu n° 43 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'ajout d'une réserve de logement social (11e). 12

Vœu n° 44 déposé par le groupe Changer Paris relatif aux implantations des antennes 5G en respect avec le paysage parisien. 12

Vœu n° 45 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la diversité arboricole de l'Ile aux Cygnes. 12

Vœu n° 46 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'impact financier du P.L.U. 12

Vœu n° 47 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre la spéculation immobilière pour garantir des logements pour tous. 12

Vœu n° 48 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'amélioration du parcours résidentiel en sortie d'hébergement. 13

Vœu n° 49 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'élaboration d'un plan d'investissement pour la rénovation énergétique des bâtiments municipaux. 13

Vœu n° 50 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la plantation d'arbres d'alignement. 13

Vœu n° 51 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation de la ressource en eau à Paris. 13

Vœu n° 52 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'installation d'une promenade sportive sur le quai Saint-Exupéry (16e). 13

Vœu n° 53 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre les faux salons de massage dans le cadre de l'urbanisme commercial. 13

Vœu n° 54 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la pérennisation d'une activité culturelle au sein du local commercial "La boutique des cahiers" (5e). 13

Vœu n° 55 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au travail partenarial entre la Commission du Vieux Paris et l'Agence parisienne du Climat. 13

Vœu n° 56 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la création de places de livraison. 13

Vœu n° 57 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la marchabilité de la Ville de Paris. 13

Vœu n° 58 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'augmentation de la capacité d'accueil dans les E.H.P.A.D. 13

Vœu n° 59 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la mise à l'arrêt et la fermeture de l'usine Lafarge située dans le port de Javel (15e). 13

Vœu n° 60 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'avenir du projet de réhabilitation de l'Hôtel-Dieu. 13

Vœu n° 61 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la communication des propriétaires sur les réserves P.L.U. de leurs biens. 13

Vœu n° 62 déposé par le groupe Changer Paris relatif au développement d'appartements de taille familiale (T3/T4/T5+). 13

Vœu n° 63 déposé par le groupe Changer Paris relatif au classement de la Petite Ceinture en Zone Urbaine Verte. 13

Vœu n° 64 déposé par le groupe Changer Paris relatif au renforcement des prescriptions pour les espaces végétalisés protégés (EVP). 13

Vœu n° 65 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la classification de la Petite Ceinture, de ses talus et de tous les terrains d'éducation physique (TEP) en zone urbaine verte. 13

Vœu n° 66 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux surélévations des immeubles. 13

Vœu n° 67 déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet immobilier du 38, rue des Solitaires - 18, cité du Palais Royal de Belleville (19e). 13

Vœu n° 68 déposé par le groupe Changer Paris relatif au retour de l'architecture en pierre de taille. 13

Vœu n° 69 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'inscription d'un projet global de couverture des voies ferrées de Saint-Lazare. 14

Vœu n° 70 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'équipements publics pour chaque nouveau programme de logements et/ou de bureaux. 14

Vœu n° 71 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'utilisation de l'indice NDVI. 14

Vœu n° 72 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'information des Parisiennes et des Parisiens sur les documents du P.L.U. b. 14

Vœu n° 73 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'inscription d'une nouvelle OAP localisée "rue Mouffetard". 14

Vœu n° 74 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'intégration des services de santé pour lutter contre la vacance commerciale en RDC. 14

Vœu n° 75 déposé par le groupe Changer Paris relatif aux prescriptions localisées sur parcelles adjacentes de l'hôpital des Quinze-Vingt. 14

Vœu n° 76 déposé par le groupe Changer Paris relatif aux 79 emplacements réservés dans le 15e pour la réalisation de logements. 14

Vœu n° 77 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation du patrimoine faubourien et à la lutte contre la densification. 14

Vœu n° 78 déposé par le groupe Changer Paris relatif à une meilleure protection des cœurs d'îlots. 14

Vœu n° 79 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection des commerces de proximité. 14

Vœu n° 80 déposé par le groupe Changer Paris relatif à de nouvelles protections P.L.U. (14e). 14

Vœu n° 81 déposé par le groupe Changer Paris relatif aux espèces d'arbres à planter à Paris. 14

Vœu n° 82 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la multiplication des toitures végétalisées pour préserver la ressource en eau à Paris. 14

Vœu n° 83 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au fléchage de rez-de-chaussée commerciaux pour les professionnels de santé dans le futur Plan Local d'Urbanisme bioclimatique. 14

Vœu n° 84 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à une plus grande ambition en matière de végétalisation autour des habitations situées le long des boulevards des Maréchaux. 14

Vœu n° 85 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la surface des logements neufs et au maintien des familles. 14

Vœu n° 86 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'interdiction de transformation de logements en bureaux. 14

Vœu n° 87 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la beauté de l'architecture parisienne et à la valorisation des qualités esthétiques et écologiques de la pierre de taille. 14

Vœu n° 88 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la protection des parcelles occupées par des cinémas indépendants. 14

Vœu n° 89 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'aménagement de placettes oasis. 14

Vœu n° 90 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au développement des équipements sportifs à proximité des écoles. 15

Vœu n° 91 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au renforcement du parcours résidentiel. 15

Vœu n° 92 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'équipements publics (15e). 15

Vœu n° 93 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la continuité de la pratique du vélo lors des périodes de fortes chaleurs. 15

Vœu n° 94 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la présentation d'une OAP sectorielle Bercy Charenton. 15

Vœu n° 95 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'amélioration du confort acoustique des logements et la lutte contre le bruit. 15

Vœu n° 96 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sanctuarisation de 23 espaces verts protégés dans le 17e. 15

Vœu n° 97 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection patrimoniale de 160 adresses dans le 17e. 15

Vœu n° 98 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection patrimoniale de la cité Griset (11e). 15

Vœu n° 99 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation du patrimoine et du paysage urbain (15e). 15

Vœu n° 100 déposé par le groupe Changer Paris relatif au renforcement de la végétalisation (15e). 15

Vœu n° 101 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au futur Plan Local d'Urbanisme bioclimatique. 15

Suspension et reprise de la séance. 44

2023 DU 33 - P.L.U. - Révision. - Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet. (Suite). 44

Compte rendu de la 5e Commission. 115

2023 DCPA 7 - Convention de mécénat de compétence entre le groupe "Trace" et la Ville de Paris pour une contribution au projet pilote d'éco-rénovation du Pavillon d'Ivry-Levassor (13e). 116

2023 DU 75 - Réalisation et déclaration d'utilité publique de l'opération d'écoconstruction d'un équipement culturel polyvalent aux 86 et 88, rue des Rigoles (20e). ... 118

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au fonctionnement des ascenseurs et escaliers mécaniques publics du 13e. 120

2023 DU 40 - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle des PRU de Paris Cofinancés par l'ANRU. - Avenant n° 2 à la convention régionale de développement urbain avec la Région Ile-de-France. 121

2023 DDCT 54 - Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République. - Subventions (327.100 euros) à 85 associations pour le financement de 92 projets dans les quartiers populaires parisiens. 124

2023 DDCT 57 - Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement et budget participatif pour 1.330.205 euros). 126

2023 DDCT 69 - Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable favorisant la transition écologique dans les quartiers populaires parisiens. - Subventions (123.900 euros) à 29 associations. 127

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation à Paris. 127

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'expérimentation encadrée de barbecues électriques dans le 18e. 129

2023 DLH 104 - Contribution financière (300.000 euros) à la Foncière de la Ville de Paris, organisme de foncier solidaire. 131

2023 DLH 115 - Location de l'immeuble 34, rue du Cardinal-Lemoine (5e) à Paris Habitat OPH. - Bail emphytéotique. 132

2023 DLH 119 - Attribution d'une aide en nature à l'association "Protection Civile de Paris Seine" pour la mise à disposition de 3 locaux municipaux dans les 16e, 15e et 17e arrondissements. 133

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la destination des locaux 13, rue d'Armaillé (17e). 133

2023 DU 53 - Vente à "SNL-Prologues" de l'ensemble immobilier 10, rue du Docteur-Laurent (13e) en vue de réaliser quatre logements locatifs sociaux. 134

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la mise à l'abri des mineurs isolés installés à l'école Erlanger (16e). 135

Vœu déposé par l'Exécutif. 135

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux expulsions définitives ou temporaires des plus précaires dans le cadre des J.O.P. 136

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mise à disposition de logements étudiants du CROUS pour l'organisation des J.O.P. 2024. 136

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise à disposition de logements étudiants du CROUS pour l'organisation des Jeux olympiques de 2024. 136

Vœu déposé par l'Exécutif. 136

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un diagnostic des balcons du parc social vieillissant. 140

Vœu déposé par l'Exécutif. 140

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à la hausse des charges de loyers et des coûts d'énergie dans les logements sociaux. 141

Suspension et reprise de la séance. 142

Désignation d'un président de séance pour la durée de l'examen du compte administratif de la Ville de Paris pour l'exercice 2022. 142

2023 DFA 21 - États financiers et compte de gestion 2022 du budget général de la Ville de Paris. 142

2023 DFA 22 - Compte administratif de la Ville de Paris pour 2022. 142

2023 DFA 23 - Compte de gestion des états spéciaux d'arrondissement pour 2022. 142

2023 DFA 24 - Compte administratif des états spéciaux d'arrondissement pour 2022. 142

2023 DILT 5 - Service techniques des T.A.M. - Compte de gestion 2022 du budget annexe. 143

2023 DILT 4 - Service techniques des T.A.M. - Approbation du compte administratif 2022. 143

2023 DPE 12 - Budget annexe de l'eau. - Compte de gestion 2022. 143

2023 DPE 14 - Budget annexe de l'eau. - Compte administratif 2022. 143

2023 DPE 11 - Budget annexe de l'assainissement. - Compte de gestion 2022. 143

2023 DPE 13 - Budget annexe de l'assainissement. - Compte administratif 2022. 143

2023 DSOL 40 - Compte administratif 2022 et compte de gestion 2022 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance. 143

2023 PP 13 - Compte de gestion 2022 de Mme la directrice régionale des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris concernant les opérations de la Préfecture de police. 143

2023 PP 14 - Compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2022. 143

2023 PP 15 - Affectation des résultats du budget spécial de la Préfecture de police de l'exercice 2022. 143

2023 DAE 103 - CROUS Centre Jean Sarrailh (5e) : rénovation des espaces de restauration : subvention (1.000.000 euros) et convention corrélative. 164

2023 DEVE 38 - Création de l'association "AgriParis Seine". 165

2023 DICOM 5 - Partenariat média avec le groupe média "Le Monde". 168

2023 DU 1 - Secteur d'aménagement "Les Messageries" (12e). - Acquisition auprès d'Espaces Ferroviaires Aménagement (EFA) du terrain d'assiette de l'école et de la crèche. 169

2023 DU 9 - Appel à projets "Réinventer la Seine" site Usine des Eaux à Ivry-sur-Seine (94). - Avenant n° 2 de prolongation à la promesse de vente. 170

2023 DU 49 - APUI Réinventer Paris - les dessous de Paris. - Site des Ateliers des Beaux-Arts 48, rue de Sévigné (Paris Centre). - Avenant à la promesse de bail. - Régularisation du déclassement par anticipation. 172

2023 DU 82 - Cession à l'EPFIF des parcelles de terrain devenues inutiles au SIAAP dans le secteur dit de "la Boucle de Chanteloup (78)". 173

2023 DVD 69 - 29 à 49, quai d'Issy-les-Moulineaux (15e). - Convention d'offre de concours avec "Bouygues Immobilier" relative à l'opération d'aménagement de voirie et à la plantation d'arbres d'alignement. 174

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation des arbres et aux nouvelles plantations du projet de réaménagement des abords de Notre-Dame. .. 175

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation des squares de Notre-Dame. 175

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'esthétique des squares parisiens, notamment les squares Jean XXIII et Pasdeloup. 175

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la sauvegarde des squares de Notre-Dame. 175

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au réaménagement des jardins de Notre-Dame. 175

Rappel au règlement. 178

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation des arbres et aux nouvelles plantations du projet de réaménagement des abords de Notre-Dame. .. 179

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation des squares de Notre-Dame. 179

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'esthétique des squares parisiens, notamment les squares Jean XXIII et Pasdeloup. 179

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la sauvegarde des squares de Notre-Dame. 180

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au réaménagement des jardins de Notre-Dame. (Suite). 180

2023 DTEC 12 - Subvention (30.000 euros) au Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) pour la sensibilisation des Parisien.ne.s au risque de crue. 182

Compte rendu de la 6e Commission. 183

2023 DDCT 15 - Subventions (431.550 euros) à 35 associations, au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris. 184

Suspension et reprise de la séance. 188

2023 DDCT 19 - Subventions (93.500 euros) à 14 associations au titre de l'éducation à l'égalité femmes-hommes. 188

2023 DJS 88 - Subvention d'équipement (20.000 euros) et convention avec une association de jeunesse "La Camillienne" (12e). 190

2023 DJS 86 - Signature du Contrat Jeunesse du 18e arrondissement. 192

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une politique familiale et favorisant la mixité sociale dans les Centres Paris Anim'. 193

2023 DAJ 11 - Octroi de la protection fonctionnelle à Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement de la Ville de Paris. 194

2023 DAJ 13 - Refus de la protection fonctionnelle à Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement de la Ville de Paris. 195

2023 DAJ 14 - Demandes de protection fonctionnelle de Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement de la Ville de Paris, et de M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques. 197

2023 DAJ 15 - Refus de la protection fonctionnelle à Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement de la Ville de Paris. 200

2023 DASCO 26 - Convention de partenariat avec l'association "Greenletter Club". 202

2023 DASCO 30 - Convention d'indemnisation avec la "Saonoise de Mobilier" dans le cadre du marché de fournitures et livraison de mobilier scolaire aux écoles élémentaires. 203

2023 DASCO 53 - Convention entre la Ville de Paris et l'association "Globe Painter" pour la réalisation d'une œuvre peinte sur le mur de l'école élémentaire 236, rue de Belleville (20e). 206

2023 DEVE 3 - Subvention (200.000 euros) à l'école Du Breuil pour ses actions de formation en matière d'agriculture durable. 207

2023 DFPE 128 - Subvention (173.000 euros) et avenant n° 2 à l'association "Réseau Môm'Artre" pour le fonctionnement de ses 6 antennes parisiennes. 208

Vœu déposé par les groupes Communiste et Citoyen, Paris en commun et "Les Ecologistes" relatif aux moyens et réforme des lycées professionnels. 209

2023 DDCT 70 - Mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris "Paris à 50 degrés : s'adapter aux vagues de chaleur". 211

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la protection des populations en période de canicule. 211

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la demande de suppression des fermetures de classes dans les écoles et collèges parisiennes. 228

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au respect des règles de publication du tableau de suivi des vœux adoptés en Conseil de Paris. 229

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réduction de l'exposition des enfants de 0 à 6 ans aux écrans. 229

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la formation des animateurs à la surexposition des enfants aux écrans. 230

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au développement du pôle linguistique du collège Raymond Queneau (5e). 230

2023 DFPE 98 - Subvention (177.540 euros), avenant n° 3 à l'association "La Chouine" (18e) pour la crèche parentale 7/8, square Ornano (18e). 231

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la préservation des jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris. 231

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la situation des crèches associatives et à la tarification des équipements de la petite enfance. 233

2023 DSOL 64 - Subventions (531.730 euros) à 17 associations pour leurs actions dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance. - Conventions. 235

Compte rendu de la 7e Commission. 237

2023 DGRI 2 - Subventions (60.000 euros) et conventions à 12 associations dans le cadre des actions culturelles internationales de la Ville de Paris. 238

2023 DGRI 10 - Subventions et évaluation (1.516.400 euros), conventions et avenants à conventions avec 16 associations dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida à l'international. 238

2023 DGRI 14 - Subventions (80.000 euros) et conventions avec 9 associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Solidev 2023". 241

2023 DGRI 15 - Subventions (80.000 euros) et conventions avec 16 associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Paris Europe 2023". 242

2023 DGRI 35 - Pacte d'amitié et de coopération entre la Ville de Paris et la Ville de Montréal. 244

2023 DGRI 38 - Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et l'Institut Kurde de Paris pour l'organisation de l'événement "40ème anniversaire de l'Institut Kurde de Paris" le 04 avril 2023. 245

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au déblocage d'une aide humanitaire d'urgence au profit des populations de l'Artsakh. 248

2023 DJS 58 - Subvention de fonctionnement (75.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs pour l'Association Judo Amicale Paris XX au titre des années 2023, 2024 et 2025. 250

2023 DJS 78 - Subvention (20.000 euros) à la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées à l'occasion de l'organisation du Paris Judo Grand Slam 2023. 252

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au vote de délibérations accordant des subventions pour l'organisation d'événements sur le territoire parisien. 252

2023 SG 36 - Convention constitutive d'un groupement de commandes, entre la Ville de Paris et le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. 254

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au sponsoring de la Coupe du monde de rugby par TotalEnergies. 255

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au bilan écologique prévisionnel des Jeux olympiques et paralympiques sur le territoire parisien. 257

Vœu déposé par l'Exécutif. 257

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la nécessaire transparence dans la répartition des billets olympiques et paralympiques acquis par la Ville de Paris. 259

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'accompagnement des centres de loisirs parisiens et des écoles parisiennes à venir assister à des épreuves lors des J.O.P. 2024. 260

2023 DJS 2 - Subventions (178.500 euros) à 12 clubs sportifs aquatiques (dont 8 avenants n° 2 aux conventions pluriannuelles d'objectifs). 262

2023 DJS 8 - Subventions (3.500 euros) à deux associations sportives localisées (8e). 264

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la nécessaire multiplication de l'offre sportive sur le territoire parisien. 265

Suspension et reprise de la séance. 267

Compte rendu de la 8e Commission. 267

2023 DPE 22 - Valorisation des déchets issus des textiles, linge de maison et chaussures (T.L.C.). - Conventions avec "Eco TLC-Refashion", "Le Relais" et "Ecotextile". 268

2023 DPE 25 - Collecte de gros électroménager à domicile. - Expérimentation et signature d'une convention avec "Ecosystem". 269

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la politique de gestion de la collecte des déchets. 271

2023 DPE 19 - Avenant à la convention relative aux modalités financières particulières entre la Ville de Paris et sa régie "Eau de Paris". 273

Informations sur la séance. 274

2023 DTEC 11 - Subvention et avenant 2023 à la convention du 9 avril 2021 entre la Ville de Paris et l'Agence parisienne du climat (12e). 274

2023 DTEC 18 - Subvention (60.000 euros) et convention avec l'Association des Compagnons Bâtisseurs pour la mise en place d'un "bricobus précarité énergétique" à Paris. 277

2023 DTEC 19 - Rapport développement durable 2022. 279

2023 SG 43 - Suivi des recommandations-rapport C.R.C. concession du gaz et lutte contre le réchauffement climatique. 287

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux droits des locataires de "passoires thermiques". 290

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la réduction du trafic aérien. 291

2023 DEVE 20 - Subventions (410.676 euros) à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la petite ceinture ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e). 293

2023 DEVE 27 - Convention bipartite avec la Préfecture de police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien. 294

2023 DEVE 35 - Institut national des jeunes aveugles : convention entre l'Institut et la Ville pour l'ouverture au public du jardin situé 88, rue de Sèvres (7e). 296

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réhabilitation du boulevard de la Bastille à l'image du boulevard Bourdon (4e). 297

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la déminéralisation et à la végétalisation de la place de la République. 298

Vœu déposé par l'Exécutif. 298

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un renforcement de la végétalisation et de l'ombre sur la place d'Aligre. 301

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la requalification de la place Mazas (12e). 302

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la protection des oiseaux dans le milieu urbain parisien. 303

2023 DAE 94 - Subventions de fonctionnement (170.000 euros) et conventions avec six structures œuvrant pour le développement de filières agricoles locales et durables. 305

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création d'une légumerie, d'une laiterie et d'une conserverie municipales. 307

Compte rendu de la 1ère Commission. 308

2023 DAE 66 - Budget participatif parisien. - Convention et subvention d'investissement (200.000 euros) à "Émile et Rosa", et renouvellement de cotisation à "T.Z.C.L.D." (500 euros). 309

2023 DAE 101 - Prix 2023 des Employeurs engagés. 310

2023 DRH 32 - Statut particulier du corps des ingénieurs d'administrations parisiennes. 312

2023 DRH 33 - Échelonnement indiciaire du corps des ingénieurs d'administrations parisiennes. 312

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux conditions de travail lors des vagues de chaleur. 316

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux "mairies solidaires". 317

Dépôt de questions d'actualité. 320

Suspension et reprise de la séance. 320

Examen des questions d'actualité. 320

I - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à la stratégie en matière d'hébergement d'urgence à Paris. 320

II - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative à la lutte contre la vente à la sauvette à Paris. 323

III - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative aux J.O. et à l'offre de soin. 326

IV - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative à la voie dédiée au covoiturage et aux transports collectifs sur le boulevard périphérique. 328

V - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la vision périphérique. 328

VI - Question d'actualité posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'occupation du site Erlanger par des mineurs isolés en cours. 332

VII - Question d'actualité posée par M. Laurent SOREL à Mme la Maire de Paris relative à la mise à l'abri des mineurs isolés qui occupent l'école désaffectée Erlanger et sur les dangers de l'extrême-droite. 332

2023 MDE 1 - Agir pour la protection, la restauration et la valorisation du petit patrimoine parisien. 335

2023 DAC 78 - Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association "Collectif Culture Bar-Bars Paris/Ile-de-France". 344

2023 DAE 107 - Adhésion à l'association "Acteurs du tourisme durable". 346

2023 DAE 32 - Conventions et subventions (337.700 euros) pour dix structures engagées dans la transition de l'utilisation d'emballages à usage unique à l'utilisation d'emballages réemployables. 348

2023 DAE 91 - Budget participatif. - Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (546.000 euros) et adhésion (10.000 euros) en faveur de l'économie circulaire. 350

2023 DAE 104 - Subventions (940.500 euros), et avenant à la convention avec l'association "Paris Initiative Entreprise" (P.I.E.). 351

2023 DAE 106 - Subvention de fonctionnement (70.000 euros) et convention avec l'association "CoopCycle". 353

2023 DAE 22 - Marché aux puces de la porte de Clignancourt Django-Reinhardt (18e). - Attribution de la délégation de service public. 354

2023 DAE 99 - Subventions (75.500 euros) à quinze associations dans le domaine du "design", la mode et des métiers d'art. 357

2023 DU 64 - Prolongation sur 2023 de l'exonération des droits de voirie pour les commerces adjacents à la cathédrale Notre-Dame dont l'activité économique a souffert des conséquences de son incendie en avril 2019. 358

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'ouverture d'un Burger King rue de Vaugirard. 359

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes" relatif à l'évaluation du coût de ramassage des ordures ménagères.....361

2023 DAJ 8 - Communication de la liste des marchés conclus du 3 février 2023 au 20 avril 2023 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics. 362

2023 DAJ 17 - Engagement par la Maire de Paris, au nom et pour le compte de la Ville de Paris, de poursuites contre Pierre LISCIA, du chef de diffamation publique envers un corps constitué.....363

Suspension et reprise de la séance.....366

2023 DAJ 17 - Engagement par la Maire de Paris, au nom et pour le compte de la Ville de Paris, de poursuites contre Pierre LISCIA, du chef de diffamation publique envers un corps constitué (suite).....367

2023 DFA 12 - Mise à jour des tarifs de la taxe de séjour applicables au 1er janvier 2024.....367

Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à la taxe de séjour.....367

2023 DFA 19 - Résiliation de la CODP. - Concession de travaux du 28 avril 2015 pour l'aménagement et l'exploitation d'un établissement de restauration dans le Parc André Citroën (15e).....372

2023 DVD 42 - 6-8, place de la Bataille-de-Stalingrad (19e). - Avenant à la convention d'occupation du domaine public routier par une emprise à usage de terrasse avec la SAS "La Belle Rotonde". 373

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux terrasses estivales contrevenant au règlement des étalages parisiens.....374

Vœu déposé par l'Exécutif.....374

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'augmentation des taux d'intérêt. 377

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au plan d'investissement de la mandature.....379

Compte rendu de la 2e Commission. 380

2023 DAC 258 - Subvention (4.500 euros) à l'association "Les oublié-e-s de la Mémoire", association civile homosexuelle du devoir de mémoire.....381

2023 DAC 259 - Subvention (6.000 euros) au Comité français pour Yad Vashem (7e).....383

2023 DAC 261 - Subvention (5.000 euros) à la Fondation Charles de Gaulle. 384

2023 DAC 262 - Subvention (10.000 euros) à l'association "Œuvre de secours aux enfants".....385

2023 DAC 270 - Subvention (5.000 euros) à l'Union nationale des combattants du Département de Paris. 386

2023 DAC 273 - Subvention d'équipement (12.500 euros) à l'association "Mémoire des résistants juifs de la M.O.I.".....388

2023 DAC 319 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Irène Némirovsky au 10, rue Constant-Coquelin (7e).....390

2023 DAC 320 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Sonia Mossé au 104, rue du Bac (7e).....391

2023 DAC 322 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Lucienne Miltsztayn au 16, rue du Moulin-des-Prés (13e). 392

2023 DASCO 39 - Dénomination de l'école Agnès Varda..... 393

2023 DASCO 40 - Dénomination de l'école Guy Chauliac. 395

2023 DASCO 41 - Dénomination de l'école François Jacob..... 396

2023 DEVE 26 - Dénomination "jardin de la Lituanie" attribuée au jardin situé place du Général-Catroux (17e). 397

2023 DEVE 24 - Dénomination "jardin Villemin - Mahsa Jîna Amini" attribuée au jardin Villemin situé 20, rue des Récollets (10e). 398

2023 DEVE 25 - Dénomination "Jardin de Kyiv" attribuée au jardin situé 14, cours la Reine (8e). 401

2023 DU 65 - Substitution de la dénomination place André et Françoise Trannoy à celle de place André-Trannoy (13e)..... 402

2023 DU 73 - Dénomination allée Rose Dieng-Kuntz (19e). 403

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un hommage à Marcel Trillat..... 404

Vœu déposé par M. Christophe GIRARD relatif à la dénomination de l'arrêt de bus "rue Vieille du Temple-Académie du climat". 405

2023 DAC 20 - Subvention (727.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre Paris 14 (14e). 405

Suspension et reprise de la séance. 406

2023 DAC 36 - Contribution (2.000.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des métallos (11e). 406

2023 DAC 81 - Subventions (123.000 euros) à des établissements au titre de leurs activités culturelles et conventions avec les associations "La Caserne éphémère", et "Union des musiciens de jazz". 408

2023 DAC 91 - Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'association "We Love Green" pour l'organisation annuelle d'un festival de musiques actuelles écoresponsable dans le bois de Vincennes. 409

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection du bois de Vincennes. 409

2023 DAC 135 - Subvention (1.350.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Institut des cultures d'islam" (18e). 412

2023 DAC 137 - Subvention (166.000 euros) et avenant avec la S.C.I.C. "Le 100", établissement culturel solidaire (12e)..... 413

2023 DAC 152 - Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association "Atelier des artistes en exil". 414

2023 DAC 185 - Subventions (206.000 euros) à quatre écoles de musique et une fédération musicale et signature d'une convention et d'un avenant à convention. 416

2023 DAC 373 - Subventions (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens..... 417

2023 DAC 401 - Subventions (19.000 euros) à six associations au titre de l'action culturelle locale du 18e arrondissement et signature de trois conventions. 418

2023 DAC 454 - Convention d'occupation du domaine public et bail civil avec l'association "Théâtre de la Ville" (Paris Centre).....419

2023 DAC 522 - Subventions (680.000 euros), conventions et avenants avec 46 associations et organismes pour 47 projets dans le cadre du festival "Formes Olympiques 2023". 422

2023 DAC 529 - Subvention de fonctionnement (710.000 euros) à l'association "Maison du geste et de l'image. - Centre de recherche et d'éducation artistique" et signature d'un avenant à convention.....423

2023 DICOM 8 - Conventions de partenariat relatives aux opérations "Paris Plages" et "Nuit Blanche" 2023 et avenant à la convention de mécénat avec "Air Liquide" et "Toyota" relative à l'opération "Nuit Blanche 2022". 425

2023 DICOM 23 - Convention de co-production de l'édition 2023 du Festival "FNAC Live Paris". 427

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la privatisation de l'espace public et des politiques culturelles. 428

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au cinéma "La Clef". 430

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la Halle Saint-Pierre.....431

Vœu déposé par l'Exécutif.....431

2023 DAC 274 - Subvention (28.000 euros) à l'association "Art, culture et foi". 433

Compte rendu de la 3e Commission. 434

Souhaits de bienvenue.....435

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la remise en état de l'espace public par les concessionnaires de la Ville de Paris. 435

2023 DGGP 8 - Signature de deux conventions de cofinancement avec la Métropole du Grand Paris pour l'aménagement de la Porte de la Chapelle et des rues Chapelle/Marx Dormoy (13.000.000 euros). 437

2023 DVD 13 - Stationnement de surface : écartement du droit d'opposition.....438

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au plan de licenciement de l'entreprise "Streeteo". 438

Informations sur le drame survenu à Annecy. 442

2023 DVD 25 - Adaptation de conventions de délégation de service public de parcs parisiens de stationnement. Avenants et protocoles afférents aux contrats correspondants. 442

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une meilleure répartition du trafic des autocars. 442

Vœu déposé par l'Exécutif.....442

2023 DVD 53 - Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (381.722,29 euros).....445

2023 DVD 65 - Élaboration du Plan local de mobilité de Paris.....446

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux espaces de stationnement réservés à la location de trottinettes en libre-service..... 446

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'aide financière de la Ville de Paris pour l'achat de véhicules à assistance électrique (VAE)..... 446

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif au maintien de la ligne ferroviaire Paris - Clermont-Ferrand - Béziers. 451

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'augmentation des tarifs de stationnement pour les S.U.V. 452

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la pollution de l'air dans le métro. 453

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'instauration de la future zone à trafic limité (Z.T.L.) à Paris..... 455

Suspension et reprise de la séance. 456

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place de zones "cyclistes pieds à terre". 456

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la piétonisation et la végétalisation de la rue Mouffetard (5e). 456

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux accès toilettes dans le cadre des aménagements de la rue Mouffetard et du boulevard Saint-Marcel. 456

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au réaménagement de la rue Mouffetard (5e) et à sa mise en valeur patrimoniale. 456

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux tentes de dépistage de la COVID-19 présentes sur l'espace public. 459

2023 DPMP 1 - Subventions (304.000 euros) et conventions à 109 associations et SCOOP dans le cadre du dispositif "Ville Vie Vacances" au titre de l'année 2023. 460

2023 DPMP 9 - Signature de 3 conventions de partenariat : 2 relatives à l'exécution et au développement du TIG avec le SPIP 75, la DTPJJ 75 et l'ATIGIP, et 1 relative au placement de mineurs en MRP avec l'AAPé..... 461

2023 PP 26 - Convention de fonctionnement des sirènes d'alerte des populations. 462

2023 PP 29 - Attribution du marché public de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la caserne Chaligny de la B.S.P.P. 464

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la manifestation "Stop aux exécutions en Iran" du mardi 23 mai 2023..... 465

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au maintien de l'ordre et au déploiement des forces de l'ordre à Paris. 467

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurité des manèges de la Foire du Trône. 469

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre les cambriolages à Paris. 471

Souhaits de bienvenue. 472

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au volontariat des agents municipaux à rejoindre la réserve opérationnelle de la Garde nationale.....472

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la lutte contre les nuisances dans l'espace public.....473

Compte rendu de la 4e Commission. 476

2023 DSOL 8 - Subventions (128.000 euros) à 6 associations et avenant à C.P.O. avec 3 d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme. 477

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la relocalisation du Centre de ressource autisme d'Ile-de-France.....477

2023 DSOL 13 - Subventions (146.500 euros) à 15 associations et avenants aux CPO avec 8 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap. 481

2023 DSOL 34 - Subventions (36.000 euros) à 10 associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions sportives en direction des personnes en situation de handicap. 482

2023 DSOL 52 - Subventions (10.000 euros DSOL - 10.000 euros DAC) et convention avec l'association "AD'REV" pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap. 484

2023 DSOL 55 - Subventions (87.500 euros) à 9 associations et avenant n° 1 à C.P.O. avec 3 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap. 485

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la mise en accessibilité des lignes de bus aux personnes en situation de handicap. 486

2023 DSOL 70 - Convention de groupement de commandes entre l'Etat et la Ville de Paris pour la réalisation d'une étude préalable au renouvellement du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. 488

2023 DSP 52 - Subventions (307.000 euros) à sept associations dans le cadre de la mise en œuvre de projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques. 491

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au projet de réforme du R.S.A. imposant des heures d'activités obligatoires aux allocataires.....493

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux conséquences de la réforme des retraites pour les travailleurs étrangers. 495

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la transparence et au fonctionnement des PIMMs parisiens. 496

2023 DSOL 60 - Mise en œuvre de la 15e Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. - Participations au titre de l'enveloppe "Autres actions de prévention".....496

2023 DAC 146 - Convention d'occupation temporaire du domaine public pour le projet d'intervention artistique "Mur des droits humains" sur un mur situé 36, rue du Sahel (12e).....499

2023 DDCT 47 - Subventions (157.925 euros) à 28 associations au titre de la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme.....501

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à un soutien à la Ligue des droits de l'homme. 504

2023 DSP 57 - Subventions (264.750 euros) à dix associations et conventions pour quatre d'entre elles pour la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques à destination des jeunes Parisiens. 506

2023 DSP 59 - Subvention (130.000 euros) et convention avec la SCI "Good Doctor" pour la création d'une M.S.P. (16e) dans le cadre du dispositif Paris Med'. 507

2023 DSP 60 - Subventions (100.600 euros) et conventions pour cinq associations dans le cadre d'actions de prévention des risques. 508

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à un dépistage gratuit à la chlordécone pour les populations originaires des Antilles françaises. 510

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet de recherche "Armaguedon". 513

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. 515

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 516

Informations sur les sénatoriales. 516

Clôture de la séance. 516

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris. 516

QE 2023-09 - Question de Mme Sandra BOËLLE et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative au futur des jardins d'enfants pédagogiques. 516

QE 2023-10 - Question de M. Pierre-Yves BOURNAZEL et des élus du groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative à l'avenir des balades à poney dans les parcs parisiens. 518

QE 2023-11 - Question de M. Sylvain RAIFAUD, Mmes Antoinette GUHL, Raphaëlle RÉMY-LELEU et les élu.e.s du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative au volontariat lors des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. 518

QE 2023-12 - Question de M. Emile MEUNIER, Mmes Léa VASA, Corine FAUGERON et les élu.e.s du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative aux actions menées pour réduire le nombre de logements vacants. 520

QE 2023-13 - Question de Mme Nathalie MAQUOI, M. Jérôme GLEIZES et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative à la gestion du Marché aux Puces de la Porte de Montreuil. 521

Votes spécifiés. 522

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. 523

Comptes rendus des Commissions. 533

Listes des membres présents. 545

Tableau des voeux et amendements déposés en Commission. 553

Tableau des votes des groupes politiques. 568

Annexe n° 1 - Scrutin public sur l'amendement n° 8. 581

Annexe n° 2 - Scrutin public sur l'amendement n° 10. 590

Annexe n° 3 - Scrutin public sur l'amendement n° 189. 599

Annexe n° 4 - Scrutin public sur l'amendement n° 191. 607

Annexe n° 5 - Scrutin public sur l'amendement n° 192. 616

Annexe n° 6 - Scrutin public sur l'amendement n° 193. 625

Annexe n° 7 - Scrutin public sur l'amendement n° 194. 634

Annexe n° 8 - Scrutin public sur l'amendement n° 195. 643

Annexe n° 9 - Scrutin public sur l'amendement n° 198. 652

Annexe n° 10 - Scrutin public sur l'amendement n° 203. 661

Annexe n° 11 - Scrutin public sur l'amendement n° 204. 670

Annexe n° 12 - Scrutin public sur l'amendement n° 209. 679

Annexe n° 13 - Scrutin public sur l'amendement n° 219. 688

Annexe n° 14 - Scrutin public sur l'amendement n° 236. 697

Annexe n° 15 - Scrutin public sur l'amendement n° 241. 706

Annexe n° 16 - Scrutin public sur l'amendement n° 242. 715

Annexe n° 17 - Scrutin public sur le vœu n° 38. 724

Annexe n° 18 - Scrutin public sur le vœu n° 42. 733

Annexe n° 19 - Scrutin public sur le vœu n° 46. 742

Annexe n° 20 - Scrutin public sur le vœu n° 50. 751

Annexe n° 21 - Scrutin public sur le vœu n° 59. 760

Annexe n° 22 - Scrutin public sur le vœu n° 63. 769

Annexe n° 23 - Scrutin public sur le vœu n° 64. 778

Annexe n° 24 - Scrutin public sur le vœu n° 66. 787

Annexe n° 25 - Scrutin public sur le vœu n° 71. 796

Annexe n° 26 - Scrutin public sur le vœu n° 74. 805

Annexe n° 27 - Scrutin public sur le vœu n° 78. 814

Annexe n° 28 - Scrutin public sur le vœu n° 79. 823

Annexe n° 29 - Scrutin public sur le vœu n° 89. 832

Annexe n° 30 - Scrutin public sur le projet de délibération DAJ 17. 841

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Alice TIMSIT et Anouch TORANIAN, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous commençons ce Conseil avec des hommages à nos collègues disparus.

C'est avec une très grande tristesse que nous avons appris, le 1er mars 2023, la disparition de l'ancien Conseiller de Paris, Jean-Pierre Marliac, dans sa 90e année. Il était docteur en pharmacie. Jean-Pierre Marliac avait commencé sa carrière dans la recherche aux Etats-Unis, puis il avait rejoint l'industrie pharmaceutique en France et participé aux activités d'une grande société, pour laquelle il aura dirigé et créé plusieurs sites, notamment en Auvergne. Il était soucieux de protéger le métier de pharmacien. Il s'est investi dans les instances représentatives de sa profession, en particulier à l'Académie nationale de pharmacie ou à la Société française des docteurs en pharmacie, au sein de laquelle il avait occupé la fonction de vice-président.

En parallèle, Jean-Pierre Marliac s'intéressait bien sûr à la chose publique, et il s'est engagé pour sa ville : Paris. Il a siégé sur nos bancs, les bancs du Conseil de Paris, à partir de 1981, à la suite de la disparition du professeur de médecine Florian Delbarre. Il était membre du groupe "Rassemblement pour Paris". Il a été élu et réélu en 1983, en 1989, d'abord dans le 5e arrondissement, puis dans le 20e arrondissement, où il deviendra aussi adjoint au maire.

Il laisse à ses amis le souvenir d'un homme jovial, intègre, fidèle à ses idées comme à ses proches. Nous n'oublierons pas non plus son engagement profond pour la culture. Je pense aussi, après son mandat parisien, à son implication au sein de l'"association culturelle d'Aigueperse", où il s'était installé ces dernières années.

Ainsi, en mon nom, au nom du Conseil de Paris, j'exprime à l'ensemble de sa famille les condoléances de notre Assemblée et je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je propose à François-Marie DIDIER, du groupe Changer Paris, de prendre la parole.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous rendons hommage ce matin à un ancien Conseiller de Paris de notre famille politique, qui est parti en mars dernier. Auvergnat, Jean-Pierre Marliac, docteur en pharmacie - vous l'avez rappelé, Madame la Maire -, a mené une carrière de plus de 30 ans dans l'industrie pharmaceutique. Celle-ci débute aux Etats-Unis, dans la recherche, puis se poursuit en France, où il participe à la création d'importants sites de production dans le Puy-de-Dôme et en Haute-Loire.

Dans la famille Marliac, le goût de l'engagement pour le bien commun se transmet de père en fils. Comme son père, qui fut maire pendant plus de 30 ans de la commune d'Aigueperse dans le Puy-de-Dôme et conseiller général, Jean-Pierre Marliac assume des responsabilités politiques comme Conseiller de Paris de 1981 à 1995, dans le 5e puis dans le 20e arrondissement, au sein des groupes "Union pour Paris" et "Rassemblement pour Paris". Lors de son mandat, il fut notamment conseiller délégué chargé des problèmes concernant la santé, puis conseiller délégué chargé des espaces verts.

Il s'engage également pleinement dans son domaine professionnel en tant que vice-président de la Société française des docteurs en pharmacie, membre de l'Académie nationale de pharmacie et administrateur du Club européen de la santé. Quelques années plus tard, il prendra la présidence de la Société d'histoire des docteurs en pharmacie. Passionné par l'histoire - autre héritage paternel - et par son Auvergne natale où il finit ses derniers jours, il s'est également beaucoup investi au sein de l'"association culturelle d'Aigueperse et de ses environs", qu'il présida et qu'il marqua par son dynamisme.

Au-delà de sa carrière professionnelle et politique, ses proches et ses amis décrivent Jean-Pierre Marliac comme modeste, discret, efficace, rassembleur, d'une grande générosité et doté d'un grand sens de l'humour. J'en veux pour preuve sa participation au jury du prix de l'humour politique, fondé par une ancienne Conseillère de Paris, Jacqueline Nebout.

Le groupe Changer Paris est donc fier aujourd'hui de rendre hommage à un de ses prédécesseurs, dont la vie fut marquée par l'engagement auprès de ses pairs et de ses concitoyens. L'exemple de Jean-Pierre Marliac oblige les élus que nous sommes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Chers collègues, je vous propose de vous lever. Nous avons été profondément attristés, le 26 avril 2023, lorsque nous avons appris le décès de Tony Dreyfus. Parler ici de Tony Dreyfus est, pour beaucoup d'entre nous, invoquer, penser, faire revenir en nous les souvenirs d'un ami, d'un élu, d'une personnalité exceptionnelle. Je veux dire à son épouse, Françoise, combien nous sommes à ses côtés, et nous la remercions d'être là aujourd'hui avec nous pour cet hommage.

Au-delà de son parcours politique exceptionnel, il a été ancien ministre, ancien député, ancien Conseiller de Paris, ancien maire du 10e arrondissement, ancien conseiller régional d'Ile-de-France, Tony Dreyfus était un homme intègre, engagé, un ami, et nous pensons à lui avec beaucoup d'émotion. Nous lui devons beaucoup, nous, la gauche, qui siège depuis 20 ans maintenant au sein de cette Assemblée. C'était un homme que je veux aussi remercier pour le rôle qu'il a eu à mes côtés, puisqu'il m'a beaucoup guidée, toujours avec cet humour qui jamais ne le quittait.

La politique a coulé dans les veines de Tony Dreyfus depuis ses plus jeunes années. C'est vrai qu'il a été marqué, comme beaucoup de sa génération, par la guerre. Né pendant la Deuxième Guerre mondiale, vivant ses années de jeunesse après la libération, il fut ensuite témoin de la guerre d'Algérie, qui a été, pour toute une génération, un événement fondant souvent des engagements politiques et des amitiés qui, jamais, jamais, ne pouvaient se défaire.

Il a été étudiant en droit, il a milité à l'Union nationale des étudiants de France, l'U.N.E.F., dans laquelle il jouait un rôle extrêmement important et qui a sans doute été fondatrice dans son engagement politique. Ensuite, il a rejoint le Parti socialiste unifié, le P.S.U., cette deuxième gauche qui pensait la société avec ses utopies, ses idéaux, avec ses liens avec le mouvement social, les syndicats, les partis politiques, mais pas seulement. Il était toujours fidèle à ses idéaux et à son combat pour la justice sociale.

Il est devenu un avocat reconnu et talentueux. Il a plaidé dans des affaires emblématiques, mais il y en a une qui, pour moi, faisait de lui un héros à l'époque : il a été l'avocat dans la défense des ouvriers de l'usine Lip de Besançon lorsque la grève a éclaté en 1973. Nous savons combien cet événement fondateur a guidé, a poussé, a été l'un des éléments de la pensée autogestionnaire qui était celle de cette deuxième gauche. Bien sûr, la deuxième gauche est égale à Michel Rocard, à cette amitié, à ce rapprochement avec celui qui sera son mentor, qui le prendra sous son aile, dont il partage les convictions idéologiques et les combats politiques, et dont il restera toujours proche.

En 1988, Tony Dreyfus rejoint son gouvernement comme Secrétaire d'Etat chargé de l'économie sociale et de beaucoup d'autres choses, car, aux côtés de Michel Rocard, il avait plus qu'un portefeuille : il était son conseiller très spécial, son ministre très spécial, qui l'accompagnait depuis toujours. Rappelons-nous aussi de l'héritage que nous devons à cette gauche : le développement des mutuelles, la contribution sociale généralisée, le revenu minimum d'insertion. Tony Dreyfus était de toutes ces batailles, pour garantir aux citoyennes et aux citoyens des conditions de vie dignes. Cela, non plus, ne l'a jamais quitté.

J'aurais beaucoup de choses à dire sur sa vie très riche. Nous avons eu l'occasion de nous retrouver pour lui dire un dernier adieu au cimetière du Montparnasse, mais il y a un aspect de sa vie dont il faut parler : son attachement viscéral pour Paris. Toutes celles et ceux qui l'ont connu, qui ont milité avec lui, qui ont été de cette grande aventure de la conquête de la gauche à Paris savent le rôle qu'a joué Tony Dreyfus.

Il est très investi, dès le début, dans les politiques parisiennes, et se présente aux élections municipales à de multiples reprises. En 1989, dans le 10e arrondissement de Paris, il est élu pour la première fois, mais pas comme maire, et il sera réélu en 1995 et en 2001, avant d'être maire de cet arrondissement de 1995 à 2008. Elu une première fois sur une triangulaire, il est réélu de façon extrêmement puissante.

Il a su tisser une relation très particulière avec les habitants du 10e, et je le dis devant ses héritiers politiques que sont Rémi FÉRAUD et Alexandra CORDEBARD. Il était présent sur le terrain, sur les marchés, il était accessible, abordable, toujours avec cet humour, mais aussi avec cette capacité à régler les situations les unes après les autres et à penser son arrondissement. Il disait d'ailleurs : "Le 10e, c'est New York !" Il aimait cette diversité de population, il aimait cette énergie, il aimait voir monter cette créativité dans le 10e arrondissement qu'il avait su percevoir.

Avec lui, le 10e s'est révélé comme cet arrondissement dynamique, chaleureux, reconnu pour sa convivialité, sa vie de quartier, et cet arrondissement de grande mixité, un arrondissement qui a su se transformer et épouser les mutations d'une époque et les aspirations des habitants. Je pense bien sûr à ce que nous voyons aujourd'hui avec le canal piéton chaque dimanche et l'ouverture de centres d'hébergement d'urgence, pour lesquels il s'est battu. Il y en a un que nous n'avons pas réussi à ouvrir ensemble, en 2001, lorsque j'ai eu la chance de travailler avec lui, un centre d'hébergement d'urgence pour femmes victimes de violence. Nous avions eu tellement d'opposition que,

malheureusement, nous n'avions pas pu le porter. Malgré tout, il a réussi à en ouvrir beaucoup d'autres et, avec lui, cette tradition de refuge et d'hébergement du 10e arrondissement s'est poursuivie et se poursuit encore aujourd'hui.

Je pense aussi au sauvetage du couvent des Récollets et à ce qu'il est devenu aujourd'hui : un haut lieu du débat, de la culture, de l'architecture. Je pense à la transformation de l'ancien hôpital Saint-Lazare, qui a aussi été concrétisée par Rémi FÉRAUD et, aujourd'hui, par Alexandra CORDEBARD. Je pense bien sûr à l'ouverture des crèches, des écoles, à la préservation du quartier Sainte-Marthe, pour lequel il s'était mobilisé très tôt. Je pense aussi à ce rôle exceptionnel qu'il a eu pour ouvrir la salle de réduction des risques. On aurait pu imaginer qu'un homme comme lui, avec cet engagement dans le monde du droit, aurait pu regarder à distance prudente certains de nos engagements, mais c'est son combat qui nous a permis d'ouvrir cette salle. Il était très engagé dans la réduction des risques.

Certains parlent encore de "salle de shoot", mais nous parlons de réduction des risques, parce que nous avons compris depuis longtemps qu'il fallait non seulement tendre la main, mais aussi mettre en place des politiques publiques qui prennent en considération les questions de santé publique et d'addiction. Cette salle, qui existe aujourd'hui dans le 10e arrondissement, lui doit beaucoup. Il n'a rien lâché, ni face aux pressions ni face à la violence des propos et du combat qu'il a fallu mener pour l'ouvrir. Je pense aussi au centre Beaurepaire, qui lui doit énormément.

Tony Dreyfus a joué un rôle central dans la vie politique parisienne. Il était à la manœuvre. Il a participé à la victoire de 2001 et à l'arrivée de la gauche au pouvoir avec Bertrand DELANOË. Il avait fait partie de ce "Paris s'éveille" de 1995, qui ensuite est devenu cette belle conquête de 2001. J'ai eu la chance de le rencontrer pendant cette campagne mémorable et de voir cet homme attentif, avec tellement d'humour qu'il permettait de décrypter toutes les situations, parfois cocasses, parfois difficiles à comprendre lorsque l'on commence et que l'on est une femme dans cet univers. Il a toujours été quelqu'un qui m'a beaucoup guidée, beaucoup apporté. D'ailleurs, beaucoup se souviennent ici que la campagne victorieuse de 2001 a trouvé ses racines dans son local, dans sa permanence, en face de la mairie du 10e arrondissement. C'est là que nous nous réunissions tout au début pour porter les aspirations de cette gauche qui gouverne aujourd'hui Paris.

Tony a donc été cet homme qui a su fédérer, rassembler, réunir, garder ses amitiés tout au long de ces années. Il savait aussi manier le temps à la perfection, ce qui lui permettait de vivre trois vies en une : les matinées à son cabinet d'avocat - là aussi, que d'aventures dans ce cabinet ! -, et les soirées à la mairie du 10e arrondissement. Il faut y ajouter, entre 1997 et 2012 - certains de ses collègues s'en souviennent, je pense bien sûr à Patrick BLOCHE -, ses après-midi en tant que député à l'Assemblée nationale. C'est vrai, c'était une autre époque. Malgré tout, il a su faire tout cela, le partager avec nous et faire en sorte que nous ne soyons jamais très loin de ses expériences, qui nous étaient tellement utiles.

Pendant toutes ces années, il s'est consacré à l'intérêt général, à la défense de l'autre, à la vie de son arrondissement, aussi en tant qu'avocat. Il y a beaucoup de témoignages sur le rôle qu'il a joué auprès de très, très grandes entreprises et de très grands noms du monde économique, mais aussi auprès de femmes et d'hommes qu'il a accompagnés, souvent "pro bono", pour les aider à trouver, par le droit, le chemin qui se refusait à eux. C'était un véritable homme d'Etat, capable de penser à grande échelle, sans jamais oublier la vie des personnes dans la rue.

Surtout, et nous en faisons témoignage ici devant son épouse, Françoise, il n'oubliait jamais sa famille. Sa famille était sans doute ce qui comptait le plus pour lui. Il ne commençait jamais une réunion, un tête-à-tête, un déjeuner sans passer en revue ce que son épouse et ses enfants faisaient et la fierté qu'ils étaient pour lui.

Je veux dire qu'il nous manque beaucoup. Il a été officier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur. Il laisse derrière lui l'image d'un homme brillant, d'un responsable politique attentif et juste, d'une fidélité impressionnante, à toute épreuve, même ces dernières années avec tout ce que nous avons pu connaître de fractures au sein de la gauche, notre famille. Sans doute laisse-t-il aussi la trace d'un père et d'un mari aimant.

Ainsi, en mon nom, au nom du Conseil de Paris, je veux exprimer à l'ensemble de sa famille, à son épouse, Françoise, les condoléances de notre Assemblée.

Je vous demande une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je cède la parole à Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Je crois que Rémi FÉRAUD prend la parole en premier.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est donc à Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Madame la Maire, chers collègues, rendre hommage à Tony Dreyfus est un moment émouvant pour celles et ceux qui l'ont bien connu, comme vous ou les élus du 10e, je pense en particulier à Paul et à Alexandra. C'est aussi un moment émouvant pour moi-même, qui étais son premier adjoint, puis qui lui a succédé

comme maire du 10e arrondissement. Je ne siégerais certainement pas ici sans notre rencontre en 1994, sans la confiance qu'il me fit et les responsabilités qu'il me donna.

Cet hommage est un devoir pour l'ensemble de notre groupe, car Tony Dreyfus a fait partie de celles et ceux qui jouaient un rôle essentiel dans la conquête de Paris par la gauche autour de Bertrand DELANOË. Son élection comme maire du 10e arrondissement en 1995…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Un instant s'il vous plaît, Monsieur FÉRAUD.

Pouvez-vous vous asseoir et respecter ce moment que nous avons en hommage à la mémoire de Tony Dreyfus ? Merci, Madame. Rejoignez votre place.

Rémi.

M. Rémi FÉRAUD. - L'élection de Tony Dreyfus comme maire d'arrondissement en 1995 accompagnait celle de cinq autres maires d'arrondissement socialistes. Je crois que la bascule du 10e était pour beaucoup une vraie surprise, qui a dû beaucoup à la capacité de Tony de donner à la gauche du 10e une crédibilité. Je me souviens que la fête avait duré tard à L'Atmosphère, sur les bords du canal Saint-Martin, en ce dimanche soir de juin 1995.

Cette élection municipale fut suivie, deux ans plus tard, de son élection à l'Assemblée nationale, première alternance dans la circonscription. Cette élection, comme celle de nombreux autres députés socialistes parisiens, par exemple Patrick BLOCHE, participait de la victoire de la gauche plurielle et de Lionel JOSPIN, devenu Premier Ministre. Elle préfigurait également l'alternance en 2001, par la victoire des listes de Bertrand DELANOË, que Tony Dreyfus a toujours soutenu dans sa candidature à la Mairie de Paris, comme il a accompagné ensuite Anne HIDALGO avec beaucoup de bienveillance.

Avant cela, Tony Dreyfus avait déjà un long engagement depuis les années 1960 - vous l'avez rappelé -, un engagement de gauche, un engagement pour la liberté et les droits humains. Militant de la décolonisation, membre de l'équipe dirigeante de l'U.N.E.F., avocat de la C.F.D.T. dans le combat des ouvriers de Lip, il resta toute sa vie fidèle et dévoué à Michel Rocard, dont il était très fier d'avoir appartenu au gouvernement. La deuxième gauche et les rocardiens ont toujours pu compter sur lui, et son rôle fut indispensable au cœur de cette famille politique.

Tony Dreyfus n'était pas un homme politique classique, c'était un homme atypique, qui étonnait souvent. Ceux qui l'ont connu le savent bien. Surtout, Tony Dreyfus était d'abord avocat, et ce sont certainement ses qualités d'avocat qu'il mettait en premier lieu dans l'exercice de son mandat de maire. Il était un excellent médiateur, savait résoudre les conflits et avait "le sens du dossier", comme l'a dit son associé Jean-Etienne GIAMARCHI. C'était vrai également pour les dossiers du 10e, qu'il a su faire avancer avec une très grande efficacité.

Les réalisations de ses deux mandats municipaux dans le 10e sont considérables, et nous les avons poursuivies. Néanmoins, au-delà de la profonde mutation du 10e, nous sommes nombreux à pouvoir témoigner que son pragmatisme allait de pair avec une grande constance de ses valeurs et, dans la conduite de l'action, un courage et une détermination sans failles, sans jamais céder à la démagogie, au renoncement, à la facilité. L'éradication de l'habitat insalubre, notamment au 5-7, rue Louvel-Tessier, le plus grand squat de Paris à l'époque, ou la prise en charge de la toxicomanie en privilégiant l'accueil des personnes et la réduction des risques avec l'ouverture de la boutique de la rue Beaurepaire en témoignent.

Pour ma part, j'ai beaucoup appris de Tony Dreyfus, de ses campagnes électorales, de son exercice de la fonction de maire, de son sens politique, de ses conseils. Même si nos chemins s'étaient séparés depuis longtemps, il m'en reste beaucoup aujourd'hui encore. Sa fidélité aux valeurs humanistes, qui fondait son engagement socialiste, son ouverture d'esprit et sa grande droiture étaient remarquables. Avec les amis du 10e, je garde aussi en mémoire tant de bons souvenirs qui ne s'effacent pas.

A son épouse, Françoise, à sa sœur, Sylvie, et à toute sa famille, j'adresse mes condoléances et celles de notre groupe tout entier.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur FÉRAUD.

Je donne la parole à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. Merci, Rémi FÉRAUD.

Chère Françoise, chère Sylvie, rendre hommage à Tony Dreyfus est évidemment pour moi un moment d'émotion - tout comme Rémi FÉRAUD le disait à l'instant -, pour toutes ces années de militantisme à ses côtés au sein du parti socialiste, pour la jeune élue qu'il a formée, pour l'élue plus expérimentée qu'il a longtemps accompagnée, et aujourd'hui pour la maire du 10e que je suis, dans ses pas. C'est un homme dont la confiance, les conseils, le courage, les combats politiques et l'intégrité ont été profondément marquants pour moi, et même inspirants.

Ce matin, à votre suite, Madame la Maire, et à la suite de Rémi FÉRAUD, je veux vous parler de ce qu'il a impulsé pour le 10e. Il est pour moi d'abord et avant tout celui qui a permis à la gauche en 1995 de conquérir le 10e,

cet arrondissement qui n'avait jamais été dirigé que par la droite mais qui a connu un moment de bascule sociologique que Tony a su repérer, cet arrondissement qui se sentait délaissé.

Tony Dreyfus était un homme politique influent et engagé, bien avant d'être élu. C'était aussi un homme au carnet d'adresses incroyable et quelqu'un que l'on pourrait peut-être qualifier aujourd'hui de facilitateur. Un homme qui savait faire avancer les dossiers, qui savait travailler avec toutes et tous. Son implantation dans le 10e date de la fin des années 1980, où il s'était présenté une première fois aux municipales. C'est en 1995 qu'il l'a emporté, et en 1997 qu'il est devenu député, parce qu'il a su fédérer l'ensemble de la gauche et travailler avec les associations.

C'est dans cette dynamique d'union de terrain qu'il a su faire prospérer notre projet. Les habitantes et habitants du 10e se rappellent probablement sa manière de traverser l'arrondissement, ces petits mots qu'il prononçait - "Vous me reconnaissez ?" -, ses habitudes, ses plaisirs aussi. Bien qu'il n'y ait jamais vécu et qu'il ne s'en soit par ailleurs jamais caché, il s'y sentait à l'évidence chez lui. Il aimait ce mélange de cultures, cette richesse de parcours et tout ce qui faisait du 10e son "petit New York", comme vous l'avez rappelé, Madame la Maire.

Nous sommes plusieurs à avoir en tête le souvenir de Tony Dreyfus la pipe à la bouche, les lunettes au bout du nez, achetant son "Paris-Turf" le samedi matin chez le marchand de journaux de la rue Bouchardon, ou plus tard dans la journée grignotant, au Réveil du 10e, de la terrine de campagne, accompagnée d'un verre de Menetou-Salon. Nous l'avons fait tant de fois avec lui. Le samedi, il venait souvent dans le Faubourg-Saint-Denis, passant de commerçant en commerçant, encaissant les reproches en souriant. Il était fier de ses racines, lui dont la famille était arrivée de Smyrne dans le Faubourg, ce qu'il ne manquait jamais de nous rappeler.

Peut-être qu'une des très grandes qualités de Tony Dreyfus dans ses rapports aux autres était de savoir écouter. Il nous écoutait, nous, les élus, il écoutait Michel OTTAWAY, Rémi FÉRAUD, ses premiers adjoints, mais aussi Sylvie SCHERER, Véronique DUBARRY, Alain LHOSTIS, Alain-Pierre PEYRAUD, Serge RENAN, Jean-Pierre LEROUX et tous les autres, qu'il réunissait chaque soir dans son bureau pour "débriefer" la journée et discuter des dossiers importants. Qu'est-ce que nous avons ri, tous ensemble ! Et travaillé, bien sûr. Il écoutait ses collaborateurs, qui tous l'appréciaient, mais il écoutait aussi les habitantes et les habitants, il les accueillait en mairie, dans les locaux de sa permanence ou à son cabinet d'avocat. Quant aux élus d'opposition, ils peuvent tous témoigner qu'ils ont été traités avec respect.

Tony Dreyfus était un homme qui aimait créer des liens sociaux, politiques, économiques. Beaucoup se rappelleront la phrase que Jean-Etienne GIAMARCHI nous a rappelée lors des obsèques : "Que puis-je donc faire pour vous ?" Il avait ce talent rare de savoir réunir ceux qui critiquaient sa politique comme ceux qui y adhéraient. Toutes ces qualités, tirées, entre autres, de son parcours d'avocat, Tony a su les mettre au service du 10e.

Oui, dans ses mandats de maire et de député, Tony Dreyfus a su mettre tout son savoir-faire au service des habitants. Il a compris que mener une liste d'union de la gauche signifiait devoir faire avec des opinions parfois divergentes et, surtout, les concilier. Il a compris qu'il fallait, lorsqu'il en repérait, porter les bonnes idées, toutes les bonnes idées, d'où qu'elles viennent. Je peux témoigner qu'il a su faire confiance et défendre des idées qui étaient parfois très controversées. Vous l'avez rappelé, Madame la Maire.

C'était un homme déterminé dans ses convictions et résolument ancré à gauche, qui a défendu les projets sociaux les plus ambitieux : la boutique Beaurepaire pour la réduction des risques, la résorption de l'habitat insalubre, à Sainte-Marthe et rue Jacques Louvel-Tessier, la création de très nombreux centres d'hébergement dans le 10e aux côtés de "Emmaüs" et de "France terre d'asile". Il a protégé les familles aussi, et les travailleurs sans papier. Je me souviens des séances de parrainages républicains en mairie, où il s'impliquait personnellement dans de nombreux dossiers. Il a également soutenu les hôpitaux du 10e et a permis à la démocratie locale de se lancer dans le 10e. Il disait, c'est vrai, "ce n'est pas l'autogestion ici", mais il a donné la parole à chacun.

Son projet phare, l'enclos Saint-Lazare, lui doit beaucoup, une école, un centre social, la très belle médiathèque Saint-Lazare, le centre social "Le Pari's des Faubourgs". Il a permis l'agrandissement de Villemin, puis de Satragne, et le réaménagement de Magenta. Le fameux "Balcon vert", que nous avons attendu pendant vingt ans, c'est lui qui l'avait impulsé. Il a également mis en place la piétonisation des berges du canal Saint-Martin le dimanche, car, à l'instar de son prédécesseur, Claude-Gérard Marcus, il avait compris que c'était un joyau et qu'il fallait le protéger.

De l'action sociale à l'éducation en passant par l'aménagement, la culture, on peut dire que Tony Dreyfus fut un homme qui n'avait pas peur de l'engagement, un homme qui a su comprendre les évolutions du 10e, de ses habitants, de ses quartiers et de la société, un homme dont le courage politique, dont la volonté affirmée de traduire concrètement les valeurs de solidarité et d'innovation sociale ont permis la mise en œuvre d'une politique ambitieuse. C'est pourquoi je souhaite, avec vous, Madame la Maire, en lien avec sa famille, que nous puissions trouver un lieu qui portera son nom dans le 10e, un lieu qui nous rappellera l'homme qu'il était, les combats qu'il a menés et la marque profonde qu'il a laissée.

Pour conclure, je veux assurer à sa femme ici présente, Françoise, sa sœur, Sylvie, tous ses enfants, ses petits-enfants et tous leurs proches de mes condoléances les plus sincères, de la reconnaissance personnelle que j'ai pour eux, ainsi que de la reconnaissance des habitants du 10e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je donne la parole à Mme Laurence PATRICE, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, élue de cet arrondissement dont il fut le député-maire, je tenais naturellement, au nom du groupe Communiste et Citoyen, à exprimer toute l'émotion qui nous a saisis à l'annonce de la disparition de Tony Dreyfus.

Figure du socialisme parisien, figure de la gauche rocardienne, figure de ce 10e sur lequel il aimait veiller presque paternellement, Tony Dreyfus était un homme de devoir et de conviction, un homme d'inspiration et de combat, qui laisse, derrière son imposante stature, au propre comme au figuré, la mémoire d'un personnage tout à la fois bienveillant et pugnace, épicurien et opiniâtre, un homme du dialogue et du compromis, tout en rondeur mais à l'esprit aiguisé. Fin connaisseur de ses dossiers, il savait les faire avancer avec la même détermination que lorsqu'il plaidait la cause de ses clients ou suivait les dossiers depuis son cabinet d'avocat.

Oui, chez Tony Dreyfus, la robe noire se devinait même sous l'écharpe tricolore. On la discernait aussi bien dans le savoir-faire qu'il savait déployer au service des habitantes et des habitants du 10e que lorsqu'il fut, au sein du gouvernement de Michel Rocard, dont il fut un ami proche et fidèle, de ceux qui ont su mettre en musique le R.M.I., la C.S.G., ou encore le développement de l'économie sociale et solidaire.

Les batailles qu'il avait livrées aux côtés de mouvements syndicaux comme en défense du monde ouvrier - on se souvient du combat symbolique des usines Lip de Besançon -, ou encore auprès du monde des arts et de la culture, n'étaient jamais loin chez ce négociateur acharné, chez cet homme qui aimait œuvrer à créer les conditions d'une vie meilleure pour toutes et tous.

Chez ce bretteur hors pair, j'aime aussi reconnaître le passionné de courses hippiques, si vous m'autorisez, Madame la Maire, chers collègues, ce petit écart. Oui, comme nul ne l'ignorait, Tony Dreyfus était un turfiste enthousiaste, goûtant particulièrement l'ambiance si singulière des hippodromes qui brassent tous les mondes. Ainsi le croisait-on aussi bien dans les gradins de Longchamp ou d'Auteuil que sur les bancs de l'hémicycle, dans les couloirs de l'Hôtel de Ville et, bien sûr, dans les rues du 10e arrondissement.

J'en reviens bien sûr toujours au 10e, cet arrondissement qu'il aimait, pour lequel il avait de si grandes ambitions et pour lequel il a tant fait. Alexandra CORDEBARD vient de le rappeler, ainsi que Rémi FÉRAUD, mais je tiens à le répéter, pour saluer à mon tour, au nom de mon groupe, l'un de ceux qui, dès sa première élection sur ces bancs en 1989, a permis la conquête progressive par la gauche, non seulement de cet arrondissement, mais aussi de notre capitale.

Mes chers collègues, j'aurai à cœur, comme vous vous y êtes engagées, chère Alexandra CORDEBARD, Madame la Maire, de veiller à ce que notre Ville et le 10e arrondissement, le moment venu, puissent rendre l'hommage qui lui est dû à Tony Dreyfus, à cet homme de courage, d'efficacité, de responsabilité et de respect de toutes et de tous.

Dans l'intervalle, au nom des élus Communiste et Citoyen d'aujourd'hui mais aussi d'hier, je tiens à renouveler toutes nos condoléances à vous, Madame, à ses enfants, à ses proches, à celles et ceux, nombreux ici, je le sais, à l'avoir connu et apprécié. Je veux évidemment associer les élus communistes du 10e arrondissement avec lesquels Tony Dreyfus a travaillé en très bonne entente, je pense en particulier à Jean-Pierre LEROUX sur les questions scolaires et, évidemment, à notre cher Alain LHOSTIS. Je sais qu'il a beaucoup pensé ces derniers temps à ce moment, à cette annonce, à Tony Dreyfus.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame PATRICE.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voudrais témoigner au nom des élus du groupe Ecologiste de Paris et du 10e arrondissement, actuels et anciens, et plus particulièrement celles et ceux de mes collègues qui ont travaillé avec Tony Dreyfus lorsqu'il était maire du 10e entre 1995 et 2008. Je voudrais rendre hommage, comme cela a été fait précédemment, à son action pour le 10e arrondissement, pour l'aménagement du jardin Villemin, l'ouverture courageuse du C.A.A.R.U.D. de la rue Beaurepaire, l'aménagement de l'îlot Saint-Lazare avec Sylvie SCHERER, la magnifique médiathèque Françoise Sagan, mais aussi de nombreux services publics essentiels pour la petite enfance et le centre social "Pari's des Faubourgs".

Les mandats de Tony Dreyfus, c'est aussi la transformation du boulevard de Magenta, menée avec Charlotte NENNER, qui a consisté à transformer un axe rouge avec une priorité absolue pour les voitures en un axe avec une

piste cyclable, une deuxième rangée d'arbres. Cela a impulsé une première étape importante de la transformation cyclable et de la transformation de l'espace public de notre ville, que nous poursuivons depuis lors.

Les mandats de Tony Dreyfus ont aussi été ceux de la mise en place de fondamentaux très solides pour la démocratie locale dans le 10e arrondissement, avec Christophe BONNEUIL, un tissu associatif solide, les premiers conseils de quartier avant même la loi de 2002, qui ont depuis acquis une très large indépendance, fortement défendue, et la possibilité donnée aux citoyennes et aux citoyens de venir poser des questions au début du conseil d'arrondissement. Ce sont des fondamentaux qui sont extrêmement précieux pour la démocratie locale du 10e arrondissement, qui est particulièrement vivante.

Pour quelqu'un dont l'une des expressions préférées était "ce n'est pas l'autogestion ici", son mandat a été celui au cours duquel la démocratie locale du 10e a été mise sur une trajectoire ambitieuse et nécessaire. Les habitantes et habitants du 10e peuvent remercier Tony Dreyfus de son action, qui est inscrite dans la mémoire de la ville.

J'adresse mes plus sincères condoléances à sa famille.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur RAIFAUD. Merci à vous et, à nouveau, à sa sœur et à son épouse. Je veux vous assurer de toute notre affection. En lien avec vous et avec la maire du 10e arrondissement, je vous garantis également que nous chercherons et proposerons un lieu pour rendre hommage à la mémoire de Tony Dreyfus dans le 10e arrondissement.

Mes chers collègues, nous avons aussi appris avec émotion la disparition de Mme Françoise-Soizic Moreau, ancienne Conseillère de Paris, le 5 février 2023. Animée depuis ses plus jeunes années par la passion du spectacle et du verbe, Françoise-Soizic Moreau a suivi assidûment les enseignements du Cours Simon. Professeure de lettres au lycée et en classes préparatoires à la cité scolaire Voltaire dans le 11e arrondissement, ce 11e qu'elle aimait tant et pour lequel elle s'est engagée toute sa vie, elle a aussi partagé avec ses élèves son amour des planches. Elle a notamment créé un club de théâtre, où de nombreux élèves ont découvert avec elle le bonheur du jeu et de la mise en scène.

C'est cette forte implication auprès de ses élèves qui la fait remarquer par le maire du 11e arrondissement à l'époque, Georges Sarre, qui lui propose alors de figurer sur sa liste lors des élections municipales de 1995. 1995, encore. Devenue conseillère d'arrondissement, elle intègre le Conseil de Paris en 1997 et devient, à partir de 2001, adjointe au maire du 11e arrondissement chargée de la culture. Dans le même temps, elle continue à faire vivre son amour de la littérature et du théâtre. Elle participera notamment à la rédaction du livre d'Yves Coppens "Yves Coppens raconte nos ancêtres : l'histoire des singes". Elle écrit aussi plusieurs pièces de théâtre, dont "Et Juillet devint Thermidor", ou "Le Cri du silence", et aussi "Napoléon… au rapport !". Elle publie également un recueil de nouvelles et de poèmes intitulé "Déchirures".

Elle était créative, elle était chaleureuse. Beaucoup ici ont eu la chance de la connaître de plus près, mais je me souviens d'elle comme d'une élue engagée, chaleureuse, ne lâchant rien, fidèle à ses valeurs et d'une très grande fidélité.

Chevalière dans l'ordre national de la Légion d'honneur et dans celui des Palmes académiques, elle laisse le souvenir d'une femme passionnée, d'une élue attentive, investie dans son arrondissement, le 11e. Elle a accompagné et aidé le développement du festival "Onze Bouge", cher maire du 11e, cher ancien maire du 11e, chère Karen TAÏEB, qui, avec Gil TAÏEB, a porté ce festival, qui continue de ravir les Parisiennes et les Parisiens, mais surtout les habitants du 11e, cher François VAUGLIN.

C'est un très bel héritage qu'elle nous laisse et une très belle empreinte. Nous n'oublierons pas son énergie au service de la culture parisienne, comme son investissement pour la rendre accessible au plus grand nombre. C'était une grande républicaine et, au nom du Conseil de Paris, en mon nom, j'exprime à l'ensemble de sa famille les condoléances de notre Assemblée.

Je vous demande une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme Karen TAÏEB, pour le groupe Paris en commun.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, j'ai en effet eu l'immense bonheur de faire partie du même groupe politique, mais surtout des amis, de Soizic Moreau. Je l'ai connue alors qu'elle était adjointe de Georges Sarre, entre 1995 et 2001. C'est à cette période que nous avons, avec mon mari, Gil, créé le fameux festival "Onze Bouge", premier festival gratuit dans cet arrondissement où nous vivions. Je n'étais pas encore élue, mais cela tisse forcément des liens indéfectibles, surtout lorsque l'on est animé de la même manière par cette envie de partager la culture avec le plus grand nombre.

Comme pourrait en témoigner mon collègue Patrick BLOCHE, qui l'a bien connue, c'était une femme bouillonnante de culture, une passionnée de littérature et de théâtre, comme vous l'avez rappelé, Madame la Maire, et pour cause. Avant d'être la femme politique de gauche fidèle au M.D.C. et au M.R.C. de Georges Sarre et de

Jean-Pierre CHEVÈNEMENT, elle fut professeure de lettres et de théâtre au lycée Voltaire, elle qui avait suivi ces fameux cours de théâtre au Cours Simon dans le 11e arrondissement. Elle était ce genre de professeur qui ne s'oublie pas, qui imprègne toute une vie de son empreinte et donne la voie. Soizic Moreau a ainsi été la professeure de lettres de mon mari, les hasards de la vie sont ainsi, Gil TAÏEB, fondateur de "Onze Bouge", chère Carine ROLLAND, cher François VAUGLIN, cher Patrick BLOCHE, je pourrais même associer Vincent de VATHAIRE, ancien directeur général des services de la mairie du 11e arrondissement, qui l'a bien connue.

Ce fut ainsi en 1995 de belles retrouvailles, pour une amitié qui n'a jamais cessé depuis. Elle avait su garder des liens avec nombre de ses élèves, certains devenus comédiens ou réalisateurs, et dont elle était si fière. D'ailleurs, elle aimait organiser des dîners dans son appartement du boulevard Voltaire, avec Yves Coppens et bien d'autres, tout près de la place Léon Blum.

Elle s'est aussi consacrée à l'écriture, bien sûr, avec ce spectacle très émouvant, très fort, "Le Cri du silence". Je me souviens de son émotion lorsque Bertrand DELANOË a accepté de faire de son chant "Les Ecoliers à l'étoile" celui qui serait chanté lors des cérémonies de pose des plaques dans les écoles parisiennes avec l'A.M.E.J.D., l'"association pour la mémoire des enfants juifs déportés". Elle en a écrit les paroles et composé la musique, et je voudrais en dire quelques lignes :

"Rappelez-vous Léa, Virginie ou Sarah

Rappelez-vous Simon, Antoine ou bien Sacha

C'était le p'tit Momo, Lulu ou bien Paulo

Souviens-toi, souviens-toi de ces milliers d'enfants,

Fraîches vies d'autrefois, consumées dans le temps ;

Une étoile à la poitrine comme un bouton d'or,

Une étoile à la poitrine, une étoile pour la mort.

[…]

C'étaient des écoliers, ces enfants qu'on a pris ;

On les a arrêtés, menés très loin d'ici,

Derrière de grands murs gris, cernés de barbelés.

La peur ils ont connu, et la soif et la faim,

Ils auraient tant voulu qu'on leur tienne la main !".

Elle a également écrit cette pièce de théâtre, dont vous avez parlé, qui lui tenait particulièrement à cœur "Napoléon… au rapport !", qui est restée longtemps à l'affiche du théâtre de la Huchette, un face-à-face entre Napoléon et le général Moreau, avec lequel elle aimait rappeler qu'elle n'avait pourtant aucun lien familial.

Il y a quelques années, un peu fatiguée, après avoir tant donné aux autres, elle décidait de quitter Paris pour se reposer dans son village de Kerdreux en Crozon, entourée de sa famille, ses frères, sa sœur, ses neveux et nièces, qu'elle aimait beaucoup. Je n'oubliais jamais le 22 novembre pour lui souhaiter un bel anniversaire.

Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, pour cet hommage ô combien mérité que nous rendons aujourd'hui à la femme de culture, la professeure si aimée, si dévouée, la grande élue au service des Parisiennes et des Parisiens que fut Soizic Moreau.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, mes chers collègues.

Souhaits de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Après ces hommages, je voudrais vous informer de la prise de fonction de M. Arnaud GRELLIER qui succède à Françoise ESCOLAN comme chef du bureau des séances. Arnaud GRELLIER est attaché principal d'administration, il a occupé diverses fonctions au sein de la Ville, vous le connaissez à la DLH, à la DAC, à la DCPA. Au nom de notre Assemblée, je lui souhaite donc la bienvenue dans notre hémicycle et plein succès dans ses nouvelles missions, qui ont à voir avec le succès des nôtres.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des 14, 15, 16 et 17 mars 2023 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin officiel de la Ville de Paris.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Je vous remercie.

Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 1er du règlement du Conseil de Paris, je vous demande de vous prononcer sur l'urgence d'un projet de délibération. Il s'agit du projet de délibération 2023 DAJ 17, "Engagement par la Maire de Paris, au nom et pour le compte de la Ville de Paris, de poursuites contre Pierre LISCIA, du chef de diffamation publique envers un corps constitué".

Je vous propose de voter à main levée pour inscrire ce projet de délibération à l'ordre du jour de la présente séance.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris est adoptée.

Le projet de délibération 2023 DAJ 17 est donc inscrit à l'ordre du jour et il sera délibéré en 1ère Commission.

2023 DU 33 - P.L.U. - Révision. - Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet.

Vœu n° 12 déposé par l'Exécutif relatif à la réorientation du projet Bruneseau Nord au sein de la Z.A.C. "Paris Rive Gauche" (13e).

Vœu n° 13 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accompagnement de mixité fonctionnelle.

Vœu n° 14 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'augmentation capacitaire d'une crèche (11e).

Vœu n° 15 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'augmentation capacitaire d'un établissement de santé (11e).

Vœu n° 16 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'une résidence étudiante (11e).

Vœu n° 17 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la limitation des surélévations des "dents creuses".

Vœu n° 18 déposé par le groupe Changer Paris relatif au développement du logement intermédiaire.

Vœu n° 19 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un équipement de santé (11e).

Vœu n° 20 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un équipement de santé psychiatrique (11e).

Vœu n° 21 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'actualisation de la zone de déficit en logements sociaux (15e).

Vœu n° 22 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'équilibre entre les destinations.

Vœu n° 23 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'OAP Maine Montparnasse.

Vœu n° 24 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert dans le 11e.

Vœu n° 25 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert dans le 11e.

Vœu n° 26 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert dans le 11e.

Vœu n° 27 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert dans le 11e.

Vœu n° 28 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert dans le 11e.

Vœu n° 29 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert dans le 11e.

Vœu n° 30 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert dans le 11e.

Vœu n° 31 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert dans le 11e.

Vœu n° 32 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert dans le 11e.

Vœu n° 33 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert dans le 11e.

Vœu n° 34 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réorientation du pastillage contre les immeubles vacants et/ou insalubres.

Vœu n° 35 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'une réserve pour établissement d'enseignement supérieur et résidence étudiante (11e).

Vœu n° 36 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'une résidence Senior autonomie impasse des Trois Sœurs (11e).

Vœu n° 37 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'une résidence Senior autonomie passage de Ménilmontant (11e).

Vœu n° 38 déposé par le groupe Changer Paris relatif au respect strict du règlement des hauteurs.

Vœu n° 39 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la suppression d'une réserve d'espaces verts et d'équipements de santé (11e).

Vœu n° 40 déposé par le groupe Changer Paris relatif à des zones de déficits en logements privés et intermédiaires.

Vœu n° 41 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accession sociale à la propriété et à la rénovation du parc social.

Vœu n° 42 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'adaptabilité des logements en RDC et des logements accessibles.

Vœu n° 43 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'ajout d'une réserve de logement social (11e).

Vœu n° 44 déposé par le groupe Changer Paris relatif aux implantations des antennes 5G en respect avec le paysage parisien.

Vœu n° 45 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la diversité arboricole de l'Ile aux Cygnes.

Vœu n° 46 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'impact financier du P.L.U.

Vœu n° 47 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre la spéculation immobilière pour garantir des logements pour tous.

Vœu n° 48 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'amélioration du parcours résidentiel en sortie d'hébergement.

Vœu n° 49 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'élaboration d'un plan d'investissement pour la rénovation énergétique des bâtiments municipaux.

Vœu n° 50 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la plantation d'arbres d'alignement.

Vœu n° 51 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation de la ressource en eau à Paris.

Vœu n° 52 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'installation d'une promenade sportive sur le quai Saint-Exupéry (16e).

Vœu n° 53 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre les faux salons de massage dans le cadre de l'urbanisme commercial.

Vœu n° 54 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la pérennisation d'une activité culturelle au sein du local commercial "La boutique des cahiers" (5e).

Vœu n° 55 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au travail partenarial entre la Commission du Vieux Paris et l'Agence parisienne du Climat.

Vœu n° 56 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la création de places de livraison.

Vœu n° 57 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la marchabilité de la Ville de Paris.

Vœu n° 58 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'augmentation de la capacité d'accueil dans les E.H.P.A.D.

Vœu n° 59 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la mise à l'arrêt et la fermeture de l'usine Lafarge située dans le port de Javel (15e).

Vœu n° 60 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'avenir du projet de réhabilitation de l'Hôtel-Dieu.

Vœu n° 61 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la communication des propriétaires sur les réserves P.L.U. de leurs biens.

Vœu n° 62 déposé par le groupe Changer Paris relatif au développement d'appartements de taille familiale (T3/T4/T5+).

Vœu n° 63 déposé par le groupe Changer Paris relatif au classement de la Petite Ceinture en Zone Urbaine Verte.

Vœu n° 64 déposé par le groupe Changer Paris relatif au renforcement des prescriptions pour les espaces végétalisés protégés (EVP).

Vœu n° 65 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la classification de la Petite Ceinture, de ses talus et de tous les terrains d'éducation physique (TEP) en zone urbaine verte.

Vœu n° 66 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux surélévations des immeubles.

Vœu n° 67 déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet immobilier du 38, rue des Solitaires - 18, cité du Palais Royal de Belleville (19e).

Vœu n° 68 déposé par le groupe Changer Paris relatif au retour de l'architecture en pierre de taille.

Vœu n° 69 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'inscription d'un projet global de couverture des voies ferrées de Saint-Lazare.

Vœu n° 70 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'équipements publics pour chaque nouveau programme de logements et/ou de bureaux.

Vœu n° 71 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'utilisation de l'indice NDVI.

Vœu n° 72 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'information des Parisiennes et des Parisiens sur les documents du P.L.U. b.

Vœu n° 73 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'inscription d'une nouvelle OAP localisée "rue Mouffetard".

Vœu n° 74 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'intégration des services de santé pour lutter contre la vacance commerciale en RDC.

Vœu n° 75 déposé par le groupe Changer Paris relatif aux prescriptions localisées sur parcelles adjacentes de l'hôpital des Quinze-Vingt.

Vœu n° 76 déposé par le groupe Changer Paris relatif aux 79 emplacements réservés dans le 15e pour la réalisation de logements.

Vœu n° 77 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation du patrimoine faubourien et à la lutte contre la densification.

Vœu n° 78 déposé par le groupe Changer Paris relatif à une meilleure protection des cœurs d'îlots.

Vœu n° 79 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection des commerces de proximité.

Vœu n° 80 déposé par le groupe Changer Paris relatif à de nouvelles protections P.L.U. (14e).

Vœu n° 81 déposé par le groupe Changer Paris relatif aux espèces d'arbres à planter à Paris.

Vœu n° 82 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la multiplication des toitures végétalisées pour préserver la ressource en eau à Paris.

Vœu n° 83 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au fléchage de rez-de-chaussée commerciaux pour les professionnels de santé dans le futur Plan Local d'Urbanisme bioclimatique.

Vœu n° 84 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à une plus grande ambition en matière de végétalisation autour des habitations situées le long des boulevards des Maréchaux.

Vœu n° 85 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la surface des logements neufs et au maintien des familles.

Vœu n° 86 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'interdiction de transformation de logements en bureaux.

Vœu n° 87 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la beauté de l'architecture parisienne et à la valorisation des qualités esthétiques et écologiques de la pierre de taille.

Vœu n° 88 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la protection des parcelles occupées par des cinémas indépendants.

Vœu n° 89 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'aménagement de placettes oasis.

Vœu n° 90 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au développement des équipements sportifs à proximité des écoles.

Vœu n° 91 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au renforcement du parcours résidentiel.

Vœu n° 92 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'équipements publics (15e).

Vœu n° 93 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la continuité de la pratique du vélo lors des périodes de fortes chaleurs.

Vœu n° 94 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la présentation d'une OAP sectorielle Bercy Charenton.

Vœu n° 95 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'amélioration du confort acoustique des logements et la lutte contre le bruit.

Vœu n° 96 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sanctuarisation de 23 espaces verts protégés dans le 17e.

Vœu n° 97 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection patrimoniale de 160 adresses dans le 17e.

Vœu n° 98 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection patrimoniale de la cité Griset (11e).

Vœu n° 99 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation du patrimoine et du paysage urbain (15e).

Vœu n° 100 déposé par le groupe Changer Paris relatif au renforcement de la végétalisation (15e).

Vœu n° 101 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au futur Plan Local d'Urbanisme bioclimatique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de passer à la discussion relative au P.L.U. bioclimatique. Conformément à la conférence d'organisation, je rappelle qu'il y a une première partie avec un orateur par groupe qui s'exprimera dix minutes, puis le débat se poursuivra avec l'ensemble des orateurs inscrits et avec la réponse de l'Exécutif. Lors du vote, conformément à ce qui a été décidé en conférence d'organisation, il n'y aura ni débat ni intervention, mais une explication de vote préalable de dix minutes par groupe. Les amendements et les vœux doivent être présentés pendant la discussion générale.

Je vais introduire ce débat, avant de donner la parole à chacune et à chacun des orateurs.

Mesdames et Messieurs, nous allons aujourd'hui franchir une étape décisive pour Paris avec ce vote du premier arrêt de notre P.L.U. bioclimatique. C'est une étape essentielle, qui vient parachever un exercice démocratique qui, dans la crise démocratique que nous vivons au niveau national, est loin d'être un détail. Outre les propositions que vous, les élus, avez pu faire, les Parisiennes et les Parisiens en ont eux-mêmes formulé 50.000 pour repenser notre ville face aux défis climatiques, sociaux et démocratiques. Nous avons également écouté celles et ceux qui vivent ou travaillent à Paris, les élus de la Métropole du Grand Paris, les associations et les experts. Au total, une cinquantaine de réunions publiques se sont tenues, mais aussi plus de 180 ateliers, marches exploratoires, de nombreuses conférences et des débats. Partout, des échanges se sont tenus et le dialogue a pu vivre dans les arrondissements, dans nos rues, mais aussi bien sûr ici, à l'Hôtel de Ville.

Pour ce travail de longue haleine, minutieux, exigeant, je voudrais avant toute chose adresser quelques remerciements chaleureux à celles et ceux qui en sont les architectes. Emmanuel GRÉGOIRE, mon premier adjoint en charge de l'architecture, de l'urbanisme et du Grand Paris, merci pour ta patience et pour ce travail de fond, avec toutes celles et ceux qui t'ont accompagné - un travail de cette envergure ne se fait pas seul -, qui nous a permis d'aboutir à un moment historique. Poser et présenter un Plan local d'urbanisme est forcément un moment historique pour une collectivité.

Je veux bien sûr saluer aussi la Direction de l'Urbanisme, qui, aux côtés du premier adjoint, avec toute l'administration de la Ville, chère Marie VILLETTE, avec Stéphane LECLER comme directeur de l'urbanisme, ont été les chevilles ouvrières de ce travail. Merci aussi à toute l'équipe P.L.U., qui s'est nommée elle-même ainsi, dont une grande partie est présente aujourd'hui en tribune. Je pense à l'APUR et à son directeur, Alexandre LABASSE, qui ont épaulé et nourri les services tout au long de ces deux années et demie de travail. Je pense bien sûr aussi à

l'ensemble des élus des différents groupes politiques de la majorité qui se sont investis. Je veux saluer tout particulièrement Jacques BAUDRIER, Anne-Claire BOUX et Anouch TORANIAN pour les très nombreuses réunions publiques et tout le travail de portage, de soutien et de réflexion sur ce P.L.U. bioclimatique.

Enfin, je pense également à l'ensemble des maires d'arrondissement, majorité ou opposition, qui ont participé à l'élaboration de ce document décisif pour notre ville. C'est une étape cruciale que nous nous apprêtons à franchir. Je veux aussi remercier les présidents des groupes de la majorité municipale d'avoir été présents, attentifs, engagés et soucieux de porter ensemble cette vision commune qui nous unit et qui, notamment depuis 2020 mais aussi depuis 2014, nous a permis d'avancer et de faire de très nombreuses réalisations.

Cette étape cruciale, nous n'aurions pas pu la rendre possible sans la volonté et la détermination de l'ensemble des élus qui y ont contribué. Merci à Fatoumata KONÉ pour son engagement, merci à Rémi FÉRAUD, merci à Nicolas BONNET, parce que, aujourd'hui, ensemble, nous portons cette vision commune qui ne renie en rien les convictions et les engagements de chacun. Je veux exprimer à nouveau ce matin, dans cette période de grande fragilité démocratique, mon immense fierté de conduire cette majorité, qui a une boussole et qui œuvre pour la transformation de notre ville. Merci à vous toutes et à vous tous.

Cette vision commune, ce n'est pas une somme de propositions venant des uns et des autres, c'est un chemin tracé ensemble vers notre avenir. C'est une alchimie qui prend grâce aux histoires, aux parcours de chacune et de chacun, ce sont des sensibilités et des engagements qui se rencontrent, qui dialoguent, qui se nourrissent mutuellement pour aboutir à ce projet partagé dont nous allons débattre aujourd'hui.

Avant de lancer nos débats et d'entrer dans le détail plus technique du P.L.U., j'aimerais revenir un moment sur l'ambition profonde qui nourrit ce projet. À ce titre, je veux bien sûr vous parler de Paris, des défis qui sont les nôtres et des réponses que nous voulons apporter. Je veux vous parler de la vie des Parisiennes et des Parisiens, du devoir que nous avons de les accompagner dans l'accès au logement, aux commerces, aux équipements, aux services de proximité, et celui que nous avons de leur offrir de bonnes conditions de vie, quel que soit le quartier où ils habitent et quelle que soit leur situation économique. Je veux vous parler de notre responsabilité immense et collective pour réduire l'impact de la crise climatique sur notre ville, pour nous adapter au réchauffement climatique, qui, chaque mois, chaque année, se fait ressentir plus fortement.

Je veux vous parler ce matin de ces enfants à qui nous devons offrir un air pur, qui doivent avoir leur place dans les espaces publics, de ces familles qui ne doivent pas être contraintes de quitter Paris lorsqu'elles accueillent un nouvel enfant, et de ces travailleurs clés, ces premières lignes, qui doivent pouvoir vivre à l'endroit où ils travaillent. Je veux vous parler aussi de ces personnes âgées que les canicules et les sécheresses frappent de plein fouet et qui doivent pouvoir profiter de la fraîcheur qu'offrent les espaces verts et la nature en ville. Je veux vous parler des animaux, de la biodiversité que nous allons préserver.

Ce nouveau Plan local d'urbanisme bioclimatique dont nous avons voulu nous doter est bien plus qu'un acronyme ou un document juridique - même s'il demeure bien sûr un document juridique, malgré nos efforts pour le simplifier et le rendre plus accessible -, il s'agit d'abord et avant tout d'un cadre commun pour les prochaines années, pour transformer et adapter notre ville. C'est notre vision politique globale qui trouve là sa traduction, son inscription dans le droit de Paris, et cette vision réunit nos deux ambitions : l'ambition climatique et l'ambition sociale.

Oui, ce projet d'une ville plus verte et plus solidaire, c'est la boussole que respecte la majorité parisienne depuis près de dix ans, pour ne pas remonter à vingt ans. Paris fait face à des défis majeurs, des défis qui nous imposent un changement radical dans nos habitudes et dans nos manières de vivre en ville. Ces transformations radicales, c'est vrai, nous les avons déjà lancées depuis longtemps. Je pense tout d'abord à la reconquête des voies sur berge. D'ailleurs, bravo à toutes celles et ceux qui ont participé à cette très, très belle "Nuit blanche", à toute l'équipe, chère Carine ROLLAND, chère Marie VILLETTE et chère Aurélie FILIPPETTI.

Oui, la reconquête des voies sur berge fait partie de cette vision que nous avons déjà développée et mise en œuvre, comme la réduction de l'usage de la voiture individuelle, qui pollue et fait du bruit, le déploiement massif des pistes cyclables, qui ont changé radicalement les habitudes des Parisiennes et des Parisiens en quelques années seulement, mais aussi la création des "rues aux écoles" auxquelles les enfants, les parents et les habitants des quartiers se sont attachés. D'ailleurs, nous avons des pétitions aujourd'hui pour faire des "Rues aux écoles". C'est aussi la mise en œuvre de la démarche "Embellir votre quartier", cher Jacques BAUDRIER, ou le retour de la nature avec le "Plan arbre", cher Christophe NAJDOVSKI, qui a embelli, rafraîchi notre ville.

Dans notre vision, je l'ai dit, nous avons également une politique du logement en faveur de toutes et tous, cher Ian BROSSAT, qui nous permet de proposer une offre de logement social et abordable, alors même que notre pays connaît une crise du logement sans précédent, avec un blocage pur et simple de la construction de logements. Quand je dis "logement", je ne parle pas du logement à des prix abordables. Je pense aussi, bien sûr, à cette incitation aux porteurs de projets d'inscrire leurs réalisations dans de nouvelles règles, qui placent en leur cœur la mixité, la qualité environnementale et écologique, qui préfèrent conserver, adapter et transformer l'existant plutôt que de détruire pour reconstruire.

Un exemple évident est le projet "Réinventer Paris" dénommé Morland Mixité Capitale, qui a vu un ensemble de bureaux se transformer en un lieu de vie extraordinaire, composé de plus de 160 logements sociaux et 30 logements privés, au bord de la Seine, des commerces, une crèche, une piscine, un hôtel, ou encore une auberge de jeunesse dans laquelle on peut dormir pour 29 euros la nuit. Je pense également à un autre projet issu de "Réinventer Paris", la Ferme du rail, ou encore la Cité fertile, dans les 18e et 19e arrondissements, où je pense encore à venir à cet ancien magasin Tati à Barbès, cher Ian, où vous vous êtes beaucoup mobilisé.

Toutes ces transformations s'inscrivent dans une vision commune pour faire de Paris une ville où il fait bon vivre et une ville qui restera attractive et agréable dans les années prochaines, malgré l'élévation des températures. D'ailleurs, l'action que nous menons va dans le bon sens et prouve qu'il n'y a pas de fatalité, mais au contraire des résultats. Même s'il nous reste beaucoup à faire, nous le voyons déjà sur le plan environnemental.

Entre 2011 et 2021, le trafic routier dans Paris intra-muros a diminué de 40 %. Dans le même temps, la pollution a diminué de 40 % et nous avons atteint 1.400 kilomètres de pistes cyclables. Souvenez-vous, nous étions à 300 kilomètres en 2004. Oui, les résultats sont là. Les compteurs de vélos installés sur la voirie parisienne, cher David BELLIARD, ont enregistré une fréquentation sur ces pistes cyclables en hausse de 47 % en moyenne entre 2019 et 2020, et de 22 % entre 2020 et 2021. Sur certains axes, cette hausse peut atteindre jusqu'à 60 %. Ces mesures ont des effets directs sur la santé des personnes et sur leur espérance de vie. Oui, entre 2011 et 2021, la pollution à proximité de ces voiries a donc baissé de 40 %.

Notre politique s'est aussi traduite par un accroissement massif du nombre d'arbres plantés. Cet hiver, nous venons de battre le record avec 25.000 arbres plantés. Aujourd'hui, nous choisissons, cher Christophe, des espèces d'arbres plus résistantes face au dérèglement climatique, que nous avons évidemment intégré. Alors que la France a été condamnée pour inaction climatique, l'action de la Ville - sans aide de l'Etat, disons-le - est partout saluée, comme en témoigne le prix des Nations unies que nous avons reçu en 2021 lors de la COP de Glasgow dans la catégorie "Climate leaders".

Notre action nous permet aussi d'atteindre cette année l'objectif de 25 % de logements sociaux financés, alors même qu'en 2001 Paris n'en comptait que 13 %. Là encore, nous montrons que, lorsque nous nous en donnons les moyens, et même si ce n'est pas facile, il n'y a pas de fatalité.

Malgré tout, face aux urgences climatiques et sociales qui s'aggravent chaque jour, nous devons amplifier notre action, et c'est là le sens de ce nouveau P.L.U. Nous devons accélérer notre action, car les canicules se multiplient et les effets du dérèglement climatique sont chaque jour plus violents. Si nous avons franchi des étapes décisives, la marche à franchir demeure encore immense. A Paris et dans la Métropole du Grand Paris, nous le savons, il faudrait - tenez-vous bien - une baisse de 60 % de la pollution liée au trafic routier d'ici 2025 pour être "dans les clous" des normes OMS de santé publique, reconnues à l'échelle internationale. Rien que cela, 60 % à l'échelle de la métropole !

Nous devons accélérer, car nous ne pouvons pas accepter que notre horizon soit un scénario à 4 %, comme le Gouvernement vient de le fixer. Je vous le rappelle, les préconisations faites par la convention citoyenne, qui ont été reléguées au rang de manuscrit posé sur l'étagère de la bibliothèque à laquelle nous n'allons jamais, visaient à limiter l'élévation des températures à 1,5 degré.

Oui, nous devons accélérer. Si nous avons également fait des progrès considérables en matière de solidarité, de lourdes inégalités persistent, et les effets de ce néolibéralisme dans lequel certains auraient tout et d'autres n'auraient rien - et ne seraient rien, d'ailleurs, au dire des uns et des autres - sont délétères. Il subsiste de très lourdes inégalités qui, conjuguées à la crise climatique, sont un ravin qui s'ouvre devant nous pour déstabiliser et réduire les démocraties à néant. C'est ni plus ni moins que ce qui est en train de se passer à l'échelle de la planète et ce que nous devons intégrer, non pas comme un fantasme, non pas comme une idéologie, mais comme une réalité. Il nous faut être lucides : c'est ce qui est en train de se passer.

En matière de logement et de logement social, il faut donc poursuivre, amplifier, accélérer, et c'est ce que propose ce P.L.U. Quand certains voudraient nous faire croire que nous ne pouvons plus rien faire, que nous ne devrions rien faire, nous sortons, avec ce P.L.U., de ces oppositions stériles et contradictoires qui ne sont qu'apparentes pour être à la hauteur du moment que nous vivons. Nous allons donc continuer avec des outils renforcés grâce à ce nouveau P.L.U., et ainsi permettre à un plus grand nombre de Parisiennes et de Parisiens de vivre dans notre ville.

Nous le ferons d'abord en transformant l'existant et en rééquilibrant les territoires de l'Est et de l'Ouest, notamment. C'était déjà une des ambitions du P.L.U. de 2006, mais nous devons aller beaucoup plus vite et beaucoup plus loin. Nous allons transformer l'existant, mais aussi faire de la réhabilitation et de la rénovation la norme, et de la démolition, l'exception. Transformer l'existant, c'est changer la destination de certaines parcelles. C'est le sens des 1.000 immeubles identifiés dans ce P.L.U. pour devenir du logement social et abordable, dont près de la moitié sont aujourd'hui des immeubles de bureaux. C'est le sens aussi de la nouvelle obligation dans les arrondissements de l'Ouest parisien de développer pour tout projet de bureaux, y compris en réhabilitation, un minimum de surface de logements.

Oui, nous le ferons en remettant à disposition des Parisiennes et des Parisiens des logements dont ils sont aujourd'hui privés. Dans ce sens, nous allons encore renforcer notre arsenal pour lutter contre le développement des meublés touristiques, qui sont une plaie partout en France, et notamment dans les villes touristiques. Ils interdisent aux travailleuses, aux travailleurs et aux personnes qui vivent et qui travaillent dans ces villes d'y rester. Nous le savons, cela se fait au détriment des habitantes et des habitants dans certains quartiers, notamment dans Paris Centre, mais pas seulement.

Nous le ferons aussi en permettant aux copropriétés d'améliorer la qualité de leurs logements avec la rénovation énergétique, la végétalisation des toits et des façades, des cours, et à travers une autorisation mesurée de surélévation. Nous le ferons, enfin, avec des exigences très élevées en matière d'utilisation de matériaux pour trouver des alternatives au béton, et nous irons bien au-delà de ce que la loi nous impose.

Avec ce P.L.U., nous donnons tort à ceux qui, sous couvert de vouloir préserver un patrimoine exceptionnel que nous avons en héritage, voudraient renoncer à adapter notre ville au changement climatique et qui voudraient la laisser dans sa minéralité. Ce serait un suicide collectif de laisser aux générations futures une capitale invivable, ne pouvant supporter les canicules et, au passage, une ville dans laquelle on ne tiendrait pas compte de la nécessaire accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Le travail commun mené avec la Commission du Vieux Paris et l'Agence parisienne du climat nous a permis au contraire de montrer qu'il est tout à fait possible de concilier les deux enjeux : le patrimoine, et l'environnement et le social. Nous protégerons le patrimoine de manière plus ciblée, plus forte, tout en permettant l'adaptation au changement climatique.

Ce P.L.U., c'est aussi de nouvelles règles pour adapter les lieux d'habitation grâce à la rénovation énergétique - nous savons combien les réunions en mairie d'arrondissement dédiées à ce sujet sont des succès - mais aussi grâce à la préservation de la pleine terre au niveau de chaque parcelle, au fait de rendre à nouveau les sols perméables, au moins 40 % de nos espaces publics d'ici 2050, et grâce à la protection de nos arbres, de notre biodiversité et de la faune qui habite à Paris.

Oui, notre patrimoine bâti n'est pas le seul à devoir être protégé, c'est aussi le cas de notre patrimoine animal et végétal. C'est la raison pour laquelle nous sanctuarisons tous les espaces verts protégés et nos arbres, 250 arbres remarquables et 100.000 arbres d'alignement, plus particulièrement avec une interdiction absolue d'abattage.

Demain, avec ce P.L.U., nous aurons davantage d'espaces verts pour atteindre les 10 mètres carrés d'espaces verts par habitant, comme le recommande l'OMS, avec la création de 55 hectares de nouveaux espaces verts accessibles aux Parisiennes et aux Parisiens, la création d'un grand parc dans le Nord parisien en lien avec les territoires de la Métropole, ou encore avec le développement d'une ceinture verte et sportive autour du périphérique, pour transformer cette partie de Paris qui est l'une des plus polluées et où les habitants sont exposés à des seuils très élevés de pollution. Nous prévoyons aussi la création d'espaces verts sur des parcelles privées et l'ouverture aux publics de nouveaux espaces verts aujourd'hui privatisés.

Ainsi, ce sont 300 hectares d'espaces verts nouveaux qui vont voir le jour à Paris dans les dix à quinze ans qui viennent.

Avec ce P.L.U., enfin, nous voulons donner tort à celles et ceux qui voudraient renoncer à la proximité en laissant la ville aux mains de l'économie de la prédation et la livrer à ce néolibéralisme mortifère pour la nature, mortifère pour les humains et mortifère pour la démocratie. Nous allons continuer à encourager la proximité avec 80 nouveaux centres de santé, 13 gymnases, 11 bibliothèques et médiathèques, et avoir tout ce dont nous avons besoin à côté de chez nous. Privilégier la proximité, c'est aussi protéger nos commerces, nos équipements culturels, et nous donner les moyens de lutter plus fortement contre les "dark stores" et les "dark kitchens" qui menacent notre activité. Nous avons obtenu quelques belles victoires, mais la principale des victoires est la convivialité dans nos rues.

Mesdames et Messieurs, ce P.L.U. continuera sa route dans les prochains mois avec la consultation des personnes publiques associées, puis la phase d'enquête publique. Toutefois, nous pouvons d'ores et déjà être fiers de cette étape décisive que nous nous apprêtons à franchir en vue de son adoption. Je reprends ici les mots d'un grand prix de l'urbanisme, avec lequel nous avons pu échanger la semaine dernière : "Il s'agit du premier P.L.U. pour une ville adaptée". C'est une joie immense de voir aboutir ce travail collectif qui reflète notre vision commune, pour que Paris reste belle et accueillante, une ville où vivent nos enfants et où nos petits-enfants pourront vivre et être heureux.

Je veux à nouveau remercier Emmanuel GRÉGOIRE, toute l'équipe autour de lui, les présidents de groupe de la majorité et l'ensemble des maires d'arrondissement, majorité comme opposition, qui ont contribué à cette première étape décisive, ainsi que les Parisiennes et les Parisiens.

Merci beaucoup, mes chers collègues. Je vais donner la parole à un orateur par groupe pour une intervention liminaire. Le dépassement du temps de parole est bien sûr autorisé, mais il sera déduit du temps accordé au groupe lors de la discussion générale. Le premier orateur est Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe "Indépendants et Progressistes". N'oubliez pas de mettre vos cartes pour intervenir. Merci beaucoup.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la révision d'un Plan local d'urbanisme est, à bien des égards, un moment essentiel dans l'histoire d'une commune. Document clé et structurant pour l'avenir de la ville, il est aussi le garant de la cohérence, de la diversité, du rayonnement et de la richesse patrimoniale, écologique et culturelle de notre capitale. Réviser son Plan local d'urbanisme, c'est construire les réponses aux besoins du présent sans compromettre la capacité de la ville à relever les défis du futur. C'est le moment où se dessinent une vision de la ville, une stratégie, un cap, un moment où nous tentons d'écrire l'avenir au présent.

A l'annonce de la révision de ce P.L.U., nous aurions pu nous attendre à ce que l'Exécutif parisien anticipe davantage l'enjeu majeur du Grand Paris. Oui, mes chers collègues, l'avenir de Paris se joue dans une communauté de destin avec sa Métropole. Plus que le sens de l'histoire, c'est la logique de son développement. Notre belle capitale ne peut espérer résoudre seule le défi du changement climatique, des mobilités, du rayonnement économique et culturel, de la crise du logement avec la même stratégie, la même gouvernance ou le même périmètre qu'hier.

Là où n'importe quelle commune serait naturellement amenée à développer avec des partenaires des outils de programmation en matière d'urbanisme, d'écologie et de logement, Paris, avec ce nouveau P.L.U. intra-muros, demeure tentée de conserver une logique de concentration des pouvoirs. La frontière entre Paris et sa banlieue s'affirme une nouvelle fois dans votre gouvernance. Cela m'apparaît prioritaire, alors que nous ouvrons ce débat sur l'avenir. Il y a urgence à relancer une vraie stratégie métropolitaine. C'est l'échelon pertinent pour être à la bonne hauteur de vue, voir loin pour agir bien, avec un cap et une stratégie solide pour l'avenir de Paris, pour l'avenir du Grand Paris.

Justement, parlons stratégie. En 2013, Madame la Maire, vous affirmiez que "la ville écologique était la ville dense". En 2023, vous annonciez finalement que c'était une bonne nouvelle que Paris se dédensifie. Dix ans séparent ces deux déclarations. Ce revirement spectaculaire pourrait prêter à sourire s'il ne recouvrait pas une réalité malheureuse : l'absence de vision et de stratégie de la majorité municipale en matière d'urbanisme. A travers les annonces d'aujourd'hui autour de ce P.L.U. dit "bioclimatique", la majorité municipale prouve que sa politique depuis dix ans n'était pas la bonne.

Longtemps, vous avez fait le choix de l'hyper densification. Depuis 2014, chaque parcelle de foncier disponible a été construite, souvent de façon excessivement dense et dans un urbanisme de grande hauteur, privilégiant la minéralité. Les exemples sont nombreux, place de la République, place Jules-Joffrin, tours Duo, projet de la tour Triangle, place de la Bastille, projet de Bercy-Charenton, projet Austerlitz.

Vous nous annoncez maintenant vouloir limiter les constructions à 37 mètres de hauteur, mais qu'allez-vous dire, vous, les membres de la majorité municipale, demain, dans votre discours d'inauguration de la tour Triangle ? Qu'allez-vous dire aux Parisiennes et aux Parisiens ? Que la hauteur, ce n'est pas bien, que c'est 37 mètres que vous voulez pour lutter contre le réchauffement climatique ? Je crains que tout cela tourne au ridicule. J'en profite d'ailleurs pour poser la même question à certains élus d'opposition - ils se reconnaîtront -, qui ont eux aussi soutenu la construction de cette tour. Ils en sont tout aussi responsables et se sont convertis bien trop tardivement à l'écologie pour être crédibles aujourd'hui.

La réalité est que, avec cette stratégie d'hyper-densification de la majorité, la capitale a gagné 3 millions de mètres carrés construits. La politique du logement, annoncée comme une priorité depuis 2014, n'a pas porté ses fruits. Il n'est pas plus facile de se loger dans la capitale en 2023 qu'en 2014, et prétendre qu'il y aurait une solution miracle pour résoudre la crise du logement à Paris intra-muros est simplement faux et conduit à des actions résolument antiécologiques. Aujourd'hui, Paris est l'une des villes les plus denses du monde, la capitale la plus dense d'Europe, une densité équivalente à celle de Mumbai.

La stratégie de l'hyper densification a saturé et minéralisé la ville, congestionné l'espace public et quasi épuisé l'ensemble des réserves foncières qui auraient pu être végétalisées. Pourtant, les grands défis que doit relever notre capitale ne manquent pas, notamment celui de son adaptation aux conséquences du réchauffement climatique. C'est ce que démontre parfaitement l'excellent rapport transpartisan "Paris à 50 degrés", dont je tiens une nouvelle fois à saluer la rapporteure, Maud LELIÈVRE, et le président, Alexandre FLORENTIN.

La priorité de ce nouveau P.L.U. doit être de rompre avec la logique actuelle qui consiste à transformer des espaces de respiration en béton. Pour construire un Paris durable, il ne s'agit pas de dédensifier Paris de ses habitants, mais bien de dédensifier Paris de son béton. Malheureusement, aujourd'hui, contraints de satisfaire une majorité bien divisée, vous faites le choix de présenter un nouveau Plan local d'urbanisme prônant à la fois l'hyper densification et la végétalisation. C'est la politique de l'oxymore. Ces ambitions contradictoires font courir le risque que ce nouveau document structurant pour la Ville de Paris soit une occasion manquée.

C'est pourquoi, avec le souci d'une opposition constructive, nous vous proposons des solutions alternatives fortes et concrètes : pas de fausses promesses avec nous. Où est la forêt urbaine place de l'Hôtel de Ville proposée par votre majorité en 2020 ? Où est-elle, cette promesse ?

J'ai beaucoup échangé ces dernières semaines avec des collectifs de citoyens, des associations, des urbanistes, des sociologues et des architectes pour assumer pleinement un P.L.U. de rupture en faveur de la

transformation écologique et de l'adaptation de Paris au dérèglement climatique. Nous vous proposons donc concrètement de classer tous les terrains d'éducation physique, ainsi que la Petite Ceinture, en zones urbaines vertes. Nous vous proposons d'engager un grand plan de végétalisation des boulevards des Maréchaux, ou encore de faire du non-abattage d'arbres un principe et d'instaurer la règle, si l'abattage est inévitable, "pour un arbre abattu, deux arbres similaires replantés".

Dans une ville de plus en plus déséquilibrée, où les écarts de revenus ne cessent de se creuser, où la qualité des commerces de proximité est de plus en plus disparate, le rôle du maire doit être de retrouver le bon équilibre.

Tout d'abord, le bon équilibre en matière de logement, logement social, logement intermédiaire, logement privé, ni logique de la politique du chiffre qui est la vôtre, ni logique anti-logement social portée par une partie de l'opposition. Paris doit être la ville de la diversité sociale et du logement pour toutes et pour tous. Elle doit assurer une répartition plus efficiente au sein de son parc social, et mettre ses logements au service de celles et ceux dont les revenus ne permettent pas d'accéder au marché locatif privé. Je pense notamment à nos jeunes, les apprentis, les étudiants, les jeunes travailleurs, mais également aux personnes qui assurent une mission de service public à Paris dans la santé, dans la sécurité ou l'enseignement, ou encore aux personnes qui ont un emploi dans le privé avec des horaires décalés ou des revenus trop modestes. Là encore, c'est à l'échelle du Grand Paris qu'il faudra agir.

Le bon équilibre, c'est aussi privilégier la qualité à la quantité dans les constructions et dans les réhabilitations. C'est le sens des propositions que nous vous faisons, notamment pour améliorer l'acoustique des logements, pour augmenter la surface habitable des appartements neufs ou pour augmenter la part de surface d'espaces libres. A ce niveau, je le reconnais volontiers, votre Plan local d'urbanisme propose des solutions qui vont dans le bon sens, et nous vous en proposons davantage.

Le bon équilibre, enfin, c'est renouer avec un urbanisme et une vision de la ville centrée sur la qualité de vie, c'est garantir un accès pour tous aux équipements culturels et sportifs, aux conservatoires, aux cinémas, aux commerces de proximité, aux terrains de sport - de qualité évidemment -, tournés vers le besoin des Parisiennes et des Parisiens. Là aussi, nous vous faisons des propositions, je pense notamment aux deux vœux de ma collègue Florence BERTHOUT, la maire du 5e arrondissement, dont l'un vise à protéger les cinémas indépendants et l'autre à flécher les rez-de-chaussée commerciaux de GIE Paris Commerces pour les professionnels de santé. Voilà des propositions concrètes et utiles pour les Parisiennes et les Parisiens.

Paris doit aussi renouer avec un urbanisme respectueux de son patrimoine et de son histoire. Il faut en finir avec cette idée qu'il pourrait y avoir deux Paris : le Paris du centre, le Paris qui fait rêver, le Paris qui rayonne, et le Paris périphérique, où l'on construit différemment, plus dense et toujours plus haut. Toutes les Parisiennes et tous les Parisiens n'ont-ils pas le droit à la beauté de leur ville ? Il est temps de renouer avec la beauté de Paris, de préserver notre exception culturelle parisienne, sans renoncer, bien sûr, à l'innovation, à la créativité et à tous les nouveaux projets, mais en intégrant les gestes architecturaux et les choix d'aménagement de l'espace public dans le respect de notre patrimoine et du paysage parisien.

Nous vous faisons là aussi des propositions constructives, notamment par un amendement qui vise à valoriser l'utilisation de la pierre de taille dans les nouvelles constructions. Nos propositions constructives, que nous portons avec Delphine BÜRKLI et tout le groupe "Indépendants et Progressistes", sont des propositions de rupture pour aller plus loin, plus vite et plus fort par rapport aux ambitions, parfois contradictoires, que vous vous êtes fixées dans ce P.L.U.

Répondre aux enjeux de demain par la mise en œuvre de propositions de rupture nécessite de mobiliser des moyens sans précédent, que l'état actuel des finances de la Ville ne permet pas. En cohérence, nous vous renouvelons les propositions de réduction des dépenses de fonctionnement que nous avions faites lors du débat budgétaire, afin de garantir de manière sérieuse et pérenne une qualité d'investissement à Paris. C'est cela, une politique écologique.

Répondre aux enjeux de demain implique également de savoir travailler avec l'ensemble de ses partenaires à l'échelle du Grand Paris, mais, là encore, il faut un autre état d'esprit et une stratégie d'avenir pour Paris, pour le Grand Paris. Cette stratégie, c'est celle du dialogue pour une politique efficace, pour une politique juste et durable pour notre belle capitale.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame Maud GATEL, vous avez la parole pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues,

Enfin. Ce P.L.U. que, comme Godot, nous attendions depuis dix mois, a fini par arriver. Il aura donc fallu trois ans, trois ans à la majorité pour se mettre d'accord sur un programme de mandature, trois ans au cours desquels l'absence de vision partagée a fait capoter, les uns après les autres, les projets d'urbanisme de la Ville.

Ce qui a changé, c'est que vous êtes, Madame la Maire, revenue sur vos engagements de campagne. Ce P.L.U., finalement, marque la réconciliation de la majorité municipale au prix de renoncements : le renoncement à votre promesse de ne pas augmenter les impôts, ce qui vous permet de lever le verrou financier et d'aligner deux ambitions irréconciliables, sauf à laisser filer la dette, et le renoncement à tout ce que vous avez porté depuis 2001.

Les balbutiements au sein de la majorité auront fait perdre beaucoup de temps à la Ville, car l'ancienneté du P.L.U. actuel est un frein à la nécessaire adaptation de la ville dans un monde en constante accélération. Le débat de ce matin nous donne l'occasion de dresser un bilan précis de votre action depuis maintenant plus de 20 ans, un bilan maintes fois dénoncé et aujourd'hui parfaitement documenté grâce au travail des services de la Ville.

Depuis 2006, vous avez bétonné Paris, c'est incontestable et mesuré. Entre 2006 et 2020, ce sont plus de 2,85 millions de mètres carrés supplémentaires qui ont été construits, dont 1,5 million de mètres carrés de bureaux, avec une augmentation allant jusqu'à 21 % depuis 2014. Vous avez promu des projets antiécologiques en vous affranchissant de la règle des 37 mètres dans les Z.A.C., ou encore avec la tour Triangle. Vous avez diminué les espaces de respiration en déclassant des parcelles classées espaces verts protégés, en autorisant 1.477 surélévations, ainsi que les constructions en cœur d'îlot. Vous avez créé des îlots de chaleur, à l'image de la place de la République.

Votre premier adjoint le résume d'ailleurs parfaitement, "le P.L.U. de 2006, c'était le temps de la construction", nous ne saurions dire mieux, malgré les discours et les dénégations tentant de faire croire l'inverse aux Parisiens. Ce n'est pas ce que nous souhaitons pour les prochaines années.

Discuter du P.L.U., c'est se projeter sur le long terme, c'est prendre aujourd'hui des décisions qui auront une incidence sur les prochaines décennies, c'est œuvrer pour que les Parisiens vivent mieux, voire vivent tout court.

Si ce P.L.U. peut aujourd'hui être présenté, c'est parce que vous avez renoncé à l'idée même de sobriété financière, avec des objectifs non soutenables que vous affichez dans ce projet en matière de logements. Vous escomptez une augmentation du nombre de logements et une augmentation du nombre de logements publics grâce au renforcement de la servitude de mixité sociale, à du pastillage, à 611 emprises supplémentaires, à des surélévations et à la création de la servitude de mixité fonctionnelle. Cet objectif passe aussi par un moratoire sur les bureaux et l'objectif d'une diminution de leur nombre de 20 millions à 15 millions de mètres carrés.

Des dispositifs critiquables à bien des égards, et d'abord contre-productifs. Les propriétaires des emprises tertiaires concernées seront évidemment découragés de faire les nécessaires travaux de rénovation thermique et, plutôt que de les voir dépréciées, seront incités à les vendre. Eminemment dispendieux, le droit de délaissement représentera un puits sans fond pour les finances de la Ville. Des dispositifs aussi discutables juridiquement, quand il s'agit de dire qu'un arrondissement est sous-doté en logement social alors qu'il respecte les 25 % de la loi S.R.U.

La Ville de Paris a aujourd'hui atteint les objectifs de la loi S.R.U. Cela signifie-t-il que le chantier du logement est clos ? Sûrement pas. Nous considérons, au groupe MoDem, qu'il faut continuer de produire du logement social, des logements mieux répartis sur le territoire, en limitant à 35 % le pourcentage de logements sociaux par arrondissement, et donc en diminuant leur nombre dans les 19e, 20e et 13e arrondissements.

Pour ce faire, il faut renouer avec l'accession sociale à la propriété dans les zones surdotées pour soutenir la mixité sociale et redonner des marges de manœuvre financières aux bailleurs. De cette façon, ils pourront œuvrer sur la dimension qualitative des logements sociaux actuels et continuer de produire là où il n'y en a pas suffisamment, dans le respect de la loi actuelle. Renforcer le parcours résidentiel, rééquilibrer le logement social sur le territoire parisien et œuvrer pour la qualité du logement social, il y a beaucoup à faire, mais vos objectifs ne sont en rien soutenables.

L'autre urgence, c'est l'atténuation du changement climatique et l'adaptation de la ville au dérèglement climatique. Les deux. Des promesses qui doivent se traduire en actes. Préserver les espaces de pleine terre, c'est renoncer au projet de construction sur les espaces verts protégés comme le projet Reille, ou encore sanctuariser les espaces verts actuels, comme sur le site de l'ancien hôpital La Rochefoucauld. Moins construire, réutiliser, c'est évidemment diminuer sa consommation de béton, d'où la logique de mettre fin à l'implantation de l'usine Lafarge. Sinon, ce ne sont que des mots.

C'est d'une accélération dont nous avons besoin pour adapter la ville au dérèglement climatique, et Maud LELIÈVRE y reviendra. C'est aussi concilier urgence climatique et protection patrimoniale, mais Béatrice LECOUTURIER s'y arrêtera.

Mieux vivre, c'est faire cohabiter harmonieusement les différentes activités : logement, emploi, service public, commerce. Au groupe MoDem, nous croyons à la mixité, qu'elle soit sociale ou fonctionnelle, mais cela doit se faire sans perte de valeur par l'accompagnement, pas par la contrainte. Affirmer que l'on veut préserver le commerce, c'est très bien. Soutenir concrètement les commerçants, c'est encore mieux. Les nouveaux linéaires de protection commerciale vont évidemment dans le bon sens, mais il faut également faciliter leur exercice, leur donner les moyens de travailler, notamment en leur permettant de livrer et de se faire livrer à travers les places de livraison annoncées, que nous souhaitons voir inscrites dans le P.L.U.

Améliorer le cadre de vie, c'est aussi prendre soin de la population et mener une politique véritablement inclusive. C'est adapter la ville aux grandes tendances démographiques, et je pense notamment au vieillissement de la population. D'ici 2050, 27 % des Parisiens auront plus de 60 ans. Cela implique de renforcer significativement l'offre de soins et les solutions d'hébergement pour nos aînés.

Le P.L.U. a pour objectif de dessiner aujourd'hui la ville de demain. Pour permettre aux Parisiens de vivre mieux, de bénéficier d'un cadre de vie accueillant pour tous, nous vous faisons de nombreuses propositions, une dizaine de vœux et une quarantaine d'amendements - que mes collègues détailleront -, avec une seule boussole : rendre Paris attractive pour ses habitants.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Rémi FÉRAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le P.L.U. bioclimatique qui nous est présenté aujourd'hui est au rendez-vous. Il est au rendez-vous de l'immense défi climatique que nous devons relever, et ce nouveau P.L.U. répond aux attentes et aux exigences toujours plus grandes et toujours plus fortes qui s'imposent à nous au regard de la situation à laquelle nous sommes déjà et serons encore davantage confrontés dans les années et les décennies à venir. Néanmoins, ce P.L.U. ne marque pas une rupture, il porte une évolution et une accélération, la situation d'aujourd'hui n'étant plus celle d'hier et encore moins celle de demain. Le P.L.U. de 2006, toujours en vigueur, a permis de grandes avancées, rappelons-le, avec la création de nombreux espaces verts et de logements sociaux, et nous pouvons en être fiers. Toutefois, il a besoin aujourd'hui d'évoluer, et je me réjouis que notre majorité y soit parvenue.

Le Plan local d'urbanisme, c'est par excellence l'outil qui permet de construire la ville de demain parce qu'il incarne le projet politique de la majorité municipale, pour lequel les Parisiennes et les Parisiens nous ont accordé leur confiance. Ce P.L.U. est résolument social et environnemental, écologiste et solidaire. Ce nouveau P.L.U. sera un cadre efficace pour mieux combattre le réchauffement climatique et permettre la transition écologique, avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone sans sacrifier le logement des plus modestes et des classes moyennes, ni le service public, ni la solidarité, ni la proximité, ni l'équilibre des quartiers et la qualité de vie. C'est la synthèse de tous ces objectifs au sein d'un nouveau P.L.U. bioclimatique qui guide et qui guidera l'action de notre majorité.

Je ne referai pas ici la liste des mesures que nous avons prises au cours des dernières années pour lutter contre le réchauffement climatique, elles sont très nombreuses. C'est d'ailleurs le reproche qui nous est fait sur tous les tons par notre opposition, dont la priorité reste de défendre la voiture en ville. C'est même encore et toujours présent dans les propositions alternatives au P.L.U. présentées ces derniers jours par le groupe de Mme DATI. Non seulement nous assumons notre politique, mais nous la revendiquons. Oui, il faut transformer la ville pour les générations futures et il ne faut pas de retour en arrière ni de pause, mais plutôt anticiper, prévoir, nous adapter et agir. Telle est la feuille de route qui a prévalu à l'élaboration de ce Plan local d'urbanisme.

Je tiens à saluer Emmanuel GRÉGOIRE, ainsi que les services de la Direction de l'Urbanisme, qui n'ont ménagé ni leur temps ni leur peine pour permettre l'élaboration de ce plan. Il est le fruit d'un long travail méticuleux de recensements, d'observations, de réflexions, de propositions, de débats et de confrontations. D'ailleurs, avant d'en venir au fond, quelques mots sur la méthode.

Ce P.L.U. bioclimatique est concerté depuis presque deux ans, c'est pour cela que nous parvenons à ce résultat aujourd'hui. Il y a eu un temps d'information, tout d'abord, entamé dès 2021, puis une première phase de concertation sur la base du diagnostic de l'APUR. Une seconde phase de concertation a été organisée sur le projet d'aménagement et de développement durable en 2022 et, enfin, une troisième phase sur les orientations d'aménagement et de programmation. Evidemment, cette concertation n'est pas terminée. Une dernière phase est prévue, et une enquête publique sera organisée après l'adoption du projet de délibération par notre Conseil. C'est une concertation avec les citoyens, les associations, les professionnels, mais aussi avec les élus, les groupes politiques et les maires d'arrondissement.

Je sais que, pour certains, la concertation n'est pas vraiment à l'ordre du jour - si tant est qu'elle l'eut été un jour -, comme l'a montré le sort réservé par le Président de la République aux travaux de la convention citoyenne sur le climat. Notre majorité municipale est aux antipodes de cette conception car, outre une démarche citoyenne, la concertation est un gage de réussite et une obligation. C'est la condition pour que ce Plan local d'urbanisme soit celui des Parisiennes et des Parisiens.

J'en viens au fond. La réduction de l'empreinte carbone est au cœur de nos préoccupations, et donc au cœur de ce plan. Je sais que les Parisiens partagent cette ambition. De nombreux leviers sont activés pour maximiser cette réduction : sobriété, performance énergétique, utilisation des énergies renouvelables, réemploi des matériaux, gestion des déchets, végétalisation. La première conviction qui a guidé son élaboration est que la réhabilitation doit prévaloir sur la démolition, et elle sera désormais la norme. Parce que ce plan est ambitieux, les objectifs fixés pour les réhabilitations, comme pour les constructions neuves, vont au-delà de ceux fixés par la réglementation thermique nationale. Paris a un temps d'avance en matière environnementale depuis 20 ans, et ce P.L.U. entend le conserver.

Ce P.L.U. sera celui de la transformation écologique de la ville, avec la création de 300 hectares d'espaces verts supplémentaires - il faut rappeler les chiffres, les vrais -, et de la protection écologique, avec la sanctuarisation des espaces verts existants, des zones en pleine terre comme des arbres d'alignement. Le nouveau P.L.U. s'inscrit aussi pleinement dans le plan biodiversité voté à l'unanimité par notre Assemblée en 2018, car la protection de la biodiversité est aussi un pilier indispensable de la résilience de nos territoires.

Enfin, ce P.L.U. est au service de la mixité sociale, à laquelle nous sommes tant attachés. Il contribuera ainsi à atteindre l'objectif de 40 % de logements publics, 30 % de logements sociaux et 10 % de logements abordables d'ici une dizaine d'années. Les outils mis à disposition pour y parvenir sont nombreux, permettez-moi d'en citer quelques-uns : création de 600 nouveaux emplacements réservés, intégration du dispositif bail réel solidaire, abaissement du seuil de création de logements sociaux, en particulier dans les opérations de construction de logements privés, de 800 à 500 mètres carrés, et augmentation de la part minimale de logements sociaux à créer. Ce P.L.U. prévoit aussi la création d'une zone d'hyper-déficit de logements sociaux afin d'imposer la réalisation de 50 % de logements sociaux dans tout projet de construction de logements privés dans les quartiers où le nombre de logements sociaux est particulièrement faible et où la mixité sociale fait encore défaut.

L'objet de notre P.L.U. ne s'arrête toutefois pas là. Nous voulons promouvoir et protéger les activités économiques, commerciales, culturelles, et nous voulons préserver le patrimoine de Paris et les équipements de proximité. C'est la raison pour laquelle ce P.L.U. prévoit la création de 119 nouveaux linéaires de protection commerciale et linéaires de développement du commerce dans les quartiers qui en ont besoin. Il prévoit aussi la création d'un dispositif de protection pour les commerces culturels, notamment pour les librairies. Enfin, il envisage la création de nouveaux équipements publics de proximité en matière culturelle, sportive ou de santé.

Bien sûr, nous entendons la droite pousser les mêmes cris d'orfraie que d'habitude et dire tout et son contraire. Ce P.L.U. serait trop contraignant, trop directif vis-à-vis des opérateurs privés, il ferait une part trop belle au logement social, il ferait fuir les entreprises et les promoteurs, et pourtant il ferait la part trop belle à la construction. Nous connaissons la chanson, et je crois que nous sommes là au cœur de ce qui nous différencie : la cohérence, d'abord, à laquelle nous tenons, et deux visions opposées de ce que doit être le Paris de demain, deux visions opposées de l'action - pour certains, de l'inaction - politique.

Là où les groupes politiques de droite préconisent souvent de ne rien faire, de laisser le marché réguler tout seul, nous pensons bien au contraire qu'il faut prendre les choses en main, orienter et agir. Nous avons la conviction que Paris doit être attractive, mais qu'elle doit aussi être écologique et solidaire, et que cela demande un engagement public. Paris doit permettre aux catégories sociales modestes et moyennes de rester vivre dans la capitale, d'habiter à proximité de leur lieu de travail, d'accéder à des commerces diversifiés, des services, des loisirs, des équipements culturels, et d'avoir accès aux soins. C'est notre conception de "la ville du quart d'heure", celle de la proximité et de la qualité de vie.

Vouloir opposer activité économique, écologie et logement social est une vision datée. Ce serait une lourde erreur et nous ne la ferons pas. Nous devons et nous voulons promouvoir une transition écologique qui soit solidaire, qui soit partagée. Cette ambition politique va bien au-delà de Paris, mais, pour nous, elle commence par Paris.

Le groupe que je préside s'honore donc d'être au rendez-vous de cette ambition de toute notre majorité autour de la Maire de Paris, et nous voterons ce Plan local d'urbanisme aujourd'hui avec fierté, volontarisme et optimisme.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, cher Rémi FÉRAUD, Monsieur le Président, pour tout votre engagement et la qualité du dialogue avec vous pour faire aboutir ce projet.

La parole est à Mme DATI, présidente du groupe Changer Paris.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, Paris, nous l'aimons et nous ne pouvons pas nous résoudre à son déclin. C'est justement parce que nous l'aimons tant que nous nous battons pour notre ville. Nous, nous voulons le meilleur pour Paris et pour les Parisiens.

Aujourd'hui, le principal indicateur de votre bilan est là : 123.000 Parisiens ont fui Paris depuis dix ans. 123.000 Parisiens ont préféré quitter Paris plutôt que de la voir dépérir, et leur vie avec. 123.000 personnes, c'est 5 % de la population totale de notre ville. Ce sont des familles avec enfants qui partent, et le résultat : soit des fermetures de classes, soit des écoles ghettos pour ceux qui s'entassent dans des logements privés ou sociaux dégradés. Paris qui a fait rêver le monde, Paris la ville de tous les destins, de toutes les ambitions, est devenue la ville que l'on fuit. Voilà le bilan de dix ans de votre gestion et de celle de vos alliés. L'urgence est de tout reprendre et de tout remettre en question.

Notre message sera un message de vérité. Lorsque l'on demande aux Parisiens les raisons qui les poussent à quitter Paris, les réponses sont multiples : la dégradation de la qualité du cadre de vie dans la capitale, l'insécurité, la saleté, le mauvais entretien et les choix discutables du mobilier urbain, la surdensification et la bétonisation, le logement social dégradé plutôt qu'une véritable politique du logement social de qualité, la destruction d'espaces verts au profit d'aménagements minéraux et de sols artificialisés, sans parler des nombreux problèmes de mobilité et d'accessibilité des espaces publics. Voilà, en quelques mots, la réalité subie par les Parisiens.

Que sont devenus nos quartiers ? Dans quel état sont la place Henri Frenay, les jardins d'Eole, la place Auguste Baron, Stalingrad, la porte de la Chapelle, Châtelet-les-Halles, ou encore le Champ-de-Mars ? Tout cela pousse naturellement les familles à fuir cette ville malgré elles. Comment envisager l'avenir de leurs enfants dans un tel cadre ? Le pire, c'est que vous osez vous satisfaire du départ de toutes ces familles en parlant d'une dédensification nécessaire pour que, finalement, nous puissions mieux vivre. Les faits sont pourtant têtus.

Depuis 20 ans, Paris a été de densification en densification jusqu'à l'asphyxie. Vous avez accordé vous-mêmes de nombreux permis de construire en dérogeant au règlement des hauteurs ou en modifiant votre propre P.L.U. Le résultat, comme l'a dit ma collègue Maud GATEL : 3,8 millions de mètres carrés de surfaces bâties supplémentaires. Vous avez consenti de nombreuses surélévations de bâtis que vous avez autorisées en toute dérogation, contribuant notamment à la disparition des dents creuses et de notre patrimoine faubourien avec plus de 1.500 surélévations autorisées.

De nombreux projets de tours anachroniques et des projets denses sans âme sont sortis de terre : les tours Duo, les tours Bruneseau, les murs de béton de la gare d'Austerlitz. Des espaces autrefois si verts ont été bétonnés, comme Netter-Debergue ou Saint-Vincent-de-Paul. Des projets controversés, nous pouvons en citer à la pelle, ou plutôt à la bétonneuse. Que sont allés faire les "Verts" dans cette "galère" ?

Avec ce nouveau P.L.U., vous nous promettez finalement de défaire tout ce que vous avez fait, de corriger toutes vos fautes, mais les Parisiens connaissent la valeur et, surtout, les conséquences malheureuses de vos promesses ou de votre changement de pied. Ce P.L.U., c'est le résultat des contradictions de votre majorité, mais aussi, et c'est malheureux, d'un marchandage entre vous, un marchandage dangereux pour les Parisiens et pour Paris. D'abord, l'accélération de la préemption de propriétés privées pour développer uniquement du logement social. Des quotas de logements à intégrer dans tous les bâtiments tertiaires effectuant des travaux de rénovation. Objectif irréaliste et complètement démagogique de création de 300 hectares d'espaces verts à Paris, sans que soit évoquée la création d'un seul vrai nouveau grand parc ou jardin.

D'ailleurs, où sont les forêts urbaines ? Celle du parvis de l'Hôtel de Ville ? Celle de la place de l'Opéra ? Celle de la place Henri Frenay ou celle des berges de Seine ? Les Parisiens les attendent toujours. Encore des mensonges, encore des promesses non tenues. Que de projets bancals et non financés ! N'oublions jamais les 10 milliards d'euros de dette ; les Parisiens ne l'oublient pas. Après avoir fait exploser la pression fiscale avec une hausse de 52 % de la taxe foncière, à quoi doivent maintenant s'attendre les Parisiens ? Ce sont eux qui paient le prix de vos promesses, de vos échecs, de vos contradictions, de ces marchandages et de votre incompétence.

Notre groupe souhaite mettre un coup d'arrêt à votre cavalerie financière et à cette gabegie urbanistique. Nous portons une révision du P.L.U. réaliste, responsable, avec 30 grandes propositions traduites aujourd'hui en plus de 80 vœux et amendements pour que Paris respire à nouveau, pour que notre ville retrouve son éclat, son ouverture au monde, pour qu'elle retrouve son rang.

Pour redonner à Paris son dynamisme et son attractivité, nous voulons lutter contre la vacance des locaux dans les commerces, les logements ou les bureaux, principal outil face à la densification du bâti et à la bétonisation, tout en relançant la diversité sociale et économique. Paris doit vivre, et c'est par le bâti que Paris doit se dédensifier, pas par la fuite des habitants.

Vous proposez de limiter les hauteurs à 37 mètres maximum, mais je crois que cela existe déjà, que c'est déjà dans le P.L.U. actuel. C'est vrai que vous y avez dérogé tout au long de ces mandats, que vous l'avez remise en cause en autorisant et en multipliant les dérogations : tour Triangle, tour Duo dans le 13e, projet Bercy-Charenton, sur lequel vous semblez revenir avec nos mises en garde et la levée de boucliers des habitants. Avec vous, c'est la politique du tout et son contraire. Ce que nous demandons, c'est un respect strict de ces hauteurs partout dans Paris, et c'est aussi une limitation plus stricte dans plusieurs secteurs qu'il nous paraît essentiel de protéger. Si nous voulons conserver les familles et les travailleurs à Paris, ce ne sera pas en construisant plus mais en construisant mieux et en accélérant les rénovations.

Alors que Paris perd des habitants depuis dix ans, notre ville a gagné des millions de mètres carrés de béton en plus, le problème est donc ailleurs. Nous souhaitons ainsi réorienter toutes les préemptions excessives de logements occupés et en bon état, auxquelles vous vous prêtez depuis de trop nombreuses années au travers de cette fameuse combine, à laquelle nous avons mis fin grâce à nous et à notre groupe, des loyers capitalisés qui bouchent les trous de vos finances défaillantes sur le dos des locataires. Elles représentent près de 200 millions d'euros par an. Avec ces économies, ce sont plus de 300 logements du parc social que nous pourrions rénover.

Vos mandats auront également été marqués par la désertification médicale à Paris. Ce qui était inimaginable il y a quelques années est devenu la triste réalité : Paris manque d'équipements et d'offres de santé, elle est de moins en moins accessible pour l'ensemble de ses habitants. Il faut aider les professions libérales à s'implanter, notamment les personnels de santé, dans les linéaires commerciaux durablement vacants. Cela permettra un triple gain : redynamiser les rez-de-chaussée, rendre plus accessible l'offre de santé et créer de nouveaux logements avec ces cabinets libérés en étage.

Nous ne pouvons pas parler de qualité de vie sans parler également d'attractivité économique et commerciale. La principale attraction parisienne, au-delà de sa beauté architecturale et paysagère, c'est son bassin d'emploi. En pastillant des centaines d'immeubles pour les préempter et les transformer en logement social avec votre décision d'imposer des quotas de logements dès la moindre rénovation de bâtiment tertiaire, vous avez pourtant décidé de déclarer la guerre aux acteurs économiques.

Nous rejetons cette main basse sur l'immobilier et cette menace sur la propriété privée. Opposés à la contrainte, favorables aux incitations, nous souhaitons accompagner les acteurs privés dans la transformation des immeubles de bureaux, dont l'usage a pu se réduire avec l'extension du télétravail. L'activité économique est en train de changer de paradigme, nous devons l'accompagner, et non l'entraver comme vous le faites dans le P.L.U.

Par ailleurs, pour lutter contre les nouvelles vagues de chaleur à venir, Paris doit anticiper les changements climatiques et améliorer son efficacité énergétique. Qualifier ce nouveau P.L.U. de bioclimatique ne suffira pas à le rendre équilibré, efficace et écoresponsable. L'architecture classique parisienne et les méthodes traditionnelles peuvent ainsi nous aider pour adapter la ville aux canicules, au lieu de minéraliser Paris comme vous le faites. Ce P.L.U. ne fera pas oublier que vous et votre équipe êtes à l'origine de l'artificialisation de dizaines et de dizaines d'espaces à Paris, comme d'ailleurs la place de la République et tant d'autres lieux emblématiques totalement minéralisés, alors que le combat pour sauver les arbres se poursuit à la porte de Montreuil. D'ailleurs, les Verts sont en soutien dans ce combat, que nous menons conjointement.

Enfin, Paris est-elle toujours la plus belle ville du monde ? Malgré vos trop nombreuses dégradations, nous voulons le croire. Toutefois, pour cela, il faut à nouveau respecter et sublimer son esthétique, qui a été mise à rude épreuve pendant de trop nombreuses années. Nous souhaitons de nouveau privilégier l'utilisation des matériaux naturels et locaux comme la pierre de taille, typique du bâti parisien, notamment haussmannien, plutôt que de tout construire en béton. Nous nous engageons à préserver pleinement le patrimoine faubourien, notamment les maisons d'angle ou ce que l'on peut appeler "les dents creuses". Ce patrimoine a la particularité d'apporter une aération salvatrice dans notre ville et dans nos rues. Nous resterons très attentifs au respect de l'harmonie de l'espace urbain.

Tout au long de nos débats, les élus de notre groupe développeront cette vision d'un autre urbanisme pour Paris. Le P.L.U. est une affaire sérieuse et il ne peut servir de cache-misère à votre bilan, à vouloir nous faire croire que ce sera mieux maintenant. Notre groupe a clairement établi sa priorité : améliorer la qualité de vie et le cadre de vie des Parisiens en luttant contre l'hyper densification et la bétonisation de Paris. C'est en ce sens que nous formulons des propositions responsables et réalistes. Nos propositions sont le fruit de nombreuses consultations et concertations avec les Parisiens, mais aussi avec des collectifs d'habitants que vous méprisez aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

D'abord, Madame DATI, en vous écoutant, je me suis demandé comment aurait été Paris si la Ville n'avait pas basculé à gauche en 2001. Aussi, je veux tout de même vous rappeler que vous avez voté la tour Triangle…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, laissez parler Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je veux vous rappeler que vous étiez contre la piétonisation des berges, et je veux vous rappeler que vous êtes contre le logement social et que vous luttez contre les espaces de respiration.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous vous avons écouté avec beaucoup de respect, écoutez Mme Fatoumata KONÉ de la même façon.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je peux vous dire que, pour les Parisiennes et les Parisiens, Paris serait beaucoup moins respirable et agréable, c'est important de le rappeler.

Je veux commencer par adresser, au nom de mon groupe, mes sincères remerciements à l'ensemble des services de la Ville, en particulier à la direction de l'Urbanisme, à l'APUR, à l'Agence parisienne du climat, à la Commission du Vieux Paris, aux membres des cabinets des adjointes et des adjoints et du cabinet de la Maire, aux associations, aux différents experts, aux militantes et aux militants écologistes, ainsi qu'aux citoyennes et aux citoyens, et à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce nouveau Plan local d'urbanisme bioclimatique.

La reconduction de notre majorité à la tête de la Ville en mai 2020 s'est d'abord faite autour d'un projet, celui de graver dans le marbre ce que l'alliance entre le social et l'écologie rend possible. La fin de la mandature précédente avait été marquée par la crise des "Gilets jaunes", et surtout par le point d'arrêt international imposé par la pandémie de Covid. Au-delà de toutes les tragédies qu'il a occasionnées, cet épisode a également laissé entrevoir le désir d'un monde d'après, où les herbes folles poussent entre les pavés, où les animaux reviennent dans une ville silencieuse et désertée, où le vélo se fait sa place, un monde d'après où les coupes budgétaires dans le service public, notamment en matière de santé et d'éducation, les inégalités d'accès à des espaces de respiration et les supercheries renvoyant dos à dos fin du monde et fin du mois ne sont plus supportables pour la majeure partie des concitoyennes et concitoyens.

Ce projet est bien évidemment le P.L.U. bioclimatique, soit un document d'urbanisme qui prévaut sur tous les autres et dont le contenu en termes d'objectifs et de réglementation dépasse largement le cadre d'une seule mandature. Dans trois, cinq, dix ans, le P.L.U. sera toujours le même et indiquera, au-delà des remous politiques, ce qu'il est permis de faire pour faire évoluer la ville. Le P.L.U. définit le champ des possibles, donne les orientations et dessine les territoires de la ville de demain. Oui, chers collègues, le P.L.U. représente, dans le droit français, le document le plus encadrant pour une collectivité et nous, les écologistes, sommes fiers d'avoir aussi largement fabriqué sa rédaction.

En tant que groupe politique, nous avons relevé le défi lancé par l'Exécutif à bras-le-corps, en imprimant, phrase après phrase, autant de sujets qui sont pour nous identitaires : modes et matériaux de construction, axes de circulation, espaces de respiration, pleine terre et biodiversité, lutte contre les îlots de chaleur, mais aussi droits de toutes et tous au logement, accessibilité de l'espace public au-delà des inégalités de genre, de condition et de situation.

Ainsi, nous avons permis de faire de ce document le tout premier P.L.U. bioclimatique de France, car, aujourd'hui, nous n'hésitons plus à associer un petit "b" à cet acronyme en apparence si austère. Pour le faire, nous avons voulu nous assurer d'avoir la preuve de réelles avancées écologiques. Force est de constater que, lorsque l'on regarde dans le dur du règlement, on trouve un panel élargi de normes architecturales et urbanistiques visant à renforcer l'aération et l'illumination naturelle, la sobriété énergétique et la rénovation thermique des bâtiments, tout comme la préservation des dernières parcelles en pleine terre.

Ces directives s'étendent à des territoires plus larges. Ainsi, les O.A.P. Biodiversité ou Lien métropolitain prévoient de faire la part belle aux corridors fluviaux ou terrestres de la biodiversité au travers de la protection de la Seine, la renaissance de la Bièvre ou encore la protection d'une grande partie de la pleine terre existant sur la Petite Ceinture.

Aujourd'hui, le P.L.U. dont nous nous apprêtons à voter le lancement pour permettre l'enquête publique est un document de la reconstruction de la ville sur la ville, qui décourage quiconque de tout projet de démolition en s'attaquant directement aux bénéfices financiers tirés de la bétonisation et de la vente du moindre mètre carré de pleine terre. Ecoutez bien : tout projet de démolition-reconstruction imposera de laisser jusqu'à 65 % de la parcelle à la pleine terre. Parce que le bâtiment le plus écologique reste celui que l'on ne fait pas. Parce que la pleine terre est vitale pour toutes et tous, et encore davantage pour celles et ceux qui, issus des classes populaires, n'ont pas le privilège d'aller se mettre au vert ailleurs.

C'est aussi la sanctuarisation de nos espaces verts et la création de 300 hectares supplémentaires d'espaces verts que nous offrirons aux Parisiennes et aux Parisiens dans les dix à vingt prochaines années, et la transformation du périphérique, qui nous est si chère.

Parallèlement à cela, nous nous sommes battus pour classer la moindre parcelle en réserve de logement social, d'équipement de santé, d'équipement culturel à destination de toutes les Parisiennes et les Parisiens, comme nous nous battrons encore pour aller chercher le moindre mètre carré de bureaux et de logements vacants afin de le restituer aux Parisiennes et aux Parisiens en mal de logements. Nous avons porté la nécessité de mettre un point final à la construction de bureaux neufs et d'intensifier les efforts en matière de rééquilibrage entre les quartiers riches et ceux accueillant les classes populaires.

D'ailleurs, Madame GATEL, je me permets de vous préciser que plus de 60 % des Parisiens et des Parisiennes sont éligibles au logement social. Votre proposition qui vise à supprimer des logements sociaux dans les 13e, 19e et 20e arrondissements discriminerait et pénaliserait d'abord les classes sociales, et ce n'est pas acceptable. Evidemment, notre objectif est de continuer à augmenter les logements sociaux sans en supprimer ailleurs. Dans d'autres arènes, nous nous mobilisons pour augmenter le compte foncier de manière à renforcer les finances de la Ville destinées à la préemption.

Bien sûr, pour mettre cela en œuvre, il aura fallu s'attaquer de front aux dynamiques de spéculation, de muséification, de bétonisation, de gentrification, qui dépendent si peu de nous, élus parisiens, mais impactent tant les Parisiennes et les Parisiens. En partie, le P.L.U. nous offre l'occasion de le faire en venant limiter les agissements de ceux qui vendent du mètre carré à prix d'or et à la découpe, rendant la ville irrespirable pour le plus grand nombre. Nous avons été, je le crois, au bout de l'exercice de ce qu'il est possible de faire en nous mobilisant aux côtés des citoyennes et des citoyens sur les prescriptions localisées, en nous informant auprès des militantes et militants, de chercheurs et chercheuses, de professionnels, pour mieux comprendre les dynamiques urbaines, en nous heurtant parfois à des murs législatifs nationaux, tels que le droit de la propriété ou le Code de la construction.

Permettez-moi de rappeler à nos collègues de droite que ce que nous défendons est une autre définition de l'attractivité réduite à ses seules dimensions économiques, celle de l'intelligence, du vivre-ensemble, de la sobriété. Il est tout aussi attractif, visionnaire même, de remettre l'humain et la nature au centre, comme ce que nous avons de plus cher, comme la définition même de notre patrimoine, celui d'une ville riche de sa diversité qui propose une qualité de vie agréable pour toutes et tous. Si Paris continue à donner l'exemple, c'est par ses capacités de remise en question et d'adaptation, pour que les personnes qui font la richesse de Paris aient la possibilité ou l'envie d'y

demeurer et d'y élever leurs enfants, car nous sommes comptables de leur offrir des conditions de vie dignes et de leur garantir un bon niveau de santé et d'éducation.

Maintenant, je veux remercier Emmanuel GRÉGOIRE pour son écoute et la qualité des échanges avec mon groupe durant l'élaboration de ce document. Je remercie également l'ensemble des adjointes et des adjoints de la Maire qui ont pris part à ce formidable travail, comme Jacques BAUDRIER, Ian BROSSAT, Anne-Claire BOUX ou encore Anouch TORANIAN. Je veux aussi remercier notre majorité, constituée par les élus des groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen, et, enfin, je remercie sincèrement les 27 membres élus de mon groupe "Les Ecologistes", en particulier Nathalie MAQUOI et Émile MEUNIER, qui se sont investis avec force et passion dans ce projet. Je veux aussi remercier l'équipe de collaboratrices et de collaborateurs de mon groupe, en particulier Léa BELLEC et Anahita GRISONI, pour l'immense et l'indispensable travail réalisé sur ce dossier.

Pour finir, après ces trois années de longues discussions et de négociations, après des combats emblématiques menés depuis tant d'années par les écologistes, je veux en citer quelques-uns : le jardin Villemin, le Bois Dormoy, la tour Triangle, les tours Duo, le T.E.P. Ménilmontant, la Petite Ceinture, la gare du Nord, la gare d'Austerlitz, Bercy-Charenton, les tours Bruneseau, ou encore la porte de Montreuil - merci pour votre soutien, la droite - et la porte de la Villette, je veux dire ma satisfaction de constater que nous avons su réunir la majorité, notre majorité, et même au-delà, autour de notre projet écologiste.

Monsieur BOURNAZEL, vous parlez de rupture. Pour nous, la rupture, nous y sommes. C'est la possibilité de vivre dans une ville qui se donne les moyens de réellement s'adapter aux effets du dérèglement climatique et d'atteindre la neutralité carbone en 2050, et c'est la possibilité de vivre dans une ville habitable, agréable, respirable, verte, solidaire que nous offrons à l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, à leurs enfants, à nos enfants. Pour cela, que dire d'autre que merci, et bravo !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Fatoumata KONÉ. Merci aussi pour votre engagement personnel, dans une période qui a vu la naissance du petit Solal. Nous voulons dire à Solal que c'est sans doute aussi pour lui, tout ce que nous faisons là.

Merci d'avoir été aussi engagée, vous, votre groupe et les personnalités que vous avez mentionnées. C'est un travail collectif, fait des influences des uns et des autres, et je pense que c'est aussi de l'intelligence démocratique et politique que de réussir à conjuguer cela sans que personne ne renonce à ce qu'il est, mais que chacun accepte de se laisser "polliniser" par l'autre.

Je vais maintenant donner la parole à Nicolas BONNET, autre "petite fleur de la pollinisation", président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Vous avez raison d'introduire le sujet d'une telle manière. Je pense que cette révision du P.L.U. s'inscrit dans la continuité d'un travail mené par les socialistes, les écologistes et les communistes pour conjuguer l'écologie et le social. Il n'y a pas d'un côté les bétonneurs et de l'autre côté les partisans des espaces verts, il y a une équipe unie, qui présente aujourd'hui le fruit d'un travail long, qui a réussi à s'accorder et qui permet de donner une vision de Paris pour demain, pour nos enfants et pour ceux qui seront accueillis à Paris.

Oui, Paris est une ville composée de beaucoup de personnes qui viennent de province, d'ailleurs, de beaucoup de pays. C'est pour celles et ceux, notamment qui sont victimes des migrations climatiques, que nous voulons adapter notre ville pour qu'elle soit vivante, accueillante, qu'elle permette à tout le monde d'y vivre, d'y travailler, mais aussi - c'est le sens de cette révision - de tenir compte des enjeux du moment : les enjeux climatiques.

Nous sortons d'ailleurs d'une mission d'information "Paris à 50 degrés", et ce P.L.U. s'inspire de beaucoup des préconisations qui ont été faites dans cette M.I.E., que nous voterons demain. Ce rapport s'inspire de nouveaux enjeux, je pense aux enjeux économiques et sociaux, notamment à la nécessité de faire face au libéralisme à l'échelle mondiale, qui frappe notre ville.

C'est face à ces logiques qui tendent à faire de Paris une ville soit musée, soit "ubérisée" et totalement libérale, que ce plan oppose le droit à la ville, le droit pour toutes et tous. Par exemple, nous allons faire refluer les fléaux qui gangrènent Paris. Je voudrais saluer ici le travail d'Emmanuel GRÉGOIRE et de la DU en prenant un exemple précis sur l'"ubérisation". Ma collègue Barbara GOMES y reviendra.

Ce P.L.U., c'est faire face à l'"ubérisation" dans le logement, comme "Airbnb", pour que ce soit davantage encadré. Aujourd'hui, on voit beaucoup de copropriétés se mobiliser. C'est aussi faire face aux "dark stores" et aux "dark kitchens", qui sont tout simplement interdits dans une grande partie de la capitale. C'est protéger nos commerces, protéger les activités culturelles, mais c'est aussi empêcher l'ensemble des bureaux et du tertiaire de se propager dans Paris, et c'est évidemment permettre la relocalisation de la fabrication à Paris.

Vous l'avez évoqué toutes et tous, c'est également permettre que le marché de l'immobilier, qui galope, soit réduit. A ce titre, je voudrais donner un chiffre qui illustre cette ambition du P.L.U. sur la question du logement : 300 emplacements étaient réservés à muter en logements sociaux dans le précédent P.L.U., et nous passons aujourd'hui

à 1.000 réserves dans ce nouveau P.L.U. bioclimatique. C'est une hausse de 200 %. L'objectif est simple : atteindre 40 % de logements publics d'ici 2035, dont 30 % de logements sociaux et 10 % de logements à loyers abordables.

Il s'agit de poursuivre le développement du logement public sur le modèle des capitales comme Vienne ou Amsterdam, qui comptent respectivement 60 % à 40 % de logements publics. Je le dis à mes collègues de l'opposition, quand vous hurlez sur beaucoup de projets de délibération et que vous déposez beaucoup d'amendements et de vœux contre la possibilité de continuer le logement social, sachez que d'autres capitales en Europe sont allées beaucoup plus loin que Paris, et c'est le cas de Vienne et d'Amsterdam.

Ce P.L.U., c'est aussi la possibilité de faire une zone prioritaire appelée "zone d'hyper-déficit en logement social", qui a ainsi été créée. Nous voulons poursuivre le rééquilibrage territorial, mené depuis 2014, que ce soit dans le 7e, Madame DATI, dans le 16e, Monsieur SZPINER, ou dans le 6e, Monsieur LECOQ. Nous allons transformer et, s'il n'y a pas de foncier, nous allons préempter. En tout cas, nous tenons à la mixité sociale, et je crois que c'est votre volonté aussi, Mesdames et Messieurs les Maires de ces arrondissements.

Pourtant, je vois que, à l'inverse, vous nous faites une proposition qui va contre cela, puisque vous proposez la création d'une zone de déficit en logements privés et intermédiaires, car vous craignez le développement du logement public. Malgré tout, ce P.L.U. continue cet effort que nous avons lancé depuis de longues années. Je voudrais donc vous dire que, évidemment, nous rejetterons l'ensemble de vos propositions, de vos vœux et de vos amendements qui visent à empêcher la production de logements sociaux. Là est vraiment la différence entre vous et nous.

Enfin, je voudrais évoquer des chiffres donnés par l'APUR. L'APUR estime à plus de 18.000 le nombre de logements, non pas seulement vacants, mais durablement vacants. En parallèle, la dernière Nuit de la Solidarité en janvier 2023 a fait état de 3.000 personnes sans solution d'hébergement d'urgence sur le territoire parisien. On entend par ailleurs que, à l'approche des Jeux Olympiques, certains hôtels voudraient évacuer ces hébergements d'urgence pour préparer l'arrivée de touristes. Des familles ont besoin de ces centres d'hébergement, nous ferons donc tout dans ce P.L.U. pour renforcer ces derniers.

Je voudrais vous donner l'illustration d'un compromis et d'un accord dans la majorité, Fatoumata KONÉ l'a évoqué : le T.E.P. Ménilmontant. Oui, nous acceptons que cette parcelle soit végétalisée et qu'elle ne soit plus artificialisée, mais nous demandons aussi qu'un centre d'hébergement d'urgence voie le jour sur une partie de cette parcelle, où il y a actuellement des baraquements artificialisés. Voilà ce qu'est une majorité de gauche qui sait conjuguer les questions environnementales et les questions sociales.

Je voudrais dire aussi, dans le prolongement, que, oui, nous acceptons qu'il n'y ait plus de constructions de tours de grande hauteur. Je vois des revirements, parce que certains élus de droite aujourd'hui sont contre les tours de grande hauteur, mais, quand nous avions ce débat en 2014 et même avant, c'étaient les premiers à les défendre. Il y a des revirements, c'est ainsi. Bien sûr, dans ce P.L.U., nous disons qu'il n'y aura plus de dérogations, notamment sur la Z.A.C. "Bercy-Charenton". Nous avons aussi accepté qu'il n'y ait plus d'immeubles-ponts partout. Toutefois, cela n'empêche pas de continuer à aménager ces futurs quartiers, je pense à la zone Bercy-Charenton mais aussi à la porte de Montreuil, pour qu'il y ait des espaces verts, du logement et des espaces tertiaires. C'est le fruit de notre accord dans la majorité, c'est ce qui permet aujourd'hui de nous rassembler et de conjuguer l'économique, le social et l'environnemental.

Autre avancée dans ce P.L.U. : les équipements publics. 183 nouveaux sites sont ciblés pour développer des équipements publics, 100 pour des équipements culturels, 80 pour des équipements sportifs - j'y reviendrai plus tard -, 3 pour des équipements de jeunesse, mais surtout pour la santé. J'ai entendu l'opposition évoquer les questions de santé. Je voudrais vous dire, Madame DATI, que ce sont 80 réserves pour de nouveaux équipements de santé publique, notamment des centres de santé municipaux en secteur 1 et des maisons de santé, qui verront le jour grâce à l'intervention du groupe communiste sur ce P.L.U. J'irai plus loin.

L'offre de santé, ce ne sont bien sûr pas simplement les généralistes et les spécialistes, ce sont aussi les hôpitaux de Paris. Dans ce P.L.U., nous allons préserver l'avenir de l'Hôtel-Dieu pour qu'il ne soit pas un grand centre commercial, mais que cette parcelle reste une parcelle de services publics. Je pense aussi à Bichat-Beaujon, nous nous battrons pour qu'il reste un hôpital de plein exercice.

Je voudrais terminer sur l'héritage des Jeux Olympiques. Dans quelques mois, les Jeux Olympiques seront à Paris. Nous pensons, avec ce P.L.U., qu'il y a un enjeu considérable : l'accès de toutes et tous au sport. Pour cela, nous souhaitons avoir des parcelles qui nous permettent de continuer à construire des équipements sportifs de proximité. Avec Jacques BAUDRIER, nous avons eu une idée que je considère comme géniale, celle d'utiliser les parcelles sportives existantes pour surélever. Je prends l'exemple du 12e arrondissement, où nous avons plusieurs terrains d'éducation physique et sportive, et notamment des terrains de tennis au centre Mimoun. Nous proposons de lancer des études pour surélever ces parcelles et faire, en une parcelle, deux ou trois parcelles sportives et des gymnases. C'est le sens de ce que l'on appelle l'anneau sportif autour de Paris, en complément de la ceinture verte.

Nous préparons donc l'avenir avec des parcelles végétalisées - nous en avons proposé énormément avec le groupe communiste -, des services publics, du logement. Construire un Paris où l'on puisse vivre, travailler et rester, voilà la vision que nous proposons pour les futures années.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous aussi, cher Nicolas BONNET, pour tout l'engagement de votre groupe. C'est ainsi que nous avançons, que nous progressons et que nous tenons compte de la diversité des aspirations de notre société tout en gardant le cap sur les grands défis à relever, notamment le défi climatique, qui conditionne finalement tout le reste.

Je vais à présent donner la parole à tous les orateurs et oratrices inscrits pour le reste de notre débat, comme en ont décidé les membres de la conférence d'organisation.

Je donne donc la parole à Mme Maud LELIÈVRE, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud LELIÈVRE. - Madame la Maire, mes chers collègues, décider d'un P.L.U. n'est jamais anodin. Derrière les données techniques, les chiffres, le droit de l'urbanisme, il nous faut imaginer, projeter, comme d'autres avant nous, que les changements que nous votons aujourd'hui imprégneront les esthétiques urbaines et les vies de demain. "La ville vit, croît, s'enfouit, ressurgit en dehors de nous", selon les mots de Julien Gracq, "elle nous imprègne à tout jamais, nous forme et nous la reformons".

Ce P.L.U. s'inscrit dans une longue série de révisions et de débats, de reports également, mais l'élaboration d'un P.L.U. est avant tout un moment stratégique, un moment de rupture. Aujourd'hui, ce P.L.U. doit répondre au défi majeur de lutte et d'adaptation de la ville aux effets du réchauffement climatique, et surtout à la question de l'habitabilité.

Depuis 2006, les données des différents rapports du GIEC alertent sur l'accélération du réchauffement climatique, dont les effets se feront ressentir plus fortement dans une ville comme Paris, très dense, trop dense, ne comptant pas assez d'espaces verts par habitant. Paris a déjà connu des températures pouvant monter jusqu'à 80°C. Les scientifiques nous disent que, si nous continuons dans cette trajectoire, des températures extrêmes telles que celles que l'Inde ou le Pakistan ont connues en avril 2022 pourront devenir des événements climatiques récurrents, y compris dans notre capitale.

Dessiner la ville ne relève plus du débat partisan mais bien de la nécessité de répondre à l'urgence. Comme l'a montré la mission d'information et d'évaluation "Paris à 50 degrés", dont je salue le travail collectif, ce qui se joue devant nous n'est plus à prendre à la légère. Il est question aujourd'hui de savoir si Paris dans cinq, dix, quinze, vingt ans sera encore habitable. Il est primordial d'avoir toujours cette interrogation en tête lorsque nous élaborons des projets urbanistiques qui permettront de rendre la ville plus sûre et plus viable pour tous ses habitants et pour le vivant.

Pour avoir un Paris résilient, ce nouveau P.L.U. doit répondre à trois exigences. La première, celle de la cohérence. Paris doit disposer d'un urbanisme cohérent, adapté, se confrontant à la réalité. Ce P.L.U. doit rompre avec les logiques urbanistiques du passé, il n'est plus possible de construire de grandes tours vitrées ou de déroger aux règles les induisant. Au-delà d'une esthétique discutable et d'un confort relatif de vie pour ses habitants, ces tours sont des gouffres énergétiques favorisant le réchauffement de la ville. Même la Ville de New York, connue pour sa "skyline" ponctuée de nombreux gratte-ciel, a interrogé ce modèle de tour durant l'élaboration de son plan d'adaptation "New York 2050".

L'adaptation du bâti parisien ne peut se faire contre l'histoire de Paris, et notre amie Béatrice LECOUTURIER développera nos propositions. L'isolation par l'extérieur, par exemple, une technique d'isolation au demeurant très efficace afin de réduire la température au sein des logements, peut se faire dans le respect des caractéristiques esthétiques des façades. Il convient d'adapter Paris tout en faisant perdurer son esthétisme. Quel sens aurait pour notre identité une ville mondialisée dont les façades et les toits ont perdu leurs caractéristiques qui permettent, dès le premier regard, de savoir que nous sommes à Paris, encore plus lorsque les rues se bordent de marques et de façades commerciales qui se répètent à l'infini, de Prague à Milan, de Tokyo aux "malls" d'Abu Dhabi.

C'est le sens du consensus que nous avons trouvé au sein de la M.I.E., à savoir conjuguer au présent adaptation et identité, modernisme et histoire.

La seconde exigence est celle du vivant. Paris peut devenir une véritable ville nature si nous y mettons de la volonté et des moyens financiers. En ce sens, la végétalisation de l'espace public doit être massive, mais elle doit surtout être réalisée en pleine terre et dans la durée, en choisissant des essences adaptées à la réalité du futur climat parisien. Il n'est pas forcément judicieux de ne s'appuyer que sur des essences locales, mais également d'imaginer celles qui pourront être plus résistantes au stress hydrique. Sachons regarder ce qui se fait de mieux et aidons-nous des outils qui sont à notre disposition, comme ceux du muséum d'Histoire naturelle qui, par son expertise, peut nous accompagner dans l'élaboration d'un panel d'essences aptes à avoir des plantations adaptées au réchauffement climatique.

Sachons également nous prémunir des effets de mode sans recul d'analyse. Expérimenter les plantations Miyawaki a son utilité dans certains territoires. En France, qui plus est à Paris, son efficacité reste toute relative, car cette méthode doit s'adapter au contexte écologique de chaque lieu. Une étude à Paris dans la revue "Landscape" a fait état de la mortalité des arbres à hauteur de 80 % au bout de dix ans, raison pour laquelle une autre capitale européenne comme Berlin revient en arrière. Ce n'est qu'un exemple de mal-adaptation ou de contre-solution sur lequel il faut savoir revenir en arrière.

Pour permettre à la biodiversité de s'implanter en ville et de croître de manière positive, il convient d'étendre les trames vertes continues à partir des bois, des parcs, des squares, dans le but de créer de nouveaux corridors de biodiversité et de fraîcheur. Les choix urbanistiques du passé ont rendu l'espace urbain parisien trop fragmenté, entraînant des ruptures de continuité trop importantes.

Notre contribution aujourd'hui se traduit par un certain nombre d'amendements importants, je viens d'en évoquer quelques-uns, et j'espère qu'ils seront lus comme un enrichissement dont nous partagerons collectivement le bon sens.

Pour maintenir et augmenter le taux de végétalisation à Paris, il convient de planifier et de sanctuariser des espaces à végétaliser chaque année. Pour cela, nous nous proposons d'augmenter le nombre d'espaces verts protégés en définissant des seuils, avec une tendance à l'augmentation chaque année.

Enfin, la troisième exigence est celle d'une ville adaptée, d'une ville qui protège ses habitants. Le premier outil à notre disposition est bien évidemment la végétalisation que je viens d'évoquer. Par son rôle de climatiseur naturel mais aussi par ses capacités d'ombrage, la végétalisation permet de rendre l'espace public plus sûr et utilisable. C'est pour cela que nous proposons l'établissement d'un coefficient d'ombre de l'espace public, permettant à tout un chacun de s'adapter et de s'approprier un espace public qui sera ainsi plus frais. Il est utile face aux crises d'avoir des indicateurs de suivi, non pas pour nous satisfaire et nous féliciter, mais pour savoir où nous allons. Ce sont d'ailleurs les indicateurs qui sont aujourd'hui au cœur des débats des COP.

Protéger la population, c'est aussi préserver et décider de ne pas faire, de ne pas construire. A travers ce P.L.U., nous ne préservons pas suffisamment des corridors d'air. En continuant à surdensifier, à surélever la ville, nous nous disons que, demain, nous allons abandonner certains quartiers, certains habitants, à la chaleur d'une ville radiateur surbétonnée. Il nous est possible également d'agir en urgence sur le bâti. L'adaptation du bâti doit impérativement prendre en compte la protection des Parisiens et la réduction de l'effet des îlots de chaleur dans la capitale. Le confort d'été doit être au cœur de nos transformations. Pour cela, nous proposons, pour toute construction neuve ou restructuration lourde, un système de ventilation passif qui doit être choisi en priorité.

Enfin, parce que Paris doit être une ville facilitatrice d'échanges et de liens intergénérationnels, nous avons déposé un vœu afin que soient aménagées une ou plusieurs placettes oasis par quartier. Ce n'est pas une idée simplement de notre groupe, c'est une préconisation de la M.I.E. Ces placettes seront des lieux de sociabilisation intergénérationnelle et de sauvegarde.

La vision de Paris que nous défendons est un Paris adapté, frais et sûr pour ses habitants, un Paris qui répond dans le concret, avec des indicateurs chiffrés et transparents. C'est le sens de nos amendements. Après le temps de la construction, celui du P.L.U. de 2006, passons à celui de l'adaptation, de la résilience et de la sobriété, celui d'une ville qui protège et qui prépare l'avenir dont les Parisiens ont besoin. C'est cette vision de Paris que défendra notre groupe.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Maud LELIÈVRE.

La parole est à François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement.

M. François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, c'est aujourd'hui un engagement qui correspond à la mise en œuvre de ce que nous avions annoncé. Nous l'avons dit devant les Parisiennes et les Parisiens.

Il était devenu nécessaire depuis 2006 de faire évoluer notre règle d'urbanisme à Paris. Un premier débat a eu lieu en ce Conseil sur le P.A.D.D. en novembre 2021. Depuis, je tiens vraiment à saluer la concertation assez incroyable qui a été menée et qui a conduit à faire émerger plus de 50.000 propositions. Toutes ont été examinées. C'est ce travail colossal que je tiens à saluer, organisé sous la houlette d'Emmanuel GRÉGOIRE et de l'ensemble des services de la Direction de l'Urbanisme. Je n'oublie pas le cabinet d'Emmanuel GRÉGOIRE, qui a vraiment "mouillé la chemise" pour arriver à ce beau résultat aujourd'hui. Ces documents sont le fruit de tout ce travail, et de nombreux exemples ont déjà été donnés.

Pour ce qui est du 11e arrondissement, c'est un arrondissement particulièrement attractif - n'en déplaise à celles et ceux qui voudraient faire croire que Paris ne fait plus rêver -, dans lequel il est encore nécessaire de faire bouger les lignes. Bouger les lignes, c'est créer six nouvelles réserves d'espaces verts. Certaines sont emblématiques, je pense notamment au passage qui se trouve entre la rue Saint-Maur et l'avenue Parmentier.

D'ailleurs, s'agissant d'un grand passage, je nous invite tous à éviter de reproduire des erreurs passées en voulant mettre trop de choses dans l'espace disponible quand nous avons peu de foncier. Pour nous, la priorité est de créer une continuité verte et de planter, et, si de la place reste disponible, d'y installer d'autres activités. Il faut bien garder cet ordre des priorités en tête.

Je parle ici de 214 espaces végétalisés et protégés. C'est un nombre considérable, mais qui correspond tout simplement à ces petits îlots de fraîcheur au sein d'immeubles, de copropriétés, de parcelles, qui étaient jusqu'ici passés sous le radar des règles d'urbanisme, ce qui permettait aux propriétaires privés de les détruire à l'occasion d'une opération de valorisation patrimoniale. Ces différents espaces seront désormais protégés, et c'est une très bonne chose.

Dans ce P.L.U., il est aussi question des équipements sociaux, de santé, de petite enfance, culturels, sportifs. Enfin, on en parle beaucoup, il y a la question du logement. Je voudrais vraiment saluer le travail que nous avons pu mener dans le 11e avec notre adjoint chargé du logement, Adrien TIBERTI, pour inscrire plus de 60 parcelles désormais réservées à la création de logements sociaux. Dans ce petit arrondissement qui n'a pas de foncier, c'est une façon simple et pragmatique d'avancer.

Je m'arrête un instant sur les oppositions que nous avons entendues jusqu'ici, notamment sur cette proposition de Maud GATEL de réduire le nombre de logements sociaux dans certains arrondissements qui en seraient trop dotés. A quoi pourrait conduire une telle opération ? Il faut bien voir les choses comme elles sont : moins de logement social, cela veut dire très concrètement, pour toutes les familles qui n'auraient plus accès à ces logements, une hausse du prix du logement. La proposition que vous faites, c'est donc une hausse du prix du logement pour les familles modestes parisiennes. Évidemment, nous sommes résolument contre cette proposition.

D'ailleurs, cette question du prix du logement, qui est évidemment un facteur déterminant dans la possibilité pour les familles de se loger à Paris, était curieusement absente de la longue litanie de Rachida DATI dont elle nous a rebattu les oreilles tout à l'heure, comme elle le fait à chaque fois. Nous serions coupables de tous les maux qui font que les habitants quittent Paris, mais vous oubliez tout le temps de citer la question du prix du logement. C'est assez symptomatique, mais c'est une des vertus de ce débat : il permet aux masques de tomber.

Quand je vois les vœux qui ont été déposés dans le 11e arrondissement par l'opposition, qui sont repris dans ce Conseil de Paris, ils viennent systématiquement réduire la place du logement social. Quand nous avons des opérations de logement social, vous nous dites : "Nous sommes pour le logement social, mais vous ne le faites pas au bon endroit". Cette fois, alors que nous mettons une règle qui montre combien nous voulons défendre le logement social parce qu'il permet aux familles parisiennes de rester à Paris et qu'il permet de contenir le prix du logement à Paris, vous nous sortez des règles : un de vos vœux devrait vraiment être encadré, car, s'il était adopté, il viserait purement et simplement à diviser par deux la possibilité de créer du logement social dans le 11e arrondissement.

Notre arrondissement est attractif et, s'il l'est, comme notre ville, c'est parce qu'il y a une réelle mixité. Cette mixité est sociale et fonctionnelle. Cette mixité, c'est le fait de ne pas réserver des arrondissements ou des quartiers à telle ou telle activité, mais de faire en sorte que les habitants puissent vivre, travailler, se loger, se distraire et sortir dans un quartier donné, plutôt que d'avoir à traverser Paris à chaque fois. C'est cela, le modèle de la ville que nous portons. C'est cela, le modèle que porte ce P.L.U. bioclimatique.

Je m'arrête sur un dernier point, celui des protections patrimoniales et artisanales. Nous avons une richesse extraordinaire dans l'Est parisien, particulièrement dans le 11e arrondissement, qui est le produit de l'histoire, cette histoire qui a conduit de nombreux artisans à s'installer dans nos quartiers, et qui existent encore aujourd'hui. Or, sans une action déterminée de la Ville, nous savons que le prix du foncier les évincera progressivement.

A travers les protections que nous mettons en place dans le P.L.U., nous permettons le maintien de cet artisanat et du patrimoine faubourien. Ce dernier n'est peut-être pas spectaculaire, mais, s'il n'est pas protégé, il finira par disparaître. Nous avons malheureusement quelques exemples de promoteurs qui ont une attitude scandaleuse et qui, en ce moment même, sont en train de détruire le 114, rue Oberkampf. Je sais qu'Emmanuel GRÉGOIRE est mobilisé sur cette question. C'est une situation dramatique, parce que c'est un patrimoine important de Paris qui est détruit à bas bruit.

Pour conclure - sinon je n'arriverai pas à finir sans verre d'eau -, nous voulons une ville qui fonctionne, une ville qui accueille tout le monde, quelle que soit notre condition sociale, et qui soit prête à faire face aux différentes crises, notamment à la crise climatique. Oui, c'est historique, et c'est parce que nous aimons Paris et que nous voulons le meilleur pour notre ville que nous voterons ce P.L.U. bioclimatique.

Merci à tous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire. Le verre d'eau est arrivé un peu tardivement.

Je donne maintenant la parole à Jean-Pierre LECOQ. Monsieur le Maire du 6e arrondissement, c'est à vous.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce débat que nous avons est dicté par l'évolution de la législation et le génie que nous avons en France de faire évoluer en permanence nos cadres juridiques sans saisir l'occasion de redonner de la cohérence, ne serait-ce que sur le plan des dates d'adoption entre le P.L.U. parisien et les deux autres documents d'urbanisme adoptés par la Métropole de Paris et par le Conseil régional, en l'occurrence le SCoT pour la première et le S.D.R.I.F. pour la seconde.

Cette cohérence, que nous appelons de nos vœux au groupe Changer Paris - notre présidente l'a parfaitement démontré tout au long de son intervention -, se situe aux antipodes de ce que vous souhaitez mettre en œuvre pour Paris : un Paris étriqué, rabougri à l'intérieur de son périphérique, dont l'économie se dégrade un peu plus chaque jour, parsemé de chantiers souvent incompréhensibles, dont la non-gestion semble érigée en règle mais qui ne servent qu'à une chose, provoquer des embouteillages et donc davantage de pollution et de nuisances sonores pour les Parisiennes et les Parisiens.

Vous dites vouloir construire moins et mieux, mais, avec les nouvelles règles de surélévation possible et le pastillage frénétique que vous avez pratiqué sur de nombreuses propriétés, vous vous mettez en capacité de densifier davantage. Pourtant, parmi les grandes villes dans le monde, Paris, avec 380 habitants à l'hectare, affiche déjà une densité très élevée.

Comment vous croire lorsque vous parlez de P.L.U. bioclimatique alors que vous avez construit plus de 3 millions de mètres carrés en dix ans, que vous avez abattu 15.000 arbres de 2014 à 2020, tout en laissant fuir les familles et en alimentant, par votre politique de préemption, la hausse des prix dans tous les arrondissements, notamment dans l'Est parisien ?

Vous prônez un urbanisme à visage humain, mais vous vous entêtez à construire la tour Triangle dans le 15e arrondissement, dont le montage financier a fait l'objet d'une saisine du Parquet national financier. Quant aux tours Duo, qui sont visibles d'une grande partie du territoire parisien, beaucoup d'entre nous se demandent comment elles ont pu être construites et autorisées. Cela ne vous a pas empêchés de vouloir construire à Bruneseau des tours de logements de plus de 100 mètres de haut, jusqu'à 180 mètres, heureusement stoppées par un vote de notre Assemblée.

S'agissant de la végétalisation de l'espace public, chacun d'entre nous est en train de découvrir la réalité de la situation. La communication tonitruante de votre prédécesseur, Monsieur GRÉGOIRE, le "grand prêtre" des opérations publiques/privées, dénommée pompeusement "Réinventer Paris" s'est fracassée sur le mur de la réalité. Les forêts urbaines ont fondu comme neige au soleil place de l'Opéra ou place de l'Hôtel de Ville. Il reste la place de Catalogne dans le 14e arrondissement, où les quelques arbres prévus ne consoleront ni les héritiers du sculpteur polonais Shamaï Haber, dont la fontaine monumentale a été détruite, ni les riverains de la rue du Commandant Mouchotte, bercés pendant des années par le chantier mal maîtrisé des Ateliers Gaîté.

Quant à la végétalisation des rues et placettes, le constat est le même. Les nombreux réseaux souterrains rendent irréalisables de nombreuses opérations, quand ils ne les compliquent pas ou ne les renchérissent pas. Démarrées dans une certaine allégresse, les opérations "Embellir Paris" et "rues aux écoles" se heurtent au principe de réalité et à l'embolie des services de proximité, la capacité d'étude de la voirie ou des espaces verts étant totalement saturée.

Vous l'avez compris, Monsieur le premier adjoint, au vu de votre bilan et des opérations que vous avez réalisées depuis trois ans, ou plutôt de celles que vous n'avez pas réalisées, des espaces verts qui ont été malmenés, des projets Bercy et Bruneseau, des milliers d'arbres abattus, comment peut-on vous faire confiance pour préparer le Paris de 2050, l'avenir de la plus belle ville du monde, fruit d'un héritage de deux millénaires que le monde entier nous envie ?

Sans consulter leurs propriétaires, vous avez pastillé des milliers immeubles répartis sur tout le territoire parisien, au risque de faire n'importe quoi. Ainsi, pourquoi avoir pastillé le restaurant universitaire Mabillon que tant d'étudiants fréquentent depuis des décennies ? Est-ce en souvenir d'un repas médiocre, mal digéré, ou n'est-ce pas plutôt le fait d'un document rédigé à la hâte, bricolé, achevé dans la précipitation après des mois de négociations au sein de la majorité municipale ?

Mes chers collègues, c'est bien sûr tout le contraire que nous souhaitons mettre en œuvre après cette crise sanitaire qui nous a essorés tout en changeant notre vision des choses. Respecter l'urbanisme faubourien, ne pas surélever systématiquement ou boucher les dents creuses afin de conserver l'âme de Paris tout en évitant de créer des îlots de chaleur, réfléchir à la création de plans spécifiques pour certains quartiers afin de mettre en valeur leur identité, tels sont les outils qui doivent être mis en œuvre et qui répondent à la volonté de nos concitoyens de s'approprier leur environnement. Respecter les espaces verts protégés, les arbres en cœur d'îlot, retrouver et mettre en valeur des espaces de pleine terre, tout le contraire de ce que vous avez fait depuis vingt ans. Voilà l'enjeu de ce P.L.U. et des mesures améliorant véritablement l'environnement des Parisiennes et des Parisiens.

Quant aux deux grands bois, cessons de les abîmer et de les amputer. Assez de constructions temporaires, qui, de report en report, deviennent définitives, assez de concerts à la sonorisation surpuissante qui ont des effets dévastateurs sur la nature et sur la faune. Les deux bois de Boulogne et de Vincennes sont de plus en plus

transformés en champs de foire, avec les désagréments qui en découlent et les atteintes aux sites. Ne faisons pas subir à ces deux bois, conçus pour être les poumons de Paris, ce que subissent depuis tant d'années de nombreux espaces parisiens, dont le Champ-de-Mars, Rachida DATI l'a rappelé tout à l'heure.

Madame la Maire, Monsieur le premier adjoint, le groupe Changer Paris ne reposant pas sur un attelage politique bancal, nous avons travaillé pendant un an sur un autre projet que nous vous proposons aujourd'hui. Son maître-mot, le réalisme, et la volonté de réconcilier Paris avec ses habitants. Les oratrices et les orateurs qui vont me succéder présenteront la centaine de vœux et d'amendements qu'ils ont élaborés avec les habitants et les associations de leurs quartiers. François-Marie DIDIER, notamment, reviendra sur la porte de Montreuil, symbole du double langage de l'Exécutif et des contradictions de la majorité. Des dizaines d'arbres viennent d'y être abattus, comme l'a révélé un quotidien du matin.

Depuis près de trois ans, nous avons entendu beaucoup de déclarations d'intention, et on nous a livré, dix jours avant nos conseils d'arrondissement, un amas de documents. Au-delà du vote qui interviendra dans la soirée, le débat va continuer, et il se nourrira des réflexions des Parisiens de toutes conditions. Ce sera assurément un P.L.U. très modifié qui nous reviendra dans un an. Le combat pour un Paris moins dense, plus vivable et tourné vers ses habitants commence aujourd'hui, et nous allons le mener tous ensemble au groupe Changer Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 6e arrondissement.

Je donne la parole à Émile MEUNIER, président de la 5e Commission.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en 2006, les écologistes n'avaient pas voté le Plan local d'urbanisme. Nos idées alors ne faisaient pas consensus dans la majorité. Désormais, c'est le cas. Ce qui n'avait pas été possible avec Bertrand DELANOË l'a été cette fois-ci, car, Madame la Maire, vous avez accepté de tourner la page de la densification. Pour le résumer simplement, jusqu'à maintenant le principe était la construction, et la place laissée à la nature, l'exception. Avec ce nouveau P.L.U., c'est l'inverse : la nature devient le principe, et la construction, l'exception.

L'union des écologistes et de la gauche a été rendue possible car ce P.L.U. marque littéralement une rupture avec l'urbanisme mené ces dernières décennies. Une rupture avec la densification, d'abord. Le P.L.U. de 2006, à modification de 2016, était un P.L.U. densificateur, pour autoriser à construire beaucoup plus, donner du droit à construire. Il fallait donc remplir les vides coûte que coûte, comme dans "Tétris". Tout y passait : cœurs d'îlots végétalisés, espaces verts protégés, dents creuses, maisons d'angle, talus du périphérique, et j'en passe. Avec ce nouveau P.L.U., c'est écrit noir sur blanc dans l'étude d'impact, nous diminuons le droit à construire de 30 %. Pour schématiser, là où l'on pouvait construire 1.000 mètres carrés, on ne pourra plus en construire que 700. C'est donc une dédensification que nous opérons grâce aux nouvelles règles.

La pleine terre à la parcelle, nous pourrons aller de 30 % à 60 %, voire à 65 % pour les plus grandes parcelles, là où aujourd'hui nous étions entre 10 % et 20 %. Concrètement, cela veut dire que nous ne pourrons plus construire au sol. Nous ne pourrons plus détruire et reconstruire non plus, puisque, si on détruit, on doit faire de l'espace vert, on perd donc du mètre carré. Ainsi, cela va inciter les promoteurs et les propriétaires à transformer et à faire enfin la ville sur la ville, comme les règles le permettent.

Avec les protections dont je parlais et le pourcentage de pleine terre, nous ne pourrons plus construire en cœur d'îlot. Les dents creuses, nous les protégeons aussi avec des filets de hauteur ou des protections Ville de Paris. Il en est de même pour les maisons d'angle. Nous allons réduire la place des surélévations dans les rues les plus étroites. Vous voyez, c'est un véritable P.L.U. qui lutte contre la densification. C'est une rupture avec le courant depuis 2001/2006.

On procède aussi à une rupture par rapport aux hauteurs. Les tours, vous le savez, sont une catastrophe écologique. On bétonne le ciel. Nous sommes allés jusqu'à 180 mètres, 100 mètres, et 50 mètres étaient devenus la norme. Grâce au travail des écologistes, nous revenons à 37 mètres, soit 11 ou 12 étages maximum. C'est la hauteur historique de 1977. Les surélévations, aussi, pour lesquelles il y a eu des dérives - on pense notamment aux dents creuses -, seront davantage régulées. Comme je le disais, nous allons les diminuer dans les rues étroites et les conditionner pour faire de l'habitation, pour améliorer les conditions environnementales de la parcelle et pour une bonne insertion dans ce que l'on appelle la séquence urbaine, afin de respecter les hauteurs existantes.

Enfin, nous menons une rupture avec la ville dite "attractive économiquement". Vous le savez, depuis 2001/2006, c'est plus de 1 million de mètres carrés, presque 2 millions, de bureaux qui ont été construits à Paris, alors même que, actuellement, on compte 4 millions de mètres carrés de bureaux vides en Ile-de-France.

Résultat : Paris s'est comporté comme une sorte de soleil noir qui a attiré tout, la richesse, l'emploi, en le prenant à d'autres villes, à savoir les villes de banlieue, ce qui accentuait les inégalités territoriales à l'échelle de la métropole, alors même que nous sommes une ville de gauche. Cela ne pouvait plus durer. Nous ne nous sommes pas rendu service à nous-mêmes non plus. Nous espérions toucher un peu d'argent de ces bureaux, mais, en réalité,

nous avons fait entrer Paris dans la spirale de la spéculation immobilière, et nous avons grignoté les derniers terrains qu'il nous restait alors que nous aurions pu faire du logement public et des espaces verts.

Il fallait mettre un terme, une rupture face à cette politique de l'attractivité. C'est ce que nous faisons avec ce P.L.U., puisque nous avons inscrit noir sur blanc - c'est contraignant juridiquement - la diminution du nombre de mètres carrés de bureaux à Paris. Je crois que c'est une première mondiale pour une capitale. D'ailleurs, j'ai moi-même personnellement rayé le mot "attractivité" de l'ensemble des 3.000 pages du texte. Ce mot n'existe plus à Paris, et c'est tant mieux.

En diminuant la surface des bureaux, on a fait d'une pierre, deux coups. On partage enfin la création de richesse avec la banlieue, et on va permettre de transformer massivement du bureau en logement, principalement abordable, mais aussi du logement social, avec des mécanismes que nous avons développés : mixité fonctionnelle, pastillage et moratoire sur la construction de bureaux nouveaux à l'Ouest et au Centre.

Une rupture, aussi, sur les questions de santé environnementale. Je veux évidemment parler du périphérique, où, depuis plus de dix ans, la tendance était de bétonner les talus, faire des tours de logement, des murailles de bureaux, et même des immeubles au-dessus du périphérique, où on allait évidemment loger les plus pauvres, le nez sur les vapeurs de l'autoroute la plus fréquentée d'Europe. Comment avons-nous pu imaginer ces projets ?

Quand j'en parlais avec des amis du Sud, je leur disais : "Vous savez que nous allons faire un immeuble-pont au-dessus du périphérique pour loger des personnes ?" Je vous assure qu'ils ne me croyaient pas, j'ai dû leur montrer les coupures de presse. C'est fini. Nous avons inscrit une zone d'inconstructibilité, une zone non ædificandi, de 25 mètres de part et d'autre du périphérique, et, évidemment, nous ne pourrons plus construire au-dessus du périphérique. C'est une question avant tout de santé publique, mais aussi de penser l'avenir.

Lorsque nous devrons nous réunifier avec la Métropole - et nous allons y arriver -, nous aurons l'air bien bêtes si, en déconstruisant le périphérique, nous nous retrouvons avec des murailles de bureaux parce que nous aurons créé une nouvelle frontière de part et d'autre. Il fallait donc mettre fin à cette politique de bétonisation des talus du périphérique, et c'est chose faite avec ce nouveau P.L.U. Nous allons évidemment faire une ceinture verte à la place, avec des arbres, ce que l'on appelle une OAP Santé et environnement, chère Anne SOUYRIS, afin de renforcer les normes de construction au regard de la santé pour moins mettre les habitants en danger lorsqu'ils vivent dans cette zone, c'est-à-dire entre les Maréchaux et le périphérique.

Une rupture, toujours et encore, sur la place de la nature. Je vous le disais, la nature est devenue le principe. Pourquoi ? Nous le savons, c'est le meilleur rafraîchisseur face au réchauffement climatique, c'est pour cela que nous avons inscrit des objectifs, noir sur blanc. C'est contraignant juridiquement, puisque, si nous ne les respectons pas, n'importe quelle association, et moi le premier, pourra contester le P.L.U. ou tel ou tel projet, parce que ce n'est pas compatible avec nos objectifs.

Un de ces objectifs est de créer 300 hectares nouveaux d'espaces verts ouverts au public. Cela permettra d'atteindre les 10 mètres carrés d'espaces verts ouverts au public par habitant, ce qui est la norme, vous le savez, de l'Organisation mondiale de la santé. C'est le fameux "P300", le plan 300 hectares, pensé par les écologistes de A à Z. Il y aura la création de parcs et jardins nouveaux dans les zones d'aménagement, mais pas seulement, il y aura aussi des réserves d'espaces verts dans le bâti existant, des parcelles que nous ferons muter, les garages, etc., l'agrandissement et la dilatation de tous les parcs, jardins et squares existants. Je pense par exemple au parc de Bercy, que nous pouvons agrandir jusqu'à la Seine, et gagner ainsi plusieurs hectares.

Nous allons ouvrir également des négociations, qui seront dures, avec l'A.P.-H.P., par exemple, qui garde pour elle ses terrains, ses parcs et ses jardins, alors qu'ils pourraient profiter au plus grand nombre. Enfin, nous avons fait des "rues jardins", des "rues aux écoles", et c'est très bien, mais il faut voir plus grand : ce sont des "avenues jardins" qu'il faut faire. Je pense à l'avenue Foch, par exemple, où nous pourrions faire un deuxième Champ-de-Mars, ou le boulevard Magenta, et peut-être un jour, je l'espère, le boulevard Barbès dans le 18e arrondissement.

Je vous le dis : cet objectif de 300 hectares est inscrit, mais il nous faudra nous lever le matin et nous coucher le soir avec cet objectif en tête. Ce sera le cas des écologistes. J'appelle à un compteur de mètres carrés d'espaces verts sur le fronton de la Mairie, peut-être même de chaque mairie d'arrondissement. Il faut que les maires se lèvent le matin en se demandant comment ils peuvent faire mieux que le voisin. Il faut mobiliser les services et les citoyens. Il faut un plan 300, mais il faut, si j'ose dire, une mystique du plan 300, pour que chacun s'imprègne de cet objectif.

Tour Triangle, porte de Montreuil, Chapelle International, l'horrible projet Austerlitz avec une tour couchée de 300 mètres, 1.000 arbres et multistrates, ces immeubles-ponts d'un autre âge, les tours Duo, et j'en passe. Avec ce nouveau P.L.U., aucun de ces projets n'aurait été possible. Aucun ! C'est pour cette raison que nous pouvons véritablement parler de rupture.

Madame la Maire, Monsieur le premier adjoint, chers partenaires de la majorité, en acceptant d'opérer cette rupture, cette bifurcation dans notre manière de concevoir la ville, nous avons démontré que l'union des écologistes et de la gauche était non seulement possible, mais surtout indispensable pour transformer positivement la vie des Parisiennes et des Parisiens.

Nous allons maintenir cette union face au lobby du béton, face aux fonds d'investissement et face aux foncières qui vont se battre pour chaque mètre carré de bureaux et qui voudraient continuer à spéculer en toute impunité. Nous nous battrons face au MEDEF qui s'oppose au logement social et qui voudrait une ville de bureaux et de sièges sociaux, et face à tous ces intérêts de la finance, qui ont trouvé - il faut le dire, Madame DATI - dans la droite un soutien pour porter leurs amendements. Peut-être même qu'il faudra faire union face au Gouvernement, qui, malgré la crise terrible qui nous frappe, refuse de réguler les résidences secondaires ou les "Airbnb", et qui pourrait même être tenté de détricoter notre texte. Je pense ici à la mixité fonctionnelle. Nous nous battrons soudés, les écologistes et la gauche.

Je voudrais conclure mon propos avec deux perspectives.

D'abord, il faudra réussir l'enquête publique. Ce sera un grand moment de démocratie locale, il faut en faire un grand moment de démocratie locale. Pour cela, je crois que chaque citoyen doit pouvoir recevoir dans sa boîte aux lettres une version simplifiée du P.L.U. Des boîtes d'assurance arrivent à simplifier 500 pages de contrat d'assurance en 4 pages. Nous sommes capables, je pense, de faire la même chose pour permettre à tout le monde de s'emparer de ces enjeux, et ainsi améliorer encore ce P.L.U., le rendre plus ambitieux, par exemple sur les prescriptions localisées, mais aussi peut-être dans le dur du texte du règlement.

La deuxième perspective est à moyen terme. Ces travaux sur le Plan local d'urbanisme ne font que confirmer ce que les écologistes disent maintenant depuis des décennies : Paris n'est en réalité qu'un petit quartier d'une ville plus grande qui s'appelle le Grand Paris. Le meilleur P.L.U. du monde, et je crois que ce P.L.U. est déjà très bon, ne pourra pas régler à l'échelle d'un quartier les problèmes dont les causes sont plus vastes : la répartition emploi/logement, les inégalités territoriales, l'adaptation au réchauffement climatique, les grands schémas de mobilité… Ce n'est qu'à l'échelle de la Métropole que nous pourrons agir vraiment efficacement.

Cela veut dire deux choses, et d'abord relancer le processus d'intégration métropolitaine à l'échelle de l'intégration européenne. Je dois le dire, pendant la dernière mandature, j'ai eu l'impression que l'intégration métropolitaine était au point mort. Or, si Paris n'est pas motrice dans cette intégration, je peux vous dire qu'il ne se passera rien, car la logique des maires de droite est de garder leur petit pré carré et, surtout, de ne pas faire de logement social - tant pis pour les inégalités territoriales.

J'attends donc, Monsieur le premier adjoint, puisque vous êtes adjoint au Grand Paris, Madame la Maire, puisque vous êtes Maire de Paris, de relancer cette intégration métropolitaine. Cela veut dire frapper à toutes les portes, à commencer par celle du Président de la République, qui avait promis en 2017 une réforme institutionnelle que nous attendons toujours. Il faut aussi mettre plus de finances, plus de moyens et plus de démocratie dans la Métropole, et il faut commencer par un chantier concret, un peu comme l'Europe. C'est par les chantiers que nous allons y arriver.

Ce qui nous rassemble, c'est la déconstruction du périphérique, cette frontière qui empêche un même territoire de vivre véritablement ensemble et qui crée des inégalités de naissance. Si nous sommes de part et d'autre du périphérique, nous n'avons pas les mêmes chances de vie, alors que nous vivons à quelques centaines de mètres les uns des autres. C'est inacceptable. Il faut déconstruire le périphérique.

Sur ce point, je dois dire que je ne comprends pas pourquoi, alors même que tout le monde est d'accord dans la majorité, nous n'avons pas encore pensé ce que pourrait être un boulevard urbain, par exemple de la porte de Bagnolet à la porte de Vincennes. Personne n'est capable de montrer le schéma d'un boulevard urbain avec une vraie étude de plusieurs millions d'euros qui montre les déports de circulation, le foncier qui sera libéré, où l'on pourra construire pour faire du logement. Parce que, une fois que ce sera un boulevard urbain, nous en ferons du logement, nous ferons ces fameuses coutures urbaines, ce parc métropolitain, cette ceinture verte continue. C'est le projet du siècle !

Je demande que l'on me montre comment le faire de porte de Bagnolet à porte de Vincennes, sur une petite séquence, avec un phasage et des moyens. Avec cela, nous pourrons aller faire la force de vente européenne, récupérer des sous des fonds structurels. Il faudrait que nous ayons un bureau de représentation, d'ailleurs, pour chercher des sous à l'Europe. Nous devons aller voir le Président de la République, dire "nous ne sommes pas d'accord sur beaucoup de choses, mais sur ce point vous devez faire quelque chose". Pour cela, nous avons besoin d'un produit, et cette étude, je l'appelle de mes vœux.

Je suis un peu long, je suis désolé pour mes collègues et je vais me dépêcher, mais je me suis un peu investi dans ce texte et je voulais faire des remerciements personnels, peut-être un peu trop personnels, je vous prie de m'en excuser. D'abord, je remercie Mme HIDALGO d'avoir su faire évoluer ses positions sur l'urbanisme et permettre ainsi cet accord. Elle a eu beaucoup de courage sur la question de la réduction de la place de la voiture et j'étais fier de la politique qui a été menée, mais je crois qu'il est temps maintenant d'avoir le même courage sur les questions d'urbanisme et de végétalisation. Nous l'accompagnerons dans ce sens.

Je voudrais aussi vous remercier, Monsieur le premier adjoint, cher Emmanuel GRÉGOIRE. Vous avez toujours su mettre, dans la bonne ambiance, ce qui est indispensable pour faire avancer tous projets : la confiance,

et surtout la confiance en nos groupes politiques. Cela ne s'est pas fait tout de suite, mais je crois que nous avons fini par trouver une façon de travailler qui a produit des fruits, ce P.L.U. en est la preuve.

Je voudrais aussi remercier Jacques BAUDRIER, le plus écologiste des communistes, ou inversement. Je ne sais pas si je te rends service en disant cela, mais sache que je le pense vraiment. Enfin, je voudrais remercier les collaborateurs, Charles-Antoine DEPARDON, qui n'a pas ménagé sa peine, et le directeur de l'urbanisme, Stéphane LECLER, et son adjointe, Caroline HAAS, qui, en plus de leur compétence, ont pu apporter avec Charles-Antoine DEPARDON cette confiance dont nous avons tant besoin pour faire avancer les projets.

Je remercie également Nathalie MAQUOI, mon binôme dans les négociations, nos collaboratrices, Anahita GRISONI et Léa BELLEC, qui ont mis toute leur énergie, leurs soirs et leurs week-ends dans ce projet. Merci aussi aux militants Europe Écologie - les Verts et au fameux G.T. P.L.U., qui nous a apporté tant d'expertise et tant de plaisir à travailler ensemble.

Pour finir, je voudrais dire que ce travail s'inscrit dans un travail plus long, plus vaste, mené par d'autres avant moi, je pense à Yves CONTASSOT, René DUTREY, mon cher Pascal JULIEN, et bien d'autres. Nous ne sommes qu'un chaînon, mais nous avons essayé de nous montrer à la hauteur de nos grands anciens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour toutes ces déclarations d'amour.

Je précise, à l'attention de vos collègues du groupe "Les Ecologistes", que vous êtes intervenu durant 18 minutes.

Je donne maintenant la parole à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'adoption d'un P.L.U. est un moment unique pour broder la ville de demain, pour nouer nos ambitions à la réalité de notre territoire, pour faire grandir dans la dentelle des mesures d'urbanisme, la ville du commun. Le P.L.U. qui nous est proposé ce matin est tissé de fils rouge et vert. Il conjugue ainsi l'ambition sociale, pour pouvoir faire vivre toutes les classes sociales à Paris, et environnementale, pour promouvoir un environnement de qualité pour tous et toutes. Bref, certains pourraient dire que c'est un P.L.U. biosocial, et c'est une réalité que nous apprécions.

Vous le savez, nous insistons fortement pour la construction et la production de logements sociaux. C'est essentiel pour la mixité sociale qui nous est chère. Nous insistons également pour le verdissement de notre ville, en particulier dans les quartiers populaires, nous avons ainsi fait des propositions de végétalisation en ciblant une quarantaine d'adresses. Il est d'ailleurs notable et piquant que nous soyons le seul groupe de la majorité à le faire. Cela représente plusieurs hectares d'espaces verts supplémentaires à Paris, notamment dans le 20e arrondissement.

Il reste du travail à mener pour identifier les bonnes parcelles et produire les 300 hectares attendus pour les Parisiennes et les Parisiens, car cette production de 300 nouveaux hectares verts supplémentaires et ouverts au public à l'horizon 2040 est essentielle quand on se rappelle l'alerte de l'Organisation mondiale de la santé qui recommande 10 mètres carrés d'espaces verts ouverts au public par habitant. Voilà donc bien une mesure qui conjugue social et environnement.

Nous sommes aussi satisfaits et apprécions la préservation en zone U.G.S.U. de la Petite Ceinture ferroviaire, ainsi que du système de surcompensation en cas d'abattage d'arbres afin de développer leur présence sur Paris. Toutefois, s'il y a bien une évolution notable, c'est la conception bioclimatique et l'objectif de performance environnementale qui intègrent désormais pleinement notre manière de faire la ville. Qu'il s'agisse des constructions existantes, des extensions ou encore des surélévations, il sera désormais réglementaire qu'elles intègrent les principes de l'architecture bioclimatique.

Si nous nous arrêtons à la matière, et ce n'est pas rien, saluons le fait que toute construction doive désormais privilégier le recours à des matériaux de réemploi, recyclés, recyclables, renouvelables, biosourcés, ou encore géosourcés. Je salue d'ailleurs l'action de Jacques BAUDRIER en la matière et profite pour insister sur le fait que ce P.L.U. n'est finalement que la mise en règlement de bonnes pratiques déjà à l'œuvre depuis de nombreuses années dans notre majorité.

Ensuite, nous saluons la pleine prise en compte du confort d'été, que nous devrions plutôt qualifier d'habitabilité d'été, tant les vagues de chaleur risquent d'être plus intenses et fréquentes. Je me permets une parenthèse sur le sujet pour saluer le travail transpartisan sur les vagues de chaleur à 50 degrés dans le cas de la M.I.E., nous y reviendrons plus tard dans nos travaux. Nous nous félicitons aussi de la création d'un espace vert ouvert au public au T.E.P. Ménilmontant dans le 11e arrondissement et l'ouverture d'un espace modulaire visant à héberger les Parisiennes et les Parisiens privés d'un logement, nous y reviendrons également.

Il y a bien d'autres aspects essentiels que nous pourrions citer sur la récupération d'énergie, la préservation et le développement de la pleine terre, mais le temps va me manquer.

Rappelons que, à la fin, ce P.L.U. est l'inscription réglementaire d'une ligne rouge et vert qui fait évidemment trembler nos collègues à la droite de cet hémicycle. C'est l'alliance des questions sociales et des enjeux environnementaux qui débouche sur une écologie populaire. Rien d'étonnant, donc, que la droite veuille la bloquer par tous les moyens, trop occupée à garantir les privilèges des "Ghettos du Gotha".

Pour conclure, j'aimerais évoquer un sujet qui m'est cher en tant qu'élu du 13e arrondissement : le projet d'aménagement de Bruneseau. Nous actons l'issue du sujet via le vœu présenté par l'Exécutif quant à l'aménagement de Bruneseau nord, en prenant pleinement en compte le lien métropolitain essentiel avec Ivry-sur-Seine, notamment pour la concrétisation de l'allée Paris-Ivry qui connecte Ivry-Port au 13e arrondissement, pour l'arrivée de la ligne 10 du métro attendue des deux côtés du périphérique, mais également pour la protection des logements livrés et en cours de livraison, ou encore la programmation d'un lieu où la priorité est donnée aux activités de l'E.S.S.

Nous regrettons bien sûr l'abandon de la construction de nouveaux logements, qui semble être plus dictée par le dogme que par le débat, mais l'issue est là et préserve les intérêts des populations actuellement sur place en s'inscrivant dans le cadre de la nouvelle réglementation du P.L.U. Nous ne pouvons que nous féliciter de ce point.

Il ne reste plus qu'à donner une réalité à ce projet attendu et espéré par les habitantes et les habitants.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Noël AQUA.

La parole est à Catherine IBLED.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, avant de revenir plus en détail sur le Plan local d'urbanisme, je souhaiterais vous parler de méthode. Nous regrettons sincèrement la transmission extrêmement tardive des documents. Moins de deux semaines pour étudier des milliers de pages, c'est peu. Il s'agit d'un problème de sincérité du processus démocratique. Comment pouvons-nous avoir le temps de lire, d'étudier et éventuellement d'amender correctement un Plan local d'urbanisme en si peu de temps ?

Cette question, je la pose indépendamment du travail de l'administration, qui, je le sais, ne ménage jamais ses efforts pour nous fournir les documents le plus rapidement possible, et dont je tiens une nouvelle fois à saluer le travail. Il s'agit indéniablement d'un problème de méthode, de méthode de travail mais aussi de méthode politique. En agissant ainsi, vous envoyez un message très clair sur votre conception du rôle des élus, de nos mandats et, par extension, de la démocratie. Ce problème aurait pu évidemment être pallié si l'ensemble des groupes avaient été réellement associés à sa conception et si un suivi des évolutions du P.L.U. avait été assuré et communiqué par l'Exécutif au fur et à mesure.

L'obsolescence du Plan local d'urbanisme de 2006 met la Ville de Paris face à des réalités. La rareté des espaces fonciers, le manque d'espaces verts et d'espaces de respiration, les erreurs urbanistiques, combinés à une stratégie d'hyper-densification, ont conduit à une dégradation de la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens. Ainsi, ils sont de plus en plus nombreux à quitter la capitale, et vous vous en réjouissez.

La révision du P.L.U. était l'opportunité de faire entrer Paris dans un urbanisme du XXIe siècle, un urbanisme plus écologique, plus adapté à la réalité de notre capitale, plus adapté à l'évolution de notre société. La révision du P.L.U. était l'opportunité de changer d'échelle et d'arrêter de penser Paris en dehors des communes limitrophes qui l'entourent. Malheureusement, la réalité de ce P.L.U. est qu'il est avant tout bâti sur une contradiction, une contradiction majeure qui prône tout à la fois hyper-densification et végétalisation, et elle s'explique notamment par le fait que votre majorité repose sur un attelage d'intérêts et non pas sur une majorité de projets.

Oui, comme l'a rappelé mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL dans son propos liminaire, nous aurions aimé que vous nous présentiez un P.L.U. de rupture, pas seulement dans la communication, mais aussi dans les actes. Malheureusement, dans plusieurs domaines déterminants pour l'avenir de Paris, vos annonces apparaissent sur un bon nombre d'aspects irréalisables et suscitent notre inquiétude.

Tout d'abord, sur la question du logement, vous espérez atteindre l'objectif de 30 % de logements sociaux à horizon 2030. Pour arriver à cet objectif, il serait nécessaire de produire 6.200 logements sociaux par an, ce qui correspondrait, en six ans, à la création du nombre de logements présents dans le 5e arrondissement. Où allez-vous trouver tout cet espace quand, dans le même temps, vous annoncez vouloir dédensifier la ville ? Aussi, sur ce point comme sur d'autres, comment comptez-vous financer ces nouveaux projets, alors même que l'état actuel des finances de la Ville ne le permet pas et que la rénovation de plus en plus urgente du parc existant appelle déjà à un effort inédit ?

Si seulement vous aviez accepté notre proposition de programme d'investissement de la mandature, il aurait été possible d'y voir plus clair dans les orientations stratégiques et financières de la Ville. Nous vous le répétons ici, il n'y a pas de transition écologique efficace sans planification stratégique déterminée. C'est un peu comme vos projets de forêts urbaines : vous les relayez à grand renfort de communications, mais elles s'avèrent plus tard irréalisables. C'est dommage.

Les annonces sur la végétalisation nous amènent, au regard du bilan de l'Exécutif municipal, à nous interroger, pour ne pas dire à nous inquiéter. Le futur P.L.U. souhaite préserver les arbres d'alignement et en cœur d'îlot pour lutter contre les îlots de chaleur. C'est tout à fait notable. Néanmoins, l'échec du premier "Plan arbre" avec seulement 20.000 arbres plantés entre 2014 et 2020, le retard important à l'œuvre sur le deuxième "Plan arbre", les milliers d'arbres abattus et les nombreuses tentatives de bétonner des espaces verts ne sont pas des éléments rassurants. L'Exécutif est-il réellement prêt à déminéraliser la ville ? Nous nous interrogeons.

C'est le cas également sur les hauteurs d'immeuble. Le P.L.U. adopté en 2006 maintenait le plafonnement de la hauteur des bâtiments parisiens à 37 mètres, hauteur adoptée, je le rappelle, dès 1977. Or, c'est bien vous qui avez remis en cause cette hauteur en autorisant les tours de grande hauteur dans certains quartiers. C'est vous aussi qui, selon les besoins, avez révisé les destinations de certaines parcelles afin de permettre de la construction de grande hauteur au détriment de la végétalisation. Pierre-Yves BOURNAZEL a parlé de la tour Triangle, haute de 180 mètres, mais je souhaiterais aussi mentionner les projets de Bercy-Charenton et de Bruneseau. Nous attendions de votre part des engagements beaucoup plus forts et contraignants sur le sujet, comme d'ailleurs sur la préservation du patrimoine faubourien.

Enfin, et dans le même esprit, je souhaiterais revenir à l'instar d'autres collègues sur la question du recours massif au pastillage. Contraindre à la transformation de tout ou partie de bureaux en logements sociaux lors de projets de construction ou de réhabilitation fait courir le risque d'un arrêt des investissements dans la rénovation énergétique des bureaux, ce qui participerait à une baisse de l'attractivité économique de notre ville. Dans un quartier comme celui de l'Opéra, par exemple, les choix qui ont été faits apparaissent totalement déconnectés des réalités.

En outre, la question financière autour de ce pastillage se pose une nouvelle fois : comment la Ville pourra-t-elle se donner les moyens de ses ambitions alors même qu'elle ne dispose que de marges de manœuvre financière très restreintes ? Il semblerait ici aussi que la communication et les annonces aient pris le pas sur la réalisation concrète de votre politique.

Finalement, sur le fond, si nous reconnaissons des avancées positives, ce P.L.U. ne permet pas de protéger et d'assurer une cohérence des futurs projets urbanistiques avec la richesse patrimoniale, culturelle et architecturale de Paris, qui font la singularité de notre capitale. Ce nouveau P.L.U. ne sera pas celui qui permettra de renouer avec la beauté de Paris. Là encore, nous aurions pu imaginer que la Ville songe à pallier les nombreuses erreurs urbanistiques qu'elle a validées depuis 2014. La Ville affirme que, demain, le patrimoine parisien sera préservé et valorisé, que les bâtiments s'intégreront à leur environnement, mais de nombreux projets en cours qui portent pourtant atteinte au patrimoine parisien, comme au Champ-de-Mars ou aux abords de Notre-Dame, survivent.

Ce P.L.U. ne garantit pas non plus d'accélération quant à la rénovation du parc social de la Ville, alors que des Parisiennes et des Parisiens vivent aujourd'hui dans des conditions indignes en raison du retard de rénovation du parc social. Non, définitivement, ce P.L.U. ne sera pas celui d'une ambition nouvelle en la matière. Je répète ici qu'il y a urgence à agir et à augmenter drastiquement le nombre de rénovations de logements sociaux.

Il aurait fallu bâtir un P.L.U. de rupture en concertation avec tous les acteurs, pas seulement à travers des consultations, dont l'échantillonnage et la faible participation posent de sérieuses questions. Un P.L.U. clair qui a pour ambition prioritaire d'adapter la ville aux conséquences du réchauffement climatique. Un P.L.U. résolument tourné vers la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens afin d'enrayer la fuite des familles et des classes moyennes. Un P.L.U. qui veille à assurer le rayonnement culturel et économique de notre capitale. C'est bien tout l'objet des propositions fortes et alternatives que le groupe "Indépendants et Progressistes" porte dans le cadre de cette révision.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Catherine IBLED. Je vous ai laissé terminer, vous avez donc eu 18 secondes de plus, mais c'est évidemment normal.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, trois minutes, donc. Vive la démocratie !

Figurez-vous que, quand j'ai lu que le MEDEF était inquiet du nouveau P.L.U. bioclimatique, je me suis dit que, finalement, ce P.L.U. n'avait pas tout faux, même si je trouve qu'il manque un peu d'audace pour répondre à l'urgence sociale et climatique.

Ce P.L.U. bioclimatique devra répondre à un double défi : adapter Paris au réchauffement climatique pour qu'elle ne devienne pas invivable, et faire de Paris une ville qui inclut, et non qui exclut, les familles, les plus pauvres, les ouvriers, les employés et les migrants.

Oui, 10 mètres carrés d'espaces verts par habitant, 40 % de terres perméables, la ceinture verte autour du périphérique, tout cela va dans le bon sens. A vrai dire, Madame DATI, la vraie démagogie serait de ne pas le faire. Oui, l'interdiction des tours au-dessus de 37 mètres, l'interdiction de construire de nouveaux bureaux dans le Centre et l'Ouest, 1.000 immeubles de bureaux pastillés, la mixité fonctionnelle, tout cela va aussi dans le bon sens. C'est

très bien aussi que la parcelle où se situe l'Hôtel-Dieu reste une zone urbaine de grands services urbains pour éviter sa transformation en centre commercial.

Néanmoins, pourquoi avoir défait d'une main, avec le 1,5 million de mètres carrés de bureaux en plus, la construction des tours Duo, de la tour Triangle, les milliers de mètres carrés de bureaux de la porte de Montreuil, et surtout l'organisation des Jeux Olympiques, ce que vous voulez faire de l'autre main aujourd'hui avec ce P.L.U. ? Que de temps perdu ! Surtout, cela sera-t-il suffisant pour renverser la table ? Il y a urgence. Une étude de "The Lancet Planetary Health" conclut que Paris serait la ville où le risque de mourir de chaud en cas de canicule serait le plus élevé en Europe.

Dans ces conditions, allons-nous assez loin dans la préservation de la pleine terre sur les parcelles encore libres ? Ne faut-il pas pastiller beaucoup plus d'immeubles de bureaux ? La priorité ne doit-elle pas être d'interdire "Airbnb" et d'aller chercher les logements vides, les meublés touristiques, les résidences secondaires en les interdisant systématiquement dans les zones à tension ? Ne faut-il pas, plutôt que de se contenter d'un objectif de 35 % de logements sociaux, rééquilibrer les programmations en faisant bien plus de P.L.A.I. et de PLUS ? Ne faut-il pas interdire toute construction de bureaux à l'Est plutôt que de vendre des logements sociaux, comme le voudrait Mme GATEL, par exemple ? Parce que c'est de cette façon que nous limiterons la spéculation dans les derniers quartiers populaires de la ville de Paris. Faire de Paris un jardin, si c'est pour qu'il n'y ait plus de "prolo", non merci.

J'ai compris que c'était un compromis entre vous et que certains voulaient aller plus loin. J'espère que l'enquête publique sera un grand moment de démocratie locale pour améliorer ce P.L.U. Il faudra en faire plus pour que Paris puisse être habitable par le plus grand nombre et pour que Paris reste habitable tout court. Bref, il faut moins de verre, plus de pleine terre, plus de logements sociaux, pour le climat et pour les habitants.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurent SOREL.

La parole est à Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le défi principal de ce P.L.U. est de préserver l'âme de Paris dans sa modernité sans abîmer son histoire. C'est une complexité dont nous ne pouvons nous détacher, tant Paris est la ville patrimoniale reconnue dans le monde entier. Ce qui rythme notre paysage parisien, reconnaissable entre toutes les villes du monde, c'est l'homogénéité et l'élégance de notre ville. C'est son homogénéité, mais c'est aussi son hétérogénéité qui fait l'identité de Paris : chaque arrondissement est unique. Notre ville, riche de ses différences, nous impose de les respecter si nous voulons conserver l'âme de Paris dont je parlais.

Malheureusement, votre notion de l'homogénéité tourne à l'uniformité, ce qui n'est pas du tout la même chose. L'homogénéité dont notre ville a hérité, c'est la cohérence dont parlait ma collègue Maud LELIÈVRE et l'harmonie. L'uniformité que vous lui imposez, c'est l'égalité et la monotonie. Uniformité des logements, uniformité des places, uniformité des jardins - je pense notamment à l'aménagement des abords de Notre-Dame. Une uniformité tellement contraire à l'esprit parisien, une uniformité qui débouche sur une banalité de notre espace public. Je crains que ce P.L.U. ne renforce cette uniformité.

En ce qui concerne l'aspect patrimonial de ce P.L.U. bioclimatique, je souhaiterais citer le très beau rapport de Jean-Paul BAILLY, rendu au nom des groupes de travail de la Commission du Vieux Paris qui ont travaillé sur le sujet. J'en profite pour saluer l'action de cette excellente Commission et de son président, Jean-François LEGARET, qui font un travail exceptionnel pour la préservation de notre ville et de son patrimoine.

Ce qui ressort de ce rapport est qu'une alliance bioclimatique et préservation du patrimoine est compatible. J'ai entendu Mme la Maire ce matin, et je ne voudrais pas que l'on tombe encore dans cette caricature des défenseurs d'un patrimoine immobile. Le patrimoine et la rénovation thermique exigeront beaucoup de finesse, comme le souligne le rapport Bailly, dans l'analyse du bâtiment. C'est une politique du sur-mesure qui devra s'appliquer, une souplesse et une adaptation, afin de trouver les solutions les plus judicieuses dans la préservation de l'aspect des bâtiments réhabilités, comme l'isolation thermique extérieure sur certains murs de cours intérieures ou la captation d'énergie sur les toits.

Nous sommes inquiets quant à la préservation des façades, puisque vous envisagez une modification de l'aspect extérieur des immeubles. Nous sommes inquiets, car c'est ouvrir la porte à tous les excès sous couvert de l'isolation thermique. Nous déposons d'ailleurs un vœu à ce sujet demandant qu'un travail partenarial soit organisé entre l'Agence parisienne du climat et la Commission du Vieux Paris pour les projets de rénovation énergétique.

Nous nous inscrivons dans ce même esprit de sur-mesure en ce qui concerne les surélévations. Les dents creuses sont des espaces de respiration de notre espace parisien, mais également des espaces de respiration et de circulation de l'air, des ponctuations qui évitent des rues-blocs uniformes. Même si les surélévations sont une alternative à la construction, elles doivent être délivrées avec infiniment de précaution. Ce n'est pas le signe que vous avez donné jusqu'à présent, en accordant des permis de surélévation très souvent contre l'avis de la Commission du Vieux Paris qui dénonçait ces excès. C'est pourquoi nous déposons un vœu pour qu'un avis de la Commission du Vieux Paris contraignant soit rendu pour tout projet de surélévation, et uniquement en accord avec les mairies d'arrondissement concernées.

Nous souscrivons à l'idée de réhabilitation des bâtiments existants plutôt que les constructions, bien évidemment. En effet, conserver un bâtiment existant est déjà un acte vert en soi, car toute la consommation énergétique liée à sa construction est nulle. Rénover est donc un acte vert.

Un nouveau rendez-vous nous est ainsi donné avec l'adoption de ce P.L.U. Quel visage voulons-nous donner à notre ville pour les prochaines décennies ? Un visage que vous avez passablement abîmé pendant ces dernières années, et que les Parisiens refusent.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Béatrice LECOUTURIER.

La parole est maintenant à la maire du 10e arrondissement, Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en introduction je voudrais dire que ce beau P.L.U. bioclimatique, première étape avant son adoption, est d'abord la concrétisation d'un accord de mandature et d'un engagement de mandature que nous avons pris tous et toutes ensemble. Cela s'entend beaucoup ce matin.

Ce nouveau P.L.U. bioclimatique - n'en déplaise à nos collègues de Changer Paris - est un outil puissant, novateur, qui nous permettra d'amplifier et d'accélérer les nombreuses transformations que nous avons déjà impulsées dans nos arrondissements, en cohérence avec les politiques que nous menons depuis 2020, depuis 2014, depuis 2001. Ces transformations, nous les portons avec mon équipe avec énergie et conviction parce qu'elles correspondent aux aspirations des habitantes et des habitants du 10e arrondissement. Je peux le vérifier chaque jour.

Je suis donc fière de porter l'ensemble de ces transformations. Elles sont nécessaires et même urgentes si nous voulons lutter efficacement contre les deux défis majeurs auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés : d'une part l'accélération du réchauffement climatique, dont nous constatons les effets dévastateurs un peu plus chaque année, et d'autre part la crise du logement, alimentée depuis plusieurs années par la spéculation immobilière, le désengagement de l'Etat et le développement des plateformes de meublés touristiques qui contribuent à fragiliser la mixité sociale au sein de nos quartiers.

Face au défi que représente le réchauffement climatique, nous menons dans le 10e une politique de végétalisation indispensable, et c'est un défi très important dans un territoire historiquement dense et déficitaire en espaces verts. Je pense notamment à la végétalisation de la "rue aux écoles" Belzunce, qui a rejoint l'an dernier la longue liste des "rues aux écoles" qui ont bénéficié d'un programme ambitieux de travaux partout dans Paris. Je pense aux rues Saint-Vincent-de-Paul et Guy Patin en plein cœur du quartier des gares, dont les travaux viennent de s'achever, ainsi qu'à la place du Colonel Fabien, qui fera l'objet en 2025 d'un vaste projet de réaménagement pour créer une forêt urbaine tout en faisant la part belle aux piétons et aux cyclistes.

En accélérant la transformation de nos rues et de nos quartiers, en les végétalisant, en donnant toute leur place aux piétons et aux nouvelles mobilités, en multipliant le nombre d'espaces verts partout où cela est possible, nous améliorons concrètement le cadre de vie des Parisiens et des Parisiennes et nous préparons nos quartiers aux canicules qui vont s'intensifier dans les prochaines années.

J'aimerais justement m'attarder sur l'une des avancées majeures que permettra ce nouveau P.L.U. bioclimatique pour l'ensemble des arrondissements parisiens, et pour le 10e en particulier : la multiplication du nombre d'espaces verts et la préservation des espaces végétalisés existants. Le groupe Changer Paris, qui se caricature lui-même, nous accuse régulièrement de bétonner Paris, mais ce nouveau P.L.U. bioclimatique est la preuve très concrète que nous faisons exactement l'inverse.

103 hectares de parcs et jardins seront créés un peu partout dans Paris, notamment dans nos arrondissements du Nord-Est qui souffrent tout particulièrement de la pollution et du manque d'espaces verts. 110 hectares seront par ailleurs débitumés et végétalisés sur l'espace public et sur plusieurs grandes parcelles privées. Enfin, 90 hectares d'espaces verts existants seront protégés, sanctuarisés de tous projets de destruction, de déplacement ou de construction. Au total, ce sont donc 300 hectares d'espaces verts qui seront créés ou protégés, permettant à Paris de devenir l'une des rares métropoles mondiales à respecter la norme de 10 mètres carrés d'espaces verts par habitant prescrite par l'Organisation mondiale de la santé. C'est un défi formidable et nous pouvons y parvenir.

A l'échelle du 10e arrondissement, les bénéfices de ce nouveau P.L.U. bioclimatique seront très concrets, encore une fois. Deux parcs seront créés rue du Buisson-Saint-Louis et rue de Sambre-et-Meuse dans les prochaines années dans le quartier de Belleville, et, d'autre part, près de 100 hectares d'espaces végétalisés du 10e arrondissement, 99 pour être précise, bénéficieront du dispositif de protection et de sanctuarisation des espaces végétalisés existants. Cela, c'est le P.L.U. bioclimatique.

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, ce nouveau P.L.U. est donc au rendez-vous de cet immense défi. C'est aussi un formidable vecteur de mixité sociale. En effet, la menace que représente le réchauffement climatique est une réalité tangible pour bon nombre de Parisiennes et de Parisiens, mais cette menace ne leur fait pas oublier

les difficultés qu'ils rencontrent pour se loger convenablement et décemment, ceci, quels que soient aujourd'hui leurs revenus et leur composition familiale. Tous les maires d'arrondissement peuvent en témoigner.

Ces difficultés, alimentées par la spéculation immobilière et le développement des plateformes de meublés touristiques, nous les affrontons depuis plusieurs années en produisant massivement de nouveaux logements sociaux destinés aux classes moyennes et populaires parisiennes. Je tiens ainsi à rappeler que plus de 110.000 logements sociaux ont été financés à Paris entre 2001 et 2020. Dans le seul 10e arrondissement, le nombre de ces logements a connu une augmentation très importante et a été tout simplement doublé en moins de vingt ans, passant de près de 4.000 en 2001 à près de 8.000 en 2019. Ce sont les derniers chiffres que nous avons, mais nous en avons encore créé plusieurs centaines depuis 2019.

Pourtant, malgré tous nos efforts, plus de 250.000 ménages attendent toujours un logement social à Paris, dont plus de 132.000 ménages parisiens et 5.600 ménages du 10e arrondissement. C'est énorme. On voit là le travail qui est à accomplir. Pour répondre à cette demande et garantir la pérennité de la mixité sociale dans notre ville, nous nous sommes fixé des objectifs ambitieux : 40 % de logements publics, que le P.L.U. bioclimatique nous permettra d'atteindre en mobilisant plusieurs leviers.

Parmi ces leviers, je citerai notamment la servitude de mixité fonctionnelle, la création d'une zone d'hyper-déficit en logement social - nos collègues de l'Ouest rejoindront notre effort, je l'espère -, l'intégration du bail réel solidaire, le conditionnement des surélévations à la création de logements ou encore l'augmentation du nombre d'emplacements réservés, puisque ce P.L.U. bioclimatique en consacrera 600 nouveaux, dont près de 70 dans le 10e arrondissement. J'en suis très fière.

En tant que maire d'un arrondissement populaire et attachée à la mixité sociale, je ne peux donc que me réjouir de la priorité qui est donnée à la création de ces nouveaux logements sociaux ou en bail réel solidaire. Si ce P.L.U. correspond parfaitement aux préoccupations des habitantes et des habitants, que ce soit en matière de transformation de l'espace public ou de protection de la mixité sociale, ce n'est pas pour rien. En effet, il faut le rappeler, ce P.L.U. a fait l'objet d'un long processus de concertation, entamé en janvier 2021.

J'aimerais d'ailleurs remercier l'ensemble de l'Exécutif parisien, remercier la Maire de Paris, remercier Emmanuel GRÉGOIRE, son premier adjoint, pour l'immense travail de concertation qui a été engagé avec les citoyens, les associations, les commerçants, mais aussi avec nous, les maires d'arrondissement, et nos équipes. Ce travail de concertation aura été extrêmement utile. J'en sais quelque chose, pour avoir organisé un certain nombre de réunions publiques, ateliers et marches exploratoires dans le 10e arrondissement.

Ce travail de concertation nous permet de coller au mieux aux préoccupations des habitants. Je pense par exemple à la forte demande de création de centres de santé dans les quartiers populaires, qui n'en comptent pas suffisamment à l'heure actuelle. Je pense aussi au renforcement des protections urbaines nécessaires, à la préservation des commerces de proximité et à la lutte contre la mono-activité. Nous avons des quartiers qui sont fortement impactés dans le 10e. Je pense également à la préservation de l'artisanat, particulièrement dans le quartier Sainte-Marthe, dans lequel nous avons déjà commencé la préemption de locaux commerciaux que nous ne laisserons pas aux mains des spéculateurs.

Mes collègues, je sais que nous respecterons le fruit de cette concertation, et donc la volonté des Parisiennes et des Parisiens. J'espère que nous serons en mesure de voter à l'unanimité en faveur de ce P.L.U. bioclimatique, qui n'est pas seulement celui de l'Exécutif municipal, mais bien celui de l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire du 10e arrondissement.

Nous passons à l'Ouest parisien. La parole est au maire du 17e arrondissement, Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dessiner la ville de demain, qu'est-ce que cela veut dire ? C'est ni plus ni moins que transcrire sur le papier la physionomie de la capitale, nos projets pour Paris et ses habitants, en définissant les orientations d'urbanisme, d'aménagement et de protection de l'environnement. C'est aussi un peu, au regard du statut de la capitale mondiale, pavoiser notre vision de ce que doit être Paris : la plus belle ville du monde.

Du logement à l'urbanisme commercial en passant par la protection de l'environnement, le défi écologique et les enjeux économiques de notre territoire, votre vision à travers ce Plan local d'urbanisme au rabais nous est imposée aujourd'hui. Ce P.L.U. n'a de climatique que le nom et est le résultat d'un accord bancal destiné à contenir une majorité socialo-écolo-communiste au bénéfice de seuls intérêts politiciens. Votre mixture rose, rouge, vert, donne un résultat peu fameux qui poursuit dans la joie et la bonne humeur les errements de votre majorité depuis 20 ans, au mépris d'un objectif bioclimatique pourtant nécessaire et qui aurait pu tendre vers un consensus politique.

A y regarder de plus près, nous devrions tous vouloir une ville où les Parisiens, tous les Parisiens, quels que soient leur situation et leurs revenus, puissent se loger. Pourtant, ce que je vois, c'est l'augmentation du mètre carré de 3.000 euros pour les familles pour acheter leurs logements. Ce que je vois, c'est que les Parisiens, dont ceux du

17e, sont, une fois de plus, invités à quitter la ville, faute de pouvoir s'y loger. Nous vous demandons depuis des années d'améliorer le parcours résidentiel à Paris, nous entendrez-vous ?

Nous devrions tous vouloir une ville dont le bâti puisse s'adapter au changement climatique. Imposer la servitude de mixité fonctionnelle est totalement à rebours et fragilise l'équilibre économique des réhabilitations énergétiques, qui, dans le meilleur des cas, se feront a minima et, au pire des cas, pas du tout.

Vous fustigez quelques quartiers excédentaires en bureaux de l'Ouest parisien dans la presse, mais, Madame la Maire, permettez-moi tout de même de vous rappeler que vous en êtes à l'origine. C'est vous qui autorisez, contre l'avis des maires d'arrondissement, et sans contrôler ces changements d'usage. A quand le retour à la réversibilité vers le logement de tous ces mètres carrés de bureaux dans les quartiers que vous pointez du doigt comme excédentaires ? Il est trop facile de le déplorer maintenant.

Au passage, vous seriez inspirés de donner l'exemple en rénovant d'abord tous les bâtiments municipaux dont vous avez la responsabilité : écoles, crèches et mairies d'arrondissement. A ce propos, j'attends toujours votre engagement pour achever la deuxième partie de la rénovation énergétique de la mairie du 17e et compléter ainsi la végétalisation de sa nouvelle place, que nous avons initiée.

Nous devrions aussi tous vouloir une ville qui, au-delà de votre slogan consacré à "la ville du quart d'heure", permette à toutes les Parisiennes et à tous les Parisiens d'y vivre, notamment les familles. Votre "ville du quart d'heure", c'est bon pour les autres, mais pas dans le 17e. Les parents attendent toujours d'en voir les effets. Quand déciderez-vous enfin de mettre les moyens pour construire des crèches dans les quartiers déficitaires, Ternes, Maillot et Plaine-de-Monceaux ? Concrètement, pourquoi refusez-vous par exemple la surélévation qui permettrait de créer des places supplémentaires à la crèche du boulevard Pereire ? Décidément, vous n'êtes pas à une contradiction près.

Nous devrions aussi tous vouloir une ville où les commerçants peuvent prospérer et où les entreprises peuvent investir et s'établir sans cette épée de Damoclès constituée par votre obligation de création de logements sociaux. Vous avez ciblé au doigt mouillé un millier d'immeubles, au mépris du droit de propriété et, au passage, des petits épargnants. Les bureaux seront délaissés, car moins faciles à réhabiliter. A la fin, c'est le commerce de proximité qui baissera le rideau, la vie de quartier qui s'affadira et l'attractivité de la ville tout entière qui baissera.

Paris est une des capitales les plus denses du monde, nous devrions donc tous vouloir une ville qui respire, notamment grâce à ses espaces verts. Alors que vous annoncez à grand renfort de communication la création d'espaces verts à hauteur de 430 terrains de foot, la réalité est que vous en supprimez et que votre bilan est béton : 0,36 mètre carré par habitant en plus depuis 17 ans. Sans notre vigilance et notre acharnement, deux parcelles des ensembles sociaux rue de Courcelles et du quartier Pitet-Curnonsky auraient été complètement bétonnées.

Ainsi, nous vous demandons de nous autoriser concrètement et rapidement à une concertation avec tous les partenaires de ce grand projet métropolitain, qui nous tient à cœur avec Brigitte KUSTER, de couverture du faisceau Saint-Lazare afin d'y créer, notamment, de nouveaux équipements publics et des espaces verts dans le 17e. J'attends également que vous protégiez 23 espaces verts du 17e que vous avez jusqu'ici oubliés. Je ne comprends pas votre refus de classer en zone urbaine verte les tronçons de la Petite Ceinture, dont celui d'Ernest Roche dans le 17e, comme nous vous le proposons avec le groupe Changer Paris.

Améliorer la qualité de vie et l'environnement des Parisiens, c'est ce qui est au cœur des propositions du groupe Changer Paris pour inverser la courbe de votre bilan, dont les chiffres parlent d'eux-mêmes et ont été rappelés par Rachida DATI : 123.000 habitants en moins en dix ans. Je sais que, pour vous, ce n'est pas grave. D'ailleurs, vous le revendiquez. La réalité, c'est que votre P.L.U. sans effet bioclimatique va largement contribuer à aggraver les choses. Vous emmenez Paris et les Parisiens dans le mur depuis 22 ans, avec un entêtement aussi irresponsable qu'inefficace.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 17e arrondissement.

Je donne la parole à Nathalie MAQUOI, en lui précisant, mais elle doit déjà le savoir, que son groupe dispose encore de 20 minutes et 40 secondes et que vous êtes sept inscrits.

Mme Nathalie MAQUOI. - Je saurai improviser et raccourcir, ne vous inquiétez pas, Monsieur le Président.

Cela tombe bien que je parle après M. BOULARD, cela va me permettre de remettre un peu de nuances. Après ce que nous disait votre présidente ce matin sur le déclin de Paris et sur le fait que nous faisons la guerre aux acteurs économiques, peut-être est-il nécessaire de repréciser ce que veut dire réguler et faire notre travail d'élus pour ce P.L.U., puisque, cela, c'est dans nos compétences. Je pense plus particulièrement à un P.L.U. de la régulation ou, pour reprendre les mots de mon collègue Émile MEUNIER, de la rupture, au service de l'intérêt général et non au service des intérêts privés, qui vise à promouvoir un développement économique qui sera compatible avec le bien-être humain et la nature.

Pourquoi réguler ? Je suis toujours étonnée que, à droite, vous nous reprochiez de réguler. Vous êtes généralement partisans de l'ordre quand il s'agit de faire de la coercition, mais, dès qu'il s'agit de réguler les acteurs

économiques, nous ne vous entendons plus beaucoup. Pourtant, vous êtes confrontés comme nous aux plaintes des habitants face aux logements "Airbnb". Je suis sûre que, en tant qu'élus locaux, vous partagez aussi leurs préoccupations sur les nuisances que cela occasionne.

Vous nous dites qu'il faut que les familles restent à Paris. Dans ce cas, il vaut mieux que les logements, notamment dans le privé, cessent la spéculation foncière avec "Airbnb" et logent de manière confortable les résidents permanents. C'est la même chose pour les "dark stores" et les "dark kitchens". Je me rappelle que nous nous sommes retrouvés dans cet hémicycle et avons voté à l'unanimité pour réguler ces activités économiques quand il y avait des "dark stores" et des "dark kitchens" dans le 15e et dans le 17e. J'en suis donc certaine, vous pouvez le faire.

Nuançons un peu les arguments, s'il vous plaît.

Réguler, ce n'est donc pas être contre, ce n'est pas faire la guerre, c'est conditionner l'accumulation des richesses à l'intérêt général. Comment proposons-nous de le faire ? En limitant un peu les milliers de mètres carrés de bureaux qui sont dédiés au tertiaire supérieur au nom d'une pseudo-attractivité et d'une concurrence entre les villes mondiales, qui est un modèle "so" XXe siècle, "so" dépassé, et c'est peut-être là une des principales ruptures du P.L.U.

Ce n'est pas un secret, cela fait vingt ans que les écologistes pointent le danger de ces modèles économiques, qui, en faisant des milliers de mètres carrés de tertiaire supérieur, développent le capitalisme mondial. Non, ils n'ont pas enrichi la société dans son ensemble, mais peut-être seulement une petite minorité. Oui, ils ont accentué les inégalités entre Paris et la petite couronne, mais aussi à l'intérieur de Paris. Je crois que c'est M. LECOQ qui faisait référence au travail qui est entamé par la Région Ile-de-France sur son schéma directeur. Vous êtes, pour la plupart, conseillers régionaux, il ne vous a donc pas échappé que les études que vous menez dans le cadre du S.D.R.I.F. montrent les mutations du tertiaire supérieur sous l'effet, notamment, du télétravail.

Bref, nous, écologistes, souhaitons inventer une ville mondiale qui relève le défi climatique, et nous souhaitons que cette ville mondiale soit Paris en soutenant l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire, l'artisanat et l'agriculture urbaine. Pour cela, nous allons utiliser des outils de régulation, ne vous en déplaise, le pastillage, grâce et en concertation avec les arrondissements, qui ont mobilisé les conseils de quartier et les acteurs locaux, et des protections pour l'artisanat et la culture.

Oui, nous allons préférer protéger la Flèche d'or, le théâtre de Ménilmontant, les activités de reliure, de pâtisserie, de couture, plutôt que de voir se développer des boutiques de "bubble tea". Nous allons préserver des activités économiques autres, je pense aux puces, particulièrement aux puces de Montreuil, et nous aurons aussi l'occasion au prochain Conseil de Paris de soutenir une démarche de patrimonialisation de ces puces.

Contrairement à ce que vous dites, nous souhaitons que Paris continue de rayonner, rayonner parce qu'elle sera la capitale mondiale écologiste du XXIe siècle, rayonner parce qu'elle sera vivante et qu'elle participera à façonner les imaginaires mondiaux, rayonner aussi par sa création. Contrairement à ce que vous essayez de nous faire croire par un discours pessimiste - excusez-moi de le dire ainsi, mais je n'ai pas trouvé d'autres mots - et un peu ringard parfois, nous vous proposons aujourd'hui que Paris ouvre la page du XXIe siècle. Nous vous proposons d'être inspirants, d'inventer la Ville du XXIe siècle, de lutter contre le dérèglement climatique et les inégalités sociales.

Nous proposons donc aux Parisiennes et Parisiens, en ouvrant l'enquête publique, d'inventer avec nous Paris demain.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nathalie MAQUOI.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la révision du P.L.U. nous a offert l'occasion d'échanger, parmi bien d'autres, sur les questions cruciales de la mobilité et de la logistique. Dans ce cadre, la Petite Ceinture a fait l'objet de nombreux débats qui s'inscrivent dans l'objectif défendu depuis toujours par les communistes de préserver et de développer les grandes infrastructures indispensables aux Parisiens. En l'espèce, nous pensons évidemment aux transports, mais aussi aux hôpitaux, comme le dira avec force Camille NAGET.

Si les emprises hospitalières sont classées en zone urbaine de grands services urbains, c'est également le cas de la Petite Ceinture, dont nous défendons non seulement la préservation en tant que réseau ferré et luttons contre le déclassement, mais dont nous défendons aussi l'utilisation. La Petite Ceinture, nous le savons et nous l'affirmons, est un atout majeur du territoire parisien en termes de fret ferroviaire, et donc de réduction de notre impact environnemental.

Dans cet esprit, le groupe Communiste et Citoyen se félicite d'avoir réussi à convaincre la majorité de maintenir cette infrastructure en zone U.G.S.U. Bien sûr, nous ne l'ignorons pas, la Petite Ceinture est également un atout en matière d'emprise végétale et de réserve de biodiversité, donc d'équilibre écologique, c'est pourquoi il est important

de préciser que celle-ci sera considérée comme une zone de renforcement végétal. Dès lors, avec une telle décision, nous combinons les fonctions écologiques et logistiques, et donc sociales, de la Petite Ceinture.

Nous sommes heureux de constater que nous ne sommes pas les seuls à construire une telle approche. En plus de la majorité qui a su aboutir à une conclusion commune, nous pouvons citer Franck COURCHAMP, écologue au C.N.R.S. et auteur d'un rapport de l'I.P.B.E.S., qui est, lui aussi, persuadé que la Petite Ceinture devrait relancer l'activité ferroviaire en y faisant cohabiter Parisiens et biodiversité. Je vais le citer.

"C'est assez incompréhensible que le transport n'ait pas été relancé sur les infrastructures de la Petite Ceinture. Tous les éléments sont là pour que cela soit possible. Le transport ferroviaire est bien moins coûteux en pollution carbone que le transport par camion, les grands axes et le périphérique sont saturés, le tramway parisien est déjà surchargé. On pourrait imaginer aménager 23 kilomètres de voies pour faire circuler des trams ou des trains moins gourmands en énergie fossile. En remettant le train sur la Petite Ceinture, Paris a une opportunité unique pour verdir la ville et réduire son empreinte carbone, ce qui pourrait la projeter sur le devant de la scène mondiale".

En somme, la préservation de la biodiversité, le recours à un mode de transport qui ne contribue pas au réchauffement climatique et l'accès pour toutes et tous à la nature ne sont pas des objectifs qui s'opposent, au contraire. Nous en sommes persuadés, ils convergent et se renforcent mutuellement. Finalement, le choix de préserver la possibilité d'un recours à la Petite Ceinture est une décision d'une grande modestie. Ne sabordons pas un outil dont nous aurons besoin.

Saluons à cette occasion la création d'une commission d'enquête sur le démantèlement ferroviaire à l'initiative des parlementaires communistes du groupe G.D.R., face à un exécutif qui n'imagine de futur pour cette filiale tellement stratégique qu'entre les mains du privé, ce qui constitue pour les communistes un non-sens social, économique et écologique.

Evoquons rapidement le périphérique, dont les abords seront désormais considérés comme une zone non constructible. Nous pensons que sa mutation doit se poursuivre dans le cadre du lien avec la banlieue, afin que ce boulevard n'apparaisse plus comme une frontière mais constitue une véritable passerelle. Pour les communistes, cette mutation doit se faire au bénéfice des riverains les plus proches du périphérique, et ce, des deux côtés. Elle doit également se construire avec ses usagers, parmi lesquels figurent en majeure partie les travailleurs venant de la banlieue, et elle implique le développement d'alternatives tels que le R.E.R. vélo, dont les financements sont insuffisants, et, bien sûr, la Petite Ceinture ferroviaire déjà évoquée, sur laquelle je conclus.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. C'est parfait, il est 12 heures 59, presque 13 heures, je vous propose donc de lever la séance. Comme nous sommes le premier jour de séance du Conseil de Paris, nous gardons les bonnes habitudes avec une reprise à 14 heures 45. Le premier intervenant cet après-midi sera le maire du 18e arrondissement, Éric LEJOINDRE. Je vous souhaite un très bon appétit.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, adjointe).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose que nous reprenions notre séance et que nous poursuivions les interventions.

2023 DU 33 - P.L.U. - Révision. - Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet. (Suite).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - La parole est à Éric LEJOINDRE.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, à mon tour de dire quelques mots de ce P.L.U. bioclimatique. D'abord pour me réjouir, comme beaucoup d'élus de la majorité, qu'il existe, et c'est le signe d'une majorité solide qui est capable de faire de ses différences une richesse et de construire ensemble un texte qui nous permet d'avancer et de continuer à faire évoluer Paris.

Si ce P.L.U. démontre la solidité de la majorité, il démontre en même temps à quel point l'opposition a du mal à trouver une position différente de la nôtre. Finalement, à part aligner depuis 20 ans des prédictions funestes qui ne se sont jamais révélées réelles, la droite continue à voir Paris comme une photographie et non pas comme un film en train d'évoluer. Je suis très heureux que nous puissions, nous, continuer à faire bouger cette ville.

Ce P.L.U. bioclimatique est une chance d'inscrire ce que nous faisons depuis un certain nombre d'années et d'aller plus loin pour continuer à transformer, protéger et accroître l'attractivité des quartiers de notre ville. Dans le 18e, ce P.L.U. a déjà, d'une certaine façon, été préfiguré avec un certain nombre d'opérations qui sont en cours et

c'est le cas bien sûr à Chapelle-Charbon, avec la création d'un grand parc de 6,5 hectares à terme et avec des modes constructifs innovants.

C'est un projet où nous construirons sans béton, mais avec du bois et de la pierre de taille, ce qui veut bien dire que l'on peut continuer à construire sans bétonner, terme qui est devenu un "gimmick" pour la droite parisienne.

Finalement, à l'heure où Paris construit ses derniers grands projets urbains, nous avions besoin de doter la ville d'un nouvel outil, un outil adapté à sa transformation ambitieuse au plus près des lieux de vie des Parisiennes et des Parisiens, parce que continuer à faire de Paris une ville attractive, c'est d'abord continuer à faire de Paris une ville où l'on peut habiter, quels que soient ses revenus.

C'est aussi faire avec ce que nous avons, comme nous l'avons démontré avec le très beau projet de transformation de l'ancien magasin de Tati, boulevard Barbès. Aucune démolition, des réhabilitations et du logement dans ce qui était avant un grand magasin iconique.

C'est ce que nous faisons en multipliant les espaces verts dans le 18e à Chapelle-Charbon, qui vient après Bashung, le 122 Poissonniers, Henri Sauvage, Deux Nèthes, Eole, Rosa Luxemburg, Département, démonstration s'il en était besoin que c'est bien la gauche qui fait des espaces verts quand elle est en responsabilité.

Nous accélérons aussi la transition écologique du bâti et notamment en favorisant les rénovations dans le logement privé. C'est un sujet extrêmement important dans les arrondissements comme le 18e, qui comporte encore trop peu de logements sociaux, même si nous avons beaucoup avancé. Le 18e, en 2001 c'étaient 15 % de logements sociaux, 22,4 % en 2020 et nous arriverons à 25 % en 2026, en élargissant le spectre du logement abordable avec le B.R.S. dont plus de la moitié des futurs logements se situeront dans le 18e.

Avec ce P.L.U., ce sont donc plus de 70 nouveaux emplacements réservés pour du logement social et du B.R.S. dans tous les quartiers, car le P.L.U. nous permet aussi de renforcer notre politique de mixité, ce qui est un enjeu central. Deux adresses avenue Junot, une adresse rue du Mont Cenis, une adresse rue du Poteau nous permettront de faire du logement social dans l'ouest du 18e.

Vivre à Paris, c'est aussi protéger la vie du quotidien, protéger le commerce dans le 18e, 40 linéaires nouveaux de protection du commerce et de l'artisanat. C'est aussi produire à Paris en permettant l'installation d'entreprises à Hébert, à Cap 18, ou Gare des Mines, qui seront un peu le fer de lance du développement de la production à Paris, en lien bien sûr avec le bureau plus traditionnel qui doit être, et nous le prévoyons ainsi, réversible.

Ensuite, protéger, c'est préserver les identités patrimoniales de chacun de nos quartiers. 50 nouvelles protections inscrites dans le 18e arrondissement dans ce P.L.U. bioclimatique, avec la préservation particulière de la butte Montmartre sur laquelle nous avançons aussi en matière de piétonisation, pour veiller à ce que les véhicules ne viennent pas. D'ailleurs, Montmartre ne s'est jamais adapté à l'arrivée des véhicules individuels, et donc pour permettre aux Montmartrois de vivre dans un quartier mieux préservé.

Voilà tout ce que nous permet de faire ce nouveau P.L.U., continuer à transformer cette ville à la bonne échelle, continuer à produire du logement, des services publics, continuer à faire en sorte que l'activité économique puisse s'y dérouler, et adapter, c'est l'essentiel, notre ville aux enjeux centraux du changement climatique. C'est dans cet équilibre d'attractivité et de proximité que ce P.L.U. trouve tout son sens.

Je suis très fier de pouvoir voter ce P.L.U. bioclimatique avec l'ensemble de la majorité. C'est un geste politique bien sûr, une démonstration de solidité pour notre majorité et surtout la démonstration de la vision qui est celle de la Maire de Paris pour l'évolution de notre ville. Inutile de vous dire que cette vision, je la partage pleinement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Jeanne d'HAUTESERRE.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le premier adjoint, mes chers collègues, oui, comme la plupart des métropoles, Paris fait face à une crise du logement. Tous les acteurs de l'habitat lancent depuis plusieurs mois un cri d'alarme sur l'accélération de cette crise structurelle en raison de l'inflation généralisée et surtout de la hausse des taux d'intérêt qui diminuent drastiquement le pouvoir d'achat des ménages.

Tant le marché du neuf que celui de la location sont bloqués et la mise au rebut des passoires thermiques, faute d'accompagnement suffisant pour la rénovation énergétique, fait craindre le pire. Je reçois de plus en plus de familles de classes moyennes qui ne parviennent plus à se loger dignement, à l'occasion d'une naissance par exemple.

Dans le 8e arrondissement, près de 2.000 ménages sont actuellement en attente d'un logement social. Nous l'avons vu ces dernières années, Paris doit mieux loger les agents du service public municipal ou national, ces invisibles pourtant indispensables au bon fonctionnement de la cité. Il ne faut pas oublier les salariés de nos commerces de proximité ou ces centaines de gardiennes et gardiens d'immeubles qui n'ont d'autres choix que de continuer à travailler pour pouvoir bénéficier d'un toit.

Comme j'ai souvent l'occasion de le rappeler, le 8e arrondissement présente la particularité d'un déséquilibre très net entre l'habitat et le tertiaire, puisque nous comptons 37.000 habitants pour près de 200.000 salariés. En 50 ans, l'arrondissement a perdu 50 % de sa population, ce qui réduit considérablement les dotations de fonctionnement allouées à l'arrondissement, calculées selon la démographie.

Les outils limitant la transformation de logements en bureaux se révèlent imparfaits. L'organisation du travail a profondément changé depuis la crise Covid et nous assistons à une augmentation de la demande de bureaux dans le quartier historique des affaires et à proximité des gares, pour faciliter le télétravail et la semaine de quatre jours.

Si nous ne faisons rien, nos arrondissements vont voir leur population diminuer inexorablement. Le commerce de proximité va se raréfier et des écoles vont fermer. Nous avons donc une pluralité de publics à qui ce P.L.U. doit apporter des solutions pour continuer de vivre dans la capitale.

Les emplacements réservés pour la création de logements font partie de ces outils, mais en l'état ils suscitent beaucoup de craintes, tant de la part des propriétaires que des riverains, entretenues par celles et ceux qui cherchent à effrayer par méconnaissance ou, disons-le franchement, par tromperie, pratique fondée sur la désinformation et la mauvaise foi.

Les pastilles sont loin de signifier une transformation soudaine et totale de toutes ces parcelles en logements sociaux dans le 8e. Si cet outil doit nous permettre de produire du logement dans les secteurs comme celui du Triangle d'Or où de trop nombreux immeubles sont aujourd'hui vacants, il faut veiller à maintenir les équilibres.

C'est le sens du vœu adopté par le Conseil du 8e arrondissement. Il vise à ce que les pastillages conduisent davantage à la création de logements privés et de logements en accession à la propriété, angle mort de ce P.L.U. pour un arrondissement comme le nôtre. Je regrette en effet que le texte cantonne le bail réel solidaire à une partie seulement de la géographie parisienne. C'est d'autant plus indispensable que la servitude de mixité fonctionnelle est complexe à concrétiser. Les acteurs de l'immobilier veillent à demeurer au-dessous des seuils de déclenchement.

Je termine mon intervention sur une note plus positive, en saluant de nombreuses avancées obtenues par ce P.L.U. Je me réjouis, en effet, que la coulée verte sur les voies ferrées de la gare Saint-Lazare, un projet de longue date pour le 8e arrondissement, soit inscrite dans ce texte au travers d'une réserve. De même, la création d'un établissement de santé à destination de nos aînés ou de l'école Constantinople est désormais traduite dans le P.L.U. Les protections du commerce et de l'artisanat, du patrimoine et des espaces verts sont également renforcées, pour préserver un peu plus l'identité de nos rues.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, je suis heureuse d'intervenir dans ce débat sur l'arrêt du projet du nouveau Plan local d'urbanisme et l'approbation du bilan de la concertation après presque trois années emplies de travail et plusieurs étapes majeures de consultation des habitantes et habitants.

L'urbanisme d'aujourd'hui ne ressemble plus et ne doit plus ressembler à celui d'hier, nous partageons d'ailleurs ce constat depuis ce matin. Mon ambition en tant que maire du 12e arrondissement est de peser de tout mon poids pour changer le modèle urbain.

Depuis le début de mon mandat, je m'efforce de faire en adéquation avec les dynamiques à l'œuvre de transformation du P.L.U. en P.L.U. bioclimatique. En anticipation de cette nouvelle réglementation également et croyez-moi, négocier avec les promoteurs n'est pas toujours une mince affaire, surtout quand ils sont dans les clous, c'est-à-dire conformes au P.L.U. actuel.

Cette révision est ambitieuse pour nous permettre d'amorcer une nouvelle façon d'appréhender et de fabriquer la ville de demain, en la protégeant des excès de la logique du marché. Il permettra, comme je m'y emploie dans le 12e depuis le début de la mandature, de faire de l'urbanisme en dentelle pour concilier au mieux les trois urgences, climatique, sociale et démocratique.

Préserver les cœurs d'îlot et des espaces de pleine terre dans le diffus et l'espace public pour un maillage dense d'îlots de fraîcheur, de proximité au bénéfice des habitantes et habitants. 364 espaces verts protégés dans le 12e dont l'oasis verte au 95 Picpus. Dans nos grands projets urbains aussi en créant de nouveaux parcs, plus de 3 hectares à Bercy-Charenton et 1 hectare aux Messageries.

Transformation de la place Sarah Monod déminéralisée sur 450 mètres carrés avec 80 arbres plantés pour un nouveau jardin au bénéfice des habitantes et habitants. Pour atteindre l'ambition de 300 hectares d'espaces verts, ce sont 6.000 places qu'il faudra ainsi transformer. Nous le faisons avec nos "rues aux enfants" fermées et végétalisées, pour rendre l'espace aux piétonnes, aux piétons et à la nature.

Fabriquer la ville autrement pour loger tout le monde en priorisant l'offre de logements abordables. Je pense à la résidence intergénérationnelle de 90 logements à Charenton-Meuniers construits sur un parking sans abattage d'arbres, à la construction d'un jardin de 1.050 mètres carrés de pleine terre, et à une toiture végétalisée avec des matériaux biosourcés.

Aussi, à la halle réhabilitée par la R.I.V.P. au 42, cours de Vincennes, qui accueillera 91 lits étudiants et enseignants chercheurs gérés par le C.R.O.U.S. dans des habitats de qualité.

Nous veillons à avoir une forte part de logements sociaux dans les nouveaux projets notamment de P.L.A.I. pour les plus précaires, où nous veillons à avoir une forte part de logements sociaux aussi pour les personnes notamment sans-abri, particulièrement nombreux et nombreuses dans notre arrondissement.

Faire la ville pour et avec les habitantes et habitants : à Bercy Charenton avec le Comité citoyen, 50 citoyennes parisiennes et citoyens parisiens et des villes concernées tirés au sort pour 50 propositions qui ont largement alimenté la redéfinition de la Z.A.C. dans l'esprit de l'urbanisme bioclimatique. De façon plus inédite, concernant un projet entièrement porté par le privé au 42, rue de Picpus où 5 ateliers de concertation ont été organisés avec le promoteur Emerige, arrêt du précédent projet pour revoir la copie, en lien avec les habitantes et habitants.

Nous veillons, lorsque cela est nécessaire, à commander une évaluation des impacts en santé, ce que l'on appelle communément E.I.S, comme c'est le cas sur les projets majeurs du 12e, phase 1 des Messageries, Bercy Charenton. Un préalable essentiel et complémentaire à l'implication des habitantes et habitants, de façon à faire la ville de demain avec et pour eux, en pleine considération des enjeux de santé environnementale. Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, comme l'ont rappelé mes collègues du groupe Communiste et Citoyen, ce P.L.U. est ambitieux parce qu'il porte la double ambition, écologique et sociale. Vous savez notre engagement pour que Paris soit la ville de toutes et tous, de toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, de celles et ceux qui y vivent depuis toujours, de celles et ceux qui y travaillent et doivent y vivre, de celles et ceux qui sont de passage, et celles et ceux qui ne veulent plus en partir.

Cet engagement sans faille se traduit par notre action en faveur de la production de logement social pour un Paris populaire et vivant à l'opposé d'un Paris muséifié, idéalisé, capté par une poignée.

L'ambition portée par le groupe Communiste et Citoyen et par Ian BROSSAT, adjoint au logement, trouvera désormais une traduction réglementaire dans ce P.L.U. Nous nous félicitons qu'un grand nombre de nos recommandations par arrondissement ait été pris. Concrètement, cela signifie près de 1.000 emplacements réservés pour la production de logement social, une augmentation d'environ 200 %. Nous voulons que ce P.L.U. soit à la hauteur des ambitions que nous portons, celui de 40 % de logements publics, c'est-à-dire 40 % de logements mis à l'abri de la voracité des spéculateurs. Pour être sûrs que ces objectifs soient atteints, nous avons obtenu 400 millions d'euros pour le compte foncier et pour la foncière solidaire.

Autre levier très important de ce nouveau P.L.U., la création d'une zone de très grand déficit en logement social dans les secteurs très déficitaires en plus d'une zone déficitaire. Cela permettra de favoriser la création de logements sociaux dans ces quartiers et d'accélérer le nécessaire rééquilibrage de Paris. Fini les "no go" zones du logement social dans les 7e et 16e arrondissements.

Oui, c'est sûr, ce n'est pas du goût de nos collègues du groupe Changer Paris, qui demandent la création d'une zone de déficit en logements privés et intermédiaires, car non seulement la droite parisienne est peu encline à avoir du logement social dans les arrondissements qu'elle dirige, mais en plus elle s'active même pour faire moins de logements publics dans les arrondissements populaires.

Mes chers collègues, ne vous inquiétez pas, vous allez vous y habituer, car nous continuerons à produire du logement social et à faire de Paris une ville toujours plus ouverte et toujours plus populaire.

Et parce qu'une ville qui vit est aussi une ville qui prend soin de ses habitantes et habitants, je souhaite évoquer un autre aspect important de ce P.L.U., celui de la santé. Nous insistons pour que la santé publique soit pleinement prise en compte. Le service public permet de répondre aux besoins de la population et d'atténuer les inégalités produites par un éloignement des plus précaires et d'une partie grandissante de la population de l'accès aux soins. Paris détient le triste record des dépassements d'honoraires, entraînant un fort renoncement aux soins.

Ainsi, développer des centres de santé municipaux, c'est répondre au besoin essentiel : se soigner.

Nous portons donc l'ambition de permettre l'installation de médecins généralistes et spécialistes conventionnés en secteur 1 afin qu'ils exercent dans des centres de santé municipaux, grâce au pastillage dans les P.L.U. de plus de 80 adresses, en particulier dans les quartiers populaires, parce qu'il n'y a pas de fatalité aux déserts médicaux.

L'ambition de la santé publique ne reculera pas non plus face à la privatisation, voire au développement de projets hors sol et anachroniques de zones commerciales sur les emprises hospitalières. Ce P.L.U. acte une grande victoire pour les communistes, le maintien de toutes les emprises hospitalières en zones de grands services urbains, permettant ainsi à toutes ces parcelles de demeurer, quoi qu'il arrive, destinées à la santé. L'hôtel-Dieu ne deviendra pas un centre commercial ou de restauration de luxe. L'hôpital Bichat ne deviendra pas un hôtel de luxe ou quelque hérésie que ce soit.

C'est avec des décisions concrètes comme celles-ci que nous construisons une ville pour toutes et tous, le Paris que nous voulons au service des Parisiens et des Parisiennes.

Mes chers collègues, ce P.L.U. est une étape obligatoire et c'est aussi une feuille de route qui nous engage. Désormais, il nous faut faire place à l'action en faveur du logement, des équipements et de la santé à Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Nathalie LAVILLE.

Mme Nathalie LAVILLE. - Madame la Maire, chers collègues, je voudrais commencer par féliciter toutes celles et tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce Plan Climat bioclimatique, qui est vraiment très ambitieux et très courageux. Ambitieux, car face à l'emballement de la crise climatique, il était devenu urgent de changer notre P.L.U. Le défi qui s'impose à nous est d'adapter notre ville au réchauffement et de lui permettre d'avoir un bilan neutre en carbone d'ici à 2050. Courageux, parce qu'opter pour l'accélération de l'adaptation de la ville de Paris, cela implique de faire des choix audacieux.

C'est d'ailleurs pour moi l'occasion de rappeler que contrairement à ce que la droite affirme en nous accusant régulièrement de bétonner la ville, en 15 ans nous avons créé 70 hectares d'espaces verts grâce à notre P.L.U. actuel. Notre ambition future est énorme, puisque nous allons, avec notre P.L.U. bioclimatique, créer 103 hectares de parcs et de jardins un peu partout à Paris, et notamment dans les arrondissements du nord-est qui souffrent tout particulièrement de la pollution et du manque d'espaces verts.

110 hectares seront en outre débitumés, végétalisés sur l'espace public et sur plusieurs grandes parcelles privées dans la continuité des "rues aux écoles" et des rues-jardins qui ont été créées sous la précédente mandature.

Enfin, 90 hectares d'espaces verts existants seront protégés et sanctuarisés de tout projet de destruction, de déplacement ou de construction.

Notre objectif est aussi de permettre aux Parisiennes et Parisiens d'améliorer leur bien-être en leur assurant à terme et comme le préconise l'O.M.S., de bénéficier de 10 mètres carrés de verdure par habitant, ce qui représentera plus de 60 % d'augmentation.

Ce nouveau P.L.U. va particulièrement changer la vie des habitants de Paris et du nord-est parisien, qui bénéficieront dans les prochaines années d'une trame verte de plus de 25 hectares traversant les 18e et 19e arrondissements, impactés par la pollution en raison de leur proximité avec le périphérique.

Au-delà du nord-est parisien, la majorité municipale va permettre de créer au total 10 grands parcs aux portes de Paris, avec des conséquences très concrètes pour les habitants de ces quartiers, puisque cela voudra dire moins de pollution, moins de chaleur lors des épisodes de canicule, et un cadre de vie "in fine" beaucoup plus agréable. On peut évidemment penser au quartier de Bercy-Charenton dans le 12e arrondissement.

En plus de protéger le patrimoine arboré existant avec ses 260 arbres remarquables, ou ses 100.000 arbres d'alignement par exemple, le P.L.U. bioclimatique va permettre de planter massivement, sur un espace particulièrement concerné par la pollution, les talus du périphérique.

Le P.L.U. bioclimatique va également consacrer la protection de la pleine terre sur l'ensemble des parcelles de plus de 150 mètres carrés et créer un nouveau dispositif, la zone d'hyper-déficit en végétal, où les objectifs de protection de la pleine terre et de compensation en cas d'abattage d'arbres seront doublés sur la parcelle concernée.

La végétalisation d'espaces publics parisiens va se poursuivre, avec une généralisation des piétonisations, des créations de "Rues aux écoles", ou encore de transformations de places de stationnement en jardinières dans l'ensemble des projets urbains.

Enfin, avec ce P.L.U. bioclimatique, nous mettrons la biodiversité au centre de l'ensemble des projets. Cela veut dire, par exemple, faire en sorte que les projets de construction ou de réhabilitation soient incités à intégrer des nichoirs pour les oiseaux ou les moineaux qui nichent dans les cavités situées sur les façades des bâtiments parisiens, poursuivant ainsi les objectifs du dispositif "Quartiers moineaux", mis en place par la majorité municipale et Christophe NAJDOVSKI.

Cela veut dire aussi que les projets de construction ou de réhabilitation devront mettre en œuvre des mesures de protection pour les animaux qui auraient élu domicile sur une parcelle concernée par un projet d'aménagement.

Enfin, plusieurs projets de renaturation sont inscrits dans ce nouveau P.L.U. bioclimatique, comme la renaturation de la Bièvre, ce qui permettra de faire émerger de nouvelles trames vertes et bleues, tout en préservant celles qui existent d'ores et déjà et qui feront l'objet d'une protection spécifique.

Comme vous le voyez, ce P.L.U. répond à l'urgence environnementale avec notamment son projet de végétalisation. Notre P.L.U. bioclimatique est décidément ambitieux, courageux et responsable, et je suis fière de le soutenir aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Madame la Maire, chers collègues, en préambule, je souhaiterais faire trois observations sur la méthode.

D'abord, en raison des retards à répétition provoqués par des mois de palabres et de marchandage entre les différents groupes de votre Exécutif, le P.L.U. bioclimatique n'a pu être examiné dans le cadre d'un conseil d'arrondissement dédié. Résultat, ce document majeur s'est retrouvé coincé au milieu d'une cinquantaine de projets de délibération.

Ensuite, les milliers de pages constitutives de ce P.L.U., plus de 3.500, nous sont parvenues tardivement, sans qu'aucun cahier recensant toutes les dispositions propres à chaque arrondissement n'ait été joint au projet de délibération, ce qui aurait pourtant permis aux élus locaux de prendre plus facilement connaissance du contenu de ce document touffu et indigeste.

Enfin, je regrette que le P.L.U. ne contienne aucun visuel ou aucun lien cliquable permettant à chacun d'identifier plus finement les milliers d'emprises qui se voient grever de servitudes.

J'en viens au fond de ce P.L.U. dont certaines pièces sont truffées d'erreurs de localisation, ce qui pose un problème pour un document aussi prescriptif.

En amont des aspects réglementaires, sur lesquels je reviendrai, je tiens à souligner l'importance des O.A.P. Sur les 13 O.A.P. parisiennes, 4 concernent le 15e.

Si sur l'O.A.P. Beaugrenelle-Front de Seine nous avons obtenu des avancées positives, que nous saluons, en revanche, nous dénonçons la nouvelle rédaction de l'O.A.P. Montparnasse, qui vise l'atténuation du caractère tertiaire du projet, la diminution de la surface de plancher liée à l'activité économique, et remet ainsi en cause le projet de rénovation du centre commercial dessiné par Renzo Piano, qui avait pourtant fait l'objet d'un consensus avec votre exécutif.

Les O.A.P. portant sur les secteurs Briançon, Bartholomé, héliport, Lenglen, Frères Voisin, Aquaboulevard représentent de belles opportunités pour le 15e. Si les grandes orientations de l'aménagement de ces vastes territoires de reconquête font actuellement l'objet de concertations et de réflexions urbaines partagées, en revanche, il est incompréhensible que l'héliport apparaisse encore en U.G.S.U. alors que Philippe GOUJON plaide depuis une décennie pour sa transformation en zone urbaine verte.

S'agissant de la question du logement, nous ne rappellerons jamais assez combien votre politique de préemption et de conventionnement menée à marche forcée est contre-productive. Pourtant, pour renforcer votre arsenal de production de logements sociaux, vous brandissez de nouveaux outils visant tout particulièrement le 15e, dont nous attendons toujours le classement en "politique de la ville", car vous le savez pertinemment, nous subissons un phénomène de précarisation aggravée dans plusieurs secteurs.

Alors, comment admettre, mes chers collègues, que dans notre arrondissement qui est passé de 13.000 logements sociaux en 2001 à plus de 25.000 en 2021, sans compter les 2.000 places d'hébergement, vous déployiez des dispositifs massivement orientés vers le tout social, avec entre autres 35 % de logements sociaux sur chaque opération privée de plus de 500 mètres carrés ? Cela, au détriment du maintien des classes moyennes et des familles qui désertent la capitale, tant pour la difficulté à trouver un parc intermédiaire en rapport avec leurs revenus qu'en raison de la dégradation de leur cadre de vie.

D'autant qu'à travers votre P.L.U., vous prévoyez de mettre la main sur 79 % pour les transformer en logements sociaux avec seulement 6 B.R.S.

Nous dénonçons cette sorte de "hold-up" financé à coups de hausse d'impôts, qui frappe des bâtiments privés de bureaux ou d'habitation sans concertation ni information des propriétaires.

J'ajoute que le sérieux avec lequel ces adresses ont été sélectionnées interroge, d'autant que certains sites font déjà l'objet de travaux lourds comme le garage Charles Lecoq, qui va accueillir 200 bus électriques, le siège de la DRIEAT, où l'Etat organise sa plus grosse opération du Plan de relance, ou d'autres encore dont les permis de construire sont déjà en cours d'instruction.

Dans le registre des approximations, nous déplorons que ce P.L.U. cible comme déficitaires en logements sociaux, des secteurs qui ne le sont pas. Un exemple : alors que 1.070 logements sont en cours de conventionnement S.R.U. autour du square Saint-Lambert, comment pouvez-vous considérer cet îlot comme étant en zone de déficit ? D'ailleurs, nous souhaitons que vous saisissiez la nécessaire mise à jour de ces zonages pour identifier sur la cartographie des zones de déficit en logement privé.

Si votre Exécutif parisien fait preuve d'un zèle tout particulier pour pastiller des dizaines de parcelles privées avec l'objectif de les transformer quasi exclusivement en logements sociaux, vous manquez en revanche d'ambition pour la création d'espaces verts, d'autant qu'une bonne partie du 15e est classée dans le sous-secteur de déficit d'arbres et d'espaces végétalisés, malgré les grands parcs Citroën et Brassens créés par Jacques Chirac.

Bien sûr, nous approuvons la sanctuarisation des trames vertes, l'enracinement des espaces végétalisés, et le classement en zone urbaine verte de plusieurs petits terrains comme le 5 passage Ribet ou l'angle Javel - Blomet, mais le compte n'y est pas.

Dans le cadre de l'arc vert imaginé par Philippe GOUJON, nous demandons le classement en zones urbaines vertes des berges de Javel-bas où nous avons combattu pendant des années le projet d'extension de la centrale Lafarge, les 7 hectares de l'héliport, et l'ensemble du linéaire de la petite ceinture que vous maintenez en U.G.S.U., sans doute sous la pression de nos collègues communistes qui militent pour un retour des trains au pied des habitations.

Autre occasion manquée, le P.L.U. prévoit de boucher l'accès à la faculté Necker, au 160 rue de Vaugirard, avec une obligation de construction d'un minimum de 1.500 mètres carrés de logements sociaux, alors qu'un espace vert sur ce site offrirait aux riverains comme aux étudiants, un îlot de fraîcheur à la place de l'îlot de chaleur existant. Il en est de même pour votre refus d'étendre le square du clos Feuquières sur la parcelle municipale mitoyenne. On est là à des années-lumière de la ville jardin.

Enfin, sans pour autant revenir sur notre vive opposition au projet d'abattage lié au chantier titanesque de la tour Triangle, qui s'inscrit en totale contradiction avec ce P.L.U., ou sur la déforestation initialement prévue dans le cadre du projet "One", nous demandons que les jardins arborés soient inscrits en espaces boisés classés, notamment les squares du Commerce, de Cambronne et Garibaldi.

Les quatre cinquièmes du 15e, qui est pourtant l'arrondissement le plus peuplé, étant frappés d'une destination habitat au détriment des activités, cela m'amène à la question du développement économique. Oui, chers collègues de gauche, grâce à la dynamique insufflée par Philippe GOUJON, le 15e est devenu un territoire attractif.

Outre l'accompagnement des "start-up" et des entreprises de pointe, nous accueillons aujourd'hui la plus grande concentration de médias en Europe, comme "Les Echos", "Le JDD", "Le Point", "Le Parisien", "Europe 1", "Cnews", "France Télévision" et tant d'autres. Ces entreprises sont venues redynamiser plusieurs secteurs et se sont installées pour certaines dans des bâtiments des années 70 totalement réhabilités et modernisés.

Il faut être réaliste, ce n'est ni en imposant de nouvelles règles qui viendront alourdir l'image dégradée que renvoie notre capitale, ni en ciblant une destination habitat sur la quasi-totalité du 15e que les entreprises s'implanteront là où vous le décidez. Non, elles viseront des villes, voire des capitales plus accueillantes, et ce n'est pas non plus de la servitude de mixité fonctionnelle qui les incitera à tendre vers la R.E.2020. Vos mesures auront pour seul effet d'entraver la création de nombreux emplois et de freiner les opérations de rénovation énergétique.

Malheureusement, au sein de l'Exécutif parisien, après la chasse à l'automobiliste, c'est la chasse à l'entreprise, sous-tendue par une certaine idéologie de la décroissance.

Alors que le 15e subit déjà une tension sur ses équipements, nous constatons que le P.L.U. se contente d'inscrire des équipements déjà créés, mais aucune structure sportive supplémentaire dans les zones carencées, aucune prise en compte de nos demandes maintes fois réitérées d'une deuxième maison des associations et d'un centre d'animation jeunesse.

En revanche, nous nous réjouissons de l'inscription d'une dizaine de centres de santé, mais à y regarder de plus près, leur localisation porte uniquement sur des opérations de pastillage. Est-ce cela notre conception de la ville du quart d'heure, alors que nous ne disposons que de 33 équipements publics pour 10.000 habitants, contre 45 pour Paris ?

En revanche, nous avons découvert, à la lecture du projet de délibération, que le P.L.U. crée un nouveau secteur de bâtiments et d'ensembles modernes des années 60 et 70 dans lequel le règlement autorise un dépassement des gabarits enveloppes et des plafonds de hauteur de trois étages.

Nous sommes totalement opposés à cette règle, qui ouvre la porte à toute forme de surélévation ou de densification à outrance du bâti, d'autant qu'entre 2006 et 2020 vous avez déjà autorisé le retour des tours et la création de plus de 3 millions de mètres carrés.

Paris étant suffisamment dense, nous entendons mettre un frein aux opérations de bétonisation qui saccagent le paysage urbain, dénaturent les venelles, suppriment des espaces de respiration ou gomment le patrimoine faubourien.

Nous nous réjouissons, en revanche, que le P.L.U. recense dans chaque arrondissement plusieurs centaines de bâtiments ou d'éléments particuliers protégés. Toutes les demandes n'ayant pas été retenues, nous plaidons pour leur réexamen en souhaitant que ce travail se poursuive, avec notamment une attention portée au bâti faubourien, aux kiosques à musique des années 1900, ou encore aux ouvrages d'art de la petite ceinture.

Pour conclure, chers collègues, la complexité et la multiplicité des prescriptions contenues dans ce document nécessitant une information citoyenne à la hauteur des enjeux, nous attendons que les pièces constitutives de ce P.L.U. soient consultables notamment en ligne, et qu'une information très large de nos concitoyens soit réalisée, les invitant à se saisir de ce document afin que les Parisiens ne restent pas les otages de votre politique. Ne nous y trompons pas, sous couvert de démocratie participative, ce document majoritairement infusé et dessiné par votre majorité s'inscrit à rebours de la vision équilibrée que nous portons pour le 15e et pour Changer Paris.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Léa VASA.

Mme Léa VASA. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, vous avez de la chance, je vais devoir être un peu plus rapide que prévu. Pour résumer trois ans de discussions notamment sur le logement, j'ai repéré un vœu qui a été proposé par Changer Paris et qui, je trouve, a le mérite de la constance et de résumer ces trois ans, puisqu'il propose, ce n'est pas une caricature…

Dans ce vœu, vous faites un tableau du problème du logement à Paris, qui est un problème massif, les familles fuient Paris par millions, les classes moyennes ne peuvent plus se loger, ne peuvent plus acheter ni payer leur loyer, et vous faites un vœu qui demande que la Ville de Paris conserve uniquement, dans le pastillage pour faire du logement public, les immeubles insalubres et vacants. Vous demandez aussi que l'on chiffre un peu cela.

Mais l'APUR a chiffré le nombre d'immeubles, comme la Ville a fait un travail depuis 15 ans sur les immeubles insalubres et a retravaillé 2.000 immeubles, il n'en reste plus que 170 ! Vous avez donc un problème massif de crise du logement et vous proposez que la Ville reprenne la main sur 170 immeubles, c'est inepte comme politique du logement.

Ce que propose la Ville, c'est un vrai projet qui reprend la main sur l'immobilier et va pastiller et aller chercher 1.000 immeubles, et notamment des immeubles de logements dans des quartiers où ce n'est plus du tout abordable, où les gens n'arrivent véritablement plus à se loger. On va chercher du bureau, parce que je dois interrompre mon intervention...

Tout cela pour dire que l'on va chercher le logement dans les bâtiments qui existent déjà et c'est comme cela, en limitant aussi l'attractivité de Paris, que l'on va réussir à faire cette ville équilibrée qui arrive à allier les objectifs du Plan Climat et les objectifs de logement pour toutes et tous.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Bonjour. Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il y a près de deux ans, nous vivions une crise sanitaire, économique et sociale qui a bouleversé notre ville. Elle s'est avérée constituer un terreau fertile au "quick commerce", ces nouveaux modèles de livraison de denrées alimentaires aux promesses de livraison "express".

Or, pour tenir les annonces commerciales de livraison en 20, 15, parfois même 10 minutes, il faut avoir des entrepôts partout dans la ville au plus près des consommateurs. Les "dark stores", on en a beaucoup parlé, ces entrepôts aux vitrines opaques, envahissent notre espace public comme une maladie contagieuse, au détriment de nos commerces de quartier. Entrepôts implantés dans nos locaux commerciaux, voire dans des locaux d'habitation, nuisances, problèmes de sécurité, illégalité.

Le "quick commerce" et ses "dark stores", ce sont aussi et surtout des conditions de travail désastreuses et particulièrement accidentogènes pour les travailleuses et les travailleurs, parce que la promesse d'une livraison "express" se réalise au détriment des livreurs qui, pour respecter cette politique commerciale insensée, roulent vite, grillent des feux, mettent en danger leur vie, et tout cela pour s'assurer que le consommateur aura bien son pot de confiture dans les 10 minutes.

Quand j'ai rencontré les salariés de "Zapp", "quick commerce", ils m'ont parlé de leurs temps de pause inexistants, d'un temps de travail pouvant aller jusqu'à 50 heures par semaine, d'une organisation défaillante d'entreprises champignons qui n'entendent pas forcément être pérennes. Après une année de gestion approximative, aux limites de la faute, après avoir fait circuler des flux de "cash" dans les poches des responsables, ces entreprises annoncent souvent mettre la clef sous la porte. Dans ces modèles, ce sont les salariés comme les entreprises elles-mêmes qui sont devenus jetables.

Nous n'avons rien à attendre de ces modèles d'hyper-consommation, de cette économie de la flemme aux antipodes de l'urgence sociale et environnementale à laquelle notre société est confrontée.

Je suis fière que la Ville de Paris ait fait le choix de combattre l'implantation d'un modèle d'un autre temps. Je salue le travail réalisé par Emmanuel GRÉGOIRE et ses équipes, par les services de la Ville, par l'APUR, tout ce travail commun réalisé pour protéger l'activité artisanale, culturelle, l'économie sociale et solidaire, pour relocaliser la production et lutter toujours contre la monoactivité, pour valoriser les savoir-faire parisiens, l'implantation de commerces de proximité, faire vivre nos quartiers. Voilà ce que c'est que d'avoir une ville de gauche.

Je le dis, parce qu'à droite de cet hémicycle, effectivement, le sens des priorités est parfois stupéfiant. Au dernier Conseil de Paris, mon groupe a porté une niche inédite, ambitieuse et exemplaire pour lutter contre le fléau des morts au travail. Parmi ces mesures se trouve la systématisation des garde-corps, parce que la chute de hauteur est l'une des trois principales causes de mort au travail, et des morts au travail, malheureusement il y en a de plus en plus.

Ce type de dispositifs sollicités par les syndicats de la construction notamment peut sauver des milliers de vies d'ouvriers, mais vous, à droite de l'hémicycle, vous demandez à supprimer ces protections qui, je cite, "seraient trop disgracieuses". Mais vous rendez-vous seulement compte de ce que cela signifie sur votre sens des priorités ? Comment expliquer cela à la famille de Moussa Gassama, victime d'une chute de hauteur à Paris, qui aurait pu être évitée si de tels dispositifs avaient été installés ?

Il est vrai que vous n'avez pas voté notre niche et on peut voir en ce sens une sorte de cohérence dans vos amendements. Seulement, votre présidente de Région, Mme Valérie PÉCRESSE, s'inspire aujourd'hui de notre niche, celle que vous n'avez pas voulu voter ici à Paris, pour s'inventer un nouvel objectif de "bâtir ensemble un "continuum" de sécurité, auditionner les partenaires sociaux, et aller de la prévention jusqu'au renforcement des contrôles réalisés par l'Etat".

J'ai comme l'impression que le site du groupe Communiste et Citoyen du Conseil de Paris est dans les onglets préférés de Valérie PÉCRESSE pour trouver des inspirations de mesures utiles. C'est quand même dommage de se dire que Valérie PÉCRESSE a failli faire voter une mesure qui allait faire disparaître le groupe où siègent nos camarades, alors qu'ils ont tant de bonnes idées à lui souffler encore.

Bref, il s'agirait d'être un peu cohérent, vous accorder, et si possible de le faire dans le sens d'un plus grand respect du monde du travail.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Éric PLIEZ et petit point avant de la lui donner, il reste 43 minutes 48 au groupe PEC, 40 minutes 23 au groupe Changer Paris, 9 minutes 41 au groupe "Les Ecologistes", et 2 minutes 1 au groupe Communiste et Citoyen.

La parole est à vous, Monsieur PLIEZ.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Nous y voilà, après plusieurs années de travail, la mobilisation de milliers de Parisiennes et de Parisiens, d'acteurs professionnels, des élus de la majorité, des services de la Ville et de l'APUR, la présentation de ce P.L.U. bioclimatique revêt un caractère historique. Historique, car la collectivité parisienne se dote d'un outil qui va permettre d'accélérer la transition écologique de la Ville de Paris, cela a été longuement dit, je ne vais pas y revenir, sauf pour vanter la lutte contre le réchauffement climatique, la reconquête de la nature en ville dans le respect des objectifs du Plan Climat.

Historique aussi, car nous créons les conditions juridiques et politiques d'une ville plus abordable et solidaire, avec la réalisation de 40 % de logements publics d'ici à 2035, avec la servitude de mixité fonctionnelle ou la création de zones d'hyper-déficit en logement social. Sur le fond, ce plan nous permet de travailler beaucoup plus sur la réhabilitation plutôt que sur la démolition-reconstruction.

Ce P.L.U. marque aussi la volonté de notre majorité de lutter contre les logiques prédatrices du marché, tant s'agissant de la spéculation immobilière qu'avec l'encadrement de l'installation des meublés de tourisme, l'interdiction des "dark stores" ou des "dark kitchens".

C'est aussi l'ambition d'un rééquilibrage attendu de la capitale avec plus d'activités économiques à l'est comme à la porte de Bagnolet ou la porte de Montreuil, et plus de logements sociaux à l'ouest. Si Paris accélère sa révolution urbaine, le 20e a été particulièrement actif dans le repérage des parcelles au travers des réunions publiques, des tables de quartier, des marches exploratoires.

Ainsi, dans le 20e, ce nouveau P.L.U. se traduira concrètement par 52 nouvelles adresses dédiées au logement social et logement en bail réel solidaire, soit trois fois plus que lors de la précédente édition.

5 nouveaux emplacements pour la création d'espaces verts qui s'ajoutent au programme déjà engagé, le parc Python-Duvernois de 3,5 hectares, les 400 arbres sur et autour de la place de la porte de Montreuil, les plantations sur les talus et les périphériques, ou encore la surlargeur de 3 hectares que nous avons votée récemment, sur la petite ceinture dite forêt urbaine de Charonne, qui était lauréate de l'appel à projets "Nature 2050" de la Métropole du Grand-Paris.

Ce P.L.U. prévoit aussi, dans le 20e, 738 adresses faisant l'objet d'une protection d'espaces verts, c'est nécessaire, pour rendre la densité de Paris plus vivable avec de la végétalisation dans toutes les nouvelles constructions.

Nous avons aussi besoin de renforcer l'offre d'équipements de proximité et de services publics dans l'arrondissement. Ce P.L.U. prévoit 23 adresses nouvelles pour la petite enfance, la santé, le sport et la culture notamment, 7 centres de santé en secteur 1, qui sont fléchés dans le 20e pour renforcer l'offre de soins dans les quartiers populaires et lutter contre la désertification médicale.

Ce P.L.U. sera aussi un levier de développement économique et d'emploi dans les quartiers populaires. Dans le 20e arrondissement toujours, c'est grâce à cet outil que nous pourrons limiter le développement par les promoteurs de certains voisinages au bâti plus faubourien. "La Campagne à Paris", par exemple, fera l'objet d'un classement "Maison et villa" dont je suis particulièrement fier. Des linéaires commerciaux comme sur le boulevard Davout seront protégés pour assurer un maintien de l'activité économique en pied d'immeuble sur ce que l'on appelle le boulevard des Maréchaux.

Plus au sud, l'O.A.P. des portes du 20e annonce clairement nos objectifs entre la construction d'une école Davout dite Anne Sylvestre, la surlargeur dont je vous parlais plus tôt, la rénovation de la porte de Montreuil, et la création d'une liaison pacifiée avec nos communes voisines.

Notre volonté avec cette révision majeure, c'est de tourner Paris et notre arrondissement vers un futur enviable pour les générations à venir. Notre fierté, c'est d'avoir réussi à développer un outil qui ne fige pas la ville, mais qui accompagnera son évolution dans un urbanisme raisonné.

Nous avons maintenant quelques mois d'enquête publique pour que les habitants puissent continuer à se prononcer et à nous donner leurs avis sur ce plan.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci beaucoup.

Cela va me permettre de répondre à quelques objections qui ont été adressées par les rangs sur la gauche. J'ai entendu ce matin la Maire de Paris nous dire que notre devoir, c'est d'accompagner les Parisiens dans l'accès au logement. En effet, c'est bien le devoir que nous nous assignons également.

Pour autant, il me revient cet après-midi de déconstruire un certain nombre de stéréotypes, et pour tout dire, de légendes urbaines colportées par la majorité municipale quant à la position de la droite en matière de logement et plus particulièrement de logement social. Oui, là, il y a bien des légendes urbaines à démonter.

Notre projet pour ce logement à Paris est effectivement radicalement différent du vôtre.

Le vôtre, c'est une politique du logement social sans discernement. C'est porter une notion de mixité sociale dévoyée. C'est pastiller frénétiquement - Madame VASA, vous en parliez, vous nous reprochez une politique inepte -, mais le pastillage frénétique va y compris jusqu'au restaurant universitaire de Mabillon. Expliquez-nous-en la raison.

Votre politique du logement social, c'est avant tout transformer des logements privés en logements sociaux, et cela n'est pas de la création de logements. C'est utiliser à tour de bras la préemption, 180 millions d'euros chaque année. C'est déséquilibrer les programmes en les concentrant sur du très social, P.L.A.I., PLUS. C'est assécher les capitaux et la trésorerie des bailleurs sociaux par la pratique, elle aussi dévoyée, des loyers capitalisés.

La vision que nous portons, nous, est radicalement différente et marquée de pragmatisme. Nous sommes favorables au logement social, et nous sommes favorables à ce logement dans le respect plein et entier de la loi, à savoir le critère de 25 % posé par la loi S.R.U. Votre politique amène à évoquer des 30 ou 40 %, mais en réalité c'est un déséquilibre. C'est une mixité sociale dévoyée, déséquilibrée que vous projetez pour Paris dans les années à venir, dans des quartiers à 40 % de logements sociaux.

Voilà, c'est votre projet politique. Effectivement, nous y sommes opposés. Nous considérons que 25 % en moyenne à Paris, c'est l'indice fixé par le législateur et que c'est un bon point de repère en termes de mixité sociale.

Nous considérons également que la création de logements à Paris ne passe pas par la surélévation. 1.477 au cours de la période passée de votre côté. Elle ne passe pas non plus par la densification, car oui vous avez bétonné Paris tout au long de ces dernières années. Je vous donnerais un exemple, au cas où vous le contestiez, la gare d'Auteuil, souvenez-vous-en, c'était il n'y a pas si longtemps, c'était l'époque où Mme HIDALGO et Mme BORNE se

tutoyaient, car Mme BORNE était directrice de l'urbanisme à l'époque. Eh oui, à la gare d'Auteuil, vous avez bétonné 10 étages de hauteur dans ce quartier en bout de course de la Petite Ceinture, et vous avez habillé le tout d'un jardin partagé.

Si c'est cela votre conception du bioclimatisme, comment voulez-vous que nous vous fassions confiance aujourd'hui ?

Pour notre part, nous sommes à la fois respectueux de la spécificité des quartiers et nous considérons qu'en termes de construction, il faudra désormais considérer au cas par cas, tenir compte de l'avis des maires, et tenir compte de la commission du Vieux Paris. Nous sommes également attachés au principe de propriété. Vous avez supprimé tous les prêts à taux 0 % pour les primo-accédants, nous les restaurerons.

Je terminerai par un point qui illustre votre politique, nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre avec M. GRÉGOIRE voilà quelques jours. Sur la rue Erlanger, Monsieur GRÉGOIRE, vous contestiez à l'époque la véracité de mon propos, alors permettez-moi de vous rafraîchir la mémoire. C'est la décision du Conseil d'Etat du 13 janvier 2023. Elle est toute récente. Avec Francis SZPINER et l'ensemble de l'équipe municipale du 16e arrondissement, nous sommes opposés à votre projet, tout comme la justice et le juge administratif qu'est le Conseil d'Etat.

Voilà ce qu'il écrit, je vous livre ses propos en conclusion de manière à mettre en regard le P.L.U. soi-disant bioclimatique que vous nous proposez aujourd'hui : "Le projet litigieux ne satisfait pas aux exigences d'insertion dans le tissu urbain existant. Les constructions imposantes en béton projetées entraîneraient la densification massive - je répète, c'est ce que rédige le Conseil d'Etat - d'une parcelle offrant jusqu'alors un espace de respiration et de verdure dans ce quartier. Ces constructions ne s'intégreraient donc pas de manière harmonieuse au lieu."

Oui, Monsieur GRÉGOIRE, oui, Madame HIDALGO, c'est cette conception du logement social que nous vous contestons.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - La parole est à Corine FAUGERON.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

Je vais vous parler un peu de patrimoine aussi. Héritage du passé ou témoin du monde actuel, le patrimoine est aussi bien naturel que culturel. Il fait partie de notre écosystème. C'est un bien commun pour toutes et tous, habitants, professionnels, touristes, mais également pour les autres êtres vivants, animaux ou végétaux.

A la défense des bâtiments s'ajoute désormais celle indispensable des espaces naturels, des paysages et de la biodiversité. Le patrimoine est évidemment vivant, donc évolutif.

L'une des particularités de Paris est que ses constructions sont à 80 % anciennes et forment un écosystème particulier. Cela nécessite une réflexion parisienne. Ces constructions anciennes sont-elles toutes des passoires thermiques ? D'après l'ordre des architectes, la réponse est non pour les immeubles bâtis avant 1948.

Cette année, Paris rend hommage à Haussmann qui, nommé préfet de la Seine par Napoléon III, a transformé la ville avec un plan pour loger les habitants, de plus en plus nombreux, sur un petit territoire, dans des conditions de confort et de santé optimum, laissant passer l'air et le soleil partout, en créant des parcs et des jardins pour le rafraîchissement et l'embellissement, sous la direction d'Adolphe Alphand.

La tentation qui a dominé jusqu'à aujourd'hui de remplir les espaces vides, les courettes et les dents creuses, de combler les puits de jour, allait à l'encontre d'une construction ou d'un aménagement écologique et est en grande partie responsable de l'augmentation de la pollution et de la disparition de la biodiversité.

La Commission du Vieux Paris a mis en place un groupe de travail transparti dont j'ai l'honneur de faire partie. Il a pour mission d'enquêter sur un sujet précis : l'adaptation du bâti ancien aux indispensables exigences de rénovation énergétique. Nous avons constaté que l'exigence de la rénovation énergétique obligeait à un retour aux sources de la construction.

Au cours de l'élaboration de ce P.L.U. bioclimatique, nous nous sommes accordés sur la priorité à l'emploi de matériaux biosourcés en raison de leur plus grande efficacité énergétique et de leur coût carbone moins élevé. Fibre de bois, laine de chanvre, paille, matériaux locaux et respectueux des constructions assurent la ventilation nécessaire des bâtiments, contrairement au polystyrène fabriqué à base de pétrole. Les employer, c'est un retour aux sources de la construction surtout si l'on y ajoute des matériaux biosourcés comme la pierre.

Préserver le patrimoine, ce n'est pas préserver une âme, mais un bien commun vivant et évolutif. Je vous invite à voter ce P.L.U. bioclimatique, P.L.U. de rupture puisqu'il privilégie la réparation et la réhabilitation à la construction. Un P.L.U. bioclimatique qui intègre les besoins en eau, en air, en soleil et en terre. Un P.L.U. équilibré qui permet à notre écosystème de rester accueillant pour tous les vivants et qui protégera notre bien commun : le patrimoine naturel comme culturel.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Madame la Maire, mes chers collègues, en un peu plus de 20 ans, on peut dire que la gauche a changé le visage de Paris…

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Il faut mettre votre carte pour que le décompte soit effectué. Je suis désolée.

Mme Maya AKKARI. - Les écologistes sont de gauche, cher Émile. Mon collègue me disait, "la gauche et les écologistes…". Jusqu'à maintenant, les écologistes sont de gauche.

En un peu plus de 20 ans, on peut dire que la gauche a changé le visage de Paris. Ainsi, nous l'oublions trop souvent, mais la gauche a pu sortir 2.200 immeubles, soit environ 56.000 logements de l'insalubrité. Avec la gauche, nous n'acceptons pas l'insalubrité que nous avons quasi résorbée, comme le rappelait ma collègue Léa VASA tout à l'heure, mais nous refusons également que les gens s'entassent dans de petits logements, vivant parfois à 7 dans 20 mètres carrés.

Ainsi, nous sommes à presque un quart de logements sociaux à Paris et nous assumons de vouloir en faire encore plus. Nous ne craignons pas de voir arriver dans nos territoires de nouveaux habitants de la classe moyenne et des classes populaires. Nous ne craignons pas de voir arriver leurs enfants dans nos écoles ni de voir baisser le prix au mètre carré des rues où ils s'installent.

Oui, nous assumons avoir vu naître 200.000 logements sociaux dans les arrondissements que nous dirigeons contre à peine 55.000 dans ceux où la droite est aux manettes. Mme DATI, qui n'est pas présente cet après-midi, regrettait ce matin la baisse démographique à Paris, mais elle refuse d'accueillir les habitants les moins riches dans son arrondissement. Elle veut plus d'habitants, mais que des riches.

De plus, Mme DATI et son groupe ne sont pas à une incohérence près, puisque dans la même intervention, Mme DATI regrettait ce matin que l'on aille de densification en densification, que nos logements sociaux ne soient pas assez vastes, puis 30 secondes après, que nous perdions des habitants. A l'entendre, on se demande à quoi servent tous ces immeubles que l'on construit et qui seraient vides.

Mme DATI oublie une chose importante, à savoir que le problème n° 1, c'est le prix du mètre carré qui rend inaccessible à un couple de vendeurs, d'agents territoriaux, de professeurs ou d'infirmiers, l'acquisition d'un logement familial. Le vrai problème, c'est le prix au mètre carré. Je ne parle pas des 6e, 7e et 8e arrondissements qui ont les prix au mètre carré les plus chers et ont été le plus victimes de la déperdition de population.

Avant 2001 la ville suffoquait déjà, alors que nous ne vivions pas encore les effets du réchauffement climatique. Elle étouffait à cause des gaz d'échappement des voitures, qui avaient pris le pouvoir dans notre espace public. Elle étouffait par manque d'espaces verts, là aussi de façon encore plus forte dans le Nord-Est parisien comme le rappelait Nathalie LAVILLE.

Ainsi, depuis 2001 nous avons plus que doublé la surface dédiée aux espaces verts. Nous avons rendu les berges sur Seine aux Parisiennes et aux Parisiens. Par exemple, dans le 18e, cher à mon cœur, en 2026 nous aurons créé 3 parcs : les jardins d'Eole pour lequel il a fallu attendre l'arrivée de la gauche au pouvoir pour voir le projet se concrétiser ; le parc Chapelle-Charbon et le parc Ordener, sans compter les squares. J'ai une pensée particulière pour celui de la Moskova, qui a ouvert ses portes en 2003 et a vu grandir mes enfants.

Depuis 2001 nous œuvrons à réduire la place de la voiture et à faire la part belle aux mobilités douces dans notre espace public. Qui aujourd'hui pourrait d'ailleurs se passer du "tram", qui a été tant décrié lors de sa mise en place ? Qui pourrait aujourd'hui se passer des pistes cyclables où les gens sont de plus en plus nombreux à se déplacer, jeunes et moins jeunes, habitants de l'est ou de l'ouest, femmes ou hommes, en "costard", en "jeans" baskets ou en petite robe de Paris intra-muros ou de la banlieue ?

Nous attendons avec impatience que la droite aux manettes à la Région Ile-de-France et que l'autre droite, celle de la Macronie, au gouvernail au niveau national, amplifient le mouvement et nous aident à faire en sorte que les gens puissent se déplacer en transports en commun et n'aient plus besoin de prendre leur voiture pour aller d'un point A à un point B.

Depuis 2001 nous œuvrons à la mutation du bâti, afin qu'il soit plus écologique et écoresponsable et que nous puissions lutter efficacement contre le réchauffement climatique. Nous construisons, cher David ALPHAND, des immeubles non pas en béton, mais en bois, et nous en ferons bientôt en paille même. Nous voyons le retour des stores et des volets pour protéger les habitants de la chaleur, nous œuvrons aux économies d'énergie.

Mes chers collègues, le P.L.U. bioclimatique qui nous est présenté aujourd'hui est un P.L.U. d'accélération du mouvement initié dès 2001. On peut dire que c'est un P.L.U. qui est pleinement écologique et social. C'est un P.L.U. écologique, car il nous permet de lutter contre les effets du réchauffement climatique, social, car il nous permet d'agir sur la santé des habitants en réduisant la pollution, de faire en sorte qu'ils aient une vie digne en leur permettant d'accéder à un logement digne.

De plus, ce P.L.U. bioclimatique porte une attention particulière à la qualité de vie des habitantes et habitants dans nos quartiers, avec une ville à taille humaine, à savoir la ville du quart d'heure, avec une ville qui protège et soutient ses commerces, chère Olivia POLSKI, et valorise l'installation de structures de soins, chère Anne SOUYRIS.

Une ville qui développe la culture de proximité, chère Carine et je sais combien tu y es attachée, et la pratique du sport, chers Pierre RABADAN et Karim ZIADY.

Ce P.L.U. favorise le dynamisme économique de notre ville, chère Afaf. Avec l'objectif de 40 % de logements publics d'ici 2035, non seulement nous répondons à la demande sociale de logement, mais nous allons aussi permettre à des milliers d'emplois non pourvus de trouver preneurs, car la ville du quart d'heure est devenue une réalité tangible, y compris pour les habitants de banlieue.

Pour nous, la ville de demain n'est pas une cité qui héberge les plus riches et voit tous les jours des centaines et des milliers de gens qui sont moins riches faire 2 à 3 heures de transports en commun pour accéder à leur travail. Pour nous, la ville de demain est celle des circuits courts au niveau alimentaire, mais aussi au niveau des déplacements domicile-travail.

Pour finir, on peut dire que nous avons là un P.L.U. d'équilibre qui fait entrer Paris ainsi que les Parisiennes et les Parisiens de plain-pied dans la ville de demain, celle qui allie bien-être individuel, bien vivre ensemble, dynamisme économique, culturel et sanitaire, préservation du patrimoine et innovation, et enfin lutte contre le réchauffement climatique. Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, à partir de quelques exemples dans le 14e, je voudrais dénoncer la tartufferie de ce P.L.U., qui n'a rien de bioclimatique en ce qu'il vise beaucoup moins à tirer parti de l'environnement parisien dans toutes ses dimensions qu'à habiller de vert votre seul et unique projet : continuer la bétonisation et la densification à plus ou moins bas bruit.

Votre seul objectif, votre seule ambition commune, c'est de collectiviser le logement à Paris avec 40 % de logements sociaux et de remplacer les Parisiens qui ne vous conviennent pas, les classes moyennes, les jeunes actifs, les entrepreneurs, par de nouveaux Parisiens plus à votre goût.

Si le prix à payer pour les Parisiens est qu'ils voient moins le soleil et le ciel avec des hauteurs de façades sur rue augmentées de 3 mètres, tant pis pour eux.

Quand on lit les dispositions du P.L.U. concernant le 14e, on observe que concernant des sites si importants pour la vie des habitants comme le futur quartier Saint-Vincent de Paul, l'ex-hôpital La Rochefoucauld ou l'ex-couvent Reille, le présent projet de P.L.U. n'a pas été conçu pour protéger et verdir, mais pour donner une base juridique à des projets de densification et de destruction d'espaces verts à venir ou en cours.

Des tartufferies comme celle qui consiste à classer en zone de renforcement du végétal l'espace actuellement vert à l'angle des rues de la Gaîté et Jolivet, que vous voulez construire alors que tous les habitants veulent le préserver comme espace vert, sont inacceptables.

Comment le groupe "Les Ecologistes" peut-il continuer à se qualifier d'écologiste tout en fermant les yeux sur le terrible projet Saint-Vincent de Paul, consistant à faire un nouveau quartier du 14e, un nouveau grand quartier de Paris sans aucun espace vert ? D'une manière générale, comment accepter cette orientation qui vise à réduire la notion d'espace vert protégé à celle de simple prolongement de construction et dans certains cas même, à réduire cette notion d'espace vert protégé à celle d'espace laissé provisoirement en vert en attente de construction ?

Une certaine forme d'honnêteté, je suppose, vous a d'ailleurs conduits à supprimer la référence à l'article du Code de l'urbanisme sur les espaces verts protégés dans votre projet de P.L.U.

Concernant Reille, il est stupéfiant de constater à quel point le projet de P.L.U. a été réalisé non en vue d'établir des protections, mais à les affaiblir en vue de coller au plus près au projet du promoteur immobilier. C'est pourquoi nous demandons que le projet de P.L.U. soit modifié et établi sur le site de l'ex-couvent Reille, l'espace vert protégé dans son périmètre actuel, et rajoute une protection du foyer de l'annexe nord du couvent.

Il est également stupéfiant de constater que comme d'habitude, vous considérez que les quartiers qui ont déjà subi l'urbanisme des années 70 doivent être figés dans cet état. C'est pourquoi nous demandons aussi que le P.L.U. limite les hauteurs en fonction des codes de visibilité des monuments historiques et bâtiments protégés et de l'esthétique des quartiers, et préserve la possibilité de garder un paysage ouvert depuis l'espace public, en particulier avenue du Général Leclerc, impasse Reille et dans le futur quartier Saint-Vincent de Paul.

Enfin, je le dis aussi comme présidente de la Commission des finances, il est inouï que ce projet de P.L.U. soit présenté sans aucune évaluation de son coût pour les finances de la Ville. Nous déposerons un vœu en ce sens.

Nous demandons également, par un vœu, de mettre fin à l'opacité de cette tartufferie en demandant à la Ville de Paris, dès la fin de ce Conseil de Paris, de prévenir par courrier l'ensemble des propriétaires des centaines d'immeubles privés que vous avez prévus pour transformer tout type d'activité en logements sociaux. Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Madame la Maire, chers collègues, si nous devions retenir un exemple qui concentre à lui seul une majorité des prescriptions du futur P.L.U. et illustre, je le crois, ce qu'une majorité de gauche et écologiste peut imaginer de plus exigeant pour l'urbanisme à l'échelle d'un quartier, il s'agit de la porte de la Villette et de son réaménagement.

Plus d'un siècle et demi après l'annexion de la Villette par Paris en 1860 pour développer le commerce grâce à la route de Flandre, aujourd'hui nous avons la responsabilité de proposer une nouvelle destinée pour la porte de la Villette, qui permette de rompre avec cet urbanisme dur et brutal qui caractérise cette porte où le périphérique s'est érigé comme une frontière, où l'espace dédié à la voiture est démesuré, où les circulations sont abruptes, voire impossibles à pied ou à vélo, où les pollutions et nuisances sont quotidiennes et où l'on se heurte à une très grande précarité sociale.

Il est donc urgent de repenser les liens entre Paris, Pantin et Aubervilliers, de décloisonner ces territoires meurtris, d'apaiser les circulations, de faire sauter le bitume, de végétaliser massivement, et ce, pour faire respirer et rafraîchir la ville.

D'un lieu de transit irrespirable, qui est un véritable îlot de chaleur urbain, la porte de la Villette doit devenir un territoire de vie apaisé, aéré et végétalisé. Sur les 16 hectares aménageables de la porte, la trame verte sera renforcée par l'aménagement d'un parc de 9 hectares minimum. 9 hectares minimum composés de 3 jardins et espaces verts qui seraient reliés par une trame verte. 9 hectares pour 16 hectares aménageables, le ratio est absolument inédit. Ces 9 hectares sont une fierté pour les écologistes, car cet objectif est le fruit d'un long cheminement, et s'ajoutent aussi aux surfaces des espaces libres végétalisés des lots à construire.

Au tout début de notre travail sur le P.L.U., le point de départ était seulement de 3 hectares. La logique est désormais inversée, c'est ce que nous nous sommes attelés à répéter. Le bâti et la construction seront l'exception, et la nature et la végétalisation constitueront le cœur et les poumons de la nouvelle porte de la Villette autour desquels la vie s'organisera désormais. Une vie apaisée où le rond-point routier de la place Auguste Baron réduira drastiquement la place dédiée à la voiture pour redonner la place nécessaire aux piétons et aux vélos pour le confort de toutes et tous, mais également une ville rafraîchie grâce au renforcement de la présence de l'eau, à la valorisation du canal Saint-Denis et la création de darses renaturées. Une ville également plus sobre qui accueillera du logement mixte en matériaux éco-conçus et des équipements publics nécessaires aux nouveaux habitants en s'appuyant sur l'existant, le tout en tenant à distance le périphérique.

En somme, et c'est la raison pour laquelle j'ai voulu citer cet exemple, le réaménagement à venir de la porte de la Villette illustre à lui seul et à l'échelle d'un quartier cette volonté de rupture que nous, écologistes, avons longuement appelée de nos vœux, une volonté de rupture avec pour boussole toujours la santé des Parisiennes et des Parisiens et la coopération territoriale.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, Monsieur le premier adjoint, mes chers collègues, mon fils me demandait ce qu'était le P.L.U.B. J'ai tâché de lui expliquer que derrière cet acronyme barbare et ses cousins O.A.P. et P.A.D.T., derrière la somme de documents administratifs, se cachait le cadre de vie dans lequel il vivrait et qui modèlerait cette ville que nous aimons tant.

C'est aussi une ville dont l'urbanisme fut abîmé et que nous tentons, avec notre majorité depuis quelques années, à un endroit de réparer. Si l'on regarde l'histoire de Lutèce et de Paris, c'est la voiture et les artères que l'on a construites pour elle, les tunnels, les voies sur berge, l'urbanisme sur dalle aujourd'hui archaïque et qui nous pose tant de problèmes qui ont défiguré le patrimoine parisien que vous dites tant aimer.

Le plus important de ce nouveau P.L.U. bioclimatique est donc bien son B, car l'ambition de ce nouveau P.L.U. est de remettre du vivant, et dans tous les sens du terme. Une ville vivante, attractive, car ouverte et pas repliée sur elle-même. Une ville vivante, car permettant à une population diverse d'y habiter et une réelle mixité sociale. Une ville vivante, car laissant repousser les plantes et retrouvant la terre sous le bitume.

Malgré vos caricatures, les herbes folles ne le sont pas. Ce qui est fou, c'est le modèle d'une ville totalement bitumée que l'on a trop longtemps défendu et développé, d'une ville où les berges d'un fleuve étaient une autoroute, d'une ville où l'on détruisait régulièrement et sans vergogne pour reconstruire des immeubles à la même place, faits tout entiers de surfaces vitrées et prévoyant de fonctionner tout entiers avec climatiseurs. D'une ville que l'on peut traverser presque entièrement sans contact avec les éléments, dans lesquels la terre est presque absente et où la voiture, grand prédateur, rend l'air vicié et faisait fuir les espèces animales.

Oui, avec le confinement beaucoup d'entre nous ont redécouvert la ville. Les changements engagés, pistes cyclables, "rues aux écoles", espaces verts, promenades, sont apparus à beaucoup, y compris qui les critiquaient avant, comme évidents. J'ai eu la chance de participer aux travaux de la mission d'information et d'évaluation "Paris à 50 degrés", dont les travaux concluent à la pertinence du contenu de beaucoup de ce P.L.U. bioclimatique.

Je le rappelle, selon les projections Paris pourrait connaître dans les prochaines décennies 3 fois plus de jours caniculaires avec des températures supérieures à 30 degrés, 7 fois plus de nuits tropicales avec des températures supérieures à 20 degrés, et des températures avoisinant ou dépassant régulièrement les 50 degrés.

Nous avons fait une politique de rupture depuis de nombreuses années. Le moment est venu d'amplifier, d'accélérer les transformations impulsées par l'exécutif municipal si nous voulons que Paris reste une ville tout simplement habitable dans les prochaines décennies.

Ce P.L.U. marque une accélération et inscrit dans le droit l'ensemble des innovations proposées par la Ville de Paris depuis 2014. Les externalités positives des projets de construction sur le modèle des fameux "Réinventer Paris" et "Réinventer la Métropole", les quais de Seine réinventés, les placettes et les rues reconnues comme espaces verts, la fin du béton et l'intégration de l'ensemble des normes bioclimatiques, l'accélération de la politique de création de logements sociaux avec un rééquilibre Est-Ouest.

Je me réjouis donc de l'ambition qui caractérise ce P.L.U. bioclimatique, puisqu'il va nous permettre d'accélérer la transition écologique du bâti parisien, et ce, grâce à un véritable changement de paradigme : la construction neuve ne peut et ne doit plus prévaloir sur la réhabilitation du patrimoine existant.

Ce n'est plus donc qu'en cas d'exception absolue que l'on pourra démolir. C'est un P.L.U. où la réhabilitation deviendra la nouvelle norme. C'est la fin de la démolition et du béton au profit de la réhabilitation et de la rénovation évidemment plus écologiques, car la phase de construction est responsable à elle seule de 50 % de l'empreinte carbone totale d'un bâtiment.

Pour que ce changement de paradigme se traduise dans la réalité, le P.L.U. bioclimatique met en œuvre un certain nombre de dispositifs incitatifs visant à augmenter les droits à construire pour les projets de réhabilitation qui seront facilités et généralisés, et au contraire à réduire les droits à construire pour les projets de construction neuve qui seront dès lors plus compliqués à mettre en œuvre.

C'est par ailleurs la fin du béton, contrairement à ce que fallacieusement la droite veut faire croire. Le réemploi des matériaux existants s'agissant des projets de réhabilitation sera généralisé, ou à défaut le recours à des matériaux biosourcés, géosourcés, ou à faible impact environnemental.

S'agissant des constructions neuves, le P.L.U. bioclimatique généralisera le recours à ces mêmes matériaux biosourcés, géosourcés, ou à faible contenu carbone, car si l'on ne peut formellement pas interdire le béton, les seuils d'équivalent carbone pour chaque mètre carré construit seront si hauts, que dans les faits on sera fortement incité pour les immeubles de bureaux et d'habitation collective à construire en bois ou en pierre de taille, qui stockent peu la chaleur et ne surchauffent pas.

En outre, la production d'énergie renouvelable sera désormais obligatoire pour tous les projets de plus de 1.000 mètres carrés. Le raccordement au réseau de chaleur et de froid sera également incité et se transformera même en obligation dans certains périmètres.

Bien sûr, la transformation écologique et sociale ne passera pas seulement par la réhabilitation du bâti parisien. Cette transformation passera également par la multiplication, et cela a été dit de nombreuses fois, du nombre d'espaces verts dont nous pourrons profiter à Paris, Nathalie LAVILLE l'a rappelé tout à l'heure pour notre groupe. Ce P.L.U. bioclimatique permettra de créer ou de sanctuariser 300 hectares d'espaces verts supplémentaires.

J'aimerais d'ailleurs évoquer un projet de verdissement qui me tient à cœur, puisqu'il permettra au 15e arrondissement de mieux respirer et d'affronter les épisodes de pollution et de canicule. Il s'agit du parc Suzanne-Lenglen, qui sera agrandi au détriment de l'héliport Valérie André dont la surface d'activité sera réduite et restructurée afin de limiter les nuisances sonores pour les riverains.

Cette extension du parc Suzanne-Lenglen est à l'image de tous les projets que nous menons sur l'espace public parisien, moins de pollution, moins de béton, moins de nuisances sonores et plus d'espaces verts, afin de répondre aux objectifs de désimperméabilisation des sols et de renforcement de la biodiversité.

Je profite d'ailleurs du temps qui m'est accordé pour redire à nos collègues du groupe Changer Paris, élus comme moi du 15e arrondissement, que je ne comprends pas leur hypocrisie et leur démagogie sur ce sujet lorsqu'ils nous expliquent qu'il fallait tout simplement supprimer cet héliport dans son intégralité.

Bien sûr, comme vous, et je l'ai dit en conseil d'arrondissement, j'aurais souhaité que nous puissions transformer cet héliport en un immense parc, mais vous le savez très bien, et c'est là que je ne comprends pas votre position, la suppression de l'héliport était impossible en raison de l'opposition de l'Etat, qui n'a donné son accord que pour une diminution de sa surface d'activité.

Je regrette donc que vous ayez fait le choix de troquer votre bonne foi pour des considérations un peu politiciennes visant à laisser croire aux habitantes et habitants du 15e arrondissement que vous seriez plus verts encore que ne l'est la majorité municipale, alors même que vous vous êtes opposés vigoureusement au projet Tour Eiffel, qui permettait de créer un nouveau grand parc à Paris. Sur ce point, l'histoire un jour nous rendra justice.

Dans le 15e, outre la création de ces 3,5 hectares, le P.L.U., ce sont aussi de nombreux pastillages pour le logement public et je m'en réjouis, car oui avec 70 % éligibles au logement social, 70 %, il nous faut par tous les moyens possibles atteindre les 40 % de logements publics. C'est aussi et cela n'a pas été dit, la préservation dans le 15e comme ailleurs, mais beaucoup dans le 15e, du dessin faubourien par la limitation des filets de hauteur des immeubles d'angle.

Il est idiot d'opposer les nécessités et tout le travail d'équilibre de notre majorité, et ce travail a été de trouver les points d'équilibre. Pas par marchandage comme vous le dites, mais parce qu'il y avait ces nécessités à faire concilier.

Mourir dans un beau patrimoine, sous des toits en zinc par 50 degrés, ce n'est pas possible. Rendre une ville attractive en ne faisant pas ce qu'il faut pour permettre de loger les gens qui font vivre la ville, ce n'est pas possible. Créer des espaces verts, arriver aux 10 mètres carrés par habitant prônés par l'O.M.S. et que personne ne conteste, sans restreindre la place de la voiture, ce n'est pas possible. Réduire les îlots de chaleur, impulser la rénovation énergétique indispensable des bâtiments sans contraindre les promoteurs, ce n'est pas non plus davantage possible.

Ce document, pour les habitants, les acteurs, les architectes, les promoteurs, les urbanismes, c'est un cadre, mais pas uniquement. Il est aussi surtout pour cette ville que l'on aime, la traduction réglementaire du nouvel horizon que nous portons et que nous allons, grâce à lui, porter encore plus fort.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Avant de donner la parole à Valérie MONTANDON, je vais vous proposer de saluer les adhérents, bénévoles de l'association "Ticket d'Entrée", merveilleuse association du quartier Danube dans le 19e.

Merci à vous.

La parole est à Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voulais rappeler les milliers de documents, cartographies, annexes qui nous ont été transmis le plus tardivement possible, ce qui traduit bien sûr un irrespect total du travail des élus de l'opposition.

Mes chers collègues, l'adjectif "bioclimatique" sera-t-il suffisant pour faire oublier tous les dérapages passés et sera-t-il suffisant aussi pour masquer l'ensemble des injonctions contradictoires de ce nouveau P.L.U. ?

Notre capitale est l'une des plus denses d'Europe. Depuis les années 1977 à 2001, chaque fois qu'il y avait un nouveau programme d'ampleur, il était équilibré et composé de 30 % d'espaces verts au minimum. C'est d'ailleurs pour cela que nous pouvons bénéficier aujourd'hui de parcs tels que André Citroën, Bercy, Belleville ou les Halles et je pourrais en citer beaucoup d'autres dans chaque arrondissement.

Néanmoins, le bilan socialiste depuis est bien médiocre. Il faut dire que tous les espaces verts sont restés à l'état d'incantation. C'étaient surtout des images de synthèse, que l'on attend d'ailleurs sur les forêts urbaines, notamment les habitants de la place Henri-Frenay dans le 12e arrondissement.

Depuis 2006, c'est seulement 0,36 mètre carré d'espaces verts par habitant qui ont été créés, c'est 4 fois moins que ce que vous nous promettez aujourd'hui. Alors oui, en effet, permettez-nous d'en douter.

Il se trouve aussi qu'heureusement que j'étais assise ce matin lorsque j'ai entendu l'intervention de Mme la Maire qui disait, je la cite : "Rester dans la minéralité serait un suicide collectif", vous qui n'avez cessé de bétonner ces dernières années. Oui cela vous fait mal, mais vous avez utilisé toutes les parcelles possibles, tous les espaces de respiration ont été utilisés justement pour bétonner.

Dans notre groupe, nous nous félicitons en effet de la mobilisation et de la constance de nos prises de position. En effet, nous nous sommes engagés, je vous le rappelle, nous avons empêché la bétonisation sur le T.E.P. Ménilmontant. Nous avons empêché la construction sur les berges de Seine, sur la place Mazas. Nous avons empêché la tour Bruneseau et aussi bien sûr l'ancien projet Bercy-Charenton que nous dénonçons depuis 2008. Vous, il a fallu 2020 pour vous réveiller. Nous, depuis 2008 nous disions que c'était obsolète de faire des tours notamment.

Alors oui, il y a quelques avancées en effet sur les hauteurs plafonnées à 37 mètres, mais hélas ces mesures sont minées par d'autres mesures qui justement vont à l'encontre de l'environnement.

Je pense notamment en effet aux servitudes fonctionnelles et aux pastillages. Les servitudes fonctionnelles vont geler la réhabilitation, aussi bien thermique que fonctionnelle du parc tertiaire, qui pourtant est un levier essentiel de la lutte contre les émissions de CO2. C'est aussi le cas du pastillage qui va engendrer un immobilisme

de la part des propriétaires, et vous avez pastillé énormément de dents creuses, pour ne pas dire toutes les dents creuses, et ce P.L.U. montre sans équivoque que vous allez combler un maximum de dents creuses.

D'ailleurs, le rythme soutenu de 100 comblements de dents creuses par an que vous avez instauré depuis de nombreuses années va continuer, et ce n'est pas parce qu'il y a l'adjectif "bioclimatique" que cela empêchera les canyons urbains de se créer.

Monsieur le premier adjoint, Cher Emmanuel, il semblerait que vous ayez perdu votre boussole. Vous allez plonger le secteur économique et les rénovations thermiques dans le formol. Le droit à la propriété vous importe peu, il faut croire, et je n'ose imaginer l'usine à gaz que sera désormais l'aventure du permis de construire.

Votre P.L.U. est hors sol, il est déconnecté des réalités environnementales, économiques et juridiques.

Vous l'aurez compris, nous avons une vision et une méthode différentes des vôtres. Nous vous demandons de supprimer les servitudes fonctionnelles et le pastillage, et de préférer une coopération avec les forces vives de Paris en s'appuyant davantage sur les entreprises qui innovent chaque jour pour répondre aux changements de mode de vie et aux objectifs de bas carbone.

C'est aux politiques d'aider les différents acteurs à trouver de nouveaux usages, à réhabiliter le bâti existant et non à les contraindre au point de les décourager.

Nous vous proposons aussi d'aller plus loin sur la réversibilité et la modularité. Nous avons d'ailleurs fait un amendement en ce sens sur l'O.A.P. terrains à construire, afin qu'anticiper la réversibilité justement permette de réduire l'empreinte carbone des bâtiments et aussi de consommer moins de matériaux et d'énergie. Nous avons aussi fait des propositions pour aller plus loin dans la lutte contre les I.C.U. et les canyons urbains avec la sauvegarde des cours d'îlots et notamment les dents creuses, et c'est ma collègue Anne BIRABEN qui développera ce point.

Nous vous faisons aussi des propositions pour sauvegarder et développer les espaces verts. Je vous ai demandé aussi à plusieurs reprises, et vous aviez accepté le principe, la création d'un indice N.D.V.I. qui permette notamment de mesurer l'évolution de création d'espaces verts, pour que nous puissions justement avoir des débats fondés sur les textes et sur les chiffres les prochaines fois.

Sur les friches ferroviaires de Bercy-Charenton, j'ai formulé notre projet sous forme d'O.A.P. afin qu'elles ne soient pas forcément introduites à ce P.L.U., j'en suis consciente, mais qu'elles soient au moins présentées en 5e Commission, et qu'il y ait une visite sur site pour que tous les élus puissent se rendre compte, en effet, de ce site et de son potentiel.

Notre projet est porté depuis de nombreuses années, il est justement sur des bâtiments à taille humaine, des espaces verts très développés, et sur un projet économique autour de la croissance verte, de l'agriculture urbaine, et aussi de l'artisanat grâce à la rénovation notamment des tunnels, et toujours aussi afin de réduire les nuisances des voies ferrées grâce à une couverture des voies ferrées qui a d'ailleurs fait l'objet d'une étude en 2008 par l'APUR.

Enfin, Paris n'a pas vocation à devenir une ville-dortoir. Notre capitale doit retrouver sa diversité économique et sociale. L'APUR établit d'ailleurs que les quartiers les plus mixtes sont ceux avec une part de 25 % des ménages résidant dans le parc social, 36 % dans le parc locatif privé, et enfin 39 % de propriétaires occupants.

Votre bilan rose, rouge, vert est mauvais et vous le savez, 12.000 habitants quittent Paris chaque année depuis 10 ans. Vous ne tablez plus sur l'amélioration du cadre de vie à Paris, et vous misez sur le logement social comme une assurance vie réélection. Le prochain P.L.U. pastillé de l'adjectif "bioclimatique" sera votre cheville ouvrière. Il est bien dommage pour les Parisiens que ce P.L.U. soit plus idéologique que bioclimatique.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Chloé SAGASPE. Je me permets juste, chère Chloé, d'attirer votre attention sur le fait qu'il vous reste 3 minutes 19 et que vous êtes deux intervenants.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, je pense que nous serons toutes et tous d'accord pour dire qu'il y a urgence climatique et Paris, vous le savez, a déjà dépassé le seuil fatidique des 2 degrés. Notre P.L.U. doit donc non seulement rompre avec un urbanisme passé, mais aussi revenir sur des siècles d'artificialisation des sols, et donc avant tout répondre à l'urgence environnementale.

Végétalisation massive, débitumisation des sols, rénovation thermique du bâti, adaptation de notre patrimoine, transformation des écoles, mais surtout abandon des projets obsolètes pour le climat comme les grandes tours vitrées ou l'urbanisme sur dalle.

Eh oui, chère Valérie, notre capitale est effectivement l'une des plus denses de France et d'Europe. C'est bien pour cela que nous devons opérer une révolution haussmannienne, mais à l'envers. Cela veut dire débitumer partout où cela est possible, et végétaliser massivement notre ville.

L'arbre, vous le savez, est au centre de toutes les attentions, et c'est bien normal puisqu'on le sait, il joue un rôle essentiel de climatiseur naturel en ville. Avec seulement 1 arbre pour 4 habitantes et habitants, et 8,8 % de surfaces naturelles dans notre ville, nous devons opérer un changement d'échelle pas uniquement cosmétique, car si nous voulons passer d'une ville grise à une ville verte, il est de notre responsabilité collective de transformer la manière dont nous pensons l'urbanisme de notre ville, pour faire de Paris une véritable ville Oasis.

Alors, je vous le redis mes chers collègues, l'arbre ne doit plus jamais être la variable d'ajustement des projets urbains. La protection et la préservation des arbres sont un combat de longue date pour nous, écologistes, et je me réjouis que grâce à notre groupe, la Ville enclenche un véritable changement de paradigme radical, non seulement en renforçant la protection des arbres remarquables quand le gouvernement cherche de son côté à l'affaiblir par une récente législation, mais surtout en portant l'objectif très ambitieux de créer 300 hectares d'espaces verts d'ici 2040, le fameux P300.

Oui, c'est ni plus ni moins l'équivalent de 6 parcs de la Villette. Alors, douce chimère, mais c'est avant tout une nécessité. Je dis donc chiche ! Vous pourrez en tout cas compter sur l'extrême vigilance des écologistes pour veiller à ce que cette promesse ne reste pas un vœu pieux.

Effectivement, nous devons nous donner les moyens de notre ambition et cela tombe bien, puisque nous avons inscrit dans le rapport de notre M.I.E. "Paris 50 degrés", la nécessité d'augmenter les moyens notamment humains des services de la DEVE pour arriver à cet objectif.

Créer ces 300 hectares d'espaces verts, tout comme l'objectif d'atteindre 40 % des espaces désimperméabilisés d'ici 2050, nous l'avons également repris dans les préconisations de notre M.I.E. "Paris 50 degrés" que nous avons votée, je le rappelle, à l'unanimité, la droite parisienne comprise.

Nous allons effectivement consacrer la protection des arbres d'alignement quand le gouvernement cherche de son côté à l'affaiblir, mais aussi sanctuariser, et c'est très important, les espaces verts protégés, préserver les cœurs d'îlot, protéger la petite ceinture, mais aussi la pleine terre sur toutes les parcelles de plus de 150 mètres carrés, et nous voulons planter massivement sur les talus du périphérique.

C'est donc un P.L.U. de rupture que nous appelons de nos vœux, un P.L.U. bioclimatique qui réponde à l'exigence de protection de notre patrimoine.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, depuis ce matin, c'est avec une attention toute particulière que j'écoute les interventions qui nous viennent de nos collègues de l'opposition de droite. Je n'ai entendu, à de rares exceptions, que des critiques vis-à-vis du Plan local d'urbanisme bioclimatique qui nous est présenté aujourd'hui par l'Exécutif.

Je me dois donc de rappeler, à ce moment de la journée, que ce P.L.U. bioclimatique est le fruit d'un long travail de concertation avec l'ensemble des maires d'arrondissement, quelle que soit leur couleur politique, et de dialogue avec les différents acteurs, notamment les Parisiens et les Parisiennes concernés au premier plan, que je remercie pour leur contribution.

Je ne suis pourtant pas surprise de l'opposition de la droite parisienne aux dispositions du P.L.U. bioclimatique, qui vont notamment nous permettre de rééquilibrer nos efforts en matière de production de logements sociaux entre l'ouest et l'est parisiens. Très paradoxalement, la mixité sociale est souvent brandie par notre droite pour s'opposer à la construction de logements sociaux à l'Est et l'oublier quand il est question de les produire à l'Ouest.

De même, M. ALPHAND nous a présenté le concept de mixité sociale dévoyé, où il refuse la bétonisation, nous aussi d'ailleurs et Maya AKKARI l'a rappelé, mais refuse en même temps la préemption des bâtiments privés et donc, comment développer le logement social si nous ne pouvons ni construire ni préempter ?

De fait, ce que vous refusez, ce sont des logements sociaux pour favoriser l'accession à la propriété. L'accession à la propriété des personnes qui nettoient nos rues, qui vont prendre soin de nos enfants, de nos anciens, de notre santé, des personnes qui aujourd'hui ne peuvent dignement pas accéder à la propriété à Paris, mais dont nous avons besoin dramatiquement pour faire fonctionner cette ville comme nous l'avons vu pendant la crise du Covid. Elles ne peuvent pas se retrouver systématiquement éloignées à des kilomètres et des kilomètres de Paris.

Je ne suis pas non plus surprise par l'avalanche de vœux qui le plus souvent ne font que reprendre des propositions de l'Exécutif, concernant la nature à Paris au détriment de la minéralisation, qui là encore ne tiennent plus dès lors que la place de la voiture à laquelle la droite est tant attachée est diminuée.

Ce qui me surprend en revanche, c'est que ces élus parlent aussi peu des multiples avancées que va permettre ce P.L.U. bioclimatique pour la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens. Je me permets donc de rappeler, notamment à Mme DATI, que le 7e arrondissement, grâce à ce P.L.U., va largement bénéficier des emplacements réservés qu'elle aime tant décrier lorsqu'ils permettent de produire du logement social. Ils vont permettre de créer

dans cet arrondissement 3 équipements de santé, 1 station d'avitaillement en énergie propre, 1 équipement d'enseignement supérieur, ainsi qu'un espace vert.

J'aimerais également citer les nombreux bénéfices que va apporter ce P.L.U. bioclimatique pour les habitantes et habitants du 16e arrondissement. Dans sa prise de parole, M. ALPHAND n'a visiblement pas jugé bon d'évoquer les quelque 1.500 espaces végétalisés qui vont faire l'objet d'une gestion spécifique dans cet arrondissement, non plus de souligner la création de 1 gymnase, 1 équipement social à destination des personnes handicapées ou bien des séniors, 3 équipements culturels, 3 équipements de petite enfance, 7 équipements de santé, 2 équipements d'enseignement supérieur, ainsi que plusieurs équipements de logistique urbaine.

Je suis d'autant plus surprise par ces omissions que j'ai lu avec attention le contre-projet qui, je dois le dire, reprend un certain nombre de dispositions du P.L.U. bioclimatique. Prenons, par exemple, votre proposition n° 10 intitulée "Développer de nouveaux équipements de quartier", que je trouve particulièrement intéressante, mais cocasse, puisqu'elle correspond parfaitement à ce que nous allons faire dans le 7e, le 16e, et dans tous les arrondissements parisiens.

Vous êtes dans l'opposition, j'en suis consciente. Vous avez donc raison de pointer les désaccords que vous pouvez légitimement avoir avec le projet de transformation écologique et sociale que nous portons au sein de la majorité municipale.

Nous préparons la ville de demain, vous restez ancrés dans le Paris de la voiture et des inégalités sociales. Mais, vous avez aussi le droit de faire preuve d'honnêteté et de bonne foi vis-à-vis des habitants et des habitantes des arrondissements que vous représentez, en leur présentant non seulement vos points de désaccord, mais aussi les effets concrets et bénéfiques de la politique engagée par l'Exécutif municipal parisien.

J'aimerais donc conclure cette intervention en vous remerciant, Madame la Maire, ainsi que votre premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE, pour l'immense travail de concertation et de dialogue que vous avez su mettre en place avec l'ensemble des maires d'arrondissement de la majorité comme de l'opposition, les Parisiens et les Parisiennes.

Je sais que nos collègues de l'opposition n'auront certainement pas l'élégance de vous remercier pour cela, mais je suis certaine qu'au fond d'eux, ils partagent mon avis.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, avec plus de 62.000 commerces, artisans et services de proximité, Paris est un pôle d'attraction commerciale au service de ses habitants, mais aussi des nombreux visiteurs qui font l'expérience pendant leur séjour du mode de vie français.

Exemple du Paris historique et populaire combinant vie de quartier, lieux culturels et de rencontres, la rue Mouffetard dans le 5e arrondissement en fait pleinement partie. Les commerces de proximité sont un maillon essentiel de la vie urbaine et remplissent plusieurs rôles. Pourtant, malgré la volonté affichée par la Ville de développer la ville du quart d'heure, ces commerces de proximité ont bien trop souvent été mis à mal ces dernières années. Plus de 10 % des commerces parisiens sont aujourd'hui vacants.

Les études de la SEMAEST en 2019 ont montré l'importance des commerces de proximité pour le lien social, la santé des habitants, la sécurité et l'apaisement de la rue, ainsi que la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Les commerces alimentaires de proximité sont recherchés par le consommateur et par les familles qui souhaitent une offre variée, proche de chez eux. Dans la rue Mouffetard se succèdent les bouchers, les primeurs, les poissonniers, les boulangers, mais aussi les cavistes, les chocolatiers et les traiteurs. Le plus souvent, le consommateur se déplace à pied, écologique, et nous avons un concentré de cette qualité de vie dans la rue Mouffetard.

Les commerçants jouent aussi un rôle d'artisans de la solidarité au quotidien par le conseil, la possibilité de demander un service, ou simplement pour le plaisir de discuter. La fréquentation de la rue par la clientèle, ainsi que la connaissance du quartier par les commerçants participent à la baisse de la délinquance.

Pour les visiteurs venant de l'extérieur de Paris ou de l'étranger, ces commerces sont un lieu de vie et de découverte. Commerces de proximité et livraison à domicile ne sont pas nécessairement à opposer, comme le démontre par exemple une entreprise récompensée l'an dernier par le prix Etienne Marcel, qui livre les produits de bouche des commerçants dans leur quartier.

Pour que la vie de la rue Mouffetard continue à participer tant de l'attractivité touristique du quartier et de la ville que du bien-être de ses habitants, nous demandons à la Mairie de Paris de la protéger du risque d'un appauvrissement de la diversité de ses commerces de proximité, ce qui est en jeu.

Très fréquentée, notamment par les étudiants, elle fourmille toute la journée jusqu'à la nuit. Étroite, sinueuse et pavée, elle veut conserver son caractère quasi médiéval. Résistant au temps qui passe et aux bouleversements urbains, deux fois millénaire, elle est l'une des plus anciennes rues de Paris. Elle est fière de son patrimoine, de ses immeubles, de ses enseignes, dont certains sont classés à l'inventaire des monuments historiques comme la fontaine dite Médicis, datant de 1613, située à l'angle avec la rue du Pot de fer, malheureusement dans un état de dégradation avancée.

C'est pourquoi une valorisation de la rue et des rues adjacentes ne peut se limiter à un simple programme de piétonisation et de végétalisation. C'est avec une vision d'ensemble qu'il faut penser la rue. Dans la longueur de son tracé, dans la hauteur de ses petits immeubles anciens, les conseils d'un architecte et d'un paysagiste seraient très utiles, la rue Mouffetard le vaut bien.

A l'intérieur des immeubles, les cours se succèdent où l'on compte de nombreuses margelles d'anciens puits. Même étroites, ces cours sont des espaces de respiration nécessaires dans ces tissus urbains très denses, comme les dents creuses qu'il ne faut pas surélever, car elles contribuent à la ventilation des rues et des immeubles.

Les cœurs d'îlots sont très souvent fleuris et arborés, soit par des plantes en pot qui procurent un environnement esthétique et agréable, soit par des plantations en pleine terre qui permettent l'écoulement des eaux de pluie, protègent des I.C.U., tempèrent l'atmosphère et fournissent de la fraîcheur les jours de grande chaleur.

A ce titre, avec ma collègue Valérie MONTANDON, nous demandons que la Ville sanctuarise les cœurs d'îlots plantés, sans compensation de surélévation des immeubles adjacents comme elle souhaite le faire. Également, qu'elle encourage la création de jardinets et de jardins en pleine terre lorsque les réseaux souterrains le permettent dans les espaces publics comme dans les parcelles privées, en incitant les habitants à supprimer les revêtements bitumés existants pour les remplacer par de la pleine terre.

La beauté d'une rue et le plaisir de s'y promener tiennent à l'architecture bien sûr, mais aussi à l'harmonie et à l'équilibre, des soubassements à la toiture des immeubles.

De plus en plus d'entre elles, malheureusement, sont dénaturées par l'implantation de nouvelles antennes 5G parfois arrimées aux souches des cheminées. Cela nuit à la beauté de la ville et au paysage urbain, et la Ville devrait anticiper leur implantation en lien avec les architectes des Bâtiments de France et les architectes des Monuments historiques pour qu'elles ne soient pas visibles de la rue.

Quant au sol, le dessin d'un calepinage avec des pavés authentiques de la rue doit accompagner le cheminement des piétons. Pour les vélos et les deux-roues motorisés, pour sécuriser les piétons, jeunes et moins jeunes, parce que la rue est étroite, pavée, en pente et très fréquentée, nous demandons que la rue soit zone pied à terre. C'est le cas à Strasbourg où sont installés des panneaux demandant aux cyclistes de poser pied à terre dans ce genre de rues.

Mais surtout, ne jamais oublier que les Parisiens vivent là au quotidien, et comme les visiteurs, s'ils veulent conserver l'âme du pays Mouffetard, ils veulent aussi continuer à aller et venir, à accéder à leur immeuble en toute liberté.

A partir d'un diagnostic des places de stationnement existantes et d'un plan global de mobilité, en concertation avec les riverains, les commerçants, les élus, les associations et les conseils de quartier, il convient de préserver des places à proximité des lieux d'accueil du public, théâtres, cinémas, bibliothèques, et des établissements assurant l'hébergement des personnes âgées comme la résidence service C.A.S.-V.P. rue Ortolan. De même, les vélos-cargos et les livraisons auront leurs places dédiées.

D'après les publications récentes de l'APUR, à Paris, plus de 7 locaux sur 10 en rez-de-chaussée sont occupés par des commerces de proximité. Ces commerces sont mis en difficulté par l'arrivée de nouveaux modèles économiques capables de se développer rapidement. Les plateformes de type "Airbnb", le phénomène des "dark stores", la multiplication des "fast-food" et également des bars en terrasse.

Cette déqualification dégrade la vie des quartiers, mais aussi l'hygiène et parfois la qualité des emplois. Il est donc nécessaire d'engager la Ville et le P.L.U. dans la définition de protections plus spécifiques qui s'engagent à protéger les commerces de proximité et la vie des quartiers.

Nous demandons la création d'une protection spécifique des commerces de proximité, qui ne pourront être remplacés que par des commerces équivalents dans les zones en voie de monoactivité.

Interdire également les locations de type "Airbnb" ou de bureaux dans les locaux commerciaux, notamment en rez-de-chaussée, pour lutter contre les nuisances et la perte d'attractivité.

Préserver la multifonctionnalité de "la Mouffe", c'est essentiel. Activités économiques, commerces, logements sociaux et privés, services publics, écoles, bibliothèques, et activités culturelles, librairies, théâtres, cinémas, mais aussi son patrimoine exceptionnel. La rue Mouffetard, ce n'est pas n'importe quelle rue, elle représente bien la diversité et l'importance de la mixité des usages dans une ville comme Paris. Aimons-la et défendons-la.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jean-Philippe DAVIAUD.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Madame la Présidente.

Ce P.L.U., c'est une histoire de vision et d'ambition. La vision est celle de la Ville pour les prochaines décennies avec les objectifs, redisons-le encore et toujours, de répondre aux besoins de logements abordables, d'adapter la ville au réchauffement climatique, d'assurer l'attractivité, parce qu'il en faut, et la qualité de vie à Paris.

L'ambition réside non seulement dans ces objectifs, mais aussi dans les moyens déployés pour y parvenir, en mobilisant aussi loin que possible tous les leviers de la puissance publique. Oui, avec ce P.L.U. nous affirmons la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers, pour protéger tout ce qui fait la qualité de vie à Paris et pour empêcher les dérives du libéralisme sauvage qui pénalise tant les Parisiennes et les Parisiens.

Au chapitre de ces protections, l'artisanat, les commerces parisiens, le P.L.U. bioclimatique s'appuie sur le dispositif de protection de linéaires commerciaux déjà initié en 2006, et c'était à cette époque-là une véritable innovation juridique. Ce dispositif est renforcé et complété par d'autres dispositifs.

S'agissant de la préservation très concrète des cités artisanales et des locaux de fabrication, le P.L.U. bioclimatique intègre 46 nouveaux emplacements dits "clés à molette", réservés à l'artisanat afin que ce type d'activité persiste au cœur de Paris.

S'agissant de la protection des commerces, le P.L.U. bioclimatique intègre 119 nouveaux linéaires de protection commerciale identifiés par les conseils de quartier, les associations d'habitants et les mairies d'arrondissement, donc au plus près des réalités du terrain et des besoins des habitants.

Le P.L.U. bioclimatique crée par ailleurs de nouveaux linéaires de protection des commerces culturels qui seront désormais protégés : librairies, antiquaires, galeries d'art, disquaires, etc.

Est également créé un dispositif de développement du commerce, destiné notamment aux quartiers présentant une faible densité commerciale, on en connaît tous dans nos arrondissements, tandis que les "dark kitchens" et les "dark stores" en rez-de-chaussée des habitations sont totalement interdits.

Le P.L.U. bioclimatique crée par ailleurs 51 nouveaux emplacements dédiés à la logistique urbaine, vertueuse, on en a besoin pour les livraisons de grandes proximités, mais aussi une trentaine d'emplacements fléchés vers l'économie sociale et solidaire.

Egalement, au titre de la protection, le patrimoine parisien a fait l'objet d'un long travail d'identification de la part des services de la Ville et de la Commission du Vieux Paris en vue de la révision de ce P.L.U.

Ce travail a permis d'ajuster et de renforcer en ajoutant les protections Ville de Paris, en ajoutant 800 protections supplémentaires portant la liste des protections de la Ville à 5.300.

Le P.L.U. bioclimatique, toujours dans ce domaine, crée par ailleurs une protection spécifique pour le mobilier urbain historique dont celui du second empire.

Enfin, et l'élu du 18e que je suis en est particulièrement content, la Ville de Paris a pris la décision, en lien avec la mairie du 18e, d'ouvrir un dialogue avec l'Etat et les associations locales, afin de créer un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine dédié à la protection patrimoniale de la butte Montmartre.

On l'a cité, parce que c'est un gros problème à Paris, le développement des meublés touristiques. Dans le cadre de ce P.L.U. bioclimatique, deux dispositifs sont intégrés. Dans la zone urbaine générale, le P.L.U. prévoit que les constructions neuves, extensions et surélévations relevant de la sous-destination "autres hébergements touristiques" seront tout simplement interdites lorsqu'elles concernent des parcelles comportant des locaux d'habitation.

Par ailleurs, le P.L.U. crée un secteur d'encadrement des hébergements touristiques correspondant aux quartiers sous très forte pression touristique, c'est-à-dire les 11 premiers arrondissements de Paris ainsi que Montmartre, où la création de locaux relevant de la sous-destination "autres hébergements touristiques" sera totalement interdite. Rappelons que pour lutter contre l'expansion des plateformes de meublés touristiques, la Ville de Paris mobilise déjà un autre levier avec une certaine d'efficacité : les recours contentieux.

La Ville de Paris est ainsi parvenue à faire condamner plusieurs plateformes de meublés touristiques et plusieurs loueurs qui ne respectaient pas la législation française et les règles de changement d'usage avec des amendes de plus en plus élevées.

Enfin, le nouveau P.L.U. bioclimatique va permettre de créer des centaines de nouveaux équipements de proximité, bibliothèques, médiathèques, gymnases, mais aussi 80 équipements de santé.

Mme DATI, tout à l'heure, déplorait qu'avec ce P.L.U. nous portions trop fortement atteinte à la propriété privée et que nous instaurions trop de contraintes. Oui, nous l'assumons et le revendiquons totalement. Je le disais en introduction, la puissance publique assure la défense de l'intérêt général et face à l'enjeu climatique, au besoin de

logement et à l'exigence d'attractivité et de qualité de vie pour toutes et tous, les intérêts privés ne peuvent l'emporter sur les politiques municipales.

Chers collègues de l'opposition, que faudrait-il faire dans ce P.L.U. pour ne pas être trop contraignant ni attenter au droit de propriété privée ? Retirer les dispositions contre le développement anarchique des meublés touristiques ? Ne pas protéger les linéaires de commerces et d'artisanat ? Laisser les locaux d'activités prospérer quand les logements manquent ? Abandonner les servitudes fonctionnelles ? Ne pas protéger les cœurs d'îlots ? J'ai cru comprendre que tout le monde n'était pas de cet avis-là. Ne pas imposer la végétalisation en pleine terre dans les programmes à venir ? Dites-nous ce qu'il faut retirer.

En fait, vous le savez très bien, ce P.L.U. va dans le sens de l'histoire, par contre, vous n'en êtes pas acteurs. C'est pour cela que vous lui trouvez toute sorte de travers et de défauts qui ne tiennent pas.

Vous pouvez encore accompagner ce mouvement en votant tout à l'heure pour ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jean-Baptiste OLIVIER.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Madame la Maire.

Il y a 10 ans, Anne HIDALGO disait que la densification était une nécessité et c'est un véritable processus de surdensification qui s'est produit à son arrivée, ce n'est pas moi qui le dis, c'est son ancien directeur de l'urbanisme, Bernard LANDAU. Nous l'avons évidemment très largement vu dans le 13e, Paris rive gauche, à Bruneseau, un projet sur lequel je suis le seul à m'opposer depuis 13 ans. Il a fallu que les Verts votent avec nous, il y a deux ans, sur la nouvelle tour de 180 mètres carrés, le village vertical, pour que vous preniez conscience qu'il fallait arrêter avec cette surdensification.

Néanmoins, j'ai envie de vous dire, c'est bien ce vœu, le vœu n° 12, on le votera, mais regardez un peu plus haut, regardez Austerlitz, parce que l'on est sur 37 mètres, mais c'est une tour, seulement elle est couchée. C'est une densification au chausse-pied. C'est quelque chose qui est totalement contraire à ce que vous préconisez dans ce Plan local d'urbanisme prétendument bioclimatique, sauf que cela n'est pas votre principal souci.

En 15 ans, vous n'avez réalisé que 77 hectares d'espaces verts et vous avez construit près de 3 millions de mètres carrés. La réalité, c'est celle-là, le top 3 des arrondissements actuellement sur les projets en cours, c'est dans l'ordre les 18e, 20e, 13e et dans tous ces projets, c'est toujours 50 % de logement social. C'est là votre priorité. Dans le 13e, nous sommes à 43 %, ce qui veut dire que dans un très grand nombre de quartiers, nous dépassons les 50 %.

Voilà pourquoi je propose le vœu d'équilibrer vos dispositifs. Il y a un dispositif sur les zones de déficit en logement social, eh bien créons des zones de déficit en logement privé. C'est cela la véritable mixité.

La vérité, c'est que, qui ne peut plus aujourd'hui se loger dans Paris ? Ce sont les classes moyennes. Ce sont les classes moyennes supérieures, ce ne sont pas les plus démunis. En imposant 40 % de logements publics, vous allez encore amplifier davantage le renchérissement du logement privé et vous allez faire fuir ces populations qui ont du pouvoir d'achat, qui peuvent faire marcher les commerces, mais qui n'en ont pas assez pour payer 10.000 à 14.000 euros du mètre carré.

En réalité, vous faites la richesse des villes voisines et vous transformez Paris en banlieue de sa banlieue.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - La parole est à François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce P.L.U. bioclimatique, je veux le souligner, est le fruit d'un long et riche travail partenarial, qui a fédéré l'ensemble des élus. Je veux saluer l'implication et l'impulsion d'Emmanuel GRÉGOIRE, des services administratifs de la Ville, et notamment la direction de l'urbanisme que je remercie, des acteurs publics et privés, des conseils de quartier et pour beaucoup des habitants.

Surtout, je veux saluer l'engagement des habitantes et habitants du 19e arrondissement et des conseils de quartier qui se sont massivement investis lors des différentes étapes de concertation.

Dès la première phase, le 19e est l'arrondissement qui a enregistré la plus forte participation, et lors des réunions publiques l'affluence était largement au rendez-vous, avec plus de 160 participants présents lors de la dernière réunion. Pour un sujet aussi complexe et technique que le P.L.U. c'est, je crois, la marque qu'avec une volonté réelle pour expliquer les enjeux et les faire partager, les habitants peuvent et savent s'emparer des sujets politiques pour s'impliquer, surtout lorsque leur avis est réellement pris en compte comme cela a été le cas sur ce texte où chaque proposition a été étudiée par la mairie d'arrondissement et par la direction de l'urbanisme.

Je veux saluer bien sûr l'équipe municipale du 19e arrondissement, mon adjoint Roger MADEC, qui s'est fortement mobilisé avec plus de 200 demandes spécifiques émanant de la mairie pour le règlement portant sur les mesures de protection du patrimoine, des espaces verts ou des commerces, et dont la quasi-totalité a été traduite dans ce règlement.

D'abord avec des protections patrimoniales, notamment pour rétablir l'équilibre avec d'autres arrondissements, car oui, je veux le rappeler...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Pardon, je me permets de vous interrompre, pourriez-vous mettre votre carte ?

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Je n'ai pas ma carte.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - On le décompte par ailleurs sur les téléphones portables, merci de votre vigilance, je le rappellerai aux autres. Il reste 13 minutes. Je pense que vous n'irez pas au bout du temps. Mille excuses, je ne l'avais pas vu. Allez-y, Monsieur DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - En effet, le 19e dispose d'un patrimoine bâti remarquable, notamment faubourien, auquel les habitants ont rappelé qu'ils étaient très attachés.

Si l'ancien P.L.U. reconnaissait déjà le bâti préindustriel et le bâti haussmannien, le P.L.U. bioclimatique, avec plus de 180 protections supplémentaires dans l'arrondissement, porte la reconnaissance d'un patrimoine fort de l'identité parisienne de ces faubourgs. Comme maire de cet arrondissement, je ne peux que m'en réjouir.

Ensuite, les protections d'espaces verts, car à l'heure du réchauffement climatique, ces espaces sont largement plébiscités et constituent de véritables havres de respiration qu'il faut préserver et développer.

Je veux aussi évoquer la trame verte dans le nord de Paris, 15 hectares d'espaces verts à développer, cela a été évoqué, pour faire naître une trame verte de plus de 25 hectares au total, qui traversera le 18e et le 19e arrondissement pour offrir une très belle continuité végétale aux habitants de ce secteur assez dense.

Cet espace vert reliera plusieurs parcs jusqu'à celui à venir de la porte de la Villette où nous avons veillé à ce que 9 hectares d'espaces verts soient fléchés avec le maximum de pleine terre possible.

Je ne reviendrai pas sur une autre avancée importante de ce P.L.U. relative au développement du logement public et au rééquilibrage fin qu'il porte, qui a été déjà longuement développé avant moi.

D'une façon plus générale, je crois vraiment que face aux enjeux climatiques et pour répondre au besoin évident de sobriété, la Ville va devoir se réinventer sur elle-même. Le modèle où l'on démolissait, puis on reconstruisait avec un bilan carbone très négatif et pas toujours justifié sur un plan urbain ou architectural doit être dépassé.

De ce point de vue, je suis fier que la médiathèque James Baldwin et la Maison des réfugiés attenante, projet emblématique du 19e arrondissement dont le chantier arrive dans sa dernière ligne droite, soient d'une certaine façon une belle préfiguration de cette nouvelle manière de construire la ville, plus économe, plus sobre, plus respectueuse de l'existant, et finalement plus cohérente d'un point de vue urbain.

Je veux enfin rappeler que le P.L.U. bioclimatique sera un outil majeur pour réorienter les projets privés dans le sens de l'intérêt général. Si certains maîtres d'ouvrage cherchent déjà depuis plusieurs années à bâtir dans un sens plus positif, en privilégiant la réhabilitation à la démolition-reconstruction, en créant des espaces verts, en construisant avec des matériaux durables plus respectueux de l'environnement et du voisinage, beaucoup cherchent toujours à répondre à l'impératif de la maximisation de leurs profits.

De ce point de vue et grâce à ce nouveau P.L.U. bioclimatique, les acteurs qui font déjà des efforts importants ne porteront plus seuls le poids de leur engagement. Le sentiment de faire des efforts tout seul, on le sait, est bien souvent un des principaux freins aux actions durables. C'est une raison supplémentaire, s'il en fallait une, pour nous réjouir de ce texte qui apporte une réponse forte et efficace au défi de la ville durable du XXIe siècle.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Encore pardon de vous avoir interrompu. Il y avait 5 minutes qui n'ont pas été décomptées. Il reste 7 minutes en surplus au groupe PEC.

C'est à Rudolph GRANIER de prendre la parole.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

300 hectares d'espaces soi-disant verts, dit supplémentaires, que vous proposez de créer alors que vous auriez pu en créer beaucoup plus. Voilà le bilan de vos minables tractations de couloir entre menace avortée, porte qui claque et désaccord de fond.

En réalité, la façade de votre accord politique sur le dos des Parisiens, elle est comme la Crimée en 1787, sous Catherine II, un trompe-l'œil à des fins de propagande. On appelle cela des façades Potemkine. Un exemple, vous allez construire l'équivalent de 732 étages supplémentaires dans le 18e arrondissement. Un autre record pour le 18e, le pastillage, dernière invention pour mieux casser Paris.

Le premier aspect de mon propos concerne le logement. En portant l'objectif d'atteindre 40 % de logements publics à Paris en 2035, c'est une véritable soviétisation de l'habitat que la majorité veut imposer. Nous n'estimons

pas qu'habiter dans une HLM soit l'objectif d'une vie, soit l'horizon indépassable d'un parcours résidentiel. Nous ne sommes pas contre le logement social comme vous le prétendez, sans chercher à comprendre et comme étant à court d'arguments.

Pour le 18e, la preuve de votre défaite, les personnes refusent des logements porte de la Chapelle. Eh oui, messieurs-dames de la majorité, les classes moyennes refusent d'habiter au-dessus d'un camp de migrants sauvage, ou d'une salle de "shoot", ne vous en déplaise.

Vous qualifiez ce P.L.U. comme un nouveau départ, c'est plutôt la conclusion de vos errements urbains, écologiques et sociaux.

Avec Eric EHLERS, nous avons souhaité proposer, au nom du groupe Changer Paris, de changer de logique en matière de préemption et d'y recourir seulement dans les cas d'insalubrité, de marchand de sommeil, de vacance durable ou de péril. Nous, les administrateurs de la SOREQA, continuons à travailler en ce sens, et l'aide de la municipalité par un engagement plus fort aurait été bienvenu, et je sais de quoi je parle.

30 % des 2.200 immeubles traités au titre de la lutte contre l'habitat indigne de la Ville de Paris entre 2002 et 2018 étaient situés dans le 18e, avec des poches d'insalubrité identifiées à la Goutte d'Or et la Chapelle. Vous allez donc me demander où je trouve ces chiffres. Dans le rapport de l'APUR, dans le diagnostic pour le 18e, page 10, pour ceux qui le souhaitent, puisqu'apparemment cela a été l'alpha et l'oméga de la conduite de votre projet.

Ce projet de P.L.U. vise à préserver et à améliorer la mixité fonctionnelle à Paris, eh bien cette mixité des fonctions est l'une des caractéristiques les plus appréciables de Paris. En certains endroits, elle s'est amoindrie, soit par le développement de la monoactivité, soit par la création de quartiers-dortoirs. Nous sommes très réticents sur la position d'une servitude dédiée, appelée servitude de mixité fonctionnelle.

Nous avons souhaité également déposer un vœu relatif à la protection du commerce de proximité, qui est le premier facteur de l'animation de rue, du moins le premier facteur souhaité par les habitants.

A cet égard, le 18e arrondissement souffre malheureusement d'une forme de ségrégation commerciale entre des quartiers chanceux, Caulaincourt, Poteau, Damrémont, et ceux qui en possédaient autrefois et en sont désormais durablement dépourvus comme Amiraux-Simplon.

Concernant l'architecture et les formes urbaines, à quelques exceptions près, les dernières décennies ne sont pas une réussite. D'ailleurs, les touristes qui viennent en masse du monde entier ne se précipitent pas pour admirer les bubons jaunâtres de la place Louis Baillot et d'ailleurs les Parisiens non plus. La hantise du pastiche a conduit un autre travers, celui d'imposer l'architecture dite contemporaine, même si elle peut être médiocre, sinistre ou répétitive. Si l'on veut construire un véritable immeuble haussmannien, c'est interdit par le P.L.U. En revanche, si l'on veut infliger un cube affreux, c'est autorisé.

Un mot sur la densité : le P.L.U. vient faciliter densification, surélévation et comblement de dents creuses, plutôt d'espaces faiblement élevés, puisque ce ne sont pas des dents creuses. La véritable question est encore une fois l'intégration architecturale, la préservation des espaces verts et d'espaces de respiration, l'atteinte aux vues et à l'ensoleillement du voisinage.

Les vastes terrains aménagés sont les plus propices pour créer de grands espaces verts d'un seul tenant. Vous avez raté le coche avec Chapelle-Charbon et avec Ordener-Poissonniers. Vous bétonnez sans vision et j'entends souvent la majorité citer encore une fois les études de l'APUR.

Monsieur BROSSAT, il faut commencer par le début du diagnostic territorial pour le 18e : 1,8 mètre carré d'espaces verts ouvert au public par habitant contre 3,1 mètres carrés à Paris, hors bois. C'est cet indicateur qui aurait dû évoluer et vous ne l'avez même pas vu et c'est toujours en page 6, Monsieur le premier adjoint, si vous daignez ne pas décrocher votre téléphone et plutôt écouter mes propos.

Page 7 c'est la même chose, le 18e arrondissement est le plus densément peuplé de la capitale avec 323 habitants dénombrés à l'hectare, contre 250.

J'en terminerai par-là, nous serons très attentifs aux dimensions du parc de Chapelle-Charbon et nous serons toujours aux côtés des riverains pour expliquer les incohérences que vous subissez sans broncher, que les riverains habitent rue des Trois Frères, rue Cavé ou rue Muller.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Nelly GARNIER.

Mme Nelly GARNIER. - Merci.

Je vais vous dire le fond de ma pensée, on dirait que tout a été fait pour que ce P.L.U. soit un document complexe et illisible pour les Parisiens.

En réalité, je vais essayer de leur expliquer que le P.L.U. est quelque chose de très simple. Ce sont tout simplement les règles qui régissent la manière dont on aménage Paris, et il suffit de se promener dans les rues de

Paris pour voir comment vous avez voulu aménager Paris. Vous avez bétonné la capitale, coupé ses arbres. Vous avez été pris d'une folie des travaux avec un résultat toujours décevant, de nouvelles constructions presque toujours laides, et toute une esthétique et un patrimoine qui ont été détruits.

Ce que vous avez fait de Paris, cela me donne l'impression de gens qui arriveraient dans un appartement chargé d'histoire, avec un vieux parquet en chêne, des moulures, des tomettes, et qui dégageraient tout pour mettre du "lino", des meubles en plastique et des palettes en guise de jardinières. C'est exactement ce qui a prévalu au réaménagement du square Pasdeloup, qui avait une esthétique cohérente avec le Cirque d'Hiver, et cela formait un ensemble architectural cohérent.

Vous avez déjà commis des dommages irréparables, les Parisiens le déplorent chaque jour et vous le savez. C'est pourquoi nous voulons que ce P.L.U. apporte des garanties pour que cela ne se reproduise plus. Nous demandons notamment la préservation des squares existants et de leur esthétique. Nous sommes aux côtés de tous ceux qui se battent pour empêcher la destruction du square Jean XXIII derrière la cathédrale Notre-Dame. Nous demandons la protection des arbres parisiens, qui ont tant souffert de vos réaménagements. Je pense à la place de la République, à la place de la Contrescarpe, au quai d'Ivry, à Saint-Vincent de Paul, à la porte de Montreuil et tant d'autres quartiers.

Je profite de cette occasion pour souligner que les élus écologistes, après s'être beaucoup agités sur la porte de Montreuil, ne disent plus un mot sur son réaménagement. Encore un combat qu'ils auront abandonné sur fond d'accord politicien.

Nous demandons la protection du patrimoine parisien, notamment de protéger le patrimoine existant, mais aussi que les nouvelles constructions soient de qualité, en harmonie avec le patrimoine existant et privilégient des matériaux naturels et locaux comme la pierre de taille, typique du bâti parisien.

Voilà quelques-uns des exemples d'amendements et de vœux que nous défendons à l'occasion de ce débat sur le P.L.U. Vous parlez d'un P.L.U. de rupture, j'ai cité des projets en cours comme celui de la porte de Montreuil ou du square Jean XXIII, qui montrent qu'il n'y a bien aucune rupture qui se présage avec vous.

Je vais conclure en disant que Paris est une ville plus grande que nous tous. Elle a été façonnée par les plus grands architectes, par les plus grands artistes, par les plus grands paysagistes. Quand on est élu pour 6 ans à la tête de Paris, ce n'est pas pour se dire, Paris est à moi, je vais tout changer, tout casser, tout refaire à mon goût. Paris ne vous appartient pas. C'est une ville dont nous avons tous hérité et pour paraphraser Saint-Exupéry "que nous empruntons à nos enfants".

C'est avec beaucoup d'humilité que le groupe Changer Paris a travaillé sur ce P.L.U., pour qu'il préserve, protège et continue d'embellir Paris, dans le respect de son histoire et de son patrimoine architectural et végétal.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à François-Marie DIDIER. Avant de vous donner la parole, je me permets d'alerter le groupe Changer Paris, vous êtes encore 5 intervenants pour 5 minutes 58. Je vous laisse vous organiser.

Je vais remercier l'ensemble de l'hémicycle de conserver jusqu'au bout du débat la même qualité d'écoute et de silence, qui a un peu manqué ces dernières minutes.

La parole est à vous.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Au moment de voter ce P.L.U., que de regrets et de déceptions. Des regrets et des déceptions qui renforcent et confortent mon engagement politique en 2019 auprès de Rachida DATI, pour lutter contre l'action de votre majorité qui malheureusement ne cesse d'affaiblir notre ville.

Depuis trois ans, vous avez fait le contraire des promesses de ce P.L.U. J'en veux pour preuve dans le 20e, des opérations de construction en pleine terre, en cœur d'îlot, des abattages d'arbres parfois centenaires, des surélévations, des densifications et des créations d'îlots de chaleur. Le 20e est dans le top 3 en la matière, Jean-Baptiste OLIVIER le rappelait tout à l'heure.

Ce P.L.U., ce sont des promesses qui cachent tous vos mensonges en matière d'écologie depuis 20 ans. Ce matin, Rémi FÉRAUD nous parlait de cohérence. Alors soyez cohérents et faites aujourd'hui ce que vous promettez pour demain.

Je parlerai évidemment de la porte de Montreuil et de l'amendement que j'ai déposé avec les élus de mon groupe, qui prévoit de sauvegarder les arbres du marché aux puces de la porte de Montreuil, et de les intégrer à la liste des arbres remarquables. C'est une proposition que nous faisons et sur laquelle j'espère que tout le monde votera. Monsieur FÉRAUD, vous parliez de sanctuariser les arbres ce matin, allez jusqu'au bout.

Pour conclure, vous nous demandez de voter un texte de rupture, mais le mal est fait. Vous parliez ce matin d'ambition politique, je crois que ce texte est surtout la somme d'ambitions personnelles.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Juste pour rappeler pourquoi ce projet de délibération est tout de même insolite, c'est une révision du P.L.U., ce qui veut dire que nous sommes au début d'un processus qui va conduire à une enquête publique. Je suis convaincu que les Parisiens montreront qu'ils ont une vision radicalement différente de celle que vous leur proposez aujourd'hui via ce P.L.U.

Un seul axe, sur celui du logement par exemple, puisque vous avez pu développer un certain nombre de visions assez manichéennes, rappeler par la défense de ces vœux notre attachement au parcours résidentiel, au fait que vous avez supprimé depuis 10 ans les logements dits intermédiaires, notamment ceux issus du 1 % patronal, propriété de la Ville, en les conventionnant.

Les programmes de nouveaux logements sociaux sont répartis aujourd'hui avec 30 % de P.L.A.I., 40 % de PLUS, 30 % de P.L.S., et nous demandons une part de P.L.I., de prêts locatifs intermédiaires pour rééquilibrer la mixité sociale par les revenus, et poursuivre l'idée centrale de notre positionnement pour la défense d'un véritable parcours résidentiel à Paris, qui peut être complété par l'accession sociale à la propriété.

Nous demandons l'identification de 10.000 logements, soit 4 % du parc des bailleurs sociaux de la Ville de Paris. Ce serait un complément du bail réel solidaire introduit depuis peu par la Municipalité, achat de murs, la Ville conservant la propriété du sol via la foncière.

L'accession sociale est vertueuse et peut également être un facteur d'équilibre. Cela se fait dans plusieurs villes d'Ile-de-France. Nous encourageons fortement la Ville de Paris à s'y mettre, et ce sont les projets que nous porterons par ces amendements, mais aussi devant les Parisiens lors de l'enquête publique qui s'ouvre.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Aurélien VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Mes chers collègues, ce nouveau P.L.U. illustre la nouvelle stratégie d'Anne HIDALGO : transformer Paris en ville-monde "D". "D" comme décroissance, "D" comme démobilité, le cauchemar de la circulation qui pénalise tant les artisans et les commerces. Le taux de vacance atteint 11 %, c'est un taux historiquement élevé, c'est la conséquence de cette démobilité.

C'est aussi le "D" de dédensification, formule élégante pour évoquer l'exode des classes moyennes, des familles vers la banlieue, vidant les écoles parisiennes. Le ciment social, c'étaient eux. Vous allez pouvoir préempter leurs appartements pour atteindre votre objectif de 40 % de logements sociaux.

Au terme de cette municipalisation du logement, habiter Paris nécessitera d'être très riche ou de gagner au tirage au sort du logement social, au compte-gouttes compte tenu du taux faible de rotation.

Votre politique de décroissance s'attaque aussi aux entreprises et aux bureaux, qui assurent des emplois à haute valeur ajoutée et de la création de richesse à Paris, en particulier dans les quartiers d'affaires bien desservis par les transports en commun, métro, RER.

Les entreprises s'inquiètent de la servitude de mixité fonctionnelle qui imposera aux grands immeubles de convertir 10 % de leur surface en logements sociaux en cas de travaux lourds. Mais, chasser les bureaux dans les banlieues moins bien desservies en transports en commun, c'est rallonger le temps de transport des salariés concernés, à l'opposé de toute logique urbaine.

Ajoutons qu'un millier d'immeubles de logements ou de bureaux seront pastillés. Imaginez l'angoisse des propriétaires découvrant leur nom sur la liste. Avec le plafonnement des loyers et l'augmentation sidérante de la taxe foncière, votre volonté de décourager les investisseurs et les propriétaires apparaît clairement au cœur de votre projet décroissant. Vous devriez y penser deux fois avant de franchir cette nouvelle étape de la prédation collectiviste. La conséquence de ces menaces d'expropriation, c'est la chute des transactions et des investissements dans l'immobilier parisien. C'est une pénurie croissante de logements disponibles et la paupérisation de la capitale.

Le "D" de décroissance enfin, c'est le "D" de dette, car tous ces projets de bétonisation, de préemption et d'expropriation se feront par l'emprunt, dont le poids explose avec la remontée des taux d'intérêt.

Comment allez-vous rembourser vos 10 milliards de dettes si vous réduisez l'activité économique ? Si vous municipalisez le logement et remplacez des commerces et des activités profitables par des activités subventionnées ?

Vous menacez de priver durablement la Ville de recettes fiscales importantes, alors que votre dépense dérape chaque année davantage, creusant la dette à une vitesse vertigineuse.

Bref, ce P.L.U. de la décroissance est celui du nivellement par le bas et de la dégradation financière irréversible de Paris. Ayez le courage d'expliquer aux Parisiens comment votre P.L.U. va les appauvrir et dégrader leur qualité de vie, sans répondre aucunement aux enjeux climatiques.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame STIBBE, il vous reste 10 secondes... C'est M. MARGAIN, il vous reste 10 secondes.

M. Franck MARGAIN. - Ayez un peu d'amabilité... Je pense que le P.L.U. doit être logique et simple : donner aux places parisiennes de véritables zones vertes ombragées et rafraîchies. Le contraire de votre action menée place de la République, où grâce à l'arrachage des pelouses et des bassins, l'association France nature a pu mesurer le record de 59 degrés en juillet 2022.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur MARGAIN. Sous les applaudissements, merci. Profitez de cette minute de gloire, merci beaucoup.

Très chers collègues, merci d'avoir participé à ce débat extrêmement important. Je vais à présent donner la parole à l'Exécutif pour vous répondre, avec tout d'abord Anouch TORANIAN, puis Jacques BAUDRIER, Anne-Claire BOUX et Emmanuel GRÉGOIRE pour reprendre l'ensemble, tout, et apporter les réponses nécessaires à ce débat extrêmement dense.

Chère Anouch TORANIAN, vous avez la parole.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cher Emmanuel, quelle fierté de pouvoir enfin présenter ce texte ambitieux et fondamental pour l'avenir de notre ville. Depuis le début du mandat, nous n'avons de cesse d'œuvrer en faveur d'un nouveau pacte de gouvernance associant plus étroitement les Parisiens à la construction de notre action municipale, convaincus que la transformation de notre ville doit se faire pour, mais surtout avec les Parisiennes et les Parisiens.

C'est la raison pour laquelle nous avons été particulièrement ambitieux pour penser la concertation qui encadrerait cette révision, afin de s'assurer que la voix de toutes et tous soit prise en compte et entendue pour façonner ce nouveau P.L.U. bioclimatique.

Une concertation qui a duré trois ans, associant étroitement les arrondissements, et qui a débuté avant même la révision en tant que telle du P.L.U., avec une grande conférence citoyenne parisienne et métropolitaine pour définir les grandes orientations de ce nouveau P.L.U. Nous avons veillé à façonner une concertation participative permettant à toutes et tous de s'exprimer, et dans le cadre d'un dispositif pédagogique, afin de rendre ce sujet particulièrement technique accessible à tous.

Cette concertation a été particulièrement riche grâce à la cinquantaine de réunions et à près de 180 ateliers. Nous avons pris en compte de manière extrêmement fine les aspirations des Parisiennes et Parisiens. Grâce aux 8.000 contributeurs et contributrices, nous avons collecté plus de 50.000 avis, arrondissement par arrondissement, quartier par quartier, rue par rue. Cette concertation a donc été menée dans la dentelle, associant les Parisiens et tous les usagers de notre ville, les professionnels, les commerçants, les associations, mais aussi les enfants grâce au P.L.U. des enfants.

Je tiens par conséquent à rendre hommage à l'ensemble des services de la Ville, à mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE et à son formidable cabinet pour leur engagement et leur travail tout au long de cette révision, à l'APUR, à l'Agence parisienne du climat, à la Commission du Vieux Paris, à la M.I.E. "climat 50 degrés", et à l'agence Etat d'Esprit, car sans eux nous n'aurions pu intégrer de la même manière les préconisations citoyennes. Aux maires d'arrondissement, qui ont activement participé à la mise en œuvre de cette concertation fine sur leur territoire, mais aussi à la Métropole du Grand Paris, qui par ses travaux a permis de nourrir notre réflexion. Aux Parisiennes et Parisiens, qui dans les réunions publiques ou en ligne se sont emparés des outils déployés à leur disposition pour enrichir la révision du P.L.U., et à l'ensemble des conseils de quartier mobilisés qui ont été d'un soutien incommensurable.

Et comme, quand il n'y en a plus, il y en a encore, une fois ce vote passé, une nouvelle concertation réglementaire se tiendra sous la forme d'une enquête publique.

Ainsi, cette concertation fut d'une ampleur inédite et le résultat des contributions est à la hauteur des moyens mobilisés. Elle démontre, si c'était nécessaire, que la participation du plus grand nombre à nos politiques publiques est toujours un enrichissement. C'est elle qui nous permet aujourd'hui de présenter avec fierté un P.L.U. bioclimatique à l'image des Parisiennes et Parisiens et à la hauteur des défis qui nous font face. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vraiment, merci beaucoup à vous pour cette réponse et votre engagement.

La parole est à M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je traiterai dans mon intervention plus particulièrement de la transition écologique du bâti et des constructions et équipements publics, sujets dépendant de ma délégation.

Le droit au logement est vital. Le droit au logement, c'est le droit d'avoir un logement, et notre politique pour le logement social est indispensable pour cela.

Néanmoins, le droit au logement, c'est aussi le droit de vivre dans un logement que l'on peut chauffer l'hiver à des coûts acceptables, en émettant le moins possible de gaz à effet de serre. Le droit au logement, c'est aussi le droit de vivre dans des logements habitables et résilients face aux canicules, qui ne deviennent pas des fournaises l'été.

La transformation, la transition écologique de notre bâti sont donc des priorités absolues si nous voulons lutter contre le réchauffement climatique et nous adapter au réchauffement climatique, et pour que notre ville soit simplement vivable et agréable à vivre.

Paris investit déjà massivement et de longue date dans les rénovations environnementales des logements sociaux et de ses copropriétés. Cette révision du P.L.U. prolonge et amplifie cette dynamique. C'est un P.L.U. de la transformation du bâti, un P.L.U. de la transition écologique du bâti. Il pousse les curseurs au maximum, à la fois pour économiser l'énergie et pour le confort d'hiver, et aussi pour l'adaptation au changement climatique, donc pour le confort d'été.

Le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie en France, 44 %, et il émet plus de 123 millions de tonnes de CO2 et 25 % de gaz à effet de serre. Il représente aussi une production de déchets énorme, à 46 millions de tonnes par an, dont 49 % des déchets provenant de la démolition.

Il est donc indispensable que les nouvelles règles de notre P.L.U. encouragent au maximum la réhabilitation plutôt que la démolition-reconstruction, et des investissements pour économiser l'énergie et donc les travaux d'isolation. Il est aussi indispensable que ces travaux soient réalisés de façon à s'adapter au mieux au changement climatique, donc qu'ils utilisent des matériaux biosourcés et géosourcés plus adaptés aux canicules, qu'ils incluent des occultations extérieures pour se protéger des rayonnements solaires.

Ce P.L.U. est un P.L.U. du XXIe siècle, un P.L.U. de sortie du béton et nous devons en être fiers. Le béton était la norme et les biosourcés l'exception. Avec ce P.L.U., ce sera le contraire. Toutes les nouvelles dispositions réglementaires sont rendues particulièrement exigeantes avec un renversement de tous les curseurs de la réglementation R.E.2020.

Des déplacements de gabarit sont autorisés pour des interventions comme l'isolation par l'extérieur, la pose de panneaux solaires, l'utilisation de matériaux écologiques comme le bois. Les protections solaires en extérieur, vous avez été nombreux à insister sur ce point, seront rendues obligatoires et associées à l'arrêt des façades entièrement vitrées.

Bien entendu, avec ce P.L.U. nous allons aussi prouver qu'une ville comme Paris, présentant une telle diversité de bâtiments, sait s'adapter aux enjeux climatiques sans sacrifier son patrimoine, chère Karen TAÏEB. J'oserais même imaginer qu'aujourd'hui, la préservation du patrimoine passe par le fait de rendre mieux adaptés nos bâtiments. Un bâtiment obsolète ne présentera plus d'intérêt, car rendu progressivement invivable ou inutilisable.

Il faut donc trouver des solutions qui combinent les deux sans les opposer, et notre P.L.U.B. le permettra. C'est dans cet esprit que de nouvelles protections ont été instaurées sur 1.000 bâtiments, ce qui augmente à près de 6.000 protections patrimoniales à Paris en plus des 1.855 monuments historiques.

C'est aussi dans l'idée de faire mieux avec moins et construire l'urbanisme de la sobriété, de l'inclusion, de la respiration, de la réhabilitation. Il faut donc promouvoir l'action de faire la ville avec et sur la ville, et de prendre soin de la ville existante avec un carbone plus faible. C'est ce que fait notre P.L.U.

Dans le domaine des équipements publics, notre P.L.U est aussi très ambitieux en termes de création d'équipements publics. Notre ville en possède déjà un certain nombre, mais leur répartition présente encore des inégalités et certains secteurs sont en déficit, en particulier dans les quartiers populaires.

Grâce aux nombreuses contributions dans la concertation, nous avons identifié et fléché de nombreuses réserves pour atteindre un total de 240 nouvelles réserves pour équipements dans l'ensemble de Paris, un nombre inédit.

On peut citer les 90 nouvelles réserves pour la santé, qui répondent à l'énorme problème de désertification médicale. Nous avons aussi une quinzaine de nouveaux lieux culturels, 7 lieux dédiés à la jeunesse, une trentaine d'équipements pour la logistique, une vingtaine de lieux dédiés à la petite enfance, et pour finir une vingtaine de lieux dédiés à la pratique sportive.

Ces réserves pour équipements se combinent souvent avec des réserves pour le logement social. C'est avec de telles réserves combinées que nous avons réussi par le passé à créer de nombreuses places en crèche, en les insérant dans les projets d'immeubles comprenant des logements sociaux. Grâce à ce P.L.U., nous aurons aussi de nombreux projets mixtes avec centre ou maison de santé et logement social, et tant mieux.

Il est aussi difficile de trouver des parcelles adaptées pour y pratiquer le sport, et nous avons décidé de réfléchir sur comment optimiser nos centres sportifs existants.

Nicolas BONNET-OULALDJ a insisté à juste titre sur le secteur particulier appelé "la ceinture verte et sportive", dans laquelle on trouve déjà beaucoup d'espaces de pratiques sportives suivant un modèle ancien et très isolé avec des sols trop imperméabilisés. Ce secteur permettra de transformer nos équipements pour mieux les isoler de la pollution, en augmentant à la fois leur capacité et les espaces de pleine terre, tout en offrant un lieu de promenade dans un cadre végétal.

Cela s'illustre par le projet en cours de cité des sports dans le quartier Python-Duvernois, au sud de la porte de Bagnolet. Sur ce modèle, 17 périmètres de localisation pour équipements sportifs ont été instaurés sur cette ceinture, et ils permettront à terme d'envisager le doublement du nombre d'équipements sportifs à Paris.

Bien sûr, parmi les équipements, et vous avez été nombreux à insister sur ce sujet, ce sont aussi de nouvelles parcelles qui ont été repérées permettant de réaliser des espaces verts ouverts au public.

Le P.L.U. bioclimatique permettra la multiplication de ces espaces pour atteindre les 10 mètres carrés d'espaces verts par habitant, comme le prescrit l'O.M.S, soit 55 hectares de nouveaux parcs avec la création de 15 hectares dans les 18e et 19e arrondissements, ainsi que le réaménagement et l'ouverture d'espaces verts existants pour la création d'un grand parc de plus de 25 hectares entre les portes de la Chapelle et de la Villette.

On peut aussi citer 12 hectares identifiés dans le foncier privé pour créer parcs et jardins, comme celui du couvent Reille dans le 14e, et l'aménagement de la parcelle bordant la petite ceinture avec 6 hectares supplémentaires.

Ce P.L.U.B., c'est aussi une vision à 360 degrés de la ville avec l'espace public qui devient un axe fort de l'aménagement du territoire, avec notamment l'O.A.P. espace public. On veut citer dans le domaine de la nature en ville, les 110 hectares à débitumer avec l'exemple des "rues aux écoles" qui font fureur, et les grandes parcelles privées fléchées au P.L.U. avec 40 hectares de potentiel. On peut citer l'exemple des grands parkings de surface, qui grâce à ce P.L.U. pourront être débitumés et dévégétalisés.

Pour permettre de donner encore plus d'espaces libres, nous avons décidé d'être plus exigeants dans les méthodes de calcul d'emprise au sol pour toute nouvelle construction avec, à partir des parcelles de plus de 150 mètres carrés, un minimum de 20 % de pleine terre, et pour les parcelles de plus de 3.500 mètres carrés, cela passe à 55 ou à 60 % suivant si le secteur est déficitaire ou non en termes d'espaces verts.

Les équipements publics représentent des socles de la vie du quartier et permettent de disposer, à proximité de notre domicile, d'une offre de services contribuant à la qualité de vie, à la convivialité et au vivre-ensemble, tout en permettant de se rafraîchir pendant la période de forte chaleur comme aujourd'hui.

Les cours Oasis en sont d'ailleurs une très belle illustration avec leur ouverture au public, leur désimperméabilisation et leur végétalisation.

Mes chers collègues, que ce soit pour la transition écologique du bâti, pour le logement social ou les équipements publics, ce P.L.U. pousse l'ambition au maximum à la hauteur des besoins.

En plus de 20 ans de mandat, jamais je n'avais eu l'occasion de voter un document aussi ambitieux et bien travaillé. Je suis fier d'avoir travaillé à ce P.L.U. historique.

Je tiens à remercier l'ensemble de mes collègues avec qui nous avons passé presque une centaine d'heures à le faire, en particulier son premier artisan, Emmanuel GRÉGOIRE, c'était un plaisir de travailler avec toi, et aussi mes collègues Anne-Claire BOUX, Anouch TORANIAN, et bien sûr Émile MEUNIER, un écologiste de plus en plus communiste.

Avec des remerciements particuliers pour Alice TERCÉ, Karine BRISHOUAL et Hugo SINCÉ, qui m'ont accompagné dans ce travail durant des mois, sans oublier le travail formidable de la direction de l'urbanisme, de Stéphane LECLER, Caroline HAAS, Ioannis VALOUGEORGIS, François BODET pour ne citer qu'eux, et bien sûr celui d'entre nous qui a sans doute le plus travaillé, Charles-Antoine DEPARDON. Merci à toutes et tous, et vive ce P.L.U. !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, cher Jacques, qui a beaucoup travaillé aussi.

Anne-Claire BOUX, qui n'a pas ménagé sa peine. On a déjà eu l'écologiste le plus communiste du Conseil, le communiste le plus écologiste du Conseil, donc Anne-Claire, je ne sais pas trop ce qu'il reste comme espace, mais à vous la parole !

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, parfois il est bon aussi de ne pas être catégorisé, donc je prendrai cette part.

Oui, il y a trois ans, lorsque nous nous sommes lancés dans ce défi de créer un Plan local d'urbanisme bioclimatique, nous étions face à une équation qui paraissait insolvable. Comment faire face à l'urgence climatique, végétaliser massivement Paris sans faire de concession sur le logement, surtout en cette période de crise nationale ?

Comment continuer à créer de nouveaux logements sociaux pour les classes populaires et des logements abordables pour les classes moyennes sans densifier ?

Cependant, en s'appuyant sur une concertation inédite associant de très nombreuses Parisiennes et de très nombreux Parisiens, notre majorité de gauche et écologiste s'est dépassée, comme quoi c'est possible, n'en déplaise aux rangs à droite de cet hémicycle. Notre majorité de gauche et écologiste a produit, au-delà de ce P.L.U. bioclimatique, une nouvelle vision pour Paris. Une ville plus respirable et accueillante qui apporte des solutions à la fois aux enjeux climatiques et aux enjeux sociaux.

C'est donc un P.L.U. de rupture qui stoppe la construction et notamment la course effrénée aux mètres carrés de bureaux sur les derniers espaces libres, pour les sanctuariser en espaces verts. Tout cela sans renoncer, on l'a dit plusieurs fois, à la création de logements qui se fera dorénavant dans l'existant. C'est une ville qui se régénère d'elle-même.

Alors, nous nous devions de faire de ce P.L.U., le P.L.U. du climat, car le sujet qui est devant nous n'est rien de moins que l'habitabilité de Paris face à de futures vagues de chaleur à 50 degrés et la protection du vivant à l'heure de la sixième extinction de la biodiversité.

Pour y parvenir, ce P.L.U. bioclimatique fixe un objectif de 40 % de surfaces non artificialisées à horizon 2040 et intègre la recommandation de l'Organisation mondiale de la santé de 10 mètres carrés d'espaces verts par habitant. Il faut se représenter que c'est quasiment la moitié de la surface parisienne qui sera végétalisée. Cela va complètement transformer la physionomie de Paris, il faut s'imaginer une ville où l'on pourra voir en tout point le bleu du ciel et le vert de la végétation.

Pour cela, 300 hectares d'espaces verts supplémentaires seront créés en priorité dans les quartiers populaires, qui concentrent de nombreux ensembles formant des îlots de chaleur. C'est une trame verte de 25 hectares qui sera créée le long des portes du 18e et du 19e, un parc de 4,3 hectares qui sera aménagé à Python-Duvernois aux portes du 20e.

Cette vision renouvelée de la ville acte également comme principe fondamental la protection des espèces animales et végétales. Des secteurs de renforcement du végétal seront créés, intégrant l'ensemble de la petite ceinture. Le règlement intégrera non seulement la protection des arbres remarquables, mais aussi la protection des arbres d'alignement.

Mais de mon point de vue, la véritable innovation de ce P.L.U. bioclimatique est d'intégrer le critère de santé environnementale dans les règles de construction de la ville. C'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur en tant qu'adjointe chargée de la "politique de la ville", car les quartiers les plus exposés aux pollutions, que ce soient la pollution de l'air ou les nuisances sonores, ce sont les quartiers populaires.

Alors, nous transformerons le périphérique en boulevard urbain, nous transformerons les derniers espaces non construits en espaces verts, nous interdirons de construire jusqu'à 25 mètres de part et d'autre du périphérique, tout cela pour ne plus exposer de nouveaux habitants à la pollution, et surtout rendre les quartiers populaires plus respirables.

Combattre les inégalités passe également par le renforcement des services publics. Là où le gouvernement se désengage, nous multiplierons la création d'espaces publics, d'équipements publics de proximité. Ce sont 80 nouveaux centres de santé qui seront implantés très majoritairement dans les quartiers populaires.

J'aimerais rappeler, en réponse aux nombreux vœux sur la demande de créer de nouveaux espaces de santé, que la santé reste une compétence de l'Etat et non de la Ville, et pourtant Paris continuera de s'engager là où l'Etat se désengage. Ce sont aussi de nombreux sites pour le sport, des gymnases, de nouvelles piscines qui seront fléchés dans les quartiers populaires, mais aussi des bibliothèques et des médiathèques qui seront créées.

Nous mettrons également l'accent sur l'emploi local vertueux socialement à l'opposé de l'"ubérisation", avec l'accélération de l'économie sociale et solidaire sur 30 nouveaux sites dédiés.

La dernière condition indispensable pour pouvoir relever ce défi que nous avions devant nous était d'enrayer la spéculation immobilière en la régulant. Je dois bien avouer à ce titre que le vœu du groupe Changer Paris pour créer des zones de déficit en logement privé était très audacieux, quand on sait que 70 % des Parisiens et des Parisiennes ne peuvent plus se loger dans le privé, car non, chers élus du groupe Changer Paris, ce n'est pas la préemption de logements par la Ville qui crée la spéculation immobilière. Ce sont bien les fonds de pension et les grands groupes qui construisent à tout va du bureau, devenu un actif que l'on peut même laisser vacant tant qu'il prend de la valeur. Ou encore les promoteurs qui vendent du foncier à prix d'or, transformé en résidences secondaires pour les grandes fortunes.

Alors oui, nous allons poursuivre, avec force et conviction, notre politique de création de logement social et abordable à hauteur de 40 % à horizon 2030.

J'espère que ces réponses vous auront convaincus, chers collègues, que ce P.L.U. bioclimatique a été pensé pour protéger les Parisiennes et Parisiens, en particulier les plus fragiles.

Alors, je suis fière en tant qu'adjointe écologiste de voter ce P.L.U. bioclimatique, qui pense non seulement au présent pour faire de Paris une ville plus respirable et vivable, mais aussi à l'avenir pour assurer une ville habitable aux générations futures.

Avant de laisser la parole au premier adjoint que je tiens à remercier pour sa confiance, tout comme à la Maire de Paris que je remercie pour sa confiance, j'adresse mes sincères remerciements à l'ensemble de mes collègues, adjointes et adjoints, à l'ensemble des élus qui ont contribué à faire de ce document un document ambitieux, mais aussi aux services de la direction de l'urbanisme, aux collaboratrices et collaborateurs de cabinet, à l'ensemble des Parisiennes, des Parisiens, des associations qui font Paris au quotidien, pour leur contribution durant cette phase de concertation inédite.

Je peux vous assurer que vos contributions nous ont fait évoluer, ont fait évoluer ce P.L.U. bioclimatique pour le rendre plus ambitieux. Je vous invite donc à voter ce P.L.U. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Anne-Claire, merci infiniment.

Pour répondre aussi à l'ensemble de ce débat, l'architecte de ce P.L.U. bioclimatique, Emmanuel GRÉGOIRE, vous avez la parole.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les maires d'arrondissement, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de Paris, chers collègues, les enjeux que nous avons évoqués depuis ce matin sont absolument immenses, nous le constatons tous, c'est pourquoi je suis évidemment très fier d'être devant vous aujourd'hui, tout comme je suis fier de porter ce plan si ambitieux, qui d'une certaine manière est au plan mondial le premier plan stratégique d'urbanisme post-accords de Paris et post-Covid.

Je tiens moi aussi et je souhaite prendre quelques minutes pour cela, à remercier tous ceux qui ont contribué à ce travail titanesque. De près ou de loin, des militants sur le terrain, des Parisiens qui se sont appliqués aux services d'expertise qui nous ont accompagnés, toutes les contributions ont été essentielles à la réalisation de ce que nous vous présentons aujourd'hui.

Merci d'abord à la direction de l'urbanisme de la Ville de Paris, en particulier à Stéphane LECLER et à Caroline HAAS, et à travers eux à toutes leurs équipes, à leur conseil, au secrétariat général de la Ville, aux aménageurs, aux bailleurs et à tous les services de la Ville, nombreux, qui ont été mobilisés, DHAAP, Agence parisienne du climat, Commission du Vieux Paris, votre expertise, votre dévouement et votre vision ont permis de donner une forme à cette ambition.

Je suis évidemment reconnaissant envers mon équipe, mon cabinet pour cet engagement, à votre cabinet, Madame la Maire, pour son soutien ainsi que l'ensemble des collaborateurs de tous les cabinets de l'Exécutif.

A l'Agence parisienne d'urbanisme, l'APUR, votre travail a été essentiel pour dessiner les contours de notre Paris de demain. C'est la première fois que la Ville de Paris bénéficie d'un tel niveau d'expertise, d'appui pour "challenger" les hypothèses, répondre aux sollicitations des groupes politiques et de l'Exécutif, afin d'évoluer et d'affiner nos hypothèses de travail.

Je voudrais saluer les notaires, avocats, membres du Conseil d'Etat, doctorants, architectes, écologues, ingénieurs qui nous ont accompagnés tout au long de cette révision.

Je souhaite également exprimer ma gratitude envers l'ensemble des membres de l'Exécutif parisien avec, vous le comprenez, une attention particulière à l'équipe P.L.U., Anne-Claire, Jacques et Anouch, et aux groupes de la majorité, votre soutien a été inestimable.

Merci également aux maires d'arrondissement, à vos équipes de la majorité comme de l'opposition, il a fallu faire de très nombreux allers-retours, et merci de votre disponibilité et de votre engagement, vous avez pleinement joué le jeu du débat, de la réflexion dans l'intérêt des Parisiens.

Évidemment, merci aux présidents de groupe de la majorité, Fatoumata KONÉ, Nicolas BONNET-OULALDJ et Rémi FÉRAUD, et à leurs représentants lors du travail commun qui nous a réunis tant de fois au cours de ces derniers mois, chers Rémi, Jacques, Thomas, Nathalie, ainsi que vos secrétaires généraux et les collaborateurs.

Je tiens encore une fois à saluer les conseils de quartier et les très nombreuses associations citoyennes, professionnelles, qui ont nourri leurs idées, que vous pouvez retrouver intégralement dans les cahiers d'acteurs qui ont été versés au débat que nous avions souhaité public.

Enfin, Madame la Maire, je tiens évidemment à vous remercier personnellement de m'avoir confié cette mission en confiance et de la mener. Il reste évidemment encore du travail.

Mes chers collègues, nous sommes à un moment crucial de l'histoire de notre vie. À Paris, d'ici peu, le mercure dépassera régulièrement les 50 degrés. Cette projection relève désormais de la certitude tant l'ensemble des scénarios s'accordent. La réalité nous rappelle à l'ordre chaque été. Paris, comme de nombreuses métropoles dans le monde, voit déjà et verra se multiplier les jours de canicule et les nuits tropicales.

Face à cela, notre objectif est connu, nous pourrions même considérer qu'il est partagé : il faut adapter Paris afin de limiter les conséquences du dérèglement climatique. Pourtant, si cet objectif fait désormais quasiment consensus, la trajectoire à suivre continue de susciter la controverse et c'est évidemment un enjeu sous-jacent essentiel du Plan local d'urbanisme.

De fait, nous le savons certainement mieux que quiconque et par nos fonctions respectives, Paris est une ville qui génère et cultive les passions.

D'abord, parce qu'elle est historiquement une ville minérale, façades en pierre, toits en zinc, rues pavées, cette fière signature architecturale propre à Paris devient, lorsque la température dépasse les 30 degrés, un piège pour celles et ceux qui l'habitent et la vivent au quotidien.

Ensuite, parce que Paris est une ville plurielle, faite de sédimentation et d'enchevêtrement de périodes historiques très différentes. Le Paris médiéval, le Paris des bourgs et faubourgs, celui d'Haussmann, celui d'Eiffel, celui des grandes expositions universelles ou le Paris des années 70. Comprendre Paris, c'est d'abord la comprendre dans sa pluralité. Enfin, parce que Paris possède un patrimoine culturel commun auquel nous sommes tous et toutes attachés.

Nos bâtiments, nos équipements publics, nos rues, notre mobilier urbain, nos squares, nos places, nos jardins, nos bois, vouloir les modifier, et on l'a encore éprouvé ces dernières semaines, ne serait-ce parfois que très légèrement pour faire en sorte que les nouveaux usages se conjuguent et s'adaptent à la contrainte climatique, peut déclencher des vagues de contestations tout à fait exceptionnelles pour ne pas dire démesurées.

Lorsque l'on tient compte de ces caractéristiques et ces contraintes, la tentation est grande de vouloir tout verrouiller, tout figer. Nous savons que faire bouger, transformer, modifier, c'est difficile et le confort du conservatisme et de la procrastination peut parfois guetter les décideurs publics. Certains aiment souvent faire et refaire à l'identique comme autrefois. Certains d'entre vous ici assument même leur préférence pour le pastiche, mais lorsque vient la tentation du conservatisme, il nous faut nous rappeler l'essentiel : quelle ville souhaitons-nous laisser à nos enfants ?

Souhaitons-nous leur proposer une ville devenue invivable, inadaptée, cloisonnée ? En cela, le bouleversement climatique met le décideur au pied de sa responsabilité et de l'éternel paradoxe auquel il est confronté. A la fois le garant d'hier et de demain, il doit pouvoir réussir l'équilibre entre sa mission de passeur d'histoire et celle d'être un acteur de la transformation.

Cette responsabilité, qui nous demande de respecter le passé tout en nous tournant vers le futur avec ambition et courage, vous l'assumez pleinement, Madame la Maire, et c'est dans cette ambition que le P.L.U. bioclimatique a été pensé. Sous votre autorité, Paris a fait preuve d'audace, notre ville a osé tourner le dos au tout voiture, au béton, pour embrasser un autre chemin : le réaménagement des berges, le développement des "rues aux écoles" végétalisées, le déploiement des pistes cyclables, la création d'un maillage exceptionnel de services publics de proximité, évidemment la production de logements sociaux pour les plus précaires et tant d'autres révolutions. Vous avez souhaité placer Paris à la hauteur de son époque et des défis qui s'imposent à elle.

Désormais, et comme vous l'avez souhaité, il nous faut pouvoir accélérer, aller plus vite et plus loin pour nous permettre d'atteindre notre objectif commun : une ville à la fois habitable et désirable.

Ce document, le Plan local d'urbanisme bioclimatique, est la transcription dans le droit de la vision que vous avez portée pour Paris, Madame la Maire, c'est l'outil concret qui va nous permettre de continuer de placer notre ville dans la voie des accords de Paris, dans la voie des transformations profondes qu'exigent les bouleversements climatiques.

Ce P.L.U. bioclimatique donne un cadre juridique à tous les projets dans la ville, qui va nous permettre de renforcer la maîtrise publique du foncier parisien, de faire converger toutes les forces, acteurs publics comme privés vers cet objectif. Cette maîtrise est indispensable, d'abord pour déminéraliser la ville, pour donner vie à des parcs, des jardins, des espaces publics de qualité en plus grand nombre et de façon urgente. Enfin, pour rapprocher les bassins d'habitation et les bassins d'emploi pour plus de sobriété, tout en luttant contre la spéculation et les dérives du marché.

Cette maîtrise nouvelle nous permettra également de maintenir le cap de la mixité sociale. Je le disais, l'histoire de Paris est celle des faubourgs, de la fraternité, des rues et des immeubles où se croisent les plus aisés et les moins bien lotis. Il n'est pas imaginable qu'une ville cosmopolite et universelle comme Paris laisse les inégalités climatiques se conjuguer aux inégalités sociales.

Or, le Plan local d'urbanisme qui s'applique aujourd'hui date de 2006. Il établit des règles qui sont devenues obsolètes. Nous pourrons, grâce au P.L.U. bioclimatique, engager une action radicale en faveur de l'impératif climatique et un soutien fort à la création de logements, par nature aspiratifs d'espaces disponibles dans la ville, mais nécessaires compte tenu de la crise qui frappe la France et tout particulièrement Paris.

Ce P.L.U. bioclimatique nous permettra par ailleurs de lutter activement contre les assauts de l'économie de la prédation, qui cherche à privatiser le bien commun qu'est notre ville. Cette lutte, c'est donc d'abord un enjeu de

souveraineté citoyenne pour notre ville face aux forces qui privilégient le profit de quelques-uns à la qualité de vie du plus grand nombre.

Dès lors, pour armer Paris face à l'ensemble de ces défis, notre boussole est tout à la fois simple et inédite : faire de Paris la première métropole mondiale bioclimatique.

La question bioclimatique est bien celle de comprendre l'influence du climat sur les organismes vivants, c'est la pleine et entière prise en compte de notre écosystème, de notre influence, de l'emprise, de l'empreinte que nous imposons à la nature et des évolutions et des conséquences que cela a sur notre façon d'habiter. Cette prise en compte n'est pas une option, c'est désormais une exigence morale et l'urbanisme ne peut plus échapper à la règle. Nous sommes et serons tous comptables. C'est pourquoi nous n'avons d'autre choix que de réussir.

En cela, cette révision ne se résume pas à un simple exercice réglementaire. C'est d'abord une vision politique, vous le dites souvent, Madame la Maire. Elle traduit dans et par le droit une vision politique, celle d'un urbanisme au service des accords de Paris, qui permet de régénérer par la réhabilitation. C'est un urbanisme profondément optimiste sur notre capacité collective à répondre aux défis de demain.

C'est pour cela que nous avons plusieurs objectifs qui sont au cœur du P.L.U. bioclimatique. En premier lieu, celui de la végétalisation de la ville. Nous voulons laisser une plus grande place à la nature et à la biodiversité dans notre environnement quotidien. La faune et la flore ne sont pas les ennemies de la ville, ce sont au contraire des atouts essentiels pour notre bien-être et notre santé. Renforçons dès lors tous nos moyens pour leur intégration.

Avec ce plan, entre les jardins ouverts au public programmés et la débitumisation des cours d'immeubles et des parkings, la protection des espaces verts, ce sont plus de 300 hectares identifiés d'espaces verts qui seront créés et protégés pour le futur.

Ainsi, ce P.L.U. bioclimatique accélère la révolution environnementale de Paris, en totale adéquation avec les objectifs du Plan Climat lui aussi en cours de révision.

Nous l'affirmons avec force, le grand projet de Paris est désormais celui de la nature. Dans ce même élan et parce que la gestion écologique est fondamentalement imbriquée à la question locale, nous renforçons, avec ce P.L.U., nos moyens de favoriser l'accès à un logement de qualité pour tous. Nous ferons la démonstration que la création de logements peut se conjuguer avec les enjeux écologiques.

Toutes les grandes villes attractives du monde vivent ce phénomène de spéculation immobilière, qui exclut les plus fragiles, les plus pauvres. Ce phénomène touche également, nous le savons, les petites communes, victimes du surtourisme ou du développement incontrôlé des meublés touristiques. Tout l'enjeu est donc de permettre, via les outils réglementaires, de faire en sorte qu'une partie, la plus importante possible, échappe à la voracité du marché. Il est du rôle de la force publique de protéger ses habitants de ces phénomènes au global, et d'extraire une partie du stock de logements de cette logique mortifère.

Nous avons donc fait le choix d'augmenter radicalement le nombre de logements abordables de la capitale. C'est un choix politique fort. Il a des conséquences financières, nous les assumons, destinées à protéger et défendre le pouvoir d'achat des familles, des étudiants, des jeunes actifs, des retraités et des plus modestes.

Nous ne laisserons pas Paris devenir la ville des très pauvres et des très riches. Il s'agit là d'ailleurs de la principale fracture entre ce que nous portons et ce que rejette l'opposition municipale : la mixité, le vivre-ensemble, la dignité pour toutes et tous.

Dans ce cadre nouveau nous avons, avec ce P.L.U. bioclimatique, multiplié les innovations et les incitations en faveur du logement. Encourager la création de nouveaux logements et la réhabilitation de bâtiments existants est évidemment un levier pragmatique pour inviter l'ensemble des professionnels du secteur à procéder aux réhabilitations thermiques et à la végétalisation du bâti parisien, Jacques BAUDRIER l'évoquait il y a un instant. Deux opérations coûteuses, mais nécessaires pour rafraîchir la ville dans les années à venir.

Le nouveau P.L.U. bioclimatique est aussi au service de la qualité de vie. De fait, nous souhaitons que Paris ne soit pas uniquement vivable, mais aussi désirable. Il nous faut dès lors protéger nos commerces locaux, nos artisans, nos services publics, ce sont ces lieux et les personnes qui les animent qui font l'âme de nos quartiers et nourrissent le lien social. Il convient d'en prendre soin.

En ce sens, le nouveau P.L.U. crée plus d'une centaine de nouveaux linéaires de protection pour les commerces de proximité, notamment pour les commerces culturels tels que les galeries, les disquaires, les libraires et tant d'autres. Nous y sommes toutes et tous attachés, ils font vivre Paris, nous les protégerons.

Je n'ai ici abordé qu'une mince partie des nombreuses mesures de ce nouveau Plan local d'urbanisme, tant le travail pour cette révision a été important. 50.000 contributions apportées par les Parisiens, c'est inédit et nos débats du jour reflètent la richesse et la diversité des contributions. Plus d'une centaine de vœux et amendements, presque 150 désormais puisque beaucoup ont été déposés ce matin, ont été déposés à l'occasion de ce débat.

Nous pouvons d'abord remercier l'opposition d'avoir déposé ces documents. Je rappelle que l'opposition a été associée tout au long du processus à ces échanges, évidemment les maires d'arrondissement de l'opposition et c'est

tout à fait normal, mais également les groupes politiques. Nous avons fait un comité de pilotage qui associait l'ensemble des groupes de notre Assemblée.

Également, il n'était pas interdit de transmettre à l'Exécutif une proposition contributive pour essayer d'enrichir nos débats. Cela aurait notamment permis d'éviter que vous déposiez près de 60 % de vos vœux sur des sujets qui sont d'ores et déjà traités et mis en œuvre par le P.L.U. bioclimatique. C'est dommage. Nous avons donc évidemment travaillé en ce sens.

Sujet suivant, c'est celui de la suite de nos échanges. Vous le savez, je vous le redis rapidement, à l'issue du vote de ce soir, une longue phase de concertation interviendra encore. L'enquête publique avec des commissaires enquêteurs, qui permettra à tous, Parisiennes, Parisiens, associations, politiques, exécutifs aussi, de contribuer et d'enrichir encore le document avant l'arrêt final. C'est donc toute une phase qui va permettre d'être engagé.

C'est vrai que dans le bloc des vœux et amendements qui ont été déposés, certains sans doute ne sont pas recevables juridiquement, parce qu'ils proposent des choses qui ne relèvent pas du plan réglementaire du P.L.U. D'autres sont très clairement contraires aux intentions politiques que nous portons dans ce P.L.U. bioclimatique, et donc nous les rejetterons. D'autres encore sont déjà prévus comme tels, et enfin quelques-uns méritent d'être étudiés et approfondis.

Le temps de dépôt des amendements et des vœux n'a pas permis de le faire. Ce que je propose, c'est de refaire des réunions de travail "ad hoc" spécifiques sur l'ensemble des vœux et amendements qui ont été déposés lors de la séance, de façon à voir ceux qui pourront être intégrés au cours de l'enquête publique qui s'engage.

Je veux revenir sur quelques éléments du débat d'aujourd'hui, parce que dans les prises de parole notamment de la droite, plusieurs propos m'ont troublé, pour ne pas dire qu'ils m'ont estomaqué.

D'abord, Monsieur VÉRON, je ne crois pas avoir une tête de prédateur collectiviste, ou alors je mets une cravate et je me cache bien. C'est le propre du diable que d'avancer et de faire croire qu'il n'existe pas.

Je vais revenir sur quelques sujets que vous avez évoqués. D'abord sur la hauteur, Monsieur BOURNAZEL, vous êtes président de groupe, vous avez une longue expérience de la vie politique parisienne. Moi aussi, et il se trouve que j'ai de la mémoire. Je me souviens, en 2008, au moment où germaient les débats sur les hauteurs, vous aviez fondé un collectif de jeunes élus qui s'appelait "Pari Paris". C'était original. Vous aviez fait une tribune dans laquelle vous disiez "Chiche ! Lançons le pari des tours à Paris". C'est cocasse quand même. Aujourd'hui, vous nous faites le reproche d'en avoir fait.

Deuxièmement, à l'époque vous en étiez l'un des grands promoteurs. Je renvoie pour les exégètes de l'histoire politique de notre ville, à la tribune du "Monde" de juin 2008 que vous aviez publiée, et à plusieurs articles qui en avaient fait débat.

Madame la Présidente du groupe Changer Paris, je change de groupe, vous dénoncez vous aussi la hauteur. Un peu de constance et d'honnêteté dans nos débats. Il n'y aurait pas la Tour Triangle si la droite de l'hémicycle ne l'avait pas votée.

Il peut m'arriver d'avoir des différences avec le groupe écologiste, et peut-être ce sujet-là en est une, mais ils ont au moins une constante sur le sujet. Vous, vous avez changé d'avis.

Je vais prendre un autre exemple, il n'y en a que trois, c'est facile de faire le tour rapidement des immeubles concernés. Le tribunal de Paris, il a été annoncé par le Président de la République le 29 avril 2009. Vous étiez Garde des Sceaux.

La tour des Batignolles, vous étiez Garde des Sceaux quand elle a été annoncée. S'il m'arrive de ne pas être toujours d'accord avec le Président SARKOZY, au moins sur ce point, je trouve que le bâtiment est plutôt réussi et nous le devons à un très grand architecte.

Autre exemple, qui est très important, parce que vous ânonnez un mot qui est insupportable : bétonneur. Bétonneur, bétonneur, bétonneur, c'en est un peu lassant. D'abord, j'observe ce glissement sémantique assez subtil où l'on est passé de la mythologie des maires bâtisseurs à la mythologie des maires bétonneurs. Heureusement que la France, notre pays, et les grandes villes de ce pays se sont construits autrement que sur l'image que vous voulez renvoyer aujourd'hui.

Nous avons construit depuis 2006, 3,8 millions de mètres carrés. A quoi ont-ils été consacrés ? Cela ne nous a pas empêché de créer par ailleurs 80 hectares nets d'espaces verts à Paris. Sur ces 3,8 millions de mètres carrés, 2,5 millions ont été consacrés au logement ; 1,2 million aux équipements publics, aux services publics parisiens ; 450.000 mètres carrés aux hôtels ; seulement 200.000 mètres carrés supplémentaires aux bureaux.

Quand vous nous accusez d'avoir bétonné Paris, vous en revenez finalement à ce qui reste un fondamental de votre conception de la ville, c'est votre opposition au logement social en toutes circonstances, et de l'habiller du faux nez d'une ambition environnementale.

A ce titre, je voudrais quand même revenir sur une déclaration faite par M. Franck MARGAIN. Il l'a faite hors micro, mais suffisamment fort pour que la moitié de l'hémicycle l'entende : "C'est parce que vous voulez y loger des

personnes - il parlait du logement social évidemment - qui ne devraient pas vivre à Paris". Il a dit cela. Je voudrais quand même que l'on s'interroge sur ce que veut dire cette phrase. "Vous voulez loger des personnes qui ne devraient pas vivre à Paris".

Outre rappeler qu'à peu près, c'est une constante dans l'histoire, 70 % des Parisiens n'y sont pas nés, Paris s'enorgueillit d'accueillir ceux qui veulent y travailler, ceux qui veulent l'enrichir, y produire des activités culturelles, intellectuelles, pour y faire leurs études, pour s'y marier, pour y faire des enfants, et pour ce qui dans l'histoire a toujours fait la richesse de Paris. Trêve de polémique.

Enfin, baisse de 123.000 Parisiens. Madame la Présidente Rachida DATI, vous évoquiez et vous le répétez "ad nauseam", que 123.000 Parisiens ont fui Paris. Ils n'ont pas fui Paris. Ils ont d'abord fui le 7e, puisque c'est le 7e arrondissement qui a connu la plus forte baisse de population, moins 13,75 %. Après, c'est le 8e arrondissement, moins 8,92 %, mais sur cela, je n'ai rien à dire. Ensuite, c'est le 6e, moins 7,39 %.

Je pourrais être tenté de céder à la facilité de dire que vous plombez la moyenne, puis vous en faire le reproche et dire que finalement ils ne fuient pas Paris, ils fuient votre arrondissement. Comprenez bien l'absurdité... C'est juste pour dénoncer l'absurdité de ce que vous entendez nous reprocher à nous. Vous oubliez la raison de cette baisse démographique. Elle est liée à des phénomènes assez simples qu'il faut corriger.

D'abord, les comportements prédateurs du marché, et si des gens quittent Paris, c'est parce qu'ils sont confrontés à la difficulté d'accéder au logement et toute notre énergie est vraiment orientée pour le corriger.

Deuxièmement, parce que le taux de natalité a baissé.

Troisièmement, parce qu'il y a l'augmentation de la durée de vie et enfin, l'évolution du mode de vie des familles.

Il faut donc un peu de clarté, de transparence et de pédagogie et pas d'invectives, pour parler sérieusement de ces sujets.

Nous avons également des vœux de maires d'arrondissements qui portent sur des sujets particuliers, des adresses, et évidemment nous allons les intégrer dans la réflexion pour l'enquête publique.

On m'indique qu'il y a dans le document et je m'en excuse, mais il fait 3.000 pages, quelques erreurs matérielles comme des adresses du 10e arrondissement qui ont été mises dans des tableaux du 11e, ou une rue du 15e attribuée au 7e. Il y a des coquilles rédactionnelles sans impact sur le contenu des dispositions et qui seront corrigées.

Nous portons ensemble la vision d'une cité en mouvement, qui s'adapte, qui innove. Une vision qui fait de Paris une ville désirable, non seulement pour sa beauté et son histoire, mais aussi pour sa qualité de vie, son respect de l'environnement et son sens de la solidarité.

Ce P.L.U. bioclimatique, c'est un plan qui fait de la densité une qualité désirable, évidemment avec tact et mesure, qui allie protection de notre environnement et de notre patrimoine, qui nous permet tout simplement de faire société.

Plutôt que le conservatisme et le repli, nous choisissons avec courage et volonté l'optimisme de la modernité. Plus de verdure, de nature, de lumière, d'espaces communs, de commun tout court, ce sont des impondérables qui étaient déjà au cœur des grands bâtisseurs de Paris. Celui de Sully, celui du baron Haussmann, celui d'Alphand, des grands bâtisseurs du XXe siècle, qui se sont inquiétés de cela et de la soutenabilité. Ces impondérables doivent être au cœur de notre construction de la ville, car tout le monde en a le droit.

Il ne s'agit plus seulement du droit à la ville, mais du pouvoir de bien vivre en ville. C'est pourquoi nous proposons aujourd'hui une vision et des outils inédits pour Paris.

Je conclus en évoquant que notre regard porte aussi au-delà du périphérique, car notre ville ne peut être repensée durablement hors de l'écosystème dans lequel elle s'inscrit, métropolitain, mais aussi régional, et nous aurons aussi ces débats à l'occasion du schéma directeur de la Région Ile-de-France.

Paris, c'est plus que Paris. Paris, c'est toutes celles et tous ceux qui la vivent au quotidien et la font vivre. C'est tous ces villages assemblés qui constituent aujourd'hui un destin commun allant bien au-delà du périphérique et qui rayonne dans le monde entier.

La maison brûle disait un ancien maire de Paris. Désormais, grâce à vous, Madame la Maire, nous ne regardons plus ailleurs. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Merci beaucoup, cher Emmanuel, pour ce travail, cet engagement, et merci aussi à toute cette belle majorité rassemblée. J'imagine que ce n'était pas tout à fait le scénario attendu. Il est là, parce qu'il y a eu beaucoup d'intelligence et beaucoup de dépassement et de travail. D'ailleurs, on voit sur ce bureau les preuves de ce travail et sans doute aussi sur la façon dont les débats ont été conduits. Merci à nouveau et nous allons arriver à présent aux explications de vote comme convenu par la conférence d'organisation.

Je vous rappelle, un orateur par groupe, qui va disposer de 10 minutes de temps de parole. Le premier à intervenir sera Thomas CHEVANDIER, pour le groupe Paris en commun. Je vous donne la parole.

M. Thomas CHEVANDIER. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Avant toute chose et au nom de l'ensemble des élus du groupe Paris en commun, j'aimerais remercier et féliciter l'ensemble des adjoints, et en premier lieu le premier d'entre eux, cher Emmanuel. J'aimerais féliciter l'ensemble des collaborateurs qui ont travaillé sur ce P.L.U., qu'il s'agisse de collaborateurs de groupe, de cabinet, de mairie d'arrondissement, et en premier lieu cher Charles-Antoine pour le travail abattu ces derniers mois, et évidemment l'ensemble des équipes de la mairie, des directions et de la Direction de l'Urbanisme.

La richesse de ce document reflète la richesse de notre Ville, de ses personnels et de ses collaborateurs. Je tenais, au nom de mon groupe, à le dire à titre préalable.

Madame la Maire, chers collègues, nous sommes donc le 5 juin 2023 et nous savons qu'à Paris, la température moyenne pourrait augmenter de 4 degrés d'ici à 2100 par rapport à 2005. Nous savons qu'à Paris, il existe un microclimat qui favorise des effets d'îlot de chaleur urbain qui se traduisent par des différences de température nocturne pouvant aller jusqu'à 10 degrés en période de canicule par rapport à certaines communes limitrophes.

Nous savons qu'à Paris, ces tendances vont s'accélérer, qu'elles auront des conséquences sur les sols, sur les inondations, les crues, les sécheresses et la biodiversité.

Nous savons qu'à Paris, la densité des usages, des circulations, des grandes artères augmente la pollution et l'exposition aux particules fines, notamment dans les quartiers populaires, notamment pour les 300.000 habitants qui vivent à proximité du périphérique et attendent sa transformation.

Nous savons également que Paris n'est pas épargnée par la crise sociale, que 260.000 ménages attendent un logement social, 3.500 personnes vivent à la rue selon les décomptes de la Nuit de la solidarité, de nouveaux déserts médicaux émergent parce que des médecins ne peuvent s'installer, parce que les personnels soignants ne peuvent s'y loger en dehors des logements que nous créons.

Nous savons enfin qu'une ville au rayonnement et à l'attractivité telle que la nôtre est l'objet des prédations et des spéculations, "Airbnb" ou la vente à la découpe pour le logement, la prolifération des "dark stores" et des "dark kitchens" dans le commerce.

Bref, vivre à Paris, c'est savoir que l'accélération du changement climatique aura un impact majeur sur nos vies si l'on n'accélère pas notre transition.

Alors, Madame la Maire, chers collègues, ce P.L.U. bioclimatique, cela n'est pas une rupture, c'est un coup d'accélérateur à une politique menée, portée, assumée par une majorité diverse, mais qui fait de sa diversité une richesse et dont les contours sont identiques depuis désormais plus de 22 ans.

Face au changement climatique, voilà 22 ans que nous menons une politique d'atténuation de l'empreinte carbone, d'adaptation et de résilience. Avec le Plan Climat, qui dès 2007 affichait une ambition pionnière en la matière. Avec 5.000 logements sociaux rénovés chaque année, qui permettent à Paris d'être la seule grande métropole à respecter ces objectifs. Avec la création de dizaines d'hectares d'espaces verts, de "rues aux écoles", de limitation de la place de la voiture, de développement de pistes cyclables, etc.

Cette adaptation de la ville au changement climatique, qui est le fil rouge de notre action depuis près d'un quart de siècle, se construit en accord avec l'enjeu social, notamment grâce à une politique du logement qui permet de conjuguer production de logements sociaux et abordables, de réhabiliter l'existant, d'éradiquer l'habitat insalubre que la droite, notamment lorsqu'elle était aux responsabilités, a laissé prospérer pendant tant d'années.

Voilà donc 22 ans que nous agissons et que nous trouvons à chaque combat structurant en la matière, la droite, l'opposition municipale en travers de notre chemin. Soit qu'elle se refuse à constater les risques du changement climatique sur nos vies, soit que les décisions qu'impose ce changement climatique heurtent tant les intérêts et les modes de vie auxquels l'opposition est attachée.

En effet, non contents d'être les héritiers politiques des Chirac, Dominati, TIBERI et consorts, qui ont détruit des quartiers entiers du Paris faubourien, creusé des autoroutes et consacré l'intégralité de l'espace public à la voiture, et il est là, chers collègues, le vrai saccage de Paris, non seulement vous êtes les héritiers politiques de cette droite-là, mais voilà 22 ans que vous tentez de nous empêcher d'agir.

D'abord, ce furent les voies réservées aux bus qui devaient embouteiller Paris, puis le Vélib' désigné comme un gadget à "bobo" par nombre d'entre vous sur les bancs de la droite, puis les premières pistes cyclables qui se faisaient au détriment des sacro-saintes places de circulation, puis évidemment le grand combat de la droite contre les voies sur berges.

Encore récemment, incapables de tirer les leçons de vos échecs électoraux multiples, de nombreuses interventions dans cet hémicycle marquent la permanence de vos erreurs.

M. VÉRON, qui voit dans la zone à trafic limité la constitution d'un ghetto, Monsieur VÉRON, les mots ont un sens, ou qui qualifie l'opération "Paris Respire" de "Paris ville morte".

Mme STIBBE, qui estimait en 2022 que les pistes cyclables ont scarifié Paris.

Mme TOUBIANA, qui estimait récemment que la rue de Rivoli est presque déserte. Sortez de l'Hôtel de Ville pour constater à quel point elle est déserte.

Et enfin, Mme DATI, qui vous reprochait à vous, Madame la Maire, de trop parler de transition écologique. Sur ce point, Madame DATI, on ne peut pas vous reprocher votre manque de cohérence, puisque ce matin, sur 12 minutes d'intervention, seules 45 secondes étaient consacrées à l'écologie, et encore c'était pour critiquer les changements des places et de la place de la République.

Alors, à l'approche des débats sur ce P.L.U., on se demandait quelles allaient être vos positions. Là encore, on doit dire que l'on n'a pas été déçu lorsqu'on a découvert les fameuses 30 propositions dans le cadre de ce P.L.U.

Vous proposez d'abord de lutter contre le logement insalubre. Facile, depuis 22 ans nous l'avons quasiment éradiqué en transformant 45.000 logements qui étaient préalablement insalubres.

Vous prétendez défendre le B.R.S., mais doit-on rappeler que le 2 juin 2021, c'est M. OLIVIER qui le considérait comme un dispositif, je cite : "trompeur, car la revente ne permettra pas de faire de plus-value". C'est justement l'objectif du B.R.S., d'éviter de faire du logement un outil de spéculation. Une fois de plus, finalement, le seul intérêt que vous trouvez au B.R.S., c'est d'en faire un outil contre le logement social. Nous, nous disons que nous ferons du B.R.S. et du logement social.

Vous dites que vous souhaitez défendre l'offre de logements familiaux. Où étiez-vous ces 20 dernières années quand nous avons créé 40.000 logements sociaux en T3, T4 et T5 ? Où étiez-vous ? Vous étiez dans cet hémicycle à voter contre.

Vous proposez de développer de nouveaux équipements en rez-de-chaussée de logements sociaux. 15.000 berceaux créés depuis 2001, 150 centres de santé aujourd'hui. Où se trouvent-ils ? Souvent dans des programmes de logements sociaux auxquels vous vous êtes opposés, etc.

Sur vos 30 propositions, plus de la moitié constitue des redites de dispositions déjà existantes ou prévues dans le cadre de ce P.L.U. Le tiers sont des changements de pied par rapport à vos propositions antérieures. Pour le reste, il s'agit d'une défense farouche de la propriété, des intérêts privés face à l'intervention de la puissance publique et face à l'intérêt général.

Vous dénoncez aujourd'hui, Madame DATI, un P.L.U. de tous les extrêmes en raison des protections parcellaires et de la préemption. Ce faisant, vous admettez à demi-mot ce qui est une réalité : vous détestez intrinsèquement ce P.L.U. pour les mêmes raisons que nous l'aimons ici à gauche, parce que c'est un outil de la puissance publique, car il permet de limiter et d'encadrer à certains endroits les effets néfastes du marché.

Madame DATI, un dernier point puisque c'est remarqué aussi dans les documents mis à disposition de notre majorité et qui concernent les positions de votre groupe, vous considérez que vos principaux objectifs aujourd'hui sont l'assainissement et l'embellissement pour Paris. Ce sont de nobles objectifs que nous partageons, mais ils ne peuvent à eux seuls résumer la vision et l'ambition pour Paris.

Derrière ces deux objectifs, vous dévoilez finalement votre vision de l'écologie. C'est ne rien changer. C'est repeindre en vert votre conservatisme. C'est lutter contre toutes les limitations à la loi du marché et parfois à la propriété privée. Vous voulez que rien ne change, que cette ville se fige.

A l'inverse, nous considérons qu'une ville qui se fige, c'est une ville qui meurt. Nous disons que l'accélération du changement climatique et la pérennisation de la crise sociale appellent une accélération de la transformation de Paris, et l'écologie, c'est la sobriété, mais c'est également au niveau de nos villes, le changement et le mouvement. Voilà pourquoi nous sommes fiers de voter ce Plan local d'urbanisme.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Monsieur LECOQ, vous avez la parole, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

J'avoue que je n'avais pas prévu de revenir sur certaines des déclarations qui viennent d'être faites, mais je dirais que le caractère extrême de certains discours m'amène effectivement à rappeler, notamment à M. CHEVANDIER que je ne connaissais pas, que la propriété privée est une conquête de la Révolution française. Cela date de 1789. Je veux bien qu'il revienne au temps des corporations. D'ailleurs, la corporation la plus puissante, Monsieur CHEVANDIER, c'était la corporation des porteurs d'eau à Paris. Vous me semblez effectivement un porteur d'eau particulièrement inefficace.

Puis, Monsieur le premier adjoint, conservons à ce débat une certaine teneur, une certaine tenue. Quand vous nous avez attaqués sur la diminution de la population parisienne, qui est réelle, cela vous a sans doute touché et vous nous renvoyez à des statistiques de l'I.N.S.E.E. qui sont faites dans les conditions que nous savons et qui sont

des méthodes anciennes. Si je voulais utiliser un argument aussi fallacieux, je vous renverrais aux suppressions de classes qui ont été entérinées par le dernier C.D.E.N. et qui touchent massivement les arrondissements de l'Est parisien, s'il n'y a plus d'enfants dans l'Est parisien que vous gérez, pour certains depuis 1995.

Vous êtes bien responsables de cela. Et pourquoi ? Tout simplement parce que nous ne sommes pas opposés au logement social, nous sommes opposés à votre préemption - nous vous le disons d'ailleurs depuis un certain temps - de logements privés qui assèche le marché immobilier privé, qui fait monter les prix. Les prix ont plus que doublé, notamment dans l'Est parisien, au cours des quinze dernières années et cela a eu les conséquences que vous savez en matière de population.

Je n'irai pas plus loin. Vous ne m'avez pas convaincu et nous ne vous convaincrons pas, malheureusement. Non seulement nous n'avons eu aucune réponse donnée à nos interventions, mais une fois de plus, comme je viens de le dire, vous vous êtes contentés d'incantations et de caricatures.

Même si vous appelez au rejet de nos amendements et de nos vœux - c'est vrai que cela vous a un peu embêtés que l'on en dépose près de cent - nous le regretterons d'abord pour les Parisiennes et les Parisiens. Ainsi, vous illustrez la réalité de la concertation, telle que vous la pratiquez et qui, malheureusement, nous a été imposée par l'envoi, je le rappelais tout à l'heure, de vos documents. En gros, 15 kilos par arrondissement qui nous sont arrivés huit jours avant la tenue des conseils d'arrondissement.

Vous avez parlé de la concertation, mais voulez-vous que je vous renvoie les lettres que je vous ai adressées tout au long de la dernière année ? Nous avons demandé dès le mois de janvier une réunion que vous avez été incapables de tenir parce que vous étiez en grande négociation au sein de la majorité municipale. Cette négociation a duré des mois et des mois, si bien que le P.L.U. que vous nous proposez aujourd'hui, à l'issue d'un marchandage qui n'est d'ailleurs pas totalement terminé sur la porte de Montreuil, c'est un P.L.U. bâclé que vous nous proposez aujourd'hui et votre concertation malheureusement est fausse, orientée et clivante.

Certes, je ne confonds pas majorité et opposition. Il est normal que vous vous opposiez à un bon nombre de nos amendements, mais en les refusant en bloc, si vous le faites, vous feriez ce que vous reprochez à la majorité parlementaire dans le débat sur les retraites. Faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais !

Sur les espaces verts et les 300 hectares annoncés, comment vous croire puisque, en plus de quinze ans, vous en avez créé à peine le quart ? Vous avez abattu des milliers d'arbres et vous avez empiété largement sur les E.V.I.P. que vous promettez de sanctuariser aujourd'hui.

Oui, si nous étions à la tête de la capitale, nous aurions une tout autre politique pour les Parisiennes et les Parisiens.

Ce serait un Paris plus attractif, or on ne retrouve jamais ce mot dans le P.L.U. Un Paris diversifié, car malgré votre politique à tout-va de logement social, la mixité a diminué à Paris ces vingt dernières années, comme le rappelle le rapport de l'APUR sur la mixité sociale. Certes, nous avions effectivement un nombre de logements sociaux plus faible, mais à l'époque, il y avait encore la possibilité pour les classes moyennes de devenir propriétaires ou de louer dans le secteur privé, quand aujourd'hui plus rien n'est fait pour l'accession sociale à la propriété.

Un Paris moins bétonné car ce sont plus de 3 millions de mètres carrés de surfaces construites en plus de quinze ans. A contrario, nous proposons des projets à taille humaine et l'accélération de la rénovation du parc social et de la lutte contre la vacance. Nous avons vu encore récemment à quel drame le faible entretien du parc social pouvait conduire.

Un Paris plus végétalisé car sous vos mandats, ce ne sont que 0,36 mètre carré d'espaces verts par habitant en plus, avec des projets d'aménagement qui prévoient trop peu d'espaces verts, quand le premier Maire de Paris, l'auteur de la fameuse formule "La terre brûle", a créé des espaces verts aussi importants que Bercy dans le 12e arrondissement, a agrandi Georges Brassens dans le 15e ou a créé le parc Citroën.

Un Paris plus sûr car sous les mandatures, sous votre mandature, Madame la Maire, Monsieur le premier adjoint, c'est plus 43 % de coups et blessures qui ont été dénombrés, 103 % de violences sexuelles déclarées, 28 % de cambriolages de logements. Heureusement, nous avons obtenu de votre majorité la police de proximité contre la volonté d'une autre partie de votre majorité. C'est un début mais il faut faire plus et on en fera plus notamment avec un recrutement plus important et l'armement de certains membres de la police municipale.

Enfin, un Paris moins endetté puisque Paris, c'est aujourd'hui 10 milliards d'euros de dettes, alors qu'on avait laissé la Mairie de Paris avec moins de 1 milliard d'euros.

Je vous le dis, Monsieur le premier adjoint, il est encore temps de modifier ce P.L.U. en rectifiant les nombreuses erreurs qui l'émaille, en prenant en compte les multiples contributions que vous allez recevoir des partenaires institutionnels, des associations, des parents et des formations politiques. Et de votre opposition notamment, car nous ne manquerons pas de vous ressaisir de sujets majeurs que ce projet de P.L.U. n'a pas intégrés, selon nous.

Vous l'avez compris, mes chers collègues, nous n'apporterons pas notre soutien à ce P.L.U. qui, dans de nombreux domaines, contrevient à l'intérêt de Paris et de ses habitants.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Ecologistes", vous avez la parole.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, pour toutes les raisons qui viennent d'être évoquées par les élus du groupe "Les Ecologistes", nous votons bien évidemment pour ce P.L.U. bioclimatique inédit dans toute la France. Grâce à cet instrument de règlement et d'orientation qui trace l'avenir de la ville dans une perspective résolument sociale et écologique, Paris pourra encore une fois donner le ton à d'autres collectivités, non pas cette fois dans la course à la compétitivité économique mais bien dans sa capacité à allier l'écologie et le social, à mettre en œuvre un urbanisme de la sobriété favorable à la santé et à la vie bonne.

Après près de trois ans de travail autour de la préparation du P.L.U., il est temps de rendre notre copie aux Parisiennes et aux Parisiens. Ils et elles nous ont accompagnés tout au long de ces trois années, à travers les différents épisodes de concertation en ligne mais aussi en donnant leur avis, parcelle après parcelle, lors des prescriptions localisées préfigurant concrètement la ville qu'ils souhaitent habiter demain. Ce travail de fourmi était indispensable et ne pouvait être fait que par les habitantes et les habitants de notre quartier. Aujourd'hui, l'enquête publique va leur permettre de reprendre la main sur le document et de défendre leur vision de la ville.

Cette convergence de nos efforts, ceux des concitoyennes et concitoyens et ceux de la majorité, ne sera pas de trop pour envisager une transition écologique profonde, car le chemin à parcourir est encore semé d'embûches. Le travail de longue haleine fourni par "Les Ecologistes" pour amener et améliorer le P.L.U. nous a permis d'identifier les blocages juridiques, financiers, institutionnels limitant l'avancée de l'écologie au niveau de l'Etat, mais aussi des grands propriétaires fonciers.

Nos avancées, par exemple, visant à préserver la santé des personnes vivant à proximité du périphérique prendront tout leur sens le jour où l'Etat lèvera son veto et laissera enfin la Ville travailler activement à la réduction des pollutions à la source.

Les Parisiennes et les Parisiens, en attente de logements sociaux correspondant à leurs revenus, pourront être logés le jour où les bailleurs ne verront plus leurs finances mises à mal par des exigences de rentabilité. Des centaines de mètres carrés d'espaces verts pourront être rendues au public, enfin quand les grands propriétaires fonciers cesseront d'envisager en priorité la rentabilité future de leurs parcelles.

Ainsi, nous espérons également que, suite à l'enquête publique, l'Etat ne détricotera pas l'énorme travail que nous avons effectué en intervenant sur le pastillage, la mixité fonctionnelle ou encore les règles intégrées sur "Airbnb".

Le P.L.U. nous conforte dans nos engagements qui sont partagés - les différents outils de la concertation le montrent - par un nombre toujours croissant de personnes. Le travail important que nous avons mené pour l'étudier, en connaître les rouages et le rendre réellement bioclimatique nous aide à avancer dans l'approfondissement de notre ligne idéologique toujours plus assumée, assurant des ponts indéfectibles entre les préoccupations écologiques et sociales.

Par contraste, nous ne voterons aucun des vœux de l'opposition. Non pas au nom d'une alliance de principe avec nos collègues de la majorité, avec lesquels certains éléments du P.L.U. ont pu être l'objet d'âpres négociations pour une part, mais parce que la centaine de vœux cumulés déposés par les groupes Changer Paris, GIP et MoDem font ressortir très clairement notre profonde opposition idéologique.

Nous voyons dans ces vœux plusieurs grandes lignes qui se dessinent. Tout d'abord, la stratégie logement de Mme DATI apparaît ici très clairement. Mais c'est une stratégie privilégiant nettement les classes supérieures et moyennes supérieures jusque dans la programmation du logement social que nous rejetons profondément. Paris appartient à toutes celles et tous ceux qui souhaitent y habiter, y travailler, y élever leurs enfants, et pas seulement à celles et ceux qui alimentent la spéculation immobilière et peuvent se le permettre.

Puis la volonté de valoriser certains aspects architecturaux patrimoniaux faisant l'identité de Paris, à laquelle nous souscrivons mais que l'on trouve déjà dans le P.L.U. bioclimatique, du moins quand ils ne font pas montre d'un conservatisme passéiste mais bien d'une volonté d'évolution de la ville. Je pense ici, par exemple, à l'usage de la pierre de taille et des matériaux "bio" et géosourcés pour lesquels nous nous sommes battus. D'autre part, au ciblage des populations dans le droit au logement au détriment d'une philosophie du logement d'abord pris comme droit humain pour toutes et tous.

Enfin, et j'insisterai particulièrement sur ce point car il est chez nous identitaire, c'est le détournement des espaces verts et des équipements culturels afin de servir des causes discriminatoires. Au fil des vœux, on note que presque systématiquement la demande d'espaces verts protégés ou de pleine terre est inévitablement accompagnée de demandes de dépastillage de logements sociaux dans des quartiers très favorisés ou déjà fortement gentrifiés comme le 11e arrondissement.

Or, non, Messieurs et Mesdames de l'opposition, les espaces verts ne doivent pas venir remplacer les personnes qui n'auraient pas le bon goût d'être suffisamment riches pour pouvoir se loger à Paris. Et oui, ils doivent être réalisés en priorité dans les territoires les moins favorisés de la capitale, comme le nord-est parisien où le P.L.U. prévoit un grand espace vert de plus de 20 hectares, afin de bénéficier aux personnes les plus démunies en rendant leur vie respirable.

La renaturation de la ville, la lutte contre les îlots de chaleur pour l'accès aux espaces verts et pour la santé environnementale doivent définitivement être mises au service de l'égalité entre les Parisiennes et les Parisiens.

Toutefois, certains vœux ou amendements, dont nous avons pu prendre connaissance aujourd'hui seulement, présentent un intérêt certain qui mérite de faire l'objet d'un travail collectif. C'est la raison pour laquelle nous tenons à redire aux Parisiennes et aux Parisiens que le travail n'est pas terminé. Ils peuvent contribuer à améliorer encore ce texte afin de renforcer nos ambitions. C'est tout le sens de l'enquête publique et nous vous invitons toutes et tous à y prendre part.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, chère Fatoumata KONÉ.

Et à présent, la parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Evidemment, nous voterons ce Plan local d'urbanisme bioclimatique, mais avant toute chose je voudrais remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à l'écriture de ce document très important.

Tout d'abord Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint en charge de l'urbanisme et de l'architecture, son cabinet pour les nombreuses réunions que l'on a eues et qui nous ont permis de produire ce travail. Je voudrais remercier l'ensemble des adjoints qui ont été associés et cela a été dit, Anouch TORANIAN, Anne-Claire BOUX et Jacques BAUDRIER.

Je voudrais aussi associer à ces remerciements Ian BROSSAT, parce qu'il a beaucoup été question de logement, de pastillage, mais sans l'apport de Ian BROSSAT et de son cabinet, on n'aurait pas ce débat aujourd'hui. Donc je tiens aussi à le saluer même s'il n'a pas été cité dans l'équipe du P.L.U.

Je voudrais remercier évidemment les maires d'arrondissement qui ont fait un travail préalable dans leur arrondissement, qui ont aussi permis les réunions publiques, qui ont travaillé avec leurs populations, remercier leurs adjoints, leurs cabinets.

Je voudrais remercier l'ensemble des groupes de la majorité avec lesquels nous avons travaillé : le groupe socialiste avec Rémi FÉRAUD et ses collaborateurs, le groupe "Les Ecologistes" avec Fatoumata KONÉ et ses représentants, bien sûr Émile MEUNIER et l'ensemble de son cabinet, et mon cabinet qui a été présent à mes côtés et à toutes les réunions.

Evidemment la place des Parisiens a été très importante dans ce travail. Je voudrais remercier l'ensemble des Parisiens, des militants de tous bords politiques qui se sont impliqués, et leur dire que même si nous votons aujourd'hui cette première étape, ce n'est pas fini et la suite est aussi entre leurs mains puisque nous allons maintenant rentrer, selon ce que le Gouvernement nous permettra, dans l'enquête publique. Nous attendrons les décrets et l'ensemble des documents pour ouvrir cette enquête publique qui permettra une nouvelle fois d'associer les Parisiens et qui montre que ce travail est un travail démocratique de grande ampleur qui associe l'ensemble des bords politiques mais aussi de façon très proche les habitants et les Parisiens.

Je voudrais vous dire, Madame la Maire, nos remerciements et toutes nos félicitations car, dans cet exercice, vous avez aussi su rassembler avec Emmanuel GRÉGOIRE toute la majorité, tenir compte à la fois de nos exigences, de nos points de vue, de nos divergences, ce qui permet aujourd'hui de rassembler la majorité municipale sur une vision qui nous engage pour trente ans.

Et il faut le reconnaître, il y a eu des débats qui nous ont pris beaucoup de temps, il y a eu des arbitrages et il y a un document qui aboutit à un plan bioclimatique qui conjugue les questions écologiques, les questions sociales, les questions économiques pour le Paris de demain. C'est tout à l'honneur d'une gauche qui sait se rassembler, dans un moment où les Parisiens, les Français ont besoin d'une gauche qui est visionnaire, qui sait réviser ce qu'elle a fait. C'est donc une révision du P.L.U. en tenant compte du contexte.

C'est bien sûr le contexte climatique avec les vagues de chaleur pour rafraîchir Paris, pour transformer le bâti, pour végétaliser, mais c'est aussi tenir compte des enjeux économiques et sociaux. L'impact de la crise de la Covid nécessite d'avoir dans nos curseurs un investissement fort dans la santé et dans les centres de santé, dans les hôpitaux de Paris. C'est aussi la question de l'inflation, la question du pouvoir d'achat.

Eh bien, l'un des remparts que nous avons mis en place dans ce P.L.U. est le renforcement du service public. Le renforcement du service public, c'est permettre l'égalité d'accès à toutes et tous à beaucoup de droits. C'est bien sûr le droit à l'éducation, le droit à la culture. Ma collègue Raphaëlle PRIMET n'a pas eu le temps nécessaire de s'exprimer, mais derrière ce P.L.U. il y a énormément de parcelles pour de nouveaux établissements culturels. On

sort du week-end de "Nuit Blanche", c'est un événement fabuleux, mais nous avons aussi besoin au quotidien de conservatoires, de bibliothèques, de maisons de la culture et d'établissements culturels. Je pense notamment à La Flèche d'Or qui a été sauvée, au cinéma La Clef et à d'autres équipements culturels qui sont très importants.

Ce service public est un gage qui permet à beaucoup de Parisiennes et de Parisiens de rester pour vivre et travailler à Paris. C'est le logement mais aussi l'égalité d'accès aux droits et à l'ensemble de ces droits. Je parle souvent du sport et c'est un droit essentiel pour beaucoup de Parisiens.

Je voudrais aussi vous dire l'importance de sauvegarder l'emploi à Paris. L'emploi, ce n'est pas simplement le tertiaire, ce n'est pas simplement les banques et les assurances, c'est aussi les commerces, les artisans. C'est permettre de relocaliser la production à Paris et c'est au cœur de ce P.L.U.

Madame la Maire, je voudrais vous dire maintenant que nous commençons une nouvelle page et cette page s'accompagne évidemment d'autres enjeux. Je pense notamment au plan d'accélération de mandature, au Plan d'investissement de mandature. Ce P.L.U. est accompagné d'un montant qui est très important pour nous : le compte foncier. En effet, le compte foncier nous permet de préempter, d'investir et va nous permettre à la fois de faire notre effort dans le logement social mais aussi avec la foncière solidaire dans la possibilité d'accès à la propriété, puisque nos collègues de droite nous disent sans arrêt : et l'accès à la propriété ?

Mais l'un des outils que mon collègue Ian BROSSAT a travaillé dans cette mandature est bien cette possibilité de séparer le foncier du logement lui-même, ce qui permet notamment de créer du B.R.S. C'est au cœur de ce P.L.U. et c'est l'accompagnement du plan d'investissement de la mandature avec ce compte foncier qui va nous permettre de faire cela.

Je voudrais aussi vous dire de garder le rythme de l'investissement. Parce que l'Etat ne nous a pas accompagnés comme il le fallait financièrement, nous avons volontairement augmenté la taxe foncière. Et cette taxe foncière est pour permettre justement cet investissement et construire ces équipements publics qui sont au cœur du P.L.U.

Nous avons maintenant devant nous un autre objet : ce sont les déclarations d'utilité publique, ces D.U.P. qui nous permettent dès maintenant d'acheter, si des propriétaires veulent vendre des logements ou des parcelles. C'est essentiel.

Je voudrais vous donner une idée très importante que l'on a dans le 12e arrondissement. La R.A.T.P. veut se séparer d'un gymnase dans lequel l'US Métro est en grande difficulté. Eh bien, nous avons mis cette parcelle dans le P.L.U. et nous l'avons ciblée équipement public. Si demain M. CASTEX de la R.A.T.P. nous dit qu'il le veut, allons-y, faisons une D.U.P. et achetons cet équipement ; ce sera un espace supplémentaire pour les sportifs et peut-être pour sauvegarder des activités comme le badminton, dont les 200 licenciés ne savent pas aujourd'hui où ils seront en septembre.

Puis Jacques BAUDRIER l'a évoqué, ce sont aussi beaucoup de logements parfois vacants et vétustes que nous pouvons acheter. Au prochain Conseil du mois de juillet, j'espère que nous aurons un débat sur les D.U.P. que nous pourrons engager et, je le précise bien sûr, les propriétaires qui dès aujourd'hui ont mis en vente sur le marché.

Voilà, Madame la Maire, c'est un pas en avant, c'est trois ans de mandat qui sont maintenant concrétisés par ce P.L.U., qui vont s'accompagner de budgets qui nous permettront au bout de six ans de montrer aux Parisiens pourquoi nous sommes ensemble la gauche rassemblée, les socialistes, les écologistes et les communistes, pour pouvoir vivre et travailler à Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Nicolas BONNET-OULALDJ. Merci pour votre engagement et tout le travail qui a été accompli avec vous et les membres de votre groupe.

La parole est à Mme BÜRKLI, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Nous sommes à l'issue d'une journée de combats… Pardon, de débats consacrés - c'est vrai, cela aurait pu être cela !

Donc à l'issue d'une journée de débats consacrés au P.L.U. et pour nous, c'était une journée sans grand intérêt sur le plan de la lutte contre le réchauffement climatique. D'ailleurs, on ne se faisait aucune illusion compte tenu des accords d'appareil que vous avez passés avec les groupes composant la majorité pour faire passer votre projet. On se dit que l'adaptation du cadre de vie des Parisiens au réchauffement climatique méritait mieux que des accords politiques en coulisses qui ne sont pas à la hauteur des enjeux.

En réalité, ce sujet devait être traité de manière plus ambitieuse parce qu'il y a urgence. Quand on voit les conséquences du dérèglement climatique dans les rues de Lyon, ce week-end et ce matin encore, englouties sous les eaux par la puissance d'orages d'une rare intensité, que l'on découvre que les réseaux d'assainissement, qui sont de vieux réseaux comme à Paris, ne sont plus adaptés, on se dit que nous avons perdu beaucoup de temps et que nous nous mettons en danger. Parce que nos villes sont recouvertes de bitume, empêchant l'évacuation des eaux,

parce qu'elles sont insuffisamment végétalisées et plantées d'arbres, à l'exemple des places de la République et de la Bastille. Je parle de Paris, de Lyon, mais ce phénomène est mondial, toutes les métropoles du monde y sont confrontées. Je pense par exemple à New York où les gratte-ciel s'enfoncent au risque de s'effondrer. Les villes, comme le dit si justement l'architecte et urbaniste Denis LAMING, sont aussi mortelles.

Et pendant ce temps-là, à Paris, on regarde ailleurs, on ne traite que de l'écume et de ses conséquences parce qu'on a pris du retard, beaucoup de retard, par une politique incohérente toutes ces dernières années. Un jour, il fallait densifier et le lendemain, il fallait dédensifier. Nous en sommes là et ce que nous avons entendu toute la journée finalement ne nous rassure pas.

Nous vous avons fait beaucoup de propositions avec mon groupe, comme l'ont rappelé ce matin Pierre-Yves BOURNAZEL et Catherine IBLED. Avec les élus du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, nous avons déposé 8 amendements pour intégrer des mesures innovantes et pragmatiques dans ce projet de P.L.U.

Nous avons fait aussi des propositions dans le cadre de la mission "Paris à 50 degrés" avec Alexis GOVCIYAN. Et je voudrais évidemment saluer le travail absolument remarquable effectué par mes collègues Maud LELIÈVRE et Alexandre FLORENTIN qui ont conduit cette mission dans un esprit d'unité et de rassemblement.

Cette unité est essentielle parce que ce sujet, qui semblait être de la science-fiction, devient une réalité. "Paris à 50 degrés", ce n'est plus un sujet de droite ou de gauche, c'est un débat universel et qui concerne tous les citoyens et en particulier les plus fragiles.

Aujourd'hui, pour un sujet aussi stratégique que le Plan local d'urbanisme, la question devait être posée autrement et vous avez choisi, Madame la Maire, de faire de la politique en écartant toutes propositions venues de notre groupe.

Et pourtant, toutes nos propositions émanent du terrain. Elles ont été concertées avec les habitants de nos arrondissements, les conseils de quartier, les acteurs économiques, les urbanistes, les architectes, bref toutes celles et ceux qui pensent l'avenir. J'en citerai quelques-unes :

- la création de toits biosolaires et végétaux partout où cela est possible, parce que le toit est la cinquième façade de l'habitation. Il doit être le lieu de la réduction de notre dépendance énergétique, tout en favorisant la biodiversité et le rafraîchissement des habitations en zone urbaine ;

- l'interdiction de détruire les cheminées afin de les transformer en couloirs de ventilation et permettre un rafraîchissement naturel du bâti. Une nouvelle idée ;

- l'intégration des systèmes de ventilation transversale et à tirage naturel en offrant la possibilité de laisser vacant un espace en rez-de-chaussée afin d'y laisser passer l'air ;

- la création de nouveaux parcs en amont des vents dominants aux abords du périphérique, afin de prérafraîchir l'air avant qu'il ne pénètre en ville, et la mise en réseau par des continuités paysagères des parcs existants et futurs.

Dans le 9e arrondissement, dans un territoire historiquement dense et minéral, nous y sommes particulièrement attachés. Et nous nous battons avec l'administration sans relâche pour augmenter depuis 2014 le nombre d'espaces verts, de plantations en pleine terre, en créant de nouvelles rues jardins, des aires piétonnes, des jardins accessibles à tous qui joueront un rôle essentiel dans la lutte contre l'îlot de chaleur urbain en régulant la température et en favorisant la biodiversité.

Enfin, nous vous avons également proposé la création d'un inventaire patrimonial, rue par rue, bâtiment par bâtiment, des façades pouvant être isolées par l'intérieur ou par l'extérieur quand cela est possible, parce que la rénovation énergétique est un défi immense et que nous savons qu'il ne sera pas possible d'isoler parfaitement tous les bâtiments parisiens, notamment le bâti des XVIIIe et XIXe siècles. Nous le savons, il nous faudra alors adapter l'usage des espaces en fonction du temps et des saisons.

Alors, au lieu de cela, vous avez choisi le recours à du pastillage massif de mille immeubles de bureaux. Un dispositif non concerté, non financé, qui malheureusement ne produira en réalité que très peu d'effets et contribuera à complexifier et à bloquer les permis de construire. Il ne réduira pas non plus le flux des Parisiens qui quittent la capitale chaque année. Mais vous le savez, nous le savons tous et nous le déplorons.

Puis nulle part dans le document que vous nous proposez, il n'est fait mention d'un chiffrage de vos intentions. Par exemple, quels seront les surcoûts liés aux baisses de ressources, telles que la taxe sur les bureaux, si les mille immeubles identifiés devaient être transformés en logements ? Qui paiera pour exproprier les actuels propriétaires de ces mille immeubles, dont le coût est estimé au minimum à 20 milliards d'euros ?

Il y a quelques mois, vous aviez déjà des difficultés pour boucler le budget 2023, puis pour pallier cela vous avez choisi une hausse historique de la taxe foncière. Dès lors, à partir du moment où les normes seront plus strictes et les engagements de dépenses beaucoup plus importants, y aura-t-il de nouvelles dettes au moment où le coût des emprunts est redevenu important ? Et plutôt que de servir à combattre le réchauffement climatique, est-ce que les

ressources du budget municipal iront en priorité à payer des frais financiers ? Ces questions se posent et nous n'avons pas obtenu de réponses aujourd'hui.

Alors, Madame la Maire, nous attendions de votre Exécutif un P.L.U. de rupture. Les mesures alternatives que nous vous avons proposées auraient, je pense, contribué très concrètement à participer à l'adaptation de la ville au changement climatique. Malheureusement, vous n'avez pas souhaité les intégrer et les prendre en compte. Ce sont des mesures que nous jugeons pourtant essentielles.

Donc, nous ne pourrons pas voter en faveur du texte que vous nous proposez aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dernière oratrice, la présidente du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, Mme GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voudrais commencer cette explication de vote en remerciant les services de la Ville pour le titanesque travail fourni. Bien évidemment, nous avons regretté d'avoir tardivement les documents, mais je voulais quand même saluer l'excellent travail réalisé par l'ensemble des services de la Ville.

Je voulais saluer également le premier adjoint et son cabinet. Non pas qu'il ait compté sur nous pour réconcilier sa majorité pour trouver un moyen de voter ce P.L.U. - cela ne m'avait pas échappé - mais au cours de ces deux dernières années, nous avons eu effectivement des informations régulières sur la manière dont se déroulaient les discussions.

Alors, ce P.L.U. parisien, nous avons un regret : qu'il ne soit justement que parisien. En 2006, lors des précédents débats relatifs au dernier P.L.U., nous avions déjà critiqué le manque de pertinence de l'échelle, le P.L.U. n'étant pas métropolitain. Evidemment, nous renouvelons cette critique à un moment où le sujet métropolitain aurait été absolument stratégique pour réfléchir, tant au logement qu'aux emplois et à la mobilité. Car sans tenir compte de la zone dense, voire de l'ensemble de la Région, réfléchir à un P.L.U. à la simple échelle parisienne n'a guère de sens.

Au-delà de ce regret, je voulais noter plusieurs choses qui vont dans le bon sens, notamment en revenant sur certaines dispositions de l'ancien P.L.U. qui ont contribué - cela a été documenté et démontré - à artificialiser la ville.

D'abord, je voudrais revenir sur des compensations qui clairement manquaient d'ambition sur le volet végétalisation. C'est notamment le fait de construire sur la pleine terre contre des toitures végétalisées, un artifice auquel la Ville a trop souvent fait appel et qui a contribué à la bétonisation de Paris.

Autre critique, sur laquelle vous revenez dans ce projet, c'est de faire des E.V.P., espaces verts protégés, de véritables espaces sanctuarisés, contrairement à ce qui fut la norme par le passé, où vous n'hésitiez jamais à déclasser une parcelle pour permettre la construction.

Autre sujet, l'installation d'un seuil minimal de pleine terre et le classement des arbres remarquables. C'est un sujet que notre groupe avait porté lors de la précédente mandature, sans grande écoute à l'époque, ce que je regrette.

J'ajoute également le fait de remettre, notamment au travers d'installations de bancs dans l'espace public, des assises nécessaires non seulement à la mobilité mais également au lien social.

Au-delà de ces avancées réelles, elles ne suffisent pas à masquer, d'une part des manquements face à l'impératif de l'adaptation de la ville au dérèglement climatique, et d'autre part des divergences qui demeurent sur des sujets particulièrement structurants.

Maud LELIÈVRE l'a démontré dans son intervention : il ne suffit pas de répéter l'adjectif bioclimatique pour que ce P.L.U. soit à la hauteur de la nécessité vitale de l'atténuation et de l'adaptation de la ville face au dérèglement climatique, particulièrement lorsque vous avez passé les dernières années à nous dire que vous n'aviez pas artificialisé la ville, contre toute réalité. Avec un résultat, une densification bâtimentaire qui fait baisser la densité en termes de population. Le paradoxe n'est qu'apparent, les Parisiens aspirent à respirer dans leur ville.

Au-delà des mots donc, il faut des actes. Et après les projets anti-écologiques que vous avez portés lors de la précédente mandature, il est encore temps de renoncer au projet de densification et à la diminution des espaces de fraîcheur. Donc, séparez-vous de la centrale à béton Lafarge, sans quoi les engagements que vous avez pris sont vides de sens.

Vous martelez que 300 hectares d'espaces verts seront mis à disposition d'ici 2040, soit quatre fois plus que ce qui a été fait ces dix-huit dernières années, alors même que le projet de P.L.U. ne prévoit que 53 hectares. Dans le 15e arrondissement, les parcelles réservées à la végétalisation représentent 1 % des emprises réservées. Dans ces conditions, comment peut-on imaginer atteindre les objectifs que vous avez fixés ? Le grand projet de Paris, c'est la nature, venez-vous de dire, Monsieur le premier adjoint. Eh bien, ici, nous sommes loin de l'ambition nécessaire pour faire respirer Paris.

Si nous jugeons ce P.L.U. pas à la hauteur de l'urgence climatique, nous avons aussi des divergences majeures sur ce que doit être une ville. Pour nous, une ville doit offrir une hétérogénéité des usages, faire cohabiter logement, emploi, équipements et services publics ; c'est un équilibre à trouver. Et j'ai entendu ce matin dire qu'il fallait chasser le moindre mètre carré de bureau de la ville, quand d'autres entendent continuer à y travailler. J'y vois peut-être des divergences qui ne sont pas réglées dans la majorité. Pour nous, une ville sans activités, ce n'est pas notre vision.

Sur la question du logement, vous avez indiqué, Monsieur le premier adjoint, que vos objectifs étaient ceux-ci : mixité, vivre ensemble, dignité pour tous. Alors souffrez, Monsieur le premier adjoint, que vous puissiez ne pas être les seuls à avoir ces objectifs et que vous n'ayez pas le monopole des solutions pour y parvenir.

Nous, nous ne nous satisfaisons pas de la situation actuelle : des arrondissements surdotés avec insuffisamment d'équipements publics pour les locataires et pour offrir les meilleures conditions d'accueil possible. Au MoDem, nous voulons une meilleure répartition du parc social sur l'ensemble du territoire. Nous voulons mettre l'accent sur les indispensables rénovations pour améliorer la vie des locataires du parc social. Nous prônons la poursuite du financement du logement social pour mieux le rééquilibrer sur le territoire parisien. Et oui, nous sommes en faveur d'une meilleure mixité sociale et favorables à un véritable parcours résidentiel pour les Parisiens.

Nous avons assisté toute la journée à une surenchère autour du P.L.U. pour savoir s'il était plus communiste que Vert ou plus Vert que communiste. Une chose est certaine, c'est que la majorité en sera collectivement comptable et que certaines orientations ne vont pas dans le sens d'une ville plus respirable. La seule question qui mérite d'être posée est : est-ce que les Parisiens vivront mieux avec ce P.L.U. ? Permettra-t-il d'améliorer leurs conditions de vie ? C'est la seule question qui mérite d'être posée et à l'aune de laquelle se positionner.

Nous avions fait des propositions à travers 40 amendements et 10 vœux pour soutenir un projet alternatif, renforcer nos exigences en matière d'adaptation, notamment à travers la déclinaison des recommandations de la Mission d'information "Paris à 50 degrés", sur l'accessibilité du logement à travers notamment le soutien au B.R.S. Dès lors, il est particulièrement dommageable de ne pas avoir de réponses, ou plus exactement un rejet en bloc de l'ensemble de ces propositions qui auraient pourtant permis de traduire certains discours en actes.

Pour nous, ce P.L.U. n'est pas soutenable. Il ne l'est ni sur le plan financier, le pastillage et la servitude de mixité fonctionnelle coûteront des milliards aux finances de la Ville, ni sur le plan écologique, en raison de son manque d'ambition. C'est une occasion ratée.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous en avons terminé avec les explications de vote et je veux vraiment remercier chacune et chacun de ces interventions.

Je vais à présent procéder au vote des amendements et vœux du dossier qui est inclus dans la discussion. Je vous rappelle, bien sûr, qu'il n'y a plus de reprises de parole.

Je demanderai à Emmanuel GRÉGOIRE l'avis de l'Exécutif sur les différents amendements et vœux, puis nous voterons.

Au total, 29 votes publics ont été demandés par les trois groupes de l'opposition. Sur 16 amendements et 13 vœux, j'indiquerai pour chaque vote la procédure qu'il faudra suivre et vous me direz à chaque fois si c'est public ou pas.

Donc, avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 1 du groupe Changer Paris ? Défavorable pour tous.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 1 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 1 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 2 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 2 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 3 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 3 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 4 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 4 est repoussée.

C'était bien sûr toujours Changer Paris.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 5 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 5 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 6 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 6 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 7 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 7 est repoussée.

Sur l'amendement n° 8 du groupe "Indépendants et Progressistes", il y a un scrutin public avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Est-ce que tout le monde a sa carte ? Les procurations également ?

Je fais une suspension de séance pour que tout le monde puisse avoir sa procuration et sa carte.

(La séance, suspendue à dix-huit heures trente-deux minutes, est reprise à dix-huit heures trente-trois minutes).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je pense que tout le monde est prêt. On aurait tout de même dû se préparer avant.

C'est votre problème si vous n'aviez pas les cartes. Ce sont les secrétaires généraux des groupes qui les gèrent, cher Monsieur.

La politesse a été visiblement un peu oubliée dans l'éducation de certains.

Est-ce qu'on est prêt ? On y va.

Le scrutin est ouvert.

C'est la proposition d'amendement n° 8 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Vous votez. S'il y a une procuration, vous retirez la carte, vous mettez la carte de procuration et vous refaites exactement la même procédure.

Tout le monde a pu voter ?

Il va falloir être un peu plus agiles, mes chers collègues. Nous sommes au XXIe siècle. Retirez et remettez si cela ne marche pas. On est plus prompt à faire des "like" et des "retweets". C'est à peu près pareil.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Je clos le scrutin, sinon on est toujours là à minuit.

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 154

Suffrages exprimés : 154

Majorité absolue : 78

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 60

Contre : 94

(Voir détail des votes annexe n° 1).

La proposition d'amendement n° 8 est repoussée au scrutin public.

Il n'y a pas de scrutin public pour la proposition d'amendement n° 9 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", que je mets aux voix, à main levée, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 9 est repoussée.

Nous avons à présent un vote au scrutin public sur l'amendement n° 10 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Votez pour les procurations, Même opération.

Logiquement, vous avez eu le temps, avec le doigté qui est le vôtre, pour voter.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 149

Suffrages exprimés : 148

Majorité absolue : 75

Abstention : 1

NPPV : 0

Pour : 56

Contre : 92

(Voir détail des votes annexe n° 2).

La proposition d'amendement n° 10 est repoussée au scrutin public.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 11 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 11 est repoussée.

Scrutin public sur la proposition d'amendement n° 203 déposée par les groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Vous retirez vos cartes. J'ouvre le vote. Vous remettez vos cartes.

Le vote est ouvert, vous pouvez voter.

J'ai remarqué qu'il n'était pas ouvert.

Il faut s'y mettre au XXIe siècle. D'ailleurs, à main levée, cela irait aussi vite !

Que nous dit la technique ?

Le scrutin est ouvert.

C'est ouvert, remettez votre petite carte.

Le vote est ouvert, vous pouvez voter. C'est un avis défavorable de l'Exécutif.

La première opération a dû fonctionner.

La deuxième a dû fonctionner.

Le deuxième vote pour les procurations. Est-ce que le deuxième vote a fonctionné ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 151

Suffrages exprimés : 150

Majorité absolue : 76

Abstention : 0

NPPV : 1

Pour : 59

Contre : 91

(Voir détail des votes annexe n° 10).

La proposition d'amendement n° 203 est repoussée au scrutin public.

Nous recommençons l'opération du XXIe siècle avec un avis de l'Exécutif défavorable sur la proposition d'amendement n° 189 déposée par groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes. C'est un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Est-ce qu'on peut introduire nos petites cartes ? Est-ce qu'on peut voter ? C'est un avis défavorable de l'Exécutif.

Vous avez pu voter une première fois, puis une deuxième fois pour les procurations.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 143

Suffrages exprimés : 142

Majorité absolue : 72

Abstention : 1

NPPV : 0

Pour : 57

Contre : 85

(Voir détail des votes annexe n° 3).

La proposition d'amendement n° 189 est repoussée au scrutin public.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 190 déposée par les groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 190 est repoussée.

Nous revenons à notre petite machine et je vous demande de lancer la procédure pour la proposition d'amendement n° 191 déposée par les groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

On peut voter ? Donc un avis défavorable.

Le premier vote a eu lieu, sûrement le deuxième dans la foulée.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 145

Suffrages exprimés : 145

Majorité absolue : 73

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 57

Contre : 88

(Voir détail des votes annexe n° 4).

La proposition d'amendement n° 191 est repoussée au scrutin public.

Nous repartons sur la petite machine avec un avis défavorable de l'Exécutif pour la proposition d'amendement n° 192 des mêmes groupes. Vous retirez votre petite carte.

Le scrutin est ouvert.

La machine est lancée, c'est cela ? On peut remettre notre petite carte. C'est bon ?

Avis défavorable de l'Exécutif pour la proposition d'amendement n° 192.

Vous pouvez voter. Votez avec vos procurations.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 155

Suffrages exprimés : 154

Majorité absolue : 78

Abstention : 1

NPPV : 0

Pour : 61

Contre : 93

(Voir détail des votes annexe n° 5).

La proposition d'amendement n° 192 est repoussée au scrutin public.

Nous repartons sur la petite machine avec un avis défavorable de l'Exécutif pour la proposition d'amendement n° 193 déposée par les groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Remettez votre carte.

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 145

Suffrages exprimés : 145

Majorité absolue : 73

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 55

Contre : 90

(Voir détail des votes annexe n° 6).

La proposition d'amendement n° 193 est repoussée au scrutin public.

Nous restons sur la machine avec les mêmes ingrédients de groupes ayant présenté l'amendement n° 194 et la même position défavorable de l'Exécutif.

On attend de pouvoir remettre sa carte.

Le scrutin est ouvert.

On peut mettre la carte et on peut voter.

Vous êtes un peu lents, mes chers collègues.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 147

Suffrages exprimés : 146

Majorité absolue : 74

Abstention : 1

NPPV : 0

Pour : 62

Contre : 84

(Voir détail des votes annexe n° 7).

La proposition d'amendement n° 194 est repoussée au scrutin public.

Idem avec la machine pour l'amendement n° 195, les mêmes groupes à l'origine de cet amendement et le même verdict défavorable de l'Exécutif.

Vous retirez vos cartes. Est-ce qu'on peut les remettre ?

Le scrutin est ouvert.

Avis défavorable.

Moi, cela a marché, c'est donc que vous vous y prenez mal.

Retirez votre carte et remettez-la quand cela ne marche pas.

Est-ce que tout le monde a voté ?

Une fois, deux fois, trois fois.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 148

Suffrages exprimés : 147

Majorité absolue : 74

Abstention : 0

NPPV : 1

Pour : 55

Contre : 92

(Voir détail des votes annexe n° 8).

La proposition d'amendement n° 195 est repoussée au scrutin public.

Nous allons maintenant sur des votes à main levée.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 196 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 196 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 197 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 197 est repoussée.

Nous revenons au vote électronique.

La proposition d'amendement n° 198 déposée par le groupe Changer Paris a reçu un avis défavorable de l'Exécutif.

On peut remettre sa carte.

Le scrutin est ouvert.

Tout le monde a voté ? Il va falloir prendre des vitamines.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 151

Suffrages exprimés : 151

Majorité absolue : 76

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 62

Contre : 89

(Voir détail des votes annexe n° 9).

La proposition d'amendement n° 198 est repoussée au scrutin public.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 199 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 199 est repoussée.

On revient sur le vote électronique. Proposition d'amendement n° 204 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

On remet sa carte.

Avis défavorable.

Vous recommencez l'opération.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 140

Suffrages exprimés : 122

Majorité absolue : 62

Abstentions : 18

NPPV : 0

Pour : 59

Contre : 63

(Voir détail des votes annexe n° 11).

La proposition d'amendement n° 204 est repoussée au scrutin public.

A main levée, je mets aux voix, la proposition d'amendement n° 207 déposée par le groupe MoDem…

S'il vous plaît, taisez-vous un peu !

… MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 207 est repoussée.

A main levée, je mets aux voix la proposition d'amendement n° 208 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 208 est repoussée.

Machine avec la proposition d'amendement n° 209 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

On remet sa carte.

Est-ce que tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 147

Suffrages exprimés : 147

Majorité absolue : 74

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 60

Contre : 87

(Voir détail des votes annexe n° 12).

La proposition d'amendement n° 209 est repoussée au scrutin public.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 210 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 210 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 211 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 211 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 212 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 212 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 213 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 213 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 214 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 214 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 215 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 215 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 216 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 216 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 217 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 217 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 218 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 218 est repoussée.

Les petites cartes pour la proposition d'amendement n° 219 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 150

Suffrages exprimés : 150

Majorité absolue : 76

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 60

Contre : 90

(Voir détail des votes annexe n° 13).

La proposition d'amendement n° 219 est repoussée au scrutin public.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 220 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 220 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 221 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 221 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 222 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 222 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 223 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 223 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 224 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 224 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 225 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 225 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 226 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 226 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 227 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 227 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 228 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 228 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 229 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 229 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 230 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 230 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 231 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 231 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 232 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 232 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 233 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 233 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 234 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 234 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 235 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 235 est repoussée.

Scrutin public sur la proposition d'amendement n° 236 du même groupe, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Reprenez vos cartes.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 151

Suffrages exprimés : 151

Majorité absolue : 76

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 58

Contre : 93

(Voir détail des votes annexe n° 14).

La proposition d'amendement n° 236 est repoussée au scrutin public.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 237 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 237 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 238 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 238 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 239 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 239 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 240 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 240 est repoussée.

Scrutin public sur la proposition d'amendement n° 241 déposée par le même groupe, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Avis défavorable.

Ça y est, ça marche. Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 153

Suffrages exprimés : 153

Majorité absolue : 77

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 61

Contre : 92

(Voir détail des votes annexe n° 15).

La proposition d'amendement n° 241 est repoussée au scrutin public.

Nous passons à la proposition d'amendement n° 242, toujours en scrutin public, déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes et toujours avec le même avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 144

Suffrages exprimés : 98

Majorité absolue : 50

Abstentions : 46

NPPV : 0

Pour : 13

Contre : 85

(Voir détail des votes annexe n° 16).

La proposition d'amendement n° 242 est repoussée au scrutin public.

Je mets aux voix à présent, à main levée, le projet de vœu référencé n° 12 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 64).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 13 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 14 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 15 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 16 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 17 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 18 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 19 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 20 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 21 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 22 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 23 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 24 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 25 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 26 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 27 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 28 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 29 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 30 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 31 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 32 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 33 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 34 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 35 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 36 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 37 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Scrutin public sur la proposition de vœu référencée n° 38 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Tout le monde a voté ?

C'est bon ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 149

Suffrages exprimés : 149

Majorité absolue : 75

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 59

Contre : 90

(Voir détail des votes annexe n° 17).

La proposition de vœu n° 38 est repoussée au scrutin public.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 39 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 40 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 41 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Scrutin public sur la proposition de vœu référencé n° 42 déposée par le groupe Changer Paris. C'est un vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Est-ce que tout le monde a pu voter ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 152

Suffrages exprimés : 151

Majorité absolue : 76

Abstention : 1

NPPV : 0

Pour : 61

Contre : 90

(Voir détail des votes annexe n° 18).

La proposition de vœu n° 42 est repoussée au scrutin public.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 43 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 44 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 45 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Scrutin public pour la proposition de vœu référencée n° 46 déposée par groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Est-ce que tout le monde a pu voter ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 151

Suffrages exprimés : 146

Majorité absolue : 74

Abstentions : 5

NPPV : 0

Pour : 54

Contre : 92

(Voir détail des votes annexe n° 19).

La proposition de vœu n° 46 est repoussée au scrutin public.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 47 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 48 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 49 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Scrutin public sur la proposition de vœu référencée n° 50 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 151

Suffrages exprimés : 150

Majorité absolue : 76

Abstention : 1

NPPV : 0

Pour : 60

Contre : 90

(Voir détail des votes annexe n° 20).

La proposition de vœu n° 50 est repoussée au scrutin public.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 51 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 52 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 53 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 54 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 55 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 56 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 57 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 58 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Scrutin public sur la proposition vœu référencée n° 59 présentée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Tout le monde a pu voter ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 144

Suffrages exprimés : 143

Majorité absolue : 72

Abstention : 1

NPPV : 0

Pour : 60

Contre : 83

(Voir détail des votes annexe n° 21).

La proposition de vœu n° 59 est repoussée au scrutin public.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 60 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 61 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 62 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Scrutin public sur la proposition de vœu référencée n° 63 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 148

Suffrages exprimés : 146

Majorité absolue : 74

Abstentions : 2

NPPV : 0

Pour : 62

Contre : 84

(Voir détail des votes annexe n° 22).

La proposition de vœu n° 63 est repoussée au scrutin public.

A nouveau scrutin public sur la proposition de vœu référencée n° 64 déposée par le groupe Changer Paris, toujours assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 147

Suffrages exprimés : 146

Majorité absolue : 74

Abstention : 0

NPPV : 1

Pour : 62

Contre : 84

(Voir détail des votes annexe n° 23).

La proposition de vœu n° 64 est repoussée au scrutin public.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 65 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Scrutin public sur la proposition de vœu référencé n° 66 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 146

Suffrages exprimés : 146

Majorité absolue : 74

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 62

Contre : 84

(Voir détail des votes annexe n° 24).

La proposition de vœu n° 66 est repoussée au scrutin public.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 67 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 68 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 69 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 70 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Scrutin public sur la proposition de vœu référencée n° 71 déposé par le groupe Changer Paris, assortie d'un un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Tout le monde a pu voter ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 142

Suffrages exprimés : 141

Majorité absolue : 71

Abstention : 1

NPPV : 0

Pour : 57

Contre : 84

(Voir détail des votes annexe n° 25).

La proposition de vœu n° 71 est repoussée au scrutin public.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 72 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 73 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Scrutin public sur la proposition de vœu référencée n° 74 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 134

Suffrages exprimés : 133

Majorité absolue : 67

Abstention : 0

NPPV : 1

Pour : 53

Contre : 80

(Voir détail des votes annexe n° 26).

La proposition de vœu n° 74 est repoussée au scrutin public.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 75 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 76 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 77 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Scrutin public pour la proposition de vœu référencée n° 78 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Qui n'a pas encore voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 136

Suffrages exprimés : 135

Majorité absolue : 68

Abstention : 1

NPPV : 0

Pour : 52

Contre : 83

(Voir détail des votes annexe n° 27).

La proposition vœu n° 78 est repoussée au scrutin public.

Nous continuons avec un scrutin public sur la proposition de vœu référencée n° 79.

Si vous étiez un peu attentif, cela irait plus vite !

Vœu n° 79 avec un avis défavorable de l'Exécutif en scrutin public.

C'est le vœu n° 79 celui-là, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 148

Suffrages exprimés : 148

Majorité absolue : 75

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 56

Contre : 92

(Voir détail des votes annexe n° 28).

La proposition de vœu n° 79 est repoussée au scrutin public.

On a passé le vœu n° 78 et le vœu n° 79 ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 80 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 81 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 82 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 83 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 84 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vous êtes pour ? D'accord. Donc, Changer Paris est pour. Très bien. Cela ne change rien, il est rejeté quand même.

On le notera dans le compte rendu, ne vous inquiétez pas.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 85 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 86 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 87 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 88 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Scrutin public sur la proposition de vœu référencée n° 89 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 148

Suffrages exprimés : 148

Majorité absolue : 75

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 61

Contre : 87

(Voir détail des votes annexe n° 29).

La proposition de vœu n° 89 est repoussée au scrutin public.

Ensuite, nous avons les vœux n° 90 et n° 91 du groupe MoDem, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 90 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 91 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 92 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 93 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 94 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 95 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 96 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 97 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 98 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 99 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 100 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 101 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 33.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DU 33).

Mes chers collègues, le P.L.U. bioclimatique est adopté ! Merci.

(Applaudissements).

Merci beaucoup, mes chers collègues. C'est une immense fierté. Je pense qu'en cette mi-mandature, puisque nous y sommes, c'est un acte fondamental que nous venons de poser ensemble et je suis très fière de cette équipe. Merci.

Compte rendu de la 5e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons, mes chers collègues, avec les dossiers de la 5e Commission.

Je vais donner la parole à M. Émile MEUNIER, président de la 5e Commission.

Je laisse ceux qui doivent nous quitter, nous quitter.

Je remercie Émile MEUNIER qui a pris une très grande part aussi dans l'élaboration de ce P.L.U. bioclimatique.

Monsieur le Président de la 5e Commission, vous avez la parole.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire et encore toutes mes félicitations pour ce beau moment d'union pour le P.L.U. bioclimatique.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Nous avons eu une très belle 5e Commission, comme souvent d'ailleurs. Nous avons passé une grosse heure sur la préparation du P.L.U. bioclimatique et nous n'y revenons pas. Puis nous avons étudié les projets de délibération de Jacques BAUDRIER avec deux projets de délibération signalés…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Silence, s'il vous plaît. Vraiment, je demande que le silence revienne dans l'hémicycle. Si vous avez des choses à vous dire, je vous invite à quitter la salle de séance pour que le calme revienne et que le Président MEUNIER puisse nous raconter la passionnante réunion de la 5e Commission de la semaine dernière.

Président, c'est à vous !

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je disais qu'il y avait, parmi plusieurs projets de délibération de Jacques BAUDRIER, deux qui concernent plus particulièrement Paris Centre : un très bel aménagement d'une cour Oasis et la création d'une cuisine centrale pour l'école maternelle Paul Dubois.

Mme Anne-Claire BOUX en "politique de la ville" avait beaucoup de projets de délibération, dont un qu'il faut signaler concernant la convention pluriannuelle des P.N.R.U. pour les gros projets de l'A.N.R.U. Il y a notamment le projet dans le 18e arrondissement du T.E.P. à la Goutte-d'Or qui a fait l'objet d'une grosse rénovation avec un escalier. Pour ceux et celles qui connaissent ce dossier, ce n'est pas un petit dossier.

Dans les projets de délibération de Ian BROSSAT, ce sont des garanties d'emprunt comme d'habitude, mais il faut signaler peut-être aussi un projet de délibération qui concerne l'augmentation du capital à contribution financière de l'organisme de foncier solidaire ; c'est ce qui permet de faire du bail réel solidaire. Nous en avons longuement parlé pendant le P.L.U. et il y aura une montée en puissance dans les années qui viennent. Puis ce sont aussi des préemptions pour faire du logement social.

Dans les projets de délibération de l'urbanisme, plusieurs concernent des déclassements. Un projet de délibération porte sur la vente d'un terrain pour pouvoir faire une aire d'accueil pour les voyageurs, les gens du voyage.

Un autre concerne Les dessous de Paris dans "Réinventer Paris". J'attire votre attention sur ce projet de délibération puisqu'il y a eu, il me semble en octobre 2022, un vote contre du Conseil de Paris. C'est à la fois pour des conditions financières insuffisantes pour la Ville, selon le Conseil, et parce qu'au bout de quinze ans seulement, Emerige pourra faire ce qu'il souhaite de la destination de ce lieu qui se veut un lieu culturel, alors que le bail court pour cinquante ans. Ce qui veut dire que pendant trente-cinq ans Emerige pourra changer la destination de ce lieu culturel important pour le Centre de Paris. Sur ce point, je crois qu'il n'y a pas eu de modification de la convention. Nous verrons ce que dira le Conseil sur ce projet de délibération.

Puis nous avons eu les projets de délibération de Mme Pénélope KOMITÈS, dont une sur la convention de partenariat avec le projet de communauté apprenante "Villes narratives".

Un projet de délibération très important de Pierre RABADAN concerne la prévention des risques inondations et des subventions au Centre européen de prévention pour sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens au risque de crue.

On nous a présenté le rapport de développement durable, où la Ville encore une fois respecte ses objectifs et progresse d'année en année. Je crois que nous pouvons nous en réjouir.

Enfin, je le rappelle à tous les membres de la 5e Commission, mais c'est aussi exceptionnellement ouvert à d'autres membres puisque nous avons voté un P.L.U., une visite des ateliers de l'APUR, le matin du 16 juin, avec un petit-déjeuner pour rencontrer le nouveau directeur, Alexandre LABASSE, ses équipes et voir très concrètement ce que fait l'APUR, comment il mène ses études, les data, etc.

Je vous remercie et nous souhaite des beaux travaux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, président, d'avoir fait ce compte rendu dans un petit moment de transition au sein de notre séance du Conseil de Paris.

2023 DCPA 7 - Convention de mécénat de compétence entre le groupe "Trace" et la Ville de Paris pour une contribution au projet pilote d'éco-rénovation du Pavillon d'Ivry-Levassor (13e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DCPA 7 concernant une convention de mécénat de compétence entre le groupe "Trace" et la Ville de Paris pour une contribution au projet pilote d'éco-rénovation du Pavillon d'Ivry-Levassor, dans le 13e arrondissement.

Dans le silence le plus absolu, la parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je souhaitais en effet, juste après le vote de ce P.L.U., attirer l'attention de notre Assemblée sur ce projet de délibération qui nous prouve, une fois encore, que la Ville de Paris est une collectivité avant-gardiste sur la question de l'adaptation au réchauffement climatique, à l'atténuation de ses effets et à la baisse de notre empreinte carbone.

Avec cette Convention de mécénat de compétence avec "Trace", la Ville de Paris, sous l'impulsion de Jacques BAUDRIER, est active, ou pourrais-je même dire proactive en matière de réduction de son impact environnemental. Et réduire notre impact passe notamment par une réflexion sur nos techniques de construction qui comptent pour une très grande part dans nos émissions de gaz à effet de serre.

Si nous souhaitons atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, il nous faut engager une réflexion de fond sur cette question. Nous saluons donc l'adoption d'un paradigme nouveau quasi révolutionnaire qui permet à la Ville d'innover plus qu'aucune autre collectivité en la matière. Car vous le savez, nous comptons bien continuer à marier nos engagements sociaux et nos engagements écologiques dans tous les domaines.

Ici, il s'agit d'utiliser en priorité des matériaux issus du réemploi, ainsi que des matériaux "bio" et géosourcés pour continuer à rénover, isoler notre patrimoine et notre parc de logements sociaux au rythme de 5.000 logements par an. Ce qui fait de notre parc social le seul parc de logements en France à respecter la stratégie nationale bas carbone.

Chers collègues, nous venons d'adopter le P.L.U. mais il va falloir maintenant le mettre en place et je vous invite à écouter un peu plus attentivement quand on parle de sa déclinaison, parce que c'est extrêmement désagréable de parler dans ce brouhaha constant. A celles et ceux qui se sentent concernés, ce serait sympathique. Non ? Tout le monde ne se sent pas concerné ? Ecoutez, c'est regrettable, on vient de voter un P.L.U., on parle maintenant de matériaux biosourcés de la construction. Je comprends, on est fatigué, c'est la fin de journée, mais vous pourriez peut-être au moins sortir pour éviter d'avoir un brouhaha qui est désagréable et qui fatigue encore plus.

Comme je le disais, cette ambition de pouvoir construire différemment avec des matériaux biosourcés pour renouveler plus de 100.000 logements par an pour notre parc social est un engagement pour respecter notre stratégie bas carbone. Et tout cela s'inscrit dans l'optique de générer des bénéfices qui sont à la fois sociaux, puisque cela permet de réduire la facture des habitants, et écologiques.

J'aimerais rappeler que cette initiative intervient dans le cadre des règles du P.L.U. bioclimatique avant même que celui-ci ne soit entré en vigueur. Comme quoi ce P.L.U. bioclimatique, c'est bien sûr beaucoup de nouveautés mais aussi la mise en règlement de toutes les bonnes pratiques que nous adoptons d'ores et déjà et que nous aurions généralisées quoi qu'il arrive.

A ce compte, nous pouvons saluer le travail des équipes municipales et des services, notamment ceux de la DCPA qui recherchent activement les solutions les plus adaptées pour une excellente qualité de construction, tout en permettant d'émettre beaucoup moins de CO2, afin d'inscrire chaque opération dans le cadre plus global de la stratégie bas carbone de la Ville de Paris.

Dès lors, la rénovation du pavillon Ivry-Levassor dans le 13e arrondissement par l'équipe de recherche et développement de la DCPA, la Passerelle Transition Ecologique qui est un véritable laboratoire de l'éco-rénovation, apparaît comme une initiative non seulement intéressante mais aussi précieuse. Une initiative qui permet aux services d'approfondir ces recherches de solutions pour isoler notre patrimoine avec des matériaux jusqu'ici peu mobilisés. En l'occurrence, dans cette expérimentation, il s'agit de la paille, une ressource qui a l'avantage d'être à la fois locale et très peu transformée. Il s'agit de mobiliser des matériaux non seulement biosourcés mais également issus de circuits courts.

Cette opération a donc pour but d'analyser cette technique, de documenter les caractéristiques techniques de ce dispositif, notamment l'empreinte carbone, et ensuite, nous l'espérons, de certifier cette technique en vue d'une généralisation future.

Nous tenons à le souligner, cette initiative permet de produire au moins deux bénéfices. Pour commencer, cela permet de fournir une documentation nécessaire pour continuer de guider l'action de la Ville en matière d'alternatives bas carbone. Dans un second temps, elle permet une montée en compétences, une montée même en excellence, toujours plus effective des services, des agents et des agentes parisiens dont nous saluons le travail.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

La parole est au maire du 13e arrondissement, Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Je voulais tout simplement remercier mes collègues. Je suis très heureux que cette opération attire l'œil au-delà des frontières de l'arrondissement et c'est un peu le but. Faire des innovations n'est jamais simple et les porter n'est évidemment pas facile, mais je suis très heureux que cette opération puisse inspirer et, je l'espère, faire des petits.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Jacques BAUDRIER, pour répondre à Camille NAGET.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame NAGET et Monsieur COUMET, de me donner l'occasion d'évoquer le travail de la Passerelle Transition Ecologique qui est notre laboratoire de recherche et développement en matériaux et techniques. Ces matériaux "bio" et géosourcés de notre Direction des constructions publiques qui montrent que notre service public sait innover.

Il s'agit d'un projet de délibération pour une Convention de mécénat avec le groupe "Trace" qui nous met à disposition pendant six mois un nouveau logiciel d'analyse de cycle de vie et à terme de simulation thermique pour un des nouveaux chantiers de la Passerelle Transition Ecologique. Cela va nous permettre de rénover, avec des matériaux biosourcés et avec le minimum d'impact carbone, un pavillon dans le groupe scolaire Ivry-Levassor en mettant à l'honneur en particulier l'isolation paille.

Je tiens à saluer au passage, au-delà de Nathalie CHAZALETTE et Delphine PAILLARD qui sont nos deux architectes qui innovent, tout le travail réalisé avec le Réseau français de la construction paille, avec lequel nous encourageons et nous essayons de développer des utilisations de paille autant que possible. Ce n'est pas toujours facile, d'autant plus que parfois les réglementations édictées par le Gouvernement sont plutôt défavorables à l'utilisation de matériaux "bio" et géosourcés. On a été un certain nombre à signer en commun une tribune en ce sens avec plus de 600 élus et professionnels.

Je tiens aussi à signaler que la Passerelle Transition Ecologique anime le laboratoire de l'éco-construction de l'Académie du climat. Cela nous permet de former de nombreux professionnels, à la fois de nos services de la Ville et d'acteurs extérieurs, de collectivités ou d'entreprises privées. C'est un travail remarquable fait par ce service de recherche et développement et je me permets de les saluer.

Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, cher Jacques BAUDRIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DCPA 7).

2023 DU 75 - Réalisation et déclaration d'utilité publique de l'opération d'écoconstruction d'un équipement culturel polyvalent aux 86 et 88, rue des Rigoles (20e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 75 concernant la réalisation et la déclaration d'utilité publique de l'opération d'écoconstruction d'un équipement culturel polyvalent aux 86 et 88, rue des Rigoles, dans le 20e arrondissement.

La parole est au maire du 20e arrondissement, Éric PLIEZ.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis très heureux de prendre la parole sur ce projet d'équipement culturel aux 86 et 88, rue des Rigoles. C'est un projet que certains d'entre vous connaissent puisqu'il avait été présenté dans une première version en 2019.

C'est un projet simple : il s'agit de construire, à l'arrière de la parcelle du 86, rue des Rigoles et sur l'entièreté de la parcelle du 88, un équipement culturel en R+3 accueillant une salle de spectacle polyvalente et des salles de pratique ouvertes aux habitantes et habitants du quartier, et plus largement aux Parisiennes et aux Parisiens.

Cette parcelle est composée aujourd'hui de box de stockage appartenant à de multiples propriétaires, dont le sol est entièrement artificialisé et avec une esthétique d'ensemble qui est loin d'être idéale. Pour mettre à bien ce projet, il doit être déclaré d'utilité publique pour que la Ville devienne propriétaire de la parcelle et des box.

C'est un projet ambitieux qui répond à la fois au besoin en équipements culturels de ce quartier, de l'arrondissement en général, et au besoin en espaces végétalisés dans le même quartier.

En termes bâtimentaires, c'est un projet à faible densité, composé d'un immeuble de trois étages qui permettra la pratique artistique amateur de la danse, de la musique et du théâtre, mais aussi une salle de 200 places assises et 400 places debout pour accueillir des représentations. C'est vrai qu'on en manque dans le 20e arrondissement mais aussi dans ce secteur de l'Est parisien. C'est donc une salle particulièrement précieuse pour les habitantes et les habitants. Comme vous le savez, dans le 20e arrondissement, les projets artistiques fleurissent et nous manquons trop d'espaces accessibles et abordables pour les faire vivre.

Les changements les plus importants depuis 2019, qui nous amènent aussi vers vous aujourd'hui, concernent la végétalisation. Il y a quatre ans, il était prévu de créer un jardin ouvert sur la place Henri-Malberg situé à l'entrée

de ce futur lieu. Aujourd'hui, nous investissons directement les bâtiments puisque le toit du bâtiment principal sera aménagé pour y permettre la pratique de l'agriculture urbaine. Deux jardins seront créés, un jardin linéaire ouvert sur la place Henri-Malberg et un jardin en fond de parcelle, qui pourra d'ailleurs être partagé avec les usagers du centre et les écoliers qui sont juste à côté, selon un mode de gestion que nous sommes encore en train de définir.

Pour compléter ces mesures d'utilisation, un toit biosolaire sera installé au-dessus de la salle de spectacle qui permettra la création d'énergie propre ou renouvelable.

Je tenais à vous présenter ce projet, dont nous sommes fiers dans le 20e, et j'espère qu'il recueillera un vote unanime de l'Assemblée.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 20e arrondissement.

La parole est au président Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cet équipement prévu dans le 20e arrondissement est très attendu.

Je tiens à rappeler que c'est un amendement que j'avais présenté en 2017, au nom du groupe Communiste et Citoyen, qui avait lancé ce projet d'équipement culturel avec l'appui des élus du 20e, notamment Raphaëlle PRIMET et Jacques BAUDRIER, et l'ensemble des élus d'arrondissement du 20e.

Cet équipement est l'illustration concrète de tout le débat que l'on vient d'avoir ce matin sur le P.L.U. bioclimatique, parce que c'est un équipement culturel dans un espace qui est très dense avec la place des Rigoles et sur lequel on articule un équipement public, la végétalisation et tout ce que l'on vient de voter en termes de plan bioclimatique. Éric PLIEZ a cité déjà beaucoup de choses qui concernent cet équipement.

C'est un équipement qui va valoriser cette place des Rigoles qui s'appelle depuis un certain temps place Henri-Malberg. Encore un vœu que j'avais présenté et j'ai eu l'honneur de participer à l'inauguration de la place Henri-Malberg, ancien président du groupe communiste. Je tiens à avoir une pensée particulière pour lui parce que Henri s'est beaucoup battu dans ce quartier. Il a été un élu communiste très attaché aux questions culturelles, aux intellectuels, mais aussi aux ouvriers et aux décolleteurs qui étaient dans ce quartier de Belleville.

Je voudrais dire que ce projet dédie 830 mètres carrés à la culture, aux pratiques amateurs tournées vers la danse, aux arts graphiques, à l'art dramatique. Une grande salle de spectacles pouvant accueillir près de 400 personnes sera d'une grande utilité, y compris d'ailleurs pour les écoles environnantes qui peinent à trouver des lieux pour monter des spectacles et des créations avec leurs élèves.

Il y a cependant un bémol, l'abandon de la possibilité de "training" pour le cirque et surtout des studios insonorisés. Ils répondaient aux envies et aux besoins des jeunes du quartier et comblaient un manque que ne prend pas en charge le service public. Ce sont d'ailleurs des discussions autour du contenu du projet culturel qui nous ont fait perdre près de deux ans.

Mais nous ne boudons pas notre plaisir. L'équipement devrait ouvrir au second semestre de l'année 2028. Il donnera du cachet et de la convivialité à cette place Henri-Malberg, avec un rez-de-chaussée qui devrait, si j'en crois les objectifs énoncés, permettre de développer un jardin communiquant avec la cour Oasis de l'école Jourdain. Cette dernière sera agrandie par la même occasion et permettra une ouverture sur la place Henri-Malberg.

C'est une ouverture, un gain de pleine terre, de végétalisation, qui fait cet îlot de fraîcheur dont les habitants pourront profiter lors de futures périodes de chaleur et à l'occasion du bal de la Fête de l'Humanité, bal du 14 juillet organisé par les défenseurs de la Fête de l'"Huma".

Dès lors, le pari que nous défendons n'est pas de surdensifier cette parcelle et ce pari est réussi. C'est un aménagement qui nous permet également d'envisager l'insertion d'une activité d'agriculture urbaine avec une mixité d'usages positifs et d'éventuelles passerelles entre les pratiques culturelles et agricoles, au bénéfice encore une fois des habitants et des élèves du 20e arrondissement.

Le jury d'architecture - Jacques BAUDRIER le confirmera peut-être - devra être lancé prochainement. Cela nous permettra de souligner l'exigence environnementale adossée à ce projet de construction, avec notamment l'impératif de recourir à des matériaux biosourcés prioritairement issus du réemploi, ce qui va à l'encontre de tout ce qu'on a entendu tout à l'heure, comme quoi les communistes bétonnaient. Eh bien, là, il n'y a pas de béton et ce sera réalisé très prochainement dans un esprit d'écoconstruction et de stratégie bas carbone.

Nous sommes donc très heureux et impatients de voir la naissance de ce projet et évidemment nous avons une pensée, toutes et tous, pour Henri Malberg qui ne rêvait pas mieux.

Je vous remercie et nous espérons que ce projet de délibération sera adopté à l'unanimité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, président.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER, Monsieur le Maire.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un heureux hasard que ce projet de délibération soit abordé aujourd'hui juste après le vote du P.L.U. parce qu'il s'agit de la concrétisation parfaite de nos débats d'aujourd'hui.

C'est la concrétisation d'une réserve pour équipement culturel qui avait été inscrite dans le précédent P.L.U. et qui concerne une parcelle de box de parking complètement artificialisée. Elle était utilisée uniquement pour faire des parkings aériens de voitures dans un quartier où il y a des centaines, voire des milliers de places vacantes en sous-sol.

C'est donc vraiment un très beau projet que de démolir ces box et de désimperméabiliser une grande partie de la parcelle pour en faire un jardin qui servira d'équipement mixte. Comme l'ont très bien dit Nicolas BONNET-OULALDJ et Éric PLIEZ, il pourra servir de cour Oasis à l'école Jourdain qui est attenante et dont la cour est relativement limitée en termes de surface. Ce jardin sera en plus au cœur d'une zone très dense et en déficit d'espaces verts. Il jouera donc parfaitement le rôle d'îlot de fraîcheur urbain au cœur des parcelles densément construites.

Bien sûr, il y aura également un équipement public culturel qui, comme l'ont très bien dit les deux précédents orateurs, répondra parfaitement aux demandes du quartier.

C'est un projet qui a mis du temps à sortir mais il n'en sera que plus beau. En tant que militant élu communiste du 20e particulièrement, j'en suis heureux puisqu'il sera situé place Henri-Malberg. Et comme ma collègue Raphaëlle PRIMET, nous vous invitons avec tous les communistes du 20e au bal du 13 juillet qui sera d'autant plus festif que ce vote sera acquis aujourd'hui.

Merci à toutes et tous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Jacques BAUDRIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 75.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DU 75).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au fonctionnement des ascenseurs et escaliers mécaniques publics du 13e.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. Il s'agit du vœu référencé n° 103 relatif au fonctionnement des ascenseurs et escaliers mécaniques publics du 13e arrondissement.

C'est un vœu du groupe Paris en commun présenté par le maire du 13e, Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, ce n'est pas le premier vœu que je dépose sur le problème du fonctionnement des ascenseurs et des escalators qui sont sous la responsabilité de la Ville de Paris, donc je me permets de lourdement insister sur le sujet.

Cela permet d'assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et accessoirement aux poussettes, aux "Caddies", aux personnes âgées dans plusieurs quartiers, dont les Olympiades ou en tout cas sur une des entrées des Olympiades, et dans le quartier Paris Rive gauche. Pour le coup, il y a toute une série de dispositifs pour tous les quartiers en bord de Seine.

Je me permets donc d'insister pour qu'on améliore le service, que l'on mette des pénalités aux ascensoristes quand ils ne font pas leur travail, que l'on améliore l'information des usagers, que l'on renforce la surveillance et les alertes automatiques, que l'on améliore la propreté. Bref, des choses qui semblent évidentes mais que nous avons du mal à mettre en œuvre, d'où l'intérêt de saisir directement notre Assemblée délibérante.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Jacques BAUDRIER, pour répondre au nom de l'Exécutif.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire du 13e, cher Jérôme, d'attirer l'attention de notre Conseil sur ce sujet des ascenseurs dans l'espace public qui est effectivement un sujet complexe qui mérite toute notre attention.

Aujourd'hui, la Ville exploite 28 ascenseurs et escalators dans l'espace public des rues, parcs ou jardins. Ils sont situés pour 13 d'entre eux, donc près de la moitié, dans le 13e arrondissement, et pour 8 d'entre eux dans le 12e, en particulier dans les secteurs Olympiades, la rue du Chevaleret et le Viaduc des Arts.

L'entretien et la maintenance sont à la charge de la Direction des Constructions publiques et de l'Architecture, d'où le passage de votre vœu dans cette 5e Commission. Le maintien du bon fonctionnement de ces appareils est un véritable défi pour que la Ville puisse apporter le meilleur service aux habitants.

Installés en extérieur, ils sont évidemment plus exposés aux intempéries qui viennent perturber les mécanismes. De plus, ils sont soumis à des actes de vandalisme nettement plus fréquents que pour les appareils situés à l'intérieur des bâtiments. Ces contraintes entraînent de facto plus de dysfonctionnements et il faut donc une forte mobilisation des services pour suivre l'exécution des contrats de maintenance. Tous les appareils sont équipés de systèmes de supervision qui permettent de vérifier en continu et en temps réel leur bon fonctionnement et signaler une panne. Ils sont aussi nettoyés chaque semaine.

Pour assurer la bonne information aux usagers, l'état des fonctionnements des appareils a été mis en "open data", mais vous avez raison de dire que cette information est peu accessible. Il faut que nous puissions la rendre plus visible et plus ergonomique avec des données en temps réel.

Quant aux dysfonctionnements et retards des prestataires, ils sont l'objet de constats de carence et des pénalités sont régulièrement appliquées aux prestataires.

Par ailleurs, la Direction de la police municipale et de la prévention a été sollicitée pour étudier la vidéosurveillance des appareils les plus problématiques. De plus, nous pourrons nous rapprocher d'autres organismes, comme la S.N.C.F., pour comparer nos expériences afin de nous améliorer.

J'émets donc un avis favorable à votre vœu qui va nous permettre de travailler à améliorer encore notre dispositif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Jean-Baptiste OLIVIER, pour une explication de vote du groupe Changer Paris.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme je l'ai dit au conseil d'arrondissement, nous sommes effectivement très souvent sollicités par des habitants, notamment des Olympiades, habitants âgés qui sont très peinés de ne pouvoir utiliser les escalators. On va évidemment voter favorablement, mais je suis très étonné par cette procédure qui démontre une mauvaise gestion par la Ville de ses rapports avec ses prestataires chargés de l'entretien des escalators et des ascenseurs.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 103 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2023, V. 65).

2023 DU 40 - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle des PRU de Paris Cofinancés par l'ANRU. - Avenant n° 2 à la convention régionale de développement urbain avec la Région Ile-de-France.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 40 concernant un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle des P.R.U. de Paris cofinancés par l'A.N.R.U. - Avenant n° 2 à la convention régionale de développement urbain avec la Région Ile-de-France.

La parole est au président Émile MEUNIER.

Émile ? Si tu veux intervenir sur le projet de délibération DU 40, c'est maintenant.

M. Émile MEUNIER. - Bien sûr. Non seulement je veux intervenir mais c'est un projet de délibération extrêmement important puisqu'il concerne les projets de renouvellement urbain. Il y a plusieurs choses, la question des projets "Cités fertiles" et la Région qui va abonder un peu d'argent.

J'ai pris la parole parce qu'il y a un projet qui nous tient particulièrement à cœur dans le 18e arrondissement et qui est la rénovation du T.E.P. Boris-Vian au cœur de la Goutte-d'Or. Elle a duré un certain temps et elle va au-delà d'une simple réhabilitation du T.E.P. On en profite pour faire la place à côté, pour refaire les boutiques au rez-de-chaussée, pour refaire l'escalier monumental pour pouvoir accéder au T.E.P. et au gymnase.

Il y a en plus un espace très important qui se dégage entre le gymnase et le T.E.P. et toute la question est : qu'est-ce qu'on va en faire ? Il y avait jadis un projet de faire un immeuble dit "immeuble 0" et cela a été bien heureusement écarté. Simplement, il y a ce bel espace. Est-ce qu'on en fait de l'espace vert ? Est-ce qu'on agrandit le gymnase ?

Tout cela, ce sont des choses qu'il va falloir discuter avec les habitants. On sait que dans le 18e, notamment avec notre adjointe Fanny BENARD, la concertation est quelque chose qui compte. Cela compte également pour notre maire Éric LEJOINDRE.

Je voulais donc vous parler rapidement de ce projet, puis remercier toutes celles et ceux qui ont pu le financer et le faire aboutir dans le 18e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci président.

La parole est à Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en votant ce projet de délibération, nous autorisons la Maire de Paris à signer deux avenants à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de décembre 2019 qui encadre la contractualisation entre la Ville de Paris et l'A.N.R.U. et ses partenaires.

L'avenant 1 à la Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain cofinancé par l'A.N.R.U. dans le cadre du N.P.N.R.U. - cela fait beaucoup de sigles - va permettre d'intégrer les lauréats de l'appel à projets "Les quartiers fertiles" à la convention. Cela me permet de saluer Cycloponics qui, après sa ferme souterraine à La Chapelle, va en installer une au quartier Orgues de Flandre. Cet avenant va également nous permettre de diversifier l'offre de logements locatifs aux portes du 20e et d'y renforcer la mixité sociale.

L'avenant 2, quant à lui, va nous permettre de mettre en conformité le calendrier des subventions régionales avec celui de l'A.N.R.U. Enfin ! j'aurais envie de dire. Le Conseil régional d'Ile-de-France a ainsi fini par approuver en mai 2022 un second avenant prorogeant jusqu'au 1er mars 2026 le dépôt des demandes de subventions. Le montant prévisionnel maximal de 7,6 millions d'euros est réparti entre les différents projets d'intérêt national ou régional permettant leur avancée : 3 millions d'euros aux portes du 20e, 1,4 million d'euros à celles du 18e, 1,2 million d'euros à la Goutte-d'Or, qu'évoquait Émile MEUNIER tout à l'heure, et Orgues de Flandre, et 800.000 euros au quartier Bédier-Oudiné dans le 13e.

Mes chers collègues, les projets de rénovation urbaine, nous le voyons sur nos territoires, sont de vrais leviers d'action publique dans nos quartiers. Ils nous permettent de faire de la rénovation thermique, de requalifier nos territoires et parfois même de participer avec les forces de police à lutter contre les trafics, puisque ces requalifications réorganisent les espaces, les sécurisent et déstabilisent lesdits trafics, les empêchant même parfois d'exercer leurs délits.

Je pense ainsi au N.P.N.R.U. de la Goutte-d'Or qui, par le comblement des arcades et le déplacement des escaliers Boris-Vian qu'évoquait Émile tout à l'heure, par le travail que nous menons sur les parkings, conjugué au travail de la Police nationale - que je salue et j'en profite pour saluer également le travail de mon collègue adjoint Kevin HAVET - a déjà amélioré la vie du quartier. Je vous invite d'ailleurs à y faire un petit tour et sincèrement on peut dire que le niveau architectural est un projet que l'on pourrait qualifier, comme le font les jeunes, de "waouh" !

Je pense aussi au N.P.N.R.U. des portes du 18e, avec notamment l'importante requalification en cours du quartier Charles-Hermite, à laquelle nous avons travaillé avec Éric LEJOINDRE et Colombe BROSSEL au précédent mandat et que nous poursuivons avec mon collègue Mario GONZALEZ et Anne-Claire BOUX aux manettes au niveau parisien sous ce mandat.

Et c'est avec une impatience que nous attendons que l'Etat lance un A.N.R.U. phase 3 afin d'avancer sur certains quartiers qui en auraient encore besoin. Je rappelle que les derniers P.N.R.U. datent de la loi Lamy, soit de 2014.

Je pense plus particulièrement au quartier Raymond Queneau de La Chapelle. Alors que la Ville de Paris investit des millions d'euros dans le quartier La Chapelle en requalifiant la porte et l'axe routier Chapelle-Marx Dormoy, en construisant l'Arena, en créant le nouveau quartier innovant au niveau architectural Chapelle International, en créant un parc Chapelle-Charbon, en injectant des équipements publics, les 7, 9, 11 et 13, rue Raymond Queneau - barres d'immeubles du bailleur ICF La Sablière qui, rappelons-le, n'est pas un bailleur de la Ville de Paris - souffrent au quotidien, malgré l'action des équipes de développement local de la "politique de la ville", de la police municipale et de la DPMP. Cette résidence est au centre du quartier La Chapelle. Tout ce qui l'entoure est requalifié, rénové ou neuf, et il ne reste avec ces problèmes que ce quartier qui risque de s'étendre de nouveau au-delà de ses frontières.

Ce projet de délibération est donc pour moi et pour nous élus du 18e, l'occasion de renouveler la demande faite à l'Etat lors de la précédente revue de projet de N.P.N.R.U. Bien évidemment, j'associe Anne-Claire BOUX à cette demande.

Je vous invite, mes chers collègues, à voter ce projet de délibération qui nous permet d'avancer sur nos beaux projets N.P.N.R.U. en cours dans les arrondissements de la périphérie.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maya AKKARI.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les grands projets de renouvellement urbain du N.P.N.R.U. pour quatre quartiers parisiens dont il est question ici, dont un dans le 19e arrondissement aux Orgues de Flandre, illustrent très bien les enjeux dont nous avons passé la journée à discuter, à savoir allier les questions écologiques et sociales. Par exemple, aux Orgues de Flandre, cela se traduit très concrètement par la réhabilitation et la requalification de plusieurs centaines de logements, mais aussi par la requalification des espaces publics et la création d'espaces verts et même d'une champignonnière.

L'A.N.R.U. va bientôt fêter ses 20 ans. C'est un outil absolument essentiel au service des quartiers dits "politique de la ville" et de leur mutation pour répondre toujours mieux aux besoins des habitantes et des habitants, et aux enjeux écologiques et sociaux et de mixité.

Le N.P.N.R.U., ce sont des projets ambitieux qui vont changer en bien, à Paris dans les 18e, 20e, 13e et 19e arrondissements, dans tous les quartiers concernés, le quotidien de ces habitantes et de ces habitants. Mais nous le savons, cela ne permettra pas de répondre à toutes les difficultés qui s'accumulent pour celles et ceux qui résident dans ces quartiers : hausse des coûts de l'énergie, hausse de l'alimentation, disparition des services publics de l'Etat. Et la liste est encore longue.

Je voulais souligner l'appel qui a été lancé, à l'initiative de Ville & Banlieue - Madame la Maire, en tant que trésorière, je sais que vous y serez particulièrement sensible - au Président de la République pour revaloriser la "politique de la ville". Parce que la "politique de la ville", ce n'est pas un supplément d'âme, ce n'est pas non plus une politique qui viendrait à la place de, c'est quelque chose qui a été pensé, construit pour venir en plus, pour essayer de réparer, de rattraper des inégalités qui s'accumulent.

Malheureusement, la "politique de la ville" n'est pas du tout la priorité de ce Gouvernement. Nous n'oublions pas que, dès juillet 2017, à peine élu, une des premières décisions, tentatives du Président de la République MACRON a été déjà de supprimer des crédits et du financement à la "politique de la ville". Il n'est pas arrivé à ses fins, parce que la politique de la ville se construit dans les territoires et grâce à l'engagement d'élus locaux, comme ici à Paris et partout en France.

C'est ce que sont ces projets de renouvellement urbain qui se construisent avec les élus locaux, les habitants et les associations qui sont extrêmement engagées parce qu'il y a, dans les quartiers "politique de la ville", un maillage associatif très fort, un vrai engagement pour une action du quotidien et grâce à cela, les crédits ont été sauvés à l'époque.

Je voulais aussi souligner cet appel parce qu'il ne faut rien lâcher et toujours continuer à porter l'ambition pour les quartiers populaires, comme nous le faisons très bien à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Camille NAGET.

Je donne la parole à Anne-Claire BOUX. C'est à vous, Madame la Maire.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous l'avez bien souligné, derrière ce projet de délibération un peu technique, c'est la vie du quotidien dans les quartiers populaires qui se joue.

Ce nouveau programme national de renouvellement urbain, N.P.N.R.U., qu'est-ce c'est ? C'est un dispositif qui permet d'engager des travaux importants pour rénover entièrement des quartiers, en intervenant sur la rénovation du logement avec des Plan Climat, la transformation de l'espace public que ce soit pour faciliter les mobilités ou créer des espaces verts, la création de services publics là où l'Etat nous fait défaut avec par exemple des centres de santé, des équipements de proximité sportifs et culturels, la mise à disposition de locaux pour les associations et leur action est indispensable pour la vie de ces quartiers, et aussi le soutien aux commerces de proximité, la création d'activités, telles que l'économie sociale et solidaire ou "Fabriqué à Paris". Le renouvellement urbain est donc un véritable levier pour transformer en profondeur les quartiers populaires et améliorer la vie au quotidien pour leurs habitantes et leurs habitants.

Cette convention porte sur quatre quartiers inscrits dans le programme de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine : Python-Duvernois, le projet des portes du 18e, Goutte-d'Or-Boris-Vian et Orgues de Flandre, objet du présent avenant.

Depuis trois ans, dans la droite ligne du Plan local d'urbanisme bioclimatique, nous avons fait évoluer ces projets pour mieux les adapter au changement climatique et renforcer les services de proximité, en particulier en termes de santé et d'alimentation et ce, avec l'exigence de ne pas ralentir ces projets car leurs habitantes et leurs habitants ont besoin de changement tout de suite.

Et vous l'avez dit, ces projets ont déjà été engagés depuis dix ans. Cela avance, plusieurs des intervenants et intervenantes l'ont souligné. C'est à Python-Duvernois, où nous avons déjà transformé et relogé tous les habitants qui vivaient au-dessus du périphérique, en laissant la place à de nouvelles activités autour de la santé et de l'économie sociale et solidaire. C'est aussi la création lancée à Python-Duvernois d'un parc de 4,3 hectares. C'est aussi la création à venir d'une crèche, d'un centre de santé, ainsi que d'un important équipement sportif sur plusieurs étages.

D'ailleurs, beaucoup de vœux ont été déposés ce matin sur la pierre de taille, mais aujourd'hui dans la plupart des jurys qui ont eu lieu sur Python-Duvernois, ce sont des bâtiments en pierre de taille, non seulement parce qu'ils sont aussi écologiques que le bois mais aussi parce que l'esthétisme dans les quartiers populaires compte.

Sur le projet Orgues de Flandre, vous l'avez dit, ce sont de nombreux logements qui ont été rénovés et nous continuons à transformer l'espace public avec la rénovation du jardin central.

Sur Boris-Vian, vous l'avez souligné, cher Émile MEUNIER, chère Maya AKKARI, nous venons de livrer la rénovation du terrain d'éducation physique, tant attendue par les jeunes du quartier, avec une couverture en bois. Nous allons continuer avec la rénovation du gymnase et la transformation de la place Cheikha Remitti.

Il reste encore un espace et pour vous répondre, cher Émile MEUNIER, nous allons engager une votation citoyenne pour que les habitantes et les habitants choisissent eux-mêmes s'ils préfèrent un agrandissement du gymnase ou un espace vert.

Un autre projet que vous n'avez pas cité est celui de Gare des Mines, que nous avons totalement revu avec mon collègue Jacques BAUDRIER pour atteindre un objectif de 14 mètres carrés d'espaces verts par habitant, soit 1,5 hectare en plus. Mais nous aurons l'occasion de vous présenter ce projet dans le plus grand détail.

Alors, sur ces projets, on avance mais il reste d'autres quartiers où il va falloir intervenir. Et nous pressons, Ville de Paris et autres villes, pour que l'Etat relance un nouveau plan de rénovation urbaine car ce dernier plan date de 2014.

Comme vous l'avez souligné, chère collègue Camille NAGET, sur la "politique de la ville", le Président qui avait fait de grandes annonces avec Quartiers 2030 pendant la présidentielle tarde à venir. Il était prévu une parole présidentielle au mois de décembre que nous attendons tout le temps. Elle nous a été promise au mois de juin, mais depuis des mois la situation se dégrade dans ces quartiers avec l'augmentation des prix de l'alimentation, en particulier sur les premiers prix et les marques de distributeurs, avec des collectivités qui n'arrivent plus à boucler les opérations financières des projets de renouvellement urbain. Et c'est l'Etat qui nous dit : débrouillez-vous, supprimez des équipements publics pour pouvoir boucler vos projets. Non, ce n'est pas possible. Et le chômage diminue partout sauf dans les quartiers populaires.

Alors, ce n'est pas possible et c'est pour cela que nous avons fait cet appel au Président de la République pour qu'un plan d'urgence soit enfin lancé pour les quartiers populaires. C'est une urgence sociale, une urgence sociale à bas bruit, mais une urgence sociale que vivent aujourd'hui les quartiers populaires.

Je vous vois, Monsieur le Maire, me regarder. Je vais donc clore mon propos car j'ai sûrement dépassé mon temps de parole. Comptez sur moi, en tout cas, pour aller auprès du Gouvernement chercher un nouveau Plan de rénovation urbaine qui permette de continuer cette transformation des quartiers parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne-Claire BOUX.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DU 40).

2023 DDCT 54 - Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République. - Subventions (327.100 euros) à 85 associations pour le financement de 92 projets dans les quartiers populaires parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 54. Il s'agit d'un appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République. Ce sont des subventions à 85 associations pour le financement de 92 projets dans les quartiers populaires parisiens.

La parole est à Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération porte sur les subventions liées à l'appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République. Peu après les attentats de 2015, la Ville de Paris a souhaité soutenir et renforcer les actions de sensibilisation à la citoyenneté, à la laïcité et au vivre ensemble, en particulier à destination des jeunes. Car oui, il est de notre responsabilité, en tant que collectivité locale, d'être au plus près des jeunes et de faire en sorte de leur transmettre les valeurs qui permettent de souder une société.

Bien sûr, les phénomènes de radicalisation et de séparatisme sont complexes, mais s'il y a une chose certaine, c'est qu'ils trouvent leur source dans le sentiment ou la volonté de ne plus faire société. En ce sens, les projets soutenus sont essentiels car ils visent précisément à tisser et dans certains cas à retisser les liens. Ils visent à faire vivre les valeurs républicaines, en particulier l'égalité qui est le fondement du vivre ensemble.

Cette année, il nous est proposé de soutenir 92 projets, dont 30 nouvelles actions portées par 85 associations pour un moment total de 327.000 euros. Les élus originaires des huit arrondissements prioritaires ont certainement pu le voir sur le terrain. Des outils comme le théâtre forum, l'organisation de soirées débats, de cafés de parents permettent d'aborder avec les jeunes et avec leurs parents des thématiques sensibles, comme les discriminations, les préjugés, les stéréotypes de genre dans les quartiers populaires.

Ce cadre permet également d'évoquer la laïcité. La laïcité dans ce que cette valeur a de fédérateur, la garantie pour tous de vivre ses croyances ou ses non-croyances dans le respect de chacune et de chacun.

L'accompagnement au décryptage des médias est aussi au cœur des projets financés. Nous l'avons beaucoup vu : les "fake news", les médias complotistes sont souvent à l'origine de lignes de fractures profondes, et d'ailleurs pas uniquement avec les plus jeunes. Il est donc essentiel de transmettre les clés pour comprendre, analyser et traiter les flux d'information continue qui font désormais notre quotidien.

Ce combat pour faire vivre le ciment de notre société est essentiel et la Ville de Paris est résolument engagée. On ne peut d'ailleurs que regretter que certains aient pu être tentés de détourner les moyens dédiés à ce combat pour des bassesses politiciennes peu reluisantes. Ce n'est pas acceptable et c'est pour cette raison que la Ville de Paris a porté plainte dans le cadre de la triste affaire du fonds Marianne.

Détournement de fonds publics par négligence, abus de confiance et prise illégale d'intérêts, voici les motifs de l'ouverture d'une information judiciaire par le Parquet national financier. C'est grave et nous attendons des associations mandatées par les Ministres et leurs cabinets qu'elles soient irréprochables. Ce combat est trop essentiel pour accepter de le voir dévoyer. A l'heure où la Commission d'enquête du Sénat semble confirmer les soupçons, nous attendons que toute la lumière soit faite sur cette affaire et sur le fonctionnement du fonds Marianne.

D'ici là, comme elle le fait depuis de nombreuses années, fidèle à ses valeurs, la Ville de Paris continuera à soutenir des projets de qualité qui contribuent à accompagner les citoyennes et les citoyens de demain et à faire vivre le vivre ensemble.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Johanne KOUASSI.

La parole est à Anne-Claire BOUX, Madame la Maire.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Les projets soutenus par cet appel à projets jouent un rôle essentiel pour répondre à la promesse républicaine et faire vivre les valeurs de la République à travers le dialogue. Le vivre ensemble et l'émancipation sont les piliers de notre société et je tenais à saluer ma prédécesseuse, Colombe BROSSEL, d'avoir initié cet appel à projets si important.

Je suis ravie cette année encore de vous présenter de nombreux projets portés par les associations des quartiers populaires pour répondre aux problématiques et aux maux de notre société autour de trois axes, comme vous l'avez souligné, chère collègue : renforcer le dialogue autour des valeurs de la République, comme la liberté d'expression et de conscience ; la question de la laïcité, mais aussi lutter contre les préjugés, les discriminations et toutes formes de rejet ; comprendre et décrypter l'information dans un monde où les "fake news" circulent si vite.

Je tiens à saluer et remercier toutes les associations pour leur engagement, afin de renforcer le lien social et créer de la fraternité là où, vous l'avez dit, certains comme l'extrême droite, comme les populismes veulent diviser notre société, veulent fracturer notre société. Si aujourd'hui cette société tient encore debout, c'est grâce à toutes celles et ceux qui s'engagent sur le terrain. C'est grâce aux associations, aux défenseurs de la liberté d'expression, aux défenseurs de la liberté associative, sinon notre société ne tiendrait plus debout vu toutes les attaques que nous vivons.

Parmi tous ces projets, j'aimerais pouvoir en mettre en avant quelques-uns, comme celui de "La Compagnie à l'affût" dans le 13e qui propose des ateliers pour sensibiliser aux violences faites aux femmes en renforçant les capacités d'écoute, d'empathie et d'échanges. Ou encore "Espoir 18" dans le 18e qui organise des sorties sur des lieux de mémoire et des débats autour de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Ou encore l'association "Enquête" qui anime des ateliers d'éducation à la laïcité et au fait religieux.

Alors, avant de me faire rattraper par le temps, je ne vous présenterai pas les 92 projets tous aussi importants pour faire vivre les valeurs de la République, mais je dirai un mot sur le fonds Marianne puisqu'ici, à Paris, nous nous engageons réellement pour la citoyenneté et nous n'instrumentalisons pas, ni politiquement ni par un fonds factice, ces valeurs qui sont si importantes.

Chers collègues, je vous invite à voter à l'unanimité ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne-Claire BOUX, Madame la Maire.

J'ai reçu de la part du groupe Changer Paris une demande de vote disjoint sur l'article 11 qui concerne l'"Association internationale de mobilisation pour l'égalité", "AIME", dans le 11e arrondissement.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 11 du projet de délibération DDCT 54.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 11 est adopté.

J'ai une demande de vote disjoint du groupe Changer Paris sur l'article 53 qui concerne l'association "Le Tatou Théâtre" dans le 14e arrondissement, pour son action au théâtre forum "Genre, cela se passe au collège".

Je mets aux voix, à main levée, l'article 53 du projet de délibération DDCT 54.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 53 est adopté.

Enfin, l'article 77, il s'agit d'une subvention à l'association "Tatane" dans les 11e et 19e arrondissements pour son action "Radio Tatane, foot, culture et territoire".

Je mets aux voix, à main levée, l'article 77 du projet de délibération DDCT 54.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 77 est adopté.

Le groupe Changer Paris s'est abstenu sur ces trois articles.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 54 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DDCT 54).

2023 DDCT 57 - Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement et budget participatif pour 1.330.205 euros).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons ou plutôt nous n'examinons pas un amendement technique au projet de délibération DDCT 37 qui vise à soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics. C'est un amendement technique n° 104 de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 104 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 104 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 57 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération amendé est adopté. (2023, DDCT 57).

2023 DDCT 69 - Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable favorisant la transition écologique dans les quartiers populaires parisiens. - Subventions (123.900 euros) à 29 associations.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 69 et le vœu référencé n° 105 qui lui est rattaché. Le DDCT 69 s'intitule "Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable favorisant la transition écologique dans les quartiers populaires parisiens". Ce sont des subventions à 29 associations.

La parole est à Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, Madame la Maire, Madame Anne-Claire BOUX, chers collègues, j'interviendrai ici pour présenter le vœu rattaché car "Les Ecologistes" veulent aujourd'hui vous proposer une mesure, qui est à la fois une mesure d'écologie et de justice sociale et qui, si nous l'adoptons, peut changer le quotidien des Parisiennes et des Parisiens. Cette mesure, que nous portons également au niveau national, nous invite à entrer dans une nouvelle aire de protection, nous invite à rendre concret le droit à l'alimentation.

A l'instar de la carte Vitale pour la santé, nous proposons de créer une carte de l'alimentation avec laquelle nos concitoyens pourront acheter des produits de qualité dans des enseignes reconnues pour leur engagement écologique et social sans craindre la stigmatisation et selon un principe simple : chacun selon ses moyens et pour tout le monde des produits sains.

Cette mesure s'appelle la sécurité sociale alimentaire. Retenons ce nom car nous sommes aujourd'hui, je l'espère, au début d'une belle et grande aventure collective. Nous inscrivons cette demande en rendant hommage aux "Jours heureux", le programme du C.N.R. qui souhaitait un plan complet de Sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence. Et l'alimentation suffisante, saine et de qualité doit en être.

La hausse des prix alimentaires qui, je dois le rappeler, s'élève à plus de 15 %, vient s'ajouter aux prix élevés des loyers à Paris, ainsi qu'aux autres augmentations de prix, notamment celle de l'énergie. Cette hausse des prix génère pour beaucoup des difficultés à boucler les fins de mois. Une fois les dépenses indispensables payées, loyer, charges, cantine, transport, c'est pour beaucoup le budget consacré à l'alimentation qui devient la variable d'ajustement, en faisant des économies, soit sur la quantité, soit sur la qualité, soit et malheureusement trop souvent sur les deux.

Par ailleurs, nous savons dans cet hémicycle que l'alimentation, représentant à Paris 20 % de notre empreinte carbone et 22 % en France, est le troisième poste le plus émetteur de gaz à effet de serre après le transport et le logement.

Enfin, nos agriculteurs et agricultrices connaissent eux aussi de grandes difficultés à vivre et le taux de suicide parmi eux en est un triste témoignage. Celles et ceux qui s'engagent dans une agroécologie afin de cultiver, d'élever tout en protégeant la planète ont à faire face à une crise sans précédent, à une baisse drastique de la demande car le marché du "bio" s'effondre.

A Paris, nous avons fait des choix politiques courageux pour l'alimentation, que ce soit dans la politique d'alimentation durable portée par Audrey PULVAR, que ce soit dans la politique de solidarité menée par Léa FILOCHE ou dans le Plan Climat porté par Dan LERT ou encore dans la "politique de la ville" portée par Anne-Claire BOUX.

Notre vœu demande donc que soit créée une expérimentation de la sécurité sociale de l'alimentation, en ciblant en priorité les jeunes, les quartiers populaires, les familles monoparentales et les seniors. Nous souhaitons que cette expérimentation ait lieu l'année prochaine, l'année où avec faste nous accueillerons les Jeux Olympiques et Paralympiques et où dans ce même temps nous ferons en sorte que des Parisiens et Parisiennes puissent manger à leur faim des aliments de qualité.

Cette mesure empreinte de solidarité, d'égalité et de justice sociale constitue une lutte pour un droit, le droit à une alimentation saine pour toutes et tous, et le moyen de soutenir une agriculture de qualité, de protéger notre santé et le climat.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoinette GUHL.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce vœu part d'un constat largement partagé aujourd'hui : malgré le travail formidable de toutes les structures qui la font vivre dans notre pays, l'aide alimentaire ne permet pas de lutter durablement contre la pauvreté. Elle ne peut donc faire office d'unique solution pour garantir à chacun et chacune d'exercer pleinement son droit à l'alimentation.

Le droit à l'alimentation, c'est prendre le problème de la faim à la racine en s'attaquant aux besoins, aux envies et à la voix de celles et ceux qui aujourd'hui ne peuvent pas manger comme ils le désirent. C'est la conscience de cette pauvreté grandissante, où un Français sur six ne mange pas à sa faim contre un sur onze il y a vingt ans.

C'est cette nécessité de garantir un droit à chacun qui amène les communistes à considérer positivement les expérimentations qui s'inscrivent dans cette perspective. En ce sens, nous saluons les différentes initiatives citées dans ce projet de délibération, les activités de cuisine, de jardinage permettant à l'alimentation de trouver un cadre non seulement fonctionnel mais également ludique et par-là même social.

C'est pourquoi, nous l'affirmons, nous ne nous opposons pas au vœu déposé par "Les Ecologistes" sur l'expérimentation d'une "sécurité sociale alimentaire". Nous ne nous y opposons évidemment pas car nous luttons quotidiennement pour que chacun puisse manger à sa faim, que chacun puisse se loger, avoir accès à l'éducation et à la culture, en somme à tout ce qui construit une vie digne.

C'est pourquoi nous avons également insisté sur la nécessité que cette expérimentation et le budget qui lui sera alloué n'empiètent pas sur les budgets actuellement dédiés à l'aide alimentaire. Car si elle est grandement imparfaite, cette solution permet tout de même à de nombreuses personnes de manger au quotidien.

Cependant, et cela explique peut-être mon ton un peu trop distancié, cette initiative de sécurité sociale alimentaire porte une appellation qui nous interpelle. Il ne s'agit pas là d'une remarque d'ordre esthétique, il ne s'agit pas non plus d'un détail. La Sécurité sociale, comme ont grandement contribué à la créer les communistes et la CGT au sortir de la guerre, est indissociable pour nous du travail. Elle repose sur trois éléments à la fois fondamentaux et fondateurs : l'universalité, le conventionnement démocratique et la cotisation. C'est de là que la Sécurité sociale tient sa robustesse depuis quatre-vingts ans et ce, même face à des gouvernants prêts à la détricoter de sa corrélation au travail et aux travailleurs.

C'est pourquoi dans le cadre de cette expérimentation parisienne, nous privilégions ou nous souhaitons que soit privilégiée la dénomination "caisse alimentaire commune" qui nous semble plus juste pour qualifier ce que sera effectivement cette expérimentation.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET, seul orateur du groupe Communiste a priori ? D'accord. Je dis cela parce que Camille NAGET était également intervenue et cela pourrait être à deux voix.

Je donne la parole à Anne-Claire BOUX, pour répondre aux intervenantes et intervenants.

Madame la Maire ?

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère collègue Antoinette GUHL, merci, cher Jean-Philippe GILLET, de pouvoir mettre sur le devant de cet hémicycle la question de l'alimentation, car c'est un véritable cri d'alerte aujourd'hui pour les personnes les plus précaires. Tous les chiffres le montrent et vous l'avez très bien rappelé dans ce vœu et dans vos interventions.

Il y a une triple urgence alimentaire.

C'est la hausse alarmante des prix de l'alimentation qui ont atteint 16 % en mars 2023, selon l'I.N.S.E.E. Comme je le disais tout à l'heure, ce sont les marques de distributeur et les premiers prix qui sont le plus impactés par cette hausse des prix de l'alimentation. Et la précarité alimentaire ne touche pas que les sans-abri mais aussi les personnes dans la grande pauvreté : 20 % de la population française, qui se déclare contrainte économiquement pour s'alimenter, dit y avoir recours ; un enfant sur quatre n'a pas accès à un petit-déjeuner quotidiennement.

Ces chiffres sont alarmants et vous l'avez rappelé, chère Antoinette, l'alimentation constitue aussi un poste d'émission de gaz à effet de serre très élevé de 20 % à Paris.

C'est aussi une urgence sanitaire car aujourd'hui 40 % des décès sont liés à des maladies chroniques, des maladies cardiovasculaires, des cancers et le diabète, d'après un rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail qui date de 2007.

Malheureusement, ces urgences ne sont pas la priorité de ce Gouvernement qui n'a aucun plan d'action concernant l'alimentation, excepté quelques appels à projets ponctuels, des aides d'urgence insuffisantes qui persistent à vouloir réintroduire des pesticides malgré les réserves des agences d'Etat. Aujourd'hui, dans un pays riche avec de l'agriculture intensive et productive, "la France a faim", comme le dit Bénédicte BONZI.

Alors, un autre modèle existe et peut répondre à l'ensemble de ces enjeux sociaux, environnementaux et de santé. A son échelle, vous l'avez souligné, Paris agit et ce projet de délibération en atteste.

Paris agit grâce à l'aide alimentaire avec un doublement des repas distribués chaque jour entre 2019 et 2023 pour arriver à 25.000 repas par jour. Je tiens ici à saluer l'action de ma collègue Léa FILOCHE.

Paris ne fait pas que lutter contre l'urgence alimentaire mais s'attaque aussi à l'accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous. Je tiens à saluer le travail réalisé par ma collègue Audrey PULVAR qui soutient un grand nombre de projets dans les quartiers populaires, des épiceries biologiques en circuit court, le développement du vrac, des cuisines partagées.

Enfin, dans ce projet de délibération, ce sont encore 29 associations en quartiers populaires qui seront soutenues pour rendre l'alimentation accessible à toutes et tous. Et je tiens à saluer, par exemple, l'engagement du collectif "4C", de "Vrac" dans le 18e ou encore de "Saveurs en partage" dans le 20e.

Alors, nous devons aller encore plus loin et je remercie le groupe "Les Ecologistes" pour cette initiative sur la sécurité sociale de l'alimentation.

En effet, c'est un dispositif construit sur le même modèle que la Sécurité sociale de la santé et j'aurais cru que le groupe Communiste aurait un peu plus d'entrain car, avant la Sécurité sociale de la santé, ce sont des caisses communes qui ont donné naissance à cette Sécurité sociale. Là encore, ce que ce vœu veut impulser, c'est la mise en place de caisses communes pour pouvoir traiter cette question de la démocratie alimentaire. Et peut-être que ces caisses communes donneront lieu un jour à une sécurité sociale de l'alimentation, mais ce n'est plus du ressort de la Ville de Paris mais de l'Etat bien entendu.

Cependant, Paris a toujours impulsé des initiatives et Paris peut continuer à impulser des initiatives avec cette sécurité sociale de l'alimentation portée par le collectif du même nom et qui porte un processus qui va de la production de ces produits en agriculture locale au choix collectif de quels produits et quelle alimentation.

Au-delà de cela, c'est toute une réflexion qui est engagée pour lutter contre la précarité alimentaire, bien entendu, mais cette sécurité sociale de l'alimentation se doit d'être universelle. Elle peut prendre et elle prend déjà plusieurs formes. Je tiens à saluer l'initiative de l'Armée du Salut à Montreuil avec des chèques alimentaires ou encore les réflexions menées par le collectif "Vrac" dans le 18e.

Bref, nous avons tout à gagner en allant vers cette sécurité sociale de l'alimentation et je remercie Lila DJELLALI qui a impulsé cette réflexion également dans le 20e.

Vous l'avez compris, chers collègues, j'émets un avis favorable, au nom de l'Exécutif, et je vous invite à voter et le projet de délibération et le vœu rattaché.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Anne-Claire BOUX.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 105 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 66).

Je mets évidemment aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 69.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DDCT 69).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'expérimentation encadrée de barbecues électriques dans le 18e.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. Il s'agit du vœu référencé n° 106, relatif à l'expérimentation encadrée de barbecues électriques dans le 18e arrondissement.

C'est Émile MEUNIER qui le présente, pour son groupe "Les Ecologistes".

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu répond à une question que nous connaissons dans le 18e arrondissement : ce sont des jeunes, des amis, des gens très sympathiques qui ont envie de se retrouver et qui, dans des moments de

convivialité, font des barbecues. Ce sont des barbecues qui peuvent être parfois sur l'espace public et qui ne sont pas encadrés.

Face à cela, il y a deux façons de réagir, à mon avis. La première est de dire que ce n'est pas bien, que ce sont des jeunes et qu'il faut leur envoyer la police. La seconde est d'aller parler avec eux et de voir comment encadrer cette pratique. Cela s'appelle la prévention des risques, le dialogue et finalement faire société.

C'est cette deuxième solution que nous avons choisie dans le 18e avec le maire Éric LEJOINDRE et notre élu en charge de la prévention qui s'appelle Mme Manal KHALLOUK qui fait un travail formidable sur les questions de feux d'artifice, les collectifs d'animation porte de Clignancourt, la relation entre la police et les jeunes, et qui a envie avec toute l'équipe du 18e d'encadrer ces pratiques pour que cela se passe bien et que les gens passent un bon moment entre eux dans le 18e arrondissement.

C'est une expérimentation pour un barbecue électrique et il n'y a donc pas de danger de charbon ou de nettoyage pour les agents de la DEVE. On va essayer avec un, deux ou trois barbecues et si cela se passe bien, pourquoi ne pas le généraliser. Mais nous n'en sommes pas là et en tout cas essayons. C'est le sens de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Président MEUNIER.

La parole est évidemment… enfin, la parole est en tout cas à Anne-Claire BOUX, pour vous répondre.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Le "évidemment" me va très bien ! Merci, Monsieur le Maire, cher collègue.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est parce qu'il s'agissait de barbecue et c'est pour cela que je ne voulais pas... Voilà.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Mais je trouve que c'est un très bon débat.

Cher Émile MEUNIER, merci pour ce vœu présenté par le groupe "Les Ecologistes".

Force est de constater que peu de Parisiennes et de Parisiens ont les moyens d'avoir un jardin ou une terrasse. Alors quand les beaux jours arrivent, beaucoup partent en week-end à la campagne et se retrouvent en famille ou entre amis pour vivre des moments de convivialité autour d'un barbecue. Mais tout le monde n'a pas cette chance, en particulier dans les quartiers populaires. C'est pour cela que plusieurs villes, comme Nantes, Rennes ou Grenoble ont mis en place des barbecues partagés dans l'espace public.

Puisqu'il existe chaque année des barbecues non autorisés dans l'espace public parisien, qui peuvent poser des problèmes de sécurité et des troubles de voisinage, je souhaite souligner cette proposition positive portée par Manal KHALLOUK, conseillère déléguée du 18e arrondissement à l'animation locale qui vise, plutôt que d'interdire, à expérimenter l'encadrement de ces barbecues sur des emplacements dédiés sur l'espace parisien.

La proposition consiste à confier à des associations l'animation des temps pendant lesquels des barbecues électriques seraient mis à disposition, en particulier à destination des jeunes mais accessibles à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens. Mettre à disposition des barbecues partagés, c'est créer des moments de convivialité et de partage intergénérationnel.

Alors, vous allez me dire, le barbecue c'est la consommation de viande, avec l'impact que l'on connaît sur la santé et l'environnement, d'où l'intérêt d'en confier l'animation à des associations pour questionner sur l'impact de la consommation de viande avec des jeunes qui sont parfois moins sensibilisés à ces questions. On peut montrer que l'on peut faire griller des légumes plutôt que de la viande et c'est tout aussi convivial. On peut aussi questionner la place des femmes autour du barbecue. Donc plutôt que d'interdire, faisons du barbecue un outil de médiation pour parler écologie, pour parler égalité femmes hommes.

Vous l'avez compris, chers collègues, je donne un avis favorable à ce vœu et je vous invite à le voter.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne-Claire BOUX.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote du groupe Changer Paris. Il s'agit de Vincent BALADI. Je pense qu'il veut avoir des barbecues électriques dans le 8e arrondissement, c'est cela ?

M. Vincent BALADI. - Non, je suis très étonné par ce vœu, venant en plus d'Émile MEUNIER qui est jusqu'à maintenant assez logique dans tout ce qu'il fait, je trouve.

Là, il m'étonne parce que très clairement les barbecues électriques vont à l'encontre de tout ce que l'on nous dit déjà du côté des Verts sur la consommation de viande, etc. Je suis donc un peu étonné. En général, vous n'allez pas me dire que c'est des légumes que l'on fait cuire.

Ensuite, ce sont des risques de sécurité élémentaires, surtout sur la voie publique et dans les parcs et jardins. Pourquoi pas dans d'autres arrondissements aussi ? En fait, vous enfoncez une porte ouverte et vous allez créer un précédent. Pour moi, c'est très grave.

Puis vous dites après subventionner des associations pour surveiller la consommation de viande. A un moment donné, il faut arrêter.

Je pense qu'il vaut mieux retirer ce vœu. En tout cas, nous voterons contre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il s'agit d'une expérimentation, encadrée de plus.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 106 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 67).

2023 DLH 104 - Contribution financière (300.000 euros) à la Foncière de la Ville de Paris, organisme de foncier solidaire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons, de fait et dès maintenant, le projet de délibération DLH 104 relatif à la contribution financière à la Foncière de la Ville de Paris, organisme de foncier solidaire.

La parole est au président MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, vous connaissez tous le bail réel solidaire que l'on peut rendre possible grâce à cet organisme foncier de la Ville.

Juste deux mots, un pour rappeler, même si on en a déjà longuement parlé, que dans le futur Plan local d'urbanisme, on va mettre en place une montée en puissance sans précédent, je crois en France, du bail réel solidaire. Je rappelle qu'il permet à la Ville de garder le foncier et aux propriétaires d'acheter finalement les murs beaucoup moins chers. Vous avez une personne qui peut investir dans l'immobilier et être propriétaire, et vous avez la Ville qui tient les prix en tenant le foncier. Tout le monde est gagnant et cela va monter en puissance à Paris.

L'autre point que je voulais souligner est qu'il y a eu le Conseil national de la refondation ou de la rénovation, je ne sais pas ce qui est organisé par le Gouvernement. Il y avait des ateliers sur le logement. Vous connaissez tous, évidemment, la crise du logement qui ne fait malheureusement que commencer et il est ressorti une mesure importante qui est justement de développer le bail réel solidaire.

Je pense que la Ville l'a entendu et cela peut être aussi intéressant de voir ce que le Gouvernement entend par là et comment on pourrait peut-être aider au financement du B.R.S. à Paris via des mesures gouvernementales.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Président.

La parole est à Ian BROSSAT, pour vous répondre. Monsieur le Maire ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Émile MEUNIER a tout bien dit. Ce projet de délibération vise à renouveler la contribution de la Ville à la Foncière de la Ville de Paris pour son bon fonctionnement.

Cette foncière a été mise en place au début de la nouvelle mandature et elle a pour mission le développement d'une nouvelle offre de logements en bail réel solidaire à des prix qui sont deux fois en dessous du prix de marché, avec un dispositif de dissociation du foncier et du bâti. Dès lors que l'on achète le bâti et plus le foncier, puisque le foncier reste la propriété de la Ville de Paris, on peut évidemment proposer du logement moins cher qu'en accession classique. La Ville de Paris a bien l'intention de continuer à développer cet outil qui est un outil d'accession à la propriété pour les classes moyennes.

Par ailleurs, Émile MEUNIER a eu raison de dire que le Gouvernement a annoncé son intention d'augmenter les plafonds de ressources pour pouvoir accéder au logement en bail réel solidaire. Cela veut dire en gros permettre à plus de Français, y compris ceux qui ont un peu plus de revenus que ceux qui y avaient droit jusqu'à présent, d'accéder au B.R.S. C'est une bonne nouvelle puisque le nombre de personnes éligibles au B.R.S. va pouvoir augmenter.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 104.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DLH 104).

2023 DLH 115 - Location de l'immeuble 34, rue du Cardinal-Lemoine (5e) à Paris Habitat OPH. - Bail emphytéotique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 115 concernant la location de l'immeuble 34, rue du Cardinal Lemoine dans le 5e arrondissement à Paris Habitat OPH. C'est un bail emphytéotique.

La parole est à Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit effectivement d'un immeuble situé dans le 5e arrondissement au 34, rue Cardinal Lemoine qui a un bail sur soixante-cinq ans et pour lequel la Ville demande un loyer capitalisé fixé à 990.000 euros qui sera, comme chaque fois, payable en une fois.

Comme vous le savez, nous sommes contre les loyers capitalisés, parce que cela obère les financements des bailleurs sociaux qui ont à faire face à une maintenance continue de leur parc immobilier qui est de plus en plus important.

Vous le savez, les ascenseurs sont souvent en panne pendant des mois, les structures connaissent des fragilités et demandent des reprises régulières, l'entretien des espaces communs demande une attention quotidienne. Toutes ces dégradations quotidiennes que connaissent les locataires sont trop importantes et ils sont parfois à bout.

Pour y faire face, les bailleurs sociaux ont besoin de financements et de budgets conséquents. C'est pourquoi, les mêmes causes produisant les mêmes effets, nous voterons contre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Anne BIRABEN.

La parole est à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Anne BIRABEN, d'attirer notre attention sur ce très beau projet de délibération qui va nous permettre de réaliser du logement social au 34, rue du Cardinal Lemoine dans le 5e arrondissement, qui est un des arrondissements qui comptent le moins de logements sociaux et donc un des arrondissements dans lesquels il y a nécessité à progresser en matière de logement social.

Ne cherchez pas, Madame BIRABEN, une fois de plus des prétextes pour ne pas assumer la position qui est la vôtre, qui est en réalité une position de refus du logement social. Vous aviez d'ailleurs, il y a quelques mois, voté contre la création d'une pension de famille rue des Bernardins et cette fois-ci…

Il n'y avait aucun arbre, Madame BIRABEN, sur cette parcelle, donc vous racontez n'importe quoi !

Et en l'occurrence, vous votez contre la création de logements sociaux rue du Cardinal Lemoine, dans un des quartiers du 5e arrondissement qui comptent le moins de logements sociaux. Mais j'ai l'impression que dès que l'on produit le moindre logement social, c'est un drame pour vous.

Je suis en réalité très fier que nous puissions ainsi développer le logement social en faisant usage de notre droit de préemption dans le 5e arrondissement et le P.L.U. que nous avons voté tout à l'heure nous permettra de poursuivre dans cette voie.

Je remercie l'ensemble des élus qui vont voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 115.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DLH 115).

2023 DLH 119 - Attribution d'une aide en nature à l'association "Protection Civile de Paris Seine" pour la mise à disposition de 3 locaux municipaux dans les 16e, 15e et 17e arrondissements.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la destination des locaux 13, rue d'Armaillé (17e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 119, sur lequel finalement personne n'est inscrit. Par contre, il reste le vœu n° 107 du groupe Changer Paris que David ALPHAND va présenter.

M. David ALPHAND. - J'ai cette lourde responsabilité que de le présenter au nom du maire du 17e arrondissement, Geoffroy BOULARD, et de son équipe municipale.

Ce projet de délibération porte en effet sur le renouvellement de convention de mise à disposition à la "Protection civile", et concernant le 17e arrondissement pour une mise à disposition nouvelle, afin de reloger cette association dont les locaux à Paris Centre vont subir des travaux. Il est donc proposé de lui mettre temporairement à disposition des locaux au 13, rue d'Armaillé au titre d'un bail de deux ans renouvelable une fois et pour un loyer annuel de 100 euros.

Sans remettre en cause cette mise à disposition, le 17e arrondissement et le groupe Changer Paris formulent cependant le vœu qu'à l'issue de cette mise à disposition, ces locaux puissent demeurer à usage associatif. Le nombre, vous le savez, de demandes pour ce type de locaux va en effet croissant et nous sommes très sollicités par des associations en recherche de ce type de local.

C'est par exemple le cas de l'école de musique "A vous de jouer" qui désire s'installer dans le quartier. C'est pourquoi, il vous est demandé également de réétudier sa demande pour l'occupation des locaux rue d'Armaillé ou éventuellement à proximité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, David ALPHAND.

N'oubliez pas de mettre votre carte quand vous intervenez.

Je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci à David ALPHAND de présenter ce vœu qui émane du maire du 17e arrondissement.

Vous avez effectivement déposé un vœu rattaché à ce projet de délibération. Il concerne les locaux situés au 13, rue d'Armaillé dans le 17e. Nous sommes ici dans le cadre d'une mise à disposition temporaire, le temps de travaux du 26, rue Saint-Roch à Paris Centre. A l'issue des travaux rue Saint-Roch, dont la durée prévisionnelle sera de deux ans, la "Protection civile", qui se voit attribuer pour cette période ces locaux, réintégrera ses locaux initiaux.

Vous nous demandez de nous engager au-delà de cette période. Je ne peux pas le faire actuellement puisqu'une étude est en cours pour définir l'usage pérenne de ces locaux du 13, rue d'Armaillé. Dans le cadre de cette étude, plusieurs pistes sont envisagées, y compris celle que vous évoquez, mais c'est à l'issue de cette étude que l'arbitrage pourra être fait.

J'émets donc un avis défavorable sur le vœu rattaché et je vous invite néanmoins à voter le projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je pense que le vœu n° 107 du groupe Changer Paris est maintenu. L'avis de l'Exécutif est défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 119.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DLH 119).

2023 DU 53 - Vente à "SNL-Prologues" de l'ensemble immobilier 10, rue du Docteur-Laurent (13e) en vue de réaliser quatre logements locatifs sociaux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 53 et l'amendement technique n° 108. Il s'agit de la vente à "SNL-Prologues" de l'ensemble immobilier 10, rue du Docteur Laurent dans le 13e arrondissement, en vue de réaliser quatre logements locatifs sociaux.

La parole est à Jean-Baptiste OLIVIER.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous parlons ici d'une petite parcelle rue du Docteur Laurent dans le 13e arrondissement, un immeuble qui nécessite une réhabilitation très lourde et qui est une propriété de la Ville depuis trente ans.

Sur ce principe, on aurait pu être tout à fait pour. Le problème est que je suis contre la création de logements sociaux supplémentaires dans le 13e arrondissement. Je l'assume totalement et je crois qu'on l'a compris, c'est très clair si quelqu'un en doutait, parce que 43 %, cela suffit.

En l'occurrence, même s'il n'y en a que quatre ici, c'est quatre de trop pour moi. C'était l'occasion de faire de l'accession à la propriété ou du P.L.I., enfin ce que vous voulez, mais de l'intermédiaire car on en manque dans le 13e. J'ai posé évidemment la question au conseil d'arrondissement et on m'a rétorqué que c'était du très social.

Voilà pourquoi nous voterons évidemment contre ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Baptiste OLIVIER.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Alors "quatre logements sociaux, c'est quatre de trop".

Deux remarques.

La première est que vous irez expliquer aux quatre familles qui habiteront dans ces logements qu'elles sont de trop ! Parce que le logement social, je le redis ici, ce sont des assistantes maternelles, des instituteurs, des policiers, des femmes de ménage, des éboueurs, autant de femmes et d'hommes qui font tourner cette ville. Oui, je le redis, vous irez leur expliquer qu'ils sont de trop et que vous n'en voulez pas dans le 13e arrondissement !

Deuxièmement…

Ce n'est pas insultant, c'est votre intervention qui était insultante tout à l'heure.

Deuxièmement, quand même, il y a cinq minutes, vous votiez contre du logement social dans le 5e arrondissement, donc vous êtes contre le rééquilibrage du logement social. Vous ne pouvez pas dire à chaque fois, dans le 5e on n'en veut pas parce qu'il y a des loyers capitalisés, dans le 13e on n'en veut pas non plus parce qu'il y en a déjà 40 %. La réalité est que vous n'en voulez jamais et vous trouvez toujours des prétextes pour vous opposer au logement social.

Je le redis ici, ce qui vous dérange, ce ne sont pas les murs, ce ne sont pas les bâtiments, ce n'est pas l'architecture, ce sont les gens qui vivent à l'intérieur. Voilà la réalité et tout le monde l'a bien compris à l'issue de cette journée !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 108 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 108 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 53 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération amendé est adopté. (2023, DU 53).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la mise à l'abri des mineurs isolés installés à l'école Erlanger (16e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux référencés n° 109 et n° 109 bis sont relatifs à la mise à l'abri des mineurs isolés installés à l'école Erlanger, dans le 16e arrondissement.

La parole est à Nour DURAND-RAUCHER, pour le présenter, au nom du groupe "Les Ecologistes".

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, j'ai déjà eu l'occasion de parler de l'école Erlanger et je ne suis pas le seul dans cet hémicycle. Cette école est inoccupée depuis des années. Le vrai problème aujourd'hui est que les personnes qui l'occupent sont des personnes qui ne trouvent pas à se loger ailleurs. On parle de ce qui s'appelle des mineurs en recours, c'est-à-dire des mineurs qui ont passé le test d'évaluation des exilés arrivés en France et qui ont été reconnus dans un premier temps majeurs, mais dont une bonne partie serait reconnue dans un second temps mineurs après examen.

Le jugement peut prendre six mois ou un an et pendant ce temps, ni l'Etat responsable des adultes, ni nous, responsables des mineurs, ne nous en occupons. C'est une situation pour laquelle la France a été condamnée. On nous demande aujourd'hui de reconnaître la présomption de minorité. C'est ce qui fait que ce sont seules les associations qui s'occupent d'eux et elles ont choisi l'école Erlanger pour cela.

Il y avait au départ 200 mineurs, aujourd'hui ils sont 400. L'absence de réponse de la Préfecture de Région, l'absence de réponse de l'Etat, du Ministère de l'Intérieur est très inquiétante. La Ville a proposé des lieux et pourtant on voit bien que ce sont toujours des mineurs livrés à eux-mêmes, sans eau, sans électricité dans un lieu qui n'est pas censé les accueillir.

Je le rappelle, nous sommes condamnés par la Cour européenne des Droits de l'homme. Il s'agit d'un problème essentiel et on n'est même plus capable de faire face au problème des jeunes. Qu'est-ce qu'il se passe ? En fait, c'est l'extrême droite qui nous impose son discours. On a vu ce qu'il s'est passé à Saint-Brévin. Aujourd'hui, nous célébrons le deuil malheureux mais ce sont les dix ans de l'assassinat de Clément Méric tué par l'extrême droite.

On voit qu'aujourd'hui il est de plus en plus difficile de répondre à ces discours et on a l'impression que l'action de l'Etat est tétanisée. C'est une honte et il nous semble donc très important, à nous écologistes et j'espère aux personnes dans ce Conseil et à l'ensemble d'entre nous, que nous fassions à nouveau une interpellation de l'Etat sur la présomption de minorité et que nous mettions à l'abri les jeunes qui en ont besoin, car même s'ils avaient 18 ou 18 ans et demi, des jeunes restent des jeunes qui ont besoin de protection.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nour DURAND-RAUCHER.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour donner l'avis et présenter le vœu n° 109 bis.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nour DURAND-RAUCHER l'a dit, la situation des jeunes, qui occupent l'ancienne école Erlanger dans le 16e arrondissement, doit effectivement nous alerter collectivement. Cette situation reflète la défaillance de l'Etat qui ne garantit pas un hébergement décent à toutes les personnes sans-abri. Cette situation est d'autant plus regrettable qu'elle concerne en l'occurrence des jeunes. Le débat peut avoir lieu pour savoir s'ils sont majeurs ou mineurs, mais quoi qu'il arrive, ce sont des jeunes qui sont vulnérables, qui ont traversé souvent des épreuves très difficiles et qui méritent d'être protégés.

Ce site est effectivement occupé désormais par plus de 400 jeunes qui vivent dans des conditions particulièrement précaires. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous n'avions pas proposé, nous, que ce site, qui est propriété de la Ville de Paris et qui a vocation à devenir du logement social, soit dédié à de l'hébergement intercalaire, précisément parce que ce site est en mauvais état. Néanmoins, ces jeunes, faute d'autres solutions, ont décidé avec un certain nombre d'associations d'occuper ces lieux.

Il y a maintenant urgence, je le dis, à ce que l'Etat organise une mise à l'abri pour permettre à ces jeunes d'avoir un hébergement digne et pour sortir de cette situation qui n'est évidemment pas acceptable. Elle l'est d'autant moins que des manifestations organisées par l'extrême droite ont eu lieu. Ce sont des manifestations et des menaces vis-à-vis des jeunes qui sont dans ces lieux. Il est donc vraiment temps que l'Etat prenne la mesure de cette situation, organise une mise à l'abri et, au-delà de cela, que l'on ait des lieux en nombre suffisant et des lieux pérennes qui permettent d'accueillir des jeunes en recours.

C'est la raison pour laquelle la Ville de Paris en avait créé un rue Émile Zola dans le 15e arrondissement et nous avons fait d'autres propositions à l'Etat pour augmenter nos capacités d'hébergement vis-à-vis de ces publics.

Je vous invite donc à voter le vœu de l'Exécutif qui reprend beaucoup des exigences que vous portez.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais donner la parole à Mme la Directrice adjointe du cabinet du Préfet de police qui nous a rejoints avec beaucoup de vitalité, si j'ose dire.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

L'ancienne école primaire de la rue Erlanger dans le 16e arrondissement et appartenant à la Ville de Paris est occupée depuis le 4 avril, comme vous l'avez rappelé, majoritairement par des jeunes hommes isolés.

Les conditions de sécurité et les conditions sanitaires du site sont précaires. Le bâtiment qui devait être démoli pour permettre la construction de logements sociaux n'est pas habitable et se trouve effectivement dans un état de délabrement avancé.

Compte tenu du nombre important de personnes présentes dans les lieux et des tensions que cette occupation illicite suscite, les services de police maintiennent un suivi quotidien et une vigilance toute particulière aux abords du bâtiment. On a des rondes et patrouilles extrêmement fréquentes sur le secteur pour veiller à la tranquillité et à l'ordre public.

La Maire de Paris et le député Benjamin HADDAD avaient très tôt interpellé M. le Préfet de police sur les individus d'extrême droite qui génèrent effectivement une forme de pression insistante et on a considérablement renforcé notre vigilance et notre dispositif de sécurité pour faire intervenir les policiers du 16e arrondissement dès qu'on détecte des individus et les disperser pour prévenir tout acte violent.

Lors du rassemblement des "Natifs", le 16 mai dernier, un représentant de "Utopia 56" a déposé une plainte pour provocation à la haine. Cette plainte a été immédiatement transmise au Parquet pour appréciation.

Par ailleurs, nous avons un contact direct entre les représentants des associations "Utopia 56", les "Midis du MIE" et la commissaire centrale du 16e arrondissement. Evidemment, le premier réflexe est d'appeler police secours 17 en cas de rassemblement hostile de groupes d'opposants à cette occupation.

Parallèlement, au stade de la procédure d'expulsion engagée par la Ville de Paris, le concours de la force publique n'est pas encore requis. Si une décision d'expulsion venait à être rendue par la juridiction saisie, l'organisation de l'opération s'effectuerait en associant tous les partenaires institutionnels, afin que chacun dans son domaine de compétences puisse permettre sa réalisation dans les meilleures conditions possibles pour faire une mise à l'abri dans le respect des droits de ces personnes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Directrice de cabinet.

Je vais donc demander au groupe "Les Ecologistes" s'il retire son vœu n° 109 au profit du vœu n° 109 bis de l'Exécutif. Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 68).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux expulsions définitives ou temporaires des plus précaires dans le cadre des J.O.P.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mise à disposition de logements étudiants du CROUS pour l'organisation des J.O.P. 2024.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise à disposition de logements étudiants du CROUS pour l'organisation des Jeux olympiques de 2024.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 110, 111, 112 et 112 bis relatifs aux expulsions définitives ou temporaires des plus précaires dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

La parole est à nouveau à Nour DURAND-RAUCHER, pour présenter le vœu n° 110 des "Ecologistes".

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci encore.

Chers collègues, la promesse des Jeux Olympiques était celle de Jeux Olympiques pour tous et toutes.

On a vu des travaux contribuer au renchérissement de certains quartiers, non seulement de Paris mais essentiellement de la Seine-Saint-Denis, amenant des personnes de catégories populaires à avoir toujours plus de mal à se loger à Paris et également en proche banlieue.

Je ne parle pas du tarif des billets que nous avons vu et des personnes, qui sont de catégories relativement aisées, ont quand même trouvé que ces tarifs étaient prohibitifs.

Ce n'est pas de cela que je veux parler. C'est qu'en plus nous souhaitons redorer l'image de notre ville avec un afflux de touristes massif. Et quelle est l'image que nous voulons donner de Paris ? Est-ce que nous voulons donner l'image d'une ville où tous et toutes vivent bien ensemble ? Et du coup, comment est-ce qu'on s'occuperait de ceux qui ont le plus de mal à vivre à Paris ?

Apparemment le choix qui a été fait par l'Etat et le Gouvernement a été de se dire qu'il fallait enlever les pauvres qui étaient sans doute trop nombreux. Ainsi on a vu beaucoup de personnes à qui on propose maintenant d'aller en région. Des sas ont été prévus en région pour accueillir les pauvres qui, trois semaines après, doivent revenir car en fait aucune place d'hébergement n'a été créée. Deux mille places d'hébergement ont été supprimées en fin d'année dernière et n'ont jamais été recréées, alors que la pauvreté est malheureusement toujours très présente.

Au-delà de cela, on voit maintenant que pour pouvoir loger les jeunes, non seulement les logements sociaux se transforment en hôtel, mais en plus les C.R.O.U.S. demandent maintenant à Paris et à Versailles de libérer des places pour les touristes en 2024. C'est-à-dire qu'on sait évidemment que les plus précaires n'ont pas de solutions alternatives pour se loger et c'est pourquoi nous demandons qu'ils aient un logement pour l'été, pas un logement temporaire, mais que ces jeunes soient relogés car il est temps d'avoir un haut niveau d'éthique sur cet aspect des conséquences des Jeux Olympiques.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nour DURAND-RAUCHER.

Nous passons au vœu n° 111 présenté par Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Des étudiants habitant dans des résidences du C.R.O.U.S. ont eu récemment la drôle de surprise de recevoir un mail leur indiquant que le C.O.J.O., Comité d'Organisation des Jeux Olympiques, demandait la mise à disposition de leur résidence du C.R.O.U.S. et qu'ils devaient donc libérer leur logement en juillet et août 2024 pour loger des volontaires et des personnels de ces mêmes Jeux Olympiques et Paralympiques qui auront lieu l'année prochaine.

Les étudiants seraient-ils des sous-locataires au point qu'on leur demande de déguerpir et de faire place nette pour les Jeux Olympiques ? Les étudiants n'ont donc pas le droit de pouvoir profiter de l'émulation parisienne pendant la période des Jeux Olympiques. Nous savions déjà que, vu le coût des billets, le côté populaire nous semblait un peu lointain mais là, la manœuvre est quand même grossière et nous la dénonçons.

Nous souhaitons qu'aucune réquisition ne soit faite de logements étudiants du C.R.O.U.S. qui ne serait pas sur la base du volontariat avec une compensation financière de la part du C.O.J.O.

Nous demandons aussi que le C.R.O.U.S. puisse communiquer au Conseil de Paris la liste de tous les logements qui seront réquisitionnés.

Enfin, nous souhaiterions que l'Etat puisse mettre le même zèle à la réquisition des logements étudiants pour réquisitionner tous les logements vacants et permettre de loger toutes les personnes qui dorment encore aujourd'hui à la rue. Je pense que ce serait beaucoup plus souhaitable que de tenter d'expulser des étudiants en plein été.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

Je donne la parole à Anne BIRABEN, pour présenter le vœu n° 112 du groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous avons tous été surpris par l'annonce mal maîtrisée de la réquisition de logements étudiants du C.R.O.U.S. pour les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Sur la forme, l'annonce fut désastreuse : un mail qui fuite, un Tweet pour s'expliquer. On craint malheureusement que cette communication hasardeuse ne soit que le prélude à une logistique ratée.

Sur le fond, que des logements vacants puissent servir à loger les forces de sécurité, les soignants, les secouristes, etc., à proximité des sites pour les Jeux pendant les compétitions relève du bon sens. Mais ici, il s'agit de résidences étudiantes entières qui seront réquisitionnées, ce qui complexifie largement la donne.

Il y a 22.000 logements étudiants à Paris parmi lesquels 3.200 devraient être réquisitionnés, soit 7 % du parc du C.R.O.U.S. Sachant que 70 % des logements restent occupés pendant la période estivale, cela demande une vraie organisation et une anticipation. Or nous restons aujourd'hui dans le flou.

C'est pourquoi, par ce vœu, nous émettons nos conditions. Puisque le volontariat des étudiants et le mixage des résidences entre étudiants et locataires temporaires sont impossibles, il est absolument indispensable que les étudiants soient prévenus dès la rentrée universitaire de 2023 si leur résidence est concernée. Par conséquent, nous demandons que la liste des résidences concernées soit publiée au plus vite.

En outre, nous pensons qu'un dédommagement doit avoir lieu. Un déménagement induit toujours une charge mentale et financière non négligeable, qui plus est quand il est temporaire. Exonérer les étudiants du paiement du loyer relèverait de la folie financière et inciterait les étudiants à conserver leur logement pendant l'été. Néanmoins, nous pensons que les frais de déménagement devront être pris en charge, qu'une remise ponctuelle de loyer doit être pensée et que les étudiants concernés pourraient être prioritaires s'ils désiraient changer de résidence.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Anne BIRABEN.

Je donne évidemment la parole à Ian BROSSAT. Monsieur le Maire ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer d'être bref en trois points.

Le premier point d'abord est la question du logement des étudiants, notamment les logements du C.R.O.U.S. pendant la période des J.O. Je veux le redire ici et c'est ce que dit le vœu de l'Exécutif, aucun étudiant ne doit être forcé de quitter son logement et la mise à disposition de ces logements doit se faire sur la base du volontariat.

Par ailleurs, à travers ce vœu, nous demandons que les étudiants, qui accepteront de mettre à disposition leur logement, soient exemptés de payer un loyer durant l'été et surtout qu'ils soient assurés de récupérer leur logement à la rentrée universitaire. Le C.R.O.U.S. doit par ailleurs mettre en place des dispositifs pour sécuriser les étudiants au maximum, s'agissant notamment des effets personnels et des dédommagements nécessaires.

Il est aussi indispensable, cela a été dit, que la liste des résidences étudiantes concernées soit communiquée aux élus et que l'organisation de cette mobilisation se fasse avec comme priorité le respect du bien-être étudiant.

Le deuxième point, au-delà du logement des étudiants, est la question du logement des personnes vulnérables de manière générale et plus particulièrement des personnes sans-abri. Des annonces ont été faites par le Gouvernement sur ce sujet. Un certain nombre d'opérations, pour le moins surprenantes, ont consisté à faire partir des sans-abri, qui étaient hébergés en région parisienne, en région et notamment à Rennes, où il y avait pourtant des familles hébergées et donc à remplacer les unes par les autres. Tout cela n'a évidemment aucun sens.

Je le redis, nous sommes évidemment favorables à réfléchir à une meilleure répartition des personnes sans-abri et donc des places d'hébergement à l'échelle du territoire national, mais tout cela doit se faire de manière coordonnée, en lien avec les élus concernés et surtout en prenant en compte la réalité des personnes sans-abri qui, pour certaines d'entre elles, ont des enfants scolarisés, un travail et ne sont pas des balluchons que l'on peut ballotter à travers le pays.

Troisièmement, pour ce qui concerne le logement, l'hébergement des personnes vulnérables, je veux le redire ici, la Ville de Paris est très engagée sur ce sujet. Dans les trois prochaines années, nous allons livrer plus de 20 pensions de familles qui correspondent à 540 logements destinés à des personnes qui sont à la rue et qui vont pouvoir en sortir pour avoir accès à un logement pérenne. Par ailleurs, nous allons continuer à développer les places d'hébergement sur l'ensemble du territoire parisien et nous continuerons à mobiliser notre domaine intercalaire à cette fin.

C'est ce que dit le vœu de l'Exécutif que je vous invite à voter.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Ian.

Je demande au groupe "Les Ecologistes" s'il retire le vœu n° 110 au profit du vœu de l'Exécutif. Merci beaucoup.

Le vœu n° 111 déposé par le groupe Communiste est-il également retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Il l'est, merci beaucoup.

J'imagine que le vœu n° 112 du groupe Changer Paris est maintenu ? Très bien.

J'ai une demande d'explication de vote sur ce vœu de Catherine IBLED. Ce n'est pas sur celui-là ? Est-ce sur le vœu de l'Exécutif ?

Mme Catherine IBLED. - Non, c'était le vœu concernant le C.R.O.U.S. du groupe "Les Ecologistes".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il a été retiré. Le vœu n° 111 étant retiré, il ne peut pas y avoir d'explication de vote sur un vœu retiré, n'ayez aucun regret, chère Catherine.

De ce fait, je mets aux voix le vœu n° 112 maintenu du groupe Changer Paris avec un avis défavorable...

Vous n'avez pas d'explication de vote sur votre propre vœu, sinon il y aurait un problème de cohérence. Mais vous pouvez appeler à voter contre votre vœu dans le cadre d'une explication de vote.

C'est pour cela que je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu du groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Il nous reste plus que le vœu n° 112 bis de l'Exécutif, sur lequel je donne la parole à Anne BIRABEN pour une explication de vote du groupe Changer Paris, et éventuellement à Catherine IBLED, si elle le souhaite pour le groupe MDE. Une petite séance de rattrapage comme au Bac !

Anne BIRABEN, c'est à vous.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec le vœu précédent, ce n'était pas clair mais avec ce nouveau vœu, ça l'est encore moins. On a du mal à comprendre de quoi parle-t-on, de qui parle-t-on. Nous pensons qu'il y a un mélange des genres dans ce vœu qui nuit à la clarté de la volonté de l'Exécutif et surtout qui minimise l'importance de chacun des acteurs mentionnés.

S'agit-il des étudiants ? S'agit-il des personnes en situation de précarité ? S'agit-il d'hôtels, de pensions de famille, de logements pour étudiant du C.R.O.U.S. ? De quelle réalité s'agit-il ? Ce vœu bis est une sorte de fourre-tout difficile à comprendre et à prendre en compte. S'il s'agit de l'hébergement d'urgence dans l'organisation des J.O.P, nous interpellons régulièrement la Ville à ce sujet depuis six mois. Qu'en est-il réellement ?

En raison de toutes ces questions que nous nous posons sans réponse réellement satisfaisante de l'Exécutif et face à la difficulté de comprendre la demande vraiment de l'Exécutif dans ce vœu bric-à-brac, nous préférons nous abstenir.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Anne BIRABEN.

Catherine IBLED ?

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire, je veux bien prendre la parole. Merci beaucoup.

De manière générale, les J.O.P. ne doivent pas être le bouc émissaire des maux de notre pays et il ne faut donc pas travestir les faits à des fins polémiques. C'est pourquoi je souhaitais intervenir sur ce vœu et donner quelques explications sur la réalité de la situation.

La réalité est que chaque été près de 30 % des étudiants résidant en chambre C.R.O.U.S. quittent définitivement leur hébergement. J'imagine que chacun ici est en mesure de comprendre ce phénomène. En Ile-de-France, cela représente plus de 7.000 hébergements C.R.O.U.S. libérés entre juin et septembre.

Ainsi, 3.000 logements sur ces plus de 7.000 logements libérés seront mobilisés pour les J.O.P et des règles ont été élaborées afin d'impacter le moins de résidences possible. Seules 12 résidences sur 155 résidences franciliennes sont concernées, ce qui représente 7 % du parc du C.R.O.U.S. et évidemment des solutions ont été proposées pour chaque situation.

Je voulais juste rappeler que si un résident souhaite rester hébergé l'été, il a la garantie de pouvoir l'être pour le même loyer et le logement sera mieux-disant, puisqu'il sera soit plus proche du lieu de stage ou de travail, soit avec une compensation financière si le logement entraîne des frais supplémentaires de transport.

Les autres étudiants concernés, qui n'auraient pas l'usage d'un hébergement l'été, ne seraient pas redevables des loyers évidemment.

Enfin, pour les nouveaux résidents, les règles sont connues dès maintenant. Les 12 résidences concernées ont une mention spéciale sur le site de candidature à un logement C.R.O.U.S. C'est donc une démarche volontaire des étudiants. Ils sont dès le départ informés sur le fait que leur logement est concerné ou non. Ils pourront, s'ils le souhaitent, en changer ou ne pas choisir le logement proposé.

Donc, les J.O.P. vont surtout être une opportunité pour nos étudiants. Je rappelle qu'il y aura 20.000 billets gratuits pour les étudiants et que des emplois rémunérés et des formations sont proposés dès maintenant pour tous les étudiants qui le souhaitent.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous en prie, Catherine IBLED.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 69).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un diagnostic des balcons du parc social vieillissant.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'examiner les deux derniers vœux ayant trait à la délégation de Ian BROSSAT, sauf s'il veut qu'il en soit autrement.

Le vœu référencé n° 113 est relatif à un diagnostic des balcons du parc social vieillissant. Il est présenté par Jean-Baptiste OLIVIER, du groupe Changer Paris.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Ce sera très rapide, merci Monsieur le Maire.

Je voulais revenir sur le drame qui s'est produit, il y a une quinzaine de jours, dans le 13e arrondissement avec ce balcon qui s'est décroché du 5e étage, avenue d'Italie.

Evidemment on a tous été frappés par cet événement et il me paraît absolument indispensable qu'un diagnostic complet soit fait des balcons des immeubles d'avant les années 1990, puisque l'immeuble en question a été livré en 1988.

Il n'y a pas de polémique sur ce sujet. "Paris Habitat" n'a pas eu d'information préalable concernant la dangerosité de ce balcon en question, mais c'est la nécessité d'avoir une attention toute particulière sur les immeubles datant d'avant cette période.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Baptiste OLIVIER.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci à Jean-Baptiste OLIVIER pour la teneur de ses propos.

Il y a quelques jours, le 19 mai dernier, un balcon s'est effectivement détaché d'un ensemble immobilier du 13e arrondissement et cette chute a gravement blessé deux personnes. Qu'il me soit permis, au nom de notre Assemblée, au nom du Conseil de Paris, de leur adresser nos pensées et nos premiers mots.

Une enquête est aujourd'hui en cours pour identifier les causes de cet accident. Il s'agit d'un phénomène extrêmement rare qui n'est pas propre au parc social ni propre à Paris. Il y a eu au cours des dernières années plus de 30 effondrements de balcons dans toute la France, près du Havre, à Angers et récemment à Nice également. Le cadre normatif et réglementaire n'établit aucune obligation de vérification des balcons. Le législateur sera sans doute amené à s'y pencher et c'est tant mieux.

S'agissant des pratiques en vigueur à Paris, les bailleurs sociaux, comme les foncières privées du reste, ont mis en place des procédures très strictes de vérification du bâti plusieurs fois par an. La procédure est la suivante : chaque signalement donne lieu à un contrôle, lorsqu'un doute existe, les bailleurs font appel à un bureau d'études ou de contrôle extérieur, et si besoin désignent des entreprises pour diligenter les travaux nécessaires.

Par ailleurs, les balcons sont systématiquement vérifiés lors des opérations Plan Climat ou de ravalement, et l'étanchéité est réalisée. J'aimerais rappeler à cet égard l'investissement inédit pour l'entretien du patrimoine des bailleurs sociaux parisiens avec la rénovation de 5.000 logements sociaux chaque année depuis 2020 et le financement de la réhabilitation de près de 25 % du parc social parisien depuis 2009.

Après ce drame, nous avons réuni le 26 mai les principaux bailleurs sociaux de la Ville de Paris, "Paris Habitat", R.I.V.P. et Elogie-SIEMP, pour un point de situation sur les procédures de surveillance et de contrôle de ces structures extérieures. Les bailleurs se sont engagés à harmoniser leurs pratiques de contrôle pour améliorer encore plus la maîtrise du risque.

Par ailleurs, ils continueront, comme l'indique le vœu de l'Exécutif, à faire appel à des bureaux d'études et de contrôle dès que nécessaire, au regard notamment des conclusions du rapport de l'Agence qualité construction sur la sinistralité des balcons.

C'est ce qu'indique le vœu de l'Exécutif et je vous invite à l'adopter.

Nous continuerons bien sûr à suivre ce dossier avec toute l'attention qu'il nécessite.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu n° 113, Jean-Baptiste OLIVIER ?

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - On vote les deux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est dommage parce que le vôtre ne va pas être voté.

Je mets néanmoins aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Cette proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 70).

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à la hausse des charges de loyers et des coûts d'énergie dans les logements sociaux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous terminons avec le vœu référencé n° 114 relatif à la hausse des charges de loyers et des coûts d'énergie dans les logements sociaux.

La parole est à Laurent SOREL, pour le présenter.

M. Laurent SOREL. - J'ai juste un petit problème, mon ordinateur s'est éteint et j'ai mon texte dessus. Est-ce qu'il est possible de le voir demain ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, apportez à Laurent SOREL son vœu, je le demande à la séance, et à partir de votre vœu présentez-le nous de manière synthétique. Je voudrais que l'on termine les dossiers de Ian BROSSAT.

M. Laurent SOREL. - Je le remets sous les yeux et je le présente de manière synthétique. Comment ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Allez-y, Laurent SOREL, vous présentez votre vœu n° 114. Si vous voulez avoir sur papier le vœu n° 114, on vous le passe tout de suite.

M. Laurent SOREL. - Voilà et je ferai ensuite la présentation très rapidement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous avez deux minutes, donc cela ne peut être que concis de toute façon.

M. Laurent SOREL. - Merci beaucoup.

Pourquoi j'ai décidé de présenter un vœu sur l'augmentation des charges de loyers et des coûts d'énergie dans les logements sociaux ? C'est pour deux raisons. Premièrement parce que le Gouvernement a refait passer entre-temps une augmentation de 3,5 % de l'I.R.L. donc potentiellement des loyers. Deuxièmement parce qu'il y a eu un vote à l'Assemblée, le 5 mai 2023, de la proposition de loi visant à protéger EDF d'un démembrement qui est porté par les groupes socialiste et GDR avec les amendements LFI qui rétablissent les tarifs réglementés de vente d'électricité pour les bailleurs sociaux.

Je pense qu'il faut en profiter pour s'engouffrer dans la brèche et mener ce rapport de force. Pourquoi ? Premièrement parce que les locataires aujourd'hui sont pris à la gorge. Ils sont en colère, celles et ceux qui ont du mal à remplir le "frigo" à la fin du mois, ce sont les mêmes qui ont du mal aujourd'hui à payer leurs charges d'énergie à la fin du mois.

Deuxièmement parce qu'on se retrouve effectivement aujourd'hui dans une situation où on fait croire que c'est à cause de la guerre, de la météo ou je ne sais quoi encore, que les charges augmentent, alors qu'on sait bien que c'est à cause du marché européen de l'énergie. Donc, profitons-en pour remonter au créneau sur la question de la sortie du marché européen de l'énergie et sur le retour aux tarifs réglementés.

Par rapport à cela, je pense qu'il y a vraiment une fenêtre de tir pour que la Ville de Paris relaye encore plus leur mobilisation, alors que les locataires ont souvent l'impression d'être un peu trop seuls à mener cette bagarre. Dans le 20e, les locataires ont été reçus à la mairie suite à plusieurs mobilisations contre la hausse des charges.

Deuxièmement, que la Ville de Paris interpelle le Gouvernement pour que soit mise en place une rallonge budgétaire pour une adaptation avec effet rétroactif dès le deuxième semestre 2022 du bouclier tarifaire dans le logement social afin de compléter le reste à charge.

Troisièmement, que la Ville de Paris interpelle le Gouvernement avec d'autres villes et collectivités - il y a un rapport de force à construire - et les bailleurs sociaux pour qu'ils reviennent sur la baisse des A.P.L. C'est évident.

Dernière chose importante pour les locataires, c'est la question de la communication. Souvent ils ont l'impression d'être mis devant le fait accompli quand ils reçoivent la facture à la fin du mois. C'est important que les bailleurs sociaux renforcent leur communication à destination des locataires et de leurs associations sur les contrats les liant à leur fournisseur d'énergie.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurent SOREL.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

En plein accord avec Laurent SOREL qui a légèrement dépassé son temps de parole, je vais donc, pour ce qui me concerne, faire des économies en vous disant simplement de voter pour ce vœu qui dit des choses très justes et que j'approuve.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait, merci beaucoup. Fongibilité du temps de parole entre Laurent SOREL et Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. SOREL, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 71).

Chers collègues, la séance est levée. Elle reprendra à 9 heures demain matin. Belle soirée !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 5 juin 2023 à vingt-et-une heures dix minutes, est reprise le mardi 6 juin 2023 à neuf heures, sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Bonjour à tous.

Désignation d'un président de séance pour la durée de l'examen du compte administratif de la Ville de Paris pour l'exercice 2022.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Mes très chers collègues, en application des articles L.2121-14 et L.3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous allons procéder à la désignation, comme c'est l'usage, d'un président de séance pour l'examen des comptes administratifs de 2022.

Je vous propose la candidature de Patrick BLOCHE pour présider l'examen du compte administratif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

A l'unanimité, Patrick BLOCHE est désigné président de séance.

M. Patrick BLOCHE présidera notre séance pour tout l'examen des comptes administratifs et les votes. Il présidera donc les débats après mon propos d'introduction et celui du représentant du Préfet de police, M. le Secrétaire général pour l'administration, M. Philippe LE MOING-SURZUR.

2023 DFA 21 - États financiers et compte de gestion 2022 du budget général de la Ville de Paris.

2023 DFA 22 - Compte administratif de la Ville de Paris pour 2022.

2023 DFA 23 - Compte de gestion des états spéciaux d'arrondissement pour 2022.

2023 DFA 24 - Compte administratif des états spéciaux d'arrondissement pour 2022.

2023 DILT 5 - Service techniques des T.A.M. - Compte de gestion 2022 du budget annexe.

2023 DILT 4 - Service techniques des T.A.M. - Approbation du compte administratif 2022.

2023 DPE 12 - Budget annexe de l'eau. - Compte de gestion 2022.

2023 DPE 14 - Budget annexe de l'eau. - Compte administratif 2022.

2023 DPE 11 - Budget annexe de l'assainissement. - Compte de gestion 2022.

2023 DPE 13 - Budget annexe de l'assainissement. - Compte administratif 2022.

2023 DSOL 40 - Compte administratif 2022 et compte de gestion 2022 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.

2023 PP 13 - Compte de gestion 2022 de Mme la directrice régionale des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris concernant les opérations de la Préfecture de police.

2023 PP 14 - Compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2022.

2023 PP 15 - Affectation des résultats du budget spécial de la Préfecture de police de l'exercice 2022.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous allons d'abord faire l'introduction générale et ensuite engager les prises de parole.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, ce compte administratif 2022, qui vous est présenté aujourd'hui, est la preuve du bon état financier de la Ville de Paris et de notre gestion exemplaire et transparente de l'action municipale. Deux faits notables sont à souligner. Tout d'abord rappeler que, pour la deuxième année consécutive, nos comptes ont été certifiés, démarche dans laquelle nous nous sommes engagés il y a déjà plusieurs années et que pilote Paul SIMONDON. Egalement, la démarche de budgétisation verte arrive à maturité, avec l'évaluation de l'impact carbone de 95 % de nos dépenses. Cet outil permettra de guider les choix de la Collectivité pour atteindre la neutralité carbone. Nous devons cette transparence aux Parisiennes et aux Parisiens. C'est évidemment un engagement important dans le cadre de nos engagements du Plan Climat. Nous en reparlerons en octobre.

Surtout, les comptes 2022 attestent de la bonne santé financière de la Ville et confirment, comme cela a été rappelé à plusieurs reprises par les agences de notation, que sa gestion budgétaire est saine et maîtrisée. Paris fait en effet partie des collectivités territoriales les mieux notées. Je voudrais à ce titre rappeler quelques éléments.

A titre d'exemple, avant que l'agence Fitch Ratings ne décide, fin avril, d'abaisser la note de l'Etat français de "AA" à "AA-", elle avait revu à la hausse la notation de la Ville de Paris en début d'année. Elle avait notamment salué le fait que, je cite, "Paris exerce un contrôle étroit sur l'évolution de ses dépenses". De même, dans sa dernière évaluation de la Ville, l'agence Standard & Poors a rappelé le poids modéré de sa dette, ainsi que ses engagements hors bilan dit faibles. Elle a également déclaré considérer, je cite, "positivement la stratégie budgétaire claire de la Ville, sa volonté d'optimiser les recettes non fiscales, son degré de transparence financière, sa prospective financière détaillée et sa gestion de la dette et de la trésorerie prudente et optimisée". C'est un motif de satisfaction important et indéniable pour la Municipalité, car, à titre de comparaison, l'évaluation de la gestion budgétaire de l'Etat est bien plus réservée. Le maintien par "Standard & Poors" de la notation de l'Etat la semaine dernière ne doit en effet pas occulter le fait que, en janvier dernier, elle soulignait la détérioration des finances publiques, en raison notamment d'un fort volume d'aides octroyées par le Gouvernement aux entreprises.

Ensuite, nous avons tenu nos objectifs, alors même que les contraintes budgétaires pèsent toujours plus lourdement sur les budgets locaux, en raison d'un désengagement continu de l'Etat et de l'inflation. A ce titre, le désengagement budgétaire de l'Etat s'est encore aggravé en 2022. L'année 2022 marque tout simplement la disparition de la Dotation Globale de Fonctionnement de la Ville, ce qui a représenté une perte de 31 millions d'euros de recettes par rapport à 2021. La Ville participe toujours plus à l'effort de solidarité nationale et pallie les défaillances d'un système de financement public local que beaucoup considèrent, nous avec, à bout de souffle. La péréquation a continué d'augmenter en 2022 pour atteindre un montant de 697 millions d'euros, représentant 22,5 millions d'euros de plus par rapport à 2021. La Ville de Paris a ainsi financé à elle seule 21 % de la péréquation nationale et 60 % de la péréquation régionale.

Les mesures de revalorisation salariale, en particulier l'augmentation du point d'indice, n'ont pas été compensées par l'Etat, même partiellement, et ont contribué à une augmentation de 64 millions d'euros de la masse salariale de notre collectivité. En 2022, 43 millions d'euros des dépenses d'aides sociales obligatoires de l'Etat sont

restés à la charge de la Ville, sans compensation de l'Etat. Depuis 2014, le coût total de ces sous-compensations s'élève à 1,179 milliard d'euros.

Autre fait notable de l'année 2022, avec 5,2 % d'inflation sur l'année, les dépenses de la Ville ont été très affectées par la hausse du coût des matières premières. Les dépenses d'énergie ont ainsi progressé de 47 millions d'euros, représentant une augmentation de 58 %. Du fait des compétences opérationnelles qu'elle exerce et de l'étendue de son action, Paris supporte bien plus que toute autre collectivité les conséquences de l'inflation.

L'ensemble de ces contraintes extérieures pèse de plus en plus sur l'autonomie financière de Paris. Alors que l'économie est aujourd'hui marquée par un ralentissement du marché immobilier, cette situation confirme rétrospectivement ce que nous avions eu l'occasion d'activer et que nous avions eu raison d'activer : le levier fiscal, pour que Paris puisse continuer à assumer son rôle en faveur du climat et de la solidarité, en maintenant un très haut niveau pour nos services publics, dont les Parisiennes et les Parisiens ont plus que jamais besoin.

Après 2 années marquées par les effets de la crise sanitaire, le compte administratif 2022 fait donc état d'un retour à une plus grande normalité budgétaire. Il est en excédent de 150 millions d'euros. Les comptes 2022 témoignent ainsi d'une situation financière et d'une gestion budgétaire saines et maîtrisées. S'il n'atteint pas encore le niveau d'avant-crise, l'autofinancement se rétablit progressivement. L'épargne brute de la Ville a progressé de 123 millions d'euros, pour atteindre 581,7 millions d'euros contre 631,1 millions d'euros en 2018 et 670,7 millions d'euros en 2019. Cette bonne santé résulte tout à la fois de la reprise de l'activité économique et du tourisme, qui ont permis une hausse de 5 % des recettes de fonctionnement. Ainsi, les recettes de D.M.T.O., Droits de Mutation à Titre Onéreux, qui s'établissent à 1,75 milliard d'euros et de taxes de séjour à 99 millions d'euros atteignent des niveaux importants.

Dans le même temps, nous avons pu contenir la hausse des dépenses de fonctionnement à 3,8 %, dans un contexte marqué par les revalorisations salariales et la hausse des coûts des matières premières, que j'évoquais il y a quelques instants. D'abord, des efforts ont été faits dans le cadre du Plan de sobriété décidé cet automne, qui nous a permis de réduire de 8,5 % les dépenses de chauffage de la Ville. Ensuite, plus des ¾, 76 %, de nos investissements sont financés par des ressources propres, ce qui nous permet de recourir de façon raisonnable à l'emprunt. À hauteur de 1,5 milliard d'euros, ces investissements ont notamment été alloués au financement de la rénovation thermique des bâtiments, 33 millions d'euros, au logement social, 464 millions d'euros, aux transports en commun, 136 millions d'euros, au développement des pistes cyclables, 28 millions d'euros, ou encore à l'entretien des parcs et jardins, 28 millions d'euros.

Comme chaque année, nos dépenses traduisent nos priorités de la mandature. Plus que jamais, nous avons encore, dans le budget 2022, fait le choix de la solidarité : 1,8 milliard d'euros ont ainsi été consacrés à la santé et à l'action sociale, représentant un engagement supplémentaire de 49 millions d'euros par rapport à 2021 et une progression de 28 millions d'euros sur l'Aide Sociale à l'Enfance.

Je vais à présent donner la parole à M. le Représentant du Préfet de police pour le propos introductif. Ensuite, je proposerai à Patrick BLOCHE de prendre la présidence de nos débats.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, l'exercice 2022 du budget spécial, que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui, rend compte d'une année marquée par deux phénomènes disjoints, mais tout aussi importants : d'une part, le contexte inflationniste au niveau national et international, d'autre part, les conséquences du changement de normes comptables, qui n'ont qu'un impact de présentation, mais qui doivent être expliquées.

Concernant l'inflation dans notre pays, l'INSEE a observé une augmentation des prix à la consommation de 5,2 % en 2022, contre 1,6 % en 2021 et 0,5 % en 2020. Cela a bien sûr eu des effets sur tous les services financés par le budget spécial de la Préfecture de police. Cette inflation a pesé sur le budget spécial de deux façons : l'augmentation du coût de l'énergie et des intrants, d'une part, qui a eu une incidence sur les coûts de fonctionnement des services ; les différentes mesures de revalorisation salariale décidées par le Gouvernement dans le courant du second semestre 2022, d'autre part, qui ont eu un impact sur les crédits de rémunération. Je rappelle que ces mesures ont été décidées pour soutenir le pouvoir d'achat des agents publics.

Afin d'y faire face, le budget supplémentaire, que vous avez adopté en juillet 2022, a rehaussé significativement les plafonds de dépenses de fonctionnement, en mobilisant deux sources différentes de financement : d'une part, les contributions supplémentaires des co-financeurs, 8,31 millions d'euros au global, dont 3 millions pour la Ville de Paris, d'autre part, l'ensemble des excédents cumulés de fonctionnement qui ont été constatés en compte administratif 2021 à hauteur de 7,5 millions d'euros. Les crédits ouverts en section de fonctionnement s'étant révélés insuffisants, le Conseil de Paris a voté une décision modificative en novembre 2022, permettant d'augmenter la section de fonctionnement de 0,9 million d'euros, sans appeler pour autant une contribution supplémentaire de la Ville.

À ce stade de la présentation, je me dois d'insister sur une précision méthodologique importante : ce compte administratif 2022 du budget spécial est le dernier présenté à votre Assemblée selon la norme budgétaire et comptable dite M14. Le budget spécial applique en effet la M57 depuis le 1er janvier 2023. Je vais y revenir plus

précisément plus tard dans mon propos, car cela introduit une différence de méthode en 2022, spécifique à cette seule année par rapport aux années antérieures. Certains chiffres ne peuvent donc pas s'analyser tout à fait comme les années antérieures.

Mesdames et Messieurs, vous avez pu constater que ce compte administratif traduit la pleine exécution des engagements pris par M. le Préfet de police lors des votes du budget primitif, du budget supplémentaire 2022 et de la décision modificative de novembre 2022. Je vous rappelle ces quatre engagements : poursuivre le déroulement du Plan de modernisation de la B.S.P.P. ; poursuivre les constructions et rénovations immobilières structurantes engagées ces dernières années ; financer les mesures nouvelles salariales pour les militaires de la B.S.P.P. et les agents des administrations parisiennes et des services communs de la Préfecture de police ; enfin, soutenir les dépenses de fonctionnement courant des services, dans un contexte inflationniste. Au total, les services soutenus par le budget spécial, la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, les administrations parisiennes et les services communs, ont pu compter sur 704,36 millions d'euros de ressources en 2022 contre 691,89 millions d'euros en 2021. Ce montant de 704,36 millions d'euros se répartit en 613,55 millions au titre de la section de fonctionnement et en 90,81 millions au titre des investissements.

Concernant justement la section de fonctionnement, sans surprise, ce compte administratif 2022, que nous vous présentons aujourd'hui, voit des dépenses de fonctionnement en hausse de 3,55 %, à hauteur de 613,55 millions d'euros contre 592,49 millions d'euros en 2021. Pour cette section, le taux de consommation, hors dépenses imprévues, s'élève à 98,96 %, soit une hausse de 1,5 point par rapport à 2021.

Détaillons ces chiffres par sous-ensembles.

Pour la B.S.P.P., les crédits que vous avez votés ont permis de financer la troisième annuité du Plan de modernisation 2020-2029 présenté à la Commission Consultative de Gestion de la Brigade, C.C.G.B., en novembre 2019. Je rappelle que ce Plan de modernisation vise tout à la fois à améliorer les capacités opérationnelles de la brigade et à améliorer les conditions de travail et de vie des sapeurs-pompiers. Malgré les efforts engagés pour fidéliser les militaires, le général commandant la B.S.P.P. a fait part, lors de la C.C.G.B. de novembre dernier, des difficultés de la brigade à recruter de nouveaux effectifs et à les fidéliser. Trois cents postes sur 8.000 environ restent vacants, ce qui s'est traduit en 2022 par une sous-exécution budgétaire des crédits de rémunération. La B.S.P.P., par redéploiement interne, a donc pu couvrir ses besoins supplémentaires en fonctionnement courant du fait de l'inflation, sans pour autant faire état de besoins budgétaires supplémentaires. Cette gestion efficiente des crédits permet d'afficher un taux de consommation de 99,12 % pour les dépenses de fonctionnement de la B.S.P.P.

S'agissant des administrations parisiennes, le taux de consommation des dépenses de fonctionnement est de 99,24 %, en augmentation de 4,31 % par rapport à 2021. Cela est lié aux différentes augmentations salariales. Concernant les dépenses de fonctionnement courant, elles sont par contre stables en 2022 par rapport à 2021. Cela résulte d'efforts d'économie d'énergie dans un contexte de forte hausse des coûts de l'énergie et de "repriorisation" des besoins, ce qui a entraîné un redéploiement interne des crédits votés.

Concernant les services communs et d'intérêt local, enfin, on notera que le taux de consommation est de 94,86 %.

En conclusion, le taux d'exécution de la section de fonctionnement est de 98,96 %. Il témoigne de la justesse des demandes de la Préfecture de police en moyens supplémentaires au cours de l'exercice 2022.

Pour la section d'investissement, concernant les investissements mobiliers, ce sont 34,84 millions d'euros de dépenses informatiques ou d'équipements qui ont été réalisées au bénéfice de la B.S.P.P., des administrations parisiennes et des services communs en la matière. Nous regrettons, en revanche, un taux de consommation relativement bas, de 64,44 %, même s'il est en légère augmentation par rapport à 2021, où il se montait à 61 %. Ces chiffres s'entendent hors mise en réserve des crédits dédiés à certaines opérations, dont celles de la base avancée pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Ce faible taux s'explique par des difficultés d'approvisionnement en cours d'année, par l'inflation qui a nécessité de prioriser les dépenses, enfin, par une fin de gestion anticipée en raison du changement de norme budgétaire et comptable pour le budget spécial au 1er janvier 2023, que j'ai évoqué au début de mon intervention. Pour autant, en 2022, la B.S.P.P., avec un taux d'exécution de 98,26 %, a poursuivi les objectifs de son Plan de modernisation.

En investissements immobiliers, 55,97 millions d'euros ont été consommés, soit un taux de consommation de 98,21 % par rapport aux crédits votés. Le montant des dépenses en 2022 est inférieur à celui de l'année 2021, car nous sommes entre deux cycles de projets immobiliers pour la B.S.P.P. Les projets de Bourg-la-Reine et de Neuilly-sur-Marne, notamment, sont terminés. Un nouveau cycle de projets de casernement débute, mais ne porte pas encore tous ses effets. Je pense à Noisy-le-Grand, à Chaligny, sur lequel un projet de délibération vous est également présenté. Ces projets se déploieront sur le reste de la mandature. Néanmoins, l'année 2022 est celle du chantier emblématique pour la B.S.P.P. de la base d'instruction et de logistique de Limeil-Brévannes, Valenton, Villeneuve-Saint-Georges. Ce projet continue, avec cette année 7,41 millions d'euros d'opérations réalisées.

Concernant les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, 1,8 million d'euros ont été versés en 2022 à la SOLIDEO et financés sur les excédents cumulés pour la construction de la base avancée mutualisée. Ce versement

est conforme à la convention que vous avez approuvée lors de votre séance du 18 mai 2020. En termes sécuritaires et énergétiques, plus de 19,95 millions d'euros de travaux d'amélioration du bâti ont été réalisés pour les administrations parisiennes, en particulier sur la caserne Cité et l'immeuble Massillon.

En conclusion, en 2022, sur les 20 millions d'euros que vous aviez votés en contribution de la Ville de Paris au titre des investissements, 19,86 millions ont été consommés, illustrant la capacité opérationnelle des services de la Préfecture de police à réaliser les opérations décidées par le Conseil, ceci malgré le contexte complexe que je viens d'évoquer.

Mesdames et Messieurs, je terminerai cette présentation par quelques mots sur les résultats de l'exercice 2022, qui diffère assez significativement des années précédentes pour sa partie fonctionnement, en raison du changement méthodologique important, que nous avons détaillé devant votre 1ère et votre 3e Commission. Permettez-moi donc quelques éclairages méthodologiques.

Dans le contexte de la bascule du budget spécial en nomenclature M57 et sur recommandation appuyée du comptable public, il a été décidé de revenir sur une pratique ancienne, mais non strictement conforme à l'orthodoxie comptable. Pour la première fois, nous avons donc procédé au rattachement des soldes de participation 2022 des contributeurs à l'exercice comptable 2022 et non à l'exercice suivant. Ce mécanisme de soldes est expressément prévu au Code Général des Collectivités Territoriales. Ces soldes constituent le reliquat des contributions des financeurs dues au titre de l'année précédente, car je rappelle que le budget spécial est un budget participatif. Jusqu'en 2021, ces soldes constituaient des participations au titre de l'exercice écoulé, constatées en compte administratif, ce que nous allons faire aujourd'hui, et faisaient l'objet d'une inscription en recettes au budget supplémentaire de l'exercice suivant. Ils sont désormais rattachés à l'exercice qui les a générés.

L'exercice 2022 est donc une année particulière de transition, qui contient dans ses comptes à la fois les soldes de l'exercice antérieur 2021 et également ceux qui sont propres à l'exercice 2022. Ce changement méthodologique a un impact significatif sur la présentation du résultat net pour cette seule année 2022. Si nous avions poursuivi sur les méthodes anciennes, le résultat net 2022 que nous vous aurions présenté aujourd'hui se serait élevé à 783.242 euros. Il est donc en très forte baisse par rapport à l'exercice précédent de 7,5 millions d'euros. Cela traduit, Mesdames et Messieurs, la mise en œuvre en 2022 de l'engagement de la Préfecture de police à utiliser prioritairement les excédents cumulés de fonctionnement issus de sous-consommations de crédits d'années antérieures, notamment pour faire face aux augmentations liées aux mesures de masse salariale et à l'inflation en 2022.

Cependant, en affichage, avec ce rattachement des soldes 2021 et 2022, le résultat net 2022 de fonctionnement s'élève exceptionnellement à 34,1 millions d'euros. Ce résultat constitue en fait ce qu'il convient d'appeler le fonds de roulement du budget spécial. Ce niveau peut paraître important en valeur absolue. Pourtant, le budget spécial n'étant alimenté que par les contributions des co-financeurs, avec un mécanisme d'acomptes en année N et de soldes en année N+1, il ne l'est pas. Aller en deçà de ce niveau de 34 millions pourrait, au contraire, introduire des tensions ponctuelles sur la trésorerie du budget spécial, sur lesquelles nous devons être vigilants, car elles auraient alors des impacts sur les paiements des salaires de la B.S.P.P. et des personnels de statut Ville de la Préfecture de police.

En investissement, enfin, le résultat net 2022 s'élève à 9,08 millions d'euros. Ce montant est en diminution de 1,8 million d'euros par rapport à 2021. Cette diminution correspond au financement 2022 de la base avancée mutualisée pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, que nous avons déjà évoqué. La mobilisation de l'excédent cumulé pour le financement de cette base avancée doit se poursuivre en 2023 pour 3,12 millions d'euros, et en 2024 et 2025 pour la phase héritage, conformément à l'avenant n° 1 de la convention que vous avez approuvée en décembre dernier.

En agrégeant les résultats nets de fonctionnement et d'investissement, nous atteignons donc un résultat global pour l'exercice 2022 de 43,18 millions d'euros. Voici, Mesdames et Messieurs, la présentation, j'espère synthétique, que la Préfecture de police peut vous faire de ce compte administratif 2022.

Je vous remercie de votre attention.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet.

Il y a des temps par groupe. Nous allons organiser les prises de parole.

Je passe tout de suite la présidence à Patrick BLOCHE.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Bonjour à toutes et à tous.

Je vous propose de rentrer directement dans ce débat organisé. La parole est, presque logiquement, à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Madame la Présidente de la 1ère Commission, c'est à vous.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelques observations et questions sur un compte administratif 2022 marqué tout à la fois par l'explosion des recettes fiscales et un nouveau bond de la dette pour Paris et les Parisiens, tout cela dans un contexte inflationniste, dont la Ville se plaint, mais dont elle tire également parti.

Commençons par l'inflation : depuis des années, chaque examen d'un document budgétaire est l'occasion pour la Mairie de Paris de se plaindre de l'Etat. Nous n'y échappons pas avec ce compte administratif. Cependant, cette plainte concernant l'Etat se double cette année d'une autre : l'inflation qui a engendré, c'est tout à fait exact, un surcoût de 47 millions de dépenses supplémentaires en 2022 pour l'énergie. Cependant, comme d'habitude, les analyses de l'Exécutif parisien sont amblyopes, avec un œil paresseux qui ne voit qu'une colonne : celle affectée d'un signe moins. Ainsi, s'il est malheureusement exact que les dépenses de la Ville ont été accrues en raison de l'inflation, le rapport financier se garde bien de prendre en considération que, grâce à la même inflation, la Ville bénéficie de la part de l'Etat d'un surcroît de reversement de fraction de TVA, en remplacement de la taxe d'habitation, à hauteur de 73 millions d'euros.

Oui, cette année, globalement, c'est une pluie de recettes qui s'est déversée sur les finances parisiennes. La Ville a perçu en 2022 des centaines de millions d'euros, 432 exactement de plus qu'au compte administratif 2021 et 309 millions de plus que ce qu'elle a escompté au budget primitif 2022. Ce surcroît inattendu de recettes en 2022 aurait évidemment dû être utilisé pour engager une stratégie de désendettement, en s'appuyant aussi sur une revue générale des dépenses, que notre groupe demande avec constance. Non, tout au contraire, vous avez laissé une nouvelle fois filer les dépenses, continué à endetter Paris et décidé, en outre, d'augmenter encore la pression fiscale qui pèse sur les Parisiens. C'est irresponsable.

Une irresponsabilité doublée d'une double tromperie, en quelque sorte. La première est que, lorsque vous avez décidé de l'explosion de la taxe foncière à l'automne dernier, vous saviez que les recettes de fonctionnement connaissaient une très forte progression spontanée. Alors que 400 millions d'euros vous tombaient du ciel, vous avez triplé la mise en décidant, pour 2023, de prélever 800 millions d'euros de plus de taxe foncière. La seconde, c'est bien de l'ordre de 800 millions d'euros que la taxe foncière augmentera, un montant que vous avez délibérément sous-évalué lors du vote du budget primitif. Ce n'est pas faute de vous l'avoir signalé lors des débats budgétaires, lorsque vous avez refusé de retenir, pour évaluer les masses budgétaires 2023, le bon pourcentage d'augmentation des valeurs locatives. Vous l'avez même divisé par deux.

Cette fuite en avant a un coût : l'aggravation continue de la dette, dont la lecture du compte de gestion permet d'apprécier l'exacte mesure, avec plus de 6,5 milliards d'emprunts obligataires, plus de 1 milliard souscrit auprès des établissements de crédit, près de 1,6 milliard de dettes financières et autres emprunts, dont les loyers perçus d'avance, soit un total de 9,226 milliards si l'on se réfère au compte du trésorier, en progression de 855 millions d'euros par rapport au compte administratif 2021 et une progression de 10 % en un an. C'est énorme, d'autant plus que cela intervient une année où vous avez bénéficié d'un surcroît de recettes tombées du ciel.

Cette progression de 10 % montre bien, si besoin était, que rien n'est sous contrôle à Paris. Par habitant, nous avons désormais une dette de 4.267 euros, et même de 4.436 euros si l'on inclut les billets de trésorerie. En effet, il faut le rappeler, la Ville de Paris continue, malgré des taux désormais très nettement positifs, à recourir à de l'endettement à moins d'un an, avec un tirage moyen sur 12 mois de 589 millions d'euros, en gros, des tirages de 7 milliards sur une année. Cela correspond à 365 millions d'euros qu'il reste à payer fin décembre 2022. Il faut bien comprendre que c'est une somme dont la Mairie de Paris a besoin chaque mois, non pour investir, mais pour "boucler ses fins de mois", car ses caisses sont vides. Non seulement les caisses sont vides, mais le compte au Trésor, sur lequel la Ville de Paris n'a légalement pas le droit d'être en déficit, aurait ainsi été déficitaire de 260 millions d'euros au 31 décembre sans les billets de trésorerie. Je l'ai déjà dit ici, ce n'est pas un besoin ponctuel de trésorerie qui serait tout à fait acceptable. C'est un manque structurel chaque mois de 300 millions d'euros en fin de mois. Cela correspond à peu près au montant de la paie des fonctionnaires. Chaque mois, il faut bien comprendre, la Ville de Paris doit en quelque sorte appeler son banquier, car elle a prévu de tout payer, sauf les fonctionnaires.

Soit dit en passant, j'aimerais comprendre pourquoi 3 milliards de tirages donnent lieu à 1,5 million d'euros en 2020, 5 milliards de tirages donnent lieu à plus de 3 millions d'intérêts en 2021 et 7 milliards de tirages ne donnent lieu qu'à 700.000 euros d'intérêts en 2022.

Alors que les taux augmentent, puisque vous empruntez, vous comme les autres, désormais à plus de 3 %, non seulement pour accroître encore la dette, mais pour "boucler les fins de mois" en trésorerie, alors que la manne des droits de mutation, qui était devenue votre "schnouff", se tarit déjà, les 800 millions additionnels de la taxe foncière vont servir non à investir, mais à boucler un système à la dérive.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la tendance était à l'œuvre depuis le quinquennat HOLLANDE et elle s'est poursuivie avec l'ère MACRON, pour finalement s'achever en 2022. Telle une fable inéluctable, la Dotation Globale de

Fonctionnement, autrefois octroyée à Paris par l'Etat, a été réduite à zéro l'année dernière. Alors que la Ville recevait plus de 900 millions d'euros de dotation il y a à peine 10 ans, dotation qui avait d'ailleurs dépassé ces 900 millions d'euros et qui avait atteint le milliard d'euros avant cela, aujourd'hui, la Ville ne perçoit plus rien, zéro, "nada", "que dalle". Ce désengagement de l'Etat vis-à-vis de Paris, que l'on pourrait qualifier de désertion, est renforcé par un effet ciseaux qui est délétère : d'un côté, les dépenses de péréquation de la Ville qui augmentent de 53 %, pour atteindre 697 millions d'euros en 2022. A noter quand même, on va le rappeler, c'est une bonne chose, que la Ville participe à l'effort de solidarité nationale. Cependant, à côté de ces dépenses de péréquation qui augmentent, de l'autre, la Dotation Globale de Fonctionnement s'est asséchée, à tel point que l'emploi du passé est désormais le temps approprié.

Paris est donc abandonnée par l'Etat. C'est un constat que l'on fait à chaque occasion, à chaque compte administratif. Ce désengagement s'inscrit cette fois dans un contexte un peu particulier, puisque l'Etat vient de présenter son programme de stabilité à la Commission européenne, où il appelle à une restriction des dépenses de fonctionnement des collectivités, en les contraignant à une hausse moindre que l'inflation. Résultat des courses : réduction des dépenses de fonctionnement. C'est un programme d'austérité qui nous est proposé.

Paris doit donc se mobiliser avec les autres collectivités territoriales pour empêcher l'Etat de faire peser sur les collectivités ce programme d'austérité, qui est d'autant plus aberrant que l'Etat a failli à sa propre mission, lorsqu'il délègue des compétences à Paris qu'il n'est même pas capable de compenser à 100 %. La dette sociale de l'Etat vis-à-vis de Paris, on le rappelle à chaque fois, en matière de compensation des prestations sociales, des allocations sociales que la Ville verse à ses habitantes et ses habitants, comme le R.S.A., cette dette s'élève aujourd'hui à plus de 1 milliard d'euros depuis 2014. On a finalement l'impression que c'est l'impunité totale pour l'Etat : plus de Dotation Globale de Fonctionnement, plus aucune compensation, en tout cas, l'Etat n'honore pas sa dette vis-à-vis de Paris.

Malgré cela, malgré ce contexte et malgré aussi la hausse du coût de l'énergie en 2022 et l'inflation, sur lesquels mon collègue Jérôme GLEIZES reviendra, la gestion de la Ville de Paris est saine. À cet égard, l'opinion du certificateur des comptes est favorable pour 2022, avec une réserve de moins qu'en 2021. Surtout, ce certificateur constate une fiabilisation du patrimoine de la Ville, ce qu'il est important de noter ici.

Comment arrive-t-on à financer nos investissements ? C'est le rebond de l'épargne brute, qui est tractée par un regain des D.M.T.O., Droits de Mutation à Titre Onéreux. On est un peu entre-deux, puisqu'à la fois cela nous permet de maintenir un haut niveau d'investissement pour ne pas condamner les Parisiennes et les Parisiens à subir les effets du dérèglement climatique et les inégalités, cela permet donc d'accélérer la transition écologique du territoire, mais ces D.M.T.O. ne sont pas des recettes pérennes. Ce ne sont pas des recettes souhaitables. En tout cas, leur forte augmentation n'est pas souhaitable, puisque cela alimente la spéculation immobilière. Là encore, mon collègue Jérôme GLEIZES y reviendra.

C'est ainsi que l'on a pu investir plus de 1,5 milliard d'euros en 2022, et ce pour la transition écologique du territoire. Je pense notamment à l'aménagement du territoire, avec 600 millions d'euros, dont 140 millions d'euros pour des acquisitions foncières en faveur du logement social. Je pense également à de l'investissement pour livrer 30 hectares supplémentaires d'espaces verts d'ici à la fin de la mandature. Je pense aussi à de l'investissement pour décarboner nos mobilités, transformer l'espace public, en pérennisant du linéaire de pistes cyclables. Ces investissements sont nécessaires, parce qu'ils permettent de réduire et d'amortir la dette sociale et écologique de la Ville de Paris.

Ces dépenses d'investissement ont été autofinancées à hauteur de 76,5 % grâce au rebond de l'épargne brute, nous l'avons dit. Néanmoins, il va falloir nous pencher plus sérieusement sur les nouvelles recettes que nous pourrions aller chercher. Au-delà de l'augmentation de la taxe foncière, il y a encore d'autres pistes que nous avons déjà explorées, mais qu'il nous faut continuer d'explorer, notamment du côté de la taxe de séjour et de la taxe sur les palaces cinq étoiles, pour aller chercher de nouvelles recettes ; également regarder du côté de nos dépenses, parce qu'il y a encore, ici et là, quelques millions superflus - à tout hasard, je pense notamment au marketing, à de l'événementiel pour les Jeux Olympiques - qui seraient utilement employés ailleurs.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alice TIMSIT.

La parole est au président Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je tenais à remercier et féliciter l'ensemble des services de la Ville, qui ont permis la production de ce document du compte foncier, remercier Paul SIMONDON et son cabinet, les féliciter pour l'excellent travail qui a été produit.

Evidemment, on pourrait avoir une analyse technique, comptable de ce compte administratif. Cependant, en 7 minutes, je préfère me concentrer sur l'essentiel, notamment revenir sur le contexte politique et le contexte économique de l'année 2022.

L'année 2022, c'est d'abord l'année de l'explosion des inégalités, avec deux facettes : d'un côté, l'explosion des dividendes, du nombre de milliardaires, alors que nous sommes en pleine crise de l'inflation, en pleine crise climatique et que nous sommes après la crise du COVID. L'année 2022, c'est encore un nouveau record battu en France par TotalEnergies et par LVMH, qui ont été les plus gros distributeurs de dividendes en Europe ; 95 % des entreprises en France ont augmenté ou maintenu leurs dividendes en 2022. De l'autre côté, l'autre facette, c'est évidemment le record de l'explosion des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Selon l'INSEE, les prix des produits alimentaires ont augmenté de 14,8 %. Depuis 10 ans, le nombre a triplé, atteignant 2,4 millions de bénéficiaires de l'aide alimentaire, c'est-à-dire l'explosion de la pauvreté et de la précarité alimentaire.

L'idéal serait de rééquilibrer tout cela. C'est la lutte contre les inégalités. Le meilleur moyen, le meilleur levier, c'est la fiscalité et c'est le rôle redistributeur de l'Etat et des collectivités locales.

Je le disais, l'année 2022 est l'année de toutes les crises. Evidemment, c'est la fin, la queue de comète de la crise du Covid, avec ses conséquences sur l'équilibre financier de la Ville, mais c'est aussi la guerre en Ukraine, c'est une hausse de l'inflation avec des taux records, avec un impact direct sur les prix de nos fluides et de l'énergie. Le coût pour la Ville a été estimé à 47 millions d'euros. Dans ce contexte, l'Etat ne joue pas son rôle de redistributeur, ne joue pas son rôle d'accompagnement des collectivités. On note une défaillance historique, qui est marquée cette année par quelque chose d'inédit, car, pour la première fois, la Ville de Paris a perçu zéro centime de la part de l'Etat. Une capitale qui a 2 millions d'habitants, qui a 8 milliards d'euros de budget et qui reste l'une des villes les plus inégalitaires, quand on regarde les plus grandes richesses et les plus pauvres, ceux qui sont à la rue.

Pour le compte administratif, nous pouvons voir que, malgré ce contexte, la Ville de Paris a pu faire face à ces crises. Elle a notamment fait face à ce problème des inégalités et des plus précaires, avec l'application de la hausse du point d'indice pour l'ensemble des agents de la Ville, sans compensation de l'Etat, et la prise en charge de la hausse du prix des matières premières, de l'énergie notamment, dans nos écoles, dans nos bâtiments que l'on doit gérer au quotidien. Notons que la dette sociale de l'Etat, c'est-à-dire les dépenses non compensées par l'Etat, augmente encore en 2022, alors que le nombre d'allocataires du R.S.A. baisse. Une contrainte sur les finances publiques locales supplémentaires, avec un reste à charge de près de 43 millions d'euros cette année.

De notre côté, nous avons continué à investir. Je l'ai dit hier au moment du débat sur le P.L.U., c'est continuer notre rythme d'investissement pour garder un niveau de service public à la hauteur, pour faire face à ce problème des inégalités sociales. C'est plus de 1,5 milliard d'euros d'investissements, notamment en faveur du logement, avec 464 millions dépensés en investissements pour le logement social, mais aussi l'amélioration de l'espace public, avec 28 millions pour les rues aux écoles, les pistes cyclables ou encore pour la rénovation thermique des bâtiments et la végétalisation de Paris.

Pour autant, il reste la question que nous avons évoquée avec Paul SIMONDON dans notre rapport sur la question des finances publiques et sur la question des recettes. La question des recettes se pose. Evidemment, quand l'Etat ne contribue plus au budget de l'Etat se pose la question de l'autonomie financière des collectivités et, donc, nos marges de manœuvre. Nous avons une bonne nouvelle, c'est d'abord le record historique des D.M.T.O., après le recul enregistré en 2020 et 2021. C'est lié aux transactions immobilières. Nous le savons, c'est un chiffre qui est fluctuant et qui dépend de la spéculation immobilière. On ne peut pas se réjouir de cela. Evidemment, on prend. Evidemment, les D.M.T.O., c'est 1,7 milliard d'euros pour la Ville en 2022, mais cela reste fragile, selon nous. Nous devons réfléchir à d'autres recettes.

Nous avons fait des propositions concrètes, avec Paul SIMONDON, pour aller vers cette autonomie budgétaire et avoir des leviers. Malheureusement, le 49-3 adopté par le Gouvernement n'a pas permis aux parlementaires de débattre des propositions que nous avons faites dans ce rapport. Je pense notamment à l'augmentation de la taxe sur les locaux vacants. Ce sont plusieurs milliers de logements qui sont aujourd'hui vacants, inutilisés. Je pense à la taxe de séjour, nous y reviendrons tout à l'heure ou demain, avec mon collègue Rémi FÉRAUD, puisqu'il y aura une délibération. Nous avons fait des propositions concrètes que Rémi FÉRAUD a portées au Sénat sur la taxe de séjour. C'est une piste de recettes qu'il faut étudier. Je pense évidemment à d'autres aspects. Nous avons proposé, avec Paul SIMONDON, de changer le modèle fiscal, en créant des contributions sur le moyen et long terme, face à la baisse constante des dotations de l'Etat. Je pense à tout ce qui est lié à "l'ubérisation", à l'utilisation de l'espace public, on l'a notamment vu avec le "free-floating", on le voit avec les livraisons. Il y a des possibilités qu'il ne faut pas évacuer. Nous referons ces propositions à l'occasion du débat budgétaire en 2023.

Je voudrais dire aussi que nous avons fait le choix de l'augmentation de la taxe foncière. Ce choix a été important et nous a permis d'engager le plan d'accélération d'investissement de la mandature avec, comme cela a été dit hier dans le cadre du P.L.U., la transition écologique très importante, la végétalisation de Paris, des travaux très importants dans l'espace public, mais aussi continuer à un rythme important le développement de logements sociaux, le développement d'équipements de proximité. Je pense aux équipements sportifs en héritage des Jeux Olympiques et, évidemment, à tout ce qui est d'ordre culturel, de santé, les halles alimentaires prochainement dans le 11e arrondissement. Je terminerai sur ce point, car ces investissements sont très attendus des Parisiens. C'est le meilleur remède face aux inégalités et à l'égalité au droit d'accès à tous les services publics.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je n'ai pas besoin de suppléance pour présider. Je veux dire par là que le président termine. Il a "gratté" 24 secondes. Je pense que tout le monde y survivra.

La parole est à Catherine IBLED.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce compte administratif de la Ville pour l'exercice 2022 confirme l'analyse de notre groupe "Indépendants et Progressistes", que nous portons depuis le début de la mandature. La Ville a un niveau d'endettement sans précédent et les prévisions à court terme ne vont pas dans le sens d'une diminution. La dette devrait atteindre 7,9 milliards d'euros en 2023. Elle aura donc été multipliée par deux depuis 2014. La masse salariale ne cesse d'augmenter, avec un bond d'environ 450 millions d'euros depuis 2013. Elle s'établit à plus de 2,5 milliards en 2022 et elle atteindra, selon vos propres estimations, 2,7 milliards d'euros en 2025. Paris dispose ainsi d'un taux d'administration bien supérieur à celui des autres grandes villes de France, qui ne font pourtant pas moins bien que vous en matière de lutte contre le réchauffement climatique, de solidarité ou d'entretien de la ville.

Pour faire diversion, vous accusez tantôt la crise, tantôt la péréquation, tantôt l'Etat - vous venez d'en faire une nouvelle démonstration avec vos discours victimaires - comme étant la cause de cette dérive budgétaire. La réalité, c'est que la dégradation de la situation financière est bien antérieure à la crise de 2022. La Ville, contrairement aux assertions de la Majorité municipale, a pu compter sur le soutien massif de l'Etat, qui a multiplié les aides directes aux Parisiens, aux professionnels, mis en place un Plan de relance, un Fonds vert et un filet de sécurité énergie sans précédent, ce même Etat que vous ne cessez de fustiger et de rendre responsable de tous vos maux.

La réalité, c'est que les signaux de la santé financière de la Ville sont inquiétants. La seule alternative que vous proposez repose sur une vision profondément court-termiste, qui consiste systématiquement à construire votre budget sur l'augmentation de la dette, l'augmentation des impôts et sur la bonne santé fortement conjoncturelle du marché de l'immobilier qui, vous venez de le dire, se fragilise et, donc, vous fragilise. Cette année, vous avez choisi l'augmentation très forte de la taxe foncière, à hauteur de 52 %. Cela va, je vous le rappelle, complètement à l'encontre de vos promesses de campagne et vient pénaliser une nouvelle fois les Parisiens, qui sont déjà pénalisés par la baisse de la qualité de vie dans notre ville. Vous avez fait ce choix, car vous ne pouviez plus compter sur l'artifice comptable des loyers capitalisés perçus sur les bailleurs sociaux, qui vous auront permis chaque année de combler les déficits de votre section de fonctionnement ; un moyen auquel le Gouvernement vient heureusement de mettre un terme, mais qui aura obéré à long terme les capacités d'investissement des bailleurs pour rénover un parc social de la Ville vieillissant.

Partant de ces différents constats, nous le réaffirmons aujourd'hui : non, les finances de la Ville ne sont pas saines. Depuis longtemps, notre groupe propose des alternatives, parce que nous pensons que c'est dans l'intérêt de Paris que la Ville retrouve des marges financières saines, qui ne passent pas par de la dette ou l'augmentation des impôts : des propositions de réformes structurelles, de diminution de la dépense publique, de diminution des dépenses de fonctionnement et du train de vie de l'Hôtel de Ville, que mes collègues Florence BERTHOUT, Delphine BÜRKLI ou Pierre-Yves BOURNAZEL vous renouvellent à chaque discussion budgétaire. Seules ces réformes garantiront une qualité d'investissement pour la transformation de Paris, car Paris a besoin d'investir pour se transformer, investir notamment pour adapter la Ville au changement climatique. C'est notre priorité. D'ailleurs, l'excellent rapport de la M.I.E. "Paris à 50 degrés", dont je tiens à saluer le caractère transpartisan, et l'excellent travail de notre collègue Maud LELIÈVRE nous le rappellent. Paris doit être à la hauteur.

Ces investissements doivent aussi s'inscrire dans une volonté plus générale, un plan plus global pour améliorer la qualité de vie, en premier lieu la propreté, la gestion des travaux sur tout le territoire parisien, l'accès au logement pour tous ou la rénovation du parc social. Cependant, répondre aux enjeux de demain par la mise en œuvre de propositions de rupture nécessite des moyens sans précédent, que ne permet pas l'état actuel des finances de la Ville. Nous avons voté le P.L.U. hier. Je rappelle que rien n'y est précisé quant à son financement. A titre d'exemple, le pastillage seul représente une dépense qui pourrait atteindre 20 milliards d'euros. Pour la rénovation énergétique, idem, rien n'est prévu en termes de financement.

Oui, mes chers collègues, l'alternative d'une meilleure gestion des deniers publics pour une meilleure qualité de vie est possible. Notre groupe portant une vision, une méthode, un état d'esprit et une stratégie radicalement différents, nous ne voterons pas ces deux projets de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maud IBLED… Catherine IBLED ! Maud n'est pas le prénom de tous les élus du groupe GIP.

Je donne la parole au groupe M.D.E. et je donne la parole à Pierre CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que vous voulez rapprocher les deux groupes, mais ils sont déjà très proches, puisqu'ils sont dans la Majorité présidentielle. Votre lapsus était, au fond, très proche de la réalité politique.

Beaucoup a été dit. Je ne reviendrai pas sur les chiffres déjà soulignés par mes collègues CARRÈRE-GÉE et IBLED. Je voudrais juste faire trois remarques : la première sur la constance de cette politique financière, la deuxième sur ce qui me semble constituer ses angles morts et la troisième, pour terminer, sur ce que nous pourrions faire pour améliorer les choses, selon le groupe centriste, qui m'a donné la parole aujourd'hui sur ce sujet.

La constance est bien connue de tous, elle est à la hausse : hausse des dépenses de fonctionnement, hausse des dépenses d'investissement, hausse des recettes d'investissement, hausse des recettes de fonctionnement. Très bien. Cela n'est pas une nouveauté. Les budgets se suivent et se ressemblent. Nous atteignons des niveaux records d'endettement et de déficit, on l'a dit. Ce qui compte peut-être le plus pour nos électeurs, c'est leur vie quotidienne. Ces hausses à quatre égards résultent-elles en une amélioration de leurs conditions de vie à Paris ? Le fait que Paris ait l'un des taux d'administration les plus élevés de France, on était à 23 équivalents temps plein pour 1.000 habitants en 2019, cela se traduit-il par une satisfaction, des applaudissements à chaque fois que nous les croisons et un concert de louanges des Parisiens ? La réponse ne semble évidemment pas être le cas. En tout cas, quand on voit leurs votes "avec les pieds", si je puis dire, ils sont plus nombreux à quitter cette ville qu'à vouloir y vivre, et ils sont plus nombreux à se plaindre d'y vivre qu'à s'en féliciter.

Deuxième sujet, peut-être, les angles morts ou plutôt les ignorances, l'indifférence à trois égards. Il y a 3 ans, nous avions alerté cette honorable Assemblée sur le fait que les taux ne seraient pas toujours négatifs. Nous sommes dans des taux positifs. Je parle, bien sûr, des taux d'intérêt de la dette, qui ont pour effet de renchérir chaque jour un peu plus, d'accroître l'endettement de la Ville et de grever les finances de la Ville pour les générations présentes et futures.

Deuxième ignorance volontaire, nous avions alerté cette honorable Assemblée sur le fait que le prix de l'immobilier ne caracolerait pas éternellement. Nous sommes maintenant dans la baisse de l'immobilier. J'ai bien entendu l'orateur communiste se féliciter tout à l'heure de la hausse des Droits de Mutation à Titre Onéreux. Je regrette, s'il me laisse finir, que l'an prochain, peut-être, il doive regretter ses paroles, car il y aura peut-être une baisse de cette recette fiscale. A ce moment, nous verrons qu'une Ville, qui vivait sur une dette peu chère et des transactions immobilières nombreuses, souffrira sous le poids d'une dette chère et de transactions immobilières qui baissent.

Troisième angle mort, l'absence de perspective, le refus constant et déterminé de mettre en place un plan d'investissement, afin que tous les élus, mais aussi les Parisiens, puissent regarder sur plusieurs années les perspectives financières de cette Ville.

Dernier angle mort, évidemment, les subventions aux associations. J'ai remarqué que leur montant total n'était pas constant, qu'il y avait parfois des baisses. Je salue cet effort, qui n'est pas démagogique. Néanmoins, je ne peux que répéter qu'une Ville qui ne parvient pas à valoriser ses actifs immobiliers, je ne vois pas comment elle pourrait, sur 2.500 à 2.600 associations bénéficiaires de subventions, exercer un contrôle fin et précis. Je répète ce vieux principe du centre : il faut être généreux avec son argent, mais scrupuleux avec l'argent des autres.

Troisième et dernier point, que pouvons-nous faire ? Je ne peux que répéter inlassablement nos propositions d'organiser des assises des dépenses publiques dans cette Ville, pour identifier de façon transpartisane tous les postes qui pourraient être mieux gérés, tous les gaspillages qui pourraient être chassés. À cet égard, je trouve intéressante la piste du groupe Ecologiste, en particulier de ma collègue TIMSIT, sur les dépenses marketing abondantes. Je n'y avais pas pensé. Peut-être y a-t-il là un gisement intéressant d'économies. Cependant, à la fin des fins, je pense qu'il faut redonner la parole aux Parisiens par la démocratie directe.

Je finis, Monsieur le Maire.

Bien évidemment, nous arriverons à cela en changeant les élus.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre CASANOVA.

Je donne la parole à Maya AKKARI.

Je souhaiterais que les conversations particulières, autorisées par le règlement intérieur, puissent se faire avec une tonalité moins forte.

Mme Maya AKKARI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes invités, à travers ce projet de délibération, à donner notre approbation à ce compte de gestion et à entériner la concordance au titre des opérations budgétaires et comptables de l'exercice 2022. Les comptes ont bien été certifiés, cela a été dit, par un professionnel indépendant. Leur appréciation a même été améliorée. Hier soir, nous avons voté pour un P.L.U. bioclimatique d'équilibre entre le social et l'écologie, entre les besoins immédiats de la Ville et les enjeux d'avenir. Aujourd'hui, nous pouvons également dire que ce compte de gestion est lui aussi un compte équilibré. C'est l'occasion pour nous de saluer le travail fait par Paul SIMONDON et ses équipes, ainsi que par les services de la Ville.

Les recettes s'élèvent à environ 9 milliards d'euros pour 8,1 milliards de dépenses, soit une épargne brute positive. Notez, mes chers collègues, que cet excédent est positif malgré les dettes de l'Etat auprès de la Ville. Certains de mes collègues en ont déjà parlé. Conseil après Conseil, année après année, nous interpellons les

gouvernements à ce sujet. Rappelons que la dette cumulée du R.S.A. due par l'Etat à la Ville de Paris s'élève maintenant à 1,2 milliard d'euros. Imaginez tout ce que l'on peut faire avec 1,2 milliard d'euros pour améliorer le quotidien des Parisiennes et des Parisiens : rénovation d'immeubles, améliorer encore plus les repas des cantines, nettoyer encore mieux la Ville, aider encore plus les démunis.

En plus de cette dette, le Gouvernement a décidé seul, sans concertation aucune avec les collectivités locales, la suppression de la C.V.A.E. sans compensation. Pour les Parisiennes et les Parisiens, cela représente 86 millions d'euros, ce qui correspond - afin de se donner un ordre de grandeur - aux dépenses relatives aux cantines scolaires de tout Paris. Imaginons ce que cela peut donner avec ces 86 millions d'euros.

En 2022, nos dépenses ont augmenté de plus de 3 %. Comme pour les ménages et toutes les collectivités de France, cela est essentiellement dû à l'inflation, à l'augmentation du prix de l'énergie et, chose heureuse, à l'augmentation de l'indice de rémunération des agents territoriaux et du SMIC. Les recettes ont aussi augmenté d'environ 5 %, avec une croissance due à la D.M.T.O. et à une embellie au niveau du nombre de touristes. C'est pour moi l'occasion de saluer l'action de la Ville pour dynamiser le secteur du tourisme, notamment via le Plan en 59 mesures pour le tourisme parisien, adopté en 2016. Là aussi, nous ne pouvons que regretter que la taxe de séjour et celle sur les palaces cinq étoiles pour les hôtels de luxe restent à un niveau aussi bas. Mon collègue Rémi FÉRAUD présentera d'ailleurs un vœu à ce sujet, à l'occasion de ce Conseil de Paris, afin de demander au Gouvernement son augmentation.

Pour les droits de mutation immobilière ou la D.M.T.O., qui étaient conséquents en 2022, nous avons une inquiétude pour les années à venir, en raison de la crise immobilière qui se dessine. Là aussi, l'inaction du Gouvernement au niveau de la construction est patente. Il y a urgence, non pas uniquement pour les D.M.T.O. des villes, mais surtout pour les Français qui vivent souvent en sur-occupation dans des logements petits ou pour toutes celles et tous ceux qui ne trouvent même pas à se loger.

En dépit de tous ces soubresauts économiques, pandémie, inflation, etc., et de l'inaction gouvernementale, la Ville de Paris continue à investir et à agir au service des Parisiennes et des Parisiens, en investissant dans les quartiers populaires, dans la lutte contre le réchauffement climatique, en poursuivant son soutien aux plus démunis - Madame IBLED, désolée, vos propos m'ont un peu dérangée tout à l'heure, on peut dire réellement que la Ville est l'une des plus solidaires de France -, en poursuivant donc son soutien aux plus démunis, en soutenant l'économie de la ville et son dynamisme et en améliorant tous les jours le service aux Parisiennes et aux Parisiens. M. CASANOVA disait ne pas voir la qualité de ce service. Je l'invite à comparer, par exemple, la qualité du service périscolaire dans la Ville de Paris, que toutes les autres villes de France nous envient, ou toutes les aides aux seniors que nous mettons en place pour le maintien au domicile, que beaucoup de villes de France nous envient, d'ailleurs, à un point où l'on parle même parfois de l'attractivité sociale de la Ville de Paris.

Mes chers collègues, en raison de tous ces éléments que je viens de développer, je vous invite à voter favorablement pour ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maya AKKARI.

La parole est à Laurent SOREL, pour deux minutes.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à regarder les comptes, je n'ai pas l'impression que la Ville va faire faillite. Elle ne va pas non plus être mise sous tutelle. Cela, on le savait. Quand la droite est montée aux créneaux pour parler de cela, c'était d'abord pour faire peur, pour empêcher justement qu'une politique de gauche ambitieuse soit mise en place. On voit que la notation de la Ville ne s'est pas effondrée, que sa capacité d'autofinancement se rétablit, que les recettes de fonctionnement ont davantage augmenté que les dépenses. Cela ne vous surprendra pas, je pense que la priorité en période de forte inflation, c'est d'abord de protéger les Parisiens et les Parisiennes, d'augmenter davantage les agents de la Ville pour compenser l'inflation, car le taux d'indice ne fait pas l'affaire, d'augmenter les moyens pour la rénovation des logements sociaux. Bref, il y a de la marge.

Oui, il y a un problème. Il y a une menace qui pèse sur les finances de la Ville ; pas la dette, quoi qu'en dise la droite, pas la mise sous tutelle, pas l'inflation, même si, effectivement, 47 millions d'euros, ce n'est pas rien. C'est surtout la politique d'austérité que l'Etat veut faire peser sur les collectivités locales. Evidemment, pour la Ville de Paris, l'effet ciseaux joue déjà à plein, avec une Dotation Globale de Fonctionnement à zéro en 2022 contre 900 millions il y a quelques années, alors que les dépenses de péréquation atteignent 697 millions d'euros. Apparemment, cela ne suffit pas d'être le bon élève de la contractualisation. Vous allez peut-être vous dire que ce qu'il faut faire, finalement, c'est organiser plutôt la révolte des collectivités locales contre l'Etat, un Etat dont la dette sociale vis-à-vis de Paris explose.

Oui, Paris a un avantage fiscal sur les autres, ce sont les droits de mutation record à 1.727 millions d'euros. C'est un peu comme si l'on était drogué aux droits de mutation. Vous comprenez bien que l'on ne peut pas dépendre autant de la spéculation immobilière, qui chasse les Parisiens de la ville et qui les prend à la gorge. D'ailleurs, j'ai un vrai problème de fond sur cette question, car, finalement, les droits de mutation devraient être entièrement consacrés

à la lutte contre la spéculation ; 464 millions pour le logement social lorsque la Ville perçoit 1,7 milliard de la spéculation, est-ce vraiment assez ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Laurent SOREL. - Bref, ce n'est pas un budget d'austérité. C'est un budget d'accompagnement, qui manque finalement d'ambition sociale.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ce n'est pas un budget, c'est plutôt un compte administratif.

Merci beaucoup.

La parole est à David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

La bonne nouvelle de la matinée, c'est que Mme HIDALGO va gagner le prix de l'humour politique 2023. Sur France Inter, voilà quelques minutes, elle vient de déclarer : "Les finances de la Ville vont très bien, je vous remercie". Pour faire bonne mesure, car il peut y avoir de la concurrence pour ce prix cette année, elle a même ajouté à propos du budget des Jeux Olympiques : "Oui, un an avant, on est prêt, dans les budgets et dans les temps", alors que le rapport régional de la Chambre régionale des Comptes vient d'alerter hier sur de fortes incertitudes qui pèsent sur le budget des Jeux Olympiques.

Je vais revenir un peu sur tout cela, car Mme HIDALGO nous y a habitués, elle est dans le déni le plus absolu. Cependant, la réalité est que cette Majorité municipale est dans une posture simplement indécente et que vos choix budgétaires sont honteux. Ce compte administratif est l'occasion d'un "flash-back" sur l'exercice précédent. Il en dit beaucoup. Maintenant, il faut essayer de le décrypter. Que se passe-t-il dans cette Ville ? Le décryptage en quelques mots est assez simple. Le contexte général : d'une part, des recettes fiscales qui explosent. Vous êtes littéralement sur un tas d'or. Il y a une dizaine d'années, quand les droits de mutation tangentaient le milliard d'euros, c'était sous Bertrand DELANOË. On considérait déjà qu'il avait une chance absolument extravagante. Vous avez très largement dépassé ce milliard d'euros, nous en sommes maintenant à 1,7 milliard d'euros, un trésor fiscal. C'est la même chose pour les droits de stationnement, 340 millions d'euros, c'est également le record dans l'histoire de cette Ville. On pourrait en dire autant sur la taxe de séjour. Bref, c'est le tas d'or et c'est votre posture.

Naturellement, on pourrait s'imaginer une politique qui s'accorde avec ces recettes et ces rentrées fiscales. Néanmoins, que se passe-t-il ? De l'autre côté, l'explosion de la taxation et de la taxe foncière, défiant d'ailleurs toutes les promesses qu'avait faites Anne HIDALGO pendant sa campagne et réitérées voilà à peine moins d'un an. Cependant, alors que vous êtes assis sur un tas d'or, vous allez "piquer" dans les poches des Parisiens, les propriétaires, mais aussi les locataires. En effet, il ne faut pas se leurrer, l'explosion de la taxe foncière aura aussi des conséquences sur les locataires, encadrement des loyers ou non. On pourrait imaginer que, assis sur ce tas d'or, vous essayiez de faire un effort pour freiner votre endettement, le maîtriser enfin, mais pas du tout, car la dette continue aussi à exploser. Je laisserai à mon collègue Jack-Yves BOHBOT le soin de détailler cet aspect très important de votre gestion.

Puis, on pourrait imaginer que vous puissiez également avoir un peu de recul et de distance par rapport à votre relation à l'Etat, mais pas du tout. Vous êtes assis sur un tas d'or. Pour autant, vous passez votre temps à "chouiner". C'est le cas de M. GRÉGOIRE il y a quelques minutes, c'est le cas de la plupart des orateurs depuis le début de matinée, car vous regrettez la disparition de la D.G.F. En plus, vous en êtes même à "râler", car vous faites trop de solidarité avec les autres collectivités territoriales. C'est simplement honteux ! Vous rendez-vous compte de ce que vit un maire de petite commune de France, et vous lui regrettez cette solidarité ? C'est le principe de la péréquation horizontale. Vous êtes hors sol. Vous êtes assis sur un tas d'or et vous ne comprenez pas la réalité des autres collectivités territoriales. C'est cela la vérité de votre équipe municipale.

Vous êtes assis sur un trésor fiscal. On pourrait imaginer que vous fassiez des économies dans ce budget pour prévoir la suite, parce que, on l'a dit, cela ne durera peut-être pas "la vie des rats". En 1re Commission l'année dernière, pour préparer le budget primitif, les adjoints ont défilé. Quelle mascarade ! Pas un seul n'a été capable de mentionner une ligne budgétaire où il aurait pu faire mention d'une économie réelle et sérieuse ! C'est simplement honteux. Vos choix budgétaires sont indécents.

Bien évidemment, par des subterfuges budgétaires, vous essayez tant bien que mal de contourner la mise sous tutelle, mais elle est plus que jamais d'actualité. Oui ! Vous vous vantez de la notation des agences financières. Vous revendiquez même la certification des comptes, mais les commissaires aux comptes l'ont d'ailleurs dit. Je vous conseille la lecture de la "slide" 4, qui a été présentée il y a quelques jours en 1re Commission par le commissaire aux comptes Grant Thornton. Il le dit bien, c'est écrit noir sur blanc, M. SIMONDON le sait : cette certification ne porte pas sur la qualité de la gestion de la Ville. Le commissaire aux comptes ne se prononce pas sur le budget de la Ville. Il se prononce simplement sur une conformité à un référentiel strictement comptable. Ainsi, nul besoin pour vous de vous retrancher derrière ce contre-feu.

Bien évidemment, vous avez le double A. Cependant, très sincèrement, après tout ce que je viens d'évoquer et la manière dont vous gérez cette Ville, en réalité, vos choix budgétaires mériteraient le triple zéro.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Passer après M. ALPHAND, on va me faire croire que l'on est dans une réalité alternative.

A l'occasion de ces projets de délibération sur le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2022, je voudrais commencer par féliciter les services, qui ont produit les documents de qualité de ces projets de délibération. D'ailleurs, le commissaire aux comptes a donné une opinion favorable, assortie seulement de 6 réserves au titre de la deuxième année. Il a aussi levé certaines réserves de l'année dernière. Si la Ville peut se féliciter de constater un compte administratif aussi solide, il faut souligner et s'arrêter sur le rebond de l'épargne brute dans un contexte de crise énergétique, qui a été permis par des recettes de fiscalité exceptionnelles. Les Droits de Mutation à Titre Onéreux, les fameux D.M.T.O., ont atteint le niveau record de 1,74 milliard d'euros en 2022, bien au-delà de la prévision de 1,65 milliard d'euros et bien au-delà du milliard et de la moyenne de la dernière mandature.

Cette recette est exceptionnelle et n'est pas amenée à se reproduire. Paris a pu bénéficier, si ce n'est de la spéculation immobilière, de l'afflux de capitaux financiers qui sont investis dans l'immobilier. Cette attractivité financière, que ne voit pas la droite de cet hémicycle, est plutôt un handicap qu'un atout, car elle n'a rien de productif. Elle produit uniquement une inflation d'actifs immobiliers improductifs, qui pousse les classes moyennes et populaires à quitter Paris si elles n'accèdent pas au logement social. Cette année record ne va sans doute pas se reproduire de sitôt, la création d'une véritable richesse, au sens des fondateurs de l'économie politique chers aux bancs de la droite, comme Adam Smith, mais aussi à Marx, cher cette fois-ci aux bancs de la gauche. Marx : "Le travail productif de productions matérielles et immatérielles est remplacé par les activités spéculatives prédatrices, qui aspirent les revenus de la majorité de personnes."

Difficile pour un artisan ou un commerçant de rester à Paris, tant le prix du mètre carré est élevé. En revanche, les rentiers de toutes sortes et les financiers se multiplient. Jamais Paris n'a été aussi inégalitaire qu'aujourd'hui. Je reste toujours surpris lorsque j'entends que le logement social serait responsable de la hausse du mètre carré à Paris. C'est un amortisseur social. Pourtant, les libéraux devraient savoir que si c'est le flux de capitaux qui alimente cette hausse, soutenez les Ecologistes, camarades communistes et libéraux sincères, car nous dénonçons les cadeaux faits aux promoteurs privés, aux deux géants du luxe LVMH et Kering, comme sur la porte de Montreuil où notre Ville cède son patrimoine à 1.200 euros le mètre carré, pour faire ensuite des opérations immobilières largement au-dessus de 10.000 euros le mètre carré. Ne donnez pas la corde à celles et ceux qui vont nous pendre.

Je vais terminer mon intervention sur un sujet qui m'est cher, comme à tous les Ecologistes : l'énergie. Il faut en finir avec notre dépendance aux énergies fossiles. En plus de leur coût pour l'environnement, 2022 a marqué une importante hausse des prix de l'énergie. Une partie non négligeable de la hausse de 220 millions des dépenses de gestion en 2022 est liée à l'inflation des coûts de l'énergie. Cela nous rappelle combien l'investissement dans les dispositifs comme Energies de Paris est fondamental pour rendre la Ville indépendante des énergies fossiles et plus résiliente. Il serait temps que la Ville de Paris récupère la rente de l'énergie, comme elle l'a fait sur l'eau avec la création d'Eau de Paris. Monsieur le Maire, mener une politique résiliente, c'est anticiper ce risque pour permettre à la fois de réduire nos dépenses et d'agir en faveur du climat.

Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le compte administratif 2022 confirme le rétablissement observé après des exercices 2020 et 2021 très fortement marqués par la crise sanitaire, durant laquelle l'Etat a brillé par son absence auprès des collectivités locales, les laissant absorber seules les dépenses liées à la gestion de l'épidémie. Signe clair de ce rétablissement, la progression de l'épargne brute, qui atteint 581 millions d'euros et qui est en hausse après 2 années marquées par la crise sanitaire, même si elle reste en deçà des niveaux atteints en 2018 et 2019, avant la crise sanitaire. L'épargne brute est un indicateur important, car elle traduit la capacité de la Ville à financer ses propres investissements. Il s'avère que cette capacité de financement couvre à 76,5 % les dépenses opérationnelles d'investissement. L'ensemble de l'hémicycle devrait pouvoir s'en réjouir. Nous sommes donc loin, même très loin du tableau brossé par l'opposition qui nourrit, avec une constance qu'on doit bien lui reconnaître, des fantasmes de mise sous tutelle, une obsession pour une dérive financière et, ce matin, l'invention d'un triple zéro. Toujours des accusations d'une supposée mauvaise gestion et jamais le début d'une preuve.

Comme vous le savez certainement, la Ville s'est engagée depuis 2017 dans l'expérimentation à la certification des comptes. C'est dans ce cadre que le cabinet Grant Thornton a réalisé un audit, qui a permis de porter une évaluation indépendante et extérieure sur le dispositif de contrôle interne, ainsi que sur les états financiers, les "reportings" et leur communication. Là encore, sans surprise, l'avis rendu est favorable. Les quelques réserves formulées concernent toutes les collectivités et portent notamment sur des points de réglementation en attente de clarification. Là encore, les accusations d'insincérité des comptes, que la partie droite de l'hémicycle formule

régulièrement, n'ont aucun fondement et se trouvent contestées de façon systématique et unanime par toutes les autorités et tous les experts indépendants qui se penchent sur les finances de la Ville.

Cette année encore, comme elle le fait depuis la publication du compte administratif 2019, la Ville utilise une méthodologie qui permet de classer les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la collectivité en fonction de leur impact sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. L'évaluation climat du compte administratif 2022 a été réalisée sur un périmètre de 7 milliards, donc un périmètre encore plus large que l'année précédente, qui comprend désormais les dépenses de personnel, en plus des dépenses dites opérationnelles. Cette approche est essentielle, car c'est un outil d'analyse qui permet de mesurer les dépenses favorables au climat et, surtout, de suivre leur évolution dans le temps. A périmètre constant par rapport à 2021, on voit que la part des investissements très favorables et des dépenses favorables augmente sensiblement, tandis que celle des dépenses défavorables est ramenée à 5,4 %.

La Ville travaille également toujours à la budgétisation sensible aux genres, afin de définir une méthode d'analyse du budget de la collectivité permettant d'identifier ses effets sur l'égalité femmes-hommes. Les travaux se poursuivent, avec un objectif de mise en œuvre de cette approche pour 2024.

Sur le fond, les dépenses effectuées sont en cohérence avec les priorités portées par l'Exécutif. Concernant la sécurité, 117 postes ont été créés à la Direction de la Police municipale et de la Prévention. Dix postes d'agents d'accueil et de surveillance de la Ville ont aussi été créés pour renforcer la surveillance de nos parcs et jardins. Nous avons aussi investi un total de 12,1 millions pour la défense contre les incendies et le secours, en lien avec la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris. Concernant la santé et l'action sociale, les dépenses d'aide sociale à l'enfance augmentent pour s'établir à 336,2 millions d'euros et 37,6 millions d'euros ont été consacrés aux actions d'accompagnement au retour à l'emploi des personnes en difficulté, dans le cadre du Plan parisien d'insertion par l'emploi. C'est vraiment ce qui marque aussi le fait que Paris est une ville solidaire. Ce sont 31,7 millions d'euros qui sont allés vers la petite enfance, notamment pour la construction et la restructuration des crèches. On sait que c'est essentiel dans le quotidien des familles parisiennes.

Concernant la transition écologique, 18 millions d'euros ont été investis dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie territorial. Cela a permis de moderniser les centres thermiques et les installations de ventilation des équipements publics et d'améliorer leur performance énergétique et leur confort technique. Là encore, c'est investir pour l'avenir et investir pour une Ville adaptée au changement climatique.

Ce compte administratif, en conclusion, est celui d'une collectivité qui fait ce qu'elle dit et qui met en œuvre ce pour quoi elle a été élue.

Je souhaiterais finir mon intervention en évoquant les défis qui s'offrent à nous. Le contexte d'inflation générale et en particulier l'augmentation des coûts de l'énergie n'ont pas été indolores pour les comptes de notre Collectivité. Malheureusement, comme à son habitude, l'Etat brille par son absence et fuit ses responsabilités vis-à-vis des collectivités locales, avec cette année un chiffre symbolique : la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat pour cet exercice est de zéro euro et zéro centime, avec en parallèle des efforts supplémentaires en matière de péréquation. Cette année, la Ville a pu bénéficier, vous l'avez dit, chers collègues, de recettes importantes liées à l'augmentation de la valeur et au nombre des transactions immobilières. Toutefois, on sait que ces revenus sont menacés, compte tenu de l'incertitude qui peut peser sur le marché de l'immobilier pour les années à venir.

Vous l'aurez donc compris, l'équation budgétaire reste délicate, dans un environnement mouvant et difficile. Il faudra se montrer vigilant de façon à être en mesure de poursuivre la construction de la ville solidaire, adaptée au changement climatique et apaisée, que nous appelons de nos vœux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Johanne KOUASSI.

La parole est à Nelly GARNIER.

Mme Nelly GARNIER. - Merci.

Page 115 du compte administratif, il est fait état des dépenses relatives à la gestion et à l'entretien des cimetières. Vous comprendrez donc qu'un certain nombre d'éléments relayés par la presse ces derniers jours nous amènent à nous interroger sur la gestion des cimetières, à l'occasion de l'examen de ce compte administratif. Je préciserai d'emblée que cette intervention est faite sans polémique, ni sur le fond, ni sur la forme. Lors de la Toussaint 2020, plusieurs Parisiens s'étaient émus de retrouver des ossements dans les allées du cimetière de Pantin. En février 2021, notre collègue Vincent BALADI déposait alors un vœu en Conseil de Paris, demandant à la Ville d'identifier les dysfonctionnements qui avaient pu conduire à ces faits graves. Il faisait également état du mauvais entretien de plusieurs cimetières, dont la Ville a la charge.

Voici quelques jours, plusieurs agents de la Ville ont poussé un cri d'alerte. Ce sont d'abord des agents qui ont pu témoigner anonymement, dans la presse et sur les réseaux sociaux, sur des pratiques qui seraient non conformes au cimetière de Pantin. C'est ensuite un tract du syndicat F.S.U. Paris, que j'ai là, qui s'inquiète des pressions exercées sur les agents par leur hiérarchie pour se couvrir. Par ailleurs, il nous a été transmis deux procès-verbaux

d'audition de l'inspection générale de la Ville : un premier daté du 20 septembre 2022, où un agent indique "J'ai peur en exhumation, car on sort les ossements avec la pelleteuse et ce n'est pas conforme. Cela me fait peur" ; un second daté du 26 septembre 2022, où un autre agent indique "Pour gagner du temps, les fossoyeurs allaient jusqu'aux corps avec la machine. On leur a demandé des rapports en cas de non-respect de la réglementation. On n'a pas reçu de rapport des A.A.S. qui surveillent ces opérations."

Dans ces conditions, nous ne pouvons approuver une gestion des cimetières qui pose de sérieuses questions. Comme je l'ai déjà dit, cette intervention ne se veut pas polémique. Nous nous gardons de toute conclusion hâtive. Cependant, au regard de ces différents éléments qui existent malgré tout, il appartient à la Ville de Paris de diligenter une enquête pour faire la lumière sur des faits qui ont été rapportés. Il nous paraît essentiel que cette enquête ait lieu aussi pour apaiser les débats, qui n'ont pas été apaisés. Nous aurons l'occasion d'y revenir pendant ce Conseil.

En outre, un signalement ayant été fait au titre de l'article 40, nous demandons que la Ville de Paris se constitue partie civile, si une enquête judiciaire devait être ouverte. Sur un sujet aussi sensible, il n'y a qu'une totale transparence pour rassurer les Parisiens et les familles.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nelly GARNIER.

Je donne la parole à Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Monsieur le Préfet, Secrétaire général pour l'administration de la Préfecture de police, je tenais d'abord à vous remercier pour la présentation aujourd'hui du compte administratif de la Préfecture de police et pour le travail de vos services. Vous remercier également pour une considération renouvelée vis-à-vis de cette Assemblée, puisque, pour la première fois depuis le début du mandat, nous avons reçu les documents à temps, ce qui nous permet de les examiner dans de bonnes conditions. Parmi les points saillants de la présentation du compte administratif de la Préfecture de police, on retrouve l'évolution des normes budgétaires et spéciales, vous les avez abordées, mais également le taux d'exécution très important de la B.S.P.P., de près de 99 %, qui rappelle à la fois l'efficacité de sa gestion et ravive nos inquiétudes quant à la pression opérationnelle. Cette inquiétude est renforcée par les problématiques de recrutement, de fidélisation, 300 postes restant à pourvoir.

A ces considérations budgétaires et opérationnelles, je tiens à en apporter une autre plus institutionnelle. D'abord, cela reste, pour moi, un sujet d'étonnement que nous débattions sur un temps limité à la fois du compte administratif de la Préfecture de police et du compte administratif de la Ville. De la même manière que nous débattons du budget de manière séparée, on gagnerait à avoir plus de temps pour parler ensemble du compte administratif de la Préfecture de police, comme nous avons pu le faire en 3e Commission.

Ensuite, Monsieur le Préfet, vous avez employé un terme que je me suis permis de relever, vous avez rappelé que le budget spécial était un budget participatif. Il est vrai que, au sein de la Ville de Paris, nous avons l'habitude, lorsqu'il s'agit de budgets participatifs, d'évoquer des budgets auxquels tout le monde est associé et où la décision est partagée. Je sais que c'est prévu dans les textes, dans le C.G.C.T., mais je pense que l'on pourrait faire beaucoup mieux en termes de dialogue de gestion et d'association des collectivités, communes et départements, liées à ce budget et à son compte administratif, de par le levier d'indexation de la participation de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

La parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Représentant du Préfet de police, je tenais, au nom du groupe Changer Paris et de notre présidente Rachida DATI, à rendre hommage aux sapeurs-pompiers, aux policiers et à tout le personnel de la Préfecture de police, dont je salue l'engagement dans des conditions de travail de plus en plus difficiles : agressions envers les forces de l'ordre et les pompiers, difficultés à se loger, horaires décalés, etc. Difficultés, car nous sommes à Paris dans l'une des villes les plus criminogènes de France, où la délinquance est en forte hausse. Le nombre de coups et blessures augmente de 25 % en 2022 et dépasse largement les chiffres d'avant la pandémie. Les vols à main armée augmentent de 31 %, les vols à la roulotte de 9 %, les vols à la tire de 8 %. Les cambriolages, sur lesquels mon collègue Aurélien VÉRON reviendra plus tard, explosent à Paris, avec 19 % en plus en 2022. Le 18e souffre toujours d'une délinquance importante et remporte même, avec le 19e, la palme des attaques au couteau. Une augmentation de plus de 16 % des agressions gratuites également.

Difficultés aussi pour les sapeurs-pompiers de Paris, qui doivent faire face à une suractivité de secours à victimes avec, au 31 octobre, un nombre d'interventions en hausse de 9 % par rapport à 2021, année dont le niveau d'activité était déjà très alarmant. Une suractivité qui conduit de nombreux acteurs à s'interroger sur le dimensionnement du modèle de la B.S.P.P. A titre de rappel, dans le cadre budgétaire qui nous concerne aujourd'hui, le budget primitif 2022 était déjà très en deçà des espérances, avec des moyens de fonctionnement des

administrations parisiennes en baisse de 2,5 millions d'euros et un budget de la B.S.P.P., certes, en faible hausse, mais très insuffisant pour répondre aux besoins exprimés. Le budget supplémentaire voté en juillet dernier a rehaussé significativement les dépenses, avec une hausse globale de 21 millions d'euros, mais c'était par mobilisation pour moitié des excédents cumulés des années précédentes et pour l'autre des contributions supplémentaires des co-financeurs, dont la Ville de Paris, l'Etat, le Département et les communes de la Petite Couronne. Une hausse largement contrainte par l'accélération de l'inflation et par les mesures de revalorisation salariale décidées par l'Etat. Pour autant, nous avons toujours un problème d'attractivité de la B.S.P.P., qui a été soulevé par ma collègue RÉMY-LELEU, avec 300 postes qui restent à pourvoir.

Revenons à ce compte administratif 2022, qui vient donc acter un budget primitif en deçà des besoins exprimés, selon l'expression consacrée par l'Etat-Major de la B.S.P.P., donc un budget supplémentaire largement englouti par l'inflation. Nous nous interrogeons sur le développement des moyens de la B.S.P.P. et plus généralement de la Préfecture de police à l'approche des Jeux Olympiques et avec la Coupe du monde de rugby. Nous nous interrogeons sur les effets du Plan de modernisation de la B.S.P.P., qui ont aussi pu se faire sentir. La brigade pourra-t-elle faire face aux défis des J.O. ? Bref, beaucoup de questions qui restent en suspens. Nous nous demandons si les administrations parisiennes pourront remédier au sous-investissement chronique dont elles souffrent depuis des années, alors que le Préfet de police déclarait, dans l'exposé des motifs du budget 2023, qu'aller "en deçà du niveau du budget proposé nous conduirait nécessairement à des réductions d'effectifs au sein des administrations parisiennes".

Dernière seconde pour remercier le colonel LE CORRE, qui quitte le 1er groupement d'incendie et de secours de Montmartre, et souhaiter la bienvenue au colonel ZIMMERMANN.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Rudolph GRANIER.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT, pour un propos inévitablement concis.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Oui, deux minutes, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la démonstration a été faite ce matin par mes collègues du groupe Changer Paris. Malgré une pression fiscale inégalée, malgré une inévitable remontée des taux, malgré une progression inédite des recettes liées aux droits immobiliers et au stationnement, malgré une explosion de la taxe de séjour, rien n'y fait : le poids de la dette parisienne ne cesse de s'alourdir. À la fin de cette année, la dette sera équivalente au budget, soit près de 10 milliards d'euros. Ce chiffre devrait nous faire frémir, c'est plus d'un an de contribution des Parisiens en dette. Pourtant, il est un péril encore plus grave : la charge annuelle de la dette doit nous inquiéter, puisqu'elle approche le demi-milliard d'euros, Monsieur le Maire.

Crise sanitaire ou non, événement exceptionnel ou non, la Ville est engagée dans une fuite en avant, une course à la dette supplémentaire d'environ 600 millions d'euros chaque année. L'endettement semble être avec vous un processus automatique, répétitif, constant, particulièrement cette année où jamais les recettes de la Ville n'ont été aussi élevées. L'endettement financier est un acte qui exige beaucoup de gravité et de sérieux. Il engage les efforts de tous les Parisiens. Il n'est possible que par le travail de ces derniers, qui nous offre la possibilité d'emprunter de l'argent. Ils attendent que l'endettement fait en leur nom soit productif, qu'il contribue à l'avenir de la Ville et non qu'il soit une rustine sur un présent piteux et malavisé.

Nous n'avons cessé de vous alerter, comme en témoigne notre vœu concernant une stratégie de désendettement, que nous avons défendu lors de la dernière séance budgétaire. La question de la dette, Monsieur le Maire, n'est pas une question secondaire. Elle ne peut être déléguée à un successeur, quand bien même celui-ci serait assurément plus inspiré que la Majorité actuelle. La dette est ce que nous laisserons à gérer aux générations futures. Si sa charge et son montant deviennent exorbitants, une dette morale s'ajouterait à la dette financière. Notre groupe ne peut accepter que l'avenir des Parisiens soit hypothéqué par l'insouciance d'une gestion imprudente. Puis, puisque M. Emmanuel GRÉGOIRE aime les "punchlines", je me livrerai à cette "punchline" : l'endettement d'aujourd'hui, c'est la mort du service public et la hausse des impôts de demain.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jack-Yves BOHBOT.

Je donne la parole, pour répondre aux oratrices et orateurs, tout d'abord et logiquement à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Mes chers collègues, merci beaucoup pour vos interventions sur ce compte administratif qui donne la réalité sur l'année 2022, le compte administratif et le compte de gestion en miroir, en présentant les actions et les projets mis en œuvre par la Municipalité pour les Parisiennes et les Parisiens, et leurs conséquences comptables précises pour, en tout, fonctionnement plus investissement, 10,3 milliards d'euros de dépenses. Plusieurs l'ont dit, c'est un moment de vérité, avec la présentation des grands équilibres budgétaires. Cela se fait sans doute dans une ambiance plus feutrée - on n'est pas très nombreux ce mardi matin - par rapport au niveau de véhémence de certaines interventions tout au long de l'année 2022, qui voulaient commenter, alerter et assez régulièrement raconter, à mon avis, absolument n'importe quoi sur l'état de nos finances. La réalité rattrape

nos débats. C'est bien par rapport à cette réalité que chacun doit voir dans quelle mesure il souhaite être cohérent avec ce qui a été dit l'année précédente ou aller dans une forme de fuite en avant dans la dissimulation de la réalité. Je laisse en cela la responsabilité à chacun.

Après 2 années de crise ayant fortement affecté les finances parisiennes, ce compte administratif illustre un rétablissement partiel et progressif de nos équilibres budgétaires, mais à des niveaux qui restent en deçà des années pré-Covid. J'essaierai d'avoir des analyses équilibrées, parce qu'il y a des variations importantes. Même si je ne sais pas si la présidente de la 1re Commission est présente, il se trouve que je suis à titre personnel amblyope, mais j'essaie toujours d'avoir des lectures équilibrées, surtout des tableaux de chiffres.

Les recettes augmentent effectivement. J'ai entendu "explosion", "tas d'or". D'une part, il faut choisir : cela va-t-il trop bien ou trop mal ? Les deux en même temps, c'est trop tiède. C'est surtout cela. Oui, les touristes sont revenus. Effectivement, entre 2021 et 2022, il y a eu une très forte augmentation de la taxe de séjour, non parce que nous avons obtenu de nouveaux moyens sur le sujet. Nous en rediscuterons au moment d'un projet de délibération sur le sujet d'un vœu rattaché. Simplement, les touristes sont revenus. Avant, cela s'était effondré. Il n'y avait plus de recettes de taxe de séjour en 2020 et 2021. Elle est revenue au même niveau qu'en 2019. Cela en fait-il un tas d'or, un gisement incroyable, une explosion de la fiscalité ou je ne sais quoi ? Cela n'a strictement aucun sens. En tout, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 5 %. Oui, les services publics qui n'avaient pas pu être assurés en 2021 à cause de la crise sanitaire ont pu reprendre une activité normale. Certains donnent lieu à des paiements par les usagers. Oui, cela fait une augmentation des recettes. Il me semble que c'est une bonne chose que nos différents services publics culturels, sportifs, etc. aient pu reprendre leur activité. Je n'y vois pas là une explosion de la fiscalité non plus, mais une reprise d'une activité normale après la période sanitaire.

Enfin, il y a le marché immobilier. Vous l'avez tous beaucoup commenté. Effectivement, en 2022, avec 1,745 milliard d'euros de recettes sur les D.M.T.O., avant application de la péréquation, bien sûr, parce que notre taux marginal de prélèvement sur les D.M.T.O. est d'environ 20 % au bénéfice des autres départements, il a été à un niveau historique. C'est tout à fait vrai. C'est cela qui fait, on va voir, je vais en parler, comment ces recettes ont pu être utilisées en dépenses. Là encore, on tourne autour du pot sur cette recette précise. Nous utilisons l'argent des D.M.T.O. pour déployer une ville mixte, une ville ouverte à tous, pour assurer le logement social, le logement public et atteindre l'objectif de 40 %. C'est à cela que sert cette recette. Par ailleurs, quand nous essayons d'ouvrir notre spectre de recettes et quand… parce que nous savons que c'est fragile. Ce n'est pas la peine de faire des prévisions, dont on sait déjà qu'elles vont être réalisées. Oui, je vous confirme que cela sera plus bas en 2023. Il n'y a aucun doute. Tous les départements le disent, le niveau des D.M.T.O. depuis janvier est beaucoup plus bas. Nous l'avons donc anticipé dans le budget 2023, en inscrivant des recettes plus basses. Par ailleurs, oui, la taxe foncière et le levier fiscal visent à diversifier nos recettes. Je n'entends pas à nouveau cette critique.

Ensuite, les dépenses progressent d'un peu moins de 4 % avec, bien sûr, les effets de l'inflation, vous l'avez rappelé : 50 millions d'euros rien que sur le gaz et l'électricité, environ 70 millions d'euros sur l'énergie au sens large, avec les carburants et les effets secondaires, puis, bien sûr, le point d'indice et tous les autres éléments qui ont été rappelés.

Ce compte administratif est effectivement la traduction d'une réalité qui est celle de l'abandon de l'Etat. Oui, la dotation tombe à zéro. Non, ce n'est pas normal, dans nos relations avec l'Etat, qu'il n'y ait plus aucune participation de l'Etat à la dotation. Oui, la péréquation monte à 700 millions d'euros. C'est un niveau totalement inédit. La Ville de Paris finance plus de 20 % de tous les dispositifs de péréquation nationaux. Cette péréquation, multipliée par 8 depuis 2010, on est bien sur quelque chose qui est devenu massif, qui dissimule le manque de soutien de l'Etat aux différentes collectivités. L'Etat met en avant les dispositifs de solidarité horizontaux pour ne pas avoir lui-même à aider les collectivités. C'est bien le sujet. On a vu à quel point ce système arrivait à ses limites, au-delà de la légitimité de la solidarité entre les collectivités. J'imagine mal les élus du groupe Changer Paris, qui soutiennent en général la présidente de Région qui vient de déférer en justice sa notification de péréquation comme trop importante, disant que le dispositif est particulièrement injuste, expliquer que, en revanche, pour la Ville de Paris, c'est tout à fait juste et au bon niveau. Ce serait là deux poids et deux mesures, à mon avis, pas tout à fait respectueux.

L'abandon de l'Etat, c'est sur tous les sujets. C'est aussi le non-remboursement des dépenses des allocations sociales obligatoires : 1,2 milliard d'euros non compensés depuis 2014, qui continuent à augmenter. Madame IBLED, je souhaite pouvoir vous répondre, parce que votre groupe a la constance dans certaines analyses, l'alerte sur un niveau d'endettement pris comme indicateur à isoler de toute autre considération ou aussi, sans doute, une vision du service public comme devant être un peu réduit. En tout cas, c'est souvent ainsi que vous en parlez. Vous avez tout à fait le droit de porter ce type de dispositif. Par contre, sur le soutien massif de l'Etat, c'est beau comme du Gabriel ATTAL dans le texte, mais c'est franchement totalement faux. Il faut le dire. C'est dommage que Mme IBLED ne soit plus là pour l'entendre.

Si, vous êtes là. Tant mieux. Je ne voudrais pas vous laisser penser qu'il y a eu un soutien massif de l'Etat. Le Plan de relance, 30 millions, c'est vrai. Un seul dossier : l'E.S.P.C.I. dans le 5e arrondissement. Je suis sûr que Marie-Christine LEMARDELEY et la maire du 5e arrondissement en sont très contentes, mais c'est tout. Il n'y a que cela. Tant mieux pour ce dossier, mais il n'y a vraiment que cela, je vous assure. Le Fonds vert, il n'y a vraiment pas eu un soutien. Il y a eu des dotations recyclées de crédits précédents sur des montants d'aides, de dotations

d'investissement, qui n'atteignent pas les niveaux des années précédant la crise sanitaire. Puis, le niveau de dialogue sur ce sujet est totalement insuffisant.

Le filet de sécurité, c'est encore le mieux, c'est ce fameux soutien aux collectivités pour les effets de l'inflation. Celui de l'an dernier n'a pas fonctionné. Celui de cette année s'annonce pire, avec des montants extrêmement élevés annoncés, puis des dispositifs faits pour manquer leurs cibles. C'est très bien organisé, puisque les dispositifs sont organisés pour que les dépenses réelles ne soient pas prises en compte. Un exemple : il soutient les effets de l'inflation sur l'alimentation, sauf dans les cantines. C'est dommage. Demandez à la Région ce qu'elle en pense, parce que les effets de l'inflation de l'énergie pour chauffer les lycées ne sont pas non plus pris en compte dans le filet de sécurité. Toutes les associations de collectivités - ce n'est pas une histoire de gauche ou de droite - le disent : ce filet de sécurité est "bidon". On connaît la fin de l'histoire. Il y avait un montant prévu ; à la fin, il ne sera pas utilisé et pour cause, puisqu'il est inapplicable. Le Gouvernement dira : "Les collectivités ne vont pas si mal que prévu". C'est donc cousu de fil blanc. On le sait, tout le monde le dit. Je vous en prie, ce n'est pas la peine, dans notre Assemblée, de relayer ce discours en faisant semblant d'y croire.

Pendant ce temps, d'ailleurs, pendant que nous discutons du compte administratif, je vous signale que l'équivalent pour l'Etat, c'est-à-dire la loi de règlement, a été repoussée par l'Assemblée nationale hier, en particulier devant sa structuration de dette. On reparlera de la dette au moment du vœu de Changer Paris sur le sujet. L'Etat a choisi, en particulier, de ne pas avoir de taux fixes, mais au contraire des taux qui peuvent varier avec l'inflation. La représentation nationale a vraiment contesté cette structuration de dette comme extrêmement dangereuse pour la suite.

L'état des dépenses et des recettes, que je viens de donner, nous permet de dégager une épargne de la section de fonctionnement de 582 millions d'euros qui, avec nos recettes d'investissement elles aussi en hausse, nous permet de financer nos investissements à 76 %. C'est-à-dire que les 1.520 millions d'euros d'investissement de l'année 2022 sont financés par nos ressources propres à 76 %. Notre durée de désendettement, en un an, diminue de plus de 2 ans, si l'on veut regarder cet indicateur. Nous avons réalisé des montants d'investissement extrêmement importants pendant l'année 2022, avec les 460 millions d'euros sur le logement, on en a déjà parlé, 100 millions sur les transports, 13 millions sur les établissements culturels, par exemple, beaucoup à la médiathèque James-Baldwin dans le 19e, 17 millions sur les piscines et vous avez cité d'autres éléments. Cette accélération a déjà démarré, on le voit. C'est la réalisation de nos projets de mandature. C'est l'accélération de l'évolution de notre Ville face à l'urgence climatique.

En plus de notre autofinancement, oui, nous avons recours à de l'emprunt dans des conditions qui sont correctes, même si les taux ont nettement augmenté. Tout le monde le fait, d'une part. Tous les observateurs disent à quel point il est important de continuer à le faire. Le rapport PISANI-FERRY le dit, il me semble. Il ne faut pas laisser accumuler une dette écologique pour la suite et pour nos successeurs. Il y a urgence en la matière. Contrairement à l'Etat, l'essentiel de ces investissements vient renforcer un patrimoine de la Ville : 44 milliards d'euros, tout contenu, environ 30 milliards sur les actifs immobiliers, qui sont bien sûr à mettre en balance face au niveau d'endettement. Pour redonner les chiffres, car je sais qu'il y a parfois des tentatives de donner des chiffres légèrement gonflés sur le sujet, c'est 7,7 milliards à la fin de l'année 2022, notre encours total de dette. Ce n'est pas autre chose.

La question, certains l'ont posée : cela va-t-il trop bien ou trop mal ? Y a-t-il un tas d'or ou est-ce la faillite ? Où est la tutelle, finalement ? Où en est-on exactement ? M. ALPHAND le fait par des pirouettes, certes, mais comment justifiez-vous un tel changement de pied ? Vous nous avez expliqué que c'était la fin. Là, vous nous dites que cela va trop bien et vous faites comme si c'était normal. On peut dire tout et son contraire, cela ne pose aucun problème…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Silence, Monsieur ALPHAND.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Monsieur ALPHAND.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Silence. Monsieur ALPHAND, vous vous êtes exprimé. Il n'y a aucune attaque personnelle.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Au-delà des citriques sur les priorités politiques - vous avez le droit de faire ces critiques -, vous voulez moins de logement social, moins de solidarité. Il n'y a aucun problème, vous avez le droit. Cependant, vos critiques ne disaient pas seulement cela. Vos critiques disaient aussi que nos documents étaient faux, insincères, mensongers. Sur ce point uniquement - parce que non, ce n'est pas un brevet de gestion, je le sais, tout le monde le sait, ne me faites pas dire ce que je ne dis pas -, la certification des comptes sur ce point est bien une réponse. Oui, nos documents sont sincères, nos informations sont transparentes et ces éléments sont certifiés par un observateur extérieur. Il y avait l'an dernier sept réserves, il y en a six cette année.

Cela passionne absolument tout le monde. Je vais donc rentrer un peu dans les réserves en question. Il y en a deux qui sont totalement exogènes, liées à des informations qui ne dépendent pas de la Ville. Vous le savez. Il y en a deux qui sont de nature réglementaire, parce qu'il n'y a pas de règlement auquel se référer, il est donc difficile de dire si on le respecte. Il y en a deux qui concernent très spécifiquement des méthodes de valorisation de certains éléments précis de nos actifs, avec de temps en temps des doutes pour savoir si l'on n'est pas en train de les sous-

valoriser, mais passons. Ces réserves sont atténuées par rapport à l'an dernier. Bref, l'opinion est extrêmement favorable sur les documents comptables de la Ville. C'est tout à fait clair dans tout ce qui vous a été partagé.

Pour le reste, mes chers collègues, car il faut parler, quand on regarde les comptes d'une année, comment se projeter sur la suite. Cela veut-il dire que tout va bien ? N'y a-t-il plus de risque ? Ce n'est pas du tout ce que je dirai. L'inflation nous affecte toujours. Puis, il y a bien sûr des évolutions qui peuvent être tout à fait inquiétantes. Le marché de l'immobilier est effectivement à l'arrêt complet, pas tant sur le prix qui se tasse légèrement, mais bien sur le volume de transactions. Cela aura un impact dès l'année 2023 et probablement en 2024. Il y a d'autres éléments. Je vous ai entendu expliquer que l'on profitait de l'inflation. C'est quand même particulièrement intéressant. Encore heureux, la taxe d'habitation, quand elle a été supprimée, a été remplacée par un mécanisme de compensation indexé sur la T.V.A., qui augmente donc. Oui, mais la taxe d'habitation aurait aussi augmenté par l'effet des bases. Si l'on parle de ce type d'évolution et des mécanismes de compensation, je vais vous en présenter un autre : la suppression de la C.V.A.E. Tout le monde a dit à quel point on était contre cette suppression de la C.V.A.E. Elle a eu lieu néanmoins, avec un mécanisme de compensation. L'Etat, à ce moment, a "piqué" 600 millions d'euros aux collectivités. Pour la Ville de Paris, ce sont 85 millions d'euros qui disparaissent de nos recettes de fonctionnement, parce que l'Etat a supprimé la C.V.A.E. J'espère que les parlementaires présents dans cet hémicycle m'entendent et savent ce sur quoi ils ont voté quand ils ont voté la suppression de la C.V.A.E.

Puis, il y a d'autres perspectives, comme la loi de programmation budgétaire que la Première Ministre a voulu remettre sur la pile de travail. On verra jusqu'où cela va. Toujours la même question : dans quelle mesure, alors que notre responsabilité dans la dette publique nationale, celle des collectivités, est extrêmement faible, alors que nos structures de financement et nos modèles de financement ne sont pas du tout les mêmes que ceux de l'Etat, jusqu'où le Gouvernement va-t-il mettre sur le dos des collectivités le rétablissement des finances publiques qu'il a promis à l'Europe ? C'est bien le débat de la loi de programmation budgétaire qui est devant nous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul SIMONDON.

La parole est à Nicolas NORDMAN, avant M. le Préfet.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Rapidement, puisque M. le Secrétaire général pourra répondre plus précisément sur un certain nombre de sujets. Je vais me contenter de réagir à certaines interventions de collègues. D'abord, pour également souligner et remercier la Préfecture de police du dialogue que nous avons régulièrement et en permanence sur les questions budgétaires, des documents qui ont été transmis, cela a été souligné par Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. Un grand merci. J'en profite également pour remercier tous les personnels de la Préfecture de police, qui travaillent sur l'élaboration de ce budget de la P.P.

Je voudrais réagir à quelques interventions. Je ne m'étendrai pas sur l'intervention de M. GRANIER, qui a notamment évoqué un certain nombre de sujets. C'est un peu notre habitude dans cette enceinte, au moment où nous discutons des rapports budgétaires relatifs à la Préfecture de police, qu'il parle d'autres sujets, notamment ceux relatifs à la délinquance. Evidemment, tout cela nous préoccupe, mais le budget de la Préfecture de police n'est pas directement lié à cela. Vous le savez, je le dis quasiment à chaque intervention sur le sujet, le budget spécial de la Préfecture de police ne finance pas les services actifs des forces de police. Il n'y a donc pas de lien direct entre ce dont nous parlons ici et ce qu'il se passe à Paris, notamment sur la question de la délinquance, même si, bien entendu, ce sujet est majeur et doit continuer à nous mobiliser et nous préoccuper.

Vous avez également indiqué, Monsieur GRANIER, je vous en remercie, vous avez souligné le maintien, voire la hausse du soutien de la Ville de Paris pour la Brigade des Sapeurs-Pompiers, notamment au budget 2022. Nous examinons le compte administratif : +1,3 million d'euros au budget 2022, +2,2 millions d'euros au B.S. 2022. C'est bien la volonté permanente et constante de la part de cette Assemblée et des élus parisiens de soutenir et de continuer à soutenir le Plan de modernisation de la Brigade de Sapeurs-Pompiers, à la fois en fonctionnement, mais aussi, bien entendu, en investissement. Nous aurons l'occasion, lors de ce Conseil de Paris, d'examiner un projet de délibération important de la Préfecture de police sur le démarrage des travaux de rénovation des casernes, qui est bien évidemment un enjeu très important pour nous.

Concernant les difficultés de recrutement, cela a été souligné par plusieurs orateurs. Oui, il y a une réalité qui concerne aujourd'hui malheureusement l'ensemble des forces de sécurité. Des difficultés de recrutement pour les pompiers de Paris, c'est une nouveauté qui doit évidemment nous interpeller, comme nous avons - nous avons déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises - des difficultés pour recruter des policiers municipaux et des policiers nationaux. C'est un sujet de préoccupation, sur lequel il nous faudra réfléchir et travailler. En tout cas, le budget 2022 a permis, concernant la rémunération des militaires de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, de réajuster à la hausse les possibilités de financement de leurs salaires. Bien entendu, c'est un engagement que nous avons pris et tenu. Le compte administratif en fait état.

Je voulais tout simplement remercier l'ensemble des collègues pour leurs interventions, leur dire que la Ville de Paris, dans ses dotations, se tient bien sûr aux côtés de la Préfecture de police et de la Brigade de Sapeurs-Pompiers pour pouvoir assurer le bon fonctionnement des services qu'ils rendent aux Parisiennes et aux Parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Nicolas.

On peut l'applaudir, effectivement.

Je vous donne la parole, Monsieur le Préfet, Secrétaire général pour l'administration, représentant le Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs, je vais répondre aux deux questions de Mme RÉMY-LELEU et de M. GRANIER.

Cconcernant le budget : c'est un budget de contribution et non un budget participatif, avec le champ sémantique qui pourrait être convoqué à cette occasion. Le budget spécial est effectivement financé par la Ville de Paris, certes, mais également par les 3 départements de la Petite Couronne et les 123 communes de la Petite Couronne.

Cet examen du budget se fait dans le cadre de la procédure Ville de Paris. C'est pourquoi nous sommes aujourd'hui sur le compte administratif, devant vous, pour vous le présenter. Il se fera dans le cadre du budget prévisionnel 2023. Il se fait également pour la B.S.P.P. plus particulièrement dans le cadre de la C.C.G.B., la Commission Consultative de la Brigade, et bientôt, c'est en tout cas le souhait du Préfet de police - nous avons écrit à la Maire de Paris et aux présidents des 3 départements de la Petite Couronne pour réactiver ce qui est prévu dans les textes -, le Comité de Coordination pour les Services Communs. Nous souhaitons pouvoir le réactiver au second semestre 2023. Je rappelle que si ce Comité de Coordination ne s'est pas réuni depuis de nombreuses années, c'est parce qu'il n'y avait pas de membres désignés pour représenter les élus. Je pense que ce cadre permettra d'approfondir les discussions sur le budget spécial, au-delà, par ailleurs, du travail d'analyse et de biographie que nous faisons actuellement avec les services de la Ville de Paris, compte tenu des engagements pris par le Préfet de police sur le sujet.

Sur la B.S.P.P., globalement, je voudrais vous rassurer. La B.S.P.P. a tout à fait les moyens de remplir ses missions aujourd'hui, et y compris demain dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Effectivement, par une note du 17 novembre 2021, le Général GONTIER, le précédent commandant de la B.S.P.P., avait fait état de fortes contraintes sur le budget 2022. Il s'inquiétait notamment de la baisse de l'élan qui avait été donné grâce aux 2 premières années du Plan de modernisation 2020-2029. Il voulait que cela continue, notamment en perspective des Jeux Olympiques 2024. Il y avait donc eu une discussion budgétaire, que je ne vous rappelle pas en détail. Elle avait eu lieu au sein de la C.C.G.B. et avait notamment permis d'acter une clause de revoyure au budget supplémentaire 2022, qui avait permis un abondement complémentaire de 8 millions d'euros. Cet abondement avait été salué par le Général GONTIER à l'époque, en juin 2022.

En plus, un effort budgétaire très conséquent a été consenti pour la B.S.P.P. au budget prévisionnel 2023, puisque ce sera une augmentation de 42,4 millions d'euros que nous vous proposerons, soit une augmentation de 10 %. Cet effort est nécessaire pour assurer le financement de la 4e annuité du Plan de modernisation de la B.S.P.P. 2020-2029. Vous pouvez être assurés que le Préfet de police y est particulièrement attaché. Ce Plan de modernisation, au total, c'est 200 millions d'euros qui seront engagés sur la période. Je vous l'ai dit dans mon propos introductif, il s'agit à la fois d'améliorer les conditions de travail et de casernement des personnels, et d'améliorer également ou de maintenir et de développer, en fonction des besoins, leur capacité opérationnelle, notamment sur tous les aspects technologiques, nouveaux outils, sur lesquels la Brigade est parfaitement en phase. Je dirai même qu'elle est "leader" au niveau national par rapport à l'ensemble des SDIS de France, notamment sur les plateformes uniques d'appel, puisque l'on est une spécificité parisienne à ce niveau là.

Le budget qui a été voté en 2022 a donc suffi. D'ailleurs, le Général DUPRÉ LA TOUR a exprimé sa grande satisfaction lorsqu'il a été adopté par votre Conseil. Nous allons continuer cet effort pour la B.S.P.P. en 2023.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Je vous propose de reprendre vos places, puisque nous allons maintenant procéder au vote des différents comptes de la Ville de Paris et de la Préfecture de police.

Chacun peut-il reprendre sa place ? Merci.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 21 relatif aux états financiers et compte de gestion 2022 du budget général de la Ville de Paris.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DFA 21).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 22 relatif au compte administratif de la Ville de Paris pour 2022.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DFA 22).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 23 relatif au compte de gestion des états spéciaux d'arrondissement pour 2022.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DFA 23).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 24 relatif au compte administratif des états spéciaux d'arrondissement pour 2022.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DFA 24).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 5 relatif aux services techniques des T.A.M. - Compte de gestion 2022 du budget annexe.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DILT 5).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 4 relatif au service technique des T.A.M. - Approbation du compte administratif 2022.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DILT 4).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 12 relatif au budget annexe de l’eau. - Compte de gestion 2022.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DPE 12).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 14 relatif au budget annexe de l’eau. - Compte administratif 2022.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DPE 14).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 11 relatif au budget annexe de l’assainissement. - Compte de gestion 2022.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DPE 11).

Compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2022, c'est le projet de délibération DPE 13.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 13 relatif au budget annexe de l'assainissement. - Compte administratif 2022.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DPE 13).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 40 relatif au compte administratif 2022 et compte de gestion 2022 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DSOL 40).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 13 relatif au Compte de gestion de Mme la Directrice régionale des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris pour l'exercice 2022 concernant les opérations de la Préfecture de police.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, PP 13).

Pour le compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2022, c'est le projet de délibération PP 14, j'ai une demande de la part du groupe "Les Ecologistes" d'un vote dissocié. C'est un vote dissocié global sur les chapitres 921-1312 et 921-1411 en ce qui concerne le fonctionnement et 901-1311, 901-1312 et 901-1411 pour l'investissement.

Je vous interroge donc sur ces chapitres, que je mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ces chapitres sont adoptés.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 14, c'est-à-dire globalement le compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2022.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, PP 14).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 15 concernant l'affectation des résultats du budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2022.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, PP 15).

Mes chers collègues, tous les comptes de gestion et administratifs pour l'année 2022 sont adoptés.

Je vous remercie.

2023 DAE 103 - CROUS Centre Jean Sarrailh (5e) : rénovation des espaces de restauration : subvention (1.000.000 euros) et convention corrélative.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On reprend donc une présidence normale, que je vais d'ailleurs céder rapidement à l'excellent Nicolas NORDMAN. Néanmoins, je lance tout de suite la discussion, le débat sur le projet de délibération DAE 103. Il s'agit du CROUS Centre Jean-Sarrailh dans le 5e arrondissement : rénovation des espaces de restauration, subvention et convention corrélative.

La parole, dans le plus grand silence, est à Alice TIMSIT et à elle seule. Non ? Ce n'est pas Alice TIMSIT.

Je donne la parole à Anne BIRABEN, qui l'accepte. Merci, je me sens moins seul.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais donc vous parler du C.R.O.U.S. du Centre Jean-Sarrailh et des rénovations en cours, notamment des espaces de restauration. La réhabilitation de ce bâtiment est absolument nécessaire. Nous espérons que la rénovation des espaces de restauration sera faite dans le respect des règles de l'art. En revanche, nous dénonçons, d'une part, les coûts élevés et la dérive financière de ce projet, un de plus. Nous dénonçons aussi le caractère plus que hasardeux des travaux. C'est un projet qui se veut dans la ligne de la sobriété énergétique. Or, il est en contradiction avec ce vœu, puisque, en façade, il y a l'utilisation de centaines de petits moteurs qui seront là pour faire bouger des ailettes et protéger les vitres des chambres. Je sais combien il est difficile de remplacer des centaines de petits moteurs, qui risquent évidemment de tomber en panne rapidement. La maintenance se fait avec des nacelles accrochées à la façade. C'est une manutention lourde, difficile et onéreuse.

La façade, d'autre part, met en évidence un camaïeu de jaune-orangé et rouge, qui est une réponse à l'origine de ce bâtiment des années 1960. Ces couleurs, à l'époque, avaient beaucoup de succès. Aujourd'hui, c'est un peu moins vérifié. Les temps ont changé. Surtout, cela ne permet pas au C.R.O.U.S. de se fondre dans l'environnement immédiat, puisqu'il est situé sur une place sur laquelle il y a de magnifiques immeubles haussmanniens, en pierre de taille, avec des toits de zinc, donc une image haussmannienne très classique de Paris. Dans ce carrefour, il y a aussi beaucoup d'arbres, beaucoup de végétalisation, notamment le bout du jardin de l'Observatoire. Il y a des arbres au centre de la place et une façade végétalisée d'un célèbre restaurant en face. Or, le Centre Jean-Sarrailh semble comme échoué là, au milieu de cet ensemble uniforme et harmonieux. Il manque une volonté d'intégrer ce bâtiment dans son environnement immédiat. Le fait d'être comme un navire échoué, c'était déjà le cas dans les années 1960. C'est donc l'occasion manquée de pouvoir intégrer ce bâtiment dans son environnement et d'avoir un projet, un geste architectural qui aurait marqué le carrefour.

De plus, les abords immédiats du bâtiment, qui fait tout de même 80 mètres de long, ne sont pas traités à la hauteur des attentes. Le projet prévoit des jardinières censées sécuriser les baies du rez-de-chaussée. En réalité, ces petites jardinières sont assez désolantes et ne remplissent pas du tout leur rôle. Tout cela manque d'exigence. C'est un projet qui manque d'envergure et de vision. La seule maigre consolation que nous avons, c'est quelques nouvelles chambres d'étudiants qui seront créées à l'occasion de ce projet.

Je vous remercie.

(M. Nicolas NORDMAN, adjoint, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je rapporte ce projet de délibération à la place de notre collègue Marie-Christine LEMARDELEY, qui est à mes côtés. Cependant, étant membre du conseil d'administration, elle ne peut rapporter le projet de délibération elle-même.

Madame BIRABEN, votre intervention soulève quelques questions importantes. Cependant, elles ne relèvent pas du projet de délibération à l'ordre du jour de notre Conseil, qui concerne la rénovation des espaces de restauration, avec une subvention de 1 million d'euros et la convention corrélative. Ce que vous évoquez, en réalité, est un permis de construire qui ne dépend pas de la Ville. C'est un permis Etat, sur un projet de l'Etat pour le CROUS, avec une maîtrise d'ouvrage qui a été déléguée à l'EPAURIF. Ce P.C. a été accordé sous l'ancienne mandature. Je le redis, c'est un P.C. Etat. À l'époque, la Ville essayait d'influer sur un certain nombre de dimensions. Votre intervention est une très longue périphrase pour rappeler que ce bâtiment n'est sans doute pas le plus beau des legs à l'histoire de l'architecture parisienne. C'est ainsi, mais nous n'avions pas réussi à infléchir les orientations, notamment sur la façade. Nous ne pouvons donc malheureusement rien y faire. Cela n'empêche pas, sans doute, d'apporter un soutien au projet de délibération à l'ordre du jour de notre Conseil, qui est un beau projet de délibération en soutien au CROUS pour la rénovation des espaces de restauration.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 103.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAE 103).

Je vous remercie.

2023 DEVE 38 - Création de l'association "AgriParis Seine".

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 38 relatif à la création de l'association "AgriParis Seine" et l'amendement technique n° 115 qui y est rattaché.

Je donne d'abord la parole à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le projet de délibération que nous examinons porte sur la création d'"AgriParis Seine", association de coopération territoriale qui s'inscrit dans un objectif simple, mais ambitieux : manger mieux, plus sain et promouvoir une agriculture basée sur des circuits courts, plus respectueuse de la planète. Cela implique de profonds changements dans les pratiques agricoles du bassin parisien. Paris entend y prendre toute sa part. Bien nourrir les Parisiennes et les Parisiens n'est pas chose facile, tant les besoins quantitatifs sont grands, c'est vrai. Les impacts de notre système alimentaire sur le climat ne sont plus à démontrer et ils sont majeurs. Notre Ville doit donc participer très directement à cette ambition. Le bilan carbone de Paris a révélé que notre système alimentaire était le deuxième poste émetteur de gaz à effet de serre, près de 20 %. Nous avons donc là un levier d'action incontournable pour atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé, c'est-à-dire que Paris atteigne la neutralité carbone d'ici 2050.

Paris s'inscrit résolument dans le soutien à une agriculture respectueuse de l'environnement, qui préserve la biodiversité, les ressources naturelles, la qualité des eaux et des sols, mais aussi une agriculture qui rémunère mieux ses producteurs. Paris contribue aussi, notamment en Ile-de-France, au développement rural, à la lutte contre la désertification, au maintien et à l'accroissement de l'emploi agricole, puisque l'agriculture durable utilise davantage de main-d'œuvre que l'agriculture intensive. Pour mémoire, la Ville de Paris est le premier acheteur de produits biologiques de France. Cet objectif de soutien à l'agriculture durable n'est pas nouveau, comme l'atteste la création, dès 2020, de la délégation à l'Alimentation durable, à l'Agriculture et aux Circuits courts, conduite par Audrey PULVAR, que je tiens ici à remercier pour son investissement sans faille sur la question, permettant de mettre en œuvre les engagements que nous avons pris devant les Parisiens en 2020.

Sous cette mandature, notre réflexion sur l'alimentation et l'agriculture a démarré tout de suite avec les Etats généraux de l'agriculture et de l'alimentation durable, puis avec l'adoption à l'unanimité de notre Conseil du Plan Alimentation durable 2022-2027. Ce plan s'inscrit dans la dynamique qui avait été initiée, depuis 2009, lors des précédents plans sur le sujet. Il lui donne beaucoup plus d'ampleur et d'ambition. Les objectifs de ce plan, qui vise à améliorer la qualité des repas servis chaque jour dans les établissements relevant de notre responsabilité, sont rappelés dans le projet de délibération présent. Ils sont clairs : aboutir à une alimentation 100 % durable, dont 75 % d'aliments "bio", privilégiant les aliments issus de l'agriculture biologique et labellisés, en s'approvisionnant au maximum auprès de producteurs locaux, avec un objectif : 50 % d'approvisionnement à moins de 250 kilomètres de Paris.

Pour atteindre cet objectif, Paris avait besoin de s'unir avec d'autres collectivités. C'est l'objet de ce projet de délibération. Nous avons fait un choix naturel, celui de nous tourner vers les partenaires historiques avec lesquels nous avions déjà noué des coopérations : la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, le Département de la Seine-Saint-Denis, Eau de Paris, la Métropole Rouen Normandie, la Métropole du Grand Paris, bien sûr, ou encore le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du nord de l'Yonne. Il s'agit là, pour nous, d'un gage de réussite de l'association "AgriParis Seine", qui va nous permettre de passer un cap pour une plus grande efficacité en matière de structuration des filières agricoles alimentaires durables, courtes, de proximité et circulaires. Renforcer nos liens, dialoguer, rechercher des co-financements, valoriser les pratiques vertueuses, mutualiser nos connaissances, accompagner la structuration des filières, telles sont les ambitions de cette nouvelle association. Bref, unir nos forces pour produire mieux et relocaliser, un programme important sur lequel notre groupe Paris en commun souhaitait attirer l'attention du Conseil de Paris qui, je n'en doute pas, l'adoptera par son vote.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - Madame la Maire, Monsieur le Maire, chers collègues, Carolyn STEEL, qui est une urbaniste anglaise, dans son livre "Ville affamée ou comment l'alimentation façonne nos vies", nous explique comment, au travers des siècles, les villes et particulièrement Paris, Londres et Milan se sont construites et transformées autour de l'agriculture et de l'alimentation, de sa production à son acheminement. Aujourd'hui, Paris ne

dispose plus de sa ceinture maraîchère, mais il nous reste encore quelques noms de rue, comme la rue des Maraîchers, par exemple, dans le 20e, en guise de témoignage de cette histoire. "AgriParis Seine" écrit donc un nouveau chapitre du façonnage de Paris par l'alimentation. "AgriParis Seine" met en commun à la fois des grandes villes et des grandes métropoles, des départements urbains, péri-urbains et des territoires ruraux. C'est précisément ce type de coopération que nous voulons saluer.

Pourquoi ? Tout d'abord, parce que parler d'agriculture locale, de circuits courts, d'alimentation "bio" sans se donner les moyens de rapprocher les zones de production et les zones de consommation serait un leurre. Le Plan Alimentation durable est ambitieux. "AgriParis Seine" sera un tremplin pour atteindre ses objectifs. Ensuite, parce que cette coopération permet de réduire les fractures territoriales entre urbain et rural, entre ville et campagne. Or, ces fractures territoriales génèrent un sentiment d'exclusion et d'injustice, qui peut amener le pire en démocratie. Panser ces fractures, établir des ponts, des traits d'union, travailler ensemble dans un intérêt commun, le bien-manger, voilà le premier intérêt selon nous, Ecologistes, de cette singulière coopération qu'est "AgriParis Seine". Enfin, parce que le trait d'union de cette coopération est un élément naturel ancestral qui nous est cher : la Seine. A l'heure où les frontières administratives et routières créent de manière artificielle des clivages et des inégalités, la Seine joue ici un rôle d'unité, de connexion, de cohérence, en plus d'être le paysage commun de nos institutions.

Madame PULVAR, je tiens, au nom des Ecologistes, à vous féliciter pour l'énergie mise dans la création de cette coopération et pour la détermination dont vous avez fait preuve pour nous réunir. J'adresse également ces félicitations aux services de la Ville, particulièrement à Carine SALOFF-COSTE et à ses équipes. Je salue la Métropole du Grand Paris, qui votera elle aussi la création d'"AgriParis Seine" au prochain conseil métropolitain. Pour terminer, je voulais saluer la proposition faite de nommer à la présidence d'"AgriParis Seine" Marc DUFUMIER, cet inlassable défenseur de l'agro-écologie, de l'agriculture biologique et du commerce équitable.

Vous l'avez compris, c'est avec enthousiasme que nous voterons pour ce projet de délibération.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Chers collègues, nombreuses sont les O.N.G. et les études scientifiques qui nous alertent : la biodiversité s'effondre, notamment les populations d'oiseaux en Ile-de-France, avec la quasi-disparition du vanneau huppé et la dramatique raréfaction de certains petits passereaux, comme les bouvreuils et les chardonnerets. L'eau, elle, est contaminée par un fongicide pourtant interdit depuis quelques années. M. FÉRAUD l'a souligné, l'empreinte alimentaire du territoire parisien représente 20 % de la totalité de ses émissions de gaz à effet de serre. Tout ceci est dû quasiment à une seule et même cause, la logique de l'agriculture industrielle, qui prédomine et qui dicte bien trop souvent la façon dont nous mangeons. Or, chacun le sait, notre alimentation est profondément politique.

Personne n'ignore que les Communistes prônent un pilotage public en matière d'écologie, nous permettant de penser notre action en cohérence, la planifier et la mener à bien, ce que ne permet évidemment pas la main visible ou non du marché. En ce sens, nous accueillons positivement la création d'"AgriParis Seine" et saluons sans réserve l'action de Mme Audrey PULVAR. C'est une initiative bienvenue, tant la planification écologique demande des outils pertinents afin d'être menée à bien. Permettre à des territoires de consommateurs de travailler avec des territoires de producteurs est une étape nécessaire pour structurer des filières durables, biologiques, de circuits courts et, ainsi, accompagner les producteurs de ces territoires afin de répondre à la très forte demande francilienne. Nous pensons notamment aux bénéfices que pourront en retirer les acheteurs de la restauration collective parisienne, qui poursuit de grands objectifs en matière d'alimentation durable.

Nous saluons cette initiative, non pas seulement comme l'outil pertinent que représente "AgriParis Seine", mais bel et bien comme une possibilité de lier des objectifs écologiques et sociaux. Une pratique agricole plus respectueuse de notre environnement permet, selon nous, de favoriser une alimentation plus saine pour tous, ce qui constitue un véritable enjeu de santé publique, mais aussi de déboucher, nous l'espérons, sur un revenu paysan plus juste que ce qu'imposent aujourd'hui le système agro-industriel et la grande distribution. Pour aller plus loin, nous espérons que cela ne permettra pas seulement le développement d'un meilleur revenu paysan, mais bel et bien le travail paysan lui-même, tant le secteur en a besoin.

En somme, nous épousons pleinement la logique visant à encourager et développer de nouvelles pratiques vertueuses, par le biais de l'action des collectivités. Cependant, nous pensons que la structuration de ces filières et le développement d'une agriculture durable passeront par une action résolue de l'Etat. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, les communistes dénoncent son insuffisance. Pire, nous dénonçons avec force l'action menée par 150 sénateurs de droite, qui proposent désormais d'assouplir la réglementation française en matière de pesticides. Dans ce contexte, nous espérons que cette association réunissant de beaux territoires s'élargira, accueillant de nouveaux acteurs à mesure qu'elle démontrera son intérêt, afin de construire à la fois notre souveraineté et notre résilience alimentaire.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cette démarche globale, qui va de la ferme à l'assiette, doit prendre tout son sens, notamment dans un milieu urbain. Chaque coup de fourchette est un engagement, un choix que l'on fait pour se nourrir. Pour approvisionner Paris chaque jour, ce sont plus de 20.000 agriculteurs qui sont mobilisés pour cultiver des terres d'une surface équivalente à 78 fois celle de notre ville. L'empreinte alimentaire de la capitale s'étend au-delà de ses limites territoriales, dans le monde entier, mais surtout autour de nous, dans notre région, alors que nous pouvons nous approvisionner en circuit court, soit dans un rayon de 250 kilomètres de Paris. C'est possible et souhaitable.

Ainsi, la création d'une structure de coopération territoriale sur ce sujet nous semble pertinente. Etant donné que la Région Ile-de-France est composée de 49 % de surfaces agricoles, avec près de 4.800 exploitations très variées, sachant que la Seine-et-Marne dédie près de 60 % de ses terres à l'agriculture, soit près des 2/3 du total francilien, étant donné que les richesses de notre territoire et les actions émergent en faveur de l'agriculteur urbaine, je pense que c'est un projet de délibération consensuel au sein du Conseil de Paris. Ce sujet important pour les Parisiens et les Grands Parisiens, il serait nécessaire d'y associer notre groupe avec un élu représentant. Nous espérons qu'"AgriParis Seine" saura continuer à s'étendre et à tisser des partenariats, surtout quand des propositions intéressantes existent en circuit court.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci à tous les intervenants.

Je rapporte ce projet de délibération relatif à la création de l'association "AgriParis Seine", car Audrey PULVAR, qui aurait dû le faire, ne le peut pas et se déporte, compte tenu du rôle qu'elle aura dans "AgriParis Seine". Cela me permettra de souligner son rôle très actif et l'engagement qu'elle a mis pour la création de cette nouvelle structure, ce qu'elle n'aurait sans doute pas pu faire aisément pour elle-même.

D'abord remercier Audrey PULVAR et son cabinet pour leur implication immense dans ce travail, puis, à travers eux, toutes les équipes de la Ville de Paris, mais aussi des autres collectivités, qui ont travaillé sur tous ces sujets. C'est une grande fierté de présenter ce projet de délibération, car c'était un engagement de campagne. Les historiens se rappelleront que c'est même la première proposition de campagne qui avait été formulée pour la campagne municipale de 2020. Il y a donc beaucoup d'émotions à présenter l'aboutissement de ce travail, qui vient répondre à plusieurs objectifs éminemment essentiels pour l'avenir de Paris et, en réalité, pour l'avenir de la métropole tout entière.

Cette nouvelle structure "AgriParis Seine" s'intègre comme un outil en cohérence et en résonance avec beaucoup d'autres objectifs et engagement que nous menons contre le réchauffement climatique, notamment en articulant le conflit qu'il peut parfois y avoir entre la fin du monde et la fin du mois, que ce soit le P.L.U. bioclimatique, le Plan Climat, le Plan Alimentation durable, la politique que nous menons sur les mobilités, le projet de voie réservée sur le périphérique et sa transformation future en boulevard urbain. Cette association de coopération territoriale vient compléter cet édifice politique, que nous construisons pour préparer Paris à affronter le péril climatique, qui se fait déjà ressentir.

Deuxièmement, c'est la cohérence d'"AgriParis Seine" avec la volonté portée par Anne HIDALGO de faire de l'Axe Seine un axe de développement stratégique.

Enfin, c'est également lutter contre les problématiques de pouvoir d'achat, car "AgriParis Seine" a pour objectif de structurer une filière, qui permettra à l'alimentation durable d'être accessible à tous, en permettant aux producteurs de gagner correctement leur vie et le fruit de leur travail, et en faisant évoluer les pratiques, les rendant plus vertueuses pour la nature. C'est la mise en réseau et une collaboration avec de nombreux territoires urbains et ruraux, équilibrant leur rapport vers plus d'égalité et de complémentarité. C'est l'exemplarité de la méthode, avec la Conférence citoyenne. Cent Franciliens ont été associés, dont 50 Parisiennes et Parisiens, qui ont débattu sur le sujet "Bien manger en 2021, cela veut dire quoi ?", qui ont produit 32 propositions présentées au Conseil de Paris, le président Rémi FÉRAUD l'évoquait. Puis, les professionnels de la filière, avec les Etats généraux de l'Agriculture et de l'Alimentation durable : 12 groupes de travail, 37 ateliers, 177 structures engagées, 973 participants et la rédaction d'un très bon travail de synthèse intitulé "Le cahier des enjeux".

Les statuts de l'association sont ambitieux et à l'image de l'agriculture et de l'alimentation que nous promouvons : biologique, durable, locale, créatrice d'emplois, rémunératrice pour les agriculteurs et protectrice des ressources, que ce soit l'eau, l'air, le sol, et respectueuses de la biodiversité. Ils se rassemblent autour d'un élément naturel : la Seine en amont et en aval, représentant à la fois des bassins de production et des bassins de consommation. La coopération entre nos territoires et la solidarité entre les ruraux et les urbains vont, grâce à cette

politique, être renforcées. La qualité et la durabilité de l'approvisionnement en denrées alimentaires des villes et la restauration collective vont progresser et, se faisant, les débouchés pour les agriculteurs seront sécurisés.

Madame la Conseillère, vous regrettiez que la Région Ile-de-France ne soit pas associée à cette démarche. Nous le regrettons aussi. Encore aurait-il fallu pour cela que la Région s'engage résolument dans un nouveau modèle agricole et d'alimentation durable, à l'image de toutes les collectivités qui sont engagées dans "AgriParis Seine". Or, Mme PÉCRESSE fait tout l'inverse : elle finance avec de grandes largesses l'agriculture agrochimique, qui n'a toujours pas engagé la région dans la conversion agro-écologique qui lui permettrait, comme c'est sa mission, d'être une vraie région nourricière pour les Franciliens, alors que c'est l'une des grandes régions agricoles de France, mais dont l'essentiel des productions est destiné à tout le monde, sauf aux Franciliens.

Je me réjouis beaucoup de ce projet de délibération. L'A.G. constitutive aura lieu le 7 juillet. Nous souhaitons toutes et tous, je le sais, une longue et belle vie à "AgriParis Seine" et de beaux résultats pour les Parisiennes, les Parisiens et tous les Franciliens.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 115 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 115 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 38 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération amendé est adopté. (2023, DEVE 38).

2023 DICOM 5 - Partenariat média avec le groupe média "Le Monde".

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 5 concernant un partenariat média avec le groupe média "Le Monde".

Je donne la parole à M. Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, une courte intervention pour dire deux mots de ce partenariat avec le groupe "Le Monde", qui permettra d'offrir une visibilité supplémentaire à des événements importants de l'été. Le premier a eu lieu ce week-end, c'était la "Nuit Blanche". Le deuxième, c'est le festival "Formes Olympiques" qui prendra place tout l'été. Samedi soir, la Seine était au cœur de la "Nuit Blanche", était la reine de la "Nuit Blanche". C'était la première édition d'été, après une consultation citoyenne qui avait unanimement désigné le mois de juin comme étant le plus propice pour cette "Nuit Blanche". Puisque je parlais de reine de la nuit, avec un clin d'œil à Mozart, on a entendu le "Requiem" de Mozart sur la Seine, c'était l'un des événements de Paris Centre, par une magnifique chorale. La Seine était donc au cœur de la "Nuit Blanche". L'art s'est aussi déversé à Rouen et au Havre. On en parlait dans le projet de délibération précédent, on a des coopérations en matière alimentaire, on en a aussi en matière artistique. Le Havre et Rouen ont été partenaires de cet événement pour la deuxième année consécutive.

Je veux simplement souligner "RINGdeLUXE" du duo Plastique Fantastique, qui était sur la passerelle Léopold-Sédar-Senghor dans le 1er arrondissement. C'était un autre "highlight" de cette "Nuit Blanche" à Paris Centre. C'était l'occasion, pour la Seine et pour Paris Centre, de s'échauffer un peu avant d'être le centre de tous les regards lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, notamment de la cérémonie d'ouverture. D'ailleurs, ce partenariat avec le groupe "Le Monde" permet de soutenir ce deuxième événement, le festival "Formes Olympiques", qui revient cet été. Il avait eu lieu l'année dernière, en 2022. Il revient à partir du 23 juin jusqu'en septembre, avec notamment, je vais me permettre de parler d'un événement au Carreau du Temple, le Festival Jogging. Pendant cinq jours, on mettra à l'honneur les liens entre sport et culture, des traits d'union essentiels, avec des spectacles qui interrogeront, qui détourneront les codes sportifs, avec une "roller dance party" festive, avec des cours de sports inclusifs et parasportifs et, bien sûr, de l'art contemporain, des installations, des "photos". Cela fait partie de ce festival "Formes Olympiques", partie intégrante de l'Olympiade culturelle que l'on a commencée en 2021 et qui s'étend jusqu'à la fin des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Ce partenariat, j'en termine ici, permet aussi à la Ville de participer au festival "MOT pour Mots" organisé par le groupe "Le Monde", avec des rencontres, des débats, des lectures, des événements littéraires gratuits, c'est important de le dire. Même s'il faut réserver, ils sont à destination de tous les publics, parce qu'ils sont gratuits et

parce qu'ils s'adressent à tous les publics du groupe "Le Monde", notamment les jeunes. On sait combien l'accès à la culture et au sport est à valoriser auprès de ces publics.

J'en ai terminé. Je vous invite évidemment à voter en faveur de ce projet de délibération.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je vais donner la parole à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Merci beaucoup.

Je serai très court, puisque Boris JAMET-FOURNIER a dit, je pense, les choses les plus justes. Mon intervention consistait juste à rappeler que, en effet, il faut avoir vis-à-vis des partenaires en général à la fois du respect, de l'écoute, savoir comprendre que ce sont des engagements que prennent des entreprises, que ce soient des médias, des entreprises privées, des associations, et qu'il n'y a pas de petits soutiens. En effet, l'argent public se faisant rare, il faut savoir apprécier, remercier et valoriser celles et ceux qui font le choix de soutenir des manifestations, qui permettent un plus grand accès à beaucoup plus de publics.

Pour voter avec engagement et enthousiasme ce projet de délibération nécessaire, avec un grand média qui est "Le Monde".

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Les deux intervenants ont très bien résumé l'esprit de ce projet de délibération. Je n'ai rien à ajouter. Je vous invite à le voter.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DICOM 5).

2023 DU 1 - Secteur d'aménagement "Les Messageries" (12e). - Acquisition auprès d'Espaces Ferroviaires Aménagement (EFA) du terrain d'assiette de l'école et de la crèche.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 1 concernant le secteur d'aménagement "Les Messageries", acquisition auprès d'Espaces Ferroviaires Aménagement du terrain d'assiette de l'école et de la crèche.

Je donne la parole à Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je suis heureuse d'avoir l'occasion d'intervenir sur un projet de délibération permettant la livraison d'une nouvelle école et d'une crèche dans le 12e arrondissement. C'est effectivement ce projet de délibération qui permet à la Ville d'acquérir, auprès d'Espaces Ferroviaires, le terrain sur lequel nous accueillerons le groupe scolaire "Les Messageries", lequel répondra aux besoins des nouvelles habitantes et des nouveaux habitants de ce quartier. Le projet des "Messageries" démontre ainsi le potentiel que nous pouvons tirer des friches ferroviaires, lorsqu'elles sont mises au service des habitantes, des habitants et d'un urbanisme bioclimatique.

Pour l'ensemble de l'opération des "Messageries", nous avons été, depuis le début de cette mandature, en lien constant avec Espaces Ferroviaires pour apporter toutes les améliorations possibles, allant dans le sens de l'intérêt général et répondant au maximum aux attentes des habitantes et habitants, pour y augmenter la proportion de logement social, comme pour y prévoir la livraison d'un jardin de plus d'un hectare. Nous avons aussi veillé à ce que la construction s'inscrive dans l'esprit de l'urbanisme bioclimatique, le groupe scolaire en étant un bel exemple. Il comprend une école polyvalente de 8 classes et une crèche multi-accueil de 68 places, gérée par la D.F.P.E., pour 3.200 mètres carrés de surface de plancher au total.

Conçue sous maîtrise d'ouvrage de la D.C.P.A., ce sera la première école parisienne intégrant de telles exigences environnementales. Elle sera ainsi un démonstrateur de la façon dont le bâti peut apporter des solutions aux problématiques contemporaines de l'impact climatique généré par le secteur du bâtiment. L'école sera en structure bois, paille et terre crue. Son architecture intérieure prévoit la meilleure capacité d'adaptation aux innovations pédagogiques, avec des cloisons modulables pour adapter les pièces et les ouvrir sur les coursives. Je

remercie les services de la D.P.C.A., ainsi que le cabinet Serge Joly Architectes, retenu comme lauréat du concours. Dans la droite ligne de ce que nous faisons à Paris et mon ambition pour le 12e, elle sera livrée avec une cour oasis, ainsi qu'avec une rue aux enfants.

Mes chers collègues, nous n'aurons pas souvent l'occasion, sous cette mandature, de permettre par nos votes la création d'une école. C'est d'autant plus symbolique à l'heure des fermetures de classes, contre lesquelles nous nous mobilisons dans plusieurs arrondissements de Paris, en particulier dans le 12e. Là où notre arrondissement accueillera de nouveaux enfants et des familles, je suis particulièrement fière de le permettre dans de meilleures conditions, dans la droite ligne d'un des objectifs de mon mandat : de faire du 12e un arrondissement à hauteur d'enfants.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Maire. Vous avez très bien présenté ce projet de délibération sur lequel nous avons beaucoup travaillé.

Revenir sur un sujet de fierté, c'est effectivement ce nouvel équipement assez révolutionnaire dans sa conception architecturale, puisqu'il sera intégralement en matériaux biosourcés, paille, bois, et géosourcés, ardoise, terre. Ce sera, j'en suis sûr, un très beau démonstrateur de notre P.L.U. bioclimatique.

Un soutien évidemment enthousiaste à ce projet de délibération.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DU 1).

2023 DU 9 - Appel à projets "Réinventer la Seine" site Usine des Eaux à Ivry-sur-Seine (94). - Avenant n° 2 de prolongation à la promesse de vente.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 9 concernant un appel à projets "Réinventer la Seine" site Usine des Eaux à Ivry-sur-Seine. Avenant n° 2 de prolongation à la promesse de vente.

Je donne la parole à Mme Léa VASA.

Mme Léa VASA. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviendrai sur ce projet de délibération et également sur le DU 60, car ce sont deux parties de la grande Z.A.C. "Ivry Confluences", qui était à la base un projet de 150 hectares de friches en bord de Seine à retravailler. L'objectif initial était vraiment de travailler sur l'habitat indigne et de requalifier ces terrains pour les rendre accessibles au public. Au fur et à mesure du travail, c'est devenu un projet assez dense, qui va augmenter de 1/3 la population de la ville, qui va passer de 60.000 à 80.000 habitants. Les premiers logements livrés ont tout de même des malfaçons, alors que ce sont aussi pour beaucoup des programmes d'accession à la propriété. Il y a donc déjà un risque de créer dès maintenant de futures copropriétés dégradées, qui sont un peu inquiétantes pour nos élus écologistes d'Ivry-sur-Seine. Comme c'est difficile pour les collectivités de tout financer, puisque l'Etat est absent du projet, les coûts des logements ont déjà augmenté. Les populations les plus modestes sont de moins en moins susceptibles de pouvoir intégrer les futurs quartiers.

Ce qui nous préoccupe, je ne vous étonnerai pas, c'est qu'il y a un manque d'espaces verts. Finalement, la surface d'espaces verts va tripler, mais elle atteindra seulement moins de 10 % de la surface du projet global. Dans le SCoT qui sera très prochainement voté par la Métropole du Grand Paris, la surface minimale, c'est 30 % d'espaces verts. On voit donc qu'il y a un projet déjà obsolète sur cette question. Pour ces deux sujets, même s'il y a de belles choses dans la Z.A.C. d'Ivry Confluences, également conformément au vote historique de nos collègues écologistes à Ivry, nous allons nous abstenir sur les deux projets de délibération, le DU 9 et le DU 60, qui concernent l'aménagement de la Z.A.C. d'Ivry Confluences.

Je voulais dire, pour l'anecdote, que l'un de ces terrains a été l'un des sites historiques de la baignade en Seine. La renaissance de ce projet aurait pu accompagner nos efforts à Paris.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les élus communistes voteront bien sûr pour ce projet parisien, qui est sur le territoire de la ville d'Ivry. C'est un bel exemple de la coopération intercommunale, avec un haut niveau d'exigence sociale. Je souhaite saluer l'action et l'engagement du maire d'Ivry, Philippe BOUYSSOU, qui a œuvré pour le maintien sur ce site du centre d'hébergement d'urgence destiné aux migrants et aux migrantes, un gros centre de plus de 400 personnes, dont la majorité est orientée par le S.I.A.O. 75, parce qu'il y a seulement 50 personnes de la ville d'Ivry qui sont dans ce centre d'hébergement. Pour mémoire, ce centre d'hébergement d'urgence à Ivry avait ouvert en 2017, en parallèle de celui de la porte de la Chapelle. Le maire d'Ivry, au nom de la responsabilité et de la solidarité qui incombe à chacun et à chacune, en particulier à chacun et à chacune des maires, avait donné son accord pour accueillir un équipement comme celui-ci sur le territoire de sa commune. Il est important de le souligner. Si tous les maires des villes voisines de Paris avaient ce même engagement pour la solidarité, les questions d'hébergement d'urgence se poseraient aussi autrement.

Il est doublement important de le souligner lorsqu'on voit comment des maires, quand ils s'engagent pour la solidarité, sont attaqués, contraints à démissionner et à renoncer à leur fonction.

Philippe BOUYSSOU a posé comme préalable à ce projet Quartus le maintien du C.H.U. dans l'emprise du projet. Au total, ce seront 40 % de logements sociaux, un centre d'hébergement d'urgence pour les migrants, une partie réservée à l'installation des services de la Ville de Paris qui sont à Ivry, une résidence étudiante qui pourrait être gérée par le CROUS. Ce projet s'inscrit aussi dans la logique, dans le travail engagé par la ville d'Ivry pour développer l'accession à la propriété.

Nous voulions le soutenir et espérons que toutes les coopérations intercommunales avec nos voisins et nos voisines puissent se passer de la même manière. Nous aurons le même vote sur le projet de délibération DU 60, qui permettra de développer un projet RER Vélo. Ce sont des projets très ambitieux écologiquement et dont nous avons besoin.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD, qui est inscrit sur le projet de délibération.

M. Christophe GIRARD. - C'était pour vous féliciter et encourager un vote favorable et unanime, je l'espère.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci aux trois intervenants. C'est un très beau projet de délibération. Comme Camille NAGET l'a fait, je veux aussi rendre hommage à Philippe BOUYSSOU. D'abord, rappeler que l'histoire de ce site, c'est à la fois réinventer la Seine, mais c'est aussi l'acceptation par Philippe BOUYSSOU de la création d'un grand centre d'hébergement d'urgence. Oui, c'est un démonstrateur que si tout le monde concourait, il n'y aurait aucun problème. Le devoir de solidarité, qui incombe à chacun, est à portée de main avec peu de volonté.

Ce projet de délibération est important, puisque, par un avenant de prolongation de la promesse de vente, nous évitons la forclusion de la promesse, qui mettrait la Ville d'Ivry en très grande difficulté par rapport aux engagements qu'elle a pris vis-à-vis des opérateurs, qui vont concourir à l'aménagement de ce secteur.

D'abord redire mon plaisir de travailler avec Philippe BOUYSSOU et ses équipes, élus et administration. Nous avons, Paris et Ivry, une relation très forte. Je le dis, évidemment, y compris avec Jérôme COUMET qui a des échanges très réguliers avec Philippe, c'est un plaisir de vous présenter ce projet de délibération. Nous prenons le temps pour bien mettre en place les choses. J'aimerais que nous puissions tout le temps travailler ainsi tous ensemble.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 9.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DU 9).

2023 DU 49 - APUI Réinventer Paris - les dessous de Paris. - Site des Ateliers des Beaux-Arts 48, rue de Sévigné (Paris Centre). - Avenant à la promesse de bail. - Régularisation du déclassement par anticipation.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DU 49 et l'amendement n° 205 qui y est rattaché.

Je donne d'abord la parole à Mme Corine FAUGERON, qui présentera également l'amendement n° 205.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération resurgit tel un serpent de mer. Je vais donc vous faire un petit historique. En 2017, "Réinventer Paris - Les dessous de Paris" lance un appel à projets pour le 48, rue de Sévigné, en face du musée Carnavalet. L'adresse, composée d'un hôtel particulier de plus de 1.000 mètres carrés, d'une cour de 100 mètres carrés et d'un jardin de 500 mètres carrés, abrite les ateliers des Beaux-Arts de Paris. Le projet lauréat "La Fabrique des Arts 3.0" est conduit par Emerige. Dans la proposition, aucun programme de logements et même la suppression du logement du gardien, qui va être compensée ailleurs. C'est un projet artistique et culturel, avec une galerie à laquelle est adjoint un café à construire en partie sur le jardin, des studios de création et des espaces de conférence. C'est un programme pas très original, aux alentours de la rue des Francs-Bourgeois. On a un peu la même chose avec l'Hôtel de l'Europe.

La délibération DU 224 est adoptée lors de la mandature précédente, en 2019, malgré la grande pénurie de logements sociaux dans le 3e arrondissement. Cependant, sa faisabilité est conditionnée au départ des ateliers des Beaux-Arts, dont la date n'a pas été fixée. C'est pourquoi, en octobre 2022, alors que le délai pour la mise en œuvre du projet se terminait, une nouvelle délibération, la DU 84, était soumise au nouveau Conseil issu de l'élection municipale de 2020. La nouvelle Assemblée, reprenant l'ensemble des pièces, s'est aperçue que les avis de la Direction du Patrimoine et des Domaines étaient défavorables aux conditions financières de l'accord. De plus, ce projet contribue à muséifier et à gentrifier davantage le centre, alors que les maires successifs du secteur agitent comme un chiffon rouge, à juste titre, la muséification et la gentrification en partie responsables de la baisse très significative du nombre d'habitants de ce secteur. Enfin, en déplaçant les ateliers des Beaux-Arts, l'une des dernières structures collectives, service d'éducation populaire pour toutes et tous dans le Marais, à la périphérie de la ville, c'est faire l'inverse de la "ville du quart d'heure".

Pour toutes ces raisons, la délibération DU 84 a été rejetée en 2022.

En 2023, ce projet réapparaît. C'est le projet de délibération DU 49, cette fois. La proposition financière est revue légèrement à la hausse : 900.000 euros supplémentaires sur 50 ans, c'est-à-dire 18.000 euros supplémentaires par an pour plus de 1.000 mètres carrés, avec jardin de 500 mètres carrés au cœur du Marais, et un engagement de 15 ans seulement sur le projet artistique et culturel. En tout cas, cette nouvelle proposition financière est bien la preuve que la première proposition était scandaleuse et que le potentiel du lieu mérite mieux ; j'ajouterai : "mériterait beaucoup mieux encore". Des réserves émises par la Commission du Vieux Paris sur le permis de construire ne devraient pas être de nature à stopper le projet, bien que celles sur l'affouillement risquent de limiter l'augmentation des mètres carrés en sous-sol, si rentables dans ce secteur.

Finalement, par volonté d'apaisement, nous vous proposons un amendement qui, malgré nos réticences, nous permettrait de voter le projet de délibération. L'amendement ne revient pas sur les conditions financières. Il demande simplement que l'engagement sur le projet artistique et culturel ne se limite pas à 15 ans, mais couvre la totalité du bail, c'est-à-dire 50 ans. Je vous soumets cet amendement. S'il est adopté, nous voterons ce projet de délibération. Dans le cas contraire, nous voterons contre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole, pour vous répondre, à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Effectivement, nous représentons un projet de délibération qui avait été retoqué par notre Assemblée, sur la base d'arguments auxquels nous entendons répondre par cette nouveau projet de délibération. D'abord, vous avez, Madame FAUGERON, rappelé le processus. Je n'ai pas exactement la même lecture sur celui-ci, mais chacun est libre de ses jugements. C'est un projet essentiel pour le quartier. Il est soutenu par le maire d'arrondissement. Il est soutenu par tous les porteurs de projet qui ont accompagné, depuis longtemps maintenant, sa maturation. C'est un projet qui a été revu après de longues discussions, avec un programme ouvert sur le quartier. En réalité, avec votre amendement, je ne sais pas si vous en avez conscience, vous mettez le projet à terre.

En réalité, ce que vous demandez n'est pas possible en droit. Vous demandez un prolongement de 15 à 50 ans, c'est-à-dire sur la totalité de la durée du bail. Ce n'est pas acceptable, parce que cela reviendrait, de fait, à l'impossibilité de signer les engagements. La raison est simple : d'abord, c'est la modification d'un paramètre essentiel du périmètre de la consultation, du règlement de consultation. Cela consisterait, premièrement, à faire risquer une invalidation pure et simple de celle-ci. Ensuite, juridiquement, un bail à construction, comme une vente sèche, ne peut pas imposer durablement une affectation. Sinon, cela s'appelle en droit une atteinte au droit réel

transféré. C'est la raison pour laquelle les clauses d'affectation ont été limitées dans les appels à projets urbains innovants à une durée de 15 ans. Une durée supérieure serait illégale et non opposable. Je vais être très franc avec vous, on ne sait pas si c'est 15 ou 16, mais c'est un usage qui est documenté par toute la jurisprudence des baux à construction.

Aussi, ce projet ayant d'ores et déjà été voté par notre Assemblée, il a été voté plusieurs fois, étant soutenu par Paris Centre et attendu par les habitantes et les habitants, je vous propose que nous avancions, afin de lui permettre d'être mis en œuvre dans les conditions qui ont été revues, notamment à la suite des demandes de notre Assemblée. J'émettrai donc une proposition de retrait, sinon avis défavorable sur l'amendement, et de voter favorablement le projet de délibération.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

L'amendement est-il retiré ?

Mme Corine FAUGERON. - Non, car cela ne va pas du tout être… Ce sera "open bar" pendant 35 ans pour Emerige.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

L'amendement n'est pas retiré. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 205 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 205 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 49.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DU 49).

2023 DU 82 - Cession à l'EPFIF des parcelles de terrain devenues inutiles au SIAAP dans le secteur dit de "la Boucle de Chanteloup (78)".

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 82 concernant la cession à l'EPFIF de parcelles de terrain.

Je donne la parole à M. Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération concerne la cession d'un terrain à Chanteloup dans les Yvelines, pour y faire un aménagement paysager. C'est une bonne chose. On votera donc pour le projet de délibération. Ce qu'il faut savoir, c'est que ce petit aménagement paysager fait partie d'un autre projet. Celui-ci est malheureusement passé, mais il est très problématique. Je voulais profiter de ce projet de délibération pour en reparler.

La Ville de Paris a cédé à Chanteloup ces terrains, qui sont d'anciens terrains d'épandage - vous connaissez la pollution de ces terrains -, pour y faire une aire d'accueil pour les gens du voyage, les voyageurs. Vous connaissez peut-être cet adage populaire des voyageurs, qui dit que si vous cherchez une aire d'accueil, cherchez la déchetterie et vous la trouverez. C'est exactement cela dans les faits. Il y a un auteur, William ACKER, qui a d'ailleurs eu un prix pour son livre, qui a recensé les 1.356 aires d'accueil pour voyageurs. La moitié est exposée à des pollutions industrielles, des pollutions environnementales, par exemple, à côté de l'aéroport, la déchetterie, près de l'autoroute, etc.

Nous n'avons pas fait exception lorsque l'on a cédé ces terrains, parce que ce sont des terrains pollués. J'ose espérer qu'ils ont été dûment dépollués. Néanmoins, c'étaient des terrains pollués. Ensuite, sur ces terrains, il y a un centre logistique fluvial routier, qui sera mis ou qui est en cours de construction. Enfin, il va y avoir l'installation du S.I.A.A.P., le principal syndicat d'assainissement francilien. Personne ici ne voudrait vivre sur ce terrain. Pourquoi y met-on les voyageurs ? C'est une question de dignité humaine. Je regrette que l'on ait pu imaginer un jour pouvoir mettre des gens sur ce type de terrains. Je tenais à le rappeler. J'espère que cela nous servira de leçon pour la suite.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération s'inscrit dans le cadre d'un travail au long cours entre la Ville de Paris et la Ville d'Ivry, qui rejoint le projet de délibération antépénultième que nous venons d'examiner, afin de régulariser une situation foncière héritée, mais peu pertinente aujourd'hui. Un protocole foncier de 2015 prévoyait déjà la cession d'une partie de la parcelle parisienne, qui fait 2.481 mètres carrés, en vue de la réalisation d'un îlot de desserte de la Z.A.C. et d'une partie d'un programme mixte constituant l'aménagement de l'Îlot 4E de la Z.A.C., après la libération du site et la reconstitution des installations parisiennes impactées par le projet, notamment les implantations de la Direction des Affaires Culturelles ; un lieu magnifique à visiter, d'ailleurs, que nous avons pour ambition d'ouvrir un peu plus au public, avec Carine ROLLAND et la Mairie d'Ivry.

Nous comprenons que le groupe "Les Ecologistes" soit solidaire des positions des élus écologistes d'Ivry. Il nous semble toutefois important que prime le principe d'autodétermination de la commune et d'essayer de ne pas nous ingérer dans les stratégies d'aménagement de nos collègues. Je redis mon soutien à Philippe BOUYSSOU.

Par ailleurs, si d'aventure vous souhaitiez que nous revenions sur le fond, je tiens à rappeler que la cession d'une partie du terrain propriété de la Ville contre le rachat d'une autre emprise va permettre la création d'un projet de 30.000 mètres carrés de logements, l'aménagement d'une voie cyclable d'intérêt régional, dit le "RER Vélo", qui passera à cet endroit nommé "Orée active", la création en pleine terre d'un grand parc en résonance avec celui des berges de Seine afin de permettre la mise en place d'une continuité verte et, pour les services parisiens que j'évoquais, la restructuration des ateliers de Paris Musées et de la Conservation des Œuvres d'Art Religieuses et Civiles, la fameuse COARC de la Ville, qui dépendent de la DAC, dans la perspective d'une meilleure organisation des activités de stockage et d'entretien des œuvres.

J'apporte donc un soutien enthousiaste à ce projet de délibération.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 82.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DU 82).

On était sur le DU 82.

Merci, Monsieur le Maire.

Oui, il a été voté.

2023 DVD 69 - 29 à 49, quai d'Issy-les-Moulineaux (15e). - Convention d'offre de concours avec "Bouygues Immobilier" relative à l'opération d'aménagement de voirie et à la plantation d'arbres d'alignement.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 69 concernant une convention d'offre de concours avec Bouygues Immobilier relative à l'opération d'aménagement de voirie et la plantation d'arbres d'alignement.

Je donne la parole à M. Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai très bref. Je voulais juste souligner, dans ce projet dont on a déjà parlé à moult reprises dans cette Assemblée, le projet de réinventer la Métropole du Grand Paris, le projet "Quai d'Issy" réalisé par Kengo KUMA. Ici, on vote sur le réaménagement des abords du projet, avec un accord vertueux pour la Ville. Je voulais donc souligner que, après le vote du P.L.U., ce projet était un bon exemple d'externalités positives, puisque la réalisation de ce projet permettra de réaménager l'ensemble des abords du quai d'Issy. C'est un immeuble en entrée de ville qui fait le lien entre Paris et Issy. C'est un endroit où c'est particulièrement important. Je voulais donc en souligner la cohérence. Cela se concrétise. La question des externalités positives mises en valeur dans le P.L.U. se concrétise dans ce projet, par exemple.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE sur le projet de délibération DVD 69.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Je vous remercie, Monsieur le Maire, de bien me rappeler le numéro du projet de délibération, mais j'étais très content de parler du projet de délibération précédent. Le sujet méritait vraiment ardemment qu'on s'y arrête. Dans mon enthousiasme, j'ai dû m'y concentrer quelques instants.

Florian SITBON a à peu près tout dit sur ce projet de délibération, qui concerne la convention d'offre de concours pour l'aménagement de voirie et la plantation d'arbres d'alignement. L'un des avantages des projets d'aménagement, c'est de pouvoir faire un appel à contributions, pour parler plus simplement, en l'occurrence pour un montant de 500.000 euros. Merci d'apporter un soutien à ce projet de délibération, qui permettra d'améliorer les abords d'espaces publics du secteur.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 69.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DVD 69).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation des arbres et aux nouvelles plantations du projet de réaménagement des abords de Notre-Dame.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation des squares de Notre-Dame.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'esthétique des squares parisiens, notamment les squares Jean XXIII et Pasdeloup.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la sauvegarde des squares de Notre-Dame.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au réaménagement des jardins de Notre-Dame.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux référencés n^{os} 116, 117, 118, 119 et 120 sont relatifs au réaménagement des abords de Notre-Dame.

Je donne d'abord la parole à M. Aurélien VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la Mairie de Paris veut redessiner les jardins de l'Ile-de-France et de Jean-XXIII, écrin élégant et fragile de notre cathédrale Notre-Dame. Chaque arbre y a une histoire et s'inscrit dans un dessin précis. M. Bas SMETS, chargé du projet, est certainement un bon paysagiste, mais il ne connaît sans doute ni la spécificité, ni l'histoire des arbres de l'île de la Cité, ni le réseau racinaire, ni l'histoire de ces deux jardins emblématiques. Poussé par des injonctions fluctuant au gré du cahier des charges de la Ville de Paris, qui ne cesse d'évoluer au fil des mois, son projet constitue aujourd'hui une menace pour un patrimoine vert unique au cœur de Paris. La Mairie veut accroître le flux touristique dans le jardin Jean-XXIII. Cela commence par l'installation d'une buvette dans le jardin, alors que la rue attenante n'en manque pas. Une nouvelle allée censée drainer la foule menace une rangée de platanes vieux de 150 ans, plantés par Adolphe Alphand. Le stabilisé utilisé pour les pieds d'arbres n'est absolument pas adapté à une telle densité piétonne. Voilà une première mise en danger d'arbres anciens et fragiles.

La Mairie déclare vouloir planter 158 nouveaux arbres sur le parvis de Notre-Dame, mais une part est envisagée au-dessus du parking, avec une profondeur insuffisante ; mauvaise pioche, sans jeu de mots. Par ailleurs, des trous en cours ont été montrés à des experts par la botaniste réputée Claire ATGER, spécialiste des systèmes racinaires des arbres. Ils ont révélé des sectionnements importants des racines imposantes des platanes le long de la Seine, de quoi inquiéter les botanistes présents et les associations, comme "France Nature Environnement" ou "Aux arbres citoyens !". Le square voisin de l'Ile-de-France abrite des arbres majestueux : 4 mûriers offrant une ombre apaisante et un saule pleureur répertorié "arbre remarquable", dédié aux victimes de la déportation nazie. Face à la haie d'ifs séparant cet espace de recueillement de l'agitation touristique voisine, une pelouse protégée abrite un massif de rosiers appelé "Résurrection", créé par l'Amicale de Ravensbrück, planté le 26 avril 1975 pour le 30e anniversaire de la libération des camps. Ce jardin constitue l'entrée du Mémorial des victimes de la déportation.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Monsieur VÉRON…

M. Aurélien VÉRON. - Voulez-vous vraiment supprimer la haie symbolique et menacer les mûriers, en installant une clôture endommageant ces racines vénérables ? Je vous appelle juste à revoir votre copie pour permettre à ce patrimoine végétal des jardins parisiens d'être préservé.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Monsieur le Maire, chers collègues, le vœu que je vous propose, avec mes collègues du groupe Changer Paris, est relatif à la préservation des squares de Notre-Dame. En effet, notre inquiétude est grande quant à leur devenir et au vu du projet qui a été présenté. Les signaux que vous adressez, vous l'aurez remarqué, vont à l'encontre des souhaits que nous avons déjà portés, avec des décisions qui ne tiennent pas compte, par ailleurs, des 50.000 signataires de la pétition "Sauvons les squares de Paris", tout comme vous ne semblez pas tenir compte de l'avis de la Commission nationale du Patrimoine et de l'Architecture, rendu le 11 mai, demandant notamment que le square Jean-XXIII demeure fermé pour des raisons de sécurité et que le mobilier urbain, dont les bancs Davioud, soit conservé.

Vous le savez, nous sommes également opposés au choix proposé par le paysagiste, qui prévoit notamment de faire, au chevet de la cathédrale, un seul square vert reliant les squares Jean-XXIII, jardin de l'archevêché, et le jardin d'Ile-de-France, avec le remplacement d'une partie du mobilier historique par un mobilier contemporain, sans grilles et avec des pelouses libres d'accès. Que dire aussi de l'installation envisagée de marchés ou de jeux temporaires dans le square Jean-XXIII, non compatible avec la préservation de cet espace vert ? Je rappelle enfin que le square Ile-de-France abrite le Mémorial des martyrs de la déportation, lieu de recueillement qui ne saurait devenir un lieu de promenade et de pique-nique.

Face à toutes ces incohérences, nous demandons donc, avec le groupe Changer Paris, que vous précisiez vos intentions au sujet de l'animation du square Jean-XXIII, que vous renonciez à retirer les grilles des squares et que vous conserviez le mobilier urbain limitrophe et historique.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Nelly GARNIER.

Mme Nelly GARNIER. - Merci.

Ce vœu vise à préserver l'esthétique et le caractère patrimonial des parcs et jardins parisiens dans leur ensemble. En effet, cela a été rappelé par mes collègues, un parc, ce n'est pas seulement des arbres et des plantes, d'ailleurs souvent maltraités et menacés par votre politique de réaménagement, mais c'est aussi une richesse patrimoniale, historique et esthétique. A ce titre, je voudrais rappeler deux points.

D'abord, on attribue comme étymologie au mot "jardin" une expression issue de deux racines : l'une latine, "hortus gardinus", qui a donné le mot "horticulteur", l'autre germanique, "gart" ou "gardo", qui veut dire "clôture". Le jardin est donc traditionnellement un lieu clos. Je soumets d'abord cet élément à votre réflexion, puisque vous supprimez systématiquement toutes les grilles des parcs et jardins parisiens. Outre les problèmes de sécurité que cela crée, cela a un enjeu esthétique, puisque le jardin est d'abord pensé comme un lieu clos, travaillé autour de la clôture, avec notamment des ferronneries auxquelles vous vous attaquez systématiquement.

Mon deuxième point, les parcs et jardins sont une mise en scène travaillée de la nature dans une perspective esthétique. C'est un art qui a été théorisé au fil des siècles et qui intègre aussi le choix des essences végétales, de leur taille, de leur symbolique. On pense à la symbolique très lourde de la végétation dans le square d'Ile-de-France, comme l'a rappelé mon collègue Aurélien VÉRON. C'est tout cela qui est menacé à chacun de vos projets de réaménagement. C'est tout cela qui a été perdu, j'ai également eu l'occasion de le dire hier, dans le réaménagement du square Pasdeloup dans le 11e arrondissement et dans le réaménagement de beaucoup d'autres squares à Paris.

A travers ce vœu, nous demandons que le caractère patrimonial et esthétique des squares parisiens soit préservé et que le projet de réaménagement des squares Jean-XXIII et de l'Ile-de-France soit revu au regard de ce critère également.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

À la suite de mes collègues et avant le groupe MoDem et Maud GATEL, je suppose, sur l'avenir des squares de Notre-Dame, je voudrais vous dire simplement que des milliers de Parisiennes et de Parisiens s'opposent au projet de réaménagement des squares Notre-Dame. Ils l'ont dit. Il y a aujourd'hui une pétition. Nous appelons donc la Ville à ne pas faire l'impasse sur les aspirations de co-construction et de participation des citoyens. Je pense que, en termes de méthode, c'est important.

Dans ce cadre, nous portons donc un vœu qui vise très clairement à proposer des alternatives au projet, afin de rétablir le dialogue entre tous les protagonistes. Il faut que les riverains, les Parisiennes et les Parisiens soient au cœur du processus de décision. Nous plaidons sur le fond en faveur d'une restauration à l'identique des squares.

Nous proposons de réaménager le projet initial, en portant également une végétalisation et une débitumisation du quai de l'archevêché. C'est, selon nous, un impératif écologique. Nous demandons également la préservation du patrimoine végétal et du mobilier ancien, ainsi que le maintien des grilles qui participent à l'essence et à la singularité des lieux. Enfin, nous demandons à la Ville de Paris de s'engager à la transparence et à la communication des choix qui seront arbitrés jusqu'à l'engagement des travaux en 2025. C'est, selon nous, un principe essentiel.

Nous nous faisons une certaine idée de la beauté de Paris, de notre patrimoine, de notre capitale. Je pense qu'il faut tenir compte de l'avis des Parisiennes et des Parisiens et de nos propositions, qui sont fortes et constructives.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans la lignée de ce qui vient d'être dit, notre vœu a trait au projet consistant à réunir le square Jean-XXIII et le square de l'Ile-de-France, pour les transformer en une seule pelouse ouverte de jour comme de nuit. Ce projet, bien loin de ce que présentait la délibération de 2020 soumise à notre Conseil, qui prévoyait la mise en valeur des jardins et non leur destruction, va à l'encontre de ce que vous avez affirmé hier, lors de notre discussion autour du P.L.U. Alors que vous affirmiez protéger les arbres remarquables, trois arbres sont actuellement menacés par le projet et la mise en danger des systèmes racinaires a été documentée. Alors que vous affirmiez hier œuvrer pour renforcer la biodiversité, vous entendez supprimer les haies, justement là où se niche la biodiversité.

Au-delà de la nouvelle illustration du décalage entre paroles et actes, ce projet nous interpelle, et ce sur plusieurs points. En premier lieu, sur le modèle des squares parisiens. Il semble que vous ayez décidé de détruire patiemment, mais résolument, un modèle ô combien parisien aux contours rectilignes, un espace arboré jouant avec la symétrie, présentant différents types de végétalisations et offrant un lieu de respiration pour les promeneurs. Après le square Pasdeloup, ce serait donc le tour des jardins de Notre-Dame : transformer ce qui trouve son public, joue un rôle dans le rafraîchissement de la ville, mais aussi du lien social. Défendre l'esthétisme des squares parisiens aurait toute sa place dans le P.L.U., tout comme dans le "Manifeste pour la beauté" de Paris.

Puis, je voudrais revenir sur vos critiques. Les associations, les riverains, les élus défendant la préservation des squares seraient "conservateurs". En l'espèce, si être conservateur c'est souhaiter que ce qui fonctionne trouve son public, joue un rôle dans le rafraîchissement de la ville, mais aussi dans le lien social, j'assume de l'être. Si être conservateur c'est vouloir la préservation de ce qui trouve son public, cela dit quelque chose de votre image de Paris.

Autre critique : si nous voulons la restauration…

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame GATEL.

Mme Maud GATEL. - … à l'identique du square, c'est parce que nous sommes pro-voiture. Comme si c'était les squares actuels qui avaient empêché la fermeture à la circulation.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Mme Maud GATEL. - Notre vœu, dans la lignée de la pétition qui a été présentée par des riverains et des associations, demande donc que le projet soit remis à plat.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Parfait. On avait compris. Merci.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci de ces vœux, parce qu'ils nous donnent l'occasion de revenir sur un sujet qui a défrayé la chronique, mais ô combien basé sur des mensonges. Parmi les signataires de la pétition, je ne doute pas que l'immense majorité d'entre eux sont des gens de bonne foi, sincèrement inquiets, mais ils ont été trompés. Plusieurs des intervenants, à l'occasion de la présentation des vœux, en sont l'écho. Vous relayez des choses qui sont absurdes, qui sont fausses. J'ai même entendu que l'on racontait cela maintenant pour faire croire que l'on avait changé d'avis, pour céder à la pression, etc.

Je renvoie d'abord à un élément de base : le cahier des charges du concours international que nous avons lancé. Que disait le cahier des charges ? Que nous gardions le jardin, que nous gardions le dessin originel du jardin, que nous protégions le mobilier urbain historique.

Madame KUSTER, un peu de sérieux ! Je connais votre engagement sur ces questions. Des jeux et des marchés au square Jean-XXIII ? Cela ne va pas ! Cela ne va pas bien ! Comment pouvez-vous, ancienne députée, comment pouvez-vous…

Non, ce n'est écrit nulle part. Comment pouvez-vous oser dire que, dans le square d'Ile-de-France et dans le square Jean-XXIII, nous allons faire des jeux et des marchés ? Vous confondez tout. Vous confondez l'activation du

parvis avec les jardins. Peut-on mettre un peu de dignité, d'honnêteté et de respect dans nos échanges ? Peut-on éviter, dans les nombreux problèmes que traverse notre monde et les nombreux enjeux légitimes de désaccord que nous pouvons avoir, pouvons-nous éviter de rajouter des mensonges aux débats qui peuvent s'installer ?

Vous pouvez lever la main et vous ferez un rappel à l'ordre, mais franchement, factuellement, une buvette dans le jardin ? A quel endroit pensez-vous qu'il nous a traversé l'idée de vendre des bières au square Jean-XXIII ? A quel moment ? Vous osez dire que nous retirons le mobilier urbain historique, alors qu'il est écrit dans le cahier des charges du concours que nous le conservons. A quel moment vous dites-vous que nous allons couper des arbres, alors qu'il est écrit noir sur blanc dans le cahier des charges que la mission du maître d'œuvre que nous choisissons est de les préserver tous ? Cela n'empêche pas que, dans la vie d'un chantier, il peut y avoir des aléas. Par exemple, il y en a un structurel que je vous livre de façon vraiment très transparente : je ne sais pas exactement dans quel état l'Etablissement public de la reconstruction de Notre-Dame va nous rendre le jardin Jean-XXIII, quand la base-chantier sera démontée, quand la zone plomb sera libérée. Ce qui est à peu près certain, c'est que le jardin n'est pas en très bon état. Nous allons donc le remettre en état.

Oui, il y a un sujet. Là aussi, mensonge. Oui, mensonge. Je vais y revenir. Il y a un point de désaccord et nous allons y revenir sereinement. Nous allons protéger les mûriers, nous allons protéger le saule pleureur. Il n'y a pas de rangée de platanes menacée. Il y a un platane qui est menacé. Il n'est pas du tout menacé par le square Jean-XXIII et par le square de l'Ile-de-France ; il l'est par la plateforme d'étanchéité de la future zone d'accueil sur le parvis. C'est un arbre. Notre conseil, en l'occurrence Bas SMETS, qui est à mon avis légèrement plus compétent que beaucoup des gens qui se sont autorisés à parler en matière de paysagisme, nous garantit qu'il prendra toutes mesures nécessaires, non pas pour le couper, mais pour le déplacer et le remettre exactement à l'endroit où il est.

Là aussi, mensonge. La Ville ne décide de rien seule en la matière. Au jury du concours, il y avait tous les services de l'Etat associés : le Ministère de la Culture, le Ministère des Armées, évidemment l'Etablissement public pour la reconstruction de Notre-Dame, le diocèse, tous les représentants des corps d'Etat dont il est le rôle de vérifier ce que les gens très fantasques, que vous croyez que nous sommes, avaient l'idée de mettre en œuvre. Il y a un sujet, parce que je rappelle que la décision de la Commission nationale du Patrimoine et de l'Architecture, ce n'est pas de dire ce que vous dites, c'est-à-dire que notre projet n'est pas bien. L'avis de la Commission nationale du Patrimoine et de l'Architecture est unanimement favorable, avec effectivement une observation qui ne rencontre pas notre soutien pour le moment, mais nous sommes respectueux. On respecte les procédures, on respecte les avancées du projet. C'est le sujet des grilles. Effectivement, nous avons proposé la dépose des grilles. D'abord, avec une reconstitution des grilles sur le square de l'Ile-de-France, c'est-à-dire repositionner les grilles comme elles l'étaient à l'origine et non comme elles le sont aujourd'hui, ce qui n'est pas du tout historique sur le square de l'Ile-de-France. Ce point a d'ores et déjà été validé par la Commission nationale du Patrimoine et de l'Architecture.

Deuxièmement se pose le sujet des grilles du square Jean-XXIII. D'abord, rappeler que, comme c'était demandé dans le cahier des charges que nous avons écrit, la grille historique de Notre-Dame, celle de Viollet-le-Duc qui entoure Notre-Dame, sera bien évidemment maintenue. C'est l'autre grille qui ferme le square où il y a un débat. Nous souhaitons la retirer, parce que nous souhaitons recréer une continuité entre le square Jean-XXIII et le square de l'Ile-de-France pour n'en faire qu'un seul et grand jardin. Nous allons continuer à plaider notre cause, mais nous savons d'ores et déjà qu'il y aura un avis conforme ou non des Architectes des Bâtiments de France. Nous continuerons à le faire méthodiquement et main dans la main avec les services compétents. Je crois qu'il n'est pas interdit d'avoir des conceptions un peu différentes sur l'usage des espaces publics. Oui, nous voulons privilégier les usages élargis des espaces publics parisiens et, désolé, éviter parfois de donner le sentiment de tomber dans le confort de l'entre-soi. Je suis désolé, mais se dire que des touristes, que des jeunes puissent accéder au square le soir du côté de Notre-Dame est, je crois, un droit et pas seulement une intention politique.

Je proposerai donc de rejeter les quatre vœux.

Je prends l'engagement de garder un lien régulier avec les présidents de groupe et leurs représentants pour approfondir ces sujets. Nous sommes seulement à l'avant-projet sommaire en termes de délai. Nous avons donc encore beaucoup de travail. Nous écoutons tous les arguments qui ont été formulés, notamment dans la pétition, pour y répondre un à un, rassurer lorsque les gens sont de bonne foi, nous opposer avec fermeté lorsque les gens ne sont manifestement pas de bonne foi. Je suis persuadé que de cette intelligence collective ressortira le plus beau des jardins de Notre-Dame.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je suis saisi d'une demande de rappel au règlement. Non ? Finalement, il n'y en a pas.

Rappel au règlement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Laissez-moi présider. Y a-t-il, de la part du groupe Changer Paris, une demande ou non de rappel au règlement ? C'est dans le règlement intérieur du Conseil de Paris. C'est de droit. À partir du moment où il y a un rappel au règlement…

M. David ALPHAND. - À plusieurs reprises, le mot "mensonge" est revenu dans le discours que l'on vient d'entendre. Mme KUSTER a un document écrit qui permet de répondre très précisément.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur ALPHAND.

Madame KUSTER, ainsi, vous pourrez...

Il n'y a aucun problème, Monsieur le premier adjoint. Quand il y a ce genre de choses, je préfère que l'on aille jusqu'au bout.

Mise en cause personnelle, Brigitte KUSTER a donc la parole brièvement. Emmanuel GRÉGOIRE répondra. Après, je vous proposerai de continuer.

Mme Brigitte KUSTER. - D'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président.

Monsieur le premier adjoint, vous avez tenu des propos, à la suite de mon intervention, que je ne peux pas laisser passer. Vous avez rappelé que j'avais été parlementaire et vous avez parlé de manque de dignité dans ce que j'ai dit. Je ne crois pas être ici connue pour mes excès de langage. Je crois que, à chaque fois que je prends la parole, j'essaie de la prendre avec pertinence. Quand j'avance quelque chose, en général, c'est que c'est vrai. Je ne m'amuse pas à ce petit jeu sectaire des uns et des autres. D'un côté il y aurait les bons et d'un autre côté il y aurait les méchants. Je n'ai surtout pas de leçon à recevoir de vous concernant le dossier de Notre-Dame, surtout par rapport à la manière dont vous l'avez géré, et sur le don de 50 millions d'euros que vous aviez annoncé, que la Ville n'a encore jamais donné à ce jour.

En revanche, sur les propos où vous avez dit que je mentais, vous allez reprendre le document de la Commission nationale du Patrimoine et de l'Architecture à la page 68. C'est écrit en tout petit : "Le square Jean-XXIII offre un espace ombragé en stabilisé sur 7.870 mètres autour d'une pelouse ensoleillée. C'est le lieu idéal pour installer des marchés et des jeux temporaires." C'est le dossier officiel et c'est ainsi que cela a été précisé. C'est pourquoi, dans mon intervention, je préférais valider que cela n'ait pas lieu. Vous nous l'avez dit, mais Monsieur le premier adjoint, cher Emmanuel GRÉGOIRE, il ne s'agissait pas là d'un mensonge. La prochaine fois que vous m'accuserez de menteuse, je porterai plainte. C'est aussi simple que cela.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE, puisque j'ai compris qu'il considérait ne pas avoir visé Mme KUSTER personnellement. Evidemment, il a un droit de réponse.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Madame KUSTER, franchement, dans votre intervention, il y avait plusieurs mensonges. Il y avait des mensonges. Que vous en soyez victime vous-même dans votre intervention, mais on reverra et je relirai.

Vous avez évoqué la suppression des mobiliers historiques. Vous évoquez au square Jean-XXIII une buvette dans le jardin. Ce sont les points que j'ai soulignés. Pardon d'avoir semblé vous manquer de respect si vous étiez sincère. Je vous le dis, à ce moment, ce n'est pas un mensonge, c'est faux ; ne le dites donc plus. Ne dites plus des choses qui sont fausses. Si vous continuez, alors, ce que vous croyez dire de bonne foi devient un mensonge.

C'est le document de la Commission nationale du Patrimoine et d'Architecture, qui ne relève pas d'une production de la Ville. C'est un document d'un avant-projet sommaire. Vous avez beau répéter "ad nauseam", l'exemple du mobilier urbain est quand même flagrant. On dit : "Non, ce n'est pas vrai. Non, c'était écrit noir sur blanc dans le cahier des charges", et l'on continue à avoir ces mensonges. Revenons sur des éléments factuels. Je le redis : si vous avez cru de bonne foi que c'étaient des vérités, ce n'en étaient pas. Si vous les répétiez, cela deviendrait des mensonges, auquel cas j'en prends bonne note. Cela permettra de reprendre nos débats sur des bases plus saines.

Comprenez notre emportement à être roulés dans la boue, accusés de tous les maux, accusés de vouloir attenter à la dignité du Mémorial pour les victimes de la Shoah et de la Déportation. Franchement, ce n'est pas très digne. Essayons collectivement de reprendre des bases saines. J'ai déjà dit aux signataires de la pétition que je serai à leur disposition, quand nous serons prêts pour le faire, pour répondre à toutes les interrogations sur les mûriers, sur les rosiers, sur les platanes, sur les grilles, sur les usages, sur la sécurité, etc. C'est bien normal qu'il y ait des questions. Encore une fois, ne nous accusez pas de choses qui sont factuellement fausses.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation des arbres et aux nouvelles plantations du projet de réaménagement des abords de Notre-Dame.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation des squares de Notre-Dame.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'esthétique des squares parisiens, notamment les squares Jean XXIII et Pasdeloup.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la sauvegarde des squares de Notre-Dame.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au réaménagement des jardins de Notre-Dame. (Suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ariel WEIL veut intervenir très légitimement, comme Maire de Paris Centre. Il a la parole.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Président de séance.

Je voudrais intervenir sur ce dossier, même si Emmanuel GRÉGOIRE a répondu à énormément de points. Je voudrais revenir sous un angle différent, en repartant de ce projet. Mon intervention a valeur à répondre à l'ensemble des vœux. J'espère qu'il en sera tenu compte dans le temps de parole, car il y a énormément de choses qui se disent sur ce projet. Il est normal que le site le plus fréquenté d'Europe, peut-être demain du monde, fasse l'objet de tant d'émoi. Nous le prenons avec énormément de gravité, comme Bas SMETS, du reste.

Je voudrais revenir sur ce qui a fait le choix unanime parmi les représentants nombreux des différents services de l'Etat, qu'Emmanuel GRÉGOIRE a évoqués tout à l'heure, du diocèse et de la Ville, avec pratiquement une unanimité du jury, jury dans lequel se trouvaient d'ailleurs des associations locales de riverains, des représentants des commerçants, des représentants des habitants, parce que je l'avais souhaité et la Maire l'avait accepté. Ils ont pu participer aux nombreux jurys ici. C'est le projet mené par Bas SMETS qui a gagné. Cela n'est pas un hasard, car la question qui était posée était difficile. C'était : comment intervenir sur le site peut-être le plus célèbre de l'histoire du monde, comment intervenir sans intervenir ? C'était presque une aporie. Il y a répondu avec un projet d'une immense sobriété, d'une immense élégance, qui consiste précisément à venir remplir le cahier des charges sans bouleverser le site, sans attenter au site. C'est précisément ce qu'il fait pour les jardins.

Je ne reviens pas sur le parvis, puisque le très beau projet de calepinage semble avoir emporté l'unanimité. Je vois très peu d'attaques du parvis. En effet, ce projet tout en nuance a semblé remporter l'avis unanime de tout le monde.

Je reviens sur les squares, parce que le projet de Bas SMETS était de donner légitimement davantage de densité à la végétation, tout en respectant le dessin des squares existants. C'est quelque chose que je n'entends pas dans les débats aujourd'hui. Bas SMETS est un paysagiste-architecte. Ce n'est pas un hasard si lui seul n'est pas parti d'un concept architectural, mais bien des arbres. Il est parti des arbres, c'en est un grand spécialiste, pour pouvoir construire un dessin qui respecte absolument le schéma des squares aujourd'hui, mais en les densifiant, en en respectant les pointes. Je vous invite à revoir ce projet.

Il y avait une autre complexité dans ce projet, c'était comment ouvrir ce site. Nous le souhaitions depuis longtemps. Regardez cet affreux parking rue de l'Archevêché. J'avais tenté à l'époque d'y faire renoncer la Préfecture de police. Il faut évidemment des arbres à cet endroit. Il faut évidemment relier les squares. Les grilles ont changé maintes et maintes fois, elles n'ont rien d'historique du côté du Mémorial de la déportation. Le Mémorial de la déportation a vocation à continuer. L'Etat a toujours administré ce lieu. Ce ne sera pas la Ville. Il le fera et il continuera des animations, comme elles ont lieu. Elles ont eu lieu pendant la "Nuit Blanche", elles ont lieu à diverses reprises, dans le respect des fins du Mémorial.

La question difficile est : comment ouvrir tout en protégeant ? Je le dis ici, je suis très favorable à ce que l'on protège les jardins, tous les jardins, que ce soit par une surveillance accrue ou par un système de barrières. Emmanuel GRÉGOIRE l'a dit, nous sommes dans un avant-projet et à la phase d'études techniques. Le projet n'est pas final. Aujourd'hui, Bas SMETS, en tenant compte notamment de la Commission nationale, mais pas seulement, des discussions que l'on a déjà eues également, est en train d'étudier ce qui peut être fait : un système de grilles ouvertes coulissantes, ce que j'avais souhaité, par exemple, revenir aux dessins de 1848, proposer un système qui permette, en effet, de laisser les habitants dormir, de laisser les pelouses se reposer à un moment donné dans la nuit, ce qui n'est pas incompatible avec une fréquentation populaire, importante et légitime.

Je voudrais conclure en disant que, sur les arbres, Emmanuel GRÉGOIRE l'a dit, nous ne savons pas l'état des arbres aujourd'hui. Ce n'est pas à l'étape du projet demain… Le projet de Bas SMETS - je crois que c'est l'un des spécialistes mondiaux des arbres - respectera évidemment les arbres. Cependant, je le demande ici, je souhaiterais que l'on ait un audit de l'état des arbres à l'issue du chantier de reconstruction de la cathédrale. Avec tout le respect que j'ai pour l'Etablissement public, compte tenu de l'émoi des gens ici, il est normal que l'on parte d'un diagnostic racinaire, un diagnostic de l'état des arbres, avant de commencer les travaux d'aménagement de Bas SMETS.

J'ai simplement une demande, je souhaiterais que l'on puisse commencer les travaux en avant-projet du côté de la rue du Cloître-Notre-Dame. Là aussi, le projet est magnifique. C'est un projet qui vise à redonner à cette rue un aspect humain, un aspect végétalisé. Les commerçants et les habitants, qui sont les premiers à avoir tant souffert de l'incendie, des travaux, des Gilets jaunes avant cela, je crois qu'ils méritent ce projet. Je souhaiterais que, avec l'Etablissement public et la Ville de Paris, nous puissions engager, avant même le début des travaux sur le parvis et sur les jardins, le projet de réhabilitation de la rue du Cloître-Notre-Dame, pour qu'elle devienne cette rue magnifique.

Je conclus en disant que tout cela se fera évidemment dans le respect du patrimoine. Comment supposer un instant, après le manifeste de l'esthétique, après tout ce qui a été dit, comment supposer que nous ne souhaitons pas préserver ce patrimoine ? Bien entendu, il sera préservé. Je le redis ici, je m'y engage en tant que maire de Paris Centre.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ariel WEIL.

Je rappelle, s'il le fallait, que les présidentes et présidents de séance n'ont pas besoin de suppléance. Il y a des temps indicatifs qui figurent dans le règlement intérieur. À partir de là, la présidente ou le président de séance est maître du temps qu'il accorde aux élus qui interviennent.

Je suppose que les vœux n^{os} 116, 117, 118, 119 et 120 sont maintenus. Je vous propose de passer au vote.

Non. Là aussi, je n'ai pas besoin de suppléance. Émile MEUNIER est inscrit sur le vœu n° 120. Cela va venir.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 116 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 117 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 118 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 119 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je donne la parole au président Émile MEUNIER, pour une explication de vote au nom du groupe "Les Ecologistes" sur le vœu n° 120 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

M. Émile MEUNIER. - On progresse tous les jours dans l'application du règlement. Je vous remercie de cette inspiration.

Plusieurs points sur ce projet. Le premier, le groupe "Les Ecologistes" soutient ce projet d'aménagement. Honnêtement, il va très grandement améliorer le quartier, ce patrimoine magnifique qu'est Notre-Dame et les alentours. Deuxième point, je trouve qu'il y a quand même un problème, j'allais presque dire "démocratique". Vous avez une Commission nationale du Patrimoine et de l'Architecture composée de l'Etat, d'experts, de la Culture, de la Ville, qui rend des avis. Vous avez ensuite des citoyens qui se manifestent, etc. Là, vous avez les mêmes députés ou parlementaires de droite ou des partis politiques qui reviennent sur ces avis, en disant : "Il y a un scandale ! Il y a un scandale !" Ils participent finalement à ce brouhaha. Quand une commission rend son avis, on l'écoute, on examine et l'on n'est pas obligé de se dédire au moindre "tweet", surtout quand on est parlementaire ou attaché à un parti de gouvernement. Je pense notamment à M. MAILLARD de "La République en marche".

Ensuite, je trouve bien que les citoyens étudient les dossiers, s'informent, aillent sur place, fassent des mesures, etc. C'est bien le rôle des citoyens. Simplement, les élus ont aussi un autre rôle, qui est une forme de filtre.

On ne peut pas prendre le moindre "tweet" comme parole d'évangile. Nous, par exemple, quand on a été saisi par les citoyens, très légitimement, on s'est interrogé, on a ouvert les dossiers, on a demandé un rendez-vous avec Bas SMETS, on a demandé un rendez-vous avec le cabinet d'Emmanuel GRÉGOIRE, le Secrétariat général, pour nous faire notre propre opinion. C'est à l'analyse de ces différents éléments que l'on prend ensuite une position politique en tant que groupe. J'ai l'impression que chacun prend un "tweet" et se dit : "Je vais pouvoir taper. Allez, j'y vais et l'on fait un vœu, etc." Ce n'est pas comme cela que l'on organise un débat démocratique.

Ensuite, dans ce que disent les citoyens, il y a des choses que l'on a vérifiées et qui se révèlent fausses. Il y a donc des inquiétudes légitimes qui ont, selon nous, été levées. L'aspect commercial du site, non. Il y aura une buvette au sous-sol, où l'on pourra boire des cafés et vendre des petits "magnets" pour les "frigos". Honnêtement, on ne peut pas parler de marchandisation de la ville. Croyez-moi, je suis susceptible sur ces sujets. J'ai été rassuré. Sur le mobilier, il ne va pas changer.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

M. Émile MEUNIER. - Sur les platanes, ils sont protégés. Ce sont autant d'éléments qui sont de nature à rassurer.

Pouvez-vous…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait.

C'est deux minutes, les explications de vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 120 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2023 DTEC 12 - Subvention (30.000 euros) au Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) pour la sensibilisation des Parisien.ne.s au risque de crue.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 12 relatif à l'attribution d'une subvention au Centre Européen de Prévention du Risque Inondation pour la sensibilisation des Parisiennes et des Parisiens au risque de crue.

La parole est à Catherine IBLED, qui est bien au groupe GIP.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je souhaitais simplement m'exprimer rapidement sur le sujet de la prévention du risque inondation, sujet qui me tient beaucoup à cœur. Si la coutume veut que, par définition, l'opposition s'oppose, elle peut aussi intervenir en soutien aux décisions qui vont dans le bon sens et la prise en compte des remarques que nous formulons. Cette subvention de 30.000 euros au Centre Européen de Prévention du Risque Inondation pour la sensibilisation des Parisiennes et des Parisiens au risque de crue est une bonne nouvelle, que le groupe GIP soutiendra, bien sûr. Comme je vous l'avais indiqué dans mon vœu présenté dans le cadre du dernier Conseil de Paris, en mars, le niveau de conscience des risques au sein de la population est encore trop faible, en raison d'un manque de sensibilisation. La Ville de Paris a donc le devoir de se préparer davantage et de s'assurer que les risques, que fait peser l'éventualité d'une crue de la Seine, soient bien pris en compte.

Nous le savons, le changement climatique va entraîner une aggravation des risques de catastrophes naturelles. Paris doit donc se préparer avec ses partenaires, l'Etat, la Région, la Métropole, à réagir à une crue de type 1910, qui peut survenir dans les prochaines années, les prochains mois ou même, peut-être, les prochaines semaines. Certes, le vœu que nous vous soumettions en mars était beaucoup plus ambitieux et ne concernait pas seulement le volet sensibilisation. Néanmoins, nous reconnaissons que c'est un premier pas et que vous avez pris en compte certaines de nos remarques sur ce sujet. Je vous en remercie.

Je profite enfin de cette prise de parole afin de vous réitérer également notre demande de communiquer à l'ensemble des élus le suivi de la mise en œuvre des préconisations faites par la Mission d'Information et d'Evaluation de la Seine de mai 2021.

Nous voulions donc soutenir ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Catherine IBLED.

Je donne la parole à Pénélope KOMITÈS, pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Bonjour.

Merci, Madame IBLED. Effectivement, le risque d'inondation est l'un des principaux risques auxquels la capitale est exposée, comme l'a rappelé l'étude "Paris face au changement climatique", qui a été réalisée par la Ville en 2021. De nombreuses actions sont portées et menées par la Ville, la Métropole du Grand-Paris et l'E.P.T.B. Seine Grands Lacs pour réduire ce risque et les impacts associés. Nous pourrons en discuter plus en avant en 5e Commission, comme l'avait proposé mon collègue Pierre RABADAN lors du Conseil de mars, vraisemblablement à la rentrée, si cela vous convient.

Je vous rappelle cependant que la compétence GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations, a été transférée à la Métropole en 2018. Même si nous travaillons extrêmement efficacement avec la Préfecture de police, c'est elle qui est compétente en matière de prévention des risques et de gestion des crises.

En réponse notamment à votre demande, la P.P. nous a annoncé qu'un grand exercice de crise sur les crues serait organisé en 2025, auquel nous serons bien évidemment associés. Dans l'intervalle, la Ville reste très mobilisée. J'ai notamment souhaité qu'elle participe, le 22 juin prochain, à un exercice de simulation sur les crues dans le cadre du programme national qui s'appelle "Prépa'Risk". La question des inondations sera très largement abordée dans le cadre de la refonte de la stratégie de résilience, que j'aurai le plaisir de vous présenter au premier trimestre 2024 normalement. C'est dans cette perspective de refonte de la stratégie de résilience que nous avons souhaité établir un partenariat avec le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation, qui, je le rappelle pour mes collègues, est une association nationale de collectivités territoriales, mais aussi un centre d'expertise extrêmement reconnu sur le risque d'inondation.

L'idée est de pouvoir travailler de manière récurrente, année après année, avec le CEPRI. Pour cette année, nous avons proposé d'axer le travail sur la culture du risque comme levier essentiel de résilience face aux inondations. Comme vous l'avez bien dit, les sondages montrent que les Français anticipent une hausse des catastrophes en lien avec le changement climatique et qu'ils ont de très fortes attentes envers les pouvoirs publics pour les éviter. Cependant, ils ont tendance à minimiser les risques auxquels ils sont exposés, cela d'autant plus qu'une catastrophe de type crue du début de siècle ne s'est pas produite sur le territoire depuis 1900. De ce fait, ils se sentent peu concernés par la préparation aux risques et ont des connaissances assez limitées de ce qu'ils doivent ou devraient faire face aux risques individuels.

Notre partenariat avec le CEPRI vise à former des Parisiens volontaires aux risques de crue majeure de la Seine, au sein de ce que l'on appelle l'"Arche citoyenne". C'est un nouveau lieu d'urbanisme transitoire, dans l'ancien siège de l'A.P.-H.P. Chaque volontaire formé pourra ainsi devenir référent sur le risque d'inondation, informer ses voisins et son entourage et jouer le rôle de relais en cas de crue. Le CEPRI nous a proposé d'organiser des séances de formation en petits groupes pour former environ 2.500 volontaires en 2023. Ces formations seront bien évidemment organisées en lien avec Episeine et Inond'ACTION, deux dispositifs de sensibilisation qui ont été créés avec l'E.P.T.B. Seine Grands Lacs et Entente Oise Aisne. Il sera également proposé aux volontaires d'élaborer une fresque de la crue, de réaliser des saynètes vidéo pour les réseaux sociaux et de construire du mobilier et des objets pour sensibiliser aux inondations. C'est la raison pour laquelle je vous présente ce projet de délibération, qui s'inscrit dans la refonte de la stratégie de résilience.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pénélope KOMITÈS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 12.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DTEC 12).

Nous en avons fini avec les dossiers de la 5e Commission.

Compte rendu de la 6e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous allons commencer ceux de la 6e Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole non pas à Emmanuel COBLENCE, mais à Jean-Noël AQUA, qui a été amené à présider la réunion de la 6e Commission.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, exceptionnellement, j'ai eu ce plaisir de présider cette Commission, qui s'est réunie en "visio". Elle nous a permis d'analyser les principaux projets de délibération de notre Conseil sur cette Commission, mais aussi d'avoir une présentation par les services du rapport de Développement durable dans ses intersections avec les thématiques éducatives.

Hélène BIDARD a ainsi particulièrement développé le projet de délibération DDCT 15, qui détaille le soutien de notre Ville à 35 associations, qui luttent au quotidien contre les violences faites aux femmes, sujet malheureusement toujours d'actualité et en croissance, pour lequel notre Ville est singulièrement engagée et mobilisée. En complément de cette action, l'éducation est incontournable en ce qu'elle permet de changer les comportements en amont. Le projet de délibération DDCT 19 vient aussi en complément du précédent, en présentant notre soutien à des associations qui agissent pour l'éducation à l'égalité femmes-hommes.

Patrick BLOCHE a, quant à lui, présenté le projet de délibération DASCO 38 et le soutien important aux séjours de vacances Arc-en-ciel, qui sont en augmentation cette année - bonne nouvelle - de 13 % et représentent désormais 5.000 séjours, dont 620 pour les enfants issus de familles accompagnées par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Il nous a aussi été présenté le projet de délibération DASCO 26 et le soutien à l'association "Greenletter Club", qui promeut un média alternatif, visant à décortiquer les sujets écologiques. En la matière comme tant d'autres, il est essentiel de travailler en amont de la transition écologique que nous voulons et, donc, de mettre en œuvre un travail de vulgarisation.

Patrick BLOCHE a aussi détaillé le projet de délibération DFPE 128 et le soutien au "Réseau Môm'Artre", qui permet de concilier vie professionnelle et familiale et concerne près de 1.300 enfants et parents. Vous le savez, ce réseau risquait de fermer. La bonne nouvelle est que, là aussi, grâce au soutien de la Ville de Paris et une subvention de 173.000 euros, la survie des 6 antennes parisiennes est désormais assurée.

Marie-Christine LEMARDELEY, quant à elle, a poursuivi sur le projet de délibération DAE 103 concernant la mise en conformité du restaurant universitaire Jean-Sarrailh, dont nous venons de discuter ce matin, qui nous permettra de le transformer en un espace d'accueil, mais aussi de travail en dehors des heures d'ouverture du restaurant. Elle a aussi mentionné le projet de délibération DTEC 14 et le soutien à Universcience pour une exposition remarquable, "Urgence climatique", qui sera à l'affiche pour 8 ans à la Cité des sciences et de l'industrie.

Ensuite, Céline HERVIEU a détaillé le soutien pour 39 millions aux établissements d'accueil de la petite enfance pour leur fonctionnement quotidien. Ce soutien permet d'assurer de belle façon le service public de la petite enfance et de continuer à placer Paris comme la première collectivité en France pour cet accueil en matière de pourcentage d'accueil des enfants.

Enfin, Dominique VERSINI a détaillé le projet de délibération DSOL 64 et le soutien à 17 associations pour leurs actions dans le champ de la prévention et la protection de l'enfance. Elles permettent de suivre plus de 1.000 enfants et sont cruciales pour autant de trajectoires de vie.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Noël AQUA.

2023 DDCT 15 - Subventions (431.550 euros) à 35 associations, au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner le projet de délibération DDCT 15 et l'amendement technique n° 244 qui s'y rattache. Le DDCT 15, c'est l'attribution de subventions à 35 associations au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris.

La parole est tout d'abord à Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, fin mai 2023, le collectif "#NousToutes" dénombrait 47 féminicides en France depuis le début de l'année. Comme tous les ans, ce décompte vient rappeler l'ampleur de cette victimation qui totalisait 112 victimes en 2022, un décès tous les trois jours. Derrière ces chiffres, ce sont des femmes, des vies avec des projets et des engagements, des proches, des vies toujours uniques qui disparaissent. Tuer une femme, tuer un homme, c'est tuer un monde. Les violences faites aux femmes, ce sont aussi ces quelque 213.000 victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur conjoint ou compagnon, les 94.000 femmes victimes de viol ou de tentative de viol chaque année ou, du moins, la partie émergée de cet iceberg des violences sexuelles, dont 14,5 % des femmes et 3,9 % des femmes majeures ont été victimes. Ce sont enfin ces 125.000 de nos concitoyennes qui ont été victimes de mutilations sexuelles à l'enfance.

Comme tous les ans, dans le cadre d'une politique proactive et intense que nous mettons en œuvre à Paris, nous avons ici l'occasion de soutenir, dans leur action contre ces violences, 35 associations, dont l'action dans des champs très différents permet d'offrir un maillage de protection et d'accompagnement à celles qui en ont le plus besoin. Je voudrais ici les saluer et saluer leur action si nécessaire. Je voudrais en particulier avoir un mot pour les associations qui œuvrent afin que les femmes venant d'ailleurs puissent être protégées et bénéficier des mêmes droits que les femmes françaises. La promesse de notre République, son socle et premier mot d'ordre au sein même de sa devise, c'est l'égalité. Face à ce qui met en danger l'existence même des personnes, face à l'œuvre de destruction et d'appropriation de l'existence des femmes que constituent les violences conjugales, mais aussi l'ensemble des violences sexistes et sexuelles, il est important de ne pas rajouter des barrières aux droits et à

l'accompagnement. La langue, le statut au regard du séjour, la méconnaissance des recours et ressources et l'absence d'attache hors de la famille nucléaire sont autant de facteurs qui expliquent la nécessité de proposer pour ces femmes des actions spécifiques.

Il y a de nombreuses actions menées au regard du droit des étrangers et du droit tout court par des associations spécialisées, "La Cimade", "Juris Secours", "RAJFIRE"…, qui accompagnent ces femmes dans des dédales administratifs et juridiques, qui leur permettront de sortir de situations dramatiques et de faire valoir leurs droits les plus élémentaires. D'autres actions sont plus spécifiques à des types d'exploitations et de violences, auxquelles elles sont exposées comme femmes et comme personnes étrangères : la Fédération GAMS sur les mutilations sexuelles féminines et les mariages forcés, le "Comité Contre l'Esclavage Moderne", car il faut rappeler que les 3/4 des victimes de traite d'êtres humains à des fins d'exploitation par le travail sont des femmes ou des jeunes filles, le "Centre Primo-Levi", qui offre un suivi médical et psychologique adapté aux traumatismes spécifiques des victimes de tortures et de violences politiques dans leur pays. Certaines des actions soutenues concernent des actions de terrain dans les C.H.R.S., les centres associatifs divers, ancrés dans leur territoire, au plus près des habitants et partout dans Paris. D'autres proposent des actions de sensibilisation ou de soutien par le biais de l'action culturelle.

Enfin, je voudrais dire un mot de toutes ces associations qui ont été créées pour et par les femmes issues d'ici et de là, entre entraide et autonomisation. Aider les autres à accéder aux droits, plaider pour les femmes dans une société où l'on est soi-même initialement étranger ou étrangère, c'est la réalisation entière d'une citoyenneté d'engagement, une citoyenneté d'autant plus forte qu'elle ne peut souvent pas s'exprimer dans le pays d'origine. En cette année particulière, en solidarité avec toutes les femmes iraniennes, je voudrais particulièrement saluer l'action de la "Ligue des femmes iraniennes pour la démocratie", car la violence envers les femmes dans ce pays est non seulement favorisée par l'Etat, mais de plus en plus perpétrée par l'Etat lui-même envers les filles et les femmes qui osent essayer d'être libres. N'oublions pas, n'oublions jamais ces femmes qui, aujourd'hui encore, expriment leur égalité face à une violence qui ne cède pas. Montrons-leur le meilleur de la fraternité et de la sororité de Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dominique KIELEMOËS.

La parole est à Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Président.

Ce projet de délibération a pour objectif de soutenir plusieurs associations dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris, avec le dramatique constat que plus de 200.000 femmes sont chaque année victimes de violences physiques ou sexuelles. Cela vient d'être rappelé, en 2022, ce sont 112 femmes qui ont été tuées par leur conjoint ou partenaire, soit une femme tous les trois jours. Cette hausse de 20 % par rapport à 2020 ne peut que nous interpeller. Nous en faisons le constat dans Paris, en France particulièrement, puisque la capitale est moins touchée. Je voudrais aussi signaler dans le 17e arrondissement, puisque nous avons une hausse de plus de 30 %. Chaque semaine, je l'en remercie, ainsi que toutes les forces de police, le commissaire central nous fait part des chiffres. Ces violences, je dois le rappeler, touchent tous les quartiers et tous les milieux sociologiques et sociaux. Il est clair que, au-delà de toutes les actions menées par un réseau associatif parisien très mobilisé, qui accompagne d'ailleurs annuellement autour de 15.000 femmes victimes de violences, nous devons faire plus.

Bien sûr, il faut saluer ce qui est rappelé dans ce projet de délibération, les permanences téléphoniques, l'accueil et l'accompagnement des victimes ou la mise en place de plateformes numériques et téléphoniques pour l'information et l'aide aux victimes. Faire plus, disais-je, c'est ce que nous avons souhaité, d'ailleurs, dans le 17e, où le maire Geoffroy BOULARD a réuni à nouveau le réseau d'aide aux victimes avec les différents partenaires, Préfecture de police, Ville de Paris, Parquet, Education nationale et associations, afin de travailler ensemble à l'amplification d'actions communes pour mieux orienter les victimes et travailler également sur les actions préventives avec l'Education nationale, entre autres, dans les lycées, pour apprendre aussi ce qu'est une femme et son respect.

Par ailleurs, la présence d'une intervenante sociale au commissariat permet d'accueillir et de mieux accompagner les victimes de violences, mais aussi de solliciter les dispositifs adéquats. Nous allons d'ailleurs travailler davantage pour mieux faire connaître ce dispositif. Nous avons également mis en place un canal de communication pour toutes les demandes de logement des femmes victimes d'actes de violence, pour qu'elles soient prioritaires dans les demandes de logements sociaux. Enfin, nous souhaitons à nouveau intervenir et mieux faire connaître un centre d'accueil qui a été mis en place dans le 17e, avec une convention entre l'Etat et SOS Médecins. Il serait d'ailleurs bien que la Mairie de Paris nous accompagne dans cette action d'amplification de la communication sur ce sujet.

Enfin, je veux rendre ici hommage à toutes les associations qui sont citées dans ce projet de délibération et qui font un travail remarquable. Permettez-moi aussi de citer l'AVVIFE, cette association du 17e, qui avait demandé une subvention de 5.000 euros, mais qui ne s'est malheureusement vu attribuer que 2.000. Vous comprendrez que nous le regrettions.

Prévenir, accompagner et suivre les victimes sont les objectifs que nous partageons tous. Nous notons avec satisfaction que la lutte contre les féminicides a été déclarée cause nationale, par ailleurs priorité du parquet de Paris, dont Mme la Procureure a résumé récemment notre objectif commun : que le pire n'advienne pas.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Brigitte KUSTER.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, malheureusement, les violences faites aux femmes sont encore une réalité beaucoup trop prégnante. En 2023, on dénombre d'ores et déjà au minimum plus d'une quarantaine de féminicides sur notre territoire. Ces chiffres sont effrayants. On rêve toutes et tous d'un jour où nous n'aurons plus à soutenir les associations et le travail qu'elles font, parce qu'on aura enfin réussi à éradiquer la lutte contre les violences faites aux femmes et à éradiquer ce patriarcat extrêmement violent. Nous n'en sommes pas encore là. La Ville de Paris est extrêmement engagée depuis de nombreuses années dans la lutte contre les violences faites aux femmes. En témoigne ce projet de délibération qui verse plus de 430.000 euros à 35 associations, qui agissent quotidiennement et auxquelles nous souhaitons rendre hommage.

C.I.D.F.F. s'occupe du "Téléphone Grave Danger". C'est un dispositif lourd à gérer et extrêmement important, qui permet de sauver des vies. Je souhaite saluer le travail de cette association et de ces travailleuses. Je pense aussi à l'association "Libres terres de femmes" qui est dans le 19e, à l'association qui porte le numéro d'accueil du "3919" qui, ne l'oublions pas, avait été menacée il y a quelques années. Grâce à la mobilisation générale, les subventions ont pu être sauvées, ce numéro a pu être sauvé. On sait combien le travail des écoutantes est aussi indispensable que difficile, parce que ce sont elles qui recueillent la première parole.

Nous souhaitions mettre rapidement en avant tout le travail mené par ces associations, les remercier, les saluer. Puisque nous sommes à quelques heures d'une grande manifestation interprofessionnelle, je voudrais rappeler aussi que la réforme des retraites a été passée en force, mais que le combat n'est pas terminé. Cette réforme est aussi une grave violence faite aux femmes. Nous devons continuer de la combattre. Je vous invite, je nous invite à être nombreuses et nombreux tout à l'heure dans la rue.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

La parole est à Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci.

Mes chers collègues, je ne vais pas rappeler tous les chiffres dramatiques qui viennent d'être rappelés par mes trois collègues femmes précédentes, qui se sont inscrites sur ce projet de délibération. En revanche, je veux, au nom du groupe "Les Ecologistes", vraiment saluer le travail quotidien fait par les 35 associations qui vont être soutenues, "via" ce projet de délibération, par la Ville de Paris dans leur travail quotidien et dans leur mobilisation pour et en direction des femmes victimes de violences.

Je veux, par ma courte intervention, en saluer une particulièrement : l'association "Elle's Imagine'nt", qui porte plusieurs principes. Le premier principe, c'est pour les femmes d'être aidées près de chez soi. Ce sont de jeunes femmes souvent assistantes sociales, avocates, psychologues, qui assurent des permanences, un accueil et un soutien pluridisciplinaire autour des femmes qui sont victimes de violences. Nous avons accueilli dans le 14e arrondissement, à la Mairie, depuis plus de 15 ans maintenant, près d'une cinquantaine de femmes chaque année dans le cadre d'une permanence, qui a d'abord été menée par Isabelle ALEXANDRE, élue du conseil d'arrondissement. Je veux ici lui rendre hommage, puisqu'elle a souhaité, avec une retraite bien méritée, passer le relais à l'association "Elle's Imagine'nt", qu'elle avait elle-même un peu découverte et mise en scène, justement dans la mise en place d'un réseau d'aide aux victimes également présent dans notre contrat de sécurité et de prévention dans le 14e arrondissement. Isabelle a donc assuré cette permanence depuis 15 ans. Plusieurs centaines de femmes ont pu bénéficier d'un premier accueil, un accueil à la Mairie, qui est la première porte que nous pouvons aussi franchir et là où nous pouvons demander de l'aide. Isabelle a fait un formidable travail avec l'équipe de l'accueil de la Mairie du 14e, avec l'ensemble des partenaires qui travaillent. C'est un accueil complémentaire, qui peut être le premier, mais qui peut aussi être complémentaire par rapport au travail des autres partenaires.

Bref, les femmes trouvent un point d'accueil, un point d'appui, de sécurité. Un grand merci à Hélène BIDARD de nous avoir permis de prendre tout de suite le relais avec "Elle's Imagine'nt" et d'assurer la continuité de cette permanence à la Mairie du 14e arrondissement, 3 heures par semaine. C'est très positif et infiniment précieux. Les violences à l'encontre des femmes constituent un fléau qui impose, au-delà de la nécessaire dénonciation, une réelle mobilisation de toutes et tous.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire du 14e arrondissement.

Pour répondre aux oratrices, à défaut d'orateur, la parole est à Hélène BIDARD. Madame la Maire, c'est à vous.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup.

Chers collègues, je vous remercie pour vos interventions, qui confirment un certain consensus sur l'importance de lutter contre les violences faites aux femmes. Merci, en effet, Mesdames, pour vos interventions essentielles, dans un contexte de recrudescence très inquiétante des violences, singulièrement des féminicides ou tentatives de féminicide. Entre 2018 et 2022, c'est-à-dire depuis le déclenchement de #MeToo, les seuls faits avérés de violences conjugales ont en effet augmenté de 39 %. La Préfecture de police a révélé à nouveau 24 % d'augmentation sur le premier trimestre 2023. En 2022, à Paris, cette dernière a enregistré 6.813 procédures, la justice 1.800 plaintes. La CAF a aussi reçu 416 signalements. Durant les deux premiers mois de l'année 2023, le parquet a ouvert trois informations judiciaires pour féminicide. C'est vraiment anormal, si je puis dire, comparé à la moyenne annuelle du nombre de féminicides à Paris. Habituellement, nous avions entre aucun ou un féminicide maximum par an. Là, c'est déjà trois depuis le début de l'année. J'ai également connaissance de deux tentatives de féminicide depuis janvier. Les faits constatés de violences sexuelles sont aussi en très forte augmentation. Nous prévoyons d'ailleurs d'en faire l'objet de la campagne 2023 de la Ville autour du 25 novembre, Journée internationale de Lutte contre les violences faites aux femmes.

Aujourd'hui, je vous présente un nouveau projet de délibération pour soutenir un peu plus de 30 associations, un réseau qui accompagne annuellement environ 14.000 victimes à Paris. Il s'agit de projets d'écoute, d'orientation des victimes, d'information, d'accueil-orientation, d'accompagnement des femmes et des jeunes filles victimes de tous types de violences sur le territoire. A noter cette année, cela a été évoqué, la création d'un nouveau Point Femmes dans le 14e arrondissement avec l'association "Elle's Imagine'nt" - Carine PETIT l'a saluée, je tiens à le faire aussi -, une permanence nouvelle dans le 17e arrondissement avec la très jeune association AVVIFE, "Association pour les Victimes de Violences, Information, Formation et Ecoute". En effet, Mme KUSTER a rappelé que c'était dans tous les milieux sociaux et dans tous les quartiers que les femmes étaient touchées par ces violences. Puis, une ligne d'écoute dans le 5e arrondissement, avec l'association "Violences et Droits des Femmes".

Le réseau des associations spécialisées se déploie dans Paris, avec une forte contribution, je tiens à le souligner ici, des élus et des services d'arrondissement. En comparaison, nous ne pouvons que regretter une nouvelle fois, je tiens à le dire, le manque de moyens de l'Etat réellement engagés dans ce combat, qui est en effet une grande cause nationale, mais qui n'en possède pas les financements. Je rappelle néanmoins l'engagement de notre Collectivité avec l'Etat, puisque nous soutenons trois antennes parisiennes de la "Maison des Femmes" de l'A.P.-H.P., lieux d'accueil global qui ont assuré la prise en charge pluridisciplinaire de près de 1.000 victimes en 2022 à Paris, dans l'ensemble des politiques partenariales existantes, avec Nicolas NORDMAN, par exemple, pour le "Téléphone Grave Danger", avec Dominique VERSINI pour la Mesure d'Accompagnement Protégé, avec l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes au sein du Comité local d'aide aux victimes, spécialisé pour les violences conjugales. Je me félicite enfin de la pose, le 8 mars dernier, dans le 10e arrondissement, de la première pierre d'un nouveau lieu d'hébergement spécialisé pour les jeunes femmes victimes, qui devrait ouvrir ses portes en 2024 et qui sera géré par l'association FIT. L'hébergement spécialisé, disons-le, est encore le parent pauvre de la sortie des violences. Nous agissons avec Ian BROSSAT pour y remédier.

Enfin, parce que Paris accueillera les J.O.P. en 2024 et que ce grand événement, pour être égalitaire, devra être "secure", nous travaillons à un plan incluant sensibilisation et sécurisation face aux violences sexistes et sexuelles, avec Pierre RABADAN, d'ailleurs dans la continuité de ce que nous avons fait depuis plusieurs années avec les clubs parisiens pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles. J'espère donc, chers collègues, que nous pourrons adopter aujourd'hui unanimement ce projet de délibération que nous présentons, "modulo" l'adoption préalable d'un amendement technique de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Hélène BIDARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 244 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 244 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 15 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération amendé est adopté. (2023, DDCT 15).

Je vous propose de lever la séance et de la reprendre à 14 heures 30.

Bon appétit !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

2023 DDCT 19 - Subventions (93.500 euros) à 14 associations au titre de l'éducation à l'égalité femmes-hommes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DDCT 19, il s'agit de l'attribution d'une subvention de 93.500 euros à 14 associations, au titre de l'éducation à l'égalité femmes-hommes.

Madame Mélody TONOLLI, vous avez la parole, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Le présent projet de délibération vient soutenir l'action de plusieurs associations qui œuvrent pour promouvoir notamment l'histoire du féminisme et la place des femmes dans la culture. En effet, les collectivités sont des actrices essentielles de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Notre soutien, avec ce projet de délibération au Centre audiovisuel Simone de Beauvoir et à l'association "HF Ile-de-France", nous donne l'occasion de revenir une nouvelle fois sur la question de la mémoire et du matrimoine. Car remettre en lumière les femmes invisibilisées par l'histoire, une histoire écrite par les hommes pour les hommes, c'est parler du matrimoine, un mot qui a lui-même été effacé au XVIe siècle par les grammairiens suivant leur règle : le masculin l'emporte sur le féminin.

Les femmes ont en effet été largement occultées de l'histoire, notamment dans le domaine de l'art, des sciences et dans de nombreux autres secteurs. Ainsi, on estime qu'il y aurait eu plus de 20.000 artistes femmes en Europe avant les années 1900, des femmes qui ont dû faire face à deux obstacles majeurs : l'empêchement des carrières d'une part, l'effacement des mémoires d'autre part. Illustres de leur vivant, aujourd'hui oubliées car invisibilisées, ce sont autant de créatrices que l'association "HF Ile-de-France" s'attache à sortir des limbes de notre mémoire par le biais des Journées du matrimoine. Organisées depuis 2015 mi-septembre, elles mettent en lumière des femmes qui ont joué un rôle clé mais dont on entend peu parler et parfois pas du tout. A Paris, plusieurs arrondissements se mobilisent déjà pour promouvoir des événements autour du matrimoine. Ils seront d'ailleurs encore plus nombreux cette année à organiser des Journées du matrimoine et du patrimoine, avec des expositions, des visites, des balades, des performances, des conférences célébrant les grandes figures féminines.

Aussi, si la Ville de Paris soutient depuis 3 ans les initiatives portées par l'association "HF Ile-de-France", qui a sa place à l'Hôtel de Ville pour les Journées du patrimoine, à quand des Journées du matrimoine à l'échelle de la Capitale ? Nous déplorons que cela ne soit toujours pas le cas cette année alors que de nombreuses villes en France se sont saisies du sujet, comme Rennes, Rouen, Nantes, Montpellier ou encore Bordeaux.

Enfin, ce projet de délibération qui porte nos ambitions en termes d'égalité femmes-hommes est aussi l'occasion de regarder à un instant "T" où nous en sommes aujourd'hui dans la place des femmes dans la culture. Si l'héritage des femmes dans l'histoire est toujours amputé, c'est aussi celui de toutes les femmes qui créent en ce moment même qui est en danger. Ainsi, dans son rapport cette année, l'Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes nous rappelle une nouvelle fois que les œuvres des femmes professionnelles de la culture restent moins programmées que celles des hommes et ont moins de consécration artistique. Elles sont peu primées dans les rencontres emblématiques du cinéma, de la musique, du théâtre ou de l'architecture. Pour illustrer ce fait, je prends un exemple récent en vous évoquant le festival de Cannes. En 75 ans, seulement 11 femmes ont été présidentes du jury, et en 75 ans, seulement 3 femmes ont reçu la Palme d'or. Justine TRIET cette année est la dernière en date.

Pour finir, je voulais évoquer un autre exemple d'activité, qui est plus proche de nous que ne l'est Cannes, c'est celui de la programmation de nos théâtres, nos théâtres parisiens, qui annoncent en ce moment leur programmation pour la prochaine saison. Deux illustrations. Le Théâtre du Rond-Point, qui nous propose pour 2023-2024, sur 38 créations, seulement 7 œuvres uniquement mises en scène par des femmes - 38-7. Mieux encore, ou je devrais dire pire encore, le Théâtre du Châtelet s'apprête à nous proposer une programmation 100 % masculine. Bravo ! Pour notre mémoire, le Théâtre du Rond-Point, c'est près de deux millions d'euros de subventions de la Ville de Paris, et le Théâtre du Châtelet, 15 millions. Alors une question : à quand la mise en place de l'égaconditionnalité de nos subventions sur la culture ? Je sais que nous avons échangé à ce sujet, que c'est dans les tuyaux, mais il nous semble urgent de le mettre en place concrètement.

Chers collègues, nous soutiendrons évidemment ce projet de délibération, mais les éléments que je viens de vous partager font cependant la malheureuse démonstration qu'il est nécessaire d'aller plus loin dans notre action.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à Hélène BIDARD, pour vous répondre.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, chère collègue.

L'existence d'une culture qui enferme les êtres humains dans des rôles et des identités figées en fonction de leur sexe, de leur genre, en un mot, le sexisme, les clichés, les étiquettes collées dès le plus jeune âge sont des entraves à l'émancipation de toutes et tous et de puissants outils de légitimation, non seulement des inégalités entre les femmes et les hommes mais aussi des violences de genre. Aussi, l'éducation à l'égalité, et c'est bien le sujet de ce projet de délibération, c'est une politique publique au long cours et elle est indispensable pour une ville et une société que nous voulons égalitaires, inclusives, mixtes et solidaires.

Comme chaque année, je vous propose donc avec ce projet de délibération de soutenir des projets d'associations qui participent à déconstruire les stéréotypes, à éduquer à l'égalité auprès des jeunes et des moins jeunes, pour un montant total de 93.500 euros. Ces subventions s'adressent aux jeunes dans les établissements scolaires par exemple, avec des associations comme "Dans le genre Egales" ou "Je, tu, il", dans les lycées, les établissements de la protection judiciaire de la jeunesse, les foyers, les clubs de prévention. Certains se font plutôt dans les centres sociaux, par exemple avec Paris des faubourgs, dans le 10e arrondissement, dans les structures locales comme le "Réseau Môm'Artre" dans le 18e. D'autres s'adressent directement aux parents comme l'association "Batik International" dans le 13e.

Enfin, et vous l'avez relevé, ce projet inclut aussi des actions qui visent à promouvoir l'histoire du féminisme, la place des femmes dans la culture et la vie artistique parisienne, notamment avec l'association "HF Ile-de-France" que vous avez mentionnée et qui va mettre une fois de plus, en effet, en valeur le matrimoine parisien lors des Journées européennes à la mi-septembre. Vous savez l'engagement de Karen TAÏEB, de Laurence PATRICE et de Carine ROLLAND, pas moins de 3 autres adjointes sur ce sujet, qui seront plus à même de répondre sur les questions précises que vous avez posées.

Chers collègues, notre action devrait simplement venir compléter et enrichir une politique volontariste de l'Éducation nationale également et du ministère de la Culture, mais force est de constater que l'Etat ne met toujours pas en place, par exemple, les 3 séances annuelles d'information et d'éducation à la sexualité, pourtant imposées par la loi depuis 2001 dans les établissements scolaires. Et je continuerai à plaider comme les associations féministes pour que cela soit le cas. Bien sûr, enfants et jeunes Parisiennes et Parisiens pourront à nouveau, sur l'année scolaire qui arrive, 2023-2024, bénéficier néanmoins des ateliers retenus dans le cadre de l'appel à projets "Collèges pour l'égalité" ainsi que de nombreuses actions mises en œuvre dans le cadre du projet éducatif de territoire cher à Patrick BLOCHE.

S'il fallait encore convaincre de l'utilité de l'éducation à l'égalité, je voudrais juste donner en une minute un exemple que je trouve très pertinent et que je voulais partager avec vous. C'est une initiative des collégiennes et collégiens et de leur professeur d'éducation civique, et Elizabeth Johnson, la dernière sorcière de Salem, a été graciée grâce à leur initiative. Voilà comment, il y a un an quasiment jour pour jour, la Cour générale du Massachusetts a été saisie et a reconnu avoir condamné abusivement cette femme il y a 300 ans. C'est un travail collectif de recherche qui a permis d'être sensibilisé à la manière dont les stéréotypes patriarcaux pouvaient tuer, puisqu'Elizabeth Johnson n'était pas une sorcière mais une femme célibataire sans enfants, autrement dit à l'époque une fille de mauvaise vie dans la société puritaine. Voilà comment des jeunes ont pu faire l'histoire eux-mêmes en interpellant sur ce sujet, en allant au bout d'une recherche collective sur la chasse aux sorcières, sur le fondamentalisme religieux, sur l'obscurantisme et sur la justice.

Je m'arrête là mais je trouvais que c'était intéressant comme exemple, car cette question est aussi très contemporaine.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, chère Hélène BIDARD.

Il y a une demande de vote disjoint du groupe Changer Paris sur les articles 3 et 7.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 3 du projet de délibération DDCT 19.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 3 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 7 du projet de délibération DDCT 19.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 7 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 19 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DDCT 19).

2023 DJS 88 - Subvention d'équipement (20.000 euros) et convention avec une association de jeunesse "La Camillienne" (12e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons à présent le projet de délibération DJS 88. Il s'agit de l'attribution d'une subvention d'équipement de 20.000 euros et d'une convention avec une association de jeunesse, la bien connue "La Camillienne", dans le 12e arrondissement.

La parole est à Mme la maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire, mes chers collègues.

Cette subvention à l'association "La Camillienne", dont vous connaissez dans votre grande majorité l'utilité sociale et la diversité des publics, a pour objectif de soutenir concrètement l'ouverture d'un nouveau local destiné à accueillir les jeunes du quartier de la Vallée de Fécamp dans le 12e arrondissement, avec une proposition d'activité de loisirs, un accompagnement à la scolarité et un accueil informel pour la jeunesse.

Nous sommes souvent interrogés sur les subventions que nous accordons, sur leur valeur, leur sens ou bien encore sur le public concerné par les actions engagées grâce à leur versement. "La Camillienne", ce sont des milliers de personnes touchées chaque année, dont 160 jeunes Parisiennes et Parisiens âgés de 13 à 30 ans qui bénéficient de la richesse de la programmation d'activités et d'événements proposés par l'association. Ce sont également des participations concrètes à l'animation de la vie de quartier et au-delà, au travers d'événements emblématiques du 12e, tels que le festival "On s'la coule douze", dont j'ai pu profiter vendredi soir et samedi dernier au côté d'Hélène BIDARD, que je remercie très sincèrement pour son implication dans le soutien apporté à "La Camillienne".

Le local subventionné est relié à un projet social intégré à la réflexion engagée dans le cadre de la réhabilitation de la résidence Charenton-Meuniers, dont les nouveaux logements ont été inaugurés récemment. Il répond aussi à un besoin concret de la jeunesse et de cette zone très populaire de l'arrondissement, qui ne bénéficie malheureusement pas de financements complémentaires liés à la géographie prioritaire et dans laquelle il est donc plus difficile de faire émerger de nouveaux projets dans un contexte économique difficile qui nous oblige pourtant davantage.

Nous sommes engagés aux côtés des habitantes et des habitants des quartiers populaires. La réalisation de ce beau projet a demandé un engagement politique fort de la mairie du 12e arrondissement et de l'Exécutif municipal que je remercie, notamment Hélène BIDARD et Emmanuel GRÉGOIRE, mais aussi une implication financière et humaine des autres partenaires, tels que la C.A.F., la Caisse d'allocations familiales de Paris et "Paris Habitat". Je les en remercie.

Les 20.000 euros de cette subvention d'équipement permettent de participer à hauteur de près de 40 % de l'aménagement de ce local pour en faire un nouveau lieu ressource pour la jeunesse du 12e. Nous avons pleinement confiance en "La Camillienne" et ses équipes pour que ce projet prenne la dimension espérée et dépasse nos ambitions pour la Vallée de Fécamp.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à M. Nicolas BONNET, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Je vais dans le même sens que la maire du 12e arrondissement, le groupe Communiste votera ce projet de délibération.

Je rappelle que le local qui a été inauguré il y a quelques semaines est le fruit d'un travail du précédent mandat, un travail qui permet de construire des nouveaux logements sociaux dans un quartier, rue des Meuniers-Charenton, où nous avons connu d'intenses réactions contre.

Et pour faire le lien avec le débat que nous avons eu sur le P.L.U., on était sur un lieu, que je connais bien puisque j'habitais juste en face il y a quelques années, qui était un parking incomplètement artificialisé, et on nous disait "vous densifiez, vous bétonnez", etc. Eh bien, on peut se réjouir que l'on ait réussi à construire des nouveaux logements sociaux - je sais qu'Hélène BIDARD, Jacques BAUDRIER, Ian BROSSAT, Emmanuel GRÉGOIRE, la maire du 12e ont fait une très belle inauguration et qui a été très appréciée -, et aujourd'hui, cela nous permet d'ouvrir et cela permet à une association de jeunesse d'avoir un nouvel équipement de jeunesse. Voilà notre état d'esprit dans la manière dont on conçoit le futur P.L.U. bioclimatique et la réalisation et l'accompagnement non seulement de logements sociaux mais aussi d'équipements publics.

Un mot aussi sur le travail de la jeunesse dans le 12e et de "La Camillienne" ; je crois qu'on peut se féliciter. La maire du 12e, Hélène BIDARD et Anouchka COMUSHIAN, qui est adjointe à la jeunesse, ont signé ce week-end un contrat de jeunesse très important, avec des lignes politiques très fortes, dans lequel évidemment "La Camillienne" est une association qui agit de manière très volontariste et très importante dans ce quartier dans le 12e arrondissement, une association qui intervient aussi sur les questions sportives, qui a plusieurs disciplines, clubs omnisports - on pense notamment au football mais aussi à la natation, à l'escalade, à d'autres activités. Je souhaitais saluer évidemment tout ce travail qui a été mené en lien avec "La Camillienne", la DJS et la politique jeunesse du 12e arrondissement dont on a besoin. On parle en effet bien souvent bien, à tort, de la jeunesse quand il y a des incidents, quand il y a des risques, mais on parle très peu des activités qui permettent justement d'éviter, de prévenir et d'intervenir sur la jeunesse. Eh bien, "La Camillienne", ce type de dispositif et ce type de subvention permettent que beaucoup de jeunes ne soient pas dans les rues à traîner et attirés par la délinquance.

C'est un travail qui est remarquablement mené par la mairie du 12e, Anouchka COMUSHIAN et, au niveau de Paris, avec Hélène BIDARD et je tenais à les saluer à travers ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Nicolas BONNET.

La parole est à Mme BIDARD, pour répondre.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, cher collègue.

Oui, on parle d'Anouchka COMUSHIAN, l'adjointe en charge de la jeunesse.

Je vous remercie beaucoup pour vos interventions à tous les deux sur ce projet de délibération, qui vise donc à attribuer une subvention d'équipement à l'association "La Camillienne", en effet association bien connue, comme l'a rappelé la Maire de Paris.

Concrètement, nous proposons ici de soutenir financièrement, aux côtés des autres financeurs comme la C.A.F. de Paris, les travaux d'installation et d'aménagement pour un nouveau local jeunesse, dont le coût est évalué à 53.000 euros, et à l'issue des travaux, nous aurons un nouvel équipement, espace de ressource, d'accueil informel et d'accompagnement pour les jeunes, qui ouvrira ses portes rue des Meuniers.

Cet espace sera donc géré par "La Camillienne". C'est une association dont vous avez rappelé le sérieux et l'implication sur le secteur du Sud-Est de l'arrondissement, une association que nous soutenons par ailleurs en fonctionnement chaque année au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire pour l'ensemble de ses projets, à la croisée de nos objectifs parisiens pour la jeunesse, notamment pour ce qui concerne l'aide à l'orientation scolaire, à l'insertion professionnelle, à l'engagement des jeunes et à leur accès à la culture et au sport.

Mais au-delà de contribuer, avec cette subvention d'équipement, à l'ouverture d'un espace jeunesse dans ce secteur de la Vallée de Fécamp qui en était dépourvu, comme vous l'avez dit, je voudrais à mon tour insister sur l'intérêt du projet qui sera déployé lors des concertations pour l'élaboration du nouveau contrat jeunesse 2023-2027 du 12e arrondissement, que nous avons d'ailleurs eu le plaisir de signer ensemble samedi dernier avec la maire du 12e arrondissement à "On s'la coule douze". Les professionnels jeunesse de l'arrondissement avaient unanimement fait remonter ces enjeux auxquels ce nouvel espace jeunesse va contribuer à répondre : d'une part, la lutte contre le décrochage scolaire et l'aide à l'insertion professionnelle et, d'autre part, l'occupation de l'espace public liée à cette problématique du décrochage scolaire mais aussi à celle de la décohabitation difficile. Des enjeux confirmés par l'étude de l'APUR de novembre 2022 sur les jeunes à Paris et sur la Métropole du Grand Paris, qui rappelait par exemple que dans ce secteur de la Vallée de Fécamp, plus de 15 % des 16-25 ans ne sont ni en formation, ni en études, ni en emploi, alors que c'est 9 % sur le reste de l'arrondissement et de Paris.

On mesure donc l'importance d'ouvrir là un nouveau lieu quotidien de ressource pour les jeunes, un lieu d'accueil autant qu'informel, un lieu d'accompagnement à l'orientation scolaire, à la remobilisation professionnelle, un lieu avec d'autres acteurs jeunesse locaux mobilisés sur ces enjeux. Je pense par exemple à Feu Vert ou encore à la régie de quartier Vallée de Fécamp, qui développent de nombreuses actions d'insertion par l'activité économique et les chantiers éducatifs.

Je suis donc très heureuse comme vous, chers collègues, de proposer cette subvention d'équipement à l'association "La Camillienne" au titre de la jeunesse et je vous invite, bien sûr, à la voter.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 88.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DJS 88).

2023 DJS 86 - Signature du Contrat Jeunesse du 18e arrondissement.

Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 86 relatif à la signature du contrat jeunesse du 18e arrondissement.

Monsieur le Maire du 18e, cher Eric LEJOINDRE, vous avez la parole.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Madame la Maire, merci.

Chers collègues, il y a une dizaine d'années, le 18e arrondissement signait son premier contrat jeunesse d'arrondissement. Il validait les grands axes des objectifs jeunesse que nous souhaitions pour le 18e, en partenariat, bien sûr, avec l'ensemble des acteurs de ce secteur. Dès le début, notre ambition a été de mettre en commun et en lien les compétences de chacun dans des domaines aussi variés que les loisirs, la culture, le logement, l'insertion, l'emploi, la gestion de l'espace public, la scolarité ou encore la prévention.

Nos travaux ont donné naissance à de nombreuses actions et de nombreux dispositifs tels que les mesures de responsabilisation, la bourse des stages de troisième, la coordination insertion/emploi des jeunes, Synergie 18-19 aussi qui nous a permis de progresser énormément dans la lutte contre les rixes entre nos deux arrondissements, les matinées culture, les actions culturelles dans les établissements scolaires, la santé des jeunes, la prévention des conduites à risque. Ce travail, c'est le résultat d'un engagement important de chacune et de chacun des acteurs dans le 18e qui reste tourné vers sa jeunesse, et je veux les saluer et surtout les en remercier.

Le nouveau contrat jeunesse d'arrondissement que nous allons signer nous engagera pour 5 ans. Ces 2 dernières années ont profondément changé les conditions de vie des jeunes, ils ont été les premiers touchés par la crise sanitaire. Nous devons donc apporter des réponses à la hauteur des défis de la jeunesse parisienne d'aujourd'hui. Durant 10 mois, sous la direction de ma première adjointe Sarah PROUST, nous nous sommes mobilisés aux côtés des référents jeunesse de territoire et des acteurs jeunesse pour définir avec eux les axes prioritaires à mettre en œuvre dans ce nouveau contrat en incitant les jeunes du 18e à participer directement à son élaboration. Ce sont plus de 500 jeunes qui se sont exprimés dans le 18e ; ils nous ont dit leurs inquiétudes, leurs souhaits, leurs idées pour le 18e.

De ces échanges, nous avons arrêté 5 axes de travail qui définissent la nouvelle politique jeunesse du 18e arrondissement. Les 5 prochaines années devront donc nous permettre de répondre à ce défi qui est de faire en sorte que les jeunes puissent mieux vivre dans leur quartier et se sentir pleinement des Parisiennes et des Parisiens. Comme pour toutes et tous, nous devons les aider à trouver leur place, aussi bien dans l'espace public que dans le domaine de la culture ou du sport. Nous devons aussi leur permettre de trouver les moyens de développer ce qu'ils souhaitent avant tout : pouvoir s'engager, monter des projets.

Nous allons donc renforcer l'accompagnement de la jeunesse du 18e, qu'il s'agisse de l'orientation scolaire, de la formation, de l'insertion professionnelle ou de l'accès aux droits. C'est une politique ambitieuse que nous poursuivons pour la jeunesse du 18e. Ils sont la richesse, ils sont l'avenir de notre ville, il nous appartient de leur offrir toute la place qui leur est due pour continuer à faire de Paris une ville pour toutes et pour tous.

Voilà pourquoi je voterai avec beaucoup d'enthousiasme ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire et Monsieur le Maire du 18e arrondissement pour votre intervention.

Je me réjouis moi aussi que nous puissions soumettre à l'approbation de notre Conseil la signature de ce contrat jeunesse du 18e arrondissement.

Je tiens à redire ici toute l'importance de ces outils de territorialisation, très chers à la Maire de Paris, des outils de territorialisation, des politiques publiques jeunesse, non seulement parce qu'ils fédèrent les partenaires et les professionnels de chaque territoire autour d'enjeux identifiés, d'objectifs fixés collectivement avec la mairie d'arrondissement et avec la Ville de Paris, mais aussi parce qu'ils servent ensuite de cadre pour les agentes et les agents de la Sous-direction jeunesse en circonscription dans le déploiement des actions, des initiatives jusqu'en 2027. Il s'agit, en somme, d'une feuille de route pluriannuelle, comme nous pourrions l'appeler, qui est assise sur une double légitimité, celle des concertations menées auprès des partenaires des structures jeunesse et auprès des

premières et des premiers concernés par ce contrat jeunesse, c'est-à-dire les jeunes du 18e arrondissement qui ont pu exprimer leurs besoins, leurs attentes et leurs envies.

Je voudrais à cet égard particulièrement saluer la volonté d'Eric LEJOINDRE et de sa première adjointe Sarah PROUST en charge de la jeunesse d'avoir pris très au sérieux cette étape de concertation avec les jeunes, puisque vous avez élaboré un questionnaire spécifique du 18e arrondissement précisant le cadre de celui déployé à l'échelle parisienne et que vous avez mené pas moins d'une dizaine de soirées de concertation en présentiel entre juillet et décembre 2022 avec plus de 500 jeunes participants aux profils très différents.

Le résultat de ce travail, le voici : il est de qualité, avec 48 pistes d'action réparties en 15 objectifs qui se déclinent eux-mêmes en 5 axes de travail. Mieux connaître son arrondissement pour être davantage actrice et acteur, ce qui est un enjeu pour les jeunes, et des axes communs aux autres C.J.A. qui correspondent aux priorités parisiennes, que je rappelle : l'orientation, la formation, l'insertion professionnelle, l'accès aux droits, l'accès aux vacances, à la culture, au sport et aux loisirs et l'engagement, le pouvoir d'agir des jeunes.

Je voudrais juste remettre cela dans un contexte global. Paris consacre chaque année plus de 220 millions d'euros, toutes politiques confondues, à la jeunesse avec 500.000 jeunes de 11 à 30 ans qui habitent à Paris, auxquels s'ajoutent les jeunes qui, sans y habiter, viennent y étudier, travailler, simplement profiter des nombreuses offres culturelles et sportives de la Capitale. 500.000 jeunes qui ont les mêmes besoins en matière d'accès aux droits ou d'accès aux vacances, à la culture et au sport par exemple, mais cela ne se pose pas forcément de la même façon selon, évidemment, leurs ressources propres, la situation sociale ou l'entourage familial de chacune et de chacun.

Les conséquences de la crise sanitaire - vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire - pour les jeunes, sont maintenant connues. Nous en partageons ici régulièrement les constats, par exemple en matière de santé mentale, mais leur ampleur n'est pas uniforme à l'échelle de tout Paris, et c'est la force autant que l'intérêt de ces contrats jeunesse d'arrondissement que d'évaluer précisément les enjeux locaux pour améliorer notre service public, vers lequel de plus en plus de jeunes se tournent. Et force est de constater par exemple que depuis la crise, avec les dispositifs du "Pass Jeunes", de "Paris Jeunes Vacances", les jeunes se tournent énormément vers nos dispositifs.

Merci donc au 18e arrondissement de s'être engagé dans cette démarche. J'en profite, merci encore aux autres arrondissements, dont nous avons voté et, pour la plupart, déjà signé les contrats - Paris Centre, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 19e et 20e -, et merci enfin aux autres arrondissements qui se sont montrés intéressés par la démarche et qui, prochainement, pourraient s'engager dans cette démarche. Je pense notamment au 5e et au 8e arrondissement.

En attendant, je vous invite bien sûr à approuver ce contrat Jeunesse du 18e.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 86.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DJS 86).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une politique familiale et favorisant la mixité sociale dans les Centres Paris Anim'.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché ; le vœu référencé n° 121, relatif à une politique familiale favorisant la mixité sociale dans les centres "Paris Anim"'.

La parole est à Mme BADAT-KARAM, pour le groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, chers collègues, un centre "Paris Anim"' est un lieu convivial, un lieu ouvert sur le quartier et les générations, un lieu où l'on crée du lien, quelle que soit son origine sociale. Hélas, l'ensemble des directeurs des centres "Paris Anim"' déplorent une fuite des familles, que vous avez tendance un peu facilement à mettre sur le dos de la crise sanitaire. Mais la crise sanitaire est désormais derrière nous, et ce sont bien les effets de la réforme tarifaire de 2015 qui pèsent sur l'activité de ces centres Paris Anim'.

En effet, si l'augmentation des tarifs et l'ajout de nouvelles tranches tarifaires permettent de nouvelles recettes, encore faudrait-il que les familles concernées viennent, notamment les familles des classes moyennes et aisées. Très concrètement, pour les familles qui paient les tarifs 8, 9 et 10, le service public est plus cher que le privé. Est-ce que c'est normal, est-ce que c'est juste, est-ce que c'est facteur de mixité sociale ? Je vous pose la question. Nous le regrettons, les familles le regrettent, mais les gestionnaires, surtout, de ces centres, Actisce, la Ligue de l'enseignement, qu'on a pris soin de rencontrer, le regrettent également.

Ce vœu du groupe Changer Paris, qui a été construit avec mes collègues de tous les arrondissements, je le précise, et notamment ceux du Nord-Est parisien, a un objectif majeur : faire en sorte que ces centres redeviennent des lieux de mixité sociale. On ne peut pas se résoudre à ce que des familles soient incitées à aller dans le privé, non pas par choix mais pour des raisons économiques. La mixité, c'est avec tout le monde et pas uniquement entre classes sociales les moins aisées.

Enfin, je sais bien que l'on ne vote pas, lors de ce Conseil de Paris, les tarifs, mais ce que nous vous demandons aujourd'hui, c'est qu'une réflexion globale soit engagée pour une réelle politique en faveur de l'ensemble des familles dans les centres "Paris Anim"', une politique qui permettrait de mélanger les enfants issus de tous horizons. Cela peut se traduire effectivement par des tarifs moins chers que dans le privé pour toutes les familles, mais également par la réintroduction de tarifs dégressifs en cas de plusieurs inscriptions au sein d'une même famille ou bien dans le cas d'un même usager désirant s'inscrire à plusieurs activités. Nous sommes prêts à vous accompagner dans cette réflexion.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup.

J'ai cru à une bonne surprise avec le titre d'un vœu pour découvrir un vœu qui soutiendrait le développement de la mixité sociale dans les centres "Paris Anim"', venant de la part d'un groupe politique qui y est pourtant régulièrement opposé dans cet hémicycle, mais voilà, sur le fond, c'était la douche froide.

Dans vos considérants, d'abord, vous reprenez le vocabulaire de concurrence, d'attractivité, une logique de consommation à mille lieues des projets d'éducation populaire portés par les associations que vous avez pourtant citées lorsqu'elles développent les activités au sein des centres "Paris Anim"'. Dans vos attendus, ensuite, on comprend surtout que ce qui vous intéresse, c'est d'abaisser le coût des activités pour les usagères et usagers les plus aisés. Ce qui vous intéresse donc, c'est que les plus riches paient moins et participent moins au système de tarification socialisé au cœur du système de tarification basé sur le quotient familial. Or, le quotient familial favorise précisément la mixité sociale et permet une dégressivité, puisqu'il tient compte de la composition du foyer.

Alors, Madame BADAT-KARAM, puisque vous avez dit que c'était inaccessible pour les familles les plus aisées, je prendrai un exemple d'actualité, dans le 16e arrondissement, le tennis : comparez le coût annuel d'une heure de court de tennis par semaine au très chic Lagardère Paris Racing, à 735 euros, sans compter les droits d'entrée à 6.200 euros, aux 542,55 euros pour le QF10, c'est-à-dire le plus élevé, au C.P.A. Point du Jour dans le 16e arrondissement, centre "Paris Anim' Point du Jour" de la Ville de Paris. Je ne vous parle même pas ici de la tarification unique pour les quotients familiaux 1 ou 2 que nous avons mise en place pour tous les jeunes, quelles que soient d'ailleurs leurs situations sociales et familiales.

Bref, la réalité est là, les tarifs sont évidemment extrêmement attractifs, et ce, quels que soient les quotients familiaux dans les centres "Paris Anim"' de la Ville de Paris, d'autant plus que les services y sont extrêmement qualitatifs. Le quotient familial, cela marche, nous le défendons et nous l'assumons.

Vous l'aurez compris, j'émets un avis défavorable sur votre vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 121 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2023 DAJ 11 - Octroi de la protection fonctionnelle à Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement de la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous abordons le projet de délibération DAJ 11. Il s'agit de l'octroi d'une protection fonctionnelle à Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement de la Ville de Paris.

La parole est à M. SZPINER.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - … On va y arriver. Merci beaucoup.

Sur le projet de délibération DAJ 11, c'est une affaire qui est sans objet, puisqu'elle a été classée. Nous avions d'ailleurs demandé qu'il soit retiré de l'ordre du jour, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je ne vois pas ce qui a été classé. En tous les cas, on l'a inscrit, parce qu'évidemment, on ne va pas se retrouver en situation difficile.

Je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ecoutez, je n'ai pas eu connaissance d'une demande de retrait de l'ordre du jour de ce projet de délibération. C'est la raison pour laquelle il est toujours inscrit.

Je vous propose, par mesure, je dirais, conservatoire, de voter ce projet de délibération, et s'il n'en est pas fait usage, compte tenu de ce que nous dit Francis SZPINER, eh bien il n'aura aucun objet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 11.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAJ 11).

2023 DAJ 13 - Refus de la protection fonctionnelle à Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement de la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons à présent le projet de délibération DAJ 13. Il s'agit du refus de la protection fonctionnelle à Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement, sur une autre affaire, bien sûr.

Je donne la parole à M. CHEVANDIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Thomas CHEVANDIER. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Chers collègues, quelques précisions à titre liminaire pour rappeler que la question de l'octroi de la protection fonctionnelle ne constitue pas un sujet politique, mais un sujet purement juridique. Il y a des critères qui sont posés par la loi. Si ces critères sont remplis, notre Assemblée est tenue d'accorder la protection fonctionnelle. S'ils ne sont pas remplis, notre Assemblée ne peut pas attribuer la protection fonctionnelle. Et si jamais elle décidait quand même de l'attribuer, elle risquerait de voir sa délibération sanctionnée de nullité par le juge administratif.

Les modalités d'attribution de la protection fonctionnelle reposent sur les principes résultant notamment de l'article L. 2123-35 du Code général des collectivités territoriales, qui dispose que la protection fonctionnelle doit être accordée aux élus qui sont objet, je cite, "de violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions". La jurisprudence a précisé ce principe, estimant que lorsque les menaces ou attaques ne trouvent pas leur origine dans les fonctions exercées par l'élu concerné, elles ne peuvent ouvrir droit au bénéfice de la protection fonctionnelle.

Dans le cas présent, l'article à l'origine de la demande de protection fonctionnelle par Mme DATI, intitulé, je cite, "Barbouzeries au P.S.G. : la piste qui mène à Rachida DATI", cet article mentionne la mise en cause de Mme DATI dans l'affaire Carlos GHOSN ainsi que des liens supposés avec des personnes impliquées dans une enquête visant un ancien salarié du Paris-Saint-Germain. Le propos de l'article n'est donc en aucun cas lié au mandat de Mme DATI et n'ouvre donc pas, de ce fait, droit au bénéfice de la protection fonctionnelle.

Quant à l'intervention de Mme la Maire qui a rappelé en séance notamment la teneur de l'article et la nécessité de transparence quand de telles accusations arrivent dans le débat public, elle n'outrepasse en rien une autre notion juridique qui est le cadre normal d'opposition et de polémique politique, qui est une notion balisée et précisée par la jurisprudence, et donc, elle ne constitue pas non plus une cause d'octroi de la protection fonctionnelle. Par application stricte du droit, nous concluons donc au rejet de cette demande.

En guise de conclusion, j'aimerais rappeler à quel point nous sommes attachés à la liberté d'expression des journalistes, à la liberté de la presse et à quel point le travail d'enquête qui peut être mené par des journalistes quand il est fait avec rigueur et déontologie est essentiel - est essentiel - à la bonne tenue du débat public.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur CHEVANDIER.

La parole est à M. SZPINER, pour le groupe Changer Paris.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Je dois dire que c'est avec beaucoup de surprise, parce que je suis encore naïf, que j'ai lu votre projet. Vous tordez le droit d'une manière extraordinaire, parce que de quoi s'agit-il ?

Mme DATI est élue de Paris, maire du 7e arrondissement, présidente du groupe Changer Paris. Elle est mise en cause dans un article de "Libération", où "Libération", ce journal merveilleux, reprend les accusations de quelqu'un qui par ailleurs a maille à partir avec la justice. Il l'accuse, non pas en tant que Mme DATI, non pas en tant qu'avocat, il l'accuse notamment dans cet article d'avoir bénéficié d'un financement illégal de sa campagne. Et à ce moment-là, s'il n'y avait que cela, je vous dirais qu'elle est quand même visée en tant qu'élue et en tant que, non pas seulement candidate, mais aussi élue. Mais la meilleure preuve que c'est bien l'élue qui est en cause, c'est vous,

Madame le Maire, qui l'avez donnée. Car si cela n'avait rien à voir avec ses fonctions d'élue, vous n'auriez pas, Madame HIDALGO, dit "il faut que", etc. C'est vous qui avez introduit ce sujet au Conseil de Paris, et vous avez par là même démontré que c'était bien l'élue qui était visée ! C'est ma première observation.

Deuxième observation, je ne sais pas qui a rédigé effectivement ce document, mais je dois dire que sur la diffamation, il faudra revoir votre copie, parce que tout ce qui est dit sur la Cour européenne, etc., vous n'êtes pas les juges de la diffamation. Heureusement, il y a des vrais juges ! Ce sont ceux de la 17e chambre, et ce sont eux qui apprécieront si, oui ou non, les propos sont diffamatoires.

Et venir dire, finalement, que l'article de "Libération", eh bien, favorise la libre expression de la polémique et du travail journalistique, c'est se moquer du monde ! Ou cet article est diffamatoire, et c'est une imputation diffamatoire, ou il ne l'est pas, mais ce n'est pas vous qui allez le déterminer. Il est donc normal que Mme DATI, élue, mise en cause en sa qualité d'élue, comme, d'ailleurs, Mme la Maire de Paris, l'a rappelé puisque c'est elle qui a introduit le débat au Conseil de Paris, puisse bénéficier de la protection juridique.

Alors, il y a deux hypothèses : soit vous refusez par mesquinerie ou par souci des deniers publics, mais compte tenu de la situation budgétaire, j'écarte l'idée que c'est l'idée de l'économie qui vous guide, soit c'est tout simplement parce que vous voulez à cette occasion faire une polémique politique, et permettez-moi de vous dire que ce n'est pas glorieux. En ces temps où les élus sont menacés et critiqués, refuser à une élue de demander à la justice de dire si elle a été diffamée ou non, cela m'apparaît une bonne attitude républicaine, et vous devriez en être solidaires.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je me permettrai d'être un peu plus long sur ce projet de délibération DAJ 13, car je souhaiterais évidemment que notre débat qui concerne les 5 projets de délibération puisse trouver ici toute sa cohérence.

Les exposés des motifs de ces 5 projets de délibération…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, mais attendez, vous laissez M. BLOCHE parler, vous n'avez pas la police de séance.

Patrick BLOCHE, vous répondez au débat dans lequel M. SZPINER s'est inscrit et que nous avons écouté avec beaucoup de respect.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Ecoutez, j'essayais, pour donner la plus grande clarté à nos échanges, de faire référence au fait qu'il y a 5 projets de délibération concernant la protection fonctionnelle, et, de ce fait, je voulais préalablement rappeler que les exposés des motifs de ces 5 projets de délibération rappellent le cadre juridique dans lequel s'exerce la protection fonctionnelle, qui est à la fois un droit pour celles et ceux qui en bénéficient et une obligation pour la collectivité, ce droit et cette obligation étant bien évidemment encadrés.

Je rappelle, s'il le fallait, que la protection fonctionnelle est accordée aux élus municipaux lorsqu'ils ou elles font l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère de faute détachable de l'exercice de leur fonction ou lorsqu'ils ou elles font l'objet de violences, menaces, outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions. La commune est dès lors tenue de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.

Et c'est bien dans ce cadre qu'entrent les demandes exprimées par Rachida DATI au projet de délibération DAJ 11 que nous venons de voter, par Eric PLIEZ et Carine EKON, donc c'est le projet de délibération DAJ 12, également dans le cas de la demande exprimée par Emmanuel GRÉGOIRE, c'est le projet de délibération DAJ 14 pour partie et j'y reviendrai, puisqu'il fait l'objet d'une citation à comparaître de la part de Rachida DATI.

La protection fonctionnelle ne peut être accordée lorsque la demande concerne des faits qui ne sont nullement liés à l'exercice du mandat d'élu parisien. La mention, au demeurant lapidaire, de l'existence d'un article de presse ne peut constituer une diffamation ; aucun conseil juridique un peu sérieux ne peut le prétendre.

C'est la raison des refus proposés dans le projet de délibération DAJ 13, suite à la citation par la Maire de Paris d'un article de presse, un article de "Libération" pour être précis, dans le projet de délibération DAJ 15, que nous allons bientôt examiner, au seul motif d'un mécontentement provoqué par un "tweet" du groupe Paris en commun évoquant un article de presse, et dans le projet de délibération DAJ 14 - j'y reviens pour partie - pour ce qui concerne la demande faite par Rachida DATI, puisqu'elle ne fait pas l'objet d'une citation à comparaître. Faut-il d'ailleurs rappeler qu'il n'y a pas de diffamation lorsque l'auteur des propos est de bonne foi ou que les propos sont véridiques.

Prétendre vouloir invoquer la diffamation en de telles circonstances poursuit en fait un seul objectif : empêcher et même d'ailleurs quelque part étouffer le débat démocratique et sa part inévitable de polémiques, quelles que soient les assemblées.

La presse élue par nos concitoyens, nous la lisons, et pourquoi serions-nous les seuls à ne pas pouvoir en parler ? Et si demain la citation de l'existence d'un article de presse, cette seule citation, sans se prononcer sur la

véracité des propos contenus, conduit à être attaqué en diffamation, où allons-nous, sinon vers un monde où régnera l'intimidation et où la liberté d'expression aura disparu ? Il ne s'agit pas, bien évidemment, de faire dans cet hémicycle une revue de presse permanente, mais pourquoi tant de fébrilité ? Voilà la vraie question.

On ne peut accepter le choix délibéré, je vous le dis, d'une tactique qui consiste à vouloir décourager certaines et certains d'entre nous de s'exprimer et ne laisser d'autre choix que de ne rien dire, quand bien même on aurait connaissance par les médias de faits d'une particulière gravité. Au-delà de ces cas particuliers, je voudrais ici exprimer une préoccupation : la mienne, mais aussi celle de l'ensemble des élus de la majorité et, je l'espère, d'un grand nombre d'élus de l'opposition.

Quant au changement du climat politique qui est en train de s'installer depuis le début de cette mandature et qui voit proliférer les demandes de protection fonctionnelle entre élus de cet hémicycle en dehors de cette enceinte, et les récentes attaques contre des élus municipaux sont là pour nous le rappeler, ou au sein même de cette enceinte, un climat malsain est en train de s'installer. Nous devons en prendre toute la mesure avec gravité et, surtout, je vous le dis, réagir collectivement tant qu'il est temps.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Merci, cher Patrick BLOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 13.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAJ 13).

2023 DAJ 14 - Demandes de protection fonctionnelle de Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement de la Ville de Paris, et de M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DAJ 14 concernant des demandes de protection fonctionnelle de Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement de la Ville de Paris et d'Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Nous examinons donc le troisième des - excusez du peu - 4 projets de délibération de demande de protection fonctionnelle réclamée par Mme DATI pour ce seul Conseil de Paris.

Alors, qu'est-ce qui provoque l'ire de Mme DATI, au point de demander que notre Conseil lui accorde une protection fonctionnelle pour des plaintes qu'elle a déposées contre notamment un élu de notre Assemblée, en l'occurrence notre collègue Emmanuel GRÉGOIRE ? Voici la réponse : le simple fait que des collègues élus osent poser des questions ou citer des articles de presse qui parlent de Mme DATI au sujet d'affaires, qu'il faut bien qualifier non pas de graves mais de très graves, entraîne cette demande de protection fonctionnelle.

Ce que nous reproche Mme DATI, c'est de nous interroger et parfois de l'interroger en faisant référence à des articles de presse que tout le monde pourra lire. Cet article du "Monde" du 11 septembre 2020 par exemple : "Rachida DATI, très chère conseillère". Celui des "Échos", daté du même jour : "Affaire GHOSN : Rachida DATI mise en examen pour corruption passive et recel d'abus de pouvoir". Celui du "Télégramme" : "Rachida DATI mise en examen pour corruption passive dans l'affaire Carlos GHOSN". Celui du "Canard enchaîné", le 28 juillet 2021 : "Rachida DATI retourne chez les juges". Celui de "Libération", du 17 novembre 2022 : "Barbouzeries au P.S.G. : la piste qui mène à Rachida DATI". "Médiapart", le 30 novembre 2022 : "Les liaisons dangereuses de Rachida DATI avec les barbouzes du P.S.G.". Ou encore celui de "Libération" du 27 avril 2023, que je tiens à votre disposition mais qui est évidemment public. La liste est encore longue, mais je m'arrêterai là, le temps est limité.

Plutôt que de répondre sur le fond à des interrogations légitimes à partir d'articles de presse dont je ne peux savoir la réalité des éléments qu'ils contiennent, Mme DATI choisit de porter plainte. Sa seule manière de répondre, ce n'est pas d'apporter des éléments sur le fond, notamment au "Parisien", c'est de tenter de nous intimider et de nous faire taire. Bien étrange manière, bien étrange conception de la démocratie et du débat public, comme l'a très bien dit Patrick BLOCHE.

Mais au nom de quoi et de quels principes n'aurions-nous pas le droit, parfois, de poser des questions ? C'est pourtant la plus simple et la plus saine des démarches dans une démocratie. Nous ne sommes pas habilités à rendre la justice, Monsieur SZPINER, et nous n'y prétendons pas, mais nous avons le droit de poser des questions comme chaque Parisien, et nous continuerons de poser des questions. La transparence, ce n'est pas une option, c'est une nécessité et c'est même une obligation lorsqu'on est élu de la République.

Mais à travers nous, c'est aussi, et c'est peut-être encore plus grave, la presse que vous attaquez et que vous tentez de museler. Il y a dans notre pays une presse et notamment une presse d'investigation libre et indépendante. Elle est nécessaire, elle a montré son utilité, elle est même indispensable au bon fonctionnement de notre démocratie, et pour cela, il est de notre rôle non pas de l'attaquer, mais de défendre son indépendance.

Pour notre part, si vous croyez que la menace, et si Mme DATI croit que la menace et l'intimidation nous imposeront le silence, permettez-moi de dire qu'elle est bien mal tombée. Non, Mme DATI ne nous fait pas peur et elle ne nous fera pas taire. Et, non, nous ne ferons pas payer par les contribuables parisiens des protections fonctionnelles au sujet de faits qui n'ont rien à voir avec le mandat de Conseillère ou de maire du 7e arrondissement de Mme DATI. Nous continuerons de poser des questions. La presse, je l'espère, continuera de faire son travail, et c'est pour toutes ces raisons que nous voterons ce projet de délibération comme les autres relatifs à la protection fonctionnelle, car ils sont frappés au coin du bon sens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à M. Nicolas BONNET, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Je m'inscris dans la poursuite de ce que vient de dire mon collègue président de groupe Rémi FÉRAUD et des réponses apportées par Patrick BLOCHE tout à l'heure sur l'ensemble des projets de délibération DAJ 11 à 15 - vous voyez qu'il y en a beaucoup - de protection fonctionnelle. Nous voterons évidemment tous ces projets de délibération et je voudrais vous dire au préalable, qu'à chaque fois, la majorité des projets de délibération de protection fonctionnelle, nous les voterons tous quand ils sont en lien direct avec l'exercice du mandat d'élu local, de Conseiller de Paris ou de maire d'arrondissement.

Nous vivons d'ailleurs un moment de grande défiance envers les femmes et les hommes politiques et de crise de la représentation politique. C'est ce sujet que je souhaite aborder, sur lequel je souhaite me concentrer, dans un contexte qui nous est tous très cher, puisque nous venons de vivre ce week-end les événements à Magnières, petite commune de Meurthe-et-Moselle dont le maire, Edouard BABEL, a été roué de coups après avoir voulu mettre fin à une altercation, et après la récente démission du maire de Saint-Brévin qui a amené un mouvement très général et massif de soutien et de solidarité d'élus de tous bords politiques d'ailleurs, que ce soit de gauche ou de droite.

En revanche, nous avons 3 projets de délibération - 3 d'entre eux, DAJ 13, DAJ 14, DAJ 15 - qui ne font en aucun cas référence au mandat actuel de Conseiller de Paris de la personne concernée. Patrick BLOCHE a répondu, donc je ne vais pas y revenir, nous soutenons la position de la Ville, de l'Exécutif qui refuse ces protections fonctionnelles, car il ne s'agit pas de cas liés à l'exercice du mandat de maire ou de Conseiller de Paris.

Mais que disent ces demandes sur le fond ? Je rejoins ce qu'a dit Rémi FÉRAUD. Ce qui commence à nous préoccuper, c'est la judiciarisation à outrance de la vie politique, institutionnelle, judiciarisation qui disqualifie le débat politique, nos débats, y compris la conduite de nos débats ici dans l'hémicycle, pour lesquels nous avons tous été élus comme représentants des Parisiens. Nous avons d'ailleurs, depuis ce début de mandat, eu recours plusieurs fois à la Commission du règlement intérieur pour rappeler, pour apaiser les débats. Et nous voilà maintenant sur des votes de protection fonctionnelle qui s'ajoutent, qui n'apaisent en rien et qui, comme l'a dit Patrick BLOCHE, créent un climat malsain, un climat qui pèse sur notre démocratie, sur notre vie politique.

Mais cette judiciarisation détourne notre attention des enquêtes en cours, et c'est ce que Rémi FÉRAUD a évoqué. Je ne dirai rien sur ces enquêtes car, justement, elles sont en cours et nous tenons à la présomption d'innocence. En revanche, je remarque qu'elles sont nombreuses - Rémi FÉRAUD a fait la liste des articles. De plus en plus investies, ces enquêtes rayonnent toujours plus loin, et plutôt que d'être stoppées, elles semblent au contraire s'approfondir et augmenter et elles entretiennent évidemment une défiance généralisée sur l'ensemble des élus et pas simplement sur Rachida DATI.

Il faut dire que la presse fait état de corruption passive, que la presse parle de détournement de fonds publics, de recel, d'abus de pouvoir, des activités extérieures à notre Conseil, et les intérêts dont il est question doivent toutes et tous nous inquiéter.

Alors, vous demandez, et cela a été rappelé par Rémi FÉRAUD, une prise en charge d'honoraires par la Ville pour attaquer un organe de presse. Ce n'est pas une coutume très démocratique et ce n'est pas une coutume de la vie politique, puisque la presse est l'un des piliers fondamentaux de notre démocratie et de la transparence. S'en prendre à un organe de presse, c'est s'en prendre au droit d'information du grand public en toute indépendance, et ne pas respecter ses règles de déontologie, c'est ni plus ni moins s'en prendre à la liberté.

L'ensemble de ces faits doit nous interpeller et nous rappeler à la raison. Nous devons redéfinir les termes d'un espace de débat digne, démocratique, respectueux dans le cadre républicain. Pour cela, nous devons faire preuve d'exemplarité, et ce devoir doit se traduire par la transparence. C'est le sens de la Commission de déontologie qui a été créée et qui nous impose de faire des déclarations d'intérêts et des déclarations de patrimoine, et j'appelle d'ailleurs l'ensemble des élus de se conformer à ces règles.

Je voudrais terminer en vous disant que tous ces faits sont dans un climat qui rappelle quand même des condamnations… Des condamnations et je terminerai sur ce point, qui incommodent et qui demandent de la transparence. Je veux rappeler tout de même que nous venons de connaître une liste longue de condamnations - je pense à Claude GUÉANT, ex-Ministre de l'Intérieur, condamné à 6 mois de prison le 29 novembre dernier, c'est récent…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Monsieur le Président.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je pense évidemment à Nicolas SARKOZY, ex-Président de la République, condamné à 3 ans de prison ferme. Evidemment, tout cela demande de la transparence, le rôle de la presse et le rôle du débat public.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président. Merci beaucoup.

La parole est à M. SZPINER, pour le groupe Changer Paris.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Je dois dire, en vous entendant, Monsieur FÉRAUD et Monsieur le Président du groupe Communiste, que j'ai de la peine pour vous.

Parce que, voyez-vous… Voyez-vous, vous posez deux questions. Comment osez-vous dire qu'un citoyen qui saisit un tribunal de la République pour savoir si, oui ou non, son honneur a été mis en cause, c'est vouloir museler la presse ? Car c'est de cela qu'il s'agit, défendre son honneur. Vous savez, la presse, c'est comme en politique, il y a des bons et des moins bons. C'est l'avocat de Dominique Baudis qui vous parle ! Donc arrêtez de me dire que la presse, on veut la museler quand on s'adresse simplement à un tribunal de la République pour lui demander, conformément à la loi, si oui ou non, on a porté atteinte à son honneur. La presse n'a pas tous les droits ! La presse, elle répond, comme tout le monde, de la responsabilité de ce qu'elle écrit.

Ma deuxième observation, c'est qu'il faudrait tout de même arrêter d'être hypocrite. Monsieur FÉRAUD, lire 10 fois 10 articles sur le même sujet, cela fait un effet de masse, mais ce n'est jamais qu'une seule information. Oui, Mme DATI a été mise en cause par un magistrat, et elle est présumée innocente. Et je vais vous faire un aveu : dans mon métier, j'ai vu souvent des gens obtenir des non-lieux et même des relaxes. Donc une mise en examen respectée, mais qu'est-ce que vous faites ? Le "procureur" FÉRAUD exige que le justiciable Rachida DATI ne s'explique plus seulement devant les juges, mais devant M. FÉRAUD. Mais vous avez vu cela où, ce tribunal d'inquisition où vous dites "la transparence lui impose de répondre" ? Si elle doit répondre, c'est à la justice, parce que la justice, elle offre des garanties, que vous, vous n'offrez pas !

À partir de là… À partir de là, venir… Ecoutez, je ne suis pas dans un prétoire, c'est vous qui avez posé le problème. Vous avez fait référence à Nicolas SARKOZY, qui s'est pourvu en cassation, qui reste présumé innocent. Alors je sais bien que mon discours vous déplaît, parce que j'ai la faiblesse de vous rappeler un certain nombre de principes que vous foulez aux pieds : la responsabilité de la presse et la présomption de l'innocence.

Alors si vous venez m'expliquer que ce débat que nous avons, qui est le débat légitime de quelqu'un qui veut défendre son honneur, cela n'empêche pas les polémiques, cela n'empêche pas les débats, lorsqu'on polémique et lorsqu'on fait des débats, on le fait dans le respect de la loi. Et si à l'occasion de polémiques, vous faites preuve de diffamation, eh bien, vous répondez devant un tribunal qui vous jugera ou non coupable de diffamation. Arrêtez donc de dire qu'on veut museler la presse et arrêtez de dire qu'on fuit la transparence.

La seule question intéressante que vous posez, c'est de savoir si effectivement, ces mises en cause portent atteinte à l'exercice du mandat de Rachida DATI, Conseiller de Paris, maire du 7e arrondissement. Et la meilleure preuve, c'est que si cela ne concernait pas Mme Rachida DATI… De même que j'ai rappelé tout à l'heure que c'est Mme la Maire qui a introduit ce débat au Conseil de Paris, je rappellerai, et nous aurons l'occasion de le voir dans un autre projet de délibération, que c'est M. FÉRAUD qui a demandé des comptes en disant "les Parisiens doivent savoir ce que l'élue Rachida DATI doit leur répondre". Vous pouvez donc être Tartuffe, vous pouvez expliquer que cela n'a rien à voir avec ses fonctions, mais vous ne tromperez personne.

Maintenant, on a bien compris, le but de ce projet de délibération, c'est de permettre à M. FÉRAUD de faire sa revue de presse à haute voix, de rappeler 10 fois une information que tout le monde connaît, pour expliquer que finalement, vous êtes le camp de la pureté et que nous sommes le camp du mal. Et comme cela vous manquait, vous avez même rajouté Nicolas SARKOZY et M. GUÉANT. Alors, si j'avais la méchanceté, mais je ne le ferai pas, de rappeler, de votre côté, un certain nombre de condamnations, nous n'en sortirions pas. Je ne le ferai pas, mais je pense que nous avons tous de la mémoire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Patrick BLOCHE, pour répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - J'ai écouté évidemment avec beaucoup d'attention les 3 orateurs.

Je répondrai d'abord à Francis SZPINER. Qui est à l'origine du fait d'avoir offert effectivement à Rémi FÉRAUD, qui, si j'ose dire, en a profité et c'est légitime, de faire sa revue de presse ? Je veux dire qu'il n'y avait

aucune raison aujourd'hui, dans le cadre de cette séance du Conseil de Paris, pour Rémi FÉRAUD de faire une revue de presse. S'il a fait cette revue de presse, c'est bien parce que, à travers le projet de délibération DAJ 14, Rachida DATI a attaqué en diffamation Emmanuel GRÉGOIRE et que ce dernier a déjà reçu une citation à comparaître et a, de fait, assez logiquement demandé la protection fonctionnelle que, je l'espère, nous allons lui accorder.

Connaissant bien, et Rémi FÉRAUD, et Nicolas BONNET-OULALDJ, je ne peux un seul instant nourrir l'idée qu'ils voudraient museler la presse. La loi de 1881 sur la liberté de la presse est une des plus belles lois républicaines, puisque c'est un point d'équilibre entre, d'un côté, la garantie de la liberté d'expression et, de l'autre, la sanction des abus de cette liberté d'expression. De ce fait, nous sommes dans un cadre où, bien sûr, toute personne, toute citoyenne, tout citoyen peut estimer qu'un article de presse est diffamatoire et, à partir de là, évidemment lancer une procédure en ce sens. Personne ne peut le contester, c'est même d'ailleurs l'état de droit.

Mais là n'est pas le sujet. Le projet de délibération DAJ 14 refuse la protection fonctionnelle à Rachida DATI parce qu'en l'occurrence, sa demande s'exerce en dehors de ses fonctions municipales. Libre à Rachida DATI de mener toutes les procédures qu'elle veut, mais, en l'occurrence, nous devons évidemment nous inscrire dans un cadre légal.

Et je ne voudrais pas refaire mon intervention de tout à l'heure. Moi, ce que je pense de ce débat, ce n'est pas le problème de la presse ou de la façon dont la presse utilise la liberté qui est la sienne d'exprimer des opinions. Ce que je crains, c'est qu'on se retrouve dans une dérive particulièrement malsaine où l'on utilise la justice, où l'on utilise les procédures judiciaires pour étouffer le débat démocratique et empêcher son adversaire politique de s'exprimer. C'est vraiment ce choix délibéré, volontaire de l'intimidation que je récuse et, j'espère, nous récusons unanimement au sein de cet hémicycle.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Patrick BLOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAJ 14).

2023 DAJ 15 - Refus de la protection fonctionnelle à Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement de la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DAJ 15, là aussi, un refus de protection fonctionnelle à Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement de la Ville de Paris.

La parole est à M. Thomas CHEVANDIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Thomas CHEVANDIER. - Je vous remercie, Madame la Maire, chers collègues.

Là encore, même raisonnement, application des mêmes règles de droit, mêmes conclusions : lorsque les menaces ou attaques ne trouvent pas leur origine dans les fonctions exercées par l'élu concerné, elles ne peuvent ouvrir droit au bénéfice de la protection fonctionnelle. C'est le seul point qui mérite d'être débattu dans cette discussion, non pas sur le fond de l'affaire, mais sur l'attribution ou non de la protection fonctionnelle, donc sur le financement ou non des actions en justice de Mme DATI par des fonds publics.

Il ne s'agit pas, contrairement à ce que vous avez dit, Monsieur SZPINER, dans un de vos précédents propos, d'empêcher l'accès au prétoire de Mme DATI, il s'agit juste de savoir si l'accès au prétoire dans ce cadre-là doit être financé par des fonds publics. Ni plus ni moins !

Et pour dire non, ici, sur ces projets de délibération, nous disons que les faits reprochés ne trouvent pas leur origine dans le mandat de Mme DATI, ce qui est le cas en l'espèce. En effet, là, on parle d'un article de "Libération" du 27 avril 2022 qui indique que l'ancienne Ministre Mme DATI, qu'un certain M. BENABDERRAHMANE considère comme l'une, je cite, de ses marraines de l'entremise parisienne, aurait épaulé son épouse pour tenter de négocier sa libération. Et cet article précise que, je cite, devant des magistrats, M. BENABDERRAHMANE suggère également que selon une confidence qu'il tiendrait de l'ancien adjoint au docteur ALI, ce dernier, un dignitaire qatari, aurait, je cite, versé 600.000 euros - je cite l'article - à Rachida DATI lors de sa campagne pour les municipales de 2020, assertion démentie par l'avocat de l'élue les Républicains. Voilà ce qui est écrit dans cet article ; il ne trouve pas son origine dans le mandat de Mme DATI ! Point barre ! Il n'y a pas de droit à la protection fonctionnelle, ni plus ni point.

Ainsi, Monsieur SZPINER, vous cherchez à renverser la finalité de la protection fonctionnelle à des fins politiques. Dans un contexte que l'on a rappelé, notamment sur les nombreuses menaces dont font l'objet des élus qui, dans ce cadre-là, ont le droit au bénéfice de la protection fonctionnelle - et justement, la protection fonctionnelle sert à cela -, vous cherchez à détourner ce beau principe justement pour ériger Mme DATI en victime, ce qu'elle n'est pas !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur CHEVANDIER.

Monsieur SZPINER, vous avez la parole.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Vous êtes formidable : vous dites "Mme DATI n'est pas victime", vous n'en savez rien. Qu'est-ce qui vous permet de dire cela ? Qu'est-ce qui vous permet de dire cela ?

Mais maintenant, je vais en venir...

D'accord. Non, moi cela ne me gêne pas d'avoir le dialogue... C'est parfois plus intéressant.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Allez-y, poursuivez.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - J'en viens maintenant… Pourquoi, effectivement, Mme DATI demande la protection fonctionnelle ? C'est parce qu'il n'y a pas que l'article de "Libération". D'ailleurs, si vous parlez, c'est parce que M. FÉRAUD se tait, parce que M. FÉRAUD ne peut pas parler, du fait qu'il est à l'origine de cela. Car, enfin, qui a fait le "tweet" suivant, sur le compte de votre groupe, du groupe Paris en commun ? Effectivement, voilà ce qu'on lit sur le compte Twitter : "On lit dans "Libé" que DATI Rachida aurait reçu illégalement 600.000 euros lors de la campagne des municipales. Elle doit s'en expliquer urgemment. Rappelons aussi que Rachida DATI n'a toujours pas rendu publique sa déclaration d'intérêts".

Si c'était une affaire privée de Mme DATI, de quoi se mêlerait M. FÉRAUD ? De quoi se mêlerait votre groupe ? Ce "tweet", c'est bien la preuve que c'est l'élue que vous recherchez. Bien sûr. Alors ne venez pas me dire "mais cela n'a rien à voir, ce n'est pas Mme DATI dans ses fonctions d'élue que nous visons, ce n'est pas pour cela qu'elle est visée". Vous l'avez précisément visée au nom de votre groupe, de la totalité de votre groupe, par l'intermédiaire de votre président ! Et vous voulez nous faire croire que, finalement, la judiciarisation des affaires, ce n'est pas vous qui l'exploitez, les campagnes d'insinuation, ce n'est pas vous qui les faites, les atteintes à la présomption d'innocence, ce n'est pas vous qui les faites, et que tout cela ne concerne pas l'élue Rachida DATI. C'est une aimable plaisanterie ! C'est une aimable plaisanterie.

En réalité, vous donnerez ou vous ne donnerez pas la protection fonctionnelle, et je vous rassure, Mme DATI trouvera, j'en suis sûr, des avocats pour la défendre, mais c'est la question de principe. La question de principe, c'est qu'en réalité, vous avez la défense de la démocratie et des élus à géométrie variable. Vous êtes en réalité l'illustration du sectarisme, et en réalité, ce que vous espérez - ce que vous espérez -, votre pensée secrète, c'est de trouver dans les prétoires les succès que vous ne trouvez plus dans les urnes, voilà !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Juste sur cette dernière remarque, il se trouve que si je suis là et si nous sommes là, c'est parce qu'on a gagné dans les urnes. Mais bon...

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Vous avez raison… Madame la Maire...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cela dit en passant. Cela dit en passant.

Non… Merci. Oui… Oh si. Ne vous inquiétez pas. Ne vous inquiétez pas, nous sommes toujours heureux d'être ceux qui ont été choisis en 2020 par les Parisiens, et d'ailleurs, hier, on leur a donné une belle preuve d'amour avec ce P.L.U. bioclimatique que nous avons voté à une très large majorité.

Absolument. Merci. Depuis ce matin, d'ailleurs, oui.

Je donne la parole à M. Patrick BLOCHE, pour répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - C'est donc le dernier projet de délibération, DAJ 15, et j'aurais tendance, à l'issue de ce débat, à lancer un appel à tous les élus de notre Assemblée qui siègent sur les bancs de la majorité et de l'opposition. J'aurais tendance à dire : halte au feu.

Halte au feu, parce que la protection fonctionnelle se trouve détournée de son objet. C'est la raison pour laquelle il y a accord et octroi de la protection fonctionnelle et c'est pourquoi il y a aussi refus de la protection fonctionnelle. La protection fonctionnelle, c'est la capacité pour une collectivité de protéger un élu qui se trouve mis en cause dans l'exercice de son mandat et dans l'exercice de ses fonctions. Et c'est la raison pour laquelle, sur un plan purement juridique, nous avons été amenés à octroyer dans certains cas la protection fonctionnelle à Rachida DATI, puisque c'est principalement d'elle qu'il s'agit, et dans d'autres cas à la refuser.

Je constate, comme vous, une dérive, c'est-à-dire qu'il y a une judiciarisation du débat politique du Conseil de Paris : dès qu'on est insatisfait de l'intervention d'un élu, tout simplement parce qu'il cite la presse, c'est-à-dire des faits connus de toutes et de tous, on saisit les tribunaux. Et si je dis halte au feu, c'est parce que je pense qu'il faut revenir à l'essence même de la protection fonctionnelle, c'est-à-dire assurer la protection des élus à l'égard des attaques dont ils font l'objet au-delà et en dehors de cette enceinte. C'est la raison pour laquelle, par exemple, la protection fonctionnelle a été accordée à la Maire de Paris lorsqu'elle a été odieusement attaquée par Cyril HANOUNA dans son émission "Touche pas à mon poste", et je pense que collectivement, quel que soit le banc sur lequel on siège ici, nous pouvons nous réjouir que l'A.R.C.O.M. vienne de rendre une décision historique en condamnant la chaîne C8 et Cyril HANOUNA à l'amende record de 300.000 euros.

Je souhaiterais donc que nous puissions retrouver de la sérénité, et pour retrouver de la sérénité, cessons évidemment ces dérives que je qualifierais de trumpistes. Retrouvons une sérénité au sein de cette Assemblée, qui amène à ce que je n'aie plus à l'avenir à rapporter sur des demandes de protection fonctionnelle concernant des affaires, si j'ose dire, entre élus. C'est pour cela que je disais : halte au feu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Patrick BLOCHE.

Au-delà des protections fonctionnelles, j'appelle chacun, comme j'ai pu le faire, et malheureusement très souvent depuis 3 ans, à ne pas transformer, ce qui n'a pas été le cas aujourd'hui et je vous en remercie, majorité comme opposition, ce lieu en un cirque déplorable qui ne fait pas honneur à la démocratie. Je crois que nous sommes là pour porter des projets, des propositions, on peut être en désaccord et c'est d'ailleurs la beauté de la démocratie. Il y a des règles du jeu pour arbitrer nos désaccords, cela s'appelle les votes. Il vaut mieux s'en tenir à cela que de mettre en permanence en question les légitimités et, par des paroles ou des attitudes outrancières - Dieu sait si on en a connu ici -, mettre en cause nos mandats et la façon dont nous l'exerçons.

J'espère donc que la sérénité qui a prévalu au débat de cet après-midi se poursuivra à l'avenir, quels que soient les présents dans cet hémicycle.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 15.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAJ 15).

2023 DASCO 26 - Convention de partenariat avec l'association "Greenletter Club".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DASCO 26. Il s'agit d'une convention de partenariat avec l'association "Greenletter Club", sur lequel j'ai un inscrit, M. Vincent BALADI, pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, vous connaissez mon engagement pour l'écologie positive, celle du bon sens, celle de nos anciens qui consommaient peu et bien, celle du recyclage, de la végétalisation, de la rénovation de l'existant et de l'amélioration de notre qualité de vie. Nous soutenons d'ailleurs, et je tiens à le dire, la plupart des aides lorsqu'elles sont utiles, comme notamment, dans ce Conseil de Paris, celle pour l'association "Tara Océan". Vous connaissez aussi mon engagement pour la bonne gestion de la dépense publique.

Dans ce projet de délibération DASCO 26, nous allons donc voter pour donner accès à l'Académie du Climat à une association, je cite, dite "Greenletter Club". Cette association à but non lucratif va bénéficier d'un accès gratuit et illimité aux accès partagés de cette Académie, ancienne mairie du 4e en plein centre de Paris et financée par les deniers publics. Je rappelle que c'est environ 3 millions d'euros par an.

En regardant de plus près cette association, le "Greenletter Club", il s'avère qu'elle a été enregistrée à la préfecture le 9 mai dernier, il y a moins d'un mois. De plus, son siège social est erroné, car il apparaît dans le 11e alors qu'il a été enregistré dans le 9e, d'ailleurs à la même adresse qu'une autre entreprise de "média", ce qui me semble quand même assez étonnant. Et en regardant les vidéos du "Greenletter Club", on s'aperçoit que toutes les personnes interviewées appartiennent au même parti politique. Tout à l'heure, on avait des leçons sur les "média", sur l'objectivité, sur le débat contradictoire. Malheureusement, là, il n'y en a pas.

Enfin, quand on regarde l'objet présenté dans ce projet de délibération, celui qui est déclaré, on lit, je cite : l'association exercera - c'est ce qu'elle a enregistré à la Préfecture - de l'activité économique comme l'organisation d'événements. L'activité économique, cela doit vous faire bondir, comme l'attractivité hier, autour des questions écologiques et sociales, la participation ou la réalisation de projets journalistiques audiovisuels, des formations et des prestations de conseil autour des problématiques écologiques.

Tout simplement, tout cela nous fait craindre que ce média ne soit pas totalement indépendant, mais je pense que vous l'aviez compris, et comme vous citez des "média", je vais vous en citer aussi d'autres. Aujourd'hui, dans "L'Express" : "Activistes du climat et conférences rémunérées : un mélange des genres qui fait grincer des dents. Ecologistes anticapitalistes, ces personnalités n'en acceptent pas moins d'être rémunérées pour des conférences pour un montant de 2.000 à 7.000 euros l'heure". Je dis bien l'heure.

Ainsi, dans ce projet de délibération concret, je demande au "Greenletter Club", s'il vous plaît - en tant que Conseillers de Paris, c'est notre droit -, de bien vouloir nous préciser et contrôler les points ci-dessous.

Déjà, les journalistes de ce média ont-ils bien la carte de presse ? En tout cas, c'est un préalable pour se faire appeler "média". Pour moi, c'est la base. Deuxièmement, alors que de nombreux "média" dédiés à l'environnement existent, pourquoi le "Greenletter Club" ? Troisièmement, un appel à projets ou une mise en concurrence a-t-il été fait ? Quatrièmement, pour assurer transparence et pérennité, j'ai entendu, là encore, que la transparence impose de répondre. Eh bien là, c'est pareil, c'est de la réciprocité. Cinquièmement, que ce média soit le plus objectif possible.

En tout cas, c'est ce qu'on demande - on ne rêve pas mais c'est ce qu'on demande. Que le but non lucratif de l'association soit bien prouvé et qu'après, aucune société de conseil à objet lucratif ne soit adossée à cette association. Enfin, pour terminer, que soit chiffrée économiquement la mise à disposition de l'Académie du Climat à "Greenletter Club".

Je vous remercie de répondre sur ces points.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Ce projet de délibération dont il est question, le projet de délibération DASCO 26, traduit en fait ce qu'est, si j'ose dire, la feuille de route de l'Académie du Climat, et la Maire de Paris a exprimé dès la création de l'Académie du Climat son souhait que celle-ci accueille des enfants, des élèves scolarisés, de primaire, de collège ou de lycée, mais aussi des jeunes adultes. Je rappelle souvent que l'Académie du Climat est née de ces marches des jeunes pour le climat, auxquelles j'ai eu le plaisir de participer avec vous et avec d'autres élus, Madame la Maire.

De ce fait, l'Académie du Climat, et c'est le cas depuis sa création, c'est-à-dire depuis presque 2 ans, est engagée dans un processus d'accompagnement des organisations de jeunes engagés pour le climat en les appuyant dans leurs projets, en leur permettant de construire de nouvelles propositions de sensibilisation, de rencontrer les publics, de solutions, de formation, de recherche, de réflexion et de partage. C'est donc pour répondre à cet engagement que l'Académie du Climat souhaite accompagner les projets portés par l'association "Greenletter Club", qui est un média associatif qui réalise de longues interviews, en vidéos et en podcasts, pour décortiquer les grands sujets écologiques. On peut donc faire plus rude ou plus fort ou plus radical dans l'activisme, avouons-le.

En tout cas, le savoir-faire de "Greenletter Club" sera très utile pour participer à la transmission des savoirs au sein de l'Académie du Climat, et l'Académie est en capacité, à ce titre, d'apporter à "Greenletter Club" un soutien lui permettant la mise à disposition ponctuelle d'espaces partagés dans un lieu inspirant où l'association pourra nourrir encore davantage les synergies entre elles et les acteurs engagés pour le climat.

En l'occurrence, Vincent BALADI, votre intervention, parce que je vous connais et je sais qu'elle ne pouvait être que raisonnable et maîtrisée, nous amène une nouvelle fois à évoquer l'activité de l'Académie du Climat.

Je voulais, en termes de conclusion à mon propos, vous dire vraiment le contraste qui existe entre, d'un côté, l'intérêt que suscite l'Académie du Climat en dehors de Paris et le fait que lorsque de nombreux élus d'autres collectivités viennent à Paris - ils se rendent à l'Académie du Climat comme ils visitent nos cours "Oasis" - et, d'un autre côté, le "bashing" continuel dont fait l'objet l'Académie du Climat de la part de certains groupuscules qui vont de vidéos en "tweets" et qui sont devenus une force de harcèlement à l'égard de l'Académie du Climat. Cela ne m'interpelle pas, en tant qu'élu, en tant que tel, mais j'ai un devoir, comme la Maire de Paris et nous toutes et tous, de protection des personnels qui travaillent à l'Académie du Climat.

Je voulais donc lancer cette alerte, car ces situations de harcèlement ne peuvent pas durer quand cela met en cause des femmes et des hommes qui exercent leur mission au sein de l'Académie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 26.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DASCO 26).

Il est donc adopté, et un plein soutien à l'Académie du Climat, évidemment.

2023 DASCO 30 - Convention d'indemnisation avec la "Saonoise de Mobilier" dans le cadre du marché de fournitures et livraison de mobilier scolaire aux écoles élémentaires.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DASCO 30 relatif à une convention d'indemnisation avec la Saonoise de Mobilier dans le cadre d'un marché de fournitures et de livraison de mobilier scolaire aux écoles élémentaires.

La parole est à Mme MAQUOI, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Je le dis tout de suite, je prends prétexte de ce projet de délibération pour évoquer la question du mobilier scolaire. D'ailleurs, j'en profite, parce que je les vois dans la salle, pour dire que cela ne s'adresse pas seulement à Patrick BLOCHE, mais aussi à Paul SIMONDON et à Antoine GUILLOU, et je vais vous expliquer pourquoi.

D'abord, l'entretien des bâtiments, l'ameublement, c'est notre compétence. Cela paraît technique, pratique, anecdotique ; en fait, c'est très politique, car cela pose la question du confort, de l'ergonomie au travail et du beau à l'école.

Confort, parce que quand on est élève, on passe 10 heures par jour dans un établissement scolaire et on passe au moins 6 heures sur une chaise. La façon dont on est assis joue sur la capacité de se concentrer toute la journée. La taille des tables, d'ailleurs, leur poids et leur facilité à les bouger influent sur les activités qu'on peut pratiquer. Je pense aussi, par exemple, à des gauchers qui ont parfois besoin d'adapter leur environnement de travail pour pouvoir être mieux.

Ergonomie aussi. Je ne sais pas pour certains d'entre vous, à part peut-être les jours de Conseil de Paris - quoique, quand on regarde l'hémicycle -, vous restez inamovibles sur une chaise, droite, sans coussin, qui ne bouge pas, en bois, pas forcément adaptée à votre taille, sans le petit coussin que vous avez, là, sous vos chaises, 6 heures par jour. C'est le cas pour les élèves. Nous profitons d'ailleurs de ce projet de délibération pour inciter la Ville à diversifier le mobilier de son catalogue, pour que les écoles puissent commander par exemple des chaises qui s'adaptent à la taille, qui permettent de bouger un peu et qui, pour la plupart d'entre nous, facilitent la concentration.

J'ai bien entendu, cher Patrick, ta réponse en 6e Commission, mais du coup, j'ai un peu réfléchi à l'argumentation depuis. Je ne pense pas que cela puisse provoquer un gaspillage ou une surconsommation de mobilier scolaire par la suite. Nous, les personnels de l'Education nationale - permettez-moi, d'ailleurs, de les saluer en cette 14e journée de mobilisation contre la réforme des retraites -, je suis désolée de le dire, mais on a l'habitude de faire avec des bouts de ficelle, avec la sobriété, et c'est même un peu l'A.D.N. de ce qu'on nous demande. Je ne pense donc pas qu'il y ait une crainte à ce qu'il y ait, tout d'un coup, une ruée ou un gaspillage.

Et justement, en parlant des personnels, l'éducation est le seul secteur où il y a très peu de réflexion sur l'ergonomie au travail des personnels, que ce soit en termes de mobilier, d'espaces normés pour faire une pause, avec des tailles d'espaces de travail ou d'espaces de stockage pratiques. Je vous conseille, dans les collèges, les visites de ce qu'on peut appeler pudiquement les cabinets, qui sont au mieux des placards sombres et qui remplissent à peine les fonctions de stockage. Dans n'importe quelle entreprise, l'employeur serait rappelé à l'ordre.

Enfin, et là, je pourrais aussi associer, puisque cela va au-delà des questions de personnel et de budget, Jacques BAUDRIER sur la question du beau. On propose donc à des enfants et à tous les adultes qui mettent en œuvre le projet pédagogique, de passer du temps dans un environnement qui a été inventé au XIXe siècle au moment où ce qui guidait, c'était le contrôle des corps… Le souci, par exemple, pour les toilettes, c'est de n'avoir jamais de savon, de papier, la possibilité de se sécher les mains. Parfois, cela se poursuit, c'est encore d'actualité. Mais de pouvoir surveiller le trajet, de pouvoir surveiller ce qui s'y déroulait. Tout le bâtiment était conçu comme cela, et nous en avons hérité.

Alors, on a envie, nous, "Les Écologistes", de lancer un défi à l'Exécutif, principalement celui sur les nouveaux apprentissages, et, finalement, de commencer, comme nos maires écologistes l'ont demandé lors de leur entretien budgétaire, d'arrêter de baisser le budget mobilier et de revenir au niveau minimum de celui de 2019, voire de l'augmenter, et puis de lancer une expérimentation avec les écoles d'architecture et de design de Paris en 2023 et en 2024 pour transformer le mobilier, l'environnement. On vous propose 10 écoles et 3 collèges le long des Maréchaux.

Il est temps de rentrer, finalement, dans une nouvelle aire éducative et un volet essentiel du nouveau pacte éducatif que nous proposions il y a quelques mois, et, bien sûr, d'élargir, comme je vous le disais, le mobilier disponible dans le catalogue de la DASCO, ce qui, franchement, ne poserait pas forcément une question de coût. Et au moment où, en post-Covid, on a une multiplication des troubles avec des études qui nous ont montré l'impact de ces mobiliers sur le bien-être des enfants, je pense que cela pourrait participer à ce que fait déjà très bien notre Ville et à la place qu'a l'éducation dans notre projet politique.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. BALADI, pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Dans le contexte de forte inflation que nous connaissons, l'économie générale des contrats conclus entre les collectivités et leurs prestataires privés est mise à rude épreuve. Le Gouvernement, par la circulaire du 27 mars 2022 relative à l'exécution des contrats de la commande publique, a souhaité protéger les entreprises en recommandant l'insertion d'une clause de révision des prix dans tous les contrats de la commande publique à venir, le gel des pénalités contractuelles et l'utilisation de la théorie dite de l'imprévision.

Cette théorie de l'imprévision que vous invoquez dans ce contrat signifie que les déficits constatés remettent en cause l'exécution du contrat même et vont au-delà d'un simple manque à gagner. Dans ce projet de délibération, il est quand même de 21.000 euros.

Au-delà du simple débat sur ce projet de délibération et sur cette convention avec la Saonoise de Mobilier qui, en plus, est une entreprise qui fabrique des chaises pour nos écoles en France - c'est tout à fait louable et je pense que personne n'a jamais eu de souci par rapport à cela, et heureusement qu'on a encore des entreprises françaises qui travaillent pour cela - au-delà donc, dans ce contexte financier, j'appelle votre attention sur le devenir de l'application de cette théorie sur tous les contrats, une fois la surchauffe inflationniste maîtrisée.

Un autre exemple existe d'ailleurs dans ce Conseil de Paris avec le projet de délibération DVD 79 sur les fournisseurs de granit, lequel recouvre nos rues. Je préfère anticiper, car j'ai un peu peur. N'existe-t-il pas un risque de dérapage financier des contrats de la commande publique ? Comment réellement apprécier les fournisseurs qui jouent le jeu en anticipant ce mécanisme pour gagner l'appel d'offres, en se disant qu'après, ils vont se rattraper avec cette surchauffe ? Et ce, en ne favorisant donc pas les entreprises locales qui font face aux hausses de coût de personnels et de matières premières.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Deux interventions de nature différente. D'abord, je vais répondre à Vincent BALADI, puisqu'il est en plein dans le sujet, même si sa réflexion dépasse ce projet de délibération.

En l'occurrence, vous l'avez compris, il s'agit de verser à la Saonoise de Mobilier, qui est titulaire du marché de fournitures du mobilier scolaire pour les classes élémentaires de la Ville de Paris, une indemnité d'imprévision fixée à un peu plus de 19.000 euros. Et comme vous le savez sans doute également, tout cocontractant de l'administration qui poursuit l'exécution d'un marché public a droit à une indemnité destinée à compenser partiellement son déficit d'exploitation lorsque survient un événement extérieur aux parties, imprévisible et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat. C'est la théorie de l'imprévision. En l'occurrence, pour cette entreprise, il s'agit évidemment des fortes hausses des coûts et des difficultés d'approvisionnement.

De ce fait, votre réflexion, Vincent BALADI, va au-delà de ce projet de délibération. Elle interpelle avant tout, d'ailleurs, Paul SIMONDON qui aura le souci, je l'imagine, dans un autre cadre, de partager sa réflexion dans ce domaine.

L'intervention de Nathalie MAQUOI, qui était totalement hors sujet, est une réflexion dont elle nous fait part et qui ne peut que susciter mon intérêt sur le catalogue du mobilier scolaire de la Ville et notamment sur un matériel qui soit adapté et innovant.

Si mon intervention en 6e Commission a alimenté votre réflexion et vous a donné des idées, je ne vais pas pour autant regretter de vous avoir répondu en 6e Commission, bien entendu. En tout cas, c'est une invitation à poursuivre l'échange sur un sujet qui mobilise d'ores et déjà la DASCO. D'ailleurs, les catalogues de mobilier de la Ville à destination des écoles prévoient du mobilier adapté et adaptable, notamment pour les enfants à besoins éducatifs particuliers, avec des tables et chaises ergonomiques et réglables, pivotantes et roulantes, du matériel sensoriel pour équiper ce qu'on appelle des bulles zen et les classes, coussins, jeux sensoriels, fauteuils, pour se reposer et se calmer.

D'ailleurs, en complément, le budget participatif des écoles prévoit aussi que les établissements puissent s'équiper de bulles zen. J'en ai vu dans un certain nombre d'écoles. Ce sont de très jolis endroits qui permettent à des enfants, dans une sorte de bulle, de tente, à un moment de la journée, quand ils en ressentent le besoin, parce qu'ils ont un petit coup de déprime ou parce qu'ils pleurent et qu'il faut essayer de les prendre en charge… Ce sont de très jolis endroits et, évidemment, j'évoquerai aussi les espaces sensoriels, qui sont particulièrement utiles.

Au-delà de ces endroits avec des lumières apaisantes, des sons calmants, des fauteuils et des assises ergonomiques, plus globalement, vous posez le problème du mobilier scolaire, de son adaptation. Ce que je trouve intéressant, c'est que dans la démarche conjointe que nous conduisons avec l'Académie sur ce qu'on appelle Cap Maternelle, c'est-à-dire une réflexion à travers une expérimentation pour, si j'ose dire, poser les bases de la maternelle du XXIe siècle, nous intégrons cette réflexion autour du mobilier scolaire, de son nécessaire réemploi mais aussi, et cela vous intéressera, du besoin qu'on ressent d'épurer les salles de classe, qui sont aujourd'hui trop chargées en matériel, mobilier et affichage. Il y a vraiment trop de sollicitations pour l'enfant et ce n'est pas propice à son attention.

La dépense 2022 en mobiliers tous confondus, pack innovant pour les écoles - budget de la DASCO -, représente un montant de 746.000 euros. Et au-delà de la salle de classe, du mobilier scolaire, et parce que j'étais présent à Poitiers en fin de semaine dernière pour les Rencontres nationales "faire classe dehors", une grande réflexion est menée sur la possibilité de développer de nouvelles façons d'apprendre - la Maire de Paris y est

particulièrement sensible - en extérieur en créant ou recréant un nouveau rapport des enfants avec la nature, ce qui amènera évidemment, pour ces extérieurs, à repenser aussi un mobilier scolaire adapté.

C'est donc un champ de réflexion dans lequel nous allons plonger au moins tous les deux et tous les élus qui le souhaitent.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Donc moins de mobilier si on fait la classe dehors ; on intégrera cela.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 30.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DASCO 30).

2023 DASCO 53 - Convention entre la Ville de Paris et l'association "Globe Painter" pour la réalisation d'une œuvre peinte sur le mur de l'école élémentaire 236, rue de Belleville (20e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DASCO 53. Il s'agit d'une convention entre la Ville de Paris et l'association "Globe Painter" pour la réalisation d'une œuvre peinte sur le mur de l'école élémentaire au 236, de la rue de Belleville, dans le 20e arrondissement.

La parole est à M. François-Marie DIDIER, pour le groupe Changer Paris.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Cher Patrick BLOCHE, j'espère ne pas être hors sujet et que vous pardonnerez mes critiques, mais vous savez que j'essaie d'être constructif et je ferai aussi des propositions à la mairie du 20e par rapport aux critiques que je vais émettre dans ce projet de délibération.

Effectivement, c'est une démarche qui est tout à fait louable, puisqu'on nous demande de voter une convention entre la Ville de Paris et l'association "Globe Painter" qui réalise une œuvre peinte sur le mur de l'école élémentaire du 236 rue de Belleville dans le 20e arrondissement, dans le cadre d'un projet qui est développé partout en France, le projet "Sur mon école" et qui consiste à inviter des artistes internationaux à réaliser des œuvres sur le mur extérieur d'écoles partout en France, comme je le disais.

Laurence PATRICE, Patrick BLOCHE, vous savez que je défends toujours dans cette Assemblée les artistes. Bon, souvent, ils ne sont plus vivants, mais vous connaissez mon attachement à l'art et aux artistes. Néanmoins, je constate que dans l'Est parisien et notamment dans le 20e, il y a une multiplication de fresques dans les rues. J'en veux pour preuve le Carré de Baudouin, rue de Ménilmontant, et j'avais d'ailleurs voté la subvention, comme quoi je ne suis pas sectaire. Il y a une nouvelle fresque au jardin Paule Minck, rue Saint-Fargeau, alors qu'à côté, il y a les espaces verts de la Ville de Paris. Cette fresque aurait pu être continuée sur la façade des espaces verts de la Ville rue Saint-Fargeau - je trouve que ces fresques font un peu cache-misère - pour justement cacher l'état de la façade.

C'est ce que je reproche, justement, dans ce projet de délibération et ce qui nous est proposé ici. Finalement, la façade du 236 rue de Belleville est dans un état, je n'ose pas dire pitoyable, mais dans un mauvais état, et je trouve qu'on met de l'art dessus pour cacher cela. C'est ce que je veux reprocher et mettre en exergue dans mon intervention, même si, effectivement, cette initiative est tout à fait louable, et inscrire l'art dans les écoles, j'y serai toujours favorable.

C'est ce que je voulais dénoncer et, pour cela, cher Patrick BLOCHE, j'espère que je ne serai pas hors sujet, mais j'utilisais ce projet de délibération pour vous faire part de mes critiques, en tout cas pour ce qui est développé dans le 20e depuis quelque temps.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Vous êtes intervenu presque en vous excusant, François-Marie DIDIER, mais pourquoi ? Si vous avez des critiques à émettre, émettez-les. Rassurez-vous, je ne vais pas porter plainte contre vous et il n'y aura pas une protection fonctionnelle à voter à la prochaine séance du Conseil de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Patrick BLOCHE, pour cela.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je sais, vous connaissez ma grande mansuétude, Madame la Maire.

En l'occurrence… Vous pouvez avoir un regard critique, bien entendu, c'est votre droit et on ne va évidemment pas contraindre tout le monde à aimer l'art urbain. Il y a des gens qui n'aiment pas l'art urbain et, en l'occurrence, c'est leur droit le plus strict. Vous n'étiez pas forcément, d'ailleurs, hors sujet.

Il est difficile pour moi, évidemment, d'évoquer cette question hors de la présence de Jérôme COUMET, mais je vais être amené à vivre dangereusement en évoquant effectivement l'art urbain, en rappelant d'ailleurs que l'exposition accueillie à l'Hôtel de Ville, "60 ans d'art urbain à Paris", ce sont 265.000 visiteurs. Il y a donc un attrait incontestable et, en l'occurrence, il s'agit, à travers ce projet de délibération...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons même dépassé - pardon, Monsieur BLOCHE - le nombre de visiteurs de l'"expo" Doisneau qui, jusque-là, avait été l'"expo" la plus visitée dans la salle Saint-Jean.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Nos concitoyennes et concitoyens aiment donc l'art urbain.

En l'occurrence, le projet qui est décliné à travers ce projet de délibération vise à inviter 12 artistes internationaux à réaliser une œuvre sur le mur extérieur d'une école à Paris ou dans sa région. C'est le projet "Sur mon école". Au cours de sa résidence d'une semaine à 10 jours, l'artiste réalise un atelier accompagné d'un médiateur artistique avec certaines classes de l'école, et des ateliers artistiques avec les enfants sont menés par l'association lors de la réalisation de l'œuvre peinte. Et j'aime mieux vous le dire, les élèves, les enfants sont enthousiastes, ils adorent cela.

Ainsi, le projet évoqué par le projet de délibération DASCO 53 vise à égayer et à embellir le mur pignon, qui fait 150 mètres carrés, de l'école élémentaire du 236, rue de Belleville dans le 20e arrondissement, en faisant réaliser une œuvre peinte par l'artiste brésilien Bozo BACAMARTE, et il est accompagné par la mairie du 20e, la DASCO, le Bureau des arts visuels de la DAC. De ce fait, c'est un très beau projet qui va se mettre en œuvre, et j'en ai une photo que je tiens à votre disposition.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 53.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DASCO 53).

2023 DEVE 3 - Subvention (200.000 euros) à l'école Du Breuil pour ses actions de formation en matière d'agriculture durable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DEVE 3 relatif à l'attribution d'une subvention de 200.000 euros à l'École du Breuil pour ses actions de formation en matière d'agriculture durable.

La parole est à Mme MAQUOI, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Cette fois-ci, je ne serai pas hors sujet, je pense, puisque je vais parler de l'Ecole du Breuil.

Vous connaissez, comme d'autres dans cet hémicycle, l'attachement des Ecologistes à l'Ecole du Breuil, à son projet original de formation initiale et continue autour de l'agriculture, de l'horticulture, de la végétalisation. C'est aussi un site remarquable qui mérite un soutien pour son entretien.

Face aux enjeux pour végétaliser la ville, pour développer l'agriculture urbaine, on avait porté un amendement budgétaire au B.P. 2023 pour soutenir le fonctionnement de l'école, mais, en fait, comme les subventions arrivent un peu de manière découpée, on voulait, pour avoir le compte total, avoir le montant total de la subvention de fonctionnement pour 2023. Et comme, décidément, dans cette séance, je fais mes courses pour le budget supplémentaire et que je suis sûre que Paul SIMONDON ou son cabinet nous écoute aussi, on voulait savoir aussi où en était l'Exécutif dans l'étude des subventions d'investissement, notamment pour les petits travaux des serres, qui sont magnifiques et qui avaient besoin de réparations pour amplifier, derrière, le travail et les formations développées autour de l'agriculture urbaine.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame MAQUOI.

La parole est à M. MARGAIN, pour le groupe Changer Paris.

Ah, alors M. BLOCHE a la parole pour répondre à Mme MAQUOI.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - J'imagine que je rapporte sur ce projet de délibération, qui est un projet DEVE, parce que…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Sûrement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - … parce que la collègue adjointe ou adjoint…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Sûrement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - … qui s'occupe de l'Ecole du Breuil ne pouvait pas le faire, comme Franck MARGAIN…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Voilà.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - … ne peut pas intervenir.

Vous étiez donc tout à fait dans le sujet, chère Nathalie. Je ne vais pas vous présenter l'Ecole du Breuil, que nous connaissons par cœur et qui est un magnifique établissement visant à former aux métiers de l'agriculture et de l'alimentation durable. La subvention à l'Ecole du Breuil va permettre à l'école de renforcer et de diversifier son offre de sensibilisation et de formation autour de l'agriculture durable de proximité et de poursuivre ses collaborations avec la Ville de Paris.

De ce fait, j'ai cru comprendre, à travers les éléments qu'on m'a transmis, qu'il y avait eu un premier versement d'une subvention et que l'année 2023 n'étant pas terminée, il pouvait y avoir l'hypothèse d'un complément de subvention, avec aussi le fait que la Ville de Paris soit amenée à accompagner l'Ecole du Breuil dans sa gestion interne, si j'ose dire, afin d'apaiser un certain nombre de tensions qui ont pu apparaître, et nous sommes là vraiment pour accompagner ce mouvement. Voilà ce que je peux vous dire.

On vit d'espoir, donc que l'espoir soit dans votre cœur, chère Nathalie MAQUOI, sur la subvention finale accordée à la Ville de Paris en 2023 à l'Ecole du Breuil.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DEVE 3).

2023 DFPE 128 - Subvention (173.000 euros) et avenant n° 2 à l'association "Réseau Môm'Artre" pour le fonctionnement de ses 6 antennes parisiennes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DFPE 128 relatif à l'attribution d'une subvention de 173.000 euros et d'un avenant n° 2 à l'Association du "Réseau Môm'Artre" pour le fonctionnement de ses 6 antennes parisiennes.

La parole est à Mme MAQUOI, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Il faut parfois savoir faire aussi des interventions pas seulement pour demander des choses, mais pour dire merci et se réjouir. Ce projet de délibération est une très bonne nouvelle, et merci beaucoup, cher Patrick, pour le soutien et la réactivité de la Ville de Paris face aux difficultés de "Môm'Artre" ou plutôt du réseau national "Môm'Artre", qui pouvaient avoir des conséquences sur ce projet d'accompagnement très précieux pour de nombreux arrondissements à Paris, des enfants et de leurs familles en complément de l'école, puisqu'ils accompagnent les enfants à la sortie de l'école pour faire des devoirs, le goûter, des activités généralement de très grande qualité. Elles peuvent être culturelles et/ou sportives et/ou ludiques.

Par conséquent, un grand merci, car je sais que vous avez réagi très vite et que cela a permis qu'on ne soit pas obligé de fermer un site. Même si le 20e n'était pas totalement concerné, vous me permettrez un petit clin d'œil pour l'antenne indispensable en haut de la rue Pelleport et pour celle à la porte de Bagnolet, qui est devenue un vrai repère pour les familles et qui joue des rôles importants. Et je suis sûre que dans le 18e aussi et dans d'autres - je crois qu'il y en a une dans le 12e également… Voilà, c'est un réseau indispensable.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Johanne KOUASSI, pour le groupe Paris en commun.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Madame la Maire.

Môm'Artre, c'est un projet qui est né dans le 18e arrondissement en 2001 et qui, depuis, a essaimé des antennes partout dans Paris et une dans le 13e arrondissement, et c'est à ce titre que je m'exprime, car quand on a su qu'il y avait des difficultés financières rencontrées par "Môm'Artre", on était inquiet et on ne pouvait pas imaginer le quartier sans cet acteur essentiel.

Ma collègue Nathalie MAQUOI a beaucoup décrit les actions de l'association. Ce qui est aussi important dans cette association, c'est la volonté de s'adresser à tous les publics, d'accueillir tous les enfants, parce qu'il y a une

tarification au quotient familial. Ce qui fait aussi l'âme de ce projet, c'est l'ouverture vers les activités culturelles, artistiques pour un public qui n'y a pas toujours accès facilement.

Je m'associe donc à ma collègue pour remercier chaleureusement Patrick BLOCHE et Céline HERVIEU qui ont su mettre autour de la table les principaux financeurs, parce que la Ville a dû voir aussi avec la C.A.F. et l'ensemble des intervenants, et nous devons nous réjouir collectivement de pouvoir accompagner à nouveau cet acteur, les premières difficultés financières en 20 ans. Je pense que cela honore notre collectivité de savoir être aux côtés des acteurs essentiels du territoire lorsqu'ils rencontrent des difficultés.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup à Nathalie MAQUOI et à Johanne KOUASSI de leurs interventions.

Cela nous permet évidemment d'illustrer à travers le projet de délibération DFPE 128 la capacité de la Ville de Paris, donc notre capacité collective à être capable de réagir là où l'Etat reste inerte et où, grâce, si j'ose dire, à la synergie que nous créons, nous pouvons embarquer, au meilleur sens du terme, la Caisse d'allocations familiales de Paris.

C'est vrai qu'on est vraiment tombé de notre chaise quand, à la mi-décembre dernier, nous avons appris les difficultés financières du réseau "Môm'Artre", que nous connaissons toutes et tous parfaitement, et le fait qu'ils avaient déjà acté en Conseil d'administration la fermeture de 2 antennes parisiennes dans le 12e et le 13e arrondissement. On a voulu être aussitôt réactif et je remercie évidemment les élus concernés, Emmanuelle PIERRE-MARIE ainsi que Jérôme COUMET, Johanne KOUASSI mais aussi Eric LEJOINDRE, très présent sur ce dossier, Eric PLIEZ, bref, tous les élus concernés et je n'oublie évidemment pas également Carine PETIT. Il y a une mobilisation générale, une belle réactivité de la DFPE. Merci à Xavier VUILLAUME et à toute son équipe.

Cela a donc permis - vous vous en souvenez peut-être - dès le mois de mars de voter une première subvention de près de 100.000 euros et de voter une seconde subvention aujourd'hui. On a complètement redressé la situation. Concernant ces deux antennes dont on nous disait à la fin de l'année dernière "elles vont fermer, c'est décidé, on ne pourra pas revenir en arrière", finalement, par notre volonté collective, on a pu revenir en arrière. Les deux antennes resteront ouvertes et je rappelle, s'il le fallait, que "Réseau Môm'Artre" a touché 706 familles en 2022, 887 enfants et 1.288 parents. On voit donc l'enjeu que cela représentait et c'est vraiment un très grand bonheur de rapporter ce projet de délibération.

Et merci, par vos interventions, d'avoir illustré ce que la Ville de Paris est capable de faire quand les autres institutions ne le peuvent plus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Patrick BLOCHE, et merci à vous, Nathalie et Johanne, car c'est une association effectivement créée en 2001 et que j'ai eu le bonheur de soutenir dès 2001 lorsque j'avais la délégation en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est une des premières associations qui a fait partie de notre soutien et de la politique que nous avons mise en place.

Nous y sommes donc attachés et, au-delà de l'histoire et de leur présence à Paris depuis longtemps, c'est surtout leur efficacité et le travail rendu et effectué auprès des familles et des enfants qui sont absolument indispensables.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 128.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DFPE 128).

Vœu déposé par les groupes Communiste et Citoyen, Paris en commun et "Les Ecologistes" relatif aux moyens et réforme des lycées professionnels.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 122 est relatif aux moyens et réforme des lycées professionnels.

Je pense que c'est Jean-Noël AQUA qui prend la parole.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, notre vœu vient tirer la sonnette d'alarme concernant l'avenir des lycées professionnels, qui accueillent près de 650.000 jeunes, tout particulièrement ceux issus des classes populaires. Rappelons qu'en

novembre dernier, la Ministre Carole GRANDJEAN avait dû reculer sur la proposition d'augmentation des stages. Patatras, le Président MACRON, omniscient et omniprésent, revient sur le sujet.

Que propose-t-il ? D'allonger la durée des stages en entreprise, de faire rémunérer ces stages par l'Etat, de fermer certaines filières pour les faire coïncider aux besoins des entreprises locales et, enfin, de revaloriser les enseignants à condition qu'ils aient de nouvelles missions. Toutes ces propositions sont de réels reculs.

L'augmentation de la durée des stages fera reculer le temps consacré aux enseignements et fragilisera encore un peu plus le diplôme du baccalauréat. La rémunération des stages uniquement par l'Etat et non par les entreprises va s'apparenter "de facto" à la mise à disposition d'une main-d'œuvre gratuite. Par ailleurs, l'adéquation forcenée entre les cartes de formation d'un côté et les besoins des entreprises locales de l'autre est une réelle rupture d'égalité entre les élèves. Elle les assigne à leur secteur géographique et à leurs spécificités et non à des choix individuels des élèves sur des motivations de parcours scolaires. Enfin, le pacte spécifique aux lycées "pro", censés améliorer la rémunération des enseignants, s'apparente au "travailler plus pour gagner plus". Personne ne s'y laissera prendre, alors que la France est, en Europe, parmi les pays ayant la plus forte charge de travail pour des enseignants ayant la faible rémunération.

Pour conclure, je rappellerai que les lycéens "pro" parisiens sont un peu entre le marteau et l'enclume, puisqu'ils subissent aussi la politique d'austérité de Mme PÉCRESSE à la Région, qui ferme 7 lycées "pro" pour l'an prochain. Bref, pour ces lycéens, pour les enseignants, il nous paraît urgent de dénoncer cette politique qui sacrifie sur l'autel de l'austérité l'avenir scolaire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

La parole, pour répondre, est à Patrick BLOCHE, puis il y aura une explication de vote du groupe Changer Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Ecoutez, je serai extrêmement bref, Madame la Maire, car nous avions voté au Conseil de Paris de novembre 2022 un vœu poursuivant le même objectif, c'est-à-dire demandant clairement une suspension immédiate de la fermeture des lycées et l'ouverture d'une concertation large sur les moyens des lycées professionnels.

Evidemment, avec beaucoup d'enthousiasme, je donne un avis favorable à ce nouveau vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Explication de vote du groupe Changer Paris. Non ?

Mme Farida KERBOUA. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Le débat sur la fermeture des lycées professionnels est un sujet que nous avions déjà abordé en novembre dernier et qui n'a pas varié. Vous utilisez ici comme prétexte la réforme du lycée professionnel annoncée par le Président de la République pour le remettre au goût du jour. Nous allons à nouveau vous exposer notre position concernant ce vœu, par lequel vous nous rappelez votre absence de responsabilité et votre capacité à interpeller tout le monde sans vous remettre en question.

Sept lycées professionnels vont fermer d'ici la rentrée 2024. Ils comptent entre 100 et 200 élèves, soit des effectifs très faibles, et, au total 1,6 % des lycéens sont concernés. Soulignons qu'aucune formation ne va disparaître, puisque toutes les classes seront transférées vers des établissements en meilleur état et plus modernes. Notons que ce travail a été mené en concertation par les services de la Ville, du Rectorat de la Région.

Pourquoi de telles décisions ? La décrue démographique est réelle, et votre absence de politique familiale continue de porter ses fruits. Ainsi, le nombre de places vacantes avoisine les 8.000 et pourrait atteindre 12.000 d'ici 2030. La vétusté des locaux est également à prendre en compte, surtout quand on sait que sur les lycées concernés, 5 sont d'anciens lycées municipaux ayant souffert de votre manque d'investissement. Contraints, ces choix vont néanmoins permettre le renforcement des capacités d'accueil pour les filières professionnelles attractives et le développement de filières insérantes.

Le projet pour un nouveau lycée professionnel alternant cours et stages a déjà fait ses preuves dans d'autres Etats européens, notamment en Allemagne. Il s'agit là de mieux accompagner chaque lycéen professionnel tout au long de sa scolarité et de lutter contre le décrochage. Les stages sont complémentaires aux enseignements et au développement des compétences, et leur gratification est une avancée. En effet, pensez aux milliers de stagiaires qui n'ont aucune indemnité. Oui, cela existe. Il s'agit aussi de tenir compte des grandes transitions que connaît notre société et d'adapter les formations aux nouveaux métiers émergents, par exemple dans la transition écologique et le numérique.

C'est pourquoi nous voterons contre ce vœu.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur Patrick BLOCHE, vous avez la… Non, c'est bon.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 122 déposée par les groupes Communiste et Citoyen, Paris en commun et "Les Ecologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 72).

2023 DDCT 70 - Mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris "Paris à 50 degrés : s'adapter aux vagues de chaleur".

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la protection des populations en période de canicule.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, conformément à la conférence d'organisation, à 16 heures 30, nous passons au débat organisé sur la M.I.E., rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation sur "Paris à 50 degrés, les politiques dédiées à l'adaptation de Paris aux super vagues de chaleur", projet de délibération DDCT 70.

Avant de donner la parole aux deux représentants de la M.I.E., M. Alexandre FLORENTIN, président de la Mission, et Mme LELIÈVRE, rapporteure de la Mission, je vais rapidement introduire ce débat.

D'abord, je veux me réjouir que nous prolongions, finalement, le débat sur le P.L.U., que nous prolongions nos réflexions et surtout nos actions sur l'adaptation de Paris au changement climatique avec l'examen de ce rapport.

Je voudrais, bien sûr, remercier le groupe "Les Ecologistes" pour cette initiative… Non, c'est le groupe GIP, c'est cela ? Ou les deux. …et le président de la M.I.E. Alexandre FLORENTIN et sa rapporteure Mme Maud LELIÈVRE, mais aussi tous les groupes qui ont voté le rapport et les préconisations.

Ce rapport s'inscrit dans une stratégie globale dont nous pouvons nous réjouir, qui englobe le nouveau P.L.U., le Plan Climat porté par Dan LERT, qui sera adopté après l'été, qui s'intègre aussi dans tout ce travail que nous avons fait sur le plan d'accélération des investissements de la mandature, mais aussi sur le travail engagé par Pénélope KOMITÈS et notamment sur la résilience et sur cet exercice de crise sur un dôme de chaleur à Paris qui sera conduit en octobre, chère Pénélope.

C'est donc un sujet sur lequel nous travaillons déjà depuis longtemps. Il y a une accélération et, nous le savons, les effets du changement climatique sont déjà visibles à Paris, et beaucoup, d'ailleurs, à l'occasion du P.L.U. bioclimatique, beaucoup d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes nous ont alertés sur le fait que dans une ville comme Paris, ce sur quoi nous devons vraiment travailler, c'est sur la question de la chaleur. Bien sûr, il faut tenir compte du froid, de la question de la gestion de l'énergie, mais la question de la chaleur et des pics de chaleur est un sujet majeur.

D'après une étude qui a été publiée en 2021, la multiplication et l'intensification de ces vagues de chaleur à Paris sont vraiment le premier effet visible, et le risque pour le territoire parisien est que d'ici 2100, des vagues de chaleur pourraient être multipliées par 5 avec de potentiels pics de température à 50 degrés, d'après les scientifiques du G.R.E.C. francilien.

Ainsi, la question, et c'est vrai pour Paris et pour beaucoup d'autres villes, est aussi simple que vertigineuse, même si nous l'avons déjà prise au sérieux dans nos actions : comment se transformer pour résister à de tels chocs climatiques et permettre aux citoyennes et aux citoyens de tout âge, de toute classe sociale, de continuer à vivre dans cette ville dans les années qui viennent ? Les villes n'ont pas été construites pour supporter un tel climat, la nôtre en particulier. C'est une ville dense, minérale, qui n'a pas été pensée pour affronter des nuits tropicales et des canicules toujours plus fréquentes, et elle souffre évidemment de ce que l'on appelle l'îlot de chaleur urbain.

Alors, comment fait-on ? Le maître-mot, c'est l'anticipation mais aussi l'action. On n'a pas attendu, c'est vrai, et je veux remercier Dan LERT, Christophe NAJDOVSKI, Pénélope KOMITÈS et bien d'autres, et aussi David BELLIARD, parce qu'on a d'ores et déjà commencé à agir avec la nature en ville, plus d'arbres - c'est réduire d'un tiers les décès directement liés aux canicules -, en repensant la place de l'eau dans la ville, en multipliant le maillage de nos fontaines, en installant des fontaines rafraîchissantes mais aussi en permettant la baignade en ville, ce que nous avons fait dès la mandature précédente avec la baignade dans le canal et à la Villette mais que nous allons poursuivre évidemment avec les baignades en Seine, qui seront un des héritages importants des Jeux Olympiques et Paralympiques, en rénovant aussi et en adaptant nos bâtiments. Là encore, je veux remercier tout le travail qui est fait avec Jacques BAUDRIER sur cette question de la performance et du confort des bâtiments, mais quand je dis "des bâtiments", ce sont aussi beaucoup des bâtiments d'habitation. Je regrette d'ailleurs que dans le plan de relance post-Covid du Gouvernement, ce soient les ministères et les bâtiments publics. C'est très bien, il faut s'en occuper, mais enfin, sur les logements privés et les logements sociaux, il n'y a pas eu le même effort de fait. Il faut le faire.

C'est aussi tout le travail que nous faisons dans les écoles, les cours "oasis" notamment, qui permettent aussi d'être ouvertes aux quartiers et de rafraîchir les enfants dans la journée mais aussi, le week-end, les habitants du quartier.

C'est aussi tout le travail que nous faisons sur la place de la voiture en ville au profit de la marche, des transports en commun et du vélo, car le cocktail pollution de l'air et fortes chaleurs est un cocktail mortel. Il faut le savoir et je redis ce chiffre : si nous voulons être en respect des normes de l'O.M.S. sur la qualité de l'air que nous respirons dans la Métropole parisienne, il faudra réduire de 60 % - je dis bien de 60 % - le trafic automobile dans la Métropole. Ce n'est pas rien quand on voit que, à Paris, nous l'avons réduit de 40 %, et il reste encore beaucoup à faire. Et puis, bien sûr, retirer du bitume et aller vers la pleine terre.

Tout ce travail est déjà engagé, il faut aller plus loin. Il y a beaucoup de propositions et je veux remercier les uns et les autres de ces propositions. Je veux remercier chacune et chacun aussi de la prise de conscience sur cette question, notamment de l'adaptation de Paris aux super vagues de chaleur parce que, pour pouvoir agir, il faut créer du consensus et du consensus entre nous, et c'est une bonne chose. Cela permettra de dérouler des propositions avec beaucoup moins de freins et du consensus avec la population. Je crois qu'à Paris, elle est engagée et elle prête à avancer. Nous avons absolument tous les moyens pour le faire et la détermination politique, car tout cela sans détermination politique et sans investissements massifs, ce ne serait finalement que des opérations de communication.

Par conséquent, merci pour l'énergie et les propositions qui vont pouvoir être mises en œuvre à l'issue de cette M.I.E.

Je donne la parole à M. Alexandre FLORENTIN, président de la Mission, pour cinq minutes, puis à Mme Maud LELIÈVRE, rapporteure de la Mission.

M. Alexandre FLORENTIN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est avec une certaine émotion que je m'adresse à vous en tant que président de la Mission "Paris à 50 degrés" pour que, collectivement, nous vous en présentions les conclusions.

Paris ne contrôle pas son climat, et celui-ci dérive dangereusement vers les 50 degrés. Derrière ce fait scientifique qui est le titre choc de la Mission, se cache une menace pour l'habitabilité de Paris. En effet, vous le saviez déjà, la chaleur tue, mais la chaleur empêche aussi notre sphère technique de fonctionner correctement, et la chaleur conditionne notre organisation socio-culturelle.

Forcément, si le climat change, tout change, et la Mission s'est attachée à analyser le maximum des pans de nos vies en se posant plusieurs questions. Que s'est-il passé lors des canicules précédentes ? Quid des prochaines qui seront plus précoces, plus tardives, plus longues, plus intenses et plus fréquentes ? Que fait déjà la Ville ? Que pourrait-elle faire différemment, en plus ou en moins ? Pour répondre à ces questions, nous avons auditionné plusieurs dizaines de personnes, analysé plus de 200 documents écrits, mené visites et interviews complémentaires.

L'une des bonnes nouvelles, et vous l'avez évoqué, Madame la Maire, c'est que pour chaque pan de nos vies sous 50 degrés, nous avons systématiquement trouvé une politique de la Ville, comme pour les écoles, avec les cours "oasis", pour le travail avec des adaptations pour les agents de la Ville, dans l'espace public avec les rues aux écoles ou encore avec la gestion de crise. Nous pourrons nous appuyer sur l'existant pour aller beaucoup plus loin.

Nous avons aussi noté des contradictions sur le territoire. Par exemple, quand on rénove pour un climat qui n'existe déjà plus ou qu'on construit comme si l'énergie allait forcément toujours être abondante et disponible. Le problème auquel nous faisons face avec le climat qui se dérègle n'est pas fondamentalement technique, car, après tout, d'autres vivent bien dans des températures beaucoup plus élevées.

Notre défi, en fait, est double. Tout d'abord, nous devons effectuer un changement majeur dans un temps extrêmement court, car presque rien chez nous n'a été pensé pour un climat beaucoup plus chaud. La tâche est dantesque et on le voit bien au travers des 4 ou 5 propositions de la Mission : mieux isoler et faire respirer tous nos bâtiments, créer de l'ombre partout, préparer nos écoles, apporter de la culture dans nos sols rafraîchis, planter partout en pleine terre, jouer du vent, protéger notre patrimoine végétal, oser nous préparer aux pires scénarios, etc. Une nouvelle révolution haussmannienne, en somme, en 10, 15, 20 ans.

Si le premier défi est celui de la temporalité, le deuxième, sous-jacent à la Mission, est de ne pas renforcer le problème à la base. Il nous faut réduire drastiquement toutes nos émissions et toutes nos dépendances à des secteurs très émissifs. Pour répondre à ces deux défis de manière articulée, il nous faudra protéger dans la sobriété et nous concentrer sur l'essentiel.

Si notre Mission a pu clarifier le "pourquoi agir ?" et faire des propositions sur le "que faire ?", il reste un champ immense : comment va-t-on faire très concrètement ? La tentative peut être grande de simplement prolonger l'existant, mais prépare-t-on vraiment l'Everest avec le même entraînement que quand on prépare un 10 kilomètres ? Il nous faut une rupture. Bien sûr, nous pourrons nous appuyer sur le nouveau Plan local d'urbanisme, le Plan Climat, le plan de résilience ou encore celui de santé environnementale, pour ne citer que ceux-là. Et à l'Exécutif et à Dan LERT en particulier, j'envoie mes plus sincères encouragements et je me tiens à votre disposition.

Mais ne nous voilons pas la face : il faudra l'implication de toutes et tous, bien au-delà de la Ville et du territoire parisien. Les citoyennes, les citoyens, les collectivités, les acteurs privés et, bien entendu, l'Etat, nous avons besoin d'une rupture.

Je voudrais conclure en exprimant ma gratitude, tout d'abord au groupe Ecologiste pour sa confiance dans le fait d'avoir accepté et soutenu cette idée un peu folle dès 2020, à Maud LELIÈVRE, rapporteure, pour son sérieux, son humour et les centaines d'heures de travail ensemble, à Esther LOISELEUR, collaboratrice du groupe Ecologiste pour son implication sans faille et sa grande rigueur intellectuelle, à Michel DES BOSCS et ses équipes pour leur professionnalisme et leur soutien malgré nos méthodes de travail parfois déroutantes, et enfin, à tous les membres de la Mission, un grand merci. Merci de votre confiance malgré tous les aléas, les changements et les crises dont seule la politique a le secret.

Toutes et tous ensemble, au-delà de nos partis et de nos parcours, je crois que nous dessinons au travers de cette Mission un Paris "oasis" pour le bien de toutes et tous. Merci de votre attention et au plaisir de travailler sur l'implémentation des préconisations de la Mission d'information et d'évaluation "Paris à 50 degrés".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Merci, Alexandre FLORENTIN, Monsieur le Président de la Mission.

La parole est à Mme Maud LELIÈVRE, rapporteure de la Mission.

Mme Maud LELIÈVRE. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Je souhaite également commencer par des remerciements, d'abord vous remercier, vous, chers collègues, membres de cette Mission d'information, pour votre implication et votre présence constante tout au long de ces 6 mois. Je souhaite également remercier le Bureau des missions de l'Assemblée, en particulier Michel DES BOSCS et ses collaborateurs, Williams ANDRÉS, Fabrice DESCHAMPS, Jeanne GIRODON, Nicolas ROSE, Anne-Gabrielle GRENET et Dominique MARTIN, qui nous ont permis, grâce à leur savoir-faire, leur technicité, de travailler dans des conditions plus que favorables et qui nous ont aidés et guidés pour produire un rapport de qualité.

J'adresse également mes remerciements tout particuliers aux collaborateurs des différents groupes qui se sont impliqués dans cette Mission et en particulier ceux du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, Jeanne BES de BERC et Pierre SEGUIN.

Enfin, il m'appartient important de dédier quelques mots au président de la Mission, Alexandre FLORENTIN, avec qui, c'est vrai, j'ai partagé de longues séances de travail, y compris le week-end, pour essayer de trouver une voie consensuelle et partagée, et avec qui il a été très agréable de travailler intellectuellement pour produire un rapport de qualité.

J'espère que ces liens convergents au sein de la Mission que nous avons trouvés entre élus, collaborateurs, que nous avons su créer perdureront et permettront d'avancer ensemble dans des sujets aussi importants pour décider un meilleur avenir à Paris.

Ce rapport laisse toutefois une interrogation en suspens : fuir ou périr dans une ville "radiateur" ? Voilà une question que, je l'espère, ne devront jamais se poser les Parisiens, notamment ceux qui ne peuvent pas partir. Or, dans un Paris devenu inhabitable, dans un Paris sous 50 degrés, qui pourrait arriver plus rapidement que prévu si nous ne changeons pas de trajectoire, il faudra avant tout protéger les populations.

Sous bien des aspects, Paris est une ville riche, riche en histoire, en ressources, en savoirs, en forces vives, en compétences. Notre Capitale dispose de capacités de résilience qu'aucune autre ville au monde ne peut se vanter d'avoir, grâce à son histoire, à l'hétérogénéité de son architecture. L'histoire de Paris est remplie de moments durant lesquels nous n'avons pas cédé et durant lesquels les Parisiens ont su trouver les ressources nécessaires à la défense et à la protection de leur capitale. C'est aujourd'hui à nous de la protéger face à un ennemi plus invisible, plus sournois mais tout aussi dangereux.

Nous devons nous retrouver ensemble, en tant qu'élus de Paris, à ce moment clé de notre histoire commune. Je ne reviendrai pas sur les propositions ni sur les conclusions qui ont été présentées par Alexandre FLORENTIN, mais les axes d'adaptation sont maintenant connus, nous les avons largement présentés. Ce qu'il est important de se dire, c'est qu'il faut partir de l'existant, aller vers un avenir et agir dès maintenant, agir dès maintenant pour protéger dès l'été prochain les populations, agir dès maintenant, dès ce mois de juin pour protéger ceux qui travaillent dans des conditions difficiles.

Les Parisiens nous attendent, ils attendent de nous, décideurs politiques, que nous puissions mettre de côté nos luttes partisanes et que nous avancions ensemble. Il est vrai que notre vision d'adapter Paris n'est pas totalement la même, mais cette Mission a su montrer qu'on pouvait ensemble avoir des points de convergence, trouver des grandes idées, des volontés communes. Il est vrai que, parfois, et c'est un peu l'image que j'ai de cette Mission, nous avons, un peu comme des plaques tectoniques qui se rencontrent, créé quelques remous, produit des montagnes. Je ne sais pas si c'est l'Everest. En tout cas, la conclusion, c'est qu'individuellement, nous ne pouvons y arriver et que c'est avec une volonté commune, exaspérée, que nous arriverons à dépasser les difficultés que nous connaissons aujourd'hui.

Ces 6 mois de mission nous ont permis de comprendre que c'est la manière avec laquelle nous faisons ville qui doit être repensée. Nous devons partir de ce qui fait Paris pour imaginer demain. Paris, c'est une histoire, une architecture, un romantisme, une renommée que nous ne pouvons oublier quand nous pensons à l'adapter. Bien au contraire, c'est en permettant à Paris de continuer à rayonner à travers l'imaginaire que notre Capitale véhicule que nous pourrons mettre en place des mesures d'adaptation dont le monde entier s'inspirera. Paris est une source d'inspiration et nous pouvons permettre qu'elle le reste en dépassant les contraintes. Elle deviendra ainsi la première ville au monde ayant embrassé son avenir tout en regardant son passé.

S'appuyer sur le patrimoine parisien afin de penser une ville totalement reconnectée avec la nature doit être le moteur de l'élaboration de nos prochaines politiques publiques. Paris doit devenir le berceau du nouveau triptyque humain, ville, nature. Prendre en compte l'histoire et le patrimoine parisien sans avoir peur du changement doit nous permettre collectivement de rendre cette ville plus résiliente, à travers la création d'une nouvelle relation entre l'homme et le vivant. Cette relation peut être porteuse d'espoir, notamment avec la mise en place de solutions fondées sur la nature. Endiguer la spirale infernale dans laquelle l'humanité s'est insérée ne passera que par des solutions collectives, notamment dans les villes et en changeant de modèle civilisationnel. Il faut une implication de tous, celle du Conseil de Paris, des associations que nous avons largement concertées, des citoyens, qu'ils soient engagés ou ceux qui s'engageront demain, du monde économique et du monde du travail.

Quand nous parlons protection de l'environnement, nous parlons aussi de la protection de la ressource en eau, de l'énergie, de l'air non pollué, du système alimentaire, ainsi que de la production des conditions de viabilité sans lesquelles l'espèce humaine ne peut perdurer. C'est pourquoi le modèle d'une ville qui serait intelligente, technique, surclimatisée ne peut être utile qu'à court terme. Sans un environnement sain, les sociétés humaines et leurs structures politico-sociales n'existent pas. C'est donc sur ce chemin collectif que nous devons avancer ensemble collectivement pour garder un Paris viable et habitable.

Repenser Paris, c'est repenser la manière avec laquelle nous faisons ville, avec laquelle nous faisons société. En ce sens, revenir au cadre conceptuel de l'I.P.B.E.S., l'équivalent du G.I.E.C. pour les questions d'environnement, à savoir la nature pour la nature, la nature pour la société et nature pour la culture, s'applique parfaitement à Paris et peut demain servir de fil vert à notre politique d'adaptation. Nous devons retourner à l'essentiel, recréer ces liens, et j'espère que ce sera le sens de nos travaux des prochains mois.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je demande d'ailleurs à chacune et à chacun de mettre vos cartes dans le… lorsque vous parlez.

Merci beaucoup, Madame, et je donne la parole à Chloé SAGASPE, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Si vous trouvez qu'il fait aujourd'hui chaud dans cette salle, préparez-vous, mes chers collègues, à vivre des vagues de chaleur qui vont malheureusement s'intensifier dans les années à venir, car effectivement on estime que la canicule de 2003 sera considérée comme un été normal d'ici 2030 à Paris.

Paris, vous le savez, on l'a évoqué hier, a déjà dépassé le cap fatidique des 2 degrés, et quand certains pourront partir se réfugier à la campagne, nous le savons, malheureusement, d'autres n'auront pas d'autre choix que de rester dans un logement inadapté. C'est donc un enjeu fondamental de justice, non seulement sociale mais aussi environnementale, afin que Paris puisse rester habitable pour toutes et tous.

Je voudrais revenir sur une audition qui a été particulièrement marquante pour moi et pour, je pense, beaucoup de membres de la M.I.E, qui est celle de Magali REGHEZZA, du Haut Conseil pour le climat, qui nous a alertés dès la première audition en nous disant que ce que les villes du Sud ont fait en l'espace de 500 ou 600 ans, à Paris, nous, nous devrions le faire en 10 ans. Et comme Alexandre FLORENTIN l'a justement rappelé, la tâche est titanesque, et Paris à 50 degrés, c'est demain, et demain, cela se prépare dès maintenant. Pour nous, Ecologistes, tout l'enjeu est de passer d'une ville "radiateur" à une ville "oasis" et donc d'opérer une véritable révolution haussmannienne mais à l'envers, c'est-à-dire en revenant sur des siècles et des siècles d'artificialisation des sols, qui contribue à l'effet radiateur que Paris connaît l'été. Je l'ai dit hier lors des débats sur le P.L.U., c'est l'héritage, au fond, d'un urbanisme passé avec lequel nous devons totalement rompre.

Pour y parvenir, il nous faudra débitumer partout où cela est possible pour suivre la désimperméabilisation de notre ville, végétaliser massivement en créant 300 hectares d'espaces verts d'ici 2040, mais aussi renforcer la protection de notre patrimoine végétal et notamment des arbres remarquables, et aussi planter des espèces qui soient adaptées au changement climatique et résistantes en s'appuyant notamment sur la création d'un laboratoire "arbres et climat" que nous appelons de nos vœux.

Mais nous devons aussi repenser totalement l'espace public en privilégiant des revêtements plus clairs pour les toits et les sols, en créant des placettes "oasis" par quartier, en installant des ombrières végétalisées, des pergolas, des fontaines, des brumisateurs, mais aussi et surtout en développant des îlots et des parcours de fraîcheur urbains, car chaque Parisienne, chaque Parisien doit avoir accès à un lieu de fraîcheur à moins de 10 minutes à pied de chez

soi, de jour comme de nuit. Grâce aux Ecologistes et je m'en réjouis, désormais les parcs et jardins seront ouverts la nuit en période de canicule, et des tarifs solidaires dans les musées, dans les cinémas et dans les lieux culturels seront également proposés lors des épisodes de nuit tropicale.

Mais, nous le savons, nous devrons penser l'adaptation à l'échelle du Grand Paris et de l'Ile-de-France, et tous les projets d'artificialisation des sols autour de Paris intra-muros contribuent à faire de Paris un chaudron l'été. C'est pourquoi, nous, Ecologistes, continuerons de lutter sans relâche contre tous les projets de bétonisation, que ce soit au plateau de Saclay, aux jardins d'Aubervilliers ou encore au Triangle de Gonesse.

Ainsi, je ne vous apprendrai rien, mes chers collègues, en vous disant que les Ecologistes, puisque, comme vous le savez toutes et tous, nous sommes à l'initiative de cette Mission, se réjouissent de l'adoption de ce rapport à l'unanimité, dont bon nombre de nos préconisations ont été retenues.

Je vous remercie.

(Mme Carine ROLLAND, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame SAGASPE.

Je donne la parole à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Le réchauffement climatique est déjà là et ses conséquences palpables. Les épisodes caniculaires vont devenir plus fréquents, des températures de 50 degrés sont annoncées pour Paris et vont frapper durement, notamment les populations les plus fragiles et les plus pauvres. Elles toucheront toute l'organisation de la Ville, du travail aux transports et réseaux d'approvisionnement, notamment d'électricité et d'eau, jusqu'à l'habitabilité des logements. Nous devons nous y préparer autant, évidemment, qu'agir pour limiter le réchauffement et ses conséquences, en transformant et en isolant massivement le bâti, en végétalisant, en développant des réseaux de climatisation, en garantissant l'accès à l'eau et à des lieux frais, en augmentant l'albédo grâce à des revêtements clairs, en déployant des solutions passives comme les volets, etc.

Premier sujet d'importance, le travail. Le risque caniculaire doit être pleinement intégré dans le Code du travail, d'autant que les organisations patronales ont démontré, lors des travaux de notre M.I.E. et lors de notre audition, leur manque flagrant d'anticipation et de prévoyance sur le sujet. Mais est-ce étonnant ? Mon camarade Jean-Philippe GILLET y reviendra dans un vœu. Le sujet du travail est central et nous proposons de mettre en place un droit de retrait et de permettre l'adaptation de l'organisation du travail aux vagues de chaleur. Cela pourrait notamment passer par un code de couleur vert/orange/rouge, une météo du travail si vous me permettez l'expression, permettant d'arrêter les fonctions non vitales quand la chaleur devient insupportable.

Deuxième levier d'action important, la végétalisation doit se développer dans une vision d'écologie populaire. La nécessaire végétalisation doit se déployer en priorité dans les quartiers de la ville et plus généralement dans l'Est parisien afin d'atténuer les inégalités environnementales. Car historiquement, la bourgeoisie a façonné Paris, de sorte que les plus nantis bénéficient d'un environnement de meilleure qualité, notamment végétalisé.

Evoquons un autre formidable outil, celui-ci industriel, qui est le réseau de fraîcheur de Paris, vertueux tant socialement qu'écologiquement. Il ne s'est développé jusqu'ici qu'au profit, essentiellement on va dire, des grands comptes à l'Ouest parisien dans les ghettos du gotha. Nous prônons une extension de ce réseau à l'Est de Paris afin, d'une part, d'assurer un meilleur maillage du territoire et, d'autre part, d'y raccorder des bâtiments publics, tels que les crèches, les EHPAD et des écoles.

Et alors, comme mes filles, j'ai gardé le meilleur pour la fin, avec la rénovation du bâti. Si la Ville investit massivement dans la rénovation du logement social, force est de constater que l'Etat est aux abonnés presque absents sur la rénovation du parc privé, qui est de sa responsabilité. Pour respecter la stratégie de la COP21, il faudrait rénover 40.000 logements par an à Paris pour "a minima" 800 millions d'euros annuels. Nous en sommes à peine à 2.000 logements rénovés, à cause de l'insuffisance des aides de l'Etat. L'inaction de la droite, macroniste ou non, est d'autant plus insupportable que cette rénovation créerait des emplois, diminuerait notre empreinte carbone et les factures d'énergie en améliorant le confort tant d'été que d'hiver. En refusant de la financer, le Gouvernement macroniste est coupable et ce sont les générations futures qui sont condamnées.

Enfin, permettez-moi d'en venir très rapidement à la question du financement, sur laquelle mon ami Nicolas BONNET reviendra. Si le réchauffement climatique est largement dû aux logiques du capitalisme, son court-termisme et son obsession de la rentabilité, ce n'est pas au peuple d'en faire les frais. Nous déplorons que certains aient refusé un réel débat sur le sujet, mais nous nous réjouissons que la Mission ait "a minima" retenu notre proposition d'appel aux fonds européens, fléchés sur des critères écologiques et sociaux.

"Il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour", dit le poète. C'est la même chose pour l'ambition écologique : en parler sans poser les moyens de la réaliser est inconséquent. Nous le redisons donc, être responsable aujourd'hui suppose d'être radical.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AQUA.

Je donne la parole à M. Alexis GOVCIYAN, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Nous sommes confrontés, vous le savez tous, à un problème mondial de plus en plus préoccupant, le réchauffement climatique. Les villes en particulier et le milieu urbain en général sont touchés par les conséquences lourdes de ce phénomène, notamment des vagues de chaleur de plus en plus fréquentes, intenses, imprévisibles. Dans les années qui viennent, Paris à 50 degrés ne sera plus une hypothèse mais une réalité, et les conséquences prévisibles pour Paris seront d'abord humaines, mais aussi sociales et économiques. Face à cela, que faut-il faire, et comment ?

Pendant plus de 6 mois, nous nous sommes donc impliqués dans la Mission d'information et d'évaluation "Paris à 50 degrés" aux côtés de nos chers collègues Alexandre FLORENTIN, président, et de ma chère collègue Maud LELIÈVRE, rapporteure de cette Mission, pour essayer de mieux préparer la Ville à faire face à ces enjeux. Je souhaite les remercier pour leur engagement et pour leur implication.

Comme c'est la règle, l'ensemble des groupes politiques au sein du Conseil de Paris étaient représentés au sein de cette Mission. Par ailleurs, la 8e Commission du Conseil de Paris a également suivi la mise en place de cette M.I.E. et nous avons notamment proposé que les préconisations du rapport puissent être déclinées dans le Plan Climat et dans le P.L.U. bioclimatique. Pour ce faire, la Mission, cela a été dit, a auditionné de multiples acteurs publics et privés, 6 mois d'audition, des dizaines de contributions écrites et plusieurs visites de terrain. Voilà pour le cadre.

Ce rapport rappelle à juste titre que Paris est tout d'abord vulnérable à cause de sa forme urbaine, de sa densité et de sa minéralité. En effet, Paris est une ville trop minérale et sa désimperméabilisation est donc un enjeu clé de l'adaptation climatique. De même, la végétalisation et la désartificialisation des sols permettent de diminuer de manière drastique l'impact des îlots de chaleur urbains. Rappelons, mais vous le savez, que les Parisiens ne disposent que de 3,2 mètres carrés d'espaces végétalisés par habitant, ce qui est peu quand l'O.M.S. estime qu'une douzaine de mètres carrés par habitant sont nécessaires. Les végétaux et les arbres en particulier jouent un rôle de climatiseurs naturels de l'espace urbain et permettent de réduire les concentrations à particules fines. L'adaptation de la Capitale est surtout, et on l'a bien vu pendant la M.I.E., un enjeu de santé publique, et au sein de cette M.I.E., nous avons établi une liste de préconisations ambitieuse pour permettre à la ville d'être mieux préparée lors des prochaines canicules.

Paris doit devenir une ville jardin. Pour désimperméabiliser Paris, il y a au sein de cette M.I.E. des propositions pour agir sur différents aspects et sur différents espaces, écoles, places de parking, grandes places minéralisées notamment, afin de les renaturer et de les rendre aux Parisiens. Le rapport propose, et c'est tant mieux, la création de placettes "oasis" qui seront des lieux de fraîcheur, de convivialité et de cohésion sociale accessibles pour toutes et tous, comme nous avons souhaité la végétalisation massive de l'espace public à travers la création de trames vertes continues à partir des parcs et des squares, créant ainsi de nouveaux corridors de biodiversité et de fraîcheur. Il faut que la Ville agisse sur son bâti. Le logement ne doit pas accentuer les inégalités et ne doit pas impacter négativement la santé des Parisiens, d'où la proposition d'un plan massif de rénovation thermique des logements.

Ce plan, avec un plan de financement ambitieux et innovant, pourrait permettre à tout un chacun de vivre le mieux possible dans des conditions appropriées.

Enfin, avant de conclure, je voulais adresser une remarque générale qui nous paraît importante. Répondre aux enjeux de demain par la mise en œuvre de propositions de rupture nécessite une action dans la globalité et, surtout, des moyens financiers sans précédent et une action dans la globalité avec Etat, régions, collectivités qui nous entourent, pour que nous soyons indépendants dans l'interdépendance, comme le disait un responsable politique de premier plan. Il est impossible d'imaginer l'adaptation de la ville sans l'associer aux moyens financiers ainsi qu'au plan d'investissement que cela demande et que ne permet pas l'état actuel des finances de la Ville. Là encore, notre groupe formule des propositions, mais notre groupe vous rappelle aussi la nécessité d'un programme d'investissement municipal pour la mandature, que nous vous demandons depuis fort longtemps. En effet, il n'y aura pas de transition écologique réussie sans planification budgétaire et financement massif. Il y a de l'argent, il y a des financements, mais il faut aller chercher.

Le rapport de la M.I.E. "Paris à 50 degrés" précise toutes les pistes qu'il faut explorer, toutes les propositions qu'il faut mettre en œuvre. Pour protéger ses habitants, la Ville de Paris aurait pu, aurait dû faire sienne et mettre en place, notamment au sein du nouveau Plan local d'urbanisme, toutes les préconisations faites par les élus membres de la M.I.E. et notamment celles que nous avons formulées hier avec notre collègue Maud LELIÈVRE…

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - … et notre chère collègue Mme Delphine BÜRKLI. Tel n'a pas été le cas, hélas, et nous le déplorons.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GOVCIYAN.

La parole est désormais à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Européens… Ecologistes, pardon.

Mme Maud GATEL. - Et Européens aussi, Madame la Maire. Merci beaucoup !

Mes chers collègues, après 6 mois de travail, 75 personnes auditionnées, les 85 recommandations de la Mission d'information traduisent un constat alarmant : la Ville de Paris n'est pas prête à faire face aux conséquences du dérèglement climatique, notamment, et nous l'avons longuement évoqué hier, parce que les discours de l'Exécutif ne sont pas en adéquation avec les actes. Création d'îlots de chaleur, abattage d'arbres, artificialisation de la ville ont contribué à faire de Paris une étuve, comme l'été dernier nous l'a douloureusement démontré avec des relevés de température pouvant aller jusqu'à 59 degrés au sol place de la République, après le record des 42 degrés le 25 juillet 2019.

Selon une étude du "Lancet", parmi 854 villes dans 30 pays en Europe, Paris est la ville où le risque relatif à la chaleur est le plus élevé, et selon Pierre MASSELOT, cela s'explique par le manque de végétation et par la couleur du goudron et des matériaux utilisés à Paris. En ajoutant cela à la faible présence d'eau, à la topographie ainsi qu'aux émissions de chaleur entropiques, Paris est une ville fortement exposée à l'effet d'îlot de chaleur urbain, faisant peser des risques majeurs sur la santé des habitants et la biodiversité. D'où l'importance de cette Mission d'information, dont je veux saluer la qualité des travaux, l'implication d'Alexandre FLORENTIN, son président, à l'origine de cette proposition, et de Maud LELIÈVRE, sa rapporteure, une mission indispensable, vitale même. Car à côté de l'indispensable atténuation, diminution de 55 % de nos émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 au niveau européen, à laquelle Paris doit naturellement prendre toute sa part, nous devons aussi travailler sur l'adaptation. Paris à 50 degrés ne relève pas de la science-fiction et nécessite que nous changions de braquet.

Je voudrais revenir sur certaines des recommandations ambitieuses que notre groupe a portées dans le cadre de la M.I.E.

Premier volet, préserver l'habitabilité de notre ville. Après la lutte contre le froid, c'est désormais aussi à la lutte contre le chaud que nous devons nous atteler. Si nous n'accélérons pas, de très nombreux logements seront impropres à l'habitation. Il faut donc développer le raccordement des bâtiments aux réseaux de "froid urbain", intégrer le confort d'été aux normes de rénovation et repenser notre utilisation des toits. Nous prônons également l'interdiction des sorties de climatiseur sur les toits.

Deuxième volet, faire passer Paris d'une ville "radiateur" à une ville "oasis", et ce, grâce à une importante désimperméabilisation et à la végétalisation de pleine terre. Paris doit devenir un véritable jardin et non une ville pelouse, en rapport au débat de ce matin. Développer l'ombre en veillant à des indices de canopée exigeants et étendre les trames vertes à partir des parcs pour créer de nouveaux corridors de biodiversité et de fraîcheur. Cette revégétalisation doit s'appuyer sur des espèces résistantes, sobres en eau. La ville "oasis" passe également par la création de places de village, ombragées et créatrices de lien social.

Troisième volet, mieux faire circuler l'air à Paris pour rafraîchir l'espace urbain de manière passive en préservant les couloirs d'air existants.

Enfin, mieux protéger les populations en améliorant l'efficacité du fichier REFLEX, en ouvrant davantage de lieux refuges, pensés pour tous, y compris pour les animaux, et en imposant des restrictions de circulation en période de canicule.

Face aux pics de chaleur à venir, la situation parisienne est plus qu'alarmante. Il n'est pas trop tard, mais c'est maintenant. Et le fait d'avoir rejeté en bloc, hier, nos amendements et vœux, dont la plupart étaient la traduction des recommandations de la M.I.E., est un très mauvais signal. Face à la catastrophe annoncée, ce ne sont pas de postures dogmatiques dont nous avons besoin, mais bien de rassembler toutes nos forces avec un seul objectif : permettre à Paris de surmonter ce défi en dépassant les clivages et petits jeux politiques. La protection des Parisiens est à ce prix.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame GATEL.

La parole est à Mme Nathalie LAVILLE, pour le groupe Paris en commun.

Mme Nathalie LAVILLE. - Merci.

Mes chers collègues, cette M.I.E. a été passionnante à plus d'un titre, évidemment parce que cela nous a permis, déjà, de faire le point sur tout ce que la Ville de Paris avait déjà mis en place pour affronter la crise environnementale qui nous frappe aujourd'hui de plein fouet, mais aussi parce que cela nous a conduits à réfléchir à ce que nous pourrions faire pour que les Parisiennes et les Parisiens puissent toujours vivre et vivre bien dans notre Capitale, même lorsque les canicules y seront plus longues et plus nombreuses.

Je voudrais vous parler d'une audition qui m'a particulièrement marquée. Un représentant syndical nous a expliqué que sur les chantiers de réfection des routes, il n'est aujourd'hui plus possible d'embaucher des étudiants en

jobs d'été pour remplacer les ouvriers qui sont partis en vacances. En fait, ces jeunes, qui ne sont pas habitués à ces travaux pénibles, ne supportent pas de travailler durant ces périodes estivales de plus en plus chaudes, et il leur arrive donc de s'évanouir et, encore plus grave, de se brûler en tombant sur le goudron qu'ils sont en train de poser. Il nous a donc expliqué que travailler sur les chantiers en période de canicule, on ne sait tout simplement pas faire, sauf à installer des caissons réfrigérés pour que les personnes puissent se rafraîchir durant leur pause dans la journée. Nous avons d'ailleurs les mêmes problématiques dans les cuisines des bars et des restaurants, où la chaleur durant les canicules est tout simplement insupportable.

Ces témoignages nous disent que, pour l'heure, nous n'avons pas de réponse à toutes les problématiques qui sont posées par la crise climatique, mais qu'à tout le moins, notre adaptation passera par un changement radical de nos modes de vie.

La M.I.E. que nous avons menée a pu aboutir à des propositions qui, si elles ne répondent pas à toutes les questions que nous posons, peuvent accompagner les Parisiennes et les Parisiens pour faire face à cette crise environnementale majeure, qui se traduit en partie par un réchauffement important de notre Métropole.

Paris ne part évidemment pas de rien, la Ville et sa majorité ont œuvré pour que Paris reste une cité habitable malgré le changement climatique, et ce, depuis son premier Plan Climat adopté dès 2007. Rappelons qu'il a été actualisé en 2018 avec de nouveaux objectifs toujours plus ambitieux pour mettre en œuvre l'accord de Paris en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et plus de 500 mesures dans les domaines de la rénovation thermique des bâtiments, du développement des mobilités actives, de l'alimentation durable ou encore de la végétalisation. Nous l'avons vu hier, l'adoption de notre nouveau P.L.U. bioclimatique nous permettra lui aussi de mieux faire face aux canicules à venir.

Cela veut dire par exemple que nous soutiendrons activement le plan de réhabilitation des logements, avec l'objectif de 40 % du parc de la Ville réhabilité d'ici 2030 pour qu'il soit mieux isolé, pour qu'il soit producteur d'énergies renouvelables, pour qu'il soit végétalisé. Cela veut dire aussi que nous mettrons en place des dispositifs spécifiques pour prendre soin des personnes les plus vulnérables ou encore que nous exploiterons davantage le réseau fraîcheur de Paris.

Les propositions sont nombreuses, et pour conclure, il me semble que nous pouvons nous féliciter de cette volonté politique forte qui nous permet de renforcer cette révolution urbaine au service du climat et du bien-être des Parisiennes et des Parisiens.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame LAVILLE.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Notre groupe Changer Paris a tout de suite accueilli avec beaucoup d'intérêt la proposition du groupe "Les Ecologistes" d'initier cette Mission d'information, transpartisane par définition, sur les fortes vagues de chaleur à Paris. Avec Véronique BALDINI, Anne BIRABEN, Elisabeth STIBBE et Franck MARGAIN, nous avons participé à ces travaux avec enthousiasme et détermination, dans un esprit de partenariat total avec le président Alexandre FLORENTIN et la rapporteure Maud LELIÈVRE, que je tiens à remercier sincèrement et profondément.

L'impact des vagues de chaleur sur les infrastructures et le quotidien des Parisiens est essentiel et incontesté et concerne de nombreux domaines comme l'urbanisme, la végétalisation, le travail, les transports ou la santé. Les nombreuses auditions menées nous ont permis d'aboutir à un constat que nous partageons tous, et cela s'est d'ailleurs largement entendu cet après-midi, et à l'idée que les chantiers sont nombreux pour adapter la ville et protéger les Parisiens lors de ces épisodes amenés à se reproduire et à s'intensifier, les vagues de chaleur n'étant ni de gauche ni de droite, ni du centre.

Nos infrastructures urbaines sont indispensables au bon déroulement de l'activité humaine et rendent les villes attractives. A travers des choix forts en matière de végétalisation, de mobilier urbain ou de consommation énergétique, nous devons être capables de maintenir cette activité et cette attractivité tout en adaptant notre environnement de façon à atténuer les effets de ces fortes chaleurs.

Les effets des fortes vagues de chaleur sont ressentis par tous les Parisiens, quels que soient leur âge, leurs activités ou leurs quartiers de résidence. Ainsi, il existe de nombreuses fragilités auxquelles nous devons tenter d'apporter des réponses. Si les fragilités liées aux diverses situations sociales sont les premières venant à l'esprit, ces fortes températures ont aussi des effets potentiellement dangereux, voire mortels pour certains types de travailleurs ou pour les personnes pratiquant une activité sportive.

En complément de l'établissement de ce constat, évaluer les politiques parisiennes en la matière était essentiel pour déterminer de bonnes solutions. Malheureusement, faire le tri dans les informations de l'Exécutif s'est révélé extrêmement compliqué. Plutôt que d'apporter des données précises et des textes objectifs, nous recevions des paragraphes entiers d'éléments de communication sur des dispositifs mis en place par la Ville. Cette démarche politicienne n'a apporté aucune plus-value au rapport et me semble être assez éloignée de l'esprit même d'une M.I.E.

Si le président et la rapporteure, que nous remercions pour leur ténacité, ont cherché tout au long de cette Mission à établir un véritable consensus, cette volonté de refuser toute critique des actions engagées par la Ville a porté atteinte à l'efficacité de notre démarche collective.

Cette Mission a aussi pâti d'un contexte politique particulier. Tout d'abord, vos négociations internes pour réviser le Plan local d'urbanisme, tant en termes de temporalité qu'en termes d'idées, ont relativisé les travaux de cette Mission transpartisane et, comme l'a très bien dit Maud GATEL, nous ont laissés un peu dubitatifs sur l'acceptation même des propres amendements ou propositions que nous avions à faire.

Aussi, l'organisation des sessions de travail a été perturbée par un combat politique extérieur aux sujets de la Mission. Si le droit de défendre ses convictions est inaliénable, nous déplorons cependant l'absence d'une certaine souplesse et les difficultés d'agenda à tenir dans ces circonstances.

Enfin, retenons le positif et l'esprit qui doit animer ces M.I.E., qui doit justement parvenir à un travail approfondi et qualitatif au-delà de nos clivages politiques. Et c'est le seul argument que nous avons justement, c'est la seule enceinte que nous avons aujourd'hui au sein du Conseil de Paris pour travailler en profondeur et de façon transpartisane sur des sujets très précis, et c'était le cas encore aujourd'hui.

Une notion de clivage politique qui vous est devenue un peu étrangère, de dépassement de ces clivages politiques qui est devenue un peu étrangère à un Exécutif qui continue à se croire intouchable au terme de 22 ans de mandat, et je crois que c'était la conclusion que nous souhaitions apporter, en restant évidemment positifs sur les conclusions de cette M.I.E, et je laisserai évidemment mes collègues développer les arguments de fond sur l'ensemble de la M.I.E.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BERTHAULT.

La parole est à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Quand je suis arrivé à Paris, ce qui me faisait peur, c'était d'abord le froid. Je suis venu de Martinique, donc cela s'explique. Je ne me suis jamais vraiment adapté au froid, mais je crois que, finalement, aujourd'hui, j'ai plus peur du chaud à Paris que du froid. Ma première canicule d'été, cela a été assez douloureux. On oublie d'ailleurs un peu vite, parce que moi, je ne suis pas forcément à plaindre, que les sans-abri meurent autant l'été que l'hiver. J'ai entendu quelqu'un dire tout à l'heure que la chaleur n'est ni de droite ni de gauche, mais la chaleur ne touche pas de la même façon les classes sociales. Les plus pauvres meurent beaucoup plus de la chaleur que les autres. Il y a ceux qui peuvent partir, et les "vieux", c'est vrai aussi. Il y a ceux qui peuvent partir, quand il fait chaud, dans leurs maisons de vacances, et ceux qui ne le peuvent pas.

D'où l'importance d'une réponse politique, collective de la force publique. Je tiens à remercier d'ailleurs la Ville pour ce travail et toutes celles et tous ceux qui ont travaillé les 85 recommandations, les 6 mois de travail, parce qu'évidemment, il y a une prise de conscience de l'urgence climatique. J'ai dit hier qu'il y a une étude de "The Lancet" - cela a été dit tout à l'heure - qui conclut que Paris est la ville où le risque de mourir de chaud en cas de canicule serait le plus élevé en Europe, et cette Mission d'information, effectivement, est un signal d'alerte.

Cependant, j'ai une petite crainte. Oui à la collaboration de droite, de gauche, toutes les bonnes volontés sont bienvenues, on peut avoir quelques réponses collectives, des cours "oasis", des rues aux écoles, mettre des volets, des places "oasis", une carte des lieux rafraîchis, des lieux-refuges. Oui en théorie, mais, sauf à dépolitiser les questions climatiques, réagir rapidement, c'est faire des choix. Est-ce que le "tout bureau", par exemple, est compatible avec la transition écologique ? Non. Est-ce que laisser faire la spéculation est compatible avec l'imposition de choix contraints, sur le bâti par exemple, qui ne répondent pas à des impératifs de coût mais à l'urgence climatique ? Non, évidemment. Est-ce que le tout-voiture, par exemple, est compatible avec la lutte contre le réchauffement climatique ? Non plus.

La débitumisation, la préservation de la pleine terre, des arbres remarquables, tout le monde est pour, en théorie. Mais lorsqu'il faut financer tous ces choix et lorsqu'ils rentrent en contradiction avec d'autres exigences économiques, là commencent les problèmes. Parce que ce n'est pas le marché, ce n'est pas le laisser-faire qui réglera le problème. C'est la puissance publique...

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je vous invite à aller vers votre conclusion, Monsieur SOREL…

M. Laurent SOREL. - … c'est la planification. Eh bien je conclus. Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - … et votre temps est dépassé. Merci.

La parole est à Mélody TONOLLI, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Dans la continuité de ce qui a été évoqué avant moi, je retiens la qualité des échanges que nous avons eus pendant plus de 6 mois lors de la M.I.E. "Paris à 50 degrés", que ce soit avec les 75 experts et expertes ou entre les différents groupes politiques.

Parmi tous les sujets abordés par la M.I.E., je souhaitais revenir sur le fil conducteur qui ne nous a jamais quittés tout au long de nos réflexions, protéger les Parisiennes et les Parisiens et, en priorité, les plus fragiles. En effet, la Mission a été particulièrement attentive à l'impact des vagues de chaleur sur les publics vulnérables. Je pense à nos aînés, aux personnes à la santé fragile ou encore aux enfants ou aux sans-abri.

La Mission a également été attentive aux inégalités environnementales face au dérèglement climatique et a intégré dans ses réflexions les facteurs aggravants en fonction des typologies de quartiers. Enfin, cette Mission a démontré que nous ne vivons pas la chaleur de la même manière selon l'âge, le genre, le niveau de vie et le lieu de vie. Nous ne sommes pas toutes et tous égaux face aux vagues de chaleur. Tenir compte, dans nos politiques, des vulnérabilités différenciées est donc une question de justice climatique et sociale. Traiter les inégalités, c'est un enfin un enjeu de santé publique, comme nous le rappellent tristement les 15.000 morts de la canicule de 2003.

J'en viens donc à nos préconisations et je citerai 5 axes.

Le droit à la fraîcheur. Paris, cela a été rappelé précédemment, est la ville où l'on risque le plus de mourir de chaud dans les années à venir, d'après une étude récente du "Lancet". Il y a donc nécessité d'agir et d'assurer à chacune et à chacun un droit à la fraîcheur, par exemple avec des lieux de fraîcheur gratuits pour toutes et tous à moins de 10 minutes de chez soi, car l'adaptation ne doit pas être synonyme de privilège.

Deuxième axe, le plan Grand Chaud, qui inquiétait notre collègue précédemment, qui prévoit notamment la mise à l'abri - et cela l'inquiétait à juste titre - des personnes les plus vulnérables et notamment les sans-abri, car, en effet, ceux-ci meurent tout aussi bien l'hiver que l'été. Ainsi, ce plan Grand Chaud, dans nos préconisations, prévoit des espaces-refuges et des lits supplémentaires sur le modèle du plan Grand Froid.

Troisième axe, un Big Bang de la rénovation thermique du bâti. Ce troisième axe prévoit un plan d'action radical de rénovation du bâti public comme privé, car agir sur les inégalités, c'est aussi agir sur l'urbanisme et le bâti. Il nous faut inclure la problématique de l'habitabilité d'été, encore trop souvent sous-estimée dans les rénovations, des rénovations dont il faut accélérer le rythme en ciblant prioritairement les publics les plus fragiles.

Quatrième axe, adapter le travail. Les travailleuses et les travailleurs peuvent grandement souffrir de la chaleur, non seulement en extérieur mais aussi dans les métiers fortement exposés des secteurs du soin, du tourisme ou encore de la restauration. C'est pourquoi notre rapport prévoit la mise à jour régulière du plan Canicule pour les agentes et les agents de la Ville et une anticipation des vagues de chaleur à venir dans l'organisation des missions exposées à la chaleur.

Enfin, cinquième axe, des écoles "oasis" protectrices pour nos enfants, car nous devons nous donner les moyens de protéger nos enfants. Ce rapport propose la création d'écoles "oasis" pour protéger les enfants, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de nos écoles, et pour leur garantir des conditions d'études dignes tout au long de l'année.

Chers collègues, il nous reste maintenant à passer à l'action et à nous donner les moyens de ces ambitions qui sont partagées et dont nous ne pouvons faire l'économie.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen, en vous précisant qu'il reste 2 minutes 59 de temps de parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais à mon tour saluer le constat consensuel que nous avons réussi à établir dans cette Mission d'information et d'évaluation et le rapport, et je voudrais aussi remercier tous les acteurs qui y ont contribué, notamment l'équipe administrative qui nous a accompagnés dans ces travaux, le président de la M.I.E. et sa rapporteur Maud LELIÈVRE qui ont animé ces réunions.

Evidemment, nous partageons les mêmes constats, nous savons aujourd'hui que les rapports du G.I.E.C. se succèdent et nous amènent dans l'impasse s'il n'y a pas une réaction très rapide. Mais j'aimerais tout d'abord rappeler que ce réchauffement climatique ne vient pas de nulle part. Il est la conséquence d'une activité économique plus focalisée sur la rentabilité immédiate et l'enrichissement de quelques-uns que sur l'intérêt général. Nous sommes ainsi convaincus que les mesures d'adaptation et d'atténuation sans rupture avec le mode de production capitaliste, moteur de ce dérèglement climatique, sont vouées à l'échec. Mais ce réchauffement climatique est aussi permis par l'inaction des gouvernements successifs. Les pics de chaleur ne constituent malheureusement qu'une des très nombreuses conséquences du réchauffement climatique et perturberont profondément nos sociétés. Ils toucheront en premier lieu les populations les plus fragiles, les plus pauvres, les moins à même de s'adapter ou de fuir les îlots de chaleur. Ils toucheront toute l'organisation de la ville, du travail, des transports, des réseaux d'approvisionnement, de l'habitation, des logements.

Cette M.I.E. parle du réchauffement climatique, mais nous aurions souhaité parler un peu plus des moyens à y consacrer. Le débat sur le financement des mesures et les désaccords sur les propositions, pourtant simples et justes, sont révélateurs d'un double discours non moins dangereux dans l'inaction, un double discours qui accepte la notion d'urgence climatique mais qui refuse d'engager les moyens financiers pourtant indispensables à cette lutte. C'est donc un discours qui a les apparences d'une prise de conscience écologique, mais qui s'accommode des inégalités sociales et du "statu quo" en matière de redistribution des richesses.

Les élus Communistes ont donc participé à cette Mission en ciblant des enjeux majeurs, notamment la transformation du bâti, en couplant avec les enjeux sociaux et les conditions de travail, mais nous avons aussi mis sur la table des propositions concrètes de financements nouveaux pour mettre les moyens colossaux en face d'un problème colossal.

Les mesures préconisées dans ce rapport nécessitent des investissements massifs et la création de nouveaux emplois permettant de généraliser de nouveaux savoir-faire. Promouvoir un changement à la hauteur des enjeux suppose donc des financements nouveaux et importants, et nous pensons que c'est totalement lié à toutes les propositions que j'ai faites avec Paul SIMONDON dans le rapport sur la fiscalité. Pour preuve, aujourd'hui, dans "Le Monde", le titre, c'est "Les ultrariches contribuent moins à l'impôt", avec un rapport à la clef qui s'appuie sur un rapport fondé sur les données de Bercy, qui remettent au cœur la question des dividendes. En tout cas, la question climatique est totalement liée à la question de la fiscalité.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président. Parfait, respect du temps, par ailleurs.

Mme LECOUTURIER, pour le groupe... Non ? D'accord. Il restait 40 secondes effectivement.

La parole est donc à Mme Johanne KOUASSI, pour le groupe Paris en commun.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Madame la Maire.

Je souhaiterais, déjà, exprimer ma reconnaissance à l'égard d'Alexandre FLORENTIN, le président, et Maud LELIÈVRE, la rapporteure, pour cette M.I.E. de qualité, avec des auditions qui ont été de très bon niveau et forcément des moments plus conflictuels, mais aussi beaucoup d'échanges entre nos groupes et surtout l'arrivée à un consensus.

La Ville a conçu dès 2007 son premier Plan Climat parisien. Beaucoup a été fait depuis, forcément. Est-ce que c'est suffisant ? La réponse est non, et c'est bien pour cela qu'un plan d'accélération des investissements a été annoncé. Mais il faudra, bien sûr, aller encore plus loin et encore plus vite, et je pense que le P.L.U. bioclimatique sera un outil efficace dans le défi que nous devons relever. Mes collègues l'ont dit, planter davantage, débitumer dès que possible, construire mieux, protéger, réhabiliter, rénover, les pistes sont sur la table. La tâche est vaste et il y a une volonté politique forte de la Ville et de nombre de collectivités.

En revanche, il y a quand même un grand absent dans tout cela, c'est l'Etat. L'Etat consacre peu au financement de la transition écologique et, pour autant, l'optimisme pousse à penser et à voir des signaux encourageants. Il y a peut-être un "momentum" dont on doit profiter. Jean PISANI-FERRY, qui n'est pas le plus subversif des économistes ni le plus atterré, et Selma MAHFOUZ, que je tiens à citer parce que, souvent, étrangement, on ne la cite pas, ont remis un rapport à la Première Ministre récemment. Ce rapport est très clair, il dit la même chose que la M.I.E., il dit la même chose que ce que disent les scientifiques depuis longtemps, à savoir qu'il est nécessaire dès maintenant d'accélérer les investissements pour adapter les villes au réchauffement climatique et aux vagues de chaleur. Mais là où c'est vraiment subversif, c'est dans les recommandations pour financer cette transition : il y a clairement le recours à la dette publique et la mise en œuvre d'un prélèvement forfaitaire sur le patrimoine financier des plus aisés. Alors, j'entends déjà la partie droite de l'hémicycle grincer des dents, mais il y en aura besoin.

La Ville répondra présente, aura à cœur de mettre en place les préconisations, mais il faudra que l'Etat nous accompagne, les différents échelons locaux également, car la planète est à tous et ce défi se présente à nous tous. Il n'y a qu'avec les efforts de tous que nous arriverons à relever ce défi, dans l'optimisme bien sûr.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame KOUASSI.

La parole est à Anne BIRABEN, pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Présidente.

Tout d'abord, je souligne le fait que cette M.I.E. était particulièrement passionnante, et je crois que nous sommes tous, ceux qui y ont participé, convaincus que ce sujet était essentiel, et nous avons vraiment travaillé de concert. Je remercie aussi Alexandre FLORENTIN et Maud LELIÈVRE pour la bonne tenue, jusqu'au bout, de cette M.I.E. et pour l'animation parfaite, malgré les difficultés que nous avons pu rencontrer.

Les fortes vagues de chaleur que nous connaissons de plus en plus doivent nous interroger aujourd'hui sur l'organisation architecturale de notre ville et sur les propriétés de son bâti, de l'espace public et de notre rapport à la

verdure. Les études menées et certains témoignages que nous avons eus lors des auditions le prouvent, nos immeubles, nos rues et nos logements n'ont pas été construits en fonction du nouveau climat. Ainsi, l'une des lignes directrices de notre réflexion a été de concilier le respect des caractéristiques patrimoniales parisiennes avec les réponses à ces enjeux essentiels pour l'avenir de notre ville et des Parisiens. Notre réflexion s'inscrit dans l'interaction entre l'histoire, le paysage et le patrimoine, dont résulte notre environnement spatial. Pour adapter le patrimoine bâti, les solutions toutes faites n'existent pas, c'est au cas par cas qu'il faut agir. La synthèse des actions permettra de maintenir un équilibre indispensable à notre ville.

Nous avons souvent répété que Paris allait avoir un climat comparable à celui de Séville, ou de Montréal par exemple, climat continental. Des pistes de réponse peuvent exister en regardant vers ces lieux qui savent aussi s'adapter à ces phénomènes en respectant leur histoire. Il est ainsi possible de s'inspirer de leurs méthodes pour optimiser les flux énergétiques naturels comme le soleil, la quantité de ciel visible et de mieux réguler les températures des appartements.

L'une de nos meilleures alliées pour rafraîchir la ville est la végétalisation. Nous savons que les formes végétales urbaines sont susceptibles de répondre aux enjeux majeurs du climat, de l'hydrologie, de la maîtrise de l'énergie et du confort thermique en ville. L'idéal est d'habiter ou travailler à proximité d'espaces verts d'envergure, en végétation haute et basse. L'arbre feuillu, le vrai, pas l'arbre cosmétique, procure de l'ombre et agit comme un climatiseur. La toiture végétalisée est sympathique, mais moins efficace. En revanche, teinter de clair les toits avec un albédo élevé fait partie de nos propositions. La perte de couvert, c'est-à-dire d'arbres, est créatrice d'îlots de chaleur, comme les rues "canyons", où l'air et la pollution ne peuvent pas s'échapper. La perte de couvert, c'est l'absence d'évapotranspiration à cause de l'absence d'eau et d'humidité. Notre ville est largement en dessous des normes de l'O.M.S. sur le sujet et cela joue dans notre façon d'appréhender ces vagues de chaleur.

De même, il faut favoriser les espaces de respiration et favoriser l'arrivée d'air frais - c'est hygiénique, cela dépollue - jusqu'au centre-ville par des couloirs d'air frais, des masses d'air froid à partir d'une altitude ou d'un point haut. Je pense, par exemple, à Paris, à Télégraphe ou à Montmartre dans le 18e. La surélévation des bâtiments existants, des dents creuses réduit considérablement cette ventilation, y compris celle des logements - pas uniquement des rues -, nous le savons tous, majorité municipale comprise.

Les pistes existent donc et tous les groupes en ont proposé. Le traitement de cette question relève de l'essentiel pour ne pas se retrouver bloqué quand il sera presque trop tard. Il est ainsi temps d'agir pour proposer une politique volontariste et non cosmétique sur les problématiques environnementales. La Ville est-elle prête à protéger sa population ? A quand Paris ville verte, bleue et blanche ?

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame BIRABEN.

Je donne la parole à Alice TIMSIT, pour le groupe "Les Ecologistes", en vous précisant qu'il reste 3 minutes et 14 secondes de temps.

Mme Alice TIMSIT. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chers collègues.

Les mots de Magali REGHEZZA, du Haut Conseil pour le climat, résonnent encore dans nos têtes et auprès de l'ensemble des membres de la M.I.E., j'en suis certaine. Ma collègue Chloé SAGASPE l'a rappelé tout à l'heure, pour faire face à la chaleur et aux super vagues de chaleur, Paris devra faire en 10 ans ce que les villes du Sud ont fait en 500 ou 600 ans.

Pour relever ce défi, nous avons besoin d'un plan, un plan pour rendre concrètes et opérationnelles ces recommandations, consensuelles, un plan de financement et un plan de gouvernance. Nous avons d'abord besoin d'un plan d'investissement qui soit à la hauteur, avec de nouvelles pistes de financement, accompagnées d'une méthodologie budget climat de la Ville, comme c'est déjà le cas, pour qu'aucun euro dépensé ne heurte le climat. Et à cette méthodologie doit s'ajouter désormais un réflexe "adaptation". Pour toutes les dépenses de la Ville, nous devons penser le budget à travers le prisme de l'adaptation. Nous devons fuir, en réalité, la mal-adaptation. On ne peut plus se permettre aujourd'hui, dans un scénario d'urgence climatique, de continuer à financer des projets foncièrement mal adaptés, comme de grandes tours de bureaux en verre ou de l'urbanisme sur dalle.

Pour adapter Paris, nous avons également besoin d'un plan de gouvernance, interne à la Ville déjà, mais nous avons surtout et avant tout besoin d'embarquer les citoyennes et les citoyens, car notre réussite collective dépendra de l'adhésion et de l'enthousiasme que nous arriverons à susciter autour de ces transformations radicales. Il faut que chaque Parisienne, chaque Parisien soit en mesure de comprendre les enjeux, de se les approprier et d'accompagner à leur échelle la mise en place des solutions, à l'échelle de leur logement, de leur rue ou de leur quartier.

En creux de ces propositions se dessinent surtout le futur d'une ville enthousiasmante, une ville désirable, une ville plus verte qui redonne toute sa place à l'eau, une ville où l'on respire mieux, avec moins de voitures, avec plus de mobilités douces, avec plus de places, de placettes conviviales où se rafraîchir l'été, une ville où les toits seraient producteurs d'énergie, comme c'est déjà le cas, une ville où l'on pourrait se baigner dans les canaux et dans la Seine…

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Pardon, Madame TIMSIT, je me permets de vous interrompre. Pouvez-vous mettre votre carte, s'il vous plaît ?

Mme Alice TIMSIT. - Je vais poursuivre, si cela ne vous dérange pas, parce que j'ai bientôt fini.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - En fait, c'est un problème de décompte du temps pour le groupe.

Mme Alice TIMSIT. - J'avais calibré mon intervention pile pour trois minutes, ne vous inquiétez pas.

Une ville désirable donc, et le Paris de demain n'est pas nécessairement une dystopie futuriste où l'on vivrait dans un épisode de "Black Mirror", enfermé dans une bulle artificielle de climatisation. Et de la même façon, il n'y a pas de fatalité à ce que le Paris de demain condamne les plus précaires à subir les vagues de chaleur en restant à Paris quand d'autres pourront fuir la ville. Alors, entre cuire et fuir, ou agir, les Ecologistes ont décidé d'agir radicalement.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, Mme la Maire indiquait à nouveau, à la radio ce matin, l'urgence à agir et M. le premier adjoint hier terminait son intervention sur le P.L.U. en disant que si la maison brûlait, on ne regardait plus ailleurs désormais, fort heureusement. Et pendant les séances de cette M.I.E. extrêmement riche effectivement et extrêmement éclairante, je dois avouer, en tant que responsable politique, en tant qu'élu, mais je pense que cela a été le cas des autres élus, que j'ai appris énormément de choses et que j'ai encore plus ouvert les yeux. Je dois le concéder et je pense qu'on doit tous le concéder humblement, avec des auditions qui parfois étaient effrayantes, parfois apportaient des solutions heureusement, mais qui étaient effectivement de grande qualité. Et je veux remercier le président, sa rapporteure et l'ensemble des membres avec lesquels on a travaillé.

Pendant les séances de cette M.I.E., me revenait sans cesse une phrase de René CHAR, que j'affectionne particulièrement, qui est à la fois vertigineuse et belle, qui est : "La lucidité est la blessure la plus rapprochée du soleil." Cela fait 21 jours qu'il n'y a pas eu de pluie à Paris. 21 jours ! La réalité est là et il nous faut tous être lucides pour pouvoir prendre à court, moyen et long terme les bonnes décisions, et parfois, être lucide, c'est difficile. Pourtant, c'est sans doute notre premier "job" en tant que politiques, pour pouvoir prendre les bonnes décisions. La réalité est donc là et un Paris à 50 degrés n'est plus un scénario de science-fiction, c'est ce qui nous attend.

Lucide, notre collectivité, depuis de nombreuses années, sous l'impulsion de la Maire de Paris, l'a été, très tôt, et c'est ce que de nombreuses auditions ont montré. La Ville de Paris est lucide, car elle s'est dotée dès 2017 d'une stratégie de résilience comprenant un plan d'action pour mieux anticiper et surmonter les crises qui pourraient survenir.

Dans le cadre de la refonte de la stratégie de résilience engagée en 2022, l'exercice de crise "Paris à 50 degrés" en octobre prochain, en octobre 2023, sera un temps fort de la refonte de la stratégie de résilience de Paris. Il vise à anticiper les impacts possibles d'un dôme de chaleur à l'échelle du territoire parisien, à fluidifier la coordination avec nos partenaires, à consolider les mesures prévues par la Ville en cas de canicule extrême et à faire émerger de nouvelles pistes d'action. Il comporte un exercice de crise sur table avec une quinzaine de partenaires et un exercice de terrain qui se déroulera dans le quartier de la place de Rungis le 13 octobre et dans le quartier du Danube dans le 19e arrondissement, le 13 octobre, Journée nationale de la résilience. Dans ces deux quartiers, une simulation sera réalisée avec des citoyens volontaires, et des ateliers sont organisés en amont avec les différents participants pour préparer au mieux cet exercice. L'association de la population à la préparation et à la tenue d'un exercice de crise sur les canicules extrêmes, c'est une première mondiale.

La Ville a été lucide très tôt aussi, comme le montrent les annonces faites ce midi, qui reprennent pour le court terme un certain nombre de préconisations réalistes, financièrement tenables, pouvant rapidement être mises en œuvre, qui ont été des préconisations de la M.I.E. et qu'avait aussi portées notre groupe pour le court terme. La Ville met en place des mesures de rafraîchissement, comme des ombrières dans l'espace public, avec 26 nouvelles ombrières qui seront déployées, le déploiement également de 100 fontaines d'ici 2026, l'installation de nouvelles fontaines et de nouveaux points de brumisation.

Les préconisations qui ont été faites par la M.I.E. présentent des solutions qui permettront dans un premier temps de retarder l'arrivée du point critique tout en poursuivant une politique écologique ambitieuse au service de la transition écologique, puis, dans un second temps, de prévoir des mesures atténuant les impacts sanitaires, sociaux, environnementaux d'un Paris à 50 degrés.

En gros, ce qui ressort des recommandations de la M.I.E., c'est qu'il nous faut un changement d'échelle, et c'est ce qui a déjà été énoncé, mais un changement d'échelle sur la base de ce qui est déjà largement enclenché. Des cours "oasis", on va passer - c'est une des préconisations mais aussi une des choses engagées par la Ville et par le P.L.U. qu'on regardait hier - aux écoles "oasis" ou aux placettes "oasis". Des espaces de baignade dans le

canal, on va passer aux espaces de baignade dans la Seine, à une accélération de la végétalisation, de la solarisation des toits, ce qui tombe bien, car c'est largement encouragé dans le P.L.U. que nous avons voté hier.

Evidemment, il nous faut également un plan d'action radical de rénovation du bâti public comme privé, ciblant prioritairement les publics les plus précaires et les Q.P.V., quartiers "politique de la ville", et permettant de rénover "a minima" 40.000 logements privés par an - ce sont les chiffres qu'au sein de cette M.I.E. on s'est donnés - et d'accélérer la rénovation du parc social.

C'est aussi autoriser, dans le cadre réglementaire pour les toitures privées, des petits espaces de toiture, même sur des toits en zinc. Il y a d'ailleurs eu un dialogue au sein de la M.I.E. comme il y a eu un dialogue dans les discussions qui ont précédé le P.L.U., entre la Commission du Vieux Paris et les services des urbanistes, et c'est un dialogue qu'il faudra poursuivre.

C'est autoriser aussi des toits-terrasses collectifs, des hauteurs sous plafond, des logements traversants dans les derniers étages, ou plutôt imposer, et non pas autoriser, comme le P.L.U. tend à l'inciter et comme on l'a vu hier.

Le rapport a donc montré toutes les nécessités de l'accélération de l'adaptation de la Ville, et les politiques sont engagées de manière volontariste. Que ce soit avec la M.I.E., avec ce P.L.U. bioclimatique qui tourne la page de la ville bitumée ou avec la stratégie de résilience qui est déjà largement travaillée depuis de nombreuses années, et je veux saluer ici Pénélope KOMITÈS sur ce sujet, on peut se réjouir déjà d'une chose qui n'était pas forcément acquise il y a quelque temps, c'est que, maintenant, nous sommes tous lucides.

Mais, pardon de devoir le dire, pour réparer nos blessures présentes, déjà prégnantes, et pour éviter que Paris devienne définitivement invivable, il ne faudra pas être de mauvaise foi. Si la M.I.E. conclut qu'il faut adapter très rapidement et vigoureusement le bâti, qu'il faut, pour réduire les îlots de chaleur urbaine, impulser la rénovation énergétique indispensable des bâtiments sans contraindre, étant entendu qu'on ne peut pas le faire sans contraindre les promoteurs et qu'on ne peut pas le faire non plus… Et là, je m'adresse aux collègues qui faisaient partie de cette M.I.E. et qui sont proches de l'Etat : sans un engagement fort et amplifié de l'Etat, comme ma collègue Johanne KOUASSI l'a dit, on ne peut pas le faire. On ne peut pas le faire si l'Etat, alors que la Ville va au-delà de ses prérogatives sur le sujet avec notamment le programme "Eco-Rénovons Paris", avec tout l'argent que la Ville met dans ce programme pour encourager la rénovation du bâti… Il est évident qu'une ville ne peut pas supporter seule cette nécessité et le rythme auquel il faut faire ces changements. Par conséquent, il faut que l'Etat, non seulement mette de l'argent mais, en plus, n'en enlève pas à la Ville, ce que, justement, il fait, comme nous en avons parlé ce matin.

Comment faire une ville "jardin", Maud ? Comment rendre 40 % de la surface déconnectée ou désimperméabilisée, comme la M.I.E. le demande ? Comment créer des espaces verts, arriver à 10 mètres carrés par habitant, comme le prône l'O.M.S., sans restreindre la place de la voiture, et drastiquement ? Et comme le disait Mme la Maire tout à l'heure, il faudra le faire, certes pour des questions de respiration, mais aussi si on veut débitumer, car on ne peut pas débitumer ou déconnecter 40 % de l'espace sans réduire drastiquement la place de la voiture. Or, il y a encore parfois, à ce sujet, un double discours, des gens qui nous disent "il faut faire de la rénovation, il faut une ville plus vivable, il faut débitumer" et, en même temps, qui s'opposent quand on fait - je vais citer un projet, et ce n'est pas parce qu'il est polémique, mais parce que je le trouve fort intéressant - le projet du Trocadéro, qui a des oppositions. C'était un grand projet de débitumisation et de piétonnisation de l'espace public.

Aussi, j'adore le patrimoine - il me reste peu de temps -, j'adore les toits en zinc, mais mourir dans un beau patrimoine sous des toits en zinc à 50 degrés, cela ne m'intéresse pas. Ce n'est pas possible et il faudra donc nécessairement réfléchir à des adaptations.

Il faut donc aller plus loin, cette M.I.E. marque vraiment une volonté commune d'accélération et j'espère que tous les groupes seront cohérents dans ce que cette M.I.E. annonce et qui nous a rassemblés dans ces préconisations.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SITBON.

Dernier orateur, M. Franck MARGAIN, pour le groupe Changer Paris. Il reste 6 minutes et 49 secondes de temps pour votre groupe.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Adapter Paris aux conséquences des fortes vagues de chaleur implique d'avoir une attention particulière aux différentes fragilités que comporte notre ville, et la ville est très loin d'être préparée à ce risque climatique. Ainsi, le retard pris dans les aménagements publics comme la voirie, où les milliers de rustines de bitume pallient l'absence d'investissement dans des revêtements perméables, les erreurs d'urbanisme comme l'arrachage des pelouses et des bassins de la place de la République, où les records de chaleur sont, depuis, battus d'année en année.

Tous les Parisiens sont concernés, quels que soient leur âge, leurs activités ou leur quartier de résidence, et contrairement à ce que j'ai entendu dans cet hémicycle, l'Ouest de Paris souffre autant de la chaleur que l'Est de Paris, en particulier les enfants, les plus âgés, les personnes porteuses de handicap, les personnes atteintes de

maladie. Les riches comme les pauvres ont des enfants, des parents, des handicaps ou des maladies fragilisantes. Toutes les catégories sociales souffrent.

Par la péréquation de l'impôt, tout le monde contribue en fonction de son niveau de revenu et répond à l'urgence climatique et sociale. En ce sens, au cours de la Mission, nous avons cherché à proposer des solutions pour répondre à un maximum de ces problématiques. Je salue l'extraordinaire implication d'Alexandre FLORENTIN et de Maud LELIÈVRE, qui ont essayé de gérer au mieux le climat particulièrement délétère de cette M.I.E., où beaucoup de participants semblaient souhaiter régler des comptes politiques plutôt que de travailler dans l'intérêt des Parisiens.

Se déplacer en ville par des températures élevées est compliqué, tant pour nos seniors, pour les familles que pour les promeneurs. La recherche de fraîcheur devient essentielle. A ce titre, il nous semble impératif de faciliter l'accès à des endroits frais, à leur maillage territorial. Des pistes existent. Cela peut, par exemple, passer par la recherche d'accords avec des commerces pour y aménager des espaces de convivialité au frais ou par des accès facilités aux lieux de culture. Nous pouvons légitimement attendre des actes et des résultats.

Un pan essentiel passe par des aménagements, des équipements dépendants de la Ville comme les E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P., les écoles, les crèches et autres. Il est important d'imaginer des méthodes pour sensibiliser nos jeunes, notamment les collégiens, aux conséquences de ces vagues de chaleur et aux gestes réflexes importants à avoir dans ces périodes. Ce travail au long cours s'avérera payant à terme.

La situation de nombreux travailleurs à Paris doit nous préoccuper, tant ils peuvent être confrontés aux conséquences de ces fortes températures, en particulier les agents de la Ville, qui sont peu protégés, ou ceux des chantiers ou des transports. Avant de penser des grandes lois, des modifications nationales, l'adaptation doit se faire à notre échelle avec les outils et leviers dont dispose déjà la Ville de Paris dans la manière de gérer.

Autre sujet majeur, celui du financement de toutes ces mesures d'adaptation. Durant la Mission, il a été rapidement clair que cette question était à la fois essentielle et complexe. Au-delà de considérations idéologiques, de taxations supplémentaires, comme aiment beaucoup les proposer nos collègues, le sujet était de déterminer la méthode pour faire de ces idées une réalité. Pour cela, notre groupe a défendu 3 axes de bon sens, afin de planifier ces investissements.

Dans un premier temps, un audit général budgétaire et financier de la collectivité pour déterminer les capacités de notre Ville et de ses organismes associés à investir dans des actions structurantes pour l'adaptation et la transformation de Paris face aux vagues de chaleur.

Dans un second temps, nous continuons à demander qu'un plan d'investissement de la mandature soit présenté d'ici la fin de l'année 2023 et qu'il comprenne un volet spécifique consacré à l'action durable de Paris sur les conséquences du réchauffement climatique, notamment les vagues de chaleur. Cette mesure nous apparaît essentielle afin de gérer de façon saine les finances de la Ville, tout en maximisant sa capacité d'investissement.

Enfin, qui dit bonne gestion, pour nous, dit évaluation. Nous demandons qu'un comité de suivi effectue après chaque été un retour d'expérience sur l'adaptation de Paris aux périodes de forte chaleur pour tirer la leçon des expérimentations mises en place et être toujours plus efficace pour agir au service des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Pour répondre à l'ensemble des intervenantes et intervenants que je remercie à nouveau, je donne la parole à Dan LERT, au nom de l'Exécutif.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Je voudrais d'abord remercier au nom de l'Exécutif, à mon tour, l'ensemble des membres de la M.I.E. "Paris à 50 degrés", en particulier son président Alexandre FLORENTIN et sa rapporteure Maud LELIÈVRE. Je voudrais également saluer la qualité des travaux qui ont été menés par cette Mission, 85 préconisations, plusieurs dizaines d'auditions, 75 auditions exactement, et je voudrais aussi remercier le groupe Ecologiste de Paris d'avoir été à l'initiative de cette Mission.

Permettez-moi de repartir du constat de l'accélération du changement climatique à Paris, pour illustrer ce à quoi Paris doit se préparer.

Le changement climatique à Paris est une réalité et il s'accélère dans notre ville comme sur le reste du territoire national. Paris s'est déjà réchauffé de 2,3 degrés et l'été 2022 a été un avant-goût du climat qui nous attend à Paris, avec 22 jours de canicule. Cet été 2022 sera la norme dans les prochaines années, ce sera plus de 34 jours de canicule à la fin de ce siècle. Le climat de Paris va ressembler à celui d'une ville comme Séville, au sud de l'Europe, et nos études sont claires, les canicules extrêmes sont le défi numéro 1 pour le territoire parisien. Les étés vont être de plus en plus chauds avec une multiplication par 3 des nuits tropicales, qui sont dangereuses pour la santé des Parisiens, et Paris se prépare, effectivement, à affronter des pics de chaleur à 50 degrés. Même si ce ne sera pas le seul défi à anticiper, les inondations les plus violentes et les sécheresses feront de plus en plus partie de notre vie dans un avenir proche.

Il y a donc véritablement urgence à accélérer l'adaptation de Paris face au péril climatique en s'inspirant des villes du sud de l'Europe. C'est une urgence de santé publique pour protéger les personnes les plus vulnérables, c'est aussi une question sociale, car ce sont les personnes les plus précaires qui sont en première ligne du changement climatique et qui n'ont pas les moyens de s'adapter, parce qu'elles vivent dans des logements mal isolés, des quartiers pollués ou n'ont pas la possibilité de se mettre au vert. Nous avons constaté en 2022 une surmortalité en Ile-de-France de 21 % et une hausse des passages aux urgences. On sait, selon une étude de Sante publique France, qu'en période de forte chaleur, les personnes âgées ont 4 fois plus de risque de mourir de chaud sous un toit non isolé.

Il nous faut, selon la formule de François GEMENNE, "éviter l'ingérable" mais aussi "gérer l'inévitable". Toujours agir, toujours lutter contre le changement climatique, c'est continuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre, c'est continuer nos politiques d'atténuation et nous adapter aux effets du changement climatique, qui produit déjà ses effets dévastateurs sur le territoire parisien comme sur le territoire national.

La Mission "Paris à 50 degrés" propose d'amplifier les politiques d'adaptation face aux vagues de chaleur à Paris et, quelque part, de changer de braquet. Ce constat de la réalité du changement climatique et de la nécessité d'y apporter des réponses fortes à la hauteur du défi climatique est dorénavant partagé par l'ensemble des groupes politiques, et c'est une bonne nouvelle. Plus personne ne conteste la nécessité d'agir vite et fort pour protéger les Parisiennes et les Parisiens. La Ville est déjà très engagée depuis 15 ans sur la réduction des gaz à effet de serre. Il nous faut maintenant amplifier les mesures d'adaptation sans nous résigner sur le front de la lutte contre le changement climatique, et c'est exactement l'ambition du P.L.U. bioclimatique que nous avons adopté hier et du Plan Climat qui sera adopté à l'automne. Passer un cap, changer d'échelle dans l'adaptation de Paris pour faire face notamment aux super vagues de chaleur.

L'enjeu, c'est d'agir afin que notre ville reste habitable et respirable pour tous dans le futur. Le défi est immense, le climat change plus vite qu'une ville, mais notre majorité municipale, l'Exécutif parisien y travaille d'arrache-pied. Concrètement, je reprendrai la formule du président de la Mission d'information, il s'agit de passer d'une ville "radiateur" à une ville "oasis". C'est une révolution haussmannienne à l'envers qui doit désormais inspirer nos politiques.

Ce Big Bang s'appuie sur plusieurs leviers. Premièrement, massifier la rénovation énergétique pour adapter plus vite les logements parisiens, en favorisant notamment l'isolation par l'extérieur. Débitumer partout où c'est possible, comme dans les rues aux écoles nouvellement piétonnisées ou dans les quartiers réembellis et réaménagés. Végétaliser massivement la ville et transformer Paris en ville jardin avec l'objectif du P.L.U. de 300 hectares d'espaces verts supplémentaires pour atteindre les 10 mètres carrés d'espaces verts par habitant, soit le respect des recommandations de l'O.M.S. Et continuer à développer notre réseau de froid, qui est un outil stratégique pour s'adapter au changement climatique et dont la taille sera multipliée par 3 en ciblant en priorité les établissements sensibles, comme les hôpitaux parisiens.

L'exercice d'anticipation qui a été réalisé par la M.I.E. à partir des projections climatiques a permis de passer au crible l'ensemble des politiques d'adaptation mises en place à Paris depuis 15 ans. La Mission a fait des recommandations d'actions. Sur le fond, cette Mission propose de changer d'échelle sur les politiques d'adaptation, de passer des cours "oasis" aux écoles "oasis", des rues aux écoles au Paris jardin, ou encore de réunir sur un même site plusieurs dispositifs de rafraîchissement, jusqu'ici testés séparément, ce qui est le principe des placettes "oasis". Les recommandations de ce rapport valident la priorité qui a été donnée à la végétalisation de la ville pour rafraîchir la ville, pour rafraîchir Paris, que nous avons engagée dans la mandature.

Paris est engagé depuis maintenant de nombreuses années dans une stratégie d'adaptation du territoire, qui a été intégrée au Plan Climat parisien. Grâce à l'action coordonnée de nos services publics municipaux et sous l'impulsion de l'Exécutif, et je voudrais citer évidemment mes collègues Christophe NAJDOVSKI, David BELLIARD, Jacques BAUDRIER et tant d'autres, Pénélope KOMITÈS, les résultats sont là. On comptabilise à Paris 1.300 îlots de fraîcheur urbains. En 2023, 97 % de la population parisienne est à moins de 7 minutes d'un lieu-dit frais en journée. Des états ont été débitumés, notamment dans les rues aux écoles. 55.000 logements sociaux ont été globalement rénovés, isolés, protégés des fortes chaleurs et protégés du froid. Et nous allons multiplier par 5 les rénovations dans le parc social pour être sur la bonne trajectoire, celle du Plan Climat.

Dès cet été, nous renforcerons nos mesures d'adaptation pour protéger les Parisiens des très fortes chaleurs. Nos objectifs sont très simples à court terme : plus d'ombre avec 24 nouvelles ombrières qui vont être déployées sur des places des écoles ou dans des jardins. Ces nouveaux mobiliers viendront renforcer la centaine d'ombrières déjà présente dans les parcs notamment. Plus de points d'eau et de rafraîchissement, 40 fontaines brumisantes supplémentaires qui vont venir renforcer le réseau très dense de la Ville de Paris, qui compte déjà 1.200 fontaines présentes sur le territoire parisien. Il y a aussi 800 commerçants engagés avec nous, chez qui on peut recharger gratuitement sa gourde quand on vit à Paris, 60 brumisateurs dans les parcs et jardins de la Ville de Paris, 10 supplémentaires pour cet été, de nouvelles baignades éphémères en plus de la baignade du bassin de la Villette, et mon collègue Pierre RABADAN fera des annonces dans quelques jours pour les baignades éphémères supplémentaires, et plus de fraîcheur en privilégiant les toits peints en blanc et les revêtements clairs au sol. Sur les toits, nous allons équiper par exemple la crèche Louis blanc, dans le 10e arrondissement, et nos expérimentations

montrent que c'est efficace, avec une baisse de 3 à 6 degrés dans les derniers étages de ces équipements collectifs. Nos objectifs sont assez simples, c'est une quarantaine d'établissements prioritaires qui sont très exposés aux questions de chaleur. Des crèches, des écoles, des bibliothèques, des gymnases vont voir leurs toits repeints en blanc.

Nos actions et notre détermination à transformer Paris sont fortes, mais soyons honnêtes, elles ne sont pas encore suffisantes pour faire face au défi climatique. Le Plan Climat que notre Assemblée examinera à l'automne fera de l'adaptation aux conséquences du changement climatique une priorité absolue. Il intégrera des mesures de rupture au regard des projections climatiques dont nous disposons et, évidemment, les travaux et les préconisations de la M.I.E. nourriront largement ce document.

Pour répondre à un vœu qui a été déposé par le groupe MoDem, je voudrais simplement ne pas rompre avec l'esprit transpartisan qui a animé cette Mission et rappeler, comme je l'ai indiqué aux membres de la 8e Commission, que ces préconisations vont alimenter le Plan Climat parisien qui sera révisé et adopté à l'automne, et qu'un certain nombre de propositions qui sont faites dans ce vœu sont la traduction des recommandations de la M.I.E. Je demanderai donc à la rapporteure qui a déposé ce vœu de bien vouloir le retirer au profit de ce débat qui arrive, qui est devant nous et qui commencera dès le mois de septembre.

L'exercice de crise intitulé "Paris à 50 degrés", qui sera organisé en octobre par ma collègue Pénélope KOMITÈS, sera aussi l'occasion de tester les propositions de la M.I.E. et d'anticiper un événement climatique tel qu'un pic de chaleur à 50 degrés dans deux quartiers parisiens, les 13e et 19e arrondissements, et de tester un certain nombre de propositions et de recommandations de la M.I.E.

Face à ce défi du changement climatique, à cette course contre la montre, nous avons besoin de l'implication, de la volonté, de l'énergie de l'ensemble des acteurs du territoire parisien. Nous allons donc continuer à mobiliser les services de la Ville de Paris mais aussi l'ensemble des Parisiens, les entreprises, les acteurs économiques, les associations pour démultiplier nos forces pour faire face à ce défi climatique.

Nous avons aussi besoin de choix clairs de la part du Gouvernement. Le Ministre de la Transition écologique a mis en débat récemment un scénario à plus 4 degrés en France, et c'est en effet nécessaire. Il faut maintenant que cela se traduise en actes. Un tiers des projets de rénovation énergétique sur le territoire parisien sont encore freinés par les services de l'Etat à travers l'avis des architectes des bâtiments de France. Nous avons besoin que cette doctrine évolue pour nous adapter, adapter nos bâtiments aux effets du changement climatique, et que la doctrine des architectes des bâtiments des architectes de France intègre les enjeux climatiques aux côtés des enjeux de protection du patrimoine. La Ville de Paris l'a fait dans le cadre du P.L.U. bioclimatique, l'Etat doit maintenant aussi franchir le pas et permettre que le visage de Paris évolue pour s'adapter au changement climatique.

Nous avons aussi besoin de mobiliser des financements pour répondre à ce défi de l'adaptation. Paris se mobilise et cela s'est traduit par le plan d'accélération des investissements de la mandature, qui répond à ces nouvelles priorités d'investissement, mais les investissements que nous mettons en place, et nous avons besoin du soutien de l'Etat, nous coûteront de toute façon beaucoup moins cher que la réaction aux catastrophes climatiques. Je rappelle que le coût d'une crue décennale, par exemple, est estimé à un montant entre 3 et 30 milliards d'euros sur le territoire grand-parisien ou francilien. L'Etat doit donc véritablement accompagner financièrement les collectivités territoriales, qui sont en première ligne face au changement climatique. C'est une question à la fois de fiscalité et de justice sociale.

Pour répondre, en conclusion, à Mme GATEL, on n'a pas le luxe, comme le disait le vice-président de la Commission européenne, d'une pause dans la lutte contre le changement climatique et dans la protection de la biodiversité au moment où la crise climatique s'accélère, et nous devons donc tous ensemble être mobilisés pour répondre à ce défi de l'adaptation au changement climatique de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Dans votre réponse, vous avez répondu au vœu du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes en lui proposant de le retirer.

Je m'adresse donc audit groupe : le vœu n° 102 est-il maintenu ?

Maud GATEL. - Le vœu présente un plan Grand Chaud dès 2023, donc nous le maintenons.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

S'agissant d'un rapport, je vous rappelle qu'il n'y a pas de vote, et nous allons revenir à l'examen des vœux et projets de délibération dans l'ordre des commissions.

Juste avant, permettez-moi une annonce de la part de notre collègue Lamia EL AARAJE. Nous sommes en plein Mois du handicap, qui se déploie actuellement à l'Hôtel de Ville. N'hésitez pas, à l'occasion de vos allées et venues, à aller découvrir à la fois la buvette tenue par Anne(?) IÉMEU(?), la Fédération handisport, la tente d'A.P.F. France handicap et la caravane des Aidants, entre autres.

Je vous en remercie par avance pour elles et eux.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la demande de suppression des fermetures de classes dans les écoles et collèges parisiennes.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 123 relatif à la demande de suppression des fermetures de classes dans les écoles et collèges parisiens.

La parole tout d'abord à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Je vais présenter le vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Alors pardon. M. Jean-Noël AQUA, pour le même groupe.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Courant juin, les rectorats seront amenés à réviser le nombre de postes enseignants dans l'Éducation nationale. Alors que le Gouvernement a jusqu'ici privilégié une logique purement comptable supprimant massivement les postes au nom du déficit financier, nous lui demandons, par ce vœu, de revenir sur ses choix. Plutôt que de profiter de la baisse démographique à Paris pour améliorer la qualité de l'enseignement public en baissant le nombre d'élèves par classe, le Ministère a décidé la suppression massive de postes et n'est revenu en mars que sur trois fermetures dans le primaire, avec des arguments parfois un peu fallacieux que nous avons entendus au rectorat, consistant à dire que le nombre d'élèves par classe ne serait peut-être pas si déterminant dans les apprentissages. Ce choix de fermeture est insupportable quand on sait qu'en France le nombre d'élèves est parmi le plus élevé d'Europe et participe largement des difficultés du service public. Les collèges aussi sont durement touchés avec plus de 100 suppressions de postes. Pourtant, là aussi, pour les collégiens, l'encadrement est important, d'autant que l'on sait que souvent le collège est un moment crucial dans la scolarité des adolescents et c'est souvent là où les décrochages scolaires peuvent se produire.

Au nom de cette logique purement financière, la Région Île-de-France - tout à l'heure, j'ai entendu des propos assez curieux -, dirigée par Mme PÉCRESSE, a vraiment décidé la fermeture de huit sites de lycées, sept sites d'enseignement professionnel en particulier. Là encore, ces fermetures concernent dans une grande mesure les élèves issus des familles les plus pauvres, particulièrement inscrits dans ces filières. Alors que les inégalités sociales du monde adulte s'enracinent dans les déterminismes scolaires, nous le redisons, ces mégotages sur l'Éducation nationale sont purement insupportables. Nous exigeons donc, par notre vœu, des moyens supplémentaires à la hauteur des besoins pour une école publique émancipatrice et nous demandons au Rectorat de convoquer un C.D.E.N. et non de régler la question via un groupe technique beaucoup moins ouvert et transparent.

Je vous remercie.

(Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, remplace Mme Carine ROLLAND au fauteuil de la présidence).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à Jean-Noël AQUA et au groupe Communiste, à travers le dépôt de ce vœu, de revenir sur la carte scolaire de la rentrée prochaine. Nous avons déjà eu l'occasion d'échanger sur ce point. Nous avons déjà eu l'occasion de voter des vœux et, en l'occurrence, je voudrais saluer la forte mobilisation des enseignants et des parents d'élèves. Il y a eu à deux reprises des nuits des écoles. Force est de constater que les lignes ne bougent pas puisqu'un C.D.E.N. s'est tenu le 6 mars, mais annulant seulement trois fermetures de classes. Nous butons toujours sur cette logique comptable que Jean-Noël évoquait à l'instant, qui amène à ce que la dotation du ministère à l'Académie de Paris soit vécue comme un choc brutal et inédit avec un nombre de fermetures de classes dans les écoles et de divisions dans les collèges que nous n'avions jamais connu, alors que l'on pourrait profiter de la baisse de la démographie scolaire pour donner des moyens humains plus importants à l'école publique.

Avec Jean-Noël, nous étions présents samedi au congrès annuel de la F.C.P.E. Paris. Je voulais alerter notre Assemblée sur le fait que les rapports entre l'école publique et l'école privée ont été évoqués de manière très forte, notamment compte tenu du déséquilibre qui amène aujourd'hui à ce qu'il y ait de moins en moins de moyens pour l'école publique et de plus en plus de moyens pour l'école privée, en sachant que l'école privée accueille à Paris un nombre très conséquent d'élèves non parisiens. En ce qui concerne les fermetures de classes, je voudrais évoquer

ces deux chiffres qui disent tout : un poste est supprimé pour 17 élèves en moins dans le public ; un poste est supprimé pour 53 élèves en moins dans le privé. Vous voyez le déséquilibre.

Bien entendu, je donne un avis favorable à ce vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Nous avions une demande d'explication de vote pour Jean-Pierre LECOQ, mais comme on ne le voit pas, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 123 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 73).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au respect des règles de publication du tableau de suivi des vœux adoptés en Conseil de Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 124 relatif au respect des règles de publication du tableau de suivi des vœux adoptés en Conseil de Paris.

La parole est à Catherine DUMAS, pour le groupe Changer Paris.

Mme Catherine DUMAS. - Il s'agit d'un vœu qui concerne le règlement intérieur du Conseil de Paris, qui prévoit que l'on respecte l'article 14 de notre règlement intérieur. Nous demandons par ce vœu que l'on envoie à l'ensemble des groupes politiques et aux élus non-inscrits un suivi des vœux adoptés par le Conseil de Paris.

J'ajoute que le dernier tableau de suivi des vœux transmis par l'administration date du 27 juillet 2022, bientôt un an. Nous souhaitons donc que le règlement qui stipule que l'Exécutif assure un suivi des vœux adoptés par le Conseil et transmet un tableau aux groupes et aux élus non-inscrits soit respecté alors qu'à ce jour, ce n'est pas le cas.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je vais donner un avis favorable à ce vœu pour qu'il n'y ait vraiment aucune ambiguïté sur notre volonté, avec évidemment le soutien actif de l'administration, de respecter l'article 14 du règlement intérieur du Conseil de Paris. Vous savez que nous votons beaucoup de vœux, que la réalisation des vœux est parfois d'une durée plus ou moins longue ou même parfois que le vœu est irréalisable. Il y a toujours un temps de latence entre le vote du vœu et la transmission de tableaux de suivi des vœux. En tout cas, nous allons évidemment vous faire parvenir un tableau actualisé de suivi des vœux très prochainement.

Je donne évidemment un avis favorable à ce vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 74).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réduction de l'exposition des enfants de 0 à 6 ans aux écrans.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 125 relatif à la réduction de l'exposition des enfants de 0 à 6 ans aux écrans.

La parole est à Mme Inès de RAGUENEL, pour le groupe Changer Paris.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, exposer un enfant de moins de 6 ans aux écrans altère fortement son développement et peut engendrer des problèmes de sommeil, des troubles de comportement, de langage ou de l'attention. Ces risques sont connus et documentés. Hélas, d'après les parents, 43 % des très jeunes enfants entre 0 et 2 ans utilisent Internet, 26 % regardent des vidéos de courte durée. L'exposition aux écrans est plus marquée encore chez les enfants issus des milieux les plus défavorisés.

À l'école, dès la maternelle, il est courant de proposer aux enfants de petits films, que ce soit sur le temps scolaire comme sur le temps périscolaire, les jours de mauvais temps par exemple. Alors, comment est-il justifié ? On nous dit que les écrans auraient une visée pédagogique et que leur usage serait encadré par le personnel éducatif. Dans le fond, peu importe le contexte, peu importe le contenu, l'impact demeure inchangé. L'écran est évidemment une solution pratique pour occuper les enfants. Il n'en demeure pas moins nocif.

Ainsi, collectivement, nous devons nous fixer l'objectif de remédier à la tentation du numérique pour nos enfants. La crèche et l'école doivent être le fer de lance de cette ambition. C'est pourquoi nous déposons ce vœu en demandant la création d'un label "Zone zéro écran" dans les crèches parisiennes. Leur utilisation en crèche est aujourd'hui, certes marginale, voire nulle, mais ce label permettrait de parer aux évolutions sociétales futures qui viendraient banaliser leur usage. La Suède l'a fait ; elle a connu cette évolution malheureuse et elle en est revenue. À nous d'en tirer les leçons également.

C'est la même logique dans les écoles maternelles. L'éducation des petits Parisiens de 3 à 6 ans sur le temps périscolaire est de notre responsabilité. Faisons le choix d'être irréprochables et exemplaires pour eux.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - La parole est à Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je vais annoncer tout de suite la couleur : je souhaiterais que ce vœu soit retiré, sinon j'émettrai un avis défavorable au nom de l'Exécutif, parce que je trouve que ce n'est pas reconnaître l'engagement de la Ville sur ce sujet. Je suis un peu surpris de l'apparition de ce vœu 15 jours après les États généraux de la parentalité et de l'éducation au temps du numérique organisés par Dominique VERSINI, auxquels j'ai été associé. Nous avons passé toute une journée, et certains collègues peuvent en témoigner - je pense notamment à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, mais il y en avait sans doute d'autres -, à poursuivre l'objectif que vous portez dans votre vœu, c'est-à-dire la réduction de l'exposition des enfants de 0 à 6 ans aux écrans. Je ne peux pas valider un vœu qui laisserait sous-entendre que la Ville développerait une politique volontariste et déraisonnée de l'usage des écrans pour les enfants en crèche et en maternelle. En crèche, les établissements d'accueil de la petite enfance n'utilisent pas d'écrans avec les tout-petits. Un peu comme on veut développer l'école dehors d'ailleurs, on veut développer les crèches en plein air ou du moins l'accueil en plein air des tout-petits. Nous sommes donc extrêmement sensibilisés avec Dominique VERSINI et d'autres adjoints et pleinement mobilisés avec l'Éducation nationale.

Vous avez fait la part entre l'utilisation des outils numériques comme supports pédagogiques dans les écoles. Vous évoquez la surexposition, qui est un vrai problème, dans lequel d'ailleurs on ne peut pas faire porter uniquement la responsabilité sur celles et ceux qui s'occupent des tout-petits ou sur les enseignants ou les équipes périscolaires dans les écoles maternelles. Il est évident qu'il faut embarquer dans cet enjeu majeur les parents qui ont cette première responsabilité de co-éducation.

Compte tenu de tous ces éléments, il me serait agréable que vous retiriez votre vœu et que nous puissions travailler plus que jamais toutes et tous ensemble.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu n° 125 est-il maintenu ?

Mme Inès de RAGUENEL. - Oui, je le maintiens parce que dans ce cas on est tous d'accord pour créer ce label.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la formation des animateurs à la surexposition des enfants aux écrans.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 126 déposé par le groupe Changer Paris, relatif à la formation des animateurs à la surexposition des enfants aux écrans, est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au développement du pôle linguistique du collège Raymond Queneau (5e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 127 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes", relatif au développement du pôle linguistique du collège Raymond Queneau (5e), est retiré de l'ordre du jour.

2023 DFPE 98 - Subvention (177.540 euros), avenant n° 3 à l'association "La Chouine" (18e) pour la crèche parentale 7/8, square Ornano (18e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 98 relatif à l'attribution d'une subvention et d'un avenant à l'association "La Chouine" pour la crèche parentale square Ornano, dans le 18e arrondissement.

La parole est à Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

Personne ne prend la parole ? Non ?

Puisque j'ai présenté le projet de délibération, nous passons au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 98.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DFPE 98).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la préservation des jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 128 est relatif à la préservation des jardins d'enfants pédagogiques dans la Ville de Paris.

La parole est à Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Vous le savez, les jardins d'enfants pédagogiques constituent les plus anciens établissements d'accueil de la petite enfance à Paris. C'est un élément essentiel d'accompagnement, d'éveil et d'acquisition de 800 enfants. À Paris, nous avons par exemple cinq structures localisées dans le 20e arrondissement.

La loi dite "pour une école de confiance" - on se posait la question depuis les interventions d'avant -, qui a été adoptée en 2019, met en péril le modèle de ces jardins d'enfants. Je le rappelle, ces structures accueillent des enfants de 2 à 6 ans. Cette alternative aux crèches et aux écoles maternelles est particulièrement adaptée aux enfants en situation de handicap pour lesquels la scolarisation dès 3 ans peut présenter une difficulté.

Ils sont souvent implantés en pied d'immeuble, au cœur des quartiers populaires, très identifiés par les habitantes et les habitants comme des lieux ressources essentiels pour les familles et très clairement des vecteurs de mixité sociale.

Un rapport de recherche mené par Sciences Po à la demande de la Ville de Paris démontre d'ailleurs que l'apport pédagogique des J.E.P. en matière de socialisation, de préparation à l'école primaire par le biais de ces passerelles, est très inclusif et notamment pour les enfants porteurs de handicap.

Pour ces raisons, nous nous sommes déjà exprimés en avril 2019 pour dire notre volonté de préserver les jardins d'enfants pédagogiques. C'est cette mobilisation qui avait permis à l'époque le report des dispositifs de la loi.

Ce vœu, déjà adopté d'ailleurs par le Conseil du 20e arrondissement, propose que le Conseil de Paris réaffirme son attachement aux pratiques pédagogiques et spécifiques des jardins d'enfants, notamment l'inclusion des enfants porteurs de handicap. Ce vœu demande également à la présidente de l'Assemblée nationale d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée la proposition de loi de Mme Fatiha KELOUA-HACHI qui proposait une pérennisation des jardins d'enfants par dérogation à la loi de 2019.

Enfin, ce vœu propose de poursuivre le travail déjà engagé avec l'Éducation nationale et la Caisse d'allocations familiales pour un nouveau lieu dédié à la petite enfance et aux familles pour répondre aux besoins multiples d'accompagnement à la parentalité dans le 20e arrondissement, ce qui viendrait en complément des jardins d'enfants.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Madame la Maire.

Je vous remercie, cher Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement, ainsi que tous les élus du groupe Paris en commun pour cette initiative de vœu concernant une nouvelle mise en lumière de la position des élus du Conseil de Paris sur la volonté de préserver ces jardins d'enfants.

Je rappelle que nous avons déjà voté deux fois dans cette Assemblée deux vœux différents, l'un en 2019 et l'autre en 2022, qui permettaient d'interpeller le Gouvernement sur ce modèle tout particulier des jardins d'enfants. Je salue également le travail de Rémi FÉRAUD, notre sénateur parisien, qui a défendu ce sujet dans l'enceinte du Sénat. Ces jardins d'enfants, qui sont les victimes collatérales de la loi de 2019 sur l'école de la confiance. Je voudrais aussi souligner le travail de mobilisation porté par le collectif DECOLLAJE, constitué notamment de parents d'enfants admis dans ces jardins d'enfants de la Ville de Paris et pour leur plaidoyer continu en faveur de la sauvegarde de ce modèle que nous défendons.

Cette année, comme vous l'avez très bien dit, mon cher collègue Éric PLIEZ, notre collègue députée socialiste de Seine-Saint-Denis, Mme Fatiha KELOUA-HACHI, a déposé une proposition de projet de loi pour préserver les jardins d'enfants publics. D'autres groupes politiques d'ailleurs ont déposé également des P.P.L. sur le sujet. Cela montre que c'est un sujet réellement transpartisan et que tous nos interlocuteurs hormis l'Éducation nationale sont en faveur de la préservation de ces structures.

La date de fermeture approchant - je rappelle que c'est la rentrée 2024 -, le silence du Gouvernement à ce sujet est d'autant plus assourdissant que nous savons très bien aujourd'hui que l'Éducation nationale n'est pas en mesure de garantir un accueil de qualité pour tous les enfants concernés par la fermeture de ces structures, notamment ceux en situation de handicap. Je vois l'adjointe aux handicaps qui réagit sur ce sujet parce qu'elle est bien au courant de ces problématiques également.

Je rappelle que le Projet Éducatif Territorial, notre P.E.D.T., que nous avons cosigné avec le Rectorat, la Préfecture, la C.A.F., les représentants de l'État, prône justement cette continuité pédagogique entre 0 et 6 ans, qui est précisément le mandat et l'objet des jardins d'enfants pédagogiques. C'est donc une nouvelle contradiction de la part du Gouvernement entre les discours et les actes.

Aussi, nous demandons une nouvelle fois au Gouvernement, à la présidente de l'Assemblée nationale de bien vouloir prendre les dispositions législatives nécessaires pour pérenniser nos jardins d'enfants publics qui sont aujourd'hui condamnés à se transformer en équipements petite enfance, écoles maternelles, avec d'autres projets pédagogiques. En tout cas, on continue la lutte pour espérer que ces modèles de jardins d'enfants puissent être sauvegardés.

En l'état actuel et en responsabilité en tant qu'élus, nous devons reprendre les travaux que nous avions mis en attente avec chaque mairie d'arrondissement concernée pour engager les transformations de ces jardins d'enfants qui seraient amenés à fermer pour accompagner au mieux les structures, les agents aussi concernés par cette évolution contrainte. Je vous invite donc à voter ce vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Nous avons plusieurs demandes d'explications de vote.

La première est pour le groupe Changer Paris, Mme Sandra BOËLLE.

Mme Sandra BOËLLE. - Merci, Madame la Maire.

Encore un sujet sur lequel vous voulez rejouer un débat que nous avons déjà eu. Après les fermetures de classes et les lycées professionnels, voici les jardins d'enfants pédagogiques. Encore un sujet où vous préférez vous apitoyer sur le sort que vous réserve l'État plutôt que de prendre vos responsabilités.

Nous regrettons la fermeture de ces établissements alors que les J.E.P. font l'unanimité auprès des familles et des équipes grâce à un taux d'encadrement élevé, l'inclusion réussie des enfants porteurs de handicap, une mixité sociale naturelle et un épanouissement constaté chez les enfants.

Les familles parisiennes ne méritent pas de voir leurs options de garde d'enfants encore amenuisées. La fermeture sera donc effective à la rentrée de septembre 2024 - c'est donc demain - sauf si un heureux retournement de situation se produit au niveau législatif, ce qui ne dépend pas de nous. Ce qui dépend de nous, et en l'occurrence de vous, c'est ce qui va se passer une fois que les J.E.P. auront fermé.

L'année dernière, en mai 2022, nous avions porté un vœu à ce sujet demandant qu'une réflexion aboutisse sur l'avenir de ces structures, car encore une fois l'improvisation sera de mise. Nous sommes aujourd'hui tous dans le flou total sur ce que vous préconisez pour chacun de ces établissements.

Comment leur spécificité sera-t-elle maintenue ? Seront-ils transformés en crèches, en écoles ? Comment les locaux seront-ils réaffectés ? Comment les familles, les enfants porteurs de handicap et les professionnels concernés seront-ils accompagnés et redirigés vers des structures adéquates ? Je vous ai adressé en amont du Conseil une question écrite à ce sujet afin que vous me répondiez sans détour sur ces différentes questions.

Parce que ce vœu proposé ici n'aborde pas le devenir de ces structures, nous nous abstiendrons en attendant que vous preniez enfin vos responsabilités.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour l'explication de vote du groupe "Les Écologistes", la parole est à Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

On voulait intervenir pour rappeler le soutien des Écologistes à ces lieux qui accueillent effectivement, le maire du 20e l'a dit, les enfants de 2 à 6 ans. D'ailleurs, historiquement liés au logement social, ils sont souvent nés dans les quartiers populaires. Je pense à celui dans le XXe, notamment dans la cité Bonnier. C'était au départ pour accueillir les enfants défavorisés avant leur entrée en école maternelle. Il y avait vraiment une dimension de recherche pédagogique pour savoir comment on développait des apprentissages préscolaires et comment on œuvrait à l'égalité. C'est aussi pourquoi on les retrouve beaucoup dans les 18e, 19e et 20e arrondissements à Paris et particulièrement dans du bâti de "Paris Habitat".

Paris est d'ailleurs la seule ville à avoir ses jardins municipaux. C'est un vrai choix financier et on continuerait à le faire si le Gouvernement nous le permettait. Cette décision est éminemment liée à la décision qu'a prise le feu ministre BLANQUER dans l'ancienne mandature. D'ailleurs, c'est un double cadeau dans sa loi : abaisser la scolarité à 3 ans, cela faisait un beau petit pactole pour le privé et un dégât collatéral pour ces lieux dans les quartiers populaires, une fermeture. Je voulais juste dire qu'on pense beaucoup à tous les parents qui s'étaient mobilisés depuis deux ans, au personnel de ces lieux atypiques. Je sais aussi l'unanimité de notre Conseil. J'espère qu'aujourd'hui on parle assez fort, assez haut, parce que je crois qu'on est un peu dans la dernière brèche pour que le Gouvernement revienne sur cette décision.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour l'explication de vote du groupe "Indépendants et Progressistes", la parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Comme député, j'avais été sensibilisé par des parents, par des Parisiennes et des Parisiens, et comme élu de Paris aujourd'hui aussi. Je crois qu'il faut défendre ces jardins d'enfants. Je crois que l'on peut tous s'entendre et que l'on devrait tous voter ce vœu. Si Mme BOËLLE a raison de dire : "après, on verra, si jamais malheureusement ils fermaient, comment faire", mais en attendant il faut se battre, puisqu'il reste un an, pour éviter la fermeture et faire en sorte que ces jardins d'enfants soient maintenus à Paris.

Comme cela a été très bien dit par les uns et par les autres dans le vœu du groupe Paris en commun et de M. PLIEZ, le maire du 20e arrondissement, des témoignages et des rapports prouvent que ces lieux sont inclusifs, sont des lieux de mixité sociale qui préparent très bien à l'école primaire. Je crois donc qu'il faut les maintenir. Quand on est élu, on défend d'abord l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens, l'intérêt de Paris, donc ces jardins d'enfants avant de défendre les intérêts d'un parti politique quel qu'il soit. En toute liberté et en toute responsabilité, je voterai donc ce vœu. Il faut créer un rapport de force pour que des députés de différentes sensibilités puissent à l'Assemblée nationale se mobiliser et faire en sorte qu'il y ait une P.P.L. votée en ce sens. Si ce n'était pas le cas, ce que je ne souhaite pas, on pourra faire des choses. D'ici là, battons-nous et faisons en sorte que l'on puisse obtenir satisfaction au niveau de l'Assemblée nationale et du Sénat et obtenir satisfaction sur le plan national.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 75).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la situation des crèches associatives et à la tarification des équipements de la petite enfance.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 129 relatif à la situation des crèches associatives et à la tarification des équipements de la petite enfance.

La parole est à Éric PLIEZ, pour le groupe Paris en commun.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - C'est un vœu d'alerte parce qu'aujourd'hui les crèches associatives parisiennes sont menacées. Elles sont menacées parce que la C.A.F. a changé son mode de financement. Elle est passée à la Prestation de Service Unique, la P.S.U., qui n'est pas le nom d'un ancien parti de gauche, mais qui est, pour moi, l'équivalent de la tarification à l'acte. C'est une aide au fonctionnement versée par la C.A.F. aux gestionnaires associatifs, mais qui tient compte évidemment des temps d'accueil de l'enfant. Elle est versée sur la base d'heures facturées, ce qui engendre des pertes de recettes et une dégradation de la situation

financière des associations et ce qui les oblige à une espèce de "surbooking" qui, de fait, dégrade la qualité de la prise en charge.

Aujourd'hui, très clairement, au moment où un rapport de l'I.G.A.S. pointe les défauts de sécurité, le manque d'accompagnement des enfants dans certains établissements, il est urgent de revoir ces modes de financement. C'est pourquoi ce vœu voté par le Conseil du 20e arrondissement et que nous vous proposons devrait permettre d'interpeller le Ministère des Solidarités pour repenser le mode de calcul de cette P.S.U. en prenant en compte les charges incompressibles des établissements et les réalités territoriales, de réévaluer ce financement pour tenir compte de l'inflation évidemment et de réexaminer la temporalité des versements de la C.A.F. pour également soulager la trésorerie des associations. Je terminerai en disant qu'il existe vraiment une alerte, que vraiment beaucoup de crèches associatives aujourd'hui sont au plafond de la souffrance possible en termes de financement.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Madame la Maire.

Merci beaucoup, cher Éric PLIEZ, pour cette alerte que nous relayons également. Vous le savez, les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance, à travers la FNAC notamment, qui est la fédération nationale, témoignent justement de cette crise structurelle qui frappe le secteur de la petite enfance et en particulier associatif, avec une pression très forte liée notamment à une baisse imprévisible de leurs recettes et une hausse structurelle des charges, ce qui est lié notamment au renforcement des normes, aux hausses du Smic, tout simplement, qui sont des augmentations de salaires nécessaires, mais qui pèsent beaucoup sur les budgets de ces associations et qui interrogent justement sur l'adéquation du mode de financement par rapport à ces nouvelles réalités que vit le secteur.

Vous en avez parlé, Monsieur le Maire. Vous le dites très bien : cette prestation de service unique, cette fameuse P.S.U., a en effet un effet un peu pervers qui va accentuer la fragilisation de l'ensemble du secteur. Quand vous avez des taux de fréquentation qui baissent de manière soudaine ou brutale tout simplement en raison d'évolutions de pratiques de la part des parents - certains recourent davantage au télétravail, par exemple, ou vont plus souvent multiplier les jours d'absence pour leurs enfants dans la crèche -, le mode de calcul de la P.S.U., fondé sur l'activité, engendre des pertes de recettes et ne permet pas du tout de s'adapter à ces évolutions pérennes des comportements des parents.

Par ailleurs, le mécanisme de la P.S.U., qui va inciter aussi les parents à optimiser leur utilisation des ressources d'une crèche, contribue à renforcer une logique qui est presque consommatrice et à opposer les intérêts des parents aux intérêts des structures.

Ces phénomènes génèrent des défis majeurs en effet pour les gestionnaires. Il est très difficile de compenser ces pertes de recettes, puisque les créneaux qui sont non utilisés sont très difficiles à remplacer. On ne peut pas trouver des enfants sur de très courts créneaux. L'objectif, qui était légitime au départ, de donner plus de souplesse aux familles se heurte à la rigidité des coûts fixes pour ces établissements qui ne sont pas couverts par ce mode de financement.

D'ailleurs, ce mode de financement P.S.U. a été remis en cause récemment dans le cadre du rapport I.G.A.S. dont vous avez certainement entendu parler. Il avait été remis en cause également il y a quelque temps par le rapport du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, qui dénonce justement cette logique dont vous parlez du "surbooking" qui dégrade les conditions de travail des professionnels et qui ne va pas du tout dans le sens de la qualité de l'accueil.

Par ailleurs, vous l'avez dit, le versement qui est très tardif des aides de la C.A.F. ne correspond pas, notamment pour les plus petites associations parce qu'elles ont des problèmes de réserve de trésorerie. La dégradation de la situation financière des associations est réellement préoccupante, puisqu'hier elle touchait surtout les petites structures et aujourd'hui on a des grosses associations gestionnaires de plus de 100 établissements qui viennent nous voir en nous indiquant qu'il existe de nombreuses alertes. C'est pourquoi nous avons voté des subventions exceptionnelles pour ces associations, ces grosses associations également. Nous sommes déterminés à poursuivre ce soutien. L'engagement de la collectivité parisienne est absolument entier auprès de ces gestionnaires de crèches qui participent au service public de la petite enfance.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une demande d'explication de vote de Sandra BOËLLE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Sandra BOËLLE. - Merci, Madame la Maire.

Merci pour ce vœu, qui se fait l'écho d'une réflexion largement partagée dans le monde de la petite enfance, raison pour laquelle mon groupe Changer Paris donnera un avis favorable.

Le mécanisme de la P.S.U. n'est plus adapté au secteur associatif de la petite enfance, qui a grandement évolué depuis 2002. Si la P.S.U. a été créée pour proposer aux familles une facturation au plus près de leurs

besoins, elle fait porter tous les aléas sur les crèches associatives. Afin d'être rentables économiquement, les crèches sont contraintes de s'adonner à une logique de remplissage au détriment d'une logique qualitative, avec les conséquences que l'on connaît.

En effet, ce n'est pas anodin si l'I.G.A.S. a fait état d'une maltraitance institutionnelle dans son dernier rapport, cause et conséquence en partie de la P.S.U., ainsi qu'évidemment de la pénurie de professionnels qu'il ne faut pas oublier. De plus, cette P.S.U. induit une charge administrative considérable pour la direction des établissements, d'autant plus importante qu'avec la pénurie de personnels, ces personnels de la direction sont constamment débordés et affectés par des taux d'encadrement moins importants.

Ainsi, des rapports successifs du C.E.S.E. et de l'I.G.A.S. ont dressé plusieurs recommandations : la révision des critères de la P.S.U., un financement qui se fasse via un contrat d'objectifs et de moyens ou l'harmonisation du financement entre tous les différents établissements d'accueil. Cette réflexion sur la P.S.U. sera évidemment vaine si elle ne s'accompagne pas d'un vaste plan d'attractivité du métier et de recrutement de professionnels aussi bien au niveau parisien que national.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 76).

2023 DSOL 64 - Subventions (531.730 euros) à 17 associations pour leurs actions dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance. - Conventions.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 64 relatif à l'attribution de subventions à 17 associations pour leurs actions dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance.

La parole est à Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous partageons toutes et tous, j'ose l'espérer, la volonté de protéger l'enfance. Mais protéger les enfants, adultes en devenir, qui développent leurs capacités d'autant mieux qu'il leur est possible de s'exprimer et de participer, ne saurait être une histoire de remparts et de miradors. C'est toute la redoutable complexité de cette tension permanente entre logique de protection et les nécessaires droits de l'enfant. Dans cette optique, la meilleure boussole pour réellement entourer et accompagner les enfants en protection comme en prévention, c'est bien de s'appuyer sur la C.I.D.E., la Convention des Droits de l'Enfant, et sur le besoin des enfants tels que les professionnels, les parents mais aussi les enfants eux-mêmes les expriment.

C'est tout le sens du travail qui a été engagé lors des travaux préparatoires au schéma parisien de protection et de protection de l'enfance, dont les axes prioritaires se retrouvent dans les actions qu'il nous est ici proposé de soutenir. Je remercie de nouveau Dominique VERSINI et ses équipes pour cet engagement sans faille et systématique aux droits et à la participation des enfants. On retrouve de nombreuses associations que nous connaissons bien dans nos arrondissements, comme les inévitables actives et parfois imprononçables associations Jean Cotxet et Olga Spitzer, spécialisées dans l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles en difficulté dont la première mène un accompagnement d'enfants co-victimes de violences conjugales et la seconde un service d'écoute psychologique parents-enfants gratuit et anonyme et qui permet souvent de trouver une orientation, une information pour débloquer des situations complexes.

Je voudrais aussi souligner la présence de plusieurs actions elles aussi engagées depuis longtemps par des associations expérimentées, focalisées autour du parrainage affectif ou du mentorat professionnel, une forme d'entraide particulièrement porteuse de développement pour les enfants et les jeunes qui sont ainsi accompagnés, les relations tissées sont autant de liens d'amarrage, d'appui pour pouvoir se construire et se projeter dans un avenir. Parrains Par Mille, Proxité mènent à bien ces accompagnements et espèrent en engager 170 au total pour l'année 2023.

Enfin, je voudrais aussi saluer en particulier deux actions plus particulièrement dédiées à l'accueil de la parole des enfants victimes de violences et à leur accompagnement : Méquignon Droit d'Enfance, fondation ancienne spécialisée aujourd'hui dans l'accompagnement des familles d'enfants disparus, l'association qui gère le numéro européen d'urgence en cas de disparition d'enfant, le 116.000, sensibilise les équipes de professionnels, de protection de l'enfance aux réalités des disparitions d'enfants. Sous-estimé, voire parfois idéalisé, comme si une

fugue était autre chose qu'un appel à l'aide et une mise en danger, le phénomène de disparition d'enfant a touché en 2022 plus de 43.000 enfants en France.

En risques généralisés lors de ces fugues, les enfants et adolescents, particulièrement les filles, sont vulnérables à l'exploitation sexuelle. S'agissant de cette dernière, je voudrais rappeler qu'elle est bel et bien une violence sexuelle des plus graves s'agissant des mineurs. Notre société collectivement a commencé à briser le tabou des violences sexuelles à l'enfance, mais il reste un travail énorme à accomplir. Dans ce cadre, le soutien que nous apportons par ce projet de délibération au Collectif Féministe Contre le Viol pour la mise en place et l'animation de la ligne nationale Violences Sexuelles dans l'enfance, liée à la C.I.I.V.I.S.E., a pleinement sa place dans un combat d'émancipation des enfants et des adultes qu'ils deviendront de respect de leurs droits.

La violence sexuelle possède un potentiel de destruction énorme, particulièrement à l'enfance, mais l'accompagnement et l'écoute ont un potentiel tout aussi énorme de reconstruction. Comme les fils d'or utilisés au Japon pour réparer les objets précieux brisés, le soutien aux victimes leur permet de se renforcer et de s'affirmer comme inébranlables et de demander le respect plein de leur dignité et de leurs droits. Merci à des écoutantes et des écoutants dont la tâche est inestimable tant par la difficulté que par le potentiel.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chère Geneviève GARRIGOS, merci de me donner l'occasion de revenir sur ce projet de délibération dont vous avez présenté les grands aspects. C'est un projet de délibération qui vise d'une part à renouveler un certain nombre de subventions à des partenaires traditionnels en protection de l'enfance et en droits de l'enfant et, d'autre part, à démarrer un partenariat avec de nouveaux partenaires qui entrent dans nos grands axes de protection des enfants.

C'est une enveloppe globale de 531.000 euros. Je ne vais pas revenir dans le détail, puisque Geneviève GARRIGOS a vraiment très bien présenté. Je la remercie. Je voulais dire qu'il est vrai que dans les nouvelles associations il existe le Collectif Féministe Contre le Viol. C'est important. C'est une subvention de 10.000 euros. Il gère le numéro, la ligne téléphonique nationale qui a été créée notamment après la sortie du livre de Camille KOUCHNER "La familia grande", qui a entraîné la création de la C.I.I.V.I.S.E., où les gens, et en général des adultes comme nous, de tous âges, peuvent appeler pour parler des violences sexuelles, des viols et des incestes qu'ils ont connus durant leur enfance. Je rappelle qu'elle est présidée par le juge DURAND, qui est absolument exceptionnel.

Pourquoi on les soutient ? C'est une ligne nationale, mais sur les appels qu'il y a eu pendant la première année, 10 % des appels étaient de Parisiens et Parisiennes. C'est la raison pour laquelle nous les soutenons et surtout parce qu'ils vont mettre en place des ateliers de prévention auprès des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance, qui sont les plus victimes des violences et notamment des violences sexuelles et incestes. Ils vont sensibiliser les problèmes de nos établissements.

Je rappelle que nous ouvrirons en fin d'année 2023-début 2024 la Maison Jean Bru, qui sera le premier foyer de protection de l'enfance pour des enfants victimes d'inceste. J'aurai le temps de vous en reparler.

Deux mots pour parler de deux grandes associations aussi pour lesquelles nous renouvelons des subventions, mais qui sont des partenaires de longue date et qui sont des marqueurs de ce que nous menons comme actions. Le service d'écoute parents-enfants Winnicott de l'association Olga Spitzer. C'est une subvention de 225.000 euros et c'est un service d'aide psychologique gratuit et anonyme qui aide les parents en difficulté avec leurs enfants. Je précise que, pendant toute la période du Covid, ils ont été présents et ils ont accompagné les parents en difficulté non-stop. Enfin, troisième association : l'association Babel, qui a été créée par le professeur Marie-Rose MORO, qui est la patronne de la Maison des Adolescents de Cochin et qui est la spécialiste en France de la transculturalité, qui travaille avec Babel auprès des mineurs non accompagnés qui nous sont confiés et surtout auprès de nos professionnels qu'ils initient à la compréhension de ces enfants venus d'ailleurs.

Merci beaucoup. Vraiment, je suis heureuse d'avoir pu vous présenter ce beau projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 64.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DSOL 64).

Compte rendu de la 7e Commission.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons aux dossiers de la 7e Commission et, conformément au Règlement Intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Geneviève GARRIGOS, présidente de la 7e Commission.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, la 7e Commission s'est réunie le 30 mai dernier avec un ordre du jour particulièrement dense. Pour commencer, à sept mois de la livraison des ouvrages olympiques et paralympiques, comme Pierre RABADAN s'y est engagé, suite aux sollicitations du groupe Communiste et Citoyen et du groupe Changer Paris relatives aux suspicions de travail illégal sur les chantiers des Jeux Olympiques et Paralympiques, nous avons auditionné Antoine DU SOUICH, directeur de la Stratégie et de l'Innovation de la Solideo.

Pour rappel, face à l'ampleur de ces chantiers et aux risques de travail illégal, pour la première fois une charte sociale a été signée avec l'ensemble des partenaires sociaux en 2018. La bonne application de cette charte est non négociable pour la Maire, qui, comme vous le savez, est particulièrement sensible à toutes les questions en relation avec le droit du travail, ce qu'elle a souligné dans un courrier de rappel envoyé à tous les maîtres d'ouvrage à l'automne 2022. Dans les faits, cette charte a donné lieu à un niveau de contrôles inédit par l'inspection du travail de la D.R.E.E.T.S. : 850 depuis janvier 2021 sur les 60 chantiers liés aux ouvrages olympiques et paralympiques. Si à janvier 2023 une centaine de travailleurs en situation irrégulière, que ce soit parce qu'ils étaient sans papiers ou en conditions de travail non déclarées, ont été identifiés sur le total des 10.000 personnes ayant travaillé sur les chantiers, chaque fraude a fait l'objet d'une plainte.

Je rappelle que nous condamnons ces pratiques dont les travailleurs en situation irrégulière sont les premières victimes et nous demandons à l'État de les régulariser au plus vite. La même rigueur a été appliquée pour assurer la sécurité des personnes sur ces chantiers. A ce jour, 114 accidents ont été référencés, dont 16 graves, et fort heureusement aucun mort. Des mesures extra-réglementaires ont été mises en place dès le départ afin de minimiser le risque d'accident avec des formations et des règles strictes et de développer une culture commune de la sécurité sur les chantiers et un partage d'informations constant. A l'arrivée de l'échéance de livraison de ces ouvrages, alors que la fatigue et la pression se font sentir, le nombre d'accidents est en baisse.

Cette présentation a été suivie d'un échange riche entre les membres de la commission, M. DU SOUICH et Pierre RABADAN, que je remercie pour leur clarté et leur transparence. Pierre RABADAN est revenu également sur des éléments d'actualité liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques, et plus particulièrement la billetterie, qui fait l'objet de nombreuses questions. Il nous a rappelé que ces prix sont comparables à ceux de Londres en 2012. En complément, il nous a également rappelé qu'à Paris nous avons fait le choix d'une billetterie sociale afin de pouvoir offrir 50.000 billets prioritairement pour la jeunesse, le mouvement sportif et toutes celles et ceux qui auront participé à l'organisation des Jeux.

Pour la cérémonie d'ouverture, ce sont ainsi 400 à 500.000 spectateurs qui pourront assister gratuitement au spectacle sur la Seine. Ce sera la première fois dans l'histoire des Jeux que l'on pourra profiter ainsi d'une cérémonie d'ouverture.

Dans quelques instants, nous allons pouvoir étudier les nombreuses subventions que Pierre RABADAN nous a présentées pour le sport de haut niveau, dont certaines sont en hausse, et des subventions pour le sport de proximité portées par Karim ZIADY, avec 11 projets de délibération et des subventions qui ont toutes fait l'objet de discussions avec les maires d'arrondissement. Le sport de proximité se porte très bien à Paris avec des dispositifs municipaux et a retrouvé le succès des années pré-Covid. A titre d'exemple, plus de 5.000 seniors sont inscrits à Paris Sport Seniors, plus 11 %, ou encore 470.000 réservations sur le site Paris Tennis en 2022.

Les relations internationales et les projets de délibération relatifs à la délégation d'Arnaud NGATCHA occuperont également nos débats, avec la signature d'un pacte d'amitié et de coopération avec les villes de Montréal et de Québec, les jurys Solidev et Solidae, des financements qui ont pour objectif d'aider les pays du sud à atteindre les objectifs de développement fixés par l'ONU. D'autres subventions vous seront également présentées.

Pour la vie associative et la participation citoyenne, Anouch TORANIAN nous a présenté les subventions au titre du budget participatif, dont un café associatif à Paris Centre, des structures de l'économie circulaire ou encore la rénovation de locaux associatifs dans les quartiers populaires.

Enfin, les travaux de notre Commission se sont conclus par la présentation du rapport sur le développement durable par la DTEC, que je remercie pour sa clarté.

Je laisse place à nos débats et vous remercie de votre attention.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

2023 DGRI 2 - Subventions (60.000 euros) et conventions à 12 associations dans le cadre des actions culturelles internationales de la Ville de Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DGRI 2 relatif à l'attribution de subventions et de conventions à 12 associations dans le cadre des actions culturelles internationales de la Ville de Paris.

La parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Merci beaucoup.

C'était pour faire une proposition à l'adjoint chargé des relations internationales dont l'action, la présence, la visibilité sont très grandes dans le champ de sa délégation. Comme il existe de nombreux sujets culturels, si la présidente et la vice-présidente Raphaëlle PRIMET et Dominique KIELEMOËS de la 2e Commission et les membres de la 2e Commission en étaient d'accord, qu'il puisse venir une fois par an devant la Commission Culture, la 2e Commission, présenter la plupart des grands projets culturels. Un des défauts, me semble-t-il, de la Ville, c'est que les Commissions vivent leur vie, les adjoints évidemment mènent leur travail et échangent au sein de l'Exécutif. Pour les membres des commissions, nous n'avons pas toujours la totale fluidité et connaissance, même en lisant attentivement les projets de délibération.

C'est donc une proposition à lui et à la présidente et vice-présidente, et d'ailleurs en présence de Mme GARRIGOS, présidente de la 7e Commission si elle le souhaite également, de venir nous présenter une fois par an les projets purement culturels à l'international.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller de Paris, cher Christophe GIRARD, merci d'abord pour vos gentils mots.

Ma réponse sera courte : oui.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci pour la concision de cette réponse.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DGRI 2).

2023 DGRI 10 - Subventions et évaluation (1.516.400 euros), conventions et avenants à conventions avec 16 associations dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida à l'international.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DGRI 10 relatif à l'attribution de subventions et d'évaluation, de conventions et d'avenants à conventions avec 16 associations dans le cadre de la lutte contre le VIH/Sida à l'international.

La parole est tout d'abord à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, depuis plus de 20 ans la Ville de Paris apporte un soutien constant et déterminant à la lutte contre la pandémie de VIH/Sida dans le monde, une pandémie qui touche aujourd'hui plus de 38 millions de personnes et dont l'éradication doit être un objectif partagé pour l'atteindre. Cette année encore, plus d'1,5 million d'euros sont alloués par la Ville pour financer les projets de 18 associations principalement dans des pays d'Afrique subsaharienne ainsi qu'en Équateur, au Pérou, au Bengladesh ou en Roumanie. Il s'agit là d'une priorité affirmée de notre politique de solidarité internationale, un engagement sans cesse renouvelé en faveur des personnes malades et en faveur des populations les plus fragiles. Oui, depuis les années 80, le VIH s'est propagé partout dans le monde, mais l'infection a plus particulièrement atteint et touche encore aujourd'hui les plus pauvres, les plus stigmatisés et celles et ceux qui sont privés de droits humains et notamment d'accès aux soins et à l'éducation. Parmi ces populations particulièrement vulnérables, on sait que les travailleuses du sexe et leurs clients, les hommes gays, les consommateurs de drogues injectables ou encore les femmes transgenres, souvent mal identifiés dans les statistiques épidémiologiques, paient un lourd tribut.

Les femmes et les filles également. Ainsi, en Afrique subsaharienne, les jeunes femmes ont aujourd'hui deux fois plus de risques de vivre avec le VIH que les jeunes hommes. Selon ONUSIDA, ce sont les populations clés de l'épidémie, les inégalités entre les femmes et les hommes et les discriminations qui sont les principaux obstacles au

progrès de la lutte contre le VIH. C'est avec elles et en les intégrant à une stratégie globale de développement et d'accès aux droits que nous pourrons éradiquer l'infection. Cela passe concrètement par une éducation sexuelle complète, un accès aux services de santé, le droit à la contraception ou au dépistage. C'est pourquoi, dans l'ensemble des projets soutenus par la Ville, une attention particulière est portée aux femmes, aux actions liées au planning familial, à la prise en compte des violences sexistes et sexuelles et à l'accès aux droits.

Je profite de ce projet de délibération pour rappeler que les programmes subventionnés par la Ville sont évalués afin de garantir la bonne utilisation des financements et d'apprécier leur impact auprès des populations locales. Je souhaite ici souligner la qualité du travail de la direction générale des relations internationales de la Ville, qui a eu l'occasion de se rendre il y a quelques jours au Liban pour rencontrer les équipes travaillant au centre Marsa, à Beyrouth. Dans un contexte de dégradation des droits des femmes dont la presse s'est fait les échos récemment, ce centre de santé sexuelle, le premier au Moyen-Orient, reçoit quotidiennement sans distinction de genre, d'âge ou de nationalité. Marsa assure des actions de prévention en ligne, dans ses locaux, mais aussi hors les murs et propose une prise en charge globale. Dépistage des infections sexuellement transmissibles dont le VIH, consultations, aide psychologique et juridique, accès à la PrEP. Elle mène également des actions de plaidoyer dans un pays marqué par quatre années de crise et l'explosion au port de Beyrouth, qui ont considérablement appauvri les Libanaises et les Libanais et généré un contexte d'instabilité économique, politique et social critique.

Vous l'aurez compris, l'évaluation menée par la mission de la DGRI nous permet de rendre compte de l'ensemble des actions menées par Marsa dans ce contexte difficile et justifie pleinement les financements octroyés par la Ville que je vous appelle à voter.

À Paris, nous en sommes convaincus : la lutte contre le Sida doit être féministe. Pour reprendre les mots de Winnie BYANYIMA, directrice d'ONUSIDA en 2020, il n'y a plus d'excuses. Nous avons besoin d'une action féministe audacieuse pour mettre fin aux inégalités de genre, pour lutter contre les tabous autour de la sexualité des femmes et pour cesser de priver les femmes de leur liberté fondamentale et de leur autonomie en ce qui concerne leur propre corps et leurs choix de vie.

Aussi, je tiens à saluer l'engagement de la Maire de Paris et de tous nos collègues, notamment Jean-Luc ROMERO-MICHEL, qui ont permis la création de "Paris sans Sida" dès 2016, où Rémi FÉRAUD représente la Ville au conseil d'administration. Le combat n'est malheureusement pas terminé et Paris sera toujours au premier plan aux côtés de celles et ceux qui se battent pour faire de la prévention pour lutter contre la maladie et la juguler, enfin pour mettre fin à la pandémie de VIH/Sida.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - La parole est à Alice COFFIN, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Alice COFFIN. - Merci, Madame la Maire.

Bonsoir à tous et toutes. Ce projet de délibération porte sur le soutien de la Ville à 18 associations pour les aider dans leur lutte contre le VIH/Sida. Elles œuvrent, Geneviève GARRIGOS l'a rappelé, dans un certain nombre de pays. Je salue évidemment l'implication de la Ville dans cette lutte.

Je voudrais profiter de ce projet de délibération pour envoyer aussi un message de soutien politique à la communauté L.G.B.T. de l'Ouganda, dont beaucoup de membres de cette communauté œuvrent dans la lutte contre le VIH.

Quelques informations d'abord pour cette Assemblée. Le 29 mai dernier, une loi anti homosexualité a été votée par le Parlement ougandais, puis proclamée. Une coalition de défense des droits humains a dans la foulée déposé un recours devant la cour constitutionnelle. Selon cette loi, quiconque promeut sciemment l'homosexualité risque 20 ans d'emprisonnement. Elle contient une disposition faisant de l'homosexualité aggravée "un crime capital", ce qui signifie que "les récidivistes pourront être condamnés à mort". Les condamnations internationales n'ont pas manqué. La nouvelle a ravivé les craintes déclenchées en mars par le vote de ce projet de loi, qualifié alors de texte discriminatoire, probablement le pire au monde en son genre, par le chef du Haut-Commissariat de l'ONU aux droits humains, Volker TÜRK. Ce même Haut-Commissariat de l'ONU a dénoncé une loi contraire à la Constitution et aux traités internationaux et qui ouvre la voie à des violations systématiques des droits des personnes L.G.B.T. Le président américain, Joe BIDEN, a dénoncé aussi une atteinte tragique aux droits humains et étudie les conséquences de cette loi sur tous les aspects de la coopération entre les États-Unis et l'Ouganda. Rappelons ici que c'est la colonisation britannique qui a édicté dans ce pays, l'Ouganda, la première loi rendant l'homosexualité illégale.

Il y a quelques heures, le compte du centre des réfugiés L.G.B.T.Q. ougandais partageait un article du média L.G.B.T. sud-africain "MambaOnline", qui dénonçait les premières évictions de personnes L.G.B.T. par leur propriétaire pour satisfaire à la nouvelle loi.

Je veux ici envoyer tout mon soutien aux activistes ougandaises et ougandais, pour qui ces journées sont particulièrement compliquées, avec une pensée spéciale pour Kasha NABAGESERA, qui avait été la marraine du tournoi Foot For Freedom organisé à Paris par les "Dégommeuses" en 2016 et qui est l'une des activistes les plus

puissantes du pays. J'ai eu la chance de la rencontrer à Kampala il y a quelques années. Elle insiste sur le fait que la loi n'impacte pas seulement la communauté L.G.B.T., mais aussi ses alliés, ses proches, ses défenseurs et défenseuses. Ce message pour leur dire que nous sommes avec eux et elles et tout notre soutien dans le combat que ces activistes mènent et notamment ces activistes de la lutte contre le VIH et le Sida mènent pour faire abroger ce texte.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Je ne peux qu'approuver les mots qui ont été prononcés et condamner avec violence le président ougandais. Le sujet du Sida, évidemment, qui est un sujet ancien et qui concerne Paris au premier chef, me permet de mentionner le travail approfondi, engagé mené par l'adjoint chargé des relations internationales, qui lui-même, avant d'être élu, avait avec les associations et un certain nombre de personnes déjà mené un certain nombre d'actions, mais également citer le travail remarquable d'Anne SOUYRIS, l'adjointe chargée de la santé. Il se trouve que je la connais bien, puisque nous étions ensemble au début des années 80 à la fondation Arcat-Sida et la création du "Journal du Sida". Il y a donc incontestablement au sein de notre Mairie, dans l'Exécutif et parmi les Conseillères et les Conseillers de Paris un grand nombre de femmes et d'hommes qui se sont engagés, qui continuent à l'être et qui ne cesseront jamais de l'être. Bien évidemment, je pense notamment à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Tout ce qui sera fait pour que Paris rappelle la devise de la République, c'est-à-dire celle de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, devra être soutenu, encouragé et ne jamais faire d'économies.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller de Paris, Mesdames les Conseillères de Paris, Mesdames et Messieurs, tout d'abord un petit mot concernant la lutte contre le VIH/Sida. Évidemment associer ma collègue Anne SOUYRIS et la remercier pour son soutien et son implication totale lorsque nous menons notamment nos Commissions. Évidemment remercier l'implication de Jean-Luc ROMERO-MICHEL, de l'ensemble des élus de la Ville de Paris qui sont impliqués. Évidemment une pensée pour vous, Christophe GIRARD, dont je sais que vous êtes impliqué dans de nombreux combats concernant la lutte contre le VIH/Sida.

Vous l'avez dit, Madame la Présidente, chère Geneviève GARRIGOS, effectivement, nous avons mis notamment, nous avons renforcé dans cette lutte contre le VIH/Sida les droits des femmes, notamment avec une attention particulière aux femmes et plus particulièrement aux L.G.B.T.Q.I.+. Préciser que dans le cadre de ces subventions il existe également une subvention qui va aider à l'organisation du festival annuel Solidays, qui se déroulera du 23 au 25 juin à Paris Longchamps. Je vous invite tous à y aller.

Je voudrais dire un petit mot et je vous remercie vraiment, Alice COFFIN, d'avoir eu ces paroles pour la situation dramatique qui a eu lieu en Ouganda dès la promulgation de cette loi, je me suis exprimé et la Maire de Paris l'a fait, comme vous avez rappelé l'ensemble de la mobilisation internationale. C'est une véritable honte ce qu'il se passe actuellement en Ouganda. Il faut mesurer qu'un palier est franchi dans l'inadmissible et que nous devons maintenant nous mobiliser pour porter notre voix, pour aider l'ensemble de ces personnes dont la vie est aujourd'hui menacée. Vous pouvez compter sur moi pour mener ce combat. Je vous remercie beaucoup pour les mots que vous avez eus.

Merci beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DGRI 10).

2023 DGRI 14 - Subventions (80.000 euros) et conventions avec 9 associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Solidev 2023".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DGRI 14 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec 9 associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Solidev 2023".

La parole est à nouveau à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, chaque année avec le label Solidev la Ville apporte son soutien à des associations parisiennes qui mènent des actions de solidarité dans les pays du sud. Depuis 2006, plus de 130 projets ont ainsi reçu une subvention de la Ville pour un total de plus d'un million d'euros. Toutes ces initiatives ont la particularité de mettre en lumière le tissu associatif installé à Paris, souvent animé par les diasporas, et de sensibiliser les Parisiennes et Parisiens aux enjeux de la solidarité internationale. Ils répondent aux objectifs du développement durable fixés par l'ONU et visent à renforcer les actions des pays du sud dans les domaines de l'éducation, du droit des femmes, de la santé, de l'entreprenariat et de l'environnement.

En tant que membres du jury 2023 aux côtés d'Arnaud NGATCHA et de Jean-Luc ROMERO-MICHEL, nous avons choisi de retenir 9 associations pour des subventions allant de 9.000 à 12.000 euros. Parmi celles-ci, on retrouve par exemple un programme pour la prévention de la cécité en milieu scolaire au Tchad, un projet qui vise à améliorer le quotidien des jeunes de Cape Town en Afrique du Sud confrontés à la violence, à la drogue et au chômage à travers la découverte de projets en lien avec le monde artistique ou encore la création d'un foyer d'accueil pour les enfants en situation de rue à Lomé au Togo.

Parmi ces projets, tous de très grande qualité, j'aimerais vous parler plus particulièrement des brigades de paix internationale qui interviennent au Honduras pour accompagner et protéger sur le terrain et dans le cadre d'actions pacifiques les défenseurs des droits humains. Dans ce pays d'Amérique centrale parmi les plus pauvres des Amériques, gangréné par la violence des "maras" et du narco trafic, l'enjeu est d'accompagner et de renforcer l'action de celles et ceux qui luttent pour protéger le droit à l'environnement et à la terre, souvent menacé par la surexploitation et les grands projets miniers. Au Honduras, plus de 130 militants écologistes ont été tués entre 2009 et 2019. Selon l'O.N.G. Global Witness, c'est un des pays les plus dangereux pour les défenseurs de l'environnement.

On se souvient ainsi du meurtre en 2016 de la défenseur Berta Caceres, fondatrice et directrice du C.O.P.I.N.H., le Conseil des organisations populaires et indigènes du Honduras, figure de la défense de l'environnement, qui avait fait campagne contre la construction du barrage hydro-électrique d'Agua Zarca et dénoncé l'impact qu'il aurait sur le territoire de la population. Le meurtre de Berta Caceres a été un véritable traumatisme pour tous les défenseurs de l'environnement dans le monde.

On se souvient également de l'assassinat en 2020 de José Antonio Teruel, membre de l'Alliance hondurienne pour la défense et le développement des forêts et défenseur de la biodiversité et des aires protégées.

P.B.I. est une organisation fondée en 1981 qui explore et met en œuvre des approches non-violentes du maintien de la paix et du soutien aux droits humains en envoyant des équipes d'observateurs internationaux dans des régions de répression politique et de conflits. Elle apporte ainsi une protection aux personnes menacées de violences qui peuvent poursuivre leurs actions de défense des droits humains. J'ai eu moi-même l'occasion de travailler avec eux depuis de nombreuses années sur leurs missions en Colombie, en Haïti ou encore au Guatemala et je me réjouis de cette subvention.

Aussi, je tiens à saluer l'action de notre Ville, qui se mobilise pour soutenir et protéger celles et ceux qui, au péril de leur vie, veillent à la préservation de l'environnement et des droits humains dans le monde et qui permet ainsi de rendre visibles leurs combats en France et en Europe.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Samia BADAT-KARAM, pour le groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, mes chers collègues, dans le cadre de l'appel à projets "label Solidev 2023", je souhaiterais tout particulièrement saluer le projet proposé par l'association du 16e arrondissement Energis Libani, présidée par M. Walid FEGHALI, qui consiste en la création d'une Maison de la jeunesse, de la culture et de la francophonie en milieu rural dans le village de Houmal à Caza d'Aley. Cette association, nous la connaissons et nous savons leur engagement au service de la cause libanaise. Cette Maison sera au service de la population de Houmal et des communes voisines et sera équipée d'une médiathèque comme d'une installation solaire pour la rendre indépendante sur le plan énergétique. En ces temps particulièrement troublés pour le Liban, nous ne pouvons que soutenir ce projet, qui par ailleurs promeut la francophonie, que nous devons également préserver par tous les moyens. C'est donc en saluant l'action d'un acteur de notre arrondissement que nous soutiendrons cette structure et voterons favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames les Conseillères de Paris, Mesdames et Messieurs, tout d'abord je ne reviendrai pas sur le label Solidev, que beaucoup d'entre vous connaissent. Geneviève GARRIGOS a bien détaillé l'ensemble des projets cette année que nous avons eus à aider. Dans ce jury, je remercie évidemment l'ensemble de ceux qui ont siégé lors de ce jury et Jean-Luc ROMERO-MICHEL, qui co-présidait ce jury avec moi.

Juste un petit point de précision pour le prochain, parce que nous avons décidé de rapprocher la date de lancement des projets afin de le rendre compatible avec le calendrier de la Ville de Paris et la préparation - je suis sûr que cela fera plaisir à Pierre RABADAN - des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Ainsi, le 21 juin aura lieu le lancement de l'appel à projets qui sera ouvert jusqu'au 28 septembre. Une campagne de communication sera effectuée à cet effet par la Direction générale des relations internationales en collaboration avec la DICOM, service de la communication de la Ville.

Merci beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DGRI 14).

2023 DGRI 15 - Subventions (80.000 euros) et conventions avec 16 associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Paris Europe 2023".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 15 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec 16 associations dans le cadre de l'appel à projets "label Paris Europe 2023".

Je donne tout d'abord la parole à Jean-Philippe DAVIAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Madame la Maire.

Je vois que les labels se suivent. Ce "label Paris Europe", les prix ont été remis il y a quelques semaines à peine à l'occasion de la journée de l'Europe, qui s'est tenue ici même, sur le parvis de l'Hôtel de Ville, journée une fois de plus extrêmement réussie, avec beaucoup d'institutions, beaucoup d'exposants, d'associations. C'était donc assez logiquement que ce "label Paris Europe" devait être remis aux associations lauréates dans ce cadre.

Quelques éléments de rappel. Tout le monde n'a pas forcément en tête tous les détails de ce label. D'abord, c'est un label qui existe depuis 2002. C'est donc maintenant une initiative de la Ville qui commence à être bien ancrée dans ses politiques en faveur de l'Europe et de la citoyenneté européenne. Il consiste en un appel à projets qui vise à renforcer la citoyenneté et la solidarité européenne, à favoriser le sentiment d'appartenance à l'Union européenne et à favoriser également une meilleure compréhension des enjeux de la construction européenne. C'est un chantier de longue haleine qui n'est jamais terminé. Je pense que cette année, en plus, ce jour a d'autant plus d'importance que nous sommes l'année précédant les élections européennes et que tout ce qui peut être fait pour rappeler l'engagement que nous devons avoir en faveur de l'Europe quel que soit ce que l'on peut en penser, des insuffisances ou des insatisfactions, à chaque fois que l'on agit dans ce sens on agit dans le bon sens.

Les candidats sont des associations ou des collectifs d'associations, des fondations ou des établissements scolaires de la primaire à l'université. On voit que c'est assez large. Les projets, pour pouvoir être lauréats, doivent notamment démontrer leur intérêt pour les Parisiens, mais évidemment surtout leur dimension européenne en impliquant un ou plusieurs pays européens. Le montant total de la dotation est de 80.000 euros. Le comité de sélection regroupe des élus, la Maison de l'Europe, le représentant de la Commission européenne, des agents de la DGRI, dont je salue le travail. Ils ont fait un travail d'analyse des 27 candidatures qu'il y avait avec beaucoup de précision et de pertinence. Cela nous a permis, lors de ce jury, de désigner 16 lauréats qui ont fait des projets sur des sujets extrêmement variés.

On voit bien à quel point ce sujet de l'Europe est totalement transversal, puisqu'il y avait des projets qui portaient sur l'éducation, d'autres sur la citoyenneté européenne, sur le sport, la culture, le handicap, il y en avait deux, l'écologie, la solidarité, la mobilité européenne, le vieillissement, la jeunesse, etc. Énormément de sujets très différents. Le montant des subventions attribuées n'est pas forcément très considérable, puisque pour les 16 projets

retenus on met une enveloppe globale de 80.000 euros. Cela fait tout de même un peu d'argent. C'est surtout l'implication de la Ville de Paris que cela démontre et le soutien à ces initiatives et l'implication de la Ville, qui se traduit de cette manière dans ce label, mais c'est aussi un fort soutien financier à la Maison de l'Europe, que l'on a voté il n'y a pas si longtemps, c'est la création des élus référents dans les arrondissements, etc. Un ensemble de politiques qui visent à montrer que l'Europe, c'est concret et que dans tous les arrondissements, au plus près du terrain, nous y sommes régulièrement confrontés.

Dernier point. J'ai coutume dans mes interventions sur les projets de délibération qui ont trait à l'Europe d'émettre un regret que je vais émettre une fois de plus, c'est que la Ville de Paris soit bien seule à s'engager comme cela. La Région Île-de-France a totalement arrêté tout engagement en faveur de l'Europe, si ce n'est en répartissant les fonds européens, mais elle n'a plus aucune action propre quasiment, à très peu de choses près. C'est dommage parce que je pense que le sujet aurait mérité que les différents niveaux de collectivités s'investissent, surtout compte tenu de la taille et du rôle important que Paris et la Région Île-de-France ont en Europe. Il aurait été bien que Paris ne soit pas seule. Au moins, la Ville de Paris fait son travail.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Avant de donner la parole à Jean-Didier BERTHAULT, je me permets de saluer la présence d'une classe de terminale du lycée Fénelon Sainte-Marie, du 8e arrondissement, avec la bienveillance de la maire du 8e.

Monsieur Jean-Didier BERTHAULT, c'est à vous.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Madame la Maire, merci.

Je vois d'un très bon œil qu'une classe de terminale nous rejoigne au moment où nous parlons enfin d'Europe, dans un hémicycle de fin de journée qui est loin d'être plein sur un sujet essentiel.

Comme l'a dit notre collègue DAVIAUD, c'est un label qui est soutenu par la Ville de Paris et auquel nous participons dans un jury d'ailleurs transpartisan, puisque tous les groupes politiques sont représentés. Label depuis 2002, qui a pour objectif de favoriser le sentiment d'appartenance à l'Union européenne et une meilleure compréhension des enjeux de la construction européenne et de renforcer la citoyenneté et la solidarité européenne.

L'objectif de ce label est d'être ouvert notamment au milieu associatif, à des initiatives locales, à des initiatives d'associations, d'universités, de lycées, de collèges, d'écoles élémentaires. Vous le voyez donc, c'est de financer des petits projets qui peuvent être de nature sociale, culturelle, éducative, citoyenne, environnementale et des projets qui doivent démontrer leur intérêt, évidemment, pour les Parisiens.

Ces 16 porteurs de projets ont été retenus par le jury. J'ai eu la chance d'en faire partie et je remercie Arnaud NGATCHA de m'y avoir associé lors de ma visite à la journée de l'Europe pour la remise des prix aux différents lauréats sur des subventions entre 1.000 et 8.000 euros. Au-delà du principe et du soutien total au "label Paris Europe", je reviendrai… Arnaud NGATCHA ne sera pas surpris et mes collègues non plus, puisque j'avais émis déjà une forte réserve de principe en Commission et en jury sur une seule subvention sur laquelle je demanderai un vote dissocié, qui est le label attribué à la Ligue de l'enseignement.

Tout simplement parce que j'estime que ce n'est pas du tout dans l'esprit du "label Paris Europe" de subventionner des associations extrêmement importantes et dont on peut supposer qu'elles font un peu la chasse aux subventions auprès de plusieurs labels différents et dont on voit revenir régulièrement les demandes de subventions sur différents projets. On n'est pas du tout dans l'esprit de ce que l'on a pu défendre en commission sur la nature même des projets. Je dirais même, au-delà même, sur le projet même de "Décode l'Europe et ses "fake news"", je ne suis pas non plus certain sur le fond que la Ligue de l'enseignement soit la plus à même de décoder un certain nombre de "fake news" quand on connaissait par ailleurs parfois ses activités, qui découlent de ses activités associatives. Je souhaiterais, au nom de mon groupe, que nous puissions faire un vote dissocié et soutenir une fois de plus les 15 autres associations qui ont été retenues par le jury dans un esprit consensuel.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cher Jean-Philippe DAVIAUD, cher Jean-Didier BERTHAULT, Mesdames et Messieurs, tout d'abord, effectivement, rappeler le succès de la fête de l'Europe. Vous l'avez fait et je m'en félicite. Un nouveau record a été battu. Il y avait une ambiance formidable. Nous essaierons de faire encore mieux, encore plus fort l'année prochaine. Comme vous le savez, va arriver une date essentielle : le 9 juin 2024, nous voterons pour le nouveau Parlement européen. Puis les institutions européennes seront également renouvelées. Ce sera un moment démocratique très important, ce qui nécessitera évidemment de mettre l'Europe au cœur de notre activité ici, au sein de l'Hôtel de Ville. J'aurai l'occasion, notamment lors du prochain Conseil de Paris, de vous proposer un vœu à ce sujet. Nous ne l'avons pas présenté là compte tenu de l'actualité chargée de ce Conseil.

Merci notamment Jean-Philippe DAVIAUD d'avoir souligné, d'avoir rappelé ce qu'est ce label, son importance, l'implication et la mobilisation qui est nécessaire de vous toutes et de vous tous les élus pour faire vivre l'Europe dans vos arrondissements. Nous sommes tous quasiment à l'unanimité des partis pro-européens, peu importent nos sensibilités. Nous connaissons les difficultés que rencontrent actuellement un certain nombre de pays au sein de l'Union européenne. Je parle notamment des montées d'un certain populisme. Il est donc important de faire vivre cette Europe.

Je vais revenir rapidement… Cher Jean-Didier BERTHAULT, comme vous l'avez dit, ce travail a été fait de manière consensuelle. Je n'ai évidemment pas imposé le vote. Je discute avec les différents membres - vous l'avez dit vous-même - de ce collège. Pourquoi - j'apporte une précision - nous avons aidé la Ligue de l'enseignement ? Je ne porterai pas de jugement sur ce que vous avez dit. Je ne partage absolument pas votre opinion concernant la Ligue de l'enseignement, qui fait un travail remarquable et notamment cette question des "fake news", qui est essentielle, on le voit. Je faisais notamment allusion aux montées des populismes. Pourquoi nous subventionnons ? Nous avons décidé. Quand je dis "nous", c'est le jury. C'est parce qu'il nous a semblé essentiel d'avoir des projets notamment qui puissent donner une forte visibilité à ces labels. Vous l'avez dit, nous en avons plusieurs. L'intérêt d'avoir aussi des associations, nous avons notamment donné aussi une subvention au théâtre de la Ville parce que nous pourrions à ce moment-là nous appuyer sur leur notoriété plus importante pour faire connaître mieux ce label. C'est dans cet état d'esprit que le jury a décidé l'attribution de la subvention.

Je vous remercie beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Monsieur BERTHAULT, vous avez demandé un vote dissocié. Pouvez-vous nous préciser l'article pour procéder à ce vote ?

M. Jean-Didier BERTHAULT. - C'est la 15e subvention sur les 16. Il n'y a pas d'article. C'est sur le projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, la ligne portant sur la subvention concernant la Ligue de l'enseignement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La ligne est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 15 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DGRI 15).

2023 DGRI 35 - Pacte d'amitié et de coopération entre la Ville de Paris et la Ville de Montréal.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DGRI 35 concernant le pacte d'amitié et de coopération entre la Ville de Paris et la Ville de Montréal.

La parole est à Vincent BALADI, pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, en 1535, lorsque Jacques Cartier a abordé le golfe du Saint-Laurent, il ignorait qu'il posait les jalons d'une terre apte à faire rayonner notre pays de manière internationale. Cette terre, c'est aussi la francophonie, une communauté de 321 millions de personnes, dont, rappelons-le, 4,3 millions dans la Ville de Montréal et ses alentours, ainsi que 839.000 dans la Ville de Québec.

L'histoire de la France et du Canada français, le Québec et l'Acadie, nous invite à mon sens à considérer la politique dans le temps long et avec plus de profondeur. Ainsi, en 1968, après avoir prononcé son fameux "vive le Québec libre" au balcon de l'Hôtel de Ville de Montréal, le général de Gaulle avait justifié sa position en disant vouloir réparer la dette de Louis XV. Les arpents de neige ont en effet lutté désespérément pendant des années pour le maintien de leur langue et leur culture face à un autre monde qui tentait de les annexer en bonne et due forme. Cela me rappelle autre chose.

Il faut donc continuer notre coopération linguistique et le développement de la langue française toujours plus. Je salue donc la réaffirmation de nos pactes d'amitié de la Ville de Paris avec la Ville de Montréal, mais aussi avec la Ville de Québec.

Je vous remercie pour votre attention.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Véronique LEVIEUX au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Arnaud NGATCHA, pour vous répondre.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller de Paris, cher Vincent BALADI, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, d'abord rappeler que nous étions particulièrement heureux de recevoir les maires de Montréal et de Québec lors du bureau de l'Association internationale des maires francophones, qui s'est passée ici, dans cet hémicycle. C'était notamment le retour de ces deux grands maires au sein du bureau et ici à Paris. La maire notamment de Montréal s'est longuement entretenue avec Anne HIDALGO. Nous sommes vraiment très heureux de leur implication, de l'implication à nouveau très active, on va dire, au sein du réseau de l'A.I.M.F. de ces deux villes et plus particulièrement de la Ville de Montréal. La Ville de Québec, on avait déjà initié, notamment lors d'un voyage en Tunisie, les discussions que nous avions relancées avec le maire de Québec. Montréal, vraiment, la venue de Valérie PLANTE ici a amorcé à nouveau un redémarrage de cet accord de coopération et d'amitié. J'en suis très heureux.

Merci pour vos mots et vive la francophonie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Arnaud NGATCHA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 35.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DGRI 35).

Unanimité. Je vous remercie. Vive le Québec !

Le Québec fait l'unanimité dans l'hémicycle de ce Conseil de Paris. Je pense que nos amis québécois y sont extrêmement sensibles les connaissant.

2023 DGRI 38 - Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et l'Institut Kurde de Paris pour l'organisation de l'événement "40ème anniversaire de l'Institut Kurde de Paris" le 04 avril 2023.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DGRI 38 concernant une convention de co-organisation entre la Ville de Paris et l'Institut kurde de Paris pour l'organisation de l'événement "40e anniversaire de l'Institut kurde de Paris", le 4 avril dernier.

La parole est à Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, l'Institut kurde célébrait il y a deux mois à l'Hôtel de Ville ses 40 ans, 40 années d'une activité culturelle et intellectuelle foisonnante, 40 années qui témoignent de l'inscription et de la reconnaissance de cet Institut unique en Europe dans le paysage culturel kurde et français. Une longévité qui doit beaucoup à son président et membre fondateur Kendal NEZAN.

Au début des années 80, l'institut est né de sa volonté et de la mobilisation d'intellectuels et de figures politiques soucieux de défendre la cause d'un peuple opprimé dans l'esprit de la France des droits de l'homme. 40 années durant lesquelles l'Institut a joué un rôle déterminant pour assurer la préservation et la promotion de la culture kurde, pour informer et sensibiliser l'opinion publique occidentale à l'histoire, au sort et aux aspirations du peuple kurde. Pour les Kurdes, à Paris et dans toute l'Europe également, l'Institut assure des cours de langue et joue un rôle social accompagnant leur intégration.

Cet anniversaire est l'occasion de rappeler qu'en Syrie et en Iraq, en Turquie ou en Iran, les Kurdes portent massivement le combat pour les droits humains, les libertés publiques, la protection des minorités confessionnelles ou sexuelles, l'égalité femmes/hommes et les valeurs démocratiques. Les Kurdes ont été en première ligne contre Daesh. Ils le restent dans la surveillance des prisons d'hommes ou des camps où croupissent femmes et enfants parmi lesquels de nombreux Français partis en Syrie.

Malgré les persécutions, un contexte international complexe, voire dramatique, je dirais même tragique, et les fortes pressions des pays de la région, l'Institut a su résister dans la durée. Nous pouvons nous en féliciter.

J'en profite pour remercier toutes les équipes qui travaillent dans les locaux du 106, rue La Fayette et qui font vivre au quotidien et parfois avec peu de moyens l'Institut kurde de Paris. Merci également à Alexandra

CORDEBARD, qui a accueilli en début d'année dans sa mairie du 10e arrondissement l'exposition de 19 artistes qui ont quitté leur terre natale, intitulée "Arts kurdes en exil". Merci à Rémi FÉRAUD, membre du conseil d'administration de l'Institut kurde, pour son soutien constant et résolu à l'Institut et à toute la communauté kurde. Je pense qu'effectivement ils ont bien mérité qu'on les soutienne envers et contre tout.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dominique KIELEMOËS.

Je donne la parole à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dispersés entre quatre états, les Kurdes luttent à la fois contre l'oppression que leur fait subir le régime islamo-nationaliste de la Turquie d'ERDOGAN et jouent un rôle de rempart face au risque que représentent les islamistes sanguinaires de Daesh.

En première ligne contre l'extrémisme, le peuple kurde, seul sur le terrain, partage nos valeurs, notre culture de la paix, de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la démocratie. Ces valeurs sont celles qui sont à l'œuvre au Rojava, région à majorité kurde du nord de la Syrie, qui est le lieu de création d'un système social et politique inédit. Les institutions civiles qui le composent cherchent à offrir une nouvelle orientation politique au Moyen-Orient en présentant un modèle d'organisation qui se décrit comme révolutionnaire. Le projet politique s'organise à travers le système d'autonomie démocratique confédéraliste.

Parler du Rojava, c'est aussi parler des centaines d'enfants français détenus depuis plusieurs années auxquels notre pays refuse toujours de venir en aide. Malgré la reprise récente des opérations de rapatriement, certains d'entre eux, environ une centaine, sont traités en coupables. Ils sont toujours privés de liberté au nom des crimes commis par leurs parents, sacrifiés par l'État français, qui se détourne de leur sort en violation totale du droit international. En janvier 2023 d'ailleurs, le Comité contre la torture de l'ONU a condamné la France pour son refus de rapatrier les familles.

C'est pour cela que l'importance du travail de l'Institut kurde est forte. Il s'agit de la plus ancienne institution culturelle kurde d'Europe, créée en février 1983 avec le soutien du Gouvernement français qui lui a reconnu le statut de fondation d'utilité publique. L'Institut kurde joue depuis un rôle décisif dans l'information de l'opinion publique occidentale sur la situation de ce peuple sans État, privé de représentation politique reconnue. L'Institut kurde a également beaucoup œuvré pour l'intégration laïque et républicaine des Kurdes de France.

L'histoire kurde résonne aussi tristement dans notre ville, dans le quartier de la Porte-Saint-Denis, avec l'assassinat dans la nuit du 9 au 10 janvier 2013 de trois militantes kurdes, Sakine Cansiz, Fidan Dogan et Leyla Söylemez, et l'attentat dont ont été victimes Emine Kara, Mehmet Şirin Aydin et Abdurrahman Kizil en décembre 2022. Nous soutenons évidemment le fait que la Ville de Paris se soit associée aux 40 ans de l'Institut kurde, qui fait un travail essentiel depuis 40 ans avec son président Kendal NEZAN.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Sylvain RAIFAUD.

Je donne maintenant la parole à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, la Ville de Paris renouvelle cette année encore son soutien à l'Institut kurde de Paris, situé dans le 10e arrondissement. Nous ne pouvons que nous féliciter de ce soutien à cette institution unique qui fête ses 40 ans, comme mes collègues l'ont dit.

Sa mission est d'entretenir la communauté kurde dans la connaissance de sa langue, de son histoire millénaire et de son patrimoine culturel, de contribuer aussi à l'intégration des immigrés kurdes de Paris et plus largement d'Europe dans leur société d'accueil. L'Institut, par l'organisation de manifestations culturelles et artistiques et d'animations proposées aux associations, contribue à faire connaître aux publics parisiens, franciliens, français et européens les Kurdes, leur culture, leur pays et leur situation actuelle.

Nous l'avons souligné à plusieurs reprises dans cet hémicycle : les Kurdes constituent une force de paix et de démocratie dans une région à feu et à sang. Notre soutien doit être sans faille. La Ville de Paris a, à bien des reprises, exprimé sa solidarité dans le combat des Kurdes pour la justice, pour la vérité, pour le droit d'un peuple à avoir son état, pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous avons vu récemment la victoire d'ERDOGAN comme président à l'issue du second tour de l'élection, avec 52 % des suffrages contre 48 % à son adversaire de l'opposition, Kemal KILICDAROGLU. ERDOGAN a une nouvelle fois bâti sa campagne sur le clientélisme, la religion et l'épouvantail de la menace kurde. Terrible nouvelle donc pour le peuple kurde, qui espérait dur comme fer un changement de gouvernement, surtout après ces derniers mois où les mesures liberticides et les jugements arbitraires se sont multipliés dans le but de séduire l'électorat traditionaliste.

À peine réélu, il a réaffirmé que l'opposition n'était que la représentante des L.G.B.T.Q.I.+ et des terroristes du parti des travailleurs du Kurdistan. Il a également prévenu que, sous sa présidence, Selahattin DEMIRTAS, le dirigeant historique du parti démocratique des peuples, emprisonné, ne sera pas libéré. C'est sa manière de signifier

à tous ceux qui se battent pour un règlement démocratique de la question kurde qu'il leur faut s'attendre à plus de répression. La victoire d'ERDOGAN est un véritable coup de massue pour tous les partisans de l'opposition, les forces progressistes de Turquie, les populations opprimées, les minorités qui rêvaient d'un changement face à ces 20 dernières années de règne absolu, notamment une partie importante de la jeunesse la mieux formée et la plus productive.

J'étais en délégation pour observer les élections en Turquie pour le premier tour à Kars, dans une région kurde proche de l'Arménie. Lorsque nous sommes arrivés, un vent de liberté soufflait et l'espoir se lisait dans tous les regards. La déception a été terrible pour nos amis kurdes. C'était pour beaucoup le retour de la peur et pour certains l'obligation de partir s'exiler pour éviter la prison et la tristesse de savoir que ce ne serait pas le moment tant attendu de la libération des proches, de la famille, des élus qui croupissent toujours en prison.

Pour les Kurdes comme pour les 25 millions de citoyens qui ont voté pour l'opposition, pas question de baisser la garde. Le combat pour la défense des libertés et la lutte pour l'égalité ne faiblit pas. La crise économique qui touche l'ensemble de la population dans un pays où l'inflation dépasse les 80 % pourrait s'inviter fortement dans le débat et générer des mobilisations sociales. La lutte continue, portée par l'espoir que la Turquie connaisse un jour un nouveau visage.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, tout a été dit ou presque. Je m'en doutais. Je ne vais donc pas faire trop long. Effectivement, Dominique, Sylvain, Raphaëlle ont rappelé cette plus ancienne institution kurde d'Europe, la plus grande bibliothèque kurde aussi d'Europe, et l'importance de la soutenir, l'importance aussi d'être solidaire des Kurdes et de leur combat pour leur propre émancipation. Ce n'est pas parce que souvent on en fait des remparts, mais avant d'être des remparts, ce sont d'abord des gens, des femmes, des hommes qui se battent pour leurs droits, pour leurs droits démocratiques. En Turquie, en Syrie, en Irak, en Iran, ce sont des gens qui se battent pour rester en vie parfois. Ce sont des militants et des militantes, des élus qui sont en prison, des dirigeants politiques qui sont en prison. D'ailleurs, lors de sa victoire, ERDOGAN a fait huer lors de son discours de victoire le dirigeant kurde emprisonné, Selahattin DEMIRTAS.

Cela montre aussi toutes les craintes que peuvent avoir les militants là-bas après cette victoire soutenue en plus par l'extrême droite turque. Cela montre aussi la nécessité pour nous, ici, à Paris, de soutenir les Kurdes qui sont pour beaucoup d'entre eux en exil, qui n'ont pas forcément choisi d'être là, qui l'ont fait parce que justement il y allait de leur vie. Justement, le problème, c'est que même à Paris ils sont tués. Là, il y a quelque chose que l'on doit regarder de près parce que les enquêtes sur les deux attentats à 10 ans d'intervalle, il n'y a pas grand-chose pour l'instant. Il y a le secret-défense sur l'attentat de 2013. Parce que sur celui de décembre, on n'en sait pas plus à part que c'est un militant d'extrême droite qui a tué trois Kurdes une fois de plus. Être solidaire, c'est aussi être solidaire de la colère des Kurdes. En décembre dernier, en janvier dernier, quand ils sont descendus dans la rue, quand ils se sont énervés parce qu'ils pensaient que le Gouvernement français n'était justement pas suffisamment solidaire avec les Kurdes. Être solidaire, c'est se rappeler aussi que le P.K.K. est toujours considéré comme une organisation terroriste et que ce n'est pas normal. Être solidaire, enfin, c'est se dire d'éviter quelque chose que je trouve parfois un peu gênant, c'est que les Kurdes soient instrumentalisés pour d'autres combats. Des gens n'en ont rien à faire des combats d'émancipation qu'ils portent, mais parce que les Kurdes se battent contre les Islamistes, du coup ce sont les gentils. Ce sont les gentils, sauf quand ils ont la faucille et le marteau le 1er mai et qu'ils défilent dans la rue. Là, on se dit : "ils sont communistes tout de même". Bref.

Oui, parce que les Kurdes, je les ai découverts en arrivant à Paris lors de mon premier 1er mai à Paris. Je me suis dit : "qui sont ces gens ?". Ils arrivaient par centaines, organisés, femmes, enfants. Cela m'émerveillait. Il y avait un côté aussi un peu "old school" dans l'imagerie. Le 10e, évidemment. Je n'ai jamais habité le 10e, mais voilà. C'est cela aussi, Paris. C'est pour cela qu'il faut être solidaires d'eux.

C'est pour cela que l'on est, je pense, toutes et tous ravis ici de voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Laurent SOREL. Vous aviez finalement des choses à dire que celles et ceux qui ont pris la parole avant vous n'avaient pas dites.

Je donne la parole à Arnaud NGATCHA, pour répondre aux oratrices et orateurs.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Je vais essayer d'être court. Mesdames les Conseillères de Paris, Messieurs les Conseillers de Paris, Mesdames et Messieurs, d'abord merci. Vous avez effectivement rappelé le soutien de la Ville de Paris aux Kurdes. Le 4 avril dernier, ici, dans les salons de l'Hôtel de Ville, 40e anniversaire de l'Institut kurde en présence du président de la République François HOLLANDE, du Premier Ministre Lionel JOSPIN notamment et de l'ex-Ministre de la Culture Jack LANG. La Maire de Paris avait été présente pour ce 40e anniversaire. Notre

soutien à l'Institut kurde. Je lie à cela ma collègue Carine ROLLAND notamment, avec qui nous avons co-porté une subvention pour la défense de la culture kurde.

Vous l'avez fait, dénoncer les attaques dont sont victimes les Kurdes, aussi bien les Kurdes qui vivent en Turquie, notamment face aux vagues d'emprisonnement des maires kurdes dans tout le pays. Pour rappel, 42 maires kurdes sont détenus depuis 2015, arrêtés arbitrairement et condamnés pour affiliation à des groupes terroristes.

Vous l'avez dit, Monsieur le Conseiller de Paris, Laurent SOREL, vous avez rappelé les attentats dont la communauté kurde dans le 10e arrondissement a été la victime. J'ai une pensée particulière pour Alexandra CORDEBARD, la maire du 10e, qui toujours se tient à leurs côtés, et à Rémi FÉRAUD également.

Enfin, je terminerai par rappeler le pacte d'amitié qui nous lie évidemment à la ville d'Erbil, capitale du gouvernement régional du Kurdistan irakien. La Maire de Paris, Anne HIDALGO, s'est d'ailleurs rendue au Kurdistan d'Iraq le 12 mai dernier pour l'inauguration à Barzan du mémorial national de Barzani, symbole de lutte pour la reconnaissance des Kurdes dans la région et de leur territoire, défenseurs de causes qui sont chères à notre Ville, telles que la liberté et la justice. Elle était accompagnée lors de ce voyage par Alexandra CORDEBARD. Ce fut un grand moment.

Je vous remercie toutes et tous pour le soutien à l'Institut kurde et au travail que nous menons tous en soutien à cette communauté et aux Kurdes. Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Arnaud NGATCHA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DGRI 38).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au déblocage d'une aide humanitaire d'urgence au profit des populations de l'Artsakh.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. Il s'agit du vœu référencé n° 245 déposé par l'Exécutif, relatif au déblocage d'une aide humanitaire d'urgence au profit des populations de l'Artsakh qui vivent sur ce territoire ou sont réfugiées en République d'Arménie.

La parole est à Arnaud NGATCHA, pour le présenter.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Tout d'abord vous dire que nous avons présenté ce vœu, et je m'en excuse, dans des délais contraints. Je félicite à ce titre le travail mené par les équipes de la Direction générale des relations internationales, mon cabinet. Il fallait avant parler avec le C.C.A.F., le Conseil de coordination des organisations arméniennes de France, avec l'ambassade d'Arménie en France. Il y avait donc quelques différents points à soulever et notamment aussi avec un certain nombre de collectivités, se mettre d'accord sur le principe avant de venir ici vous le présenter. Je remercie d'ailleurs les présidents de groupe que j'ai eus au téléphone, qui ont été tous excessivement compréhensifs.

Quel est le but de ce vœu ? D'abord un rappel. À ce jour, les populations du Haut-Karabagh subissent un blocus criminel de la part de l'Azerbaïdjan et appellent à l'aide. Ce ne sont pas moins de 120.000 personnes qui sont coupées du reste du monde depuis décembre 2002, dans le corridor de Latchine, dont la survie dépend de rares convois. Depuis près de six mois ces populations civiles manquent de tout et peinent à survivre. Répondre ainsi à cette demande de cet allié historique… Je rappelle que nous avons ici… Dans le Conseil de Paris, nous étions la première collectivité à nous mobiliser, à demander au Gouvernement français la reconnaissance de l'Artsakh. Quasiment tous les groupes politiques dans l'hémicycle se sont joints à ce vœu en soutien à l'Arménie et à l'Artsakh. Ils nous ont demandé notre aide.

Ma collègue Anouch TORANIAN était là avec moi le 24 avril dernier. Nous avions organisé ici une table ronde qu'elle animait en soutien à l'Arménie lors des commémorations du génocide arménien en présence des présidents du Conseil des coordinations des organisations arméniennes. Évidemment, je tiens à saluer les co-présidents Ara TORANIAN, Mourad PAPAZIAN. Il y avait également l'ambassadrice d'Arménie en France et un ensemble de personnalités arméniennes notamment dans le domaine de la santé, notamment aussi dans le domaine de la culture. Un appel à l'aide a été formulé. Ils demandent que la Maire de Paris puisse se mobiliser, puisse mobiliser les maires de France en soutien à l'Arménie.

Ce soutien est évidemment une mobilisation générale des maires de toutes sensibilités politiques, à l'exception de l'extrême droite, que la Maire mobilisera pour l'envoi de ce convoi humanitaire aux portes du corridor de Latchine. Comme vous le savez, il nous est interdit d'y entrer, mais le but est de venir en aide à nos alliés.

Je vous remercie beaucoup de voter ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je rappelle que les vœux, c'est deux minutes, et l'explication de vote également.

J'ai quatre demandes d'explications de vote sur ce vœu. La parole est tout d'abord à Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur NGATCHA, on va voter votre vœu, mais on ne comprend pas l'urgence. On ne comprend pas ce qui est demandé. Est-ce que maintenant il faut un vœu pour donner l'autorisation à la Maire de Paris de téléphoner à ses collègues pour aider les populations de l'Artsakh ? Nous pensons qu'il serait beaucoup plus utile que l'A.I.M.F., qui s'est réunie il n'y a pas très longtemps, vote une résolution de soutien, qu'il serait plus utile qu'un projet de délibération nous soit proposé qui mette en exécution ce qui est demandé dans ce vœu.

Nous pensons qu'il y a beaucoup d'agitation, de communication. Dans ce cas, il faut travailler les choses beaucoup plus en amont. Nous voulons soutenir les populations assiégées dans cette région, mais ce n'est pas comme cela que l'on va être efficace. Là, on est dans la communication et nous savons très bien que ce qui est efficace, c'est un projet de délibération avec des règles de mise en œuvre de ce qui est écrit dans ce vœu.

Bien sûr, nous allons voter parce que nous sommes d'accord avec le fond de cela. Cependant, en termes de méthode, on ne peut pas travailler dans ces conditions. Il nous faut des choses qui soient exécutoires, pas des choses qui ne soient que de la discussion. Je voulais vous le dire parce que c'est un sujet qui est trop important pour ne faire que de la communication. Il y a des sujets d'actualité. Par exemple, on aurait pu faire un vœu sur ce qu'il se passe actuellement au Sénégal, où c'est vraiment de l'urgence. Le maire de Dakar est venu. On aurait pu faire quelque chose par rapport à cela. Là, on est sur quelque chose que l'on aurait pu voter… On aurait pu préparer cela une semaine. Il n'y avait pas de difficulté. Pourquoi ce vœu a été déposé pendant le Conseil de Paris comme si d'un seul coup il y avait une actualité urgente qui nous poussait à cela ? Nous pensons qu'il faut mieux travailler que cela, Monsieur NGATCHA.

Nous allons tout de même voter votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Je vais dire un peu la même chose. Évidemment, sur le fond, on est complètement d'accord. Effectivement, pourquoi un vœu et pas un projet de délibération ?

D'autre part, c'est tout de même la troisième fois, je pense, que l'on a, sur les questions internationales, des vœux d'urgence que l'on n'a pas le temps de travailler et de discuter avec les autres personnes de nos groupes. Dans les groupes, on est un certain nombre. Évidemment, ce sont des questions qui font l'unanimité parce qu'il existe cette urgence, mais c'est tout de même dommage que l'on ne puisse pas répondre en apportant aussi d'autres éléments, que l'on n'ait pas plus le temps que cela de réfléchir à ce qui nous est soumis.

On le votera évidemment, en espérant que ce fonds d'urgence va se faire dans l'urgence et que l'on pourra voter très rapidement un projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

Explication de vote du groupe Paris en commun. La parole est à Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons également le vœu proposé par Arnaud NGATCHA et l'Exécutif parce que, sur le fond, il y a à la fois urgence et un caractère essentiel à ce que notre Ville en mobilise d'autres pour rappeler notre solidarité avec les Arméniens du Karabagh au moment où les négociations internationales avancent. Nous n'avons pas la garantie que les Arméniens au Karabagh pourront continuer de vivre, de vivre librement et dans des conditions dignes. Que notre Ville de Paris mobilise d'autres collectivités pour apporter un soutien humanitaire et à travers lui un soutien politique et moral, je pense que c'est important et que nous le votions aujourd'hui est une marque là aussi, notamment pour notre Gouvernement, pour la communauté internationale, de notre attention et de notre solidarité avec l'Artsakh et ses habitants.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Jean-Didier BERTHAULT, pour une explication de vote pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, en votant ce vœu nous souhaitons répondre à une urgence humanitaire sans précédent, celle de 120.000 victimes du blocus de l'Artsakh par l'État azéri depuis le 12 décembre 2022, six mois déjà. Notre rôle n'est pas d'intervenir dans des problèmes de politique interne de l'Arménie, mais je souhaite profiter de ce vœu pour rappeler notre soutien inconditionnel aux Artsakhiotes, en associant ma collègue Aurélie PIRILLO, très impliquée

pour cette noble cause. Et porter également la conviction suivante : aucune résolution de ce conflit n'est envisageable tant que 120.000 Arméniens sont pris en otage humanitaire. La condamnation de la Cour internationale de justice en février dernier doit désormais être respectée. Si les États n'agissent pas ou peu malgré cette condamnation, la résolution du Parlement européen de mars dernier et après les visites sur place de parlementaires comme Bruno RETAILLEAU, François-Xavier BELLAMY, ou de présidents de région comme Xavier BERTRAND ou Laurent WAUQUIEZ, notre devoir est d'agir en tant que collectivité locale, d'où organiser avec d'autres régions, Hauts-de-France ou Auvergne-Rhône-Alpes, et cette organisation aujourd'hui, nous pouvons la voir via aussi ce Conseil de Paris. L'Arménie ne connaîtra pas la paix si les Artsakhiotes sont abandonnés au sort funeste auquel les condamne l'État azéri. C'est l'honneur de nos collectivités et plus particulièrement ici du Conseil de Paris de les soutenir, car il s'agit désormais de leur survie.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Didier BERTHAULT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 245 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2023, V. 77).

Vous avez bien compris, Arnaud NGATCHA, que vous avez une commande de projet de délibération pour la prochaine séance du Conseil de Paris du mois de juillet. Je traduis la demande qui a émané du débat pour que, au-delà de ce vœu, on puisse très concrètement passer aux actes. Vous avez donc une commande de projet de délibération.

Vous en ferez part à la Maire de Paris ? Très bien. Rédigez-le d'abord.

2023 DJS 58 - Subvention de fonctionnement (75.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs pour l'Association Judo Amicale Paris XX au titre des années 2023, 2024 et 2025.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 58. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une convention pluriannuelle d'objectifs pour l'Association Judo Amicale Paris XX au titre des années 2023, 2024 et 2025.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - J'ai souhaité vous parler de l'A.J.A., Association Judo Amicale Paris XX, ce club de judo emblématique du 20e arrondissement qui accueille les sportifs petits et grands dans son dojo de Belleville au gymnase des Orteaux. La raison est très simple, c'est que ce club familial, fondé il y a tout juste 20 ans, est très ancré dans son quartier et auprès des jeunes de l'arrondissement, où l'on y pratique divers sports martiaux dont le ju-jitsu, le taïso ou bien encore la musculation ou le Pilates.

Dans l'école de judo, les équipes entraînent près de 130 adhérents dès le plus jeune âge, avec qui elles partagent leur passion pour cet art martial, proposant une formation globale qui vise à les fidéliser et à les emmener vers le plus haut niveau.

Club de l'excellence, l'A.J.A. intervient également dans les écoles dans le cadre du projet Éducation par le sport, qui rend le judo, et les valeurs qui y sont rattachées, accessible à 80 élèves de CM1 et de CM2 de l'école Tourtille en parallèle d'un suivi socio-éducatif. Ce programme devrait être étendu à d'autres écoles du 20e dès la rentrée.

Le club de Judo Amicale Paris XX participe également au dispositif des Paris Sport et, dans le cadre de Paris Sport Vacances, propose des activités avec une trentaine d'enfants par stage.

Il est également impliqué dans la lutte contre les discriminations et l'intégration de publics en situation de handicap. L'A.J.A. s'implique ainsi dans la promotion du sport féminin grâce à la mise en œuvre de cours spécifiques pour les femmes et accueille des judokas mal-voyants ou sourds. L'un d'entre eux a été d'ailleurs sélectionné pour les championnats de France de handi-judo de 2023. Le club propose via la section sport santé des séances de renforcement musculaire et des cours de taïso à une population porteuse de handicaps physiques.

Fidélité et proximité, telle est la stratégie gagnante de l'A.J.A., qui est aujourd'hui l'un des meilleurs clubs de judo de France. Il s'est hissé l'année dernière à la troisième place des championnats de France par équipe seniors masculins et il poursuit de fortes ambitions dans le haut niveau avec des judokas qui participent aux plus grands événements internationaux.

Au niveau individuel, ainsi, Benjamin AXUS a terminé troisième du Grand Slam de Paris et a été sacré champion d'Europe par équipe ainsi que champion de France première division à Toulon. Maxime MERLIN, dans la

catégorie moins de 60 kilos, a terminé septième au Grand Slam de Paris. Il remporte la troisième place au tournoi d'Australie et termine également troisième au championnat de France première division. Quant à Daikii BOUBA, enfin, il est pour sa part sacré champion de France. Il remporte une belle troisième place en Australie et termine deuxième aux Masters 2022. Vous l'aurez compris, pour le judo, venez dans le 20e et vous pourrez ainsi remporter des prix au niveau mondial.

Six licenciés de l'Association Judo Amicale Paris XX se préparent pour les Jeux Olympiques et Paralympiques et sont à ce titre suivis et soutenus par la Ville dans le cadre du dispositif "50 athlètes en Jeux".

Je profite aujourd'hui de ce projet de délibération pour féliciter toutes les équipes du club. L'A.J.A. est un très bel exemple d'association sportive parisienne qui fait vivre le sport de proximité, les valeurs de partage, l'inclusion et la mixité, tout en visant le haut niveau et les podiums. D'ailleurs, nous souhaitons - et je suis persuadée que vous vous joignez à moi - à ces judokas, donc Benjamin AXUS, Daikii BOUBA, Maxime MERLIN, Paul LIVOLSI et Marc-Ewen CODJOGAN ainsi que Nicolas PAVLOVSKI, de monter sur le podium en 2024.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Geneviève GARRIGOS.

La parole est à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir à toutes et à tous.

Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS. On a une occasion unique de valoriser le travail fait par l'A.J.A. notamment dans le 20e, mais plus largement dans le nord parisien. Je crois que vous avez quasiment rappelé tous les excellents résultats qui sont ceux du club ces dernières semaines et ces dernières années. Je ne vais pas les répéter, mais tout de même à mon tour féliciter l'excellent travail, sous l'égide d'Alexandre BORDERIEUX, de ce club, de sa croissance également puisqu'il a doublé quasiment le nombre de ses licenciés en un an, avec notamment 50 % de plus de femmes licenciées. C'est un vrai travail du quotidien. Vous l'avez dit, Geneviève GARRIGOS, un certain nombre d'athlètes qui s'illustrent collectivement, d'abord avec l'équipe, qui a fini à nouveau, comme l'année précédente, troisième du championnat de France par équipe, et puis quelques athlètes individuels dont les six que nous suivons dans le cadre de la C.A.J.O.P., la Cellule d'accompagnement des athlètes pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de la Ville de Paris, qui s'illustrent sur les tatamis, mais aussi en dehors. Peut-être que je vais ajouter ce que vous n'avez pas dit, Geneviève : en dehors des résultats sportifs, deux d'entre eux sont en convention avec la Ville dans le cadre de la C.A.J.O.P. pour travailler et avoir une expérience professionnelle en parallèle de leur carrière sportive. C'est aussi le but de cette cellule d'accompagnement.

Je vais évidemment à mon tour féliciter Benjamin AXUS, qui est rattaché à la direction de la communication, et Daikii BOUBA, qui est rattaché à la direction de la jeunesse et des sports, pour leurs excellents résultats. Toute l'équipe de l'A.J.A., leur dire que nous continuons évidemment à les soutenir.

Redire aussi, puisque j'en ai l'occasion et que cela a fait dernièrement place, et c'est heureux, dans certains quotidiens et certaines coupures de presse, que la lutte contre les violences sexuelles fait partie aussi d'un des axes que ce club développe beaucoup. Le maire de Lyon l'a porté récemment et j'en suis heureux. Nous l'avons mis en place depuis deux ans. Chez nous, c'est un critère contraignant d'attribution des subventions qui va encore s'accentuer pour la prochaine campagne de subventions.

C'est un club qui est implanté, qui participe à la vie de la collectivité dans l'arrondissement, mais bien au-delà puisqu'ils ont fait dernièrement aussi partie du projet "Educ'Sport" tous les lundis après-midi et les jeudis après-midi avec l'apprentissage du judo ou encore la participation aux jeux de l'école Riblette lors de la semaine olympique.

C'est un excellent club. On le félicite vraiment pour tous ses résultats, pour son implantation locale, pour sa capacité à aller chercher des nouvelles et des nouveaux judokas. On leur souhaite, pour les meilleurs d'entre eux, de se qualifier pour les Jeux Olympiques et Paralympiques et de briller pour Paris et pour la France.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Pierre RABADAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 58.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DJS 58).

2023 DJS 78 - Subvention (20.000 euros) à la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées à l'occasion de l'organisation du Paris Judo Grand Slam 2023.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au vote de délibérations accordant des subventions pour l'organisation d'événements sur le territoire parisien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 78 et le vœu référencé n° 130 qui y est rattaché. Il s'agit de l'attribution d'une subvention à la Fédération française de judo, jiu-jitsu, kendo et disciplines associées à l'occasion de l'organisation du Paris Judo Grand Slam 2023.

La parole est à une spécialiste de la discipline, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération propose d'attribuer un soutien financier au Paris Grand Slam Judo 2023, le plus grand tournoi de judo au monde. Organisé par la Fédération française de judo à l'Accor Arena chaque année en février, il accueille les meilleurs athlètes pour la qualification olympique. Lors de cette 49e édition du tournoi de Paris, la France a terminé à la première place du classement des médailles, dont quatre en or. En plus de Teddy RINER, qui revenait en compétition sur le circuit mondial après une entorse à la cheville, Blandine PONT, Priscillia GNETO et Audrey TCHEUMÉO sont montées sur la plus haute marche du podium. À Paris, on continue ainsi de se préparer aux Jeux Olympiques et Paralympiques de l'année prochaine et nous espérons tous que les performances de cette année seront confirmées en 2024.

Concernant cette subvention, il serait cependant plus logique pour tous, élus comme Parisiens, qui ne comprennent pas vraiment pourquoi nous votons ces subventions quatre mois après l'un des plus grands événements sportifs… Il serait donc plus logique que nous les votions en amont.

Pour terminer, je voudrais profiter de mon intervention pour faire un petit clin d'œil à mon grand-père, Paul DE ROCCA-SERRA, qui fut président de la Fédération française de judo, à l'époque F.F.J.D.A., et ceinture noire quatrième dan à 75 ans.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Félicitations, même si vous n'y êtes personnellement pour rien. Évidemment, félicitations à lui.

Allez-y, je vous en prie.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Je ne suis que premier dan au karaté.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je voulais vous le faire dire parce que je sentais qu'il y avait…

Il y a dans cet hémicycle des compétences ignorées, que l'on puisse les valoriser, et variées naturellement. Félicitations.

La parole est à Samia BADAT-KARAM, pour le groupe Changer Paris, qui présentera d'ailleurs le vœu n° 130 de son groupe.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Oui, je vais grouper.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui, c'est global. Vous pouvez parler du projet de délibération et présenter votre vœu. Vous avez cinq minutes.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, que l'on soit clair, il ne s'agit en aucun cas ici de remettre en cause le soutien de notre groupe à l'action de la Fédération française de judo, jiu-jitsu et kendo. L'édition 2023 du Paris Judo Slam a eu un vrai succès et nous nous en réjouissons.

Ce qui est vraiment regrettable, c'est cette façon de procéder, qui témoigne une fois de plus d'un mépris vis-à-vis de cette Assemblée. Pour récapituler, les séances du Conseil de Paris se font tout de même de plus en plus rares. Des structures parallèles dites "de participation citoyenne" se substituent de temps à autre à l'organe délibérant de cette collectivité pour statuer des décisions majeures pour Paris, par exemple le Code de la rue. Des votations dépourvues de tout cadre juridique sont sorties du chapeau sans aval de ce Conseil et se voient instrumentalisées pour masquer l'échec d'une politique de gestion de l'espace public, par exemple le vote sur les trottinettes et ses 7,5 % de participation illustre bien cette pratique.

Maintenant, pour compléter cet arsenal méprisant de la démocratie, voilà que vous soumettez à cette Assemblée des projets de délibération pour accorder des subventions a posteriori pour des événements qui ont déjà eu lieu sur le territoire.

En l'espèce, il s'agit ici d'approuver la subvention à une structure sportive pour un événement ayant eu lieu il y a maintenant quatre mois. On aurait d'ailleurs pu le voter au dernier Conseil de Paris. Je ne sais pas pourquoi cela passe maintenant.

Ne croyez pas que ce cas d'étude soit isolé. Rien que pour les dossiers de la 7e commission, nous avons identifié trois situations analogues : le Forum des images, ayant eu lieu il y a deux mois, la convention de co-organisation entre la Ville de Paris et l'Institut kurde de Paris - on ne remet pas du tout en cause le soutien aux Kurdes, mais c'est vraiment la méthode - et la subvention de 10.000 euros accordée à la Fédération française d'escrime pour l'organisation du Mazars Challenge International de Paris, qui a eu lieu il y a cinq mois. De même, en 6e commission, la subvention accordée à l'Association française des acteurs de l'éducation pour l'organisation de son colloque, événement clôturé depuis plus de deux mois.

C'est non seulement un manque de respect vis-à-vis de l'ensemble des groupes politiques qui travaillent quotidiennement au service des Parisiens, mais aussi vis-à-vis des acteurs subventionnés eux-mêmes.

Si à l'ère d'Anne HIDALGO les missions des élus se soldent par de simples formalités administratives visant à entériner des décisions déjà prises, pour nous, ce n'est vraiment pas possible. C'est pourquoi nous demandons par ce vœu que l'Exécutif s'engage à soumettre au vote du Conseil de Paris tous les projets de délibération ayant un lien avec des événements avant leur tenue sur le territoire parisien et non après. Cet engagement ne réglerait pas tout le problème lié, j'imagine, à votre conception de la démocratie locale, mais avouez que ce serait déjà un bon début.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Samia BADAT-KARAM.

Je donne la parole à Pierre RABADAN, pour répondre aux deux oratrices.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Cinq ou trois ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Cinq.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Cinq. Très bien. Merci, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Cinq, pour s'exprimer sur le projet de délibération et répondre au vœu n° 130.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci. Je voulais en avoir la confirmation.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - C'est le règlement. Que je n'ai pas l'air d'être trop "sympa".

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci aux deux intervenantes. Une belle illustration de ce que l'on peut voir au sein d'un même groupe politique, de ce qui relève d'une intervention constructive et d'une intervention strictement politique. Je suis content que les élèves soient partis pour ne pas assister à cela. Je m'explique.

Vous faites allusion dans votre vœu à un projet de délibération qui passe, je vous l'accorde, Madame BADAT-KARAM, après le déroulé de l'événement. Pourquoi ? Pour plusieurs raisons. D'abord, comme vous l'avez dit pour l'escrime, ce sont des événements qui se déroulent et qui sont organisés par des fédérations françaises et qui se font absolument en accord avec elles. Pourquoi nous ne l'avons pas passé en mars, qui aurait été aussi après l'événement, puisque je rappelle que l'événement a eu lieu en février ? Parce que nous privilégions au mois de mars les subventions pour les clubs et notamment les clubs de haut niveau qui sont à cheval entre deux années et qui ont besoin de libérer les subventions assez rapidement pour des raisons de trésorerie.

Figurez-vous que ce n'est pas le cas des fédérations françaises ni de judo, ni d'escrime, avec lesquelles nous avons évidemment passé un accord sous réserve de la validation du Conseil de Paris, qui explique que nous ayons décidé de passer lors du deuxième Conseil tenu à l'ordre du jour ce projet de délibération que l'on soumet à votre aimable validation. Rien d'anormal. Cela se fait partout.

Excusez-moi, je m'étonne un peu que vous ne le sachiez pas parce que figurez-vous que d'autres collectivités… Vous en appelez là aussi au Forum des images ou à d'autres projets de délibération qui reprennent le même processus, mais figurez-vous que la Région Île-de-France fait pareil - dis donc ! - avec des événements sportifs.

Parce qu'ils sont de votre bord politique, cela me surprend. Lors du French Open de taekwondo, qui a eu lieu le 13 novembre 2021, la subvention a été validée en janvier 2022. Je me surprends que vous ne sachiez pas que, dans ce genre de projet de délibération, lorsque l'on travaille notamment avec des fédérations, qui ont une capacité à supporter l'organisation d'un événement et à recevoir des subventions publiques par ailleurs, on en arrive à des vœux comme cela et des interventions assez désagréables, au contraire de Mme MALACHARD DES REYSSIERS, que je remercie et que je félicite pour le parcours sportif personnel et celui de son grand-père également.

J'émettrai évidemment un avis défavorable parce que l'on est non pas dans une supercherie politique, comme vous essayez de nous le démontrer, mais simplement dans le cours normal des choses avec les organisateurs avec qui nous nous mettons d'accord pour arriver à des projets de délibération qui passent à la validation du Conseil de Paris même si l'événement a déjà eu lieu dans un cadre tout à fait normal et réglementé. La prochaine fois, plutôt que l'on perde mes trois minutes d'explication et vos trois minutes d'intervention, venez me demander, je vous l'explique et on gagne six minutes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est dit. Merci beaucoup.

Je mets donc tout d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 130 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 78.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DJS 78).

Je vous remercie.

2023 SG 36 - Convention constitutive d'un groupement de commandes, entre la Ville de Paris et le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous continuons avec le projet de délibération SG 36 concernant une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Paris et le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

La parole est à Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération propose un groupement de commandes avec le C.O.J.O.P. pour lancer des procédures de marchés publics pour l'habillage et la signature des Jeux Olympiques et Paralympiques.

En quelques mots, je vais vous expliquer pourquoi nous voterons contre ce projet de délibération.

La première raison, c'est que nous considérons que les dépenses de publicité, car c'est de cela dont il s'agit, ne reviennent pas à la Ville, mais bien au C.O.J.O.P., qui, lui, est responsable de l'image des Jeux. C'est un point que nous avions abordé lors du vote de la matrice des responsabilités à laquelle d'ailleurs nous nous étions opposés.

Ensuite, parce que le montant de 2 millions d'euros selon les chiffres que vous nous avez donnés ou 8 millions d'euros selon le budget communiqué à l'ensemble des élus en avril dernier, donc disons entre 2 et 8 millions d'euros… Nous pensons que ce budget sera mieux utilisé à financer des salaires en faisant, par exemple, travailler les jeunes de nos quartiers plutôt qu'en bâches publicitaires.

Enfin, parce que ce projet de délibération ne donne en rien les garanties que ces achats seront produits dans le respect de nos exigences environnementales et sociales, c'est-à-dire produits dans des matériaux respectueux de l'environnement, par des salariés majeurs, correctement rémunérés, bénéficiant de conditions sociales dignes. Notre politique de commandes publiques est très exigeante et nous n'avons à cette heure pas de garanties que ces achats respecteront cette politique à la lettre, comme l'a démontré d'ailleurs l'affaire de la fabrication des peluches à l'effigie des mascottes des J.O.P. en Chine, l'annexe de performance sociale et environnementale de Paris 2024 joint à toutes les conventions passées par le C.O.J.O.P. n'étant pas suffisamment engageante.

Par ailleurs, aucune précision ne nous a pas été donnée sur le réemploi de ces éléments d'habillage après les J.O.P.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Pierre RABADAN, pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Antoinette GUHL, de me permettre de rentrer dans les détails et de vous donner quelques éléments, que j'aurais là aussi pu vous donner avant. On va peut-être réussir à s'entendre.

Que vous soyez contre les Jeux Olympiques et Paralympiques, on a déjà eu la démonstration de votre opposition et que vous soyez très vigilante me va parfaitement. Je vous l'avais dit en 7e Commission. D'abord, on

n'était pas d'accord sur les chiffres. On ne l'est toujours pas, mais à la limite on le verra à la fin. Peut-être vous redire pourquoi on passe ce projet de délibération.

Me semble-t-il, pour répondre à un certain nombre de vos interrogations. Pourquoi ? Que permet ce groupement de commandes ? D'abord, ce n'est pas de la publicité. On ne promeut pas une marque, on met en valeur l'espace public de la Ville sans promouvoir les marques partenaires. Ce n'est pas de la publicité, c'est de la décoration.

Ce groupement de commandes permet de regrouper l'ensemble des commandes du Comité d'organisation et de l'ensemble des villes-hôtes des Jeux. Cela permet donc d'avoir un prix - même si ce n'est pas le cas, on pourra passer un marché seul - réduit, puis de rentrer dans une cohérence visuelle globale qui nous paraît nécessaire pour la qualité de l'événement et de permettre d'avoir une signalétique de qualité. La signalétique de qualité est essentielle pour bien diriger les gens et avoir, notamment dans l'espace public, une expérience spectateur réussie. On se dit qu'en regroupant les commandes de l'ensemble des villes-hôtes, cela nous permettra, au-delà du prix, d'avoir quelque chose de qualité et qui répond à votre interrogation sur la garantie de la qualité des produits, avec l'annexe sociale et environnementale en accord avec la charte responsable des achats de Paris 2024, dans une démarche d'économie circulaire, avec des produits à longue durée qui seront réemployés et réutilisés, avec une mesure de l'impact environnemental des produits et des services qui seront utilisés et, dès aujourd'hui, puisque c'est ainsi que le marché va être passé, une seconde vie de cet habillage en réemploi, en réutilisation et en recyclage. Je vous l'ai dit, si nous n'étions pas satisfaits, nous pourrions passer un marché, mais il nous semblait que, dans ces conditions, il était plus intelligent d'avoir recours ou de se donner la possibilité d'avoir recours à ce groupement de commandes.

J'en termine en faisant une petite parenthèse sur les peluches que vous avez nommées, qui sont les mascottes de Paris 2024. C'est vrai qu'elles n'ont pas pu toutes être réalisées en France. 30 % le seront et cela a permis de relancer notamment la compagnie Doudou et Compagnie en commandant un gros volume, mais la capacité de production en France à hauteur de la demande n'est pas possible. Il a donc effectivement fallu avoir un recours à l'extérieur.

Pour toutes ces raisons, je me désole un peu que vous ne le votiez pas. Il me semble que mes explications se tiennent, si je puis dire. Si c'est un vote de principe, on fera malheureusement sans, mais je le regrette en tout cas parce qu'il me semble que ce groupement de commandes est intéressant à la fois financièrement, éthiquement et va tout à fait dans le sens de votre vigilance à organiser un événement responsable et avec une empreinte écologique la plus minime possible et un réemploi le plus important possible de l'ensemble des filières.

Voilà, Monsieur le Maire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 36.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, SG 36).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au sponsoring de la Coupe du monde de rugby par TotalEnergies.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 131 et le sous-amendement n° 243 sont relatifs au "sponsoring" de la Coupe du monde de rugby par TotalEnergies.

La parole est à Chloé SAGASPE, pour présenter le vœu n° 131 du groupe "Les Écologistes".

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

En préambule, je souhaiterais apporter mon soutien au nom du groupe "Les Écologistes" aux activistes climat qui ont tenté de bloquer l'A.G. de TotalEnergies et qui ont subi, nous devons bien le rappeler, l'usage disproportionné de la force de la part des forces de l'ordre qui a été dénoncé par la Ligue des droits de l'homme. Encore une fois, ce sont des militants et des militantes écologistes qui sont visés. C'est important de le rappeler. Quelques jours après cette A.G., vous le savez, c'était la première audience dans l'action en justice contre TotalEnergies pour inaction climatique, que Paris a rejoint. Je tiens à rappeler que le géant Total est responsable, vous le savez, de près de 1 % des gaz à effet de serre dans le monde, soit l'équivalent des émissions de la France. C'est effectivement le premier émetteur français de gaz à effet de serre. Je ne reviendrai même pas sur les nombreux projets climaticides de Total en Ouganda ou en Tanzanie au mépris des droits humains et de l'environnement.

La multinationale, vous le savez, s'obstine. Elle s'obstine dans un modèle économique basé tout simplement sur l'exploitation des énergies fossiles, qui sont, nous le savons et je tiens à le rappeler encore une fois, la principale cause du dérèglement climatique et qui sont responsables à elles seules de près de 80 % des émissions de dioxyde de carbone. Vous le savez, grâce aux Écologistes, la Ville de Paris a rejoint, à l'instar d'autres collectivités françaises, une initiative pour sortir, pour adopter un traité international de lutte contre les énergies fossiles. Il s'agit avant tout de cohérence, mes chers collègues, puisqu'après s'être joint à la coalition de collectivités et d'O.N.G. pour assigner en justice le géant pétro-gazier, après avoir refusé le "sponsoring" de Total pour les J.O. et surtout après avoir rejoint cette initiative pour sortir d'un traité des énergies fossiles, la Mairie de Paris ne peut garder le silence et doit prendre une position publique très claire pour dénoncer ce "sponsoring" et refuser toute présence ou visibilité de TotalEnergies dans les événements prévus dans notre ville. Plus largement, vous le savez, nous, les Écologistes, refusons de nouer des partenariats non vertueux avec des entreprises climaticides.

C'est donc le sens de ce vœu que je vous invite, mes chers collègues, à voter massivement, à l'unanimité pour dire non au "greenwashing" de Total sur notre territoire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Chloé SAGASPE.

Le groupe MDE a déposé un sous-amendement n° 243 au vœu n° 131.

Je donne la parole à Maud LELIÈVRE.

Mme Maud LELIÈVRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci de cette présentation faite par Chloé SAGASPE et ses collègues.

Sur ce vœu, qui est particulièrement utile et avec lequel nous sommes en accord, en accord sur les rappels qui ont été faits et notamment pour avoir il y a plusieurs années, avec Sébastien MABILLE et Marie TOUSSAINT, travaillé sur l'organisation de la coalition des collectivités et des O.N.G. dont les résultats sont en cours, en tout cas la procédure est en cours au tribunal de Paris et en accord aussi sur les conclusions qui sont présentées...

Ce que je souhaiterais au nom de mon groupe, c'est proposer un amendement à ce vœu qui complète ce vœu et qui devrait nous permettre de rouvrir les réflexions sur le titulaire de la concession de service relative à la fourniture, à l'installation, à l'exploitation technique et commerciale des bornes de recharge pour les véhicules électriques à Paris et la dépose d'anciennes bornes de recharge, ce qui était notre délibération que nous avions prise au début de cette mandature.

Des choix avaient été faits. Il est toujours possible de faire des choix. Il est aussi possible de revenir sur ces choix et toute concession à des clauses de sortie. Les projets climaticides qui ont été évoqués par Chloé seront d'autant moins financés si de grandes villes comme la nôtre refusent de travailler avec Total, comme ont su le faire des assureurs, des banques qui ont refusé, dans beaucoup de pays, de financer le projet EACOP.

C'est pourquoi nous proposons un amendement qui, je l'espère, par sa rédaction, permettra à la sagesse de notre Assemblée de pouvoir l'intégrer dans ce vœu et qui propose de mettre en œuvre une réflexion sur une procédure de sortie de cette convention de partenariat pour faire en sorte que, ni en affichage, ni dans les faits nous ne travaillions avec cette multinationale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maud LELIÈVRE.

La parole est à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Chloé SAGASPE et Maud LELIÈVRE, de vos interventions.

L'occasion de redire notre position, qui, je crois, est claire, puisque l'on a eu à s'exprimer à de nombreuses reprises sur ce sujet, notamment dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques et du partenariat avec Total qui avait été envisagé à un moment donné. Je crois que la Maire de Paris a été extrêmement claire.

Sur la Coupe du monde de rugby, je vais vous rappeler les faits. Nous ne sommes pas l'unique ville hôte. Il y en a neuf autres. Nous n'avons évidemment pas été associés à la recherche de partenariats du groupement d'intérêt public qui a en charge l'organisation des Jeux. Nous avons pris acte du partenariat avec Total, mais pour aller dans le sens de ce que vous avez dit j'ai rencontré le président de France 2023 et une personne de chez Total et je lui ai affirmé que, sur l'espace parisien, il était hors de question, évidemment, d'avoir une quelconque activation en cohérence avec la position que vous demandez. Je crois que, sur ce sujet, nous sommes tout à fait clairs et nous n'avons aucun problème à nous engager dans le vœu que vous nous avez dit, sous réserve d'un amendement qui vous a été présenté et qui correspond à notre volonté politique, mais qui doit s'adapter dans le contexte de l'accueil de la Coupe du monde de rugby dont Total restera un partenaire. On est à 95 jours ou 94 jours de l'événement. Nous sommes donc une des villes hôtes. Nous allons avoir un magnifique village sur la place de la Concorde durant toute

la compétition, mais nous n'aurons pas l'activation de ce partenaire. Cela a été bien évidemment entendu sur ce site ou sur n'importe quel autre. Ceci étant dit, je crois qu'il n'est pas besoin d'être plus long sur le sujet.

Si évidemment nous nous associons à dénoncer les entreprises climaticides de Total, je rebondis sur le vœu déposé par le MoDem, il me semble en revanche plus compliqué de sortir du marché que nous avons actuellement sur les bornes de recharge à ma connaissance pour deux raisons. D'abord parce que même si Total a continué à avoir beaucoup trop d'activités climaticides, celle de la transition d'un certain nombre de leurs activités qui, je le souhaite, doit être beaucoup plus rapide, est engagée notamment avec le contrat que nous avons ici. Ensuite, ce marché des bornes électriques a répondu aux attributs d'un marché public. Moi, je ne suis pas en capacité de répondre sur le fait que le marché ait été attribué selon un classement précis de l'administration, qui a qualifié ce lauréat et qui a donc permis le déploiement des bornes par Total dans l'espace public parisien pour les recharges.

À date, Madame LELIÈVRE, même si je comprends votre vœu, il me semble difficile à mettre en œuvre. J'émettrai un avis défavorable si vous ne le retirez pas, même si je partage maintenant, en accord à la fois avec la volonté politique que nous avons, le fait de ne plus travailler avec des entreprises climaticides. Mais quand elles sont sur de nouveaux modes d'énergie qui sont beaucoup moins coûteux, il appartient à chacun en responsabilité d'en juger.

Je vous dirai peut-être un dernier mot sur la charte des événements éco-responsables que nous avons. Je crois que dans le vœu vous appeliez à ce que l'ensemble des partis politiques soient associés. Évidemment, c'est le cas pour la sortie du plastique à usage unique et pour la réduction de l'empreinte carbone de tous les événements, et les Jeux Olympiques et Paralympiques en sont un. Évidemment, on associera l'ensemble des acteurs nécessaires pour arriver à une nouvelle version de la charte écoresponsable et des engagements nécessaires à prendre maintenant par l'ensemble des organisateurs qui voudront faire des événements sur l'espace public parisien.

Je vais évidemment, pour récapituler, Monsieur le Maire...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, pas besoin de récapituler.

Je vous propose de passer au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 243 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Écologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 243 est repoussée.

Je vais mettre aux voix le vœu n° 131 du groupe "Les Écologistes", amendé par l'Exécutif avec, j'imagine, l'accord du groupe "Les Écologistes". Tout cela a été discuté préalablement.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2023, V. 78).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au bilan écologique prévisionnel des Jeux olympiques et paralympiques sur le territoire parisien.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n° 132 et n° 132 bis, relatifs au bilan écologique prévisionnel des Jeux Olympiques et Paralympiques sur le territoire parisien.

La parole est à Samia BADAT-KARAM, pour deux minutes.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, une compétition "à contribution positive" pour le climat, telle était la promesse du comité de candidature pour les Jeux de Paris 2024. Cet engagement, certes peu réaliste et critiqué par de nombreux scientifiques, a également résonné plusieurs fois dans cette Assemblée et avait permis, je le rappelle, un accord du bout des lèvres du groupe "Les Écologistes" pour l'organisation des Jeux sur notre territoire.

Les dernières déclarations du C.O.J.O.P. confirment que cet engagement était irréalisable. Paris 2024 parle maintenant d'un objectif de diviser par deux les émissions de CO_2 générées par l'événement, ce qui est tout de même beaucoup moins ambitieux. Plus encore, la communauté scientifique continue de douter de la méthodologie ayant abouti à ce nouvel engagement. Nous demandons donc que la lumière soit faite sur ce point.

En considérant l'étude publiée en 2021 par "Nature Sustainability" - désolée pour mon accent -, réduire la taille des Jeux et organiser la compétition dans un périmètre territorial plus mesuré semblait la mesure la plus efficace pour limiter l'impact écologique des événements.

Au vu de l'ampleur de la seule parade fluviale du 26 juillet 2024 sur notre territoire ou encore l'organisation du surf à Tahiti, on semble s'en éloigner. Ainsi, de sorte à rester dans le champ de compétences de la Mairie de Paris, la Maire de Paris, membre du conseil d'administration du C.O.J.O.P. ou ses adjoints, notre groupe demande que soit communiqué à cette Assemblée dans un délai de six mois un bilan prévisionnel détaillé de l'impact écologique de l'organisation comme de la tenue des Jeux sur le territoire parisien.

Dans la même dynamique, nous proposons l'organisation d'une audition commune aux 7e et 8e Commissions de scientifiques spécialistes de l'impact écologique d'événements sportifs.

Dans un esprit constructif, et après des discussions avec le cabinet de M. RABADAN, nous avions imaginé que vous pourriez voter notre vœu, mais la contre-proposition que vous vous apprêtez à voter n'est en rien satisfaisante. Non seulement ce vœu bis ne reprend que très partiellement nos demandes, excluant par exemple l'engagement de la Ville à dresser son bilan des Jeux, mais en plus il vous donne l'occasion de vous auto-satisfaire dans ce que vous pensez avoir fait.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Samia BADAT-KARAM.

La parole est à Pierre RABADAN, qui va vous répondre, en deux minutes.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame BADAT-KARAM.

J'étais agréablement surpris par le début, un peu moins enchanté par la fin de votre intervention, mais je vais m'y faire.

Vous nous demandez de faire un bilan écologique, ce que l'on ne pourra faire définitivement qu'après les Jeux, mais en reprenant des démarches qui… Je suis déçu que cela ne vous convainque pas, mais nous avons mis le fil rouge de l'organisation des Jeux d'abord parce que nous construisons très peu. Ensuite, ce que nous construisons, nous le faisons avec une exigence environnementale importante. On a un concept plutôt regroupé autour du village olympique. Je rappelle que 80 % des sites sont à moins de 30 minutes du village olympique. On essaie ensuite de réduire toutes les empreintes carbone possibles pour arriver à l'objectif que vous avez souligné de moins 50 % des émissions carbone par rapport à Londres.

Nous avons fait un vœu de l'Exécutif parce qu'on s'inscrit tout à fait dans votre demande. On est complètement transparent et on proposera à Gilles BŒUF, qui préside la commission environnementale de Paris 2024, d'intervenir en commission, comme vous l'avez demandé. Notre vœu nous semblait répondre à vos demandes. Maintenant, si vous ne souhaitez pas l'accepter, vous en prenez vos responsabilités.

Je n'aurai pas le temps de vous dire tout ce que l'on fait pour essayer de réduire l'empreinte carbone. Peut-être vous dire que la "contribution positive", cela voulait dire : réduire au maximum les émissions de carbone et compenser toutes celles qui seront dépensées. C'était ce qui était mis en avant par Paris 2024.

Le surf sera à Tahiti effectivement, mais l'empreinte carbone a été mesurée avant le choix du site. Elle sera moins importante que si elle était sur la côte basque notamment, puisque c'était l'autre site prévu. Tout cela a été mesuré avant que le choix ne soit fait pour les Jeux de Paris 2024. C'était pour vous répondre sur ce point.

Je vous propose donc de retirer votre vœu et de voter le vœu de l'Exécutif. Nous continuerons à être transparents sur ce domaine comme sur les autres, ne vous en déplaise.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Retirez-vous votre vœu ? Non.

Il y a une demande d'explication de vote de Sylvain RAIFAUD sur justement le vœu n° 132 du groupe Changer Paris.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voulais partager la grande surprise qui a été la mienne en découvrant le projet de vœu présenté par Changer Paris au sujet du bilan environnemental des Jeux. Surpris pas tant sur le fond. Notre groupe avait alerté de longue date sur le risque de dérives environnementales de ce grand événement sportif. C'est la raison pour laquelle nous avions fait part de nos plus grandes réserves quant à l'opportunité d'organiser ces Jeux. La surprise, c'est surtout l'émetteur du vœu. La préoccupation environnementale de la droite parisienne est nouvelle. C'est pourtant la droite parisienne qui a rendu possible la tour Triangle, la droite parisienne qui n'a de cesse de dénoncer les efforts que fait la Ville pour sortir de la civilisation de la voiture, la droite parisienne qui avait défendu l'organisation des J.O.P., se préoccupant bien peu de leurs conséquences environnementales et qui découvre désormais leur impact négatif sur le climat et s'en offusque. À l'instant, la droite parisienne qui ne voit pas le problème avec Total. Tout cela nous paraît bien opportuniste.

Nous prenons acte et soutenons la proposition de l'Exécutif de présentation en 7e Commission du bilan environnemental des Jeux. Nous serons bien présents.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Sylvain RAIFAUD.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 132 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Explication de vote de Samia BADAT-KARAM. Non ? C'est ce qu'on m'avait indiqué.

Je mets donc directement aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 132 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 78).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la nécessaire transparence dans la répartition des billets olympiques et paralympiques acquis par la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 133 relatif à la nécessaire transparence dans la répartition des billets olympiques et paralympiques acquis par la Ville de Paris.

La parole est à Mme Farida KERBOUA.

Mme Farida KERBOUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous y revoilà. Après trois mois de nouvelle traversée du désert démocratique, vous n'avez pas été capables d'avancer sur le sujet des billets acquis par la Ville de Paris. Pas plus que vous n'avez fait preuve de transparence dans leur répartition sur le territoire parisien. Les associations, fédérations et clubs sportifs de la capitale attendent, espèrent et bientôt pâtiront de vos méthodes autocratiques. Les maires d'arrondissement de notre groupe exigent également de votre part d'être clairement associés dans cette démarche. Il serait insupportable que vous nous annonciez de nulle part, et ce au terme d'un suspens inutile, une méthode de répartition injuste comme vous l'avez fait pour l'enveloppe du budget participatif, comme vous le faites encore pour les subventions aux associations dans le cadre des programmes Héritage des J.O.P.

Rappelons que le mode d'acquisition des billets à l'échelle nationale crée des situations invraisemblables. Je ne parle pas des tarifs, mais bien du tirage au sort décalé dans le temps. N'aggravons pas la situation s'agissant des Parisiens, car ils habitent, je le rappelle, le territoire qui accueillera la majeure partie des festivités liées aux Jeux et nous nous battrons pour qu'ils en soient les premiers bénéficiaires.

Comme vous l'a déjà signalé ma collègue Samia BADAT-KARAM à deux reprises, nous nous battons pour qu'ils ne soient pas seulement les figurants d'un spectacle orchestré par Mme HIDALGO et dont ils subiront les remous en coulisses, cachés et méprisés.

C'est pourquoi, au-delà de rappeler l'impératif d'une répartition équitable sur le territoire, ce vœu demande la constitution d'une commission interne dédiée aux modalités de distribution des 50.000 billets acquis avec l'association des maires d'arrondissement.

Chers collègues, les Parisiens commencent sérieusement à s'inquiéter de devenir les dindons de cette farce qui n'a que trop duré. Agissez avec transparence, avec équité. Vous le leur devez.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Pierre RABADAN, pour vous répondre, au nom de l'Exécutif.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame KERBOUA, pour cette intervention qui va me permettre de redire ce que j'ai dit le 23 mars dernier. Non pas que, comme vous l'insinuez, nous ne travaillions pas à cet objectif, mais je vous l'avais déjà présenté et je vais le redire. Un million de billets sont acquis par les collectivités territoriales et l'État, dont certaines sont de la même organisation politique que la vôtre. Cette répartition doit se faire à fine maille pour ne pas doubler certains publics et faire en sorte que cela profite au plus grand nombre et notamment à ceux qui n'ont pas les moyens d'en acheter. C'est notre objectif.

Je vous le dis aujourd'hui, je présenterai lors de la prochaine 7e Commission le 27 juin le mode de répartition des 50.000 billets, donc des 20.000 pour les Jeux Olympiques et 30.000 pour les Jeux Paralympiques. Seulement, nous avons un peu de temps parce que, oui, nous travaillons et pas simplement pour faire des petits coups politiques ou de la communication d'annonce, comme je peux l'entendre souvent dans cet hémicycle, mais à déployer et à livrer opérationnellement un événement assez conséquent et à essayer de trouver un mode de répartition qui paraît le plus juste.

Pour nous, il répond selon trois critères. D'abord, aller chercher la jeunesse parisienne la plus éloignée des Jeux. Pour cela, tous les arrondissements ne sont pas équitables. C'est évident.

Ensuite, le mouvement sportif. Vous y avez fait allusion. Je ne crois pas… En tout cas je le vois tous les jours, peut-être que c'est votre cas aussi, mais ils ne pâtissent pas d'une très grande impatience si vous leur dites que, notamment le 27 juin, vous aurez à peu près les modalités de répartition et on pourra vous expliquer comment cela va se dérouler. Je vous rappelle que les Jeux sont dans plus d'un an, donc il faut qu'ils aient les tickets quelques mois avant, mais il ne me semble pas que ce soit nécessaire pour l'été 2023.

Nous voulons mettre en place une opération de distribution tout à fait transparente et qui qualifie ces publics. Je le répète : la jeunesse sera notre public n° 1. Le mouvement sportif parisien ensuite, en deux. L'ensemble des acteurs engagés dans le projet des Jeux depuis le début et évidemment d'autres publics, notamment les Conseillers de Paris et d'autres différents acteurs qui ont participé à la bonne organisation des Jeux qui auront lieu en 2024.

Je vais évidemment émettre un avis défavorable à votre vœu. Je vous enjoins à nous rejoindre à la 7e Commission pour que je puisse vous dévoiler le mode de répartition dès le 27 juin prochain.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'imagine que le vœu n° 133 est maintenu ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Cette proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'accompagnement des centres de loisirs parisiens et des écoles parisiennes à venir assister à des épreuves lors des J.O.P. 2024.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 134 et le sous-amendement n° 202, relatifs à l'accompagnement des centres de loisirs parisiens et des écoles parisiennes à venir assister à des épreuves lors des J.O.P. 2024.

La parole est à Alexis GOVCIYAN, pour le présenter.

Monsieur le Président, c'est à vous.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vais présenter le vœu qui était introduit par la maire du 9e, notre collègue Delphine BÜRKLI, qui a dû s'absenter pour rejoindre la mairie il y a déjà quelques heures.

Le vœu, il s'agit de demander à la Maire de Paris des précisions sur les modalités d'accès des enfants des centres de loisirs et des écoles parisiennes pour pouvoir assister aux épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques.

En effet, depuis un certain temps maintenant, et le débat précédent nous le rappelle, le sujet de la billetterie est devenu n° 1 tant les déceptions des Parisiens ont été grandes au regard du peu de places disponibles et des prix hallucinants demandés.

Aujourd'hui, ce qui nous préoccupe donc, c'est de ne pas décevoir les enfants et en particulier ceux qui ne sont pas partis en vacances, ceux qui resteront loin des vacances, chez eux, à Paris. Ils seront accueillis dans les centres de loisirs alors qu'à quelques mètres d'eux se dérouleront de grandes compétitions.

Nous avons entendu les chiffres, Monsieur le Maire, cher Pierre RABADAN. La Ville de Paris a acheté 50.000 places, 20.000 pour les Jeux Olympiques et 30.000 pour les Jeux Paralympiques. Dont acte. Ce dont nous voulons nous assurer avec ce vœu, c'est que ces places iront massivement en direction des enfants et des animateurs qui les encadrent, et ce quel que soit l'arrondissement, que ce soit en juillet-août, mais aussi en septembre, alors que les enfants auront repris l'école.

Nous voulons voir des enfants dans les tribunes en grand nombre. Nous voulons que sur toutes les chaînes de télévision du monde ce soient des enfants, des petits Parisiens que l'on voie dans les tribunes. C'est le sens de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alexis GOVCIYAN, pour la présentation de ce vœu n° 134 du groupe GIP.

Le groupe Changer Paris a déposé un amendement n° 202. C'est Samia BADAT-KARAM, je crois, qui le présente.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Oui, Monsieur le Maire.

Comme évoqué au cours du Conseil du 16e arrondissement, notre groupe s'inscrit pleinement dans cette démarche d'intégrer les écoles et les centres de loisirs de la capitale parmi les premiers bénéficiaires des Jeux de Paris. Notre engagement vis-à-vis de l'enfance parisienne n'est d'ailleurs plus à démontrer. En témoigne d'ailleurs, en ce qui me concerne, le travail que je mène aux côtés de mes collègues sur les sujets liés aux caisses des écoles.

Pour ces raisons nous soutenons ce vœu. C'est aussi parce que nous souhaitons un juste équilibre dans la répartition des 50.000 billets acquis par la Ville de Paris que nous vous proposons, chers collègues, d'amender ce vœu en cohérence avec ce que ma collègue Farida KERBOUA vient de dire. Notre groupe soutient un autre vœu exigeant de la part de l'Exécutif : une totale transparence dans les modalités de répartition. Il ne s'agit pas de nous présenter en 7e Commission ce qui va être décidé. Il s'agit de nous associer en amont. Nous y tenons. Nous nous battrons pour cela. Nous nous battrons pour les acteurs associatifs, sportifs et scolaires du territoire. Afin de ne pas desservir cette cause, afin de ne pas pénaliser les associations sportives et le reste des Parisiens, tout aussi légitimes à obtenir ces billets, n'en accordons pas plus de la moitié aux seuls publics scolaires. Répartissons équitablement.

C'est pourquoi ce sous-amendement vise à enlever de votre seconde demande le terme "majeure" de sorte à équilibrer ce vœu qui, je le rappelle, peut aller dans le bon sens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Samia BADAT-KARAM.

Je donne la parole à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à vos deux interventions. J'aurais pu espérer, dans un monde idéal, que mes explications auraient suffi à vous faire retirer votre vœu compte tenu de ce que je vous ai dit précédemment, cher Alexis GOVCIYAN, mais je vais le redire : les centres de loisirs pendant les vacances sont la cible prioritaire de notre billetterie pour les Jeux Olympiques. Que l'on soit clair : les centres de loisirs de tous les arrondissements. N'en déplaisent certains discours que j'entends qui nous qualifient de choisir certains arrondissements. C'est absolument faux et c'est notre cible n° 1. Que ce soit dit et entendu une bonne fois pour toutes.

Pour les écoles, cela concernera uniquement les Jeux Paralympiques puisque je rappelle que les Jeux Olympiques ont lieu pendant les vacances scolaires d'été. Les Jeux Paralympiques, lors de la deuxième semaine, permettront aux enfants, dès leur rentrée, d'assister à un certain nombre d'épreuves. Je partage avec vous, Monsieur Alexis GOVCIYAN, l'objectif que l'on voie le plus d'enfants possible dans les tribunes, surtout évidemment les enfants qui n'ont pas les moyens de s'acheter des billets par leurs parents. Cette répartition se fera et vous sera présentée en 7e Commission et donc elle sera faite en toute transparence. En tout cas, nous vous la proposerons comme telle.

J'entends que, dans votre sous-amendement, vous n'êtes pas d'accord avec le vœu d'Alexis GOVCIYAN pour partie. De toute façon, au vu de ces explications, je pense que l'on répond au vœu de M. GOVCIYAN et que je vous ai donné les éléments sur la répartition qui, finalement, colle parfaitement avec vos deux volontés. C'est pourquoi je vous demande de retirer vos vœux.

Nous aurons l'occasion d'en reparler lors de la prochaine Commission, puis au Conseil de Paris sur la méthode de répartition. Je sais que vous aurez tout le loisir de contester si vous n'êtes pas d'accord avec cette répartition, mais je vous ai donné les objectifs et les cibles de l'achat de billetterie de la Ville. Je rappelle que la Région, l'État et la Métropole vont aussi acheter des places et en distribuer. En tout cas, nous avons choisi une méthode de répartition en visant des publics dont les centres de loisirs et les écoles seront prioritaires pour les Jeux Olympiques comme pour les Jeux Paralympiques.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

Je suppose donc que l'amendement n° 202 et le vœu n° 134 sont maintenus ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 202 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 202 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 134 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes" avec un avis également défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?...

Pardon, M. GOVCIYAN le retire.

On arrête là. Excusez-moi, je pensais qu'il était maintenu. Très bien.

Le vœu n° 134 est retiré. Bravo à Pierre RABADAN d'avoir été aussi convaincant.

M. Alexis GOVCIYAN. - J'invite M. le Maire, Pierre RABADAN, à se rapprocher de Delphine BÜRKLI pour échanger et pour consolider ces différents échanges. Bien entendu, dans ce cas, nous retirons ce vœu et la question est réglée.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup de ce bon esprit.

2023 DJS 2 - Subventions (178.500 euros) à 12 clubs sportifs aquatiques (dont 8 avenants n° 2 aux conventions pluriannuelles d'objectifs).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 2. Ce sont des subventions à 12 clubs sportifs aquatiques.

En l'occurrence, Alice COFFIN a demandé la parole.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais partager une petite anecdote footballistique avec vous. Elle remonte au temps où je jouais avec l'équipe des "Dégommeuses" au poste libéro. On s'entraînait alors au stade Louis Lumière dans le 20e. Avant de mener bataille sportive sur le terrain, on devait la mener pour le terrain, avant et après l'entraînement. Les équipes d'hommes qui nous précédaient ou qui nous succédaient mettaient la plus mauvaise volonté à quitter la pelouse à l'heure ou l'envahissaient alors que notre créneau n'était pas terminé. C'était il y a dix ans. Les hommes continuent à se comporter de la même façon. En revanche, je salue la ténacité et l'action de plaidoyer des associations sportives à ce sujet et le répondant de la Ville à leurs demandes ou celles d'autres associations. Mais la situation reste absolument inacceptable.

Actuellement, 85 % des créneaux sportifs de la Ville de Paris sont attribués à des équipes masculines, donc 15 % pour les femmes. L'exposé des motifs de ce projet de délibération qui porte plus particulièrement sur les clubs sportifs aquatiques est valable pour d'autres disciplines. Il rappelle que la Ville entend impliquer les clubs et associations sportives dans la lutte contre les violences sexistes et, je cite, "adapter leurs pratiques pour ne plus avoir recours à des pratiques à usage unique dans leur activité". Une campagne de communication a d'ailleurs été déployée au mois d'avril dernier par la Ville. Y figurent une basketteuse et ce slogan : "à Paris, les sportives gagnent du terrain". Oui et non donc. D'ailleurs, une tribune intitulée "à Paris, les sportives gagnent-elles vraiment du terrain ?" a été publiée par l'association féministe et queer de volleyball Smash+ (the patriarchy), Acceptess T, Décalage, 1.001 Lesbiennes et Queers et Fièr-es. Ce sont l'ensemble des cosignataires de cette tribune au sujet de l'attribution et la répartition des terrains de sport par la Ville de Paris, qui pointaient aussi l'importance d'accorder des créneaux aux clubs féministes et queers. J'adorerais qu'il suffise de se dire "avec le temps, cela va se faire tout seul, les hommes vont "piger"". Non, ils ne "pigent" pas parce que ce n'est pas un problème de comprendre ou de ne pas comprendre, mais juste de ne pas vouloir renoncer à ses privilèges, à ses terrains.

Quelle que soit la volonté de notre équipe municipale de changer la donne, je crois qu'il faut passer à d'autres mesures. C'est la même chose en culture. J'aurai l'occasion d'en parler - petit "teasing" - lors de la 2e Commission. On le voit, les chiffres sont là. Demander poliment ne suffit pas. Les hommes s'accrochent. On assiste encore dans bien trop de structures à des comportements masculinistes et sexistes. Nous devons passer à des mesures plus contraignantes, une politique encore plus volontariste et féministe. C'est notre responsabilité.

Il me semble que le travail à ce sujet de la Ville est multiple. Il faut évidemment encourager, soutenir et inciter les sportives, mais aussi veiller à avoir une attitude très ferme envers certains clubs sportifs qui, par exemple, refusent d'établir la parité dans leur conseil d'administration. Cela devrait être un "non" direct. Ou encore le non-respect de règles de parité dans la répartition des terrains accordés au sein des mêmes associations.

Comme souvent en matière féministe, il faut compter pour pouvoir agir. Aussi, j'invite vraiment la Ville et les arrondissements à accomplir un travail minutieux de décompte afin que nous puissions déterminer comment agir au

mieux. À toutes et tous mes collègues en arrondissement, parce qu'il se trouve que les créneaux sont attribués en ce moment pour une durée de deux ans, j'invite vraiment à avoir une attitude extrêmement ferme envers tous ceux qui confondent sportivité et masculinité.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice COFFIN.

La parole est au président Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, nous avons un projet de délibération qui concerne les subventions à 12 clubs sportifs aquatiques qui interviennent dans les piscines de la Ville. Au préalable, je voudrais avoir une pensée pour la famille et l'enfant qui a connu un terrible accident hier dans une piscine de la Ville, à Georges Hermant, une pensée aussi à l'équipe pédagogique, aux enseignants qui accompagnaient cette sortie scolaire, cet apprentissage de la natation. Cela doit nous alerter tous et toutes à renforcer et à être vigilants sur la nécessité de l'apprentissage de la natation dans notre ville. Cela nous amène aussi à soutenir ces clubs qui font aussi ce travail, qui font un travail remarquable avec tout de même quelques problèmes de piscine que l'on connaît.

Je voudrais d'abord, avant de rentrer dans le détail sur la subvention aux clubs et leur activité, m'inscrire dans l'intervention d'Alice COFFIN. C'est aussi un aspect très important que de permettre l'égalité d'accès de toutes et de tous aux sports. Cela passe par l'attribution des créneaux.

Nous avons d'ailleurs, dans le 12e arrondissement, décidé de la rénovation d'un terrain d'éducation physique du collège Courteline que l'on a couvert. Nous avons décidé, communément avec la maire du 12e, que les nouveaux créneaux attribués le soir soient exclusivement féminins ou de pratiques mixtes. Je pense notamment à des pratiques de glisse, comme l'apprentissage du skate, du roller, du derby, derby roller, mais aussi du foot féminin. C'est possible.

Pour revenir aux sports aquatiques, nous avons la chance à Paris d'avoir une présidente, une femme, Cécile HUGONENQ, qui est présidente du Comité de natation de Paris et qui mène cette exigence à l'échelle des clubs parisiens de natation. Nous nous efforçons à ce que dans toutes les conventions cette question soit une priorité. J'ai d'ailleurs pu constater dans un club du 12e, qui est le C.N.P., qui est dans ce projet de délibération, mais c'est le cas aussi des Colombes de Bercy, qui est aussi dans le 12e, que cet effort de mixité, d'égalité est totalement respecté. Nous avons été ce week-end, avec Karim ZIADY, présents au "meeting" Georges Pecheraud, organisé à la piscine Roger Le Gall, piscine découverte. Ce "meeting" régional nous a permis de voir aussi à la fois la mixité des pratiques, autant de femmes, voire parfois plus de femmes dans certaines disciplines en natation que d'hommes. C'est quelque chose de très important. Nous avons d'ailleurs aussi de très grandes championnes qu'il faut mettre à l'honneur et d'ailleurs une ancienne ministre, Roxana MARACINEANU, qui était une grande championne. Je pense aussi à Camille Muffat, qui est tristement décédée, et à des championnes très importantes en natation qu'il faut évidemment mettre en avant.

Pour revenir à la question des piscines, je suis aussi très préoccupé, comme beaucoup de mes collègues, par le nombre de piscines actuellement fermées pour travaux. Priorité évidemment à celles du 12e et du 11e, puisque nous sommes face à une fermeture actuellement de la piscine Reuilly, Jean Boiteux, piscine où d'ailleurs exercent Les Colombes de Bercy, qui va percuter une autre fermeture, celle de la piscine Georges Rigal dans le 11e, où sont l'A.S. Bouvines et d'autres clubs. Dans cette commission d'attribution des créneaux que l'on renouvelle, j'attire votre attention sur l'importance de trouver justement des solutions pour ces clubs impactés par les fermetures des piscines pour travaux. Cela veut dire aussi que l'investissement est fait, que l'on investit pour des travaux nécessaires de nos piscines, mais cela nécessite tout de même un travail de concertation avec les clubs.

J'en viens à ma dernière question. C'est ce que l'on avait évoqué avec Karim ZIADY au moment de la commission d'attribution des créneaux. C'est d'avoir des moments de réunions publiques, de concertations, peut-être sous l'égide du Comité de Paris Natation, mais avec l'ensemble de ces clubs, sur comment on fait face à ces travaux et comment on fait face à ces problématiques par lesquelles nous sommes concernés.

En tout cas, nous voterons ce projet de délibération. A l'approche des Jeux Olympiques, c'est très important de soutenir les clubs parisiens de natation.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas BONNET-OULALDJ.

Merci pour votre engagement sur le savoir nager. En l'occurrence, vous avez évoqué effectivement cet événement difficile, tragique qui, fort heureusement, pour l'instant, a permis à la jeune fille d'être hospitalisée, mais qui nous a particulièrement frappés.

Je donne la parole à Karim ZIADY, pour vous répondre.

M. Karim ZIADY. - Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir à toutes et à tous. Tout d'abord, je voudrais remercier Alice COFFIN pour son intervention. Je partage tout ce qu'elle a dit devant notre Assemblée. C'est un sujet très important et qui avance malheureusement beaucoup trop lentement. La bonne nouvelle, c'est que lors des commissions d'attribution de créneaux dans l'ensemble des arrondissements, quelle que soit la couleur politique, il y a beaucoup plus de créneaux qui sont donnés par les mairies d'arrondissement pour la pratique sportive des femmes.

En revanche, effectivement, on constate que dans certains arrondissements on est encore très en retard sur les créneaux dédiés aux associations sportives L.G.B.T.Q.I.A.+. Sur la répartition hommes/femmes, effectivement, c'est assez vrai, le chiffre tend à un peu augmenter pour les femmes, mais pas suffisamment. On est tout de même très loin des pays scandinaves, où l'on frôle le 50/50 hommes/femmes dans l'utilisation des équipements sportifs.

En ce qui concerne ce que vous avez pu dire aussi sur l'association Smash+ qui pratique le volley, je partage également. On a reçu une délégation de l'association. Maintenant, on connaît leurs besoins et on va s'employer aussi à trouver des solutions pour que tout le monde puisse pratiquer avec - et je reprends les termes de l'association - "sécurité et intimité", puisque pour certaines associations c'est difficile de pratiquer le sport dans de bonnes conditions. C'est un sujet qui est effectivement complexe et sur lequel il faut travailler. On a demandé à la direction de la jeunesse et des sports de s'y atteler. Vous pouvez compter sur moi pour porter ce sujet.

J'ajoute d'ailleurs que l'autre problème que l'on a aussi, évidemment pas toutes les associations, mais certaines associations sportives L.G.B.T., c'est qu'elles défendent uniquement les hommes. Du coup, très majoritairement, on a des associations qui se sont créées il y a plus d'une vingtaine d'années, qui se sont battues difficilement pour avoir des créneaux et qui maintenant ne se battent que pour la pratique masculine et qui parfois "virent" de leur conseil d'administration des femmes qui ont envie de s'engager et qui ont simplement envie d'avoir toute leur place dans les équipements sportifs de la Ville. On sera là en tout cas pour les défendre.

Je remercie Nicolas BONNET-OULALDJ aussi pour son intervention sur les piscines. Oui, on va avoir beaucoup de piscines en travaux. On essaie de faire un phasage et de faire étape par étape. Oui, il faut associer les associations sportives et les mairies d'arrondissement. Je suis prêt à avoir des discussions - c'est ce que j'ai dit au C.N.P. - pour que l'on s'organise intelligemment, puisque l'on va avoir d'un coup plusieurs piscines parisiennes qui vont fermer. C'est un sujet que beaucoup d'arrondissements connaissent. On a des piscines anciennes que l'on rénove petit à petit. Forcément, cela a des impacts sur les créneaux et sur les associations. On espère aussi qu'une fois que Vallerey va rouvrir dans le 20e arrondissement, cela nous donnera aussi un peu d'oxygène pour reloger certaines associations. Ce ne sera pas optimal, mais en tout cas on va y travailler pour impacter le moins possible les clubs.

Je vous invite à voter très favorablement ce projet de délibération. L'idée est de valider les subventions pour l'ensemble des clubs de natation de la Ville de Paris, qui font de l'excellent travail.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Karim ZIADY.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DJS 2).

2023 DJS 8 - Subventions (3.500 euros) à deux associations sportives localisées (8e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous avons encore un projet de délibération et un vœu non rattaché. Je lèverai évidemment la séance, mais cela nous permettra de terminer les dossiers de la 7e Commission.

Nous examinons donc le projet de délibération DJS 8 : subventions à deux associations sportives localisées dans le 8e arrondissement.

La parole est assez logiquement à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans ce projet de délibération DJS 8, nous examinons deux subventions pour des associations sportives locales du 8e qui favorisent la pratique de l'exercice sportif auprès de tous les publics à hauteur de 1.000 euros pour l'association sportive du lycée Racine et 2.500 euros pour les Expatriés, international triathlon club of Paris.

Permettez-moi de vous remercier, chers Pierre RABADAN et Karim ZIADY, au nom de Mme la maire du 8e Jeanne d'HAUTESERRE, et Grégoire GAUGER, mon collègue chargé des sports.

Pour la santé, le bien-être et le lien social, je rappelle que rien ne peut remplacer l'exercice physique et le sport en plein air ou en salle. Le sport permet aussi de se couper des écrans, qui prennent désormais tant de place dans nos vies respectives. Ainsi, permettez-moi aussi de mettre en comparaison ces subventions de sport de proximité

dans nos arrondissements à celles versées aux associations d'e-sports, sports en ligne, avec le projet de délibération DJS 22, pour 38.500 euros, soit sept fois plus que les associations locales qui sont pourtant… alors que l'e-sport est largement sponsorisé par des acteurs privés.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

La parole est à nouveau à Karim ZIADY, pour vous répondre.

M. Karim ZIADY. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie mon collègue Vincent BALADI pour son intervention.

Je tiens aussi à remercier la mairie du 8e arrondissement et notamment son premier adjoint, Grégoire GAUGER. On travaille très bien avec la mairie d'arrondissement quels que soient les sujets, les dispositifs. On a fait une commission d'attribution de créneaux dans le 8e très efficace. C'est très agréable de travailler avec la mairie du 8e arrondissement. Je tenais à le souligner.

Les deux associations qui sont mentionnées dans ce projet de délibération font un travail exceptionnel. L'association sportive du lycée Racine est une des associations sportives les plus dynamiques à Paris. On se devait donc évidemment de renouveler notre soutien. Pour Expatriés, international triathlon club, c'est un club que l'on connaît bien, qui forme aussi des athlètes de haut niveau et qui fait un travail remarquable.

Sur ce que vous avez dit sur l'e-sport, j'entends, mais je pense qu'il ne faut pas… Il faut comparer ce qui est comparable. Là, on a beaucoup d'associations sportives dans le 8e arrondissement qui ne font pas de demande de subvention. Je les invite à en produire et on examinera au cas par cas les demandes formulées. Je pense qu'il ne faut pas le mettre en relief avec ce que l'on fait sur l'e-sport. L'e-sport est un sujet beaucoup plus large qui a aussi son intérêt et un impact social. Si cela ne tenait qu'à moi, on financerait encore plus. On a des associations qui font des actions aussi, qui ont un impact social et qui touchent un public jeune, qui font de la prévention.

Dans le projet de délibération que vous mentionnez, on soutient surtout des projets de prévention et aussi la pratique de l'e-sport dans les E.H.P.A.D. de la Ville de Paris. Je trouve que ce sont de bonnes actions. On ne soutient pas de grandes infrastructures privées qui n'ont pas forcément besoin de subventions. Je vous invite évidemment à voter le projet de délibération DJS 8 pour les subventions aux clubs du 8e arrondissement.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Karim ZIADY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 8.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DJS 8).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la nécessaire multiplication de l'offre sportive sur le territoire parisien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous terminons donc avec l'examen d'un vœu non rattaché.

Le vœu n° 135 est relatif à la nécessaire multiplication de l'offre sportive sur le territoire parisien.

La parole est à Samia BADAT-KARAM, pour présenter ce vœu du groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le contexte d'examen du P.L.U. nous donne une nouvelle fois l'occasion de parler d'un problème persistant pour notre territoire : le manque d'équipements sportifs à Paris.

Dans l'actualisation du Plan local d'urbanisme, vous avez vous-mêmes constaté "un déficit d'un des secteurs comme les équipements sportifs". Rappelons les chiffres que l'on oublie trop souvent. Le nombre moyen d'équipements sportifs pour 10.000 habitants s'élève en France à 40. Il chute à 14 pour 10.000 habitants à Paris et même à moins de 10 dans certains arrondissements tels que le 10e et le 19e. Paris compte le nombre de licenciés pour 10.000 habitants le plus faible en Île-de-France. Dans le classement des plus grandes villes de France, notre territoire détient ce triste record : celui de la collectivité la moins bien dotée en terrains de grands jeux. Malgré ces chiffres peu reluisants, le flou persiste quant à vos engagements actuels en termes de multiplication de l'offre sportive parisienne.

C'est pourquoi, fidèles à nos précédentes revendications, nous demandons tout d'abord d'engager, en lien avec les maires d'arrondissement et les associations sportives du territoire, un plan ambitieux dédié à l'ouverture de

nouveaux équipements sportifs, mais également d'élargir de manière significative les plages horaires des équipements sportifs déjà existants.

Nous proposons enfin d'accroître l'expérimentation de temps dédiés à un libre accès des Parisiens aux équipements sportifs de proximité et par ailleurs d'étendre les possibilités d'usages par les associations d'infrastructures sportives au sein des écoles et des collèges parisiens.

Ce n'est pas la première fois que notre groupe vous interpelle à ce sujet. Nous vous proposons de manière constructive d'avancer ensemble sur cette thématique. Nous ne désespérons pas d'être enfin entendus.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Samia BADAT-KARAM.

La parole est à Karim ZIADY, pour répondre au nom de l'Exécutif.

M. Karim ZIADY. - Merci, Monsieur le Maire.

En deux minutes, je vais essayer d'aller très vite.

Madame BADAT-KARAM, je partage une partie de votre constat. Je ne comprends pas pourquoi, sincèrement, vous nous proposez une nouvelle fois un vœu alors que vous auriez pu me saisir directement sur un sujet que tous les groupes politiques de notre Assemblée défendent, c'est-à-dire le développement de l'offre sportive à Paris.

Sur le P.L.U., je n'ai pas l'expertise suffisante, mais ce que je peux dire aussi pour tout le monde, c'est que ce sont les maires d'arrondissement de gauche qui se sont battus pour le pastillage, pour que l'on ait plus d'équipements sportifs à l'avenir dans Paris, et pas les maires d'arrondissement de droite. Je tenais tout de même à le souligner.

Je vais essayer de répondre précisément à votre vœu. Vous réclamez un plan ambitieux pour développer de nouveaux équipements dans les arrondissements les moins bien dotés. C'est ce que l'on fait. Il y a le gymnase de l'îlot Saint-Germain dans le 7e arrondissement. Il y a les futurs gymnases de l'Arena dans le 18e, et honnêtement c'est un arrondissement très mal doté en termes d'équipements sportifs rapportés au nombre d'habitants. Il y a le gymnase de la Porte de Vincennes dans le 12e arrondissement. Il y a la Tour des Sports dans le 20e arrondissement, qui, j'espère, va démarrer prochainement. Les nouvelles baignades estivales que l'on est en train de faire et on espère aussi développer des équipements sportifs dans le projet héliport en lien avec la mairie du 15e. C'est en tout cas ce que l'on espère. Tous les arrondissements que je viens de citer manquent d'équipements sportifs et d'ailleurs vous l'avez écrit dans votre vœu.

Sur le deuxième attendu, vous demandez à élargir les plages horaires dans les équipements pour dégager des créneaux supplémentaires, mais c'est ce que l'on fait déjà avec tous les arrondissements de la majorité comme de l'opposition. Sur la dernière saison sportive, ce sont 196 créneaux autonomes hebdomadaires pour 91 associations sur 61 équipements. Je rappelle que, pour un créneau autonome, il faut l'accord de la mairie d'arrondissement. J'invite la mairie du 16e à les développer le plus possible. Je vous l'ai encore redit lors de notre commission d'attribution le 30 mai dernier.

Sur votre troisième attendu sur la pratique libre hors associations, on le fait déjà avec de nombreux espaces sportifs extérieurs, notamment des T.E.P. qui sont en accès libre. Si on doit ouvrir davantage de créneaux libres dans les gymnases ou dans des centres sportifs, comme vous le suggérez, alors on accepte politiquement de supprimer des créneaux à des associations et c'est un choix politique que nous ne partageons pas.

Sur votre dernier attendu, les infrastructures dans les écoles, collèges, lycées dépendent des chefs d'établissement. On ne peut malheureusement pas les obliger à les mettre à la disposition des acteurs sportifs, mais on travaille au cas par cas pour apprécier si une ouverture à des associations sportives est possible ou pas avec des conditions très claires.

Il serait à mon avis plus simple et tellement plus utile d'utiliser les gymnases et les terrains d'éducation physique des lycées. J'espère que la Région Île-de-France acceptera enfin de travailler avec nous pour offrir davantage de créneaux sportifs aux Parisiens.

Bref, vous nous suggérez de faire des choses que nous faisons déjà. Je vous propose de bien vouloir retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'ai oublié de demander tout à l'heure à Alexis GOVCIYAN s'il retirait son vœu. Je ne vais pas commettre deux fois la même erreur. Vous le maintenez ? Oui. Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 135 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 135 est rejeté.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vais lever la séance. Elle reprendra demain à 9 heures du matin avec les dossiers de la 8e Commission, puisque nous avons fini ceux de la 7e Commission. Je vous souhaite une bonne soirée. On n'en est qu'au deuxième jour de la séance du Conseil de Paris.

La séance est levée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 6 juin 2023 à vingt-et-une heures cinq minutes, est reprise le mercredi 7 juin 2023 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Laurence PATRICE, adjointe).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Bonjour à toutes et tous.

Je vous propose que nous commencions puisque quelques-uns sont là, bien réveillés.

Compte rendu de la 8e Commission.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous allons commencer les travaux de la 8e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à son président Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, notre 8e Commission s'est réunie le mercredi 31 mai dernier pour préparer cette séance du Conseil de Paris.

Tout d'abord, nous avons eu le plaisir d'accueillir le premier adjoint à la Maire de Paris, Emmanuel GRÉGOIRE...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Un peu de silence, s'il vous plaît, pour écouter le président.

M. Alexis GOVCIYAN. - Nous avons eu le plaisir d'accueillir le premier adjoint à la Maire de Paris, Emmanuel GRÉGOIRE, pour la présentation du projet de création "AgriParis Seine". Notre collègue, Mme la maire Audrey PULVAR, ne pouvant présenter ce projet de délibération, c'est le premier adjoint qui s'en est chargé. Merci aussi à François MOREAU et la DTEC pour les explications détaillées qui ont été fournies aux membres de la 8e Commission.

Par la suite, s'agissant de l'examen des projets de délibération de l'Exécutif, je souhaite insister sur la présence et la disponibilité des adjointes et adjoints à la Maire de Paris lors de la présentation des projets de délibération et des vœux, et je les en remercie.

Tout d'abord, M. LERT a présenté, en lien et avec l'appui de M. Damien OLLIVRY de la DTEC, le rapport Développement durable 2022, que vous pouvez trouver à la sortie parce qu'il est aussi fourni en version imprimée. Ce rapport a été présenté au sein de toutes les Commissions. Merci pour les explications complètes qui nous ont été fournies à cet effet.

Ensuite, le projet de délibération DDCT 70 concernant le rapport de la M.I.E. "Paris à 50 degrés" que nous avons examiné hier et débattu, nous a permis de remercier nos chers collègues Alexandre FLORENTIN, président et Maud LELIÈVRE, rapporteure de cette mission et par ailleurs membre de la 8e Commission. Nous avons rappelé à cette occasion notre souhait de prise en compte des préconisations de la M.I.E. "Paris à 50 degrés super-vagues de chaleur" dans notre futur Plan Climat, mais aussi dans d'autres plans au programme du Conseil de Paris.

D'autres projets de délibération importants ont également été abordés, comme le DPE 12 et le DPE 14 relatifs au budget annexe de l'eau, le compte de gestion et le compte administratif 2022 que nous avons examinés en début de séance du Conseil.

Le projet de délibération DTEC 14 est relatif à la convention de partenariat avec "Universcience" pour l'exposition "Urgence climatique" ou encore le DTEC 18 pour le soutien à apporter à l'association "Compagnons Bâtisseurs" pour la mise en place d'un "Bricobus précarité énergétique" à Paris.

Mme BROSSEL avait plusieurs projets de délibération, dont les DPE 11 et DPE 13 pour le budget annexe de l'assainissement, le compte de gestion et le compte administratif 2022. Le DPE 25 sur la collecte de gros électroménager à domicile et la convention avec "Ecosystem" est un projet de délibération important. Par ailleurs, Mme BROSSEL, en lien avec M. LERT, a présenté le DGRI 7 et le DPE 19 sur la convention relative aux modalités financières entre la Ville de Paris et sa régie "Eau de Paris".

M. NAJDOVSKI, quant à lui, nous a présenté ses projets de délibération, dont certains concernaient souvent des dénominations qui sont prises en charge dans le cadre de votre délégation, Madame PATRICE.

Par ailleurs, le projet de délibération DEVE 35 sur la convention entre l'Institut national des jeunes aveugles et la Ville pour l'ouverture au public du jardin situé 88, rue de Sèvres, qui est à l'angle du boulevard des Invalides, a fait partie des discussions de notre Commission. A cet effet, notre cher collègue René-François BERNARD a pu également intervenir sur ce projet de délibération et apporter des précisions.

Enfin, Mme PULVAR nous a présenté deux projets de délibération importants : le DAE 94 relatif aux conventions avec six structures œuvrant pour le développement de filières agricoles locales et durables ; le DDCT 69 pour l'alimentation favorisant la transition écologique dans les quartiers populaires parisiens. Je pense qu'on y reviendra plus tard.

Par la suite et comme il est d'usage, des groupes politiques, comme le groupe "Les Ecologistes", le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes et le groupe Changer Paris, ont présenté leurs vœux et entamé des échanges avec les membres de l'Exécutif.

Enfin, lors de notre séance de mars 2023, je vous avais informé de l'invitation de notre collègue François-Marie DIDIER, président du S.I.A.A.P. et membre de notre 8e Commission à une visite du site du S.I.A.A.P. à Achères et son chantier de production de biogaz. J'espère et je renouvelle notre souhait que cette visite pourra s'organiser dans les meilleurs délais.

Merci à toutes et tous pour leurs interventions, aux adjoints et adjointes à la Maire de Paris, à nos deux vice-présidentes Véronique BALDINI et Chloé SAGASPE, que je remercie très sincèrement, à tous nos collègues élus et aussi aux services administratifs et en particulier à Virginie GRUMEL.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président.

2023 DPE 22 - Valorisation des déchets issus des textiles, linge de maison et chaussures (T.L.C.). - Conventions avec "Eco TLC-Refashion", "Le Relais" et "Ecotextile".

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons donc le projet de délibération DPE 22 : valorisation des déchets issus des textiles, linge de maison et chaussures. - Convention avec "Eco TLC-Refashioné", "Le Relais" et "Ecotextile".

Je donne la parole à Mme Léa VASA, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Léa VASA. - Merci, Madame la Maire.

Bonjour, chers collègues.

Simplement un mot et pas particulièrement pour parler du projet de délibération qu'on soutiendra évidemment, en particulier les organismes qui font du réemploi et de l'insertion, mais pour parler en quelques mots de la filière R.E.P. sur les textiles qui est renouvelée ; c'est un peu un nouvel élan parce qu'il y a des ambitions plus grandes pour le réemploi et le recyclage des textiles.

Je ne sais pas si vous êtes déjà allés dans un magasin de prêt-à-porter, mais dans une grande marque, par exemple, vous pouvez déposer un vêtement usagé et avoir en contrepartie un bon d'achat pour acheter dans le magasin un nouveau vêtement. D'un côté, c'est sûr que l'on augmente les capacités de recyclage et cela repart dans des filières, mais d'un autre côté on constate dans tous les organismes, notamment de l'économie sociale et solidaire, comme les ressourceries, etc., une baisse de ce que l'on appelle la "crème", c'est-à-dire les meilleurs produits qui leur permettent d'avoir un peu d'argent et de faire tourner vraiment la machine.

Ce phénomène est assez préoccupant finalement pour les organismes que nous soutenons et que nous essayons de déployer sur notre territoire. De plus, dans le comportement d'achat, cela peut avoir un effet pervers parce que cela ne change rien à l'attitude d'achat de "fast fashion", puisque vous retournez acheter du neuf dans un magasin et on vous incite à le faire.

Évidemment, on soutient la dynamique générale, on soutient les organismes de l'économie sociale et solidaire qui veulent faire du réemploi et de la réparation sur notre territoire. Attention, ceci dit, quand on massifie ce genre de dynamique, aux effets pervers qui peuvent être engendrés.

Merci beaucoup.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

J'avais M. BALADI inscrit pour le groupe Changer Paris. Il n'est pas là.

Donc la parole est à Colombe BROSSEL pour vous répondre. Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Merci, chère Léa VASA, je ne peux que partager les propos que vous venez de tenir.

Un mot sur ce projet de délibération. Vous en avez maintenant l'habitude, nous rebalayons l'ensemble des conventions avec les éco-organismes, c'est important, avec toutes les limites que cela peut comporter. Nous avions

eu le débat lors de la séance précédente et au-delà du travail global qui est fait, je ne peux que souscrire aux préventions que vous émettez sur les effets pervers que peuvent entraîner certains modes de comportement et du coup d'organisations par un certain nombre d'acteurs économiques.

Je veux réaffirmer ici qu'on a aussi essayé d'utiliser ce nouveau cahier des charges comme un levier pour agir localement, à l'échelle de nos territoires, y compris sur les circuits de réparation et de réemploi, pour les restructurer et les renforcer, et avec l'ensemble des acteurs parisiens, qu'ils soient de l'économie sociale et solidaire ou que ce soit un réseau de réparateurs qui seront labellisés. Cela va permettre à ce réseau de se structurer et l'éco-organisme financera la structuration de ces filières locales via un fonds dédié.

On essaye d'utiliser avec cet éco-organisme le meilleur et non pas la marchandisation du réemploi. C'est un travail que l'on conduit notamment avec mon camarade de jeu, Florentin LETISSIER, pour soutenir les acteurs locaux engagés pour le développement de parcours, y compris de parcours métiers liés à la réparation et au réemploi.

J'en profite parce qu'on est à 2 minutes 01 pour vous informer du fait que nous avons initié un travail sur le recyclage ou l'"upcycling" des tenues de travail des agents de la DPE qui, qu'ils soient éboueurs, conducteurs ou égoutiers, ont des tenues de travail. Nous allons donc pouvoir travailler sur le recyclage et sur le "recycling", et tout ceci en partenariat avec la belle entreprise à but d'emploi "Avenir 13" dans le 13e arrondissement.

Vous trouverez bientôt - attention, cadeau à venir - dans la boutique de l'Hôtel de Ville "Paris rendez-vous" de magnifiques pochettes d'ordinateur faites à partir des tenues des égoutiers. Oui, on est comme ça à la Mairie de Paris ! Je vous engage donc à pré-réserver vos superbes pochettes. Tout cela pour dire, en dehors du sourire, que nous donnons une deuxième vie aux vêtements professionnels et je m'en réjouis.

Merci à vous, Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, chère Colombe BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 22.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DPE 22).

2023 DPE 25 - Collecte de gros électroménager à domicile. - Expérimentation et signature d'une convention avec "Ecosystem".

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DPE 25 : collecte de gros électroménager à domicile. - Expérimentation et signature d'une convention avec "Ecosystem".

Je donne pour ce faire la parole à Mme Maya AKKARI, pour le groupe PEC.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération porte sur la convention de la Ville de Paris avec l'éco-organisme "Ecosystem" qui permettra, dès la mi-juin, pour tous les Parisiens, la collecte à leur domicile, gratuitement "via" le système de déclaration des encombrants de leur gros électroménager. Frigos, gazinières, machines à laver, ces gros électroménagers, pour information, représentent près de 10 % des objets collectés. Ce sont autant de gros électroménagers qui seront réemployés en lien avec des structures de l'E.S.S.

Avec ce dispositif, la Ville de Paris renforce le service public de collecte des déchets pour les Parisiennes et les Parisiens, tout en s'adaptant à leur mode de vie. C'est une évolution importante, très positive, qui s'inscrit dans le prolongement des engagements et des actions initiées par la Maire de Paris en matière de valorisation et de réduction des déchets, et nous pouvons nous en réjouir.

Ce projet de délibération est pour moi l'occasion d'évoquer aussi le DPE 23, qui n'est pas à l'ordre du jour de notre Conseil de Paris, car il n'a pas mobilisé d'inscription d'élus. Celui-ci relatif aux articles de sport et de loisirs porte sur la convention avec l'éco-organisme "Ecologic" cette fois-ci pour valoriser les épaves et roues de vélo collectées par la Ville et stockées à la déchetterie de la Porte des Lilas. Cette convention permettra à la Ville de valoriser ces flux en recyclant des matériaux, mais aussi d'encourager les partenariats avec les associations adhérentes de "RéPAR", le Réseau parisien des ateliers vélos participatifs et solidaires.

La Ville prévoit également d'expérimenter à compter de la fin du mois des points de collecte des articles de sport et de loisirs dans les équipements sportifs du 18e et du 19e. Les Parisiens pourront y déposer leurs objets : ballons, raquettes de tennis, trottinettes, etc., qui seront collectés ; les articles en bon état seront réemployés, ceux abîmés seront recyclés. Un dispositif de proximité donc pour revaloriser les articles de sport dont nous ne savons parfois que faire.

Ainsi, la Ville effectue un travail fin de gestion des déchets, afin de les réduire et de favoriser le réemploi, car il ne s'agit pas uniquement de ramasser les déchets mais bien de les retraiter afin de réduire leur impact sur l'environnement.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Mme Léa VASA, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Léa VASA. - Merci. Entre la déclaration de ma collègue et la future de Colombe BROSSEL, ce sera très complet.

J'ajouterai juste un mot pour dire que ce que je trouve très important dans ce projet de délibération, c'est finalement l'expérimentation de collectes préservantes et c'est bien expliqué. D'habitude, quand on met quelque chose sur le trottoir, cela peut se dégrader très rapidement entre la pluie, quelqu'un qui donne un coup dedans, etc., et finalement cet objet n'est plus en état d'être réutilisé ou même réparé.

Ce qui est important, c'est que l'éco-organisme va venir à domicile le récupérer. En plus, c'est du gros électroménager et ce n'est pas facile de pouvoir le déplacer ou le descendre soi-même. Il va donc pouvoir venir et le ramener ensuite dans des filières qui pourront avoir plus de chances de réparer l'objet et de le remettre en circulation.

C'est vraiment un processus que l'on va tester là mais qu'il faudrait probablement à terme aussi utiliser - Colombe BROSSEL sourit parce qu'elle sait ce que je veux dire - pour d'autres filières et pourquoi pas le gros mobilier qui est aussi compliqué à gérer pour les particuliers.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à M. Vincent BALADI, pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, chers collègues, permettez-moi de parler juste rapidement du projet de délibération DPE 22 avant d'enchaîner sur le DPE 25.

Sur le DPE 22, chère Colombe BROSSEL, j'étais déjà intervenu au mois de mars dernier sur les déchets textiles. Vous savez bien que l'industrie textile représente 60.000 tonnes de déchets et 4 milliards de CO2.

Nos jeunes sont très préoccupés, nous le savons tous, par les enjeux climatiques. Mais dans le même temps, et sans le savoir car la traçabilité des produits n'est pas souvent effective, ces produits viennent de loin et l'impact carbone du textile, et notamment des chaussures et des baskets, est très important. Je voudrais dire que c'est très bien d'avoir aujourd'hui à l'ordre du jour de ce Conseil toutes les tentatives de recyclage et on les salue.

Sur le DPE 25 concernant la collecte de gros électroménager à domicile, c'est aussi une très bonne initiative pour "Ecosystem" jusqu'en 2027. Je rappelle qu'il existe un réemploi voulu de 41 % de ces déchets d'électroménager et que l'on aura du coup dans ce projet de délibération un partenariat avec "Envie" et "Emmaüs Ile-de-France". Les Parisiens pourront prendre rendez-vous, et c'est très bien, via le service de télédemande des encombrants, qui est vraiment très apprécié des Parisiens, du lundi au dimanche de 7 heures à 20 heures et qui les redirigera vers "Ecosystem".

Ces appareils seront ensuite acheminés, comme l'a dit très bien Maya AKKARI, vers un centre de dépôts en Région parisienne pour être remis en état et remis aux acteurs de l'économie sociale et solidaire que j'ai cités. C'est vraiment de l'écologie de bon sens, bravo.

Deux remarques notables : nous saluons bien sûr les actions de la DPE pour les encombrants, mais nous souhaitons aussi alerter sur la récupération souvent en journée ou le soir par des véhicules très anciens, pas souvent immatriculés en France d'ailleurs, de machines à laver et réfrigérateurs qui contiennent pourtant des liquides très nocifs pour l'environnement et qui se retrouvent donc dans la nature.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci aux trois intervenants pour vos propos sur ce projet de délibération ou sur d'autres.

Peut-être un point sur le DPE 25 parce que c'est un projet de délibération important à deux titres. D'abord, c'est un nouveau service que nous allons proposer aux Parisiens. Vous le savez, ce service dans le monde des encombrants est un service unique en France et qui est très envié par nos collègues dans d'autres villes. C'est un service d'enlèvement sur inscription via un site Internet au 39 75. Ce sont des enlèvements gratuits, on vous donne un créneau, et hop ! tous ces objets disparaissent. C'est la magie du service public parisien.

Pour autant, et vous y faisiez allusion, un certain nombre d'objets peuvent et doivent être intégrés dans des filières de réemploi, de recyclage éventuellement, en tout cas de réutilisation. Quand on dépose un objet sur le trottoir à Paris, que ce soit pour des questions climatiques ou pour d'autres raisons, il n'y a pas de garantie qu'il puisse en effet accéder à cette seconde vie.

Ce partenariat avec "Ecosystem" est donc important parce qu'il va nous permettre de proposer aux Parisiens et aux Parisiennes un nouveau service tout aussi gratuit qui permettra de venir chercher chez eux à domicile, 7 jours sur 7, dans des horaires qui seront possibles pour l'ensemble de celles et ceux qui en ont besoin, c'est-à-dire des rendez-vous entre 7 heures et 20 heures, un frigo, une machine à laver, un sèche-linge dont ils n'ont plus l'utilisation.

Il fut un temps où il y avait beaucoup moins de ces objets sur les trottoirs de Paris, quand l'obligation de reprise par l'organisme auquel vous achetiez un appareil d'électroménager a été introduite. Mais pour le coup, l'arrivée d'autres types de filières, notamment "Le Bon Coin", l'achat direct, fait que presque 10 % des encombrants aujourd'hui sont concernés et nous retrouvons de l'électroménager sur les trottoirs.

Donc, pour pouvoir les préserver, pour pouvoir venir les chercher facilement chez les Parisiennes et les Parisiens, ce partenariat est intéressant. Il nous permettra par ailleurs de travailler avec de très belles structures en matière d'insertion. Je pense évidemment à "Envie" et notamment "Envie Le Labo" mais aussi à "Emmaüs". On va pouvoir proposer cela dans les jours qui viennent, une fois que vous en aurez accepté le principe et voté le projet de délibération.

C'est aussi un sujet important, et Léa VASA y faisait allusion, parce que cela va nous permettre, sur la base de cette expérimentation, de voir si d'autres types de filières peuvent et doivent être concernés. Léa faisait allusion au gros mobilier. En effet, il peut être tout aussi compliqué de descendre son canapé que son frigo sur le trottoir parisien. On voit bien que le champ des possibles est important.

Tous les objets que nous détournerons d'une vie vouée à la déchetterie et qui pourront être réutilisés, réemployés, seront des déchets en moins et une structuration par ailleurs de la filière du réemploi.

Je suis donc très heureuse que ces discussions avec "Ecosystem" aient abouti dans l'intérêt des Parisiens et qu'elles nous permettent de tester la possibilité de transformer des encombrants en objets qui auront une deuxième vie.

Je vous remercie par avance de votre approbation.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 25.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DPE 25).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la politique de gestion de la collecte des déchets.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché.

Le vœu n° 136 est relatif à la politique de gestion de la collecte des déchets.

Je donne la parole pour le présenter pour deux minutes à M. le Maire du 17e arrondissement, M. BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Souvenez-vous, les propos d'Anne HIDALGO en mars 2021 : "Je ne pense pas qu'on puisse s'occuper des problèmes de propreté au quotidien dans les quartiers depuis l'Hôtel de Ville, depuis la mairie centrale".

Chers amis, le mouvement de grève de mars a encore montré les limites du service public de collecte des déchets ménagers en régie municipale et l'échec de votre fausse décentralisation que j'ai toujours fustigée depuis le premier jour.

Big bang de la proximité, décentralisation, on en a eu beaucoup des articles de presse, mais cette grève de mars a montré que tout cela n'était que de la paille, tout cela n'existait pas. Vous aviez donné quelques centaines de milliers d'euros par arrondissement pour faire des opérations de lessive, mais tout cela n'était pas une décentralisation des pouvoirs de propreté.

Alors, il ne s'agit certainement pas de jeter l'opprobre sur le travail des agents, qui sont non seulement très volontaires mais qui souvent, souvent, ont pâti de ces mouvements sociaux qu'ils ne choisissent pas toujours. J'en ai rencontré d'ailleurs un certain nombre sur le terrain, donc je suis d'autant plus à l'aise.

Durant près d'un mois, les poubelles se sont amoncelées dans les rues de Paris sans que vous n'activiez les moyens centraux à votre disposition pour les résorber. Car oui, vous avez bel et bien les moyens de faire procéder au ramassage des ordures en cas de mouvement social de vos agents municipaux. Vous le savez très bien, la Mairie de Paris peut solliciter les prestataires privés, ces contractuels qui interviennent dans les autres arrondissements par délégation de service public - ce n'est pas un gros mot au XXIe siècle, la délégation de service public à une entreprise privée - pour venir effectuer des ramassages dans les autres arrondissements en cas de besoin. Tout cela est contractuel et était prévu.

Sauf que là, vous avez de toute évidence estimé qu'il n'y en avait pas besoin et malgré ma demande dès le premier jour. Cela était très visible, toutes les rues de Paris n'ont pas été affectées de la même manière.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faudrait conclure, Monsieur BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Dans dix arrondissements, ce n'est pas un sujet ou assez peu puisque les mouvements de grève n'ont pas excédé 48 heures. Certains Parisiens ne bénéficient donc pas du même régime et du même service de collecte des déchets. Vous trouvez que c'est très bien mais la Chambre régionale des comptes a plusieurs fois rappelé et pointé que la collectivité...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Monsieur BOULARD, il faudrait conclure, vous avez dépassé votre temps.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Que la collectivité devait améliorer la performance. Je demande, Madame la Maire…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Excusez-moi, c'est un sujet important.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - C'est un sujet important mais le temps de chaque vœu est important.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Vous ne voulez certainement pas qu'on parle de ce qu'il s'est passé. Ah ! vous ne voulez pas, cela vous gêne !

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Vous avez dépassé votre temps de parole. Je vous remercie, Monsieur BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Non, je ne suis pas allé au bout de mes propos. Je vous dis simplement…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - C'est deux minutes, votre temps de parole, et vous êtes à plus de trois minutes.

S'il vous plaît, Madame la Maire, vous pouvez répondre.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Je dis simplement il faut tirer des leçons de cette crise…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Madame la Maire.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Et je demande une étude pour que le 17e arrondissement…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Enfin ! Ce n'est pas normal, enfin ! Non, cela ne me gêne pas, simplement je vous demande de tenir votre temps de parole, c'est un minimum.

Je vous en prie, Madame la Maire, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

Ce qui est important dans une vie, et surtout le matin, c'est qu'il y ait des intangibles. Et dans la vie politique, ce qui est important, c'est qu'il y ait des intangibles, et donc, à chaque fois qu'il y a des mouvements de grève, il y a un vœu du groupe Les Républicains demandant la privatisation du service de collecte à Paris. Nous avons besoin dans notre Assemblée d'avoir des moments comme ceux-là, qui nous rassurent les uns et les autres, parce que cela nous permet d'évoluer dans un univers qui n'est pas fait de contradictions ou de difficultés.

Nous avons eu cet échange en 2022 avec M. BOULARD…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît ! On vous a écouté plus longtemps que votre temps de parole, donc vous écoutez la réponse de l'adjointe, s'il vous plaît. Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci à vous, Madame la Maire.

Et nous l'avons aujourd'hui de la même façon dans un mouvement de grève qui a, en effet, affecté le fonctionnement du pays tout entier contre la réforme des retraites. Et je ne peux que rappeler à cet égard mon plein et entier soutien à l'ensemble de ceux qui ont manifesté et manifestaient encore hier.

Parce qu'il faut rester courtois, il n'y a évidemment eu aucune interpellation publique des élus Les Républicains demandant, qui l'intervention du Ministre de l'Intérieur au Havre, où le Maire du Havre, lui aussi, avait très mal géré l'ensemble des mouvements de grève qui ont affecté pendant vingt-cinq jours la Ville du Havre. C'était exactement pour les mêmes raisons sur la réforme des retraites. De la même manière, je constate avec sourire…

Mais je vais terminer, merci.

Je constate avec sourire que Philippe GOUJON, le maire du 15e, est cosignataire du vœu, arrondissement dans lequel un prestataire privé - je ne le citerai pas, ce n'est pas l'objet - a lui aussi été affecté par des mouvements de grève ayant entraîné la présence de plus de 1.000 tonnes de déchets dans le 15e arrondissement. J'attends avec intérêt le vœu demandant la municipalisation du service de collecte dans le 15e arrondissement. Il faut de la cohérence, de l'intangible mais de la cohérence.

Alors, chers collègues, ceci est un débat qui est tout à fait intéressant, nous l'aurons.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Cela suffit, là !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - J'émettrai évidemment un avis défavorable à votre vœu et nous resterons - ce sera ma dernière phrase - sur le système qui est celui mis en place par un ancien, ancien, ancien Maire de Paris, qui permet en effet de rester sur une organisation mixte à Paris et je m'en félicite.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame BROSSEL.

J'ai une explication de vote de Mme Léa VASA, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Léa VASA. - Merci.

Ecoutez, la première des raisons pour laquelle on ne peut pas soutenir ce vœu, c'est que c'est d'abord une marque d'irrespect pour les éboueurs. Franchement, ils étaient en première ligne pendant le Covid et le premier "truc" que vous leur dites, dès qu'il y a une difficulté, c'est : vous utilisez votre droit de grève pour défendre vos droits, merci, au revoir ! Mais ce n'est pas entendable de dire un "truc" comme ça !

Deuxième chose, c'est effectivement incohérent, cela démontre que vous n'avez pas compris comment la grève a fonctionné. Les incinérateurs, c'est du privé et ils étaient en grève. C'est aussi à cause de cela qu'il y a eu des problèmes partout dans Paris. Vous faites des fantasmes en disant qu'il n'y a que le public qui n'a pas envie de "bosser", en fait. Je suis désolée, ce n'est pas vrai.

Ensuite, s'il me reste quelques secondes, vous demandez plus de proximité et plus de contrôle et vous voulez rajouter un intermédiaire, c'est cela ? Vous voulez faire appel à une délégation de service public à un privé. C'est moins de contrôle, mais votre position est incohérente. C'est du spectacle, voilà.

Par ailleurs, dernière chose, vous dites dans votre vœu que c'est plus cher mais devinez pourquoi c'est plus cher ? C'est aussi parce qu'on paie bien et qu'on a une sécurité pour les fonctionnaires. Voilà, c'est ce que vous ne voulez pas.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix…

S'il vous plaît !

Ça va ? Je ne vous dérange pas ?

Cela suffit !

Voulez-vous qu'on le vote ou pas ce vœu ? Dites-le, sinon on passe à autre chose, il n'y a pas de problème.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 136 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 136 est rejeté.

2023 DPE 19 - Avenant à la convention relative aux modalités financières particulières entre la Ville de Paris et sa régie "Eau de Paris".

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DPE 19 : avenant à la convention relative aux modalités financières particulières entre la Ville de Paris et sa régie "Eau de Paris".

Je donne la parole à M. Vincent BALADI pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous saluons le travail d'"Eau de Paris", régie parisienne à qui la Ville a confié la gestion et la distribution de l'eau, à l'heure où l'eau potable se raréfie.

Rappelons qu'en France, malheureusement, 20 % de cette eau est perdue en sous-sol dans les fuites de canalisation d'arrivée des eaux. Autre défi important, le recyclage des eaux. Je rappelle aussi qu'en France moins de 1 % de l'eau est recyclée alors que ce chiffre est de 99 % à Singapour où l'eau est filtrée avec de l'ultraviolet.

Au-delà des discours politiques du Gouvernement, personne ne s'en est réellement occupé jusqu'à maintenant. A l'heure des défis climatiques et des pénuries d'eau potable, il faut que les pouvoirs publics, les villes, les syndics de copropriété se préoccupent plus que jamais de cette déperdition d'eau potable.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci.

Merci, Monsieur BALADI, pour votre intervention.

Ce projet de délibération concerne un sujet plus technique que les enjeux que vous avez évoqués, puisqu'il concerne la manière dont la Ville de Paris, "Eau de Paris" et le S.I.A.A.P. instruisent les demandes de dégrèvement des clients qui ont subi une importante fuite d'eau. Lorsque les usagers subissent une telle fuite d'eau, qui s'écoule dans le sol et non en égout, nous leur accordons un dégrèvement.

Ce projet de délibération ne change pas le principe du dégrèvement, il s'agit uniquement de fluidifier la procédure en accélérant la réponse apportée aux demandes pour améliorer le service aux usagers. "Eau de Paris" va établir un état trimestriel des réductions ainsi opérées et apportera toutes les réponses aux demandes que la Ville et le S.I.A.A.P. formuleront.

En ce qui concerne le point qui a été évoqué par M. BALADI, concernant le rendement du réseau d'eau parisien, il est actuellement de 91,2 %, c'est-à-dire qu'il n'y a pas beaucoup de fuites et c'est bien au-delà de la moyenne nationale. Mais nous continuons avec "Eau de Paris" à lutter contre les fuites. Nous avons sectorisé et compartimenté le réseau à Paris et déployé 3.000 capteurs acoustiques connectés pour détecter de manière beaucoup plus précoce les fuites d'eau. Nous espérons atteindre un rendement du réseau de 92 % d'ici quelques mois, ce qui fait l'économie d'eau d'une ville de 40.000 habitants.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 19.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DPE 19).

Informations sur la séance.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Avant de passer au projet suivant, je profite pour vous annoncer, comme cela vous a déjà été indiqué par mail, qu'en 5e Commission, à partir de 10 heures, il y a une opération de dépistage VIH dans le cadre de la Semaine de la santé sexuelle. Donc, vous êtes tous conviés pour donner l'exemple.

Je vous remercie.

2023 DTEC 11 - Subvention et avenant 2023 à la convention du 9 avril 2021 entre la Ville de Paris et l'Agence parisienne du climat (12e).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DTEC 11 : subvention et avenant 2023 à la convention du 9 avril 2021 entre la Ville de Paris et l'Agence parisienne du climat dans le 12e arrondissement.

Je donne la parole à Jean-Noël AQUA, du groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Bonjour, Madame la Maire.

Mes chers collègues, dans tous les rapports du G.I.E.C. et en particulier dans le dernier, la rénovation du bâti fait partie des mesures qui sont clairement classées en tête des actions que nous devons mener pour lutter concrètement contre le réchauffement climatique.

Par ailleurs, en ces temps de flambée des prix de l'énergie liée à la dérégulation du secteur, notamment la disparition imposée des tarifs régulés du gaz, la question de l'isolation du bâti est d'une brûlante actualité puisqu'elle touche évidemment à cette question du pouvoir d'achat.

Enfin, alors que les vagues de chaleur - nous en avons discuté hier - vont être de plus en plus fréquentes, la rénovation permet d'améliorer autant l'habitabilité d'hiver que d'été et ce n'est pas négligeable.

Dans ce contexte, on ne peut que se féliciter de ce constat. Entre le troisième et le quatrième trimestre 2022, le nombre de copropriétés qui s'engagent dans une initiative de rénovation a été multiplié par quatre à Paris. On ne peut donc que se réjouir de l'efficacité du nouveau dispositif "Eco-rénovons Paris+" qui nous offre une perspective encourageante en matière de rénovation énergétique, au-delà évidemment du parc social sur lequel nous agissons avec nos moyens propres à la Ville.

Encourageante donc mais pas encore heureuse. Et ceci, comme vous le savez, n'est pas dû à un manque d'investissements de la Ville, puisque nous augmentons nos moyens, mais en face nous constatons encore et toujours un État défaillant sur le sujet.

Pour respecter la stratégie de la COP 21, il faudrait rénover à Paris près de 40.000 logements par an dans les copropriétés privées pour l'équivalent de 800 millions d'euros à 1 milliard d'euros chaque année à engager. Néanmoins, on en est très, très loin, puisque l'inaction du Gouvernement est flagrante. Elle est d'autant plus insupportable que non seulement il y a la question climatique d'un côté, mais évidemment derrière, si on engageait ces rénovations, ce serait la création d'emplois bien concrets et des factures d'énergie qui baisseraient. Plus le temps passe, plus l'inaction nous coûte et elle ne nous coûte pas uniquement en matière d'investissements supplémentaires mais elle creuse notre dette écologique, pourrions-nous dire.

Cependant, nous nous félicitons que ces sollicitations à la Ville explosent, nous poussant à recruter concrètement pour renforcer les équipes de l'Agence parisienne du climat et à traiter les demandes. La preuve par l'exemple de ce que je disais, c'est-à-dire que l'investissement dans la bifurcation écologique est créateur d'emplois.

Nous nous en félicitons d'autant que, dans notre groupe, dans le cadre de la M.I.E. "Paris à 50 degrés", nous avions demandé l'augmentation prévue des moyens donnés à l'A.P.C. pour augmenter ses effectifs. Il est incontournable, répétons-le, de toujours mettre les moyens financiers et humains en face de besoins colossaux.

De surcroît, ce renforcement de l'A.P.C., qui est d'ores et déjà capable d'offrir différentes expertises techniques comme juridiques, permet à la Ville de bénéficier d'un outil pilotable, afin de mener à bien une planification écologique. Là aussi, il nous semble important de toujours répéter qu'il y a besoin de politiques, de choix collectifs pour mener à bien une transition écologique. La laisser aux mains simplement d'un capitalisme vert est voué à l'échec.

Enfin, un autre outil évoqué dans ce projet de délibération vient s'ajouter à notre boîte à outils : le S.L.I.M.E. - je le dis en français. Nous espérons vivement que son déploiement portera ses fruits afin de bien permettre à 1.200 ménages de sortir de la précarité énergétique. Mais nous espérons également que celui-ci permettra, à l'instar de l'Observatoire de la précarité énergétique, de mieux documenter, de mieux cartographier, de mieux analyser, de mieux connaître la précarité sur notre territoire puisque nous avons évidemment besoin de cette connaissance afin de mieux agir.

Bien sûr, au final, en la matière comme en tant d'autres, nous ne pouvons que déplorer que notre Ville, en palliant la défaillance manifeste de l'État sur le logement privé, lui permette de continuer son inaction coupable. Saluons donc l'investissement de notre majorité sur ce sujet si crucial, tout en critiquant et en dénonçant l'inaction de la droite macroniste et autres.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, je vais évidemment abonder dans ce sens et essayer de ne pas trop répéter, mais en même temps il y a beaucoup à répéter sur la question.

L'A.P.C., l'Agence parisienne du climat est un point crucial qui a été de nombreuses fois débattu dans la M.I.E. "Le programme Eco-rénovons Paris+", dont parlait Jean-Noël AQUA, est finalement méconnu des Parisiens. Il commence à l'être et les réunions en mairie d'arrondissement ont été des succès incroyables.

Il faut voir qu'il y a 47.000 copropriétés, soit 75 % des logements à Paris, et plus de 90 % d'entre elles ont été construites avant la première réglementation thermique de 1974 avec des matériaux qui ne sont plus du tout adéquats aujourd'hui. Depuis 2016, date du premier programme "Eco-rénovons Paris", 35.000 copropriétaires se sont engagés dans une démarche de rénovation énergétique, mais comme Jean-Noël AQUA a rappelé les chiffres, ce n'est pas du tout un rythme suffisant.

Pour revenir sur le programme "Eco-rénovons Paris", qui s'appelle maintenant "Eco-rénovons Paris+" si je ne me trompe pas, c'est d'une part des aides - parfois, les copropriétaires parisiens l'ignorent - qui peuvent être

accessibles, évidemment après une enquête sociale et un diagnostic technique global. Pour qu'elles soient possibles, il faut un gain, une amélioration énergétique minimum de 15 % pour certaines aides de l'État ou d'autres collectivités et 30 % sont demandés. En fait, plus le gain énergétique est important, plus le taux de subvention est élevé et il peut atteindre jusqu'à 35 % du montant des travaux. Cela, parfois les Parisiennes et les Parisiens l'ignorent.

Puis il y a une autre aide qui amorce les choses : l'aide au fameux diagnostic technique global qui est la première étape. C'est-à-dire que si une copropriété veut s'engager, il faut d'abord passer par un diagnostic technique global. De toute façon, une partie de ces diagnostics va devenir obligatoire. Et là, la Ville vient encore en soutien, plutôt l'Agence parisienne du climat vient en soutien, d'une part par le conseil, et d'autre part par une aide très concrète forfaitaire de 5.000 euros par copropriété, ce qui paie souvent presque la moitié du diagnostic technique global.

C'est un dispositif extrêmement important. La Ville fait le maximum et va presque au-delà des prérogatives qui seraient celles d'une Ville sur le sujet. Et comme Jean-Noël AQUA l'a très bien rappelé, l'État ne fait pas sa part sur le sujet, et doublement. D'une part parce qu'il n'accompagne pas assez les copropriétés malgré ses discours pour soutenir le rythme qu'il faudrait pour rester dans quelque chose tout simplement d'habitable quand on a fait le constat hier avec la M.I.E. "Paris 50 degrés". D'autre part, parce qu'il déshabille par ailleurs la Ville - on en a parlé hier matin aussi - en ne remboursant pas ce qu'il doit à la Ville et donc en ne permettant pas finalement à la Ville de mettre plus d'argent encore sur ce dispositif.

Le deuxième dispositif de l'A.P.C. est le dispositif "CoprOasis" qui permet d'accompagner la création d'espaces verts, de débitumer des surfaces qui sont à l'intérieur des copropriétés. Là aussi, cela rejoint évidemment les préconisations de la M.I.E. et notre débat sur le P.L.U. parce que si on veut faire 10 mètres carrés par habitant d'espaces verts, comme le préconise l'O.M.S., si on veut faire 300 hectares à Paris, on ne pourra pas les faire - il serait mensonger de le laisser penser - uniquement sur l'espace public en créant des grands parcs, ou alors il faudrait raser des immeubles, ce que l'on ne veut pas faire. Il faudra, en revanche, débitumer massivement à l'intérieur des copropriétés.

Dernier volet, mais Jean-Noël AQUA l'a également rappelé, c'est le dispositif - je ne sais pas prononcer non plus l'acronyme - de Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie. Il a pour but d'accompagner les ménages les plus fragiles qui sont en situation de précarité énergétique et cela montre que l'A.P.C. n'agit pas que pour les copropriétaires aisés.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Corine FAUGERON, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

Je ne vais pas redire toutes les missions formidables que doit remplir l'A.P.C. mais je vais vous faire un petit historique de l'A.P.C.

2007 : Paris adopte à l'unanimité son premier Plan Climat. C'est l'adjoint Vert qui mène cette co-construction entre les citoyens et l'Hôtel de Ville. C'est le premier Plan Climat de France. Je me souviens, nous étions Volontaires du climat et nous affichions fièrement à nos poignets des rubans avec ce titre.

2011 : Pour aider à la mise en œuvre de ce Plan Climat, qui anticipait les conséquences du dérèglement climatique qui n'était pas encore présent sur le territoire parisien, le nouvel adjoint chargé du développement durable, de l'environnement et du Plan Climat - encore un Vert et écologiste - crée en mars 2011 l'Agence parisienne du climat pour accompagner les particuliers et mettre en œuvre ce plan.

2015 : Grand big bang avec l'Accord de Paris ratifié par 55 pays représentant au moins 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Cet Accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant sur le réchauffement climatique pour renforcer la résilience et accroître les capacités d'adaptation, ainsi que le financement de ces mesures pour limiter les impacts du changement climatique.

Ces objectifs ont été renforcés par le Plan Climat Air Energie mise à jour des plans précédents et lui aussi adopté à l'unanimité par notre Assemblée en 2018.

L'A.P.C. et son équipe de conseillers info énergie assurent une mission indépendante et gratuite d'information personnalisée auprès des particuliers, associations locales, collectifs de projets, entreprises, artisans, grands comptes, etc.

C'est le guichet unique de la rénovation énergétique des copropriétés qui est le point d'entrée du dispositif "Eco-rénovons Paris+" lancé en septembre 2022.

L'A.P.C., depuis le Conseil de mars, prend en charge l'accompagnement et la promotion du nouveau programme "CoprOasis".

Je vous invite donc à voter cette subvention pour l'A.P.C. présidée depuis 2020 par la présidente de notre groupe, le groupe "Les Ecologistes", Fatoumata KONÉ.

L'A.P.C. est connue des Parisiennes et des Parisiens et joue sur le territoire un rôle central à l'aune du dérèglement climatique.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci aux intervenants pour les compliments adressés à l'Agence parisienne du climat qui a effectivement des missions très fortes et qui les assure avec beaucoup d'efficacité.

Nous le savons, à Paris, la rénovation énergétique des bâtiments est le chantier du siècle. Le Plan Climat actuel fixe un objectif de 40.000 logements privés rénovés par an à partir de 2030. L'objectif est évidemment immense et la marche est très haute.

Nous avons engagé avec Jacques BAUDRIER un travail titanesque avec le lancement d'"Eco-rénovons Paris+", en faisant confiance à l'Agence parisienne du climat, le guichet unique des copropriétaires à Paris, pour mener à bien cette transition énergétique au plus près du territoire et des acteurs locaux.

L'Agence parisienne du climat fait aujourd'hui face à de très nombreuses demandes des copropriétés pour la rénovation de leurs bâtiments. Nous devons ainsi accompagner cette révolution énergétique pour permettre à l'A.P.C. d'intensifier ses activités qui contribuent à l'atteinte par la Ville de Paris de nos objectifs climatiques.

Les chiffres sont parlants. Lors des réunions de présentation du nouveau dispositif "ERP+", que nous animons avec Jacques BAUDRIER, nous avons connu des salles combles dans tous les arrondissements avec dix fois plus de participants que les années précédentes. L'A.P.C. délivre plus de 1.200 conseils par mois, c'est quatre fois plus par rapport à 2021. Au premier trimestre 2023, nous avons compté plus de 1.000 nouvelles inscriptions sur le site "CoachCopro". Selon les prévisions, entre 30 et 50 % du parc parisien sera inscrit à la fin de l'année 2026.

Sur la question des moyens financiers évoquée tout à l'heure, je confirme la nécessité que l'État renforce les moyens, notamment ceux de l'A.N.A.H. pour aider les copropriétaires modestes parisiens.

Je tiens également à saluer les nombreux autres dispositifs que l'A.P.C. accompagne, comme "CoprOasis" porté par Christophe NAJDOVSKI et Colombe BROSSEL, mais aussi le S.L.I.M.E. que je co-porte avec Léa FILOCHE et qui va nous permettre de mieux lutter contre la précarité énergétique à Paris.

Je tiens enfin à saluer l'immense travail réalisé par les équipes de l'Agence parisienne du climat, avec sa directrice Karine BIDART et sa présidente Fatoumata KONÉ.

L'A.P.C. joue un rôle central pour atteindre les objectifs du Plan Climat parisien. Nous proposons cette année d'augmenter la subvention de l'A.P.C. à 789.000 euros pour faire face à cette demande des copropriétés qui explose et à ces nouvelles missions de l'Agence parisienne du climat.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 11.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DTEC 11).

2023 DTEC 18 - Subvention (60.000 euros) et convention avec l'Association des Compagnons Bâtisseurs pour la mise en place d'un "bricobus précarité énergétique" à Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 18 : subvention de 60.000 euros et convention avec l'Association des Compagnons Bâtisseurs pour la mise en place d'un "bricobus précarité énergétique" à Paris.

Je donne la parole à M. Vincent BALADI, pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, merci.

Je voudrais revenir sur ce projet de délibération et parler aussi rapidement de l'Agence parisienne du climat.

Tout d'abord, sur ce projet de délibération des "Compagnons Bâtisseurs" - je l'ai d'ailleurs évoqué en 4e Commission et c'est Léa FILOCHE qui m'a répondu -, on va voter une subvention de 60.000 euros pour les

"Compagnons Bâtisseurs". Autant on peut comprendre dans un habitat individuel que cela puisse être vraiment utile pour les gens qui n'ont pas les moyens, mais pour les copropriétés à Paris, on s'est posé quelques questions. On a demandé des réponses et on les a eues.

On nous disait au départ que c'était vraiment pour de la rénovation énergétique, mais en creusant, on nous parle plutôt de doubles rideaux et de VMC. Pour nous, c'était clairement à la charge des copropriétaires et vous n'allez pas me dire le contraire, puisque vous dites que les copropriétaires à Paris ne sont pas forcément ceux qui ont le plus besoin des aides des "Compagnons Bâtisseurs" pour faire et fabriquer.

On a donc déjà eu des réponses et on aimerait en avoir un peu plus. Je crois, cher Dan LERT, que vous avez aussi quelques réponses et exemples à nous apporter, cela nous aiderait.

Je voudrais revenir très rapidement sur le sujet des copropriétés - cela vient d'être dit par mon collègue - qui représentent quand même 75 % des logements à Paris avec 47.000 copropriétés et il a donné après un autre chiffre de 35.000 copropriétaires. Si on divise les copropriétés par le nombre de copropriétaires, concrètement "Eco-rénovons Paris", c'est entre 1,5 et 3 % des immeubles parisiens qui ont été rénovés et autant dire quasiment rien.

Je sais que cela a été créé en 2016. Fatoumata KONÉ est présidente depuis 2020 et cela fait quand même trois ans. Je sais aussi que le Gouvernement n'a pas fait grand-chose, à part des effets d'annonce, mais il faut vraiment passer un coup de "boost" et répondre aux dossiers. Je peux vous dire qu'il n'y a pas un jour qui passe sans qu'une copropriété nous dise, dans un certain nombre de mairies, que c'est bien de faire des conférences et de présenter, mais derrière les dossiers mettent trois, quatre ou cinq mois pour avoir une réponse, y compris sur un diagnostic. Je l'avais déjà dit en mars, il faut vraiment passer à la vitesse supérieure pour améliorer la performance énergétique de Paris.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Dan LERT pour vous répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur BALADI, pour votre intervention.

Je vais commencer par mettre en lumière ce projet de délibération qui ajoute une brique supplémentaire au Plan de lutte contre la précarité énergétique, que nous avons adopté à ce Conseil en novembre 2021 et que nous portons avec ma collègue Léa FILOCHE.

L'an dernier, nous parlions de 70.000 ménages parisiens en situation de précarité énergétique à Paris, en étant bien conscients que ce chiffre sous-estimait une partie de la réalité. La fondation Abbé Pierre a dévoilé en février 2023, dans son "Rapport sur l'état du mal-logement en France", que 22 % des ménages ont souffert du froid en 2022.

Depuis, avec la crise énergétique historique que nous connaissons et qui touche de plein fouet les ménages les plus fragiles, on s'attend à voir le nombre de ménages en situation de précarité énergétique exploser. Les conséquences humaines, sociales et économiques de cette crise commencent à se faire sentir et risquent de se prolonger pendant de nombreux mois.

La gravité du contexte actuel rappelle à tous la nécessité d'accélérer la transition énergétique, de se séparer du modèle ancien qui créait une dépendance aux énergies fossiles qui sont produites loin de nos territoires. Cette transition, Paris l'a toujours soutenue. Elle doit se faire de manière solidaire en accompagnant les ménages les plus fragiles qui sont aussi généralement les plus touchés par la crise.

Fin 2021, nous avions annoncé et voté ce Plan de lutte contre la précarité énergétique. Parmi ses mesures, c'est la création d'un Observatoire parisien de la précarité énergétique, la création d'un Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie, dont on a parlé précédemment, ou encore d'un fonds d'aide aux travaux légers pour faire des petites économies d'énergie.

C'est dans ce cadre que nous passons aujourd'hui ce projet de délibération, cette subvention à l'Association des Compagnons Bâtisseurs pour la mise en place de ce "bricobus" qui participera justement à ce fonds d'aide. Ce "bricobus" est une action d'accompagnement local vers les ménages en situation de précarité énergétique. Plus d'une centaine de foyers par an seront concernés. Il permettra la mise en place de chantiers en auto-réhabilitation accompagnée, mais aussi de dépannages pédagogiques au domicile de ces ménages.

Pour répondre à M. BALADI, nous parlons ici de travaux très concrets : la pose d'isolants intérieurs, la réparation de vitres cassées, l'intervention sur des fuites de radiateur, l'isolation des ballons, la mise en place de joints, etc. Je ne vais pas faire la liste exhaustive des petits travaux qui peuvent être réalisés pour faire des économies d'énergie, mais c'est vraiment l'objet de cette subvention.

En ce qui concerne votre intervention sur le dimensionnement du Plan pour accompagner les copropriétés dans leurs projets de rénovation énergétique, je ne vais pas rappeler les chiffres et l'investissement de la Ville de Paris qui est encore augmenté dans le Programme d'accélération d'investissement de la mandature, mais nous nous engageons à multiplier par cinq les rénovations énergétiques d'ici la fin de ce mandat pour atteindre ce seuil

important de 40.000 logements privés rénovés à partir de 2030. C'est la trajectoire du Plan Climat parisien qui nous fixe cet objectif. Nous nous sommes mis en capacité de l'atteindre avec le programme "Eco-rénovons Paris+", avec l'accompagnement de l'Agence parisienne du climat, guichet unique des copropriétés.

Effectivement, vous avez raison et je le redis, les moyens qui sont donnés à l'A.N.A.H. pour accompagner les propriétaires occupants modestes qui doivent avoir un reste à charge pratiquement nul pour pouvoir passer à la phase des travaux dans leur copropriété, doivent être augmentés. C'est la responsabilité de l'État et votre intervention le souligne.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 18.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DTEC 18).

2023 DTEC 19 - Rapport développement durable 2022.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 19 et l'amendement technique n° 137. Pour le DTEC 19, il s'agit du Rapport développement durable 2022 qui ne fera pas l'objet d'un vote.

Je donne la parole pour commencer à M. Jean-Didier BERTHAULT du groupe Changer Paris.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, l'objet d'un tel rapport est d'analyser les politiques que mène la collectivité à l'aune des contraintes liées au changement climatique et plus globalement à toutes les thématiques liées au développement durable.

Que ce soit dans la presse, dans les médias, dans les interventions d'élus de toutes les tendances représentées ici, dans les auditions que nous avons encore eues récemment dans le cadre de la Mission d'Information "Paris à 50 degrés", il y a évidemment nécessité de s'appuyer sur les constats et analyses des travaux de scientifiques pour tirer des conclusions sur la manière d'aborder nos actions en matière de développement durable.

Comme chaque année, les mêmes causes produisant les mêmes effets, je vous ferai les mêmes critiques, c'est-à-dire que vous avez tendance à confondre rapport et catalogue. À quoi bon citer à tout-va le G.I.E.C. dans ses grandes généralités, si ce n'est pas pour prôner derrière une analyse précise et scientifique de la situation à Paris, et surtout des effets positifs comme négatifs, suffisants ou insuffisants, des forces et des faiblesses de la politique menée à Paris ?

C'est ce que naïvement, avec mes collègues du groupe Changer Paris, nous attendions d'un rapport Développement durable une analyse, une prospective. Ma collègue Véronique BALDINI rappellera le cadre réglementaire, qui n'est d'ailleurs pas totalement dans l'esprit de ce que nous avons eu, assez succinctement pour débuter, et ensuite le rapport papier que nous avons entre les mains ce matin.

Ne serait-il pas intéressant, en effet, que ce rapport fasse aussi une évaluation du contexte actuel parisien en matière d'environnement, des évolutions induites par les politiques menées, celles qui ne sont pas encore menées et celles que vit notre territoire au quotidien ? La prise en compte des enjeux environnementaux implique ce nécessaire travail d'analyse de notre territoire pour mieux cerner les besoins de celui-ci et des Parisiens.

Mais là, je me permettrais une remarque plus générale et nous l'avons vu, je reviendrai encore sur le travail très approfondi qui a été fait dans le cadre de la Mission d'Information "Paris à 50 degrés", présidée par Alexandre FLORENTIN et par notre collègue et rapporteur Maud LELIÈVRE.

Comme dans le cadre de la M.I.E., nous avons quand même l'impression qu'il y a sincèrement un manque de volonté de se remettre en cause et d'analyser ce qui fonctionne comme ce qui ne fonctionne pas. Dans toute politique publique, il y a des succès, il y a des avancées, il y a des choses qui fonctionnent, personne ne peut le nier, et puis il y a aussi des incertitudes, des analyses, des retours d'expérience qui sont plus ou moins positifs, qui sont même forcément très négatifs. On n'en entend jamais parler. En fait, vos rapports et votre politique, c'est beaucoup de certitudes, peu d'analyses et peu de retours d'expérience.

Alors quelle analyse faisons-nous à Paris des risques et coûts pour notre société, des impacts sur l'économie, sur nos écosystèmes ? Quelles pistes de solution sont aujourd'hui les plus adaptées afin de répondre aux besoins d'adaptation et de résilience ?

Il serait intéressant aussi que ce document - j'aurais du mal en cinq minutes à développer les six parties dans ce rapport -, plutôt que de les rappeler, évalue chacune des politiques menées par la Ville en matière de développement durable, et apporte des faits objectifs pour pouvoir débattre aujourd'hui de ce que vous êtes censés nous rapporter là : les effets de l'action de la Ville en matière de développement durable.

Une politique efficace et un débat censé être utile à la hauteur des enjeux pour lesquels nous sommes élus par les Parisiens seront toujours meilleurs si c'est basé sur des données précises. Ces informations doivent nous permettre de prendre en compte des considérations purement scientifiques pour décider de ce qui ensuite sera mis en place, continué, amplifié ou stoppé sur notre territoire.

En résumé, il faut changer la méthode. Il faut certainement avoir une vision plus transversale et moins en silos, et pour cela une vraie volonté politique de faire travailler les administrations ensemble. Il faut prévoir peut-être un rôle de l'innovation technologique, parce que je n'ai pas beaucoup vu la place de l'innovation technologique dans ce rapport et dans les actions menées d'une façon plus générale. Encore très faible en parangonnage international, on ne peut pas dire que vous faites une grande place dans ce rapport à des expériences internationales qui pourraient aussi venir nourrir la politique publique de Paris en tant que grande métropole.

Bref, pas d'adaptation climatique sans adaptation technocratique, Monsieur le Maire. Ce n'est pas seulement une question de conviction, c'est désormais une question d'enjeux et une vision.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme Véronique BALDINI, du groupe Changer Paris.

Mme Véronique BALDINI. - Madame la Maire, mes chers collègues, je vais évidemment aller dans le même sens que mon collègue Jean-Didier BERTHAULT. C'est vraiment dommage de voir à quel point la transmission et la publication de ce Rapport du développement durable 2023 ont été gérées avec un amateurisme sans nom.

Une première version totalement incomplète, puisque non maquettée et sans aucun visuel ni aucune carte explicative, a été présentée. C'est sur celle-là que nous avons dû travailler, malgré la publication d'un amendement technique, dont vous avez parlé, imputant cette situation à un changement de calendrier inexpliqué et annonçant une nouvelle version maquettée que j'ai reçue ce matin.

Nous pouvons légitimement nous attendre à mieux. Quand on sait que la création de la Direction pour la Transition écologique et le Climat, l'an dernier, avait pour but de dégager des moyens sur les sujets climatiques à Paris. Les Parisiens peuvent également s'inquiéter pour le reste de l'action dans ce domaine.

Au-delà de cela, le contenu de ce rapport nous pose aussi grandement question. Rappelons que ce type de publication est une obligation pour toute collectivité territoriale de plus de 50.000 habitants. Elle a pour objectif de présenter la situation en matière de développement durable et de réinterroger leur politique publique, leur fonctionnement et leurs modalités d'intervention, en perspective du développement durable sur leur territoire.

Ainsi, la ligne éditoriale de la publication que vous nous proposez aujourd'hui est bancale. De nombreuses parties relèvent plus d'autres outils mis en place par le C.G.C.T. ou d'un rapport d'activité que la Ville propose par ailleurs.

A titre d'exemple, les parties sur l'assemblée citoyenne ou les dialogues citoyens, telles que vous nous les avez présentées, leurs champs d'action sont beaucoup plus larges que le développement durable. Je crois me souvenir que l'assemblée citoyenne a aussi travaillé sur la question de la lecture à Paris, c'est donc sans aucun rapport. Pourtant, le paragraphe en question dans ce rapport ne fait que reprendre votre communication habituelle sur cet outil et ne fait aucune mention, même pas un bilan d'actions entreprises par ces instances liées au développement durable. C'est votre méthode habituelle.

Parlons ensuite des constats et recommandations que nous verrons dans le rapport de la Chambre régionale des comptes sur la lutte contre le réchauffement climatique. Pour rappel, quand même, de 2004 à 2018, en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, c'est moins 20 % au lieu des 25 % visés. L'intégration des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique, c'est 18,4 % contre 25 % visés. Résultat : aujourd'hui, c'est toujours de la communication que vous nous montrez, que vous nous proposez pour noyer le poisson.

Dans la Mission d'Information et d'Evaluation "Paris à 50 degrés", à laquelle j'ai participé, lancée par vos collègues de la majorité "Les Ecologistes", on avait beaucoup de questions précises. Tous les élus avaient des questions précises, des demandes de bilans et de résultats sur de nombreux plans, une véritable volonté d'effectuer une réelle évaluation des politiques mises en œuvre et de déterminer les vraies solutions tous ensemble. Nous voulions travailler de concert. En réponse, un Exécutif qui nous a mis des bâtons dans les roues et de la communication encore une fois pour noyer le poisson.

Ce rapport demandé par la loi, qui pourrait aussi nous permettre un véritable débat de fond à partir de faits et de déterminer ce qui fonctionne ou pas, vous en faites un document long, illisible et qui arrive même, aussi long soit-il, à être incomplet dans ses versions successives. Bilan : c'est encore de la communication pour noyer le poisson.

Alors, au groupe Changer Paris, nous nous désolons réellement de cette volonté de fermer le débat à ce point sur des sujets qui sont aussi cruciaux pour les Parisiens, pour la planète et pour les générations futures.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Séverine de COMPREIGNAC, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Madame la Maire.

Décidément, ce Conseil aura été marqué par les débats sur l'environnement et, à travers lui, l'avenir des Parisiens face à un avenir climatique bien différent de celui d'aujourd'hui.

Avec ce Rapport développement durable appelé "Paris demain", on essaye d'avoir un œil critique sur ce qu'on n'a pas fait, sur ce qu'on a fait, sur ce qu'il faut faire d'urgence, mettre en place demain ou après-demain. Il faut le reconnaître - moi, je le reconnais -, ce rapport est assez complet et les différents plans et actions dont il parle sont à peu près exhaustifs, à quelques détails près.

Je ne vais pas revenir sur tous ces points. Je veux parler du fond, mais je n'ai pas le temps, je vais en particulier faire l'impasse sur tout ce qui a été dit hier après-midi avec le rapport de la M.I.E. Quelques remarques simplement.

Sur l'approvisionnement en énergie, dont on sait qu'il devient critique, tant par les crises géopolitiques que par les prix ou la raréfaction de la ressource, j'ai déjà eu l'occasion de le dire ici quand nous parlions il y a quelques mois des réseaux de chaleur urbains. Nous avançons mais pas du tout à l'allure qu'il faudrait avoir. Je sais que cela représente des investissements très lourds, mais nous sommes en retard et les politiques mises en place ne montrent pas réellement une volonté d'accélérer. D'autres villes, comme Strasbourg, sont bien plus en avance que nous.

Sur l'éclairage public, idem. Il y a une volonté mais là, comme sur le point précédent, ce sont les débats d'hier matin sur le vœu du compte administratif qui nous dictent notre conduite. Les finances de la Ville ne nous permettent pas d'aller plus vite et c'est vraiment dommage parce que c'est indispensable et une véritable source d'économie énergétique et budgétaire.

Deux autres sujets rapidement.

Le premier concerne les déchets. Je suis un peu inquiète du manque de visibilité sur l'action de la Ville face aux obligations qui arrivent, votées dans la loi Climat et Résilience. En effet, au 1er janvier 2024, nous devrons, la Ville devra être capable de gérer les biodéchets des Parisiens, des particuliers comme des restaurateurs.

Dans le 6e arrondissement, avec le maire et les élus de tous bords, nous voulons nous attaquer au problème, en conseil d'arrondissement, à travers les conseils de quartier avec la volonté surtout de sensibiliser le maximum d'habitants à cette question. Compte tenu du peu de moyens localement, nous aurions évidemment besoin de l'aide de la Mairie centrale et de ses services, que nous obtiendrons facilement j'en suis sûre.

De la même façon, un mot sur la gestion des mégots qui est un peu mon obsession. Nous tentons dans le 6e arrondissement de faire de gros efforts sur le sujet. Mais nous nous sentons bien seuls. A quand les poubelles dans tout Paris qui permettent de faire ce tri indispensable, puisque désormais - grâce à un amendement MoDem à l'Assemblée nationale, je le rappelle encore une fois -, nous savons les traiter, les recycler et éviter par là même une pollution immense ?

Le deuxième point rapide que je veux aborder est celui des déplacements. Sur ce sujet, soyons clairs, le rapport est vraiment court. Je sais que nous aborderons plus loin dans quelques heures cette question en vertu de la loi d'orientation des mobilités.

Je cite toutes ces lois avec leurs dates parce que j'avoue en avoir un peu assez d'entendre la gauche de cet hémicycle nous expliquer à longueur de temps que nous ne faisons rien au niveau national sur le sujet. Si, si, le Gouvernement, les Gouvernements, qui se sont succédés depuis 2017, ont marqué clairement la volonté d'avancer. A nous, collectivité, de suivre désormais.

Le modèle de déplacement a du sens, il touche au-delà des mobilités le cœur de l'action possible pour notre environnement. Piétons, vélos, transports en commun, voitures, camionnettes d'artisan, camions de livraison, nous ne devons oublier personne.

Le rapport évoque bien la logistique, tant mieux, et il y a sur ce point, je le reconnais, une vraie réflexion. Sur le vélo, c'est très court et d'autres, en revanche, sont oubliées. Par exemple, les artisans qui renoncent à leurs chantiers du fait des embouteillages, du temps perdu, du coût que cela amène.

Les transports en commun, qui devraient être le cœur d'une politique de décarbonation, paient cher aujourd'hui vos aménagements routiers. Un bus doit naviguer d'une voie seule à une voie partagée avec les vélos et finir bloqué sur une voie unique avec les voitures. Cela vous paraît invraisemblable ? Eh bien, non. Allez voir le boulevard Saint-Michel en ce moment, c'est assez frappant.

Sur les vélos, oui, d'énormes progrès ont été faits et c'est une excellente chose. Pas forcément grâce à Vélib' qui marche de moins en moins et qui est de plus en plus cher. Il faut aussi avoir quelquefois des diplômes bien spécifiques pour comprendre où on doit aller, quelle voie prendre pour continuer son chemin et arriver à bon port.

Les voitures maintenant. A titre personnel, je l'avoue, je pense que mettre fin aux voitures thermiques est une erreur. Les carburants alternatifs propres arrivent et se développent et il ne faut certainement pas tout jeter. Quant aux voitures électriques, on a frôlé les coupures cet hiver avec le contexte géostratégique. Qui saurait dire que nous serons capables de fournir tout le monde en 2030 ?

Ceci étant, avec les aménagements que vous avez décidés ces derniers temps, il faut désormais faire un kilomètre dans les bouchons avec toutes les émissions de particules que cela implique, là où on faisait avant ces 100 mètres en trois minutes en ligne droite…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, Madame.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Alors je fais conclure.

Se déplacer dans la ville est un des premiers éléments de la qualité de vie, pour le confort des Parisiens, pour leur santé, pour contribuer à la réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre. Pour la suite, il me tarde le débat de juillet sur le plan à venir pour que nous en reparlions.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole maintenant à Mme Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Madame la Maire, mes chers collègues, lors des interventions de lundi dernier lors du vote du P.L.U. bioclimatique, certains d'entre nous ont pu évoquer les apports de la gauche depuis 2001 pour Paris et la montée en puissance depuis vingt ans des sujets relatifs aux questions climatiques et leur impact sur nos modes de vie dans la ville.

On peut dire que ce Rapport développement durable 2023, qui nous est présenté aujourd'hui et qui est très justement dénommé "Paris demain, rapport sur la transition écologique et sociale", est le pendant de notre P.L.U. bioclimatique voté lundi dernier. La lecture de la sous-partie relative au Plan Climat de Paris montre bien ces évolutions dans le temps et la façon dont les Parisiens et leurs élus ont appréhendé depuis bientôt maintenant un quart de siècle la question de l'impact du réchauffement climatique sur nos vies - mon ordinateur s'est éteint !

Ainsi, l'excellent rapport, et je pèse mes mots, qui nous est présenté ce jour et dont je conseille vivement la lecture, présente une vision environnementale large qui englobe le vivant dans sa diversité - végétal, animal et humain - et intègre la dimension éthique et démocratique, le tout en lien avec ce qui se passe à l'international. C'est une déclinaison précise du P.L.U. en actions concrètes, parallèles à l'action que nous menons au niveau urbain pour lutter contre le réchauffement climatique, adapter Paris à ce réchauffement, y améliorer la qualité environnementale et y favoriser la biodiversité.

Mais cette transformation écologique de notre ville et de nos modes de vie, que nous appelons de nos vœux, ne peut pas se faire sans les citoyennes et les citoyens qui y vivent et qui y travaillent, et ne peut pas se faire aux dépens de ses habitantes et habitants, notamment les plus fragiles et les plus précaires. La transition écologique ne peut pas être une transition punitive. Elle doit se faire par la participation citoyenne et viser au renforcement de la cohésion sociale, de la solidarité entre les territoires et entre les générations.

Pour réussir cette transformation et lutter contre les effets délétères de la mondialisation, il est également important, comme le précise ce rapport, de réfléchir et d'agir sur les modes de production et de consommation, afin qu'ils soient responsables et de développer l'alimentation durable et l'économie circulaire.

Ce rapport s'attache ainsi à développer tous ces objectifs. On y trouve de nombreux focus et grands angles qui sont très pédagogiques. Je voudrais, pour ma part, valoriser les aspects relatifs aux énergies, tant il me semble que ces sujets sont au cœur de la transition écologique et sociale que nous appelons de nos vœux, les deux aspects étant bien évidemment liés, et l'épisode des Gilets jaunes nous l'a bien démontré.

Les énergies renouvelables de récupération représentent à ce jour 21 % des énergies consommées à Paris et 7 % d'entre elles sont produites localement. Nous ne sommes pas loin de l'objectif de 10 % d'énergies locales en 2030. De plus, la moitié des énergies qui alimentent le réseau de chaleur urbain sont actuellement renouvelables. Ainsi le réseau de fraîcheur de Paris : certains bâtiments emblématiques tels que l'Assemblée nationale ou le Louvre sont alimentés à froid à 100 % par des énergies renouvelables.

De plus, la Ville encourage le développement d'infrastructures pour produire de l'énergie sur son sol, telles que la géothermie, les récupérateurs de chaleur sur les eaux usées ou non potables ou encore des panneaux photovoltaïques. Le programme "Energiculteurs" a pour objet le déploiement et l'exploitation du potentiel solaire de Paris.

Mais l'énergie qui pollue le moins est celle qui n'est pas consommée. C'est pourquoi la Ville a engagé un large plan d'économie d'énergie. Cet hiver, un plan de sobriété énergétique a été appliqué. Il a fait que le chauffage a été allumé après la date retenue en 2022 dans les bâtiments publics et que les températures de chauffe ont été baissées à l'exception des crèches et des E.H.P.A.D. De plus, l'eau des piscines a vu sa température baisser d'un degré, le chauffage a été éteint dans les bâtiments recevant du public quand les usagers n'y ont plus accès. Enfin, les façades extérieures ont été éteintes dès 22 heures et notre chère tour Eiffel a cessé de scintiller plus tôt. Ces mesures montrent que les économies d'énergie concernent de nombreux secteurs et que la Ville de Paris fait des efforts importants pour adapter ses actions à l'urgence climatique.

Mes chers collègues, le rapport présenté ce jour est très riche en exemples de ce que fait la Ville pour accompagner la transition sociale et écologique. Je n'en ai pour ma part développé qu'une infime partie. Le chemin est long mais on peut dire qu'on avance avec sérieux, intelligence et détermination. Ainsi trois quarts des actions inscrites au Plan Climat 2018-2024 sont lancées et plus de la moitié ont déjà atteint leur objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Je tiens à saluer le remarquable travail de Dan LERT et d'Antoine GUILLOU et des services de la Ville, je le répète et j'insiste, pour cet excellent rapport.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, j'entends sur les bans de la droite dire que le rapport est trop long. Cela me rappelle un film qui m'a marqué quand j'étais jeune, "Amadeus" où on reprochait à Mozart d'avoir trop de notes dans ses partitions ! Je suis désolé, le rapport est long parce que la Ville mène beaucoup d'actions. Excusez-nous d'agir un peu sur tous les fronts. Effectivement, l'enjeu du réchauffement climatique suppose d'agir de façon multiple.

J'entends aussi dire à droite que nous ne parlons pas des choses négatives dans notre rapport. Je suis scientifique, donc forcément pour moi la science est le doute. En plus, je suis communiste, donc pour moi la dialectique, c'est important. J'entends effectivement, mais je constate que je n'entends que des critiques dans vos rangs. Excusez-moi, Monsieur BERTHAULT, dans votre intervention vous n'êtes que critique sur l'action….

Excusez-moi de m'exprimer mais j'ai un temps de parole. J'ai été élu comme vous, il y a quelques années, et je demande juste à pouvoir parler sans être coupé.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît ! Vous vous êtes exprimé à deux reprises.

M. Jean-Noël AQUA. - J'entends qu'il n'y aurait pas assez de négatif mais je n'entends de votre côté que des critiques sur l'action de la Ville. Là aussi, excusez-moi, parler d'un manque d'honnêteté alors que vous n'êtes que critique sur l'action de la Ville et que, soyez objectifs un tant soit peu, la Ville de Paris est reconnue pour son action. Elle est reconnue dans des salons, elle est reconnue à l'international, etc., pour mener une réelle transition de son territoire, contre effectivement vos interventions, contre tout ce que vous pouvez voter. Mais oui, la Ville de Paris est un exemple, un modèle en matière de transition.

Et j'ai presque envie de dire, excusez-moi de vous piquer un peu, mais quand vous êtes en responsabilité…

Excusez-moi de parler.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Cela suffit ! Vous vous êtes exprimé par deux fois sur ce projet de délibération. Maintenant, vous écoutez les autres.

M. Jean-Noël AQUA. - Et si on pouvait me retrancher ce petit temps de parole, merci.

Quand vous êtes en responsabilité - je mets beaucoup de guillemets à ce terme -, quand il s'agit de territoires, de collectivités territoriales ou au Gouvernement, non seulement vous ne donnez pas l'exemple mais vous êtes un frein actif à tout ce qui peut être la transition écologique. Donc, excusez-moi, en fait, vos critiques sont finalement relativement insipides.

À l'inverse, je pense que ce rapport démontre effectivement tout ce que la gauche en responsabilité est capable de faire concrètement pour produire une écologie populaire. Notre action, c'est par exemple la production de 25 % de logements sociaux à Paris, désormais en passe d'être atteints, et l'objectif de 40 % de logements publics d'ici à 2035. Mais encore et surtout, c'est un rythme de rénovation du parc social qui n'a aucun équivalent en France, et en particulier dans les collectivités gérées malheureusement par la droite. Une preuve, s'il en fallait, que la Ville de Paris investit massivement afin de respecter la stratégie nationale bas carbone.

Si le volontarisme et les moyens engagés par notre Ville sont remarquables, on ne peut pas en dire autant de l'État et du Gouvernement macroniste. Sur la rénovation, je le redis, l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat dispose d'un budget d'environ 20 milliards d'euros par an, elle devrait bénéficier de 20 milliards d'euros d'après les projections pour respecter la stratégie bas carbone et elle n'en reçoit que 4 milliards. On entend le Gouvernement

faire de grands plans sur l'habitat et on voit un facteur 5 entre les estimations de ce qu'il faudrait faire et la réalité. La Ville, à l'inverse, se mobilise sur les copropriétés privées - nous venons d'en parler avec le projet de délibération précédent - pour compléter le dispositif "MaPrimeRénov+", mais cela reste insuffisant.

Par ailleurs, notre majorité ne souhaite pas simplement respecter la stratégie nationale bas carbone, mais également les objectifs et orientations d'un Plan Climat plus rapide, plus juste et plus local, ce qui implique de repenser notamment notre rapport à l'énergie. Nous insistons sur le fait que la transition énergétique doit se faire dans le cadre du service public, seul à même de conjuguer les intérêts à long terme des usagers de la transition du territoire et des travailleurs sous statut. Et les intérêts économiques des entreprises aussi ont intérêt - on l'a vu avec l'inflation sur les prix de l'énergie - à avoir un coût de l'énergie maîtrisé.

À Paris, je pense à nos outils industriels qui permettent de produire et fournir une énergie aux Parisiens, notamment à la C.P.C.U., dont la concession arrive bientôt à terme et dont nous souhaitons que l'avis d'appel public à concurrence - A.A.P.C. - et le dossier de consultation des entreprises qui arrivera par la suite soient très exigeants quant à la garantie de reprise de la totalité des salariés dans un cadre public garantissant de fait un statut I.E.G. à l'ensemble des agents. Mais c'est aussi le réseau "Fraîcheur de Paris", dont la mission de service public doit être à mon sens consolidée, afin que les services publics et notre parc de logements puissent aussi être raccordés.

Un autre aspect incontournable du développement durable concerne bien sûr les transports. L'alternative au moteur thermique défendu activement par la droite réside dans quelque chose de simple : les transports en commun et le fret ferroviaire. Si le commun fait visiblement peur à une partie de l'hémicycle, ces transports sont pourtant une des solutions incontournables pour lutter contre la pollution. La droite, au Gouvernement et à la Région avec Valérie PÉCRESSE, n'a de cesse d'étrangler ce service public à coups de désinvestissements et de privatisations. C'est tout l'inverse des préconisations du G.I.E.C.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Monsieur AQUA, j'ai déjà laissé du temps supplémentaire.

M. Jean-Noël AQUA. - Je n'ai pas cinq minutes ? Bon.

Donc notre Ville investit massivement sur les transports en commun.

Nous voulons continuer avec de meilleures continuités urbaines et c'est notamment ce que nous appelons de nos vœux avec la réalisation de Bruneseau au plus vite, la ligne 10 mais aussi la circulation du TZEN5.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Vous avez dépassé, c'est bon.

M. Jean-Noël AQUA. - Je conclurai sur ce point pour dire qu'il y a une multiplicité énergie, bâti et transport dans ce rapport notamment, et cela souligne notre volontarisme.

Là où il y a une volonté, il y a un chemin.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Jérôme GLEIZES pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Le mieux, c'est de stopper le temps quand on est interrompu par les bancs de droite.

Comme mon voisin, je suis scientifique, lui est communiste, moi écologiste, et on sait ce qu'est la dialectique. On n'est parfois pas d'accord entre la thèse et l'antithèse mais on arrive à faire une synthèse !

On a un jeu de rôles assez classique : l'opposition s'oppose et la majorité soutient. Là, il y a deux droites. Une droite avec laquelle on peut discuter, notamment Mme de COMPREIGNAC qui a dit que ce rapport comportait beaucoup de choses et que l'on peut donc faire un dialogue avec une thèse et une antithèse. Par contre, sur les bancs de Changer Paris, Les LR s'ils veulent bien écouter, c'est avec eux une opposition frontale et ils sont incapables de reconnaître ce qu'il y a de bien et de mauvais.

Le problème avec leurs critiques, c'est comme pour le compte administratif, quand vous critiquez, vous ne critiquez pas nous, les élus, mais les services qui ont produit ce rapport. C'était la même chose avec le compte administratif où vous critiquiez le contenu en disant que c'était mal fait, or ce n'est pas mal fait, c'étaient des choix politiques. Opposez-vous à nous et pas à ceux qui font les rapports.

En l'occurrence, je veux remercier ici les gens de la DTEC, notamment son directeur M. François CROQUETTE. Vous ne le savez peut-être pas, mais il y a aussi le Plan Climat qui est tout aussi important. C'est une obligation légale de faire le Rapport développement durable. On peut attaquer le contenu mais pas la forme comme vous le faites.

Je voulais ajouter par rapport à cela les aspects positifs. La Ville de Paris a fait au moment du B.P. le bleu Climat, qui n'était pas une obligation. Maintenant le R.D.D. est une obligation et vous pouvez dire déjà qu'il y a une avancée. Autre avancée dans ce débat, c'est que le Rapport développement durable était avant adossé au compte administratif et on n'en parlait pas. Aujourd'hui, on a retiré ce document pour qu'il y ait un débat propre par rapport à cela. Vous pouvez donc aussi remercier ce genre d'élément.

Maintenant, allons sur le fond. Je vais commencer par remercier le choix car on n'appelle pas cela "Rapport développement durable" mais "Rapport sur la transition écologique et sociale". Je suis content que l'on supprime le mot "développement durable". D'abord parce que c'est un anglicisme où on a traduit "sustainability" par durabilité, or "sustainability" vient du français soutenir. La soutenabilité et la durabilité ne sont pas la même chose. La durabilité veut dire que l'on veut faire durer un modèle, un système le plus longtemps possible. La soutenabilité, c'est bien plus intéressant parce que le modèle doit être cohérent avec la capacité de charge de la planète, en l'occurrence ici de notre ville. Cette différence sémantique est très importante. On a abandonné ces deux termes, qui sont de toute façon totalement mangés par le "greenwashing", pour la transition écologique et sociale. Aujourd'hui, on doit assurer une transition écologique et sociale sur ce qu'il faut faire.

Dans ce rapport et c'est ce qui est le plus intéressant, on a des chiffres sur des données physiques. On avait avant que des données comptables en euros et c'est difficile de suivre. Je prendrai en exemple la question de l'énergie. Si on évalue l'énergie uniquement en euros, les effets prix vont perturber les analyses. On l'a vu avec l'augmentation du prix du gaz, on le voit aujourd'hui avec le débat européen sur le prix de l'énergie, sur la manière dont on fixe le prix de l'électricité par rapport au prix du gaz ; dès qu'il y a une explosion du prix de gaz, cela perturbe tous les systèmes de prix. Le marché énergétique ne peut pas fonctionner avec un mécanisme d'offre et de demande, qui ne se régule que par les prix, et il faut d'autres types de mécanismes. Il faut par conséquent des données physiques pour améliorer le pilotage.

Par rapport aux critiques ou aux remarques positives que vous auriez pu faire, qu'est-ce qu'il manque ici en termes de pilotage ? C'est que la Ville ne dispose pas d'un schéma directeur des énergies. La Ville n'a pas un métabolisme territorial qui nous permettrait de mesurer en temps réel les flux physiques en termes de CO2, tous les éléments qui sont importants dans un système écosystémique. On ne l'a pas mais aucune ville ne l'a parce que cela prend du temps, cela demande des scientifiques un peu de sérieux. Mais on serait bien plus efficace si on avait ces outils.

Je sais que le schéma directeur de l'énergie est quelque chose que Dan LERT défend depuis très longtemps. Il n'est pas encore en place et c'est dommage parce qu'on pourrait réfléchir à passer par exemple du gaz au réseau de chaleur ou à l'électricité. Est-ce que la chaleur est produite par de l'incinération ou de la géothermie ou du gaz ? Est-ce du biogaz ? etc. On n'a pas ces éléments techniques et le Gouvernement ne nous aide pas par rapport à cela. Il est uniquement sur des logiques purement politiciennes.

Il ne me reste pas beaucoup de temps et je vais finir avec un exemple sur la question de l'énergie. On a aujourd'hui un débat sur le nucléaire entre les pro et les anti-nucléaire et ce sont les pro-nucléaires qui ont tué le nucléaire, parce qu'il manquait quelque chose dans leurs éléments et je peux avoir un accord avec mon voisin de droite sur le nucléaire…

(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace Mme Laurence PATRICE au fauteuil de la présidence).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Il faut conclure, Monsieur GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Sur le fait qu'il faut dix à quinze ans pour la décision d'une centrale nucléaire. Le temps de prendre la décision et de la mettre en exécution, on sera déjà confrontés à un problème électrique qu'on n'est pas capable de gérer.

Je m'arrêterai en conclusion.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Je donne à présent la parole à Florian SITBON pour cinq minutes.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport brosse tellement de sujets qu'on ne peut en piocher qu'un ou deux. Il montre quand même, et cela a été très injustement critiqué, la masse et la qualité de ce document dans ce qu'il contient. C'est un document obligatoire mais il montre l'importance des politiques qui sont mises en œuvre par la Ville. Je voulais donc commencer en disant cela parce qu'on a l'impression que c'est un "truc" qui a été fait à la va-vite, alors que c'est une somme incroyable qui montre la cohérence, après le débat sur le P.L.U. et sur la M.I.E. "Paris à 50 degrés", de l'action de notre majorité municipale.

Je veux revenir sur deux points : d'une part, le vélo, et c'est lié évidemment, d'autre part la qualité de l'air.

Depuis 2001, Paris s'est profondément transformée - cela a été une bataille presque idéologique - pour permettre à ceux qui le souhaitent de se déplacer à vélo. De très nombreuses pistes cyclables ont été créées et celles qui étaient originellement temporaires sont en train d'être pérennisées, parfois de haute lutte, comme la piste de la rue Vaugirard que j'affectionne particulièrement dans le 15e et qui a vu jusqu'à des pétitions contre dans le journal municipal, en expliquant évidemment qu'il y avait toujours de bonnes raisons pour être contre, qu'on n'était pas contre les pistes cyclables en général mais que celle-ci, à tel endroit, n'était pas comme il fallait, etc. Mais nous, nous continuons.

En 2022, le nombre de cyclistes a été particulièrement élevé, ce qui montre à quel point la politique, menée depuis plus de vingt ans maintenant mais qui s'est grandement accélérée, est la bonne. Les bornes situées sur certaines pistes cyclables montrent le nombre faramineux de passages à des endroits stratégiques. On peut opposer

à cela toutes les petites pétitions qu'on veut, quand il y a 5.000 passages sur la piste de Vaugirard - je n'ai pas les chiffres mais je crois qu'on a battu des records sur la rue de Rivoli et devant notre mairie -, c'est un plébiscite.

Nous faisons donc le choix de poursuivre la construction de pistes cyclables pour que l'on puisse aller partout à vélo dans Paris en toute sécurité. Certains nous font le procès de dire que c'est une politique anti-bagnole. Ce n'est pas du tout la question. Enfin, si et on l'assume en partie, mais la question est de permettre à tous ceux qui peuvent se passer de la voiture de le faire parce qu'il y a une nécessité.

Ce n'est pas obliger tout le monde à faire du vélo et des gens n'en feront jamais. Moi, j'ai pu abandonner ma voiture, j'étais ensuite en scooter et je suis maintenant à vélo et extrêmement heureux. Avant ces infrastructures, j'avais peur de prendre un vélo. Certains étaient plus téméraires que moi et plus en avance et j'ai dû me faire convaincre.

La question est de pouvoir avoir les infrastructures pour convaincre le plus grand nombre de passer au vélo parce qu'il y a une nécessité, une urgence qui a été rappelée, y compris par la M.I.E. "Paris à 50 degrés", y compris par la Maire de Paris hier dans son propos liminaire, parce que la pratique du vélo permet d'améliorer à la fois la condition physique des cyclistes et la qualité de l'air. Ainsi, de nombreux cyclistes ont remplacé leurs déplacements en voiture par les mêmes déplacements à vélo. Il ne viendrait plus à l'esprit ou alors de certains vraiment fous d'aller acheter son pain en SUV. Sans doute certains qui font de la résistance le font encore, mais ce n'est maintenant plus possible.

La loi d'orientation des mobilités, la loi LOM que tout le monde connaît par son acronyme, prévoit un renforcement du volet qualité de l'air des Plans Climat des collectivités territoriales en demandant entre autres l'évaluation des gains d'émission et de concentration dans l'air.

En 2022, la Ville a donc procédé, en collaboration avec Airparif à l'évaluation du volet air de son Plan Climat, et pour atteindre l'objectif du Plan Climat à l'horizon 2023 conforme aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé, l'étude d'Airparif révèle qu'il est nécessaire de réduire drastiquement le trafic automobile - la Maire de Paris rappelait ce chiffre hier -, mais aussi le volume du chauffage résidentiel, et cela rejoint le débat sur la rénovation des bâtiments, dans la Capitale à hauteur de moins 60 % chacun et de façon simultanée. Moins 60 % ! Il nous reste évidemment encore à progresser sur cette question et vu l'urgence à continuer dans ce sens et ne plus être dans la petite polémique.

La Ville de Paris est donc pleinement engagée dans l'amélioration de la qualité de l'air et dans la transformation de la ville pour encourager les mobilités douces.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

Etait inscrit Laurent SOREL et est-il là ? Je ne le vois pas.

Donc, pour répondre à l'ensemble des oratrices et des orateurs, je donne la parole à Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, mes chers collègues, pour toutes vos interventions sur ce rapport très précis, qui a été présenté d'ailleurs dans toutes les Commissions, ce qui est important pour le débat que nous avons aujourd'hui.

Je remercie évidemment les services de la Direction de la Transition écologique et du Climat pour la rédaction de ce rapport. Il n'a pas été présenté sous forme maquettée aux membres des Commissions et c'est l'objet de l'amendement technique, mais c'est exactement le même texte dans le document présenté de manière maquettée.

Je suis très heureux de présenter au nom de l'Exécutif parisien ce rapport sur l'action de la Ville de Paris en 2022 pour la transition écologique et sociale. Tout n'est pas parfait à Paris, mais il s'agit ici d'objectiver les réalisations et les avancées qui ont été permises au cours de l'année 2022.

La réalité pour cette année 2022 est que Paris s'est mobilisée pour protéger ses habitants face aux crises sociales et environnementales. Paris se mobilise également au sein de son administration, avec mon collègue Antoine GUILLOU, en voulant se montrer exemplaire et innovante.

Je voudrais rappeler aussi à l'opposition qu'elle a eu connaissance du bilan de mi-parcours du Plan Climat, qui est très documenté et qui a été d'ailleurs envoyé à tous les maires d'arrondissement pour la concertation pour la révision du Plan Climat. Ce document objective la situation dans laquelle nous sommes à mi-parcours sur la réalisation du Plan Climat.

Ce document n'est donc pas un simple rapport institutionnel. Il vise à montrer au quotidien la faisabilité de la transition écologique et la transformation de la ville, et à donner à voir des perspectives pour les habitants, les entreprises, les administrations et les services publics municipaux. Il est d'autant plus essentiel au terme de cette année 2022 qui a été la plus chaude que la France ait jamais connue. Cela s'est traduit par un contexte que vous connaissez et qui a été débattu au moment du rapport de la M.I.E. "Paris à 50 degrés", par des vagues de chaleur, des nuits très chaudes, une sécheresse importante, une sécheresse historique et même quelques départs de feu dans les deux bois parisiens qui ont été évidemment maîtrisés.

Ce rapport sur la transition écologique et sociale à Paris en 2022 présente des indicateurs clés qui permettent le suivi exigeant des politiques publiques menées par la Ville de Paris. Il met l'accent, comme le rapport "Paris à 50 degrés", sur les enjeux d'adaptation qui sont et seront une priorité absolue pour le Plan Climat qui sera adopté à l'automne, ici même dans cette Assemblée, sur la nécessité d'amplifier ces politiques d'adaptation. Nous avons annoncé hier le renforcement de ces mesures d'adaptation pour l'été 2023.

Je suis très heureux de présenter ce bilan avec tous mes collègues de l'Exécutif parisien et l'administration parisienne. Il démontre notre mobilisation pour transformer Paris, l'adapter, la rendre plus solidaire et plus durable. Je vais bien sûr vous épargner la liste exhaustive des réalisations en 2022 mais peut-être insister sur un certain nombre de points.

J'ai entendu des questions sur la transition énergétique et je voudrais souligner les résultats pour le Réseau de chaleur urbain parisien où il y a déjà 52 % d'énergies renouvelables dans la consommation de ce réseau de chaleur, de la chaleur renouvelable et locale. Nous visons l'objectif de 75 % d'énergies renouvelables dans la production de ce réseau, dans la consommation de ce réseau d'ici 2030. Nous avons effectivement devant nous des enjeux et des politiques publiques à mettre en place qui sont très importants.

Nous avons aussi besoin de renforcer nos outils de pilotage de la transition énergétique sur le territoire parisien. Je voudrais dire ici que je soutiens cette demande d'un schéma directeur multiénergie sur le territoire parisien qui a été présenté par mon collègue Jérôme GLEIZES. Ce sera un renforcement de nos capacités de pilotage et on en a besoin dans la planification écologique et sociale. Ce sera une des mesures débattue au moment de la révision du Plan Climat.

Sur les questions d'adaptation de la Ville et de réduction des consommations d'énergie, je voudrais répondre à Mme BALDINI. Nous avons mis en place un plan de sobriété énergétique avec un objectif de réduction des consommations d'énergie de l'administration et des services publics municipaux de 10 %. Nous avons lancé le programme Eco-rénovons Paris+, qui est un élément de plus dans notre politique de sobriété énergétique sur le territoire parisien, et lancé plusieurs dispositifs pour favoriser les îlots de fraîcheur au profit des bailleurs sociaux notamment en 2022.

Sur la question de la qualité environnementale à Paris, les chiffres sur l'amélioration de la qualité de l'air ont été dits et en même temps beaucoup reste à faire. Moins 40 % de pollution, que ce soit sur les dioxydes d'azote et sur les particules fines, ce sont des résultats tangibles, visibles, documentés et instruits par les services de la Ville et ils vont de pair avec la réduction du trafic routier à Paris. Pour atteindre les recommandations des normes de l'O.M.S., il faudra encore accélérer sur cette question de l'amélioration de la qualité de l'air. Il faut savoir que 50 % des émissions de particules fines à Paris sont liées aux feux de cheminées et nous aurons un débat intéressant sur cette question pour encore améliorer la qualité de l'air au profit de la santé des Parisiens.

Sur la participation citoyenne…

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Il faut conclure, Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Pardon.

Juste un point sur la participation citoyenne. C'est un budget de 82 millions d'euros pour le budget participatif et le lancement de la nouvelle plateforme "Décider pour Paris" avec ma collègue Anouch TORANIAN que je voulais souligner.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 137 avec un avis forcément favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 137 est adopté.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

2023 SG 43 - Suivi des recommandations-rapport C.R.C. concession du gaz et lutte contre le réchauffement climatique.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération SG 43. Il s'agit du suivi des recommandations suite au rapport de la C.R.C. sur la concession du gaz et la lutte contre le réchauffement climatique.

La parole est à Mme Véronique BALDINI pour cinq minutes.

Mme Véronique BALDINI. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

J'ai bien entendu ce que vous venez de dire, Monsieur Dan LERT, mais en réalité la pollution à Paris est toujours importante et toujours la même. La qualité de l'air est constamment dégradée, si j'en crois les annonces sur mon téléphone portable. Je ne sais pas s'il y a beaucoup de feux de cheminée qui polluent en ce moment dans Paris, mais le constat est le suivant.

S'agissant des recommandations de la C.R.C., il y a pile un an nous prenions connaissance de ce rapport au contenu effectivement très intéressant. En effet, les sujets qu'il traite font l'objet de nombreux débats dans cette Assemblée et représentent des enjeux essentiels pour le présent et l'avenir des Parisiens.

La Chambre régionale des comptes arrivait à la conclusion que les résultats de la Ville en matière d'économie d'énergie sont médiocres et surtout loin du niveau abondamment annoncé et vendu par vos équipes depuis maintenant bientôt dix ans. Elle émettait aussi des recommandations simples et claires. C'est bien la preuve que votre politique en matière environnementale s'inscrit dans des objectifs idéologiques et communicants. Une véritable démarche pour changer les usages qui se voudrait efficace ne peut se faire à rebours de celle des autres parties prenantes locales ou nationales.

Aujourd'hui, vous nous présentez donc vos réponses à ces recommandations. Dans la lignée de ce que j'exposais tout à l'heure sur le Rapport développement durable, j'aimerais vous poser une seule question : avez-vous réellement tenté, ne serait-ce qu'une seconde, de prendre en compte ce que vous dit la Chambre régionale des comptes ? Vous nous vendez là, encore et toujours, votre communication habituelle sur le sujet sans réellement la traiter. Quand la C.R.C. vous dit "complétez votre plan d'action pour atteindre vos objectifs", vous répondez "nous révisons le Plan Climat". Or, si cette remarque a été faite, c'est bien que vous avez échoué dans l'application des précédents Plans Climat. Mais cela, vous ne voulez pas le prendre en compte.

Nous aurons le mois prochain l'occasion de débattre de ce nouveau Plan Climat révisé. Là, j'ose espérer que nous aurons de réels moyens de faire un inventaire des actions mises en œuvre ou non issues des précédents Plans Climat, afin de déterminer ce qui a fonctionné ou non, ce qui doit être poursuivi, stoppé, intensifié, pouvoir avoir l'espoir enfin de voir un Plan Climat atteindre ses objectifs et avoir des résultats à la hauteur de la communication que vous déployez. Car oui, ces résultats doivent être et eux seuls les juges de paix de l'action en faveur de la transition environnementale.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Pour poursuivre ce débat, Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - C'est bien le mot, poursuivre le débat par rapport au débat précédent et on aura tout à l'heure le jugement de tests pour savoir si vous êtes cohérents, avec ce que vous semblez préconiser de manière théorique, avec le vœu sur le transport aérien. Vous parlez de pollution atmosphérique, pollution aérienne. Il y a le CO2, les particules, plein de "trucs", et ce qui est notamment assez émetteur de particules et de CO2 à travers la combustion du kérosène est le trafic aérien. On verra tout à l'heure si vous votez le vœu des écologistes et que vous montrez que vous êtes vraiment devenus écologistes et que vous avez compris qu'il faut réduire le transport aérien.

Là, on est sur le gaz et c'est très intéressant. Très intéressantes aussi les remarques de la C.R.C. qui montrent toute la difficulté qu'il y a entre la logique administrative et la logique écologiste basée sur des faits scientifiques. C'est vrai qu'on se retrouve parfois dans des situations de contradiction du fait que le juge administratif n'arrive pas à comprendre la logique écologiste. C'est notamment compliqué de comprendre tout ce qui fait système et la complexité des analyses écosystémiques.

Il y a deux recommandations importantes. La première est l'inclusion de l'inventaire du patrimoine dans le bilan de la Ville.

Vous savez, il y a un "truc" qui s'appelle la Commission de régulation du gaz, où vous êtes invités normalement car tous les élus sont invités, où on voit concrètement comment la Ville travaille. D'un côté, nous avons G.R.D.F. et de l'autre côté la Ville de Paris et on voit notamment que la Ville de Paris est en train de challenger - je reprends des mots que vous devez comprendre, des mots de H.E.C. - en disant : quel est l'état de vieillissement du réseau ? Est-ce que vous avez fait des investissements ?

C'est le problème entre la logique administrative et la logique économique et surtout réelle, c'est-à-dire que le réseau qui appartient à la Ville est concédé à G.R.D.F. qui a un monopole d'État sur celui-ci et il n'y a que lui qui a un contrôle physique. Heureusement qu'on a aussi des ingénieurs à la Ville de Paris pour avoir un vrai contrôle par rapport à cela et donc un suivi, car toutes les villes de France n'en ont pas la capacité.

Le problème est que c'est difficile à faire techniquement parce qu'il faut être assuré que l'information donnée par G.R.D.F. soit fiable. Chaque année, il y a un vrai dialogue dialectique entre ce que disent les services, ce que dit G.R.D.F. et les élus sont au milieu en train de regarder cela, puisque c'est notre rôle d'élus de surveiller ce dialogue entre les deux. Cela concerne le gaz et malheureusement la Chambre régionale des comptes ne participe pas à ces discussions. C'est dommage parce qu'ils apprendraient beaucoup de choses par rapport à cela. Sur ce sujet, le travail est en train d'être fait et c'est ce qui est dit dans la réponse.

La deuxième recommandation, qui est aussi assez intéressante, est la question du Plan Climat. Vous savez qu'il y a d'autres normes. La norme RE2020 a un peu modifié la donne sur la question du biométhane. Le biométhane est considéré comme une énergie renouvelable, mais à partir du moment où il est mélangé avec du méthane, du gaz naturel, ce n'est plus considéré comme une énergie renouvelable. Ce n'est pas idiot en soi car c'est comme pour l'électricité : vous faites un contrat avec un producteur d'énergies renouvelables mais vous ne savez pas quelle électricité vous consommez, et souvent - je regarde mon voisin de droite -, ce n'est pas du nucléaire parce que la première centrale nucléaire est assez loin et il n'y en a pas en Ile-de-France. On a donc toujours un problème sur l'électron que l'on va consommer. Donc est-ce que la molécule de méthane que l'on va consommer est biométhane ?

On ne peut donc pas le contrôler et il y a une difficulté physique sur le fait qu'il y a les réseaux et ce qui circule dans les réseaux. C'est pour cela que les écologistes sont toujours pour une relocalisation de la production d'énergie pour savoir au moins que ce qu'on va consommer est ce qu'on produit localement. C'est pour cette raison qu'on est pour mettre du photovoltaïque à Paris et pour faire du biométhane sur place parce qu'on est sûr de contrôler la production d'énergie.

On ne l'a pas trop dit dans le débat précédent, mais le fait d'avoir un opérateur "Energie de Paris", comme on a un opérateur "Eau de Paris", nous permet de piloter et contrôler l'énergie. L'énergie est quelque chose de crucial, si on veut respecter le Plan Climat et en même temps répondre aux conflits internationaux de géopolitique. Cela veut dire qu'en maîtrisant notre production d'énergie, on n'est plus dépendants des Russes ou des Qataris, comme ça tout le monde est content sur cette histoire.

Ce que propose la C.R.C. est difficile à mettre en œuvre, hélas - Mme de COMPREIGNAC est partie ? Non -, et on a besoin de la part du Gouvernement que la règle ne soit pas modifiée tout le temps. Notamment le fait que la norme RE2020 disant que le biométhane peut être considéré comme une énergie renouvelable…

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Il faut conclure.

M. Jérôme GLEIZES. - Cela nous met en difficulté parce que les investissements ont été faits et la règle a changé entre-temps.

Merci de votre attention.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Pour vous répondre à tous les deux, la parole est à Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, mes chers collègues, pour vos interventions.

Juste pour reprendre le débat précédent avec Mme BALDINI, je confirme que la qualité de l'air s'améliore à Paris avec moins 40 % et je confirme aussi qu'il y a encore beaucoup trop de Parisiens qui sont exposés à la pollution de l'air, notamment aux abords du périphérique où 500.000 Parisiens sont exposés, dont 20.000 particulièrement surexposés. Dans mon arrondissement, le 19e, cela veut dire très concrètement plus 25 % d'asthme pour les enfants qui vivent et qui sont dans les établissements scolaires aux abords du périphérique.

Sur ces sujets, Madame BALDINI, vous avez un double discours puisque vous n'entendez absolument ne rien faire pour réduire la pollution de l'air aux abords du périphérique et on aura le débat sur la voie de covoiturage sur le périphérique, parce qu'il n'y a pas d'autre option que de réduire le trafic routier pour réduire la pollution atmosphérique pour les personnes qui sont surexposées.

Je reviens à l'objet de ce rapport de la C.R.C. qui a été rendu le 12 mai 2022 sur la concession de distribution du gaz. À cette occasion, vous vous en souvenez, Madame BALDINI, la C.R.C. avait souligné les avancées obtenues par la Ville dans ce nouveau contrat de concession. C'est ce qu'a rappelé à l'instant Jérôme GLEIZES. Renforcement du contrôle et du pilotage des investissements, alignement du contrat de concession sur les objectifs du Plan Climat parisien, renforcement de la sécurité et de la résilience du réseau de distribution, toutes les grandes collectivités en France s'appuient sur ces avancées importantes pour négocier maintenant avec G.R.D.F.

Sur les politiques de lutte contre le changement climatique, nous avions remis à la 8e Commission le bilan à mi-parcours des réalisations du Plan Climat. Nous sommes sur la bonne trajectoire. La C.R.C. avait souligné à la fois le caractère pionnier de la Ville, les objectifs ambitieux et les résultats obtenus en matière de baisse des émissions - moins 20 % depuis 2004 - et la part des énergies renouvelables dans le "mix" énergétique, 18,5 %.

Sur la question de la réduction des consommations d'énergie, oui, nous ne sommes pas totalement à la cible qui avait été fixée, mais nous sommes engagés sur la réduction du trafic routier, les pistes cyclables, les logements sociaux éco-rénovés, les logements privés éco-rénovés, les écoles rénovées. C'est moins 43 % de fuel sur le territoire parisien, 52 % d'énergies renouvelables dans le réseau de chauffage urbain. Je pourrais vous citer encore d'autres exemples avec la multiplication d'un certain nombre d'équipements publics. Depuis l'avis de la C.R.C., nous avons mis en œuvre cet hiver un plan de sobriété énergétique avec un objectif d'économie de 10 % dès la première année.

Le document de suivi des recommandations présentées répond sur le premier point d'intégration de la valeur du patrimoine concédé. Il répond également aux trois autres recommandations en renvoyant à la révision du Plan Climat que nous examinerons à l'automne et nous aurons le débat à ce moment-là. Ce Plan Climat nous permettra évidemment de mettre en compatibilité notre Plan Climat avec celui de la Métropole du Grand Paris, et de renforcer nos actions de réduction de consommation énergétique du territoire parisien.

Nous devons accélérer et c'est bien l'objectif de ce Plan Climat, plus vite, plus local et plus juste, pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 43.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, SG 43).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux droits des locataires de "passoires thermiques".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 138 est relatif aux droits des locataires de "passoires thermiques".

La parole est à l'excellent Gauthier CARON-THIBAULT.

M. Gauthier CARON-THIBAULT. - Merci, excellent Monsieur le Maire !

Chers collègues, les principales améliorations du parc immobilier, en particulier du parc locatif, se sont toujours faites par des lois augmentant à la fois la responsabilité des propriétaires et les droits des locataires. Il suffit de regarder l'histoire de la lutte contre l'insalubrité ou de la lutte contre le plomb pour s'en rendre compte. Tout cela afin de maintenir un équilibre et pour ne pas troubler les rapports locatifs entre bailleurs et locataires.

Aujourd'hui, comme vous le savez, nous sommes confrontés à la précarité énergétique avec des lois importantes qui ont été prises et qui visent à interdire de louer et d'augmenter les loyers des passoires thermiques, mais en face les droits des locataires n'ont pas bougé et pas une once de réflexion n'a été portée sur ce domaine.

Ce qui devait arriver arriva. Nous voyons une augmentation du nombre de signalements par les acteurs économiques et sociaux, que ce soit les associations d'accompagnement comme les notaires et agents immobiliers. On voit arriver une augmentation du nombre de congés délivrés pour vente ou pour reprise, des congés légaux ou des congés qui cachent derrière des travaux qui seront réalisés en milieu vide et donc des congés délivrés en toute illégalité.

L'A.D.I.L. a par ailleurs montré à travers une étude récemment publiée une augmentation des congés donnés à des locataires âgés ayant de faibles ressources et en place dans ces logements depuis longtemps. Il y a donc fort à parier que c'est derrière cela des passoires thermiques.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il est important de lutter contre les passoires thermiques et nous le montrons, mais il ne faut pas jeter dans la précarité locative ceux qui sont déjà dans la précarité sociale et énergétique. Peut-être pourrions-nous réfléchir à la mise en place d'un arrêté de précarité, dont la responsabilité serait donnée au maire, et qui permettrait de garantir le maintien dans les lieux ou le maintien dans le bail des locataires pendant les travaux réalisés par le propriétaire.

Aussi le vœu que nous déposons avec mon groupe vise deux choses : d'une part, la réalisation et la tenue d'états généraux avec l'ensemble des acteurs du patrimoine immobilier locatif pour pouvoir rédiger un livre blanc avec des propositions d'amélioration des droits des locataires des passoires thermiques ; d'autre part, l'élargissement du champ de l'Observatoire de la précarité énergétique au suivi de ces congés locatifs qui sont donnés pour que nous puissions, comme cela a déjà été rappelé par nos collègues, avoir des outils de compréhension de ce qu'il se passe et des outils d'action.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Gauthier CARON-THIBAULT.

Pour vous répondre, je donne la parole à Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur Gauthier CARON-THIBAULT, pour ce vœu.

On a déjà abordé ces sujets précédemment avec votre alerte. J'ai eu l'occasion juste avant, dans le projet de délibération sur le "bricobus", de remettre en avant les enjeux immenses de la précarité énergétique à Paris et les

moyens et outils que nous développons pour y faire face. Vous l'avez rappelé dans votre intervention et je vous en remercie.

J'ai le plaisir d'émettre un avis évidemment favorable à votre vœu, afin d'organiser des états généraux sur les nouvelles protections des locataires et d'élargir le champ de l'Observatoire parisien de la précarité énergétique au suivi des congés locatifs, qui sont effectivement une alerte très importante que vous avez portée dans les mois précédents.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de Léa VASA pour le groupe "Les Ecologistes". Allez-y.

Mme Léa VASA. - Merci. C'est simplement pour exprimer le soutien du groupe écologiste.

C'est vrai que la précarité énergétique est une entrée très importante parce que cela va massifier un phénomène qui existe déjà et dont les associations s'inquiètent depuis un moment. Il est plus large parce qu'on sait qu'il y a des problèmes sur les congés pour vendre, que ce n'est pas toujours vendu, que cela peut devenir du Airbnb, que c'est reloué, etc. En fait, on a du mal à suivre tout simplement ces mouvements parce qu'il y a uniquement une déclaration entre le locataire et le propriétaire et pas du tout auprès du service public en général.

A l'occasion de cette réflexion, il faut vraiment que l'on puisse élargir le champ de la réflexion et notamment à l'enjeu du maintien des locataires dans leur logement, à leur accompagnement évidemment dans les travaux de rénovation si nécessaire, parce que c'est vraiment un enjeu. Ce sont évidemment les plus précaires, qui ne peuvent pas racheter le logement, qui doivent partir et souvent hors de Paris. On a donc un enjeu à maintenir ces populations intra-muros.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa VASA.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 138 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 80).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la réduction du trafic aérien.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 139 relatif à la réduction du trafic aérien.

La parole est à M. Alexandre FLORENTIN.

M. Alexandre FLORENTIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, hier nous discutions des conclusions de la Mission "Paris à 150 degrés". Le climat a déjà changé et il nous faut gérer l'inévitable. Cela doit nous donner encore plus de force pour éviter l'ingérable et tous les secteurs économiques doivent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre rapidement. Tous y compris l'aérien.

Ces dernières dizaines d'années, le secteur aérien a fait des efforts et a réussi à améliorer son efficacité énergétique par passager, mais la hausse constante hors Covid du nombre de passagers a annihilé ces efforts. Le secteur aérien, c'est autant d'émissions que le Japon et ces émissions augmentent.

Pour la suite, on nous promet un futur dont on peut douter : transformer des champs en carburant, alors que la pluie ne tombe pas, planter des forêts pour compenser alors qu'elle brûle, voler à l'hydrogène en 2035 alors que c'est maintenant qu'il faut drastiquement réduire nos émissions. Plusieurs études le montrent. La technologie va nous aider à décarboner ce secteur mais ce ne sera pas suffisant. Il faut réduire le nombre de vols et plus on attend, plus la casse sociale sera élevée.

Paris ne doit pas attendre et rester exposé à un tel risque. La décroissance du secteur, soit nous l'anticipons, soit nous la subirons, comme pendant le Covid. Car quand l'Espagne sera semi-désertique et New York sous l'eau, qu'une partie de la Chine sera inhabitable ou qu'il fera "50 degrés à Paris", qui peut croire que la priorité sera toujours d'autant voyager en avion ?

Anticiper, cela veut dire mesurer le bilan carbone du secteur dont dépend fortement Paris, planifier une réduction progressive du nombre de vols, accompagner la transition de l'emploi, développer une offre plus régionale pour le tourisme, développer d'autres modes de transports comme le train de nuit. Nous devons faire cela pour continuer à voyager, continuer à nous émerveiller, continuer à rencontrer l'autre, mais de manière beaucoup plus raisonnable. Nous devons faire cela pour éviter le pire.

Merci de votre attention.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous, Alexandre FLORENTIN.

Et pour vous répondre, la parole est à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, cher collègue.

Merci, Monsieur FLORENTIN.

Qui veut voyager loin protège sa monture, disait-on dans le temps. Qui veut continuer de voyager protège son climat, devrait être l'adage des temps nouveaux.

C'est en effet un des enjeux essentiels du tourisme d'aujourd'hui, non pas pour stopper le tourisme - les touristes sont de retour à Paris après le Covid et c'est plutôt une bonne nouvelle ; je rappelle ici que la filière touristique représente 13 % de l'emploi dans notre ville - mais s'il veut continuer à prendre sa part dans la transition climatique. C'est pourquoi le vœu que vous présentez aujourd'hui sur la question de l'aviation et des aéroports est essentiel.

La Ville de Paris a déjà commencé ce travail. D'abord, en 2021 avec les Assises du tourisme durable et écoresponsable lancées par la Maire de Paris. Ensuite, en 2018, dans la nouvelle mouture du Plan Climat de l'époque, réalisé sous la houlette de Célia BLAUEL et de Jean-François MARTINS pour la partie tourisme, nous avions déjà intégré le transport aérien des habitants et des marchandises dans le bilan carbone. A cette date, l'empreinte carbone du transport aérien à Paris représentait environ un tiers du bilan carbone de notre ville.

Face à l'impérieuse urgence climatique dont vous avez parlé et considérant les objectifs de la révision actuelle du Plan Climat, ce chiffre nous interpelle. Il faut d'abord que nous regardions la réalité en face. Tandis que l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle retrouvera en 2023 son volume de 2019, c'est-à-dire environ 500.000 décollages et atterrissages par an, le Plan de prévention du bruit dans l'environnement 2022-2026 de Roissy Pays de France anticipe une croissance jusqu'à atteindre 680.000 en 2026.

C'est pourquoi, face à cette dynamique de croissance et malgré les efforts déjà réalisés par l'aérien aujourd'hui, il est de notre devoir d'agir sinon nous verrons s'emballer l'impact carbone dans nos aéroports.

Il faut donc d'abord que nous plaidions auprès de l'Etat et des gestionnaires des aéroports de Paris et des compagnies aériennes pour que nous ayons une trajectoire compatible avec le Plan Climat que nous sommes en train de discuter et que nous allons mettre en place.

Ensuite, il faut interpeller le groupe "Aéroports de Paris" pour que le nombre de créneaux aériens soit stable et réduit.

C'est aussi une demande de plus de 300 maires franciliens de tous bords politiques qui ont récemment lancé un appel à l'intention de Clément BEAUNE.

Enfin, il faut évidemment dans le même temps développer un véritable plan de transport par le train. Je rappelle que l'empreinte carbone de voyage en train, selon l'A.D.E.M.E., est cinquante fois inférieure à celle de l'avion.

Évidemment, l'ensemble de ces objectifs a pour finalité d'être intégré à l'intérieur du futur Plan Climat que mon collègue Dan LERT incarnera et portera avec force de conviction et dont nous discuterons prochainement.

Je conclurai pour vous dire que j'émettrai sur ce vœu un avis de sagesse au nom de l'Exécutif, mais je ne doute pas que notre Assemblée se rendra aux arguments de bon sens énoncés ici.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Frédéric HOCQUARD.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de Jean-Noël AQUA, au nom du groupe Communiste et Citoyen. Allez-y.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci.

Notre groupe votera pour ce vœu.

Nous le savons, le G.I.E.C. ne cesse de le dire, il faut réduire notre empreinte carbone sur les transports et en particulier sur l'aviation. Au niveau mondial, l'aviation représente 2 % des émissions et il faut savoir évidemment mesure garder. Néanmoins, il s'agit de faire - excusez-moi l'expression - feu de tout bois, il faut viser tous les secteurs où on peut réduire, et l'aviation doit naturellement contribuer à la réduction et à nos efforts pour limiter nos émissions de dioxyde de carbone.

Par ailleurs, j'aurais presque envie de dire qu'il y a des mesures symboliques. Dans ce vœu, il y a la volonté d'un plaidoyer pour réduire de quelque 10 % ces émissions. En fait, c'est intéressant et je pense qu'on pourrait aussi aller vers l'interdiction des jets privés. Dans le cadre des émissions, qui sont elles-mêmes une petite partie évidemment, certains vont dire que c'est "peanuts". Néanmoins, on sait que la politique est faite de symboles. On va demander à juste titre à des gens de se passer de la voiture, alors qu'ils en ont parfois un besoin pour leur vie au

quotidien, alors que des milliardaires - excusez-moi l'expression - s'envoient en l'air en polluant comme des malades sans aucune espèce de début de prise de conscience écologique. C'est absolument insoutenable.

Donc nous voterons évidemment pour ce vœu. Par souci de cohérence, il faut que tout le monde contribue et notamment que l'on commence à réduire la part de l'aviation dans les émissions de gaz à effet de serre.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

Pas d'autres demandes d'explication de vote ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 139 du groupe "Les Ecologistes" avec un Exécutif qui s'en remet à votre sagesse.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 81).

2023 DEVE 20 - Subventions (410.676 euros) à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la petite ceinture ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DEVE 20. Il s'agit de subventions à cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la petite ceinture ferroviaire.

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour cinq minutes.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Et merci, chers collègues, pour le vote précédent qui donne beaucoup de sens à notre action. Je vous remercie.

Deux éléments et un point de vigilance sur ce projet de délibération qui nous propose de conventionner l'entretien de la petite ceinture.

D'abord, redire ici à quel point nos dispositifs d'insertion par l'activité économique sont essentiels pour notre économie et pour le retour à l'emploi des plus fragiles. Essentiels comme les structures que nous nous apprêtons à subventionner, des structures très professionnelles qui ont su croiser les enjeux d'insertion et d'entretien de notre patrimoine paysager, et c'est important. A tel point d'ailleurs que certaines, comme "Halage", déploient une expertise et des dispositifs innovants autour de la production de fleurs coupées ou de compost avec toujours de l'emploi et de la formation à la clé.

Je voudrais ensuite profiter de ce projet de délibération pour rappeler l'ouverture imminente de la portion de la petite ceinture du 18e. C'est un gain "écolo" du mandat précédent mais c'est une réalisation collective de notre majorité qui va permettre d'ici la fin de l'été aux habitantes et habitants du 18e de profiter d'une nouvelle promenade dans un site que nous connaissons déjà aujourd'hui pour ses lieux de vie et d'engagement associatif.

Enfin, un point de vigilance quand même sur l'accompagnement de la démarche vis-à-vis des riverains. Ces derniers mois, nous avons vu à quel point les interventions sur nos espaces verts, sur la nature quand il s'agit de l'entretenir notamment, peuvent provoquer des questionnements, voire des oppositions, parfois même des débordements pas très rationnels.

Nous avons ici des pépites, des projets essentiels pour le retour à la nature, l'accès à des îlots de fraîcheur. Nous avons des professionnels de la nature qui interviennent et qui interviennent bien. Nous avons besoin d'associer toujours mieux les riveraines et les riverains aux interventions d'entretien pour qu'elles soient mieux comprises. C'est le rôle des mairies d'arrondissement. Nous le faisons avec le maire Éric LEJOINDRE et mon collègue Gilles MENEDE qui s'occupe des espaces verts dans le 18e. Mais je crois que nous avons encore une très grosse marge de progression à avoir et que les structures que nous allons subventionner comme les services ont un rôle essentiel dans ce domaine.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Pour vous répondre, Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie notre collègue Frédéric BADINA-SERPETTE et le groupe "Les Ecologistes" pour avoir soulevé l'attention de notre Assemblée sur ce projet de délibération.

C'est un projet de délibération important puisqu'il s'agit de l'entretien des sites de la petite ceinture, notamment par des associations d'insertion qui font un travail reconnu depuis un certain nombre d'années sur l'entretien de ces espaces. Cet entretien va se développer avec l'ouverture programmée de plus de 7 hectares supplémentaires de site de la Petite ceinture dans cette mandature.

Je le remercie aussi d'avoir mentionné le fait que ce sont des professionnels de la nature qui interviennent sur ces sites et que nous devons améliorer la communication, notamment auprès des riverains, pour bien faire comprendre quels sont les enjeux de ces interventions.

J'invite notre Assemblée à voter ce projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 20.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DEVE 20).

2023 DEVE 27 - Convention bipartite avec la Préfecture de police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DEVE 27. Il s'agit de la convention bipartite avec la Préfecture de police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien.

La parole est en premier lieu à Mme Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Le chat est-il un animal comme les autres ? Les passionnés de chats répondront forcément non à cette question. Admirés, choyés, ils ont même été sujets de culte en Egypte ancienne. En 1890, plus de 300.000 momies de chats ont été découvertes à Tell Basta, l'ancienne Boubastis autrefois capitale de l'Égypte. Les pharaons tenaient également pour sacrés les serpents, les vaches, les poissons, mais le chat demeura l'animal le plus honoré et le plus sacré d'entre tous. Les funérailles des chats s'entouraient de tous les honneurs d'État et les familles accueillaient le deuil en se rasant les sourcils. Plus la famille était riche et plus les funérailles étaient importantes et le sarcophage somptueux.

Alors, comment a commencé cette relation entre les chats et les humains ? Depuis 8.000 ans, les chats vivent à nos côtés. Ils ont commencé à rôder autour des communautés agricoles où ils se sont établis. Les chats n'étaient pas chassés car les humains les voyaient comme d'efficaces anti-rongeurs. En effet, les souris et les rats étaient attirés par les cultures et autres produits alimentaires cultivés par les civilisations humaines. Les chats ont probablement suivi les populations de rongeurs et, en conséquence, se sont rapprochés de plus en plus des colonies humaines. En revanche, l'appropriation du chat comme animal de compagnie commença par la Rome antique.

Alors nous voyons ici comment le chat, qui était un animal liminaire, est devenu progressivement domestique. La notion de liminaire a été inventée en 2011 par les philosophes canadiens Sue DONALDSON et Will KYMLICKA dans leur livre "Zoopolis", livre que je vous recommande vivement, véritable révolution intellectuelle et relationnelle. Ni sauvage ni domestique, un animal liminaire est un animal qui vit en liberté dans l'espace urbain à proximité des humains. Cette catégorie rassemble des espèces animales très différentes : rats, surmulots, moineaux, pigeons, lapins, cygnes, canards, fouines et parfois les chats.

Dans leur livre "Zoopolis", les auteurs plaident en faveur d'une conception politique des droits des animaux. S'appuyant sur la théorie de la citoyenneté, les auteurs font valoir que même si tous les animaux doivent être protégés par les mêmes droits fondamentaux, ils peuvent avoir des droits différents en fonction de leur appartenance à certains groupes. Ils vont définir trois groupes en fonction de la localité et de la relation : les citoyens, les résidents et les souverains.

Les animaux domestiqués sont perçus comme des citoyens, tandis que ceux qui vivent en bordure des sociétés humaines, tels les écureuils, les ratons laveurs nommés animaux liminaires, doivent être perçus comme des résidents permanents. Les animaux sauvages, qui vivent totalement ou principalement séparés des sociétés humaines, sont considérés comme souverains sur leur propre territoire. De ce point de vue, les chats errants ou libres de la Ville de Paris devraient être considérés comme des résidents permanents de la Ville et donc avoir des droits afférents. Le premier droit est celui de pouvoir rester en vie et sur leur territoire.

Nous pouvons donc nous réjouir de ce projet de délibération avec la Préfecture de police qui permet à des associations de trapper, stériliser et relâcher les chats sur leur territoire. J'en profite pour remercier chaleureusement toutes les associations qui œuvrent quotidiennement pour nourrir, soigner, stériliser les populations de félins.

A travers ce projet de délibération, nous devrions prendre exemple sur comment partager la ville avec tous les animaux liminaires : pigeons, lapins, surmulots compris. Nous devons protéger la ville et donner des droits à ces animaux qui partagent notre quotidien.

Merci à vous.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

À présent, la parole est à M. René-François BERNARD.

M. René-François BERNARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous arrivons à ce projet de délibération en l'accueillant avec un grand plaisir puisqu'il va, je l'espère, régler une bonne fois pour toutes la question du partage des compétences entre la Ville et la Préfecture sur la stérilisation et l'identification des chats libres ; c'est l'objet de ce projet de délibération.

Maintenant que cet éternel débat semble tranché par cette convention, il convient de continuer à traiter le problème, et ce, de façon efficace en y initiant les bonnes actions et en y mettant les moyens. Les associations sont déjà subventionnées et réalisent des actions qui méritent d'être amplifiées. Citons, par exemple, la "S.P.A." ou encore "One Voice" promoteur du Chatipi que nous avons voté en 2021.

Toutes ces structures spécialisées nous alertent depuis longtemps sur ce problème potentiellement important dans l'espace public : l'accroissement des populations de chats errants. Nous ne le répéterons jamais assez, les solutions pour endiguer ce problème sont connues et font peu de débats. La stérilisation, tout d'abord, nécessite une volonté forte de vouloir y remédier et des moyens adéquats. Ces opérations de stérilisation sont donc nécessaires et pour les mettre en place, nous devons intégrer le financement de la capture, de la stérilisation des soins, des mises à l'abri et la mise à disposition de locaux pour cet accueil. Ce n'est pas rien. De plus, les interventions vétérinaires et les convalescences méritent un certain suivi et, là aussi, des moyens d'accueil.

Afin de mieux réaliser ces actions, il convient aussi de recenser la population de chats libres sur l'espace public, afin d'avoir un état des lieux réel et évolutif selon les situations de ceux-ci. Il serait tout aussi intéressant de les dénombrer dans certains lieux hors du domaine public de la Ville où ils se rassemblent. Je pense notamment à la forte fréquentation du jardin de l'U.N.E.S.C.O., place Fontenoy. Sans doute les chats ont-ils compris tout le bénéfice de l'extraterritorialité !

Nous serons donc très attentifs à la suite que vous donnerez à cette question, avec la Préfecture de police notamment, par la question des moyens humains, financiers et techniques qui seront mis à votre disposition pour ces actions et leur pérennité.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Et maintenant Delphine MALACHARD.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, à Paris, on compte entre 500 et 1.000 chats errants répartis sur l'ensemble du territoire. Leur prolifération engendre des nuisances et des problématiques pour les animaux eux-mêmes. Soucieuses du bien-être animal, de nombreuses associations locales interviennent quotidiennement pour prendre soin de ces félins. Elles réalisent également la stérilisation et l'identification systématique des chats errants, ainsi que leur suivi sanitaire.

La Ville de Paris soutient ces associations, dont les actions sont essentielles à la régulation des chats errants dits libres à travers plusieurs dispositifs de subventions. Les associations peuvent ainsi suivre les populations de chats présents dans les espaces verts parisiens, en autorisant l'installation d'abris pour les héberger et leur nourrissage dans l'objectif d'assurer le bien-être de ces animaux et d'éviter tout risque sanitaire, comme les maladies contagieuses, par exemple les zoonoses.

Or, il s'avère que la compétence de gestion des chats errants relève du Préfet de police. Aussi, il est nécessaire de conclure une convention afin que la Ville de Paris puisse aider financièrement les associations. C'est le but de ce projet de délibération. La Préfecture de police se réserve toutefois le droit de mettre en fourrière les animaux en cas de nécessité.

Cette convention ne remet pas en cause les contrats signés avec les associations et c'est effectivement le côté juridique de ce projet de délibération dont il est ici question. Depuis la loi du 1er janvier 2015, les maires ont l'obligation de procéder à l'identification auprès du fichier national "Icade" et à la stérilisation des chats errants. Cette identification constitue une réponse efficace pour établir une politique de gestion des animaux en ville, se prémunir des risques sanitaires et préserver la biodiversité. Inédit en Europe, ce dispositif français garantit ainsi à vie l'inscription de l'animal dans une base de données unique, propriété de l'État et dont la consultation est gratuite.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Pour vous répondre à tous les trois, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie les deux oratrices et l'orateur de s'être inscrits sur ce projet de délibération qui permet de mettre en valeur l'aboutissement de plusieurs années de travail sur un sujet important en matière de condition animale.

Vous le savez, des chats errants vivent aujourd'hui en petits groupes, dans les jardins, cimetières et espaces verts de Paris et, depuis le 6 janvier 1999, la loi apporte une protection aux chats errants en leur accordant le statut de chat libre, à condition qu'ils soient identifiés, stérilisés et relâchés sur leur territoire.

À Paris, c'est le Code rural qui confie à la Préfecture de police de Paris le suivi des populations de chats errants sur le territoire parisien. Elle est donc compétente pour l'organisation des campagnes d'identification et de stérilisation de ces chats.

En 2020, nous avons été confrontés à une situation où ces populations de chats étaient uniquement suivies par des associations locales qui apportent nourriture et soins à ces animaux, qui sont par ailleurs souvent victimes d'accidents, de maladie ou de maltraitance. La Ville a donc souhaité organiser et mettre en œuvre une politique publique de protection de ces populations en lien avec la Préfecture de police et les associations. Nous nous sommes donc engagés dans un travail de fond pour la prise en charge de la stérilisation et de l'identification des chats errants de Paris.

En 2021, nous avons réalisé une campagne de recensement avec une vingtaine d'associations. Nous avons également financé à hauteur de 15.000 euros six associations, afin qu'elles nourrissent, installent des abris et prennent en charge des chats libres de leur territoire. Toujours en 2021, nous avons permis l'installation d'un premier Chatipi dans le 13e arrondissement, ce qui a ouvert la voie à des installations dans d'autres arrondissements.

En 2022, des arrêtés de trappage ont été publiés, les premiers en vingt ans. Cela a permis aux associations autorisées par la Préfecture de mener des campagnes de stérilisation, de façon légale, ce qu'elles n'étaient jusqu'alors pas autorisées à faire.

En mars dernier, au dernier Conseil de Paris je vous présentais notre partenariat avec la fondation "30 millions d'amis" qui permet cette fois la prise en charge des coûts importants des identifications et des stérilisations des chats trappés par les associations locales autorisées par la Préfecture de police.

Aujourd'hui, nous apportons en quelque sorte la dernière pierre en franchissant cette nouvelle étape avec le passage de cette convention avec la Préfecture de police, une convention qui encadre et formalise l'action municipale et celle de la Préfecture autour de ce sujet.

Je tiens d'ailleurs à remercier la Préfecture pour cette construction au long cours d'une politique de gestion qui n'existait pas, il y a encore trois ans, et qui trouve aujourd'hui une structuration claire, pérenne, qui nous permettra de poursuivre ce travail de gestion des chats errants de notre Capitale dans les meilleures conditions avec l'aide essentielle des associations locales.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 27.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DEVE 27).

2023 DEVE 35 - Institut national des jeunes aveugles : convention entre l'Institut et la Ville pour l'ouverture au public du jardin situé 88, rue de Sèvres (7e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DEVE 35 qui concerne l'Institut national des jeunes aveugles et la convention entre l'Institut et la Ville pour l'ouverture au public du jardin situé 88, rue de Sèvres dans le 7e arrondissement.

La parole est à M. René-François BERNARD.

M. René-François BERNARD. - Monsieur le Maire, c'est enfin l'issue heureuse d'une démarche que nous voulons saluer en adressant nos félicitations aux services qui ont surmonté quelques difficultés juridiques.

L'I.N.J.A., l'Institut national des jeunes aveugles a procédé à une profonde restructuration de son jardin de 2.300 mètres carrés au cœur de Paris, au métro Duroc, pour réaliser ce jardin sensoriel. C'est d'abord à destination

de ses élèves. Je le rappelle, l'I.N.J.A. accueille, dès le primaire et jusqu'aux formations professionnalisantes, les élèves malvoyants de la Région parisienne et bien sûr de Paris.

Ce jardin, à l'origine même de cette rénovation, avait vocation de la part des dirigeants de l'I.N.J.A. à être ouvert au public, mais j'y reviendrai, et par convention à être entretenu par la Direction des Espaces verts. Certes, les restrictions d'accès étaient fortes puisqu'il est fermé durant les périodes d'activité scolaire mais tout ceci a été heureusement surmonté.

Le jardin sera ouvert le week-end et nous avons tenu à ce que la porte d'accès, jusque-là très confidentielle sur la rue de Sèvres, puisse être ouverte. Ainsi, la Ville de Paris prendra en charge un tiers des travaux de sécurité pour l'ouverture au public. Ce jardin pourra aussi accueillir comme un havre de paix les familles qui visitent leurs enfants hospitalisés à l'hôpital Necker situé juste en face.

Aussi, très vite finalement, voici le succès d'une démarche au profit du monde du handicap et de la santé, dont la gestion par les services pourrait servir de modèle pour d'autres initiatives que nous attendons des institutions publiques.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Pour vous répondre, Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie notre collègue René-François BERNARD de s'être inscrit sur ce projet de délibération, ce qui me permet de vous le présenter plus en détail.

Ce projet de délibération s'inscrit dans la dynamique qui est d'ouvrir au public de nouveaux espaces verts dans différents quartiers de la Capitale. Nous l'avons d'ailleurs répété, à l'occasion du débat lundi sur le vote du P.L.U. bioclimatique, la végétalisation de la ville est une des priorités de la Ville de Paris. Les effets du dérèglement climatique sont là, les Parisiennes et les Parisiens ont un besoin urgent d'accéder à des espaces de nature en ville, et chacune et chacun connaît à présent ces objectifs qui sont d'atteindre à Paris les 10 mètres carrés d'espaces verts accessibles par habitant.

C'est la raison pour laquelle nous conventionnons avec des partenaires pour ouvrir au public des espaces qui sont aujourd'hui méconnus et inaccessibles. C'est le cas de l'Institut national des jeunes aveugles - I.N.J.A. - qui propose de mettre à disposition du public, en dehors des périodes scolaires, son jardin de 2.300 mètres carrés. Cet espace a été réaménagé en 2021 en jardin pédagogique sensoriel et en espace de sensibilisation au handicap visuel.

Avec cette ouverture, ce sont les habitants du quartier du 7e, mais aussi du 15e et au-delà, qui pourront bénéficier d'un nouveau jardin à la grande qualité paysagère. Ce sont également les enfants et leurs familles qui sont accueillis à l'hôpital Necker qui pourront bénéficier de cet espace vert qui est aujourd'hui inaccessible.

Les services de la Ville entretiendront le jardin lors des périodes d'ouverture et nous appliquerons la démarche zéro-phyto, c'est-à-dire zéro produit phytosanitaire, qui nous permet d'œuvrer également à la reconquête de la biodiversité à Paris.

Je vous invite donc à voter pour ce projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 35.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DEVE 35).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réhabilitation du boulevard de la Bastille à l'image du boulevard Bourdon (4e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 140 est relatif à la réhabilitation du boulevard de la Bastille à l'image du boulevard Bourdon.

La parole est à M. Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans ce vœu, nous vous demandons de mener une étude de réhabilitation du boulevard de la Bastille. En conseil d'arrondissement, l'équipe de Mme la Maire a refusé cette demande en prétextant un manque de budget.

La mairie du 12e est-elle à ce point ruinée pour ne pas pouvoir dégager un budget d'étude pour une végétalisation d'un des boulevards les plus détériorés de l'arrondissement et où la circulation est une des plus denses ? Comment ne pas voir l'état général dégradé du boulevard ? Les plates-bandes qui ont été réaménagées en 2019 sont asséchées, le bitume brûlant est défoncé. Ce boulevard est très abîmé. Les récentes occupations de nombreux sans-abri ont démontré la fragilité de la flore. La promenade largement bitumée est imperméable.

En face, de l'autre côté du port de l'Arsenal, le boulevard Bourdon a été entièrement végétalisé et perméabilisé. Pourquoi le 12e arrondissement ne pourrait pas être considéré, comme dans le 4e, par une politique de reconquête du bitume et d'aménagement d'espaces verts ?

Je vous demande donc par ce vœu de bien vouloir mener à bien cette étude de réhabilitation du boulevard.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Pour vous répondre, Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller, Monsieur MARGAIN, permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour l'hommage que vous rendez à l'aménagement du boulevard Bourdon que j'ai eu le plaisir d'inaugurer avec M. le maire de Paris Centre, il y a un an. Cet aménagement est en effet une réussite, qui a permis à la fois de renforcer la qualité écologique de cette trame verte et bleue le long du bassin de l'Arsenal et d'offrir une nouvelle promenade aux Parisiens et aux visiteurs de la Capitale.

J'entends votre demande de végétalisation du boulevard de la Bastille et nous pourrions nous réjouir de cette demande. Simplement, ce n'est pas un problème de budget mais plutôt de méthode que je voudrais évoquer.

En effet, alors qu'une concertation était menée en 2022 dans le quartier Aligre-gare de Lyon dans le cadre de la démarche "Embellir votre quartier", je regrette que vous ne soyez pas intervenu à ce moment-là pour proposer que cette priorité fasse partie des propositions.

Le boulevard de la Bastille mérite bien sûr que l'on puisse y réaliser une végétalisation complémentaire, à l'instar de ce qui a été fait boulevard Bourdon. Ceci étant, à l'issue de cette concertation, du travail qui a été mené avec les habitants et les associations de quartier, les habitants ont choisi de concentrer les investissements dans le quartier sur des rues chaudes qui sont carencées en végétal, comme la rue Abel, la rue Parrot, la rue Michel-Chasles, qui sont situés à proximité de la gare de Lyon, où environ 50 arbres seront plantés.

Donc, par respect de la concertation qui a été menée en 2022 et par respect du travail qui a été mené avec les habitants et les associations de quartier, je vous propose de retirer votre vœu. A défaut, je donnerai un avis contraire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à Christophe NAJDOVSKI.

Franck MARGAIN, j'imagine… Non, je n'imagine rien du tout, vous le maintenez ou vous le retirez ?

M. Franck MARGAIN. - Vous imaginez bien, je maintiens mon vœu et je suis vraiment désolé.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Vous le maintenez. C'était ma question et j'ai ma réponse.

Dès lors, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 140, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 140 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la déminéralisation et à la végétalisation de la place de la République.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux vœux n° 141 et n° 141 bis relatifs à la déminéralisation et à la végétalisation de la place de la République.

La parole est à Mme Nelly GARNIER.

Mme Nelly GARNIER. - En octobre dernier, je présentais au nom du groupe Changer Paris un vœu demandant la déminéralisation et la végétalisation de la place de la République. Ce vœu avait été adopté, nous nous en réjouissons, grâce à l'absentéisme des élus de votre majorité.

Lors de ce même Conseil de Paris, Christophe NAJDOVSKI, élu en charge de la végétalisation de l'espace public, avait balayé ce vœu avec beaucoup de mépris, trouvant que la place de la République était très bien comme

elle était et allant même jusqu'à se réjouir qu'elle soit l'une des places les plus joyeuses du monde. Je crois savoir que de très nombreux Parisiens ont fait savoir à M. NAJDOVSKI ce qu'ils pensent de sa vision de la place de la République.

Puis ce vœu, comme vous méprisez non seulement les Parisiens mais aussi les votes du Conseil de Paris, vous l'avez mis au placard. C'est pourquoi, avec mes collègues Aurélien VÉRON, élu de Centre de Paris, et Franck MARGAIN qui s'est fortement mobilisé sur le sujet dans le cadre de la M.I.E. "Paris à 50 degrés", nous avons redéposé un vœu.

Alors, vous y répondez en urgence en proposant de réfléchir à des aménagements a minima, tels que des brumisateurs et des ombrières. Je vous rappelle que c'est place de la République qu'il a été mesuré l'été dernier le record de chaleur de Paris avec 59 degrés. Et pourquoi ce record de chaleur ? Eh bien parce que vous avez fait de la place de la République, par vos travaux, un îlot de chaleur en remplaçant les pelouses, les fontaines et les arbres par de grandes dalles minérales.

C'est pourquoi nous ne voterons pas votre vœu, puisqu'il montre bien que vous ne faites que de la cosmétique parce que les caisses sont vides, parce que vous n'avez pas de volonté de végétaliser et que votre P.L.U. n'est pas un P.L.U. de rupture, c'est une énorme arnaque. Et je crois que votre vœu bis sur la place de la République est le meilleur exemple que nous pouvons montrer aux Parisiens.

Je vous remercie.

Vous êtes très en forme !

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre vœu, Madame GARNIER, révèle une fois de plus la tartuferie de la droite parisienne pour qui écologie rime avec hypocrisie. Vous dites vouloir végétaliser Paris, mais qui bloque aujourd'hui de nombreux projets de végétalisation de l'espace public ? C'est vous et votre groupe !

Prenons l'exemple du projet Trocadéro-tour Eiffel : c'est 1,7 hectare de végétalisation que vous bloquez avec un vœu qui demande le classement de la place du Trocadéro, un rond-point bitumé, en monument historique. Quelle tartuferie ! La place du Trocadéro d'ailleurs n'est pas moins chaude que la place de la République, je le précise à notre Assemblée. Place du Trocadéro, ce sont 4.400 mètres de surface qui pourraient être débitumés et végétalisés. Ce sont également 200 nouveaux arbres qui pourraient être plantés sur le site Trocadéro-tour Eiffel, mais que vous et l'État bloquez.

C'est aussi le réaménagement et la végétalisation de la place Félix-Éboué que vous tentez de bloquer par ailleurs, une soixantaine d'arbres qui seront plantés et près de 1.000 mètres carrés débitumés et végétalisés.

J'observe aussi votre silence sur la place de Catalogue, où 470 arbres seront plantés, qui deviendra une place à vivre, une place de quartier, tout comme le sera la place du Colonel-Fabien.

Alors, au lieu de soutenir de nouveaux projets d'aménagement avec des projets de végétalisation avérés, vous vous concentrez avec frustration sur un projet vieux de quinze ans. Votre vœu se montre nostalgique de l'ancien rond-point de la République. Votre vision de végétalisation, c'est le brin de pelouse qui cache l'océan de bitume automobile. Une nature inaccessible et noyée au milieu des embouteillages et de la pollution.

Votre vœu passe également sous silence le fait que la place est un lieu de rassemblements, de manifestations. Eh oui, je le dis et je le répète : un lieu de joie ! Elle est située au-dessus de nombreuses galeries du métro et d'autres réseaux souterrains qui contraignent fortement sa végétalisation. Pourtant, malgré ces contraintes, la place de la République compte 25 arbres de plus qu'avant son réaménagement, 155 contre 130 lorsque la place était un rond-point.

Pour autant, à l'heure du dérèglement climatique, il faut effectivement renforcer la végétalisation de la place et c'est la raison pour laquelle nous proposons un vœu de l'Exécutif pour poursuivre l'aménagement, travailler avec la R.A.T.P. qui doit effectuer des travaux d'étanchéité pour obtenir une végétalisation renforcée de la place, si besoin en prenant encore des espaces dévolus aux véhicules motorisés et nous verrons si vous soutenez cette orientation.

Je vous invite donc à voter pour le vœu de l'Exécutif et contre le vœu de Mme GARNIER.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Je suis saisi d'une demande d'intervention de la maire du 10e arrondissement.

Alexandra CORDEBARD, la parole est à vous.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Christophe NAJDOVSKI a parlé d'or, mais je voudrais également en riveraine redire à Mme GARNIER, dont nous avons pu apprécier les prises de parole nuancées lors de ce Conseil, que sa passion pour les pots d'échappement et pour les odeurs de voitures est vraiment totalement déplacée.

Et je voudrais dire en tant que riveraine que la place de la République vit très bien. Elle est effectivement un lieu de rassemblement. Elle dispose d'arbres plutôt petits mais qui vont grandir et qui vont fournir davantage d'ombre. On a un projet de remise à niveau et d'entretien qui a été voté grâce au budget 2023 et qui va nous permettre également d'entretenir ces dalles dans de meilleures conditions. On a une activité de danse, des jeux pour enfants, y compris du skateboard, des rencontres qui la rendent chaque jour extrêmement joyeuse.

Cette place de la République est bien mieux maintenant qu'elle ne l'était à l'époque. Et je rappelle à toutes fins utiles qu'il y avait eu une concertation très longue et que ce sont les habitants qui ont décidé de son dessin. Et aujourd'hui, comme dans beaucoup de quartiers, nous avons renforcé nos projets de végétalisation et nous allons le faire également sur la place de la République.

Donc plutôt que ces propos tout à fait outranciers et par ailleurs faux, accompagnez nos projets de végétalisation dans nos quartiers du Nord-est et ailleurs, et on aura un Paris respirable dans quelques années.

Merci, Madame GARNIER.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Alexandra CORDEBARD.

Je suis aussi saisi d'une demande d'explication de vote de Sylvain RAIFAUD.

C'est cela ? Allez-y.

En silence !

Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voudrais commencer par rappeler la position qui avait été celle des écologistes depuis l'aménagement de la place en 2013.

Oui, il fait chaud place de la République. Oui, elle n'est pas assez végétale. Les écologistes l'ont toujours dit, c'est un îlot de chaleur et les conclusions de la M.I.E. "Paris à 50 degrés", qui ont été rendues hier, doivent nous alerter sur cette question.

Et je remercie Christophe NAJDOVSKI du vœu qui est proposé pour voir ce qu'on peut faire sur la végétalisation. J'ai très bien entendu ce qui a été dit sur le fait de pouvoir peut-être gagner sur la place de la voiture, c'est tant mieux et allons-y. Puis on a proposé aussi que l'on puisse réfléchir sur des brumisateurs, des fontaines et des ombrières parce que cela fait effectivement aussi partie de la solution.

Quand on est dans des endroits comme ceux-là, où il fait très chaud et sur lesquels on est extrêmement contraint par la présence des réseaux souterrains de la R.A.T.P. en particulier, la réfection de l'étanchéité de la station de métro est une opportunité que nous devons saisir et merci, Christophe NAJDOVSKI, de dire qu'elle va être saisie.

Je voudrais terminer en disant - j'ai déjà eu l'occasion de le dire hier - que je suis étonné souvent de voir la droite parisienne intervenir sur les questions d'écologie, sur la végétalisation, sur la nature en ville, alors que vos positions constantes sont pro-bagnole. Vous ne souhaitez pas la transformation de la ville qui est en cours, Mesdames et Messieurs, et c'est bien dommage. Vous êtes dans des stratégies opportunistes vis-à-vis de la végétalisation que nous avons toujours défendue.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Sylvain RAIFAUD.

Vous pouvez brailler, quand on est enregistré, on n'entend rien. Le seul qu'on entend est Sylvain RAIFAUD, donc vos hurlements ne servent strictement à rien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 141 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 141 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 141 bis de l'Exécutif avec par définition un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 82).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un renforcement de la végétalisation et de l'ombre sur la place d'Aligre.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 142 relatif à un renforcement de la végétalisation et de l'ombre sur la place d'Aligre.

La parole est à vous, Monsieur Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Monsieur le Maire.

La place d'Aligre, comme vous la connaissez bien, est assez minérale. Elle est bitumée et on enregistre également de très forts records de chaleur. Elle est au cœur d'un quartier vivant, un des plus vivants de Paris. Elle accueille le matin les marchands forains, brocantes, articles de seconde main, tissus, etc. L'après-midi, elle pourrait accueillir les enfants, les promeneurs, les personnes âgées, les personnes porteuses de handicap, bref, la population de notre arrondissement.

L'extrême chaleur de cette place est un repoussoir, c'est également un îlot de chaleur. Une végétalisation serait possible. Elle serait bien sûr plus technique puisque cette place nécessite des usages multiples. Une perméabilisation du sol pour remplacer le bitume, une ombrière végétale, des arbustes supplémentaires pourraient transformer cet îlot bitumé en zone rafraîchie. Ce quartier d'Aligre est pauvre en espaces verts, les riverains seraient favorables à l'idée de récupérer une place mieux végétalisée.

C'est pour cela que je vous demande de pouvoir étudier une transformation de cette place par l'intermédiaire de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Là encore, c'est un problème de méthode puisque, je le rappelle, de tels aménagements sont systématiquement décidés avec les mairies d'arrondissement, et je trouve, Monsieur MARGAIN, très surprenant, pour ne pas dire désobligeant, la méthode par laquelle votre vœu arrive au Conseil. Vous souhaitez par cette méthode contourner l'avis de la mairie du 12e, de ses élus, et vous savez pourtant que ces opérations de végétalisation sont inscrites dans des programmes précis qui permettent la coordination financière et humaine de ces projets.

D'ailleurs, vos trois vœux portent sur le quartier qui a fait l'objet de la démarche "Embellir votre quartier" qui est copilotée avec mes collègues Jacques BAUDRIER et David BELLIARD. C'est une démarche qui permet de concentrer les travaux sur un quartier dans une période limitée, de concerter avec les habitants et les associations locales sur les aménagements qu'ils souhaiteraient voir réaliser en priorité.

La place d'Aligre, comme le boulevard de la Bastille et la place Mazas, se trouve dans le périmètre du quartier Aligre-gare de Lyon qui a fait l'objet d'une concertation en ce sens en 2022. D'ailleurs, les travaux qui découlent de cette démarche vont démarrer la semaine prochaine. Dans le cadre de cette concertation, les habitants du 12e, je le répète, n'ont pas retenu la priorité d'un aménagement de la place d'Aligre.

C'est un lieu particulièrement vivant du quartier qui est pourvu de nombreux usages, qui jouit déjà de l'ombre d'une trentaine d'arbres. Par ailleurs, la présence du marché et les contraintes d'exploitation de ce dernier réduisent fortement les possibilités d'aménagement de la place.

Je profite de cette intervention pour vous informer néanmoins que la rue d'Aligre sera apaisée, notamment grâce à l'aménagement d'un trottoir traversant, l'élargissement des trottoirs de la rue améliorant ainsi l'entrée du marché d'Aligre.

Afin de respecter les souhaits des habitants exprimés dans la concertation menée en 2022, je vous proposerai de retirer votre vœu. A défaut, j'y donnerai un avis défavorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Franck MARGAIN, votre vœu est-il maintenu ?

Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 142, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 142 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la requalification de la place Mazas (12e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 143 relatif à la requalification de la place Mazas.

La parole est à M. Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu s'inscrit à la suite d'un vœu formulé en 2022 où je demandais la possibilité de construire un parc canin sur la place Mazas. L'Exécutif du conseil d'arrondissement avait accepté ce vœu. Or, j'apprends en conseil d'arrondissement, en réponse à une question orale, que cette étude a été réalisée apparemment et qu'il ne serait pas possible de construire un parc canin.

Surprise, surprise ! Comment l'Exécutif peut-il avoir l'étude en main sans la communiquer à l'opposition, alors que celle-ci est quand même à l'origine de la demande ? C'est un grand mépris pour le travail que nous menons et ceci démontre une très grande suffisance de l'équipe municipale. Il semblerait que l'opposition peut-être ne sache pas lire.

Ce vœu a pour but de nous assurer que cette place sera végétalisée si effectivement le parc canin n'est pas possible. Les riverains ont une grande inquiétude. Je vous rappelle que c'est avec l'aide des riverains que nous avons fait tomber votre projet d'une tour de 10 étages en bord de Seine soutenu à l'époque par vous-mêmes "Les Ecologistes".

Cette place est bitumée, abandonnée. Elle est située dans un des endroits les plus pollués de Paris, si on se réfère à l'article du "Parisien" qui cite : "Le quartier de la place Mazas où toutes les normes en matière de pollution sont les plus élevées de la ville". Elle mériterait d'être aménagée.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Troisième vœu et troisième explication de vote qui ira dans le même sens et je ne reviens pas à nouveau sur la méthode qui consiste à contourner non seulement l'avis d'une maire et des élus d'arrondissement, mais aussi de tous les habitants d'un quartier qui ont été consultés sur un programme d'aménagement. Vous le savez, la place Mazas, comme la place d'Aligre et comme le boulevard de la Bastille, se trouve dans le périmètre du quartier Aligre-gare de Lyon qui a fait l'objet d'une concertation en 2022 et qui visait à définir un programme d'investissements et d'aménagement de l'espace public.

Sur le volet de l'espace canin, je vous confirme, contrairement à ce que vous dites, que suite à l'adoption du vœu portant la demande d'étude pour la création d'un espace canin sur le site, celle-ci a bien été inscrite dans le programme d'études de la mission "Animaux en ville". Ils ont informé du démarrage de cette étude en lien avec la Direction de la Voirie et des Déplacements et ils se rapprocheront naturellement de Mme la maire du 12e et de moi-même, dès lors qu'ils auront avancé. Puis nous ne manquerons pas de tenir informés les habitants du 12e, les élus du 12e et leurs voisins de Paris Centre également, puisqu'ils sont à proximité, de l'avancement de ce projet.

Afin de respecter les souhaits des habitants qui ont été exprimés lors de la concertation menée en 2022 et compte tenu des études en cours, je propose de retirer votre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je suis saisi d'une demande d'intervention de Mme la maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire et merci, Monsieur Christophe NAJDOVSKI, pour votre patience, votre pédagogie, votre ténacité et votre respect du 12e arrondissement, des élus du 12e arrondissement, de l'ensemble de l'équipe municipale et surtout des habitantes et des habitants.

Je suis navrée, Monsieur MARGAIN, de vous entendre. Alors je sais que vous devez exister dans ce Conseil de Paris, mais à quel titre des mois de concertation…

Oui, je sais, comme je suis une femme et que je vous ai écouté, vous vous permettez de me couper, mais c'est le respect de M. MARGAIN, comme d'habitude.

Et surtout merci de respecter l'ensemble des habitants, des associations, des conseils de quartier qui ont œuvré pendant des mois et je ne vous ai vu à aucune réunion publique, je ne vous ai vu à aucune démarche, à aucune balade urbaine, à aucune concertation sur le sujet.

Alors que des arbres vont être plantés là où ils nous sont demandés, vous vous permettez de qualifier en plus des secteurs qui ont fait l'objet…

D'ailleurs, on me soufflait à l'oreille que vous n'étiez pas pour le réaménagement du quai de Bastille à l'époque.

Mais je vous suivrai aussi puisque ce quai de Bastille comme la place Mazas sont pollués parce qu'il y a une arrivée de l'A4, donc je vous attends à mes côtés pour effectivement requalifier cette autoroute urbaine qui arrive vraiment lamentablement au cœur de Paris.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Votre vœu est-il maintenu, Monsieur MARGAIN ?

M. Franck MARGAIN. - Je demande une explication de M. NAJDOVSKI. Je ne peux le retirer parce que je n'ai pas exactement compris ce qu'il a dit et s'il pouvait...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - On ne va pas recommencer.

Est-ce que le vœu est maintenu ?

M. Franck MARGAIN. - S'il pouvait me dire que cette étude est encore en cours et qu'elle n'a finalement pas été réalisée ni donnée à la mairie du 12e. J'ai besoin de savoir.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Elle est en cours.

M. Franck MARGAIN. - Donc, pour l'instant il n'y a pas de résultats ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Pas encore.

M. Franck MARGAIN. - Alors je retire mon vœu et je le représenterai si je n'ai pas accès à l'étude.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la protection des oiseaux dans le milieu urbain parisien.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 144 relatif à la protection des oiseaux dans le milieu urbain parisien.

La parole est à Mme Maud LELIÈVRE.

Mme Maud LELIÈVRE. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous vous proposons un vœu relatif à la protection des oiseaux en milieu urbain. C'est un sujet qui a déjà été évoqué à plusieurs reprises.

Je rappelle juste quelques chiffres sur l'effondrement et le déclin global de la population des oiseaux depuis les années 1980 qui est de l'ordre de 20 % avec différents facteurs qui en sont responsables : les difficultés de nidification ; l'impact des fortes chaleurs sur les espèces d'oiseaux qui va s'amplifier et nous l'avons évoqué en recevant plusieurs associations dans le cadre de la Mission d'Information "Paris à 50 degrés" qui a permis de mettre en évidence cet impact qui va s'accélérer ; l'impact également des produits de dératisation.

C'est pourquoi nous proposons plusieurs mesures. D'une part, laisser intacts les lieux connus de nidification, pouvoir les compenser quand ce n'est pas possible et travailler à une gestion réduite des toitures végétalisées pour favoriser l'apparition de nourriture pour les oiseaux. D'autre part, et c'est un sujet avec lequel nous sommes en échange avec l'adjoint, installer des réservoirs d'eau en période de canicule qui seraient utiles dès l'été prochain. Enfin de réduire l'impact des produits de dératisation.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maud LELIÈVRE.

Pour vous répondre, Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère collègue Maud LELIÈVRE.

Permettez-moi tout d'abord en propos liminaire de rappeler que s'il y a un déclin et même un effondrement des populations d'oiseaux à l'échelle européenne et en France, c'est en raison de l'usage massif de pesticides avec l'agriculture intensive, comme l'a montré récemment une étude scientifique très complète qui est parue à ce sujet. Et nous attendons toujours un plan de sortie des pesticides à l'échelle française et européenne, qui est un impératif et

une urgence absolue, comme nous l'avons fait d'ailleurs à Paris puisque nous sommes en zéro produits phytosanitaires pour ce qui concerne nos espaces verts.

Je vous remercie pour ce vœu qui vise à préserver, repeupler et accueillir dans la Capitale toutes les espèces d'oiseaux qui y vivent. En sus des actions que vous évoquez, rappelons également que la Ville de Paris a déployé sept "quartiers moineaux" en lien avec la Ligue de protection des oiseaux, ainsi que les mairies d'arrondissement engagées que je remercie pour leur mobilisation. Ce sont sept quartiers dans lesquels nous avons installé des nichoirs, planté des végétaux nectarifères, et dans lesquels nous sommes mobilisés aux côtés des habitants pour assurer un suivi des populations de moineaux.

Nous avons également dans le projet de P.L.U. bioclimatique un nouveau modèle d'immeuble à biodiversité positive qui favorise la circulation de la faune, grâce à la végétalisation mais aussi à l'aménagement d'habitats prioritaires, de gîtes, de nichoirs.

Je donnerai donc un avis favorable à votre vœu, en proposant toutefois quelques amendements, si vous les acceptez, afin de préciser les actions déjà menées par la Ville.

Il ne s'agit pas de mettre, mais de maintenir, avec un haut niveau d'exigence une gestion différenciée, c'est-à-dire réduite des toitures végétalisées du domaine municipal. De même, il s'agit de poursuivre l'aménagement de zones humides dans nos espaces verts afin de renforcer la trame bleue parisienne. Il s'agit également de cibler les campagnes de dératisation privées qui sont menées par des entreprises qui sont parfois peu regardantes de la biodiversité.

Je voudrais également préciser la stratégie de gestion intégrée des rongeurs de la Ville qui est d'agir de façon prioritaire sur les causes et facteurs d'infestation, notamment les incivilités et les activités de nourrissage qui constituent des apports de nourriture pour ces rongeurs. C'est un usage de rodenticide qui est très strictement encadré par les agents du Département faune et action de salubrité, que je tiens d'ailleurs à saluer pour leur implication, ainsi qu'Anne SOUYRIS, adjointe à la Maire de Paris. Permettez-moi de préciser que l'usage continu de rodenticide est limité aux cas d'infestations continues. Ils sont alors systématiquement placés dans des boîtes sécurisées qui sont inaccessibles aux espèces non-cibles dont les humains.

Je donnerai un avis favorable à votre vœu si vous acceptez les amendements proposés.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Les amendements sont-ils acceptés ?

Mme Maud LELIÈVRE. - Les amendements sont acceptés.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Avant de mettre le vœu aux voix, je suis saisi de deux demandes d'explication de vote, la première de Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Même si toutes les espèces d'oiseaux ne sont pas en voie de disparition, l'Office français de la biodiversité et le M.N.H.N. avaient alerté sur le déclin de 30 % des oiseaux communs en France, en se basant sur des observations d'ornithologues professionnels. Alors oui, les oiseaux, comme tous les animaux liminaires de la Ville de Paris, se doivent d'être protégés par notre action publique. Nous devons les protéger mais aussi favoriser leur présence.

Nous parlions hier dans le cadre de la M.I.E. du réchauffement climatique et de Paris sous 50 degrés. Les fortes températures impactent également les animaux. Comme nous, ils souffrent, ils ont besoin d'espace et de lieux pour s'hydrater et se rafraîchir. Les hirondelles et les martinets, qui nichent sous les toits, sont particulièrement impactés par les fortes chaleurs. Aussi, la hausse des températures provoque un dessèchement des plantes, herbes et toutes autres nourritures végétales, mais provoque également la mort des insectes. Nous devons donc éviter les élagages excessifs et brutaux qui fragilisent les arbres et privent les oiseaux des branches et feuilles qui les protègent de leur ombrage.

Nous devons penser la ville aussi pour ces oiseaux permanents ou passagers et l'aménager en ce sens : l'accès à l'eau avec des fontaines et des réservoirs d'eau, l'accès à l'ombre et à la protection avec des arbres, des arbustes, des buissons mais aussi des nichoirs, l'accès à la nourriture avec des herbes, des fleurs et aussi la présence d'insectes.

La Ville de Paris a déjà commencé cette réflexion et ces aménagements, notamment avec les "quartiers moineaux". L'adaptation de la ville ne doit pas se faire sans intégrer les intérêts des populations animales.

Nous partageons toutes les attentes et demandes de ce vœu. Nous voterons donc pour.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Douchka MARKOVIC.

Maintenant deuxième demande d'explication de vote de M. René-François BERNARD pour le groupe Changer Paris.

M. René-François BERNARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous faisons un numéro de duo sur l'avifaune avec Douchka. Ce n'est pas forcément la même partition mais nous nous rejoignons sur le vœu de MDE présenté par Maud LELIÈVRE.

En effet, le moineau fait partie des espèces d'oiseaux les plus abondantes en France. Pourtant, à Paris, le cri du moineau se fait de moins en moins entendre. Entre 2003 et 2016, comme cela a été rappelé, 73 % des moineaux domestiques avaient disparu de la Capitale, selon une enquête réalisée par la "L.P.O." et le "Corif".

Ce fort déclin est notamment dû à la transformation des bâtiments, les rénovations de façades qui détruisent les cavités dans lesquelles nichent certaines espèces. La disparition des friches urbaines diminue leurs ressources alimentaires. Ainsi les cours haussmanniennes qui constituaient le gîte principal de nos piafs, les garde-mangers ouverts, un réfectoire très apprécié, leur comblement a constitué une catastrophe pour la biodiversité. Le conflit fréquent entre l'isolation thermique et la vie de la faune a été dénoncé en 8e Commission, tant par l'Exécutif que par les groupes, et dont le MDE qui a proposé ce vœu.

Cette vigilance est présente dans le P.L.U. bioclimatique et nous attendons avec impatience les prises de position dans l'enquête publique. Ainsi, protéger ces espèces dans notre espace urbain est une mission importante pour faire de Paris une ville où la biodiversité est préservée et soignée. Des solutions existent pour cela, nous devons les mettre en œuvre très vite.

Pour cela, nous voterons avec enthousiasme le vœu du MoDem et le vœu de l'Exécutif qui proposent les mesures qui vont dans le bon sens pour protéger les oiseaux. Espérons que la Ville saura répondre à cette urgence en joignant l'acte et la parole à la suite de ce vote que j'espère le plus large possible.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 144 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes avec un avis favorable de l'Exécutif et les amendements qui ont été intégrés.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2023, V. 83).

2023 DAE 94 - Subventions de fonctionnement (170.000 euros) et conventions avec six structures œuvrant pour le développement de filières agricoles locales et durables.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAE 94. Il s'agit de subventions de fonctionnement à hauteur de 170.000 euros et de conventions avec six structures œuvrant pour le développement de filières agricoles locales et durables.

La parole est à Mme Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans la lutte contre le réchauffement climatique, parmi les enjeux principaux se trouve le combat pour une alimentation durable. Si faire des efforts pour réduire ses déplacements en avion - on a voté un vœu en ce sens tout à l'heure -, privilégier les modes de déplacements actifs et les transports en commun au détriment de la voiture individuelle, baisser son chauffage - j'en parlais également tout à l'heure -, faire rénover son logement lorsqu'on est propriétaires sont des actions indispensables pour atténuer le réchauffement climatique, il nous faut également agir sur l'alimentation qui se doit d'être durable afin, là aussi, de participer à la réduction des gaz à effet de serre.

Depuis trois ans maintenant, la Ville de Paris est impliquée de manière remarquable sur ces questions avec Audrey PULVAR aux manettes pour atteindre plusieurs objectifs, rendre une alimentation plus saine et plus variée, abordable pour toutes et tous. Et il s'avère que le sujet est complexe. En effet, il ne suffit pas de dire que l'on veut des poires "bio" cultivées en proximité pour que, par magie, elles se retrouvent dans les assiettes de nos enfants. Ainsi, nous avons eu nous aussi dans le 18e un exemple : lorsque nous nous étions engagés à ne plus servir des aliments dans les barquettes en plastique, nous nous sommes retrouvés un jour en déficit de barquettes en carton parce que le fournisseur n'était plus en capacité de nous en fournir. Il ne s'agit donc pas uniquement d'une volonté politique mais il faut construire tout ce qu'il faut derrière.

Derrière notre projet de promotion de l'alimentation durable, il y a toute une filière à développer, tant au niveau de l'agriculture biologique ou durable en Ile-de-France que de la distribution pour pouvoir servir des repas durables. Car il ne suffit pas de servir des poires "bio" dans nos cantines, pour en revenir à mon exemple au départ, mais bien

de faire en sorte qu'en plus d'être "bio" elles soient cultivées en proximité. Aujourd'hui, les produits mangés à Paris doivent parcourir en moyenne 650 kilomètres, soit une distance équivalente à celle qui sépare Paris de Toulouse. Il est ainsi important de rappeler que l'alimentation est le deuxième émetteur de gaz à effet de serre à Paris.

C'est pourquoi il est impératif de faire émerger des projets agricoles proches de Paris. C'est ce à quoi travaille ardemment Audrey PULVAR et c'est l'objet de ce projet de délibération qui présente six projets très différents.

Le premier permet de mieux faire connaître les métiers agricoles qui peuvent être exercés dans notre région à un large public, et plus particulièrement à des collégiens du 18e arrondissement et de la Seine-Saint-Denis.

Dans le deuxième, une association a pour objectif de faire découvrir l'agroforesterie qui est une pratique qui intègre l'arbre dans la production en s'inspirant des fonctionnements des forêts.

Le troisième a pour objet de développer le réseau de structures d'insertion qui travaillent sur l'agriculture urbaine pour qu'elles puissent échanger sur leurs pratiques.

Un autre permet aux personnes, qui souhaitent se reconvertir dans l'agriculture biologique, de faire une simulation de leur projet pour pouvoir ensuite l'améliorer.

L'avant-dernier permet la création de groupes de consommateurs qui s'abonnent pour recevoir chaque semaine un panier de légumes issus des fermes biologiques ou d'agriculture raisonnée située à proximité de Paris ; on parle là de distribution.

Enfin, le dernier projet subventionné est destiné à une association qui facilite l'accès au foncier pour les personnes qui souhaitent devenir agriculteurs.

Mes chers collègues, je vous invite donc à voter pour ce projet de délibération qui est important pour l'avenir de Paris.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maya AKKARI.

Pour vous répondre, Audrey PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chère collègue Maya AKKARI, je vous remercie de me donner la possibilité de mettre en lumière ces six structures qui œuvrent effectivement au développement de filières agricoles durables.

Alors que le secteur de l'agriculture "bio" subit injustement un recul important dans l'alimentation des Français et depuis près de deux ans…

(Bruit de sirène).

C'est une censure ! Non, je crois que l'on est juste le premier mercredi du mois et que les sirènes sonnent à midi et que nos pompiers s'entraînent, mais je vais essayer de continuer à vous parler d'alimentation durable.

Je disais donc que le secteur de l'agriculture "bio" subit un recul important dans l'alimentation des Français depuis près de deux ans en raison de la crise du pouvoir d'achat qui les frappe. Les choix politiques opérés par les collectivités, en faveur de la diffusion de cette agriculture et de son accessibilité à toutes et tous, se justifient donc de façon éclatante. Ce n'est pas par désintérêt pour l'agriculture et l'alimentation durable que les Français s'en détournent mais pour des raisons économiques.

Or, l'heure est grave pour l'agriculture et l'alimentation durables. La responsabilité d'une Ville comme Paris est de faire en sorte que toutes et tous aient accès à une alimentation durable et pas seulement celles et ceux qui en ont les moyens. Paris doit donc continuer les efforts déjà engagés pour une restauration collective de grande qualité et le maillage de son territoire en commerces et lieux solidaires d'alimentation durable accessible aux ménages les plus modestes.

Nous poursuivons la relocalisation de l'approvisionnement francilien en denrées agricoles durables, la structuration des filières agricoles qui préservent nos écosystèmes, ainsi que le renforcement des liens entre Paris et les territoires périurbains ou ruraux du bassin parisien.

Quelle meilleure illustration pour cela que le vote hier à l'unanimité de ce Conseil de l'association de coopération territoriale "AgriParis Seine" ? Si la Ville de Paris s'engage de façon si volontaire sur ces sujets, ce n'est pas uniquement pour que toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, quels que soient leur lieu de vie, leurs habitudes alimentaires, leur niveau de revenus aient accès à une alimentation durable, mais c'est aussi pour en amont soutenir les paysannes et les paysans qui rendent service à la nature, pour leur assurer des débouchés et une rémunération décente.

C'est aussi pour préserver l'environnement, réduire nos émissions de gaz à effet de serre. C'est ce que nous faisons avec notre Plan alimentation durable voté il y a un an, avec la création d'"AgriParis Seine" hier, mais encore aujourd'hui avec cette subvention d'un montant global de 170.000 euros.

Un montant de 35.000 euros pour "Les Champs des possibles", coopérative d'activité agricole et alimentaire qui développe depuis 2019 un dispositif de test d'activités agricoles qui a permis à 55 personnes en reconversion de se mettre à l'épreuve en trois ans d'activités de test sur des surfaces dédiées à l'agriculture biologique. Nous sommes d'ailleurs impatients d'installer d'ici la fin de l'année avec cette coopérative le premier site de test agricole parisien au sein de la Ferme de Paris. La présence de ce nouvel espace test fait partie de la transformation de la Ferme de Paris à laquelle nous nous attelons.

Je passe rapidement sur les autres associations puisque vous les avez déjà présentés :

- Les "Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne", le fameux réseau des A.M.A.P. qui permet la distribution de paniers de produits de qualité pour garantir une juste rémunération aux producteurs tout en restant abordables pour les consommateurs. Nous proposons une subvention de 20.000 euros.

- L'association "Terre de Liens Ile-de-France", créée en 2011, qui facilite l'accès au foncier des porteurs de projets en agriculture biologique et paysanne avec une subvention de fonctionnement proposée pour 20.000 euros.

- L'association "Abiosol", créée à l'initiative des "Champs des possibles" du réseau "A.M.A.P. Ile-de-France" et de l'association "Terre de Liens", qui est une interface qui permet de répondre aux besoins d'aide à l'installation de nouveaux paysans en Ile-de-France.

- L'association "Agrof'ile" qui accompagne plus de 60 agriculteurs et agricultrices franciliens dans le changement de leurs pratiques.

- L'association "Chantier école Ile-de-France" qui a initié le projet "Cultivons la ville" qui met en réseau des acteurs de l'insertion œuvrant dans le domaine de l'agriculture urbaine.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée de présenter ces associations pour vous inviter toutes et tous au Festival du mieux manger. C'est la deuxième édition de ce festival qui débute à l'Académie du Climat ce samedi et qui s'achèvera le samedi suivant avec un grand marché de producteurs, un grand banquet et plein d'animations place des Fêtes dans le 19e arrondissement.

Je vous remercie de votre attention, en dépit de la sirène des pompiers !

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La sirène des pompiers, c'est seulement parce qu'on est le premier mercredi du mois à 12 heures.

Merci, Madame la Maire, chère Audrey PULVAR.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 94.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 94).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création d'une légumerie, d'une laiterie et d'une conserverie municipales.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché n° 145 relatif à la création d'une légumerie, d'une laiterie et d'une conserverie municipales.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, aujourd'hui l'inflation alimentaire atteint 16 % sur l'année et se nourrir n'a que rarement été aussi difficile pour les plus modestes. Pour de nombreux Parisiennes et Parisiens et notamment les enfants, c'est à la cantine que l'on peut bénéficier d'un repas complet et sain à prix raisonnable qui constitue parfois le seul véritablement équilibré de la journée.

Beaucoup d'habitants des quartiers populaires aimeraient consommer plus de fruits, de légumes et de laitages de meilleure qualité. C'est pourquoi nous pensons que dans l'effort que la Ville réalise pour structurer l'offre alimentaire et s'outiller pour mener à bien ses objectifs, elle doit s'attacher particulièrement aux cantines et plus généralement aux restaurants interentreprises.

Cela passe notamment par le lancement d'"AgriParis Seine" dont nous avons salué sans réserve la création. Mais les outils dont nous parlons aujourd'hui sont plus simplement une légumerie, une conserverie et une laiterie qui pourraient permettre d'accroître notre soutien aux petits exploitants locaux s'employant à développer les pratiques vertueuses, malgré toutes les limites structurelles et conjoncturelles très décourageantes que ceux-ci rencontrent.

D'ailleurs cela pourrait permettre à davantage d'agriculteurs, ne disposant pas d'outils de transformation ni de volumes de production suffisants pour répondre aux marchés publics de la Ville, d'être en situation de le faire à l'avenir. Pour la Ville, cela pourrait également être un levier supplémentaire pour développer une agriculture plus vertueuse sur les plans écologique et social.

C'est pourquoi nous demandons qu'une étude soit lancée concernant l'opportunité de créer ces trois outils qui pourraient, selon les communistes, contribuer efficacement aux besoins de la restauration collective municipale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

Je donne la parole à Audrey PULVAR, pour vous répondre.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue Jean-Philippe, à vous et au groupe Communiste et Citoyen dans son ensemble pour votre soutien sans faille au travail que nous menons pour rendre l'alimentation durable accessible à toutes et à tous.

J'ai apporté quelques amendements à votre vœu que je vous remercie d'avoir acceptés.

Je voudrais juste rappeler ici très rapidement que la Ville de Paris et plusieurs de nos caisses des écoles sont sociétaires de la Coopérative "bio" d'Ile-de-France, laquelle assure un prix juste et transparent aux consommateurs en limitant le nombre d'intermédiaires - c'est ce qu'on appelle un circuit court - et en assurant un revenu décent aux agriculteurs en leur reversant 75 % du prix de vente de leurs denrées.

Cette S.C.I.C. rassemble une soixantaine de producteurs "bio" franciliens. Elle a été créée en 2014 et elle fournit nos crèches municipales en fruits, légumes, légumineuses, produits d'épicerie et produits laitiers, ainsi que certaines de nos écoles et nos collèges dans au moins sept arrondissements de Paris. Elle s'est dotée début 2020 d'une légumerie, une unité de transformation de légumes de 1.300 mètres carrés installée dans la commune de Combs-la-Ville, en Seine-et-Marne, qui nous permet de nous approvisionner en légumes de première, quatrième et cinquième gammes cueillis et transformés en Ile-de-France.

Par ailleurs, comme vous le savez, nous menons une politique volontariste pour une réinstallation de la transformation alimentaire dans et autour de Paris. Ainsi, ma délégation soutient déjà plusieurs laiteries ou brasseries parisiennes. Paris produit plusieurs bières et plusieurs bières "bio".

Nous nous apprêtons également dans quelques semaines à inaugurer l'hôtel industriel qui sera situé rue Serpollet dans le 20e arrondissement. Ce seront huit étages consacrés à la valorisation des denrées non consommées, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la transformation alimentaire.

Puis le Plan alimentation durable 2022-2027, la création d'"AgriParis Seine" sont aussi, vous l'avez vous-même signalé, des outils qui nous permettent d'aller encore plus loin sur ces sujets.

Je suis favorable au lancement de l'étude que vous appelez de vos vœux sur les outils de transformation alimentaire, mais je souhaite que soient bien pris en compte à la fois les projets existants ou à venir dans le bassin parisien et l'engagement de nos gestionnaires de la restauration collective.

Je prends encore quelques secondes pour vous signaler les premiers trophées de la restauration collective que nous organisons le 15 juin prochain et qui permettront de valoriser le travail de nos gestionnaires en la matière.

Je vous remercie et vous propose de voter ce vœu amendé.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Audrey PULVAR.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 145 du groupe Communiste et Citoyen qui a, j'imagine, accepté les amendements de l'Exécutif. Donc c'est un avis favorable amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2023, V. 84).

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en avons fini avec les dossiers de la 8e Commission.

Nous pouvons aborder ceux de la 1ère Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Très rapidement, au cours de cette réunion de la 1ère Commission, nous avons examiné les projets de délibération de Paul SIMONDON, Afaf GABELOTAUD, Florentin LETISSIER, M. HOCQUARD, Pénélope KOMITÈS,

Antoine GUILLOU et Olivia POLSKI, avec des débats au cours desquels sont intervenus David ALPHAND, le vice-président Jérôme GLEIZE et Jack-Yves BOHBOT, ainsi qu'Alice TIMSIT.

D'ailleurs, je crois, Monsieur SIMONDON, que vous devez des informations sur le projet de délibération DVD 42 "La Rotonde" à Alice TIMSIT et à l'ensemble des collègues de la 1ère Commission, mais c'est un détail.

Sinon l'essentiel des débats a concerné le compte administratif et les projets de délibération afférents sur lesquels nous avons beaucoup échangé après une présentation de Paul SIMONDON.

Il y a eu des échanges au cours desquels sont intervenus David ALPHAND, notamment sur les D.M.T.O. et Jérôme GLEIZES qui a eu un propos sur les finances locales, la part des D.M.T.O., le désengagement de l'État et la nécessité de trouver un modèle de financement durable pour la Ville de Paris.

Sur le chiffrage du P.L.U., puisque je me suis inquiétée du fait qu'il n'y avait aucun chiffrage présenté à la 1ère Commission, M. SIMONDON a répondu que le règlement s'appliquerait aux acteurs sans effets budgétaires immédiats. Il a également évoqué les dépenses d'éco-rénovation.

On a évoqué la possibilité d'avoir une présentation consolidée de la situation financière des bailleurs aux conseils d'administration desquels les groupes politiques sont représentés. On est tombé d'accord sur le fait qu'il y ait un jour une présentation synthétique et spécifique à la 1ère Commission.

Je remercie la Préfecture de police qui a également présenté son compte administratif de manière extrêmement détaillée à l'occasion du changement de référentiel budgétaire et comptable avec l'abandon de l'instruction budgétaire et comptable M14. La Préfecture de police a fait un gros effort pour nous donner des éléments détaillés nous permettant de comparer d'une année sur l'autre. Qu'ils en soient remerciés, c'était vraiment très clair.

Enfin, nous avons entendu le représentant du professionnel du chiffre dans le cadre de l'expérimentation devant conduire à la certification des comptes de la Ville de Paris. Nous avons eu des échanges intéressants, à la fois sur la portée du travail du cabinet qui n'est pas une opinion sur le budget, et sur son contenu, sur les réserves qui sont émises.

Nous avons également évoqué les notes de la Ville de Paris par les agences de notation.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente de la 1ère Commission.

2023 DAE 66 - Budget participatif parisien. - Convention et subvention d'investissement (200.000 euros) à "Émile et Rosa", et renouvellement de cotisation à "T.Z.C.L.D." (500 euros).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 66. Il s'agit du budget participatif parisien et d'une convention et subvention d'investissement à "Émile et Rosa" et du renouvellement de cotisation à "T.Z.C.L.D.".

La parole est à Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans ce projet de délibération, je voulais simplement d'abord me réjouir, si j'ai bien compris, de la création d'un lieu commun, un lieu de vie commune dans cet arrondissement. Et je voulais en profiter pour inciter l'Exécutif à essayer de développer cette idée.

En fait, nous en avons déjà parlé dans ce Conseil. Dans tous les quartiers, ces salles communales font cruellement défaut aux Parisiens. Compte tenu des petits logements pour beaucoup et des difficultés de logement pour encore beaucoup plus, on ne trouve pas d'endroits pour recevoir, soit ses amis, soit sa famille, pour des fêtes qui rythment un peu la vie des Parisiens.

Je me réjouissais de cette idée et vous encourageais à essayer de développer cette politique dans tous les quartiers et tous les arrondissements de la ville.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Franck MARGAIN.

Je donne la parole à Afaf GABELOTAUD. Madame la Maire, c'est à vous.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à nouveau j'ai le grand plaisir et le privilège de pouvoir vous exprimer tout l'intérêt de la démarche "Territoires zéro chômeur de longue durée".

Comme vous le savez, la Ville de Paris est engagée pour le déploiement ambitieux de l'expérimentation qui vise à trouver, grâce à la mobilisation locale dans les quartiers déterminés, des solutions d'emploi durable et de qualité aux personnes qui en sont privées.

Nous sommes très volontaires en la matière car nous croyons profondément dans une philosophie et une efficacité de cette action pour faire avancer l'emploi dans les quartiers. La conviction est simple : chaque personne doit pouvoir trouver un emploi, ce qui est rendu possible si toutes les volontés sont réunies pour atteindre ce but.

Forts de cette certitude et en déployant les moyens adaptés, nous visons l'objectif dans les quatre territoires habilités, le 13e, le 18e, le 19e et le 20e arrondissement, de remettre dans une dynamique pérenne d'emploi quelque 1.500 Parisiens et Parisiennes habitant ces quartiers, dont 750 grâce aux emplois supplémentaires créés dans les entreprises à but d'emploi.

Je vous invite d'ailleurs toutes et tous à visiter l'exposition "L'ambition partagée : zéro chômeur de longue durée" qui vient d'être accrochée sur les murs de la caserne Napoléon et qui donne la parole aux personnes impliquées dans la démarche parisienne.

"Émile et Rosa", concernée par le présent projet de délibération, est l'entreprise à but d'emploi de Rosa Parks, la première E.B.E. créée dans le cadre de l'extension de l'expérimentation. Une entreprise à but d'emploi permet de créer des emplois supplémentaires mais également complémentaires en développant une offre intelligente qui fonde sa légitimité sur sa double adaptation aux besoins et aux compétences locales.

Les champs d'interventions des E.B.E. recouvrent bien souvent les domaines de la transition écologique, de la cohésion sociale, du développement d'une économie de proximité et de l'alimentation durable. En cela, les E.B.E. sont dans les quartiers concernés des "boosters" des politiques que nous menons au quotidien avec mes collègues.

Le projet présenté et porté par "Émile et Rosa", qui a remporté l'adhésion des Parisiens qui se sont exprimés par le vote au budget participatif, est l'illustration de tout cela. M. le Maire, François DAGNAUD, pourrait en témoigner. Le lieu de restauration durable et de rencontre qui va ouvrir l'E.B.E., s'il permet de faire travailler des habitants du quartier, a vocation à faire levier sur le développement et l'animation de Rosa Parks et de tisser des liens entre les usagers du territoire.

Parce que nous sommes persuadés que l'emploi doit être un droit et qu'il faut en poursuivre la démonstration, notamment dans les quartiers de Rosa Parks, je vous demande de permettre à la Ville de renouveler son adhésion à l'association "Territoires zéro chômeur de longue durée" et de financer le projet de café social "Émile et Rosa" en votant le présent projet de délibération.

Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Afaf GABELOTAUD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 66.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 66).

2023 DAE 101 - Prix 2023 des Employeurs engagés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 101. C'est le Prix 2023 des Employeurs engagés.

La parole est à Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la Ville a décidé de créer un nouveau prix, le Prix des Employeurs engagés dans l'optique de, je cite, "favoriser le potentiel économique des entreprises implantées localement et notamment l'emploi local pour ses habitants et habitantes". Pour cela, vous mettez en avant le rôle citoyen et social que jouent les entreprises sur le territoire parisien et qui participent aussi au dynamisme de notre ville.

Pourquoi pas ? Mais alors je propose d'aller plus loin et d'inciter par ce prix les entreprises de notre territoire à être des actrices fortes et véritablement engagées pour l'inclusion des personnes les plus exclues, les plus précaires. Alors, ne pourrait-on pas valoriser les entreprises qui accepteraient de s'engager dans un processus de régularisation des travailleurs sans papiers ? Combien de travailleurs sont ici même dans notre ville obligés de faire les travaux les plus pénibles, dans les conditions les plus précaires, souvent non déclarés et silencieux par leur situation administrative ? Peut-on accepter seulement que des personnes vivent et travaillent dans notre ville sans avoir tous les droits qui devraient être les leurs et dans la peur du moindre contrôle de police ?

En particulier en ces temps obscurs, il y a des messages politiques qui résonnent plus que d'autres et celui de s'engager pour la solidarité est certainement l'un d'eux. Œuvrer activement pour permettre aux plus fragiles, aux plus exclus, aux plus précaires des travailleurs, les travailleurs sans papiers, nous semble assurément être la cause qui mériterait d'être valorisée.

Alors valorisons les entreprises qui s'engagent en ce sens. Soutenons ces démarches en agissant auprès de la Préfecture afin qu'elle puisse user de son pouvoir discrétionnaire de régularisation en faveur des travailleurs sans papiers de notre ville, profitons de ce prix pour être ambitieux et exemplaires.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Jean-Philippe DAVIAUD.

Je vais peut-être suggérer à Geneviève et Audrey d'interrompre leur conversation pour que je voie Jean-Philippe.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais souligner le grand intérêt de ce nouveau label. Il ne faut évidemment pas abuser des labels mais dans un certain nombre de cas, un label a une grande vertu, notamment d'attirer l'attention. Et ce label a pour but d'attirer l'attention - ma collègue Barbara l'a évoqué - sur les comportements vertueux des employeurs vis-à-vis de leurs salariés.

Mais je note aussi un très grand intérêt pour les démarches de ces employeurs vis-à-vis des publics les plus éloignés de l'emploi. Tous ces publics sont très précisément listés. Il s'agit évidemment des demandeurs d'emploi, quel que soit leur statut, des publics en reconversion professionnelle, des seniors, des jeunes décrocheurs scolaires et universitaires, des habitants des quartiers populaires, des bénéficiaires du R.S.A.

Je trouve très positif d'avoir cette action et de la valoriser. On voit bien qu'il s'agit d'une valorisation symbolique puisqu'il n'y a pas de prix en numéraire. Ce n'est pas remettre une subvention au lauréat mais c'est donner de la visibilité à l'action des employeurs qui seront retenus. C'est notamment par le déploiement d'un certain nombre d'éléments de communication à la fois par la Ville elle-même et que les employeurs pourront diffuser via leur réseau personnel, leur site Internet, de manière physique sur les murs de leurs locaux ou de leurs vitrines s'il s'agit de commerçants.

C'est une première et il faudra suivre attentivement l'impact de ce label, le suivi dont il pourra bénéficier et l'intérêt qu'il va susciter auprès des acteurs de l'emploi mais aussi du grand public tout simplement et des médias. Personne ne m'a attendu pour entreprendre ce travail mais il y aura un travail de communication important à faire pour bien valoriser ce label et je salue cette initiative.

Un dernier mot. On a voté lundi un P.L.U. qui donne une vision claire de la ville que l'on veut. Il y avait évidemment l'aspect réchauffement climatique mais aussi la ville dans laquelle on veut vivre. Finalement, je trouve que ce label est convergent avec cette vision de la ville puisqu'on veut une ville respectueuse, apaisée. On a traité des "dark stores" et des "dark kitchens", où on est très loin du comportement qu'on veut valoriser. Par conséquent, tout cela se tient et est parfaitement cohérent.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe DAVIAUD.

Je donne la parole à Afaf GABELOTAUD, pour vous répondre ainsi qu'à Barbara GOMES.

Madame la Maire ?

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je suis très honorée de vous présenter ce projet de délibération qui introduit la toute première édition des Employeurs engagés à Paris.

Pour répondre très rapidement à Barbara GOMES, c'est une première édition. Bien sûr nous avons beaucoup d'ambition. Nous espérons emmener tous les entrepreneurs vers quelque chose de plus vertueux et d'encore plus engagé, et donc de pousser à des innovations qui peuvent aujourd'hui paraître encore un peu "touchy", un peu complexes à mettre en œuvre.

Oui, la régularisation, c'est un peu difficile d'en parler. Je connais beaucoup d'entreprises qui le font mais qui n'en parlent pas. Peut-être que dans quelques sessions on aura l'honneur d'accueillir des personnes qui nous diront : on est fiers de régulariser et d'entreprendre toutes les démarches qu'il faut pour les régulariser.

Cette première édition est aussi un pied à l'étrier pour toutes les entreprises qui peuvent se dire : sortons un peu des gros catalogues R.S.E. de fin d'année, faisons des choses concrètes et montrons aux uns et aux autres que c'est possible. C'est aussi bien pour les petites entreprises que les plus grandes qui ont plus de moyens. C'est essayer justement de mettre en valeur ces entreprises qui ont un peu moins de moyens mais plus de volonté et de courage.

D'autant plus que ce n'est pas un label. On n'a pas voulu justement s'enfermer dans une labellisation qui serait trop contraignante, nous avons souhaité que cela reste un prix - c'est-à-dire quelque chose qui engage sans être trop contraignant, qui n'oblige pas à trop - et voir comment au fur et à mesure sortir d'une logique un peu contraignante pour créer une émulation.

En général, lorsqu'on parle des employeurs dans l'actualité ou dans le débat public, c'est souvent pour pointer du doigt leurs défaillances, pour évoquer les plans de licenciements en masse ou encore une énième délocalisation de la production. C'est en partie vrai pour certains car cette réalité existe et je crois que nous avons ici pris plusieurs fois collectivement position pour mettre les employeurs face à leurs responsabilités. Je sais que ma collègue Barbara GOMES est très attentive sur ces sujets. Mais ce dont on ne parle jamais, c'est l'inverse, c'est-à-dire les employeurs qui mettent en place des pratiques innovantes pour s'assurer du bien-être de leurs salariés, de l'inclusion des publics les plus éloignés de l'emploi ou encore de la parfaite implantation de leur structure dans leur quartier.

Paris est un cœur de métropole mondiale dynamique ayant quasiment atteint le plein-emploi. Consciente du poids prépondérant de son territoire dans l'économie régionale et française, la Ville tient à favoriser le développement de structures qui déploient chaque jour des politiques inclusives et bienveillantes, car ce sont les initiatives actuelles qui font l'économie et l'emploi de demain avec la nouvelle ère et les nouvelles générations qui viennent demain.

A Paris, les entreprises qui ont des valeurs ont un prix. Voilà comment on a appelé ce prix. C'est la phrase choisie pour illustrer la philosophie de ce prix. C'est donc de manière positive que nous avons souhaité aborder la question de l'emploi local, en mettant en avant les démarches les plus inspirées, les plus inspirantes et forcément pour permettre aux uns et aux autres d'en tirer une exemplarité, d'en tirer des conséquences et de se dire pourquoi pas moi.

Ce prix ne veut pas être l'arbitre de la communauté des employeurs, loin de là, mais il se veut positivement stimulant. Il n'a pas vocation à aller chercher l'exceptionnalité mais il veut mettre à l'honneur ce que beaucoup d'entreprises et, j'insiste, surtout ce que les plus petites mettent en œuvre au quotidien et parfois même sans que personne ne le sache. C'est pour un soutien à la multitude des employeurs qui, quels que soient leurs moyens, ont mis au centre de leur action leur impact social et local que ce prix est mis en œuvre.

A sa conception, nous avons associé les partenaires historiques de la Ville, comme les chambres consulaires, les têtes de réseaux les plus engagées sur le sujet, tels le Mouvement Impact France et l'association "Face Paris Hauts de Seine".

Les candidatures seront débattues par un jury composé de personnes et structures compétentes rassemblant la diversité des points de vue nécessaires s'agissant de la complexité du domaine et la variété du tissu parisien.

Parce qu'il nous importe de valoriser ce que les employeurs parisiens font de mieux, je vous demande de permettre la tenue de ce prix en votant ce projet de délibération et je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Afaf GABELOTAUD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 101.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 101).

2023 DRH 32 - Statut particulier du corps des ingénieurs d'administrations parisiennes.

2023 DRH 33 - Échelonnement indiciaire du corps des ingénieurs d'administrations parisiennes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 32 : statut particulier du corps des ingénieurs d'administrations parisiennes.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention aura trait au projet de délibération DRH 32 mais également le DRH 33, si vous le permettez.

Chers collègues, les communistes s'inquiètent des effets de la mise en conformité de la Ville de Paris, suite à un jugement du Tribunal administratif qui annule le statut des ingénieurs et architectes de l'administration parisienne, celui-ci incluant des missions d'architecte. Ce jugement estimait que ces missions ne trouvent pas d'équivalent dans le corps des ingénieurs des travaux publics de l'État et c'est avec ce jugement que le présent statut se met en conformité via ce projet de délibération.

Les architectes, recrutés durant l'existence du corps des ingénieurs et architectes de l'administration parisienne, seront donc, si nous le comprenons bien, reclassés dans le corps des I.A.P., les ingénieurs des

administrations parisiennes, dans la spécialité génie urbain, au motif que la fonction publique territoriale ne prévoit pas et ne reconnaît pas de corps des architectes.

De ce constat un peu technique, il est vrai, découlent pour les communistes plusieurs interrogations.

Qu'en est-il de la concertation indispensable avec les organisations syndicales pour déboucher sur ce type de décision ? Les organisations syndicales ont évoqué plusieurs scénarios, certains présentés par la Ville elle-même en mars 2023 en vue d'une mise en conformité en juin 2023. Pourtant, aucun de ces scénarios n'a été retenu. A ce titre, nous pensons que le dialogue social peut et doit être poursuivi pour construire avec elles et eux une solution satisfaisante pour toutes et tous.

Ensuite, qu'en est-il des missions que devront effectuer les architectes désormais intégrés au corps des ingénieurs des administrations parisiennes ? Car si, comme le présente le projet de délibération, leur situation administrative ne change pas et que leur reclassement dans le nouveau corps des I.A.P. ne porte aucune conséquence en termes de carrière, avec un reclassement au nouveau corps au même niveau de grade, d'échelon et d'ancienneté, a-t-on réellement affaire à une mise en conformité ?

Dès lors, avec ce reclassement en I.A.P., comment seront recrutés les futurs architectes ? Nous le craignons, en tant que contractuels. Si ceux-ci sont titularisables au bout de six ans, quelle garantie avons-nous - ou auront-ils tout du moins - que ceux-ci se verront proposer une titularisation ? Aucune, nous semble-t-il. Dès lors, ne va-t-on pas, dans ce cas précis - mais c'est la même chose dans toute l'administration - vers une précarisation au sein de la Ville de Paris ?

Cette précarisation entraînera, selon nous, un turnover accru et potentiellement une perte de compétences. Une telle perte de compétences nous interroge, nous questionne d'autant plus dans le contexte d'adoption d'un P.L.U. bioclimatique. La Ville, qui affiche de grandes ambitions en matière d'architecture bioclimatique, peut-elle décemment se passer de la compétence des architectes pour construire une ville résiliente et accueillante que nous appelons toutes et tous de nos vœux ?

Concernant la réouverture du concours d'architectes voyers prévue en 2025, concours qui n'a pas été ouvert depuis 2008, ne peut-on pas proposer une passerelle bien en amont de 2025 pour les architectes actuellement concernés et qui répondraient aux conditions de qualification et d'ancienneté pour y concourir ?

Face à ces trop nombreuses interrogations et incertitudes, le groupe Communiste a pris la décision de s'abstenir sur les projets de délibération DRH 32 et DRH 33.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

La parole est à Émile MEUNIER, Monsieur le Président.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération touche évidemment un sujet qui nous est cher, les écologistes, qui est le renforcement et la qualité de la fonction publique parisienne. Vous savez que nous y sommes très attachés. Nous avons beaucoup de propositions en ce sens, mais je vais concentrer mon propos sur la question des architectes.

Pour nous, il y a deux choses essentielles pour les architectes de la Ville de Paris.

Premièrement, quand on est architecte, on doit pouvoir réussir à avoir pleinement toutes les possibilités qui sont offertes par la fonction publique, c'est-à-dire aller jusqu'à des postes de management et devenir A+. Or, les architectes qui sont aujourd'hui dans le corps des ingénieurs sont A et ont des difficultés pour pouvoir devenir A+ dans le corps des ingénieurs. Il fallait donc impérativement leur permettre de passer dans le corps des architectes voyers qui sont A+ et qui peuvent ainsi avoir des fonctions de management et une promotion dans leur carrière. C'était vraiment une demande des écologistes depuis plusieurs années et enfin la Ville y accède puisqu'elle va rouvrir le concours des architectes voyers en 2025.

Une incise : cela ne doit pas être "one shot". Si on rouvre le concours des architectes voyers, c'est régulièrement pour permettre, et aux architectes du corps des ingénieurs et aux architectes en dehors de la Ville de Paris de pouvoir devenir architecte voyer.

Le deuxième point très important pour nous sur la question des architectes de la Ville de Paris était évidemment de capter la meilleure compétence possible. Pourquoi ? Mon collègue communiste l'a dit, nous avons un P.L.U. bioclimatique qui va demander des changements radicaux dans la façon d'aborder les questions d'aménagement, de transformation du bâti, de permis de construire, de rénovation thermique, de végétalisation des parcelles, etc.

Nous avons aussi un mouvement, et pas uniquement à Paris, de financiarisation de l'immobilier, où les meilleurs sont recrutés chez les promoteurs, les foncières, les fonds d'investissement. Face à cela, nous devons armer la fonction publique parisienne, c'est-à-dire recruter des personnes, les former et en faire quelque part une

forme de bras armé de l'administration pour pouvoir réussir la transformation écologique de la Ville de Paris. Pour cela, le corps des architectes voyers a fait ses preuves depuis plus de cent cinquante ans maintenant. Nous sommes fiers quand même de la ville qu'ils ont largement participé à bâtir.

Il fallait donc redonner vie, même s'il existe, redonner un second souffle à ce corps des architectes voyers qui était, du fait de l'arrêt des concours d'entrée depuis plus de douze ans, en train de dépérir doucement. C'est là aussi une demande des écologistes et nous avons été entendus puisque, cela a été dit à l'instant, on rouvre le concours.

Je crois que ce projet de délibération est un nouveau départ pour le corps des architectes voyers dont nous pouvons être fiers. Nous accompagnerons ce nouveau départ dès 2025. Faut-il le faire avant ? Peut-être mais surtout après 2025. Encore une fois, cela ne doit pas être juste un concours pour pouvoir faire passer ce projet de délibération, c'est le début d'un processus.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Émile MEUNIER.

Je donne la parole à Laurent SOREL.

Puisqu'il n'y a plus que vous inscrit sur le DRH 33, c'est-à-dire le projet de délibération suivant, est-ce que vous regroupez comme Jean-Philippe GILLET votre intervention sur le DRH 32 et DRH 33 ? Cela permettra à Antoine GUILLOU de faire une réponse globale.

M. Laurent SOREL. - Oui, je vais regrouper les DRH 32 et DRH 33.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait. La parole est à vous, Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Mes chers collègues, je vais essayer de dire ce sur quoi je suis d'accord avec mon camarade de devant, Émile MEUNIER. Effectivement, il faut redonner un second souffle aux architectes voyers.

Depuis 2008, il n'y a pas eu de concours. C'est un corps qui dépérit parce qu'ils étaient une centaine et ils sont maintenant cinquante ou soixante. Vous dites aujourd'hui que vous allez rouvrir un concours en 2025. Bon, mais j'ai des interrogations, les mêmes qu'Émile MEUNIER sur le fait qu'il ne faudrait pas que ce soit un "one shot" et juste pour atténuer les désaccords ou calmer les syndicats, faire passer le projet de délibération puis passer à autre chose.

Par contre, redonner un second souffle aux architectes, c'est parler de l'ensemble des architectes de la Ville. Le problème aujourd'hui est qu'on risque de se retrouver avec des architectes de plein droit, de plein nom, parce qu'il y a "architecte" dans l'intitulé de leur poste, et d'une certaine manière des architectes dévalorisés, c'est-à-dire ceux qui sont intégrés dans le corps des ingénieurs de la Ville.

Alors, pourquoi il y a un risque ? Parce que justement la Ville a besoin de l'ensemble de ses architectes pour mettre en œuvre ce qu'on vote au Conseil de Paris, c'est-à-dire le P.L.U. bioclimatique, le Plan Climat et pour aller rapidement dans la modification du bâti et de l'urbanisme parisien. Et le problème est que ces architectes-là n'ont même pas le nom d'architecte, c'est-à-dire qu'ils sont considérés comme des ingénieurs ayant une fonction d'architecte, exerçant des missions d'architecte, ce qui est écrit dans le projet de délibération, et il y a un certain nombre de risques parce que cela risque d'officialiser et de pérenniser un déclassement de fait des architectes qui ont intégré le corps des ingénieurs.

Or, il faut quand même rappeler que le premier critère de participation au concours impose d'être détenteur d'un diplôme d'architecte bac+6 et d'une habilitation à la maîtrise d'œuvre. Il y a là une contradiction entre l'intégration en tant qu'ingénieur, le fait qu'ils ne sont même pas architectes en tant que tels, en tout cas ils ne sont pas reconnus comme tels dans leur mission, et le fait qu'ils sont censés être architectes, avoir la formation et faire leur boulot d'architecte. Il y a donc là quelque chose qui ne va pas. Cela risque de dévaloriser les métiers de ces architectes qui jouent un rôle tout aussi stratégique et d'organiser une sorte de métier à deux vitesses entre les deux classes d'architectes.

Par rapport à cela, j'ai un certain nombre de questions à poser. Pour l'instant, je voterai contre parce que je pense que, par ailleurs, et je rejoins mes camarades communistes, il n'y a pas eu d'efforts suffisants pour discuter avec les syndicats sur la meilleure manière de gérer l'évolution du statut des ingénieurs de la Ville.

Je reviens sur quelque chose qui n'a pas été retoqué par le Tribunal administratif et qui pose problème néanmoins : c'est la fusion des quatre corps d'ingénieurs de la catégorie A avec cette idée derrière, je pense, que tous ces métiers finalement seraient interchangeables, que ce serait bien en tout cas pour la Ville en donnant cette souplesse. Sauf que j'ai l'impression que derrière le fait que les uns et les autres soient interchangeables, cela introduit ou officialise une sorte de perte de sens des métiers et je ne suis pas sûr que les agents concernés soient ravis de cette fusion imposée.

Par ailleurs, je me demande si le fait d'enlever "architecte" dans le nom n'est pas juste pour se conformer au Tribunal administratif et éviter que ces nouvelles délibérations soient annulées, parce que cette histoire date de 2018 et la Ville a du mal à réorganiser ses corps d'ingénieurs.

Je pense qu'on devrait prendre en compte évidemment ce que dit le Tribunal administratif mais prendre aussi en compte l'intérêt des premiers concernés dans cette histoire, c'est-à-dire les architectes, les ingénieurs, celles et ceux qui doivent mettre en œuvre ce qu'on a voté au Conseil de Paris, à savoir le Plan local d'urbanisme bioclimatique.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurent SOREL.

Je propose donc à Antoine GUILLOU de répondre aux oratrices et orateurs sur les projets de délibération DRH 32 et DRH 33.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup à l'ensemble des orateurs.

Je vais effectivement revenir sur ce sujet, pour lequel vous me pardonnerez une certaine technicité car il est complexe. Mais il me semble utile de prendre quelques minutes pour revenir sur un certain nombre d'éléments qui ont été évoqués et qui ne sont pas tout à fait exacts, voire qui sont faux pour certains d'entre eux.

Je voudrais revenir effectivement sur ce sujet qui trouve son commencement en 2018, puisque le Conseil de Paris - je n'y étais pas mais un certain nombre d'entre vous y étaient - a voté une réforme du corps des ingénieurs et architectes de Paris précisément pour deux choses.

Une première chose consistait à regrouper au sein du même corps les différentes spécialités d'ingénieurs qui auparavant étaient séparées dans des corps différents. Monsieur SOREL, je réponds à ce que vous évoquiez sur ce point, ce mouvement-là n'est en réalité pas contesté par la majorité des organisations syndicales ; il y en a une qui le conteste mais pas la majorité. C'est d'ailleurs pour une raison assez simple qui est que cela ne pose pas de problème particulier d'avoir plusieurs spécialités au sein d'un même corps. Il y a des différences entre ces spécialités et c'est pour cela qu'elles existent, par définition.

Je prendrai pour exemple un corps qui n'a rien à voir avec les ingénieurs : celui des adjoints techniques qui sont un corps extrêmement large de la fonction publique et qui compte des spécialités aussi diverses que menuisier, électricien ou encore agent d'entretien ; ce sont des métiers qui n'ont évidemment rien à voir, qui sont reconnus avec des spécialités mais qui sont dans le même corps. Pour les ingénieurs, c'est la même chose et ce point n'est en réalité pas contesté.

Le deuxième point de cette réforme de 2018 était l'inclusion dans un corps commun d'ingénieurs et d'architectes, effectivement des architectes d'administrations parisiennes. C'était pour une raison qui a été évoquée par Jean-Philippe GILLET, c'est-à-dire qu'il s'agissait avec cette réforme de permettre aux architectes de pouvoir devenir fonctionnaires dans un corps de catégorie A, chose qui jusqu'alors n'était pas possible. C'était bien le but de cette réforme, comme cela se fait d'ailleurs dans la fonction publique territoriale, où le corps des ingénieurs et architectes est un seul corps avec bien sûr des spécialités différentes. Je précise au passage d'ailleurs, et l'E.I.V.P. en forme elle-même, qu'il y a des ingénieurs et architectes qui ont le double cursus et le double diplôme.

C'est ce point qui a été contesté par deux organisations syndicales, c'est-à-dire le fait que les architectes soient dans le même corps que les ingénieurs. C'est le cas dans la fonction territoriale, comme je viens de le dire, mais ce n'est pas le cas pour l'État où les choses sont séparées.

C'est donc ce que la décision du Tribunal administratif nous impose de modifier. A titre personnel, je le regrette car cela conduit à ne plus pouvoir recruter en catégorie A immédiatement des architectes comme fonctionnaires. Je trouve que c'est regrettable, mais c'est néanmoins ce que nous impose la décision du Tribunal administratif. À partir de là, nous avons effectivement élaboré avec les organisations syndicales un nouveau dispositif qui est celui soumis à notre Conseil aujourd'hui pour proposer un nouveau statut qui se conforme à la décision du Tribunal administratif.

Contrairement à ce qui a été dit, le dialogue social a été fructueux avec les organisations syndicales. Si les différentes options que j'avais mises sur la table il y a quelques mois n'ont pas été retenues, c'est tout simplement parce que nous en avons discuté avec les organisations syndicales et que à l'issue nous avons pris une autre approche. Elle a d'ailleurs recueilli une majorité de votes positifs des organisations syndicales au Conseil supérieur des administrations parisiennes qui est l'instance où ces choses se décident et où sont représentés un certain nombre de collègues Conseillers de Paris de l'ensemble des groupes que je remercie au passage pour leur présence régulière dans cette instance. C'est cette réforme qui, encore une fois, a recueilli une majorité de voix des organisations syndicales que nous vous proposons.

Effectivement, Émile MEUNIER l'évoquait, cela s'inscrit aussi dans une logique d'ensemble. J'ai ainsi également souhaité que nous discutions avec les organisations syndicales de la refonte du concours des architectes voyers pour permettre de nouveaux recrutements d'ici 2025 et régulièrement au-delà sur ce corps, je vous confirme ce point, afin de permettre aux architectes d'avoir un débouché en catégorie A+ et ainsi accéder à des fonctions d'encadrement. Ce n'était pas le cas jusqu'ici parce que les architectes voyers n'étaient pas forcément positionnés sur des fonctions d'encadrement, qui sont pourtant celles qu'on peut attendre d'un A+.

Nous allons donc retravailler avec les organisations syndicales le concours, le positionnement, les fiches de postes des architectes voyers pour avoir un ensemble cohérent sur la filière technique des architectes et ingénieurs de la Ville qui sont plus de 900 et qui sont évidemment la colonne vertébrale de la transformation de l'espace public et de la ville que nous menons.

Je vous remercie donc de bien vouloir voter en faveur de ce projet de délibération pour que nous puissions avancer en ce sens au mieux. Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoine GUILLOU, pour la clarté de votre propos.

Je mets donc aux voix, à main levée, tout d'abord le projet de délibération DRH 32.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Donc abstentions du groupe Communiste et Citoyen.

Vote contre de Laurent SOREL.

Le projet de délibération est adopté. (2023, DRH 32).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 33.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DRH 33).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux conditions de travail lors des vagues de chaleur.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 146 est relatif aux conditions de travail lors des vagues de chaleur.

La parole est à Jean-Philippe GILLET pour le présenter au nom du groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'an dernier nous avons ressenti des vagues de chaleur particulièrement intenses et les prévisions climatiques nous indiquent que nous devrons nous y habituer. Et pourtant le droit du travail ne prévoit quasiment rien en la matière.

Toutes les études l'affirment : au-delà de 30 degrés pour une activité sédentaire, la chaleur constitue un risque. Dès lors, que peut-on faire pour protéger les travailleurs face à des vagues de chaleur de 35, 40 et prochainement 50 degrés ?

Pour les organisations patronales, la réponse est simple : rien car rien ne saurait remettre en cause la recherche du profit. Fort heureusement, la Ville de Paris est un employeur plus soucieux que d'autres en matière de conditions de travail et de protection de ses plus de 50.000 agents.

C'est pourquoi les communistes estiment qu'il est nécessaire que la Ville fasse désormais figure de précurseur sur la question en renforçant chaque année le Plan canicule en collaboration avec les syndicats et sur la base des retours d'expérience au bénéfice de la santé des agents de la Ville de Paris. Un dispositif renforcé, afin de mettre à l'abri nos agents, en préconisant par exemple le report ou même l'arrêt de leur mission, leur redéploiement ou en favorisant le télétravail quand cela est possible. Tout ceci dans le but de transposer également aux marchés publics ainsi qu'aux délégations de service public, afin que leurs salariés dont la Ville dépend soient protégés.

Ensuite, nous émettons le vœu que Mme la Maire et le Conseil de Paris plaident auprès du Gouvernement et des Parlementaires, afin qu'ils se saisissent de la question, inscrivent le risque canicule dans le Code du travail et l'obligation - nous insistons, nous communistes, sur l'obligation - pour l'employeur de présenter un plan permettant l'adaptation du travail en faveur des salariés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

Je donne la parole à Antoine GUILLOU pour vous répondre.

Monsieur le Maire ?

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Jean-Philippe GILLET, pour ce vœu qui met en exergue les discussions que nous avons eues hier sur l'adaptation de la ville au changement climatique. C'est pour ses habitants et ses habitantes, mais aussi évidemment pour ses agents et de manière générale toutes celles et tous ceux qui y travaillent. C'est ce que vous mettez en exergue dans votre vœu.

La Ville, vous l'avez rappelé, en tant qu'employeur est effectivement précurseur sur cette question, puisque nous disposons depuis 2004 d'un Plan canicule qui prévoit un certain nombre de mesures d'adaptation des conditions de travail pendant les périodes de forte chaleur, pendant les périodes de canicule. Ces mesures d'adaptation peuvent prendre diverses formes : c'est la question de l'adaptation des horaires de travail bien entendu ; la question de l'adaptation des missions en repoussant les travaux de plus forte pénibilité à des horaires plus favorables, à des heures moins chaudes ; la question du télétravail que vous avez évoquée est aussi une mesure d'adaptation ; la question des locaux climatisés qui peuvent permettre d'accueillir en cas de forte chaleur un certain nombre d'agents et leur permettre de faire des pauses.

Tout cela fait l'objet d'un Plan qui est révisé chaque année sous l'égide du Secrétariat général et chacune des directions opérationnelles de la Ville décline dans son périmètre les mesures qu'il convient de prendre pour s'adapter aux épisodes de forte chaleur. C'est un plan qui fait aussi l'objet, bien entendu, de discussions régulières avec les organisations syndicales au sein des instances du dialogue social. Nous communiquons très largement sur ces mesures chaque été, généralement en début du mois de juin. Cela devrait être le cas cette semaine.

Ensuite, vous avez évoqué des sujets qui ne concernent pas la Ville comme employeur. Avec mes collègues Paul SIMONDON, pour ce qui concerne l'application de dispositifs similaires dans les délégations de service public et Afaf GABELOTAUD pour ce qui concerne le plaidoyer que vous souhaitez que nous fassions auprès du Gouvernement pour que ce que la Ville fait puisse être prévu de manière obligatoire dans le Code du travail, nous nous y emploierons.

Si vous acceptez les amendements que je vous ai proposés, j'y donnerais un avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai une demande d'explication de vote de Jérôme GLEIZES pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour compléter ce qui vient d'être dit, cette mesure est extraite de la M.I.E. que nous avons votée hier et qui s'applique directement au personnel de la Ville. C'est donc assez logique que la Ville qui vote un plan applique à elle-même ses propres mesures.

Je voudrais ajouter que cette réflexion sur les conséquences de la canicule n'est pas nouvelle. Il y a notamment la simulation "Sequana" qui s'appliquait initialement sur les questions d'inondations et qui s'applique aujourd'hui sur les conditions de travail. On se rend compte, quand on passe des simulations en situation de travail, qu'on se retrouve confrontés à des éléments qu'on n'avait pas forcément anticipés. Dans les phases de canicule, des parties de la ville restent bloquées parce que les personnes ne peuvent pas travailler et c'est un élément très important.

Aujourd'hui, on n'est pas dans une situation où on a déjà vécu ce type de situation. Je sais qu'il y a souvent l'image trompeuse de dire que le climat de Paris sera comme celui de Séville, mais ce n'est pas totalement cela parce qu'on est quand même sur des choses totalement différentes. Il faut voir les conséquences que cela peut amener parce qu'on est dans une situation singulière à laquelle on n'a encore jamais été confrontés.

Bien sûr, nous votons ce vœu avec les amendements.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 146 du groupe Communiste et Citoyen, vœu amendé j'imagine avec l'accord du groupe et l'avis de l'Exécutif est évidemment favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2023, V. 85).

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux "mairies solidaires".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons - cela tombe bien juste avant le déjeuner - le vœu n° 147 relatif aux "mairies solidaires", avec un gros clin d'œil.

La parole est à la présidente du groupe MDE, Maud GATEL, pour le présenter.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le contexte de la discussion de la réforme des retraites, la Mairie de Paris, en violation avec le principe de neutralité des services publics, a jugé bon d'apposer sur l'Hôtel de Ville une banderole "Mairie solidaire". Elle a été imitée par la quasi-totalité des mairies d'arrondissement de gauche de la Capitale.

Saisi par certains de nos collègues que je souhaite remercier, le juge des référés a rappelé que, je cite : "Le principe de neutralité des services publics s'opposait à ce que soient apposés sur les édifices publics des signes symbolisant la revendication d'opinions politiques, religieuses ou philosophiques".

Lundi, Madame la Maire, vous vous êtes assise sur cette décision de justice aussi limpide que prévisible et avez à nouveau apposé des banderoles au fronton de l'Hôtel de Ville. Cet épisode traduit une nouvelle fois une conception très singulière de la démocratie : quand les décisions qui en découlent vous déplaisent, vous vous en affranchissez. Ce que vous ne manquez d'ailleurs jamais de dénoncer chez les autres. La Mairie de Paris est celle de tous les Parisiens et pas un tract de la NUPES. Vous avez parfaitement le droit d'être en désaccord avec les politiques gouvernementales, en revanche pas celui de s'affranchir du principe de neutralité des services publics.

Madame la Maire, pourriez-vous indiquer aux Parisiens le cadre financier dans lequel s'inscrit cette démarche aussi puérile qu'irrespectueuse du droit, tant à la mairie centrale que dans les arrondissements ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Antoine GUILLOU, pour vous répondre. Monsieur le Maire ?

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Députée, je reprends la première phrase de votre vœu : "Considérant la réforme des retraites". Voilà le sujet, le seul qui mérite une discussion. Vous cherchez de vaines polémiques pour tenter de masquer maladroitement la réalité. La réalité est que le Gouvernement que vous soutenez a massivement dressé les Français contre cette réforme injuste, à rebours de l'histoire sociale de notre pays et plus généralement du progrès.

Alors que près de quatre Français sur cinq, encore cette semaine, expriment leur désaccord avec cette réforme, vous voudriez que nos débats portent sur le montant évidemment mineur d'une banderole. Moi, je préférerais évoquer la situation des auxiliaires de puériculture qui s'occupent de nos enfants, souvent victimes de troubles musculo-squelettiques et d'inaptitude à l'âge moyen à la Ville de 50 ans, qui devront travailler deux années supplémentaires pour profiter d'autant moins de leur retraite. Je voudrais évoquer aussi la situation des agents d'entretien des écoles, des espaces verts, la situation des éboueurs, des égoutiers et beaucoup d'autres travailleurs de la première ligne, ces travailleurs essentiels qui assurent le service public au quotidien et qui sont bien souvent aussi ceux qui exercent les métiers les plus usants physiquement.

Alors, vous avez bien sûr le droit de continuer de défendre la réforme des retraites au mépris de la position de la grande majorité des Français, mais au risque de vous décevoir, notre majorité continuera très probablement de marquer son engagement et sa préoccupation sur les sujets qui sont ceux qui intéressent les Parisiens.

Quitte à parler de cadre budgétaire, nous pourrions parler du coût des dégradations, liées à des manifestations dont l'origine et la responsabilité incombent au Gouvernement. Nous pourrions parler de l'impact sur les finances publiques du pays de la dégradation de la note du Gouvernement, de l'État, par l'agence "Fitch", en raison, je cite : "des tensions sociales liées au contournement du vote à l'Assemblée nationale en utilisant l'article 49-3 pour passer cette réforme controversée". Nous pourrions parler du coût des séances de nuit à l'Assemblée nationale, organisées en vain, car le Gouvernement a cherché, encore aujourd'hui et demain, tous les moyens pour éviter de voter sur la réforme des retraites.

De ce vœu, on retiendra que lorsque les Parisiennes et les Parisiens montrent la réforme des retraites, l'opposition municipale regarde la banderole.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoine GUILLOU.

J'ai des explications de vote.

Tout d'abord, Aurélien VÉRON pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, vous vous êtes ému vous-même hier de l'évolution du débat politique. Je comprends que l'adjoint chargé de l'éducation, de la petite enfance et des familles que vous êtes voulait en fait dénoncer l'absurdité de nos lois et des décisions de justice, justifier leur violation par une Maire de Paris qui s'affranchit des règles quand ça l'arrange.

A ma demande, avec le soutien de Nelly GARNIER et de Jean-Baptiste OLIVIER, le Tribunal administratif de Paris a exigé le retrait des banderoles de soutien au mouvement social par la Maire de Paris dans l'article 2 de son ordonnance du 3 mai. Vous vous êtes d'ailleurs exécutés dans la journée. Mais au démarrage de ce Conseil de Paris, vous avez rétabli une version clin d'œil - c'est drôle, c'est vrai - avec un Tweet d'Anne HIDALGO officialisant cette utilisation de l'Hôtel de Ville. Le Tribunal a pourtant été clair : le bâtiment de l'Hôtel de Ville ne vous appartient pas, c'est un bien public qui doit conserver une neutralité politique, religieuse et philosophique.

Alors votre geste, financé par les contribuables parisiens et reconnu par M. GUILLOU, nous interroge. L'esprit républicain voudrait que l'Exécutif parisien montre l'exemple en appliquant la loi et en faisant appliquer la loi. Or, non seulement vous soutenez très régulièrement des associations qui assument publiquement l'illégalité de leurs pratiques et appellent à la désobéissance civile, mais vous placez vous-mêmes la politique avant la justice, avant la loi, comme cela a été rappelé d'ailleurs hier pendant nos discussions sur la protection fonctionnelle en défiant ouvertement la loi, d'autant qu'elle est ici confirmée par une décision de justice. Lorsque l'autorité piétine la loi, elle ouvre la voie au chaos. Chacun estime alors légitime de se comporter conformément à ses propres valeurs, à ses propres préférences, voire à se faire justice soi-même. Ce n'est pas notre vision du monde au groupe Changer Paris.

Monsieur BLOCHE, permettez-moi de me déclarer inquiet devant la contribution de la majorité municipale à la montée du populisme et au recul de l'esprit républicain, au moment où nous subissons une montée des violences de l'extrême gauche dans la rue. Paris garde encore les stigmates des pillages, des destructions et des incendies qui ont eu lieu lors des manifestations que vous avez encouragées.

Vous avez jeté de l'huile sur le feu et vous continuez à jeter de l'huile sur le feu. Il n'y a pas de liberté sans responsabilité, c'est le principe de l'État de droit. Eh bien, la Mairie se comporte aujourd'hui de manière irresponsable !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Cher Aurélien VÉRON, quitte à vous décevoir, votre intervention n'a aucun rapport avec celle que j'ai pu faire hier sur la protection fonctionnelle et c'est votre droit de ne pas aimer les banderoles.

Je donne la parole à Pierre-Yves BOURNAZEL pour une explication de vote au nom du groupe GIP.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais dire des choses assez simples et c'est ce qu'a dit Maud GATEL tout à l'heure. Le sujet n'est pas de savoir si on est pour ou contre la réforme des retraites, pour ou contre le Gouvernement, c'est le débat démocratique et il est sain. Mais imaginez que dans une ville RN, le maire mette une banderole pour dire : il y a trop d'étrangers dans ma ville ou je ne veux pas de camps de migrants. Vous êtes pour que cette majorité puisse utiliser l'hôtel de ville pour exprimer ses opinions politiques ? Je pense que non.

Vous avez répondu tout à l'heure, Monsieur l'adjoint, en disant que : nous sommes contre ceci ou cela. Mais ce n'est pas ce qui vous est reproché. Vous dites : on a le droit de se battre contre la réforme des retraites. Bien sûr, mais pas en utilisant les moyens de la Ville de Paris. Vous dites : on est contre cette réforme profondément. Mais je crois qu'une partie de la majorité municipale était contre la réforme de Mme EL KHOMRI en 2016 et je n'ai pas vu de banderoles de la Ville de Paris s'opposer à la réforme de Mme EL KHOMRI.

Donc on comprend bien là qu'on est dans une logique politicienne et c'est ce que je regrette, car lorsqu'il y a une décision de justice, il est bien que les élus la respectent. Le droit est un sabre tranchant. Si vous avez la force de la majorité, il nous reste, à nous dans l'opposition, la force du droit.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le tout étant de ne pas prendre la porte, on est bien d'accord.

La parole est à Jérôme GLEIZES pour s'exprimer au nom du groupe "Les Ecologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un débat intéressant et, comme le dirait mon amie Colombe BROSSEL, il faut des vœux comme ceux-là pour faire un bon clivage gauche droite. Mais là, le vœu part sur des questions juridiques et de droit, ce qui est quand même assez étonnant.

On a eu le point Godwin de M. BOURNAZEL et on va prendre l'exemple du RN. Vous êtes au courant de ce qu'il se passe actuellement dans le débat politique du point de vue du droit constitutionnel ? Vous êtes au courant que certains de vos camarades de droite ont déposé une proposition de loi à l'Assemblée nationale et qu'aujourd'hui le Gouvernement veut empêcher que cette loi soit soumise au vote ? Vous pensez que ce n'est pas plus grave que ce que vous êtes en train de critiquer maintenant ? A un moment, arrêtez l'hypocrisie.

On n'est pas d'accord sur ce sujet, on a le droit de s'exprimer. Le point est là et on va voter contre ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Pas d'autres explications de vote ?

Si, Alexandra CORDEBARD veut faire une explication de vote au nom du groupe Paris en commun.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Je serai très rapide et je dirai à l'ensemble de mes collègues que les administrés, les habitantes et les habitants ne nous ont pas choisis pour que nous soyons neutres. Les habitantes et les habitants et les Parisiens, qui ont choisi Anne HIDALGO comme maire, l'ont en particulier choisie pour qu'elle défende leurs intérêts.

Et dans ce débat, qui a été tellement tronqué démocratiquement, qui a laissé si peu de place aux corps intermédiaires, qui a laissé si peu de place à l'expression des syndicats, qui a laissé si peu de place à l'expression des Françaises et des Français, le fait que la Maire de Paris puisse à un moment donné rentrer en résistance, donner son avis et dire qu'à Paris nous ne partageons ni les méthodes ni les objectifs qui ont été poursuivis, je pense que c'est salutaire.

C'est également salutaire…

Nous faisons et nous le faisons avec vous, en bonne intelligence avec vous.

C'est également salutaire de faire circuler la parole dans cette ville. Nous permettons des respirations démocratiques par la mise en place de toutes sortes de processus qui permettent de recueillir la parole des habitants, y compris ces banderoles qui sont une des manières de rappeler aux habitants de Paris que nous sommes capables de nous mobiliser pour défendre leurs intérêts.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire du 10e arrondissement.

C'est bon ? Pas d'autres explications de vote ?

Donc, je peux passer au vote de ce vœu n° 147 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes avec, vous l'avez compris, un avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets donc aux voix à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 147 est rejeté.

Dépôt de questions d'actualité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première est posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris et est relative "à la stratégie en matière d'hébergement d'urgence à Paris".

La deuxième question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris est relative "à la lutte contre la vente à la sauvette à Paris".

La troisième question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris est relative "aux J.O. et à l'offre de soin".

La quatrième question est posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris et est relative "à la voie dédiée au covoiturage et aux transports collectifs sur le boulevard périphérique".

La cinquième question, posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris, est relative "à la vision périphérique".

La sixième question d'actualité, posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative "à l'occupation du site Erlanger par des mineurs isolés en cours".

La dernière question est posée par M. Laurent SOREL à Mme la Maire de Paris et concerne "la mise à l'abri des mineurs isolés qui occupent l'école désaffectée Erlanger et sur les dangers de l'extrême-droite."

Eh bien, écoutez, je vous souhaite un bon appétit.

La séance est levée et reprendra à 14 heures 30 par l'examen des questions d'actualité.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures deux minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, Monsieur le Préfet de police, Mesdames et Messieurs, je vous propose de reprendre avec la séance des questions d'actualité.

Examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à la stratégie en matière d'hébergement d'urgence à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La première question est posée par Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Citoyen, à qui je donne la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, vous le savez, notre groupe est particulièrement attaché à ce que les Jeux olympiques et paralympiques 2024 soient des jeux populaires. Or, depuis quelques semaines nous sommes préoccupés par plusieurs sujets sur le plan social.

Tout d'abord, concernant les étudiants habitant dans des logements du C.R.O.U.S. Sans explication, ils se sont vus signifier une possible expulsion à l'été 2024. Nous nous satisfaisons du vœu qui a été voté dans notre hémicycle hier, à notre initiative, pour empêcher ces expulsions et poser des critères stricts concernant ces réquisitions.

Mais le sujet le plus inquiétant et le plus choquant pour nous reste celui de l'hébergement d'urgence. En région parisienne, 56.000 personnes vivent dans des hôtels sociaux. A l'approche des Jeux olympiques, ces hôtels font un à un le choix d'expulser ces femmes, ces hommes, ces familles, pour y préférer de potentiels touristes qui afflueront en grand nombre dans la Capitale, d'abord pour la Coupe du monde de rugby dès novembre, puis pour les Jeux olympiques 2024. Au nom de la rentabilité financière, ils réfutent cette fonction sociale qui les a pourtant sauvés pendant la crise de la Covid.

Or, le Gouvernement a annoncé il y a quelques semaines, un dispositif de répartition de ces personnes sur le territoire national. Nous le disons formellement, les personnes sans abri ne sont pas des balluchons que nous pouvons ballotter à travers la France. Sans concertations, sans moyens, ce dispositif est voué à l'échec. Ni les élus ni les maires n'ont même été informés.

Un exemple : celui du maire de la ville de Bruz, qui a appris l'installation d'un sas d'hébergement sur sa commune, mais sur un terrain pollué par des métaux lourds. Qu'est-ce que c'est que ces sas ? Des déplacements d'abord, qui entraînent des ruptures familiales, des ruptures de demandes administratives, qui déscolarisent des enfants, qui voient l'accompagnement essentiel se rompre.

Madame la Maire, sachez que nous sommes totalement choqués en tant qu'élus communistes, de ce dispositif annoncé par l'Etat tout en sachant que ce sont des sas de trois semaines, et après qu'est-ce qu'il se passe ?

Cette politique ne date pas des Jeux olympiques, mais correspond à une vision antisociale du Gouvernement sur le logement, une attaque en règle contre l'hébergement d'urgence. En témoigne le fait que le projet de loi de finances 2023 prévoyait la suppression de 14.000 places d'hébergement d'urgence avant d'être corrigé. Les Jeux olympiques sont donc un prétexte pour encore une fois réduire les places d'hébergement d'urgence.

Rappelons que la Région parisienne a déjà perdu 5.000 places depuis 2022, alors même que le 115 ne peut loger en moyenne que 15 % de ces demandes d'urgence et que 66 % sont des familles avec enfants.

A Paris, nous nous réjouissons que dans le cadre du P.L.U. nous ayons pu nous mettre d'accord sur le fait que le futur T.E.P. Ménilmontant soit une réserve pour un espace vert, mais surtout puisse accueillir un hébergement d'urgence de 40 nouvelles places.

Madame la Maire, dans ce contexte nous nous interrogeons sur la stratégie de l'hébergement d'urgence à Paris et nous souhaitons savoir : quelle disposition-acte allez-vous prendre en urgence et comme allez-vous négocier sur cette question avec l'Etat ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Pour vous répondre, Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup, merci, cher Président.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, pas grand-chose à ajouter à votre constat et à vos états de fait. Nous sommes dans une situation que nous subissons, qui n'est pas choisie. Nous n'avons pas choisi que les moyens alloués à l'hébergement d'urgence ne soient pas à la hauteur, et nous n'avons pas choisi non plus que les Jeux olympiques à venir viennent percuter ou risquent de percuter ou prennent le risque de faire percuter toute l'action politique sociale de la Ville de Paris.

Avec mon collègue Ian BROSSAT, on a eu l'occasion de le dire et répéter au sein de cet hémicycle, la question de l'hébergement d'urgence relève des compétences de l'Etat, et c'en est heureux parce que cela permet de garantir l'égalité de traitement sur l'entièreté du territoire, de toutes celles et tous ceux qui cherchent une solution d'hébergement, qu'elle soit à court terme, à moyen terme ou à long terme, que les publics soient en situation régulière ou non.

Pour autant, depuis de nombreuses années, la Ville s'est montrée particulièrement volontaire, je ne refais pas tout l'historique, vous le connaissez aussi bien que moi, nous mettons à disposition des lieux mobilisés pour pouvoir accueillir des personnes, nous sommes entièrement à disposition de l'Etat quand il y en a besoin. Nous venons compléter les dispositifs d'hébergement avec les moyens municipaux, que ce soit pour de l'aide alimentaire, pour l'accès aux soins, quels que soient les dispositifs, tout ce qu'il est possible de mettre en œuvre municipalement, nous le faisons.

On voit bien que cela ne suffit pas, que la question d'hébergement d'urgence reste prégnante à Paris, mais aussi dans d'autres villes en France. C'est une situation qui dépasse largement les frontières parisiennes, et que l'on essaie au quotidien, avec mes homologues d'autres villes d'ailleurs, de porter, le fait qu'il faille non seulement des moyens supplémentaires dans le cadre de l'accueil des publics sans domicile, mais aussi anticiper mieux.

Anticiper mieux les grands événements sportifs, anticiper mieux les pressions foncières ou les spéculations, anticiper mieux l'augmentation des flux migratoires, anticiper mieux les crises sociales, qui font que certains de nos publics basculent d'une précarité à une très grande exclusion, c'est tout cela qu'il faut anticiper. Nous pouvons accompagner l'Etat sur cela, mais nous ne pouvons pas le faire à la place de l'Etat.

Encore une fois, nous ne le souhaitons pas, ce n'est pas le rôle des collectivités. La question de l'hébergement d'urgence, la question de la prise en charge, la question de l'organisation de la solidarité doivent relever des compétences de l'Etat, parce que c'est aussi ce qui permet de garantir, de faire nation et de faire république, et de lutter contre les inégalités sur les territoires. Si l'on rentre dans la perspective que chaque ville se "dépatouille" avec ses publics en grande précarité, nous prenons des risques de créer non seulement des vides territoriaux, mais aussi des inégalités renforcées et accumulées.

C'est pour cela qu'encore une fois, la Ville de Paris est très largement à disposition, se battra toujours pour que l'hébergement d'urgence se fasse à Paris aussi, nous avons notre charge et notre part à prendre, mais nous ne pouvons pas le faire sans la volonté de l'Etat.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Léa FILOCHE.

Je voudrais ajouter deux ou trois points.

Le premier, c'est qu'avec les Nuits de la solidarité, année après année, nous avons à Paris un comptage précis à la fois des personnes dans la rue, de leur évolution, notamment nous avons vu le phénomène ces derniers mois, ces dernières années de familles et d'enfants, y compris scolarisés, à la rue.

Comme nous avions vu le phénomène des femmes à la rue dès la première Nuit de la solidarité en 2018, il y aura une Nuit de la solidarité d'été, puisque nous la faisons toujours en janvier-février et là, en été, qui nous permettra de voir aussi où nous en sommes.

La deuxième chose que je voudrais également ajouter, au-delà de tout ce que nous allons continuer à faire, y compris sur des terrains emblématiques sur lesquels il y aura des espaces verts ouverts et de la pension de famille, je pense bien sûr à Ménilmontant, nous sommes tous d'accord sur ce point, je pense qu'il nous faut aussi, avec les autres villes, ce que nous faisons, et avec les associations du champ social, travailler sur cette répartition des personnes et non pas d'abord créer une espèce de mauvais fantasme autour des Jeux qui seraient là pour exclure les personnes sans domicile. Non, cela ne peut pas être cela le narratif autour des Jeux et encore moins l'action autour des Jeux.

Je veux remercier et saluer le travail que fait notamment Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun et sénateur, avec d'autres sénateurs au Sénat et avec les associations, pour présenter prochainement une proposition de loi qui permettra justement de revenir sur cette question de répartition et d'engagement, et de l'Etat et des collectivités territoriales, pour que chacun et chacune puisse prendre sa part et éviter ces chaos que l'on voit ici et là, qui ont des conséquences dramatiques. D'abord pour la vie des gens, et ensuite aussi sur la mise en cause des élus.

On ne va pas reprendre tous les exemples qui existent de mise en cause de maires qui ont accepté de prendre la part qui est la leur, ou alors qui ont été prévenus à la dernière minute qu'ils devaient prendre leur part.

Voilà ce que je voulais ajouter, Monsieur le Président, mais je vous donne la parole comme c'est prévu dans notre règlement intérieur.

Peut-être avant, Monsieur le Préfet de police veut dire un mot bien sûr ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, Monsieur le Président, juste un mot par rapport aux éléments qui m'ont été donnés par le Préfet de la Région d'Ile-de-France dont c'est la compétence, puisque vous avez évoqué un certain nombre de procédures sur lesquelles je vais revenir très rapidement.

Tout d'abord, évidemment, le système d'hébergement d'urgence est très saturé en Ile-de-France, particulièrement à Paris, malgré la hausse des moyens consacrés ces dernières années et j'insiste sur ce point.

Cette problématique est préexistante aux Jeux olympiques, elle est liée à l'augmentation des accueils, qui s'est notamment manifestée, vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, pendant la période Covid au cours de laquelle une mobilisation exceptionnelle du système hôtelier avait été possible. Les capacités d'hébergement d'urgence dans la Région Ile-de-France ont ainsi augmenté de 42 % en cinq ans, pour atteindre 118.000 places fin 2022, tous dispositifs confondus. Sur le plan hôtelier, ce sont près de 50.000 places d'hôtel qui sont réservées chaque nuit par l'Etat en Ile-de-France, en hausse de 25 % par rapport à 2017.

Face à cette saturation, dans une logique de solidarité sur l'ensemble du territoire national, des opérations de mise à l'abri sont organisées par la Préfecture de la Région d'Ile-de-France vers la province, pour traiter de grands campements dans l'espace parisien avec le soutien des services de la Préfecture de police pour sécuriser les opérations, ce qui nécessite d'ailleurs souvent des renforts de forces de l'ordre que nous obtenons.

Pour mieux structurer ces opérations, un chiffre d'ailleurs pour 2022, ce sont au total 6.668 personnes, dont 5.266 hommes isolés, qui ont été prises en charge dans le cadre de 19 opérations. Effectivement, pour mieux sécuriser ces opérations, vous l'avez évoqué, Monsieur le Président, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Cohésion des Territoires en charge du logement ont, depuis le 12 avril, organisé l'ouverture en région de structures d'accueil temporaires pour accueillir des publics en situation de rue, ou en hébergement très précaire.

Chaque semaine depuis cette date, ce sont 150 personnes qui peuvent être ainsi orientées depuis l'Ile-de-France vers ces centres pour être mises à l'abri pendant une durée maximale de trois semaines, et faire l'objet d'une évaluation sociale et administrative permettant de les orienter vers la prise en charge la plus adaptée.

Le dispositif qui a été mis en place méritait, à mes yeux, d'être rappelé compte tenu de ce que j'ai pu entendre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Monsieur le Président, cher Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Préfet, merci, Madame la Maire, merci, Madame l'adjointe, chère Léa.

L'avantage avec les Jeux olympiques, c'est que tous les projecteurs sont fixés sur nous, sur Paris, et cela met en lumière plusieurs problématiques. Nous nous sommes engagés, à travers ces Jeux olympiques, à en faire des jeux populaires, des jeux qui laissent un héritage.

Nous avons gagné une première bataille sur la question des accidents du travail et sur la construction d'une charte sociale avec les syndicats, le patronat. La dernière visite que l'on a faite du chantier avec plusieurs élus de cet hémicycle a démontré que cette charte sociale a permis de réduire presque de cinq fois le nombre d'accidents, par rapport à des chantiers identiques dans le reste de la France.

Cela veut dire que les Jeux olympiques peuvent être un accélérateur aussi sur les questions sociales. Ce que nous souhaiterions, c'est que sur cette question de l'hébergement d'urgence, les Jeux olympiques ne soient pas quelque chose qui nous amène à cacher la misère, à déplacer les pauvres, mais à traiter en profondeur cette question de la pauvreté et de la précarité. D'autant plus qu'avec l'inflation, la pauvreté augmente, et de façon conséquente depuis un an ou deux.

Ce que je souhaite, c'est qu'à la fois l'Etat prenne en compte les besoins et donc les moyens financiers, les moyens humains, c'est-à-dire les personnes qui puissent accueillir, héberger, et aussi la question de la construction.

Je suis d'accord pour que l'on se partage, que l'on répartisse, ce n'est pas Paris qui doit tout prendre, mais quand on a des possibilités, quand on a des propositions faites notamment par l'adjoint en charge du logement et de l'hébergement d'urgence, sur certains terrains, il faut accélérer et on est là pour accélérer.

Vous l'avez évoqué, Madame la Maire, je pense évidemment au T.E.P. Ménilmontant, on a tranché, on a dit que ce sera un espace vert protégé, mais sur la partie artificialisée où il y a des baraquements, il y a la possibilité de mettre un hébergement d'urgence avec 40 places pour les familles.

J'insiste sur ce point, l'hébergement d'urgence, ce sont aussi des familles avec des enfants. Des enfants qui sont scolarisés à Paris, des enfants qui sont dans des démarches administratives, dont les parents cherchent un emploi, cherchent à s'insérer. Ce n'est pas en les déplaçant qu'on y arrivera, parce qu'en déplaçant le problème, on casse toute cette dynamique derrière laquelle il y a des associations comme "Aurore", ou comme d'autres.

J'espère que j'ai été entendu et que l'héritage olympique sera aussi social.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Nicolas BONNET-OULALDJ. Je crois que l'on partage tous cette ambition. C'est beaucoup de travail, beaucoup d'engagements, de discussions, de liens évidemment avec l'Etat et de solutions à construire, mais il y a déjà des bases pour ces solutions.

II - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative à la lutte contre la vente à la sauvette à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à M. GOVCIYAN, pour le groupe "Indépendants et Progressistes", qui va poser la deuxième question d'actualité.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, chers collègues, chaque jour à Paris des vendeurs à la sauvette déballent leurs étals sur l'espace public pour vendre divers types de produits, généralement issus de la filière de contrefaçon. Ce phénomène bien présent dans les arrondissements du Nord et de l'Est parisiens s'étend dans l'ensemble de la

Capitale et souvent au grand désespoir des riverains : occupations illégales de l'espace public entraînant sa saturation, débordements sur la chaussée pouvant provoquer des accidents, nuisances sonores, incivilités.

Quant à la vente à la sauvette, elle prend de l'ampleur, elle draine aussi d'autres types de délinquance qui ont de lourdes conséquences sur le cadre de vie et la tranquillité des habitants. De nombreux témoignages des riverains de la place Henri-Frenay dans le 12e arrondissement en sont aujourd'hui la meilleure illustration. Les nuisances auxquelles les habitants sont confrontés ne sont pas acceptables.

Lutter contre ce phénomène, c'est évidemment se battre en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et de la tranquillité des riverains, qui souffrent de ce phénomène. Toutes les Parisiennes et tous les Parisiens ont le droit de retrouver leur légitime quiétude.

C'est aussi lutter contre un problème majeur de santé publique, car les biens mis en vente sont souvent contrefaits et peuvent porter de graves atteintes à la santé des consommatrices et des consommateurs. C'est enfin un problème profondément humain, des organisations mafieuses recrutent des vendeurs à la sauvette au sein de populations en grande précarité, souvent en situation irrégulière. La réalité, c'est que ces trafics prospèrent sur l'exploitation de la misère humaine.

Face à ce fléau, l'Etat affiche une ambition forte en augmentant les effectifs de police dans la Capitale, mais aussi par la mise en place d'un important dispositif de lutte contre la contrefaçon. La Préfecture de police agit à l'image notamment de la vaste opération organisée le 23 mars dernier, qui avait permis de saisir 11 tonnes de produits contrefaits.

Cependant, cette situation nécessite de faire travailler ensemble tous les maillons de la chaîne. Si longtemps la Ville a refusé de s'impliquer dans ce domaine, l'engagement des parlementaires et du Gouvernement a permis la création d'une police municipale à Paris. Or, deux ans après sa création, la police municipale parisienne manque encore de ressources, d'effectifs, et ne dispose pas de tous les outils pour faire face concrètement et correctement au fléau de la vente à la sauvette.

Ainsi, Madame la Maire, quand comptez-vous doter la police municipale parisienne de moyens humains, juridiques et financiers à la hauteur de ses missions ?

Plus globalement, comment comptez-vous construire une collaboration plus étroite avec les services de la Police nationale et la Préfecture de police en matière de lutte contre le fléau de la vente à la sauvette, qui mine la vie de nombreux quartiers parisiens ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GOVCIYAN.

Pour vous répondre, tout d'abord M. le Préfet de police, puis Nicolas NORDMAN qui vous répondra également.

Monsieur le Préfet ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, évidemment, je partage ce constat, Monsieur le Conseiller, sur l'importance que revêtent les ventes à la sauvette en présence sur la voie publique, et singulièrement d'ailleurs dans certains arrondissements parisiens, comme les 7e, 10e, 18e et 20e arrondissements.

Évidemment, nous menons des opérations massives de lutte contre l'implantation de ces ventes à la sauvette, des opérations de police, pour les raisons d'ailleurs que vous avez dites. D'abord, c'est évidemment du commerce illicite, donc par ailleurs, il y a souvent des problèmes de santé publique et de criminalité organisée qui entourent ces ventes à la sauvette, qui sont aux mains d'un certain nombre de réseaux criminels qui n'hésitent pas à exploiter d'ailleurs la misère de certaines autres personnes exploitées dans ce cadre.

Nous réalisons évidemment de nombreuses opérations. Comme vous le savez, nous avons sur certains territoires des unités qui sont dédiées à cela. C'est le cas notamment dans le 18e arrondissement où il existe une brigade spécifique qui comporte une vingtaine d'effectifs et qui agit, la Brigade des sauvettes et des contrefaçons.

Les résultats que nous obtenons dans le cadre de la lutte contre les ventes à la sauvette sont excellents, nous avons enregistré entre 2019 et 2022 une augmentation de 88 % des procédures engagées en matière de vente à la sauvette. Comme vous le savez, la nouvelle amende forfaitaire délictuelle - A.F.D. - qui va être mise en place grâce au vote de la Lopmi, et qui va notamment concerner cette infraction de vente à la sauvette, va nous permettre d'amplifier notre action. Elle a d'ailleurs été expérimentée en partie sur le territoire parisien. Et d'ores et déjà, nous avons quelque 300 A.F.D. qui ont pu être dressées à Paris.

Evidemment, il y a aussi les actions de prévention que nous menons. Je pense aux actions menées notamment dans le 10e arrondissement, par le commissariat du 10e, en lien évidemment avec la Ville et la mairie du 10e, avec cette idée de pouvoir implanter des ventes légales, je pense notamment aux ventes de fruits et légumes, de manière à pouvoir "concurrencer les ventes à la sauvette".

Avant de dire un mot rapide sur le partenariat que vous appelez de vos vœux, je voudrais dire un mot sur la place Henri-Frenay, que vous avez évoquée et qui a donné lieu d'ailleurs ces jours-ci, avant-hier je crois, à une manifestation de riverains devant le commissariat du 12e arrondissement.

C'est un secteur sur lequel les actions de la Police nationale sont tout à fait prioritaires, où nous déployons de nombreuses opérations, des opérations importantes de police, nous procédons à des verbalisations, à des évictions. D'ailleurs, depuis le mois de mai, il y a des passages quotidiens, qui vont s'amplifier pour chasser toute occupation illicite de l'espace public.

C'est aussi un territoire, comme d'autres d'ailleurs, où j'ai pris des arrêtés interdisant la vente ou la consommation d'alcool sur l'espace public à certaines heures de la journée ou de la nuit.

Concernant les ventes à la sauvette, vous l'avez dit, Monsieur le Conseiller, évidemment que tout cela doit s'inscrire dans un "continuum" de sécurité, puisque c'est aussi une compétence partagée, que nous partageons avec d'autres acteurs, dont la Ville et dont la police municipale.

Evidemment, je veux saluer l'engagement qui est vraiment monté en puissance sur ce sujet de la police municipale, puisqu'avec la police nationale, nous réalisons sur certains territoires des opérations conjointes. Elles ont singulièrement augmenté à partir de 2023.

Nous allons le poursuivre et je peux évidemment vous annoncer que dans ce cadre et pour répondre à l'objectif de lutte contre les ventes à la sauvette que vous appelez de vos vœux et auquel nous participons tous, nous travaillons à l'élaboration d'un plan de lutte contre les ventes à la sauvette, notamment de fruits et légumes avec l'ensemble des acteurs et évidemment avec la Ville de Paris et certaines mairies d'arrondissement.

Vous pouvez compter, dans ce cadre-là, sur une action déterminée et résolue des services qui sont placés sous mon autorité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

La parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, chers collègues, merci à M. GOVCIYAN d'évoquer ce sujet qui permet de mettre en lumière l'action importante que nous menons sur cette question des ventes à la sauvette.

C'est évidemment un sujet complexe, puisque les ventes à la sauvette recoupent des réalités qui sont finalement très diverses, qui génèrent souvent des désordres dans l'espace public, mais aussi insécurisent les habitants. Je pense aux ventes de cigarettes, aux ventes de contrefaçons, et aux ventes de tours Eiffel.

C'est aussi parfois une économie de la misère, je pense à la porte Montmartre, qui génère des exploitations de personnes, mais aussi de la concurrence déloyale vis-à-vis des commerçants.

Sous toutes ces formes, les ventes à la sauvette constituent donc une priorité d'action extrêmement importante et forte de la police municipale. Mais comme vous le savez, et nous l'avons dit à de multiples reprises, le cadre de compétence légale qui est le nôtre ne nous permet pas, à la police municipale seule, d'intervenir sur toutes les dimensions de la vente à la sauvette.

D'ailleurs, le Conseil constitutionnel a rappelé lorsqu'il a censuré, la loi sécurité globale en 2021 qui autorisait les polices municipales à intervenir davantage, notamment sur la question des saisies. C'est la raison pour laquelle peut-être, le Gouvernement que vous soutenez pourrait y revenir, nous permettant d'élargir notre capacité d'intervention sur le sujet.

Alors, dans ce cadre légal contraint, nous avons néanmoins une multiplicité d'actions. Je veux dire, par exemple, que la police municipale a dressé 11.151 procès-verbaux sur le sujet, 3.300 depuis le début de cette année. Nous travaillons en lien avec les services de Colombe BROSSEL et la DPE pour pouvoir notamment travailler avec les bennes, afin de pouvoir détruire les matériels saisis.

Comme l'a rappelé M. le Préfet de police, nous faisons des opérations conjointes avec la Police nationale, plus de 30 opérations par semaine qui permettent d'agir très concrètement dans les quartiers sur ce sujet.

Vous l'avez évoqué également, Monsieur le Préfet, nous avons réuni le 17 mai dernier l'ensemble des maires d'arrondissement pour leur proposer de travailler avec eux à un plan spécifique en lien avec Olivia POLSKI, notamment permettant une lutte contre les vendeurs à la sauvette de fruits et légumes, parce qu'il y a des réseaux organisés, parce que nous devons aussi, avec la Police nationale et le Parquet, démanteler un certain nombre de filières organisées qui permettent ces ventes dans l'espace public.

Egalement, et c'est un point important pour sensibiliser le public, puisque vous le savez, quand il y a une offre, c'est parce qu'il y a de la demande, nous devons aussi informer celles et ceux qui achètent dans la rue, parfois de la dangerosité des produits, notamment en matière sanitaire. C'est pour cela que nous voulons faire aussi une campagne à destination du public.

Vous le voyez, un engagement extrêmement important de la police municipale en lien avec la Police nationale et l'ensemble de nos partenaires, pour pouvoir agir de manière extrêmement concrète. La police municipale n'existait pas il y a 18 mois, vous vous inquiétez de savoir si nous allons poursuivre la montée en charge de nos effectifs, je vous rassure, c'est le cas. Nous aurons, dès le mois prochain, le 1.000ème policier municipal ou la 1.000ème policière municipale dans nos effectifs, et nous allons bien sûr continuer.

Sur la question des ventes à la sauvette, nous sommes évidemment extrêmement déterminés et résolus à agir. Je vous l'annonce ici devant ce Conseil de Paris, nous allons continuer.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Nicolas NORDMAN.

Monsieur GOVCIYAN, vous pouvez reprendre la parole.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur le Préfet de police, pour toutes ces explications. Nous ne doutons pas du travail qui est réalisé par l'ensemble de vos services sur l'espace public.

Merci également à Nicolas NORDMAN, Monsieur le Maire, pour votre implication et votre engagement que nous connaissons et nous savons que vous êtes sur le terrain, totalement mobilisé pour la mise en place de la police municipale.

Des choses se font, mais ce n'est pas suffisant, parce que lorsqu'on écoute et que l'on voit les riverains, les habitants, les commerçants et tous ceux qui sont dans l'espace public, ils ont tous les mêmes problématiques que vous connaissez d'ailleurs, mais qu'il faut régler, qu'il faut gérer parce que c'est aussi notre rôle.

Enfin, je sais que vous faites beaucoup, y compris pour les effectifs de la police municipale. Vous vous réjouissez, je partage cette réjouissance, pour le 1.000ème policier municipal ou la 1.000ème policière municipale. Je vous rappelle que l'objectif que vous vous étiez fixé était de 5.000, donc on a encore du chemin et le plus tôt sera le mieux.

Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur le Préfet de police et M. NORDMAN.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GOVCIYAN.

III - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative aux J.O. et à l'offre de soin.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Question n° 3 posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Madame Maud GATEL, vous avez la parole.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, à 400 jours de l'ouverture des Jeux olympiques, vous avez affirmé hier sur "France Inter" que la Ville de Paris était prête. Vous avez ajouté :"On est dans les budgets, on est dans les temps".

Vos déclarations se heurtent néanmoins à un optimisme beaucoup plus mesuré de la part du président de la Commission de coordination des J.O. de Paris, ou encore de la Cour des comptes, qui considère que le budget de Paris 2024 reste marqué par de fortes incertitudes, notamment en raison d'une sous-estimation évidente du budget de candidature, sans doute volontairement minoré.

S'il est un sujet qui ne peut se permettre aucune approximation, c'est bien la question de la santé, celle des Parisiens et des 15 millions de personnes qui seront sur le territoire au cours de ces semaines olympiques et paralympiques.

Un afflux de visiteurs à la période estivale durant laquelle l'offre de soins est d'ores et déjà confrontée à des tensions.

Or, le projet de loi relatif aux Jeux olympiques et paralympiques a anticipé les besoins de santé spécifiques à cet événement en augmentant l'offre :

- à travers l'installation d'une polyclinique temporaire au cœur du village olympique, afin de prendre en charge les urgences. Ce centre de santé sera géré par l'A.P.-H.P. avec des soignants volontaires, qu'ils soient français ou internationaux.

- à travers également l'autorisation donnée aux professionnels de santé accompagnant les délégations d'exercer sur le territoire français,

ou encore le développement des formations aux gestes des premiers secours.

L'Agence régionale de santé a, quant à elle, mené un travail de planification et d'évaluation des besoins pour proposer une stratégie régionale de continuité d'activité du système de santé.

La Mission d'Information, présidée par Jean-Pierre LECOQ, avait démontré que Paris était également un désert médical. Nous en avons longuement parlé hier, le cocktail pic de chaleur et faible qualité de l'air est explosif pour les

visiteurs bien sûr et pour les Parisiens, sans même parler de l'éventualité d'une situation sanitaire exceptionnelle. D'où l'enjeu majeur de l'accès aux soins dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques, qui doit tous nous mobiliser. Facilitation d'hébergement, augmentation du recours à la "e-santé", nombreux sont les enjeux également du ressort de la Ville.

Alors, Madame la Maire, en tant que présidente du Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P., comment assurer aux Parisiens un accès adapté à l'offre de soins lors des Jeux olympiques et paralympiques au sein de l'A.P.-H.P. bien sûr, mais également auprès de l'ensemble des acteurs du soin, médecine de ville et acteurs privés ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pierre RABADAN, pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame GATEL, pour cette question d'actualité. Je vais commencer par vous reprendre et on aura 15 jours de plus, puisqu'il reste 415 jours avant le début des Jeux, mais comme l'a dit la Maire de Paris, nous essayons effectivement d'anticiper au maximum l'ensemble des situations.

Vous avez fait allusion aux dispositifs mis en place au sein du village des athlètes, pour qu'ils traitent l'ensemble des athlètes dans leur diversité avec une polyclinique qui sera ouverte 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Ce sont 700 consultations par jour.

Cette polyclinique a été voulue pour ne pas emboliser les services de santé destinés aux Parisiennes et Parisiens, aux Franciliennes et aux Franciliens. Ce système sera inclus au village, et aucune ressource R.H. des hôpitaux de Paris ne sera mobilisée dans cette polyclinique.

Par convention entre Paris 2024 et l'A.P.-H.P., Paris 2024 remboursera chaque euro engagé par l'A.P.-H.P. dans cette polyclinique. Trois hôpitaux référents pour des soins bien identifiés côté athlètes ont été déterminés, soit Bichat pour les athlètes, Avicenne à Bobigny pour les médias, et l'hôpital Pompidou pour la famille olympique et les officiels. Cela, c'est pour le côté vraiment organisation des compétitions.

Mais vous l'avez dit, il va y avoir un afflux supplémentaire de personnes, de spectateurs. Sur une période comparable, on estime à peu près à 12 millions de personnes qui viennent à Paris en temps normal. On sera sur un afflux supérieur, vous l'avez énoncé, avec un chiffre de 15 millions, et évidemment il engage, et, Madame GATEL, vous l'avez dit, l'ensemble des acteurs de la santé, en premier lieu l'A.R.S., l'A.P.-H.P., la médecine libérale, les urgences et les centres de santé, y compris ceux qui sont gérés par la Ville.

Paris 2024, avec l'ensemble des services compétents du Ministère de la Santé et de la Délégation interministérielle aux Jeux, travaille à ce plan. Sous le pilotage de l'A.R.S., un comité de préparation de la continuité des soins pendant les Jeux a été mis en place avec une identification sous l'égide du Préfet de police également, de tous les lieux d'accueil, de festivité, non seulement pour la sécurité directe d'accès au site, mais aussi pour la sécurité sanitaire bien entendu.

L'A.P.-H.P. prévoit aussi plus de lits au mois d'août et annoncera un plan en cours d'élaboration qui sera finalisé lors de son prochain conseil de surveillance, qui aura lieu au mois de septembre.

Voilà les informations que je pouvais vous donner à date. Le plan est en cours d'élaboration. L'échéance se rapproche, elle amène beaucoup d'excitation, d'attentes, et c'est bien normal, voire d'interrogations. Nous sommes là pour y répondre, mais nous travaillons y compris sur l'accueil des personnes qui auraient besoin de soins, qu'elles participent, qu'elles assistent ou ne soient pas intéressées par les Jeux, pour une organisation optimale de l'ensemble des parties prenantes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Pierre RABADAN, et bravo pour tout cet engagement au service des Jeux.

Madame GATEL, vous pouvez reprendre la parole.

Mme Maud GATEL. - Merci. Merci beaucoup, Monsieur le Maire, pour ces précisions, vous êtes tous terrains, puisque je ne m'attendais pas à ce que vous répondiez sur les questions ayant trait à la santé. Je vous remercie de ces précisions.

Je voudrais vraiment insister sur la nécessité...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il sait même faire cela !

Mme Maud GATEL. - C'est formidable.

Je voudrais vraiment insister sur la nécessité de mettre tous les acteurs en mouvement pour avoir la capacité d'assurer cette offre de soins, bien sûr pour les athlètes, pour les délégations, mais aussi pour les visiteurs et les Parisiens en cette période qui sera forcément très particulière.

Un rapport parlementaire qui a été dévoilé hier invite à anticiper des hypothèses moins favorables que celles qui sont aujourd'hui sur la table, et je ne saurais trop vous inciter à mobiliser l'ensemble des acteurs. C'est quelque chose bien évidemment sur lequel on peut se retrouver.

Je voulais vous rappeler le Plan Smartsanté que nous avions fait voter par le Conseil de Paris, à l'initiative de mon collègue François HAAB, qui a insisté notamment sur la nécessité d'accélérer sur cette question de "e-santé". Je voulais rappeler aussi que le professeur CARLI, toujours dans le cadre de la Mission d'Information présidée par Jean-Pierre LECOQ, avait appelé au développement des moyens techniques. Il souhaitait notamment que la Ville augmente sa participation, sa dotation actuellement de 300.000 euros pour y contribuer, donc chacun peut prendre sa part et vous pouvez être assurés de notre complète mobilisation à vos côtés pour protéger la santé des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative à la voie dédiée au covoiturage et aux transports collectifs sur le boulevard périphérique.

V - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la vision périphérique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il y a maintenant deux questions : la 4 et la 5, qui toutes deux ont trait au périphérique.

La question n° 4 est posée par le groupe Paris en commun, par Delphine TERLIZZI. Je lui donne la parole. Ensuite, la question n° 5 par le groupe Changer Paris, Mme BOUGERET, et ce sera bien sûr David BELLIARD et peut-être aussi M. le Préfet qui y répondront.

Delphine TERLIZZI, au nom du groupe Paris en commun.

Mme Delphine TERLIZZI. - Madame la Maire, chers collègues, pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, la Ville de Paris et l'Etat se sont engagés à mettre en œuvre des voies olympiques prioritaires sur le boulevard périphérique et les autoroutes franciliennes.

Après les Jeux, ces voies olympiques, vous l'avez annoncé, Madame la Maire, deviendront des voies dédiées au covoiturage et au transport collectif, conformément aux orientations issues des Ateliers du périphérique et reprises lors du Carrefour des mobilités organisé en octobre dernier en présence de nombreuses collectivités franciliennes. Elles viendront compléter les voies similaires créées sur les autoroutes A1 et A13, projet porté par l'Etat.

L'objectif est bien de promouvoir le covoiturage du quotidien en offrant un gain de temps à deux qui n'utilisent pas leur voiture seuls, mais à deux ou à plus, et à lutter plus efficacement encore contre la pollution aux particules fines, responsable de 8.000 décès prématurés chaque année en Ile-de-France.

Cela répond aussi aux grands enjeux environnementaux : améliorer la qualité de l'air, diminuer les nuisances sonores, résorber la congestion automobile, mais aussi réduire la consommation de carburant, et par conséquent alléger les dépenses des ménages. Il y a aujourd'hui plus de 10 millions d'habitants en Ile-de-France, et 500.000 riverains qui vivent à proximité du périphérique, l'enjeu est donc considérable.

La pollution du périphérique représente aujourd'hui plus du tiers des émissions d'oxyde d'azote et de particules PM10 de la Capitale et y est 6 fois supérieure au seuil recommandé par l'O.M.S. Il est bien sûr utile et nécessaire d'analyser les réserves exprimées lors de la consultation et de répondre aux inquiétudes formulées, mais il est aussi urgent d'agir.

Mme PÉCRESSE et Mme DATI ont fait connaître leur hostilité à ce projet dans une tribune publiée dans le "Journal du dimanche" où il est écrit : "La volonté de supprimer une voie à la majorité des usagers ne manquerait pas d'accentuer la congestion du trafic et d'avoir un effet dramatique sur la qualité de l'air et la pollution dans toute l'Ile-de-France". Cela est faux, nous le savons. Le même procès nous avait déjà été fait lors de la piétonisation des voies sur berges rive droite et il n'en est rien.

D'ailleurs, la preuve en est, ni Mme PÉCRESSE ni Mme DATI n'ont proposé de remettre des voitures sur les voies sur berges dans leurs programmes respectifs lors des dernières élections, tant municipales que régionales.

Pour la transition écologique, les Jeux olympiques et paralympiques ne doivent pas constituer une parenthèse, mais bien au contraire un moment d'accélération et un élément de transformation durable.

Madame la Maire, à l'heure des attaques contre ce projet, pouvez-vous nous confirmer la volonté de la Ville de Paris de mettre en place cette voie réservée au bénéfice de la santé publique des Parisiens et Parisiennes et des habitants et habitantes de la Métropole ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Je donne la parole à Mme BOUGERET, pour le groupe Changer Paris.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cela a été rappelé, du 17 avril au 28 mai, la Mairie de Paris mettait en place une consultation portant "sur les modalités de mise en œuvre d'une voie dédiée du boulevard périphérique".

Avec un peu plus de 6.500 contributions, les avis négatifs ont été largement majoritaires, à plus de 80 %. Ce n'est un secret pour personne, cela a été rappelé, l'hypothèse de fermeture définitive d'une voie sur le boulevard périphérique de la Capitale est un enjeu majeur pour notre ville évidemment, mais pas uniquement. Elle nécessite une réflexion approfondie qui doit prendre en compte la vie des Parisiens bien sûr, mais aussi les communes limitrophes, l'autorité organisatrice des transports en commun, la Région Ile-de-France, la Métropole du Grand Paris, et bien sûr l'Etat.

Et aujourd'hui, les conditions de ce projet ne sont pas réunies. Il ne s'agit pas d'être pour ou contre aujourd'hui, ce sont les modalités qui sont mises en cause. Les prises de position de la présidente de Région ou de la présidente du groupe Changer Paris ne rejetaient pas le projet mais la méthode.

En premier lieu, je souhaite donc rappeler que votre soi-disant consultation n'en était en réalité pas une. Les Parisiens n'ont pas été invités à se prononcer sur l'hypothèse d'une ouverture ou une fermeture du boulevard périphérique. En fait, cette consultation partait du principe que la fermeture était actée. Les Parisiens n'étaient invités qu'à se prononcer sur les modalités de mise en œuvre.

Seconde tromperie, en rejetant immédiatement les résultats, la Mairie de Paris aggrave son refus d'écouter les préoccupations justifiées des Parisiens. C'est assez pratique finalement, quand le résultat d'une concertation ne vous convient pas, vous n'en tenez pas compte.

Troisième entorse, vous ne travaillez pas suffisamment avec les communes limitrophes qui seront touchées par les reports de circulation, ni l'autorité organisatrice des transports. La question du périphérique aura un impact majeur sur les réseaux de transports en commun franciliens et bien sûr avec la Région Ile-de-France ou la Métropole du Grand-Paris, ce projet est un enjeu métropolitain, un enjeu régional, cela ne peut pas être qu'un enjeu parisien.

Sur le fond, on y revient et tout cela est lié, la présidente de groupe l'a rappelé, la présidente de Région l'a rappelé, il y a urgence à avoir une étude d'impact sur laquelle la concertation aurait dû avoir lieu. Votre premier adjoint a rappelé qu'il s'agissait d'une question technique, qu'il manquait encore de visibilité sur les effets du Grand Paris Express, c'est donc une étrange confusion. Une concertation aussi importante, sans étude d'impact au préalable pour éclaircir la décision, c'est du jamais vu.

Madame la Maire, dans quelle mesure allez-vous mettre en place, pour que la question de l'avenir du boulevard périphérique soit traitée avec toute l'attention technique qu'elle requiert, la concertation la plus large possible et le respect démocratique qui doit lui être apporté ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à David BELLIARD pour répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, Madame TERLIZZI, Madame BOUGERET, quelques éléments à la fois sur la forme et sur le fond, puisque vous nous interpellez sur les deux.

D'abord, Madame TERLIZZI, vous êtes revenue avec justesse sur l'histoire de ce projet, c'est un projet issu de discussions et de débats depuis plus d'une décennie d'ailleurs, sur cette question de transformation du périphérique. Un projet qui était prévu et qui est prévu dans le dossier de candidature aux Jeux olympiques d'ailleurs, que vous, Madame BOUGERET et votre famille politique, avez soutenu ici, au Conseil de Paris et au Conseil régional. Un projet qui d'ailleurs était prévu dans les préconisations de la Mission d'Information et d'Evaluation de 2019, que là encore, excusez-moi de vous le redire, vous avez voté.

Aujourd'hui, selon vos mots, il ne faudrait pas toucher au périphérique. Encore une fois, excusez-moi de le dire, c'est quand même le grand bal des hypocrites. Question écologie et santé, quand il faut parler, ah cela, vous êtes là ! Mais quand il s'agit de faire, il n'y a plus personne.

Pire d'ailleurs, vous nous annoncez terreurs et chaos en Ile-de-France. J'ai eu l'occasion de faire un certain nombre de débats avec des élus de votre groupe politique, soit ici, soit au Conseil régional, et c'est le chaos. Mais de quoi parle-t-on ? De quoi parle-t-on ici ?

La création d'une voie dédiée au covoiturage et au transport en commun pour donner un avantage à celles et ceux qui, quand ils le pourront, utiliseront leur voiture à deux ou plus. Pour faire quoi ? Non pas pour supprimer une voie comme vous n'arrêtez pas de le dire, ni pour réduire le nombre de personnes qui circuleront sur cette autoroute, mais bien pour diminuer le nombre de voitures.

Franchement, il ne faut pas avoir fait l'E.N.A. ou Polytechnique pour comprendre un point très simple : moins de voitures, c'est moins de pollution de l'air, moins de bruit, et moins de congestion. Je sais que cela vous intéresse assez peu, mais il y a quand même 500.000 personnes qui habitent aux abords de cette deux fois quatre voies, ce sont elles et leurs enfants qui subissent en premier lieu la pollution visuelle, le bruit, l'air pollué qui tue. Ce sont elles, parce que ce sont les plus pauvres qui d'ailleurs n'utilisent pas le périphérique mais prennent majoritairement les transports en commun.

Oui, mes chers collègues, cette transformation du périphérique que nous entamons est une mesure écologique, c'est une mesure de santé publique, mais c'est aussi une mesure et une belle mesure de justice sociale, qui vise à protéger les plus modestes. C'est d'autant plus vrai, vous l'avez d'ailleurs rappelé, Madame TERLIZZI, qu'utiliser une voiture à deux ou plus plutôt que seul, c'est aussi faire des économies.

Enfin, sur la question de la forme, la consultation a intégré un certain nombre d'acteurs et l'ensemble des parties prenantes, cela a été rappelé : les Ateliers du périphérique d'ailleurs auxquels la Région et l'équipe de Valérie PÉCRESSE ont refusé de participer, où nous avons travaillé sur des perspectives, sur la transformation du périphérique à court, à moyen et à long termes.

Enfin, le Carrefour des mobilités, j'y étais présent, et une des personnes qui sont intervenues à ce carrefour, sauf erreur de ma part, c'était bien Mme PÉCRESSE, la présidente de Région, avec laquelle, avec Mme la Maire, il y a eu un certain nombre d'échanges et de discussions en toute transparence, puisque le rendez-vous était public.

Enfin, dernier point, peut-être plus anecdotique mais quand même, sur la question de ces fameuses études. Quand l'Etat fait les mêmes voies réservées sur l'A1 et l'A13, exactement dans les mêmes conditions d'utilisation que celle qui est proposée, c'est-à-dire des voies réservées au covoiturage, dites dynamiques, c'est-à-dire à quelques heures de la journée et avec exactement les mêmes documents que ceux qui ont été fournis dans la consultation parisienne que vous dénoncez, eh bien vous soutenez.

En revanche, quand il s'agit du périphérique, surprise, main dans la main avec le Ministre des Transports, là vous hurlez au loup ! Excusez-moi de vous le dire, mais on est franchement à la limite de la blague.

En réalité, tout cela est un pur jeu de posture électoraliste au détriment du bien commun, je le regrette. Vous continuez, malgré tous vos discours, à défendre les intérêts de l'industrie automobile et de ses lobbys. Vous continuez à défendre le modèle du tout-voiture en ville, dont on sait qu'il favorise les plus riches.

Vous l'aurez compris, nous irons au bout de ce projet dédié, en intégrant d'ailleurs un certain nombre de contributions de cette consultation. Cette voie dédiée verra le jour après les Jeux, et elle permettra de faire un pas vers la transformation du périphérique en un boulevard urbain plus vivable et plus respirable.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher David BELLIARD.

Je redonne la parole à Mme TERLIZZI, puis à Mme BOUGERET.

Mme Delphine TERLIZZI. - Merci pour cette réponse très claire et concise. On sera toutefois vigilant.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Madame BOUGERET ?

Mme Alix BOUGERET. - Je suis désolée, je n'ai fait ni l'E.N.A. ni Polytechnique, mais je vais quand même essayer de comprendre vos propos, en tout cas c'est d'une caricature absolument déconcertante.

Je n'ai jamais parlé de suppression, mais de concertation sur la base d'une étude d'impact. J'ai parlé de travail avec les communes limitrophes. J'ai aussi parlé de délai, parce que des réseaux de transports vont arriver, il y aura des conséquences énormes aux portes de Paris.

Je pense que les Parisiens, et au-delà les Franciliens, avaient le droit de se prononcer sur un projet qui était honnête intellectuellement et leur donnait toutes les clés pour se prononcer.

Je note de nouveau que les quelques Parisiens qui se sont prononcés, presque plus pour les trottinettes, je crois, avaient rejeté ce projet, mais cela, ce n'est pas du tout votre problème. Vous continuez d'avancer en ce sens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Préfet de police, puis je dirai aussi un mot.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, j'ai bien entendu les termes du débat, je reste à ma juste place qui est celle de rappeler mes compétences sur ce sujet, puisque le boulevard périphérique est à la fois une voie pour laquelle je suis compétent pour émettre un certain nombre de prescriptions, dès lors qu'il y aurait une difficulté pour la circulation des véhicules de sécurité et de secours. Je serai donc évidemment très attentif à tout cela.

Pour partie, pour une partie d'ailleurs très limitée du périphérique, mes compétences vont même au-delà, puisqu'on considère que sur une partie du périphérique, il y a la protection d'un site sensible qui est en cause du côté

du Ministère des Armées. Enfin, c'est aussi une route à grande circulation, c'est la seule d'ailleurs à Paris, pour laquelle là encore je dois être consulté, même pour certains aménagements, émettre un avis conforme.

J'ai bien entendu que la discussion allait se poursuivre, que nous attendons avec beaucoup d'attention des études d'impacts, au travers desquelles je pourrai mesurer s'il y a précisément des impacts ou pas sur la circulation des véhicules de sécurité et de secours, et sur la protection du site sensible qui se trouve aux abords du périphérique, en intégrant évidemment le boulevard périphérique lui-même, les bretelles d'accès, et les voies environnantes.

Voilà ce que je voulais dire, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Cela a été très bien dit par David BELLIARD, le sujet est loin d'être nouveau. Il nous avait permis d'ailleurs, dans le cadre d'une M.I.E. ici même, conduite je me souviens par notre collègue du 14e de l'U.D.I. et également par une collègue du P.R.G., de nous mettre d'accord sur une proposition de transformation et d'évolution du périphérique.

Laquelle décision, votée ici à l'unanimité d'ailleurs de notre Conseil, avait donné lieu à la mise en place d'un atelier du périphérique avec toutes les communes riveraines, avec la Région, l'Etat, et nous avait permis aussi d'avancer avec des propositions.

Il y a d'ailleurs eu une étude conjointe, Etat, Métropole, Région, Ville, qui a donné lieu à une exposition au Pavillon de l'Arsenal sur l'évolution du réseau autoroutier de l'Ile-de-France, avec des propositions qui allaient à peu près toutes dans le même sens, c'est-à-dire avec une proposition de base qui était la voie dédiée, flexible, souple, au covoiturage, aux taxis et aux autobus. C'était, je dirais, la proposition commune, convergente d'ailleurs à tous les axes routiers.

Tout cela a fait l'objet de votes, d'engagements, d'études, de décisions, et nous arrivons à un moment où un dossier est présenté pour les Jeux olympiques et paralympiques. Dans ce dossier, il y a la demande de voies olympiques et la proposition que nous avons faite d'en faire un héritage et d'accélérer justement la transformation notamment de cette infrastructure routière, dont nous avons une grande partie de la responsabilité, pour créer quoi ? Une voie dédiée.

D'ailleurs, ce sujet-là, parce que c'est un sujet et j'ai considéré dès le début qu'il ne concernait pas que les Parisiens, qu'il était même à dimension nationale, a fait l'objet de ma part d'une sollicitation de la Commission nationale du débat public pour qu'il y ait l'organisation, sous l'égide de la Commission nationale du débat public, d'une grande consultation pour recueillir les avis, les propositions avec des réunions publiques.

À partir de là, on continue à avancer sur ce dossier, avec les compétences qui sont les nôtres, et bien sûr dans le cadre du débat qui doit s'installer dans nos différentes assemblées.

Il y a la forme et le fond. Je viens de parler du fond, mais j'ajoute un point : pourquoi faire cela ? Pas pour le plaisir de faire une voie dédiée ?

Parce qu'il y a un sujet majeur, qui est le sujet de la pollution de l'air. Je rappelle un chiffre qui doit tous nous unir, puisque c'est un chiffre qui est en rapport avec nos obligations au regard de la qualité de l'air en France et dans la Métropole du Grand-Paris, pour arriver aux normes fixées par l'O.M.S. en matière de santé publique et donc de respirabilité de l'air, il faudrait réduire de 60 % le trafic routier dans la Métropole du Grand-Paris. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les scientifiques, c'est une donnée, mais alors elle est posée là, on peut la contourner, la regarder comme un œuf, se dire, qu'est-ce qu'on en fait ?

Elle est là et il faut en faire quelque chose, parce que derrière cette norme, qu'y a-t-il ? Il y a des morts. Et on le sait, l'accélération du changement climatique avec des températures plus importantes, plus la pollution de l'air, c'est un cocktail mortel.

Nous avons donc une obligation d'agir. D'ailleurs, cette obligation d'agir a été rappelée à la France plusieurs fois, avec des condamnations au niveau européen et au niveau national sur la question de la qualité de l'air. Je pose simplement les éléments du débat, après chacun prend ses responsabilités. Et donc, notre responsabilité d'agir, c'est quoi ?

C'est d'engager un débat serein sur des bases scientifiques de trafic mais de santé publique qui nous permettent de trouver les bonnes solutions pour définir la bonne trajectoire entre une situation de pollution inacceptable que nous vivons, une nécessité d'assurer la mobilité à l'échelle d'une grande métropole comme la nôtre, et remplir nos objectifs aussi au regard de l'Accord de Paris. Voilà le sujet, il n'y a pas d'autres éléments plus compliqués que cela dans l'équation.

Alors, une des pistes qui sont proposées, c'est quand même celle qu'ont empruntée toutes les grandes métropoles de la planète, y compris des métropoles très dépendantes à la voiture parce qu'elles n'ont pas de système de transports en commun, je pense à Los Angeles. Depuis environ trente ans, à Los Angeles, que pratique-

t-on ? La voie dédiée de covoiturage, qui est quoi ? Non pas une voie que l'on supprime, mais que l'on ouvre pour celles et ceux qui font l'effort d'être à plusieurs dans une voiture.

D'ailleurs, je crois comprendre que la Région Ile-de-France elle-même encourage le covoiturage. Il m'avait semblé qu'elle encourageait aussi le covoiturage.

Ce que nous proposons donc, et j'en viens à la forme, c'est bel et bien cette évolution. Permettez-moi de vous dire que la "trumpisation" du débat public français atteint quand même son comble lorsque, dans des assemblées, avec des élus légitimes, dans des journaux, sur des réseaux sociaux, c'est une autre histoire, que lit-on ? Que l'on voudrait mettre en projet la suppression d'une voie du périphérique.

Non, nous proposons la transformation d'une voie du périphérique pour que ce soit une voie ouverte au covoiturage, aux taxis et aux autobus. Cela, c'est la question telle qu'elle est posée.

Alors, je demande qu'il y ait un tout petit peu d'honnêteté, parce que quand même un jour, les responsabilités vont se calculer. Vous savez, ces questions liées à la pollution de l'air, à l'action ou à l'inaction des responsables politiques que nous sommes, elles vont finir par se régler au pénal. Elles vont finir par se régler avec des sujets, et finalement je pense que l'équipe qui est la nôtre ici sera plutôt du bon côté de l'histoire.

Moi, ce que je vous propose, plutôt que de perdre du temps dans des débats où même aux Etats-Unis, cela n'a pas mené très, très loin M. TRUMP, puisqu'il se trouve mis en cause pour des faits de violence... Ce que je vous propose, c'est de gagner un peu de temps, de gagner un petit peu en démocratie, et surtout de penser à la responsabilité qui est la nôtre, en posant la question telle qu'elle est posée et non pas en mentant ou en l'instrumentalisant. C'est cela le travail que nous avons à faire, petite leçon de démocratie, essayons d'en tirer ensemble les leçons.

Je vous remercie.

VI - Question d'actualité posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'occupation du site Erlanger par des mineurs isolés en cours.

VII - Question d'actualité posée par M. Laurent SOREL à Mme la Maire de Paris relative à la mise à l'abri des mineurs isolés qui occupent l'école désaffectée Erlanger et sur les dangers de l'extrême-droite.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il y a deux questions qui vont être aussi regroupées. La 6e, qui est posée par le groupe "Les Ecologistes", et la 7e, qui est posée par M. SOREL, non inscrit. Toutes deux concernent le site Erlanger.

Tout d'abord, M. Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, chers collègues, depuis près de deux mois, l'école désaffectée de la rue Erlanger, située dans le 16e arrondissement, est occupée par plusieurs centaines de jeunes. Il s'agit de mineurs non accompagnés en situation de recours. Depuis le début de l'occupation, leur nombre a plus que doublé, ce qui nous donne une idée de l'importance du problème et de l'urgence à y apporter une solution.

Aujourd'hui, ces jeunes sont pris en charge par les seules associations qui se préoccupent de leur sort, dans des conditions indignes d'une grande capitale européenne, dormant sur des matelas jetés à même le sol, dans des pièces surpeuplées, en grande détresse psychique et développant de nombreuses maladies liées à leurs conditions de vie. Ils n'ont ni eau ni électricité et ce sont les associations qui, sur leurs fonds propres, assurent leurs besoins de première nécessité. La Ville s'étant engagée à leurs côtés pour assurer la livraison quotidienne de repas, et ce n'est pas faute d'avoir fait appel à l'Etat.

Depuis le début de l'occupation, une vingtaine de "mails" ont été envoyés par l'association "Utopia 56" à la Préfecture, restés à ce jour sans réponse. Si la mise à l'abri, l'hébergement, la formation des mineurs non accompagnés reconnus comme tels relèvent de la Ville de Paris en tant que Département, la prise en charge de ces jeunes en recours de minorité fait partie des obligations de l'Etat, dont trop souvent la Ville a dû s'acquitter.

N'oublions pas que le rapport du Comité des droits de l'enfant de l'O.N.U. a rappelé à l'ordre l'Etat français quant à ses obligations de présomption de minorité en cas de recours. Au-delà de cette obligation légale, il en va de notre devoir moral et de notre responsabilité de nous inquiéter du sort de ces jeunes qui ont, pour une grande majorité d'entre eux, connu des situations désastreuses, voire des violences physiques sur leur chemin de migration. Ils et elles fuient, comme vous le savez, des situations de guerre, de dictature, ou de très forte pression économique et ils sont aujourd'hui piégés dans une situation de grande détresse, alors qu'ils aspirent à contribuer à la société française.

Comme si cela ne suffisait pas, les jeunes de la rue Erlanger et les associations qui s'en occupent sont victimes d'attaques de la part de groupes d'extrême droite demandant, propos et insultes à l'appui, leur expulsion et la

dissolution des structures. Ces groupes dangereux viennent ainsi grossir la généralisation de l'intolérance et du racisme de certains de nos concitoyens.

Nous, élus écologistes, avons eu l'occasion de nous rendre sur place et de constater l'immense précarité de leur situation, à laquelle une décision du Tribunal administratif prévue le 12 juin pourrait apporter un point d'arrêt.

Monsieur le Préfet de police, pourriez-vous nous préciser quelles sont les mesures que vous comptez prendre afin de protéger ces jeunes contre les assauts illégaux et violents de l'extrême droite.

Au-delà et indépendamment de la décision du Tribunal administratif, le 12 juin, nous interpellerons de nouveau le Préfet de région afin qu'il nous confirme la mise à l'abri et la prise en charge de ces 400 jeunes.

Nous nous adressons également à vous, Madame la Maire, en cas d'inaction de l'Etat, que proposons-nous, que proposez-vous comme alternative ?

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Et non inscrit mais LFI, voilà.

Madame la Maire, mes chers collègues, Monsieur le Préfet, on ne s'est pas concertés, mais le hasard a voulu que l'on intervienne sur la même chose. Mais vu l'urgence, deux fois valent mieux qu'une. "Que de la sale racaille… Nous vous trouverons et traquerons… Vous êtes la poubelle de la France… Je vous souhaite le même destin que le petit Grégory", voilà ce que les bénévoles d'"Utopia 56" entendent à longueur de journée, sans compter les menaces de mort, les intimidations physiques et verbales, les manifestations coups de poing par les groupes d'extrême droite, "Nemesis", "Reconquête", "Les Natifs", bref.

Leur seul tort : tenter de faire avec les moyens du bord ce que l'Etat aurait dû faire, en occupant l'école désaffectée. Mais, ce qui aurait dû être très provisoire le temps que l'Etat prenne ses responsabilités pour loger ces mineurs s'éternise, plus de deux mois, et les conditions sont de plus en plus compliquées comme l'a si bien décrit Nour.

Ces mineurs sont en recours de minorité, c'est-à-dire qu'ils se sont déclarés mineurs, ont été évalués majeurs et ont formulé un recours sachant que la très grande majorité des jeunes qui ont fait un recours sont finalement reconnus mineurs par le juge des enfants.

Faire et obliger l'Etat à faire ce qu'il aurait dû faire, parce que ces jeunes sont probablement mineurs. Au regard du droit international et de la loi française, ces jeunes en procédure de recours sont légalement sur le territoire, la Préfecture doit donc les protéger et les mettre à l'abri dans des hébergements pérennes. Cela tombe bien, parce que c'est ce qu'ils demandent et c'est aussi ce qu'ils disent aux voisins : ils ne veulent pas rester dans cette école désaffectée. Ils veulent être mis à l'abri en Région parisienne.

Monsieur le Préfet, comment la Préfecture de police assure-t-elle que la situation sur place ne dégénère pas ? Y a-t-il eu une réponse formelle, écrite, aux demandes des associations, et si ce n'est pas le cas, quand avez-vous l'intention de le faire ? Y a-t-il un suivi, sur les réseaux, des menaces nombreuses qui sont envoyées aux associations bénévoles ?

Madame la Maire, le 12 juin, vu la situation avec la procédure d'expulsion, je sais bien que cela ne dépend pas de vous, mais où en sont les échanges avec la Préfecture de région et que faisons-nous en cas de réponse négative de l'Etat ?

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je vais donner la parole à M. le Préfet de police, puis à Ian BROSSAT.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vais répondre à votre interpellation qui est très directe et porte sur les questions finalement de la protection de ce site, puisque effectivement un certain nombre d'actions de manifestations ont pu avoir lieu devant le site de l'école désaffectée et occupée de la rue Erlanger, et notamment de la mouvance d'ultra droite.

Effectivement, l'association "Utopia" a attiré notre attention sur ce sujet. L'association est d'ailleurs en contact avec la commissaire centrale du 16e arrondissement de Paris. Mme la Maire de Paris m'a écrit également à ce sujet. Je tiens à dire que le député de la circonscription, Benjamin HADDAD, m'a également écrit et le maire du 16e arrondissement, M. SZPINER, est en contact avec les policiers locaux. Cette situation est évidemment connue de nous, et d'un point de vue sécuritaire, nous avons décidé, et c'est en place, de renforcer significativement les rondes et patrouilles.

Chaque fois qu'il y a eu les actions que vous citez, effectivement de groupuscules d'ultra-droite, les forces de l'ordre sont intervenues très, très rapidement. Je puis vous assurer que cela continuera à être le cas.

Pas seulement d'ailleurs pour cela, Messieurs les Conseillers, il y a aussi nécessité de rassurer les riverains de cette école, mais c'est aussi pour cela évidemment que nous diligentons des rondes et patrouilles extrêmement régulières. L'association "Utopia", je le redis, est en contact avec les forces de l'ordre et sait que nous pouvons intervenir très rapidement, s'il le fallait, au-delà des rondes et patrouilles et de la présence régulière que nous assurons.

Pour ce qui concerne la Préfecture de police, quand le Tribunal judiciaire aura rendu sa décision sur l'occupation du site, puisque je crois que cette décision est d'ailleurs attendue le 12 juin, évidemment que la Préfecture de police, aux côtés de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, comme tous les partenaires, prendra ses responsabilités dans la mise en œuvre de l'action qui sera conduite à ce moment-là pour exécuter cette décision, si elle est rendue et si elle tranche en faveur de l'expulsion du site et que nous sommes saisis pour prêter le concours de la force publique.

Voilà ce que je peux vous dire, Messieurs les conseillers. Soyez assurés que les effectifs de la Préfecture de police sont extrêmement attentifs à cette situation, à la fois pour rassurer les riverains et également pour empêcher toute perturbation ou manifestation de groupuscules d'ultra-droite.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Ian BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci à nos deux collègues d'avoir attiré notre attention sur la situation des jeunes qui sont actuellement à l'école Erlanger, dans le 16e arrondissement.

Dire d'abord que le problème, ce ne sont pas ces jeunes. Le problème, ce sont leurs conditions d'hébergement et c'est surtout la pègre d'extrême droite qui depuis des semaines maintenant tourne autour de ce site.

Après les attaques contre le centre d'hébergement "Emmaüs" dans les Yvelines, après l'attaque contre le centre LGBT de Tours par des militants d'extrême-droite, après la manifestation de groupes néonazis en plein Paris, regroupant les proches de Marine LE PEN, après les manifestations à Saint-Brévin contre l'installation d'un centre d'hébergement, à l'initiative de proches de M. ZEMMOUR, c'est désormais au tour de l'école Erlanger d'être victime des assauts de cette même mouvance militante.

Ces méthodes d'intimidation, de harcèlement et de violences n'ont pas leur place dans notre République. Ici, rue Erlanger, c'est directement le parti de M. ZEMMOUR, "Reconquête", qui harcèle et intimide quasi quotidiennement les jeunes et les responsables associatifs présents sur le site.

Nous sommes encore dans un Etat de droit et de tels agissements ne peuvent se banaliser. C'est la raison pour laquelle, avec mon collègue Nicolas NORDMAN notamment, nous avons alerté à de nombreuses reprises la Préfecture de police pour que la sécurité soit renforcée aux abords de l'école, et pour sécuriser les 400 jeunes et les associations présentes.

S'agissant à proprement parler de la situation de cette ancienne école, je le redis clairement : cette situation n'est pas satisfaisante, le bâtiment n'est pas adapté pour de l'hébergement d'urgence et c'est ce qui nous a conduits à l'époque à ne pas le proposer comme un site intercalaire, qui y soit dédié.

Je précise et souhaiterais pour cela associer ma collègue Dominique VERSINI, que la Ville de Paris se mobilise depuis de nombreuses années pour assurer l'évaluation et la mise à l'abri, l'accueil et l'orientation des jeunes qui se présentent sur notre territoire. En effet, tous les jeunes évalués mineurs à Paris sont mis à l'abri avant, pendant, et après l'évaluation réalisée pour la Ville de Paris par l'association "France Terre d'asile".

Le Schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance 2021-2025 prévoit d'ailleurs d'améliorer le premier accueil et l'évaluation de la minorité des mineurs non accompagnés.

Les jeunes dont on parle, ceux qui sont rue Erlanger, dans leur grande majorité, ont déposé un recours devant le juge des enfants contre la décision leur ayant notifié qu'ils n'étaient pas mineurs.

Par ailleurs, au vu de l'état du site et de son utilisation, ainsi que la présence avérée d'amiante et de plomb, la Ville de Paris, cela a été dit par M. le Préfet, a engagé une procédure d'occupation illicite en référé, dont l'audience est prévue le 12 juin.

Notre objectif est évidemment la mise à l'abri et que l'ensemble des jeunes qui sont actuellement rue Erlanger puissent se voir proposer une solution d'hébergement digne, une solution d'hébergement leur permettant de sortir la tête de l'eau.

En attendant cette mise à l'abri, les services de la Ville se sont mobilisés pour garantir des conditions minimales d'accueil, nous avons sécurisé l'ensemble du site, ce qui a nécessité le murage de certains bâtiments et la mise en place de dispositifs incendie. Nous avons également installé des toilettes pour garantir un minimum de décence.

Tous les jours, par ailleurs, la Ville de Paris met à disposition plus de 300 repas pour ces jeunes, c'est ce que nous avons fait avec ma collègue Léa FILOCHE.

Voilà quelques-uns des dispositifs que nous avons mis en place, mais l'urgence aujourd'hui, je le redis, c'est la mise à l'abri pour sortir de cette situation qui ne satisfait personne.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je redonne la parole à nos deux orateurs : M. Nour DURAND-RAUCHER et M. Laurent SOREL.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci beaucoup.

En effet, la présence de l'extrême droite nous inquiète autour de la rue Erlanger en ce moment, mais on voit que cela monte ailleurs dans Paris. Des personnes très jeunes, parfois mineures ou en tout cas qui demandent à être évaluées, se retrouvent à avoir le souci de se voir confrontées aux militants d'extrême droite, malheureusement plus nombreux sur notre territoire.

Il y a d'ailleurs aussi eu le souci d'être évacués, il y a encore trois jours, sous un pont vers Gallieni, alors qu'ils avaient trouvé un abri. C'est la police qui les évacue et les remet dans l'espace public.

Il y a quand même une vraie responsabilité collective aujourd'hui à assurer des personnes qui sont de potentielles victimes d'une extrême droite toujours plus dangereuse. Et je qualifie bien d'extrême droite, car c'est bien de l'ensemble de l'extrême droite que nous parlons. J'ai toujours trouvé la néologie d'ultra-droite très étonnante.

Je vous remercie pour vos réponses, et évidemment nous continuerons à suivre la situation de ces jeunes et d'autres qui vont arriver sur notre territoire et qui, je le répète, ne demandent qu'à pouvoir un jour payer des impôts et contribuer à notre vie collective. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur SOREL ?

M. Laurent SOREL. - Madame la Maire, merci pour vos réponses. Juste quand même une petite remarque, j'ai bien entendu la réponse de M. le Préfet et je sais bien que la police n'est pas totalement absente sur place. Il y a eu des interventions et je pense que les associations sur place le reconnaissent, mais j'ai l'impression, pour être passé là-bas, qu'elles ne sont pas forcément satisfaites de l'implication de la police dans la sécurisation des lieux.

C'est pour cela que je vous demandais si vous aviez répondu explicitement à leurs sollicitations, parce que je sais qu'elles vous ont sollicité à plusieurs reprises. Je ne suis pas sûr que le dialogue soit très effectif entre vous, malheureusement.

Sur la situation globale, je pense qu'il y a un autre enjeu sur la question du relogement qu'il faut avoir en tête, c'est qu'évidemment, on espère bien que le 12 juin, le Tribunal ne tranchera pas sur une expulsion alors qu'il n'y a pas de proposition de relogement, parce que c'est cela le but aussi pour les associations qui ont accepté de passer devant le Tribunal le 12 juin, c'est que, comme l'a laissé entendre la Préfecture de région, une mise à l'abri pérenne soit proposée.

Mais la question, c'est aussi où ? Parce qu'il faut être attentif au fait qu'avec les Jeux olympiques qui arrivent, il y a une volonté de nettoyer, je vais dire les choses telles qu'elles sont, la Région parisienne, faire place nette, et que dans cette perspective-là, il y a aussi une crainte : si on leur propose un logement, c'est que ce soit loin de l'endroit où ils font les démarches, loin de l'endroit où ils ont des liens. Dans ces conditions, cela posera un certain nombre de problèmes critiques pour ces jeunes mineurs isolés.

Je voudrais terminer par une dernière phrase, comme le rappelle l'UNICEF, les mineurs non accompagnés sont avant tout des enfants, qui ont droit à une protection, quelles que soient leurs origines. Ils ne sont pas partis de gaieté de cœur de leur pays, et l'honneur de la France, et l'honneur de Paris, ce serait de les accueillir, de leur donner un logement, un abri, et je vous assure qu'ils sont prêts à prendre leur part, à travailler, à étudier et à être utiles à notre société.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur SOREL.

Merci, mes chers collègues. Nous en avons terminé avec les questions d'actualité.

Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

2023 MDE 1 - Agir pour la protection, la restauration et la valorisation du petit patrimoine parisien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous arrivons dans notre ordre du jour à la proposition de délibération du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes - MDE - : Agir pour la protection, la restauration et la valorisation du petit patrimoine parisien.

La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème, qui inclura bien sûr, comme d'habitude, les temps de parole définis avec la présentation des vœux et amendements.

Je donne la parole à Mme Béatrice LECOUTURIER du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, tout le monde le sait, Paris ne serait pas Paris sans ses monuments et son patrimoine historique exceptionnels. La Tour Eiffel, Notre-Dame, le Louvre, l'Hôtel des Invalides, la Sainte-Chapelle, la butte Montmartre, les hôtels particuliers du Marais, les places, bref, tout ce patrimoine majestueux que nous envie le monde entier, qui fait de Paris la ville la plus belle du monde.

Mais, à côté de ce patrimoine flamboyant se cache dans nos quartiers, dans nos rues, sur nos murs, un patrimoine plus humble, plus modeste, un petit patrimoine. Notre ville regorge de tous ces témoignages du temps à qui sait les regarder, sur les trottoirs, les façades, dans les cours ou les jardins, qui racontent non seulement l'Histoire, mais aussi la petite histoire de ses habitants et de leur quotidien, des chasse-roues, des racle-pieds, des pompes à eau, des devantures de commerces, autant d'éléments qui nous renseignent sur l'organisation de notre ville au fil de son histoire.

Alors, je sais que la notion même de petit patrimoine peut susciter des réactions. Cependant, parler du petit patrimoine n'a rien de péjoratif ni de diminutif. Parler de petit patrimoine ou de patrimoine de proximité ne doit pas être une question qui clive et nous pourrons utiliser dans nos travaux les deux termes sans dogmatisme, même si je vous avoue avoir une préférence affective pour cette appellation de petit patrimoine.

Notre groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes a donc fait le choix de vous présenter aujourd'hui une proposition de délibération pour rendre hommage à ce petit patrimoine urbain, trop souvent oublié, et qui mérite pourtant de notre ville une véritable politique de sauvegarde et d'entretien. Remettre les Parisiens au centre de la politique patrimoniale à Paris a été notre boussole pour présenter cette niche qui s'articule autour de trois axes principaux.

Ces trois axes principaux sont les suivants : recenser, restaurer, valoriser.

Tout d'abord, recenser. La notion même de petit patrimoine, nous venons de le dire, est difficile à appréhender par sa diversité et son manque d'encadrement juridique. Cependant, nous pouvons aisément le caractériser lorsque nous pensons aux frontons, aux portails, aux statues, aux puits, aux kiosques, aux fresques murales, aux bornes, aux cadrans solaires, ou aux boîtes à sable. Mais bien d'autres éléments que nous ignorons encore peuvent être protégés au titre du petit patrimoine, je pense notamment à tout ce patrimoine industriel, végétal ou animal qui sont des marqueurs forts de notre paysage parisien.

Les Parisiens sont les premiers témoins de ce petit patrimoine qui ponctue leur quotidien, leurs trajets pour aller au travail, leurs promenades ou leurs moments en famille. Ce petit patrimoine, ils ce le sont approprié au fil du temps, il fait partie de leur environnement le plus proche, ils y sont très attachés et ont envie de le sauvegarder.

C'est pourquoi nous proposons qu'une plateforme collaborative soit créée afin de recenser tous les éléments de petit patrimoine, et alimentée par les Parisiens eux-mêmes. Cette plateforme complètera le travail déjà fabuleux des associations et sociétés historiques dans les arrondissements.

À côté de cette plateforme collaborative, nous souhaitons la création d'un observatoire parisien du petit patrimoine composé d'experts, de membres d'associations nationales et parisiennes très actives sur le sujet, de la Commission du Vieux Paris, d'historiens, d'architectes et de Parisiens. Cet observatoire sélectionnera un certain nombre d'éléments recensés qui appelleraient à une restauration urgente.

Le deuxième axe de cette niche concerne la restauration de ce petit patrimoine. La restauration du patrimoine demande des moyens financiers importants. La restauration du petit patrimoine est donc une question financière, mais elle est aussi une volonté politique de flécher des crédits publics. Or, force est de constater que la Ville de Paris n'investit pas suffisamment dans la restauration de son patrimoine, même si nous saluons la volonté de Karen TAÏEB à vouloir faire avancer les choses.

C'est pourquoi nous proposons un financement hybride avec une participation privée et publique. Une plateforme de financement participatif où 1 euro investi par une personne physique ou morale serait abondé du même montant par la Ville de Paris. Notre ville recèle de jeunes apprentis et des professionnels aguerris aux métiers d'art ou des bénévoles qui souhaitent s'engager pour être utiles à la sauvegarde de leur patrimoine, nous pouvons alors imaginer une mobilisation organisée et encadrée par la Ville de Paris pour faire appel à tous ces talents.

Troisième axe enfin : valoriser le petit patrimoine. Même s'il est qualifié de trésor des humbles et des pauvres, le petit patrimoine doit être reconnu et célébré à sa juste valeur. Aussi, nous proposons la création d'une journée du petit patrimoine parisien qui aura pour objectif la présentation de ce petit patrimoine à tous les Parisiens. Comme le fait si bien en Sardaigne l'association "Monumenti Aperti", ce seront les élèves et les collégiens qui travailleront autour d'un projet de restauration du patrimoine, puis présenteront à leurs parents et aux habitants de leur quartier, durant un week-end, l'histoire de ce projet.

La Région Ile-de-France a mis en place, dès 2017, une politique ambitieuse pour la sauvegarde du petit patrimoine, et chaque année ce sont plusieurs dizaines de sites qui sont labellisés "patrimoine d'intérêt régional". D'autres villes et départements ont fait de même.

Alors, chers collègues, nous avons bien vu comme les Parisiens sont attachés à leur patrimoine et savent se mobiliser pour le sauvegarder. C'est par cette mobilisation populaire que nous souhaitons que la Ville de Paris, en collaboration avec chaque mairie d'arrondissement, s'empare de ce sujet patrimonial, qu'elle mette en place une véritable politique de sauvegarde de ce petit patrimoine parisien que nous vous proposons de voter aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame LECOUTURIER.

Je donne la parole à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour cinq minutes.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous Parisiennes et Parisiens héritons tous d'une histoire, d'un patrimoine, d'une architecture, d'œuvres et de musées exceptionnels qui ont fait et font de Paris la ville des arts et des artistes.

Comme si nous l'avions reçu en héritage, notre belle capitale, nous en sommes chacune et chacun de nous responsables. Elle est notre bien commun. Elle n'appartient à personne et appartient à tout le monde. Elle est riche de sa diversité, de son passé et de ses promesses d'avenir. C'est, je le crois, pour cette raison que les Parisiennes et Parisiens aiment tant leur ville. Partout dans le monde, on rêve de Paris, et Paris continue d'inspirer les passions et les imaginaires.

Nous, Parisiennes et Parisiens, sommes détenteurs d'un privilège, celui de pouvoir chaque jour redécouvrir la majesté de la cour du Louvre se promener le long des avenues édifiées par le baron Haussmann, s'aérer en bord de Seine ou au canal de l'Ourcq, se perdre dans les rues de pavés de Montmartre, se presser devant l'impressionnisme à Orsay ou de l'art contemporain à Beaubourg. Ou encore, s'assoupir légèrement sur le gazon des Buttes Chaumont, car la singularité de Paris, c'est cette harmonie, cette identité si particulière, un héritage façonné par le temps et par l'histoire.

Cet héritage est ce que l'on appelle notre patrimoine et tous les éléments patrimoniaux qui composent notre ville sont constitutifs de son âme, autant que des témoins du temps qui passent. Nous devons les chérir, les entretenir, les transmettre et préserver ce paysage urbain si singulier. C'est notre chance, c'est notre devoir.

Alors, je tiens à remercier notre collègue Béatrice LECOUTURIER, dont nous devons tous reconnaître ici l'engagement et la détermination en faveur de la protection du patrimoine parisien, depuis des années, avec constance et sincérité.

Lorsqu'on marche dans les rues de Paris, on réalise combien cette ville est un musée à ciel ouvert. Aux côtés des grands bâtiments remarquables se niche effectivement un petit patrimoine : des statues, des fontaines, des portails, des kiosques, des mobiliers, des mosaïques, bref, un ensemble d'éléments qui façonnent et participent à la poésie de Paris.

A travers cette proposition de délibération, les élus du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, autour de Béatrice LECOUTURIER et de sa présidente Maud GATEL, donnent l'opportunité à la Ville de Paris d'agir afin de protéger le grand oublié de la protection patrimoniale : le petit patrimoine parisien.

Du recensement du petit patrimoine parisien à la création d'un observatoire et d'une journée dédiée, en passant également par la mise en place d'une plateforme de financement participatif, notre position est simple, claire, nette et précise : nous souscrivons pleinement à la virgule près à l'ensemble de ce qui est écrit au sein de cette proposition.

Au-delà des difficultés de recensement et de protection du petit patrimoine, dues notamment à l'absence de statut juridique, tout cela doit nous amener à sensibiliser le Ministère de la Culture sur cette question. Les règles et labels qui l'encadrent aujourd'hui ne sont plus suffisants.

En outre, je profite de cette prise de parole pour formuler une proposition à la Ville de Paris. Pourquoi ne pas installer dans les rues les plus passantes et les autres sites touristiques des panneaux "histoire de Paris" se rapportant au petit patrimoine ? Ces panneaux pourraient concerner la grande horloge du Palais de l'île de la cité, l'histoire de la première fontaine Wallace sur le boulevard de la Villette, celle du banc Davioud, ou encore à côté de certaines colonnes Morris encore disséminées dans la Capitale pour ne citer que quelques exemples.

Madame la Maire, mes chers collègues, vous l'aurez donc compris, les élus du groupe "Indépendants et Progressistes" soutiennent pleinement cette proposition de délibération et voteront en sa faveur. Merci encore à Béatrice LECOUTURIER de son travail et de son engagement. Nous espérons que cette proposition saura réunir tous les amoureux et toutes les amoureuses de Paris qui, je l'espère et je le crois, regroupent une majorité d'élus au sein de cet hémicycle.

Je vous remercie.

(Mme Anouch TORANIAN, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme Dominique KIELEMOËS, pour cinq minutes.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, moi aussi je voudrais tout d'abord remercier ma collègue Béatrice LECOUTURIER d'avoir eu l'idée de cette proposition de délibération déposée par son groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes. Au passage, je voudrais aussi remercier M. BOURNAZEL pour son lyrisme à l'égard du patrimoine parisien et du petit patrimoine.

J'interviens au nom de mon groupe, Paris en commun, et nous avons trouvé très intéressant le contenu de votre proposition et saluons l'esprit constructif qui a guidé votre démarche. Votre proposition va en effet dans le sens de ce que la Ville de Paris fait déjà, elle me permet de saluer l'excellent travail réalisé par Karen TAÏEB et les services spécialisés de la Direction des Affaires culturelles.

Chers collègues, vous pouvez d'ailleurs utilement parcourir le dernier numéro de la revue municipale "A Paris", printemps 2023, dont le dossier principal est consacré à tout ce que la Ville fait pour la préservation de son patrimoine.

Comme le dit Mme la Maire, Anne HIDALGO, dans son éditorial, les équipes municipales sont totalement engagées dans les actions de nettoyage ou de rénovation ponctuelles, ou encore dans la restauration complète des lieux ou monuments que nous apprécions tous. Vous pourrez ainsi retrouver la liste des trésors qui ont fait, font ou feront l'objet d'une démarche d'entretien ou de restauration.

Ce reportage nous permet aussi de découvrir le magnifique travail réalisé et souvent peu connu des experts, agents de la Ville et également associations et organismes divers, qui œuvrent pour la protection et la valorisation de notre patrimoine. Le président de mon groupe, M. Rémi FÉRAUD, dans cette même revue le dit clairement, avec 295 millions d'euros investis depuis 2001, jamais autant n'aura été dépensé dans notre cité pour l'entretien du patrimoine.

Votre proposition est donc intéressante en ce sens qu'elle attire l'attention sur des œuvres, objets ou éléments souvent moins considérés, mais qui contribuent à l'atmosphère parisienne tant appréciée de tous, Parisiens comme touristes.

Notons néanmoins que la Ville de Paris préserve et entretient déjà avec application ses sculptures, son mobilier urbain typique, ses fontaines, ses bancs Davioud, ses statues ou encore les orgues dans les églises, etc.

Afin d'aller encore plus loin, je salue votre idée consistant à mieux recenser tout ce que vous appelez petit patrimoine. Vous avez dit que vous teniez à cette notion, c'est presque un attachement affectif et je vous comprends totalement.

Je reprends, je salue votre idée consistant à mieux recenser tout ce que vous appelez petit patrimoine, d'associer les Parisiennes et les Parisiens à cette démarche et également les mairies d'arrondissement, les sociétés historiques, les associations, les experts, etc. Reste à savoir bien sûr comment le mettre en place concrètement.

Sur la proposition consistant à créer une plateforme de financement participatif, nous étions un peu plus dubitatifs étant donné les aspects techniques et les conséquences organisationnelles que cela pourrait engendrer. J'ai cru comprendre, Madame LECOUTURIER, que vous aviez accepté un amendement venant du cabinet de Mme TAÏEB, permettant d'utiliser des dispositifs existants, des partenariats, plutôt que de créer un système de co-financement participatif.

Enfin, sur la dernière proposition consistant à valoriser le petit patrimoine par la création d'une journée du petit patrimoine parisien dédiée au grand public en impliquant les écoles, le personnel éducatif, les élèves bien entendu, nous estimons également qu'il s'agit d'une idée positive à travailler.

Je vous remercie donc encore une fois, Madame LECOUTURIER, pour votre proposition constructive, et nous voterons favorablement votre proposition de délibération.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Je donne à présent la parole à Anne BIRABEN, du groupe Changer Paris pour cinq minutes.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Présidente.

C'est avec enthousiasme que le groupe Changer Paris a accueilli la niche proposée par le MoDem au sujet du petit patrimoine parisien. Comme vous le savez, nous sommes profondément attachés, au sein de notre groupe, à la préservation et la valorisation du patrimoine à Paris. Nous avons la chance de vivre et d'être élus dans une ville dont la richesse patrimoniale et culturelle est la plus importante au monde.

Comme le souligne cette niche, aux côtés de nos grands édifices culturels et patrimoniaux, la Tour Eiffel, Notre-Dame de Paris, l'Arc de Triomphe, il existe un patrimoine de proximité qui jalonne notre quartier en son âme, en témoigne l'histoire de Paris et de ses nombreuses strates : les petites fontaines, les peintures murales, les caves voûtées, les bornes, les décors, etc., sans oublier le patrimoine faubourien menacé par les surélévations, comme

cela a été évoqué dans nos échanges sur le Plan local d'urbanisme et la Mission d'Information et d'Evaluation "50 degrés à Paris".

Je préfère utiliser le terme de "patrimoine de proximité", parce qu'il évoque le voisinage et l'échelle du quartier. Il me semble, sans s'opposer au concept de petit patrimoine, qu'il correspond mieux au concept défini dans la niche, à savoir : le patrimoine du bout de la rue, celui que l'on est habitué à voir et qu'à force de voir on ne voit plus. Mais s'il venait à disparaître, les habitants en seraient émus, parce que ce sont des repères dans l'espace urbain, mais aussi leurs repères à eux qui disparaîtraient, avec tout ce que cela suppose d'affectif.

Or, ces témoins de pierres ou autres ne sont pas protégés au titre des Monuments historiques. Nous proposons ainsi dans un premier amendement d'adopter la double terminologie de "petit patrimoine" et de "patrimoine de proximité" pour correspondre davantage à l'objectif de cette niche, et je ne doute pas que vous approuverez cette proposition.

La niche propose le recensement du petit patrimoine parisien via une plateforme participative ouverte à l'ensemble des Parisiens et la création d'un observatoire du petit patrimoine parisien. Le rôle de cet observatoire nous paraît central au vu de la définition très large du petit patrimoine et dont il faudrait définir les limites.

C'est ainsi que nous proposons, dans un deuxième amendement, qu'en plus de rassembler l'ensemble des données collectées lors de ce recensement, il les trie, les organise et les hiérarchise afin de permettre une meilleure lisibilité de ce riche patrimoine.

Cet observatoire pourra ainsi émettre un avis sur la pertinence historique et patrimoniale des éléments recensés, puis sélectionner les projets prioritaires de restauration de ce patrimoine.

Leur expertise sera primordiale dans la mesure où la définition du petit patrimoine est large et complexe. Par exemple, un certain nombre de ces éléments de patrimoine qui ponctuent la ville, bien que situés dans l'espace public, peuvent appartenir au domaine privé. Un détail architectural comme une modénature, une niche et sa statuette, un cadran solaire ou une horloge, des enseignes que l'on retrouve sur les façades de certains immeubles, mais aussi des margelles d'anciens puits, si nombreuses dans les cours des immeubles parisiens.

En outre, la niche propose un volet de restauration grâce à une plateforme de financement participatif où la Ville doublerait chaque versement. Au regard du budget contraint de la Ville, c'est un système qui permettrait d'apporter un financement pérenne et de favoriser l'engagement des amoureux du patrimoine parisien. Les nombreuses écoles des métiers d'art et les artisans de la Capitale pourraient être associés à ce projet et accompagner la dynamique.

Enfin, il est prévu un volet de valorisation par la création d'une journée du petit patrimoine parisien, qui serait animée par les établissements scolaires. Comme vous, nous sommes particulièrement attachés à la transmission aux jeunes générations, la transmission de l'esprit créatif, de l'esthétique et de l'amour des belles choses.

Parce qu'il a un rapport à l'humain et à l'histoire, le patrimoine de proximité est notre héritage à tous. Donner le goût du beau aux enfants, c'est une garantie pour qu'ils puissent eux aussi s'emparer, sauvegarder et perpétuer cet héritage dont ils sont dépositaires. Cette niche pour la protection, la restauration et la valorisation du petit patrimoine parisien se situe dans la lignée de ce que défend notre groupe. Nous la soutiendrons donc avec enthousiasme.

Néanmoins, il convient que de nombreuses précisions soient apportées, afin que la mise en œuvre de ce beau projet soit à la hauteur de son ambition et qu'il ne reste pas au stade d'intention louable.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme Corine FAUGERON, pour cinq minutes.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

C'est un grand plaisir de parler de patrimoine dans cet hémicycle, ce qui me donne l'occasion de renouer avec mes débuts professionnels, d'abord au musée Carnavalet qui conserve entre autres des enseignes anciennes, petit patrimoine, puis au musée des Arts et Traditions populaires qui avait pour vocation de collecter, étudier et valoriser ce petit patrimoine ethnologique.

La notion de patrimoine, bien commun, est née au XVIIIe siècle face aux destructions massives, par la Révolution, de bâtiments symboliques et des œuvres qui les ornaient.

Nous avons déjà abordé lundi la question de la préservation du patrimoine, notamment au regard des enjeux écologiques dans le cadre du P.L.U. bioclimatique.

Cette proposition de délibération nous permet maintenant de prolonger le débat sur les enjeux de la participation citoyenne, à laquelle nous sommes attachés. Vous l'aurez compris, nous sommes favorables à cette proposition du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, qui soulève néanmoins un certain nombre d'impensés, voire d'ambiguïtés.

Tout d'abord, concernant la définition du petit patrimoine, vous le reconnaissez vous-mêmes, il ne jouit pas d'une définition et d'un statut juridique précis. De ce point de vue, cette proposition de délibération met plus le doigt sur un problème qu'il ne le résout. Dans le langage courant, petit patrimoine fait référence à un patrimoine local, vernaculaire, populaire, quand ici il est évoqué un inventaire à la Prévert, allant du mobilier urbain à des œuvres d'art, en passant par le patrimoine végétal, inventaire dont nous avons du mal à saisir la cohérence.

Selon nous, la définition de ce petit patrimoine doit être préalablement définie sérieusement. Cela pourrait être la première mission de cet observatoire dont vous proposez la création. Cela s'adresserait d'abord aux actions de la Ville, mais devrait être également porté auprès du Gouvernement et du Parlement en ce qui concerne le cadre légal et juridique national.

Abordons maintenant les actions qui sont soumises dans cette proposition de délibération. Nous saluons la volonté de développer une politique du patrimoine qui soit participative. La politique du patrimoine et du matrimoine, d'ailleurs j'ai remarqué, nous sommes six à défendre cette proposition, six femmes et deux hommes, donc cette politique du patrimoine et du matrimoine doit, selon nous, s'inscrire dans la lignée du droit culturel, une politique faite pour et avec toutes et tous.

Si la recherche scientifique et les outils juridiques peuvent nous permettre de mieux connaître et protéger cet héritage culturel bâti, faut-il encore le faire vivre.

Faire vivre l'héritage de toutes et tous ne peut être un privilège de quelques-uns, d'une classe sociale qui serait seule légitime pour définir nos référents culturels communs. Cette association de citoyennes et citoyens, de professionnels et de la société civile nous semble donc la plus à même de garantir la préservation et la valorisation du patrimoine, et plus encore la participation de toutes et de tous à la vie de la cité.

Vous évoquez en annexe la restauration du portail Raoul, défendue par M. Michel CRIBIER. C'est là, nous croyons, un bel exemple de mobilisation citoyenne concernant le patrimoine, et je tenais à profiter de cette intervention pour saluer la décision de la Ville de soutenir enfin la restauration de ce portail et de l'accompagner.

Tout processus participatif, pour être réellement efficient et se voir approprié par les citoyennes et citoyens, doit être mis en place dans un cadre clair et précis. L'absence de définition de ce à quoi correspond ou non le petit patrimoine est une première difficulté, mais je ne vais pas revenir sur ce point.

Nous nous interrogeons surtout sur la manière dont cette proposition va s'inscrire dans les dispositifs de démocratie participatifs déjà existants. Je pense évidemment au budget participatif auquel sont souvent soumis des projets en lien avec la préservation du patrimoine bâti.

Plus encore, nous nous questionnons sur cette proposition de financement participatif qui nous évoque étrangement le Loto du patrimoine du Gouvernement. La participation citoyenne ne peut être en aucune manière un prétexte, pour l'Etat comme pour les collectivités, de se décharger de leurs responsabilités sur les citoyennes et les citoyens.

Par ailleurs, comment les donations vont-elles être affectées, en fonction du choix des donateurs, ou également du patrimoine privé ? Si bien entendu nous invitons les citoyennes et citoyens à faire des donations, s'ils le peuvent, à la "Fondation du patrimoine" par exemple, nous nous interrogeons sur l'objectif d'un tel dispositif porté par la Ville.

Nous, écologistes, préférons l'impôt, garant de la justice sociale et d'une politique au service de l'intérêt général plus que la charité des plus riches. C'est pourquoi nous approuvons la proposition d'amendement à ce sujet même si, comme vous le savez, nous restons vigilants sur la question du mécénat.

Cette proposition de délibération reste donc incomplète et nous interroge sur un certain nombre de points, sur ses motivations, mais nous offre l'opportunité de lancer un travail collectif sur l'élargissement de nos actions concernant le patrimoine, le matrimoine, et en y associant les Parisiennes et les Parisiens.

Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame FAUGERON.

Je donne la parole à Raphaëlle PRIMET, pour cinq minutes également.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, à mon tour de vous remercier, chère Béatrice LECOUTURIER, pour cette proposition de délibération.

Les mesures que vous présentez dans cette proposition de délibération visent à valoriser ce que l'on appelle le petit patrimoine parisien, son patrimoine vernaculaire ou encore son patrimoine de proximité, je ne sais pas si c'est à nous de trancher, mais bon, notre groupe est bien évidemment sensible à la sauvegarde du patrimoine de proximité. Il fabrique notre paysage quotidien, il forme un ensemble familier d'objets aux multiples fonctions, accumulés avec le temps, qui ramènent à des histoires différentes.

Le petit patrimoine que vous évoquez est très vaste, mais paradoxalement il reste très méconnu. On pense aux fontaines, aux puits, aux frontons, aux arceaux, aux corniches qui font le charme de Paris. Je pense au regard Saint-

Martin, mais aussi au regard des Petites Rigoles, au 42, rue des Cascades dans le 20e, un édifice de pierres tout à fait charmant qui appartient au réseau d'alimentation en eau potable datant des XIIe et XIIIe siècles.

Vous parlez aussi des mosaïques et des fresques, pourquoi ne pas compléter la liste avec les graffitis, qui pour certains relèvent de véritables œuvres d'art ? Nous avons d'ailleurs eu la chance d'en avoir un aperçu lors de l'exposition "street art" ici même à l'Hôtel de Ville.

Vous proposez de créer un observatoire du petit patrimoine qui permet de recenser le patrimoine. Permettez-moi d'exprimer ici l'étonnement de mon groupe, dans la mesure où en novembre dernier, quand nous avions proposé la création d'un observatoire des morts et accidents au travail, vous aviez voté contre notre proposition de délibération, en soutenant qu'il y avait déjà trop d'observatoires à Paris.

Sur votre projet de créer une plateforme qui permettrait aux Parisiens de signaler un élément du petit patrimoine lorsqu'ils le découvrent, pourquoi ne pas utiliser pour ce faire la plateforme de démocratie participative existante, "Agir pour Paris", et qui a déjà fait ses preuves ?

L'idée de créer une journée du petit patrimoine nous semble intéressante, surtout lorsqu'on sait le succès de la journée du patrimoine et du matrimoine à laquelle les Parisiennes et les Parisiens, curieux de découvrir les lieux emblématiques plus ou moins secrets et tous chargés d'histoire, viennent en nombre. D'autant plus que cela viendrait continuer le travail mené depuis deux ans par la Ville avec les écoles parisiennes, qui propose aux classes qui le souhaitent de travailler sur la thématique du patrimoine, l'an dernier sur les fontaines Wallace, cette année sur les 170 ans du lancement des travaux d'Haussmann.

La préservation de l'ancien est certes une bonne chose, mais elle ne doit pas nous empêcher d'évoluer et de réemployer. Prenons l'exemple des kiosques de presse, ils n'ont pas toujours eu le même "design", ils ont pris bien des formes au fil du temps. Le modèle a récemment changé, la Ville a construit de nouveaux kiosques, plus propices à la vente et offrant un meilleur cadre de travail aux kiosquiers, tout en réemployant les anciens, qui pour certains sont devenus des kiosques dits citoyens, et donnent ainsi l'occasion à un nouveau public de découvrir leur histoire.

Permettez-moi de souligner que parce que le petit patrimoine est chargé d'histoire, il permet aussi de voir l'évolution de notre cadre de vie, et malheureusement pas toujours pour le mieux. Je pense, par exemple, aux bancs publics. En 1860, lorsque les célèbres bancs Davioud ont été créés, on ne réfléchissait pas à l'époque à la manière de les agencer pour que personne ne puisse y dormir.

Le patrimoine parisien contribue à faire rayonner notre ville et est étroitement lié aux questions touristiques. Les labellisations patrimoniales, je pense notamment au label "protection Ville de Paris" et les certifications peuvent attirer l'œil des touristes. Cela doit permettre de sortir des sentiers battus, de partir à la découverte des richesses moins visibles qu'offre notre ville.

Pour autant, la Ville n'est pas propriétaire du patrimoine dans son ensemble et même si elle essaie d'accompagner au mieux les demandes de reconnaissance patrimoniale, il faut rester vigilant pour que les demandes ne soient pas uniquement motivées par la recherche de profit, que ce soit un profit symbolique ou commercial, mais bien au contraire par des motifs culturels et toujours cette volonté de transmettre.

Votre proposition relative au financement systématique de la Ville lié au mécénat privé nous étonne, les projets de délibération n'étant pas censés générer de budget supplémentaire pour la Ville. Nous voterons donc l'amendement de l'Exécutif et partageons l'analyse de Mme FAUGERON. Notre groupe partage néanmoins ces préoccupations relatives au petit patrimoine parisien. Il n'est parfois pas évident de conjuguer préservation et modernisation, et nous saluons l'investissement et le travail de Karen TAÏEB sur le sujet.

Je conclurai en saluant les associations qui s'engagent pour défendre le petit patrimoine, le travail des agents de la Ville, de la direction des affaires culturelles, de l'urbanisme et des espaces verts, c'est bien la synergie qui existe entre les différents acteurs qui nous permet d'agir pour la protection, la restauration et la valorisation du petit patrimoine parisien.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame PRIMET.

Je donne à présent la parole aux deux orateurs non inscrits, Christophe GIRARD et Laurent SOREL, pour deux minutes pour les deux interventions. Je serai indulgente, mais je compte sur votre respect du "timing". Je pensais à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Je pense faire partie de ceux qui parlent moins que le temps de parole qui leur est attribué.

Cela fait du bien d'abord d'entendre des sujets qui nous rassemblent, et je dois dire que j'appuie pleinement les propos de notre collègue Béatrice LECOUTURIER, membre assidue de la 2e Commission, et je n'oublie pas qu'elle en fut la présidente et que nous eûmes l'occasion de travailler beaucoup ensemble.

Assumons le fait que patrimoine et matrimoine peuvent tout à fait se voir adjoindre l'adjectif de "petit". Petit n'est pas un mot dégradant, il faut entendre délicat, fragile, parfois incongru. Je pense par exemple à ce musée qui

s'appelle le M.I.A.M., Musée international des arts modestes, créé par Hervé DI ROSA Et Bernard BELLUC, et que l'urbaniste Patrick BOUCHAIN a dessiné, il est un bon exemple de ces formes d'expression artistique souvent mises de côté, moquées ou caricaturées.

C'est vrai que Paris regorge, dans les moindres parcelles de ses quartiers, de ses rues, de ses impasses, d'une fontaine, d'un kiosque, d'une porte cochère, d'une enseigne, d'une devanture, et parfois même ce sont de petits magasins eux-mêmes qui font partie de ce patrimoine.

Evitons peut-être le mot fourre-tout de proximité, et assumons ce qui est délicat, fragile, disons plutôt proche. Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GIRARD.

Je laisse la parole à présent à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Mes chers collègues, j'ai hésité avant de prendre la parole, parce que j'adore cette ville, je ne m'en lasserai jamais, je pense. Eh non, Paris, ce n'est pas que Notre-Dame, la Tour Eiffel, mais je suis parfois lassé d'un rapport à Paris qui est un rapport patrimonial. C'est-à-dire que l'on oublie trop vite que les vieilles pierres, le patrimoine, grand ou petit, c'est d'abord la trace que laissent les gens sur la ville, grande trace parfois, petite trace si vous voulez, mais il y a aussi la trace vivante, ce qu'en font aujourd'hui les habitants et les habitantes de cette ville. Et cette trace, elle n'est pas forcément muséifiée, et elle est parfois conflictuelle.

Je me souviens avoir vu cette enseigne "Au nègre joyeux", place de la Contrescarpe, maintenant c'est au musée, il y a toute une série de petits patrimoines qui choquent parfois certains et certaines d'entre nous, ne pas l'oublier quand même.

Sur la proposition de délibération, je vais faire court, je vais m'abstenir parce que j'ai des craintes, même s'il y a des idées intéressantes. Les balades urbaines, j'en fais quelques unes, j'en fais par exemple pour regarder les traces que laissent un certain nombre de populations racisées notamment, migrantes, immigrées dans certains quartiers. Pour moi, Paris, c'est aussi le Paris d'Aimé Césaire, par exemple, mais j'en fais aussi pour me souvenir un peu des traces qu'ont laissées les communards.

Vous comprenez bien que pour moi, le petit patrimoine, c'est d'abord le patrimoine populaire, celui qui n'est pas monumental, celui que les Parisiennes et les Parisiens regardent, mais parfois il y a des choses que certains verront et que vous ne verrez pas, c'est pour cela que je suis un peu mal à l'aise sur cette manière, j'allais dire patrimoniale, d'aborder le débat sur le petit patrimoine parisien.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur SOREL.

Je donne à présent la parole à Mme Karen TAÏEB pour vous répondre.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, chère Béatrice LECOUTURIER, pour votre très beau plaidoyer pour le petit patrimoine, qui le mérite grandement. Et merci à vous, chers collègues, pour toutes vos interventions positives, enthousiastes et constructives.

Alors que nous dédions l'année 2023 au 170e anniversaire du début des travaux d'Haussmann, nous avons pu voir au cours des différentes conférences, notamment lors des "Mardis de l'histoire", rendez-vous que j'ai mis en place depuis cette année, combien le sens du détail était la règle partout et dans tous les quartiers de la ville, alors qu'était menée parallèlement une politique massive et au bulldozer de percées, d'expulsions et d'expropriations pour créer la ville de Paris avec sa poésie et sa lumière, et cette empreinte, qu'on le veuille ou non, omniprésente du XIXe siècle.

Bien sûr, les immeubles haussmanniens qui offrent une véritable écriture architecturale avec la pierre de taille, le rythme donné par les balcons au deuxième et cinquième étage, les décors sculptés mais aussi, et vous l'avez rappelé, à chaque coin de rue ou presque où se trouvent une fontaine, une sculpture, un kiosque, un banc Davioud dont le RAL vert fait référence, un square signé Alphand, ou une fontaine Wallace.

Si cette période haussmannienne a pris une place prépondérante dans l'espace urbain, plus largement, ce patrimoine qui s'offre à nos yeux est un livre ouvert sur l'histoire de Paris. Les arènes de Lutèce racontent l'époque gallo-romaine, la tour Jean Sans Peur ou le cellier d'Ourscamp, rares vestiges, retracent le Moyen-Âge, les réverbères, la lumière dans nos rues, une invention parisienne du XVIIe siècle, les fontaines et les regards, autant de monuments dédiés à l'eau, aux aqueducs, et je dirais à l'ingéniosité de Belgrand.

Merci, chère Béatrice LECOUTURIER, pour cette niche qui met en lumière ce petit patrimoine parisien. Cela figure dans ces termes dans ma feuille de route proposée à la Maire de Paris en début de mandature, car j'attache, comme vous le savez, une grande importance au patrimoine, petit et grand - petit n'ayant rien de péjoratif, je rassure Anne BIRABEN, et n'en faisant pas non plus le grand oublié, cher Pierre-Yves BOURNAZEL. Cet adjectif est depuis longtemps utilisé et fait vraisemblablement référence, en opposition au grand patrimoine qui recouvrirait quant à lui les édifices classés monuments historiques, les édifices monumentaux.

D'où un avis défavorable à l'amendement n° 201, mais on pourra évidemment néanmoins définir, compléter, affiner ce mot lors de nos discussions dans le cadre de l'observatoire. Ce sera, je pense, un préambule à nos travaux.

Ce qui est certain, c'est que les portails, les fontaines, les statues, les kiosques, les fresques, les mosaïques murales, le mobilier urbain, comme celui des jardins font partie intégrante du patrimoine de cette ville. Je n'aurai pas le temps de dire tout ce qui est fait pour préserver, restaurer et valoriser ce petit patrimoine, mais je veux remercier tous les services de la Ville mobilisés tout au long de l'année.

Dominique KIELEMOËS l'a rappelé, un bel hommage est rendu dans la dernière édition du journal de Paris, à toutes celles et tous ceux qui soignent ce patrimoine, que ce soit au niveau de la DAC évidemment, mais aussi de la DVD qui dispose d'un service dédié aux ouvrages patrimoniaux, de la DPE toujours prête à intervenir, et "Eau de Paris" pour les fontaines Wallace.

Même si ma délégation Patrimoine a pour objet uniquement les édifices cultuels, la statuaire et les fontaines dans l'espace public, je m'implique évidemment pour le petit patrimoine. Bien sûr, les bancs Davioud dont un certain nombre sont authentiques, j'en ai suivi personnellement deux à la trace, la restauration et la réouverture du Lavatory de la Madeleine, le platelage du Pont des Arts, la sauvegarde du portail Raoul, Corine FAUGERON en a parlé, en sont quelques exemples.

J'ai par ailleurs demandé un suivi du mobilier qui est déposé lors de travaux par exemple, suite à l'épisode des grilles de l'hôtel Lauzun. J'ai recommandé également que rien ne soit apposé sur ou devant un monument patrimonial, que les "tags" soient retirés aussi vite que possible sur les statues, fontaines, murs de bâtiments patrimoniaux, ou les rambardes de ponts.

Dans ma feuille de route, je demandais aussi le retour de la Commission du mobilier urbain, et je veux remercier Emmanuel GRÉGOIRE avec qui je partage ce souci du beau et du patrimoine dans la ville, qui a créé non seulement ce manifeste de la beauté qui recense tout ce qui existe dans l'espace public, mais aussi ce lieu de travail en commun qu'est la C.R.E.P., dès le début de cette mandature, et la voix patrimoniale que je porte y a toute sa place.

Nous devons en effet veiller collectivement, en conjuguant le patrimoine avec les enjeux d'aujourd'hui et de demain et notamment la question la plus importante : la question environnementale.

Et ce, avec mes collègues adjointes et adjoints à la Maire de Paris, avec les maires d'arrondissement qui connaissent chaque rue et leurs décors, avec les Directions des Affaires culturelles, de la Voirie, de l'Urbanisme, de la Propreté, avec le Secrétariat général, avec la C.V.P., avec les experts et les expertes, avec les conseils de quartier, avec les Parisiennes et les Parisiens, avec les amoureux de Paris. C'est un travail à mener tous ensemble avec les outils dont nous disposons et ils sont nombreux, je n'ai pas le temps de tous les citer.

Votre niche va dans ce sens en proposant de recenser, restaurer et valoriser. Nous pourrons en effet mettre en place un observatoire dédié, cela permettra de voir tout ce qui est fait et de recenser et hiérarchiser comme vous dites des objets urbains ou autres mobiliers qui méritent notre attention ou une urgence particulière.

Faire connaître le patrimoine au plus grand nombre et notamment aux enfants, j'y tiens beaucoup et nous avons pu l'expérimenter avec succès dans le cadre de l'année Wallace, avec 39 places de différents arrondissements et les professeurs de la Ville de Paris que je veux remercier, et nous réitérons cette opération en lien avec 250 élèves des écoles parisiennes, dans le cadre de l"Année Haussmann". Leurs travaux seront d'ailleurs visibles le 12 juin à la boutique "Paris rendez-vous". Alors, pourquoi pas cette journée du petit patrimoine avec les petits Parisiens ?

En revanche, comme je vous l'ai dit, chère Béatrice LECOUTURIER, je propose un amendement de l'Exécutif pour le deuxième article qui concerne la mise en place d'une plateforme de financement participatif, qui engage à mon sens les Parisiens, et n'est pas expertisée à ce stade par les directions concernées. On pourra néanmoins mener une réflexion dans le cadre de notre politique de mécénat, si cela est nécessaire ou souhaité bien sûr, c'est en substance l'amendement que je vous propose.

Je donnerai donc un avis favorable à votre niche, avec une proposition d'amendement pour l'article 2. Je demanderai par ailleurs la mise en place d'un Copil dédié avec le Secrétariat général que je remercie par avance, et l'ensemble des directions concernées en vue de la création de cet observatoire du petit patrimoine, dont la première réunion pourrait avoir lieu symboliquement autour des prochaines journées européennes du patrimoine et du matrimoine.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Madame LECOUTURIER ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais saluer la présence de Jean-François LEGARET, qui est le président de la Commission du Vieux Paris, et je le remercie pour son action en tant que président, il fait un travail remarquable. Merci, Jean-François.

Je voudrais vous remercier vous tous également pour vos interventions qui ont été très positives, et vous avez montré l'intérêt que vous portez à ce sujet.

Merci également à vous, chère Karen, car je sais que le petit patrimoine a une importance particulière et comme vous l'avez dit, vous l'avez porté dans votre feuille de route lorsque vous avez été nommée adjointe au patrimoine.

Je voulais simplement dire que ce focus patrimonial a été très apprécié par les associations avec lesquelles nous avons parlé avant de présenter cette niche. Nous restons très humbles et reconnaissants pour tout le travail qui a déjà été effectué autour de ce thème, par des historiens, par des associations, par des sociétés historiques et des passionnés de Paris. Cette niche permettra d'encadrer tous ces travaux qui ont déjà été réalisés, de les encadrer dans une réelle politique de la ville et je vous en remercie.

Je reviens sur l'amendement financier. Je suis d'accord et je l'accepte, nous entrons dans une dynamique pour ce petit patrimoine. Je regrette quand même que la Ville de Paris n'expertise pas cette solution de 1 euro apporté par les Parisiens et 1 euro apporté par la Ville, mais nous pourrons peut-être en reparler plus tard.

En tout cas, ce jour est important pour notre patrimoine et en particulier pour notre petit patrimoine parisien. Il y a parfois des moments dans sa vie d'élu où l'on se sent utile pour l'intérêt du bien commun. Je dois dire que ce jour-là est un jour important, on se sent particulièrement utile, et je vous remercie en tout cas d'avoir voté de manière unanime cette niche que nous vous présentons aujourd'hui.

Je vous remercie beaucoup.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 246 de l'Exécutif avec évidemment un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 246 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 200 du groupe Changer Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 200 est donc adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 201 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 201 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de délibération MDE 1, amendée, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de délibération amendée est donc adoptée. (2023, MDE 1).

Je vous remercie.

2023 DAC 78 - Subvention (35.000 euros) et convention avec l’association "Collectif Culture Bar-Bars Paris/Ile-de-France".

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous reprenons donc les travaux de la 1ère Commission, avec le projet de délibération DAC 78. Il s'agit d'une subvention de 35.000 euros et d'une convention avec l'association "Collectif Culture Bar-Bars Paris-Ile-de-France".

La parole est à Mélody TONOLLI, pour cinq minutes.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le présent projet de délibération vient soutenir l'action de l'association "Collectif Culture Bar-Bars Paris Ile-de-France". Cette association, adossée à une fédération nationale de plus de 500 cafés-concerts, clubs, cafés-culture et bistrots, œuvre pour défendre la liberté de diffusion du spectacle vivant dans les petits lieux, et plus largement pour défendre une éthique à la fois sociale, culturelle et citoyenne des cafés.

Les cafés et les clubs-culture constituent un maillon indispensable de la chaîne musicale et un pilier de la diversité culturelle parisienne. Ils offrent une première scène aux talents de toutes origines, tous âges et tous styles, un premier vrai public à conquérir.

Ce sont aussi des lieux ancrés dans leur quartier, qui constituent une richesse culturelle de proximité. Pour les accompagner, l'action des syndicats et des organisations professionnelles du secteur est nécessaire. C'est ce que déploie le "Collectif Culture Bar-Bars Paris-Ile-de-France" en contribuant à la professionnalisation du secteur en proposant des réunions, des formations régulières, des groupes de travail, afin de sensibiliser ses adhérents parisiens aux différents aspects de l'organisation de concerts dans les cafés-culture et aux problématiques liées à la vie nocturne entre autres, la gestion des conduites à risque, la réduction des nuisances envers les riverains, et la lutte contre les discriminations.

Le "Collectif Culture Bar-Bars" organise aussi un festival dans les cafés-culture parisiens. Un festival qui favorise la mixité sociale, l'accès à la culture pour les publics de proximité et la promotion des artistes émergents.

Enfin, le Collectif coordonne la plateforme nationale de la vie nocturne, un outil très intéressant qui réunit les organisations professionnelles du secteur. Cette plateforme constitue un espace de réflexions et de propositions qui réunit les élus et techniciens des collectivités, mais aussi l'Etat, qui sont concernés par la vie nocturne. Y participent aussi les organisations professionnelles, universitaires, des experts et expertes, des citoyens et citoyennes. Cette plateforme permet une approche transversale et experte à ses membres partenaires pour mieux comprendre ce qui se joue la nuit et construire des clés d'analyse et de stratégie.

Pour que la nuit soit un atout pour les territoires et reste une fête partagée, inclusive et respectueuse pour toutes et tous, nous soutiendrons donc les actions du "Collectif Culture Bar-Bars". J'attends avec impatience l'intervention de notre collègue Frédéric HOCQUARD qui, je crois, va nous faire une réponse en chanson.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame TONOLLI.

Sans plus attendre parce que le suspense est insoutenable, je donne la parole à M. Frédéric HOCQUARD pour cinq minutes.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci pour votre intervention.

Merci, Madame la Présidente, il est encore un peu tôt pour se mettre à chanter, donc je vais me contenter de faire mon intervention sur le "Collectif Culture Bar-Bars", qui mène des actions pour défendre la liberté de diffusion du spectacle vivant dans les petits lieux et plus largement pour défendre une éthique sociale, culturelle et citoyenne des cafés.

Je rappelle qu'à Paris, ces cafés et ces bars sont aussi souvent des lieux de diffusion musicale, des petites salles de spectacles. Je tiens d'ailleurs à associer ma collègue Carine ROLLAND à ce projet de délibération, puisque nous sommes sur un cofinancement à cet endroit.

En tant qu'antenne francilienne du "Collectif Culture Bar-Bars", elle travaille en étroite collaboration avec les partenaires sociaux, les collectivités territoriales, les pouvoirs publics afin de concevoir les plateformes et les réponses adaptées à ces lieux de diffusion musicale.

L'Association coordonne notamment la Plateforme nationale de la vie nocturne, qui favorise les échanges de bonnes pratiques à l'échelle nationale.

Le "Collectif Culture Bar-Bars" apporte également son expertise aux acteurs de la filière culturelle parisienne à la vie nocturne en accompagnant ses adhérents, en organisant des sessions de formation, vous l'avez dit, et en proposant des accès simplifiés à des études d'impact acoustique.

Je dirais aussi en participant notoirement aux commissions de régulation des débits de boissons que nous avons mises en place dans nombre d'arrondissements et qui permettent bien souvent de régler en amont les questions de conflictualité d'usage de l'espace public le soir, et permettent justement que nous puissions continuer à avoir une ville dans laquelle se développent à la fois la vie nocturne et le respect des uns et des autres.

De plus, le Collectif permet des accompagnements spécifiques en matière de prévention des conduites à risque dans la lutte contre les discriminations, mais aussi dans la réduction des nuisances sonores.

C'est pourquoi je vous propose de bien vouloir voter une subvention de 35.000 euros à l'association du "Collectif Culture Bar-Bars", pour développer ses activités parisiennes en 2023. Nous pourrons aller gaiement chanter dans un bar ce soir.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - C'était un très beau slam, Monsieur HOCQUARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 78.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2023, DAC 78).

2023 DAE 107 - Adhésion à l'association "Acteurs du tourisme durable".

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAE 107 : adhésion à l'association "Acteurs du tourisme durable".

La parole est à M. BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

"Qui veut voyager protège le climat", disait Frédéric HOCQUARD avant la pause déjeuner, au sujet de la réduction du nombre de vols aériens sur la Capitale.

Voilà un message que nous devrions continuer d'adresser avec engagement et fermeté aux acteurs du tourisme. C'est d'ailleurs tout le sens du travail engagé ces derniers mois par la majorité, et nous devons le poursuivre.

Sortir du tourisme de masse est un enjeu essentiel pour notre ville, essentiel pour le climat, changer de modèle, s'adapter, valoriser les patrimoines locaux, encourager les déplacements en transports en commun, en train, en train de nuit, réduire, voire interdire le recours aux cars de tourisme, devenir partie prenante de la consommation responsable, voilà quelques enjeux structurants qu'il faut absolument partager avec les acteurs du tourisme.

Ces acteurs ont un rôle essentiel dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ils sont par ailleurs en première ligne pour montrer l'exemple. Nous avons besoin de trouver toujours plus de relais pour transmettre le message et pour favoriser l'action de la Ville.

L'adhésion à l'association des "Acteurs du tourisme durable" fait donc totalement sens pour la Ville de Paris, et nous voterons pour ce projet de délibération.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BADINA-SERPETTE.

Je donne la parole à M. Jack-Yves BOHBOT pour cinq minutes.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le tourisme, cela a été dit, constitue un véritable savoir-faire parisien. Par son patrimoine et le dynamisme des acteurs, il est un pan essentiel de notre économie, et comme toutes les activités, il doit effectivement intégrer la notion de durabilité.

Nous approuvons ainsi ce projet de délibération par lequel la Ville de Paris adhère cette année à l'association "Acteurs du tourisme durable". Ce réseau, cette plateforme offre, comme vous l'énoncez dans l'exposé des motifs, des outils innovants et des exemples d'actions concrètes pour rendre l'activité touristique plus responsable, en intégrant les principes du développement durable dans sa gestion stratégique et opérationnelle.

Je note que le Comité régional du tourisme d'Ile-de-France est membre de cette structure, comme le réseau national A.D.N. Tourisme. Nous aurons bien sûr l'occasion de faire un point sur ce sujet du tourisme durable deux ans après les Assises du tourisme durable le 14 juin 2023, à l'Académie du Climat.

De son côté, la Région Ile-de-France contribue à cette démarche vertueuse en organisant aujourd'hui une matinée sur les enjeux du tourisme et les nouveaux modèles du tourisme permettant la relance de son activité à la suite de la crise de la pandémie, le développement d'une offre touristique durable en adoptant des modes de fonctionnement plus sobres en énergie.

Permettez-moi une remarque pour alimenter ce futur débat. Je ressens en effet une inquiétude chez les acteurs et les professionnels du tourisme à Paris.

L'enjeu, je le rappelais en préambule, est de taille, puisque l'économie du tourisme est le premier secteur d'activité économique en termes d'emplois et de richesses produites dans notre ville.

Je crois qu'il faut, Monsieur le Maire, se garder d'un discours parfois trop idéologique et d'objectifs difficilement compris par la profession.

Oui, Paris doit rester la première destination au monde. Oui, elle doit améliorer ses pratiques, mais gardons-nous de tuer la poule aux œufs d'or avec un discours trop idéologique et éloigné de la réalité du terrain. La mobilité, à

l'intérieur même de notre ville, incarne ce point, les piétonisations, restrictions de circulation fragilisent les commerces.

La sécurité, la propreté, on a vu récemment des touristes chinois agressés sur l'autoroute qui les menait à Paris. D'une manière générale, la durabilité environnementale passe aussi par la durabilité économique.

Nous devons accompagner les acteurs, les écouter et soutenir une transformation progressive et soutenable qui ne met pas en péril le commerce, mais fait de sa responsabilité environnementale et sociale un atout pour lui et pour notre Capitale.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOHBOT.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci. Au-delà de ce soutien à l'association des "Acteurs du tourisme durable", quelques mots puisque, Monsieur BOHBOT, vous m'avez interpellé sur les questions de tourisme.

Sachez, je l'ai rappelé ce matin, que la question du tourisme est une question importante à Paris, je l'ai dit ce matin dans la réponse au vœu. C'est aussi 13 % de l'emploi. Ce ne sont pas seulement des questions économiques, mais aussi des questions de travail pour les Parisiennes et Parisiens.

La deuxième chose, c'est qu'en même temps, je dirais d'une certaine manière, les chiffres de l'ADEME, quand on parle de tourisme durable, de transition climatique par exemple, dans ce domaine-là, le tourisme en France c'est 7 % du PIB et 11 % des émissions de gaz à effet de serre. Il y a un effort à faire de ce point de vue là si à un moment donné on veut travailler sur les questions de durabilité dans le tourisme.

La troisième chose importante à dire aussi de ce point de vue, si nous voulons continuer à garder les dynamiques touristiques, il faut justement être pragmatique et pas idéologique.

Nous avons besoin d'un tourisme qui s'adapte, on a commencé à le voir sur la question d'Airbnb depuis un certain nombre d'années. Nous avons besoin d'un tourisme qui s'adapte, qui permet de se loger ici et que les touristes puissent continuer à venir.

Nous avons besoin d'un tourisme qui s'adapte sur les questions de transport.

Nous avons besoin d'un tourisme qui puisse s'adapter sur les questions de surtourisme à certains endroits. J'étais la semaine dernière au conseil de quartier de Montmartre, à rencontrer les habitants, à l'invitation des élus du conseil de quartier de Montmartre, vous avez un sentiment de la part des habitants de Montmartre qu'il y a effectivement beaucoup de touristes, certains disent trop, ce n'est pas ce que je dis, moi, mais certains disent beaucoup de touristes à Montmartre, et disent, comment faire pour pouvoir mieux réguler, mieux travailler sur ces questions-là ?

D'un côté, évidemment, on peut dire un certain nombre de choses, et de l'autre côté, il faut s'appuyer sur les expertises qui se trouvent justement au niveau du tourisme et au niveau de la transformation, de la mutation, de la bifurcation du tourisme pour un tourisme plus durable.

C'est l'objet de l'association les "Acteurs du tourisme durable", c'est pour cela que l'on réitère notre adhésion à cette association. Au-delà de cela, c'est aussi pour pouvoir s'appuyer sur le savoir-faire, le savoir-faire qui a été mis en place dans d'autres villes, dans d'autres capitales, de manière que justement nous continuions et que Paris continue à rester une ville qui soit en dynamique sur le plan touristique.

Une ville pas simplement qui rayonne, mais aussi qui, par rapport à ce qu'elle renvoie, la manière dont le tourisme s'organise chez elle, donne des signaux par rapport à la manière dont à l'échelle de la France, à une échelle planétaire, tout le monde regarde Paris et beaucoup de gens vont encore plus regarder Paris, parce que nous allons accueillir les Jeux olympiques, nous sommes capables de construire un tourisme de quatrième génération.

Après le tourisme de masse de l'après-guerre, mais qui a aussi eu son pendant notamment avec tous les dégâts climatiques qu'il a pu entraîner, nous devons construire un tourisme qui continue à être un tourisme populaire, on doit pouvoir continuer à voyager, mais on ne peut pas continuer à voyager en dégradant la planète, en ne respectant pas le climat, et on ne peut pas continuer, si l'on parle simplement de Paris, à continuer d'avoir un tourisme qui ne soit pas respectueux de ses habitants.

Voilà quelques mots. Au-delà de cela, je suis moins inquiet que vous parce qu'à l'issue du Covid, nous avons retrouvé en 2022 et en 2023 les niveaux du tourisme que nous avions avant le Covid. Notamment, Paul SIMONDON qui est là nous l'a fait remarquer, sur les questions budgétaires, nous avons aussi retrouvé les niveaux de taxe de séjour.

C'est important aussi, parce que même si la taxe de séjour n'est évidemment pas suffisante par rapport à ce qu'elle pourrait être, c'est aussi à cet endroit-là que l'on voit que ce n'est pas simplement un retour des touristes,

mais aussi un retour des touristes sur le plan économique qui apporte à l'économie parisienne et apporte aussi à la Ville de ce point de vue là.

Je ne veux pas dire que les touristes sont une poule aux œufs d'or, mais à un moment donné, ce sont aussi des mécanismes de redistribution importants à cet endroit-là.

Evidemment, le 14 juin vous avez dit, mais je conclus, nous ferons une rencontre importante avec l'ensemble des acteurs du tourisme deux ans après les Assises du tourisme durable, à l'Académie du climat.

Cela permettra de faire le point, de voir où nous en sommes et de voir dans la suite de la mandature, car encore une fois je le rappelle, cette mandature du point de vue du tourisme est mise sous l'égide, sous l'idée de transformer le tourisme à Paris pour continuer à avoir une filière touristique dynamique, mais durable et écoresponsable.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur HOCQUARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 107.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 107).

2023 DAE 32 - Conventions et subventions (337.700 euros) pour dix structures engagées dans la transition de l'utilisation d'emballages à usage unique à l'utilisation d'emballages réemployables.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAE 32 : conventions et subventions pour 10 structures engagées dans la transition de l'utilisation d'emballages à usage unique à l'utilisation d'emballages réemployables.

La parole est à M. Mahor CHICHE, pour cinq minutes.

M. Mahor CHICHE. - Merci, Madame la Maire.

Océans, mers, rivières, fleuves, nous en rêvons tous. Aujourd'hui pourtant, 19 millions de tonnes de plastique arrivent chaque année dans les eaux de la planète. Il me semble que le désastre est annoncé. C'est pour cela que j'ai souhaité intervenir sur ce projet de délibération, car souvent on nous parle d'écologie virtuelle, on dénonce "Yes We Camp", on dénonce l'Académie du Climat, on minimise les effets dévastateurs du réchauffement climatique.

Pourtant, à travers ce projet de délibération, j'aimerais mettre en avant des avancées concrètes de l'écologie, de soutien à des structures engagées dans la transition de l'utilisation d'emballages à usage unique, type gobelets en plastique, à l'utilisation d'emballages réemployables.

Le défi est grand. On sait que lors des futurs Jeux olympiques et paralympiques, un parcours sans plastique à usage unique servira, est imaginé et sera un élément indispensable de la transition à venir.

Les plastiques à usage unique constituent plus de 60 % de la pollution marine. 24,4 milliards de particules de microplastique demeurent malgré tout dans les eaux de la planète.

Alors, ce projet de délibération qui paraît peut-être anodin me paraît un grand projet de délibération. Un projet de délibération qui mérite que vous lisiez les différents projets soutenus par la Ville de Paris, qui mérite que l'on s'arrête sur l'effort financier important qui est proposé.

Je voulais souligner un exemple, celui du 19e arrondissement avec le bassin de la Villette qui est devenu un spot du tourisme parisien, mais qui est surtout très fréquenté par les habitants et où depuis de nombreuses années les établissements de restaurants, cafés, avaient le souhait de faire mieux en termes de transition écologique, en termes de gestion des déchets au quotidien. Ils avaient cette idée d'"écocup". Grâce au label "Paris s'emballe pour le réemploi", une solution a été trouvée. D'abord, la solution financière évidemment, puisque faire de l'écologie coûte de l'argent.

Deuxième question, la question évidemment de la logistique, parce que vous imaginez bien qu'une trentaine d'établissements qui gère au quotidien une clientèle importante doit pouvoir laver, réutiliser ses ustensiles, ses produits, ses verres, ses gobelets, ses assiettes sans que cela n'entraîne des coûts trop importants et surtout que la logistique d'usage unique ne soit pas trop complexe.

C'est pour cela que ce projet de délibération est intéressant, parce qu'il met en lien les acteurs économiques de la Ville, ses cafés-restaurants, avec une association de l'économie sociale et solidaire, "Villette Emploi Service", qui a l'expérience, l'habitude de gérer ces questions de logistique et d'approvisionnement, et donc va pouvoir limiter la production de déchets, et va surtout favoriser le recours à l'usage unique tout en créant des emplois en insertion.

Ce sont 100.000 "écocups" par an qui vont être installés, distribués sur le bassin de la Villette. C'est un changement de masse fondamental dans un quartier important de la Ville de Paris. Ainsi, près de la moitié des établissements du bassin de la Villette vont en profiter.

L'économie sociale et solidaire, finalement, c'est assez simple, c'est faire de l'écologie en le couplant à une action sociale. C'est permettre aux acteurs économiques et de l'événementiel d'accélérer leur transition écologique et solidaire en la rendant pratique. C'est accomplir un grand pas pour la préservation des générations futures.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CHICHE.

Pour vous répondre, je donne la parole à Florentin LETISSIER.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher collègue pour votre plaidoyer pour l'économie sociale et solidaire, pour l'écologie des solutions aussi. Des solutions concrètes ici en l'occurrence pour sortir des emballages jetables qui polluent énormément.

Paris est une ville qui accueille chaque année énormément d'événements, plus d'une centaine, et s'ils génèrent des retombées économiques importantes, ils ont également des conséquences écologiques, notamment en termes de production de déchets.

Afin d'anticiper, voire de stimuler les futurs développements de la législation et assurer leur acceptabilité vis-à-vis des publics qu'ils rassemblent, les professionnels du secteur de l'événementiel se mobilisent de plus en plus pour mettre en place de bonnes pratiques pour gérer leurs déchets.

Nous avons décidé de les aider. C'est pour cela que nous avons lancé l'appel à projets "Paris s'emballe pour le réemploi", qui a été renouvelé cette année, il avait été lancé l'année dernière. Cette année, cet appel à projets est orienté vers le secteur de l'événementiel et vise à accélérer la transition de ce secteur vers l'utilisation de vaisselles et de contenants alimentaires réemployables pour les boissons et pour la restauration, en participant au financement d'actions nécessaires pour structurer à la fois l'offre et la demande, afin de permettre un réel passage à l'échelle des acteurs.

Le 27 mars 2023, le comité de sélection de cet appel à projets a désigné dans un premier temps 5 structures lauréates dont les projets devraient permettre d'éviter la production de déchets de 240.000 contenants à usage unique sur leurs 5 événements en 2023.

Ces 5 événements sont le festival de musique afro-américaine Aux Arts, les événements organisés par la péniche itinérante "Le Barboteur", les événements artistiques organisés par le collectif "M.U.", qui gère le lieu, la station Gare des Mines, le comité d'organisation des championnats du monde d'athlétisme paralympique 2023, et enfin le festival "We Love Green".

Le comité de sélection a ensuite également désigné 3 lauréats pour le deuxième axe de l'appel à projets, qui vise des apporteurs de solutions de réemploi des emballages. Notre soutien leur permettra ainsi de proposer des tarifs plus attractifs à leurs clients.

Il s'agit ici d'"Esprit Planète", de "Re-Uz", et de "Villette Emploi Service", acteur de l'insertion de l'économie sociale et solidaire dont vous avez parlé cher collègue.

Et puis, en plus du secteur événementiel, la Ville de Paris accompagne des associations dans leur passage à des contenants réemployables et dans la mise en place de systèmes de consigne. Là nous allons soutenir, grâce à ce projet de délibération, "Yes We Camp", et également l'"A.S.P.P." que vous connaissez toutes et tous, qui propose un service de restauration collective aux agents de la Ville de Paris, qui va pouvoir acquérir davantage de contenants réutilisables pour l'ensemble des points de vente à emporter de la Ville de Paris.

Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LETISSIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 32.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 32).

2023 DAE 91 - Budget participatif. - Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (546.000 euros) et adhésion (10.000 euros) en faveur de l'économie circulaire.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAE 91 : budget participatif. Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement, et adhésion en faveur de l'économie circulaire.

Je donne la parole à Mme Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la Ville de Paris s'investit fortement depuis plus de 10 ans pour une transition écologique et solidaire de notre Capitale. Une action indispensable pour permettre l'émergence d'une société sobre et durable.

Ce projet de délibération est l'occasion de souligner un projet qui vient de se lancer dans le 14e arrondissement sous l'impulsion de notre collègue Florentin LETISSIER, de la maire d'arrondissement ici présente, et de ma collègue Sinda MATMATI en charge de l'économie circulaire, car il vient soutenir notamment "Emmaüs Connect", association que vous devez toutes et tous bien connaître, qui au-delà des questions d'illectronisme travaille aussi sur les inégalités d'accès à l'équipement numérique.

Pour traiter ce problème, sans pour autant décupler l'impact écologique du numérique sur l'environnement, "Emmaüs Connect" a lancé il y a 3 ans la plateforme "La Collecte.tech". Elle fait le lien, avec cette plateforme, entre les entreprises donatrices de matériels, les structures capables de les reconditionner et les structures sociales pouvant en faire profiter leurs bénéficiaires. En 2022, "La Collecte.tech" a permis ainsi la redistribution solidaire de plus de 1.600 appareils.

S'appuyant sur cette expérience, "Emmaüs Connect" lance un nouveau projet de collecte directement auprès des citoyens et des citoyennes. En effet, il y aurait en France dans les foyers entre 40 à 80 millions de téléphones portables fonctionnels et des dizaines de millions d'ordinateurs en hibernation, qui pourraient être potentiellement réemployés alors qu'une minorité est réellement collectée chaque année.

La collecte numérique citoyenne prévoit ainsi à Paris l'ouverture de 3 sites de collecte, mais aussi une expérimentation de collectes massives de téléphones portables par voie postale en partenariat avec l'éco-organisme écologique auprès de tous les habitants et habitantes du 14e. 120.000 foyers vont ainsi avoir la possibilité de donner leurs vieux téléphones pour les recycler ou reconditionner, et les offrir à un public précaire.

Cette collecte citoyenne qui vient de démarrer, j'ai d'ailleurs reçu mon enveloppe à domicile il y a 3 semaines, s'accompagnera d'actions de sensibilisation. Avec ce projet, "Emmaüs Connect" prévoit aussi la collecte de 1.500 équipements dans Paris cette année et projette 15.000 en 2027.

"Emmaüs Connect" prévoit aussi la création de 2 postes cette première année, puis d'une dizaine d'ici 2027, et enfin la sensibilisation de 10.000 personnes rien que dans le 14e arrondissement.

Vous le voyez, ce projet a de nombreux impacts positifs, un impact écologique d'abord grâce à l'augmentation des taux de réemploi du matériel, mais également un impact social avec la création d'emplois, mais aussi la lutte contre les inégalités d'accès au numérique.

Nous espérons que cette expérimentation remportera le succès qu'elle mérite et nous permettra ensuite d'étendre ce dispositif à l'ensemble des arrondissements parisiens. Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame TONOLLI.

Pour vous répondre, je donne la parole à Florentin LETISSIER.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Mélody TONOLLI, d'avoir notamment parlé de l'expérimentation menée dans le 14e sur les téléphones portables. C'est l'économie circulaire.

C'est cette économie qui doit être au cœur de l'économie écologique dont nous avons besoin si on veut arriver à protéger notre planète. Cette économie de la réduction des déchets, du réemploi, de la réparation et du recyclage, ce sont chaque jour dans notre ville des milliers d'entreprises qui la font vivre et la font grandir.

J'ai à cœur, dans le cadre de ma délégation, d'accompagner les acteurs de l'économie sociale et solidaire dans le déploiement de pratiques plus circulaires, et ce projet de délibération en est la preuve.

Ce sont ici 13 structures de l'E.S.S. qui vont pouvoir, si vous le décidez, bénéficier d'un soutien économique de notre Ville en fonctionnement et en investissement, pour produire et agir en économie circulaire. Textile, jardinage, numérique, bâtiment, plusieurs filières sont concernées sans oublier évidemment le soutien aux ressourceries généralistes, qui proposent aux Parisiennes et aux Parisiens, dans leur quartier, à la fois de déposer les objets auxquels ils souhaitent donner une seconde vie et d'acheter les produits de seconde main.

J'en profite d'ailleurs pour saluer l'action du réseau francilien du réemploi avec lequel nous travaillons main dans la main à développer de nouvelles ressourceries, et qui va bénéficier lui aussi d'un soutien de notre part.

Aujourd'hui, mes chers collègues, ce sont près de 70 lieux de réemploi solidaires qui sont à Paris. C'est historique ! Ressourcerie généraliste, atelier de réparation vélos, "repair café", recyclerie spécialisée dans le sport, les livres, les produits pour bébé ou les équipements pour les étudiants, friperie, je pourrais continuer la liste. Cette économie écologique de grande proximité se développe fortement et nous devons poursuivre le mouvement.

Je voudrais également vous annoncer que nous soutiendrons, via ce projet de délibération, la deuxième édition de la Semaine des autres modes, organisée à l'automne prochain dans la continuité du succès de l'an dernier, qui avait été lancée avec enthousiasme à la Tour Eiffel.

La Semaine des autres modes mettra en avant des créateurs et des créatrices engagés, qui font du vêtement écologique. Défilés, portes ouvertes et débats permettront de montrer qu'il existe des alternatives joyeuses à la "fast fashion", qui partout sur notre planète exploite les travailleurs et les ressources naturelles.

Nous avons d'ailleurs inauguré il y a quelques semaines, la manufacture textile solidaire et circulaire Berlier dans le 13e arrondissement, nouveau haut lieu de la mode engagée dans notre ville et où la Semaine des autres modes fera également escale.

Enfin, ce projet de délibération permet à la Ville de poursuivre son adhésion à l'association du quartier des Deux Rives, pour poursuivre des actions d'écologie territoriale avec des acteurs publics et privés des rives de la Seine dans le 12e et le 13e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 91.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2023, DAE 91).

2023 DAE 104 - Subventions (940.500 euros), et avenant à la convention avec l'association "Paris Initiative Entreprise" (P.I.E.).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 104 : subventions et un avenant à la convention avec l'association "Paris Initiative Entreprise".

Je donne la parole à Mme Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Madame la Maire, mes chers collègues, notre majorité porte des ambitions importantes en matière de ville durable et solidaire. C'est précisément le cœur de notre projet.

Le nouveau P.L.U. bioclimatique que nous avons adopté lundi porte et illustre ces ambitions. Le présent projet de délibération DAE 104 m'offre l'occasion de souligner la réalisation par d'autres moyens de plusieurs de nos engagements, en particulier le développement de l'emploi, le développement de l'économie sociale et solidaire, et le développement des quartiers "politique de la ville" et en veille active.

Par ce projet, en effet, nous apportons une fois de plus notre contribution à l'action de l'association "Paris Initiative Entreprise" que la Ville a fondée il y a un peu plus de 20 ans avec la Caisse des dépôts et la Chambre de commerce et d'industrie, dans le but de soutenir la création et la consolidation des petites entreprises parisiennes.

Nous avons progressivement fait en sorte que cette action de soutien économique soit également un levier pour l'activité et l'emploi de proximité, pour l'entreprenariat à impact dans sa diversité, en réponse aux besoins de nos quartiers.

La récente crise sanitaire en 2020-2021 est d'ailleurs venue conforter le bien-fondé de cette orientation. Grâce à l'ensemble des outils financiers mobilisés par "Paris Initiative Entreprise", ce sont 2.428 emplois qui ont été créés ou consolidés en 2022. 53 % des créateurs d'entreprise sont en situation de précarité professionnelle, notamment des demandeurs d'emploi, 27 % des demandeurs d'emploi de longue durée, 26 % des salariés en rupture conventionnelle.

Parmi les entrepreneurs accompagnés, 59 % sont des femmes, 21 % des habitants issus des quartiers prioritaires "politique de la ville". Enfin, 35 % des entreprises financées ont un ancrage dans un quartier prioritaire.

Ce sont donc près de 2.500 emplois qui ont été créés ou consolidés, contribuant par là même au résultat de notre politique municipale de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

C'est pourquoi nous voterons avec enthousiasme en faveur de la subvention qui est proposée à cette association partenaire, au regard des objectifs qu'elle porte pour 2023, parmi lesquels l'objectif d'accueillir 1.500

nouveaux projets dont 200 en économie sociale et solidaire, 20 en alimentation durable, et au moins 15 % de projets ancrés dans les quartiers prioritaires "politique de la ville".

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Jean-Philippe DAVIAUD pour cinq minutes.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Madame la Maire.

Ma collègue Dominique KIELEMOËS a dit l'essentiel. Je voudrais simplement faire un focus peut-être sur le grand intérêt pour la Ville de Paris et pour ses entrepreneurs, de l'action de "P.I.E.". Un chiffre qui est assez éloquent, l'action de "P.I.E." contribue à assurer aux entreprises un taux de survie à cinq ans de 85 % au lieu de 61 % à l'échelle nationale, selon les chiffres de l'I.N.S.E.E.

On voit bien que l'accompagnement par "P.I.E.", dès le début de l'activité ou à un moment clé de l'activité des entreprises, est déterminant pour la survie de ces entreprises, ce qui est particulièrement important pour l'emploi, et évidemment pour l'activité économique de Paris et pour son attractivité parce qu'il en faut bien.

On doit sans doute cela d'abord au grand professionnalisme des salariés de "P.I.E.", qui connaissent parfaitement le tissu économique et savent parfaitement comment accompagner les entreprises.

Je soulignerai aussi la diversité des leviers que "P.I.E." peut actionner, puisque quelques-uns pour rappel : en 2022, il y a eu 273 prêts d'honneur pour un montant de 2,6 millions d'euros, c'est beaucoup ; 80 garanties France Active pour un montant de 2 millions d'euros ; 12 prêts sur les fonds Patient Ville de Paris, pour un montant de 885.000 euros ; et 13 prêts dépôts de garantie. Je ne vais pas vous abreuver de trop de chiffres, mais c'est pour montrer la diversité des modes d'action qui font que, quasiment quelle que soit l'activité que l'on souhaite entreprendre, on peut trouver auprès de "P.I.E." le soutien nécessaire.

Pour terminer, je peux témoigner dans le 18e arrondissement de nombreuses ouvertures de commerces et beaucoup dans des cas de reconversion qui sont accompagnées par "P.I.E.", qui permet de démarrer ces nouvelles activités dans d'excellentes conditions.

C'est pourquoi, en revenant aux premiers chiffres que je citais, avec des démarrages sécurisés et bien accompagnés, on arrive à avoir des entreprises qui perdurent.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour vos interventions.

Je donne à présent la parole à M. Florentin LETISSIER pour vous répondre.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, mes chers collègues, pour vos mots, pour "P.I.E." qui est vraiment un partenaire incontournable de la Ville de Paris pour développer l'économie engagée sur son territoire. Vous avez cité un certain nombre de chiffres, il y a toute une palette d'outils d'intervention : les prêts d'honneur, les garanties, les prêts fonds Patient, les dépôts de garantie, et les prêts participatifs. Cette palette d'outils permet de s'adapter finement aux besoins des entrepreneurs et entrepreneuses de Paris.

Vous avez insisté, à juste titre, sur un chiffre très important. Grâce à l'ensemble de ces outils mobilisés par "P.I.E.", ce sont 2.428 emplois qui ont été créés ou consolidés l'an dernier avec une action sur certains publics en particulier, les personnes en situation de précarité professionnelle, les demandeurs d'emploi, les femmes, les personnes aussi habitant en quartier populaire.

On voit bien qu'un travail très fin est fait pour créer de l'emploi qui a du sens, en particulier à destination des publics qui ont davantage peut-être de difficultés à trouver leur place sur le marché du travail tel qu'il fonctionne aujourd'hui.

Au global, les financements de "P.I.E." vont, pour environ la moitié, pour des T.P.E. et P.M.E., donc on est vraiment sur des entreprises très locales. Pour l'autre moitié, on est vraiment sur des structures de l'économie sociale et solidaire.

Aujourd'hui, cette association compte 27 collaborateurs et collaboratrices, qui font un formidable travail et c'est pour cela que l'on doit les accompagner en fonctionnement, et c'est l'objet d'une partie de ce projet de délibération. Aussi, évidemment, nous devons continuer de doter les outils financiers notamment le fonds prêt Patient qui permet aux acteurs de l'E.S.S. de bénéficier de crédits à taux 0 %, avec des échéances de remboursement beaucoup plus longues que celles du marché bancaire classique, et c'est grâce à ces outils de financement que l'E.S.S. peut continuer à se développer et à être si dynamique dans notre ville.

Et rappeler quand même qu'il y a une innovation aussi très forte du côté de "P.I.E.", nous avons soutenu l'an dernier la création du Paris Fonds E.S.S. porté par "P.I.E.", nous avons abondé ce fonds en tant que Ville de Paris.

Là nous sommes sur un outil tout à fait unique, sur un fonds d'investissement local, parce qu'on pense aussi qu'il faut aller vers une évolution de la manière dont on conçoit la finance. La finance est beaucoup vue comme

quelque chose de mondialisé et très global, il faut, si l'on veut développer l'économie à impact, qui a du sens, avoir une finance aujourd'hui qui est beaucoup plus locale, beaucoup plus proche de nos quartiers et c'est aussi ce que l'on travaille avec "P.I.E.".

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 104.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2023, DAE 104).

2023 DAE 106 - Subvention de fonctionnement (70.000 euros) et convention avec l'association "CoopCycle".

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAE 106 : subvention de fonctionnement et convention avec l'association "CoopCycle", et je donne la parole à Mme Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, on peut et on doit même être très fiers de notre Maison des coursiers. Alors que les plateformes capitalistes de travail créent et organisent la paupérisation des travailleurs, exploitent des jeunes éloignés de l'emploi, des travailleurs étrangers, parfois de plus en plus même sans papiers, dans des conditions indignes, alors qu'elles murmurent aux oreilles d'un gouvernement qui leur cède tout comme en témoignent les révélations des "Uber Files", la Ville de Paris, elle, a su prendre ses responsabilités.

On connaît la situation de ces travailleurs, on sait que certains d'entre eux travaillent jusqu'à 7 jours sur 7 parfois 15 heures par jour et même pas pour 1 euro la course parfois, on sait combien il y a une dégradation organisée des conditions de travail et de rémunération, qui a pour effet de tellement paupériser ces travailleurs qu'ils n'ont même pas de quoi, par leur travail, payer leur loyer ou se payer à manger.

On se souvient du patron des "Restos du Cœur" qui dénonçait le fait que l'on avait dans les files d'attente des centres de distribution alimentaire, des personnes qui viennent demander à manger avec leur sac de livraison encore sur le dos.

Et donc, à ce phénomène, à cette orchestration par les plateformes de la paupérisation, il a fallu réagir et la Ville l'a fait avec ce dispositif qu'est la Maison des coursiers. A la Maison des coursiers, on peut aller boire un café, on peut boire un thé, chauffer son repas au micro-ondes, manger à l'abri, s'asseoir autour d'une table ou sur un canapé, accéder aux sanitaires, recharger son téléphone, ou encore simplement échanger, discuter, ne plus se sentir seul, isolé.

La Maison des coursiers permet aussi de s'organiser collectivement. Y sont organisées des réunions syndicales, des manifestations, des opérations de sensibilisation, etc. A la Maison des coursiers, on trouve aussi une aide à la rédaction de C.V. et de lettres de motivation. On va aider aussi les travailleurs à identifier des emplois et des formations qui sont pertinents et résultat : la Maison des coursiers a reçu près de 700 personnes depuis son ouverture, il y a moins de deux ans, et a permis la signature de 38 vrais contrats de travail, dont la moitié en CDI.

La Maison des coursiers organise aussi des permanences syndicales pour aider les travailleurs à se saisir de leurs droits. Près de 300 dossiers de demande de requalification devant les conseils de prud'hommes ont été constitués.

Il y a aussi des permanences associatives qui permettent par ailleurs d'aider les travailleurs à avoir accès à leurs droits à la santé, à l'aide sociale, ou encore à la régularisation de leur situation administrative.

La Maison des coursiers, c'est donc un dispositif d'inclusion holistique qui répond aux besoins des livreurs, aux besoins d'urgence sociale, mais qui agit aussi à la source de l'exclusion, la plateforme, en aidant à la contester sinon à la faire vaciller.

Alors, merci à Florentin LETISSIER pour son soutien, merci aux services de la Ville qui nous ont appuyés, cette subvention va permettre d'assurer la pérennité de ce dispositif qui est presque victime de son succès. Merci aussi beaucoup à "CoopCycle" et à Kevin POPERL notamment pour ce sens si aigu de l'intérêt général, de la défense des travailleurs. Merci à Circé LIENART qui coordonne avec brio cette maison, et merci à la CNT-SO, à Sud, à la CGT, au CLAP, à Médecins du monde, au centre d'action sociale Cerise, à l'A.M.I., à toutes ces structures qui aident à faire de la Maison des coursiers un dispositif d'inclusion si novateur, si engagé, si efficace. Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Barbara GOMES.

Je donne, pour vous répondre, la parole à Florentin LETISSIER.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Barbara GOMES, pour vos mots. On connaît tous le statut précaire de ces travailleurs à vélo des plateformes, qui écument nos rues pour faire des livraisons à domicile, et donc la nécessité d'avoir des lieux d'accueil, des lieux de soutien.

Madame GOMES, votre engagement est fort sur ce sujet, il date de plusieurs années, on aurait presque pu coprésenter le projet de délibération d'ailleurs étant donné l'engagement qui est le vôtre.

Je ne vais pas être beaucoup plus long, simplement rappeler que cette Maison des coursiers a du succès. Alors, on peut évidemment y voir un signe négatif dans le sens où cela veut dire qu'il y a beaucoup de précarité, mais cela veut dire aussi que ce lieu d'accueil, d'accompagnement, est nécessaire et a vraiment du sens.

Depuis l'ouverture de la Maison des coursiers en septembre 2021, ce sont plus de 700 livreurs qui ont été accueillis, soit 20 en moyenne par jour, et parmi eux 519 ont été accompagnés dans leurs démarches de régularisation de leur situation. Il est également à noter que 40 livreurs ont trouvé un autre emploi, dont 20 en CDI.

Ce sont des chiffres positifs qui justifient que nous poursuivions notre soutien à l'association "CoopCycle" pour ce beau lieu. La subvention permettra de prendre en charge une partie du salaire d'une deuxième personne, puisque l'enjeu est de recruter une deuxième personne pour cette association. C'est la raison pour laquelle nous présentons ce projet de délibération, mes chers collègues, que je vous invite bien entendu à soutenir.

Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LETISSIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 106.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 106).

2023 DAE 22 - Marché aux puces de la porte de Clignancourt Django-Reinhardt (18e). - Attribution de la délégation de service public.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 22 : marché aux puces de la porte de Clignancourt.

La parole est à Mme Barbara GOMES à nouveau.

Mme Barbara GOMES. - C'est le moment où je parle beaucoup.

Merci, Madame la Maire, chers collègues, je vais être brève sur ce projet de délibération qui porte sur le renouvellement de la délégation de service public pour la gestion des puces de Clignancourt Django-Reinhardt.

Je ne reviendrai pas sur le candidat unique ou sur le groupe "WhatsApp" qu'il propose pour régler les problèmes d'organisation de l'espace et de gestion des conflits qui peut parfois laisser un peu dubitatif, je sais que la situation est complexe. Le risque sur le maintien de l'activité est avéré, alors seulement que l'urgence et le besoin de sauver les puces ne nous dispensent pas d'une extrême vigilance pour la suite.

Je vais surtout me concentrer sur la proposition de créer un système de livraison pour les puces. Outre le fait que cette proposition ne semble pas hyper "raccord" avec l'esprit même des puces, il faut peut-être souligner deux choses.

D'abord, sur la question des conditions de travail. Au regard de l'engagement de la Ville sur la lutte contre la précarité, on ne peut bien évidemment pas imaginer qu'on laissera faire un mode de livraison qui n'apporte pas de garantie en matière de droit social, et il semblerait d'ailleurs qu'une clause ait été intégrée en ce sens dans le cahier des charges, mais là encore la Ville devra faire preuve de la plus grande vigilance.

Puis, il y a une autre question qui est plutôt celle de la cohérence avec les programmes en cours. Je rappelle que pour améliorer la visibilité des commerçantes et des commerçants à Paris, et aussi lutter contre les grandes enseignes du type "Amazon" qui précarisent les travailleurs, qui mettent aussi nos commerçantes et nos commerçants dans une situation délicate, qui vont construire de gros entrepôts, etc., nous avons choisi à Paris de créer la plateforme "Acheter à Paris".

Le but est donc d'avoir une plateforme qui soit aussi sûre et facile d'utilisation que l'est "Amazon", mais qui soit au service des habitantes et des habitants et des commerçants et commerçantes à Paris. Nous nous interrogeons donc aussi sur l'utilité de créer une application à part qui soit dédiée aux puces.

On peut, en revanche, imaginer peut-être incorporer les puces dans la plateforme "Acheter à Paris". Ainsi on fait d'une pierre deux coups en conservant la cohérence du dispositif que l'on va mettre en place, et en s'assurant qu'en cas de livraison, le respect du droit du travail et la protection sociale soient au rendez-vous.

Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame GOMES.

Je donne la parole à Jean-Philippe DAVIAUD, pour cinq minutes.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Madame la Maire.

Un petit mot pour se satisfaire que cet appel à candidatures parvienne à son terme et qu'un délégataire puisse prendre la suite de ce marché aux puces… En fait, il se trouve que c'est le délégataire qui officiait déjà pour les trois années passées. Je me réjouis qu'il ait pu convaincre le service de la Ville de poursuivre son action, parce que la situation de ce plateau des puces et de l'environnement, cela a été évoqué à demi-mot par Barbara GOMES, est une situation complexe dont nous avons tous entendu parler.

Il était nécessaire qu'un professionnel qui en connaisse tous les aspects et qui ait le maximum d'outils pour pouvoir y faire face, puisse mener cette action de délégation de ce marché. C'est le cas de ce concessionnaire qui est bien connu des services de la Ville pour son professionnalisme.

Il a évoqué quelques sujets comme la livraison ou cette boucle "WhatsApp", je voudrais souligner simplement qu'il était demandé, et le concessionnaire a répondu, qu'il puisse y avoir un peu d'innovation dans la proposition de ce délégataire, pour s'adapter aussi aux nouvelles demandes de la clientèle, pour s'adapter aussi aux commerçants qui sont présents sur ce plateau, pour faciliter au maximum la vie, et les propositions qui ont été faites vont dans ce sens.

Je ne pense pas que la livraison se développe dans des proportions extrêmement importantes, puisque je suis assez d'accord que ce n'est pas tout à fait dans l'esprit des puces, mais dans un certain nombre de cas cela peut rendre service, donc pourquoi s'en priver. En tout état de cause, l'effort qui a été fait par ce délégataire pour répondre à de nouveaux besoins, à mon sens va plutôt dans le bon sens.

Par ailleurs, il a fait preuve de réels efforts pour répondre à la question du besoin de propreté, mon collègue Frédéric BADINA-SERPETTE y reviendra, mais aussi aux questions de sécurité et d'organisation du marché. Je pense que c'est un bon choix et je précise d'ailleurs qu'il va y avoir assez prochainement un appel à candidatures pour des aspects de restauration sur ce plateau. L'idée a été de remplacer des départs, mais aussi de développer un peu cet aspect-là et je pense que ce sont des directions qui sont prises là utiles pour les commerçants, utiles pour les clients, et utiles pour ce site si particulier à la frontière du 18e et de Saint-Ouen.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DAVIAUD.

Je donne à présent la parole à M. Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, quelques mots sur ce projet de délibération qui nous propose d'entériner le choix du délégataire pour le plateau forain Django-Reinhardt de la porte de Clignancourt.

Jean-Philippe l'a dit et Barbara aussi, c'est un sujet complexe, cela fait longtemps que la mairie du 18e cherche des solutions pour entretenir différemment, occuper différemment. Je me souviens d'ailleurs que sous le mandat précédent, Afaf GABELOTAUD, dans ses fonctions au commerce, avait proposé et mis en place une série de "food trucks" installés sur le site, cela avait plus ou moins bien marché.

On voit quand même que dans la réponse aujourd'hui formulée par le délégataire, qui était le même qu'auparavant, il y a une série d'innovations. C'est un délégataire qui tient compte des enjeux, qui a suivi le cahier des charges pour lequel on a été vigilant et on a posé beaucoup de contraintes et d'éléments qui nous paraissaient importants à prendre en compte dans cette nouvelle délégation.

En ce qui me concerne, je suis élu à la propreté sur le secteur, comme vous le savez, je retiens qu'il y a un investissement très important sur les moyens qui vont être mis par le délégataire, ce n'est pas courant, donc je le salue. Il y a notamment l'achat d'un matériel dédié pour collecter et entretenir l'espace public, ce qui va nous permettre de mieux coordonner l'entretien du secteur, c'est très important.

Je voudrais enfin revenir sur quelque chose qui a été évoqué très rapidement par Barbara, c'est hélas le fait que sur ce type de marché public, nous ayons encore et toujours les mêmes qui candidatent. Cela ne veut pas dire que ce sont forcément les moins bons, au contraire ils sont plutôt bons, mais cela serait peut-être bien aussi qu'on arrive à faire en sorte qu'il y ait plus d'acteurs sur le marché, ou alors que l'on se pose à la Ville les bonnes questions, quitte à imaginer un jour reprendre en régie ce type de marché et développer une compétence spécifique.

Ce serait certainement un peu plus coûteux, mais au moins cela nous permettrait de coordonner plus naturellement l'ensemble des actions et peut-être aussi de tirer un certain nombre de politiques publiques,

notamment en matière de réemploi, d'économie sociale et solidaire, mais aussi de lutte contre la surproduction de déchets qui est un élément très important.

En ce qui concerne ce plateau forain tout particulièrement, parce qu'on parle de marché aux puces, cela reste aussi un plateau forain, il y a une surproduction de déchets à l'issue de ces journées sur le plateau forain, et cela commence à poser un peu problème.

J'espère, et on y sera vigilant avec Jean-Philippe, que l'on pourra commencer à travailler un peu mieux sur ces éléments et que l'on travaillera intelligemment avec ce futur délégataire.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BADINA-SERPETTE.

Pour vous répondre, je donne la parole à Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je tenais tout d'abord à excuser Olivia POLSKI, qui ne pouvait être présente cet après-midi et ne pouvait donc rapporter sur ce projet de délibération, je vais m'efforcer de faire au mieux.

Le marché aux puces Clignancourt Django-Reinhardt attire à chacune de ses tenues des milliers de clients, notamment des familles du 18e arrondissement, du Nord-est parisien et de communes avoisinantes. Les puces offrent depuis des décennies l'occasion de chiner les bonnes affaires, mais aussi de maîtriser les budgets impactés par l'inflation des prix.

À l'instar des autres marchés parisiens, celui de Clignancourt est également géré par une délégation de service public, par praticité. Celle-ci prenant fin le 25 juillet prochain, une procédure de renouvellement a été initiée en juillet 2022 et vous l'avez dit, un seul dossier de candidature, celui de la SOMAREP, a été déposé.

Nous savons à quel point il est difficile de trouver des candidats pour ce genre de prestations, on le sait sur d'autres marchés, que ce soient les marchés alimentaires ou encore des marchés couverts.

Celui-ci a fait ensuite parvenir son offre dans les délais requis. Conformément à la procédure habituelle, des négociations ont été menées par nos services avec le candidat, qui a déposé une offre finale répondant aux attentes de la Ville.

De manière classique, le délégataire aura pour mission la gestion, l'entretien et l'organisation du marché aux puces. Il procédera, sous le contrôle de la Ville et selon les dispositions réglementaires, au recrutement et à l'installation des commerçants. Il assurera la politique de communication et d'animation du marché, du moins un certain nombre d'innovations aussi. Il veillera à maintenir un site propre tout au long des jours de tenue.

Je tiens à saluer les adjoints Frédéric BADINA-SERPETTE et Jean-Philippe DAVIAUD pour le travail qui a été mené auprès de ce délégataire, pour procéder au mieux à une tenue de ce marché qui soit le plus correct possible. Je conviens que c'est un marché qui n'est pas simple.

Nous veillerons à ce que cette nouvelle délégation serve à redynamiser et diversifier le marché. Nous avons demandé au délégataire de mieux valoriser le site du plateau, en réorganisant les allées de circulation. Des bâches signalétiques seront installées sur plusieurs endroits du plateau pour rendre plus lisibles les stands situés en deuxième et troisième allées, et orienter différemment la clientèle vers de nouvelles contre-allées. Il devra également sensibiliser les commerçants sur la fin de l'utilisation du plastique à usage unique et la valorisation des cartons collectés.

Un mot bien sûr sur les enjeux de sécurité : 4 agents de prévention seront présents lors des trois tenues de marché, afin de garantir la sécurité des clients et des commerçants, en lien avec la police municipale et la police nationale.

Enfin, nous veillerons au strict respect du droit du travail des prestataires avec lesquels le délégataire conclura un partenariat dans le cadre de son projet de livraison à domicile, que vous avez cité, Madame GOMES. Livraison qui sera effectuée, je le précise, entièrement à vélo.

J'espère avoir répondu à quelques-unes de vos questions sur les enjeux de ce projet de délibération et je vous invite à l'approuver.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame GABELOTAUD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 22.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2023, DAE 22).

2023 DAE 99 - Subventions (75.500 euros) à quinze associations dans le domaine du "design", la mode et des métiers d'art.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAE 99 : subventions à 15 associations dans le domaine du "design", de la mode et des métiers d'art.

La parole est à Mme Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, les associations de professionnels de la création font un travail précieux pour proposer aux Parisiens et Parisiennes, professionnels ou amateurs, des événements de qualité mettant en avant les métiers d'art, les artisans et artisanes, les créateurs et créatrices de Paris.

Nous avons la chance d'accueillir un de ces événements dans le 14e arrondissement grâce à l'association "C14 Paris", qui soutient et accompagne les jeunes artistes céramistes et œuvre pour faire admettre la céramique au sein de la scène artistique contemporaine.

L'association organise ainsi depuis 20 ans le salon de la céramique d'art contemporain. Le prochain salon aura lieu en octobre prochain à la mairie du 14e arrondissement et je vous y invite.

Cette intervention est aussi pour moi l'occasion de saluer Laurence CRESPIN, présidente de "C14 Paris", qui après de bons et loyaux services à la céramique va passer la main à un nouveau président que nous avons eu l'occasion de rencontrer il y a quelques jours avec la maire du 14e, afin d'évoquer les futurs projets de l'Association.

Cette intervention est également l'opportunité de dire à quel point nous sommes fiers, avec la maire du 14e, d'accueillir cet événement d'une grande qualité et au rayonnement international. Entièrement consacré à la sculpture céramique contemporaine, le Salon expose chaque année les œuvres de 30 artistes céramistes contemporains français et internationaux.

Radicalement orientée vers l'art contemporain, "C14 Paris" ambitionne avec cet événement de jouer un rôle décisif dans la reconnaissance des artistes céramistes par les institutions, les marchands et les collectionneurs d'art contemporain. Je crois que nous pouvons dire que cette ambition est aujourd'hui en partie atteinte, au regard du succès qu'a rencontré l'année dernière le salon de la céramique d'art contemporain.

Un succès qui s'inscrit plus largement dans une dynamique positive pour la céramique, qui revient sur le devant de la scène, car la céramique n'est désormais plus seulement perçue comme un art du passé. Longtemps jugée ringarde auraient dit certains, la céramique contemporaine se renouvelle depuis quelques années. Cet art exerce un nouveau sujet de fascination pour les artistes et c'est tant mieux, qui jouent avec ses infinies possibilités, créant des œuvres variées et nous montrant un panorama large des possibilités de ce médium.

Un engouement qui se retrouve auprès des professionnels, mais aussi des amateurs qui sont plus nombreux évoluant autour de la céramique, mais aussi plus nombreux et plus nombreuses dans nos cours municipaux et nos ateliers artistiques.

Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame TONOLLI.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Paris ne serait pas la capitale de la création sans les nombreux professionnels de la mode, du "design" et des métiers d'art présents sur son territoire. A travers l'action du Bureau du "design", de la mode et des métiers d'art, dont je salue le travail conséquent, la Ville de Paris accompagne et apporte sa pierre au développement des petites et moyennes entreprises, et des créateurs.

Ce bureau soutient également des associations engagées et passionnées, qui permettent aux Franciliens et aux touristes de découvrir nos métiers de la création, mais aussi d'acquérir et offrir des objets fabriqués à Paris, vous en avez fait le témoignage, Madame TONOLLI.

Ces événements sont également l'occasion de créer des connexions tant économiques que créatives entre les acteurs de ces écosystèmes.

Le présent projet de délibération vous propose de soutenir à hauteur de 75.500 euros une quinzaine de projets représentatifs de la diversité des métiers de la création à Paris, allant de l'artisanat d'art à la céramique, en passant par le "design", la mode éthique ou encore les bijoux parisiens.

Je veux également souligner le rôle important d'animation et de lien social dans les quartiers que jouent ces acteurs, notamment dans le nord-est parisien et autour de Belleville. Je vous propose donc de bien vouloir approuver ce projet de délibération.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame GABELOTAUD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 99.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 99).

2023 DU 64 - Prolongation sur 2023 de l'exonération des droits de voirie pour les commerces adjacents à la cathédrale Notre-Dame dont l'activité économique a souffert des conséquences de son incendie en avril 2019.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 64 : prolongation sur 2023 de l'exonération des droits de voirie pour les commerces adjacents à Notre-Dame de Paris.

La parole est à M. Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, je ne vais pas revenir sur la préservation du square Jean XXIII citée par mes collègues, notamment Aurélien VÉRON, Nelly GARNIER, et même par le maire de Paris Centre.

Je voudrais maintenant parler des droits de voirie et plus précisément aussi de la taxe foncière, car j'ai participé comme certains d'entre vous à la Commission départementale des valeurs locatives. Même si l'on ne peut pas dire tout ce qui s'est dit lors de cette commission, l'Etat, puisque l'Etat augmente les bases des valeurs locatives, voulait augmenter les bases des valeurs locatives autour de Notre-Dame, en se basant sur les loyers commerciaux précédents.

Avec plusieurs élus, on s'y est fortement opposés, et je tenais à le dire. Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BALADI.

Je donne à présent la parole à M. le Maire de Paris Centre, Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur BALADI, de votre soutien aux commerçants de Notre-Dame. Je rappelle concernant ce soutien, et c'est pour cela que j'interviens sur ce projet de délibération, que pour la cinquième année consécutive, notre Conseil de Paris accepte de voter cette exonération des droits de voirie pour les commerçants de Notre-Dame.

Elle est évidemment tout à fait justifiée, car depuis l'incendie, ceux-ci ont vu leur chiffre d'affaires fondre. Ils ont été impactés, et s'ils ne l'avaient pas été, ils l'auraient été par les manifestations durant le mouvement des Gilets jaunes. Ils ont ensuite été frappés de plein fouet par la crise sanitaire.

Cette exonération sera donc nécessaire jusqu'à la réouverture complète du site et jusqu'à la fin des travaux de la cathédrale, qui devraient s'achever, en tout cas pour une partie, ils ne seront jamais achevés évidemment, avec la réouverture de la cathédrale prévue en 2024.

C'est un vote important, qui représente l'abandon d'une créance importante puisque, cela n'a rien d'anodin, c'est une exonération qui représente un peu plus de 40.000 euros par an. Ce vote unanime, je crois, il l'a toujours été par le passé, j'espère qu'il le sera encore, est une marque de manifestation de soutien important aux commerçants.

D'ailleurs, nous les avions réunis quelques jours après l'incendie, deux jours plus tard, avec l'ensemble des partenaires, assurances, Etat, pour les soutenir. Il y a quelques instants, mon collègue DAVIAUD intervenait sur le projet de délibération DAE 104 et "Paris Initiative Entreprise" qui avait aussi soutenu, c'est le moment de le dire, vous voyez que tout cela est cohérent quand même, cette exonération fait partie du package de la Ville et je tiens à vous engager à la revoter chaque année.

Je veux dire aussi un mot sur les travaux de Notre-Dame, nous les faisons évidemment en concertation, et le président de l'association des commerçants de Notre-Dame était, à ma demande, dans le jury de Notre-Dame. Ils ne peuvent que se féliciter du projet en cours, et notamment du projet que j'ai évoqué et que j'aimerais voir sortir de terre avant même la réalisation du reste de l'embellissement du parvis de Notre-Dame, c'est celui de la rue du Cloître-Notre-Dame.

Je reviendrai ici pour soutenir la réalisation en avance de phase, en avance de projet de ce très beau traitement de la rue du Cloître-Notre-Dame, nous leur devons bien cela.

J'espère que l'établissement public et les services de la Ville pourront travailler en bonne intelligence, pour faire arriver ces travaux dès la fin de l'année ou dès le début de l'année prochaine.

Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur BALADI, de pointer notre vigilance, puisque je fais partie aussi de cette commission de réévaluation des valeurs locatives. Effectivement, c'est avec beaucoup de vigilance que nous regardons, point par point avec les spécificités de chaque quartier, et nous essayons de protéger au maximum nos commerces de proximité et nos petits commerces. Effectivement, ce travail est fait avec minutie et au-delà de nos débats ici même.

Mes chers collègues, depuis avril 2019 et l'incendie qui a touché la cathédrale Notre-Dame, les commerces environnants sont durement touchés. En effet, ils profitaient autrefois de l'attractivité touristique du lieu, or les travaux et la restriction des accès piétons ont largement affaibli la consommation dans les commerces des rues adjacentes.

Nous devons continuer à apporter notre soutien aux commerçants situés dans ce quartier emblématique de notre ville. Pour compenser la baisse de l'activité économique, nous avions voté, ces quatre dernières années, l'exonération de la totalité des droits de voirie pour les commerces se trouvant sur les voies adjacentes à Notre-Dame.

Si la situation aux alentours de la cathédrale a pu s'améliorer, je vous propose, au regard des difficultés que continuent de subir les commerçants, de prolonger cette exonération pour toute l'année 2023. Le montant des droits exonérés s'élève, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire de Paris Centre, à 45.000 euros et concerne précisément 22 commerces. Dans l'attente d'un avenir encore plus radieux qu'auparavant pour Notre-Dame et ses environs, la Ville de Paris continuera de se tenir aux côtés de ces commerçants.

Merci de bien vouloir approuver ce projet de délibération.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame GABELOTAUD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 64.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DU 64).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'ouverture d'un Burger King rue de Vaugirard.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 148 relatif à l'ouverture d'un Burger King rue de Vaugirard.

La parole est à Mme Catherine IBLED.

Mme Catherine IBLED. - Madame la Maire, mes chers collègues, j'ai été saisie, par les habitantes et habitants du quartier Vaugirard, sur le projet d'ouverture d'une enseigne de restauration rapide au 286, rue de Vaugirard. Ils sont très inquiets et nombre d'entre eux se sont opposés à ce projet par le biais d'une pétition, qui ne vous aura certainement pas échappé.

Ce quartier familial et convivial dans lequel les habitants et habitantes aspirent à la tranquillité, à la diversité des commerces de proximité et de qualité, est inquiet. L'ouverture d'une enseigne de restauration rapide exposera les riverains à une multiplication des nuisances olfactives, sonores, mais aussi à l'émission de nombreux polluants. Une partie de ces nuisances sera générée par les nombreux scooters et vélos qui assurent, sur une large amplitude horaire, la vente à emporter et les livraisons.

Celles-ci seront assurées alors même que l'espace public environnant n'est pas du tout propice à l'implantation d'une activité de livraisons importantes. Ici, le trottoir est étroit, les infrastructures de stationnement sont dangereuses, puisque situées au milieu de la chaussée, et il y a une piste cyclable à double sens, qui ne doit donc pas être obstruée.

L'affectation d'un local commercial est régie par les principes de liberté du commerce et de libre entreprise. C'est heureux, et nous en avons besoin. Cependant, la Ville de Paris doit s'engager dans une politique volontariste en faveur de l'implantation de commerces conformes aux objectifs d'alimentation durable, de santé publique, de développement des circuits courts ou encore de productions locales de qualité.

Cet engagement est d'autant plus crucial que depuis 1975, selon l'O.M.S., le nombre de cas d'obésité a presque triplé à l'échelle planétaire, et selon une étude de l'Inserm de février 2023, l'obésité en France toucherait 17 % des Français, mettant ces personnes en danger. Il est donc nécessaire de défendre une alimentation saine et durable pour tous les enfants.

Il est nécessaire également de préserver la beauté et l'identité architecturales de Paris, on en parlait tout à l'heure avec la niche de Mme LECOUTURIER. Ici, nous avons une façade de style Art déco.

Nous demandons donc une concertation entre la Ville, la mairie d'arrondissement, les habitants, les propriétaires du fonds de commerce, et les représentants du groupe BERTRAND, qui possède d'autres enseignes que de la restauration rapide. Enseignes qui seraient peut-être plus appropriées sur ce site situé rue de Vaugirard.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame IBLED.

Pour vous répondre, je donne la parole à Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Chers collègues, nous avions, vous vous en souvenez, adopté unanimement un vœu au Conseil de mars dernier, marquant notre opposition à l'installation d'un Burger King dans le 20e arrondissement, à proximité du cimetière du Père-Lachaise.

Je profite donc de ce vœu pour dire que notre mobilisation sur le sujet continue, puisque nous avons prononcé un sursis à statuer sur le permis de construire, qui n'a pas fait pour l'instant l'objet d'un recours de la part de cette enseigne.

Nos agents de la Direction de l'Urbanisme se sont aussi rendus sur place et n'ont pas constaté de travaux, le cas échéant ils verbaliseront.

Pour revenir maintenant sur la rue de Vaugirard, naturellement l'emplacement visé par cette grande chaîne de restauration rapide pose des questions que vous énoncez dans votre vœu. Il nourrit également les inquiétudes de riverains : la création de nuisances olfactives, et des problématiques de suroccupation régulière et parfois anarchique de l'espace public, que les opérateurs de "quick commerce" ne sont pas parvenus à résoudre.

La présence à quelques centaines de mètres de cette adresse de deux autres grandes enseignes que tout le monde connaît montre aussi que cette offre existe déjà pour les consommateurs qui souhaiteraient s'y rendre.

J'émettrai donc un avis favorable à votre vœu, en proposant même d'organiser, avec M. le Maire s'il le souhaite, une rencontre avec les propriétaires du fonds de commerce et le groupe BERTRAND.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame GABELOTAUD.

Avant de mettre le vœu aux voix, j'ai deux explications de vote. Une de Florian SITBON et une autre d'Aminata NIAKATÉ. Je donne la parole à Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, non, je ne vais pas être long, mais je vais effectivement abonder dans le même sens, évidemment comme je l'ai fait au conseil d'arrondissement. C'est cohérent d'ailleurs avec la position qui avait été défendue par le maire du 20e dans cette Assemblée et que l'on avait votée unanimement.

La situation en plus de cet emplacement-là, particulier, c'est juste devant la nouvelle piste cyclable de la rue Vaugirard, il y a peu de place sur le trottoir, donc clairement les nuisances seraient réelles.

Je rappelle aussi que dans le 15e comme dans d'autres endroits, dans le bas de la rue du Commerce, le groupe BERTRAND voulait déjà implanter un Burger King. Par le dialogue, on a réussi à le convaincre d'implanter plutôt l'enseigne Au Bureau, qui fait partie également de ce groupe, qui marche très bien et ne crée aucune nuisance dans le 15e.

Evidemment, j'abonde dans votre sens, et évidemment je pense que ce serait une bonne chose que l'on puisse, par le dialogue puisqu'il y a la liberté de commerce, leur demander de revoir ce projet. Je voulais exprimer ce point de vue là de la part des élus de gauche du 15e.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SITBON.

Je donne la parole à Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, un nouveau "fast-food" au cœur du 15e, non merci, j'ai envie de vous dire. La perspective de l'arrivée d'un Burger King rue de Vaugirard est une très mauvaise nouvelle. Ce type de restauration est l'archétype parfait du modèle de production et de consommation délétères dans lequel nous vivons et dont nous devons impérativement sortir.

Burger King roi de la déforestation, c'est ainsi que pointait du doigt un certain nombre d'O.N.G. le rôle de la chaîne américaine de "fast-food" et son manque d'exigence vis-à-vis de ses fournisseurs, responsables de la destruction vertigineuse des forêts d'Amérique du Sud.

Burger King, c'est la promotion de l'élevage intensif au mépris total de la condition animale, c'est la promotion de pratiques agricoles et industrielles dépassées, climaticides, polluantes et démesurément consommatrices d'eau.

Burger King, c'est le suremballage et des déchets produits à foison.

Burger King, c'est aussi synonyme d'une alimentation néfaste pour la santé, avec des produits transformés, riches en sucre, en graisse et en sel, autant de vecteurs de maladies liées à la malbouffe, et qui dit malbouffe au Nord dit famine au Sud.

L'arrivée de ce Burger King, c'est également la prolifération d'emplois à haute précarité et l'ubérisation de l'économie, avec des CDD et des temps partiels en nombre et des livreurs de plateformes payés une misère pour un travail de forcené.

L'arrivée de ce Burger King, c'est enfin une menace pour le cadre de vie, les petits commerces indépendants auxquels nous sommes attachés, tout particulièrement à l'heure de l'uniformisation des capitales.

Vous l'aurez compris, absolument rien ne va dans ce projet. Les écologistes sont totalement opposés à l'ouverture d'un énième "fast-food" dans le 15e, et nous voterons donc bien volontiers le vœu du GIP.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame NIAKATÉ.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 148 du groupe "Indépendants et Progressistes", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté quasiment à l'unanimité. (2023, V. 86).

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes" relatif à l'évaluation du coût de ramassage des ordures ménagères.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le vœu n° 149 relatif à l'évaluation du coût de ramassage des ordures ménagères.

Je donne la parole à Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, pendant trois semaines, certains éboueurs de la Ville de Paris ont exercé leur droit de grève. Face aux tonnes de déchets qui s'accumulaient, de nombreux commerçants se sont organisés en faisant appel à des prestataires privés, un coût nécessaire pour maintenir accessibles leurs commerces, mais qui s'est ajouté aux lourdes pertes en termes de chiffre d'affaires auxquelles ils ont dû faire face.

Dès lors, ce vœu a deux objets. Le premier, connaître le coût de la grève à travers d'une part, le nombre de jours de grève, et d'autre part, le coût du recours à des services de ramassage privés.

Le second, étudier la possibilité d'une exonération des droits de voirie pour les commerçants parisiens dont l'activité a été lourdement affectée, et qui ont dû engager un certain nombre de frais.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame GATEL.

Pour vous répondre, je donne la parole à Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, permettez-moi de remercier Mme GATEL pour son vœu qui nous permet, nous Exécutif parisien et majorité de gauche à ce Conseil, de redire notre totale opposition à cette réforme des retraites socialement injuste et menée dans l'absence de dialogue social et démocratique, ce qui a été annoncé par les élus de tous bords, les syndicats et par nos concitoyens dans nos rues durant des mois, et hier encore pour la quatorzième fois.

Pour vous répondre, les dépenses liées aux prestations de nettoyage en amont et à la suite des manifestations pour la remise en état de l'espace public sont estimées à 1,6 million d'euros. Le coût pour toutes les collectivités couvertes par le SYCTOM a été estimé, par ses services, à 21 millions d'euros.

Cette grève et ses conséquences, notamment pour nos commerçants, c'est le résultat de l'obstination de vos amis, Madame GATEL. Vous rappelez très justement dans les considérants de votre vœu que le Code général des impôts et le Code de l'environnement prévoient que le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dite T.O.M., doit être fixé de manière qu'il ne procure pas des recettes disproportionnées par rapport au montant des dépenses visant à assurer ce service.

Je vous informe que la Maire de Paris a écrit à la Première Ministre, le 29 mars dernier, pour que le Gouvernement, qui est responsable de A à Z de la situation que nous avons traversée, compense les Parisiens et les

commerçants assujettis à la T.O.M., et qui ont supporté l'interruption du ramassage de leurs ordures devant chez eux.

Nous tenons ce courrier à votre disposition et nous vous invitons à plutôt vous tourner vers les responsables, les vrais responsables de cette situation.

Aussi, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu ou je serai contrainte d'y émettre un avis défavorable.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame GABELOTAUD.

Avant de soumettre le vœu au vote, j'ai une explication de vote de Mme Léa VASA.

Mme Léa VASA. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe "Les Ecologistes" s'opposera à ce vœu. D'abord, je tenais à dire que c'est vrai que les commerces ont souffert ces dernières années. La Ville n'a pas hésité à les soutenir quand ils subissaient des situations graves et qui n'étaient pas de leur fait.

Néanmoins, quitte à mettre les pieds dans le plat, je tiens à dire que les déchets, c'est nous qui les produisons, c'est chacun et chacune, et les commerçants, notamment les commerces de bouche, sont de très gros producteurs de déchets, notamment de déchets alimentaires.

Les commerces de bouche contribuent en payant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, mais plus de redevance spéciale, donc ils contribuent moins au financement du service public que ce qu'ils coûtent à ce service public.

Pourtant, les professionnels ont des obligations très strictes de tri de 5 flux de déchets. Pour beaucoup, ceux qui font à peu près 100 couverts, doivent aussi, depuis janvier 2023, faire collecter leurs déchets alimentaires eux-mêmes. C'est une obligation. En janvier prochain, tous les restaurateurs devront faire récolter leurs déchets alimentaires.

Il y a également de nombreuses solutions autour du zéro déchet, la réduction à la source des déchets, les accompagnements de la C.C.I. et de la Ville qui sont proposés. C'est plutôt vers ces solutions-là qu'il faut que l'on se tourne.

Mais sur le principe général, je crois que tout le monde approuve aussi dans cette Assemblée, le principe du pollueur-payeur, il faut que chacun soit en responsabilité sur la gestion de ses déchets.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame VASA.

Est-ce que le vœu est retiré, Madame GATEL ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 149 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 149 est donc rejeté.

2023 DAJ 8 - Communication de la liste des marchés conclus du 3 février 2023 au 20 avril 2023 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAJ 8 : communication de la liste des marchés conclus du 3 février 2023 au 20 avril 2023 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

Je donne la parole à M. Aurélien VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Présidente, mes chers collègues, c'est à travers ce genre de liste énumérant des appels d'offres que l'on découvre les budgets attribués à certaines institutions, dont une qui revient régulièrement, ce n'est pas de ma faute, ce n'est pas de mon fait, elles viennent à moi, c'est l'Académie du Climat.

Plusieurs budgets…

Mais admettez que je suis curieux et que je m'intéresse ! Il faut être pugnace dans la vie.

Il y a quatre gros budgets majeurs.

L'un de 3.000 euros sur une étude sur les panneaux photovoltaïques, cela me semble effectivement prometteur et intéressant.

Un deuxième de 16.000 euros sur le repositionnement stratégique et le territoire de marque de l'Académie du Climat. Là, je m'interroge et j'aimerais avoir des réponses sur à quoi cela sert, alors qu'elle vient d'ouvrir. Vous en êtes déjà à demander à des consultants le repositionnement stratégique, peut-être pour vous intéresser à la science, aux innovations dans le domaine climatique.

Une association l'"Ecole comestible", qui n'a même pas cinq ans d'existence, va recevoir 1 million d'euros pour éduquer les enfants à l'alimentation durable. L'association est sérieuse, elle est récente mais sérieuse, le projet est intéressant. Je comprends tout à fait que ce soit important d'apprendre à nos enfants, et je crois que c'est une priorité aujourd'hui, ce qu'est l'alimentation saine, les saveurs, les arômes. Plusieurs chefs d'ailleurs sont sponsors de cette "Ecole comestible".

Les 966.000 euros ont été votés pour les quatre années qui viennent, je serais quand même curieux d'avoir un petit détail : à quoi correspondent ces 966.000 euros ? Comment vous les dépensez ? Quels postes ? Combien d'enfants pourront avoir ces découvertes parce que c'est l'argent des Parisiens ?

Le deuxième atelier "Prise de parole", par contre m'interroge avec un avis un peu plus défavorable. Il est voté, l'argent sera dépensé, 594.000 euros.

600.000 euros d'argent des Parisiens sur quatre ans, "La relève bariolée", qui est une belle institution, mais qui n'a aucun rapport avec le climat. Avez-vous une explication, un détail des postes budgétaires pour que les Parisiens sachent où part leur argent ?

Je ne condamne pas ces associations, elles sont sérieuses, mais quand vous voyez leurs programmes et leurs bilans, on ne peut qu'avoir un avis intéressé, voire favorable.

Merci de vos indications, vos informations sur ces différentes subventions.

(M. Jacques BAUDRIER, adjoint, remplace Mme Anouch TORANIAN au fauteuil de la présidence).

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur VÉRON.

M. SIMONDON a la parole pour vous répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Aurélien VÉRON, j'ai eu peur d'être surpris sur le sujet, et finalement non.

Oui, effectivement, il y a régulièrement des marchés, mais par contre j'ai été surpris quand même par une forme d'ouverture dans ce que vous avez dit. Je veux essayer de vous rassurer, parce que les associations qui ont été sélectionnées sur ces marchés vont être utiles. Vous avez relevé qu'elles étaient compétentes et un secteur d'activité intéressant. Effectivement, elles vont proposer des ateliers ouverts aux petites Parisiennes et aux petits Parisiens, l'une sur l'alimentation durable, par exemple, avec des ateliers très importants.

Une autre, avec des ateliers de prise de parole en public, tout le monde ne peut pas avoir votre talent naturel, Monsieur VÉRON, et le climat a besoin de porte-parole, car face à lui, ce sont des intérêts et des blocages très nombreux qui se lèvent et sont puissants. Il faut donc effectivement des porte-parole.

Je comprends bien votre sujet avec l'Académie du Climat comme nouvel équipement que vous avez bien le droit, après tout, de contester. En tout cas, il est porté par notre majorité, il rencontre un très grand succès.

Je vous invite une nouvelle fois, je l'avais fait au dernier Conseil, à interroger aussi, au-delà des polémiques politiques, les enseignants et enseignantes, et les enfants qui se rendent en nombre à ces ateliers, pour voir ce qu'ils en pensent.

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci pour ces échanges pleins d'amabilité.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

2023 DAJ 17 - Engagement par la Maire de Paris, au nom et pour le compte de la Ville de Paris, de poursuites contre Pierre LISCIA, du chef de diffamation publique envers un corps constitué.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Nous pouvons passer à l'examen du projet de délibération DAJ 17 : engagement par la Maire de Paris, au nom et pour le compte de la Ville de Paris, de poursuites contre Pierre LISCIA, du chef de diffamation publique envers un corps constitué.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la honte et le dégoût, tels sont les mots qui me viennent à l'esprit quand je découvre, comme l'ensemble de nos collègues, les "fake news" de Pierre LISCIA concernant, je cite : "Les exhumations sauvages,

sépultures saccagées, cadavres dépouillés dans les cimetières parisiens, ce scandale que la Mairie de Paris voudrait enterrer".

Je ne reviendrai pas sur les pratiques habituelles de Pierre LISCIA, notamment sur les réseaux sociaux, elles sont connues de tous et rappelées dans les motifs du projet de délibération qui nous est soumis.

Avant toute chose, je voudrais rappeler, chers collègues, que dans nos débats parisiens, nous pouvons évidemment polémiquer, débattre, nous opposer, mais que là il ne s'agit en aucun cas de cela.

Il y a des limites à ne pas franchir, et en l'occurrence elles ont été franchies par M. LISCIA. Il y a des sujets que l'on ne peut pas instrumentaliser, et la mémoire de nos défunts en fait évidemment partie. Sur ces sujets, on ne peut pas se permettre de répandre de fausses informations, et la fin ne justifiera jamais les moyens.

Alors, non, M. LISCIA, quand on est un élu de la République comme lui, on ne peut pas relayer délibérément des propos mensongers sur le déroulement des exhumations, sans vérifier un seul instant la véracité des accusations.

Non, notamment quand on est un élu de la République, et en l'occurrence un des élus du Conseil régional de l'Ile-de-France, on ne peut pas diffuser de vidéos prises à la dérobée d'une opération funéraire, tronquant volontairement la réalité du travail effectué par les agents.

Permettez-moi d'ailleurs de réaffirmer ici le soutien de notre groupe aux agents municipaux, qui œuvrent avec rigueur, éthique et précision dans nos cimetières parisiens.

Je tiens aussi à saluer les positions très claires exprimées par le président du Consistoire, Joël MERGUI, le grand rabbin de France, Haïm KORSIA, pour témoigner de la réalité des pratiques funéraires à Paris.

Ils nous ont d'ailleurs fait part de la grande émotion de la communauté juive après les propos mensongers de Pierre LISCIA, puisqu'en l'occurrence ces propos concernaient plus particulièrement les tombes de personnes de confession juive.

Il y a dans notre Assemblée, ici au Conseil de Paris, des conseillers de Paris qui sont aussi des conseillers régionaux, et qui font partie de la même majorité que Pierre LISCIA au conseil régional. Je ne les associe en aucun cas aux "fake news" qui ont été répandues, mais nous aimerions aussi les entendre, qu'ils s'expriment pour se désolidariser de leur collègue et faire part de leur désapprobation par rapport à de telles pratiques.

Cela, je crois, honorerait l'ensemble de notre Assemblée.

J'aimerais…

J'aimerais aussi entendre une réaction autre que le silence de la part de la présidente de la Région, Valérie PÉCRESSE, sur ce sujet. Il n'est pas trop tard pour s'exprimer à la fois en soutien aux agents de la Ville de Paris et en condamnation de diffusion de fausses informations sur des sujets essentiels, parce que l'on touche à l'essentiel, et la diffusion de fausses nouvelles sur l'essentiel devrait nous conduire à faire front ensemble au nom de l'intérêt général, au nom de l'intérêt de notre Ville, et au nom aussi de la cohésion de toute notre société.

Alors, oui, il est du devoir de notre collectivité, du devoir de Paris d'engager des poursuites contre Pierre LISCIA. C'est la raison pour laquelle nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je m'inscris dans la continuité du président du groupe socialiste Rémi FÉRAUD, parce qu'il y a des choses que l'on ne peut pas laisser passer en politique, et on ne peut pas se taire. On ne peut pas rester silencieux lorsqu'à la fois des agents de la Ville de Paris, qui exercent quotidiennement dans nos cimetières, sont déshonorés, humiliés, attaqués et diffamés d'une telle manière sur les réseaux sociaux par un élu de la République.

Nous ne pouvons pas nous taire non plus quand il s'agit de cimetières, de défunts, quand il s'agit de parler de sépultures. Rémi FÉRAUD a évoqué notamment la communauté juive, qui est complètement impliquée dans cette affaire et qui est touchée par les propos de Pierre LISCIA.

Je voudrais aussi témoigner, comme l'a fait Rémi FÉRAUD, tout mon soutien aux familles, à la communauté juive, qui ont été choquées, heurtées par cette vidéo.

Et puis, nous allons voter ce projet de délibération et revenir sur cette façon de faire de la politique au niveau du caniveau, voire plus bas puisque là il s'agit de tombes. Une façon de faire de la politique qui ne nous honore pas et sur laquelle nous devons toutes et tous réagir, parce que ce sont évidemment les élus qui sont eux-mêmes ciblés, touchés, et c'est finalement ce qui participe à la défiance à la politique, aussi à ce que l'on appelle la "trumpisation", le populisme, etc., on en a beaucoup parlé pendant cette séance du Conseil de Paris.

Rappeler que Pierre LISCIA utilise pour de fausses informations des vidéos qui ont été postées il y a cinq ans sur YouTube par une autre personne, qui protestait à l'époque contre l'état du cimetière. Il y a trois ans par France 3,

qui avait réalisé un même sujet. Egalement, des vidéos d'exhumation du cimetière de Niort et non pas de Pantin et postées il y a cinq mois, sans mentionner les emprunts de ces vidéos dans sa vidéo.

Voilà ce que c'est une "fake news", c'est aller chercher ailleurs pour créer de la fausse information. D'ailleurs, il a reconnu lui-même que les images n'étaient pas illustrées.

C'est aussi nier, en attaquant le service public et les fonctionnaires, que certaines opérations ont été réalisées par des entreprises privées avec lesquelles la Ville de Paris était en conflit, notamment un marbrier.

C'est nier d'ailleurs, et surtout éviter d'attaquer justement quand le privé fait des fautes de ce style-là dans l'exercice de missions qui sont confiées par le public, et cela renforce d'ailleurs notre volonté à nous, communistes, que toutes ces actions restent en régie et soient maîtrisées publiquement et notamment par des fonctionnaires.

C'est aussi utiliser des images, et c'est là aussi le plus choquant, laissant entendre que les dépouilles ont été volées de leurs bijoux. Des images de colliers et de bagues déterrés, diffusées lors de propos qui n'ont rien à voir avec ce sujet et qui ont été postées il y a cinq ans sur YouTube, montrant les plus belles trouvailles en forêt par un chercheur de trésors à l'aide de son détecteur de métaux.

Voilà ce que c'est que de produire des "fake news" et cela, issu d'un conseiller régional. C'est totalement scandaleux.

Ces faits sont très graves, et nous espérons que par cette plainte, la justice se saisira de cela, mais aussi que l'ensemble des élus, comme l'a dit Rémi FÉRAUD, de tous bords politiques, se saisiront de cette manière de faire de la politique.

Evidemment, le groupe communiste votera ce projet de délibération et appelle l'ensemble des groupes à en faire de même.

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Des allégations graves et réitérées relatives au travail des fonctionnaires du cimetière de Pantin de la Ville de Paris doivent mener l'Exécutif municipal à agir, afin que toute la lumière soit faite sur ces déclarations et qu'elles ne restent pas sans conséquence.

Si elles étaient avérées ou non, si les faits rapportés par un responsable syndical ou des témoignages dans le rapport de l'Inspection générale ou encore dans le journal "Le Parisien" étaient vrais, des sanctions exemplaires devraient être prises pour un meilleur fonctionnement de la gestion du cimetière.

Si les faits rapportés étaient faux, la Ville pourrait immédiatement s'appuyer sur cet audit que j'ai réclamé, afin d'engager des poursuites et mettre fin de manière objective et transparente à une grave désinformation.

Il s'agit d'un sujet trop important pour polémiquer. Il nous appartient collectivement d'être responsables dans le respect des morts et de leurs familles. J'imagine leur légitime colère, elles méritent notre pleine et entière considération.

C'est pourquoi j'ai proposé, lorsque ces informations sont sorties dans la presse, que la Ville puisse engager un audit indépendant, afin d'établir de manière objective et sereine la réalité des faits, alors que la Ville est attaquée, et puisse prendre ainsi les bonnes décisions dans l'intérêt général.

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le sujet, on l'a entendu dans vos interventions, est grave, et avant tout je veux remercier les uns et les autres sur les différents bancs et dans tous les groupes de notre Assemblée, qui m'ont fait passer des messages de soutien, absolument scandalisés face aux mensonges devant lesquels nous sommes.

Oui, la Ville de Paris a décidé de porter plainte contre M. LISCIA. Les désaccords politiques que nous pouvons avoir, qui sont légitimes, y compris la vigilance de la part de l'opposition, ce qui est normal, n'autorisent pas tout, n'autorisent pas les mensonges, la manipulation et la diffamation.

La fabrication du mensonge, car nous sommes devant cela, en l'occurrence est absolument scandaleuse et c'est bien de cela qu'il s'agit. Elle est le fait, là, d'un élu de la République, un élu du Conseil régional d'Ile-de-France que certains ici croisent sur les bancs de cette Assemblée, d'une collectivité qui bien sûr est proche de nous, avec laquelle nous avons à travailler.

Je vais rester factuel, car il me semble qu'il faut être précis en la matière.

M. LISCIA a choisi de reprendre une histoire qui se trouvait dans la presse de caniveau, c'est son choix. Il a inséré des images plus anciennes ou d'un autre lieu, ou d'un autre contexte que celle d'une exhumation, puis des

images dérobées qui n'illustraient absolument pas les opérations funéraires qu'elles étaient censées illustrer, encore faut-il être assez spécialiste pour s'en rendre compte, jusqu'à, si le sujet était moins grave, on pourrait en sourire, des images trouvées sur YouTube par un chasseur de trésor intitulées : "les plus belles trouvailles de nos forêts". C'est bien cela qui a été mis dans la vidéo, la première et les suivantes.

Ce sont des techniques manipulatoires, on est donc face à un comportement de faussaire. Ce point devrait être suffisant pour délégitimer totalement celui qui utilise ces techniques et ce procédé de pseudo-alerte sur un problème.

Mais, ce n'est pas tout. Il a également choisi de propager des clichés antisémites, les tombes de personnes juives recèleraient donc des trésors. Il s'agit d'une image malheureusement ancienne, à l'origine de violences et de persécutions. Elle engage bien sûr un cliché monstrueux, "même morts, les Juifs sont riches", c'est bien cela le message derrière.

Que M. LISCIA choisisse de propager cela, quand bien même c'est pour dénoncer ce qui serait de l'indifférence de notre part, c'est bien sûr stupide, mais ce n'est pas si grave, c'est surtout totalement irresponsable.

Enfin, M. LISCIA a donné la parole à un agent qui était sous le coup d'une procédure disciplinaire parce que, oui, il y a effectivement des difficultés au cimetière de Pantin, c'est vrai. Il y a un an, il y a eu à son domicile le suicide malheureusement d'un agent de l'équipe du cimetière. C'est à ce moment-là que l'Inspection générale a été saisie, et c'est à ce moment-là, non pas deux mois après des pseudo-dénonciations mais il y a un an, que se sont révélés des faits de harcèlement, de propos injurieux, de comportements vexatoires systématiques à l'encontre de collègues.

Ce sont ces faits qui sont à l'origine de la sanction disciplinaire prononcée le 1er juin à l'encontre de l'agent, qui a donc été révoqué. Un de ses collègues a été suspendu pour une durée de 18 mois.

C'est bien cela la situation et venir, avec une telle sensibilité du domaine en question, propager, détourner des documents qui devraient être confidentiels, qui sont de cette inspection, en les détournant totalement dans leur contenu du propos qu'ont cherché à avoir les auteurs des témoignages, là aussi la technique est absolument scandaleuse.

Alors, des informations toujours plus fausses les unes que les autres et pour quoi, pour un ticket chez HANOUNA ? C'est cela l'objectif ? Mais à quel prix ? Parce qu'il y a bien des conséquences : des familles inquiètes, meurtries, qui nous sollicitent et on les comprend, elles ont le droit à la sérénité sur ce lieu où repose l'un de leurs proches. Des agents traînés dans la boue alors même qu'ils sortent, je l'ai expliqué, d'une période difficile pour cette équipe.

Oui, la Ville de Paris a été diffamée, elle et ses agents, il est donc légitime, à travers ce projet de délibération, de chercher à déposer cette plainte.

Ensuite, permettez-moi d'exprimer une nouvelle fois, bien sûr mon soutien aux familles parisiennes et notre engagement déterminé pour que les cimetières soient des lieux de recueillement digne et serein, et mon soutien aux agents des cimetières qui œuvrent pour le service public au quotidien, auprès des familles endeuillées.

Je remercie la Secrétaire générale, et à travers elle toute l'administration. La Secrétaire générale était présente ce matin même aux côtés de l'équipe de Pantin, à la fois pour soutenir les agents et bien sûr, vous pensez bien, comment pourrait-il en être autrement, Monsieur BOURNAZEL, nous avons vérifié chacun des éléments cités. Aucun signalement de vol, aucune plainte de vol depuis l'affaire de 2012, qui a été prise en charge et par la Ville et par la justice, vous le savez.

Moi-même je me rends régulièrement à Pantin et j'aurai à le refaire, mais j'avais pu le faire il y a deux ans en compagnie de Vincent BALADI, suite à une question légitime qu'il avait posée dans notre Conseil de manière respectueuse à la fois de la fonction d'un tel équipement et des agents chargés de le faire fonctionner, et nous avions pu ensemble aller à la rencontre de ces agents.

Je reste bien sûr dans cet esprit républicain, tout à fait disponible pour répondre aux questions. Il me semble important, pour tous les membres de notre Assemblée, d'être capable de dénoncer des agissements aussi mensongers, aussi graves, qui portent atteinte à l'image de notre Ville, surtout quand ils proviennent d'un élu de la République.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - La parole est à Rémi FÉRAUD, il y a une demande de scrutin public ?

M. Rémi FÉRAUD. - Oui, Monsieur le Maire, je pense que le sujet mérite qu'un scrutin public soit organisé pour que l'honneur de la Ville de Paris soit défendu par chacune et chacun de ses conseillers.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci beaucoup. Interruption de séance le temps d'organiser le vote.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-huit heures dix minutes, est reprise à dix-huit heures dix-huit minutes, sous la présidence de M. Jacques BAUDRIER, adjoint).

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Nous allons reprendre les travaux.

2023 DAJ 17 - Engagement par la Maire de Paris, au nom et pour le compte de la Ville de Paris, de poursuites contre Pierre LISCIA, du chef de diffamation publique envers un corps constitué (suite).

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Il y a donc un scrutin public sur le projet de délibération DAJ 17.

Retirez bien votre carte, et réintroduisez-la.

On recommence. Le scrutin est ouvert.

Vous pouvez réintroduire votre carte. Voilà, vous pouvez voter.

Pour ceux qui ont voté, vous revotez avec votre procuration si vous en avez une évidemment.

C'est bon ?

Ce n'est pas bon, Madame CARRÈRE-GÉE ?

Tout le monde a voté ?

On est bon ?

On arrête ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos, merci.

Allons-y, le résultat.

Le résultat du scrutin pour le projet de délibération DAJ 17 est donc de 128 voix pour, unanimité, merci et bravo.

Merci à toutes et à tous.

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité au scrutin public. (2023, DAJ 17).

(Voir le détail des votes annexe n° 30).

2023 DFA 12 - Mise à jour des tarifs de la taxe de séjour applicables au 1er janvier 2024.

Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à la taxe de séjour.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - On reprend les travaux avec le projet de délibération DFA 12 et le vœu n° 150 des groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen.

Le projet de délibération DFA 12 concerne la mise à jour des tarifs de la taxe de séjour applicables au 1er janvier 2024.

La parole est au président Rémi FÉRAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Chers collègues, j'aurai du mal sûrement à capter votre attention avec le sujet, mais ce vœu concerne la taxe de séjour qui s'applique aux hébergements de courte durée à titre onéreux dans notre ville.

Par définition, il me semble important de rappeler que ce dispositif est une recette de la Ville et que la taxe de séjour ne coûte rien ni à l'Etat ni aux Parisiens. Le sujet n'est pas nouveau, les parlementaires socialistes déposent chaque année à l'Assemblée nationale et au Sénat, des amendements au projet de loi de finances visant à modifier le calcul de la taxe de séjour pour le rendre à la fois plus contributif, plus juste et plus efficace.

Aujourd'hui, le produit de la taxe de séjour, c'est 95 millions d'euros de recettes de la Ville en 2022, qui ne suffisent même pas à couvrir la politique de tourisme de la Ville, au moment même où elle investit davantage pour un tourisme moins polluant et tourné vers l'avenir.

Force est de constater que l'inadéquation entre les tarifs de la taxe de séjour et les prix pratiqués par les hôteliers et autres hébergements touristiques, dont les plateformes touristiques comme Airbnb, demeure. A titre d'exemple, le prix de la nuitée dans les palaces parisiens varie de 500 à 20.000 euros, et le plafond de la taxe de séjour pour ces établissements de luxe est de 5 euros, soit entre 1 % et 0,025 % des prix de nuitées.

De nombreuses grandes villes et capitales ont mis en place une taxe de séjour proportionnelle, comme à Amsterdam où la taxe de séjour représente 7 % du prix de la nuitée, ou bien à Berlin où elle est de 5 %, ou encore à New York où elle avoisine les 15 %, car la loi de leur pays le permet.

L'explosion aussi ces dernières années des meublés de tourisme, avec l'apparition de nouveaux acteurs sur le marché, atteint une ampleur difficilement soutenable pour les habitants des villes les plus exposées dont Paris fait partie.

Or, la taxation des meublés touristiques est, de par la loi française, de la même catégorie que celle des palaces. Nous savons que la crise du logement à Paris est liée aussi à la disproportion entre l'offre et la demande de logement, dont le développement des meublés touristiques fait partie.

En effet, la multiplication des locations touristiques au détriment des locations longue durée diminue l'offre de location pour les habitants, cela est particulièrement vrai dans un certain nombre d'arrondissements, et je pense bien sûr à Paris Centre.

Par ailleurs, nous constatons et nous en parlons à chaque débat budgétaire, une érosion constante des ressources de la fiscalité locale liée aux réformes initiées par l'Etat, comme la suppression de la taxe professionnelle, de la taxe d'habitation, de la C.V.A.E. et j'en passe, ainsi que leur compensation non intégrale par l'Etat.

C'est la raison pour laquelle, avec ce vœu, nous demandons à nouveau que le Gouvernement établisse le montant de la taxe de séjour en fonction d'un pourcentage qui puisse aller de 0,5 à 5 % du prix de la nuitée, et non plus seulement un montant fixe.

Et enfin, qu'il rehausse le plafond de la taxe de séjour sur les hébergements en attente de classement ou sans classement, c'est-à-dire les meublés touristiques, mais aussi les palaces, à hauteur de 7 %.

C'est un vœu qui, s'il était mis en œuvre dans la loi, nous permettrait à la fois de lutter contre la crise du logement, de rendre des logements aux Parisiens, et de donner à la Ville de Paris des recettes nouvelles qui ne coûteraient rien, ni à l'Etat ni aux Parisiens.

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - La parole est à Mme Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, en matière de fiscalité, tout est toujours question de redistribution, et manifestement les palaces parisiens échappent encore à cette règle.

1.200 euros, c'est le prix moyen d'une nuit dans un palace à Paris. Pour un peu moins d'un S.M.I.C., vous paierez au maximum 5 euros de taxe de séjour. Cela devrait toutes et tous nous choquer.

Notre Capitale est devenue un eldorado fiscal, un véritable paradis pour les palaces. Cette disproportion manifeste entre le prix de la nuitée et le montant de la taxe l'atteste, et le cadre légal national ne nous aide pas à résorber ce décalage criant.

Si les établissements haut de gamme ont toute leur place à Paris bien entendu, plafonner le montant de la taxe de séjour à 5 euros et bientôt à 5,75 euros au 1er janvier 2024 est profondément inéquitable, tant pour les touristes que pour les hôteliers, et surtout cela prive la Ville de recettes supplémentaires. Recettes supplémentaires dont nous aurions bien besoin et qui pourraient nous aider à mieux accompagner et à faire la promotion du tourisme durable.

Là où à New York le taux de la taxe de séjour avoisine les 15 % du prix de la nuitée, là où à Berlin le taux de la taxe est de 5 % et où à Amsterdam il se situe autour de 7 %, à Paris le montant est fixe et plafonne à 5 euros. 5 euros pour une nuit moyenne à 1.200 euros pour les palaces, dont les prix peuvent varier entre 500 et 20.000 euros.

Pas plus tard qu'hier, une nouvelle étude de l'Institut des politiques publiques confirmait que les ultra-riches étaient ceux qui contribuaient le moins à l'impôt. Si en matière de tourisme, il s'agit d'une taxe, le principe demeure le même, la contribution doit être progressive et proportionnée.

Ce raisonnement vaut aussi pour les locations de meublés touristiques, puisque dans un contexte de raréfaction du foncier et face à la multiplication de ces hébergements qui sont autant d'hébergements soustraits au marché locatif, l'Etat doit là encore rehausser le plafond de la taxe de séjour qui leur est applicable et supprimer cette niche fiscale dont ils bénéficient.

A l'heure où nous avons un grand besoin de recettes supplémentaires pour aussi sevrer notre dépendance aux droits de mutation à titre onéreux, la recherche de recettes nouvelles est fondamentale, et je sais que c'est une ambition partagée par notre majorité, qui plaide déjà auprès du législateur pour faire sauter les verrous qui nous entravent.

Nous voterons bien entendu le vœu de Paris en commun en ce sens, et cette taxe qui est aujourd'hui inéquitable, il nous faut la déplafonner et l'augmenter spécifiquement à l'égard des palaces, puisque cela n'aurait qu'une conséquence indolore pour une population qui est déjà capable de dépenser des centaines d'euros pour une nuitée.

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le déplafonnement du taux de la taxe de séjour était une proposition du rapport que nous avions présenté, avec Paul SIMONDON, sur les finances publiques de la Ville.

Cette proposition évidemment n'a pas été reprise par le Gouvernement, puisqu'avec le 49-3, toutes les propositions d'évolution fiscale ont été balayées d'un revers de main.

Or, avec Paul SIMONDON nous avions proposé ce déplafonnement, et aujourd'hui nous nous associons avec Rémi FÉRAUD, à travers un vœu qui permettra une nouvelle fois de saisir les parlementaires, les députés, les sénateurs, pour remettre ce débat sur la table du Parlement.

Je voudrais vous dire, avant de revenir sur la taxe de séjour, que ce débat sur la fiscalité est d'actualité. D'ailleurs, dans ce rapport, avec Paul SIMONDON nous avions plusieurs propositions et nous avions évoqué ce qu'Alice TIMSIT vient d'évoquer, c'est l'idée de la progressivité, et par la fiscalité faire œuvre de redistribution des richesses et finalement d'égalité face à l'impôt, en fonction de ses revenus.

Or aujourd'hui, nous avons un nouveau rapport de l'Institut des politiques publiques qui rouvre le débat et que dit ce rapport ?

Ce rapport pointe du doigt là où cela fait mal, puisqu'il démontre, en s'appuyant sur des données issues de Bercy, de la fiscalité, qu'au sein des 0,1 % des foyers fiscaux les plus riches, le taux d'imposition global devient régressif, car le revenu économique, c'est-à-dire celui lié aux activités des sociétés contrôlées par ces ménages, n'est pas taxé aussi fortement que le revenu classique fiscal.

En somme, aujourd'hui les ultra-riches sont plus riches et paient moins d'impôts en proportion, parce que cet argent-là, ils l'ont dans les entreprises. L'Etat a défiscalisé progressivement les entreprises, et en plus nous avons des capitaux qui sont aujourd'hui des bénéfices qui sont à l'étranger et souvent dans des paradis fiscaux, et non pas dans les banques françaises.

C'est donc dans ce contexte que je reviens sur l'ensemble des propositions que nous avions faites avec Paul SIMONDON, de l'urgence d'une réforme de la fiscalité locale pour permettre aux collectivités, que ce soit Paris mais aussi des communes de toute la France, d'avoir des leviers pour pouvoir activer finalement la fiscalité pour répondre aux besoins des citoyens en termes de services publics.

Pour revenir à la taxe de séjour, quelques éléments de contexte.

La reprise du tourisme avec une forte reprise en 2022, 44 millions de visiteurs à Paris et en Ile-de-France, soit une augmentation de 95 % par rapport à 2021. Néanmoins, la fréquentation reste inférieure à l'année 2019, notamment en raison du faible nombre de touristes asiatiques depuis la pandémie du Covid-19.

Besoin aussi de peser plus encore sur tout ce qui est plateformes de locations touristiques comme Airbnb.

Effet d'une telle taxe sur les meublés, qui tend le marché de l'immobilier et l'accès aux logements parisiens.

Je voudrais enfin dire quelques propositions.

Nos propositions, ce n'est évidemment pas d'aller chercher sur les hôtels de 1, 2 ou 3 étoiles. Notre proposition, c'est sur les palaces, sur les plus de 5 étoiles. C'est sur des chambres qui pour certaines sont louées à plus de 1.000 euros la nuit.

Il s'agit donc encore une fois de faire payer les ultra-riches. Il ne s'agit pas de faire payer les familles françaises qui viennent visiter la Tour Eiffel et passent une nuit à Paris, il s'agit d'aller chercher les riches touristes étrangers, souvent des oligarques, qui paient des milliers d'euros pour passer une nuit à Paris.

Sachez qu'aujourd'hui, les taxes sur les palaces à 5 étoiles rapportent moins de 100 millions à la Ville. Avec nos propositions, nous souhaitons augmenter largement, et si nous appliquons le même taux que celui de New York, parce qu'on peut aller chercher Paris comme, "vous voulez taxer, etc.,", mais que font des villes comme New York ? Si nous passons au même taux que New York, nous serons à 140 millions d'euros et pas 100 millions, c'est-à-dire 14 fois plus qu'aujourd'hui. Si nous étions sur le taux d'Amsterdam, ville européenne, 120 millions. Si nous étions sur le taux de Berlin, 80 millions.

Voilà des proportions qui nous invitent à voter le vœu que nous présentons avec Rémi FÉRAUD, simplement pour nous aligner sur l'ensemble des capitales mondiales à l'échelle de Paris.

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - La parole est à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un sujet vraiment très intéressant de fiscalité, mais qui va au-delà de la fiscalité. Tout d'abord, je reprends quand même ce que vient de dire M. BONNET-OULALDJ, si l'on passe de 100 millions d'euros collectés à 140,

puisque vous avez cité l'exemple de New York, on ne va pas multiplier par 14, comme vous venez de le dire, le montant la recette. Ce n'est pas par 14. Vous vous êtes probablement laissé emporter par votre désir de collecter de la taxe.

C'est un sujet de fiscalité très important et je vous le dis tout de suite. Après, je vais vous expliquer pourquoi nous allons voter contre ce projet de délibération, parce qu'à la base, il y a quand même un projet de délibération, il n'y a pas que le vœu déposé par M. FÉRAUD. On va voter contre ce projet de délibération et aussi contre le vœu présenté par M. FÉRAUD. Pourtant, ce vœu-là est intéressant.

Il faut bien comprendre que ce projet de délibération intervient après une revalorisation du plafond national et la Ville de Paris décide, en cohérence, de revaloriser ses propres tarifs de taxe de séjour.

Ce que propose M. FÉRAUD, en réalité, c'est de changer la logique. On passe d'un montant forfaitaire à un montant proportionnel. Vous citez notamment le cas des palaces. Effectivement, cela peut paraître assez surprenant de s'acquitter uniquement de 4,60 euros, parce que c'est 4,60 euros, quand on paie une nuitée à plus de 1.000 euros et l'on peut imaginer que ce soit indolore.

Pour autant, il faut bien comprendre le principe de la taxe de séjour. D'abord, il y a un effet signal. Il ne faudrait pas donner le signal, à quelques mois des Jeux olympiques, que Paris veut tondre les touristes. Il faut comprendre le mécanisme de la taxe de séjour, parce qu'en réalité ce n'est pas un forfait, c'est une fourchette, vous allez voir où je veux en venir. C'est une fourchette et il y a un maximum et un minimum. Et dans cette fourchette, la collectivité peut choisir le montant forfaitaire qu'elle va imposer.

Alors, le barème national, il est intéressant de s'y référer, parce que c'est à partir de ce barème national que la Ville peut décider. Je suis allé un peu regarder le barème national et en fait, comme on distingue par catégorie, pour les palaces c'est effectivement 4,60 euros à Paris, c'est le maximum. C'est le maximum que l'on puisse faire, autorisé par la loi.

Mais pour les 5 étoiles, c'est 3,30 euros la nuit, et la Ville de Paris est aussi au taquet. Vous allez me dire, mais entre un palace et un 5 étoiles… D'accord, mais un 4 étoiles, c'est 2,50 euros et là aussi la Ville de Paris est au maximum. Elle est aussi au taquet pour les 3 étoiles, et aussi pour les 2 étoiles, et c'est là que votre raisonnement pèche, parce qu'en réalité, la Ville de Paris, dès qu'on lui laisse un peu de marge, elle va toujours au maximum.

Vous le dites vous-même et vous centrez votre argumentation uniquement sur les palaces, mais derrière votre raisonnement, il y a une réalité qui s'impose à tous, c'est votre compulsion maladive à la taxation. Je vous vois sourire, mais savez-vous combien coûte une nuit à Paris dans un 2 étoiles ? C'est aux alentours de 80 euros. Mais quand vous êtes une famille et que vous voulez venir passer quelques jours à Paris, je ne connais pas votre train de vie, mais malgré tout quand la taxe s'ajoute de nuit en nuit pour plusieurs personnes, à un moment donné, pour les budgets modestes, cela a aussi une incidence.

C'est pour cela que l'on ne peut pas aller dans votre sens cet après-midi, c'est parce que si l'on vous laisse une marge, systématiquement vous allez grimper, et pas que pour les oligarques ou d'autres, ce sera pour tous les touristes, y compris les classes moyennes. On en revient naturellement au Paris qui doit être aussi accueillant pour les classes moyennes et c'est par là que pèche votre raisonnement. C'est une réalité chiffrée.

Vous comprendrez donc que cet après-midi, on ne peut que voter contre le vœu et le projet de délibération.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - La parole est à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - M. David ALPHAND est tout en bas à droite, je suis tout en haut à gauche, cela n'étonnera personne. Prendre un maximum aux ultras-riches, cela s'appelle une politique de gauche, en fait. Pour redistribuer un peu au plus grand nombre, un peu, parce que cela ne fait pas beaucoup quand on compte le nombre de Parisiennes et Parisiens qui ont du mal à joindre les deux bouts dans cette ville.

Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais New York pour vous, c'est une ville communiste qui, elle, est riche, parce que 14,75 %, vous allez à New York de temps en temps, vous arrivez à payer vos chambres d'hôtel ou votre Airbnb ?

Cela me semble assez incroyable. On va dire que cette année en tout cas la taxe de séjour, c'est 95 millions d'euros, parce qu'il y a une reprise du tourisme. Pour autant, juste rappeler, puisqu'on parle de sous, que cela coûte moins que ce que coûte la politique du tourisme à Paris et c'est beaucoup moins que ce que coûtent, par exemple, les meublés touristiques, parce que les meublés touristiques, cela contribue à raréfier l'offre, cela contribue à alimenter la spéculation, et donc cela contribue à renchérir, au final, le prix des logements sociaux.

Si cela ne coûtait cher qu'à la Ville, parce que cela coûte cher aussi aux Parisiens, car cela fait exploser le coût à la location ou à l'achat de leur logement, et cela chasse beaucoup d'entre eux de leur ville. On va dire encore que les Parisiens n'ont pas le sens de l'accueil, mais il y a de quoi avoir la mine renfrognée, j'ai envie de dire.

En tout cas, il faut que l'on cesse d'avoir le sens de l'accueil pour tous les spéculateurs qui font leur beurre sur le charme de notre chère ville.

Donc oui pour ce vœu de l'Exécutif, pour demander au Gouvernement qu'il rehausse le plafond de la taxe de séjour sur les hébergements à 7 %, et qu'il le fasse en fonction d'un pourcentage et non d'un forfait. Ce serait d'ailleurs d'autant plus utile que les collectivités locales et Paris sont affectées par la baisse des dotations de l'Etat, la suppression d'un certain nombre de taxes, la baisse de la C.V.A.E.

Bref, cela nous redonnerait en tout cas un peu plus de marges de manœuvre financières et un peu plus de moyens pour financer une politique de logement et une politique sociale.

On sait que cette augmentation ne règlera pas le problème, en tout cas ne règlera pas tout, elle le limitera à la marge, mais elle nous permettra au moins d'alimenter les caisses de la Ville, c'est déjà cela. Cela permettra aussi à toutes celles et à tous ceux qui veulent faire leur "Emily in Paris" à Paris, d'en payer le juste prix. Tous les instagrameurs et toutes les instagrameuses, les multimillionnaires, qu'ils paient le prix, un peu plus en tout cas, on ne leur demande pas tant que cela, c'est de l'argent de poche pour eux.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - La parole est à Ariel WEIL, maire de Paris Centre.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Dans son intervention, Rémi FÉRAUD a cité le Centre, qui est à la fois illustratif d'une surconcentration en touristes, en tout cas d'une très grande concentration et d'une très grande et logiquement carence, au moins dans la partie du Centre qui est la plus touristique, carence en logements et surabondance de meublés touristiques.

J'avais déjà fait cette intervention au moment où, dans les rangs de la droite, on parlait de l'impécuniosité de la Ville et encore de mise sous tutelle. Je n'entends plus tellement ce terme, mais j'avais dit, c'était de bonne gestion, il est légitime pour la Ville d'avoir un certain nombre de revenus, de les demander à l'Etat, effectivement au moment où les transferts se sont avérés négatifs, et ce dans des proportions qui sont très importantes.

Ces légitimes doublements, légitimes d'abord parce que c'est équitable, et parce que c'est de la bonne gestion. C'est équitable, parce qu'il n'y a pas de raison que les meublés touristiques, qui appauvrissent l'offre en logement, ne financent pas et le logement et le tourisme qui est un revenu négatif pour la Ville, en tout cas de manière directe.

Ensuite, parce que c'est aussi une concurrence malsaine, ces tarifs, pour les offres de logements touristiques qui sont, elles, populaires, je pense au moins à deux projets que l'on est obligé de financer avec la Ville, par exemple à l'hôtel de Fourcy ou à la nouvelle Félicité avec ces hôtels pour étudiants, ces auberges de jeunesse, qui offrent aussi un soutien aux touristes que l'on souhaite, c'était dans le rapport aussi, Nicolas tu l'as évoqué.

C'est de bonne gestion parce que d'abord, cher Vincent BALADI, j'ai horreur en tant qu'économiste des formules qui sont discontinues, et donc ce forfait avec un plafond, vous avez cité des forfaits avec des paliers, oui, mais des plafonds qui sont très bas, il faut les revoir, et à vrai dire la meilleure formule est une formule continue, proportionnelle. La proportionnalité est une bonne règle en matière de fiscalité, elle est plus juste, plus équitable, plus logique et comprise de tous d'ailleurs.

Cela ne vous choque pas quand il s'agit de votre impôt sur le revenu. J'espère que vous avez rempli votre déclaration, c'était ce soir, mais aussi demain soir, vous avez 24 heures de plus.

C'est aussi de bonne gestion, parce que si je l'ai dit souvent, l'investissement dans le logement social crée de la richesse, crée de l'actif, cela ne crée pas de revenus. Ces revenus, il faut les générer quelque part, et cela me paraît tout à fait légitime, et même mon collègue M. SOREL de la France insoumise l'a souligné, il faut faire des "benchmarks". Quand on regarde les autres capitales du monde, les grandes capitales touristiques, il a cité New York avec ses 15 %, je ne vois pas pourquoi Paris serait plafonnée à 4 %.

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup, mes chers collègues.

La taxe de séjour, on en a déjà parlé plusieurs fois, cela soulève plusieurs questions.

D'abord, la question face à l'affaiblissement de l'autonomie financière des collectivités, d'un levier de recettes, on l'a soulevé avec Nicolas BONNET-OULALDJ dans le rapport que l'on a pu rédiger ensemble. C'est certain, parce que dans le même temps, quand l'Etat supprime la C.V.A.E. et retire 85 millions d'euros de recettes à Paris, il faut bien trouver des moyens de continuer à financer nos services publics et nos politiques publiques.

Ensuite, celle de la participation du tourisme et plus spécifiquement, pas uniquement, c'est vrai, mais plus spécifiquement du tourisme de luxe au financement des services publics, au financement des équipements culturels à Paris, au financement de l'embellissement et de l'entretien de tous les quartiers, des équipements sportifs, et aussi pour une part parce qu'il y a une part régionale, au financement des transports en commun.

Egalement, un sujet plus spécifique à travers les plateformes de logement de type Airbnb, bien sûr comment rééquilibrer, remettre de la régulation, cela la Ville de Paris est en avance sur le sujet, toujours à la pointe, mais essayer au profit de l'hôtellerie classique d'une part, et au profit d'un retour d'un certain nombre de logements vers l'habitation, d'avoir aussi des effets tarifaires qui vont dans ce sens.

Le projet de délibération, vous l'aurez compris, tient uniquement compte, dans le cadre légal, de l'évolution des plafonds de tarifs qui sont à la main des collectivités et comme suite à l'inflation les plafonds ont été rehaussés, elle propose de passer d'une situation où la Ville était dans chaque catégorie aux anciens plafonds à une situation où elle est aux nouveaux plafonds.

Les augmentations ne sont pas si importantes que cela et pour mettre des chiffres, pour les palaces, si l'on prend y compris la part régionale, cela monte à 5,75 euros la nuit pour quand on s'en était parlé, j'avais trouvé une nuit à 30.000 euros. Cela va, on en est un peu loin. Et des évolutions beaucoup plus faibles, vous avez cité les 3 étoiles, on passe de 1,88 euro à 2 euros, et les deux étoiles de 1,13 à 1,25 euro. On reste sur des montants assez modiques. Aucune modification ni pour les 1 étoile ni pour les campings et terrains de caravanage, qui restent entre 75 centimes et 25 centimes selon leur nombre d'étoiles.

C'est le projet de délibération qui vous est proposé, il s'inscrit dans le cadre de la loi, mais il me semble que c'est très insuffisant, les montants dont on parle, pour les catégories les plus hautes. C'est bien pour cela que l'on porte ce vœu et que l'on répond favorablement au vœu des groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen, parce que sur un mode proportionnel beaucoup plus simple, beaucoup plus juste, qui laisse là aussi à la main des collectivités la capacité de fixer un taux dans une fourchette et que l'Etat fixe cette fourchette, que ce taux puisse être différencié selon les catégories et le nombre d'étoiles, aucun problème.

Là aussi, comme les grandes villes touristiques, Paris est quand même la première destination touristique du monde, c'est normal que cela fasse partie des recettes de la collectivité chargée de financer et d'entretenir l'espace public et tous les équipements culturels, et donc aussi touristiques qui la composent.

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 150 des groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 87).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 12.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFA 12).

2023 DFA 19 - Résiliation de la CODP. - Concession de travaux du 28 avril 2015 pour l'aménagement et l'exploitation d'un établissement de restauration dans le Parc André Citroën (15e).

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DFA 19 et de l'amendement technique n° 151. Il s'agit de la résiliation de la CODP. Concession de travaux du 28 avril 2015 pour l'aménagement et l'exploitation d'un établissement de restauration dans le parc André-Citroën dans le 15e.

La parole est à M. Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais être bref, le projet de délibération que l'on a à étudier, vous l'avez dit, consiste en la résiliation d'une convention d'occupation du domaine public pour le service de restauration qu'il y avait dans le parc André-Citroën. Je dis "avait", parce que cela y met fin, parce que la personne avec qui on avait contracté cette convention d'occupation a rencontré un certain nombre de problèmes, notamment de sécurité, pas que, y compris également des problèmes de rentabilité. La crise de la Covid est passée par là également, mais un certain nombre de problèmes de sécurité.

Je voulais prendre la parole sur ce projet de délibération pour souligner l'importance qu'il y a à avoir dans le parc André-Citroën un service de restauration qui est apprécié et nécessaire à cet endroit au bout du parc, vraiment apprécié des habitantes et habitants, des familles, des enfants. Il faut donc absolument que la Ville puisse relancer les choses et essayer de trouver les conditions, avec peut-être une aide accrue de la police municipale, pour que ce service de restauration puisse renaître.

Evidemment, je vous invite à voter pour la fin de cette convention à l'amiable, mais pour remettre les choses en train pour que l'on puisse à nouveau se restaurer dans le parc André-Citroën.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il est question ici de la résiliation d'une convention d'aménagement et de l'exploitation d'un établissement de restauration dans le parc André-Citroën, géré par la SARL "Concept au Parc".

Juste vous dire que ce n'est jamais une bonne nouvelle quand un établissement ferme en invoquant des difficultés financières exacerbées par la crise Covid, et surtout en invoquant des difficultés de sécurité, ce qui interpelle.

Les écologistes voteront pour ce projet de délibération et ne feront pas obstacle à cette résiliation, même si le départ de cet établissement peut être vecteur d'une insécurité accrue dans le secteur, et donc un facteur aggravant de la cause même du départ de l'opérateur.

Notre groupe avait déjà eu l'occasion, notamment en arrondissement dans le 15e, de pointer les enjeux de sécurité dans la moitié sud de l'arrondissement, qui compte de nombreuses zones peu passantes et mal éclairées par endroits, mal desservies en transports, sous-dotées en équipements publics ou en commerces, comparativement à la moitié nord de l'arrondissement.

Nous prônions dans un vœu que je réitère aujourd'hui, une politique de revitalisation et d'animation de la moitié sud de l'arrondissement, de la présence humaine aussi plus propice à rendre nos rues plus sûres et plus apaisées. J'espère que des solutions pourront être proposées pour pourvoir au remplacement pérenne de la SARL "Concept au Parc".

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ. Florian SITBON, merci pour vos déclarations.

Effectivement, ce projet de délibération prend acte de la demande du concessionnaire qui était chargé d'exploiter cette buvette dans le parc André-Citroën. Il n'arrive pas à trouver l'équilibre économique, plusieurs raisons : le Covid d'une part, des situations d'incivilité et d'insécurité d'autre part, qui ont perturbé l'exploitation, sur lesquelles la mairie du 15e et le commissariat se sont mobilisés, et peut-être d'autres difficultés économiques.

En tout cas, cette résiliation se fait sans dommage pour la Ville, sans frais pour la Ville. L'essentiel bien sûr maintenant est de réussir à redémarrer une activité en connaissance de cause par rapport aux difficultés qu'aura rencontrées le précédent concessionnaire.

C'est pour cela que nous avons engagé la discussion avec la mairie du 15e, pour réussir à installer à nouveau une buvette, sans doute avec un contact renforcé avec les grands immeubles de nombreux salariés qui travaillent juste à côté et pourraient trouver des instants de pause intéressants. Je pense en particulier à l'hôpital Georges Pompidou, donc nous allons essayer de travailler ce lien pour réussir à installer de manière durable une buvette dans ce parc du 15e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 151 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 151 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 19 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2023, DFA 19).

2023 DVD 42 - 6-8, place de la Bataille-de-Stalingrad (19e). - Avenant à la convention d'occupation du domaine public routier par une emprise à usage de terrasse avec la SAS "La Belle Rotonde".

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux terrasses estivales contrevenant au règlement des étalages parisiens.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 42 et les vœux n^{os} 152 et 152 bis, qui concernent le 6-8, place de la Bataille-de-Stalingrad dans le 19e, et avenant à la convention d'occupation du domaine public routier par une emprise à usage de terrasse avec la SAS "La Belle Rotonde".

La parole est à Mme Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la convention d'occupation du domaine public qui lie la Ville à "La Belle Rotonde" pour l'exploitation de sa terrasse aux abords du bâtiment arrive à expiration et doit être renouvelée.

Si la nouvelle convention va dans le bon sens, puisqu'elle réduit l'emprise de la terrasse de 25 % et rehausse parallèlement le montant de la redevance d'autant, de 25 %, pour le porter à 44.000 euros contre 30.000 euros précédemment, nous ne pouvons pas pour autant fermer les yeux en tant qu'élus sur les largesses faites jusqu'à présent à l'égard de cet exploitant, dont l'attitude tout à fait décomplexée l'a conduit depuis une dizaine d'années à, pêle-mêle, installer une terrasse sauvage de 1.800 mètres carrés, négliger l'entretien du site, installer des cabanons de mauvaise facture au regard du patrimoine qu'est la Rotonde Stalingrad, et le tout en étant récompensé par des conditions financières assez avantageuses.

Récompenser financièrement la privatisation de la place au profit de l'exploitant, qui est aussi gestionnaire d'autres lieux très emblématiques de la Capitale comme "La Bellevilloise" ou la petite halle de la Villette, et ce, au détriment de la place de Stalingrad et de son ouverture sur le quartier, c'était devenu intolérable.

La difficulté, qui est réelle, d'exploitation du site, et le contexte parfois difficile lié au "crack" ne sauraient justifier de telles tolérances. Fort heureusement, cette situation baroque dans un contexte où les recettes de la Ville sont précieuses, va prendre fin.

Nous nous réjouissons que la nouvelle convention fasse, si je puis dire, entrer dans un semblant de droit commun cet exploitant. Nous nous abstiendrons, en revanche, car il n'est pas question d'adouber celui qui a si mal géré ce lieu. Il n'est pas question d'applaudir des deux mains un exploitant qui, lui, se les est lavées pendant plusieurs années au mépris des habitants et habitantes de la ville et du quartier.

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - La parole est à Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai souhaité en effet rattacher un vœu à ce projet de délibération, non pas pour m'immiscer dans un sujet qui concerne le 19e arrondissement et l'occupation du domaine public d'un établissement, mais pour aborder et dénoncer les faiblesses du nouveau R.E.T., le règlement des étalages et des terrasses, qui reste difficile à appliquer deux ans après le vote, pour les agents de la police municipale. Ils nous le disent, ils s'en plaignent, partout dans Paris, il y a un réel sentiment d'impuissance qui se manifeste, et on les comprend, ils peuvent passer parfois 10, 20, 30, 40 fois dans un établissement pour constater des irrégularités et il ne se passe rien.

Il ne se passe rien, parce que le montant des P.V. reste faible pour inciter les contrevenants à se mettre en conformité, et les mesures de retrait du droit de terrasse, des mesures définitives sont finalement très difficiles à mettre en œuvre. Beaucoup de terrasses sont encore installées sur des places de livraison, bien sûr sans l'accord des maires d'arrondissement et en infraction avec le R.E.T.

Bref, ce règlement, au fil du temps, se révèle insuffisant. Alors, moi-même je l'avais dénoncé il y a deux ans, mais on avait un cadre, donc on pouvait espérer que ce cadre allait suffire. En fait, il ne suffit pas, il faut absolument le renforcer, et je ne suis pas la seule maire d'arrondissement à le dire, beaucoup sont confrontés à des situations très désagréables, j'ai envie de dire ingérables, qui portent atteinte à la qualité de vie des riverains, mais aussi à l'équité entre les établissements de restauration.

J'espère donc, cher Paul, obtenir votre soutien dans cette démarche, puisque ce n'est pas Olivia POLSKI qui me répond cet après-midi mais vous, et vraiment j'espère que vous prendrez au sérieux cette sollicitation, parce que vraiment pour beaucoup de maires, c'est ingérable.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Farida KERBOUA.

Mme Farida KERBOUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il s'agit, dans ce projet de délibération DVD 42, de renouveler le contrat relatif à l'occupation de la Rotonde, chef-d'œuvre architectural construit par Claude-Nicolas Ledoux, classé monument historique et exploité par une entreprise privée, la SAS "La Belle Rotonde".

Toutefois, le périmètre géographique de la nouvelle convention est recentré autour de la Rotonde et tient compte des installations déjà présentes telles que la serre, pour une surface de 1.375 mètres carrés contre 1.820 actuellement, soit une baisse de 25 % de la surface.

Les deux servitudes latérales qui étaient occupées précédemment sont supprimées. Contrairement au premier accord, la durée de la convention a été réduite à trois ans et demi, et la Ville percevra en retour une redevance fixe annuelle de 40.000 euros, à laquelle s'ajoutera une redevance variable égale à 0,75 % du chiffre d'affaires hors taxes réalisé sur la surface concédée.

Ce montant est très faible, à notre sens, eu égard à la surface du lieu et aux prix des loyers pratiqués dans le secteur. Il est à noter que l'occupant devra veiller à utiliser du mobilier et du matériel uniformes et cohérents avec les installations autorisées par le permis de construire initial, et/ou avec le caractère historique et parisien du site. Toute modification du mobilier existant, tout achat ou renouvellement de mobilier devra faire l'objet d'une proposition de gamme à la Ville de Paris pour validation, ce qui est une avancée.

Les nuisances et illégalités constatées à cause de cette emprise, ainsi que les irrégularités et les atermoiements dont a fait preuve la mairie méritent notre attention. Nous avions déjà déposé un vœu en mars dernier concernant cette situation de la Rotonde. Le sujet est très polémique et les habitants ont soulevé à maintes reprises et occasions l'état déplorable des abords de la Rotonde, le mauvais entretien, la qualité du mobilier, etc., ce qui aurait largement justifié la dénonciation de ce contrat.

Un vote contre pourrait se justifier, nous n'irons pas jusque-là et nous nous abstiendrons, mais sachez que nous resterons vigilants.

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci, Madame KERBOUA.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup.

Je vous remercie, chers collègues, pour vos interventions sur ce projet de convention d'occupation du domaine public, qui a donné lieu, vous venez de le dire, à des échanges lors de notre dernier Conseil de Paris, en réponse à un vœu déposé par le groupe Changer Paris.

Ce projet de délibération vise à autoriser la signature d'une nouvelle C.O.D.P. pour trois années et demie avec "La Belle Rotonde", l'occupant actuel du bâtiment de la Rotonde Ledoux, dans le cadre d'une mise à disposition en gré à gré de par la dépendance fonctionnelle entre la Rotonde et sa terrasse bien sûr.

Ce nouveau projet permet de répondre aux préoccupations qui ont été exprimées d'abord par le maire du 19e et son équipe, et par tous les amoureux du patrimoine, et en l'occurrence je fais partie des personnes sensibles à l'œuvre de Claude-Nicolas Ledoux. Notamment une attention particulière, vous l'avez dit, apportée au mobilier, qui devra respecter le caractère historique et parisien du lieu, le périmètre de la convention est resserré, les servitudes de la terrasse sont supprimées, l'ensemble cohérent avec le projet bien sûr de réaménagement et de végétalisation qui est porté par le maire du 19e et par la Ville de Paris.

Sur le sujet de la redevance, vous l'avez dit, nous avons pu échanger en amont, des précisions ont pu être apportées aux élus du 19e arrondissement pendant le Conseil d'arrondissement et lors de la Commission élus/concessions. Le taux d'effort qui est demandé au concessionnaire prend en compte l'ensemble des conditions de la convention, à la fois sa durée et le niveau d'investissement qui est projeté, et il s'applique sur le chiffre d'affaires.

Ce taux d'effort est autour de 15 %, c'est le même que celui, pour donner un exemple, d'un établissement voisin comme le 25e Est. On est là dans quelque chose de standard.

Ensuite, avant tout cette nouvelle convention, bien sûr, est le fruit de la mobilisation depuis longtemps du maire du 19e, de son équipe, mais aussi de ma collègue Karen TAÏEB, qui ont réussi à permettre la reprise en main d'un site qui, vous l'avez dit les uns et les autres, avait connu un certain nombre de dysfonctionnements.

Cette reprise en main date déjà de la convention précédente, elle a pu commencer il y a maintenant quelques mois. La nouvelle convention va permettre de répondre aux préoccupations, sachant que, vous l'avez exprimé chacune et chacun à votre manière, il y aura manifestement une grande attention sur le sujet.

Enfin, sur un autre sujet parce qu'il se trouve qu'il y a un vœu rattaché, mais convenons-en, il n'a pas grand-chose à voir avec la Rotonde, chère Delphine BÜRKLI, Madame la Maire, je me permets de vous répondre en place et lieu d'Olivia POLSKI, mais uniquement pour cette étape d'une conversation que vous avez déjà commencée et qui va continuer, je suis sûr qu'elle aura à cœur de continuer. Oui, nous ne nions pas le sujet, les syndicats

professionnels eux-mêmes le dénoncent, certains établissements ne respectent pas un certain nombre de dispositions prévues par notre nouveau R.E.T. et sont à l'origine de nuisances.

Le règlement prévoit une échelle de sanctions que vous connaissez. Plus de 22.000 procès-verbaux ont été dressés depuis la mise en œuvre du nouveau règlement, plus de 170 procédures administratives ont été lancées et elles ont très majoritairement conduit à un démontage spontané par le commerçant quand il y avait une difficulté.

Il me semble, si j'ai bien compris, que la situation que vous évoquez, ce sont des terrasses installées sur des places de livraison. Leur occupation est interdite, ce qui n'empêche pas éventuellement de faire évoluer la place, mais cela, c'est la mairie d'arrondissement qui peut le décider si jamais c'est adapté aux besoins du quartier.

En cas d'installation irrégulière, il y a bien sûr une procédure qui n'est pas le retrait d'une autorisation qui n'a jamais eu lieu, mais d'une autre nature. Elle est menée par la police municipale, elle dure et c'est le cas, un certain délai fixé par la loi sur cette procédure, et différentes étapes. À l'issue de la procédure, la terrasse est démontée aux frais du commerçant.

La sanction prononcée doit être proportionnée et ce retrait ne doit vraiment être prononcé que dans les cas très graves. C'est ce que prévoit notre règlement.

À propos de votre vœu, je vous propose de lui substituer le vœu de l'Exécutif, qui j'espère pourra vous convenir. Il propose que les services de la Ville poursuivent le travail de collaboration avec les mairies d'arrondissement pour instruire les demandes des commerces relatives aux terrasses permanentes comme saisonnières, que les services de la Ville sanctionnent les établissements contrevenant au R.E.T. ou générant des nuisances, et que la prochaine grande opération "journée police municipale mobilisée" soit dédiée à l'accessibilité des trottoirs. Je vous confirme qu'Olivia POLSKI est mobilisée sur le sujet et pourra suivre avec vous les sujets spécifiques du 9e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

En réponse au vœu n° 152, l'Exécutif a déposé le vœu n° 152 bis.

Le vœu n° 152 est-il retiré, Madame BÜRKLI ?

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Non, Monsieur le Maire, je ne vais pas le retirer, parce que l'on est vraiment arrivé au bout du système et il faut que la Ville comprenne que ce R.E.T. a des faiblesses et qu'il faut le renforcer. Je suis désolée, mais je maintiens ce vœu.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote, Monsieur Ariel WEIL ?

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Delphine, je voterai le vœu qui a été proposé par l'Exécutif en réponse et qui est une réponse à Delphine.

Je voudrais néanmoins moi aussi faire part, comme la maire du 9e, de l'exaspération que l'on peut avoir parfois devant l'incapacité publique, et je dis la puissance publique au sens large, à faire respecter le règlement, ou la loi le cas échéant.

Je commence à dire à quel point je voudrais saluer le travail de la police municipale, qui dans le cadre du Centre et pour le seul mois d'avril, début du déploiement des terrasses estivales, a pu effectuer plus de 400 verbalisations. C'est un travail colossal qui demande d'ailleurs beaucoup d'investissement et avec Véronique LEVIEUX à mes côtés, on pilote quasiment quotidiennement. On travaille d'ailleurs main dans la main avec le commissariat de police, il n'est pas en cause ici.

En revanche, lorsqu'on a affaire à de vrais durs, de vrais délinquants qui peuvent, comme dans le cadre d'un commerce auquel je pense, déployer des terrasses de manière presque impunie sur l'espace public, bien au-delà de leur terrasse autorisée et tout alentour d'une station de métro, empêchant, gênant et rendant même dangereux la sortie et l'entrée du métro, ou à un autre, et là encore je peux saluer l'efficacité de la police municipale. Elle a fait, je crois, j'allais dire jurisprudence, j'aimerais bien, mais en tout cas un exploit, puisque c'est inédit à ma connaissance, le démontage d'une terrasse et même la confiscation du mobilier à deux reprises.

Je regrette que l'on ne puisse pas aller plus loin et cela concerne d'abord les demandes que je fais à la Préfecture de police. Il me semble légitime qu'aujourd'hui, et je regrette qu'elle ne soit pas présente, ni le Préfet ni la Préfète ou la sous-Préfète avec qui j'en ai discuté, j'espère que la Préfecture de police pourra faire évoluer sa jurisprudence.

Je comprends qu'elle est inspirée par une crainte du tribunal administratif et d'affaires passées dans lesquelles on a considéré qu'il y avait disproportion entre les sanctions, mais il faut prendre ce risque, il faut que la Préfecture de police se décide à prononcer des fermetures administratives dans le cas de nuisances répétées, de troubles majeurs à l'ordre public, comme c'est le cas dans ces cas-là.

Je le dis aussi pour la Ville, il faut que nous soyons moins timorés pour retirer des autorisations que nous avons nous-mêmes données ou mettre fin à des abus manifestes, en faisant cesser le droit d'occupation des terrasses.

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 152 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 152 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 152 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 88).

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 42.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DVD 42).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'augmentation des taux d'intérêt.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 153 relatif à l'augmentation des taux d'intérêt.

La parole est à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Il y a un problème dans cette Ville, on s'en est largement entretenu hier lors de la présentation du compte administratif 2022, la politique que nous proposons est désormais bien connue, c'est une stratégie notamment visant à la maîtrise de cette dette, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui puisqu'elle s'envole. L'Exécutif prétend, dans son compte administratif, être à 7,7 milliards d'euros, nous nous calculons à 10 milliards d'euros, je ne rentrerai pas dans la divergence de calcul cet après-midi.

Pour autant, il y a une réalité qui s'impose à la collectivité parisienne, qui est celle de l'envolée des taux d'intérêt. Début 2022, la Ville s'endettait aux alentours de 0,8 %. Au mois de mars, elle s'est endettée à 3 %. Alors, c'est un écart qui est considérable parce que derrière, il y a la charge de la dette. Je rappelle, pour en prendre toute la mesure, que l'année dernière, la Ville a contracté en nouvelles charges de dettes plus de 800 millions d'euros. Quant à la charge de la dette elle-même, elle était supérieure à 500 millions d'euros.

Nous avons bien compris que l'Exécutif municipal nie le problème, mais pour autant, nous considérons que l'on pourrait peut-être anticiper les difficultés qui ne vont pas manquer d'obscurcir l'horizon budgétaire de la Ville dans les mois et naturellement dans les années qui viennent, en essayant, pour une fois, d'anticiper.

Raison pour laquelle nous souhaiterions procéder par petits pas. C'est peut-être une pédagogie qui vous semblerait plus acceptable, et que l'on commence dès le mois prochain par avoir une évaluation de la part de l'exécutif municipal, de l'impact de cette hausse des taux d'intérêt, que l'on essaie d'en cerner un peu mieux l'incidence budgétaire pour les mois et les années qui viennent. Merci.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Jacques BAUDRIER au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David ALPHAND.

Je donne la parole à Paul SIMONDON, pour vous répondre sur ce vœu n° 153.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup.

Vous le savez, Monsieur ALPHAND, parler de la dette, c'est parler des investissements, parler de la capacité d'investissement, de la restauration de la capacité d'autofinancer nos investissements, et en complément de cet autofinancement, vous le savez, de faire recours à de l'emprunt.

Le besoin d'investir en utilisant l'emprunt, il est reconnu par tout le monde, vous le savez, aussi bien par la Caisse des dépôts et consignations, qui le dit par le rapport dont on a parlé, que par le Ministre Christophe BÉCHU lui-même, qui dit à quel point c'est important que les collectivités investissent et s'endettent pour investir.

Bien sûr, les taux augmentent. Les taux augmentent, la signature de la Ville de Paris reste tout à fait correcte, on le voit sur la différence avec le taux appliqué à l'Etat, mais dans un contexte où les taux augmentent.

Vous demandez une information précise sur le sujet, en l'occurrence vous l'avez. Et, Madame la Présidente de la 1ère Commission, Madame CARRÈRE-GÉE, on se parle assez souvent du tableau de bord transmis aux élus de la 1ère Commission, pour dire que l'information sur les emprunts, à chaque émission, à chaque taux, à quel niveau ils sont faits, elle existe et elle est extrêmement précise.

De ce point de vue là, quelques éléments, oui, les taux ont augmenté et en ce moment, on est au-dessus de 3 % pour des maturités longues, vous le savez, alors que l'an dernier, on était en moyenne à 2,5 %, avec un écart entre le début de l'année et la fin de l'année.

Pour voir l'effet sur l'évolution, sur la charge de la dette en termes d'intérêt, en 2022 ce sont 141 millions d'euros pour les intérêts dont nous parlons. La comparaison ne doit pas se faire avec les taux de l'année précédente, mais plutôt avec les taux de sortie des "plots" que nous remboursons, puisque nous sommes dans des emprunts à paiement "in fine", des emprunts qui ont pu être contractés il y a 10, 15, 20 ans, à une époque où les taux eux-mêmes étaient élevés.

On n'est donc pas du tout sur une substitution du nouvel emprunt par rapport aux précédents, sur un effet taux très bas et taux très hauts, même si bien sûr nous avons l'effet des taux qui vont augmenter et nous pourrons le préciser à chaque fois.

Simplement un élément, contrairement à l'Etat, et vous avez vu à quel point cela a été remis en cause par la représentation nationale, je vous confirme que l'intégralité de notre dette est bien à taux fixe. C'est donc uniquement sur les nouveaux emprunts que des taux plus importants s'appliquent et nous avons une sécurisation sur l'encours actuel et ancien, alors que l'Etat a choisi d'émettre une partie de sa dette sur des taux annexés sur l'inflation, extrêmement dangereux qui seraient bien sûr qualifiés de toxiques si une collectivité y avait recours.

Vu le niveau d'information auquel ont accès les élus de la 1ère Commission, en particulier, je vous proposerai de retirer votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Paul SIMONDON, Monsieur le Maire.

Je vais d'abord demander au groupe Changer Paris s'il maintient son vœu.

M. David ALPHAND. - Non, parce qu'il a toute sa pertinence.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Donc oui, vous le maintenez.

Vous maintenez votre vœu, ce qui me permet de donner la parole à Jérôme GLEIZES, qui a demandé une explication de vote pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu n'est pas pertinent pour deux raisons. La première, elle a déjà été dite par M. SIMONDON, les informations sont données en 1ère Commission. On a les documents, donc il n'y a pas d'inquiétude par rapport à cela.

En revanche, ce que vous demandez, c'est autre chose. L'impact d'une hausse du taux d'intérêt, c'est une étude qu'il faut demander à des économistes. On a déjà demandé à l'O.F.C.E. de faire une étude sous l'ancienne mandature, qui avait montré qu'il y avait un effet de relance keynésienne par l'investissement fait par la Ville. Là, il faudrait faire la même chose sur la situation.

En fait, le problème auquel on est aujourd'hui confronté, c'est qu'après avoir eu une situation paradoxale d'avoir eu des taux d'intérêt négatifs, on a la situation paradoxale où l'on a des taux d'intérêt réel négatifs, mais au niveau des recettes, l'Etat baisse sa contribution.

Dans un fonctionnement normal de l'économie, l'Etat aurait dû augmenter du taux de l'inflation sa contribution, là il l'a détruit, donc ce n'est pas cela la relation entre l'investissement et les recettes. C'est de savoir si l'investissement fait par la Ville permet d'enrichir la Ville ou d'enrichir le territoire parisien. Très justement, l'étude de l'O.F.C.E. avait montré cela, elle avait même montré que cela avait un effet sur l'ensemble de la Région Ile-de-France.

Et là, les investissements qui sont faits par la Ville sont essentiellement des investissements sur du local, sur de la construction, des choses qui font vivre l'activité économique et cela génère des recettes. Maintenant, comme on n'a pratiquement plus aucune relation entre l'activité économique d'un territoire et les recettes fiscales que l'on perçoit, puisque tout était déconnecté, il faudrait revoir le modèle économique des collectivités territoriales. Je pense que cela ne va pas dans le bon sens tout ce que vous demandez.

Pour terminer, normalement, dans les périodes où les taux d'intérêt réels sont négatifs, c'est là que les Etats, les villes et les ménages s'enrichissent. C'est normalement là que les rentiers perdent de l'argent. Là, on est toujours dans cette situation paradoxale, on fait des cadeaux aux plus riches alors qu'avec les taux d'intérêt réels négatifs, on l'a vu dans les années 30, les années 40, c'est à ce moment-là qu'il faut normalement investir, mais à condition que l'Etat joue son rôle.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 153 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 153 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au plan d'investissement de la mandature.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 154 relatif au plan d'investissement de la mandature, et la parole est à Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je rapporte ce vœu au nom de Geoffroy BOULARD, maire du 17e, puisque le 13 mars dernier, la Maire de Paris annonçait un plan d'accélération des investissements de la mandature, lors d'une conférence de presse à laquelle, soit dit en passant, elle conviait les présidents de groupe et maires d'arrondissement de sa majorité, comme si les autres n'étaient pas concernés.

A bon entendeur, la Maire de Paris n'est de toute évidence pas la maire de tous les Parisiens, et pour enfoncer le clou, elle ne prend pas la peine de les informer des arbitrages retenus. Pour preuve, le courrier adressé par le maire en janvier dernier sur ce sujet précisément des investissements prioritaires pour l'arrondissement restait pour l'heure sans réponse.

Sur le fond, nous aurions envie de dire, un plan d'investissement de la mandature, un plan d'accélération des investissements, il était temps. Ce n'est pas comme si on était à mi-mandat, et avoir des perspectives sur les investissements de la mandature et les priorités de la Maire de Paris en la matière était en effet devenu crucial.

Les priorités identifiées par ce P.A.I.M. sont de quatre ordres : transition écologique, sociale, ville du quart d'heure, promotion d'un nouveau modèle économique.

Comme il s'agit également des priorités identifiées par la mairie du 17e pour des investissements de l'arrondissement, nous n'avons aucun doute sur le fait que nous trouvions rapidement et facilement un terrain d'entente, qu'il s'agisse de travaux dans les crèches, de la création d'un centre social porte d'Asnières, du prolongement et de la requalification de la promenade Pereire, de la création d'un espace vert, vous conviendrez que cela coïncide parfaitement, d'où ce vœu que nous vous proposons aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Didier BERTHAULT, pour cette présentation du vœu n° 154 du groupe Changer Paris.

La parole est à Paul SIMONDON pour vous répondre, Monsieur le Maire ?

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Monsieur BERTHAULT.

Je vous confirme que l'accélération de nos investissements, annoncée par la Maire de Paris en mars dernier, est bien à l'ordre du jour. Dès cette année, ce sont plus de 1,750 milliard d'euros qui sont inscrits pour nos investissements, un niveau inédit, autour des priorités soulignées par la Maire et que vous rappelez dans votre vœu : la révolution écologique, la solidarité, la proximité, la ville du quart d'heure et pour promouvoir un autre modèle économique.

Ce niveau d'investissement sera encore relevé l'année prochaine et évidemment tous les arrondissements, je tiens à vous rassurer, en bénéficieront. Des crédits sont prévus bien sûr pour les pistes cyclables, pour la végétalisation, pour embellir les quartiers, et ils seront disponibles pour tous les arrondissements. Je vous suggère donc de faire remonter vos projets prioritaires auprès des adjoints compétents.

J'ai bien sûr pris connaissance du courrier de M. le Maire Geoffroy BOULARD, qu'il nous a adressé à ce sujet, et je tiens à vous permettre de le rassurer, il aura une réponse. Certains des projets que vous soutenez avaient déjà fait l'objet d'un avis en début de mandature, un avis par exemple défavorable, je pense notamment au projet de

rampe d'accès au périphérique Porte de Clichy et je peux déjà vous informer que la Ville n'a pas évolué sur ce projet précis.

Bien sûr, comme vous le soulignez, d'autres projets sont soutenus par contre, et tout à fait dans nos priorités politiques. Je propose donc à Geoffroy BOULARD que nous puissions en discuter lors de l'entretien budgétaire que je pourrais avoir avec lui comme avec chaque maire d'arrondissement en septembre prochain. D'ici là, il aura bien sûr reçu une réponse à son courrier, en l'occurrence assez vite et elle sera cosignée par Emmanuel GRÉGOIRE et par moi-même.

Au vu de ces éléments, je vous propose de retirer votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Compte tenu de la réponse de l'Exécutif, vous maintenez votre vœu.

Il est donc mis aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 154 est rejeté.

Chers collègues, nous en avons terminé avec les dossiers de la 1ère Commission, nous tenons le rythme et si j'ose dire un bon rythme.

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous entamons les dossiers de la 2e Commission, et conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, une longue Commission pour ce Conseil de juin.

En ce qui concerne la mémoire, nous avons étudié 18 projets de délibération de subvention concernant 41 associations dans différents domaines de la mémoire, 7 appositions de plaques commémoratives, et 16 dénominations de rues, d'écoles et de jardins, à parité, comme il se doit.

Difficile de revenir sur les nombreux temps forts de la mémoire depuis notre dernier Conseil en si peu de temps. Quelques dates importantes à venir en ce mois de juin. Le 13 juin, les inaugurations des plaques Emmanuelle Riva et Jean-Claude Brialy, et le 22 juin, la remise des prix aux classes lauréates du concours pour les classes de CM2, "l'Enfant et la Shoah", où les élèves créent une bande-son originale pour une histoire sans paroles ; une série de 12 dessins d'Hervé DUPHOT.

Carine ROLLAND a souhaité commencer sa présentation par deux hommages auxquels notre Commission s'associe, l'un à Colette Nucci, directrice du Théâtre 13 pendant plus de 20 ans, ainsi qu'à Lucien Attoun, créateur du Théâtre ouvert, qui nous ont quittés récemment.

Concernant les événements à venir, je ne pourrai non plus être exhaustive tant il se passe des choses dès l'arrivée des beaux jours, à commencer par la première Nuit Blanche, mais 21e édition tout de même, que nous venons de vivre, dont nous ne connaissons pas encore les chiffres, mais dont on peut déjà dire qu'elle a été un grand succès si l'on en croit l'affluence sur les quais de Seine cette année.

On profitera, du 1er au 15 septembre 2023, de l'été de l'olympiade culturelle où la Ville participe de très belle façon avec plus de 400 projets déployés, avec des résidences artistiques au collège et en milieu sportif, des actions dans les bibliothèques et lors de temps forts, avec la Nuit Blanche dont je viens de parler et Formes Olympiques à découvrir avec le projet de délibération DAC 522.

Le festival débutera le 23 juin, avec une "roller party". Nous connaîtrons le programme complet le 12 juin.

La Ville subventionne ici 46 structures à hauteur de 680.000 euros pour une rencontre du sport et des arts. Il y en a pour tous les goûts et pour tous les âges. La clôture du festival se terminera avec le Marathon du concerto, le 17 septembre.

Carine ROLLAND a aussi attiré notre attention sur la deuxième édition de la semaine solidaire de "Paris Musées", qui aura lieu du 5 au 9 juin. Une initiative originale de "Paris Musées" qui s'adresse aux relais professionnels et bénévoles du champ social, de la santé, de la justice, de l'éducation populaire et aux publics qu'ils accompagnent.

Beaucoup de projets de délibération de subventions avec beaucoup de hausses et de rattrapages salutaires pour le spectacle vivant, le théâtre, les musiques actuelles, le cinéma.

Nous avons eu un débat concernant le Maison du geste et de l'image, avec le projet de délibération DAC 529. Suite à la M.I.E. concernant l'éducation artistique et culturelle, et à la demande de Mélody TONOLLI, un état des lieux devrait faire l'objet d'une commission hors 2e Commission, dédiée au mois de septembre prochain.

En réponse à M. GIRARD et à son interpellation, mais je vois qu'il n'est pas là, lors de la 7e Commission, oui nous verrons pour organiser un point avec la DGRI et M. NGATCHA au sujet de nos actions culturelles à l'international.

Karen TAÏEB nous a fait part du très grand succès des conférences autour de l'année Haussmann, organisées à l'Hôtel de Ville chaque premier mardi du mois, et nous informe du colloque "Haussmann en capitale" qui se tiendra sur deux jours les 12 et 13 juin au même endroit.

Pour les courageux et les sportifs, la tour Saint-Jacques est rouverte depuis le 18 mai. Après la montée des 300 marches, elle offre, du haut de ses 62 mètres, une vue inoubliable sur Paris, et ce jusqu'au mois de novembre prochain. Attention, réservation obligatoire.

7 projets de délibération concernaient le patrimoine. Nous avons pu étudier précédemment tout à l'heure la proposition de délibération proposée par la vice-présidente Béatrice LECOUTURIER, et les élus du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes dans le cadre de leur niche.

Pour finir, je veux remercier M. Damien OLLIVRY et les services de la DTEC pour la présentation du rapport de développement durable 2022.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente, pour cette belle synthèse.

2023 DAC 258 - Subvention (4.500 euros) à l'association "Les oublié-e-s de la Mémoire", association civile homosexuelle du devoir de mémoire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 258. Il s'agit d'une subvention à l'association "Les oublié-e-s de la mémoire", association civile homosexuelle du devoir de mémoire.

Je donne la parole à Alice COFFIN.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

En janvier 2023, pour la toute première fois, la Journée internationale de commémoration de l'Holocauste, qui a lieu chaque année le 27 janvier, a été dédiée à la mémoire des Juifs et des Tziganes ainsi qu'à un certain nombre d'autres communautés persécutées, dont les personnes homosexuelles.

Des historiennes et historiens, des associations le réclamaient depuis longtemps, en particulier en Allemagne où cette commémoration a eu lieu, mais les triangles roses comme ils étaient appelés avaient jusqu'ici été exclus de ces hommages, en raison notamment de l'opposition de Wolfang SCHÄUBLE ex-président du Parlement allemand.

En France, je vais citer ici les mots de l'historienne du genre et des sexualités, grande spécialiste de la déportation des homosexuels, Florence TAMAGNE. Elle a notamment été commissaire de l'exposition "Homosexuels et lesbiennes dans l'Europe nazie", accueillie à Paris au Mémorial de la Shoah en 2021. Elle explique, dans une interview accordée à "Libération", qu'à la Libération justement dominait la figure de l'homosexuel collaborationniste, tel qu'on présentait l'écrivain d'extrême droite Robert Brasillach.

Elle souligne que la présence d'homosexuels et de lesbiennes dans la résistance, on peut penser par exemple à Roger Stéphane ou Claude Cahun, était invisibilisée. Il a fallu en passer, rappelle-t-elle, par des heurts entre associations homosexuelles et associations d'anciens combattants lors des cérémonies du souvenir et de la déportation, et attendre le discours de Lionel JOSPIN le 26 avril 2001, confirmé par celui de Jacques Chirac le 24 avril 2005, pour amorcer une reconnaissance officielle.

Mais rappelons-nous qu'encore en 2012, Christian VANNESTE, alors député U.M.P. du Nord, estimait que la déportation des homosexuels était, je cite : "une légende" et "une invention de lobby gay".

Il y a donc bien un enjeu politique à la mémoire, car cela a toujours été la problématique de ce sujet pour lequel se bat l'association "Les oublié-e-s de la Mémoire" pour laquelle nous votons ici une subvention.

En plus de l'histoire atroce et persécutante, il y a l'effacement de cette histoire, l'absence de reconnaissance, un tabou. Quand on voit encore comment, il y a quelques semaines, une pièce évoquant l'homosexualité possible de Jean Moulin a été déprogrammée par le maire de Béziers, Robert MÉNARD, on peut se dire que ce n'en est pas tout à fait fini de cette approche de l'homosexualité en mode "douloureux problème".

Je veux, en plus des "Oublié-e-s de la mémoire", saluer aussi le travail mené par "Queer code" avec le projet "Constellations brisées", présentant des cartographies de trajectoires de femmes ayant aimé des femmes durant la Seconde Guerre mondiale, dont nous avons eu l'occasion de parler dans cette Assemblée en saluant le travail de Suzette ROBICHON, par exemple, pour faire reconnaître l'histoire d'Eva Kotchever. D'ailleurs, le 15 juin prochain à 16 heures 45, une plaque portant son nom et celui de sa compagne, Hella Ollstein, mortes toutes deux en déportation, sera dévoilée.

Merci donc aux "Oublié-e-s de la mémoire" pour leur travail, comme à toutes celles et tous ceux qui travaillent à cette mémoire, et nos pensées bien sûr pour les milliers d'homosexuels déportés.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice COFFIN.

La parole est à Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'interviens sur ce projet de délibération pour saluer le travail réalisé par l'association "Les oublié-e-s de la Mémoire", association civile homosexuelle du devoir de mémoire. Merci à Alice COFFIN d'avoir rappelé que ce combat est toujours d'actualité.

Cette association, créée en 2005, a pour objet de fédérer sur le territoire national des personnes physiques et morales qui reconnaissent que la déportation des homosexuels est un élément constitutif de la mémoire commune. Elle œuvre à la création de lieux mémoriels sur tout le territoire pour la connaissance et la reconnaissance de la déportation pour motif d'homosexualité, et notamment pour l'édification d'un monument national à la mémoire des victimes de l'homophobie dans l'histoire.

En 2023, l'Association poursuit ses activités habituelles : participation à des voyages mémoriels au site des anciens camps de Beaune-la-Rolande, de Pithiviers et du Struthof ; achat d'insignes ; acquisition de documents audiovisuels et publications historiques, ainsi que des droits d'auteur et de reproduction à chaque diffusion du film de l'association, "De l'oubli vers la mémoire".

Egalement, déplacement à différentes manifestations mémorielles ; journée nationale du souvenir et de la déportation ; ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe ; hommage aux victimes de la rafle du Vél' d'Hiv ; financement de gerbes de fleurs pour les différentes cérémonies auxquelles l'association participe ; réalisation de kits de communication et pédagogiques sur la déportation pour homosexualité, sur la mise en lumière du vécu de personnes homosexuelles ayant eu un rôle important dans l'histoire récente, de la Seconde Guerre mondiale à nos jours.

L'Association souhaite par ailleurs organiser un colloque en octobre 2023 à Paris, sur les indésirables, après avoir effectué des recherches sur leurs destins, de femmes pour la plupart. Effectivement, là encore, même si les Français ont du mal à reconnaître la déportation des homosexuels, si le travail a commencé, on parle encore beaucoup plus souvent des homosexuels hommes que des homosexuels femmes. Il faut interroger les sources, recueillir la parole des témoins, démontrer l'importance des arts et de la culture littéraire pour faire vivre la mémoire.

C'est pourquoi, chers collègues, afin de permettre à cette association de réaliser ses objectifs, je vous appelle à voter favorablement ce projet de délibération permettant d'attribuer en 2023 une subvention d'un montant de 4.500 euros à l'association "Les oublié-e-s de la Mémoire", association civile homosexuelle du devoir de mémoire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dominique KIELEMOËS.

Je donne la parole à Laurence PATRICE pour répondre aux oratrices.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chères collègues, pour vos interventions qui nous rappellent combien l'engagement associatif est primordial dans la transmission mémorielle, en particulier sur ce sujet hélas encore trop méconnu, trop peu travaillé également. Ce sujet donc de la déportation des personnes homosexuelles pendant la Seconde Guerre mondiale.

Alors que le souvenir des témoins directs s'est aujourd'hui éteint, cette association, "Les oublié-e-s de la Mémoire", œuvre au quotidien à garantir la pérennité de cette mémoire et à s'assurer qu'elle demeure bien vive, notamment chez les plus jeunes générations pour les sensibiliser aux persécutions subies par les personnes L.G.B.T. sous le régime nazi. La Ville de Paris soutient ainsi avec force "Les oublié-e-s de la Mémoire" depuis 2015 déjà.

Je veux aussi, en même temps qu'Alice, rappeler que nous travaillons beaucoup à cette mémoire. Je voudrais rappeler aussi cette inauguration qui aura lieu le 15 juin, qui travaille sur la mémoire d'Eva Kotchever et sa compagne, et par-delà remercier Suzette ROBICHON, qui est pour nous et pour moi une ressource toujours bienvenue et constante pour avancer ce genre de projet.

Je profite aussi de l'examen de ce projet de délibération pour vous dire avec beaucoup de joie, en ce début du mois des fiertés, que le projet du futur monument commémoratif progresse. Un projet que nous travaillons avec "Les oublié-e-s de la Mémoire", et que je porte évidemment avec mon collègue Jean-Luc ROMERO-MICHEL et les services de la Direction des Affaires culturelles. Nous mettons tout en œuvre pour un dévoilement dans le courant de l'année 2024, je pense, très certainement aux alentours du 17 mai.

Enfin, et avant de vous appeler à voter avec moi ce projet de délibération, je voudrais vous dire, mes chers collègues, qu'un colloque se tiendra également à l'automne prochain à l'auditorium de l'Hôtel de Ville, organisé par "Les oublié-e-s de la Mémoire", sur le thème de celles et ceux que les nazis qualifiaient de manière sinistre d'indésirables et d'asociaux, une manière de plus de rendre visible la déportation des triangles roses.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup pour votre intervention, Madame la Maire, merci à Alice COFFIN et Dominique KIELEMOËS, et j'y ai été d'autant plus sensible que j'ai été témoin de la manière dont les choses ont bougé, et dans le bon sens. Je me souviens, j'étais déjà député à l'époque, de la manière dont "Les oublié-e-s de la Mémoire" étaient amenés à organiser de manière clandestine une cérémonie le jour de la déportation, au mémorial de la déportation. On leur accordait la possibilité de déposer une gerbe, une fois que la cérémonie officielle était terminée.

Et puis dans ma vie, j'ai eu la chance de rencontrer Pierre Seel, de l'accompagner dans sa démarche de reconnaissance de sa qualité de déporté pour homosexualité. Cela a été un moment très, très fort. D'ailleurs, une rue pas très loin de l'Hôtel de Ville porte son nom, et nous nous réjouissons, et nous nous retrouverons le 15 juin pour rendre hommage à Eva Kotchever et à sa compagne.

Je faisais cette intervention pour marquer le chemin parcouru et les étapes encore à venir, comme vous nous l'avez rappelé, Laurence PATRICE.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de délibération DAC 258.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté évidemment à l'unanimité. (2023, DAC 258).

2023 DAC 259 - Subvention (6.000 euros) au Comité français pour Yad Vashem (7e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 259. Il s'agit d'une subvention au Comité français pour Yad Vashem.

La parole est à Jérémy REDLER.

M. Jérémy REDLER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Comité français pour Yad Vashem qu'il nous est proposé de soutenir aujourd'hui a pour mission notamment de rechercher, faire connaître et honorer les 4.206 Justes de France.

Yad Vashem, présidé par le très estimé Pierre-François VEIL, souhaite leur donner une voix au travers d'une nouvelle saison de 10 "podcasts" diffusés sur "France Culture". Ils constitueront d'excellents supports pédagogiques pour nos enseignants.

La voix, par son timbre, ses brisures, ses silences, permet peut-être davantage que l'écrit de transmettre certaines émotions et rend ainsi plus vivant le récit.

Sans conteste, ce support permettra au plus grand nombre de nos concitoyens et en particulier les plus jeunes, d'accéder aux précieux témoignages de ces hommes et de ces femmes qui, dans cette période de barbarie, ont su écouter leur humanité et auxquels les trois quarts des Juifs de France doivent essentiellement leur survie, comme l'a souvent rappelé Serge KLARSFELD, car en ces temps de ténèbres, il y a eu aussi la lumière.

Ils étaient fonctionnaires, policiers, diplomates, couturières, paysans, religieuses, prêtres ou encore cheminots, croyants ou non, agissant individuellement ou au sein d'organisations religieuses ou laïques.

Ils étaient la France dans toute son âme, une France qui, sans faire de bruit, agissait au nom des valeurs universelles qui nous réunissent bien au-delà des origines sociales et des sensibilités politiques.

Après la Libération, ils ne revendiqueront pourtant rien, persuadés que leur héroïsme n'était en fait qu'un devoir humain et fraternel.

Les Parisiens ne font pas exception et sont les plus nombreux en France à participer au sauvetage des Juifs.

Laissez-moi ainsi vous parler de Joseph Migneret, directeur d'école, qui fabriquait de faux papiers et cachait des enfants chez lui ; de Théomir Devaux, prêtre et résistant, qui participa à cacher des familles et des enfants juifs dans la Sarthe ; ou encore Lucienne Miltsztayn, née Daniel, qui sauva et cacha la famille de Marcel dont elle était amoureuse et avec qui elle se marie après la guerre. Nous aurons l'occasion de lui rendre hommage durant ce Conseil.

Il ne fait nul doute que le Conseil de Paris soutiendra ce projet, comme il le fait toujours avec responsabilité, mais ce projet de délibération n'est pas qu'un vote. L'évocation, le rappel, le temps d'arrêt dans nos travaux partisans que représentent ces projets de délibération sont nécessaires.

C'est en soi un acte de mémoire et un honneur à ceux qui nous font honneur, sans en revendiquer aucun.

Nous traversons un moment de la vie de notre pays où la mémoire n'est plus si évidente, est souvent malmenée par les différents communautarismes et revendications minoritaires. Pourtant, elle est un socle pour notre

nation. Les Justes sont cette page de la lumière dans la nuit de la Shoah, comme le dit si bien Simone Veil, une lueur d'espoir qui brille et nous rappelle que même dans les temps les plus sombres, des Françaises et des Français se sont engagés pour triompher et faire triompher le bien.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérémy REDLER.

Je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Jérémy REDLER, pour cette belle présentation qui me permet aussi de saluer le travail du Comité français Yad Vashem. C'est une subvention récurrente, essentielle, dont nous pouvons effectivement être fiers.

J'ai pu récemment, avec le Comité français et une délégation d'élus, dont notre collègue Jérôme COUMET, pour Paris mais d'autres de toute la France, à la fois visiter avec le Comité français, le site de Yad Vashem à Jérusalem et assister là-bas aux cérémonies de Yom Hashoah, c'était vraiment un moment d'une très forte intensité.

Vous le savez, grâce au Comité français pour Yad Vashem, il existe une dynamique de villes et de villages qui travaillent à la mise en lumière des Justes de notre pays, et évidemment Paris y prend son rôle et toute sa place.

Vous vous souvenez sans doute, vous l'avez évoqué, qu'à l'automne dernier j'avais ainsi œuvré pour soutenir l'aide à l'élaboration des "podcasts" "La voix des Justes", mais nous avons fait aussi une très belle soirée à l'Hôtel de Ville pour le lancement des premiers "podcasts" consacrés à des témoignages de Justes français ou de leur famille, ainsi que des témoignages de la famille de celles ou ceux qu'ils ont sauvés.

Ces premiers "podcasts" ont été largement diffusés, notamment grâce au partenariat de "France Culture" et aussi à notre soutien.

Mais au-delà de cette subvention, vous le savez, notre Ville a également à cœur de mettre à l'honneur la mémoire des Justes parisiens, notamment par l'apposition de plaques commémoratives qui rappellent le courage et la destinée singulière de celles et ceux qui n'ont pas craint de se mettre en danger pour sauver des vies juives ô combien menacées. Nous en parlerons plus avant au cours de cette séance.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 259.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAC 259).

2023 DAC 261 - Subvention (5.000 euros) à la Fondation Charles de Gaulle.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 261. Il s'agit d'une subvention à la Fondation Charles de Gaulle.

Je donne la parole à Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, la Fondation Charles de Gaulle, située rue de Solférino, abritait depuis 1947 le siège du Rassemblement pour le peuple français, mouvement créé d'ailleurs par Charles de Gaulle. Cette fondation dont il est question aujourd'hui a évidemment toute sa place en ce lieu historique que vous pouvez, si vous ne l'avez déjà fait, aller visiter et où se trouve à l'heure actuelle le bureau du Général de Gaulle.

Depuis 1971, cette fondation entretient en France et à l'étranger la mémoire du Général, avec la vocation de transmettre son héritage dont elle est porteuse. Elle le fait au travers de projets pédagogiques et universitaires, par des vidéos, des expositions, des conférences. D'ailleurs, tout ceci est éventuellement possible dans vos mairies d'arrondissement, vous pouvez bénéficier de ses supports pédagogiques.

Si je m'exprime sur ce projet de délibération, c'est pour saluer le travail réalisé par cette fondation et le rôle majeur qu'elle joue, non seulement auprès des jeunes, mais aussi auprès de toute personne intéressée par la vie et l'action de celui à qui nous devons tant.

La Fondation organise sa mission autour de quatre axes : la recherche universitaire et la réflexion politique ; les activités pédagogiques, je le rappelais ; la transmission vers le grand public ; et le soutien au rayonnement international sur lequel ils comptent énormément.

Les rendez-vous annuels pour célébrer l'anniversaire de la Libération de Paris sont parmi leurs temps forts, mais une inquiétude surgit quant à ce qu'il est prévu par la Mairie de Paris en août 2024, pour le 80e anniversaire de la libération de Paris. Rappelez-vous et nous le savons tous, 2024 est une année bien chargée en matière d'événements, puisque cette date se situera entre les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques.

Aussi, Madame la Maire, pourriez-vous nous rassurer sur l'importance qui sera donnée par la Mairie de Paris à la commémoration de cette date anniversaire, en souhaitant que nous soyons tous à la hauteur de cet événement et tous au rendez-vous.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Brigitte KUSTER.

La parole est à Laurence PATRICE, Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame KUSTER, pour votre intervention. D'abord, je veux aller dans votre sens, qui me permet de dire un mot de l'action pédagogique essentielle que mènent les acteurs mémoriels parisiens et particulièrement la Fondation Charles de Gaulle. Nous travaillons beaucoup effectivement avec, et nous nous approchons effectivement du 80e anniversaire de la Libération de Paris.

Je veux là, puisque c'était l'objet de votre intervention, si j'ai bien compris, puisque tout le monde connaît très bien la Fondation Charles de Gaulle, vous rassurer : nous allons travailler à cet événement. Ce que je peux vous en dire, c'est qu'à cette période-là effectivement, le parvis de l'Hôtel de Ville ne sera pas disponible, mais nous allons nous installer ailleurs. Je pense que nous allons nous installer tout logiquement autour de Denfert-Rochereau, puisqu'il y a effectivement une grande logique à ce que ce soit dans ce périmètre-là.

Selon le souhait de la Maire, nous sommes en train de travailler à un événement qui sera à la fois un événement de commémoration et un événement festif, puisque nous marquerons le 80e anniversaire de la Libération de Paris, et que nous aurons la chance d'avoir sans doute à cette période encore aussi, en plus de beaucoup de Parisiens, beaucoup de touristes.

A cet effet d'ailleurs, de toute façon déjà des liens se sont établis. Je dois rencontrer tout prochainement le G.M.P. et d'autres personnalités, les fondations qui vont être associées, notamment aussi la fondation concernant la 2e DB. Il va y avoir vraiment beaucoup de choses et ce sera un grand événement, ne vous inquiétez pas, qui ne sera pas du tout effacé par les événements olympiques qui seront de part et d'autre.

J'espère aussi d'ailleurs que la flamme paralympique pourra justement rendre compte de ce parcours de la Libération de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DAC 261.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAC 261).

2023 DAC 262 - Subvention (10.000 euros) à l'association "Œuvre de secours aux enfants".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 262 : subvention à l'"OSE".

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'histoire de l'"OSE", "l'Œuvre de secours aux enfants", est bien connue des membres de notre Assemblée, puisque nous votons régulièrement une subvention au bénéfice de cette association.

Son rôle historique aussi a été important pour la Seconde Guerre mondiale, elle a permis de sauver un grand nombre d'enfants notamment en Allemagne, et nous avions, en novembre 2021, dans cette Assemblée, rendu un vibrant hommage à Georges Loinger, qui était responsable en 1942 d'une filière qui a permis d'exfiltrer des enfants juifs vers la Suisse.

Depuis, l'"OSE" s'est tournée résolument vers des actions sociales, médicales, éducatives pour tous, pour un public qui n'est plus communautaire mais qui accueille tous les Parisiens et toutes les Parisiennes. L'Association porte une conception du civisme et de la justice sociale que nous défendons aussi dans cet hémicycle.

Je voulais tout simplement rappeler l'importance de son action et dire que cette action sociale est essentielle, et le groupe Changer Paris s'honore bien sûr de voter ce projet de délibération que vous nous proposez. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jack-Yves BOHBOT.

Je donne la parole à Laurence PATRICE, Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Jack-Yves BOHBOT, pour votre intervention qui me permet de saluer cette institution tout à fait majeure, et je dois le dire, installée dans le 10e arrondissement.

Vous l'avez rappelé, l'"Œuvre de secours aux enfants" a joué un rôle déterminant dans le sauvetage de plus de 3.000 enfants juifs pendant l'Occupation et a recueilli 2.000 orphelins à la Libération.

Depuis, j'en profite d'ailleurs pour saluer ma collègue Dominique VERSINI, qui apprécie beaucoup l'équipe de l'"OSE", effectivement, cette vocation de secours à l'enfance en danger ne s'est jamais démentie. Autant comme élue du 10e que comme adjointe de la Maire de Paris, je tiens à saluer le travail tout à fait essentiel que mène cette association, qui s'emploie à transmettre la mémoire de la Shoah aux plus jeunes d'entre nous, et réussit autant que possible à créer des rencontres entre les derniers survivants et leurs familles.

Oui, l'"OSE" reste aujourd'hui encore un acteur extrêmement présent qui accompagne, propose des temps d'échange et de prise de parole, en somme un refuge, tel qu'il l'a toujours été.

Je pense donc que tout le monde ici va voter ce beau projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire, chère Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 262.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAC 262).

Quel talent, chère Laurence !

2023 DAC 270 - Subvention (5.000 euros) à l'Union nationale des combattants du Département de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 270 : subvention à l'Union nationale des combattants du Département de Paris.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Mes chers collègues, une fois n'est pas coutume, je ne vais pas adresser, Madame la Maire, un satisfecit aux services de la Ville. Ce projet de délibération nous pose un véritable problème, pas sur la nature de la subvention bien sûr, mais sur son montant.

Depuis quelques années, la subvention accordée à l'Union nationale des combattants de Paris ne fait que chuter. Elle est passée de 14.000 euros en 2020 à seulement 5.000 euros aujourd'hui.

Tout en sachant que l'association, par un souci de sérieux louable, n'avait pas fait de demande de subvention l'année dernière, dans l'attente de la validation de ses comptes par l'expert-comptable. Ceci est d'autant plus notable qu'elle se trouve dans une situation, et cela figure dans les documents annexés à l'exposé des motifs, légèrement déficitaire depuis quelques années.

A la lecture de l'exposé des motifs, qui vante avec raison les louanges de l'association, personne ne peut honnêtement penser que le montant de cette subvention respecte l'histoire combattante de notre ville.

Tous les élus qui siègent dans cette Assemblée savent très bien qu'il ne pourrait y avoir de cérémonie patriotique dans leur arrondissement sans le concours de l'U.N.C. et de ses fidèles porte-drapeaux. Les actions de transmission de la mémoire aux jeunes générations permettent chaque mois, à plusieurs classes parisiennes, de se rendre au Mont-Valérien et de participer au ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe.

A l'heure où notre monde connaît une forte instabilité, où la guerre fait rage en Europe, où notre histoire est falsifiée par des populismes, sanctionner financièrement ainsi une association porteuse de valeurs civiques nous paraît inadmissible.

C'est également un mauvais signal envoyé en direction du monde des anciens combattants. Lorsqu'on voyage un peu, on voit les efforts et les honneurs qui sont faits à ceux que l'on appelle hors de France, les vétérans. En substance, Paris n'est pas à la hauteur de son histoire et de ses valeurs lorsqu'elle donne un soutien bradé à ceux qui se sont battus pour la liberté et les droits de l'homme, et pour tout ce que signifie le drapeau français.

Les anciens combattants ne sauraient être les victimes d'un budget mal constitué, c'est pour cela qu'il n'est pas possible pour le groupe Changer Paris de voter cette subvention en l'état. Nous attendons, Madame la Maire, de votre part et de la part de l'Exécutif, une réponse constructive avec une proposition concrète pour réviser cette subvention.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jack-Yves BOHBOT.

Je donne la parole à Alice COFFIN.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai un positionnement un peu différent. Je suis déjà intervenue il y a deux ans au Conseil de juin 2021, au sujet de l'Union nationale des combattants, donc je vais faire très court. J'avais, en recensant de nombreux extraits de communiqués de presse, de tribunes de cette association, expliqué pourquoi notre groupe réclamait une discussion sur cette association et avec l'association.

Cette discussion n'a pas encore eu lieu, nous l'attendons, donc nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Néanmoins, pour rappel, l'U.N.C. a dénoncé les engagements de Gisèle Halimi en Algérie, a jugé inacceptable la reconnaissance par la France de l'assassinat d'Ali Boumendjel, ou condamné l'organisation d'un colloque dédié au refus de la guerre d'Algérie par certaines personnalités comme François Mauriac.

Autant de propos qui ont amené l'historien spécialiste de la guerre de l'indépendance algérienne, Fabrice RICEPUTI, à qualifier les positions de l'U.N.C. de négationnisme colonial.

Autre fait d'armes, des prises de position contre Maurice Audin, accusé d'avoir trahi sa patrie, des contestations contre les enquêtes portant sur les viols commis par les soldats français de l'opération Turquoise au Rwanda.

Néanmoins, nous avions insisté sur le fait qu'il convenait de savoir si l'U.N.C. Département de Paris était ou pas sur la même ligne que l'U.N.C. nationale. Il nous semblait toujours important de respecter les sections locales des associations, qui peuvent avoir des positions différentes, et à tout le moins les laisser s'exprimer.

Nous ne voterons donc pas pour cette subvention, nous nous abstiendrons, car nous souhaitons donner la possibilité à l'U.N.C. 75 de nous expliquer ses positions.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice COFFIN.

Le débat est ouvert sur l'U.N.C., étonnant !

C'est à vous, Madame Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, effectivement cette proposition de subvention met en lumière l'une des associations parisiennes qui animent et font vivre le travail de mémoire à l'échelle de notre ville, surtout dans des commémorations, cérémonies, parcours mémoriels, expositions parfois, actions de solidarité, de convivialité entre leurs adhérents qui sont souvent fort âgés.

L'U.N.C. Paris mène un travail effectivement fondamental, s'investit dans de nombreux projets conduits avec la Ville et l'Etat autour du monde combattant. Chacun d'entre nous, vous l'avez rappelé, cher Jack-Yves BOHBOT, sait la participation des différentes associations mémorielles à nos cérémonies et garantes de l'unité de la Ville autour du souvenir des conflits du passé, et vous croisez toutes et tous chacune d'entre elles, leurs porte-drapeaux, leurs représentants dans vos arrondissements.

Néanmoins, effectivement, j'entends aussi, chère Alice COFFIN, vous m'interpellez spécifiquement sur les prises de position de certains responsables de l'U.N.C. nationale. Je vous en remercie.

D'abord, il est évident que je me désolidarise pleinement de tels propos, qui n'ont nullement leur place ni dans le débat public en général, ni en particulier dans le travail mémoriel que nous menons ensemble, que nous mettons en œuvre ensemble, en commun, avec la section parisienne de l'U.N.C. et ses antennes dans nos arrondissements.

Je m'étonne par contre, Monsieur BOHBOT, de vos méthodes, car vous auriez pu m'interpeller avant et nous aurions pu en discuter.

En l'état, et pour être entre vos deux feux, évidemment je reconduirai ce projet de délibération tel qu'il est, cette subvention de 5.000 euros. Par ailleurs, comme nous nous y étions engagés, et donc je l'ai redit au groupe "Les Ecologistes" il y a quelques jours, il est vrai qu'il y a eu des petits ralentissements à un certain moment pour organiser cette rencontre.

Nous allons donc faire en sorte, avec la DAC, que l'U.N.C. Paris puisse avoir un échange avec votre groupe et que vous puissiez évoquer les divergences qui peuvent exister entre les positions de l'association nationale et celles de la section parisienne.

Dans l'intervalle, je ne souhaite pas pénaliser l'U.N.C. Paris et son travail, pour les prises de position du président national et des propos que je veux croire isolés, même s'ils traînent quand même pas mal sur les réseaux sociaux.

Chers collègues, je vous demanderai d'accorder cette subvention à l'U.N.C. Paris. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 270.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAC 270).

2023 DAC 273 - Subvention d'équipement (12.500 euros) à l'association "Mémoire des résistants juifs de la M.O.I.".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 273 : subvention d'équipement à l'association "Mémoire des résistants juifs de la M.O.I.".

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, vous interpeller sur le montant d'une subvention, vous faire remarquer qu'elle a baissé depuis deux ans, alors que l'exposé des motifs est tout à fait louangeur, ce n'est pas une méthode, c'est tout simplement le rôle d'un élu de signaler au maire en charge d'un secteur, un dysfonctionnement, de défendre un point de vue. Je ne peux pas accepter le mot "méthode".

C'est aussi le rôle d'un conseil municipal que de vous interpeller.

Pour en revenir à ce projet de délibération, Monsieur le Maire, le travail de mémoire dans notre pays et cet hémicycle est considérable. Inlassablement, nous rappelons la mémoire des Juifs victimes de la Shoah, ce qui est en soi une incarnation de l'échec de leurs bourreaux.

Toutefois, nous parlons souvent insuffisamment de ceux qui se sont engagés dans la Résistance. Cela nous permet d'évoquer cet aspect de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale et de soutenir un projet de musée virtuel inédit consacré aux combattants juifs de la M.O.I., main-d'œuvre immigrée.

Il permettra sans doute au plus grand nombre de découvrir cette histoire particulière, par de nombreux documents numériques issus d'archives privées, de fonds publics, d'expositions, de "podcasts", d'entretiens enregistrés avec des résistants, et qui a été bien sûr popularisée par l'Affiche rouge.

En effet, la résistance juive a joué un rôle important pendant la Seconde Guerre mondiale, notamment au sein de la M.O.I. Celle-ci regroupait des combattants issus de divers milieux juifs immigrés qui étaient souvent des communistes et plus largement des travailleurs immigrés de nombreux pays d'Europe orientale, d'Allemagne, d'Arménie, d'Italie, d'Espagne, de Yougoslavie et d'autres pays.

Ce sont ainsi ces immigrés, qui par amour pour la France et les idéaux qu'elle portait à leurs yeux malgré la lâcheté des collaborateurs de Vichy, ont participé à l'organisation de sa libération.

Non, faut-il le rappeler, les Juifs ne se sont pas laissé conduire à l'abattoir, ils se sont battus pour leur patrie, qui n'était parfois que de cœur et pour les valeurs qu'ils partageaient avec elle. Le groupe Changer Paris soutiendra bien évidemment ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jack-Yves BOHBOT.

On dit MOI ou M.O.I. J'ai toujours dit M.O.I., parce que c'est main-d'œuvre immigrée, mais on peut dire MOI aussi.

Je donne la parole à Mahor CHICHE.

M. Mahor CHICHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois qu'en effet, c'est important de rappeler les actes de résistance, qu'ils soient d'ailleurs en France ou en Allemagne, puisque je tiens à rappeler que les femmes allemandes ont résisté en défilant à Berlin pour protéger leurs maris juifs, en 1941, vous imaginez à quel point c'était difficile de le faire.

Il y a eu une résistance importante des Juifs en Pologne, on vient de célébrer la résistance du ghetto de Varsovie, et ce combat intense qui a été mené contre les forces nazies, qui ont dû anéantir la ville de Varsovie et le ghetto en particulier pour pouvoir, après 40 jours, mettre fin à la révolte du ghetto de Varsovie.

Evidemment que je rejoins Jack-Yves BOHBOT sur l'importance de rappeler l'engagement de ces résistants, de ces résistants immigrés, juifs, communistes partout en Europe et aussi en France. La M.O.I. s'est engagée avant-guerre déjà aux côtés des républicains espagnols face au fasciste. Cela, il faut le rappeler.

Après, il y a eu en effet la guerre, la Résistance, on a eu le groupe Manouchian dont une partie malheureusement, en 1943, a été fusillée. Cela avait donné lieu à l'Affiche rouge, et j'ai retrouvé ce que disait cette affiche nazie qui voulait stigmatiser la présence des étrangers juifs dans la Résistance française pour la disqualifier. C'était : "Arméniens, chefs de bande, 56 attentats, 150 morts, 600 blessés", et on avait ces portraits des 10 fusillés encerclés en noir.

Je crois qu'en ce moment, en 2023, au moment où, vous l'avez rappelé, la guerre est aux portes de l'Europe, évidemment que l'entrée de Missak Manouchian au Panthéon des grands hommes est un acte très important. C'est un acte symbolique évidemment, mais il est aussi un acte porteur de pédagogie.

Et finalement, à travers cet acte, c'est l'hommage à la M.O.I., c'est l'hommage à tout ce travail qui a été fait après-guerre par ces résistants, parce qu'ils ne se sont pas tus, ils ont raconté leur histoire, ils se sont regroupés et c'était difficile après le traumatisme de la discrimination, de la haine, de la déportation. Évidemment que Paris a été cette ville qui a permis la résilience.

Au-delà de cela, aujourd'hui, alors que les témoins se font rares, ils continuent ce travail. Je pense en particulier à Robert Antelme qui nous a quittés, je pense à beaucoup d'autres, Henri Krasucki, qui ont fait tout ce travail de pédagogie et de transmission.

En même temps, on est conscient que d'ici peu, ils vont totalement disparaître. Ils resteront dans les livres d'histoire. La question, un certain documentaire le montre, ce sont les derniers, que fait-on et comment fait-on pour transmettre la mémoire ?

Je crois qu'à travers ce projet de délibération, à travers l'engagement de la M.O.I., vouloir un musée virtuel sur le Net est un élément très important. D'abord, vous le savez, c'est un lieu, cette toile, où il y a beaucoup de complotistes, beaucoup de négationnistes, beaucoup de fausses informations, évidemment il faut contrer les falsificateurs de l'histoire, les négationnistes, il faut rétablir la vérité des faits de manière scientifique. C'est ce que fait le M.O.I., c'est aussi cela, ce projet de délibération, c'est encourager la recherche autour de ce qu'a pu être l'apport de l'immigration en Europe et en France dans la Résistance.

Enfin, je voulais insister sur le fait qu'évidemment, si l'on veut parler aux jeunes générations, si l'on veut transmettre, il faut aller là où elles sont. Pas de tabou, allons sur le Net. Il faut soutenir, il faut que les associations fassent ce travail. Yad Vashem le fait, la Fondation pour la mémoire de la Shoah le fait. Je suis heureux de voir que la M.O.I. va pouvoir le faire avec ces expositions thématiques, ces débats enregistrés, ces "podcasts".

C'est, je crois, la meilleure manière pour perpétuer l'histoire de la Résistance et de l'histoire de France, que de faire qu'en réel ou en virtuel, on puisse la transmettre. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Mahor CHICHE.

La parole est à Laurence PATRICE, Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, mes chers collègues, voilà un très beau projet que le musée virtuel de la mémoire des résistants juifs de la main-d'œuvre immigrée, moi je dis M.O.I. Un projet au long cours, initié en 2019, qui se déploie depuis le printemps 2022 et continue de s'élaborer, de s'étoffer progressivement.

Vous l'avez dit, c'est là une œuvre mémorielle de très grande qualité sur laquelle nous travaillons en lien étroit avec l'Association pour l'aider à mettre en lumière davantage d'archives, de témoignages, d'entretiens avec des historiens, mais aussi à déployer de nouveaux outils de communication et à appuyer ses actions pédagogiques auprès des publics scolaires.

Mes chers collègues, je veux saluer une fois encore le travail exceptionnel fourni par cette association qui nous livre, avec ce musée virtuel, un espace de connaissance unique sur la résistance des combattants juifs immigrés dans la France de l'Occupation, et dont on a effectivement longtemps assez peu parlé.

Je vous invite donc à voter avec moi ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DAC 273.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAC 273).

2023 DAC 319 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Irène Némirovsky au 10, rue Constant-Coquelin (7e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 319 : apposition d'une plaque commémorative en hommage à Irène Némirovsky, au 10, rue Constant-Coquelin dans le 7e arrondissement.

La parole est à René-François BERNARD.

M. René-François BERNARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, lundi 8 novembre 2004, dans le salon Drouant, l'annonce par le président du jury du prix Renaudot volait la vedette du prix Goncourt, en nous renvoyant à une photo sépia d'un visage mutin aux yeux curieux et pénétrants assassiné 62 ans auparavant à Auschwitz.

Il s'agissait d'Irène et de "Suite française", qui connaissait alors et connaît encore un succès sans précédent. 2 millions d'exemplaires vendus, un "best-seller" aux Etats-Unis. Nous avons alors pu découvrir l'histoire de cette romancière russe trop injustement tombée dans l'oubli malgré son destin peu commun et profondément lié à la ville de Paris et à notre arrondissement.

À l'origine, pourtant rien ne semblait destiner Irène Némirovsky à un quelconque destin parisien. Elle grandit à Kiev dans une famille juive fortunée, mais désunie et très impactée par les bouleversements politiques et sociaux de son époque.

En janvier 1919, elle est contrainte de fuir la révolution russe avec sa famille qui décide de s'installer à Paris. Ses premières années dans la ville sont partagées entre la rue de la Pompe et l'avenue du Président-Wilson, où elle se mariera sept ans plus tard avec Michel Epstein, dont elle aura deux filles, Denise et Elisabeth.

Rapidement, elle se passionne pour l'écriture et entame, en 1920, la rédaction de contes et de nouvelles, parallèlement à l'obtention d'une licence de lettres à la Sorbonne. Elle s'attache alors à écrire exclusivement en français et souvent à décrire exclusivement les Français et leur mode de vie.

En 1926, elle publie son premier roman "le Malentendu", qui rencontre un certain succès en librairie. Il lui faut attendre 1929 et la publication du roman "David Golder", pour connaître le véritable engouement des milieux littéraires parisiens. La consécration vient quatre ans plus tard lorsque la maison d'édition Albin Michel s'engage à ses côtés. Elle est alors propulsée sur le devant de la scène littéraire avec des ouvrages comme "Le vin de solitude" et "Jézabel".

L'œuvre d'Irène Némirovsky laisse peu de place au doute s'agissant de son amour pour la ville de Paris. La ville est abondamment décrite et représentée au fil des pages de ses ouvrages. Elle est aussi le cadre de la presque intégralité de ses récits qui s'attachent, avec un brio presque unanimement reconnu par ses contemporains, à raconter et décrire la vie parisienne de l'entre-deux-guerres. Sans doute ses écrits inspirés par son expérience sont sans complaisance, voire impitoyables comme les a qualifiés un critique, et à ce titre, considérés comme clivants par rapport à sa communauté.

De son roman à succès "David Golder", Julien Duvivier tirera un film sombre qui reflète la violence des rapports sociaux de cette France d'entre les deux guerres. Avec son mari, elle décide de quitter le 16e arrondissement pour s'installer au 8 avenue Daniel-Lesueur dans le 7e, où elle participera à l'animation des nuits parisiennes au contact des plus grands écrivains de son temps, et bien sûr de Cocteau, ce grand découvreur de talents qui l'a suivie depuis ses débuts.

Elle déménagera ensuite pour un grand appartement avec une verrière au 10 de l'avenue Constant-Coquelin. C'est l'autre avenue jumelle de la très belle impasse du carrefour Duroc. C'est donc dans le 7e arrondissement qu'elle puise, pendant plus de cinq ans, son inspiration littéraire et artistique.

C'est aussi dans le 7e arrondissement qu'elle fait les démarches pour sa naturalisation, mais qu'elle va interrompre pour ne pas paraître opportuniste lorsque sa dernière œuvre est aux portes du Goncourt. Elle ne cessera pourtant jamais d'écrire Paris. Confrontée à une crise identitaire et religieuse profonde, elle continue de dire qu'elle sent son cœur fondre de tendresse au souvenir de Paris, jusqu'à sa mort.

Alors qu'elle est à l'apogée de son succès littéraire, Irène Némirovsky est à nouveau rattrapée par les événements de son temps. En tant que femme d'origine juive, elle se retrouve confrontée à la montée du nazisme, puis à l'éclatement de la Seconde Guerre mondiale.

C'est alors qu'elle écrit, "Suite française", qu'elle est arrêtée, puis déportée. C'est l'Holocauste qui l'emportera à l'été 42, et plus tard son mari.

Ainsi, tout nous oblige à honorer la mémoire d'Irène Némirovsky, la grande figure de la scène littéraire française, son destin, et enfin son œuvre littéraire. Nous soutenons donc ce projet d'apposer une plaque commémorative en hommage à Irène Némirovsky, au 10, rue Constant-Coquelin, où elle a élu domicile en 1935.

Il n'est que temps, 20 ans après que Denise Epstein, une de ses filles, ait relancé sa mémoire, qu'Irène prenne sa place dans notre ville. Au nom de notre maire, nous sommes heureux de la commémorer dans notre arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, René-François BERNARD.

La parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, cher collègue, quel souffle vous avez ! Vous avez raconté beaucoup, presque tout de la vie de cette grande écrivaine exceptionnelle, effectivement, qu'était Irène Némirovsky. Cette figure de la littérature française qui a connu le succès, la notoriété, l'engouement médiatique d'alors, et les honneurs de la critique, aussi bien de son vivant qu'à titre posthume, vous l'avez dit.

Elle nous laisse comme cela un legs immense avec son œuvre, on pense, vous l'avez rappelé, à "David Golder" notamment, mais on se souvient bien sûr du récit poignant de l'exode que l'on peut lire dans "Suite française".

Saluer Irène Némirovsky, c'est aussi bien sûr se rappeler d'un destin tragique, elle qui fut arrêtée, déportée et assassinée à Auschwitz en 1942, suivie quelques mois plus tard par son mari Michel Epstein.

Enfin, avec Irène Némirovsky, c'est toute une métaphore du travail mémoriel que l'on peut deviner, puisque cette écrivaine tombée dans l'oubli, de l'après-guerre aux années 2000, fut finalement reconnue grâce à la fidélité de ses filles, Denise et Elisabeth, grâce à une valise précieusement conservée depuis juin 1940 et contenant ce fameux manuscrit inachevé de "Suite française".

Depuis 2013, il existe une allée portant son nom dans le 15e arrondissement. Je suis très heureuse que sa mémoire soit également portée demain sur la façade de son immeuble de la rue Constant-Coquelin dans le 7e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 319.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2023, DAC 319).

2023 DAC 320 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Sonia Mossé au 104, rue du Bac (7e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 320 : apposition d'une plaque commémorative en hommage à Sonia Mossé au 104, rue du Bac dans le 7e arrondissement.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, Sonia Mossé, née le 27 août 1917 à Paris, est morte assassinée parce que juive en 1943 au camp d'extermination de Sobibor.

Tant de mots pour décrire l'artiste Sonia Mossé, éclatante, rayonnante et inspirante, elle était actrice, dessinatrice. Décrite comme une muse par beaucoup de ses compagnons surréalistes, il semble pourtant qu'elle était une artiste complète, partie trop tôt pour faire œuvre.

A 18 ans, elle est le modèle de Balthus, elle rencontre Antonin Artaud, va de cercle en cercle d'artistes, ne se laisse pas enfermer. Elle fréquente de nombreux théâtres, des ateliers de peinture, de photographie, maisons de couture. En 1937, elle joue le rôle de Renommée dans la pièce "Numance" mise en scène par Jean-Louis Barrault au théâtre Antoine à Paris.

J'ai en tête la très belle photo de Man Ray réalisée en 1936 sur laquelle elle pose à côté de Nusch Éluard, sa chevelure lui recouvrant le visage. On retrouve sa beauté solaire sur des photographies de Dora Maar, de Picasso.

Elle a entre autres posé pour les peintres Giacometti, André Derain et Balthus, qui la soutiendront d'ailleurs dans plusieurs de ses projets, notamment lors de l'ouverture du cabaret chez Agnès Capri, projet auquel elle se consacre alors qu'elle n'a que 22 ans en 1938.

C'est en février de cette même année, pour l'exposition internationale du surréalisme à Paris, qu'elle réalise son célèbre mannequin surréaliste dont la tête est recouverte d'un voile de deuil noir qui tombe jusqu'aux pieds. En dessous, le corps est nu, marqué de certains détails significatifs comme un coléoptère au coin des lèvres, un scorpion dans le nombril, une fleur au niveau du sexe qui a fait l'objet de nombreuses discussions.

Ce mannequin, exposé aux côtés des œuvres d'André Breton, d'André Masson, de Salvador Dalí, est l'une des seules œuvres qui ont été conservées de l'artiste.

Beaucoup la décrivent comme courageuse, elle est restée à Paris quand nombreux de ses compagnons surréalistes ont fui, refusant de porter l'étoile jaune, tout en se montrant dans des cafés fréquentés par les nazis.

Sonia Mossé est finalement arrêtée en février 1943, à l'aube de ses 27 ans. Elle sera internée au camp de Drancy et déportée le 25 mars 1943 avec sa sœur Esther Levine, dans le convoi 53, vers le centre d'extermination polonais de Sobibor.

Une plaque commémorative en hommage à Sonia Mossé sera apposée au 104, rue du Bac, lieu de son arrestation il y a 80 ans. Notre groupe salue cet hommage.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole à Laurence PATRICE, pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Raphaëlle PRIMET, pour votre intervention qui me permet de dire un mot d'un projet de délibération qui me tient particulièrement à cœur. Je suis en effet très heureuse de rendre hommage à Sonia Mossé, qui est l'une de ces figures extraordinaires du surréalisme parisien et des Années folles, mais qui est vraiment très, très peu connue, puisqu'elle a finalement assez peu produit.

Elle a croisé à peu près tout ce qui comptait parmi les artistes de l'époque. Elle était modèle et inspiratrice de certains, mais également actrice, dessinatrice, décoratrice, "designer" comme on dit aujourd'hui. Elle fait partie de ces artistes d'exception de cette ère du café de Flore et des cabarets, du Paris du temps de Man Ray, de Giacometti, de Breton, de Picasso, de Desnos, ou encore de Paul et Nusch Éluard qui comptaient parmi ses plus proches amis. Elle était aussi amie d'Agnès Capri, elle avait fait toute la décoration du cabaret d'Agnès Capri.

Pour revenir à une conversation précédente sur un autre dossier, elle était justement une femme lesbienne qui s'affirmait comme telle, qui était aussi d'une très grande beauté.

Elle s'imposait un peu à toutes et à tous, elle sortait effectivement pendant l'Occupation dans des endroits qui lui étaient interdits comme Juive. Elle refusait de porter l'étoile jaune. Elle avait cette espèce de fougue et d'enthousiasme et un peu cette folie qui fait qu'elle a décidé de rester à Paris, contrairement à tous ses amis, notamment ses amis avec lesquels elle avait exposé.

Elle était la seule femme à avoir participé à l'exposition surréaliste de 1938. Contrairement à tous ses amis, elle a souhaité rester à Paris, elle aurait pu fuir avec Agnès Capri, elle refusa de partir.

Elle est restée à son domicile et fut dénoncée, on le suppose, par sa concierge, arrêtée avec sa sœur, à son domicile, rue du Bac, là où l'on va poser cette plaque. Elles sont toutes les deux déportées et assassinés au camp de Sobibor.

C'est une figure aujourd'hui méconnue et je suis très émue de lui rendre un hommage et de faire renaître dans les mémoires l'une de ces femmes exceptionnelles dont on garde le souvenir, comme le disait Raphaëlle, avec cette belle photo de Man Ray où elle est en photographie avec Nusch Éluard.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE, merci pour vos belles interventions.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 320.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAC 320).

2023 DAC 322 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Lucienne Miltsztayn au 16, rue du Moulin-des-Prés (13e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 322 : apposition d'une plaque commémorative en hommage à Lucienne Miltsztayn au 16, rue du Moulin-des-Prés dans le 13e arrondissement.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme le rappelait récemment le Président de la République, l'esprit de la France n'était pas à Vichy pendant la Seconde Guerre mondiale, il était avec ces 80 parlementaires qui refusèrent, le 10 juillet 1940, de voter les pleins pouvoirs à Pétain. Il était avec ce magistrat, ce seul magistrat, mon cher Francis SZPINER, Paul Didier, qui refusa de prêter serment de fidélité à Pétain.

Et tel le Général de Gaulle, avec les Français libres, avec les résistants de l'intérieur, avec ces policiers, qui le 16 et 17 juillet 1942 tournèrent le regard, tournèrent le dos pour laisser partir des Juifs pendant la rafle du Vél' d'Hiv.

Il était avec le cardinal Saliège, qui dénonçait le sort réservé aux Juifs dans une de ses homélies restées très célèbres.

Il était avec ces 3.000 Français, simples citoyens, qui avaient choisi de cacher leurs voisins, leurs amis, leurs connaissances, pour les soustraire à la barbarie nazie.

C'était le cas de Lucienne Daniel, épouse Miltsztayn, que nous honorons aujourd'hui et qui incarne bien ce sentiment, cette valeur de fraternité qui est inscrite sur les frontons de nos mairies et de nos écoles et qui est notre bouclier, et l'a été face à la barbarie et à l'infamie.

Ce sont des Parisiens qui après la guerre et après ces actes d'héroïsme incroyables, ils risquaient leur vie, sont retournés très tranquillement à leur vie normale, n'ont pas cherché une reconnaissance particulière.

C'est d'ailleurs le cas de Mme Miltsztayn, qui n'a été reconnue Juste parmi les Nations que trois ans avant sa mort en 2014, qui a son nom qui figure sur le mur des Justes dans le 4e arrondissement, rue Geoffroy l'Asnier, qui a aussi son nom à Yad Vashem près de Jérusalem en Israël.

Voilà pourquoi nous remercions la Ville de Paris d'honorer la mémoire de cette Juste parmi les Nations. Le groupe Changer Paris soutiendra bien évidemment cette proposition que vous nous faites, d'apposer à l'adresse de la blanchisserie de Lucienne Miltsztayn dans le 13e arrondissement, une plaque qui rappelle son dévouement et son courage inouïs.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jack-Yves BOHBOT.

Je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Jack-Yves BOHBOT. Effectivement, alors que nous évoquions un peu plus tôt le Comité français pour Yad Vashem, je suis d'autant plus fière de mettre à l'honneur l'une de ces Justes parmi les Nations.

Lucienne Miltsztayn, dont le mari est arrêté lors de la rafle du billet vert, cette première opération d'envergure de la police française contre les Juifs, en l'occurrence les Juifs étrangers que je remets en lumière régulièrement, en tout cas chaque année, à travers la pose de plaques commémoratives sur les lieux de réquisition, de rassemblement de ces Juifs étrangers, est de ces femmes d'exception qui se sont battues envers et contre toutes les épreuves. Elle parvient à faire libérer son mari, et elle-même à échapper au Vél' d'Hiv et surtout, elle parvient à cacher et à sauver toute la famille dans sa blanchisserie, soit 9 personnes de la famille Miltsztayn vivant dans la clandestinité.

Alors que plusieurs mairies d'arrondissement œuvrent à apposer des stèles en mémoire des Justes parisiens, je suis heureuse aujourd'hui de saluer avec vous le courage et la détermination de Lucienne Miltsztayn sur les lieux mêmes de son ancienne blanchisserie. Ce sera vraiment très symbolique d'apposer cette plaque sur le lieu de son commerce, qui a permis de sauver beaucoup de personnes de cette même famille juive.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 322.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAC 322).

2023 DASCO 39 - Dénomination de l'école Agnès Varda.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 39 : dénomination de l'école Agnès Varda, donc voilà un beau projet de délibération que nous portons ensemble, chère Laurence.

Je donne la parole à Carine PETIT, à la maire du 14e arrondissement, qui interviendra comme maire et au nom du groupe "Les Ecologistes".

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je suis très heureuse, au nom de l'ensemble des élus du Conseil du 14e arrondissement, mais aussi des habitants du 14e arrondissement, et puis des enfants de cette école de la rue Boulard.

Quelques petits mots d'abord pour saluer la démarche. En 2019, nous avions donné le nom de Simone Veil à deux écoles du 14e arrondissement, sur proposition et sur une mobilisation des parents d'élèves et des enseignantes et enseignants de ces deux écoles, une école élémentaire et une école maternelle.

Aujourd'hui, nous allons pouvoir fêter le fait de donner à une école élémentaire de la rue Boulard, le nom d'Agnès Varda. Je suis certaine, Laurence, que tu sauras exactement et très justement rappeler l'apport d'Agnès Verda, le pourquoi et le sens que nous mettons dans ce projet de délibération.

Je voudrais rappeler quelques petits points qui sont moins connus sur le travail et sur ce que nous a donné et apporté Agnès Varda. Elle était cinéaste, c'est vrai, mais elle était aussi photographe et plasticienne. Très souvent, lorsque vous allez voir des expositions dans de grands lieux et de grands musées à travers le monde, par exemple, à quelques rues d'ici à Beaubourg, vous pourrez jusqu'à dimanche, aller voir une exposition sur une merveilleuse et grande sculptrice qui est Germaine Richier.

À chaque fois, dans ces expositions, vous verrez le portrait photo réalisé par Agnès Varda de ces artistes et de ces femmes, créatrices, contemporaines d'Agnès. Elle avait un grand souci pour mettre les femmes en avant et en valeur. Germaine Richier était aussi habitante du 14e.

A Montpellier, vous avez aussi une exposition sur une céramiste, Valentine Schlegel, qui était une immense artiste, habitante du 14e, là aussi vous verrez la petite photo et le portrait de ces femmes, des voisines d'Agnès. Elle savait mettre en valeur les invisibles et le talent des femmes.

Juste un dernier mot, et je trouve que c'est extrêmement très précieux et très important de donner le nom d'Agnès Varda à une école, car quand les femmes, féministes, cinéastes, s'approchaient d'Agnès Varda pour lui demander des conseils sur ce travail, sur cet art, la manière de l'appréhender et le sens qu'il fallait lui donner, elle disait : "Je n'aime pas donner de leçons, pose-moi juste des questions".

Le fait de donner le nom d'Agnès Varda à une école, c'est justement de garder ce petit souffle permanent d'une invitation à la liberté, à la fantaisie, à l'accueil des imprévus, mais des surprises aussi, et de belles rencontres. C'est là aussi le sens que nous pouvons donner à l'école publique.

Merci beaucoup pour ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire du 14e arrondissement.

La parole est à Maud GATEL, Madame la Présidente, Madame la Députée aussi du 14e.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collèges, née à Ixelles dans la banlieue de Bruxelles, Agnès Varda fut une pionnière de la Nouvelle Vague. Remarquée dès son premier long métrage, "La pointe courte", elle monta les marches de Cannes quelques années plus tard avec le deuxième, "Cléo de 5 à 7".

En 2017, elle fut la première réalisatrice française à recevoir un Oscar d'honneur pour l'ensemble de sa carrière. De Hollywood à la rue Daguerre, car Agnès Varda était intimement liée au 14e arrondissement. Quand on demandait à Agnès Varda où elle habitait, elle ne répondait pas Paris, mais Paris 14e.

C'est grâce à notre collègue Éric AZIÈRE que nous étudions aujourd'hui cette proposition de donner à l'école élémentaire Boulard le nom d'Agnès Varda, et je voudrais vraiment l'en remercier, tant Agnès Varda est liée au 14e arrondissement et plus précisément au quartier Daguerre.

Elle y vivait depuis les années 1950 dans une petite maison rose et faisait totalement partie de la vie du quartier. Elle avait même décidé de rendre hommage à sa rue en 1975, en la filmant au plus près, ses voisins, ses commerçants, en tournant "Daguerréotypes" entre les numéros 70 et 90 de la rue.

C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que nous voterons ce projet de délibération pour renommer l'école Boulard du nom d'Agnès Varda, à proximité immédiate de la place Jacques-Demy et de la fresque en son hommage.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maud GATEL.

Je donne la parole à Laurence PATRICE, pour répondre aux oratrices.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Maire, chère Carine, merci également à vous, Madame la Présidente, Madame Maud GATEL. Je veux vous dire que c'est pour moi une très, très grande joie que nous débutions ces dénominations d'établissements scolaires, une innovation travaillée en étroite collaboration avec Patrick BLOCHE et à la demande de certains maires d'arrondissement.

Je suis tout à fait ravie que nous commencions en rendant hommage à Agnès Varda. Je ne vais pas reprendre tout son parcours qui a été très bien évoqué à la fois par Maud GATEL pour l'aspect cinéma, et puis par Mme la maire du 14e pour le côté de ses multiples talents, effectivement de photographe, jusqu'à aussi ses fameuses, puisqu'elle était une artiste plasticienne, ses fameuses cabanes qui cherchaient moins l'audience et la notoriété que le rêve, la curiosité, la surprise, l'émotion.

Et puis, sans oublier effectivement ses engagements pour différentes causes, mais beaucoup l'égalité entre les femmes et les hommes.

Evidemment, dans son cinéma, il y a beaucoup de personnages de femmes inoubliables et je serai un peu comme Maud GATEL, à évoquer notamment Corinne Marchand, qui parcourt Paris mais va beaucoup dans le 14e arrondissement. Cette silhouette de Corinne Marchand qui représente Cléo, une femme dans l'angoisse de savoir si elle n'a pas une maladie grave. Cela se joue sur quelques heures, c'est vraiment un film extrêmement émouvant, poignant, et qui fait montre en même temps d'un Paris sous le soleil, un Paris foisonnant.

Je le répète, c'est donc un vrai plaisir de saluer cette grande Parisienne, de lui rendre hommage dans ce 14e arrondissement qu'elle habitait, qu'elle aimait, qu'elle incarnait presque, puisque la rue Daguerre est beaucoup connue du fait de cette maison que moi je dirais un peu plus mauve que rose d'ailleurs.

Il s'agit aussi de savoir qu'elle habite le cimetière du Montparnasse maintenant, puisque je pense que la tombe qu'elle partage avec Jacques Demy est le plus beau spot de tout le cimetière, où il y a un petit banc sur lequel on peut s'asseoir. Elle est toujours très, très visitée, avec des fleurs, des morceaux de pommes de terre en cœur.

Je suis sûre qu'elle inspirera justement les écolières et les écoliers de la rue Boulard, tout proches de la rue Daguerre qu'elle habitait. Je suis vraiment très, très heureuse qu'on commence par cette dénomination d'école Agnès Varda.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 39.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité pour Agnès Varda. (2023, DASCO 39).

2023 DASCO 40 - Dénomination de l'école Guy Chauliac.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 40 : dénomination de l'école Guy Chauliac. C'est logiquement Francis SZPINER, puisque je crois deviner que c'est un Compagnon de la Libération.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Oui !

Mme PATRICE a souligné que c'est à l'initiative des maires d'arrondissement, et comme il faut rendre à César ce qui appartient à César, c'est moi qui ai le premier souhaité que l'on donne aux écoles de Paris le nom de Compagnons de la Libération.

Je rappelle que Paris est ville compagnon de la Libération. Depuis la mort d'Hubert Germain, le dernier des compagnons, il appartient à la Municipalité de Nantes, sur laquelle je ne ferai aucun commentaire, de l'île de Sein, du Vercors et de Paris, de faire vivre le souvenir des Compagnons de la Libération.

Vous avez rappelé, à l'occasion de différents projets de délibération sur la Fondation Charles de Gaulle, sur les plaques, sur la Libération de Paris, que tout cela n'a été possible parce qu'au départ, il y a eu l'appel du 18 juin et la résistance organisée par le Général de Gaulle. Et les Compagnons de la Libération, cette cohorte merveilleuse qui comprenait 1.000 et quelques récipiendaires, sont un peu tombés dans l'oubli.

En rendant hommage à Guy Chauliac, qui était médecin militaire, qui a rejoint évidemment, dès l'appel du 18 juin, les Forces françaises libres, il a participé aux campagnes d'Afrique, de Normandie, d'Alsace et d'Allemagne et a pris évidemment part à la Libération de Paris aux côtés de la 2e DB. Il a ensuite fini sa carrière comme médecin général des services de santé.

Voilà pourquoi nous avons souhaité, compte tenu également des liens de Guy Chauliac avec le 16e arrondissement, que l'école élémentaire de la rue Chernoviz porte son nom, afin que d'abord demeure le souvenir des Compagnons de la Libération, et parce que je pense aussi que pour des enfants qui rentrent dans une école, il est bon que leur soit donné l'exemple du patriotisme absolu, de l'amour de la patrie et du service de la Nation.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Francis SZPINER.

Je suis vraiment très heureux, par rapport à nos premiers échanges, qu'avec Laurence PATRICE nous ayons pu avancer de manière intelligente et concertée sur ce dossier.

Vous contestez l'intelligence ?

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - (*Hors micro, inaudible)*.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Cela veut dire que vous voulez rester maire du 16e arrondissement jusqu'à la fin de la mandature, c'est cela ?

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - … Tout simplement avoir une influence suffisante sans avoir nécessairement le poste.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous avez dit "à l'initiative des maires d'arrondissement". J'arrête là, on attendra…

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Je vous remercie de vous préoccuper de mon avenir. Je suis très touché !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On prendra un café vendredi matin. Je donne la parole à Laurence PATRICE, pour répondre au maire du 16e arrondissement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Maire du 16e arrondissement, pour votre intervention. Vous l'avez dit, saluer les Compagnons de la Libération dont le dernier, Hubert Germain, nous a quittés à l'automne 2021, est pour notre Ville un devoir et même une évidence.

C'est aussi en donnant leur nom à ces établissements scolaires, sur une de vos propositions, un bel exemple d'engagement, de dévouement et de courage que nous offrons aux jeunes Parisiennes et aux jeunes Parisiens. Poursuivant ainsi d'ailleurs le travail initié auprès de tous les élèves de CM2, puisque vous savez, nous avons une mallette pédagogique qui a été rééditée l'an passé et qui est distribuée à toutes les classes de CM2 sur l'histoire des compagnons et de l'ordre de la Libération.

Guy Chauliac, non seulement médecin militaire mais encore héros de la 2e DB ayant pris part à la Libération de Paris, il nous a quittés en 2005. Avec François Jacob, dont nous allons évoquer le cas tout à l'heure, il sera le premier compagnon à donner son nom à une école parisienne, avant d'être suivi prochainement dans d'autres arrondissements, par notamment Daniel Cordier à Paris Centre, puis Louis Cortot dans le 20e arrondissement. Ce seront des projets à venir. Je ne doute pas que d'autres arriveront.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DASCO 40.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 40).

2023 DASCO 41 - Dénomination de l'école François Jacob.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je redonne la parole au maire du 16e arrondissement, l'honorable Francis SZPINER…

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - C'est l'un des rares cas où la récidive est acceptable !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est le projet de délibération DASCO 41 : dénomination de l'école François Jacob.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Dans la même lignée de ce que j'ai dit, ce qui va abréger mes explications, nous avons tenu à rendre hommage à François Jacob.

François Jacob se destinait à une carrière de chirurgien, et le fait qu'il ait participé à une unité combattante l'a amené à subir des blessures qui lui ont interdit à jamais le métier de chirurgien. Cela a été triste pour lui. Cela a peut-être été bénéfique néanmoins, parce que n'étant pas chirurgien, il a fait une carrière scientifique au sein de l'Institut Pasteur, et c'est ainsi qu'il a reçu le prix Nobel de médecine pour ses travaux.

Cela a été un magnifique soldat, il a rejoint le Général de Gaulle dès juin 1940 et a participé aux campagnes d'Afrique du Nord et de Normandie au sein de la 2e DB. C'est comme Chauliac, à la fois un soldat et un médecin, c'est-à-dire un guerrier et quelqu'un qui soigne. C'est l'alliance du guerrier et de l'intelligence avec le prix Nobel.

Je pense que c'est un très bel exemple, et je me réjouis que d'autres mairies d'arrondissement suivent ce mouvement et rendent honneur aux compagnons.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 16e arrondissement.

Je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à M. le Maire du 16e arrondissement. Oui à un deuxième Compagnon de la Libération dans le 16e arrondissement.

Dans le même temps, vous l'avez dit, prix Nobel de médecine, spécialiste de biologie, de génétique, un professeur reconnu, consacré par les plus grandes institutions scientifiques nationales, de l'Institut Pasteur au Collège de France, en passant par l'Académie des sciences et l'Académie française.

Au-delà du scientifique de renom, du héros de la France libre et de la 2e DB, j'ai par ailleurs une pensée toute particulière pour le père de la fondatrice des éditions Odile Jacob.

En somme, mes chers collègues, François Jacob méritait bien de voir son nom au fronton d'une école. Je suis certaine que sa vie, particulièrement riche, sera source d'inspiration pour les élèves de celle de la rue des Belles-Feuilles.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DASCO 41.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DASCO 41).

2023 DEVE 26 - Dénomination "jardin de la Lituanie" attribuée au jardin situé place du Général-Catroux (17e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il y avait une inscription, mais notre collègue n'est pas là, sur le projet DASCO 47. C'était simplement pour signaler que l'on va dénommer une école du nom d'Anne Sylvestre. Je trouvais qu'il y avait un sens à le signaler.

Je vais me permettre, avec votre accord, parce que nous avons le plaisir d'accueillir dans les tribunes M. l'Ambassadeur de Lituanie en France, et par correction à l'égard de M. l'Ambassadeur, et sur la très bonne suggestion de Jean-Didier BERTHAULT, de proposer que nous débattions tout de suite du projet de délibération DEVE 26, qui vise à dénommer "Jardin de la Lituanie", le jardin situé place du Général-Catroux dans le 17e arrondissement.

Avec votre accord, je donne tout de suite la parole à Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire, cher Patrick, et merci de cet aménagement de notre ordre du jour.

Quelle force du symbole de pouvoir voter, lors du même Conseil de Paris, à la fois dans quelques minutes le jardin de Kyiv et ce projet de délibération sur le jardin de la Lituanie.

Il n'y a jusqu'à présent aucun lieu mémoriel à Paris pour la Lituanie, et c'est le travail de M. l'Ambassadeur, que je salue ici et que je remercie de sa présence, de nous en avoir informés, de nous en avoir alertés, et d'avoir travaillé en totale collaboration entre la mairie du 17e et la Ville de Paris à ce beau projet.

Nous avons d'abord déposé un vœu en 2022, adopté à l'unanimité du Conseil de Paris en novembre 2002, pour qu'un site soit choisi, si possible place du Général-Catroux, et je reviendrai sur cet emplacement en expliquant la raison. Ensuite, un travail a été fait après ce vote à l'unanimité, pour en trouver l'emplacement exact.

Pourquoi la place du Général-Catroux ? Tout simplement parce que l'actuelle ambassade de Lituanie dans l'ancien hôtel particulier d'Ernest Chausson se trouve dans le 17e, à proximité de cette place du Général-Catroux, et que l'ancienne délégation de Lituanie, à l'hôtel Fournier, a été située 14, place du Général-Catroux entre 1925 et 1940, date à laquelle le bâtiment avait été, j'allais dire, repris par l'Union soviétique au moment où l'Union soviétique avait annexé la Lituanie, chose qui n'a d'ailleurs jamais été reconnue et entérinée par la France.

Ce lieu est donc tout à fait dédié, et je voudrais vraiment officiellement, au nom de Geoffroy BOULARD, le maire du 17e avec qui nous avons beaucoup travaillé sur le sujet, remercier Laurence PATRICE, Arnaud NGATCHA,

et la Ville de Paris, pour ce travail de collaboration que nous avons mené, qui nous permet aujourd'hui de trouver ce beau lieu pour la Lituanie.

Vous voyez la force du symbole, vous voyez aussi le contexte géopolitique qui nous anime aujourd'hui en votant à la fois pour ce jardin de Kyiv et pour ce jardin de la Lituanie, dans ce contexte lourd. Nous espérons également que cette inauguration pourra se faire si possible l'année prochaine, afin de lancer la saison de la Lituanie en France, la saison culturelle franco-lituanienne, qui sera également un très beau symbole pour l'inauguration de ce jardin de Lituanie.

Alors, votre Excellence, Monsieur l'Ambassadeur, merci pour cette belle proposition. Je suis convaincu que ce sera voté à l'unanimité des conseillers de Paris ici présents. C'est un bel hommage de la Ville de Paris dans l'unanimité de sa représentation. Vive la Lituanie et vive l'amitié franco-lituanienne !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Didier BERTHAULT.

La parole est à Laurence PATRICE, tout est dit ou presque.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, merci à M. l'Ambassadeur pour sa présence et ce moment très symbolique. Je vais aller dans votre sens, tout à l'heure nous parlerons d'un autre jardin, et dans le triste contexte de l'invasion de l'Ukraine par la Russie que nous allons donc forcément évoquer, je suis très heureuse que Paris puisse saluer et honorer également la Lituanie.

Vous l'avez dit, c'est un travail conjoint avec la mairie du 17e, avec son maire en particulier, et puis évidemment avec mon collègue Arnaud NGATCHA, qui ne me démentira pas. Il s'agit là d'un pays ami de la France depuis de longues décennies, d'un partenaire européen important depuis son adhésion à l'Union en 2004, et aujourd'hui cet Etat balte peut légitimement s'inquiéter des ambitions impériales de son voisin russe.

Vous le savez, j'attache beaucoup d'importance à la mémoire des lieux. Vous l'avez rappelé, il se trouve que sur la place du Général-Catroux dans le 17e arrondissement se trouve l'hôtel Fournier, qui entre 1925 et 1940 accueillait la première délégation lituanienne à Paris.

Ce bâtiment est depuis cette date une dépendance de l'ambassade russe de Paris et accueille de nos jours une agence de presse russe. A l'heure où les médias de ce pays font œuvre de propagande et de désinformation, je suis donc particulièrement heureuse de cette dénomination toute symbolique. Je peux effectivement aller dans votre sens.

De la même façon que nous avons coopéré pour arriver à ce projet de délibération, nous allons travailler tous ensemble et notamment avec vous, Monsieur l'Ambassadeur, pour faire qu'en 2024, nous inaugurions ce jardin de la Lituanie.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 26.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Monsieur l'Ambassadeur, chers collègues, ce projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DEVE 26).

Merci de votre présence, Monsieur l'Ambassadeur, nous sommes très honorés.

Je voudrais vous signaler qu'il est déjà 20 heures 50, mais cela, vous pouvez le constater sans moi. Ce serait bien, si l'on veut tenir le rythme et terminer l'ordre du jour demain soir, ce qui est possible, pour n'avoir que l'élection des grandes électrices et grands électeurs vendredi matin, et je réponds à une demande générale, de terminer les projets de délibération de Laurence PATRICE.

Cela veut dire que si vous pouviez faire plus court, ce serait parfait.

Merci de cette approbation.

2023 DEVE 24 - Dénomination "jardin Villemin - Mahsa Jîna Amini" attribuée au jardin Villemin situé 20, rue des Récollets (10e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je ne vais pas mettre la contrainte sur Raphaëlle PRIMET, mais Raphaëlle PRIMET maîtrise toujours son temps, sur le projet de délibération DEVE 24 : dénomination "Jardin Villemin - Mahsa Jîna Amini" attribuée au jardin Villemin situé 20, rue des Récollets, dans le 10e arrondissement.

La parole est à Raphaëlle PRIMET. Que mon propos ne vous déstabilise pas, on peut aller un peu au-delà de 21 heures.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Pour une fois, il ne fallait pas le dire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ecoutez…

C'est bon ? Sans cela, j'aurais donné la parole à Geneviève sans problème.

Mme Raphaëlle PRIMET. - J'espère que l'unanimité se fera autour de ce vœu pour rendre hommage à Mahsa Amini, cette jeune étudiante iranienne d'origine kurde morte sous les coups de la police des mœurs iranienne et devenue depuis symbole de la lutte pour la liberté des femmes iraniennes.

Son décès a provoqué un vent de contestation dans tout le pays et bien au-delà des frontières. De nombreuses femmes se sont fait filmer sur les réseaux sociaux en train de se couper les cheveux, de brûler leur voile dans la rue, ou encore de danser dans la rue tête nue.

L'indignation s'est fait sentir partout dans le monde, la communauté internationale a exprimé haut et fort son soutien aux femmes iraniennes, mais la répression est et a été extrêmement brutale. Au moins 582 personnes ont été exécutées en Iran l'année dernière, ce qui constitue le plus grand nombre d'exécutions depuis 2015, et bien au-dessus des 333 exécutions enregistrées en 2021.

Depuis le début de cette année 2023, au moins 282 personnes ont été exécutées, selon les chiffres donnés tout dernièrement par "Amnesty International" qui nous alerte. Si les exécutions continuent au même rythme, il est à craindre que le nombre d'exécutés dépasse le millier à la fin de l'année.

Les journalistes iraniennes Niloofar HAMEDI et Elaheh MOHAMMADI ont été arrêtées après avoir couvert la mort de Jîna Mahsa Amini en Iran. Elles risquent toutes les deux la peine de mort.

Des milliers d'Iraniens et d'Iraniennes sont enfermés et torturés par le régime. C'est ainsi que l'Etat iranien entend terroriser pour faire taire le peuple, mais la colère ne faiblit pas. Même si les manifestations sont moins nombreuses, la résistance continue et a besoin de notre soutien. Alors oui, alors que les mobilisations sont loin d'être terminées en Iran, il faut que nous continuions à montrer la solidarité de Paris.

Jîna a été enterrée dans sa ville natale le 21 mai. Sa tombe a été profanée selon le réseau des droits humains du Kurdistan. Les autorités sont déterminées à empêcher tout rassemblement public en son hommage. Cela renforce, s'il en était besoin, la nécessité de marquer et de graver sa mémoire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la vie de Mahsa Jîna Amini n'aura pas duré 23 ans. Comme l'a rappelé Raphaëlle, c'était une jeune étudiante kurde iranienne, elle voulait devenir avocate. Elle avait des projets et des envies, des rêves et des doutes, comme on en a toutes et tous à 22 ans.

Le 16 septembre 2022, la violence autoritaire et misogyne du régime iranien a mis un terme à tout cela pour un bout de tissu. Mais, la vie de Jîna ne s'est pas arrêtée là, elle est devenue un murmure, un refrain, "Jin, Jiyan, Azadi" - femme, vie, liberté -, et de refrain en refrain ce murmure est devenu un soulèvement, le soulèvement de toute une jeunesse au courage indescriptible, qui dit non à une dictature théocratique qui étouffe son peuple depuis plus de 40 ans.

Oter son foulard, défier les injonctions du régime, c'est toujours risquer sa vie, et on aurait tort de croire que le soulèvement populaire de l'automne 2022, qui résonne avec tant d'autres par le passé, soit une affaire classée. Malgré la menace d'être arrêté, torturé, violé, les manifestations, les grèves, si elles sont moins spectaculaires, n'ont pas cessé. Sur les réseaux sociaux censurés, le partage d'informations, les soutiens aux prisonniers, les jeunes femmes qui s'affichent tête nue ou dansant forcent l'admiration.

Dans les six premiers mois de cette année, selon Iran Human Rights, au moins 307 personnes ont été exécutées, soit une hausse de 73 % par rapport à la même période en 2022, dont 147 pour le seul mois de mai, un record absolu, même pour ce pays qui a l'exécution facile.

Chaque soir, devant les prisons des villes Oud Ispahan, ces noms qui font rêver, les familles, les amis des condamnés se réunissent pour alerter et espérer repousser la pendaison de celles et ceux dont ils savent les jours comptés.

Le régime punit, s'est abrogé le droit de vie et de mort sur ces collégiennes gazées dans leurs écoles par milliers, des femmes et des hommes jeunes souvent, voire très jeunes, morts des suites de violences policières, comme Albofast Amirayati, 16 ans, ou sous la torture.

Arrêtés et réarrêtés avec violence et sans inculpation claire ou information comme Hamid Zeraï.

Des journalistes comparaissant dans des procès iniques où elles risquent leur vie comme Niloofar HAMEDI et Elaheh MOHAMMADI.

Les noms de victimes que nous ne devons pas laisser sombrer dans l'oubli se multiplient et deviennent légion. Oui, elles et ils se battent encore et tombent toujours sous la répression d'un régime sans le moindre respect pour la vie de ses citoyens, sans parler de leurs droits.

A Paris, depuis le 16 septembre, les Iraniens et les Iraniennes poursuivent leur mobilisation au son de "femme, vie, libertés", brandissent les portraits de celles et ceux qui ont perdu la vie, crient le nom de ceux dont ils appellent la libération immédiate comme pour Toomaj, jeune rappeur emblématique de cette révolution pacifique, à l'isolement depuis des mois et dont la santé décline dangereusement.

C'est à l'unanimité que le Conseil de Paris a attribué en octobre dernier la citoyenneté d'honneur à Mahsa Jîna Amini, et j'espère que c'est encore à l'unanimité que nous attribuerons son nom au jardin de l'ancien hôpital militaire Villemin dans le 10e arrondissement, car c'est un lieu de vie et de fête, un lieu de sérénité, de musique et de sport. Il exprime toute l'inspiration de la jeunesse iranienne et des femmes qui veulent vivre libres, l'énergie portée par une génération de femmes et d'hommes pour qui l'avenir s'appelle Azadi, liberté.

En donnant le nom de Mahsa Jîna Amini à ce jardin, nous avons en quelque sorte l'occasion de faire vivre très largement, au-delà de ce qu'elle-même a pu en connaître, celle qui voulait défendre les autres et toutes celles et tous ceux qui ont préféré se soulever et risquer la mort. Ce sont bien sûr nos idéaux que nous défendons ainsi, indissociables des droits humains et du partage.

J'émets également le souhait que ce lieu permette d'organiser des événements, des rassemblements ou expositions pour faire vivre la colère et l'espoir aux côtés du peuple iranien et de ses minorités nationales, et contre ce régime dictatorial et sanguinaire.

Jin, Jiyan, Azadi !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

Je donne la parole à Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, cela fait bientôt neuf mois qu'un mouvement inédit a débuté en Iran, avec en son cœur la question du droit des femmes. À la suite de la mort d'une jeune femme, Mahsa Amini, pour un voile mal porté, c'est tout un peuple qui s'est soulevé au rythme des mots "femme, vie, liberté" contre une dictature religieuse qui règne sur le pays depuis plus de quatre décennies.

Il pourrait nous sembler qu'avec l'arrêt des manifestations, le mouvement s'est stoppé. Il n'en est rien. Le tabou sur le port du voile en Iran a été levé et les images de femmes qui circulent dans les rues de Téhéran, tête nue et sans manteau, sont légion.

Le mouvement, lentement mais sûrement, continue à irriguer en profondeur la société iranienne. Les changements que nous observons sont irréversibles, et le flot emportera bientôt les vestiges d'un régime dictatorial corrompu.

Mais en attendant, la répression de la République islamique continue de faire rage. Il y a près de deux semaines, ce sont encore trois jeunes hommes, Majid Kazemi, Saleh Mirhashemi et Saeed Yaghoubi qui ont été exécutés pour avoir manifesté à Ispahan, reconnus coupables de guerre contre Dieu.

Ce sont de nombreux procès qui ont lieu à huis clos et de manière inéquitable.

Ce sont des milliers de manifestants, d'avocats, d'acteurs, de réalisateurs, de militants pour les droits de l'homme, qui sont emprisonnés. Nous avons d'ailleurs une pensée pour nos quatre compatriotes encore emprisonnés en Iran.

Pourtant, le silence de certains ici en France est assourdissant. Comme s'est interrogée la dessinatrice Marjane SATRAPI dans une tribune publiée dans "Elle" la semaine dernière : "où sont les féministes ?". Je continue de la citer : "est-ce la peur d'être taxé d'islamophobie ?" Est-ce parce que ces femmes qui brûlent leur voile ne correspondent pas à leur discours ?".

En effet, le féminisme intersectionnel de certains et de certaines est en plein "bug" face à cette situation.

Mais, nous ne pouvons pas nous taire. Ce combat mené par les Iraniennes et les Iraniens pour la liberté est universel et nous interpelle. Il est de notre devoir, en tant qu'élus de la République, de nous en faire l'écho et de le soutenir.

Le groupe Changer Paris salue donc la proposition de dénomination d'un jardin en l'honneur de Mahsa Amini, et votera évidemment en faveur de ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Samia BADAT-KARAM.

Je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, mes chères collègues, pour vos interventions fortes. Je tiens à mon tour à vous dire toute mon émotion à voir le nom de Mahsa Jîna Amini s'inscrire dans la mémoire parisienne, comme s'y était engagée la Maire de Paris et avec elle l'ensemble de cette Assemblée.

Vous l'avez rappelé, la mort de cette jeune femme, martyre de l'obscurantisme et du gouvernement iranien et de sa police des mœurs criminelle, a déclenché un sursaut extraordinaire, notamment de la jeunesse iranienne.

Dans le même temps, malheureusement, le régime a accru sa répression et sa violence. Il y a quelques jours, un rapport faisait état de 307 ou un peu plus exécutions depuis le début de l'année dont, comme le rappelait Geneviève GARRIGOS, 147 rien qu'au mois de mai.

En même temps qu'un hommage à Mahsa Jîna Amini, c'est donc un message d'espoir que la Ville de Paris entend transmettre à toutes les Iraniennes et à tous les Iraniens, et plus généralement à toutes les femmes victimes des inégalités et de la violence à travers le monde.

Je voudrais ajouter que, comme vous le savez, le 10e est depuis de longues décennies un refuge pour la communauté kurde et que la maire d'arrondissement, Alexandra CORDEBARD, lui accorde une importance toute particulière.

Par deux fois en dix ans, le 10e a connu avec stupeur et effroi d'odieuses attaques ayant coûté la vie en janvier 2013 à trois militantes kurdes, dans le cadre d'un assassinat qui n'a jamais été pleinement élucidé, puis à trois membres de cette communauté, rue d'Enghien, avec l'attentat raciste du mois de décembre dernier.

Je suis donc très fière de voir le nom de Mahsa Jîna Amini, jeune Kurde d'Iran, victime de la violence et de l'intégrisme, s'inscrire dans ce 10e arrondissement, dans ce beau jardin des bords du canal Saint-Martin.

Mes chers collègues, je vous remercie de voter à l'unanimité ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 24.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DEVE 24).

2023 DEVE 25 - Dénomination "Jardin de Kyiv" attribuée au jardin situé 14, cours la Reine (8e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 25 : dénomination "Jardin de Kyiv" attribuée au jardin situé 14, cours de la Reine dans le 8e arrondissement… non ? Si, si, vous êtes prête. La parole est à Geneviève GARRIGOS pour aller à l'essentiel.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Non seulement je suis prête, mais je sais aussi, Monsieur le Maire, combien vous appréciez ma couronne de fleurs, donc je ne peux résister à la porter pour présenter ce projet de délibération.

Hier, pendant que nous délibérions des nombreux sujets qui retiennent avec raison notre attention, le Gouvernement ukrainien a dû organiser en urgence l'évacuation de 17.000 civils autour du barrage de Kakhovka, partiellement détruit par une explosion. Mais cela ne suffira pas, ce sont 40.000 personnes civiles qui vivent dans des zones directement inondables, dont 25.000 en zone contrôlée par la Russie.

C'est un désastre bien plus important qui se dessine, puisque 150 tonnes d'huile de moteur ont ainsi été déversées dans le fleuve Dniepr et que le niveau du réservoir de la centrale de Zaporijia baisse dangereusement, créant un risque d'accident nucléaire à court terme. Il s'agit d'un crime de guerre, potentiellement d'un crime de masse et d'un écocide sans équivoque.

Les nouvelles de la guerre en Ukraine s'égrènent et nous semblent distantes, tant l'opinion française semble s'être habituée depuis février 2022, mais c'est un déferlement de violences brutales, créant délibérément la terreur, sans souci des conséquences qui a lieu aux portes de l'Europe.

Ce qui nous sépare de la brutalité de POUTINE, outre les kilomètres, c'est un gouvernement qui tient et secourt encore ses civils quand il le peut, une armée sur laquelle nul n'aurait parié en 2022, une population stoïque et déterminée face aux bombardements incessants, et notre aide.

L'aide des pays européens, l'aide états-unienne sont de première importance, mais elles ne seraient rien sans celles et ceux qui se battent et savent contre quoi ils se battent. Ils se battent pour une société démocratique ouverte, pour leur indépendance et contre ce qu'incarne POUTINE et son régime : la violence d'Etat la plus sauvage, la corruption, et cette vieille haine recuite de la prétendue décadence, de la mollesse d'une société, la nôtre, et toujours selon POUTINE, qui s'occupe de tenir des élections à peu près honnêtes, de laisser vivre les journalistes, de reconnaître les couples de même genre, et de lutter contre les violences intrafamiliales.

Certains commentateurs en France sont pressés de choisir entre la guerre et le déshonneur, pour être bien sûr d'avoir et l'une et l'autre. Ils ne voient pas ou ne veulent pas voir le gouffre qui existe entre la société ukrainienne et le régime de POUTINE.

Parce que nous savons que nos démocraties sont mortelles, parce que nous sommes fiers de nos sociétés décadentes, qui sont tout simplement des sociétés libres, parce que nous savons exactement à quoi nous attendre depuis toutes ces années de la Russie poutinienne, nous savons aussi tout ce que nous devons aux héros, femmes et hommes d'Ukraine.

C'est pourquoi Kyiv, que nous avons déjà nommée citoyenne d'honneur de la Ville de Paris, porte et portera à jamais le symbole de ce combat, symbole que nous devons honorer de toutes nos forces.

Anne HIDALGO en a pris le bel engagement auprès de Vitali KLITSCHKO lors de sa visite en avril dernier, le jardin en bas de l'avenue des Champs-Elysées, symbole d'espoir et de paix par sa végétalité, image de Paris par sa localisation prestigieuse, matérialisera désormais, je l'espère et vous y encourage, notre engagement politique concret et collectif. Ce sera une façon pour nous toutes et tous ici réunis, de dire dans le temps et l'espace un grand "slava Ukraini" ! Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Geneviève GARRIGOS, j'aurais dû d'ailleurs dire jardin de Kyiv et pas jardin de "Kiev", excusez-moi.

La parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, nous n'avons pas osé vous reprendre.

Merci, chère Geneviève GARRIGOS, nous savons comment vous êtes mobilisée inlassablement aux côtés des Ukrainiens de Paris et vous participez à chaque rassemblement.

Vous l'avez dit, un projet de délibération particulièrement symbolique qui nous permet de rendre hommage, l'hommage qui leur est dû, aux héros du peuple ukrainien, ce peuple qui depuis plus d'un an, nul ne l'ignore, subit une très brutale invasion de son territoire par son voisin russe, dans la folie autocratique et impérialiste de M. POUTINE.

La Maire de Paris s'est engagée, lors de sa visite en Ukraine au mois de février, avec Arnaud NGATCHA, à ce que la Ville de Paris puisse baptiser l'un des parterres des Champs-Elysées du nom de jardin de Kyiv. Je suis très heureuse que ce bel engagement puisse trouver son aboutissement au pied du Petit Palais.

Au-delà des réfugiés accueillis et du matériel donné par la Ville aux Ukrainiens, ce sera là un geste, certes symbolique pour notre Capitale, mais qui a son importance. Notre Capitale qui s'inclinera humblement devant les victimes de cette guerre, devant les héros tombés au combat contre l'envahisseur, et qui permettra d'inscrire dans la terre parisienne que nous resterons aux côtés des Ukrainiens et des Ukrainiennes jusqu'à la victoire finale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 25.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. (2023, DEVE 25).

2023 DU 65 - Substitution de la dénomination place André et Françoise Trannoy à celle de place André-Trannoy (13e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 65 : substitution de la dénomination place André et Françoise Trannoy à celle de place André-Trannoy dans le 13e arrondissement.

La parole est à Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération qui vise à substituer la dénomination André et Françoise Trannoy à celle de place André-Trannoy poursuit un double objectif : féminiser les noms de rues et espaces publics en rendant ainsi visible l'action de Françoise Trannoy, mais c'est aussi l'occasion de réunir symboliquement deux époux, deux amours indéfectibles grâce à cette nouvelle dénomination.

Françoise Trannoy était la cheville ouvrière de la création et de la vie de l'Association des paralysés de France, aux côtés de son mari qui en était le fondateur. Elle a aussi été à l'œuvre dans la direction du centre de soins, d'hébergement, d'instruction accueillant des enfants en situation de handicap à Saint-Fargeau.

Françoise Trannoy, c'était une fervente catholique, plutôt gaulliste et, à maints égards, conservatrice, mais c'était avant tout une femme libre, née avec la guerre, en 1914. Elle avait décidé qu'elle ferait des études supérieures ce qui, même dans son milieu social plutôt favorisé, n'était guère conventionnel pour une femme. Elle a décidé, d'ailleurs tout aussi librement, d'épouser une personne en situation de handicap, ce que même l'Eglise a eu du mal à accepter dans la France encore dirigée par le régime de Vichy.

Elle avait tout aussi librement diffusé l'encyclique "Mit brennender Sorge" contre le nazisme pendant l'Occupation et fait passer des armes de la zone libre à la zone occupée pour la Résistance. Son époux, André Trannoy, est décédé un 15 mai, à 87 ans. Françoise Trannoy, unie à lui jusqu'à son dernier souffle, est morte à son tour, sept ans après, aussi un 15 mai, à 87 ans.

Libres et indissociables à la fois, ces deux personnages qui sont la démonstration de la contagion du courage, comme ils aimaient à le rappeler, vont enfin être réunis sur la plaque et dans la dénomination de la place Trannoy à Paris, près du siège de l'Association des paralysés de France.

A l'occasion du 90e anniversaire de la création de l'Association des paralysés de France, c'est un très bel hommage que notre Assemblée pourrait rendre à Françoise Trannoy, en rendant visible son action et en lui permettant de retrouver son époux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice TIMSIT.

Je donne la parole à Laurence PATRICE pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci. Comme il est tard, je vais être extrêmement brève, puisque notre collègue Alice TIMSIT a bien résumé la situation et le projet. C'est effectivement une substitution de dénomination ou plutôt un ajout pour réunir un couple qui a vécu dans l'engagement, dans le militantisme, dans l'action en faveur des personnes en situation de handicap, à travers la fondation de l'Association des paralysés de France.

Je suis très heureuse de mettre, 22 ans après sa disparition, également à la lumière celle qui fut aux côtés d'André Trannoy toute sa vie et qui permit donc cette aventure extraordinaire de l'Association des paralysés de France.

Je vous remercie de réunir ces deux amoureux, qui ont été aussi de grands militants.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DU 65.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DU 65).

2023 DU 73 - Dénomination allée Rose Dieng-Kuntz (19e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 73 : dénomination allée Rose Dieng-Kuntz dans le 19e arrondissement.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci.

Je m'étais désinscrite de ce projet de délibération, mais il s'agit de nommer une rue du nom d'une femme scientifique, très peu connue, et donc une rue dans le 19e arrondissement, dans un nouveau quartier qui est l'îlot fertile.

Puisque j'ai la parole, j'en profite pour saluer ce travail engagé par Laurence PATRICE, qui valorise une femme et une scientifique. Je vous invite à voter unanimement ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait !

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Quelle efficacité ! Merci, Monsieur le Maire, et merci, chère Camille.

Vous le savez, il est de plus en plus rare à Paris que nous puissions disposer d'une voie nouvelle, et c'est donc un grand plaisir pour moi d'en avoir une, qui plus est de lui attribuer le nom d'une femme.

Rose Dieng-Kuntz fait partie de ces pionnières que je suis toujours heureuse de mettre à l'honneur. Née à Dakar, elle est la première femme africaine admise à l'Ecole polytechnique… vous pouvez faire un peu moins de bruit, les filles ?

Merci.

Elle est la première femme africaine admise à l'Ecole polytechnique dans la promotion 1975. Diplômée de ce prestigieux établissement, elle a conduit de très importantes recherches en informatique sur le développement d'Internet et sur l'intelligence artificielle, des sujets qui sont aujourd'hui au cœur des enjeux contemporains.

La mémoire de cette scientifique estimée trouvera donc toute sa place dans ce quartier abritant une résidence étudiante et un incubateur de "start-up". Je forme le vœu qu'elle puisse inspirer aux jeunes femmes qui y habiteront, des carrières technologiques d'exception.

Je dois dire que nous travaillons dans ce sens-là avec une association qui essaie de promouvoir justement les femmes scientifiques, l'association "Femmes et Sciences", et que nous allons essayer de donner de plus en plus de noms à ces femmes peu connues, mais qui permettent de mettre en valeur toutes ces disciplines.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 73.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DU 73).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un hommage à Marcel Trillat.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous avons un vœu non rattaché, le vœu n° 155 relatif à un hommage à Marcel Trillat. C'est Raphaëlle PRIMET qui présente, j'imagine.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, Marcel Trillat nous a quittés le 18 septembre 2020 à l'âge de 80 ans. C'était un journaliste exceptionnel qui a marqué l'audiovisuel public par la qualité de son travail et aussi pour sa défense.

Sa liberté de parole, son engagement dans son métier sont sa marque de fabrique. Par exemple, c'est le premier journaliste à avoir consacré au massacre du 17 octobre 1961, 20 ans après, en 1981, un sujet à la télévision, ou encore en février 1991, lors de la première guerre du Golfe, où il dénoncera en direct, alors qu'il était envoyé spécial sur le terrain, les manipulations médiatiques et la censure de l'armée française.

Il donnait la parole à ceux que l'on n'écoute jamais, les ouvriers, les paysans, ceux que l'on appelle aujourd'hui les invisibles ou encore les premiers de corvée. C'était un militant pacifique, anticolonialiste, il se battait continuellement contre le racisme et l'antisémitisme.

Ses engagements lui ont valu d'être "viré" de la télé, et ce n'est qu'en 1981, à la faveur de l'élection de François Mitterrand et à la demande de Pierre Desgraupes, qu'il put rejoindre de nouveau la télévision publique.

Je n'ai pas le temps de revenir ici sur tout son parcours, nous retiendrons Radio Lorraine-Cœur d'Acier, qui fut pour lui l'expérience la plus marquante professionnellement et humainement. La radio, financée par la C.G.T., fut lancée pour soutenir la marche des sidérurgistes sur Paris le 23 mars 1979, et allait rapidement devenir un outil remarqué, populaire, d'innovation journalistique et de pluralisme politique et culturel.

À la fin de sa carrière, il devient documentariste, filmant les classes populaires, le monde ouvrier, les femmes précaires, les sans-papiers : "300 jours de colère", "Les prolos", "Femmes précaires", "Silence dans la vallée", "L'Atlantide, une histoire du communisme", et "Des étrangers dans la ville", qui 40 ans après "Etranges étrangers" tente de décrire la situation des étrangers en France.

Militant syndical à la C.G.T., il a été 30 ans militant du P.C.F. Il l'avait quitté, mais dans le 20e il venait souvent à la section, place des Grés, pour nos différentes soirées, car il aimait la convivialité et le partage avec les camarades.

Il s'agit donc pour nous de rendre hommage au très grand journaliste et à notre camarade.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, ce sera une belle conclusion de soirée.

Merci, chers collègues, pour ce vœu qui met à l'honneur une personnalité tout à fait marquante de ces journalistes, de ces observateurs trop rares sans doute, qui savait écouter celles et ceux que l'on n'écoute pas ou que l'on écoute peu. Un révolté, cet indocile à la franchise décapante et à l'éthique implacable fut de toutes les luttes ouvrières, sociales et sociétales, ne cédant jamais à la censure ou aux menaces de mise à l'index comme le rappelait Raphaëlle PRIMET.

Rendre hommage à l'homme qui a tout fait pour mettre en lumière les combats des classes populaires, des travailleurs précaires, des personnes défavorisées, des sans-papiers, des familles isolées, est un bon symbole alors que notre pays a vécu ces derniers mois un mouvement social d'une ampleur rare, dans lequel s'exprimaient justement ces voix chères à Marcel Trillat.

Je vous prie donc de voter cet hommage, ce vœu pour lequel je donne un avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE, un hommage bien mérité. C'est mon point de vue et je vous l'impose.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 155 déposé par le groupe Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 89).

Vœu déposé par M. Christophe GIRARD relatif à la dénomination de l'arrêt de bus "rue Vieille du Temple-Académie du climat".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous informe que le vœu n° 156 a été retiré de l'ordre du jour.

2023 DAC 20 - Subvention (727.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre Paris 14 (14e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Par respect pour Mélody TONOLLI, qui est encore là à cette heure tardive, je vous propose de terminer, nous en avons fini avec Laurence PATRICE, mais de terminer, je vous promets, ce sera le dernier projet de délibération que nous examinerons ce soir. Le projet DAC 20 relatif à une subvention et un avenant à convention avec l'association "Théâtre Paris 14" et après, évidemment, je lèverai la séance.

La parole est à Mélody TONOLLI et à elle seule.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Monsieur le Maire, tout le monde va me remercier, c'est grâce à moi…

Merci du cadeau !

En effet, en ce qui me concerne, je suis contente d'être restée jusqu'au bout et de pouvoir intervenir avec beaucoup de plaisir sur ce projet de délibération.

En effet, nous accompagnons au quotidien avec Carine PETIT, la maire du 14e, les équipes de Théâtre 14, dirigées par Mathieu TOUZÉ et Edouard CHAPOT, le duo qui a pris la direction de l'établissement en 2019. Une prise de direction qui a été suivie de plusieurs mois de travaux, de la crise du Covid, d'un contexte social difficile, mais l'ensemble des équipes n'ont jamais baissé les bras, au contraire, elles ont redoublé d'efforts, d'inventivité pour porter un projet ambitieux.

Un projet qui articule exigence artistique et promotion d'une nouvelle génération d'acteurs et d'actrices, des actrices, des metteuses en scène, des auteurs, des autrices. L'équipe du Théâtre 14 s'attache à proposer une programmation où les femmes ne sont pas laissées pour compte une nouvelle fois.

C'est une qualité que je ne souhaiterais même pas avoir à souligner, mais comme je l'évoquais plus tôt dans cet hémicycle, plusieurs théâtres subventionnés par la Ville de Paris, comme le Théâtre du Rond-Point ou le Théâtre du Châtelet, ne respectent pas cet objectif.

J'en viens au projet du Théâtre 14 qui, tout en programmant des femmes, a permis un véritable renouvellement des publics et une meilleure implantation dans son quartier, au cœur du quartier "politique de la ville" de la porte de Vanves, comme quoi programmer des femmes ne fait pas fuir le public.

Ils sont en effet de plus en plus nombreux et nombreuses, les voisins et voisines du théâtre, de tous les âges, à franchir le pas, à venir assister aux spectacles, à s'émouvoir, à se surprendre d'y prendre goût et d'y retourner.

C'est une grande satisfaction, car parmi les ambitions que nous portons pour ce théâtre, notre priorité est de permettre une meilleure accessibilité des publics, en particulier ceux qui peuvent être le plus éloignés de la culture.

Ouvert et novateur, le projet de la nouvelle direction se caractérise également par la volonté de mettre en place un modèle soutenant l'émergence des jeunes compagnies, mais aussi de nombreux partenariats avec les structures locales : une université populaire, une radio, des performances hors les murs avec un festival artistique pluridisciplinaire dans tout l'arrondissement au printemps, "Régénération", mais aussi un festival en pied d'immeuble avec le "Paris of festival", qui aura lieu pour la quatrième fois à la rentrée prochaine.

Je sais, ma chère Carine ROLLAND, que nous partageons l'ensemble des éléments que je viens d'évoquer. C'est d'ailleurs pourquoi vous renforcez votre soutien au Théâtre 14, pour l'accompagner dans le déploiement de ses actions, et l'ouverture prochaine d'un espace complémentaire, la salle Marius Magnin, qui permettra de développer des activités artistiques, culturelles et citoyennes en lien avec le tissu associatif local.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Mélody TONOLLI.

La parole est à Carine ROLLAND pour vous répondre, naturellement.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chère Mélody. Vous avez tellement tout dit, chère Mélody, il est tellement tard, et nous savons tellement combien Mathieu TOUZÉ et Édouard CHAPOT se savent soutenus, que je ne serai vraiment pas plus longue.

Ce projet de délibération vient apporter tout notre soutien à un lieu tout à fait remarquable du 14e arrondissement, qui diffuse au-delà, qui travaille aussi bien à la création et l'émergence qu'à l'ancrage local. Je souhaite, par ces quelques mots, les encourager à poursuivre et vous encourager tous à participer aux nombreuses manifestations artistiques et culturelles qu'ils organisent.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, chère Carine ROLLAND, pour ce propos concis. Il faut dire que Mélody TONOLLI avait dit beaucoup de choses.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 20.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, une bonne façon de terminer cette soirée. (2023, DAC 20).

Nous avons légèrement débordé et je vous prie de m'en excuser.

La séance est levée et reprendra demain matin, avec le projet de délibération DAC 36.

Bonne soirée à vous toutes et tous.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 7 juin 2023 à vingt-et-une heures vingt-cinq minutes, est reprise le jeudi 8 juin 2023 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe).

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Mesdames, Messieurs, bonjour. Je vous propose de commencer la séance.

2023 DAC 36 - Contribution (2.000.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des métallos (11e).

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 36 : contribution de 2 millions d'euros et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des métallos dans le 11e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Alice COFFIN.

Mme Alice COFFIN. - Merci.

En avril dernier, un article du "Monde" intitulé "Quand des théâtres testent les résidences en long séjour" mettait à l'honneur le projet de la Maison des métallos, cité en exemple aux côtés du théâtre public de Montreuil et du théâtre des 13 Vents C.D.N. à Montpellier, des théâtres qui "décélèrent pour stopper le flux effréné des spectacles qui se succèdent".

Le format de coopération artistique qui a été adopté s'inscrit à contre-courant d'un système qui fonctionne dans des logiques de concurrence sur des modèles capitalistes de compétition et préfère les visions comptables aux visions coopératives de l'art. C'est dans cette perspective d'être, au-delà de la programmation présentée, un établissement qui, dans son fonctionnement, dans son implantation rue Jean-Pierre Timbaud, est à contre-courant que la Maison des métallos doit inscrire son avenir. Cet avenir va prendre un tournant important, puisque la structure aura prochainement une nouvelle direction.

Je me permets de me saisir de cette intervention pour souligner l'importance d'un processus de recrutement transparent et éloigné, dans son déroulé, de certains graves dysfonctionnements observés récemment. Je parlerai du Châtelet dans quelques minutes, je n'insisterai donc pas sur ce point pour le moment. Nous souhaitons que la

Maison des métallos s'inscrive plus que jamais comme un lieu de véritable travail culturel, artistique et d'éducation populaire dans les quartiers de l'Est parisien.

Je vous invite toutes et tous à consulter l'excellente programmation de la Maison des métallos et à vous y rendre. Les spectacles sont nombreux et variés et l'établissement se veut accessible au plus grand nombre.

En tant que membre du C.A., je précise que je ne prendrai pas part au vote, mais je vous invite bien sûr à voter ce projet de délibération.

Merci beaucoup.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame COFFIN.

Monsieur Christophe GIRARD ?

M. Christophe GIRARD. - En effet, la Maison des métallos est un endroit très singulier, de grande excellence, et la nomination de Stéphanie AUBIN il y a quelques années fut un choix audacieux. Elle avait l'expérience de Reims, mais elle avait aussi une ouverture et une attention au détail.

Je voudrais rappeler que Patrick BLOCHE, maire du 11e, Georges Sarre précédemment et des élus locaux comme Joëlle MOREL ont dû construire une architecture très compliquée. La Maison des métallos est un lieu de mémoire, un lieu important, où les femmes venaient accoucher. C'est un lieu dans un quartier où il y a des communautés, des sensibilités, et parfois des difficultés. Patrick BLOCHE, mieux que quiconque, pourrait rappeler la façon dont il a fallu rassembler et prendre la bonne décision pour faire la bonne nomination.

La programmation est en effet intéressante. Une nouvelle page va s'écrire, mais ne la tournons pas sans tenir compte des fondations qui ont été intelligemment, politiquement, construites au fil du temps, depuis Bertrand DELANOË, Georges Sarre, Patrick BLOCHE, et François VAUGLIN actuellement. C'est un lieu délicat, qu'il faut soutenir et qui doit continuer dans l'ouverture et l'excellence démocratique.

Merci.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues. C'est bien sûr un plaisir de parler ce matin de la Maison des métallos, d'envisager son avenir, au moment où la directrice a fait valoir ses droits à la retraite. Je tiens ici à saluer Stéphanie AUBIN, et je suis bien certaine que le président de l'établissement public de coopération culturelle qu'est la Maison des métallos, en la personne de Patrick BLOCHE, s'associe à ces remerciements.

Stéphanie AUBIN a su faire vivre un projet ambitieux, innovant, qui travaillait différemment le rapport entre artistes et public en ne faisant pas du spectacle l'alpha et l'oméga d'une programmation, mais en nourrissant les échanges autour de ce qu'est la création artistique. Elle a ancré son projet dans la notion de transition, ce qui a valu à l'établissement public une labellisation en matière de responsabilité sociale et environnementale. C'est tout à fait remarquable. Elle a fait tout cela dans le respect le plus profond d'un arrondissement et d'un quartier assez merveilleux, qui vit par sa diversité depuis des dizaines d'années et des siècles, où les communautés se croisent et où les luttes sociales ont été à l'honneur en de nombreuses occasions.

C'est tout cela, effectivement, qu'il faudra savoir respecter, valoriser, faire vivre. Nous nous y emploierons dans le cadre du processus de recrutement que nous lancerons dans les prochaines semaines, sous la houlette du président de l'établissement public. Nous vous tiendrons bien sûr informés.

Je vous invite donc à voter très favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Avant de mettre aux voix, je tiens à préciser que M. Patrick BLOCHE, en tant que président de la Maison des métallos, ne prendra pas part à ce vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 36.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAC 36).

2023 DAC 81 - Subventions (123.000 euros) à des établissements au titre de leurs activités culturelles et conventions avec les associations "La Caserne éphémère", et "Union des musiciens de jazz".

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Comme il y a beaucoup d'absents, nous passons directement au projet de délibération DAC 81 : subventions de 123.000 euros à des établissements au titre de leurs activités culturelles et conventions avec les associations "La Caserne éphémère" et "Union des musiciens de jazz".

Je donne la parole à M. François-Marie DIDIER.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Pour ce projet de délibération, nous demanderons un vote disjoint sur l'article 5 et la subvention de 10.000 euros à la société "Oriza". Je vais évidemment vous expliquer pourquoi.

Il est proposé dans ce projet de délibération d'octroyer, comme chaque année, une subvention de 10.000 euros à la société à responsabilité limitée "Oriza", qui exploite "La Bellevilloise", une salle de concert très connue dans le 20e arrondissement et au-delà.

Selon la fiche de présentation du dossier de ce Conseil, la société "Oriza" est cogérée par M. Renaud BARILLET, personnage qui semble proche de beaucoup d'entre vous à gauche de cet hémicycle. "La Bellevilloise" accueille régulièrement des "meetings" politiques, et M. BARILLET est bien connu de la Ville de Paris puisqu'il a remporté un certain nombre d'appels à projets pour réhabiliter et exploiter des lieux appartenant à la Ville.

Cette subvention s'inscrit dans le cadre de la politique musicale de la Ville de Paris. Il est vrai - cela, je ne peux le nier - que "La Bellevilloise" accueille de très nombreux concerts tout au long de l'année. En octobre 2022, la même subvention avait déjà été soumise à l'approbation de notre Conseil, précisant toutefois qu'elle "tenait compte des mesures post-Covid et des difficultés financières qu'a pu rencontrer "La Bellevilloise" durant cette période". Ce paragraphe a depuis disparu et n'apparaît pas dans ce projet de délibération. Est-ce étonnant ? Je ne sais pas, peut-être, car les résultats de la société "Oriza" sont aujourd'hui positifs, en tout cas c'est ce que j'ai déduit des éléments de la fiche qui nous a été transmise.

Vous l'aurez compris, j'ai plusieurs difficultés avec cette subvention et ce projet de délibération. La première difficulté, c'est la générosité de la Ville à l'égard de M. BARILLET et de sa société depuis 2009 : 100.000 euros de subvention en 2009, 45.000 euros en 2011, dont 30.000 euros à titre exceptionnel, 15.000 euros par an de 2012 à 2018, 10.000 euros pour 2019/2020, 10.000 euros pour 2021/2022, et une subvention d'équipement de 100.000 euros en 2021.

Par ailleurs, je suis assez étonné que les écologistes et les communistes soient favorables à cette subvention, alors qu'ils nous expliquent à longueur de Conseils qu'il ne faut absolument pas aider, par des subventions publiques, des entreprises privées de notre ville. Est-ce un double discours ? Je laisse évidemment les Parisiens l'apprécier.

Le deuxième point, quant à lui, concerne la vie du 20e arrondissement et de ses habitants. C'est vrai qu'ils dénoncent depuis de nombreux mois les nuisances occasionnées par les activités de "La Bellevilloise" dans le quartier. Toutefois, nous savons bien que subventionner une association ou une entreprise qui empoisonne les nuits des Parisiens est devenu votre spécialité.

Dans ces conditions, nous souhaitons un vote disjoint de l'article 5 pour la subvention à la société "Oriza", et nous voterons contre.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur DIDIER. Je vais vous répondre, mais j'ai l'impression de faire face à un joyeux mélange d'accusations à peine masquées de "copinages". Je pense que les directions de la Ville, extrêmement compétentes, qui sont à la tâche chaque jour pour échanger avec toutes les structures qui font appel à des subventions, apprécieront.

Je ne vous ai pas entendu parler de la qualité de la programmation, néanmoins c'est par ce point que je voudrais commencer. J'associe à mon propos le maire du 20e arrondissement ici présent, Éric PLIEZ. "La Bellevilloise" fait partie de ces lieux qui ont fait vivre et font encore vivre la diversité culturelle de Paris, notamment en matière musicale. Si nous avons aujourd'hui un tissu d'artistes et de lieux aussi vivaces en matière de musiques actuelles, c'est grâce à des lieux comme "La Bellevilloise".

Pour vous répondre, non, il n'y a pas de "copinage", tant et si bien que des médiations ont été organisées par la mairie du 20e entre "La Bellevilloise" et les riverains - mais vous le savez bien - pour faire en sorte de respecter la vivacité culturelle que j'évoquais à l'instant et la tranquillité des riverains. D'après ce qu'il me remonte de la mairie du

20e arrondissement, notamment, la situation s'est grandement améliorée. Nous avons aujourd'hui une "Bellevilloise" qui continue son chemin, et il convient de la soutenir au titre des activités que j'ai précédemment mentionnées.

Je ne voudrais pas faire offense aux autres structures visées par ce projet de délibération, je salue donc "La Caserne éphémère", qui héberge "Point éphémère", où la signature d'une convention entre la Ville de Paris et le Centre national de la musique a eu lieu récemment. C'est aussi de cette façon que nous soutenons les musiques actuelles, main dans la main avec l'Etat, parce que cela compte et que ce secteur s'est structuré ainsi. Je suis à votre disposition, cher Monsieur, pour échanger sur la manière dont les différentes filiales musicales se sont construites dans notre pays et dans notre belle ville, et sur la manière dont nous les accompagnons depuis de nombreuses années maintenant.

Je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération, y compris en cas de vote disjoint.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

A la demande du groupe Changer Paris, il est proposé un vote disjoint sur l'article 5.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 5 du projet de délibération DAC 81.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 5 est adopté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 81 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAC 81).

2023 DAC 91 - Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'association "We Love Green" pour l'organisation annuelle d'un festival de musiques actuelles écoresponsable dans le bois de Vincennes.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection du bois de Vincennes.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 91 et le vœu n° 157.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération concerne le festival de musique "We Love Green". Je voudrais vous dire que le groupe Communiste a longtemps hésité et s'est abstenu à plusieurs reprises sur les délibérations par rapport à la localisation de "We Love Green". Ce festival se situe sur la plaine de jeux du Polygone ou de la Belle Etoile, où nous avons actuellement des terrains de foot et un terrain de cricket, et est au milieu du bois de Vincennes.

Nous considérons d'abord que, les terrains de sport étant utilisés toute la journée et toute l'année, l'impact du festival sur l'activité sportive est important. Nous sommes donc intervenus et avons rencontré la direction de "We Love Green", avec la mairie du 12e arrondissement, la maire et son cabinet, au cours de plusieurs réunions, qui nous ont permis d'avancer sur ces questions.

Tout d'abord, la direction du festival a reconnu que son implantation sur un des terrains de foot, qui avait un impact notamment sur la réhabilitation, n'était pas adaptée et a souhaité déplacer une partie de ses installations sur la plaine Saint-Hubert. Le festival avait également un impact sur l'anneau cyclable, puisque des cyclistes s'entraînent tous les jours autour de la plaine de jeux Belle Etoile, et étaient à risques accidentogènes.

Au terme de nos réunions, la direction du festival a donc renforcé la sécurité sur l'anneau cyclable, et il faut avouer que les dispositions qui ont été prises s'avèrent très efficaces. La direction du festival a également adressé un courrier à l'ensemble des clubs franciliens cyclistes, ce qui a permis de gérer au mieux l'organisation. Enfin, les allées et venues des camions ont également été régulées et concentrées le soir ou le matin. Toutes ces mesures ont plutôt apporté satisfaction concernant l'anneau cyclable, et nous n'avons eu aucun problème.

Concernant les terrains de foot, un platelage a été mis en place par la direction afin que les camions ne les abîment pas, comme c'était le cas l'année précédente. L'année précédente, nous avions aussi eu un orage, ce qui avait eu un impact très fort sur le festival, mais aussi sur les terrains. Cet aménagement permet aujourd'hui de

protéger pleinement les terrains. Par ailleurs, pour la première fois, le festival a intégré une dimension sportive avec l'Olympiade culturelle, la venue d'une rampe de skate et des démonstrations de hip-hop. Cette volonté de développer un lien entre la culture et le sport était aussi dans l'optique de Paris 2024.

Nous pouvons donc nous féliciter de la tenue du festival, qui a eu lieu ce week-end. Je suis allé sur place en même temps que Pierre RABADAN, nous avons visité ensemble le festival, et j'ai fait une visite de chantier le jeudi avant le festival. Nous avons pu constater que la direction du festival - que je remercie, notamment Marie SABOT - a respecté pleinement l'ensemble des exigences que nous avions posées en préalable à ce festival.

Pour toutes ces raisons, nous voterons ce projet de délibération et contre le vœu déposé par le groupe Changer Paris, sur lequel nous sommes en désaccord complet.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Franck MARGAIN, du groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Bonjour à tous. Merci, Madame la Maire.

J'entends les propos de mon collègue Nicolas et je trouve effectivement que la Mairie a fait une partie du travail en demandant au festival de mettre en place des particularités, d'améliorer son respect de l'environnement et d'essayer de faire mieux. Néanmoins, je voulais intervenir car, selon moi, le sujet n'est pas de faire mieux, mais plutôt de nous demander : devons-nous continuer à brouiller la faune et la flore dans le bois de Vincennes par des manifestations musicales de grande ampleur ?

Le problème, c'est que nous avons à Paris des bois d'une très grande fragilité. D'ailleurs, je suis étonné qu'une majorité socialiste-écologiste n'ait pas conscience de la fragilité d'un bois comme celui de Vincennes, qui est très traversé, très occupé par les promeneurs, et qui se doit de rester un poumon. Nous ne parlons pas du festival en lui-même, qui est de très grande qualité, mais plutôt de ce qu'il entraîne. Savez-vous que l'intensité des décibels tue l'ensemble des insectes ? Savez-vous que les oisillons meurent à cause de ces décibels ? Savez-vous que l'ensemble des animaux fuient l'environnement pendant toute la durée du festival, soit cinq jours, et ne nourrissent plus leurs petits ? Avons-nous conscience de cette particularité ?

C'est très bien qu'ils aient des assiettes jetables et qu'ils fassent attention, heureusement, je les en félicite, mais ce n'est pas parce qu'il s'appelle "We Love Green" qu'il n'a pas d'impact sur un bois.

Je pense donc que nous devons être raisonnables dans cette solution. Nous pourrions très bien déplacer "We Love Green" vers l'hippodrome de Vincennes, mais pourquoi mettre des manifestations musicales de cette ampleur dans ce lieu naturel ? J'y suis allé également, il y avait des milliers de visiteurs. Imaginez l'impact que peuvent avoir ces milliers de personnes sur les chemins du bois, sur les sous-bois, sur l'ensemble des insectes qui y vivent. Je suis terrorisé. Nous sommes catastrophés de voir que rien n'est fait à ce sujet. Même la Région, Mme PÉCRESSE, comme les autres, s'est fait abuser par les responsables du festival. Elle a pensé que tout était au clair, mais rien ne l'est.

La faune souffre, la flore souffre, et nous demandons un arrêt des manifestations musicales telles que le festival "We Love Green" dans le bois de Vincennes.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Pour répondre sur le projet DAC 91, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND. Je donnerai ensuite la parole à M. NAJDOVSKI pour répondre au vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher collègue. Je me réjouis de la tenue à nouveau de "We Love Green" dans le bois de Vincennes cette année, puisque l'année dernière il n'a pas eu lieu pour des raisons météorologiques. Pourquoi m'en réjouir ? Parce que ce sont près de 100.000 personnes qui se sont rendues sur place, non seulement pour un festival de musique, et c'est heureux, mais aussi pour un moment d'éco-responsabilité. Ce n'est pas rien, et nous ne pouvons pas le traiter, Monsieur MARGAIN, par le terme de "lavage de vaisselle éco-responsable", ou que sais-je encore. C'est péjoratif. Ce que "We Love Green" organise, c'est un moment culturel et citoyen.

Je tiens à associer mes collègues à cette réponse, que ce soit Christophe NAJDOVSKI, qui prend la parole, Audrey PULVAR, qui a veillé à ce que le festival soit 100 % "végé", et que du côté de l'eau… Je vous ai laissé parler, je vous prie de respecter ma prise de parole, merci.

Nous avons veillé à rendre la vaisselle lavable, au partenariat avec "Eau de Paris", et bien d'autres événements. Ce dont je me réjouis encore plus, c'est de voir que les spectatrices et spectateurs s'y rendent non seulement pour la musique, mais aussi pour ces aspects. Les "think tanks" ont attiré une affluence majeure pendant les trois jours, parce que les terrains étaient dans un état de propreté remarquable, y compris dimanche soir lorsque je m'y suis rendue, et parce que ce festival est bien plus qu'un événement culturel.

Je m'étonne vraiment de votre prise de position. La soirée du jeudi que vous mentionnez, et dont Nicolas BONNET-OULALDJ a parlé, qui célébrait la rencontre entre la musique et le sport dans le cadre de l'Olympiade culturelle, était organisée par la Région. Elle a fait l'objet d'une demande de Mme PÉCRESSE. Un peu de cohérence, que diable ! Oui, elle peut se tromper, je le note, je l'ai entendu à la droite de l'hémicycle. Le droit à l'erreur en matière environnementale et culturelle est nouveau, il a été inventé à l'instant. Bref, nous nous ferons fort de lui en faire part.

En tout état de cause, je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération. Nous continuons à travailler avec "We Love Green" année après année pour que le respect du bois soit total, ainsi que la pluralité des usages. C'est ainsi que nous travaillons à la Ville de Paris. La culture n'exclut pas la nature, et inversement. Au contraire, "We Love Green" est la preuve qu'elles peuvent marcher main dans la main, et c'est heureux.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Pour répondre au vœu, je propose à M. NAJDOVSKI de prendre la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu est cosigné par M. MARGAIN et Mme MONTANDON. C'est tout de même assez cocasse de voir que Mme MONTANDON, conseillère de Paris, s'oppose à Mme MONTANDON, conseillère régionale, membre de la majorité de Mme PÉCRESSE, qui est par ailleurs partenaire de ce festival, comme l'a signalé Carine ROLLAND.

Je répondrai donc au vœu déposé par M. MARGAIN et Mme MONTANDON pour rappeler qu'un certain nombre de projets portés par votre famille politique portent aussi atteinte à l'intégrité du bois. Mme PÉCRESSE a notamment porté un projet de prolongement de la ligne 1 du métro qui ne respectait pas certaines conditions environnementales, ce qui a d'ailleurs conclu à un avis défavorable de l'enquête publique et de l'Autorité environnementale.

Je voudrais évoquer également le fait que le maire de Joinville-le-Pont, qui fait partie de votre famille politique, a proposé de construire un stade dans le bois pour accueillir le Paris-Saint-Germain. Cette proposition de construire un stade dans un site classé est étonnante, et elle renforcerait l'événementiel que vous décriez tant à travers votre vœu. Je peux continuer, puisque la mairie de Vincennes et les services de l'Etat portent un projet de disparition des glacis du château de Vincennes, ce qui entraînerait l'abattage des arbres situés face au château.

Je me permets donc de m'interroger sur vos considérants, Monsieur MARGAIN, et votre évocation de la pétition "Sauvons le bois de Vincennes". De qui devons-nous sauver le bois ?

Pour votre information, j'ai présenté en commission départementale de la nature, des sites et paysages le plan de gestion des deux bois parisiens pour la période 2021-2035. Ce plan fixe pour quinze ans les modalités d'entretien et le panel d'outils pour entretenir le patrimoine arboré du bois et assurer sa pérennité. Ce plan a été voté en Commission des sites, et notamment par l'élu de votre groupe qui y siège, Mme de CLERMONT-TONNERRE, que je tiens à saluer, ainsi que par les A.B.F., l'Inspection des sites et les paysagistes membres de la Commission. Je suis étonné que vous ne citiez pas ce plan dans vos considérants.

En ce qui concerne votre proposition de classer en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 certaines parties du bois, j'indique que cette reconnaissance est purement symbolique et n'apporterait pas de protection supplémentaire de ces espaces.

Enfin, en ce qui concerne la tenue du festival "We Love Green" sur la plaine de la Belle Etoile, outre les critères particuliers de respect de l'environnement qui ont été exigés des organisateurs compte tenu du site et qui ont été respectées cette année, comme rappelé par Carine ROLLAND, nous étudions la possibilité que le festival se tienne sur un autre site. L'hippodrome de Vincennes, parmi d'autres, est envisagé. De cette manière, nous rendrions la plaine de la Belle Etoile à sa pratique sportive et au bois, avec l'idée de mutualiser les événements dans des emplacements qui existent déjà.

À la suite de tous ces éléments, je peux vous assurer que la protection du bois de Vincennes est une préoccupation majeure de la majorité municipale. Pour cette raison, nous donnerons un avis défavorable à votre vœu.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote de la part de M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Plus qu'une explication de vote, ce sera un commentaire.

Chers collègues de Changer Paris, nous avons le droit d'avoir des désaccords politiques et des débats politiques. Sur "We Love Green", notamment, nous avons un désaccord politique, mais je ne reviendrai pas sur le fond du débat.

Ce matin, votre co-président, M. ALPHAND, a publié trois photos. Parmi ces trois photos, une photo est totalement détournée de l'objectif. C'est une photo de Mme Geneviève GARRIGOS qui, hier soir, a mis la coiffe

ukrainienne pour soutenir les Ukrainiens par rapport à la dénomination de la place sur Kiev. Vous étiez présents aux débats hier soir, en tout cas une partie d'entre vous, vous savez donc que cette photo n'a rien à voir avec la critique de "We Love Green".

A travers ce "tweet", M. David ALPHAND insulte toute la communauté ukrainienne et, par ailleurs, tous les élus du Conseil de Paris qui étaient présents hier soir. J'aimerais donc que M. ALPHAND retire cette photo, et que nous passions à des choses plus sérieuses.

Merci de votre attention.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 157 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 157 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 91.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAC 91).

2023 DAC 135 - Subvention (1.350.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Institut des cultures d'islam" (18e).

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DAC 135 : subvention de 1.350.000 euros et avenant à la convention avec l'association "Institut des cultures d'islam" dans le 18e arrondissement.

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Merci beaucoup.

C'est une intervention très courte pour saluer le travail tout à fait remarquable de la directrice, Stéphanie CHAZALON, dans ce lieu essentiel à Paris, essentiel au 18e et essentiel à la Région Ile-de-France. Je souhaitais vraiment que son travail, qui est un travail de délicatesse et d'intelligence politique et sociale, soit évoqué dans ce Conseil ce matin.

Merci beaucoup.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GIRARD.

Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher Christophe GIRARD. Je m'associe bien sûr à vos salutations à l'endroit de la directrice de l'Institut des cultures d'islam.

C'est d'autant plus sensible de votre part que, il y a quelques années, je me souviens que nous étions dans la salle des fêtes de la mairie du 18e pour annoncer l'ouverture de l'Institut des cultures d'islam, qui a fait couler beaucoup d'encre à l'époque. Pourtant, que de chemin parcouru, cher Christophe, avec votre énergie, votre concours, et avec celles et ceux, dont je suis, qui vous ont succédé, pour faire de ce lieu de dialogue des cultures un endroit particulièrement important de ce merveilleux quartier de la Goutte-d'Or, du 18e, mais aussi de tous les lieux du monde que l'Institut des cultures d'islam invite et vers lesquels il rayonne.

J'associe à mes propos le maire du 18e arrondissement, Éric LEJOINDRE, et vous, Madame la Présidente, élue du 18e arrondissement.

Une très belle exposition s'y est tenue récemment, dans les deux sites, qui s'appelait "Hier revient et je l'entends", par l'artiste Katia KAMELI, en partenariat avec le centre Bétonsalon. C'était une très belle exploration de l'histoire des arts de l'islam, des racines qui plongent parfois dans des endroits inconnus du monde, je pense à l'Inde, et Katia KAMELI a notamment mis en lumière les influences de ces parties du monde sur "Les Fables de La Fontaine". Je voulais le mentionner ici, tant c'est un souvenir heureux pour nombre de celles et ceux qui l'ont visitée.

Je vous remercie et vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 135.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAC 135).

2023 DAC 137 - Subvention (166.000 euros) et avenant avec la S.C.I.C. "Le 100", établissement culturel solidaire (12e).

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DAC 137 : subvention de 166.000 euros et avenant avec la S.C.I.C. "Le 100", établissement culturel dans le 12e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération est l'occasion de souligner les actions de la Ville dans le cadre de sa politique de soutien aux lieux de création des arts visuels, ici avec l'ancien bâtiment de réserves électriques et de logements E.D.F. situé au 100, rue de Charenton, le centre Charenton. C'en est un bel exemple.

Ce bâtiment a été racheté en 2008 par la Ville de Paris pour devenir un lieu d'échange et de travail pour les artistes. "Le 100", établissement culturel solidaire est un espace de fabrication, de création et de production d'événements culturels qui fait environ 2.000 mètres carrés. Ouvert à tous et toutes sans critères de sélection - c'est important de le noter -, il propose des tarifs adaptés selon les revenus de chacun et de chacune.

Cet équipement culturel contribue ainsi à la problématique du manque d'ateliers pour les artistes à Paris, car le manque de lieux de travail destinés aux artistes dans la Capitale est toujours un sujet aujourd'hui. Ils sont malheureusement nombreux et nombreuses, les artistes qui, faute d'espace de travail adapté et accessible, sont contraints et forcés de travailler chez eux, ou de quitter Paris.

Une inspection générale a travaillé ces derniers mois à un état des lieux et à une analyse de la situation des ateliers et des logements. Je profite de ce projet de délibération, chère Carine ROLLAND, pour vous demander quand nous pourrons consulter le rapport de cette I.G. Je sais que ces résultats sont imminents, vous me l'avez signalé, mais cela fait quelques semaines et j'ai hâte de lire ce rapport.

Je reviens au centre Charenton, qui, au-delà de ses espaces de création mutualisés et coopératifs, est aussi un espace de diffusion et de partage, et de création de lien social. "Le 100" propose tout au long de l'année une programmation d'événements artistiques, concerts, cinéma d'animation, théâtre, danse, art visuel, design, mode. C'est donc un très bel exemple d'espace culturel aux multiples facettes et aux multiples atouts que peut créer et porter la Ville de Paris.

Concernant ce projet de délibération, j'ai quelques questions, notamment sur notre soutien financier. En effet, j'ai remarqué que le centre Charenton ne revenait pas au niveau de financement qu'il avait encore jusqu'en 2020, à savoir 170.000 euros, et que nous sommes à 166.000 euros. Pourquoi ce "gap" de 4.000 euros ?

Enfin, je me demandais s'il y avait des perspectives d'accompagnement pour des travaux de rénovation. Le bâtiment est assez ancien et il y a des grosses problématiques d'énergie, notamment, et une rénovation thermique d'ampleur ne serait pas de trop, voire serait nécessaire.

Merci.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame TONOLLI.

Je donne la parole à M. GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Merci.

Je m'associe aux propos de Mélody TONOLLI. Ce lieu est incontestablement très singulier et, comme Carine ROLLAND le rappelait tout à l'heure pour l'Institut des cultures d'islam, a été le résultat de combats au long cours. Je voudrais saluer, dès 2001, Rémy BOVIS, qui était dans ma première équipe, et, surtout, Frédéric de BEAUVOIR, qui a mis ce lieu sur les fonts baptismaux - si vous me permettez ce terme.

C'est effectivement un lieu essentiel, qui, comme l'a dit Mélody TONOLLI, mérite un soutien attentif, car il remplit une mission délicate dans cet arrondissement. À l'époque, c'était avec Michèle BLUMENTHAL, puis Catherine BARATTI-ELBAZ, et aujourd'hui avec Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Ce lieu doit donc être soutenu, encouragé et sans doute budgétairement accompagné, mais je ne doute pas que Carine ROLLAND y est attentive et saura répondre favorablement à cette nécessité de soutenir les grandes initiatives locales.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci à mes deux chers collègues, Mélody TONOLLI et Christophe GIRARD, de mettre en lumière cette proposition de subvention au "100", établissement culturel et solidaire.

C'est un de ces établissements importants - même s'ils le sont tous - par la notion de parcours qu'il propose et dans laquelle il s'inscrit. En effet, "Le 100" est ouvert aussi bien aux amateurs qu'aux professionnels. J'ai eu l'occasion de le vérifier lors de ma dernière visite, des artistes professionnels qui avaient besoin d'espaces pour travailler cohabitaient ainsi avec des amateurs, qui trouvent dans la pratique artistique une activité ô combien importante. Un établissement tout à fait notoire, donc.

Pour ce qui est du montant de la subvention, il est discuté entre la Direction des Affaires culturelles et chaque établissement. Je n'ai pas reçu d'alerte en la matière, mais je vais bien sûr me pencher sur la question. Il me semble néanmoins que les 166.000 euros proposés à votre vote permettent au "100" de vivre. Pour ce qui est des lieux de création à Paris de manière plus générale, oui, il en faut, et oui, il en faut toujours plus. C'est le sens de la charte de l'occupation temporaire dont je vous ai parlé en 2e Commission, qui permet d'ouvrir des espaces à la création artistique dans tous les programmes de la Ville qui feront l'objet d'occupation urbaine à moyen terme, mais pour lesquels nous pouvons mettre de la culture.

C'est l'objet du rapport de l'Inspection générale que vous avez mentionné, chère Mélody, et dont je vous ferai part des conclusions lors de la prochaine séance de notre 2e Commission.

Je vous remercie, et vous invite à voter favorablement le projet de délibération.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame ROLLAND.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 137.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2023, DAC 137).

2023 DAC 152 - Subvention (60.000 euros) et convention avec l’association "Atelier des artistes en exil".

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DAC 152 : subvention de 60.000 euros et convention avec l'association "Atelier des artistes en exil".

Je donne la parole à M. Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Bonjour, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la Ville de Paris s'est engagée avec conviction et détermination dans une politique d'accueil de réfugiés fuyant des situations de conflits et de violences et arrivant en Europe, notamment en France, surtout depuis le début de l'année 2015. Le plan de mobilisation pour leur accueil, élaboré avec le concours d'acteurs institutionnels, associatifs et citoyens, présenté le 12 octobre 2015, a fixé 18 engagements de la Ville. Parmi ces engagements, l'engagement n° 8 concerne la facilitation de l'intégration des réfugiés politiques et une politique de soutien aux lieux de création et de diffusion parisiens.

Ce projet de délibération propose donc de soutenir l'association "Atelier des artistes en exil". C'est effectivement une chose extrêmement importante pour les artistes en exil de retrouver des possibilités de pratiquer et d'échanger avec leurs pairs. Depuis mars 2017, cette association a suivi plus de 500 artistes, repérés par les ONG et les associations "Revivre", "United Migrants" et "BAM", entre autres. Les artistes déjà aidés à l'intérieur de l'"Atelier des artistes en exil" cooptent aussi d'autres artistes en situation difficile, ils peuvent également prendre des cours de français par les arts et être mis en relation avec des diffuseurs et des producteurs.

Cette association s'est installée au 6, rue d'Aboukir depuis février 2020, au premier étage d'un bâtiment qui est géré par "Emmaüs Solidarité". Je signale d'ailleurs que, les 20 et 21 juin au soir, rue d'Aboukir, une grande exposition se déroulera avec "podcasts", performances, photographies, installations, dessins et vidéos, au cours de laquelle des artistes venant de très nombreux horizons et de très nombreux pays, Russie, Mexique, Afghanistan, Corée du Sud et Brésil, entre autres - je ne liste pas tout -, viendront interroger les identités mouvantes, hybrides et non attribuées. Le 21 juin, une grande soirée aura également lieu à l'occasion de la Fête de la musique.

En 2022, l'association a poursuivi ses activités d'accueil et de professionnalisation des artistes et a hébergé les "hotlines" destinées aux artistes ukrainiens, russes et biélorusses. Elle a organisé le festival Visions d'exil à l'automne 2022, avec une programmation pluridisciplinaire d'installation de concerts et de spectacles de danse, notamment.

En 2023, l'association souhaite bien sûr poursuivre l'organisation des ateliers de pratique artistique, elle souhaite renforcer un dispositif innovant qui combine l'apprentissage du français avec l'acquisition de connaissances artistiques, développer des cours hebdomadaires de théâtre, de chant et de musique en français, et poursuivre les actions artistiques en collaboration avec "Emmaüs Solidarité" et "Aurore". Elle est également extrêmement mobilisée pour toutes les actions d'accueil d'artistes ukrainiens.

Au regard de l'intérêt culturel, social et artistique évident des activités menées par l'"Atelier des artistes en exil", je vous appelle, mes chers collègues, à voter favorablement ce projet de délibération lui accordant 60.000 euros de subvention.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - En effet, c'est un lieu essentiel à Paris. Je crois que c'est en 2017 que j'y accompagnais Éric LEJOINDRE, à l'époque où il était installé dans le 18e. Ensuite, il y eut cet heureux déménagement vers la rue d'Aboukir, où, avec Dominique VERSINI, nous nous étions rendus pour visiter les locaux et nous assurer que les conditions étaient bonnes pour les artistes. La plupart sont des femmes et des hommes victimes de la barbarie et d'exactions dans des pays en guerre, ce lieu est donc absolument essentiel pour les aider à retrouver de la dignité, et il faut en effet le soutenir.

Il faut également saluer "Emmaüs Solidarité" et "Aurore", qui accompagnent cette association. Le fait que l'"Atelier des artistes en exil" soit dans le cœur de Paris, rue d'Aboukir, est aussi un symbole : nous ne plaçons pas les exilés aux portes de Paris, mais nous les mettons dans le cœur de la ville, ce qui leur permet d'être au milieu des galeries, des musées et des institutions culturelles. Je suis en lien avec quelques artistes femmes et hommes parmi les résidents, et je sais que certaines et certains ont déjà trouvé le moyen d'exposer et de vendre. Je pense que c'est assez essentiel pour un artiste de vivre de son travail.

Mon soutien à l'association l'"Atelier des artistes en exil" est donc absolu, et Paris doit s'enorgueillir à l'unanimité.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher Florian, cher Christophe, pour vos mots pour l'"Atelier des artistes en exil" et pour toutes celles et ceux qu'ils accompagnent.

Depuis 2017, l'"Atelier des artistes en exil" a accompagné pas moins de 400 artistes issus de 45 pays, qui quittent souvent leur région et leur pays d'origine dans la détresse, sous le coup de crises. Les récents événements en sont la preuve, pour lesquels l'"Atelier des artistes en exil" a été un refuge et a été salvateur pour nombre d'artistes.

Je pense à la crise afghane il y a de cela deux étés, et je pense à la guerre en Ukraine. J'adresse mes salutations les plus chaleureuses et amicales à Geneviève GARRIGOS ici présente, qui a si bien défendu cette cause hier soir, à sa manière, humaine, engagée et compétente, comme toujours. Je ne serai pas plus explicite. Je pense aussi à l'Iran, bien sûr, avec l'accompagnement de l'"Atelier des artistes en exil" pour le mouvement "Femme, vie, liberté", et tant d'autres.

Nous n'avons qu'à nous enorgueillir de la présence de l'"Atelier des artistes en exil" à Paris. Plus encore que nous enorgueillir, je pense que c'est un devoir que d'accompagner ces artistes et de continuer de faire de Paris cette ville monde, cette ville d'accueil. Pour cela, l'"Atelier des artistes en exil" est un partenaire absolument exemplaire, et je vous invite à suivre de près la prochaine édition du festival Visions d'exil qui se déroulera à la rentrée.

Je salue bien chaleureusement ses deux co-directeurs, Judith DEPAULE et Ariel CYPEL, ainsi que toute l'équipe.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 152.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAC 152).

2023 DAC 185 - Subventions (206.000 euros) à quatre écoles de musique et une fédération musicale et signature d'une convention et d'un avenant à convention.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 185 : subventions de 206.000 euros à quatre écoles de musique et une fédération musicale, et signature d'une convention et d'un avenant à convention.

Je donne la parole à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire.

J'ai souhaité m'inscrire sur ce projet de délibération qui évoque, entre autres, une subvention à "Musique sacrée à Notre-Dame de Paris". Cette association fait un travail remarquable, mais peut-être que tout le monde ici ne la connaît pas.

Cette association a été créée en 1991 par la Ville de Paris, le Ministère de la Culture et l'Association diocésaine de Paris. C'est une école de chant qui gère la maîtrise de Notre-Dame de Paris, mais je tiens à dire qu'elle n'est pas confessionnelle, et qui a également en charge la coordination de l'ensemble de la musique dans la cathédrale. Ce sont les héritiers d'une tradition musicale séculaire toujours renouvelée, et les chanteurs de la maîtrise ont la mission et le privilège de pouvoir exécuter et de faire vivre le patrimoine musical de la cathédrale.

Or, ils sont dans une situation particulièrement difficile. Avant l'incendie, la maîtrise voyageait peu du fait de ses très nombreuses obligations vis-à-vis de la cathédrale. Aujourd'hui, vous l'aurez compris, ils sont sans toit. Elle se réinvente donc en étant invitée dans de nombreuses régions de France et à l'étranger pour faire découvrir son répertoire, et elle joue, entre autres, non seulement à l'étranger, mais dans différents lieux parisiens comme Saint-Eustache, le théâtre des Champs-Élysées, la Philharmonie ou l'opéra Garnier.

Néanmoins, cela ne compense pas ses pertes financières. Lorsqu'elle était hébergée à Notre-Dame, la capacité en place était de 1.500. Lorsqu'elle se retrouve maintenant plus régulièrement à Saint-Eustache, la jauge est de 450 places. Elle a donc fait face aux difficultés de l'incendie, aux difficultés du Covid, comme toutes les associations, et maintenant la subvention qui nous est proposée aujourd'hui est à la baisse.

Je rappelle que, en 2006, cette association bénéficiait de 232.000 euros. En 2020, elle bénéficiait de 200.000 euros. Maintenant, en 2023, elle disposera de 160.000 euros, alors que cette association est en pleine difficulté. Vous comprendrez qu'il y a là une interrogation. Nous ne nous expliquons pas ce retrait de la Ville de Paris au moment où la maîtrise de Notre-Dame est en grande difficulté. Je rappelle qu'elle a également un rôle pédagogique très important, recevant des élèves de différentes écoles, et, par cette situation financière difficile, qu'elle a dû procéder à des licenciements.

Je voudrais donc avoir des explications et, surtout, un redressement de cette subvention très attendue par cette association pour "Musique sacrée à Notre-Dame de Paris".

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Je voulais simplement profiter de ce projet de délibération pour rappeler un sujet sur lequel nous avons beaucoup débattu dans cette Assemblée, celui du tirage au sort des conservatoires. Pourquoi est-ce que je rattache cette question à ce projet de délibération ? Je me réjouis bien sûr que vous dotiez les écoles de musique de Paris, alors que nous manquons de conservatoires et donc de places, ce qui explique le tirage au sort.

Je voulais également savoir quelles sont les évolutions à venir, puisque M. Patrick BLOCHE, à l'époque où j'avais formulé un vœu sur le tirage au sort, s'était engagé à nous donner des informations régulières sur l'évolution de la politique de la Ville de Paris sur les conservatoires, en accord et en travail intelligent avec les écoles de musique.

Je profite de ce projet de délibération pour avoir une mise à jour sur la politique de la Ville de Paris dans le cadre de cette problématique énorme des tirages au sort, qui constituent un handicap terrible pour les talents qui ne sont pas acceptés dans les conservatoires.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues. Je ne me lancerai pas ici dans un exposé des avancées concernant les conservatoires, je vous rappellerai simplement que le tirage au sort a été considéré comme le meilleur moyen de remédier aux

injustices qui prévalaient sur l'entrée dans les conservatoires. J'y reviendrai dans une prochaine 2e Commission, mais, comme "teaser", sachez que de nombreux conservatoires arrivent désormais à épuisement de leur liste d'attente. La création de places porte donc ses fruits.

Les plans de sensibilisation musicale, qui deviennent aussi des plans de sensibilisation à la danse et au théâtre, permettent aux enfants des écoles parisiennes de s'initier aux pratiques artistiques… Je n'ai pas dit que cela remplaçait, seulement qu'ils permettent aux enfants d'expérimenter eux-mêmes plutôt que d'être guidés par leurs parents. C'est une notion à laquelle nous tenons beaucoup, mais je reviendrai plus largement à une prochaine occasion - merci de me laisser la parole, Madame CARRÈRE-GÉE - sur les avancées en matière de conservatoire.

Pour revenir, chère Brigitte KUSTER, à la subvention qui vous occupe et vous préoccupe, ce que je conçois tout à fait, je vous rejoins en ce sens que la maîtrise est porteuse et garante de savoir-faire extrêmement précieux d'une forme de patrimoine immémorial lié à Notre-Dame, qu'il nous importe de faire vivre aux côtés de cette association. Cela étant, j'ai eu l'occasion de le dire lors de cette séance, les subventions ne font pas l'objet de reconductions automatiques et font chaque année l'objet de discussions. Sinon, nous serions dans une logique de guichet, et nous nous y refusons. Ce ne serait pas un bon usage des deniers publics, je le crois.

Les subventions font donc l'objet de discussions entre la Direction des Affaires culturelles et les structures soutenues. En l'occurrence, et sans remettre en cause le bien-fondé ou les compétences de la maîtrise, un dialogue a lieu avec la Direction des Affaires culturelles sur l'ouverture de la maîtrise à des publics plus larges. Vous venez d'en parler pour les conservatoires, Monsieur MARGAIN, mais cela vaut aussi pour un certain nombre d'associations, et c'est ce qui a amené à ce réajustement. Nous continuerons donc à en discuter avec eux, mais le montant de subvention proposé ne met pas en péril la structure.

C'est pour toutes ces raisons que je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix le projet DAC 185… Pardon ? Je n'avais pas l'information. Il faut le préciser en amont, c'est plus simple pour l'organisation. À la demande du groupe Changer Paris, un vote disjoint est demandé sur l'article 6.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 6 du projet de délibération DAC 185.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 6 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 185 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAC 185).

2023 DAC 373 - Subventions (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DAC 373 : subventions de 900.000 euros et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens.

Je donne la parole à M. Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération nous demande donc de soutenir 29 établissements cinématographiques, qui gèrent à Paris 34 salles de cinéma indépendantes, majoritairement classées art et essai, et qui sont situées dans 13 arrondissements différents, dont le 15e, l'arrondissement dont je suis élu, avec le cinéma "Le Chaplin". Même si je n'ai pas que ce prisme et que j'aime aller au cinéma dans tous les arrondissements de Paris, j'en suis heureux.

Ces salles de cinéma indépendantes poursuivent leur travail d'animation culturelle, ancrées dans leur quartier, en direction de tous les publics. Ainsi, de nombreuses salles proposent par exemple des actions spécifiques pour le jeune public, en lien avec les établissements scolaires et les associations. Elles développent des programmes d'éducation à l'image en organisant des séances spéciales en présence des équipes des films, des critiques de cinéma, et elles programment systématiquement les films en version originale.

Elles offrent également tout au long de l'année des festivals sur des thématiques spécifiques, des avant-premières, des rétrospectives, etc. Ces projections participent au maintien d'une programmation art et essai

exigeante et de qualité, à travers une offre cinématographique diversifiée et originale, chère aux Parisiennes et aux Parisiens. Toutes ces actions ont su fidéliser les publics et ont permis de maintenir une fréquentation satisfaisante au cours de ces dernières années.

Avec 22 millions de spectateurs par an à Paris, le cinéma apparaît comme l'une des principales pratiques culturelles des Parisiennes et Parisiens.

Les salles indépendantes parisiennes, dont l'économie était déjà fragile, ont cependant été durement touchées par la crise sanitaire. C'est pourquoi la Ville de Paris s'est engagée à leurs côtés dès le début de la pandémie, notamment à travers un plan de soutien exceptionnel en 2020 de plus de 400.000 euros, pour les aider à faire face aux conséquences de la fermeture administrative. En 2023, la Ville réaffirme son appui aux salles indépendantes - ces dernières se définissent par la non-appartenance à un groupe cinématographique de plus de 50 écrans ou à un groupe de communication -, le plus souvent classées art et essai, qui portera donc sur 34 salles de cinéma, soit 81 écrans.

L'ensemble de ces soutiens permettra à Paris de maintenir son positionnement exceptionnel à l'égard de l'exploitation cinématographique dans le monde, avec l'un des parcs de salles les plus denses au monde, déployant une diversité unique. Paris et le cinéma, c'est une longue histoire d'amour, et Paris ne serait plus Paris sans ses petites salles qui ont souvent de grandes programmations, pouvant soutenir des films au-delà des quelques semaines d'exploitation qui sont devenues la norme des grands distributeurs, exhumant certains films, pouvant organiser des rétrospectives et ayant souvent des liens forts avec le tissu associatif.

Ces salles font intrinsèquement partie de l'âme de notre ville, et il est donc primordial de les soutenir.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher Florian SITBON, pour ces mots si justes à l'endroit des cinémas indépendants parisiens. Nous sommes à leurs côtés pour continuer de faire vivre ce tissu extrêmement précieux des salles dédiées au cinéma d'art et essai. S'il est précieux à Paris, il permet aussi de faire vivre les cinémas indépendants au-delà de Paris. A travers eux, nous soutenons la vitalité de la création cinématographique, une création souvent fragile. Nous contribuons aussi - vous l'avez dit, cher Florian - à une notion qui nous est très chère, à savoir l'éducation artistique et culturelle via l'éducation à l'image, qui est tout à fait indispensable.

Mes salutations vont à l'Association des cinémas d'art et d'essai et aux cinémas indépendants parisiens, mais aussi à Justine TRIET, à quelques semaines de cette Palme d'or remarquable et remarquée. C'est la troisième femme dans la longue histoire du Festival de Cannes à l'emporter, et elle a eu un discours fort, opposé au risque de marchandisation de la culture, au risque de casse de l'exception culturelle. Il faut de ces paroles fortes pour continuer de faire vivre la culture, Justine TRIET l'a fait, et j'espère que nous serons nombreux à aller voir "Anatomie d'une chute" dans les salles parisiennes et ailleurs.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 373.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAC 373).

2023 DAC 401 - Subventions (19.000 euros) à six associations au titre de l'action culturelle locale du 18e arrondissement et signature de trois conventions.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 401 : subventions de 19.000 euros à six associations au titre de l'action culturelle locale du 18e arrondissement et signature de trois conventions.

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, étant un nouvel élu du 18e arrondissement depuis juin 2020, j'ai l'occasion ici de saluer le travail de deux adjointes du 18e. La première est Violaine TRAJAN, qui est engagée dans le détail - et parfois dans la dentelle et la porcelaine - des demandes des initiatives locales. La seconde est Danièle PREMEL, une femme très fine connaisseuse du patrimoine, qui fait un travail remarquable sur le patrimoine fragile que nous avons qualifié de "petit" hier.

Je voulais seulement les saluer toutes deux. Merci.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GIRARD.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Je ne saurais mieux dire que Christophe GIRARD sur le travail effectué dans le 18e.

Mentionnons tout de même, par respect pour le projet de délibération, l'Atelier musical Paris Seine, formidable école de musique, LE BAL, soutenu ici pour son action culturelle et dont nous renforçons le soutien par ailleurs, le festival des Essentiels, le festival du "Temps des rues", qui vient de se dérouler dans les 18e, 10e et 19e arrondissements, ou encore "L'Onde et Cybèle", l'association "Salle Saint-Bruno", autant de lieux extrêmement importants dans le 18e et au-delà.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - J'ai une demande de vote dissocié du groupe Changer Paris sur l'article 1 et sur l'article 6. Pouvons-nous procéder à un vote groupé des articles 1 et 6 ? Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, les articles 1 et 6 du projet de délibération DAC 401.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Les articles 1 et 6 sont adoptés.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 401 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAC 401).

2023 DAC 454 - Convention d'occupation du domaine public et bail civil avec l'association "Théâtre de la Ville" (Paris Centre).

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DAC 454 : convention d'occupation du domaine public et bail civil avec l'association "Théâtre de la Ville" de Paris Centre.

Je donne la parole à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire.

Je me suis inscrite à nouveau sur ce projet de délibération qui a trait au Théâtre de la Ville d'abord pour me réjouir, comme nous tous, de sa réouverture, programmée en septembre prochain, après sept années de travaux et un budget qui a explosé, passant de 24 millions à 40 millions d'euros. Les aléas ont été nombreux, mais il faut ici se réjouir que le Théâtre de la Ville retrouve son faste.

Il faut se réjouir aussi parce que cela permettra au théâtre du Châtelet de revoir maintenant sa programmation, puisque le théâtre du Châtelet, ainsi que l'espace des Champs-Élysées abritaient la programmation du Théâtre de la Ville. Il y a donc une remise en place de grandes institutions.

Aussi, je voudrais me faire l'écho de propos qui ont été tenus lors du conseil d'administration du Châtelet - et je salue ici la présence du maire de Paris Centre -, puisque cette inauguration prochaine y a été évoquée, malheureusement sans date précise à ce jour. Cela pose un problème pour l'institution du Châtelet, mais aussi pour l'espace public de la place de ces deux théâtres.

Je souhaite donc revenir sur cette inquiétude, voyant que M. le maire n'est pas inscrit sur ce projet de délibération, et avoir des précisions sur la date de l'inauguration. Je crois que vous l'aviez confirmé la dernière fois, mais j'aimerais aussi avoir la certitude que ce sera bien l'occasion de renommer ce théâtre le théâtre Sarah Bernhardt, qui était son nom initial avant d'être débaptisé au moment de la Seconde Guerre mondiale.

Je vous remercie pour les précisions qui seront apportées aujourd'hui, et qui sont attendues non seulement des Parisiens, mais également des professionnels du spectacle de la Capitale.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Alice COFFIN.

Mme Alice COFFIN. - Je vais moins parler du Théâtre de la Ville que de son vis-à-vis, le théâtre du Châtelet, mais ce que je vais vous raconter vaut pour les deux et pour l'ensemble de notre politique culturelle.

Je suis membre du C.A. du Châtelet et, lors de notre dernière réunion, nous avons eu la présentation par le nouveau directeur, Olivier PY, de la saison 2023/2024. Ce fut un long défilé d'œuvres, mais surtout un long, long, long défilé de noms d'hommes, un flot continu de dizaines d'hommes, à la conception, à l'écriture et à la mise en scène des pièces présentées. Le Châtelet, avec son nouveau directeur Olivier PY, présente donc pour la saison 2023/2024, une programmation 100 % conçue, mise en scène et écrite par des hommes. Il y a tout de même quelques créneaux pour les femmes mais - et c'est peut-être pire - seulement aux déjeuners. En soirée, c'est 100 % masculin.

Cela faisait longtemps que je n'avais pas vu cela dans un établissement culturel. Je ne sais pas si nous mesurons bien le message envoyé par cet établissement, mais je crois que cela suffit. Qu'attendons-nous pour prendre des mesures extrêmement fermes ? Vous savez les conditions dans lesquelles le directeur Olivier PY a été nommé, volant la place hautement méritée de deux femmes qui étaient arrivées en tête du vote. Voilà où nous en sommes maintenant.

Oui, la programmation de la saison prochaine ne dépendait pas seulement des choix d'Olivier PY, elle était déjà prévue, c'est ce qui nous a été avancé. Néanmoins, je tiens à préciser qu'il restait une liberté pour ajouter d'autres spectacles dans cette programmation, il y avait des interstices, et il les a utilisés, puisqu'il a ajouté son spectacle, "L'Amour vainqueur", dans lequel il est accompagné seulement par des hommes à la chorégraphie, etc. Pour nous rassurer, il a précisé qu'il s'agissait d'un conte écoféministe. "LOL", comme dirait Sophie BINET.

Je voulais vous parler de ce sujet parce que la discussion a été extrêmement intéressante au Châtelet. Au-delà du scandale qui a présidé à cette nomination et de tout ce qui s'ensuit, mais que l'on a bien cherché à la Mairie, cela doit nous alerter. La direction et les personnes qui travaillent au Châtelet m'ont tous dit qu'ils étaient d'accord avec moi et que ce qu'il se passe est inacceptable. C'était unanime. Pourtant, la situation reste la même. Je ne sais pas si c'est pire que lorsqu'ils ne portaient pas attention à ce sujet il y a quelques années.

Je rappelle que cet établissement a aussi un bureau entièrement masculin. Président, trésorier, secrétaire, tous sont des hommes. J'ai demandé qu'une autre composition soit décidée, mais ils n'ont pas voulu bouger. Ils concèdent qu'ils doivent faire mieux, mais c'est tout. Quand la discussion est venue sur le fait qu'il ne suffit pas de dire "nous ferons mieux la prochaine fois", mais qu'il faut des changements maintenant, pour cette programmation, cela s'est corsé. On nous a opposé que la Mairie de Paris n'a jamais demandé au théâtre que la parité fasse partie de son cahier des charges, il y avait seulement un enjeu financier pour redresser l'établissement.

C'est leur réponse. Si c'est cela, le problème, il peut très vite devenir aussi un problème financier. Je pense que c'est la plus grosse subvention d'argent public à un théâtre et cela suffit que l'argent public soit capté par une petite bande d'hommes. Si nous devons rendre le problème financier, s'il faut en passer par là, alors faisons-le.

Au-delà, je veux dire que, puisque l'argument utilisé est qu'ils n'y sont pas tenus parce que la conditionnalité n'est pas votée par la Ville de Paris, nous devons immédiatement la mettre en place et accélérer. Cela fait des années que nous le demandons. Il faut ce budget sensible au genre. Vous le voyez, les établissements s'en servent. Nous en avons parlé aussi pour les associations sportives, et il en va de même pour les structures culturelles. Qu'attendons-nous pour mettre en place ce budget sensible au genre ? D'autres villes le font.

Je précise qu'il ne se met pas en place facilement, c'est quelque chose de très compliqué, il faut s'en donner les moyens, travailler avec des personnes qui connaissent le sujet. Nous devrions déjà y être. Encore une fois, je regrette aussi infiniment que nous n'ayons pas saisi l'occasion qui nous avait été donnée de faire passer l'établissement du Théâtre du Châtelet en des mains féministes. Voilà à quoi nous arrivons désormais en termes de programmation. Agissons !

Merci.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - En effet, le Théâtre de la Ville sera bien renommé Sarah Bernhardt. Lorsque j'étais maire du 4e arrondissement - et non de Paris Centre, cher Ariel, tu as agrandi le périmètre -, j'avais fait voter un vœu pour que ce théâtre retrouve son nom complet avec celui de Sarah Bernhardt, qui fait l'objet d'une exposition remarquable actuellement au Petit Palais. Cela avait été voté à l'unanimité. Carine ROLLAND pourra préciser si c'était un vœu ou une délibération, mais je crois que c'était un vœu.

Je peux peut-être prendre ma part de responsabilité sur la durée des travaux, comme adjoint… Je ne sais pas pourquoi cela fait rire l'une des Conseillères de Paris, sans doute une méthode. Pardon ?

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Vous pouvez continuer, Monsieur GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Je ne sais pas, nous avons voté hier soir, à ma demande, en scrutin public, contre un élu qui diffamait. Je trouve que c'est bien de se respecter mutuellement et de s'écouter jusqu'au bout.

Les travaux du Théâtre de la Ville ont été très compliqués. Dans le cadre de mes fonctions d'adjoint à la culture entre 2018 et 2020, nous avons organisé de nombreuses réunions avec les directions concernées, mais nous

découvrions à chaque fois qu'il y avait le droit des architectes, des problèmes d'amiante, toutes sortes de sujets qui retardaient un peu plus les travaux.

Je me permets d'ajouter, à l'attention de Brigitte KUSTER, que nous ne pouvons pas dire non plus que le théâtre a été au point mort. Emmanuel DEMARCY-MOTA, son directeur, a fait de cette sorte d'annexe qu'est l'espace Cardin un lieu où il a programmé, tout en ayant, dans le portefeuille du Théâtre de la Ville, le théâtre des Abbesses.

Réjouissons-nous que le Théâtre de la Ville rouvre enfin, après sept années de travaux interminables, mais pour des raisons qui s'expliquent. Carine ROLLAND les développera avec beaucoup d'honnêteté et d'objectivité. Tout le monde doit prendre sa part de responsabilité sur ce point, moi comme les autres.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Carine ROLLAND, pour répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues. Je vais commencer par le Théâtre de la Ville, puisque c'est le sujet du projet de délibération, et il ne vous aura pas échappé que l'objet et le montant sont conséquents.

Oui, le Théâtre de la Ville va rouvrir. Merci, Madame KUSTER, pour vos propos constructifs. Je ne veux toutefois pas voler la primeur à la Maire de Paris, qui annoncera la date de réouverture très prochainement. Je vous invite donc à surveiller l'actualité. Il se trouve que la rentrée est une période extrêmement chargée et dense en événements, mais nous calons tout cela.

Surtout, réjouissons-nous de la réouverture de ce théâtre totalement rénové. Il y a eu les aléas évoqués par Christophe GIRARD, qui sont tout à fait justes. Il y avait aussi la volonté de faire beaucoup plus qu'une rénovation, pour faire du Théâtre de la Ville en 2023 un lieu du XXIe siècle. Cela passera par des nouveautés et des innovations techniques, qui viendront aider et soutenir les équipes artistiques comme techniques. Cela passera par un hall du théâtre qui sera lui-même un lieu d'expression artistique, et par un rapport du théâtre avec la ville et avec l'espace public tout à fait renouvelé.

J'en viens donc à la place, qui sera le lieu de manifestations artistiques dès le mois de septembre, entre le Théâtre de la Ville et le théâtre du Châtelet. Le Théâtre de la Ville portera alors le nom de Sarah Bernhardt, comme vous l'avez tous désormais compris. La place du Châtelet vivra donc tout à fait différemment, et je salue là une nouvelle manière de penser l'urbanisme. En effet, à l'occasion de tout ce qui est entrepris à Paris Centre, sous l'égide d'Ariel WEIL, pour apaiser l'espace, pour faciliter les circulations et pour renforcer les mutualisations et les apaisements, la place du Châtelet sera l'occasion de faire vivre cet espace public avec et grâce à la culture.

Je m'en réjouis. Pour cela, il faut la contribution du Théâtre de la Ville, avec Emmanuel DEMARCY-MOTA, et du théâtre du Châtelet, avec Olivier PY, et leurs équipes. Les deux sont à la tâche et sont en pleine invention de ce que sera ce nouvel espace ouvert et offert à toutes et à tous.

Pour ce qui est du Châtelet - pas question de faire l'impasse -, vous êtes tout à fait dans votre rôle, Madame COFFIN, lorsque vous intervenez au conseil d'administration du Châtelet. D'ailleurs, je crois savoir que le directeur du théâtre a pris l'engagement de rééquilibrer autant que faire se peut la programmation de 2023/2024. J'en suis même certaine. Rappelons également que, même si cela ne vous plaît pas, Olivier PY avait clairement dit qu'il prenait les rênes du Châtelet en connaissant la situation financière extrêmement dégradée de l'établissement et qu'il s'attacherait à respecter la trajectoire qui a été mise en œuvre. Or, on ne programme pas le Châtelet en trois mois, il faut deux ans pour développer la programmation d'un tel lieu. Des engagements avaient donc été pris, et il en hérite.

Sortons de l'obsession à l'endroit d'Olivier PY, accompagnons-le plutôt et regardons ce qu'il pourra apporter dès 2023/2024, et ce qu'il proposera pour 2024/2025. Je vous invite aussi à regarder au-delà. Parlons du théâtre Paris-Villette, parlons du 14, que nous avons mentionné hier, du 13 ou du Mouffetard.

Je vais en terminer. Avant-hier, des éléments ont été évoqués ici sur la programmation annoncée au théâtre du Rond-Point, mais ils sont faux factuellement. Il a été dit que sa programmation était extrêmement défavorable en matière de parité. Cela m'a étonnée, parce que le duo qui le dirige, Laurence de MAGALHES et Stéphane RICORDEL, a pris des engagements en la matière. Ce duo programme aussi Paris l'été, dont la programmation est strictement paritaire, y compris pour cette année.

Je vous regarde parce que c'est de ce côté que cela a été dit, il ne s'agit pas de jeter l'opprobre, sur l'un, l'une ou l'autre.

Nous nous sommes donc entretenus avec le Rond-Point, et il se trouve que le Rond-Point ouvrira sa saison avec Miet WARLOP, une femme flamande absolument époustouflante. La grande salle accueillera de nombreuses femmes, dont Emma DANTE, et les autres salles accueilleront des autrices, dont Constance DEBRÉ, Mazarine et Léonie PINGEOT, j'en passe et des meilleurs.

Ce que je veux dire, c'est que, oui, nous avons pris les engagements, et oui, nous mettons en place le budget sensible au genre, mais, en la matière, comme en bien d'autres sujets, ne tombons pas dans une dérive comptable. Cela prend du temps. On vous expliquera où nous en sommes précisément avec la Direction des Affaires culturelles, le budget sensible au genre est mis en place. Je parle de théâtre mais, en bien d'autres endroits - pardon, je dépasse le temps - et pour d'autres événements organisés par la Ville, la parité est en marche. Regardez la programmation de Nuit Blanche, qui vient de se dérouler. Regardez la programmation de Formes Olympiques. Regardez la sélection d'artistes qui entrent dans le Fonds d'art contemporain…

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci de conclure.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Je vous assure que nous ne négligeons rien et nous continuerons.

Je vous remercie, et pardonnez-moi pour le dépassement de temps.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Vous êtes pardonnée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 454.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAC 454).

2023 DAC 522 - Subventions (680.000 euros), conventions et avenants avec 46 associations et organismes pour 47 projets dans le cadre du festival "Formes Olympiques 2023".

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 522 : subventions de 680.000 euros, conventions et avenants avec 46 associations et organismes pour 47 projets dans le cadre du festival "Formes Olympiques 2023".

La parole est à M. Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Je vous remercie.

Je voulais simplement vous préciser que mon groupe souhaiterait un vote disjoint sur l'article 33 pour la subvention à l'association "L'Été parisien" et sur l'article 36 pour l'association "Nuit cheloue". Nous voterons contre.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci de me donner l'occasion de parler de "Formes Olympiques".

Ce sera la deuxième édition de ce festival d'été qui célèbre la rencontre de l'art et des sports. J'y associe mon collègue Pierre RABADAN. Pas moins de 50 événements seront offerts à toutes celles et ceux qui seront dans Paris cet été. Il démarre le 23 juin et durera jusqu'au 17 septembre. Un accent sera mis sur la première quinzaine d'août, pour toutes celles et ceux qui ne quittent pas Paris, avec une immense diversité des esthétiques artistiques partout dans les rues de Paris, dans les jardins, mais aussi dans des équipements sportifs.

C'est une belle occasion, je crois, de faire vivre ce dialogue entre art et sports, et c'est aussi une belle occasion de faire vivre la culture différemment, toujours plus en proximité. C'est notre rôle que de créer des rencontres entre les arts et la population, et "Formes Olympiques" s'y emploie.

Je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

À la demande du groupe Changer Paris, je passe au vote dissocié. Pouvons-nous voter les articles 33 et 36 en même temps ? Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, les articles 33 et 36 du projet de délibération DAC 522.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Les articles 33 et 36 sont adoptés.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 522 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAC 522).

2023 DAC 529 - Subvention de fonctionnement (710.000 euros) à l'association "Maison du geste et de l'image. - Centre de recherche et d'éducation artistique" et signature d'un avenant à convention.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DAC 529 et à l'amendement n° 206. Subvention de fonctionnement de 710.000 euros à l'association "Maison du geste et de l'image. - Centre de recherche et d'éducation artistique" et signature d'un avenant à la convention.

Je donne la parole à Mme TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la Maison du geste et de l'image, "M.G.I.", créée en 1983 - il y a donc 40 ans - est un établissement pionnier de l'éducation artistique et culturelle. Elle propose de nombreux ateliers de pratique artistique autour du théâtre, de la vidéo, de la photo, de l'écriture, du son et de la danse, à destination des scolaires, écoles élémentaires, collèges ou encore lycées, mais aussi des périscolaires, des centres sociaux ou encore des familles.

La spécificité de cet établissement réside aussi dans son travail, qui est de co-construire les parcours avec des binômes artistes/enseignants afin d'arriver à mobiliser au mieux tous les élèves, y compris ceux qui sont les moins volontaires au départ, pour ensuite leur laisser une grande autonomie en toute confiance.

Parmi les autres objectifs que se donne la "M.G.I." dans le cadre de ses missions d'E.A.C., elle veille à ce que les intervenants et intervenantes artistiques soient paritaires. D'ailleurs, plus de 50 % des artistes qui travaillent à la "M.G.I." sont des femmes. Elle veille aussi à ce que les projets portés avec les élèves abordent tout autant les questions d'égalité, d'écologie que de citoyenneté, avec une sensibilisation aux pratiques dans notre rapport à l'image, tout en s'ouvrant aux pratiques artistiques.

Ensuite, la "M.G.I." veille à porter fort l'E.A.C. dans les quartiers "politique de la ville". Ainsi, sur 152 ateliers, 24 classes ont participé en quartier "politique de la ville", 48 en R.E.P., 5 en R.E.P.+, et d'autres classes sont accueillies en S.E.G.P.A., ou pour des élèves en difficulté, ou pour des jeunes autistes. La "M.G.I. " travaille aussi à de nombreux partenariats, comme avec l'Office central de la coopération à l'école, avec un programme qui s'appelle THÉA et qui se déroule tout au long de l'année, mais aussi avec la maison de Victor Hugo, le Théâtre ouvert, la MEP, la "Réserve des arts", la médiathèque musicale de Paris, LE BAL, et des collectivités dans toute l'Ile-de-France.

Un travail d'ampleur, donc, qui est indispensable pour développer l'E.A.C. à Paris, une priorité pour la Ville, réaffirmée à l'occasion de la M.I.E. E.A.C., dont le rapport date d'il y a quelques mois. Un travail qui est reconnu par les établissements scolaires et les enseignants et enseignantes, qui sont nombreux à solliciter la "M.G.I.".

Je souligne ce point car, alors qu'il y avait une augmentation de la fréquentation à la sortie du Covid aux ateliers réalisés et accompagnés par la "M.G.I.", cette dernière a dû diminuer son activité sur la saison 2022/2023 pour faire face à la baisse des subventions. En effet, en trois ans, la "M.G.I." a vu ses subventions baisser de 100.000 euros. Je précise que la "M.G.I." œuvre pour trouver d'autres sources de financement et obtient quelques résultats. Néanmoins, la hausse des recettes à la suite des levées de fonds privés, de la privatisation d'espaces et de l'augmentation des tarifs des ateliers ne suffit pas.

Nous sommes donc très heureux que le dialogue que nous avons eu ces derniers mois à ce sujet nous ait permis de renforcer aujourd'hui notre soutien à la "M.G.I.". C'était l'objet aussi de cet amendement.

En parlant de dialogue et de ce qu'il nous permet de construire de très positif, chère Carine, je profite de ce projet de délibération pour solliciter votre soutien afin d'ouvrir un échange constructif avec Elogie, à qui appartiennent les murs, et travailler à un financement des travaux de rénovation énergétique du bâtiment. Ils sont indispensables, mais s'élèvent à 2,7 millions d'euros, d'après le dernier diagnostic énergétique qui a été fait sur le bâtiment.

Merci.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Chers collègues, je relisais la présentation de l'amendement budgétaire de notre groupe en décembre dernier qui demandait que la somme de 100.000 euros soit ajoutée à la subvention de fonctionnement pour permettre à l'association "Maison du geste et de l'image" de pérenniser son activité. Le groupe écologiste avait d'ailleurs fait le même amendement. Vous les aviez acceptés et, le Conseil de Paris, votés.

Je n'ai pas une ligne à retirer de cette intervention et je ne veux pas me répéter, mais force est de constater que nous n'avons pas été compris. C'est d'autant plus étonnant que nous avons travaillé ensemble plus de six mois sur la Mission d'Information sur l'éducation artistique et culturelle. La Maison du geste et de l'image est un des piliers de notre action municipale dans ce domaine. Nous avions d'ailleurs auditionné Marie STUTZ, directrice de l'établissement depuis 2018.

Ce qui est encore plus étonnant, c'est que vous écrivez dans l'exposé des motifs : "L'année 2021/2022 a été marquée par le dynamisme de l'activité de la "M.G.I.". La hausse du nombre d'ateliers proposés en temps scolaire et périscolaire, tout comme celle des formations pour adultes ont permis à la "M.G.I." d'atteindre un niveau supérieur à celui qui précède la crise sanitaire". Entre 2018/2019 et 2021/2022, les actions lors d'ateliers scolaires sont passées de 140 à 149, celle des ateliers périscolaires de 29 à 80, excusez-moi du peu, et les formations pour adultes de 11 à 14. Au total, le nombre d'usagers de la "M.G.I." sur l'année 2020/2021 s'élève à 5.056, contre 4.535 en 2018/2019. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les services.

J'ajoute que ce dynamisme existe malgré une baisse notable de la subvention. Comme vient de le dire Mélody, cette subvention était de 810.000 euros en 2018/2019 et, après deux baisses successives de 50.000 euros, nous arrivons aux 710.000 euros du projet de délibération, qui ne tiennent pas compte de notre amendement de décembre.

A ces baisses, il faut ajouter, comme pour toutes les structures, les difficultés imposées par la crise du Covid, l'inflation sur les coûts des flux incompressibles, mais aussi la mise en place du quotient familial. Nous partageons cette dernière, mais, si elle permet d'un côté l'accès à plus de jeunes des quartiers populaires, elle fait baisser de l'autre côté les recettes globales.

La réalité est donc que, aujourd'hui, pour que la "M.G.I." puisse déployer ses activités dans de bonnes conditions, il lui faudrait plutôt 900.000 euros de subvention. Nous savons également que de gros travaux doivent être faits pour mettre aux normes les locaux et améliorer l'accueil, comme vient de le dire Mélody, et je m'associe à sa demande.

Comme pour chacun de nos équipements, il y a bien sûr des marges à trouver, des améliorations à faire, de nouveaux partenariats à nouer, mais cela ne peut se réaliser avec un couteau sous la gorge et sans une relation de confiance.

Beaucoup a été fait depuis l'arrivée de la nouvelle directrice pour redynamiser cette structure et répondre aux nouveaux enjeux médiatiques qui rythment le quotidien des jeunes d'aujourd'hui. La "M.G.I." n'a toujours pas signé de convention à trois ans depuis décembre 2021. Avouez que c'est très inconfortable. Malgré tout, l'équipe de la "M.G.I." cherche des pistes de réduction des dépenses et d'augmentation des recettes, ainsi que d'autres financements, et continue sa programmation avec volontarisme.

Quoi qu'il en soit, le travail des équipes de la "M.G.I." est à ce jour remarquable, et les nombreux acteurs qui y participent, artistes, intervenants, enseignants, enfants et jeunes s'en font toutes et tous le relais. C'est pour cela que nous représentons cet amendement avec le groupe écologiste, en espérant qu'il trouvera un écho favorable.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Je ne vais intervenir que sur l'amendement n° 206 pour expliquer l'esprit dans lequel nous l'avons fait.

Nous avons donc déposé un amendement budgétaire au B.P. de l'année dernière, mais il y a eu un conflit d'interprétation sur la nature de ce montant. Cela concerne aussi Paul SIMONDON. Paul, peux-tu m'écouter aussi ? De cette façon, j'aurais une réponse dans un sens ou dans l'autre. Comme nous n'avons pas le détail du budget qui est soumis au vote, nous avons fait un amendement budgétaire, mais l'esprit de notre amendement était d'augmenter la subvention de la structure, et non de la rétablir au niveau de l'année précédente. C'est pour cela que nous avions déposé cet amendement, mais il a été interprété comme un maintien de la subvention.

Nous maintenons toujours, avec le groupe Communiste et le groupe "Les Ecologistes", que nous voulions augmenter la subvention à cette structure. Soit on accepte notre interprétation et notre amendement est accepté à ce Conseil, soit nous ferons un amendement au budget supplémentaire dans un mois, au mois de juin, pour augmenter la subvention. Dans tous les cas, nous voulons l'augmenter.

Sommes-nous d'accord sur le fait qu'il faut augmenter la subvention ou non ? Notre conflit d'interprétation est là. Nous maintenons notre volonté d'augmenter la subvention pour les raisons qui ont été évoquées par mes collègues. Je ne reviens pas sur le fond.

(M. Pierre RABADAN, adjoint, remplace Mme Afaf GABELOTAUD au fauteuil de la présidence).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues. Les faits sont parfois têtus, et c'est le cas en la matière. Nous allons donc revenir sur le déroulé. J'ai sous les yeux, sur l'ordinateur de mon voisin, un mail adressé le 12 décembre au groupe demandeur d'un amendement relatif à la subvention à la Maison du geste et de l'image. La réponse était : "OK pour remonter au niveau B.P. 2022". Peut-être y a-t-il eu une perte d'informations en ligne, mais, pour le coup, notre engagement était extrêmement clair, il consistait à remonter le niveau de subvention pour la Maison du geste et de l'image, comme pour de nombreux autres établissements, à la situation d'avant la crise sanitaire. Ce fut fait.

Maintenant, vous demandez autre chose. Il se trouve que nous allons accepter - je vous expliquerai pourquoi dans un instant -, mais cela ne peut pas se faire sans condition. Par ailleurs, ne nous faites pas le procès du "couteau sous la gorge", s'il vous plaît. Encore une fois, les faits et les messages font foi, je crois.

Pour ce qui est de la Maison du geste et de l'image, de ses missions et de la manière dont elle les remplit, l'éducation à l'image est un sujet dont nous n'avons cessé de parler depuis le début de ce Conseil, et encore hier à l'occasion du vote public évoqué par Christophe GIRARD il y a quelques minutes. La nature de ce qu'est une image ne suffit pas, les images peuvent faire l'objet de manipulations et il est essentiel, dans une perspective citoyenne, d'accompagner les plus jeunes générations, mais pas seulement, dans le décryptage de ce qu'est une image et de ses utilisations possibles.

C'est bien l'une des missions de la Maison du geste et de l'image, aux côtés de l'éducation artistique dont vous avez parlé, chère Mélody, et notamment les ateliers de théâtre. En cela, il n'y a aucune discussion à avoir : les missions sont tout à fait respectables et même nécessaires. En revanche, il y a toujours des discussions sur la manière dont les établissements remplissent ces missions et sur la manière dont ils évoluent, et c'est bien normal. En l'occurrence, la direction des affaires culturelles a entamé un chantier avec la Maison du geste et de l'image pour arriver au terme d'une future convention pluriannuelle d'objectifs. Elle est en cours.

Nous donnons donc droit à votre amendement pour cette hausse de subvention, mais elle s'inscrira dans le cadre de cette négociation et de ce dialogue constant entre la Ville et la Maison du geste et de l'image pour réfléchir à l'évolution de la manière dont la "M.G.I." remplit ses missions.

J'en ai terminé, et je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 206 du groupe "Les Ecologistes" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 206 est adopté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 529 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DAC 529).

2023 DICOM 8 - Conventions de partenariat relatives aux opérations "Paris Plages" et "Nuit Blanche" 2023 et avenant à la convention de mécénat avec "Air Liquide" et "Toyota" relative à l'opération "Nuit Blanche 2022".

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DICOM 8 : conventions de partenariat relatives aux opérations "Paris Plages" et "Nuit Blanche" 2023 et avenant à la convention de mécénat avec "Air Liquide" et "Toyota" relative à l'opération "Nuit Blanche 2022".

Je donne la parole à Mme Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Paris est une ville où l'art se réinvente sans cesse, interroge le monde, et par là nous permet de nous projeter dans notre présent et notre futur. Avec "Nuit Blanche", l'art contemporain sort des murs des musées, des galeries et des salles de vente pour se rendre visible aux yeux du plus grand nombre, pour remettre au cœur de la cité des pratiques artistiques qui questionnent notre époque, mais aussi pour rendre plus accessible un art souvent considéré comme exigeant ou élitiste.

La singularité de la "Nuit Blanche" est de pouvoir questionner l'espace urbain et ses usages en permettant aux visiteurs et aux visiteuses de déambuler dans les mairies, les écoles, les rues, ou encore dans des équipements plus inattendus comme les équipements sportifs. Au-delà même de ce que proposent les artistes programmés, la "Nuit Blanche" est donc au croisement des enjeux de politique culturelle, d'urbanisme et d'égalité territoriale que nous portons au sein de notre majorité.

Nous sommes donc un peu sceptiques, cette année encore, quant au choix de certains mécénats et à la manière dont les quartiers "politique de la ville" de notre ville sont associés à cet événement. Concernant le mécénat avec "Air Liquide" et "Toyota" pour l'édition 2022, nous nous y étions opposés l'année dernière - du moins nous ne l'avions pas soutenu -, avec notamment la mise en circulation de 40 véhicules supplémentaires sur la voie publique. Je ne vais pas revenir davantage sur ce point, mais, en toute logique, nous ne soutiendrons pas non plus cet avenant.

Pour l'édition 2023, cette fois, un partenariat a été noué avec "Ferrero". Je vous rappelle la responsabilité de "Ferrero" dans la déforestation à travers l'exploitation de l'huile de palme, ceci malgré les engagements affichés par l'entreprise en la matière, qui ont déjà été remis en cause plusieurs fois par l'Union internationale pour la conservation de la nature, notamment. Encore dernièrement, un rapport de l'agence de presse "Associated Press" avait révélé que des dizaines de milliers d'enfants travaillaient dans les plantations de palmiers d'Indonésie et de Malaisie, qui fournissent 85 % de la production mondiale d'huile de palme, notamment pour l'entreprise "Ferrero".

Nous avons donc accepté, pour une somme de 10.000 euros, un mécénat de "Ferrero". C'est vraiment dommage. L'avenir de nos politiques environnementales comme de nos politiques culturelles n'est pas au soutien des industries qui participent à la destruction de nos communs et qui ne respectent pas les droits humains. Beaucoup d'institutions culturelles l'ont d'ailleurs compris et, pas plus tard que la semaine dernière, le British Museum a décidé lui-même de mettre fin à un de ses partenariats historiques avec le groupe pétrolier et gazier BP.

Nous souhaitons donc que la Ville de Paris, de son côté, continue de nouer des partenariats, mais pas avec des entreprises comme "Ferrero" et, comme je le disais, pour 10.000 euros. Pourquoi ces mécénats ? Nous entendons bien que, pour la Ville, c'est un moyen d'obtenir des financements ou des moyens supplémentaires pour la réalisation de ses actions et nous ne nous opposons pas au mécénat par principe, mais il doit s'inscrire et faire cohérence avec la politique que nous menons et de manière circonscrite.

Mon collègue Émile MEUNIER aura l'occasion de revenir plus tard sur le sujet de L.V.M.H., mais, pour les entreprises mécènes, il s'agit notamment, mais pas seulement, d'une question d'image de marque et de visibilité vis-à-vis des publics de la "Nuit Blanche". Les marques s'attendent-elles à ce que la "Nuit Blanche" touche un public aisé ou des touristes ? Nous pouvons nous questionner sur le lien de cause à effet, et c'est la question que nous nous posons finalement en voyant la programmation de l'événement sur le territoire parisien.

Sur 160 événements recensés sur les sites de la Ville de Paris, 67 étaient dans Paris Centre, les autres arrondissements accueillant entre 1 et 10 événements. C'est vraiment dommage, d'autant plus que, comme je le disais, nous avons tous pour objectif que nos événements culturels touchent aussi les quartiers "politique de la ville". Nous pensons donc qu'il faut aussi faire un effort pour développer la programmation "Nuit Blanche" dans les autres arrondissements, et plus particulièrement dans les quartiers populaires, que nous pourrions associer pour construire la prochaine programmation de "Nuit Blanche", notamment de la manière dont travaillent les nouveaux commanditaires avec lesquels la Ville a déjà eu l'occasion de collaborer.

Nous nous abstiendrons donc sur ce projet de délibération, et nous sommes prêts à travailler pour faire évoluer "Nuit Blanche" dans le bon sens afin de revenir, d'une certaine manière, à son esprit originel, en tout cas pour la réinventer en tenant compte des objectifs que je viens de citer.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Mélody TONOLLI.

Pour répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Mélody TONOLLI. C'était la première "Nuit Blanche" pré-estivale, et je crois que nous pouvons nous réjouir collectivement de ce beau moment, qui a été un grand succès. Pour avoir parcouru la ville samedi soir aux côtés de la Maire et de Pierre RABADAN, que j'associe complètement en tant qu'adjoint à la Seine - puisque le thème était la Seine cette année -, le public venait absolument de partout.

Un point sur le dernier aspect évoqué. Les parcours de "Nuit Blanche" évoluent chaque année. Cette année, c'était la Seine, et je ne sais pas qui nous pouvons rendre responsable de ne pas faire aller la Seine partout dans Paris. Je respecte cette thématique, magnifiquement interprétée par la directrice Kitty HARTL, qui était aussi une manière de faire un lien avec Rouen et Le Havre - cela ne vous aura pas échappé -, et avec la métropole. Cela compte pour une ville comme Paris.

Par ailleurs, les projets associés étaient déployés partout dans la ville et, je le répète, les parcours de "Nuit Blanche" changent chaque année. Il y a fort à parier que, à l'avenir, comme ce fut le cas par le passé, "Nuit Blanche"

se déploiera à d'autres endroits. Je vous invite aussi à regarder la programmation de "Formes Olympiques", dont nous venons de parler. J'associe à nouveau Pierre RABADAN à mes propos. Nous avons particulièrement veillé à ce que "Formes Olympiques" soit partout dans Paris, à l'exception d'un arrondissement qui n'en a pas voulu, mais tel n'est pas le propos.

"Nuit Blanche" a donc été extrêmement populaire, et la diversité du public en attestait. Oui, c'est heureux que les Parisiens qui vivent partout dans la Capitale viennent en bord de Seine pour cette nuit, comme en d'autres occasions. C'était un grand moment de poésie, je crois, d'émotion et de rire parfois, avec le support de mécènes. Je ne vais pas revenir sur ce que je vous ai dit en 2e Commission. Pour ce qui concerne "Air Liquide", il n'était pas partenaire cette année. L'amendement que nous vous proposons de voter, en l'occurrence, prévoit de revoir le montant de leur contribution.

Oui, les mécènes contribuent à faire de cet événement, comme d'autres, un événement de plus grande ampleur. Je vous assure aussi que nous veillons très scrupuleusement avec la DICOM, que je remercie pour son concours en la matière et sur l'ensemble de "Nuit Blanche", à leurs apports pour que le choix des mécènes n'entraîne aucune interférence dans la programmation artistique. Tous ne sont pas acceptés, loin de là. Nous continuerons d'y veiller.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Bravo pour cette "Nuit Blanche", qui est un succès. Le thème étant la Seine, il m'apparaissait effectivement logique que la majorité des événements se déroulent autour de celle-ci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 8.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DICOM 8).

2023 DICOM 23 - Convention de co-production de l'édition 2023 du Festival "FNAC Live Paris".

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DICOM 23 : convention de co-production de l'édition 2023 du festival "Fnac Live".

Je donne la parole à M. Boris JAMET-FOURNIER, du groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Une courte intervention pour rebondir sur ce qui vient d'être dit. Nous avons été ravis d'accueillir, pour cette édition de la "Nuit Blanche", beaucoup de Parisiennes et de Parisiens, et d'autres, à Paris Centre. Les thèmes de la "Nuit Blanche" évoluant chaque année, elle ne sera peut-être pas aussi centrée autour de Paris Centre, si je puis dire, dans les prochaines années. C'était en tout cas un plaisir et une réussite, et je pense que nous pouvons le souligner.

Un mot sur "Fnac Live Paris", puisque c'est son nom officiel depuis 2004, qui est un événement bien connu des publics parisiens et métropolitains. Depuis 2008, nous avons des concerts devant l'Hôtel de Ville, et c'est évidemment un grand succès populaire, avec une programmation d'artistes confirmés - je pense notamment à Benjamin BIOLAY cette année - et d'artistes plus émergents. "Fnac Live" accompagne le début de l'été, comme Roland-Garros et désormais "Nuit Blanche" accompagnent la fin du printemps. C'est donc un événement que nous sommes ravis d'accueillir, là encore, à Paris Centre.

Un point toutefois pour relayer une préoccupation des conseils de quartier, et notamment du conseil de quartier Seine, sur le terrain duquel se déroule "Fnac Live". La question de la communication des emprises qui vont être sollicitées par le festival est quelque chose qu'ils ont vraiment à cœur. Nous avons des plans dans le projet de délibération pour la place Saint-Gervais, pour l'esplanade aussi, bien sûr. Dans la mesure du possible, ces informations pourraient-elles être installées sur site ? Cela permettrait aux habitants et aux habitantes qui utilisent ces trottoirs, ces places et ces aménagements de prévoir leurs déplacements, y compris en voiture, pour les jours à venir.

En tout cas, nous avons hâte d'être fin juin pour participer au "Fnac Live Paris".

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur JAMET-FOURNIER.

Pour répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Boris JAMET-FOURNIER. Je serai très rapide, le temps passe. Nous nous réjouissons du retour de "Fnac Live", événement gratuit, il faut le rappeler, et très fédérateur d'un point de vue du public, toujours très nombreux, et artistiquement, avec une grande diversité d'invités cette année.

Je prends le point sur la nécessité de bien informer les riverains des différentes emprises et vous remercie de cette vigilance.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 23.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DICOM 23).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la privatisation de l'espace public et des politiques culturelles.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés avec le vœu n° 158 relatif à la privatisation de l'espace public et des politiques culturelles.

Je donne la parole à Émile MEUNIER, du groupe "Les Ecologistes" pour deux minutes.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il s'agit de la statue Kusama en face de la Samaritaine posée par L.V.M.H., statue monumentale de 15 mètres de haut. Dans le dossier qui a été présenté par L.V.M.H. à la Ville de Paris, figurez-vous qu'il y avait bien la statue, mais, comme je l'ai lu dans la presse hier, il n'y avait ni le sac à main iconique L.V.M.H. ni le logo L.V.M.H. Or, quand je suis sorti de chez moi et me suis dirigé vers la Seine, qu'ai-je vu ? La statue monumentale, avec un sac à main L.V.M.H. et le logo L.V.M.H. en gros.

Sans même parler du fond, du placement de produit ou du marketing, puisqu'ils ont trompé la Ville de Paris dans le dossier, si cela ne tenait qu'à moi, je leur demanderais de "remballer" leur statue. C'est insultant pour la Ville de Paris, et donc pour les Parisiens. C'est le premier point.

Sur le fond, ce sac à main est évidemment un placement de produit, de l'"art washing", comme on dit, et c'est contraire au règlement local de publicité. Je vous renvoie aux articles 1.3.5 et 2.3.2.3 du R.L.P. sur les hauteurs et sur les objets dans l'espace public. Ils sont donc en infraction et, pour cela, ils doivent être sanctionnés.

Le troisième point est peut-être un peu plus politique et porte sur la place de l'art dans l'espace public. Pour nous, les écologistes, l'art a toute sa place, mais pas s'il est au service des industries, comme c'est le cas avec cette statue. À notre avis, il faudrait donc lancer une réflexion et un travail pour éviter ce genre de pratiques.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur MEUNIER.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Émile MEUNIER. Vous avez effectivement été celui qui a lancé l'alerte sur la manière dont la statue de Yayoi KUSAMA a été réalisée. Autant nous pouvons nous réjouir de la présence de cette grande artiste au Centre de Paris, autant la manière dont la statue a été posée est problématique. Vous l'avez dit, l'installation de l'œuvre a été autorisée au titre de l'occupation du domaine public à partir d'un dossier qui ne présentait pas de logo sur l'œuvre. Il me semble que le sac y était, nous pourrions vérifier, mais il n'était pas question de logo.

C'est un type de sollicitation que nous recevons très souvent, pour installer des œuvres sur l'espace public, et nous y consentons autant que possible, tant c'est l'occasion de la rencontre entre la population et des œuvres d'art.

En l'occurrence, la présence de logo posant un problème, nous avons mandaté un inspecteur de la Direction de l'Urbanisme pour attester qu'il y avait là une infraction à ce qui avait été autorisé. Le temps que l'inspecteur se rende sur place - il fut pourtant très rapide -, le logo avait été retiré. Le groupe qui a procédé à l'installation de l'œuvre de Yayoi KUSAMA est donc revenu de lui-même "dans les clous", tant et si bien qu'une contravention n'a pas pu être posée. Aucune verbalisation n'a été possible. Néanmoins, je le répète, la procédure a été suivie pour que cette verbalisation puisse avoir lieu le cas échéant.

Pas de verbalisation ni d'amende, ce qui est l'objet des deux premiers attendus de votre vœu. J'en viens au troisième point que vous évoquez, cher Émile, et qui est tout à fait crucial, sur la place de l'œuvre d'art dans l'espace public et sur la manière dont les groupes privés s'en emparent parfois. Que s'autorise-t-on à exposer ? Comment ?

Je vais y venir dans un instant. Dans cet espace public qui est un bien commun, un bien partagé, nous devons aussi savoir ce qui distingue la proposition culturelle de l'opération promotionnelle…

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Il faut conclure.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - C'est deux minutes ? Pardon. Je vous propose de retirer votre vœu, puisqu'il est de fait réalisé. Nous mettrons en place un groupe de travail présidé par Emmanuel GRÉGOIRE et moi pour envisager ce troisième sujet de la place de l'art dans l'espace public et de la place que nous y faisons pour le privé.

Je vous prie de m'excuser d'avoir dépassé les deux minutes.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur.

J'ai une demande d'explication de vote de M. BALADI, qui s'exprime à la place de M. ALPHAND.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, le domaine public appartient à tout le monde. Sur ce genre d'opération culturelle et commerciale, nous aimerions que vous nous confirmiez que les maires d'arrondissement seront systématiquement et préalablement consultés. Je rappelle que toute manifestation événementielle doit respecter les dispositions relatives à la publicité telles que fixées par le Code de l'environnement et par le règlement local de publicité.

S'agissant de la finalité du vœu des écologistes, nous sommes d'accord avec le dernier point, c'est-à-dire que la Ville soit plus vigilante pour "refuser l'exposition d'œuvres d'art dans l'espace public qui s'apparenteraient à de la publicité". En revanche, nous ne pourrons pas voter pour les deux premiers points, nous nous abstiendrons donc sur ce vote.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BALADI.

Une explication de vote du maire de Paris Centre, Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Dans ce vœu, deux lieux de Paris Centre sont mentionnés, deux lieux iconiques, la Samaritaine et la Bourse du commerce, qui ont fait l'objet de rénovations exemplaires. Je salue le travail extraordinaire qui a été fait à la Samaritaine pour, dans un sens, redonner ce patrimoine privé aux habitants, y compris sur la place.

Je suis tout à fait d'accord avec Émile MEUNIER et sa critique sur ce qui s'apparente non pas à une œuvre d'art mais à une publicité géante, au-delà du mauvais goût esthétique que cela suscite. J'irai plus loin. Personnellement, j'étais dubitatif, sceptique et défavorable à ce projet pour une autre raison, qui est l'occupation de l'espace public devant l'hôtel du Cheval blanc.

Après tout ce que j'ai dit sur la très belle rénovation et le concours, qu'il faut saluer, je n'accepte pas qu'ils continuent à garer des voitures en permanence sur le trottoir. Ce n'est pas notre politique. Notre politique est de libérer l'espace pour les piétons et de le libérer des voitures. Je continuerai donc à mandater ma police municipale pour les verbaliser. Nous avons fait beaucoup pour installer des zones de livraison, pour installer des parkings auxquels les hôtels de luxe ont droit, et il faut libérer le trottoir.

Pour cette raison, je n'étais pas pour une poursuite et une extension de l'occupation de l'espace public, ce qui ne m'empêche pas d'être très favorable à cette occupation de l'espace public par des œuvres d'art quand elles sont conçues avec nous. C'est le cas d'ailleurs à la Bourse du commerce, qui fait un travail magnifique avec Charles Ray, qui a fait l'objet d'une exposition croisée entre le centre Pompidou et la Bourse du commerce, et avec cette magnifique statue. Nous l'avons d'ailleurs prolongée, après qu'elle a été l'objet d'attaques.

Je voudrais donc défendre cette politique urbaniste intelligente de la Bourse du commerce, qui était dans un état assez peu réjouissant et ne servait plus à grand-chose avec la Chambre de commerce d'Ile-de-France. Aujourd'hui, c'est un musée magnifique, ouvert au public, après une rénovation qui a été faite dans un respect immense du patrimoine. Je pense à la colonne Médicis ou à la coupole en charpente française, mais aussi à la démarche scientifique, aux méthodes non destructrices et à l'isolation de la verrière.

C'est une rénovation exemplaire, sans que ce patrimoine quitte nos comptes, puisqu'il reste un patrimoine de la Ville de Paris, avec des coûts de travaux que nous n'aurions jamais pu assumer sans que nos autres politiques publiques en pâtissent. C'est une très belle opération, et je vous encourage à continuer à aller à la Bourse du commerce, à la Collection Pinault, avec laquelle nous travaillons très bien.

Je vous rejoins donc sur la cessation de l'occupation de l'espace public non concertée et qui ne va pas dans le sens de l'intérêt général. En revanche, quand l'intérêt général est servi par le mécénat ou des projets privés, je le défends. Je rappelle que ce que la Ville de Boulogne-Billancourt et le Gouvernement français n'avaient pas réussi à faire autrefois à l'île Séguin, nous l'avons fait à Paris avec la Bourse du commerce.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je demande à M. MEUNIER s'il retire son vœu au vu de ce qui lui a été proposé.

M. Émile MEUNIER. - Parce que nous sommes d'accord sur le fond et qu'il y aura un groupe de travail à l'initiative de l'Exécutif, nous retirons bien volontiers notre vœu. Nous continuerons tout de même à creuser pour cette histoire de sac à main, parce que ce n'est pas clair.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci. Le vœu est retiré, je ne le mets pas au vote.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au cinéma "La Clef".

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 159 relatif au cinéma "La Clef".

Je donne la parole à Mme Corine FAUGERON du groupe "Les Ecologistes", pour deux minutes.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

"La Clef" a ouvert ses portes en 1972 et, depuis, sa vie n'a jamais été un long fleuve tranquille. Beaucoup de grands noms du cinéma en ont fait la programmation, Bernard MARTINAND, compagnon de route de Langlois à la Cinémathèque française, Jack GAJOS, futur directeur de la FEMIS, ou encore Pierre-Ange LE POGAM, futur producteur de Luc BESSON. Cinéma d'art et d'essai quasiment depuis ses débuts, "La Clef" devient un cinéma associatif en 1990 et s'appelle "Images d'ailleurs" et accueille, outre sa programmation ouverte sur les cinémas du monde, festivals et débats de société.

En 2018, son aventure semble se terminer, le conseil social et économique de la Caisse d'épargne d'Ile-de-France, propriétaire depuis 1984, met en vente le lieu. Un collectif composé de cinéphiles, riverains, anciens salariés décident d'occuper le lieu en 2019. Commencent alors trois longues années de combats, riches d'imagination et de rebondissements, soutenues par toute la profession, et notamment par le regretté Jean-Luc Godard, Olivier ASSAYAS, Adèle HAENEL et Agnès JAOUI, et, parmi beaucoup d'autres, Martin SCORSESE, dont l'engagement pour le patrimoine cinématographique est mondialement reconnu.

Grâce à cette importante mobilisation, le collectif a pu ouvrir le dialogue avec le propriétaire et a signé un compromis de vente il y a quelques semaines. Le collectif "La Clef Revival" est donc en passe de racheter aujourd'hui le bâtiment et a déjà collecté 80 % des fonds.

Ce vœu demande que la Ville s'engage à prendre en charge la totalité des travaux nécessaires pour la réouverture du cinéma avec le concours des autres acteurs publics, Région et Etat, et à soutenir l'équipement du lieu. Il demande également que la Ville s'engage à verser une subvention de fonctionnement à l'association en charge de l'activité du cinéma dès 2024 à la hauteur de ce qu'elle attribue aux salles de cinéma parisiennes.

Je vous remercie donc de bien vouloir voter ce neuvième vœu pour "La Clef", lieu culturel et citoyen cher au cœur de Paris, qui espère rouvrir ses portes à l'automne, car Paris et le cinéma, c'est une longue histoire d'amour.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame FAUGERON.

Pour répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Corine FAUGERON. Une longue histoire d'amour, en effet. C'est l'occasion de revenir sur cette aventure de "La Clef", "L'Aventure, c'est l'aventure"… Nous pourrions filer les métaphores cinématographiques à l'envi. Vous l'avez dit, "La Clef" n'a pas lâché son combat, et le collectif "La Clef Revival" a constitué un fonds de dotation qui a signé une promesse de vente en avril dernier. Nous continuons de l'accompagner.

S'agissant d'un fonds de dotation, la Ville ne peut pas y contribuer. Aucune collectivité ne le pourrait, d'ailleurs. En revanche, nous avons proposé un amendement à votre vœu qui consiste à s'engager à soutenir "La Clef Revival", lorsqu'ils auront repris possession des lieux, en matière d'équipements pour les travaux de réinstallation, puis au titre de ce que font les cinémas indépendants parisiens en fonctionnement cette fois, comme nous l'avons évoqué tout à l'heure, à l'image d'autres exploitants de la Capitale.

Je vous propose donc de voter le vœu tel qu'amendé. Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote de Raphaëlle PRIMET du groupe Communiste.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, nous voterons bien sûr ce vœu. Bien que très en amont, il nous permet de voter le principe d'une aide de la Ville, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour les travaux.

Comme vous le savez, avec mon groupe et Ian BROSSAT, j'ai beaucoup travaillé pour qu'une solution soit possible pour préempter "La Clef", de nombreuses démarches, de nombreux vœux, ici, à ce Conseil, et de nombreuses mobilisations qui n'ont malheureusement pas pu aboutir, pour diverses raisons indépendantes de notre majorité. Aussi, nous sommes très heureux que le collectif "La Clef Revival" ait tenu contre vents et marrées et soit maintenant tout près du but.

Je suis aussi très confiante en la volonté de la Ville et de Carine ROLLAND d'apporter toute l'aide possible à ce beau projet. Comme le dit le vœu, il restait 400.000 euros à trouver. Depuis, 218.000 euros ont été versés au "crowdfunding", et je ne peux que vous inviter à participer pour la somme à collecter restante. C'est très facile à trouver sur les réseaux sociaux.

J'en profite aussi pour vous inviter, si vous ne le savez pas déjà, à l'événement organisé par "La Clef Revival" au parc de Belleville le 24 juin prochain avec la projection du court-métrage "Beppie" de Johan van der Keuken et du ciné-concert autour du film muet "Ménilmontant", réalisé par Dimitri Kirsanoff en 1926.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame PRIMET.

Acceptez-vous les amendements proposés ? Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 159 amendé comme proposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2023, V. 90).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la Halle Saint-Pierre.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons aux vœux n^{os} 160 et 160 bis relatifs à la Halle Saint-Pierre.

Je donne la parole à M. Rudolph GRANIER du groupe Changer Paris, pour deux minutes.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

C'est un vœu relatif à la Halle Saint-Pierre, auquel je suis heureux d'associer mes collègues Anne BIRABEN, Nelly GARNIER, Brigitte KUSTER, Franck MARGAIN et Aurélien VÉRON, comme l'ensemble des élus du groupe Changer Paris.

C'est un vœu sur un lieu singulier, pour un art qui est tout aussi singulier. En réalité, ce n'est pas un vœu, ce n'est pas une alerte, mais plutôt un appel au secours, notamment de la part des personnels de la Halle Saint-Pierre. À l'issue du conseil d'administration, ils nous ont dit clairement qu'ils préféraient fermer plutôt que continuer à travailler dans les mêmes conditions, par exemple sans chauffage l'hiver et sans modalité d'aération particulière l'été, en dépit des nombreux travaux qui sont demandés depuis de nombreuses années par la directrice.

Je ne sais pas si, pendant ce Conseil de Paris, nous réussirons à trouver les réseaux sociaux intéressants et utiles. Néanmoins, je vais le dire encore une fois, dans ce cas de figure, c'est assez particulier, puisque nous avons appris qu'une influenceuse a posté une "story" sur Instagram d'une œuvre d'art de la Halle Saint-Pierre, et cette "story" a réussi à cumuler plus de 7 millions de vues. Cela a entraîné une déferlante à la Halle Saint-Pierre, et les touristes qui allaient au Sacré-Cœur venaient ensuite à la Halle Saint-Pierre.

Evidemment, la structure n'est pas faite pour accueillir autant de personnes. Bien sûr, il n'y a pas eu 7 millions de visiteurs, mais il y a eu une explosion considérable, ce qui a amené les salariés à me remonter des alertes sur leurs conditions de travail, avec - les mots sont durs - des atteintes psychiques et physiques potentielles, ce qui est relativement grave.

L'objet de ce conseil d'administration était la baisse de la subvention. Nous demandons donc, à travers ce vœu, que la subvention soit ramenée au même niveau, et non diminuée de 40.000 euros, comme cela a été proposé.

J'ai déjà utilisé tout mon temps de parole, mais je vous remercie pour tout le soutien que vous voudrez bien accorder à ce musée. Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur GRANIER.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Rudolph GRANIER, pour vos propos tout à fait constructifs en la matière. La Halle Saint-Pierre est un lieu important dans le 18e, cher Éric LEJOINDRE, à Paris et en France. En effet, il fait partie des seuls établissements dans notre pays à être consacré à l'histoire et à la présentation contemporaine de l'art brut. Cela mérite d'être souligné et rappelé.

Vous l'avez dit, l'intérêt du public, via les réseaux sociaux, a été revivifié. Ce mouvement nous réjouit et va de pair avec un certain nombre d'initiatives mises en place. Nous avons néanmoins constaté ces derniers temps, et

depuis plusieurs saisons, un déficit de prévisibilité sur la programmation artistique, avec une seule exposition par an, et un déficit d'analyse possible des actions culturelles qui gagnerait à être renforcé. C'est un sujet récurrent avec la Halle Saint-Pierre, mais je sais que Martine LUSARDY, que je salue ici, s'y attache autant que possible. En tout cas, ce sont au moins deux points sur lesquels il nous semble important de travailler. Ensuite, il y a les travaux.

Aussi, en réponse à votre vœu, je vous propose un vœu de l'Exécutif qui permettrait d'étudier le financement et la mise en œuvre d'un plan d'investissement pluriannuel pour réaliser les travaux nécessaires et la poursuite du soutien à la Halle Saint-Pierre. Un travail serait mené avec les équipes pour faire évoluer le projet, et ainsi densifier à nouveau l'activité de ce lieu, sa programmation, et renforcer son ancrage local, ses actions, notamment en direction de tous les publics, voire les plus jeunes.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Le vœu n° 160 déposé par le groupe Changer Paris est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ? Il n'est pas retiré.

Je le mets donc aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 160 est rejeté.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 160 bis déposé par l'Exécutif, j'ai une demande d'explication de vote de M. Émile MEUNIER du groupe "Les Ecologistes".

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous allons voter le vœu de l'Exécutif, mais, à mon avis, il y a deux points. Le premier est évidemment ce travail qui doit être fait entre la Ville et la Halle Saint-Pierre avec sa directrice, qui fait un très bon travail, pour améliorer encore les conditions d'exposition, la programmation, etc. Madame la Maire l'a très bien dit, et nous savons que la Ville fait le travail avec la Halle Saint-Pierre.

Le deuxième point, où je serai plus critique, concerne ces fameux travaux. C'est une Halle avec une verrière, qui chauffe rapidement. Il faut se rendre sur place pour s'en rendre compte, mais le musée peut atteindre les 45 à 50 degrés à certains moments, et cela fait fuir le public. Les salariés travaillent tout de même dans des conditions qui ne sont vraiment pas agréables. S'ils mettaient la climatisation à fond, ce serait pire d'un point de vue écologique. Il y a aussi une question de porte d'entrée, etc.

J'ai été élu en 2020, cela fait donc trois ans, mais ce problème existait déjà depuis plusieurs années à mon arrivée. Je ne sais pas ce que nous pouvons faire pour le résoudre, mais cette situation démontre une forme d'impuissance de la Ville sur ces questions, et cela m'interroge. J'espère que, cette fois, nous y arriverons.

Nous voterons ce vœu pour lancer le processus, mais nous serons vigilants pour que ces travaux puissent aboutir. Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur MEUNIER.

Nous avons une autre explication de vote. Je donne la parole à Raphaëlle PRIMET du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, si vous avez eu l'occasion de voir le documentaire sur Arte "La Folie art brut", vous savez comme moi l'intérêt grandissant du public que génère l'art brut, le folk art, l'art "outsider", l'art singulier, l'art populaire. Cela tombe bien, à Paris, nous avons la chance d'avoir un lieu qui leur est dédié, un lieu devenu incontournable et connu internationalement : la Halle Saint-Pierre.

La Halle Saint-Pierre a organisé des expositions qui font date, mais il faut savoir qu'elle n'a pas de collection permanente. Elle n'en a ni les moyens d'acquisition ni les moyens de conservation. Une exposition coûte de plus en plus cher avec les frais de transport, le montant des assurances, au vu des prix en augmentation des œuvres, est de plus en plus élevé et, comme pour tous nos autres établissements, les fluides subissent l'inflation. C'est donc de plus en plus dur de faire venir des œuvres du reste du monde. Avec ses budgets restreints, la Halle Saint-Pierre a favorisé des expositions tournées vers la France, comme la rétrospective Blanquet, les collections de "Hey !" ou encore celles présentées en ce moment pour les 40 ans de La Fabuloserie.

Je n'ai pas le temps ici de lister toutes les questions qui se posent pour un meilleur fonctionnement, mais, ce qui est sûr, c'est qu'il est impossible de faire plus avec moins. C'est pourtant ce qui semble être demandé par notre Ville à l'équipe de la Halle Saint-Pierre. Nous avions l'intention de porter un amendement à ce sujet lors du prochain Conseil pour le budget supplémentaire, car c'est un établissement qui mérite toute l'attention de notre Ville.

Dans cette attente, nous nous abstiendrons sur les deux vœux.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole à M. Rudolph GRANIER, pour une explication de vote du groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire Carine ROLLAND, je suis surpris que vous fassiez état d'un déficit de visibilité de la part de la direction de la Halle Saint-Pierre. La baisse de la subvention que vous actez est pour "bons résultats", vous sanctionnez donc une structure qui a de bons résultats. C'est le procès-verbal de l'assemblée générale de juin 2022, et cela a été confirmé par la DAC.

Vous faites état d'un défaut de prévisibilité, mais, par la baisse de cette subvention, vous privez de visibilité et d'anticipation la Halle Saint-Pierre, et la mettez ainsi en péril. Comme l'a dit ma collègue Mme PRIMET, la variable d'ajustement, aujourd'hui, c'est certes le coût de production des expositions, mais c'est aussi le personnel, qui n'a pas eu d'augmentation depuis trois ans et qui se donne à corps perdu dans ce domaine très particulier qu'est l'art brut.

Un deuxième point sur votre vœu bis, Madame la Maire. En somme, vous nous demandez de voter ce que vous auriez dû faire, que vous n'avez jamais fait et que vous pensez faire. Ce n'est absolument pas entendable selon nous.

En dernier point, j'ai envie de vous dire qu'il faut connaître vos dossiers. Émile MEUNIER, vous êtes administrateur, comme moi, depuis maintenant trois ans. Dans le procès-verbal d'assemblée générale de juin, il est dit clairement que les travaux prévus par la Ville concernant la porte d'entrée et la verrière de la toiture, qui doit être occultée, n'ont toujours pas été programmés. Vu l'urgence, la Halle Saint-Pierre a pris sur elle et sur ses fonds les travaux des peintures occultantes. Pour les groupes froids, il y a toujours des problèmes.

En réalité, ce n'est pas une baisse de subvention que vous devez nous proposer aujourd'hui, c'est un remboursement de ce que la Halle Saint-Pierre a déjà dépensé et que vous auriez dû mettre, ce qui met en péril la structure, l'association et, finalement, la représentation de l'art brut dans cette capitale qu'est Paris.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur GRANIER.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 160 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 91).

2023 DAC 274 - Subvention (28.000 euros) à l’association "Art, culture et foi".

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 274 : subvention de 28.000 euros à l'association "Art, culture et foi".

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Monsieur le Maire, chers collègues, vous avez mentionné tout à l'heure à plusieurs reprises la dernière édition de "Nuit Blanche", la 22e, à vrai dire. Pour celles et ceux qui connaissent la note, à l'époque confidentielle, que j'avais adressée à Bertrand DELANOË, Anne HIDALGO et les autres élus, vous savez que la mention de spiritualité y était indiquée. C'est ainsi l'occasion de dire à Karen TAÏEB que je sais qu'elle suit de près la place de celles et ceux dont l'espace spirituel a besoin d'être pris en compte et respecté comme une richesse, et je voudrais l'en remercier et la féliciter.

En effet, depuis la première édition de "Nuit Blanche" en 2002, l'association "Art, culture et foi" joue un rôle très important puisqu'elle a permis à beaucoup de nos concitoyens, n'ayant pas de religion ou de foi, de pousser la porte d'une église, d'un temple ou de la Grande Mosquée de Paris pour y voir des installations d'art contemporain, de créations contemporaines.

Je voulais donc m'en réjouir et féliciter Karen TAÏEB.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur GIRARD.

Pour vous répondre, je donne la parole à Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, cher Christophe GIRARD, pour votre intervention.

Je voudrais évidemment associer ma collègue Carine ROLLAND, puisque c'est une subvention en deux parties, 13.000 euros au titre du patrimoine et 15.000 euros au titre de la culture, notamment pour la participation importante de cette association à "Nuit Blanche" depuis le départ. Merci aussi à Carine ROLLAND.

Vous l'avez dit, ce fut le cas le week-end dernier, "Art, culture et foi" y a proposé un parcours de dix rendez-vous artistiques dans dix sites du patrimoine religieux, parmi lesquels le collège des Bernardins, la galerie Saint-Séverin et huit églises. Ceux-ci allaient notamment d'une vidéo de l'artiste Lucas ARRUDA à Saint-Eustache à un concert de musique vocale organisé par l'association "A cœur voix" dans l'église Notre-Dame des Blancs-Manteaux, en passant par une expérience participative proposée par Quentin DEROUET à Saint-Denys du Saint-Sacrement.

Côté patrimoine, l'association s'attache à mener une action mêlant spiritualité et culture, et, effectivement, ce sont deux mots qui vont très bien ensemble. Pour cela, les projets menés par l'association sont nombreux. En plus des 26 brochures présentant des édifices cultuels, "Art, culture et foi" propose de découvrir ou redécouvrir les églises parisiennes, et surtout ce qu'elles renferment en œuvres d'art grâce à un guide des visites d'église. Depuis 2016, ce guide papier a été complété par des audio guides accessibles sur "smartphone" ou ordinateur grâce à des QR codes présents à l'entrée des églises. A cela s'ajoutent régulièrement des visites guidées, qui débutent en général dès le vendredi après-midi, dans l'optique d'accueillir un public plus large.

L'association organise aussi des concerts et des expositions, mais aussi, depuis plus de 20 ans, un événement connu des habitants et des élus de Paris Centre, La semaine du Marais chrétien. C'est un événement inter-religieux, artistique et gratuit au cours duquel des manifestations culturelles sont proposées au sein des lieux de culte catholiques, protestants et juifs du quartier du Marais.

Nous pouvons ajouter au programme de cette association dynamique des conférences, organisées notamment au collège des Bernardins. Pour tenter d'être exhaustive, j'ajouterai sa participation aux journées européennes du patrimoine avec "Les enfants chantants", qui propose d'initier au chant choral des enfants de 6 à 12 ans au sein de centres de loisirs de l'Est de Paris.

Comme nous le voyons, "Art, culture et foi" agit sur de nombreux fronts pour l'animation et la mise en valeur du patrimoine monumental et historique des églises parisiennes.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Karen TAÏEB.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 274.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAC 274).

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, nous passons à la 3e Commission. Je donne la parole à sa présidente, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour cinq minutes.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers et chères collègues, je vous prie d'excuser ces quelques secondes de retard. Avant de démarrer l'introduction de la 3e Commission, j'imagine que vous avez toutes et tous reçu, comme moi, l'alerte-information quant à une attaque au couteau dans un parc d'Annecy. Les premières informations du Ministère de l'Intérieur font état de plusieurs blessés, majoritairement de très jeunes enfants, et d'une interpellation. La gravité d'une telle attaque, le choc et l'horreur à l'idée d'attaquer ainsi et de blesser des enfants, mais aussi le lien avec le sujet de sécurité et d'accompagnement des victimes me font prendre ces quelques secondes pour exprimer tout notre soutien aux victimes, à leurs proches et à l'ensemble des habitantes et habitants d'Annecy.

Je reviens maintenant sur la 3e Commission. Notre Commission a poursuivi ses travaux depuis le dernier Conseil de Paris. C'est ainsi que, en avril dernier, nous avons organisé une réunion avec Airparif sur la qualité de l'air. Je remercie les équipes d'Airparif pour leur disponibilité et le partage de leur expertise. Cet échange a été l'occasion de faire un point sur la méthode scientifique employée et de rappeler que 100 % des Franciliens et des Franciliennes sont exposés à des taux supérieurs aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé quant à l'exposition à l'ozone et aux particules fines.

Le rapport est bien entendu disponible sur le site d'Airparif. J'espère que l'ensemble de nos collègues pourront en prendre connaissance, à l'aune de nos débats sur les mobilités, comme sur la santé environnementale.

Notre réunion de Commission du 31 mai a été l'occasion de préparer ce Conseil avec l'examen des projets de délibération, au premier rang desquels ceux concernant les finances de la Préfecture de police de Paris. Je ne

reviendrai pas en détail sur ces projets de délibération, qui ont fait l'objet de discussions lors de notre première journée de Conseil. Je tiens toutefois à souligner quelques points de méthode.

Nous avons enfin eu les documents dans les délais impartis, ce qui a permis aux Conseillers et Conseillères de Paris de rebondir sur la présentation faite par les services de la Préfecture de police et de nourrir un débat riche et constructif. Nous avons ainsi largement évoqué l'activité de la B.S.P.P., la tension opérationnelle qu'elle subit et les problématiques de recrutement et de fidélisation qu'elle rencontre, alors que le plan de modernisation de la brigade se poursuit. Nous aurons l'occasion dans les prochaines semaines de proposer des échanges à ces sujets.

Notre Commission a également accueilli M. Damien OLLIVRY de la DTEC pour présenter le rapport sur le développement durable de la Ville, rapport présenté dans l'ensemble des Commissions et qui permet d'attirer l'attention de l'ensemble des élus à ce sujet ô combien fondamental.

Concernant les projets de délibération présentés par les adjoints, permettez-moi de dire un mot sur celui concernant l'Agence parisienne des travaux d'intérêt général, que Nicolas NORDMAN va vous présenter. Pour rappel, le travail d'intérêt général est un travail non rémunéré effectué au bénéfice d'une association ou d'un service public sur décision d'un juge ou d'une juge pénale. À la suite de Strasbourg, Paris s'apprête à mettre en place un dispositif innovant qui assume que le lien à la justice et à la réparation sur un territoire donné est de première importance pour les collectivités. Voilà qui aidera en effet chacun à prendre ses responsabilités.

Concernant la délégation de David BELLIARD, nombre de nos collègues avaient clamé leur enthousiasme - que dis-je, leur impatience ! - à l'idée de travailler sur le Plan local de mobilité. Ce Conseil de Paris est l'occasion de lancer les travaux et la démarche de participation citoyenne. Nous savons pouvoir compter sur votre investissement pour continuer la politique en faveur des mobilités actives et d'un meilleur partage de l'espace public.

Les membres de la 3e Commission ont préféré réserver à notre Conseil la primeur des débats sur leurs vœux, il ne me reste donc plus qu'à espérer que ces débats seront passionnants.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente de la 3e Commission.

Souhaits de bienvenue.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Je prends un instant pour saluer la présence des écoliers qui viennent de nous rejoindre de l'école de la Brèche-aux-Loups et de l'école Wattignies du 12e arrondissement. Nous sommes ravis qu'ils soient avec nous.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la remise en état de l'espace public par les concessionnaires de la Ville de Paris.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Avant de passer à l'examen du vœu n° 161 relatif à la remise en état de l'espace public par les concessionnaires de la Ville de Paris, je donne la parole à la maire du 9e arrondissement, Mme Delphine BÜRKLI, du groupe GIP, pour deux minutes.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

A travers ce vœu, je vous propose de modifier sans délai le règlement de voirie parisien, particulièrement son chapitre 8, pour enrayer ce que nous subissons depuis la mise en application de ce règlement en 2015, ce que je dénonçais déjà à l'époque : la dégradation de l'espace public, des trottoirs et de nos chaussées.

Les réfections effectuées par les concessionnaires sont souvent - même régulièrement - mal faites ou à la va-vite, à tel point que nous sommes obligés, deux ou trois ans plus tard, de réfectionner nous-mêmes et aux frais de la Ville les trottoirs et les chaussées pour qu'ils redeviennent accessibles. Je pense bien sûr aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées qui se tordent les pieds et qui tombent sur notre voirie. Autrement dit, nous souhaitons que, à l'avancée des travaux, l'intégralité des linéaires de trottoirs soit réfectionnée pour éviter l'effet "rustine".

Je souhaiterais aborder avec vous un autre point. Nous avons adopté le rapport "Paris à 50 degrés" il y a quelques jours dans ce Conseil de Paris, et nous devons adapter notre voirie aux défis environnementaux. Or, cela suppose aussi que nous adaptions notre règlement de voirie, qui a déjà huit ans, pour qu'il s'adapte tout autant aux défis environnementaux.

Je vous remercie de votre soutien sur cette proposition.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour répondre, je devais donner la parole à Jacques BAUDRIER, mais je ne le vois pas. Qui répond, dans ce cas ? C'est le vœu n° 161 relatif à la remise en état de l'espace public. L'avis de l'Exécutif est défavorable.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Sur un sujet aussi important, c'est un peu cavalier. Ce n'est pas la première fois que j'aborde cette difficulté, et je pense que d'autres maires d'arrondissement y sont confrontés…

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Je vous propose peut-être de le réexaminer en la présence de Jacques BAUDRIER, qui n'est pas là.

Allez-y, Monsieur.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup.

Notre collègue, Delphine BÜRKLI, vient de déposer un amendement. Cet amendement est connu de la part de l'Exécutif municipal depuis plusieurs jours, et il est normal qu'un adjoint réponde immédiatement aux élus de l'opposition. Il y a un Exécutif municipal. Si, pour des raisons x ou y, M. BAUDRIER ne peut pas être présent, il appartient à l'Exécutif municipal de s'organiser pour qu'un autre adjoint réponde aux élus d'opposition. C'est cela, la démocratie.

Il y a des règles dans ce Conseil de Paris, elles doivent être respectées, sinon c'est trop facile. Nous demandons donc et souhaitons une réponse immédiate au vœu qui a été émis par Mme BÜRKLI.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

Je donne la parole à Patrick BLOCHE, mais je crois que M. BAUDRIER arrive.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Jacques BAUDRIER est un élu suffisamment présent dans cet hémicycle pour qu'il ne soit pas mis directement en cause. Le souci de l'Exécutif, et notamment de David BELLIARD, est que des éléments de réponse soient apportés à Delphine BÜRKLI et à son groupe au regard du sujet traité dans ce vœu n° 161.

De ce fait, j'ai pris la parole d'abord pour dire que l'Exécutif est bien organisé, mais aussi pour laisser le temps à Jacques BAUDRIER d'arriver. Le voilà.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons donc le vœu n° 161 relatif à la remise en état de l'espace public par les concessionnaires de la Ville. Je donne la parole à Jacques BAUDRIER pour répondre à la prise de parole de Mme BÜRKLI.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Je vous prie de m'excuser de mon arrivée tardive, il y a eu un dysfonctionnement en termes d'agenda et de prévision de l'arrivée de l'ordre du jour.

Chère Delphine, nous échangeons très souvent sur ces sujets et vous êtes, à juste titre, très attentive à la qualité des réfections réalisées par nos concessionnaires. Je pense en particulier à l'entreprise G.R.D.F., qui - c'est assez clair - est sans doute celle qui dysfonctionne le plus et avec laquelle nous avons le plus de problématiques.

Refaire entièrement le règlement de voirie, qui est une opération extrêmement lourde et qui implique des concertations particulièrement complexes sur de nombreux sujets, pas seulement celui évoqué dans votre vœu, c'est-à-dire la remise en état des fouilles, nous semble une opération extrêmement lourde, très longue, qui n'est pas forcément nécessaire. Nous avons déjà eu l'occasion d'échanger à de nombreuses reprises sur ce point, mais il me semble également qu'avec le règlement de voirie actuel il est possible d'améliorer la qualité de réfection des fouilles par un travail de conviction commun. J'appelle donc l'ensemble des maires d'arrondissement à me solliciter pour travailler avec les concessionnaires.

Les concessionnaires ont réalisé des progrès énormes sur de nombreux sujets depuis 2020, comme la coordination des travaux sur l'espace public et la propreté des emprises. Je me félicite du travail que nous avons fait en commun avec ma collègue Colombe BROSSEL pour les énormes progrès réalisés. Il reste un sujet important, c'est la communication sur les emprises, et un travail doit être réalisé, mais cela progresse. Pour le sujet de réfection des fouilles, je ne doute pas que, avec un travail de conviction, nous arriverons à des situations plus satisfaisantes sans avoir à engager de travaux particulièrement lourds, comme la refonte totale du règlement de voirie.

Dans ce cadre, tout en ayant bien conscience de la réalité de la problématique que vous soulevez à juste titre, je vous propose de donner un avis défavorable à votre vœu. Nous allons continuer de travailler sur ce sujet en commun avec les mairies d'arrondissement, et je vous remercie de votre engagement. C'est une problématique tout à fait réelle, que nous traiterons autrement.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Une explication de vote de la part de M. Ariel WEIL, pour le groupe Paris en commun.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Président de séance. Merci également à vous et à la présidente de la 3e Commission d'avoir tenu à exprimer l'émotion et la solidarité de ce Conseil de Paris avec la ville d'Annecy, frappée par un attentat. Nous ne connaissons pas encore les détails, mais je m'y associe évidemment.

Sans aucune transition, j'enchaîne avec ce vœu. Je salue l'arrivée et la réponse de Jacques BAUDRIER, ainsi que l'excellent travail que l'on mène. Je sais que c'est le cas de Delphine BÜRKLI, maire du 9e, avec qui j'ai non

seulement de grandes discussions et de grandes convergences, mais aussi une frontière commune, celle des grands Boulevards, que je partage avec d'autres maires. Nous avons évidemment les mêmes préoccupations et le même souhait, celui d'améliorer encore la coordination des chantiers, qui est une tâche difficile.

La création d'une délégation, celle de Jacques BAUDRIER, à la coordination des chantiers est un signe important, et son action inlassable pour nous aider est également importante. Malgré tout, il faut reconnaître - tu l'as dit, Jacques - que nous sommes parfois en difficulté. Tu as cité quelques concessionnaires, mais j'ai en mémoire énormément de cas, que ce soient les marbres de Carrare que nous avons rue Montorgueil ou des aménagements comme la sublime place Albert-Memmi, que vous avez tous salués, à deux pas d'ici. Aussitôt un aménagement, un projet de la Ville fini, il devait être éventré immédiatement par des concessionnaires, qui avaient oublié de faire une tranche de travaux, alors même qu'ils étaient eux-mêmes intervenus sur une autre problématique avant.

Dans ce rapport asymétrique entre la Ville et des concessionnaires, ton travail de Sisyphe a déjà porté ses fruits, mais nous avons encore beaucoup de choses à faire. Je me range donc à l'avis de l'Exécutif sur la faisabilité de la proposition, mais je dois reconnaître que je partage la préoccupation de Delphine BÜRKLI sur ce travail souvent mal fait ou, quand il est bien fait, fait sur une portion seulement. Tu appelles cela l'effet "rustine", je l'appelle l'effet "léopard". Vous savez, je pense à ces trottoirs qui ressemblent à des peaux de léopard, mais pas dans un manifeste esthétique assumé.

Pour remédier à ce rapport de force très inégal, je serais donc également d'avis que nous imposions aux concessionnaires davantage d'obligations en matière de résultat, et non en matière de moyens. Sinon ce sont nos habitants, nos commerçants, qui en pâtiront, et le coût financier pour la Ville, pour nos équipes, surtout au plan de charge, sera autant de travaux que nous ne pourrons pas faire ailleurs même si nous les voulons.

J'ajoute la nécessité de les forcer à remettre dans l'état futur, et non dans l'état antérieur. C'est ce que nous essayons de faire, et c'est que nous arrivons à faire parfois grâce à ton soutien, Jacques.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci…

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Je salue à ce titre les travaux de la rue du Renard avec le centre Pompidou, qui a bien voulu nous aider à remettre dans l'état futur plutôt que dans l'état antérieur.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Ariel WEIL, pour cette explication de vote.

Le vœu est-il maintenu au vu de ces explications ?

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Oui. Je pense que nous ne pouvons pas faire l'économie de la réforme de ce règlement. Je souscris aux propos de mon collègue Ariel WEIL. C'est "reculer pour mieux sauter" puisque, si nous voulons appliquer le P.L.U. et les préconisations du rapport "Paris à 50 degrés", nous devrons y passer coûte que coûte.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 161 du groupe "Indépendants et Progressistes" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 161 est rejeté.

2023 DGGP 8 - Signature de deux conventions de cofinancement avec la Métropole du Grand Paris pour l'aménagement de la Porte de la Chapelle et des rues Chapelle/Marx Dormoy (13.000.000 euros).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DGGP 8 : signature de deux conventions de cofinancement avec la Métropole du Grand Paris pour l'aménagement de la porte de la Chapelle et des rues Chapelle/Marx Dormoy.

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE du groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce n'est pas la première fois que nous évoquons sur ces bancs le projet d'aménagement de la porte de la Chapelle et des axes Chapelle-Marx Dormoy. Ce projet est essentiel à conduire pour les élus du 18e et pour les habitants du quartier concerné, mais aussi pour les nombreuses et nombreux usagers des pistes cyclables, qui, quotidiennement, empruntent la porte de la Chapelle depuis le cœur de Paris pour se rendre à Saint-Denis et dans le secteur du Landy, où se trouvent de nombreux sièges sociaux.

Certes, ce que les habitants et les usagers voient aujourd'hui, ce sont des travaux importants, complexes et évidemment contraignants, mais c'est aussi la promesse d'un axe apaisé et d'une porte où la part belle sera faite aux piétons, aux circulations douces, aux arbres et au végétal.

Ce que ce projet de délibération consacre, c'est l'enjeu métropolitain visant à faire tomber les barrières et à reconstruire les coutures entre Paris et la première couronne. Il aura fallu la crise du Covid pour comprendre l'importance de créer ces liaisons cyclables continues entre Paris et les communes limitrophes, une continuité qui doit nous aider à réduire toujours plus la place de la voiture individuelle et à renforcer la part modale du vélo pour mieux désaturer les transports en commun. La mobilisation de la Ville de Paris et de la Métropole sur cette question permet de répondre à de nombreux besoins.

Les continuités cyclables sont certainement les enjeux les plus rationnels et les plus urgents à traiter pour améliorer la qualité de nos déplacements tout en luttant contre le réchauffement climatique.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue, cher Frédéric. Ce projet de délibération est effectivement l'occasion d'évoquer à nouveau le projet en cours porte de la Chapelle et de l'inscrire dans sa dimension métropolitaine. J'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer plusieurs fois dans cet hémicycle, je pense que chacun d'entre nous l'a bien en tête. Emplacement en plein nord, présence de l'échangeur A1, arrivée de l'Arena ou encore du campus Condorcet, présence d'infrastructures ferroviaires de premier plan, la porte de la Chapelle constitue un trait d'union stratégique entre Paris, la petite couronne, la grande couronne et, d'ailleurs, tout le territoire régional et national.

La rénovation de cette porte, en continuité des Z.A.C. "Chapelle International" et "Gare des Mines" et du parc Chapelle-Charbon, est un des projets phares de notre mandature et nous avons d'emblée choisi d'inscrire ce projet de rénovation des espaces publics dans un partenariat avec Plaine Commune, dont la Ville de Saint-Denis, afin de recréer un maximum de synergies pour une couture urbaine, trop souvent fracturée entre nos deux territoires.

Cette coopération s'est matérialisée par plusieurs délibérations qui ont été votées ces dernières années. L'intérêt métropolitain a également conduit la Métropole à déclarer le projet éligible au fonds métropolitain d'équipements structurants. De la même manière, l'aménagement cyclable sur l'axe Chapelle qui sera rattaché aux pistes bidirectionnelles situées sur l'avenue du Président Wilson à Saint-Denis s'inscrit également dans le plan vélo métropolitain.

Ici, il s'agit de formaliser, par la signature d'une convention de financement, le soutien financier de la Métropole sur ces deux volets : 11.890.000 euros pour le fonds d'équipements structurants et 1.190.000 euros pour le plan vélo.

Voilà les éléments que je souhaitais vous partager. Je vous invite évidemment à voter favorablement ce projet de délibération.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGGP 8.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DGGP 8).

2023 DVD 13 - Stationnement de surface : écartement du droit d’opposition.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au plan de licenciement de l’entreprise "Streeteo".

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DVD 13 et le vœu n° 162. Nous commençons par le projet DVD 13, stationnement de surface : écartement du droit d'opposition.

Je donne la parole à Mme Farida KERBOUA du groupe Changer Paris pour cinq minutes.

Mme Farida KERBOUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération vise à écarter le droit d'opposition des automobilistes et conducteurs de deux-roues motorisés au recueil du numéro de la plaque d'immatriculation lorsque leur véhicule est stationné dans les rues de Paris. Le recueil de ces données permet de procéder au contrôle à distance du stationnement à l'aide de véhicules équipés de caméras, le dispositif dit "L.A.P.I.", lecture automatique des plaques d'immatriculation.

Ce système L.A.P.I., qui a été généralisé à Paris en mars 2021, permet sans doute un contrôle plus efficace, mais il entraîne aussi de nombreux dysfonctionnements, avec une multiplication impressionnante du nombre d'amendes, de F.P.S. qui ont quasiment doublé en 2021 et dont le nombre continue de croître très fortement si on en croit le compte administratif 2022.

Ainsi, plus de 4,6 millions de F.P.S. ont été émis en 2020, et les recettes tirées de ces forfaits post-stationnement atteignent des records. La Ville cherche à récupérer toujours plus d'argent pour financer ses dépenses qui explosent : hausse du stationnement, hausse du montant des amendes, F.P.S., stationnements payants dans les bois de Boulogne et de Vincennes, instauration du stationnement payant pour les deux-roues motorisés, intensification du contrôle par les prestataires "Streeteo" et "Moovia", et la mise en place du dispositif L.A.P.I.

Les recettes de stationnement atteignent 342 millions d'euros en 2022. Elles ont quintuplé depuis 2013. Au budget primitif 2023, la Ville prévoit des recettes encore plus importantes, à hauteur de 379 millions d'euros, alors que, dans le même temps, elle souhaite supprimer la moitié des places de stationnement avant la fin du mandat en 2026. Comme pour la taxe foncière, les Parisiens doivent payer toujours plus pour toujours moins de places de stationnement.

L'instauration du dispositif L.A.P.I. s'est donc traduite par une intensification des contrôles de stationnement, mais au prix d'une dégradation de la qualité du contrôle. Les recours formulés par les Parisiens explosent à une vitesse encore plus rapide que le nombre d'amendes, ils ont quasiment triplé en 2021. Le taux de recours augmente tout de même de 61 % et atteint un niveau record depuis la municipalisation du stationnement en 2018. Notons que 64 % des recours donnent lieu à une réponse favorable, c'est-à-dire qu'ils remettent en cause une amende donnée à tort pour la grande majorité des cas, et il convient d'ajouter que nombre d'entre eux sont rejetés d'office pour un problème de délai ou de forme.

Ces dysfonctionnements massifs touchent en particulier les personnes à mobilité réduite et en situation de handicap titulaires de la carte européenne de stationnement ou de la carte mobilité inclusion. Bénéficiant du stationnement gratuit, elles faisaient déjà l'objet d'une verbalisation de stationnement très importante, mais, depuis l'instauration du ticket HANDI en mars 2021 et la généralisation du dispositif L.A.P.I., nous assistons à une véritable explosion des verbalisations indues, avec des situations dramatiques de personnes à qui la Ville réclame des milliers d'euros.

Depuis mars 2021 - et même avant -, le groupe Changer Paris, en particulier ma collègue Anne-Claire TYSSANDIER, alerte sur les difficultés que rencontrent ces personnes à mobilité réduite. Nous pensons aux Parisiens, aux Franciliens, mais aussi aux touristes. Nous avions notamment réclamé la mise en place de campagnes d'information massives, la possibilité de référencement sur le site Handi'Stat de l'ensemble des véhicules de la personne titulaire de la carte, mais aussi de son entourage et de ses proches, et l'instauration de zones blanches à proximité des hôpitaux, au sein desquels de nombreuses personnes à mobilité réduite se rendent.

Nous nous interrogeons aussi sur la possibilité d'introduire des bonus-malus dans les contrats des prestataires privés chargés du contrôle du stationnement en cas de trop nombreux F.P.S. indus infligés aux Parisiens.

Il y a urgence à stopper les dysfonctionnements du dispositif L.A.P.I. et à rétablir un contrôle du stationnement de meilleure qualité, en particulier pour les personnes à mobilité réduite et en situation de handicap, qui en sont les premières victimes. C'est pourquoi le groupe Changer Paris s'abstiendra sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame KERBOUA.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, pour présenter le vœu n° 162.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, il y a désormais cinq ans nous alertions le Conseil de Paris sur l'automatisation du contrôle du stationnement payant.

Notre collègue Didier LE RESTE, élu et responsable syndical des cheminots, était presque devin en 2018 lorsqu'il disait, devant ce même Conseil de Paris, à propos de cette automatisation, la phrase suivante : "Obéissant à des logiques de rentabilité financière, le prestataire a pour objectif de faire progresser le taux de respect du stationnement rotatif, soit d'augmenter le nombre de contrôles, quitte à flirter avec la légalité, quitte à réaliser des contrôles de stationnement fictifs, quitte à infliger illégalement des contraventions". Cette alerte s'est révélée justifiée presque mot pour mot.

Tout d'abord, sur l'augmentation du nombre de contrôles, les "sulfateuses" - nom que nous donnons aux véhicules automatisés qui distribuent les amendes - ont bien "sulfaté". Avant leur mise en place en 2021, le nombre de forfaits post-stationnement distribués s'élevait à 2,5 millions en moyenne par an. Depuis cette automatisation, ce sont plus de 4,6 millions de forfaits qui sont distribués.

Ensuite, sur les contraventions illégales, leur nombre a explosé. La preuve par un seul chiffre : celui de l'explosion du nombre de recours contre ces F.P.S. Nous sommes passés de 81.754 recours en 2019, avant l'automatisation, à 207.000 recours déposés en 2021, soit une augmentation de 152 %. C'est une augmentation scandaleuse qui touche un public en particulier, celui des personnes handicapées. Plus de la moitié des recours

concernent les motifs de non-prise en compte de la carte de stationnement P.M.R. ou du droit à la gratuité des véhicules basses émissions.

Enfin, sur les contrôles de stationnements fictifs, la justice a récemment révélé que l'entreprise Streeteo avait eu massivement recours à ces contrôles, dressés par des agents non assermentés. Cette escroquerie a été reconnue par l'un des responsables de l'entreprise lors de sa comparution devant la justice le 9 février 2023. Voilà pour la fraude et la logique de rentabilité financière. Cette situation a obligé la Ville à rembourser plus de 5.000 contraventions illégales qu'avait infligées "Streeteo".

S'ajoutent aujourd'hui à cette longue liste de dysfonctionnements les conditions de travail chez Streeteo, mais elles ne doivent pas être différentes chez les autres prestataires. D'abord, les salaires, à peine le SMIC, soi-disant compensés par des primes sur des objectifs tellement hauts qu'aucun salarié ne les atteint, ou alors au prix d'une dégradation terrible de leur situation. Ensuite, ils exercent dans des véhicules qui ne sont jamais nettoyés. Certains m'ont raconté leur puanteur insupportable. Ce n'est pas fini.

Une demi-heure de pause pour se restaurer, mais - attention ! - sans pouvoir quitter le véhicule des yeux. Beaucoup mangent donc dedans, sans pouvoir se détendre. Pour finir, ils subissent l'agressivité des personnes contrôlées qui insultent et même agressent ces salariés, au point que certains ont dû prendre des jours d'I.T.T. Voilà la situation des salariés de "Streeteo", qui perdent leur emploi du fait de la fin du contrat avec notre Ville. 120 emplois sont concernés, et les perspectives de reclassement sont très faibles.

Le 23 mai et les 2-3 juin derniers, ils étaient en grève afin que leur employeur prenne en compte leurs revendications dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi. Nous avons fait un vœu rattaché, mais, depuis, l'employeur a déposé un P.S.E. Il n'est pas du tout à la hauteur des enjeux et des attentes des salariés, mais au moins il existe. Je ne sais pas si nous maintenons le vœu, mais nous voulions en tout cas alerter la Ville sur cette question.

Par ailleurs, nous continuons de penser que, tant que ce service sera attribué à une entreprise privée, la logique du chiffre continuera de primer. Nous ne sommes pas du tout convaincus de la nécessité de payer une entreprise pour une prestation qui pourrait être effectuée directement par notre collectivité, car les conséquences aujourd'hui sont lourdes. Confiance dégradée des Parisiennes et des Parisiens, contentieux nombreux, usagers floués, il est urgent de sortir de l'impasse.

C'est pourquoi nous demandons, "a minima", que la Ville de Paris s'assure à l'avenir du renforcement des clauses sociales présentées dans les appels d'offres à destination des délégataires afin d'éviter de se retrouver dans une situation identique.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame PRIMET.

Pour répondre, je donne la parole à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Vous pouvez garder votre vœu, puisque j'y émets un avis favorable.

D'abord, mes chers collègues, je propose de revenir sur ce dont nous parlons exactement. C'est un projet de délibération technique lié au contrôle du stationnement par lecture automatisée des plaques d'immatriculation, que nous appelons de ce petit nom de L.A.P.I. Comme son nom l'indique, il suppose de lire et d'analyser les données relatives à l'immatriculation des véhicules garés à Paris dans le but de vérifier qu'ils détiennent bien un droit de stationnement à l'instant où ils sont contrôlés.

Afin de préciser les exigences qui sont relatives au R.G.P.D., le Gouvernement a publié un décret enjoignant les collectivités territoriales à prendre une à une ce projet de délibération dit "d'écartement du droit d'opposition à la collecte du numéro d'immatriculation", c'est donc un projet de délibération pour nous mettre en conformité. Cet écartement, évidemment, doit se justifier par un motif d'intérêt général. Dans le cas de notre collectivité et de notre Ville, il y va de la réussite de la politique de gestion de l'espace public, qui suppose un taux de rotation élevé sur la bande de stationnement, que nous ne saurions atteindre sans l'efficacité du contrôle L.A.P.I.

D'autres collectivités qui contrôlent aujourd'hui et qui utilisent la même technologie, tel que Laval, Le Puy-en-Velay, Reims, Pontoise, Marseille ou Lyon, ont déjà voté ou s'apprêtent à voter un tel projet de délibération.

Oui, nous avons eu un certain nombre de graves manquements, notamment en début de marché. Le nombre de R.A.P.O. reste encore trop élevé, effectivement, et c'est peut-être le point que je vous concéderai, Madame KERBOUA, dans votre intervention. Le contrôle par L.A.P.I. a toutefois fait la preuve de son efficacité dans une ville où le taux d'acquittement du stationnement était très, très bas. Aujourd'hui, il est de 80 %, et plus de 95 % des F.P.S. apposés ne sont pas ou plus contestés. Cela traduit à la fois l'acceptation globale par les Parisiennes et les Parisiens de cette nouvelle technologie et de cette nouvelle façon de faire, mais aussi la dureté, ou en tout cas la robustesse, de ce contrôle L.A.P.I.

Un point sur la question des personnes en situation de handicap. Oui, nous avons eu un certain nombre de difficultés et de problèmes au départ, notamment parce que nous avons dû faire référencer les personnes en

situation de handicap titulaires de la carte pour leur permettre de bénéficier de la manière la plus simple possible de la gratuité du stationnement.

Après des débuts difficiles - nous nous en faisions d'ailleurs l'écho dans des débats au sein de cet hémicycle -, nous arrivons toutefois à une situation plus normalisée aujourd'hui. Je ne dis pas que tout va bien, mais la situation est plus normalisée. Un chiffre que je souhaite vous partager ici : 13.000 personnes se sont aujourd'hui référencées sur la plateforme Handi'Stat, ce qui permet à ces personnes, qu'elles soient parisiennes ou franciliennes, de bénéficier facilement et sans aucune autre démarche administrative supplémentaire de cette gratuité.

Concernant votre vœu, chère Madame PRIMET, au-delà de votre volonté indiquée dans le texte de remunicipaliser le contrôle du stationnement, ce que je peux tout à fait comprendre à titre personnel, vous m'interpellez sur la situation chez "Streeteo", titulaire actuel d'un lot, mais dont le contrat ne sera pas renouvelé à l'issue du marché en cours.

En préalable, je veux vous indiquer que, si nous avons constaté un certain nombre d'agressions dont vous vous faites l'écho dans votre intervention, aucune agression ne nous est plus remontée depuis plusieurs années. Peut-être que cela semble contre-intuitif, mais les agents qui pratiquent aujourd'hui le L.A.P.I. sont plus en protection avec le système automatique parce qu'ils sont dans une voiture. Ils sont protégés de certaines actions agressives que nous avions constatées, notamment des pots de fleurs qui tombaient sur eux. C'est pour vous dire que les choses sont peut-être plus nuancées. Il n'y a donc plus d'agressions référencées depuis déjà un moment, en tout cas qui nous sont remontées.

Puisque le contrat ne va pas être renouvelé, les personnels ont vocation à être réembauchés par le nouveau titulaire du marché ou à être mutés au sein du groupe. Le plan de sauvegarde de l'emploi a été négocié avec les délégués syndicaux et a fait l'objet d'un avis unanime de la part du C.S.E. La C.G.T. n'y siège pas. À la suite des résultats des dernières élections professionnelles, elle n'est pas représentative des personnels de Streeteo.

L'ensemble de la procédure a donc respecté les conditions légales. L'entreprise indique avoir eu des échanges constructifs avec les O.S., mais également avec l'ensemble du C.S.E. lors d'une réunion extraordinaire avant la conclusion de l'accord. Des contrats de discussion ont été engagés avec les repreneurs afin de sécuriser les conditions de transfert. Hormis le Centre de revue d'images à Tours, qui n'a fait l'objet d'aucun accord, il est donc prévu que les agents "Streeteo" soient transférés avec maintien "a minima" de leur rémunération annuelle actuelle et conservation de leur ancienneté, ainsi que de leurs primes.

Les aides et primes incitatives ont pour objectif de favoriser les transferts des agents parisiens, qui font tous l'objet d'une proposition de la part des repreneurs. Pour les agents de Tours, les conditions leur permettront d'étudier leur avenir professionnel pendant un congé de reclassement supérieur au minimum légal. Pour tous les agents, le groupe "Indigo" a ouvert la liste des postes vacants et dix agents seront mutés au sein du groupe au plus tard le 1er juillet. L'attribution d'une prime incitative pour les agents souhaitant rester au sein du groupe est aussi actée. C'est le cabinet "Sémaphores" qui accompagnera les agents faisant le choix d'un congé de reclassement avant leur licenciement économique.

En dépit de toutes ces dispositions, une grève a été engagée par certains personnels de "Streeteo" s'estimant lésés. Je m'engage à discuter et à échanger avec "Streeteo" afin que nous puissions trouver des portes de sortie qui soient satisfaisantes pour tous les personnels.

Pour toutes ces raisons, j'émettrai un avis favorable à votre vœu et je vous invite toutes et tous à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher David BELLIARD, pour vos réponses.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 162 du groupe "Communiste et Citoyen" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 92).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 13.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DVD 13).

Informations sur le drame survenu à Annecy.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je voudrais vous proposer de respecter ensemble une minute de silence. Vous le savez, une attaque au couteau, à l'arme blanche, dans un parc à Annecy a fait ce matin un certain nombre de victimes, dont de très jeunes enfants. Nous ne savons rien de plus à ce stade. En tous les cas, je n'ai pas d'autres informations que celles qui sont données par les médias sur les raisons de cet acte et de cette attaque ou sur l'état des personnes. Il y a visiblement des personnes en situation très grave, dont des enfants qui étaient dans des poussettes.

Je vous propose, en solidarité avec les victimes, leurs familles et la Ville d'Annecy, où s'est déroulé ce drame, de nous lever et de faire une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Mes chers collègues, je vous remercie. Nous nous tiendrons bien sûr informés et nous aurons sans doute à en reparler et à exprimer plus amplement nos sentiments.

2023 DVD 25 - Adaptation de conventions de délégation de service public de parcs parisiens de stationnement. Avenants et protocoles afférents aux contrats correspondants.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une meilleure répartition du trafic des autocars.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous continuons la séance et nous passons au projet de délibération DVD 25, avec un vœu n° 163. Il s'agit de l'adaptation de conventions de délégation de service public de parcs parisiens de stationnement, avenants et protocoles afférents à ces contrats.

Je donne la parole à M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est un projet de délibération assez technique, mais qui me permet de parler un peu du parking Satragne Magenta situé à l'intersection de la rue du Faubourg-Saint-Denis et du boulevard de Magenta. Le placement de la sortie du parking, qui est au bout d'une allée, mobilise une voie de 100 mètres de long et de 10 mètres de large, soit 1.000 mètres carrés qui pourraient être intégrés au jardin Satragne, la sortie du parking se faisant, comme l'entrée, au plus près du boulevard de Magenta.

Le travail à faire est technique, mais nous avons voté le Plan local d'urbanisme lundi, dont je vous rappelle l'objectif : 300 hectares à l'échelle de Paris. Pour mettre en œuvre les objectifs de ce plan, voilà 1.000 mètres carrés que nous pouvons récupérer simplement en déplaçant l'entrée du parking Satragne Magenta. Des études avaient été faites en 2016, avant le renouvellement de la concession. Malheureusement - comme trop souvent à la Ville, je trouve -, cette concession a été repassée sans prendre en compte les études et sans envisager de faire ce travail et cette évolution, qui serait très positive pour le quartier.

J'observe que, dans ce projet de délibération, il est proposé de demander aux concessionnaires pour trois parkings, George V, Méditerranée et Bourse, de faire des investissements qui concourent à l'intérêt général en contrepartie d'une prolongation de la délégation de service public. Je pense que nous devrions travailler de la même façon pour Satragne pour ne pas attendre la fin de la concession en 2032 avant de mettre ce sujet à l'ordre du jour. Nous commencerions par la même occasion à avancer sur nos 300 hectares d'espaces verts à trouver, qui seront particulièrement difficiles à conquérir dans des arrondissements centraux comme le 10e arrondissement.

Si nous parlons du quartier, la rue de Paradis subit aussi un transit automobile beaucoup plus important. Cela fait partie des réflexions qui sont en cours dans "Embellir votre quartier". Nous attendons le résultat des études, mais il y a un enjeu important pour réduire le trafic. Différentes options sont à l'étude : l'inversion de la rue Montholon dans le 9e, la restriction de la circulation sur la rue du Faubourg-Saint-Denis, ou le passage de cette partie de rue en circulation du bus et desserte locale exclusivement, comme c'est le cas du bas de la rue du Faubourg-du-Temple. En tout cas, nous attendons avec impatience le résultat des études "Embellir votre quartier", plus particulièrement des études de circulation.

Pour revenir sur les parkings et en particulier sur le parking de Magenta, étudions ce projet de gagner ces 1.000 mètres carrés de jardin dès que possible avec un avenant au contrat.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Sylvain RAIFAUD.

Madame la Maire du 12e arrondissement, vous souhaitez également intervenir ? Vous avez la parole, bien sûr.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération retiendra mon attention seulement en ce qui concerne le parc de stationnement Bercy-Seine. Il me permet de rappeler ici l'impérieuse urgence de faire déménager l'activité des opérateurs de cars de transport de voyageurs aux services librement organisés, lesdits "cars Macron", vers d'autres sites plus adaptés. Ce parking pour autocars, coincé entre le parc et le quai de Bercy, est en quelques années devenu le nœud central du trafic d'autocars en Ile-de-France, depuis un arrêté Ville-Préfecture de police de 2019 disposant que les "cars Macron" y seraient exclusivement accueillis, ceci en raison de la fermeture d'autres gares parisiennes, Pershing et Gallieni notamment, et afin d'éviter que le service s'organise de façon anarchique sur l'espace public parisien.

Avec l'essor de ce moyen de transport, fortement encouragé et favorisé par le Gouvernement, mais aussi en raison de son caractère plus accessible du point de vue tarifaire que ne l'est le rail, la gare routière de Bercy voit passer plus de 6 millions de voyageurs et voyageuses par an, avec en moyenne 400 autocars qui y transitent chaque jour.

Quiconque connaît ce quartier et le magnifique parc de Bercy sait qu'il n'est pas et ne sera jamais dimensionné ou adapté à l'accueil d'un tel flux de voyageurs. Les infrastructures du quartier en souffrent, et ce parc iconique du 12e, l'un des plus grands de Paris à disposer d'une partie ouverte, s'en trouve durablement dégradé. La présence de la gare routière entraîne effectivement des mésusages, des faits de délinquance et des nuisances insupportables pour les riveraines et les riverains. Malgré tous les moyens déployés par nos services pour l'entretenir et prévenir ces nuisances, les habitantes et habitants se trouvent privés d'en jouir en tant que parc.

Cette gare dessert par ailleurs des destinations n'ayant ni lien géographique ni infrastructures routières directement connectées avec sa situation, entraînant de fait des trajets allongés et une importante présence d'autocars dans le 12e, dans Paris en général et sur le boulevard périphérique. La fermeture de la gare routière de Bercy a fait l'objet d'un engagement répété de ma part et de celle d'Emmanuel GRÉGOIRE lors de la campagne municipale de 2020. Cet engagement a été renouvelé à l'occasion de l'adoption d'un vœu au conseil du 12e arrondissement en janvier 2022.

Le vœu de l'Exécutif ici présenté vient le prolonger en demandant que soient étudiées dans les meilleurs délais toutes les possibilités pour une meilleure répartition du trafic des autocars sur le territoire, non seulement à l'échelle parisienne, mais aussi à celle du Grand Paris et de la Région, en vue d'un maillage régional de transports routiers et de l'établissement d'un schéma directeur sur le transport francilien en autocars.

Je remercie David BELLIARD et Emmanuel GRÉGOIRE qui, pour l'Exécutif, y travaillent. Pour le 12e et pour le quartier de Bercy, il y a urgence.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Emmanuelle PIERRE-MARIE.

J'interroge le groupe Changer Paris. Qui présente le vœu n° 163 ? C'est vous, Franck MARGAIN ?

M. Franck MARGAIN. - Oui. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Une fois n'est pas coutume, je vais être en accord très profond avec la maire du 12e arrondissement, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE. Nous menons dans cette partie de Paris un combat qui, honnêtement, se trouve être désespérant et désespéré. Je vous rappelle que nous avions déjà fait une balade urbaine, très chère à Mme la Maire du 12e, à l'époque avec sa prédécesseuse, Mme Catherine ELBAZ, je vous parle donc de quelque chose qui a maintenant plus de cinq ans. Nous avions alors déjà constaté l'effroyable chaos qui se trouve dans le parc de Bercy dû à cet aménagement de la gare.

Cet endroit n'a jamais été conçu pour être une gare. C'était un parking d'autocars. Il n'y a donc aucune infrastructure, pas de cheminements piétons, et tout le monde traverse le parc de Bercy et le détruit complètement. Il n'y a pas non plus de toilettes, mais je vous épargne des détails supplémentaires sur l'état du parc. Bien sûr, le niveau de délinquance est très haut et les voyageurs sont détroussés par des spécialistes du vol. C'est d'autant plus triste et affligeant que la plupart de ces voyageurs qui prennent des autocars, que l'on appelle les "cars Macron", ont souvent des budgets réduits. Ce sont des étudiants, des personnes de condition modeste, et ils sont détroussés dans le parc.

Ce parc est détruit, ce parc est abîmé, les voyageurs y sont attaqués, et cela fait cinq ans que nous vous avons alertés. Je vois qu'un vœu bis est proposé, mais, nous faisons des vœux, vous nous dites "oui, nous travaillons sur le sujet", et nous ne voyons rien venir. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas comprendre qu'il y ait à l'intérieur de ce parc de Bercy une gare routière qui n'a pas été conçue pour être une gare routière, qui devait être provisoire, mais que rien n'est fait.

Par ce vœu, je vous demande donc de déménager cette gare une fois pour toutes pour que les habitants du 12e arrondissement retrouvent enfin l'usage de ce parc, qui doit être un parc et non un hall de gare à ciel ouvert.

Monsieur le Maire, je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous en prie, Franck MARGAIN.

Je donne la parole à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, cher collègue.

Tout d'abord, un mot global sur le projet de délibération. Il s'agit d'adapter nos délégations de service public avec les gestionnaires de parcs de stationnement afin qu'ils ajustent leur offre à la politique publique de stationnement que nous mettons en place et qu'ils dépassent le contexte difficile causé par la pandémie : adhésion au "Pass 2RM", stationnements vélos, ajustements tarifaires - notamment pour la gratuité des personnes à mobilité réduite -, installation de bornes de recharge électrique et mise à disposition pour les Jeux olympiques. Des prolongations de D.S.P. ou des abattements sur redevance ont été consentis par la Ville en échange de ces efforts.

Concernant le sujet spécifique de la gare routière de Bercy-Seine que vous avez été plusieurs à aborder, il n'aura effectivement échappé à personne, et en particulier aux élus du 12e que vous êtes et à la maire, Emmanuelle PIERRE-MARIE, que je salue, que l'accueil des cars de services libres organisés, dits autocars S.L.O. ou "cars Macron", entraîne des nuisances et des dégradations dans le quartier et le parc.

Le marché de ces autocars a considérablement grossi depuis la loi de 2016 qui l'a dérégulé. Cette loi fait peser la charge d'accueil de ces autocars sur les collectivités territoriales concernées sans aucun accompagnement de la part de l'Etat. Inutile, d'ailleurs, de préciser qu'Ile-de-France Mobilités a également considéré que l'organisation de cette activité ne lui incombait pas. Monsieur MARGAIN, vous déplorez le fait que ce projet prend du temps et vous en cherchez la responsabilité. Dans "cars Macron", il y a "Macron", je vous donne donc un indice sur la responsabilité de cette situation.

Devant la nécessité de trouver des infrastructures qui sont capables d'accueillir les utilisateurs de ces autocars et face au risque de les voir déposer et prendre en charge de manière anarchique à Paris, nous n'avons eu d'autre choix que d'ouvrir 40 quais d'accueil à Bercy. Je vous rejoins, ce parking n'avait pas vocation initialement à accueillir un tel flux de voyageurs, et il subit aujourd'hui ce que l'on appelle des externalités négatives très importantes.

Nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'aller sur place avec la maire du 12e arrondissement, le premier adjoint et la présidente de la S.A.E.M.E.S., Antoinette GUHL, pour constater ensemble la situation, le bruit, les nuisances diverses, la dégradation du parc, mais aussi discuter des possibilités que nous pourrions avoir. Comme la maire du 12e arrondissement, qui suit attentivement ce dossier, je partage cette volonté de rééquilibrer l'accueil de ces autocars à l'échelle parisienne, métropolitaine et régionale.

Pour autant, les voyageurs qui utilisent ce service sont pour la plupart des jeunes étudiants et des familles modestes, qui choisissent cette option non pas parce qu'ils adorent prendre le bus, mais parce que ce n'est pas cher et pour son implantation intra-muros, en connexion avec un maillage de transport en commun considérable. Pour nous, il n'y aura donc pas de fermeture sèche de cette gare sans solution de repli pour accueillir dignement et correctement ces voyageurs, qui sont aussi les voyageurs les plus modestes.

Parallèlement, la gare de Bercy a vocation à retrouver peu à peu sa fonction de parc de stationnement de repli pour autocars touristiques, en cohérence avec la stratégie autocars sur laquelle nous travaillons actuellement. Cette réflexion est en cours et prendra en compte la réouverture du parking Pershing porte Maillot après les Jeux olympiques et paralympiques, et celle du parking Douaumont porte de Clichy. Pour des raisons calendaires, cela ne saurait être lié à l'avenant dont il est question dans le projet de délibération présenté aujourd'hui.

C'est pourquoi nous avons fait un vœu de l'Exécutif dans lequel nous nous engageons à décharger Bercy-Seine des S.L.O. après les Jeux, ainsi qu'à ouvrir une discussion dès maintenant avec tous les acteurs institutionnels qui doivent prendre leur part dans l'accueil de ces autocars. Il faut aussi que nous agissions en responsabilité sur le site de Bercy et le 12e arrondissement, mais aussi sur l'ensemble du territoire, dans lequel nous sommes évidemment partie prenante.

Enfin, une réaction par rapport à votre intervention, Monsieur RAIFAUD, sur Satragne. Le projet que vous évoquez a été soutenu par mon prédécesseur, Christophe NAJDOVSKI, et je le soutiens moi aussi. Ce que je vous propose, c'est d'organiser très rapidement une réunion pour que nous puissions discuter de l'avenir du site. Je ne manquerai pas de vous y convier, ainsi que la maire du 10e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

L'Exécutif a déposé un vœu n° 163 bis, qui m'amène à interroger Franck MARGAIN. Compte tenu d'un accord sur le fond, si j'ai bien compris votre intervention, acceptez-vous de retirer votre vœu n° 163 au bénéfice du vœu n° 163 bis de l'Exécutif ?

M. Franck MARGAIN. - Oui, j'accepte de retirer ce vœu.

Sur cette acceptation, j'émets bien évidemment le souhait que nous puissions suivre les avancées des discussions avec Mme la Maire du 12e et M. BELLIARD, parce qu'il peut y avoir des solutions au niveau métropolitain, mais aussi au niveau régional. On voit bien que des aéroports au niveau régional fonctionnent pour délester les trafics de "low cost", nous pourrions donc imaginer trouver au niveau régional des gares pour des moyens de transport "low cost".

Oui, je retire mon vœu, mais j'aimerais que l'opposition soit associée à cette réflexion sur le parc de Bercy. La situation est devenue vraiment insupportable.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Franck MARGAIN.

Le vœu n° 163 du groupe Changer Paris est retiré au profit de celui de l'Exécutif dans les conditions que Franck MARGAIN vient d'indiquer.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 163 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2023, V. 93).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 25.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est également adopté à l'unanimité. (2023, DVD 25).

2023 DVD 53 - Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (381.722,29 euros).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 53 : indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes tous piétons. Il faut absolument remettre le piéton au centre de la stratégie des déplacements à Paris. Je rappelle que la marche à pied représente environ 40 % des déplacements dans notre Capitale. Enfants, aînés, personnes à mobilité réduite, la sécurité des piétons et celle des plus vulnérables est fortement dégradée, nous le savons tous.

Malgré nos alertes répétées, l'entretien des trottoirs n'est pas toujours priorisé. Ainsi, nous avons pu une fois de plus constater hier, sur le parvis de l'Hôtel de Ville, en lien avec l'A.P.F. France handicap, que circuler sur l'espace public parisien était un défi quotidien. À cause de l'état de nos rues, de nos trottoirs, la Ville se retrouve obligée dans ce projet de délibération DVD 53 d'indemniser plus de 380.000 euros aux personnes blessées.

Trous, bosses, crevasses, nids-de-poule, notamment au niveau des passages piétons, tous les arrondissements sont concernés. En voici quelques exemples. Marie-Françoise C., en réparation du préjudice corporel consécutif à sa chute causée par la présence d'un défaut sur le passage piéton de la rue Linné. Sevag A., dommages corporels causés par la présence d'un défaut sur la chaussée du quai de Valmy. Emmanuel J., chute causée par la présence d'un potelet endommagé sur le trottoir de l'angle de la rue d'Alleray. Vicky A., chute causée par la présence d'un défaut sur le trottoir du quai de Gironde. Des exemples similaires, il y en a des dizaines.

Monsieur l'adjoint, David BELLIARD, au lieu de guérir, nous devrions prévenir, entretenir et transformer nos rues plutôt que de mettre des rustines et ensuite indemniser les victimes du mauvais entretien. Voici la politique que la Ville devrait mener.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI, pour vos interventions toujours très synthétiques, et donc appréciées par la présidence de séance.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer de faire preuve d'autant de synthèse pour avoir grâce à vos yeux.

Monsieur BALADI, nous avons déjà eu l'occasion d'échanger sur ce projet de délibération, qui revient à chaque Conseil. Que nous dit-il ? Que, effectivement, la Ville indemnise un certain nombre de personnes qui ont été victimes

d'accidents sur l'espace public. C'est un indicateur, oui, mais un indicateur parmi d'autres, de la situation que nous avons dans l'espace public.

Je peux toutefois vous apporter quelques éléments. Tout d'abord, je rappelle - même si cela peut paraître une lapalissade - que Paris est une ville très dense, avec 4 millions de personnes qui y circulent chaque jour. Même si nous cherchons le zéro accident, il est extrêmement difficile, voire impossible à obtenir. Ces indemnisations demeurent donc indispensables pour faire réparation.

La deuxième chose est que nous avons considérablement augmenté le budget d'entretien et de maintenance de l'espace public depuis 2020. Nous en voyons aujourd'hui un certain nombre de fruits. La situation n'est pas idyllique, mais elle s'améliore, en tout cas si j'en crois le dynamisme - ou plutôt le moindre dynamisme - sur les réseaux sociaux. C'est un indicateur parmi d'autres. Sur les D.M.R., les "DansMaRue", le nombre de signalements liés à l'espace public est en nette diminution. Nous pourrons refaire un point en commission si vous le souhaitez pour voir si cette tendance se confirme. Encore une fois, c'est un des indicateurs à notre disposition, ce n'est pas le seul, mais j'y vois un élément extrêmement positif.

Vous parlez de la situation des personnes en situation de handicap, qui reste effectivement un des enjeux de cette mandature, dans un espace public qui est en pleine transformation. Aujourd'hui, nous mettons un certain nombre de moyens pour rendre plus accessible cet espace public, nos routes, nos trottoirs, mais aussi des bus, par exemple. Ile-de-France Mobilités est très absente sur le sujet. Nous avons mis et mettons encore aujourd'hui plusieurs millions d'euros pour la mise en accessibilité des arrêts de bus. En deux ans, plus de 400 arrêts ont été mis en accessibilité, et nous allons accélérer la cadence. Une fois encore, peut-être que nous pourrons faire un point sur le sujet en commission avec ma collègue Lamia EL AARAJE.

J'en profite - c'est maintenant traditionnel - pour remercier l'ensemble des services de la DVD pour le travail qu'ils font chaque jour sur la maintenance, le maintien et la sécurisation de notre espace public.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 53.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DVD 53).

2023 DVD 65 - Élaboration du Plan local de mobilité de Paris.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux espaces de stationnement réservés à la location de trottinettes en libre-service.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'aide financière de la Ville de Paris pour l'achat de véhicules à assistance électrique (VAE).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 65 et le vœu n° 165. Il s'agit de l'élaboration du Plan local de mobilité de Paris. Nous avons logiquement un nombre d'inscrites et d'inscrits plus important. Je donne la parole à Delphine BÜRKLI, Mme la Maire du 9e arrondissement, cela vous permettra de présenter le vœu n° 165 de votre groupe.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Nous parlons bien du projet de délibération sur le Plan local de mobilité ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous le confirme.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, la Ville de Paris a décidé de réduire drastiquement, en catimini et à bas bruits, les aides financières à l'acquisition de vélos à assistance électrique. Puisque nous parlons mobilité, nous parlons vélo, c'est la raison pour laquelle je souhaitais aborder ce sujet.

Cette diminution est intervenue par le biais d'une délibération en octobre 2022 relative au volet mobilité du plan climat-air-énergie. Depuis cette délibération, seuls les résidents parisiens dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 6.300 euros sont éligibles aux aides financières à l'écomobilité, d'un montant de 400 euros. Dans la réalité, les demandeurs d'aide à l'achat d'un V.A.E. sont rarement dans ces tranches de revenus très bas et ne représenteraient que 10 % des demandeurs.

Pour compenser la suppression de l'aide de la Ville, Ile-de-France Mobilités a voté le 20 avril 2023 une aide de 400 euros pour l'achat d'un vélo à assistance électrique en faveur des Parisiens sans condition de ressources, ainsi qu'une aide de 100 euros pour l'achat d'un vélo mécanique pour les jeunes de 15 à 25 ans.

A travers ce vœu, je propose que la Ville de Paris mette en place un dispositif de subventionnement complémentaire à celui d'Ile-de-France Mobilités qui permettrait à tous les Parisiens de continuer à bénéficier d'un subventionnement de 100 euros, notamment les ménages non éligibles à l'aide à l'achat de la Ville de Paris. C'était le cas avant. La Ville de Paris donnait 400 euros, une somme très importante, mais je propose ici 100 euros. C'est une manière de compléter l'aide d'Ile-de-France Mobilités et de porter l'aide totale à 500 euros, comme auparavant.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire du 9e arrondissement, chère Delphine BÜRKLI.

Je donne la parole à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous connaissons toutes et tous ici les tensions provoquées par le sujet des mobilités à Paris entre piétons et cyclistes, cyclistes et automobilistes, automobilistes et piétons. En effet, Paris évolue, notre ville se transforme et, avec elle, les mobilités. Cette évolution, d'ailleurs, nous prend parfois de court. Ce fut le cas, nous le savons tous, des trottinettes. Après une régulation insuffisante, la Mairie de Paris a pris ses responsabilités en annonçant leur interdiction à la rentrée prochaine.

Un outil est en cours d'élaboration, celui du Code de la rue. Sa mise en place permettra d'améliorer les relations entre usagers de l'espace public afin de permettre une meilleure cohabitation. Toutefois, l'outil le plus important dans ce projet de délibération reste le Plan local de mobilité. Il y a déjà plusieurs mois, Ile-de-France Mobilités a lancé l'élaboration d'un plan régional qui sera complété et décliné par des plans locaux de mobilité, pour Paris, bien sûr, mais aussi pour chacun des établissements publics territoriaux.

Les communistes partagent la forte ambition de notre majorité en matière de décarbonation des transports et de rééquilibrage de l'espace public en faveur des modes les moins polluants. Nous pensons que la meilleure manière d'apaiser les tensions que nous pouvons observer sur notre territoire est d'être à l'écoute des Parisiennes et des Parisiens. C'est pourquoi, il y a quelques semaines, nous proposions dans un vœu, adopté par le Conseil de Paris, qu'une large concertation soit mise en place, à l'image de celle de 2006.

Ainsi, comme nous l'avions demandé et comme nous l'espérons, les maires d'arrondissement pourront se saisir de cette concertation pour réunir les usagers, les salariés et leurs organisations syndicales, les opérateurs de transport et les organisations professionnelles pour faire entendre les différents points de vue, définir des points d'équilibre et susciter de larges consensus autour de l'avenir des mobilités à Paris et en Ile-de-France. Les communistes savent pouvoir compter sur l'ensemble des maires afin de lancer le débat dans chacun des arrondissements, au plus près des habitants.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y avait beaucoup d'inscriptions, mais j'ai l'impression que beaucoup se sont désinscrits. Nous nous demandions pourquoi il y avait autant d'inscriptions, parce qu'il s'agit d'un projet de délibération très technique, mais important, puisqu'il s'agit de lancer les travaux sur le Plan local de mobilité à Paris.

En ce qui concerne "Les Ecologistes", nous serons mobilisés et nous continuerons de faire des propositions de rupture, comme nous le faisons depuis 2001, en termes de rééquilibrage de l'espace public au profit des mobilités douces : les rues aux écoles, les vélorues, les voies de bus, la reconquête des voies sur berges, le Plan Vélo, les pistes cyclables sécurisées, le tramway des Maréchaux, l'aménagement des portes de Paris, le développement du covoiturage sur le périphérique, la nouvelle tarification du stationnement qui a libéré l'espace public, et, bien entendu, parce que c'est le point important, la contribution de Paris au financement des transports publics en Ile-de-France.

Il nous reste beaucoup à faire. La mobilité, et tout particulièrement les transports, est un contributeur trop important aux émissions de gaz à effet de serre. Nous savons tous et toutes à quel point c'est un enjeu climatique et un enjeu de santé environnementale.

Je voudrais faire un "focus" sur deux points qui seront, à mon sens, structurants dans les mois à venir et qui concernent les acteurs économiques et l'impact de leur activité sur les mobilités à Paris. Ils seront nécessairement associés en tant que partie prenante, mais je crois qu'il nous faudra être très exigeants avec nous-mêmes, comme avec eux, afin de continuer à accompagner la décarbonation des modes pour les artisans notamment.

Pour les déplacements domicile-travail, nous avons besoin de poursuivre le travail qui a déjà été engagé - pour qu'il aboutisse enfin - sur la désaturation des heures de pointe dans nos transports publics, notamment. C'est un sujet essentiel, on parle ici du confort des usagers, mais aussi d'une autre manière de concevoir nos déplacements

et notre rapport au travail. En la matière, depuis la Covid, si des initiatives ont été prises, nous avons du mal à en voir les effets concrets, faute d'une réelle mobilisation des acteurs économiques.

Le deuxième point, c'est l'accès à la mobilité des plus fragiles, tout particulièrement dans les quartiers populaires. Nous parlons d'inclusion, d'accès à l'emploi dans Paris comme dans le Grand Paris, et il y a beaucoup d'impensés en la matière. Il faudra, je pense, que nous soyons vigilants sur cette question, et les acteurs associatifs et économiques, comme les habitants et les habitants des quartiers populaires, devront être pleinement associés à cette démarche.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Frédéric BADINA-SERPETTE.

Il y a toujours beaucoup d'inscriptions "préventives", je dirais, qui amènent souvent à avoir deux inscrits pour le même groupe. A l'arrivée, presque tous les groupes interviennent sur le projet de délibération. C'est quelque chose de très classique.

Je donne la parole à Maya AKKARI pour qu'un autre groupe s'exprime, en l'occurrence le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais m'exprimer au nom de Paris en commun sur ce projet de délibération qui est assez important. Décidément, dans ce Conseil, nous aurons délibéré de trois sujets importants en lien les uns avec les autres : le P.L.U. bioclimatique, le rapport développement durable, et aujourd'hui nous examinons ce projet de délibération sur les mobilités à Paris et dans la Région Ile-de-France.

En effet, la loi d'orientation des mobilités votée en 2019 impose à Paris de mettre en place un Plan local de mobilité qui doit être compatible avec un plan local régional. Ce projet de délibération est donc la première étape du Plan local de mobilité. Après avoir adopté ce projet de délibération en Conseil de Paris, le Préfet devra arrêter le périmètre du plan, puis la Ville s'attachera à élaborer une première version de ce plan. Ensuite, de nombreux partenaires devront être consultés : la Région Ile-de-France, les Préfectures de région et de police, Ile-de-France Mobilités et les gestionnaires des infrastructures de transports localisées dans le périmètre du plan tels que la R.A.T.P., la S.N.C.F., HAROPA, Paris Aéroport, la direction des routes d'Ile-de-France et le syndicat Autolib', ainsi que Vélib' Métropole.

Si j'ai tenu à citer tous ces partenaires, c'est pour montrer que ce plan aura vocation à prendre en compte toutes les mobilités. Mon collègue Vincent BALADI a bien raison d'évoquer la mobilité piétonne, qui est la première mobilité des Parisiennes et des Parisiens. Ce plan n'a en effet pas vocation à s'occuper que des circulations automobiles et des transports en commun et s'intéressera également aux mobilités douces telles que la marche à pied et le vélo, mais aussi aux transports aériens et fluviaux. Le vœu que nous avons voté hier relatif à la réduction du flux aérien dans les aéroports de Paris montre bien l'imbrication de toutes les mobilités et leur impact sur la vie des Parisiennes et des Parisiens.

À la suite de son élaboration et de la concertation institutionnelle qui aura lieu ensuite, le Plan mobilité reviendra au Conseil de Paris à la fin de l'année 2023. L'étape suivante sera elle aussi particulièrement importante, puisqu'il s'agira de consulter de façon large nos concitoyennes et nos concitoyens. La Ville de Paris a montré depuis de nombreuses années, ainsi que nous avons pu le voir dans le rapport développement durable 2022 qui nous a été présenté hier, son attachement à la démocratie participative. Le P.L.U. bioclimatique, que nous avons voté lundi, a également été enrichi par des milliers de contributions, et il en va de même pour le plan climat-air-énergie que nous voterons très prochainement.

Après cette concertation, le plan mobilité, une fois validé par l'Autorité environnementale, pourra être voté définitivement et appliqué à Paris. Il devra reprendre fidèlement les principes que la Ville soutient depuis l'arrivée de la gauche en 2001. Nos axes prioritaires, ainsi que développés hier dans notre rapport développement durable - décidément, je cite beaucoup ce rapport aujourd'hui -, sont : décarboner les mobilités, s'assurer que les mobilités soient le plus sobre possible, adapter l'espace public et l'offre de mobilité pour favoriser l'inclusivité et l'accessibilité de tous, et protéger la santé de toutes et de tous.

Je voudrais finir en disant que de tels plans, qui dépassent les frontières de la ville et impliquent un travail partenarial avec la Région Ile-de-France, dont la majorité n'est pas du même bord politique que notre majorité, sont une bonne chose pour avancer sur une échelle plus vaste que Paris. Toutefois, nous ne pourrons pas oublier une idée que nos concitoyens soutiennent massivement et qui permet de ralentir le réchauffement climatique : il est impératif de continuer à diminuer la place de la voiture à Paris et de favoriser les mobilités douces, dont la marche à pied.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maya AKKARI.

Pour le groupe Changer Paris, la parole est à René-François BERNARD.

M. René-François BERNARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la loi d'orientation des mobilités, dite loi "L.O.M.", votée en 2019 oblige la Ville de Paris à se doter d'un plan de mobilité. A ce jour, la majorité des E.P.T., les établissements publics territoriaux, de la banlieue parisienne se sont déjà dotés de plans locaux de mobilité. Ce n'est toujours pas le cas de la Ville de Paris.

Je reprends ici une antienne que vous connaissez bien, mais la répétition fait partie de notre exercice municipal. Le groupe Changer Paris demande depuis des années l'établissement d'un schéma global des mobilités, d'un plan de mobilité pensé à l'échelle de Paris prenant en compte tous les modes de déplacement, transports en commun, circulation automobile, à pied et à vélo, et intégrant les enjeux métropolitains, lien avec la banlieue, les reports de trafic sur les communes limitrophes, etc. Nous avons déposé de nombreux vœux et amendements demandant l'établissement d'un tel schéma global des mobilités, l'impact de la fermeture des berges sur la circulation et sur les rues tranquilles, l'impact de la Z.T.L., etc. Les logiciels à disposition se limitent souvent aux grands axes et ne permettent pas la vue d'ensemble que nous attendons.

Pourtant, vous les avez tous rejetés. Franck LEFEVRE a déposé un vœu en février 2021 demandant la publication d'un schéma de mobilité : rejeté.

Comme nous le rappelions au dernier Conseil de Paris, vous êtes à présent rattrapés par la patrouille et obligés de vous conformer à la loi L.O.M. qui vous impose de faire un plan de mobilité. Que de temps perdu, que de retard ! Ce plan devait être adopté au premier trimestre 2023. En décembre dernier, Monsieur l'adjoint, vous promettiez l'adoption du plan de mobilité parisien par le Conseil de Paris dans le courant de l'année 2023. En mars dernier, vous reculiez déjà en affirmant que le plan serait adopté par notre Assemblée en 2024. À présent, le projet de délibération qui nous est soumis prévoit une adoption du Plan au troisième trimestre 2024, mais à condition de ne pas être soumis à la procédure d'évaluation environnementale. Le calendrier sera donc à nouveau repoussé si l'Autorité environnementale exige que vous passiez par cette procédure.

Entre les multiples rejets de nos demandes de schéma de mobilité ces dernières années et les reculs de ces derniers mois, nous constatons votre peu d'empressement pour établir un Plan de mobilité à Paris. C'est même le cadet de vos soucis.

Monsieur l'adjoint, vous êtes donc en train de construire des pistes cyclables, de modifier le nombre de voies et de couloirs de bus, de réaménager les carrefours ou de changer les sens de circulation sans le début du commencement d'un plan de mobilité à Paris. Rappelons-le, le projet de délibération que nous étudions aujourd'hui ne vise qu'à approuver le lancement de l'élaboration du plan local de mobilité. Monsieur le Maire, vous devriez commencer par concerter les Parisiens, et élaborer le plan de mobilité en prenant en compte le retour des habitants, des communes limitrophes, les études d'impact, le voter et, enfin, le mettre en œuvre et aménager les infrastructures.

Aujourd'hui, c'est l'anarchie sur l'espace public parisien : trottoirs impraticables, circulation des bus entravée, piétons qui ne peuvent plus traverser les rues, embouteillages… alors que la circulation automobile a été divisée par deux en vingt ans. Le débat d'hier sur le périphérique est malheureusement une nouvelle illustration de cette méthode. Vous refusez d'effectuer la moindre étude d'impact, vous ne prenez pas en compte les avis des autres collectivités franciliennes et, finalement, vous annoncez que vous passerez en force, coûte que coûte.

Bien évidemment, "in cauda", le groupe Changer Paris votera pour le lancement de ce Plan local de mobilité à Paris que nous appelons de nos vœux depuis des années. Nous espérons qu'il pourra faire l'objet d'une large concertation impliquant tous les Parisiens et les collectivités limitrophes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, René-François BERNARD.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour répondre aux intervenantes et intervenants.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous l'avez justement rappelé dans vos interventions, la loi L.O.M. nous oblige à nous doter d'un Plan local de mobilité, qui est la déclinaison parisienne locale du Plan de déplacement urbain d'Ile-de-France. C'est une compilation des plans et des politiques publiques que nous déployons déjà à Paris.

J'entends, Monsieur BERNARD, que tout cela n'est pas complètement lisible pour vous et je serais ravi d'en rediscuter avec vous, mais je vous assure que c'est un ensemble qui est parfaitement cohérent. D'ailleurs, le Plan local de mobilité aura l'occasion de le montrer, puisqu'il devra présenter la stratégie de mobilité de la Ville de Paris. D'ailleurs, je vous le rappelle, cette stratégie a été légitimée par un vote que l'on appelle l'élection municipale.

Organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, circulation, stationnement, l'objectif de ce plan est de proposer une trajectoire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la mobilité sur le territoire parisien, de tendre vers l'objectif zéro carbone, de lutter contre la pollution sonore, et de transformer notre voirie pour réduire les îlots de chaleur induits par la bitumisation des sols. En d'autres termes, le futur plan de mobilité parisien devra nous permettre de concilier notre capacité à nous déplacer avec des impératifs de santé publique et la nécessité de transformer nos rues face au dérèglement climatique. Les services de la Ville

sont actuellement en train d'y travailler, en lien avec les services de la Région Ile-de-France, dont le plan de mobilité est lui aussi en cours de réécriture.

Une procédure de concertation sera mise en place, comme le prévoit d'ailleurs la loi. Durant cette phase, le monde associatif, les acteurs économiques et les habitants seront sollicités. Le Plan local de mobilité sera également soumis aux principaux partenaires : le Conseil régional d'Ile-de-France, les représentants de l'Etat, Ile-de-France Mobilités, les gestionnaires des infrastructures de transport, etc. Il sera ensuite soumis à la procédure de consultation du public par voie électronique, P.P.V.E., c'est-à-dire le même type de consultation que celle que nous avons menée pour le périphérique. Je rappelle qu'elle est encadrée légalement. Enfin, le plan sera définitivement approuvé par le Conseil de Paris.

Un calendrier prévisionnel nous est proposé dans le projet de délibération. Il prévoit un nouveau passage au Conseil de Paris à la fin de cette année, pour arrêter définitivement le projet, nous aurons donc l'occasion de revenir sur le fond du sujet à cette occasion. Nous serons aussi amenés à adopter le plan final, après concertation publique, par un troisième vote en Conseil de Paris au troisième trimestre 2024 ou deuxième trimestre 2025. Cela dépendra si l'Autorité environnementale nous demande une évaluation environnementale. Si c'est le cas, nous nous y plierons évidemment, mais cela aura pour effet de décaler notre planning.

C'est donc un très gros travail que nous devons mener, avec de nombreux partenaires et quelques inconnues. Ce que je peux d'ores et déjà vous dire, c'est que ce Plan local de mobilité n'a pas vocation à être un plan de circulation de la Ville. Nous développons une politique parisienne unique des mobilités, peu importe l'arrondissement où vous vivez, travaillez ou vous promenez. Les choix stratégiques de mobilité sont les mêmes sur l'ensemble du territoire parisien, et notre objectif est que l'offre de mobilité reste équivalente peu importe où vous vous déplacez à Paris.

Je vous invite évidemment à voter ce projet de délibération.

Enfin, concernant votre demande, Madame BÜRKLI, vous savez que la Ville de Paris a mené une réforme de ses aides à la mobilité, dont l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique. Nous avons fait un choix, celui de mettre sous condition de ressources cette aide à l'achat et d'engager des négociations avec la Région Ile-de-France pour que l'aide parisienne soit cumulable avec l'aide de la Région. D'ailleurs, grâce à cette réforme et au travail que nous avons mené, les Parisiens et les Parisiennes les plus modestes - environ 20 % d'entre eux sont concernés - peuvent percevoir 400 euros de la Ville et 400 euros de la Région, soit 800 euros, ce qui porte le reste à charge à un montant très faible. Auparavant, cette aide était seulement de 500 euros, puisque la Région se contentait de compléter l'aide de la Ville.

Comme vous, je déplore évidemment que la Région, et donc Valérie PÉCRESSE, ait revu son montant d'aide à la baisse. Je crois qu'il aurait été plus opportun de faire le même choix que la Ville en privilégiant celles et ceux qui en ont le plus besoin sans réduire le montant de l'aide apportée. Vous comprendrez donc que je vous demande plutôt de retirer votre vœu. Ce n'est pas à la Ville de pallier les manquements de la Région, étant donné les efforts que nous faisons déjà sur le sujet.

En revanche, je peux vous inciter à interpeller vos collègues de la majorité présidentielle au Parlement ou au Gouvernement afin qu'un effort soit fait sur l'aide à l'achat de vélos mécaniques ou électriques pour permettre de réduire encore le reste à charge des personnes les plus précaires et les plus modestes, notamment.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Le groupe GIP maintient-il son vœu n° 165 ?

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Je le maintiens. Sans vouloir chagriner David BELLIARD, c'est bien la Ville de Paris qui a réduit drastiquement les aides à l'achat des vélos électriques en octobre 2022. Je le maintiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 165 étant maintenu, je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 165 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 65.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DVD 65).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif au maintien de la ligne ferroviaire Paris - Clermont-Ferrand - Béziers.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant des vœux non rattachés. Nous avons d'abord le vœu n° 166 relatif au maintien de la ligne ferroviaire Paris - Clermont-Ferrand - Béziers.

La parole est à Jean-Philippe DAVIAUD.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons beaucoup évoqué le sujet des transports hier, à l'occasion du débat sur la limitation des transports aériens. Chacun reconnaît que le transport ferroviaire est évidemment le mode de déplacement le plus écologique, qui permet de se déplacer rapidement, de manière confortable, de manière sûre, en créant beaucoup moins de pollution que d'autres modes de transport.

De nombreux pays ont choisi de valoriser ces déplacements par train, comme l'Allemagne, en créant un forfait peu onéreux pour se déplacer dans le pays. La France, de ce point de vue, est à la traîne. Non seulement notre pays propose des prix élevés pour prendre le train, mais, surtout - et c'est beaucoup plus grave -, les investissements nécessaires d'entretien de notre réseau ne sont pas au rendez-vous.

Concernant l'objet de notre vœu, la ligne Paris - Clermont-Ferrand - Béziers connaît un problème de cet ordre. Un investissement de 300 millions d'euros pour entretenir cette ligne a été promis mais jamais été débloqué, et les travaux, pourtant particulièrement nécessaires sur une portion de voie, ne sont pas faits. Aujourd'hui, ce tronçon de 26 kilomètres menace de faire fermer purement et simplement cette ligne. En effet, il est impératif qu'une portion de rails soit remplacée autour de la gare de Loubaresse, sans quoi les impératifs de sécurité ne seront plus remplis. Malheureusement, l'histoire d'il y a quelques années nous a instruits sur les conséquences de tels problèmes techniques des voies.

C'est pourquoi ce vœu demande à la Maire de Paris d'interpeller le Gouvernement pour que les travaux commencent sans délai et que cette ligne Paris - Clermont-Ferrand - Béziers soit sécurisée.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe DAVIAUD.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Jean-Philippe DAVIAUD pour ce vœu, pour lequel nous donnons un avis très favorable, d'autant plus qu'il nous alerte quant à la fragilité de notre modèle ferroviaire français, pourtant essentiel.

La mobilité longue distance entre les grandes villes françaises est complémentaire à ce que nous faisons à Paris. Quand nous permettons aux habitants de décarboner et de partager leurs transports au quotidien, métro, vélo, etc., ce n'est pas pour qu'ils soient contraints de prendre un avion pour faire 700 kilomètres et se rendre en famille ou en vacances à Clermont-Ferrand ou à Béziers. Ce que fait notre Ville pour les transports au quotidien durables ne peut pas être détricoté au niveau national par l'Etat, par ce Gouvernement démissionnaire, quand il s'agit de trajets de longue distance.

Nous devrions pourtant nous réjouir. Le réseau ferré français maille extrêmement bien le territoire, fruit d'une histoire industrielle extrêmement riche. Il ne reste donc "plus qu'à" rénover et à remettre sur pied ce réseau afin d'accueillir des trains fréquents et abordables. C'est le seul moyen de concurrencer les modes polluants que sont l'avion et la voiture, et d'offrir un transport plus décarboné et accessible à celles et ceux qui souhaitent se déplacer.

L'exemple que vous donnez dans votre vœu et dans votre intervention est gravement symptomatique des manquements en termes d'investissements enregistrés ces dernières années dans le ferroviaire. Les annonces gouvernementales sur le sujet marquent un mieux, mais semblent toutefois très en deçà des besoins. C'est 7 milliards d'euros par an qu'il nous faudrait pour simplement mettre aux normes de qualité européenne le réseau ferroviaire français.

Nous le disons ici, le train est indispensable pour décarboner nos mobilités et développer un tourisme durable et une logistique qui sort du tout-camion. Notre Ville est donc extrêmement favorable à porter le sujet que vous indiquez dans votre vœu et s'engage plus globalement pour le développement et le soutien des déplacements ferrés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 166 des groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 94).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'augmentation des tarifs de stationnement pour les S.U.V.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 167 relatif à l'augmentation des tarifs de stationnement pour les S.U.V.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE pour présenter le vœu.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec ce vœu à l'image de la décision prise par le maire écologiste de Lyon et par son équipe municipale, nous voulons mettre le "focus" sur une absurdité. On appelle cela l'"autobésité", c'est-à-dire la croissance inexorable du poids et de la taille des véhicules qui circulent dans nos villes, et tout particulièrement à Paris. Entre 1960 et 2014, le poids des véhicules a crû en moyenne de 62 %, leur largeur, de 14 %, et leur hauteur, de 21 %. L'espace public, lui, n'est pas extensible, les places de stationnement ne s'élargissent pas, de même que pour les parkings souterrains.

Ce qui est sûr, c'est que, depuis plusieurs années, la tendance est bien à réduire l'espace dévolu à l'automobile. Pourtant, les constructeurs font comme si rien ne changeait et continuent de développer des modèles de véhicules toujours plus gros, plus grands, plus lourds. Plus inquiétant, un certain nombre de segments de citadines ou de monospaces classiques disparaissent au profit de crossovers, et donc de S.U.V., dits des véhicules "baroudeurs", prêts à affronter la "jungle urbaine".

C'est une mutation du parc automobile qui peut être intéressante sur le plan stylistique, mais qui est totalement absurde. Elle interpelle aussi sur le plan de la sécurité routière. Selon une étude AXA, plus un véhicule est gros et lourd, plus la fréquence de collision est élevée, et plus l'insécurité pour les tiers est grande. Une voiture sur deux produite en France en 2022 était un S.U.V. Il est avéré aujourd'hui que ces véhicules polluent et font courir des risques aux piétons. La convention citoyenne pour le climat proposait d'intégrer un malus poids pour taxer l'achat des véhicules les plus lourds et les plus encombrants, proposition qui a ensuite été vidée de son sens par le Gouvernement.

Dans cette situation, que pouvons-nous faire ? Appliquer le principe de pollueur-payeur. C'est le sens de ce vœu. Nous souhaitons que la Ville de Paris fasse évoluer la tarification du stationnement pour la rendre progressive en fonction du poids et de la taille des véhicules. Il s'agit pour nous d'une mesure de bon sens et de protection des Parisiennes et des Parisiens qui envoie un signal fort aux constructeurs, comme nous l'avons fait avec la Maire pour la sortie du diesel. Bien sûr, une telle mesure ne saurait faire l'économie d'une réflexion sur l'équité au travers de la mise en place d'un tarif solidaire, un tarif adapté aux familles aux plus faibles revenus, mais aussi aux familles nombreuses, qui, parfois, ont besoin d'un véhicule plus grand pour se déplacer.

Un mot, enfin, pour évoquer la volonté des élus écologistes de la Métropole du Grand Paris de proposer, dans le cadre de l'instauration future de la Z.F.E., que soit questionnée l'autorisation faite aux S.U.V. qui bénéficient d'une vignette Crit'Air 1 de circuler, et ce, dans la veine de mon propos ici sur les S.U.V.

Je voudrais conclure en disant aux constructeurs que ce n'est pas aux villes de s'adapter à l'évolution de leurs modèles. La loi du marketing ne peut plus être la loi du marché. Nous n'allons pas faire grossir les places de stationnement et de parking souterrain proportionnellement à la taille des modèles que vous commercialisez. Chers constructeurs, vous ne nous donnez donc pas d'autres choix que de proposer la mise en application d'une mesure de bon sens : la tarification du stationnement à la durée, au poids, à la motorisation et à la taille du véhicule.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Frédéric BADINA-SERPETTE.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur BADINA, pour ce vœu. On oublie trop souvent que ce que l'on appelle aujourd'hui pudiquement "S.U.V." s'appelait hier "4×4". Evidemment, cela nous évoque davantage les chemins en forêt ou le désert plutôt que les rues d'une des villes les plus denses du monde. Pourtant, à Paris, le nombre de S.U.V. en circulation a explosé. Ils sont toujours plus gros et toujours plus lourds, dans une ville qui, elle, n'est malheureusement pas extensible - j'enlève le "malheureusement".

En France, près d'une voiture neuve sur deux est un S.U.V. Leur utilisation en ville ne s'explique pas par un besoin particulier. La plupart des automobilistes voyagent seuls dans leur voiture, et la limitation à 30 km/h rend le risque sécuritaire quasiment nul pour ceux qui sont en circulation en voiture. Je le note ici, cette utilisation est aussi liée à l'univers de représentation, qui est alimenté par la publicité et qui continue à nous abreuver de pseudo-avantages de ces véhicules. Tout est lié : les questions liées à la publicité dans l'espace public sont évidemment liées à des mécaniques ou, en tout cas, à des habitudes de consommation.

En revanche, ces S.U.V., vous l'avez dit, représentent un danger supérieur pour les piétons, usagers qui sont les plus vulnérables sur l'espace public. Aux États-Unis, une étude a montré qu'un piéton avait deux fois plus de risques d'être tué en cas de collision avec un S.U.V. par rapport à une berline. A cela s'ajoutent beaucoup d'autres problèmes : ils prennent trop de place, au détriment des piétons, ils dégradent la chaussée car ils sont trop lourds, sans compter les ressources nécessaires à leur construction. Les S.U.V. sont une aberration écologique, et en particulier dans une ville comme la nôtre.

Enfin, les exigences d'amélioration de la qualité de l'air ne doivent pas se traduire par la pénalisation des plus modestes. Un S.U.V. électrique classé Crit'Air 0 qui coûte plus de 60.000 euros pourrait circuler librement, alors qu'un petit véhicule thermique serait interdit dans la future Z.F.E. Chacun comprend ici que quelque chose ne va pas et que ces mesures peuvent provoquer un rejet social. Sans compter que la pollution de l'air vient aussi des particules dues au freinage et, bien qu'un véhicule, soit électrique, plus il est lourd, plus ses émissions induites par le freinage sont importantes.

Je salue donc comme vous l'initiative prise il y a quelques jours par la mairie de Lyon et son maire, Grégory DOUCET, et je suis évidemment tout à fait favorable à ce que Paris lui emboîte le pas, comme j'ai pu l'exprimer à plusieurs reprises. Nous travaillons déjà à mettre en place une tarification du stationnement en fonction du poids des véhicules. Bien entendu, cette mesure devra prendre en compte la taille des foyers pour ne pas pénaliser les familles nombreuses, en particulier les plus modestes.

Pour toutes ces raisons, j'émets un avis favorable, voire très favorable, à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, David BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 167 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 95).

Applaudissements nourris sur les bancs des écologistes ! Nourris, ce que nous ne sommes pas encore, mais, rassurez-vous, la suspension arrive.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la pollution de l'air dans le métro.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 168 relatif à la pollution de l'air dans le métro.

La parole est à qui la veut au sein du groupe Communiste et Citoyen… La parole est à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il y a quelques jours, les reporters de l'organisation "Vert de rage" publiaient un rapport très alarmant sur la pollution de l'air dans les transports en commun souterrains d'Ile-de-France. Rappelons que la pollution aux particules fines cause la mort précoce chaque année de près de 10.000 Franciliens et que, malgré toutes les promesses de la Région, l'étude accable son inaction. Il y a en effet deux fois trop de particules fines dans les réseaux souterrains, en comparaison au seuil maximal fixé par l'O.M.S.

Rappelons également qu'il n'existe aucune réglementation du taux de particules fines dans les métros, à la différence de ce qui existe pour l'extérieur, pourtant moins touché par ce phénomène. Ainsi, la pollution touche plus de 4 millions d'usagers par jour pour le neuvième métro le plus fréquenté au monde. Elle est certes due aux gaz d'échappement, à l'usure des matériaux par le freinage des rames, mais elle est surtout favorisée, en quelque sorte, par la mauvaise ventilation des stations.

L'action de la Région est inefficace. Les matériels neufs ne réduisent pas les émissions autant qu'espéré, comme l'indiquent les forts niveaux de pollution qui ont été constatés sur les lignes de métro équipées de ce matériel, les lignes 1, 2, 5 et 14. Dans le même temps, la Région reste opaque en n'installant aucun capteur de particules fines pour affiner les prochaines mesures en faveur de nouvelles installations. Elle refuse par ailleurs les amendements que nos collègues déposent à Ile-de-France Mobilités. Nous sommes toutes et tous attachés à la santé des usagers quotidiens ou occasionnels des transports en commun.

Pour toutes ces raisons, les communistes demandent que la Ville de Paris exige d'Ile-de-France Mobilités plus de transparence avec une publication des niveaux de pollution de chaque station de métro, mais également qu'elle interpelle l'Etat pour exiger la fixation de seuils de pollution de l'air intérieur des installations souterraines, similaires à ceux fixés pour l'air extérieur. Les communistes souhaitent qu'Ile-de-France Mobilités finance l'installation de capteurs de particules sur chaque train et métro, ainsi que des systèmes de ventilation dans chaque station de métro et de R.E.R.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, cher Jean-Philippe GILLET, pour ce vœu qui me permet de revenir sur les niveaux exceptionnels de pollution de l'air dans le réseau de métro et R.E.R.

Vous l'avez dit, la pollution de l'air dans le réseau souterrain pourrait atteindre, selon l'enquête "Vert de rage", des taux jusqu'à 50 fois plus importants que ceux que nous mesurons en surface. C'est une nouvelle catastrophique pour les usagers, bien sûr, mais aussi et surtout pour les salariés de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F., qui sont amenés à respirer toute la journée un air véritablement irrespirable et qui les rend malades. Face à ce phénomène, il faut dire que ni la R.A.T.P., ni la S.N.C.F., ni la présidente de Région Valérie PÉCRESSE ne semblent avoir pris la mesure de l'urgence. Pourtant, plusieurs élus de gauche et écologistes ont lancé des alertes lors des conseils d'administration successifs d'Ile-de-France Mobilités.

Le Plan d'action sur la qualité de l'air porté par "Ile-de-France Mobilités" et sa présidente n'est clairement pas à la hauteur : tout miser sur un renouvellement du matériel roulant d'ici 2034, mesurer seulement 5 stations sur plus de 300 existantes, ne pas mesurer largement et de manière précise la question de la concentration des particules ultrafines, pourtant extrêmement dangereuses pour la santé, et renouveler seulement 10 % des ventilateurs des stations. Voilà le plan. J'oubliais les multiples expérimentations : des semelles de frein sur quelques trains du R.E.R. A, des dispositifs de piégeage de particules dans une station, ou encore un fixateur de particules dans une autre.

Vous en conviendrez, ce n'est pas sérieux. La lutte pour la qualité de l'air est aussi une question de choix. Nous pouvons sortir aujourd'hui du monde des expérimentations. Je crois que c'est important de le répéter ici. Les choses sont déjà suffisamment monitorées, les connaissances sont importantes, nous savons l'impact de la pollution de l'air sur notre santé collective et, en particulier, sur celle des salariés. Il faut maintenant rentrer dans le monde de l'action et de la transparence. Pour cela, j'interpellerai également l'État, pour qu'il fixe des seuils de pollution de l'air qui aideront à mieux encadrer et à guider nos actions futures.

Encore une fois, c'est notre santé qui est en jeu. C'est aussi le principe d'avoir des transports qui sont la seule alternative massive et crédible à la voiture en ville dont il s'agit ici.

Pour toutes ces raisons, j'émettrai un avis favorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

J'ai une demande d'explication de vote de René-François BERNARD, pour le groupe Changer Paris.

M. René-François BERNARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la pollution de l'air dans le métro, comme la pollution de l'air extérieur, est une question primordiale pour la santé publique des Parisiens. Nous le savons bien, mais ce n'est hélas pas une découverte. Le groupe Centriste, puis le groupe UDI-MoDem attirent depuis plus de dix ans l'attention de l'Exécutif parisien sur la pollution aux particules fines dans le R.E.R. et le métro, la station Châtelet détenant un triste record.

I.D.F.M. a bien exigé de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F. la communication de l'ensemble des données existantes sur la pollution de l'air intérieur dans les réseaux souterrains et leur a demandé de rendre toutes les données existantes consultables en "open data". Vous pouvez par exemple retrouver les données de la qualité de l'air des stations Châtelet, Auber et Franklin Roosevelt, ainsi que d'autres stations sur le site "data.ratp.fr".

Concernant la généralisation des capteurs de pollution dans le métro, plusieurs vœux ont été déposés lors des conseils d'administration d'I.D.F.M. et des réponses, apportées. À la suite de la présentation de différents systèmes pour réduire les émissions de freinage - nouvelle garniture de frein, nouvelle semelle, nouveau système d'aspiration des particules -, il a été acté par les administrateurs qu'il était nécessaire de poursuivre les tests sur les technologies potentielles et de revenir dans un second temps vers le Conseil d'I.D.F.M. afin de choisir entre les technologies en fonction des retours d'expérience.

I.D.F.M. nous indique aussi que les futurs matériels roulants des lignes 16 et 17 du Grand Paris Express disposeront de systèmes de freinage électrodynamiques qui ne causent aucune émission de particules fines. Enfin, les enceintes souterraines du Grand Paris Express seront équipées de dispositifs de mesure de qualité de l'air permettant un suivi continu.

Si le diagnostic est encore utile, fini le temps du constat, c'est désormais celui de l'action, comme vous venez de le dire, Monsieur l'adjoint. Considérant les engagements déjà pris par I.D.F.M. et très impatients de disposer des retours d'expérience sur les technologies en phase de test, nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, René-François BERNARD.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 168 du groupe Communiste et Citoyen avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 96).

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'instauration de la future zone à trafic limité (Z.T.L.) à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Avant la levée de séance, nous allons terminer - tout du moins pour ce matin - avec le vœu n° 169 relatif à l'instauration de la future zone à trafic limité, dite Z.T.L., à Paris.

La parole est à Maud GATEL pour présenter le vœu de son groupe.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci à René-François BERNARD d'avoir rappelé l'action résolue qui avait été menée notamment par notre collègue Edith GALLOIS sur la question de la qualité de l'air dans le métro.

Fin mars, la Maire de Paris annonçait la mise en place d'une zone à trafic limité pour début 2024 avec l'objectif de supprimer le trafic de transit dans les arrondissements du Centre de Paris et dans les 5e, 6e et 7e arrondissements, soit dans quelques mois.

En juillet 2021, Monsieur le Maire, nous vous avions interrogé sur l'étude d'impact de ce projet, notamment relative aux questions liées à la pollution atmosphérique et à la pollution sonore, et aux questions de report de circulation, ainsi que sur les conséquences sur le tissu commercial, si dense et si excellent dans cette zone. Vous nous aviez indiqué à l'époque que des modélisations permettant d'évaluer les impacts de la mise en place de la Z.T.L. sur les flux de circulation seraient réalisées par un bureau d'études dans le cadre d'une convention qui le lie à la Ville.

L'objet de ce vœu est donc finalement un droit de suite, pour que nous soyons informés de ces études et de l'avancée de l'évaluation environnementale, comprenant l'étude d'impact socio-économique. Nous souhaitons également que ce sujet, évidemment central, fasse l'objet d'un débat lors du prochain Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne tout d'abord la parole à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame GATEL, pour votre vœu qui me permet d'évoquer la mise en œuvre de la zone à trafic limité dans le Centre de Paris. C'est un outil extrêmement important pour la lutte pour la qualité de l'air, mais aussi pour réduire le trafic automobile et favoriser la transformation de l'espace public à laquelle nous aspirons et dont nous avons besoin.

Concernant le projet de Z.T.L. parisienne, je vous confirme que nous travaillons en étroite collaboration avec les services de l'Etat pour réaliser l'étude d'impact multicritères du projet en bonne et due forme. De cette façon, nous aurons des études sur lesquelles nous pourrons discuter avec l'ensemble des interlocuteurs et sur lesquelles nous conviendrons des résultats. Parallèlement à ces échanges, nous continuons de travailler avec la Préfecture de police pour déterminer le périmètre le plus pertinent pour cette future zone à trafic limité. Ces échanges devraient bientôt aboutir et nourriront le dossier d'étude d'impact qui sera soumis à l'Autorité environnementale.

Nous souhaitons toujours mettre en œuvre cette Z.T.L. au début de l'année prochaine, et profiter des quelques mois précédents les Jeux olympiques pour que les Parisiennes et les Parisiens, en particulier les riverains, puissent s'adapter au dispositif lors d'une première phase dite "pédagogique". Une fois que les délais de ces procédures seront clarifiés, en concertation avec la Préfecture de police et le calendrier qui est envisagé pour l'enquête publique, nous vous proposerons, comme le demande votre vœu, lors d'un prochain Conseil de Paris - et non le prochain Conseil, nuance - un débat sur la Z.T.L. afin que nous puissions échanger sur l'ensemble des éléments.

Dans cette attente, je vous propose de retirer votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Je vous donne logiquement la parole, Madame la directrice adjointe du cabinet du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques éléments complémentaires pour vous confirmer que nous travaillons en étroite collaboration avec les services de la Ville de Paris pour avancer sur le périmètre et tenir compte des reports de circulation. Ce sont des modélisations qui ne sont pas simples à établir. Au regard des enjeux de report de circulation, il faut effectivement travailler avec la plus grande précision.

J'ajouterai toutefois que nous avons un désaccord, ou en tout cas une position un peu plus prudente, sur le calendrier. Il nous semble que la mise en place avant les Jeux olympiques est prématurée, mais nous y travaillons encore et nous serons là pour en discuter lors d'un prochain Conseil de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup pour votre réponse.

J'imagine que le vœu de votre groupe est maintenu ? Non, il est retiré.

Dans ce cas, je vous souhaite un très bon appétit. La séance est levée et reprendra à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Paul SIMONDON, adjoint).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose que nous reprenions la séance.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place de zones "cyclistes pieds à terre".

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la piétonisation et la végétalisation de la rue Mouffetard (5e).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux accès toilettes dans le cadre des aménagements de la rue Mouffetard et du boulevard Saint-Marcel.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au réaménagement de la rue Mouffetard (5e) et à sa mise en valeur patrimoniale.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons à une discussion jointe sur les vœux n^{os} 170, 171, 172 et 173. Les quatre vœux ont été déposés par le groupe Changer Paris. Ils concernent la rue Mouffetard. Le premier est relatif à la mise en place de zones "cyclistes pieds à terre", le deuxième à la piétonisation et à la végétalisation de la rue Mouffetard, le troisième aux aménagements de la rue Mouffetard et du boulevard Saint-Marcel et aux accès toilettes, et le quatrième aux aménagements de la rue Mouffetard et de sa mise en valeur patrimoniale.

La parole, pour présenter ces quatre vœux, est à Anne BIRABEN pour le groupe Changer Paris, pour une durée qui, bien sûr, pourra excéder deux minutes, mais elle sera nettement inférieure à huit.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Président.

Vous avez bien résumé : plusieurs vœux qui ont des thématiques différentes, mais un lieu commun, qui est la rue Mouffetard. Je crois que tout le monde ici la connaît.

Premièrement, je vais vous présenter un vœu concernant les zones "cyclistes pieds à terre". L'article R. 110-2 du Code de la route, définissant une aire piétonne comme une zone affectée à la circulation des piétons, où seuls les véhicules nécessaires à la desserte interne sont autorisés à circuler à l'allure du pas et les piétons sont prioritaires sur ceux-ci, est un article du Code de la route qui me semble tout à fait important et judiciable à rappeler pour la rue Mouffetard.

Je voulais également évoquer le projet de Code de la rue, qui est en cours d'élaboration et qui, selon les déclarations de l'Exécutif parisien, devrait fixer les règles de bonne conduite et d'aménagement de l'espace public. Pourquoi cela est-il important ? C'est parce qu'il y a danger dans des rues comme la rue Mouffetard, étroite, sinueuse et très fréquentée. On a une hausse des accidents - vélos, trottinettes, piétons - et un sentiment d'insécurité, notamment pour les piétons les plus fragiles. Il est donc nécessaire de bien différencier les espaces piétons et les espaces cyclistes, afin d'assurer une cohabitation harmonieuse des différents usages.

C'est pourquoi, avec le groupe Changer Paris, nous vous demandons, nous demandons à la Maire de Paris de bien vouloir mettre en zone "cyclistes pieds à terre", dans le cadre de l'instauration du Code de la rue, cette rue et toutes celles à Paris qui pourraient être concernées, et que la Ville de Paris puisse aménager des espaces d'arrêt et de stationnement à proximité pour les livreurs à vélo, les vélos-cargos, les deux-roues motorisés ou autres petits véhicules, pour les livraisons auprès des commerçants et pour les besoins des riverains. Il est vrai que, quand on observe, quand on se pose sur une belle terrasse de la rue Mouffetard, on peut voir des motos qui prennent la rue en pente à une vitesse dépassant parfois très nettement les 20 kilomètres/ heure et qui procurent donc un danger.

Je vous remercie.

Je vais maintenant continuer, toujours sur la rue Mouffetard, et vous parler de sa mise en valeur patrimoniale et du calepinage du sol. Comme vous le savez, j'ai pu m'exprimer le premier jour de ce Conseil de Paris sur la beauté de cette rue, qui est très ancienne, qui a gardé son cachet d'antan et dont l'importance historique et patrimoniale n'est plus à démontrer. En effet, cette partie comprise entre la place de la Contrescarpe et la place Saint-Médard est

restée comme autrefois, contrairement au reste de la rue Mouffetard qui a été réaménagé à l'époque Haussmann, qui va de la place Saint-Médard jusqu'à la place d'Italie.

Il y a aujourd'hui un projet de piétonisation et de végétalisation. C'est dans ce sens que je me permets d'intervenir, parce que nous avons proposé un amendement au Conseil d'arrondissement, qui a été voté, pour l'organisation d'une réunion plénière avec les conseils de quartiers, afin de mieux connaître le projet en cours de définition. Le groupe Changer Paris, pour accélérer cette volonté de concertation, qui est toujours extrêmement utile auprès des riverains, des habitants et plus largement de tous ceux qui s'intéressent et qui fréquentent la rue Mouffetard, nous avons aussi organisé deux réunions sur la rue Mouffetard même, avec des riverains, le 8 avril et le 13 mai dernier. Nous constatons qu'un grand nombre de riverains de la rue Mouffetard et des rues adjacentes, qui sont aussi concernées par ce projet, n'ont pas été informés. Or, les nombreux usages dont la rue Mouffetard fait l'objet - circulation de voitures, taxis, accès des personnes à mobilité réduite, notamment la résidence C.A.S.-V.P. rue Ortolan, les besoins en livraison par les commerçants, les accès pompiers - posent un certain nombre de questions, auxquelles il faut pouvoir trouver des solutions, et ces solutions doivent être concertées.

Enfin, cette rue a un très faible potentiel de végétalisation, parce qu'il y a beaucoup de réseaux sous la rue. En conséquence, il est important de pouvoir limiter et organiser les cheminements de tous ces usagers multiples, par la nécessité d'un calepinage au sol. Qu'est-ce qu'un calepinage ? On utilise les pavés, tels qu'ils existent aujourd'hui, les pavés authentiques et historiques, et l'on fait un dessin avec. Cela permet d'orienter les piétons par rapport aux vélos, dont on a demandé qu'ils posent le pied à terre. Cela permet aussi de raconter une histoire. Au sol, on pourrait imaginer que se déroule une sorte d'histoire de la rue Mouffetard, avec des dessins grâce aux pavés. Les enjeux patrimoniaux, historiques et paysagers sont tels sur la rue Mouffetard, qu'il nous semble vraiment important qu'un paysagiste et un architecte puissent se pencher sur ce projet et émettre toutes sortes d'idées, toutes sortes de suggestions, afin qu'elle garde tout son caractère historique.

J'en profite pour faire un clin d'œil à notre discussion d'hier au sujet du petit patrimoine, parce que la rue Mouffetard regorge de petits patrimoines. Il est donc intéressant de pouvoir les mettre en valeur. En tout cas, cela pourrait être une bonne idée de commencer par les mettre en valeur.

Je termine cette prise de parole avec un vœu qui a été déposé par mon collègue Philippe BOUCHET, conseiller du 5e arrondissement, dont je me fais la porte-parole. Il reprend un vœu que nous avions déjà voté ici, dans cette Assemblée, en octobre 2021, concernant la loi du 11 février 2005, qui pose les grands principes de la politique du handicap, notamment une stratégie de compensation pour réduire et surmonter les incapacités fonctionnelles des personnes elles-mêmes. Or, il s'avère qu'environ 20 % de la population adulte, ce qui est un nombre très important, nécessitent dans leur vie quotidienne un accès fréquent aux toilettes. On considère aussi, avec l'arrivée des Jeux olympiques et paralympiques en 2024 - que ces jeux soient évidemment inclusifs, c'était une promesse du comité de candidature "Paris 2024" -, qu'il est évalué la présence ou l'attente d'environ 350.000 visiteurs en situation de handicap à ce moment, qui seraient accueillis au cours de la compétition. Je rappelle aussi l'alerte qui a été lancée le 21 janvier dernier par Pascale RIBES, présidente de l'A.P.F. France handicap, dans une tribune du "Journal du dimanche", sur les conditions d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques dans la Capitale française.

Or, je reviens à la rue Mouffetard et au boulevard Saint-Marcel, qui font tous deux l'objet d'aménagements pour y développer des activités ludiques et des promenades ouvertes à tous, pour que ces lieux soient des lieux de vie sociale et de promenade ouverts au plus grand nombre. Il nous semble important de demander à la Ville de Paris qu'elle intègre, dans ces aménagements, un dispositif rénové de toilettes publiques, mais aussi que la Ville s'engage avec les professionnels du tourisme et de la restauration de la rue Mouffetard, ainsi que du boulevard Saint-Marcel…

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Anne BIRABEN. - … dans une concertation avec ceux qui accepteraient de recevoir les utilisateurs non consommateurs, d'une carte "Urgence toilettes".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Anne BIRABEN. - C'était l'objet de notre vote d'octobre 2021.

Je vous remercie et j'espère que tous ces vœux auront votre approbation.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Finalement, pas d'économie d'échelle sur les quatre vœux, cela fait huit minutes.

Je donne la parole, pour vous répondre sur ces quatre vœux, à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les principes de piétonisation de la rue Mouffetard ont été actés dans le cadre de la concertation "Embellir votre quartier", qui s'est déroulée au second semestre 2021. Les services ont ensuite dessiné, affiné le projet, en lien avec la Mairie, la maire du 5e arrondissement et, évidemment, les Architectes des Bâtiments de France, pour aboutir à un projet partagé, qui permet de rendre la rue Mouffetard et les rues adjacentes aux

habitants et habitantes, en les piétonnisant, végétalisant là où c'est possible, malgré les fortes contraintes, vous l'avez noté dans votre intervention fort justement, tout en permettant les livraisons et le passage des secours. Une esquisse du projet a été concertée avec les riverains et les commerçants. Il a été ensuite approuvé par plus de 82 % des habitants, lors d'une votation le 2 avril dernier.

Je tiens d'ailleurs ici à remercier Mme la Maire du 5e arrondissement, Florence BERTHOUT, pour ce travail d'itération et de concertation autour d'un projet qui permettra de mettre en valeur le patrimoine, d'améliorer nettement le cadre de vie des riverains et, plus largement, la circulation des piétons autour de cette rue historique, une des plus vieilles de Paris, qui aura bientôt 2.000 ans.

Le plan de circulation du quartier est entièrement revu pour apaiser les cœurs d'îlots, comme dans tous les quartiers à embellir. C'est ici un véritable cœur piéton qui va naître de la rue Mouffetard, puisque les rues Ortolan, du Pot-de-Fer, de l'Epée-de-Bois, Jean-Calvin, Saint-Médard et de l'Arbalète seront également piétonnisées. Cette piétonisation sera réalisée dans les semaines qui viennent, mais le projet d'aménagement ne sera réalisé que fin 2024, car il nécessite encore un travail, notamment pour proposer des aménagements paysagers qualitatifs et étudier la reprise du pavage, compte tenu du contexte historique, puis poursuivre la concertation.

Concernant les bancs et les toilettes, des sujets sur lesquels nous accordons une attention toute particulière, je ne peux qu'aller dans votre sens, Madame BIRABEN. Les implantations seront étudiées pour permettre une bonne accessibilité, tout en évitant au maximum les mésusages. Je précise toutefois que la zone est déjà bien pourvue en toilettes publiques, avec deux sanisettes, qui seront remplacées en 2024, dans un rayon de moins de 500 mètres.

Concernant la circulation des cyclistes, les vélos sont aujourd'hui autorisés à circuler dans les aires piétonnes, mais au pas et en laissant toujours la priorité aux piétons. Nous avons bien conscience, avec mon collègue Nicolas NORDMAN, que le Code de la route doit être mieux respecté. La Police municipale renforce d'ailleurs ses contrôles pour permettre une meilleure cohabitation des usages et des usagers et la protection des plus fragiles. Des renforts en marquage ou en signalétique peuvent être envisagés. Nous allons travailler en ce sens.

Enfin, concernant les stationnements de vélos-cargos, les zones de livraison, je rappelle simplement que les livreurs à vélo, vélo-cargo et deux-roues motorisé peuvent utiliser les zones de livraison, qui ne sont pas uniquement réservées aux véhicules motorisés à proprement parler. Nous allons d'ailleurs en créer 1.000 supplémentaires, nous sommes en train de le faire, pour atteindre un peu plus de 10.000 zones pour la livraison dans Paris. On est donc tout à fait prêt, moi le premier, à travailler avec la maire d'arrondissement pour en implanter à proximité.

Pour toutes ces raisons, j'espère vous avoir donné quelques indications et éléments de réponse, je vous demande de retirer vos vœux. Sinon, j'y émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame BIRABEN, les quatre vœux ou certains d'entre eux sont-ils maintenus ?

Mme Anne BIRABEN. - Oui, car je trouve que la réponse est beaucoup trop floue. Ils sont donc maintenus.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Les quatre sont maintenus. Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 170, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 170 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 171 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 171 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 172, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 172 est rejeté.

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 173, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 173 est rejeté.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux tentes de dépistage de la COVID-19 présentes sur l'espace public.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 174 relatif aux tentes de dépistage de la COVID-19 présentes sur l'espace public. Il est déposé par le groupe Changer Paris.

La parole est à Mme Alix BOUGERET pour le présenter, pour deux minutes.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, un vœu relatif aux tentes que nous voyons encore nombreuses sur l'espace public, notamment dans le 17e arrondissement. Ces tentes, qui servaient et qui servent encore au dépistage de la COVID-19, sont utilisées et demandées par des professionnels de santé. Elles font l'objet d'une déclaration auprès de l'A.R.S. et d'une autorisation sous conditions. Aujourd'hui, force est de constater que le virus recule - c'est tant mieux, même s'il ne faut rien négliger - et que de nombreuses tentes sont encore sur l'espace public dans le 17e arrondissement, parfois dans des conditions de sécurité pour le cheminement des piétons, voire de salubrité, qui ne sont pas satisfaisantes. Le maire du 17e arrondissement, à plusieurs reprises, a saisi l'A.R.S. ou encore la Maire de Paris pour que soit revu le dispositif qui autorise encore aujourd'hui, au regard de l'arrêté de sortie de crise sanitaire, qui est encore en vigueur.

Ce vœu a donc pour objet, nous vous demandons, avec Geoffroy BOULARD, Brigitte KUSTER et les élus de mon groupe, de dresser un état des lieux des tentes encore en place. Certaines ont commencé à être retirées ces derniers jours, notamment à la suite de l'examen en conseil du 17e arrondissement de ce vœu, qui a été voté à l'unanimité. Néanmoins, un état des lieux est nécessaire. On demande également que l'avis des maires d'arrondissement soit sollicité pour les futures implantations de tentes, s'il devait encore y en avoir, et que la Maire de Paris se rapproche de la Ministre de la Santé, pour que les mesures prises dans cet arrêté soient réactualisées au regard de la situation sanitaire.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, chers collègues, pour votre vœu. Cela me permet d'abord de rappeler que la Ville a su être au rendez-vous au moment de la crise de la COVID-19, en mettant tout en œuvre pour faciliter la gestion de la pandémie, notamment en adaptant son espace public.

Concernant le point spécifique que vous abordez dans votre vœu et dans votre intervention, ce sont quelque 706 autorisations d'occupation du domaine public qui ont été délivrées en urgence par les services de la Ville, en lien avec l'A.R.S. J'en profite pour remercier chaleureusement tous ces professionnels de santé qui ont su, eux aussi, s'adapter pour répondre présents.

Aujourd'hui, nous pérennisons les aménagements de voirie. Il n'y a pas lieu d'en être de même pour les tentes COVID. Vous le rappelez, l'O.M.S. a levé l'état d'urgence sanitaire le 5 mai dernier. En effet, si en janvier 2022 nous connaissions presque 4.000 nouveaux cas de COVID par semaine pour 100.000 habitants, nous en sommes aujourd'hui entre 37 et 50 cas positifs par semaine. Il est évidemment nécessaire de rester vigilant et je vous invite à prendre toutes les protections nécessaires pour éviter de vous faire contaminer. Toutefois, la situation ne justifie plus d'avoir un tel dispositif de barnums présents sur l'espace public. Les trottoirs sont aux piétons. Il est temps de leur rendre. Les autorisations d'occupation de l'espace public délivrées pendant la pandémie ont expiré au 31 juillet 2022, au moment où l'Etat a levé l'état d'urgence sanitaire en France. Depuis cette date, seules 57 autorisations ont été émises, toujours après validation de l'A.R.S. Nous allons donc écrire à tous les permissionnaires des A.O.T. échues pour qu'ils libèrent définitivement l'espace public.

Pour toutes ces raisons, je donne un avis favorable à votre vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 174 du groupe Changer Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2023, V. 97).

Je vous remercie. Bravo !

2023 DPMP 1 - Subventions (304.000 euros) et conventions à 109 associations et SCOOP dans le cadre du dispositif "Ville Vie Vacances" au titre de l'année 2023.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons aux projets de délibération rapportés par Nicolas NORDMAN, en commençant par le projet DPMP 1. Il concerne des subventions dans le cadre du dispositif "Ville Vie Vacances" au titre de l'année 2023.

La parole est à M. Jean-Philippe DAVIAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Dispositif "Ville Vie Vacances", dispositif très utile et pertinent. Pour rappel, quelques éléments : ce dispositif permet à des jeunes âgés de 11 à 18 ans, qui ne peuvent pas partir en vacances, de bénéficier d'activités organisées par des associations. Il peut s'agir d'activités sportives, artistiques, civiques, mais aussi de séjours à l'extérieur de Paris et parfois à l'étranger. Les jeunes concernés par ce dispositif habitent très majoritairement dans les quartiers "politique de la ville". Les plus âgés peuvent bénéficier d'activités nocturnes, qui peuvent parfois durer jusqu'à 2 heures du matin et qui sont particulièrement importantes dans cette tranche d'âge. Ce dispositif est cofinancé par l'Etat et fait partie de la politique de la prévention de la délinquance menée par la Ville. Il permet que des jeunes, qui n'ont aucune occupation durant les vacances scolaires, bénéficient d'activités qui leur plaisent et profitent vraiment de leurs vacances. On voit que l'on est vraiment sur un enjeu essentiel, notamment dans tous ces quartiers prioritaires.

Dans le 18e arrondissement, que je connais particulièrement, de très nombreux projets sont soutenus, ce qui est bien normal étant donné le nombre de quartiers populaires qui se situent en son sein. Je voudrais en citer quelques-uns : le premier est un acteur historique du quartier de la Goutte-d'Or, il s'agit des "Enfants de la Goutte D'Or", club sportif et d'accompagnement à la scolarité, mais aussi atelier artistique. Il fait de l'insertion professionnelle, des actions de prévention, de l'accompagnement à la parentalité. Il a vraiment une palette extrêmement large d'activités. "Les Enfants de la Goutte D'Or" est une association vraiment multicarte. Pour les V.V.V. 2023, l'association proposera des activités autour du sport et de la prévention, mais aussi autour de la santé, avec des tournois nocturnes de football pour les plus âgés.

Un autre qui est bien connu, toujours dans le domaine sportif, c'est "Paris Basket 18", dont l'action est particulièrement à souligner, puisqu'il s'agit d'un club qui accueille majoritairement des jeunes filles. Il s'agit d'un club dont sont issues plusieurs joueuses, qui ont mené une carrière dans le "basket" professionnel. Cet été, il propose des animations dans les quartiers et recevra une subvention de 1.300 euros.

La dernière association que je voudrais citer est l'association "Mon Blémont". C'est une association nouvellement subventionnée. Ce dispositif permet aussi à de nouvelles associations de bénéficier de financements. Cette association mènera des actions dans un quartier assez isolé, Blémont. Elle organisera des activités au sein du quartier, mais aussi des sorties.

La diversité des projets proposés, des quartiers ciblés et des profils de jeunes concernés fait que ce dispositif V.V.V. est devenu indispensable. Je me félicite de voter aujourd'hui ce projet de délibération. Je vous invite tous, évidemment, à faire de même.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je remercie vivement Jean-Philippe DAVIAUD de nous permettre, cet après-midi, de mettre en valeur et en lumière ce projet de délibération et, à travers lui, l'ensemble des structures associatives, qui mènent sur le terrain ces opérations "Ville Vie Vacances" permettant, comme vous l'avez souligné, à des jeunes qui ne partent pas en vacances d'avoir des activités.

Avec ce projet de délibération, nous finançons 178 projets portés par 109 associations, pour un montant global de 304.000 euros. Cela manifeste l'engagement de la Ville pour mener une politique ambitieuse en matière de prévention.

C'est pour ces raisons que je vous invite, chers collègues, à voter ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPMP 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DPMP 1).

2023 DPMP 9 - Signature de 3 conventions de partenariat : 2 relatives à l'exécution et au développement du TIG avec le SPIP 75, la DTPJJ 75 et l'ATIGIP, et 1 relative au placement de mineurs en MRP avec l'AAPé.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DPMP 9 relatif à un partenariat dans le cadre des travaux d'intérêt général.

La parole est à M. Jean-Philippe DAVIAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est finalement un sujet assez peu connu de beaucoup d'entre nous et de la plupart des Parisiens, je pense, mais qui est d'un très grand intérêt. De quoi s'agit-il ? Depuis plus de 20 ans, la Collectivité parisienne est engagée dans l'accueil de personnes condamnées à l'exécution d'un travail d'intérêt général. La Ville de Paris accueille donc ces personnes dans différents services administratifs, bien évidemment en lien avec les acteurs judiciaires, c'est-à-dire le Service pénitentiaire d'insertion et de probation, la Protection judiciaire de la jeunesse, l'Agence du travail d'intérêt général et d'insertion professionnelle et le Tribunal judiciaire de Paris. C'est la Direction de la Police Municipale et de la Prévention qui coordonne l'ensemble du dispositif d'accueil des "TIGistes", comme on dit, pour la Ville de Paris. Ce dispositif, il faut le souligner, est par ailleurs fortement porté collectivement par l'ensemble des acteurs dans le cadre du contrat parisien de prévention et de sécurité 2015-2020.

En 2021, la Ville a manifesté son intention d'aller plus loin et d'intensifier son implication dans l'accueil de personnes condamnées à une mesure de travail d'intérêt général, avec l'annonce de la création d'une Agence parisienne du travail d'intérêt général et de prévention de la récidive, agence rattachée au Bureau des actions préventives au sein du Département de la prévention, de la médiation et des personnes vulnérables de la DPMP. Cette agence a été officiellement créée en 2022, avec pour mission, notamment, la prospection en interne afin de diversifier l'offre de postes de travaux d'intérêt général proposés aux services judiciaires, d'une part, mais d'autre part, c'est très important, d'adapter l'offre à la situation des personnes condamnées, dans le cadre de l'individualisation de la peine et de la prévention de la récidive. Puis, autre mission, bien sûr, le placement, devenant ainsi l'interface unique entre les services du Ministère de la Justice et les directions et services de la Ville.

Par ailleurs, c'est le deuxième volet de ce projet de délibération, un dispositif d'accueil des mineurs en mesure de réparation pénale, qui est une alternative aux poursuites ou à une peine autre, a été mis en place de façon expérimentale à partir de janvier 2022 à la DPMP, en partenariat avec l'Association d'Aide Pénale. Il propose aux mineurs suivis par l'association un module d'accueil soit au sein de l'équipe parisienne de médiation, soit au sein de l'Unité d'Assistance aux Sans-Abri - UASA -, dans le cadre des maraudes qu'elle effectue. Ce module d'accueil ayant fait l'objet d'un bilan très positif par toutes les parties en fin d'année 2022, il est donc acté d'officialiser ce dispositif par une convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'Association d'Aide Pénale. En termes de chiffres, pour avoir une idée de tout ce que cela représente, la Ville de Paris met annuellement au minimum 120 places de T.I.G. à disposition du Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Paris, au minimum 30 places de T.I.G. à disposition de la Protection judiciaire de la jeunesse et 40 places en mesure de réparation pénale à disposition de l'Association d'Aide Pénale.

Cette mobilisation de notre Collectivité, je le souligne, est non seulement très novatrice, mais en plus particulièrement appréciée des acteurs judiciaires, qui voient ainsi leur action facilitée et amplifiée. Si la Ville manifeste une telle implication dans ces dispositifs, c'est en raison de notre conviction forte que la prévention et la lutte contre la récidive valent mieux que toutes les peines, en particulier d'emprisonnement ou de mise sous bracelet électronique. Par ce projet de délibération, il est donc proposé de signer des conventions entre la Ville de Paris et les différents partenaires concernés par ces dispositifs.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, cher collègue, de nous permettre de parler de ce projet de délibération, qui préfigure en effet le lancement officiel de l'Agence parisienne du T.I.G., qui aura lieu le 13 juin prochain. C'est la mise en place d'un dispositif à Paris particulièrement novateur concernant la politique de lutte contre la récidive.

La délégation qui est la mienne comporte, vous le savez, deux piliers : les questions de sécurité et de tranquillité publiques, dont nous avons l'occasion de parler extrêmement régulièrement dans cette Assemblée, mais aussi la prévention. Nous avons d'ailleurs, à ce Conseil, beaucoup de projets de délibération relatifs à ce sujet. Dans

le cadre de la prévention, il y a le volet particulier de la prévention de la récidive. C'est dans ce cadre que s'inscrit la création de cette Agence parisienne des T.I.G. C'est un engagement qu'Anne HIDALGO avait pris, durant la campagne parisienne, de pouvoir créer cette structure. Les objectifs, vous les avez rappelés, Monsieur DAVIAUD, permettent d'abord d'accueillir dans les services de la Ville, de manière organisée et structurée, des personnes condamnées, puisque, je le rappelle, les T.I.G. sont des peines prononcées par les magistrats, mais aussi de développer toute une série d'alternatives à l'emprisonnement et, parfois, aux poursuites. En effet, souvent, des peines qui peuvent être des accueils dans les services ou, par exemple, dans des satellites de la Ville, permettent de donner une dimension plus pédagogique de réinsertion et, donc, plus simplement de prévenir la récidive.

Je voudrais évidemment remercier l'ensemble des acteurs, avec lesquels nous avons beaucoup travaillé sur la mise en place de cette agence, notamment les services de la justice, les services de probation, puis évidemment la DPMP, puisque cette agence va trouver son sein à l'intérieur de la Direction de la Police Municipale et de la Prévention. C'est donc un beau projet que nous mettons en œuvre. Je vous invite d'ailleurs, chers collègues, si vous le souhaitez, à participer le 13 juin prochain, à partir de 15 heures, à l'installation officielle de cette agence. Elle aura lieu au moment du 40e anniversaire de la création des T.I.G. en France, qui, je le rappelle, avaient été créés à l'époque par le Garde des Sceaux Robert Badinter.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPMP 9.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DPMP 9).

2023 PP 26 - Convention de fonctionnement des sirènes d'alerte des populations.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération PP 26 : convention de fonctionnement des sirènes d'alerte des populations.

Pour commencer, la parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération concerne un modèle de convention type pour l'installation de sirènes d'alerte sur certains biens immobiliers. C'est l'occasion, d'abord, de saluer la présentation d'une telle convention type, permettant ainsi au Conseil de Paris de se prononcer sur le dispositif "a priori" et dans sa globalité, et non au cas par cas, avec des informations parcellaires. Je suis d'ailleurs ravie de voir que le sujet suscite l'intérêt de mes collègues.

C'est en effet l'occasion d'aborder un point trop peu souvent questionné en France, trop peu souvent examiné : la gestion de crise. En tant que Collectivité, il s'agit plus directement de la politique de protection civile qui est à l'œuvre sur notre territoire. Le système d'alerte et d'information de la population - S.A.I.P. - a désormais un peu plus de 10 ans. Vous en connaissez l'alarme. L'alerte sonnait chaque mois pendant 1 minute et 41 secondes à des fins d'exercice. La crise devrait-elle être avérée, l'alarme sonnerait trois fois. Les consignes pouvant varier entre le confinement et l'évacuation, nous serions toutes et tous invités à écouter la radio publique pour avoir l'information nécessaire. Toutes ces consignes peuvent être retrouvées sur le site de la Ville, en lien avec le Plan de sauvegarde communal ou celui de la Préfecture de police de Paris.

Malheureusement, ces informations restent trop peu accessibles et nous manquons d'une véritable culture de la sécurité civile. Ce projet de délibération m'offre donc la possibilité de demander à la Préfecture de police quelques informations supplémentaires sur l'état du parc des sirènes et son plan de financement, le rythme auquel la Préfecture pense renouveler les conventions ou en signer de nouvelles, et quelles sont les opérations menées pour rendre le grand public plus et mieux informé des principes et du fonctionnement de la protection civile. Sur ce dernier point, j'insisterai sur son importance stratégique, beaucoup de nos débats ayant mis en lumière l'importance de nous préparer à certaines crises, qu'elles soient représentées par des risques naturels, industriels ou des facteurs humains.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Vincent BALADI, pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans ce projet de délibération, la Préfecture de police soumet à l'approbation de notre Conseil le projet de modèle de convention de fonctionnement des sirènes d'alerte des populations, comme l'a très bien dit ma collègue Raphaëlle RÉMY-LELEU. Tous les premiers mercredis du mois à 12 heures - nous le savons bien, n'est-ce pas, Audrey PULVAR ? -, par un test acoustique, elles font partie de notre paysage sonore, mais peu de personnes connaissent leur histoire.

Le signal dure exactement 1 minute et 41 secondes. Pourquoi cette durée précise ? À l'époque de leur mise en place, il fallait 20 secondes pour que les sirènes atteignent leur pleine puissance, puis 21 secondes pour qu'elles s'arrêtent. On estimait aussi qu'il fallait une minute pour que toute la population les entende. Ces sirènes ont été déployées principalement sur des bâtiments publics dans les années 1930 et 1940, dans le cadre de la défense passive, pour alerter la population des attaques aériennes. C'est désormais étendu à tous les risques. À la suite de nombreuses ventes du domaine, certaines sirènes se trouvent aujourd'hui sur des immeubles privés d'habitation ou de bureaux. Ainsi, à l'heure où les conflits sont malheureusement de retour aux portes de l'Europe, nous sommes bien évidemment pour ce projet de convention, qui vise à entretenir des sirènes déjà installées sur des immeubles privés, tout en prémunissant les intérêts des particuliers et de l'administration face aux risques contentieux.

Je vous remercie de votre attention.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est à la faveur de ce projet de délibération que je voudrais revenir sur un sujet que les maires d'arrondissement et les élus connaissent bien, celui des sirènes de voitures de police. Elles sont certainement souvent nécessaires en cas d'intervention urgente, mais parfois, la nuit, vers 2 ou 3 heures du matin, sur des axes où, ma foi, la circulation est extrêmement fluide, elles sont un peu tonitruantes et réveillent souvent les riverains. Je sais que les maires d'arrondissement, la Maire de Paris, les adjoints et les adjointes reçoivent évidemment des plaintes des habitants. Je voudrais juste attirer l'attention, comme je l'avais fait dans mes fonctions passées comme maire du 4e, sur le fait que les préfets, je sais, ne sont pas très attachés à ces excès quand il y en a. Je sais que Laurent NUÑEZ, qui n'est pas un grand partisan du bruit en général, sera attaché à ce que, quand il y a des excès, ils soient - je crois que vous le faites - rappelés à l'ordre.

Je vous remercie, Madame la Directrice de Cabinet.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Élise LAVIELLE, directrice adjointe de cabinet du Préfet de police. J'en profite pour vous remercier de votre présence ici.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots pour revenir d'abord sur les sirènes dont nous parlions. Depuis la Seconde Guerre mondiale, le Réseau National d'Alerte a progressivement évolué. C'est un dispositif qui est passé de la protection des populations en cas de guerre, principalement comme outil de réponse à une menace aérienne, à un dispositif d'information de la population en cas de sinistre de sécurité civile d'origine naturelle ou technologique. La diversification des risques et le vieillissement du réseau national ont nécessité une modernisation de l'alerte dans les années 2000. C'est pourquoi le Ministère de l'Intérieur a initié ce que l'on appelle le S.A.I.P., le Système d'Alerte et d'Information des Populations, qui est constitué du regroupement de moyens d'alerte et d'information au sens de la sécurité civile.

Le S.A.I.P. a deux objectifs : le premier est, bien sûr, d'alerter la population d'un événement grave et imminent ou en cours de réalisation, en visant un comportement réflexe de protection ; le deuxième est de l'informer sur la conduite à tenir pendant la totalité de l'alerte. À cette fin, le S.A.I.P. s'appuie sur plusieurs vecteurs : des notifications qui sont envoyées en temps réel sur les smartphones des personnes présentes dans une zone qui est confrontée à un danger - ce sont des signaux sonores spécifiques qui alertent, même quand votre téléphone est en mode hors connexion -, des messages diffusés dans des médias partenaires, comme France Bleue, ou sur les panneaux à messages variables, et les sirènes d'alerte, y compris celles communales, en haut des immeubles.

Ce dispositif vaut sur Paris et la Petite Couronne, puisque le réseau de sirènes d'alerte du dispositif RENAR relève du Préfet de police au titre de ses compétences municipales. Ce dispositif fait l'objet d'un travail de remise à niveau tant technique que juridique. Il est vrai que l'éloignement des risques de conflits, mais aussi la forte pression immobilière et la politique immobilière de valorisation des collectivités publiques ont conduit au transfert de nombreux immeubles publics au secteur privé. On a donc aujourd'hui une situation où beaucoup de sirènes sont sur des immeubles d'habitation, donc des sirènes qui n'ont pas fait l'objet d'une prise en compte particulière. Elles ont été installées au fil des ans sur des immeubles donc devenus privés. De la sorte, les dispositifs concernés ne bénéficient plus aujourd'hui d'aucune garantie et pourraient être démontés par les propriétaires privés à tout moment.

L'objectif du présent projet de délibération est de valider un projet de convention, qui prend la forme d'un contrat d'adhésion destiné à être conclu avec chaque propriétaire, pour garantir juridiquement le maintien de la sirène sur place, assurer sa maintenance effective, tout en garantissant les droits de l'administration devant le juge judiciaire comme devant le juge administratif.

Je partage le souhait que, en termes de formation à la gestion des crises et à la gestion des risques naturels, la meilleure information soit donnée aux citoyens sur l'utilisation de ces sirènes et les comportements réflexes à adopter.

Enfin, pour répondre à la dernière interrogation, à l'occasion de ce projet de délibération, concernant les sirènes des véhicules d'intervention, notamment des véhicules de police, les consignes sont très strictes en la matière. Les déclenchements de sirènes doivent être justifiés par un besoin opérationnel et d'intervention. Lorsqu'il arrive que nous constations ou soyons alertés par les maires d'arrondissement, je pense notamment au 17e avec la proximité du T.G.I., qui occasionne un grand nombre d'escortes, mais pas seulement, nous effectuons les rappels nécessaires aux effectifs.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 26.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, PP 26).

2023 PP 29 - Attribution du marché public de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la caserne Chaligny de la B.S.P.P.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération PP 29 : attribution du marché public de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la caserne Chaligny de la B.S.P.P.

La parole est à M. Jean-Philippe DAVIAUD pour le groupe Paris en commun.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Projet de délibération important et attendu, puisque, ces dernières années, les projets immobiliers financés par le budget spécial de la Préfecture de police concernaient la création ou la rénovation de casernes et de centres de formation plutôt à l'extérieur de Paris. Ces travaux étaient évidemment indispensables, pour que la sécurité des habitants de ces départements de la Petite Couronne soit assurée.

Ce projet de délibération concerne la réhabilitation de la caserne Chaligny dans le 12e arrondissement, caserne ancienne de près de 150 ans, puisqu'elle a été construite en 1885 et n'a pas connu de travaux de réhabilitation d'importance, en dehors du ravalement des façades et du remplacement des fenêtres il y a près de 20 ans. C'est pourquoi un large programme de travaux va débuter très bientôt. Il doit permettre, entre autres, de refaire les évacuations des eaux, de refaire partiellement les toits, les installations électriques, les réseaux d'eau potable, de chauffage, etc. Tout cela pour montrer qu'il s'agit d'une rénovation d'ampleur. Il est également prévu de modifier l'emplacement de certaines activités et de construire de nouveaux logements destinés tant aux cadres qu'à la troupe. Enfin, le bâtiment - ce n'est pas un détail - sera mis aux normes environnementales et sanitaires, avec le retrait du plomb et de l'amiante des aménagements intérieurs. Tous ces travaux sont impératifs, chacun le comprend, non seulement pour améliorer les conditions de vie et préserver la santé des sapeurs-pompiers, mais aussi pour s'assurer que les membres de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris peuvent être le plus efficaces lorsqu'ils partent en intervention.

Pour que ces travaux puissent être réalisés, il est impératif que des fonds soient débloqués à hauteur de ces montants très importants. C'est le choix que la Ville a fait : deux autorisations de programme, l'une de 900.000 euros et l'autre de 400.000 euros, qui seront inscrites dans les sections investissement du budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2023 et les suivants.

J'entends souvent, en 3e Commission ou sur les bancs de cet hémicycle, des membres de l'opposition accuser la Ville de ne pas soutenir financièrement suffisamment la B.S.P.P. L'examen mardi matin du compte administratif et ce projet de délibération, qui prévoit des dépenses de 1.300.000 euros pour la rénovation d'une caserne, prouvent le contraire.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, plusieurs casernes de la Brigade de sapeurs-pompiers nécessitent, au regard de leur état général et de la nécessité de les moderniser, des travaux de réhabilitation. C'est donc dans le cadre du Plan de modernisation que la Ville de Paris soutient de manière régulière, budget après budget - je remercie l'adjoint aux Finances qui préside aujourd'hui notre Assemblée -, que nous inscrivons les crédits permettant la mise en œuvre de ce Plan de modernisation des casernes de pompiers. C'est la S.P.L. PariSeine qui a permis la réalisation des diagnostics préalables et le recensement des besoins, permettant d'établir les études et scénarios, évidemment en lien avec la Préfecture de police et la B.S.P.P.

C'est donc là un marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 2,5 millions d'euros sur un coût global de 10 millions d'euros, qui ont, bien entendu, été inscrits au budget spécial de la Ville. C'est la première série de travaux de rénovation qui vont intervenir dans les casernes parisiennes dans le cadre de ce Plan de modernisation. Je vais citer les travaux qui interviennent entre 2021 et 2026 : les casernes d'Auteuil, Malar, Dauphine, Château-d'Eau, Boursault, Port-Royal, Grenelle et, évidemment, l'opération plus importante Riquet-Pajol. Je suis particulièrement satisfait que ces projets avancent, permettant de doter la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris de casernes plus modernes, plus performantes, permettant de mieux répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens.

C'est la raison pour laquelle je vous invite, chers collègues, à voter ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 29.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, PP 29).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la manifestation "Stop aux exécutions en Iran" du mardi 23 mai 2023.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, en commençant par le vœu n° 175 déposé par le groupe "Les Ecologistes". Il est relatif à la manifestation "Stop aux exécutions en Iran", qui s'est tenue le 23 mai dernier. Il est présenté par Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu que nous vous présentons ce jour concerne l'interdiction partielle de manifester le 23 mai 2023. Il s'agissait d'un rassemblement en soutien aux victimes de la répression exercée par le régime iranien, soutien que la Ville de Paris a rappelé à l'occasion de nombreux vœux et initiatives. "Femme, Vie, Liberté", nous avons entendu ces mots résonner régulièrement dans notre salle du Conseil ou les avons vus affichés dans nos couloirs. Pour un certain nombre d'élus, nous avons également prononcé ces mots dans les manifestations et les rassemblements de soutien.

Ce vœu est la preuve par les faits que ce qui a été dit hier des élues féministes, qui manqueraient de cohérence concernant le soutien aux femmes iraniennes, est absolument faux, en plus d'être insultant. Il y a deux semaines, nous étions dans la rue aux côtés des organisations, parmi lesquelles "Iran Justice", "Neda d'Iran", "Queers and Feminists for Iran Liberation", "Azadi 4 Iran", "Collectif des soignants franco-iraniens", l'"Ordre du Barreau de Paris", le "Conseil national des Barreaux", la "Ligue des droits de l'Homme", la "Fédération internationale pour les droits humains", la "Ligue de défense des droits de l'Homme en Iran", "Ensemble contre la peine de mort", la "Fédération nationale des unions des jeunes avocats", le "Syndicat des avocats de France", "Amnesty International France", tout cela autour d'un mot d'ordre simple : "Stop aux exécutions en Iran", et ce quelques jours après les exécutions de Majid Kazemi, Saleh Mirhashemi et Saeed Yaghoubi.

Un tel mot d'ordre devrait nous unir. Nous avons pourtant eu la désagréable surprise d'être notifiés tardivement d'une interdiction de manifestation partielle. Notre rassemblement ne pouvait se tenir à proximité de l'ambassade d'Iran à Paris. Nous avons été atterrés, par la suite, de lire les justifications de la Préfecture de police, qui évoque dans son arrêté "les tensions politiques et sociales résultant de la situation en Iran". Ces tensions sont le fruit d'une politique répressive sans précédent, privant de liberté et usant de toute la brutalité d'un Etat contre sa population. Face à de telles violations des droits humains, c'est notre devoir et notre honneur de soutenir les victimes de la répression depuis la France, de réaffirmer l'intangibilité des droits humains et, donc, de rappeler que, en termes de manifestation, la liberté est la règle, la restriction l'exception. Or, les choix très politiques de la Préfecture de police concernant les interdictions de manifester relèvent beaucoup trop souvent de l'exception pour que nous ne soyons pas inquiets et inquiètes quant à notre Etat de droit.

Beaucoup pourrait être dit à ce sujet, mais je tiens à conclure en rappelant que Fariba ABDELKHAH a été arrêtée le 5 juin 2019. Cela fait donc plus de 4 ans qu'une chercheuse franco-iranienne, enseignant à l'I.E.P. de Paris, est privée de liberté en Iran. Cela nous rappelle de manière aiguë et cruelle pourquoi nous ne pouvons pas inclure à nos considérations celles d'un Etat qui use de l'enlèvement et de…

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - … l'emprisonnement politique pour faire taire son opposition.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole, pour commencer, à M. Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Très rapidement, d'abord pour dire, bien entendu, que tous les sujets relatifs au maintien de l'ordre et à l'organisation des manifestations relèvent de la responsabilité de la Préfecture de police, qui vous apportera les réponses, je pense, notamment sur les deux premiers alinéas du vœu. Je vais simplement redire, sur la base du dernier alinéa de votre vœu, et je vais le réaffirmer, comme cela a d'ailleurs été le cas hier lors de nos débats, l'expression du soutien de la Ville aux mouvements en Iran et la condamnation de la répression qui s'y opère.

Pour cette raison, je donnerai un avis favorable à ce vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Madame Élise LAVIELLE, pour le Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Si le droit de manifester est évidemment une liberté fondamentale, qui est à la fois garantie et protégée en France, cet exercice doit être concilié avec l'objectif à valeur constitutionnelle de préservation de l'ordre public. Le Préfet de police, compétent en matière d'ordre public, est en charge de la sécurisation des abords de toutes les ambassades et consulats présents sur sa zone de compétence. Les rassemblements organisés sur la voie publique à proximité immédiate de ces emprises diplomatiques peuvent laisser craindre parfois des risques pour la sécurité du site, notamment en cas de débordement, comme cela a pu être le cas dans d'autres capitales, compte tenu de la situation en Iran. Par ailleurs, dans un contexte de menace terroriste toujours élevé, les autorités redoublent de vigilance à proximité de ces lieux aux caractères sensibles et symboliques.

Les ambassades, comme vous le savez, voient leur inviolabilité garantie par l'article 22 de la Convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques. Ce qu'il faut bien avoir en tête dans notre logique d'interdiction sur les ambassades, c'est que toutes les manifestations qui sont déclarées devant les ambassades ou à proximité immédiate font l'objet d'arrêtés d'interdiction, le plus souvent d'arrêtés d'interdiction partielle, en leur proposant un autre site, pour concilier justement cette préservation de la liberté de manifester avec les impératifs d'ordre public. En l'occurrence, le "Comité indépendant contre la répression des citoyens iraniens" souhaitait manifester le 23 mai dernier devant l'ambassade d'Iran au 4, avenue d'Iéna, à Paris 16e. Les tensions politiques et sociales résultant de la situation actuelle en Iran pouvaient laisser craindre des débordements. Il appartient, dans ce cas, au Préfet de police de prévenir les risques de désordre et les atteintes à l'ordre public par des mesures adaptées.

C'est la raison pour laquelle l'arrêté pris par le Préfet de police, sur le fondement de l'article L. 211-4 du Code de la sécurité intérieure, interdisait bien la manifestation devant l'ambassade, mais en autorisait la tenue sur un lieu alternatif, place d'Iéna, à Paris 16e, soit à 130 mètres du lieu souhaité à l'origine par les organisateurs. Plus particulièrement, deux propositions avaient été faites aux organisateurs, celle précitée, ainsi qu'une première place du Trocadéro. Toutes deux ont été refusées par les déclarants.

Sur la publicité et le caractère tardif des notifications, bien évidemment, notre objectif est de faire connaître le plus rapidement possible les décisions que nous prenons en matière d'ordre public. On est parfois soumis à certains délais incompressibles. Le droit de manifester est un exemple parmi d'autres. Il est vrai que l'on peut déclarer jusqu'à trois jours francs au moins avant un événement. Cela laisse un temps assez réduit pour prendre un arrêté et le faire connaître. Quoi qu'il en soit, le déclarant ou son représentant reçoit systématiquement notification de l'arrêté, lequel est également consultable sur le site internet de la Préfecture de police. Ces arrêtés sont également, le cas échéant, en cas d'urgence, affichés aux portes de la Préfecture de police. Je vous invite à aller voir. Ces arrêtés font également l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs du Département de Paris. C'est cette notification ou la publication qui font courir le délai de recours contre l'acte réglementaire, dans un délai de deux mois, permettant notamment un accès utile au juge des référés du tribunal administratif, sur le fondement de l'article L. 521-2 du Code de justice administrative.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 175 du groupe "Les Ecologistes", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 98).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au maintien de l'ordre et au déploiement des forces de l'ordre à Paris.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 176 présenté par le groupe Communiste et Citoyen. Il est relatif au maintien de l'ordre et au déploiement des forces de l'ordre à Paris. Il est présenté par M. Jean-Philippe GILLET pour deux minutes.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Madame la Représentante du Préfet de police, chers collègues, je souhaiterais commencer cette intervention en rappelant l'attachement du groupe Communiste et plus largement l'attachement de notre parti au respect des forces de l'ordre républicaines, respect que nous avons traduit pendant la campagne présidentielle en proposant notamment une augmentation des effectifs de policiers, affirmant au passage que la tranquillité publique est un droit essentiel qui ne saurait être circonscrit aux beaux quartiers. Oui, nous sommes attachés à ces "ouvriers de la sécurité", comme les présente Fabien ROUSSEL. Cependant, c'est justement parce que nous sommes profondément respectueux de leur mission que nous sommes exigeants.

Depuis cinq mois, la France traverse un mouvement social d'une rare puissance. Les Français sont mobilisés par millions dans les rues, aux côtés d'une intersyndicale unie et exemplaire à tout point de vue. Si, avec l'ensemble des observateurs et de la presse, nous avions constaté une évolution positive du maintien de l'ordre, nous déplorons également ces dernières semaines une recrudescence d'abus et d'actes violents. Nous vous avons écrit un courrier à ce sujet et vos réponses ne nous semblent, à ce jour, malheureusement pas suffisantes.

Oui, nous l'affirmons sans joie, lorsqu'un policier frappe un manifestant, il ne fait pas honneur à sa fonction. Lorsqu'un policier insulte un sans-abri, il ne fait pas honneur à sa fonction. Lorsqu'il s'attaque à un militant syndical organisé, identifié et pacifique, comme c'était le cas ce mardi 6 juin, en ciblant un dirigeant national du SNUipp-FSU, il ne fait pas honneur à sa fonction.

Ce vœu a l'ambition de constituer une alerte, alerte partagée par le Commissaire aux droits humains du Conseil de l'Europe, qui considère qu'il existe "un usage excessif de la force envers les manifestants" ; alerte partagée également par le Contrôleur général des lieux de privation de liberté, qui remarque des "irrégularités dans les documents relatifs à l'interpellation" et souligne "l'indigence des éléments permettant de caractériser une infraction".

Pour la tranquillité publique, pour le droit de manifester…

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Jean-Philippe GILLET. - … pour une police qui respecte à chaque instant les valeurs de la République, qu'elle a pour mission de contribuer à défendre, nous demandons à chacun et chacune de bien vouloir voter ce vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je note, Monsieur GILLET, une différence entre le prononcé de votre intervention et le contenu littéral du vœu, mais nous devons nous prononcer sur le texte du vœu qui nous est ici proposé.

Sur les questions d'ordre public, je laisserai Élise LAVIELLE, pour la Préfecture de police, vous apporter les éléments de réponse.

En ce qui me concerne, je souhaite, bien entendu, réaffirmer notre attachement à la liberté de manifester et, donc, à la protection des manifestants, ce qui a été, je crois et on peut le constater, le cas lors des grandes manifestations syndicales de ces derniers mois. Je voudrais aussi condamner toutes les violences et rendre hommage à la responsabilité des organisations syndicales, qui ont contribué, elles aussi, à la bonne organisation et à la bonne tenue des défilés, puis rendre hommage aussi au travail des policiers, dans un contexte parfois extrêmement difficile.

Je laisserai, bien entendu, la Préfecture de police vous apporter des éléments de réponse sur les points que vous abordez de manière plus précise. Je vous indique que, sur la base du texte qui a été proposé, j'émettrai, en ce qui me concerne, un avis défavorable.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour M. le Préfet de police, Mme Élise LAVIELLE.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je commencerai sur un petit point qui a déjà fait l'objet de débats juridiques ici, en Conseil de Paris. Il est vrai que lorsque le Préfet de police ou son représentant siège au Conseil de Paris, c'est en tant qu'Exécutif de la Collectivité. A ce titre, il intervient au titre de ses attributions municipales et non en sa qualité de représentant de l'Etat, comme c'est d'ailleurs le cas des préfets de département devant les conseils départementaux. Dès lors, sur un plan strictement juridique, le P.P. n'a pas d'obligation à répondre à des vœux qui traitent d'une matière relevant de

l'Etat exclusivement à Paris. Il a, pour ce faire, d'autres occasions, notamment la 3e Commission, où il pourra détailler largement notre doctrine d'emploi en termes de maintien de l'ordre.

Néanmoins, je vais vous répondre sur la base du vœu prononcé, même si effectivement j'avais aussi des éléments de réponse sur la base du vœu écrit.

D'abord, quelques rappels : depuis le 19 janvier 2023, c'était la première journée nationale d'action, les forces de sécurité intérieure ont démontré un niveau d'engagement particulièrement soutenu pour encadrer 14 journées de mobilisation parisienne, qui ont rassemblé jusqu'à 119.000 personnes pour la journée la plus suivie. Plus encore que de veiller au respect du droit de la manifestation, la Préfecture de police rappelle que c'est l'engagement des policiers et des gendarmes qui permet l'exercice effectif par nos concitoyens de leur droit de manifester en toute sécurité. Je veux souligner ici que l'ensemble des cortèges syndicaux ont ainsi pu progresser jusqu'à leur terme lors des manifestations, dans des conditions que les organisateurs ont pu eux-mêmes saluer, comme vous l'avez rappelé dans votre vœu écrit et je vous en remercie.

Nous partageons à 100 % le souci d'exemplarité que vous mentionnez de nos effectifs. Ainsi que vous le relevez, malgré le professionnalisme de nos forces de l'ordre, des enregistrements ont pu révéler des propos ou des comportements manifestement inadaptés. Le Préfet de police n'a pas hésité à les condamner publiquement. Pour le dernier que vous mentionnez, sur la dernière manifestation, une enquête administrative est en cours. Ces faits font systématiquement l'objet d'une enquête administrative et donnent lieu, pour certains d'entre eux, à l'ouverture d'une enquête judiciaire. Des sanctions disciplinaires ont également pu être prononcées. Les agissements individuels ne sauraient en revanche, il me semble, jeter l'opprobre sur l'ensemble des forces de sécurité, dont l'engagement et la vocation méritent le plus grand respect.

Je m'en arrêterai là pour répondre sur le prononcé du vœu. Bien évidemment, nous pourrons donner des éléments d'information sur l'usage des drones, des techniques d'encerclement, si vous le souhaitez, pour répondre à une invitation en 3e Commission éventuellement.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Explication de vote du groupe "Les Ecologistes" par Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Directrice de cabinet, en effet, je réitère l'invitation. Je sais que l'on doit simplement encore s'organiser. Pour répondre néanmoins sur votre point juridique, je vous avoue que cet exercice, qui est celui de la Préfecture de police, de Schrödinger commence à me lasser un peu. La Préfecture de police se sent attachée par ses responsabilités au titre d'un Exécutif municipal quand cela l'arrange et au titre de la représentation de l'Etat quand cela l'arrange aussi. Pour cela, un seul exemple : vous avez tout de même fait financer à la Collectivité parisienne la construction du mur Forceval, contre laquelle la majorité de ce Conseil s'était prononcée et dans des conditions qui n'ont pas du tout été concertées.

Pour en revenir à l'objet de la discussion d'aujourd'hui, à savoir le vœu du groupe Communiste, nous voterons bien entendu pour. Pour mettre les pieds dans le plat, la question lancinante depuis le changement de Préfet de police, c'est l'évolution ou non de la doctrine du maintien de l'ordre entre M. LALLEMENT et M. NUÑEZ. Malheureusement, il n'y a pas d'évolution de la doctrine. Il y a eu une évolution des consignes, du dialogue et de la considération, mais le schéma national du maintien de l'ordre n'a pas changé. Nous n'avons d'ailleurs pas de précisions formelles sur sa valeur juridique.

Je tenais à saluer quelques parties prenantes qui participent du contrôle et de l'information, dont nous avons désespérément besoin, sur la pratique du maintien de l'ordre. Par exemple, la rédaction "Politis" qui a lancé un observatoire "Permis de lutter", bien entendu, l'Observatoire parisien des libertés publiques, que nous connaissons bien, ou le Syndicat des avocats de France, qui a attaqué la Préfecture de police et a gagné, il y a quelques mois, justement sur les délais de publication des arrêtés d'interdiction, partielle ou totale, ces arrêtés d'interdiction paraissant trop tard pour garantir le recours effectif. Enfin, on pourrait aussi parler du Syndicat national de la magistrature, qui parle des conditions de garde à vue lors des manifestations, qui sont en réalité des privations de liberté injustifiées et un recul de la liberté de manifester qui…

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - … est absolument flagrant dans la Ville de Paris. Nous parlerons une prochaine fois des armes chimiques.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote du groupe Changer Paris par Philippe GOUJON.

Monsieur le Maire.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Madame la Représentante du Préfet de police, Monsieur le Maire, je voudrais qu'il y ait quand même une voix qui s'élève ici, dans cet hémicycle, pour remercier, féliciter et honorer les forces de l'ordre et de sécurité publique, qui doivent faire face à des agressions inadmissibles,

scandaleuses, qui mettent leur vie en danger et qui réussissent malgré tout à permettre aux manifestations, avec des difficultés, de se dérouler le mieux possible. Il suffit de voir les images, que chacun a pu voir, ou les articles de journaux : des attaques quasiment militarisées des "black blocs", notamment, contre ces forces de l'ordre, qui utilisent des munitions de guerre pour essayer de les tuer ! Je souhaite donc que l'on puisse aussi, ici, d'abord et avant tout, notamment en faveur des citoyens qui manifestent, qui peuvent continuer à manifester, et de tous nos concitoyens, dire l'hommage que nous devons rendre à ces forces de police.

S'il y a des problèmes, bien sûr, il y a des instances pour cela. Il y a des juridictions, des contrôles, des administrations et des inspections. Que tout soit fait normalement. Cependant, il est totalement inadmissible que ne puissent surgir dans le débat public que des attaques permanentes de certains ici, qui se font les spécialistes des attaques contre les forces de l'ordre. Je dis qu'il faut défendre nos policiers, nos gendarmes, nos militaires, qui assurent notre sécurité et notre défense, surtout aujourd'hui, d'ailleurs.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 176 du groupe Communiste et Citoyen. Il reçoit un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 176 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurité des manèges de la Foire du Trône.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 177 déposé par le groupe Changer Paris. Il est relatif à la sécurité des manèges de la Foire du Trône. Il est présenté par M. Franck MARGAIN, pour deux minutes.

M. Franck MARGAIN. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

Je vais être très court, puisque vous savez que, sur cette Foire du Trône, nous déplorons tous les ans, hélas, que ce soit en 2017, en 2018, en 2022 ou en 2023, des incidents forts, des blessures, des accidents graves. Nous souhaiterions que la loi du 13 février 2008, relative à la sécurité des manèges, puisse être un outil pour la Ville et que vous puissiez renforcer les contrôles de sécurité opérés sur ces manèges de la Foire du Trône, de manière à préserver la sécurité des participants.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, M. Nicolas NORDMAN.

La parole est demandée par Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e…

Après ? Ce n'est pas comme maire, c'est comme explication de vote ?

Vous pouvez donc le faire maintenant, si c'est comme maire d'arrondissement. Madame la Maire, je vous en prie.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je voulais juste rebondir, comme je l'ai déjà fait au conseil du 12e arrondissement - mais la Foire du Trône n'était pas terminée -, réitérer mes remerciements pour l'ensemble des agents de la Ville et de la Préfecture de police, qui se sont mobilisés comme jamais sur cette Foire du Trône cette année. D'abord les applaudir, parce que vous savez que c'est une épreuve pour la maire que je suis et pour les équipes, qui sont vraiment mobilisées pendant 8 semaines sur un événement d'une telle ampleur. Notez que c'est quand même la première année qu'il n'y a pas eu d'accident mortel sur cette foire. Vraiment, pour tout cela, je voulais prendre la parole pour les remercier.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci aux deux intervenants et merci à Mme la Maire d'avoir souligné que la sécurité, d'un point de vue global, sur la Foire du Trône a été cette année l'objet d'une mobilisation extrêmement importante, à la fois de la Police nationale, mais aussi de la Police municipale, avec des moyens considérables qui ont été mobilisés tout au long de cette manifestation et des sujets de circulation très importants sur les pourtours de la foire. Nous avons mobilisé beaucoup de moyens, en lien et en échange avec le maire de Charenton, Hervé

GICQUEL. Je note l'expérimentation qui avait été faite de fermer l'un des accès de la bretelle du périphérique pour éviter le trop-plein de véhicules autour de la Foire du Trône, puis des missions spécifiques menées par la Police municipale pour assurer, finalement, une meilleure circulation aux abords.

Concernant la sécurité à proprement dit, la mobilisation des agents pour les contrôles, à la fois sur l'entrée, la médiation, la sécurité privée, les médiateurs, les policiers municipaux, les policiers nationaux mobilisés dans la fête, pour faire en sorte que les choses se passent au mieux.

Concernant la sécurité des manèges, il ne s'agit pas à proprement dit d'une compétence municipale. Nous avons néanmoins, avec Olivia POLSKI, avant la foire, demandé une intensification des contrôles, pour justement faire en sorte que la sécurité des usagers soit maintenue. On a déploré à cette foire un accident pour un jeune enfant de 4 ans, ce qui montre la nécessité de maintenir la pression pour assurer la sécurité de ces manèges.

Je voudrais remercier l'ensemble des intervenants qui ont contribué à la sécurisation de la Foire du Trône : la Préfecture de police, la Protection civile, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et, bien entendu, la Police municipale.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame LAVIELLE, pour le Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Chaque année, la Préfecture de police mène des actions de contrôle des manèges bien avant la date d'ouverture au public de la Foire du Trône, pour assurer une sécurité maximale aux personnes. Un important travail préparatoire est réalisé, en lien avec les services de la Ville de Paris. En particulier, une vérification attentive des documents fournis par les exploitants est réalisée par les services de la Préfecture de police. Ces documents comportent notamment des rapports de contrôles techniques des manèges, réalisés par des organismes de contrôle agréés par les préfectures de police, par délégation du Ministère de l'Intérieur, ainsi que des attestations de bon montage. Ces contrôles sont évidemment obligatoires avant l'ouverture au public des manèges. L'exploitant peut également être amené à fournir une déclaration, dans laquelle il atteste qu'il a réalisé les actions correctives relevées dans le rapport technique.

Préalablement à l'ouverture au public de la Foire du Trône cette année, la Commission de sécurité et d'accessibilité s'est rendue sur place. Elle s'est tenue le 30 mars 2023, en présence d'agents de la P.P. et de représentants de la Ville de Paris. La Commission a procédé essentiellement au contrôle des principaux chapiteaux, tentes et structures entrant dans le champ des E.R.P., établissements recevant du public, à la vérification ponctuelle de la vacuité des voies d'accès des engins de secours et des bouches d'incendie du site, ainsi qu'au contrôle visuel des abords des manèges les plus volumineux ou à risques. Des contrôles périodiques sont également effectués sur les manèges, tous les ans ou tous les 3 ans, en fonction de la catégorie de manèges concernés. Les contrôles effectués par les services de la Préfecture de police au cours des dernières éditions de la Foire du Trône ont permis d'adresser à la Ville de Paris la liste des exploitants de manèges à jour de leurs obligations réglementaires. Evidemment, les autres manèges n'ont pas été autorisés à ouvrir.

Un mot également sur la sécurité plus générale de cette édition de la Foire du Trône. Je rejoins les constats qui ont été faits par la maire du 12e arrondissement et par Nicolas NORDMAN. Cette édition s'est globalement bien passée. Le dispositif de sécurité était particulièrement partenarial cette année. La présence permanente à l'intérieur du site de la Police municipale et le renforcement des services de sécurité privés constituent quelque chose de très positif par rapport à certaines éditions. Les effectifs de la Police nationale étaient aussi présents par le biais de patrouilles régulières aux abords. Il y avait aussi un dispositif de circulation pour éviter des effets de report sur la commune de Charenton et, évidemment, et un dispositif de sécurisation et de prévention de la délinquance dans les transports en commun, pour lutter contre les groupes à risque, susceptibles de commettre des actes de violence. Grâce à ce dispositif mis en place, les services de police ont dénombré "seulement" deux rixes, même si ce sont deux rixes de trop, et pas de mort - et c'est heureux - cette année. Il y a eu une dizaine d'interpellations au total, en termes de bilan, notamment lors d'altercations entre forains et visiteurs.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 177 du groupe Changer Paris. Il reçoit un avis favorable de l'Exécutif.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 99). Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre les cambriolages à Paris.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 178 du groupe Changer Paris. Il est relatif à la lutte contre les cambriolages. Il est présenté par M. Aurélien VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les beaux jours sont de retour. Bientôt démarreront les grandes vacances et, avec elles, la haute saison des cambriolages. Nous parlons d'un fléau qui revient en force depuis le COVID. Le COVID et le confinement ont évidemment fait effondrer le nombre de cambriolages. Les années 2021 et 2022 ont vu ces agressions de domiciles exploser. En 2022, on a une hausse de 25 %. Je crois que nous avons des chiffres aujourd'hui, à Paris "intramuros", supérieurs aux chiffres de 2016 et 2017. La France a un taux de tentatives de cambriolage et de cambriolages de 5,8 pour 1.000 habitations, l'Ile-de-France 7,9, c'est un peu plus dense, et Paris 8,7. Autant dire que la Ville de Paris est particulièrement concernée. Au sein de Paris, le Centre fait partie des arrondissements les plus cambriolés, avec un taux de 18,3 pour 1.000 dans le 1er arrondissement. On peut dire que Paris est le paradis des cambrioleurs et les Parisiens se défendent comme ils peuvent.

La Préfecture de police organise tous les ans l'"Opération tranquillité vacances", assurant aux Parisiens une sécurité renforcée, s'ils se déclarent 48 heures au plus tard avant de partir en congé long, de plusieurs semaines. Nous souhaiterions, notre groupe Changer Paris, que la Police municipale, qui atteint maintenant le seuil des 1.000 agents, s'investisse aux côtés de la Police nationale pour faire de l'îlotage et sécuriser, participer à la sécurisation des appartements qui se seraient déclarés pour les congés. C'est une opération de sécurisation au niveau municipal que nous appelons, qui passe aussi par l'information des Parisiens. Sur le site internet de la Mairie de Paris, vous délivrez quelques informations. Cependant, dans la rue, auprès des personnes concernées, nous avons peu d'informations sur les risques de cambriolage, sur les méthodes de sécurisation à appliquer. Bref, nous aimerions et nous voudrions voir la Mairie s'impliquer davantage, tant dans l'information que l'îlotage et la protection des Parisiens.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, cher collègue.

Je laisserai, bien entendu, la Préfecture de police vous préciser les moyens mis en œuvre pour lutter contre les cambriolages. Il est évidemment essentiel que la Police nationale puisse avoir les effectifs et les moyens pour agir sur ce sujet extrêmement préoccupant, interpeller les auteurs, assurer les investigations et les enquêtes pour élucider les faits. Je me réjouis d'ailleurs des annonces, qui ont été faites récemment par le Ministère de l'Intérieur, que nous puissions avoir à Paris davantage de policiers nationaux.

Vous évoquez, cher collègue, l'importance du travail de prévention. Bien évidemment, je vous rejoins. Nous encourageons les Parisiennes et les Parisiens, à quelques semaines des congés estivaux, à s'inscrire dans le cadre du dispositif que vous avez mentionné, pour permettre à la Police nationale d'agir en prévention des cambriolages. Egalement, la nécessité d'appeler le 17 pour quiconque est témoin ou victime d'un cambriolage.

Votre vœu s'adresse particulièrement à la Police municipale, dont les missions, vous le savez, sont clairement établies en droit. Elle ne dispose pas du pouvoir de mener des enquêtes, ni du pouvoir d'investigation. D'ailleurs, la Police municipale n'entre ni dans les immeubles ni dans les parties privatives. Elle a son rôle dans l'espace public, dans les rues parisiennes. Elle peut, de ce fait, intervenir dans les situations de flagrant délit, par exemple, acte de cambriolage ou vandalisme au moment de sa réalisation, mais elle n'a pas pour objet d'agir de la même manière que la Police nationale en la matière.

Votre vœu tend à vouloir confondre les missions de la Police municipale avec celles de la Police nationale. Nous souhaitons évidemment renforcer la Police nationale, mais que l'action de la Police municipale, sur le cœur de ses compétences, permette à la Police nationale d'être dégagée d'un certain nombre de ses missions, pour pouvoir mieux se concentrer sur ces sujets, comme celui du cambriolage. Pour cette raison, j'émettrai un avis défavorable à votre vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame LAVIELLE ?

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Quelques chiffres et statistiques, d'abord, sur les cambriolages, pour être très transparent et également vous redire la priorité que constitue la lutte contre les cambriolages pour la Préfecture de police.

Les atteintes aux biens sont en diminution de 6,8 % depuis le début de l'année 2023. Ce sont 4.290 faits de moins. Les résultats en matière d'élucidation sont en diminution, avec - 5 % d'affaires élucidées. Ce sont les atteintes aux biens.

Pour les cambriolages, on est effectivement à + 19 % entre 2022 et 2021, - 1,6 % si l'on regarde 2022 par rapport à 2019. Toujours est-il que la situation aujourd'hui est bien celle d'une augmentation. On parle d'une hausse contenue. Si l'on regarde les quatre derniers mois : 2,7 % d'augmentation. Ce sont 160 faits de plus sur les quatre premiers mois de l'année 2023 par rapport à 2022. En février, on a baissé, - 2,3 %, en mars, on a baissé, - 16,3 %, puis en avril, retour d'une augmentation avec + 11,7 %. Si l'on s'intéresse un peu dans le détail à l'item "cambriolages de résidences principales", on note une hausse de 4,7 %. Les faits élucidés augmentent de 11,3 %. C'est un indicateur très précieux, puisqu'il montre tout l'engagement des services dans la résolution de ces affaires. L'analyse des personnes mises en cause montre que la part des mineurs reste importante, plus de 47 % au cumul des quatre premiers mois de 2023. C'était à peu près le même chiffre en 2022. Les cambriolages dans les établissements professionnels, 19,3 % des cambriolages à Paris, diminuent légèrement, d'un peu moins de 2 %, par rapport à 2022.

Vous l'avez rappelé, l'"Opération tranquillité vacances" est l'un de nos dispositifs phares en matière de prévention des cambriolages à Paris. Plus généralement, l'engagement des forces et les patrouilles pédestres sur les secteurs touristiques de la Capitale contribuent également à cette prévention des cambriolages, contre lesquels nous tâchons de lutter par tous les moyens possibles.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 178 du groupe Changer Paris. Il reçoit un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 178 est rejeté.

Souhaits de bienvenue.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Avant de passer au vœu suivant, je vous propose une légère incise. Nous avons eu l'honneur, hier, d'adopter ensemble la délibération qui permet la dénomination du jardin de Kyiv dans le 8e arrondissement. Elle était rapportée par Mme Laurence PATRICE. La Ville de Kyiv en Ukraine, vous le savez, est citoyenne d'honneur de la Ville de Paris. C'est pourquoi j'ai le grand plaisir de saluer en tribune une délégation, qui vient de Kyiv et qui vient travailler avec la Ville de Paris sur la résilience.

Merci beaucoup de votre présence. Vous pourrez témoigner du soutien et de la solidarité des élus du Conseil de Paris et, à travers eux, de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens. Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au volontariat des agents municipaux à rejoindre la réserve opérationnelle de la Garde nationale.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 179 déposé par le groupe Changer Paris. Il est relatif au volontariat des agents municipaux pour rejoindre la réserve opérationnelle de la Garde nationale. Il est présenté par M. Philippe GOUJON.

Monsieur le Maire.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

J'en profite pour féliciter à mon tour cette délégation de Kiev, que nous soutenons, mon arrondissement étant également jumelé avec un district de Kiev. Je suis heureux de leur présence dans les tribunes.

En réalité, je voudrais simplement rappeler que les Jeux olympiques et paralympiques nécessitent, en matière de sécurité, la mobilisation de ressources humaines extrêmement importantes et nombreuses, qui sont difficiles à trouver aujourd'hui, on le sait. Or, il y a une force dénommée Garde nationale, créée sous le quinquennat de François HOLLANDE, qui regroupe les volontaires qui servent au titre des réserves opérationnelles, avec un contrat d'engagement. En 2019, certains s'en souviennent peut-être, qui siégeaient dans cet hémicycle à l'époque, la Ville de Paris a signé une convention de soutien à la politique de la réserve, qui permet l'octroi de facilités particulières aux agents municipaux, fonctionnaires ou non, titulaires, qui ont la qualité de réservistes opérationnels. Je précise aussi à mes collègues maires d'arrondissement que des chartes peuvent être signées au niveau des arrondissements, ce que j'ai fait, pour ma part, dans le 15e.

Par des actions de communication, qui permettent de mieux faire connaître la réserve, qui concèdent aussi plus de souplesse dans la mobilisation des agents municipaux réservistes de tous les services, la Ville de Paris, par cette convention, s'est engagée de manière forte et très citoyenne dans un dispositif essentiel à notre défense nationale.

Justement, il y a de nombreuses mesures de valorisation pour les personnels municipaux à l'issue de la signature de cette convention de soutien : il y a une allocation spécifique d'études pour les étudiants, l'accès à un certain nombre d'activités privées de sécurité, la reconnaissance de l'engagement dans le cadre d'études supérieures, une prime de fidélité de 250 euros, des réductions d'impôts pour les partenaires, etc. Bref, de nombreux avantages, même si ce n'est pas la motivation principale, bien sûr, des réservistes.

Je voudrais rappeler le souhait exprimé par la Maire de Paris à cette même tribune, en avril 2019, lorsque cette convention a été signée. Elle disait que "la Ville de Paris avait valeur d'exemple pour les autres collectivités territoriales" - c'est souvent le cas, mais en l'occurrence pour la mobilisation dans la réserve - et que…

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - … je la cite, "elle puisse encourager et accompagner encore davantage ces agents, qui décident volontairement de s'engager au sein de nos forces armées et forces de sécurité intérieure".

Je termine pour vous dire que ce vœu consiste à demander à la Ville de Paris d'informer ses agents, de pouvoir contracter un contrat dans la réserve opérationnelle de la Garde nationale…

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - … pour la sécurité des Jeux olympiques. Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - La parole est à Nicolas NORDMAN pour vous répondre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous l'avez indiqué, la réserve opérationnelle a été créée en juillet 2016 par le Président de la République François HOLLANDE. La Ville de Paris a en effet signé une convention en 2019 avec le Ministère des Armées, pour fonder un partenariat destiné à encadrer et faciliter la mobilisation de volontaires de la Ville. Bien évidemment, l'objectif est à la fois de montrer l'exemple, prendre pleinement part à l'esprit de défense et à la protection des populations, en favorisant l'engagement des agents et de l'ensemble des services de la Ville pour participer à cette réserve opérationnelle.

Je suis particulièrement sensible, Monsieur le Maire, et je sais que la Maire de Paris l'est aussi, à votre démarche permettant de mieux faire connaître cette possibilité auprès des agents. Bien entendu, j'émets un avis favorable à votre vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote pour le groupe "Les Ecologistes" de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire du 15e, Monsieur GOUJON, en effet, la convention de soutien à la politique de la réserve a été signée en 2019. Je n'ai pas eu l'occasion à cette époque de la lire et de l'examiner dans le détail avec vous. Il y a probablement beaucoup de choses à faire en termes d'articulation des politiques RH de la Ville, tant au niveau de la correspondance Défense que des autres types de réserves bénévoles ou de protection civile, que l'on peut retrouver aujourd'hui à différents niveaux de l'Etat.

Nous avons une légère inquiétude sur le lien qui est fait dans votre vœu entre l'imminence des Jeux olympiques et paralympiques et le besoin de personnel de sécurité, notamment dans l'armée. On sait bien la tension opérationnelle, on sait bien le manque de recrutement. Pour notre groupe, ce sera une abstention bienveillante.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 179 du groupe Changer Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 100).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la lutte contre les nuisances dans l'espace public.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 180 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes". Il est relatif à la lutte contre les nuisances dans l'espace public et présenté par M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais signaler que ce vœu a été co-élaboré avec de nombreuses Parisiennes et de nombreux Parisiens, dans le cadre de rencontres avec des collectifs d'habitants, notamment dans le 18e et le 11e arrondissement. Je voudrais les remercier de leur engagement et remercier aussi Delphine GOATER, qui a pu harmoniser ce travail.

Ce vœu vous interpelle pour que l'on puisse travailler ensemble sur la question des nuisances, notamment la question du bruit, car un déséquilibre existe aujourd'hui dans un certain nombre de quartiers et de villages de Paris. Ce vœu demande à la Ville de Paris d'amplifier son engagement, afin de lutter contre la mono-activité et de favoriser la diversité commerciale au profit de magasins et d'artisans de proximité et de qualité, tournés vers les besoins des habitants. À cette fin, il faudrait doubler la contribution de la Ville au budget alloué à la S.E.M. "Paris Commerces". Il faudrait établir directement une stratégie pluriannuelle de préemption des fonds de commerce et baux commerciaux sur la base des articles L. 214 alinéa 1 à 3 du Code de l'urbanisme.

Il faudrait que la Ville de Paris et la Préfecture de police s'engagent ensemble à prendre des moratoires sur les transferts et locations de licence IV pour toutes les rues très impactées par la mono-activité bistrotière. Il faudrait que la Ville de Paris puisse lancer une opération de protection des habitants contre les nuisances sonores par la Police municipale de Paris, selon le même principe que l'opération de protection des piétons du 29 mars 2022. La Ville devrait mener une campagne de communication "impactante", afin de sensibiliser les fêtards aux nuisances qu'ils peuvent occasionner, mais aussi créer un dispositif de prévention à l'école afin d'informer tous les élèves parisiens des risques de la consommation d'alcool et de tabac.

A la Ville de Paris et la Préfecture de police, également une demande d'installation, dans les zones très impactées par la mono-activité bistrotière, des capteurs "Méduses" connectés, afin que les établissements soient informés informatiquement, systématiquement et en direct lorsque le bruit de leur établissement devient trop important ; créer un permis à points associé à l'exploitation d'un débit de boissons, afin que chaque type d'infraction donne lieu…

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - … à la confiscation d'un nombre de points, pouvant aller jusqu'à la suspension du droit d'exercer l'activité. Beaucoup d'autres propositions. Je n'ai pas le temps, puisque je n'ai que deux minutes.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - J'espère que ces demandes seront entendues et que l'on avancera dans l'intérêt général. Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur BOURNAZEL, pour votre vœu. Je vais d'abord vous inviter à venir au Conseil de la nuit. Cela fait plusieurs années qu'on travaille sur ces sujets. Il y en a de nombreux qui avancent. Deuxièmement, puisque vous demandez des éléments, y compris des éléments budgétaires par rapport à cela, dans le cadre du budget supplémentaire et du prochain B.P., je vous invite à soutenir des amendements pour augmenter le budget de ce point de vue, sur la question des "Méduses" ou un certain nombre d'autres sujets. En général, vous êtes plutôt à dire que l'on dépense trop que le contraire.

Pour vous répondre de manière un peu précise, parce que c'est un inventaire à la Prévert, on trouve un peu de tout dans votre vœu, comme à la Samaritaine. Si j'étais un peu plus acerbe, je dirais que c'est le Bazar de l'Hôtel de Ville.

Pour vous répondre de manière un peu précise, d'abord, sur la question du bruit, oui, il y a du bruit à Paris, dans cette ville. Cependant, le premier sujet de bruit, notamment la nuit, c'est le trafic routier. Je le répète à chaque fois. Il y a aussi un bruit d'activité humaine sur la question du commerce. D'ailleurs, je vous rappelle que nous avons intégré le bruit de voisinage et de tapage nocturne dans le plan de lutte contre le bruit. C'est ce que nous avons fait dès le début de cette mandature.

Deuxièmement, nous avons un travail sur ce sujet au niveau du Conseil de la nuit, avec la Préfecture de police et la Police municipale, justement pour pouvoir travailler sur ces questions. Que vous dire de plus ? Sur un certain nombre d'arrondissements, effectivement, nous avons mis en place des commissions de régulation des débits de boissons. Vous citez un certain nombre d'arrondissements - le 10e, le 11e, le 18e - dans lesquels elles sont mises en place. Le 9e arrondissement, que vous connaissez aussi bien, n'a malheureusement pas encore mis en place de commission de régulation des débits de boissons. Je vous assure que c'est un outil qui fonctionne bien, de manière à réguler justement la question de la vie nocturne.

Pour ce qui concerne la question des "Méduses", nous en installons. Le développement s'accélère de ce point de vue, mais je rappelle que la question des "Méduses", ce n'est pas simplement de les installer. Derrière, une fois qu'on a installé les "Méduses", c'est de quelle manière on vient réguler et travailler sur ces questions.

Enfin, je finirai, parce que…

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - ... je n'ai que quelques minutes pour répondre, mais sur un sujet important. Vous avez parlé de la question du commerce. Sachez que, depuis 2016, avec la Préfecture de police, un certain nombre d'arrêtés ont été pris concernant justement l'interdiction de transfert de nouvelles licences IV dans les quartiers les plus festifs. C'est donc un travail commencé depuis déjà un certain nombre d'années.

J'émettrai évidemment un avis défavorable par rapport à votre vœu, tout en vous encourageant à venir travailler avec nous et avec moi au Conseil de la nuit.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Élise LAVIELLE, pour le Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Quelques éléments pour répondre aux différents points soulevés par ce vœu.

Tout d'abord, sur la demande de moratoire concernant les transferts et les locations de licence IV pour les rues très impactées par la mono-activité bistrotière : il est vrai que la Préfecture de police a déjà créé, par arrêtés préfectoraux, des zones protégées dans certains secteurs des 8e, 9e, 10e, 11e et 18e arrondissements, pour interdire des transferts et translations de licence IV. C'est une mesure qui a été mise en place afin de prévenir des troubles à l'ordre public. La Préfecture de police, dans l'absolu, n'est pas opposée à la création de nouvelles zones protégées.

Néanmoins, les arrêtés doivent toujours s'appliquer aux seules rues concernées. Il n'est évidemment pas possible de généraliser des interdictions à des arrondissements entiers, puisque la jurisprudence du Conseil d'Etat n'autorise pas les interdictions générales et absolues. La création de ces zones doit être étudiée au cas par cas, avec des rapports de services de Police nationale et municipale caractérisant des troubles à l'ordre public. C'est une décision qui doit également tenir compte du nécessaire équilibre entre la préservation de l'ordre, de la tranquillité et de la santé publique, d'une part, et le principe de liberté du commerce et de l'industrie, d'autre part.

Vous évoquiez dans votre vœu écrit la création d'un permis à points associé à l'exploitation des débits de boissons. Cela nous semble ne pas être adapté, en tout cas dans l'état actuel du droit, ne pas être envisageable, puisque le juge administratif, "de facto", devrait alors suspendre ou annuler ces décisions de fermeture que nous prendrions, une fois qu'un exploitant a perdu tous ses points. Puis, cela pose de nombreuses questions pratiques en termes de récupération des points. À ce stade, le projet ne semble pas mûr.

Enfin, sur la collaboration entre la Ville de Paris et la Préfecture de police pour identifier davantage les débordements et abus des bars, restaurants et lieux festifs, effectivement, nous sommes très présents et mobilisés au sein du Conseil de la nuit, mais également dans les commissions de régulation qui ont lieu dans les arrondissements les plus festifs - Paris Centre, le 5e, le 10e, le 11e, le 15e, le 18e -. Ces outils nous semblent être un excellent format pour discuter des mesures de sanction administrative que nous sommes amenés à prendre sur la base des rapports à la fois de nos services de police, des services de Police municipale, puisque nous pouvons utiliser les procès-verbaux, et également des services de la D.T.P.P. Il y a d'ailleurs prochainement une réunion entre la D.T.P.P., les services de la Police municipale et de la D.S.P.A.P. pour examiner les établissements problématiques et les moyens d'action au cas par cas.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Explication de vote pour le groupe Paris en commun de M. Ariel WEIL.

Monsieur le Maire.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup.

Merci à Pierre-Yves BOURNAZEL de ce vœu, qui part d'une intention absolument louable, que je partage entièrement, comme tous les maires, je pense. En particulier, en tant que maire de Paris Centre, avec la zone la plus densément peuplée de commerces de bouche et de bars, évidemment, la nocivité des nuisances sonores n'appelle aucune discussion, aucune contestation. La question est : comment la traiter ? S'il y a beaucoup d'idées dans ce texte très dense que vous avez proposé, en réalité, beaucoup existent déjà et sont déjà mises en œuvre. La question est justement dans l'implication et dans les détails, plutôt que dans la mise en œuvre des idées que vous avez défendues.

J'en prends trois exemples : d'abord, un cadre réglementaire qui soit favorable à la lutte contre la mono-activité et la diversité commerciale, c'est évidemment contenu dans le P.L.U. bioclimatique que l'on a adopté lundi. La Foncière de la Ville est un autre levier. Je partage avec vous l'idée - je ne sais pas s'il faut doubler le budget - qu'il faudrait que ce budget soit discuté dans son allocation et que son allocation suive en effet la pente de là où c'est nécessaire. Un plan pluriannuel me paraît de bon aloi, en effet.

Sur les capteurs sonores et les études de Bruitparif, nous avons des capteurs sonores. Cependant, comme l'a dit Frédéric HOCQUARD, il ne suffit pas d'en poser. C'est très compliqué, la méthodologie d'installation, d'interprétation et, ensuite, de vectorisation pour intervenir. On le fait, on en met dans le quartier Montorgueil. On fait

comme Delphine BÜRKLI et, comme bien d'autres arrondissements, on a des règlements particuliers. Notamment, à Montorgueil, c'est le plus gros de Paris, je crois, mais c'est aussi la plus grande concentration de terrasses. On y a des "Méduses", mais il est difficile d'intervenir. C'est là que l'on concentre, on les utilise pour concentrer nos interventions de forces de police. Tout cela est fait, mais c'est ensuite dans les sanctions. On en a parlé hier, en réaction au vœu de Delphine BÜRKLI. Je l'ai dit hier, nous avons à la fois une augmentation incroyable des verbalisations de la Police municipale, je voudrais la saluer ici, plus de deux ou trois fois entre 2021 et 2022, plus de 400 verbalisations pour le seul mois d'avril.

Simplement, je le dis devant la Sous-Préfète de police - merci d'être là et de représenter le Préfet de police -, il faut que vous nous aidiez et vous l'avez fait. Sur les nuisances liées au bruit, il faut prononcer des interdictions et des fermetures administratives. Il faut le faire aussi en cas d'énormes nuisances sur l'espace public. C'est absolument nécessaire. Nous vous attendons sur ce sujet.

Merci, Madame la Préfète.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote pour le groupe "Les Ecologistes" par Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup pour le dépôt de ce vœu, qui nous permet d'avoir une discussion constructive sur le sujet, même si c'est dans des temps limités. C'est pourquoi je vous invite vraiment à les présenter en 3e Commission, où nous pourrons plus largement prendre le temps de la discussion. En effet, si je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce qui a été dit par notre adjoint à la Maire chargé de la nuit, ni par notre maire de Paris Centre, j'ai peut-être une question supplémentaire pour la Préfecture de police. En tant qu'élus de Paris, nous avons été informés d'un certain nombre de nouvelles évolutions sur les arrêtés d'interdiction de vente d'alcool à certains horaires et dans certains secteurs. Peut-être que, dans le cadre d'une prochaine discussion à ce sujet, nous pourrions avoir la communication de cette cartographie des arrêtés.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 180 du groupe "Indépendants et Progressistes" est-il maintenu ?

J'ai l'impression que oui.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Oui, il est maintenu. J'espère qu'il va pouvoir prospérer.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci. Il reçoit un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 180 est rejeté.

Nous en avons terminé avec les travaux de la 3e Commission.

Compte rendu de la 4e Commission.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons aux projets de délibération de la 4e Commission. Pour ouvrir ces travaux, la parole est à M. Hamidou SAMAKÉ, vice-président de la 4e Commission.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

La 4e Commission, qui s'est réunie le 30 mai, a été l'occasion de recevoir Marie BOUCHAUD, la directrice de la Maison des Aînés et des Aidants de Paris Centre, qui nous a présenté le dispositif "Centr'aider", sur lequel je vais intervenir dans quelques minutes.

Je voudrais rappeler que la 4e Commission, sous l'impulsion de son président, a eu l'occasion de travailler il y a quelques mois sur la thématique des aidants, mettant en lumière plusieurs problématiques auxquelles ils doivent faire face, alors même que leur nombre augmente de plus en plus, notamment chez les jeunes. À la suite de la présentation du dispositif "Centr'aider", les adjointes et les adjoints ont pu présenter une quarantaine de projets de délibération, portant notamment sur l'accompagnement des personnes autistes, l'inclusion des personnes en situation de handicap, la prévention du surendettement, la limitation des conduites à risques, la lutte contre les discriminations et la prévention de la perte d'autonomie, avec en particulier le programme de la Conférence des financeurs, dans lequel s'inscrit le projet "Centr'aider". Huit vœux ont été déposés. Nous allons avoir le plaisir d'en débattre.

Je vous remercie.

(Mme Audrey PULVAR, adjointe, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

2023 DSOL 8 - Subventions (128.000 euros) à 6 associations et avenant à C.P.O. avec 3 d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la relocalisation du Centre de ressource autisme d'Ile-de-France.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous allons donc commencer cette 4e Commission avec l'examen du projet de délibération DSOL 8, qui porte sur une subvention à six associations et avenant à C.P.O. avec trois d'entre elles, pour leurs actions dans le champ de l'autisme.

La parole est à M. Vincent BALADI pour le groupe Changer Paris, pour 5 minutes.

M. Vincent BALADI. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous soutenons vivement ces subventions aux autistes et à leurs familles. Je vais commencer par une citation : "Les personnes avec autisme sont prisonnières des choses qu'elles ressentent, et donc également prisonnières de leurs propres sentiments".

Ainsi, par ce vœu, nous mettons en lumière six associations qui font un travail remarquable auprès des personnes, des familles. Je vais les citer : "Autisme en Ile-de-France", "APTE" - Autisme, Piano et Thérapie éducative -, "Apte Pôle Répit", "Service Plus à la Personne", "Pro Aid Autisme". Toutes ces associations font sortir les personnes de leur quotidien, en institut ou dans leur famille, avec du répit, avec une mention particulière pour l'association "Le Papotin Fenêtre sur la ville", qui devient d'ailleurs un média à part entière. Certains ont même la carte de presse, avec des questions dans leur journal "Le Papotin", mais aussi désormais en vidéo, par des interviews très pertinentes de personnalités, interviews qui sortent des sentiers battus. Une telle diversité de profils et de journalistes, cela fait du bien. Rappelons que, à une lettre près, "autiste", cela donne "artiste".

Je vous remercie de votre attention.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

La parole est de nouveau à Hamidou SAMAKÉ, pour le groupe PEC.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la Ville de Paris s'est fortement engagée depuis plusieurs années sur la question du handicap et de l'autisme. Elle a ainsi suscité de nombreux événements animés par des personnes autistes ou concernées par l'autisme, et cela dans plusieurs arrondissements.

Je veux saluer ici le travail remarquable et le dévouement des associations, qui œuvrent auprès des 4.000 enfants et adultes atteints d'autisme à Paris. Grâce à un budget en hausse de 1 million d'euros par rapport à 2022, la Ville investit 262 millions d'euros en faveur des personnes en situation de handicap en 2023. Depuis 2001, la Ville de Paris finance l'ouverture et le développement de plusieurs structures innovantes. En quelques années, des places en lieu de vie et d'activité ont été créées. La nouvelle stratégie "Handicap, inclusion et accessibilité universelle" 2022-2026 permet de fixer de nouveaux objectifs ambitieux à l'horizon 2026, avec notamment la création de plateformes de diagnostic des troubles du spectre autistique, pour une meilleure prise en charge.

Six associations visées par ce projet de délibération exercent des actions d'aide et d'accompagnement de personnes autistes et leurs familles dans leur quotidien.

L'association "Autisme en Ile-de-France" soutient les jeunes autistes et leurs familles, en leur offrant des services d'accompagnement adaptés. Elle propose des séances de thérapie, des formations pour les parents. Elle travaille également à sensibiliser le grand public, les professionnels de la santé et les décideurs politiques aux enjeux de l'autisme, et à promouvoir une meilleure prise en charge. Enfin, l'association s'engage à défendre les droits des personnes avec autisme et à améliorer leur qualité de vie.

L'association "Apte Pôle Répit" - A.P.R. - située dans le 14e arrondissement, propose des services de répit et d'accueil temporaire pour les personnes autistes, ainsi que des activités éducatives et récréatives adaptées. L'association travaille en étroite collaboration avec les professionnels de la santé et de l'éducation, pour offrir des services de soutien complets aux personnes concernées.

Quant à l'association "Pro Aid Autisme", située dans le 15e arrondissement, elle œuvre pour une meilleure prise en compte des besoins des personnes souffrant de troubles autistiques. Elle forme et informe. En 2022, l'association a organisé trois sessions de formation de 35 heures.

Je voudrais terminer mon propos en présentant le vœu déposé par mon groupe au sujet du déménagement, en avril dernier, du Centre de Ressources Autisme Ile-de-France - C.R.A.I.F. -. Il a, en effet, quitté le Centre de Paris pour être regroupé à Aubervilliers, au sein de la Maison de l'Autisme. Avec ce déplacement, les Parisiens et les

habitants des autres départements d'Ile-de-France accéderont plus difficilement à cette structure pourtant essentielle. Nous émettons donc le vœu que le Centre de Ressources Autisme Ile-de-France soit relocalisé dans Paris, dans un endroit plus accessible, et que soient développées des antennes locales départementales pour répondre aux besoins de toutes les Franciliennes et de tous les Franciliens.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

La parole est à Ariel WEIL. Monsieur le Maire.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Hamidou SAMAKÉ, à la fois pour la présentation en introduction et celle qu'il vient de faire. J'espère que le centre de Paris sera peut-être l'endroit indiqué pour ce lieu que vous appelez de vos vœux. En attendant, nous avons une institution remarquable - Vincent BALADI l'a d'ailleurs citée, je l'en remercie -, c'est l'institut médico-éducatif cour de Venise, que l'on connaît bien.

Je vous rappelle qu'il s'est installé, lancé par "Autisme 75 Ile-de-France", avec un très fort soutien à l'époque de la Ville et de la mairie du 3e arrondissement. Il a ouvert en 2008 rue Saint-Gilles, dans cet endroit merveilleux qui contient une galerie d'art, comme un petit village qui contribue, que ce soit la galerie d'art ou les habitants, tous participent à la vie de ces enfants. Ce sont 22 jeunes avec autisme ou troubles envahissants du développement, âgés de 12 à 22 ans, qui ont d'abord été accueillis.

Cet accueil a ensuite été étendu à un peu plus de jeunes, avec notamment l'ouverture de la cafétéria solidaire qui, depuis juin 2021, depuis Paris Centre, existe au sein de la Caserne des Minimes. Cette cafétéria, vous la connaissez peut-être, "Notre Café Marais". J'en fais la publicité constamment, parce que non seulement c'est bon, c'est beau, mais c'est ainsi un projet merveilleux, un projet d'inclusion sociale, un projet d'insertion para-professionnelle pour ces jeunes. S'y ajoute le centre de loisirs "Le P'tit Club", lui aussi installé au sein de l'institut médico-éducatif, de l'autre côté de la rue, dans la cour de Venise.

Je voudrais aussi saluer la participation de la cour de Venise, de la cafétéria et de l'I.M.E. à de nombreux événements municipaux. C'est une manière non seulement de nous aider, mais aussi de rendre visibles les problématiques de l'autisme et de permettre cette insertion, ce lien au monde à tous les membres et à tous les jeunes qui sont formés chez eux. Je voudrais citer les fêtes de la vie associative et citoyenne de rentrée, où un stand est toujours tenu, les "Foulées de Paris Centre", où nous avions un stand l'année dernière. Puis, vous avez pu les voir ces deux derniers jours, avec sa directrice, Laurence MELOULL-PIOU, dont je tiens à souligner le travail exceptionnel, la gentillesse, le dévouement incroyable. Ils étaient hier sur le parvis de la Mairie de Paris, avec le lancement du Mois Parisien du Handicap, inauguré par la Maire de Paris et Lamia EL AARAJE. Je voudrais aussi souligner cette incroyable insertion dans la vie citoyenne et la vie de la Ville.

Je voudrais terminer avec un dernier mot, pour dire que j'ai écrit au président de C.D.C. Habitat, qui gère les lieux de la cour de Venise, à la fois pour les riverains, pour la galerie et pour l'institut médico-éducatif. En effet, cela fait plusieurs années maintenant que me sont signalées des coupures de chauffage, des dégâts des eaux à répétition, des coupures de l'alimentation en eau. Malgré toutes les interventions de nos équipes, de la Ville, de la mairie de Paris Centre, cela ne cesse pas. J'ai donc écrit, mais je tiens à dire ici, publiquement, que la C.D.C. Habitat doit mieux accompagner ses locataires, améliorer sa communication et trouver des solutions aux problèmes, parce qu'il n'y a pas de raison que les locataires, les habitants, les habitantes et, surtout, ces jeunes qui sont accueillis ne le soient pas dignement. J'espère avoir une réponse de la C.D.C. Habitat digne de ce nom.

Merci beaucoup.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération apporte son soutien à six associations qui agissent dans le champ de l'autisme, pour assurer des missions variées, assurer l'écoute et l'accueil des personnes porteuses du trouble autistique, des associations qui permettent aussi l'accès à la culture "via" l'apprentissage de la musique et la pratique du piano comme thérapie éducative. L'association "Le Papotin" a une action tout à fait originale : elle porte depuis plus de 30 ans un média, un journal, dont le comité de rédaction est composé exclusivement de non-professionnels et de personnes porteuses du trouble autistique. Aujourd'hui, ils ont même une très grande visibilité, puisqu'ils ont une petite émission, un petit temps sur France Télévisions. D'autres associations agissent aussi aux côtés des aidants, parce que, on le sait, dans les politiques de soutien aux personnes en situation de handicap, comme dans les politiques de soutien à nos aînés, on y reviendra tout à l'heure, la question de l'accompagnement des aidants est vraiment une question centrale, dont on doit se soucier.

Ce projet de délibération est d'autant plus important que la France est un pays qui manque réellement d'une politique publique d'accompagnement et de structures. D'ailleurs, l'Etat français a été condamné à 5 reprises depuis

2014, en seulement 9 ans, pour des manquements à la prise en charge d'enfants autistes : en juillet 2015, en octobre 2021 et encore en février 2023, à chaque fois pour défaut de prise en charge adaptée. Si vous avez suivi l'activité très récente, un maire d'une petite ville dans l'Eure a entamé une forme de mobilisation, d'action "coup de poing" pour interpeller sur la situation de son propre fils, qui est autiste et qui n'a pas de structure d'accueil. Pourtant, ce maire, dans sa ville, avait accepté l'implantation d'une structure. Ce n'est pas le cas à Paris, mais on le voit aussi : quand il s'agit d'implanter des structures qui sont dans le champ de l'aide sociale, de l'accompagnement, de l'accueil, malheureusement, l'esprit de solidarité n'est pas partagé, bien au contraire, par tous les maires et sur tous les territoires.

Toutes ces actions, toutes ces mobilisations nous montrent à quel point la France est en retard. Il y a bien eu quelques petites tentatives par-ci, par-là, des plans Autisme, mais qui n'ont jamais eu de véritable succès. Le deuxième plan 2008-2010, c'était des centaines de millions d'euros annoncés. Finalement, ce sont seulement 820 places créées chaque année, alors que l'on compte en France 6.000 à 8.000 bébés qui naissent atteints d'autisme. On est donc largement en dessous des besoins. Le Président de la République, qui n'est pas à un double discours près, a été accueilli par "Le Papotin" dans le cadre de leurs différentes interviews. Quel cynisme d'aller se pavaner sur France Télévisions et de soutenir une association qui travaille avec des personnes atteintes d'autisme quand, de l'autre côté, on coupe absolument tous les financements, on ne soutient rien et l'on ne met aucune réelle politique en place.

Je voulais aussi souligner une double violence dont sont victimes les personnes, notamment les femmes, par ce chiffre absolument édifiant que j'ai pu lire dans la presse : 90 % des femmes adultes autistes ont été victimes de violences sexuelles. Ce sont des sujets dont il faut parler. Il faut continuer, comme le fait la Ville, de soutenir ces associations qui font un travail extrêmement formidable.

Je vous invite donc toutes et tous à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, chère collègue.

La parole est à Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je rejoins tout d'abord les propos de ma collègue Camille NAGET sur le manque de moyens consacrés à l'autisme, non seulement en France, mais nous avons aussi un problème à Paris. Pourtant, Paris fait des efforts. Nous le voyons à travers ce projet de délibération. L'autisme est un problème extraordinairement compliqué, puisqu'il n'existe pas un autisme, mais un ensemble de troubles du spectre autistique, c'est-à-dire une variété énorme de troubles qui nécessitent des suivis personnalisés. C'est là toute la complexité de trouver des financements et des moyens.

En tant que Ville, nous pourrions axer toujours plus, c'est ce qui est fait en partie ici et à d'autres moments par la Ville, sur la détection précoce, donc le travail dès la crèche, car on sait que l'on peut aujourd'hui détecter les troubles dès 3 ou 4 ans, ce qui permet un meilleur suivi. Evidemment, énormément d'autistes n'ont pas spécialement besoin d'accompagnement, puisqu'il y a des troubles qui sont quasiment invisibles, indétectables. Enormément de personnes qui ont des troubles du spectre autistique n'ont pas à être suivies, d'autres ne le seront jamais. Toutefois, pour celles qui en ont et pour qui cela peut être handicapant ou, en tout cas, qui peuvent difficilement suivre les filières dites générales, il est très important de les intégrer dès le plus jeune âge, ce qui leur permet, en ayant des classes adaptées, de mener la meilleure vie possible. En effet, il est tout à fait possible, pour l'immense majorité des personnes souffrant de troubles du spectre autistique, d'avoir une vie tout à fait épanouie, à partir du moment où la prise en charge est suffisamment prompte.

Dans le cas qui nous intéresse, il y a notamment un projet de délibération concernant le centre de loisirs pour enfants situé rue Saint-Gilles d'"Autisme en Ile-de-France". Là encore, cela permet une meilleure inclusion des autistes. Pour les personnes qui en ont besoin, il est donc essentiel d'avoir des associations qui ont de nombreux moyens différents d'intervenir, qui permettent ainsi de beaucoup mieux s'adapter aux troubles de chacun et de chacune. Des projets de délibération comme celui-ci, j'espère que notre Conseil saura non seulement le voter à l'unanimité, mais que nous continuerons petit à petit à développer un ensemble d'accompagnements, pour avoir les accompagnements les plus précis pour chacun et chacune.

Merci à vous.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, cher collègue.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Lamia EL AARAJE, pour cinq minutes.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, je vous propose de répondre à la fois sur le projet de délibération, mais aussi sur le vœu qui a été présenté par mon collègue Hamidou SAMAKÉ du groupe Paris en commun.

De façon assez succincte, vous avez raison de l'évoquer, il n'y a pas une sorte de handicap, il n'y a pas une forme d'autisme, il y a des troubles du spectre autistique. Hier, j'ai eu l'occasion d'assister, dans le cadre du Festival international du film sur les handicaps, à une très belle lecture de Philippe LEFAIT, qui parlait des singularités de sa fille Lou. Je crois que c'est cela que nous abordons dans le cadre de ce projet de délibération. C'est cela que nous proposons de subventionner, pour ces associations qui accompagnent quotidiennement des personnes, qui portent un certain nombre de singularités relatives à des troubles du spectre autistique et qui ont besoin d'un accompagnement important, à la fois pour les personnes porteuses de ce trouble du spectre autistique, mais aussi pour leurs familles. J'y reviendrai tout à l'heure.

La question du diagnostic précoce, que vous évoquez, est extrêmement importante. Avec Céline HERVIEU et Patrick BLOCHE, nous travaillons intensément pour réfléchir à la question des modalités d'accueil des très jeunes enfants qui seraient porteurs de troubles du spectre autistique. Malheureusement et je le regrette, en France, nous ne sommes pas encore dans une situation qui nous permette de diagnostiquer les troubles du spectre autistique avant l'entrée à l'école des enfants. L'âge moyen de diagnostic est plutôt aux alentours de 6 ans, voire 8 ans. Pour les femmes, c'est parfois beaucoup plus tard, puisque c'est seulement à l'âge adulte qu'un certain nombre d'entre elles sont diagnostiquées. Bref, cela amène à des retards de prise en charge et à une entrée dans un parcours de soins et/ou d'accompagnement qui est parfois extrêmement tardif. C'est dommage.

Cela a été évoqué par Ariel WEIL, hier, nous avions les représentants de l'I.M.E. cour de Venise. Je tiens vraiment à les remercier pour la tenue d'une petite buvette sur le parvis. J'espère que vous êtes toutes et tous allés faire un tour sur le parvis, que vous avez pu tester les différentes "animations" et, au-delà, les différents parcours qui ont été proposés, notamment celui d'A.P.F. France handicap, qui nous montre combien il est difficile de concilier les enjeux de la vie en ville et ceux relatifs aux handicaps physiques, pour ce qui les concerne.

La problématique que l'on a, c'est que ces subventions permettent aujourd'hui d'accompagner un certain nombre d'associations, mais pas de façon suffisante. C'est là où j'en appelle à la responsabilité de l'Etat. J'y reviendrai.

Nous avons une subvention que je tiens vraiment à souligner, c'est celle relative à l'accompagnement des aidants, des familles, des parents, notamment en leur offrant des moments de répit. Cela sera un sujet majeur sur lequel nous allons travailler, en lien avec Véronique LEVIEUX, pour permettre aux familles, qui vivent avec des personnes en perte d'autonomie, des personnes en situation de handicap, d'avoir des temps pour elles, où elles peuvent se reposer, où elles peuvent prendre soin d'elles.

Sur la question de la scolarisation, qui a été évoquée, j'en profite pour attirer votre attention, chers collègues, sur la question relative à l'autisme et le nombre de places largement insuffisant aujourd'hui à Paris. Pour votre parfaite information, un courrier a été envoyé à l'ensemble des maires d'arrondissement et de leurs adjoints chargés des questions relatives au handicap. Aujourd'hui, 186 enfants à Paris sont atteints d'un trouble du spectre autistique et sont en attente d'une scolarisation adaptée. Une trentaine est en attente d'une place en ULIS T.S.A. et une quarantaine est en attente d'une place en unité d'enseignement externalisé spécifique à l'autisme. Le Président de la République a annoncé, dans le cadre de la Conférence Nationale du Handicap, la création de 55.000 solutions. Je profite de cette tribune qui m'est offerte pour un plaidoyer en notre nom à toutes et à tous, car je n'ai aucun doute sur le fait que nous convergerons tous dans cette demande, celle de permettre aux enfants et aux adultes parisiens de bénéficier d'un maximum de ces 55.000 places.

J'en viens au vœu qui a été présenté par Hamidou SAMAKÉ sur le déménagement du C.R.A.I.F., le Centre de Ressources Autisme Ile-de-France. Je n'ai pas de mots suffisamment modérés pour dire la colère qui m'a animée quand j'ai appris ce déménagement. Ce lieu était situé à Paris, non loin de la gare de Lyon, donc un lieu plutôt accessible, à la fois en transport, mais aussi en matière d'aménagement. Le choix a été fait, à l'encontre totale de ce qui a été annoncé dans le cadre du Plan Autisme national, de le déménager pour le regrouper à Aubervilliers, dans la Maison de l'Autisme. Pourquoi pas ? Cependant, c'est en "déshabillant" Paris, pardonnez-moi l'expression, là où nous plaidons plutôt en faveur d'une démultiplication de ses antennes dans tous les départements, pour permettre aux familles parisiennes, aux enfants et aux adultes atteints de ces situations d'autisme d'être accompagnés de la bonne manière. Laissez-moi vous dire que si c'est cela le plan d'investissement qui est proposé pour accentuer les efforts et les investissements en matière de prise en compte des situations de handicap, on est bien loin du compte. On est même "carrément à côté de la plaque".

Je vous invite donc, chers collègues, non seulement à voter ce projet de délibération, mais aussi à voter ce vœu, pour que nous puissions toutes et tous converger dans le sens d'une demande plus importante en faveur des enfants parisiens. Je crois que, Monsieur le Maire, Geoffroy BOULARD, vous avez aussi écrit à la Ministre chargée du Handicap, en disant que le 17e arrondissement était prêt à accueillir ce centre de ressources. Evidemment, j'abonde dans votre sens et j'espère que Paris pourra être dotée d'une antenne départementale.

Je vous remercie, chers collègues.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue. Vous avez répondu de façon un peu anticipée au vœu n° 181.

Je demande à Hamidou SAMAKÉ si vous êtes prêt à présenter ce vœu, auquel l'adjointe a déjà répondu.

Dans votre présentation ? D'accord, car on a aussi une explication de vote ensuite.

On va d'abord voter le projet de délibération, puis le vœu.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 8.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 8).

Concernant le vœu n° 181, relatif à la relocalisation du Centre de Ressources Autisme Ile-de-France, il y a une explication de vote, qui est annulée. Je l'apprends à l'instant.

Donc, je peux mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 181.

Qui est pour ce vœu, avec un avis favorable de l'Exécutif ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 101).

On a "retrouvé nos petits".

2023 DSOL 13 - Subventions (146.500 euros) à 15 associations et avenants aux CPO avec 8 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 13, portant sur une subvention à 15 associations et des avenants à convention avec 8 d'entre elles, pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap, subventions qui portent sur 146.500 euros.

La parole est à M. Vincent BALADI, pour le groupe Changer Paris, pour 5 minutes.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, par ce projet de délibération DSOL 13, nous sommes appelés à voter pour des subventions de 146.500 euros à 15 associations et leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.

Vous connaissez notre engagement pour l'accessibilité et le handicap. Nous soutenons la quasi-totalité des associations. Toutefois, comme je m'étais déjà étonné en commission il y a 2 ans, nous aimerions des informations sur l'Association pour la Promotion de l'Accessibilité et de la Conception pour Tous - "A.P.A.C.T." -, qui a d'ailleurs demandé 17.000 euros d'aide à la Ville et à qui nous devons verser dans ce projet de délibération 7.000 euros. Cette association n'a plus de site internet à jour, n'a d'ailleurs plus de site internet valable et ses actions sont, semble-t-il, peu visibles dans nos arrondissements. De plus, les subventions représentent 90,16 % du budget annuel. Chère Lamia EL AARAJE, pouvez-vous nous éclairer à ce sujet ?

Par ailleurs, en 4e Commission, je vous avais demandé des précisions sur l'association récente "Sensations Inclusives" sur le sport et le handicap. Vous m'aviez apporté des premiers éléments. Je pense que vous avez des éléments complémentaires à nous apporter.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Pour répondre, la parole est à Lamia EL AARAJE, pour cinq minutes.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Cher collègue, effectivement, vous m'aviez interrogée en 4e Commission sur l'association "Sensations Inclusives". Je vous avais indiqué que je vous répondrais en séance au Conseil de Paris. C'est ce que je vais faire, même si "Sensations Inclusives" est plutôt inscrite dans le DSOL 34, mais je pense que personne ne s'en offusquera. En revanche, je vous avoue que vous me prenez un peu de court sur l'"Association PACT". N'hésitez surtout pas à me poser vos questions en 4e Commission, ce qui me permet de vous répondre. En effet, je ne vous cache pas que j'ai beau travailler mes dossiers et connaître ma délégation, je ne connais pas encore toutes les subventions par cœur, ni le pourcentage de financement qu'elles représentent. Je pense que vous ne m'en voudrez pas si je reviens vers vous ultérieurement avec la réponse.

Sur "Sensations Inclusives", vous aviez émis un certain nombre d'interrogations quant à la solidité financière et l'engagement de cette association. Je vous avais indiqué que j'allais revenir vers vous. C'est ce que je fais aujourd'hui. C'est une association qui est très connue de la mairie du 19e, pour le coup, qui est très active dans le

19e et qui est un membre très actif du Conseil local du handicap du 19e. Eux-mêmes étaient donc assez surpris de votre interrogation et du doute que vous émettiez. Les retours de terrain sont très positifs. On a un avis favorable du local, "via" la mairie du 19e, mais aussi avec les établissements médico-sociaux avec lesquels cette association est amenée à interagir et, au-delà, avec un ensemble de structures et de personnes qu'elle accompagne. Effectivement, dans le cadre de l'approche des Jeux olympiques et paralympiques, nous souhaitons favoriser les actions de développement de la pratique sportive. Nous avons donc proposé d'attribuer une subvention assez importante - 5.000 euros - d'aide au lancement de cette action de la part de cette association, dont les interlocuteurs sont connus.

Vous avez aussi, en 4e Commission, émis des doutes sur l'engagement des membres du conseil d'administration. Là aussi, je vous fais part de l'étonnement des personnes que nous avons interrogées, puisqu'elles sont connues localement dans le 19e et elles ne sont pas du tout, comme vous l'avez indiqué, je cherche les mots pour le dire de façon positive, mais vous aviez émis quelques doutes sur leur probité.

Plus globalement, il est extrêmement important d'être plutôt en soutien des associations parisiennes. Que l'on puisse s'interroger sur la pertinence d'une action ou sur la véracité d'un certain nombre de faits est évidemment tout à fait légitime, mais je ne vous cache pas que nous faisons le choix de faire confiance aux associations locales connues de nos quartiers et de nos arrondissements. Au-delà, je redis ici ma pleine confiance dans les services de la Direction des Solidarités, qui font évidemment un travail très fastidieux, mais aussi très pointilleux et très rigoureux de contrôle, d'accompagnement, d'audit et de vérification de ce qui est donné.

Je réponds au projet de délibération suivant, mais je vous invite à voter celui en cours, donc le DSOL 13.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, chère collègue.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 13.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 13).

2023 DSOL 34 - Subventions (36.000 euros) à 10 associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions sportives en direction des personnes en situation de handicap.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 34, qui porte sur une subvention de 36.600 euros à 10 associations et une convention avec l'une d'entre elles, pour leurs actions sportives en direction des personnes en situation de handicap.

La parole est à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe Changer Paris.

C'est à vous, chère collègue.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'accès au sport est un droit pour tous les Parisiens. Les associations qui œuvrent pour le sport et la pleine intégration des personnes handicapées dans le sport, en vue des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, sont nombreuses. Elles mettent en place des dispositifs afin de promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap et leur fournir des opportunités pour s'impliquer et profiter des avantages liés aux Jeux olympiques. L'un des programmes principaux est l'accès à des installations sportives adaptées pour leur pleine inclusion. Ces associations proposent également des programmes d'éducation et de formation adaptés à leurs besoins.

Ce projet de délibération propose d'attribuer un soutien financier à 10 associations, qui favorisent l'intégration des personnes en situation de handicap dans la société en proposant de pratiquer des sports aussi différents que la natation, l'escalade, le parachutisme ou encore l'équitation. Je peux citer, par exemple, l'association "IKIGAÏ", qui accompagne l'inclusion des enfants autistes sur le chemin de l'école et dans des activités sportives et culturelles, ou encore l'association "Para Club de Paris", qui enseigne la pratique du parachutisme sous toutes ses formes, en proposant des séances de vol en soufflerie, ou encore l'association "Trott'Autrement", qui a pour objectif d'initier des personnes en situation de handicap au milieu équestre. C'est là que l'on peut mesurer l'importance de l'équithérapie auprès des jeunes et des enfants. Le sport devient ainsi un levier d'inclusion sociale et une occasion pour chacun de se dépasser.

Pendant ce Mois Parisien du Handicap, de nombreuses démonstrations de basket-fauteuil, comme on a pu le voir hier sur le parvis de l'Hôtel de Ville, mais aussi des conférences sur la pratique handisport et des actions de sensibilisation au vélo adapté, avec des publics mixtes, handicapés et valides, ont lieu dans tout Paris pendant tout ce mois de juin. L'impulsion des Jeux olympiques et paralympiques 2024 donnera ainsi accès à la pratique sportive pour tous et pour que, à défaut d'être 100 % accessible, Paris devienne une ville réellement inclusive, une ville parasportive.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

La parole est à Mme Dominique KIELEMOËS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, je souhaitais également attirer votre attention sur ce beau projet de délibération correspondant aux actions sportives à l'endroit des personnes en situation de handicap. Pour l'inauguration du Mois Parisien du Handicap, nous avons pu ou nous aurions pu nous essayer à des sports-fauteuils sur le parvis de l'Hôtel de Ville, hier et avant-hier. L'inclusion est un enjeu majeur à Paris pour lutter contre toute forme de discrimination et permettre l'accès aux droits de tous et toutes.

Dix associations visées par ce projet de délibération proposent une grande variété de sports adaptés aux personnes en situation de handicap, tels que le basket-fauteuil, le rugby-fauteuil, l'athlétisme adapté, le tennis de table adapté et je ne vais pas citer de nouveau les sports que Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS a cités il y a quelques instants. Ces associations favorisent la pratique de tous les sports, en proposant des activités propices à l'épanouissement des jeunes en situation de handicap, accompagnés par leurs familles. Les 10 associations concernées portent des projets différents, mais complémentaires.

La Fondation ANAIS agit en faveur des personnes vivant avec un handicap ou dépendantes. Elle les accompagne tout au long de leur vie. Elle favorise le développement personnel, l'épanouissement intellectuel et physique, l'insertion sociale et professionnelle des personnes concernées. Elle gère une centaine d'établissements et de services, notamment pour l'accueil de personnes en situation de handicap. La Fondation a développé un projet intitulé "A ton sport, à ta santé" pour permettre d'être acteur de sa santé par le sport.

L'association "Comité national Premiers de Cordée" propose régulièrement des initiations sportives pour les enfants hospitalisés et des actions de sensibilisation au handicap à l'attention des scolaires. Depuis sa création en 1999, l'association a initié plus de 19.000 enfants hospitalisés ou en situation de handicap à différents sports et sensibilisé à la question du handicap plus de 5.000 scolaires.

L'association "Sensations Inclusives" favorise l'inclusion sociale et promeut l'égalité des chances pour les personnes en situation de handicap à travers le sport et le développement du sport-santé pour tous. Elle vise à développer le sport-santé afin de lutter contre la sédentarité.

Les Jeux de Paris 2024 jouent un rôle d'accélérateur pour l'accessibilité et favorisent la pleine participation des Parisiennes et Parisiens en situation de handicap à la vie de la cité. Je salue la qualité des projets présentés, l'engagement et le travail de ces associations, ces bénévoles, ces travailleurs sociaux qui font vivre la solidarité. Je remercie Mme la Maire, ainsi que son adjointe Lamia EL AARAJE pour leur soutien. Je vous invite, chers collègues, à soutenir et à voter avec enthousiasme en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, effectivement, ce projet de délibération DSOL 34 vise à octroyer 36.000 euros de subventions à 10 associations, en faveur des actions sportives qu'elles mènent en direction des personnes en situation de handicap. Aujourd'hui, la question de l'accessibilité universelle et plus globalement de l'inclusion est au cœur de nos préoccupations et des politiques publiques que nous menons. Chers collègues, la question n'est pas tant "Paris sera-t-elle une ville 100 % accessible ?", mais plutôt comment nous développons notre projet d'accessibilité universelle qui, pour nous, est au fondement du projet politique que nous portons à destination de cette ville, à savoir permettre à chacun de bénéficier des mêmes opportunités, quelles que soient ses conditions de départ dans la vie, que ce soit sur le plan physique ou psychique.

À partir de là, nous mettons en œuvre un certain nombre d'actions, certaines assez visibles, comme la quantité absolument importante de travaux que l'on a partout dans l'espace public. Pour ma part, je m'en réjouis, puisque partout où il y a des travaux, il y a de l'accessibilité qui est en œuvre et c'est une bonne chose. Au-delà de cela, il y a un ensemble d'actions de sensibilisation qui sont faites, à la fois auprès des agents de la Ville de Paris, mais aussi auprès des commerçants et des associations, qui permettent de servir d'ambassadeurs pour donner de la visibilité aux personnes en situation de handicap, mais surtout et avant tout leur donner accès à un certain nombre de loisirs et d'activités sportives ou parasportives.

J'aimerais attirer votre attention sur un point en particulier : on a une association qui est le "Comité Départemental de Cyclotourisme de Paris". Hier, j'ai eu l'opportunité de visiter le Salon Autonomic, où la Ville de Paris avait un très beau et important stand. Nous avons pu échanger avec un certain nombre de structures, qui travaillent justement sur l'accès au vélo des personnes en situation de handicap. Je vous dis cela, car on est régulièrement interpellé, avec David BELLIARD, sur la question de la confrontation des usages entre personnes

valides et personnes à mobilité réduite, entre personnes en situation de handicap et personnes qui peuvent utiliser des engins à deux roues - vélos, trottinettes ou autres. Nous allons travailler, dans les prochains temps, à permettre la conciliation des usages, d'abord par le Code de la rue qui donnera très vite un certain nombre d'effets, mais aussi en développant la pratique du para-cyclotourisme, pour permettre au plus grand nombre de personnes d'avoir une pratique du vélo. Un certain nombre de dispositifs existent. La Ville de Paris va se pencher de façon très étroite sur cette question.

En attendant, je vous invite bien évidemment à voter pour ce projet de délibération.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 34.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 34).

2023 DSOL 52 - Subventions (10.000 euros DSOL - 10.000 euros DAC) et convention avec l'association "AD'REV" pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 52, portant sur une subvention d'un montant de 10.000 euros et une convention avec l'association "AD'REV" pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap.

La parole est à Maya AKKARI, pour le groupe PEC.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le Mois Parisien du Handicap est l'occasion de présenter des initiatives innovantes en matière de handicap et d'accessibilité. Durant tout le mois de juin, la possibilité est donnée aux différentes mairies d'arrondissement et aux nombreux acteurs, associations, citoyens et services de la Ville, d'organiser et de participer à de très nombreux événements inclusifs. Ce sont plus de 350 événements à travers des activités, des événements festifs, des concerts, des conférences, des débats, des animations, des projections, des expositions, qui sont proposés dans différents lieux de la ville. Au cours de ce mois, Paris devient un véritable lieu de rencontre et d'échange entre des personnes différentes, dont certaines vivent avec un handicap, d'autres non, que certains handicaps soient visibles ou non. Acteurs institutionnels, associatifs, particuliers, toutes et tous feront de cette 14e édition du Mois Parisien du Handicap un moment unique et de partage.

Autre spécificité encore cette année, l'association "AD'REV" propose de donner une ampleur particulière au "Bal Arrangé", l'un des événements phares du Mois Parisien du Handicap depuis 2019. Ce dispositif participatif utilise des procédés de création avec des amateurs, afin de proposer un événement inclusif, ouvert à toutes et à tous. La compagnie propose à des danseurs professionnels et à des amateurs de se rencontrer, le temps d'une expérience chorégraphique. Pour cela, elle met en place des ateliers préparatoires avec ses partenaires, structures médico-sociales, culturelles, pour proposer une initiation à la danse contemporaine et préparer les participants à devenir les complices de cette aventure chorégraphique. Le bal inclusif vise à donner une place centrale aux personnes en situation de handicap, à favoriser les rencontres et les échanges entre les personnes aux quotidiens éloignés, et à provoquer une inclusion inversée, dans le sens où les personnes en situation de handicap mènent la danse et incluent à leur bal le public non initié. En 2022, le "Bal Arrangé" a réussi à rassembler plus de 150 complices, danseurs amateurs, dont la moitié en situation de handicap.

Je vous invite donc nombreuses et nombreux à assister et à participer à l'un de ces 350 événements recensés dans les programmes ou sur le site internet "Que faire à Paris". Puis, pour clôturer cette 14e édition, de venir faire la fête au grand "Bal Arrangé", qui sera installé samedi 8 juillet sur le bassin de la Villette. Cette riche programmation résulte d'un travail concerté entre tous les acteurs mobilisés au quotidien, qui font de ce mois un rendez-vous indispensable à la vie parisienne. Merci, donc, en notre nom à tous, aux partenaires, aux associations, aux conseils locaux du handicap, aux institutions, aux maires d'arrondissement, aux équipes de la Ville de Paris qui, sous la houlette de Lamia EL AARAJE, chargée du Handicap auprès de la Maire, font de ce mois un rendez-vous important de notre vie parisienne.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci à vous, chère collègue.

La parole est à Lamia EL AARAJE pour vous répondre.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup, chère Maya, de cette intervention, qui me permet de dire un mot sur le Mois Parisien du Handicap. C'est un mois extrêmement important, qui a été inauguré en ce début de semaine sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Je le disais tout à l'heure, j'espère que vous avez pu faire le tour des différents stands qui étaient proposés.

Outre la petite buvette qui était tenue par l'I.M.E. de la cour de Venise, pour laquelle nous avons voté une subvention tout à l'heure, dans le cadre d'un certain nombre d'activités qu'il mène, il y a aussi la Caravane "Tous aidants", qui est, pour nous, un sujet extrêmement important. Elle inaugure un tour de 70 dates partout en France, qui a commencé sur le parvis de l'Hôtel de Ville à Paris. C'est un sujet que nous souhaitons vraiment mettre à l'honneur, je le disais tout à l'heure, avec Véronique LEVIEUX, dans les prochains temps. En effet, aujourd'hui, les aidants, ce sont plus de 11 millions de personnes qui accompagnent quotidiennement une personne âgée, une personne en situation de handicap ou une personne en perte d'autonomie. Ce sont aussi des personnes qui ont besoin d'être accompagnées, d'être aidées, de pouvoir échanger et souffler aussi de temps en temps. Pour nous, c'était un très grand honneur d'accueillir cette Caravane "Tous aidants".

Il y a aussi un stand d'A.P.F. France handicap, qui visait à sensibiliser les uns et les autres à la difficulté de se déplacer dans une ville comme Paris en fauteuil roulant. On a été un certain nombre à pouvoir le tester, notamment un certain nombre de personnes avec qui nous travaillons, avec Jacques BAUDRIER, sur la mise en accessibilité de nos rues et de nos bâtiments publics. Pour le coup, on a pu éprouver la difficulté de ce que l'on considère parfois comme étant un "petit dénivelé" ou une "petite marche", combien c'était parfois difficile en fauteuil roulant, ou des graviers ou des sols pas complètement plats.

Il y avait aussi un certain nombre de démonstrations de parasports, dont le basket et le cécifoot. Tout au long du mois de juin, c'est un ensemble d'événements qui se déroulent un peu partout dans Paris. Je remercie l'ensemble des arrondissements qui ont joué le jeu, qui ont participé, car ce ne sont pas juste des animations. C'est donner de la visibilité à des situations singulières, à des particularités, à des personnes qui vivent quotidiennement avec ces singularités. C'est aussi extrêmement important dans le cadre de notre démarche d'inclusion.

Enfin, je finirai sur l'association précise visée par ce projet de délibération DSOL 52, qui organise le "Bal Arrangé". C'est le moment qui clôture ce Mois Parisien du Handicap et qui a lieu le 8 juillet prochain au bassin de la Villette, à partir de 16 heures 30. J'invite toutes celles et tous ceux qui sont présents à y participer. C'est un moment très "chouette" de danse, de chant. Toutes celles et tous ceux qui sont en train de parler vont obligatoirement chanter, d'ailleurs. Je ne sais pas si je vous l'avais dit. M. BOULARD est tout à fait partant, très bien. Je vous attends, cher Geoffroy BOULARD, le 8 juillet prochain au bassin de la Villette. Vous venez de gagner le droit de chanter autour du bassin, vu que vous ne m'écoutiez pas. Je plaisante !

C'est donc un bal inclusif. J'en profite pour saluer Johan AMSELEM, l'artiste qui dirige cette compagnie de danse et qui organise ce très bel événement, auquel je vous invite de façon très sérieuse et, bien sûr, à voter ce projet de délibération.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 52.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 52).

2023 DSOL 55 - Subventions (87.500 euros) à 9 associations et avenant n° 1 à C.P.O. avec 3 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 55, qui porte sur une subvention pour un montant de 87.500 euros à 9 associations et l'avenant à une convention avec 3 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.

C'est Dominique KIELEMOËS qui a la parole.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, parce qu'il n'y a pas que le sport, la danse ou le chant, il y a aussi la culture pour tout le monde, mais aussi pour les personnes en situation de handicap, ce projet de délibération vise à accorder le soutien de la Ville à 9 associations qui agissent dans les domaines de la solidarité, de l'éducation, de la citoyenneté et de la lutte contre l'exclusion à Paris, à destination de personnes en situation de handicap, quel que soit son handicap. C'est l'occasion de saluer le travail remarquable mené par des salariés et des bénévoles engagés au sein du monde associatif parisien. La Ville apporte un soutien indéfectible à ces associations, qui œuvrent dans les domaines de la culture et de l'éducation. Elles travaillent en partenariat avec des établissements scolaires, des centres de formation, des entreprises, pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de

handicap dans le secteur culturel. Elles accompagnent les personnes concernées dans leurs pratiques artistiques, en proposant des cours de musique, de danse, de dessin. Elles sensibilisent régulièrement le grand public en organisant des conférences, des ateliers, des projections de film, etc.

Tous les domaines artistiques sont explorés : les arts plastiques, la musique, l'expression corporelle et théâtrale, l'artisanat d'art, l'infographie, des ateliers du laboratoire des arts vivants, la littérature, le chant, l'écriture, des ateliers chorégraphiques en vue de nouvelles créations en danse contemporaine, des ateliers de trapèze, du cinéma, de la danse, des actions autour du livre et de la lecture. Le monde associatif contribue ainsi au développement de la vie sociale et culturelle, en offrant des espaces d'engagement, de participation et de solidarité.

Avec mon groupe Paris en commun, je salue l'action exemplaire des associations et leurs dynamiques. Là encore, je remercie Mme la Maire pour son soutien, ainsi que son adjointe Lamia EL AARAJE, sans oublier tous les acteurs mobilisés autour de cette initiative citoyenne. Mes chers collègues, compte tenu de tous ces éléments, je vous invite à voter favorablement pour l'octroi de ces subventions pour ces belles actions et ce beau projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue.

C'est Lamia EL AARAJE qui vous répond.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup, chère Dominique KIELEMOËS, pour cette intervention qui met l'accent sur cette subvention accordée à un certain nombre d'associations, 9 au total, et qui vise à favoriser l'engagement des acteurs culturels à destination des personnes en situation de handicap. On a beaucoup parlé d'inclusion tout à l'heure, d'inclusion par le sport et d'accessibilité universelle. L'accessibilité universelle, c'est aussi permettre l'accès à la culture pour tout le monde, quelles que soient sa singularité, sa capacité de compréhension d'un certain nombre de sujets et, surtout, ses capacités physiques et mentales. C'est extrêmement important.

J'en profite pour souligner le travail que nous menons actuellement avec Carine ROLLAND, pour essayer de développer l'accès des musées, des équipements artistiques de la Ville de Paris. J'en profite pour citer l'exemple du musée Carnavalet, qui a mis en place un programme assez ambitieux de contenus en audiodescription, avec des sous-titres en français d'un certain nombre de vidéos, qui ont été mis à disposition partout dans le parcours. C'est vraiment une initiative à saluer. Je pourrais aussi citer le musée d'Orsay et bien d'autres. Ce que je voulais vous dire par là, c'est que l'engagement en faveur de l'inclusion concerne l'ensemble des secteurs et des acteurs. Pour le coup, ces 9 associations s'engagent très fortement en faveur du développement des pratiques artistiques à destination des personnes en situation de handicap.

Je vous invite, bien sûr, à voter ce projet de délibération.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 55.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 55).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la mise en accessibilité des lignes de bus aux personnes en situation de handicap.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 182 relatif à la mise en accessibilité des lignes de bus aux personnes en situation de handicap.

C'est Florian SITBON qui a la parole pour deux minutes.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais ici présenter, au nom du groupe Paris en commun, ce vœu au sujet de la mise en accessibilité des lignes de bus aux personnes en situation de handicap.

Lors des J.O. et des J.O.P., plus de 500.000 personnes en situation de handicap vont fréquenter Paris. Comme dans bien d'autres domaines, les J.O. sont l'occasion d'accélérer et de rendre concrète l'égalité réelle que nous appelons de nos vœux. En la matière, on sait le retard pris et le désengagement dramatique de la Région en matière d'accessibilité. Alors, nous avons décidé pallier cela, en nous engageant à rendre 100 % des lignes de bus accessibles, ce qui sera fait, d'ici 2024. Cependant, pour que cela soit efficient, il faut un engagement concret de la R.A.T.P. C'est l'objet de ce vœu.

Il faut d'abord que la R.A.T.P. augmente le nombre de bus, car ce n'est pas tout de pouvoir y accéder, il faut que ce soit pratique et que les personnes en situation de handicap ne voient pas un frein à attendre le bus trop longtemps. Deuxièmement, il faut former les agents afin que l'accueil proposé dans les véhicules soit à la hauteur des besoins et que les machinistes soient formés pour que les bus s'arrêtent de telle sorte que les fauteuils puissent monter à bord ou descendre en toute sécurité et confortablement. Sachant que, avec le tramway, le bus sera le seul moyen de transport accessible, à même d'accueillir les quelque 500.000 visiteurs en situation de handicap - je le répète, même un peu plus - attendus pour les prochains J.O. et J.O.P., ce vœu répond donc à une situation particulière et injuste à l'endroit des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Notre priorité est de permettre l'accessibilité des lignes de bus à l'ensemble des personnes en situation de handicap. Il est évidemment anormal de les exclure.

Pour notre part, nous nous engageons à ce que le nécessaire soit fait pour préparer les stations. Nous émettons donc le vœu que la R.A.T.P. s'assure, dans la responsabilité qui est la sienne, que toutes les lignes du réseau de bus parisien soient réellement accessibles aux personnes en situation de handicap.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Pour répondre, la parole est à Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup au groupe Paris en commun pour ce vœu absolument nécessaire, dans ce moment crucial où nous sommes en train d'approcher de l'arrivée des Jeux olympiques et paralympiques dans notre très belle ville. C'est une occasion absolument unique pour nous de pouvoir accélérer un certain nombre de nos investissements et, surtout, de nos travaux à destination de la mise en accessibilité de nos infrastructures. A ce titre, il est vrai, comme Florian SITBON l'a indiqué, je regrette aussi, pour ma part, le peu d'engagements de la Région Ile-de-France en faveur de l'accessibilité universelle et le peu de réponses que nous avons…

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - S'il vous plaît.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Le peu de réponses que nous avons par rapport à cela.

Sur cette question très précise des arrêts de bus, nous avons décidé de mettre en accessibilité 100 % des lignes de bus parisiennes. À ce stade, nous avons à Paris 2.600 arrêts de bus, 53 % sont actuellement accessibles, soit 1.350 arrêts. Il nous reste donc encore un peu de travail. Près de 400 arrêts seront mis en accessibilité d'ici mars 2024. C'est une excellente chose. Cependant, pour que cela puisse fonctionner, il faut que la R.A.T.P. s'engage à nos côtés, en augmentant la fréquence des bus, en améliorant la formation des chauffeurs de bus dans la qualité d'accueil et de stationnement du bus à quai. En effet, si le quai est accessible, encore faut-il que la rampe puisse être déployée et que les personnes puissent monter en sécurité. Bref, ces éléments sont, certes, peut-être complètement techniques ou peuvent paraître peu importants, mais ils conditionneront en réalité complètement notre capacité à accueillir les 450.000 à 500.000 personnes en situation de handicap, entre les Jeux olympiques et paralympiques.

Au-delà, c'est une façon pour nous de garantir l'accès à des transports en commun adaptés et l'accès aux transports tout court pour les personnes en situation de handicap, mais aussi pour les personnes en situation de perte d'autonomie et les parents de très jeunes enfants. Le fait d'avoir des stations accessibles est une bonne chose pour toutes et tous.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - J'espère pouvoir compter sur vous.

Je veux juste apporter une petite précision, Madame la Maire. Nous rencontrons la R.A.T.P. sur ce sujet très précis la semaine prochaine. Avoir une unanimité du Conseil de Paris sur ce sujet, qui nous concerne toutes et tous, serait clairement une plus-value importante dans la discussion.

Je vous remercie, chers collègues.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Avant de passer à l'explication de vote du groupe Changer Paris, nous avons une prise de parole d'Ariel WEIL, maire de Paris Centre.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais intervenir en tant que maire extrêmement concerné dans le Centre de Paris, où nous avons beaucoup réduit la place de la voiture ; au profit de quoi ? Je le dis parfois, c'est même le sens premier, peut-être mon principal engagement : redistribuer l'espace public au profit de ceux qui l'utilisent le plus, qui sont aussi les plus vulnérables, c'est-à-dire les piétons. Parmi ces piétons, je distingue encore ceux qui sont des personnes à mobilité réduite. C'est ce qui guide toutes les opérations d'aménagement. En particulier, dans les grands aménagements que l'on fait, lorsqu'on fait des voies pour les cyclistes, ce sont d'abord ces piétons que l'on prend en compte et d'abord les personnes à mobilité réduite. Je prends l'exemple, juste devant l'Hôtel de Ville, de la rue du Renard et de la rue Beaubourg : oui, j'ai accepté, j'ai assumé, devant les associations de vélo, de ne pas avoir fait sur l'entièreté de la rue

un circuit vélo protégé dans le sens descendant, car cela aurait signifié renoncer à une voie sécurisée pour le bus. Cela, nous n'en voulions pas. Nous voulions respecter cette hiérarchie, qui sera toujours celle que je suivrai dans les aménagements d'espaces publics.

Il est vrai que nous avons parfois l'impression d'être un peu seuls, c'est-à-dire de travailler à l'amélioration. Je le dis, c'est un objectif majeur de politique publique que d'améliorer la circulation des bus et, avec eux, des taxis, en créant des voies de bus. Autre exemple, d'ailleurs, la refonte du plan de circulation du Marais, qui sera suivie de celle de l'Ouest de Paris pour préparer la zone à trafic limité, quel qu'en soit son calendrier. Parfois, même les habitants ne comprennent pas, en disant qu'ils pourraient emprunter les voies de bus. Non, les voies de bus ne peuvent pas être empruntées par les particuliers, sinon ce ne sont plus des voies de bus et les bus ne peuvent pas circuler mieux. Or, je constate qu'il en va de ceci comme de ce que Lamia EL AARAJE a souligné, c'est-à-dire qu'on ne peut pas faire… On fait des travaux pour la mise en accessibilité des quais de bus. On en a dans la lettre de travaux, je vous invite à y souscrire. Par exemple, l'une est parue il y a une demi-heure : il y a des travaux quai de Gesvres précisément pour cela. On ne peut pas le faire seul, on a besoin de la R.A.T.P.

J'ai moi aussi écrit à M. CASTEX, le directeur de la R.A.T.P., pour lui demander de partager avec nous des données. Cela fait 2 ans que j'attends des données pour pouvoir mesurer à l'avance et après si les aménagements que l'on fait - on le sait, de manière anecdotique, il nous le confirme -, avoir des données pour nous permettre d'objectiver l'amélioration des temps de trajet et, surtout, de la fiabilité. J'attends toujours ces données. On me renvoie à I.D.F.M. J'espère que, dans le rendez-vous qui sera fait, chère Lamia, vous pourrez aussi obtenir un protocole précis de partage des données entre la R.A.T.P. et la Ville. Je veux bien consacrer toute notre énergie et nos efforts à améliorer les trajets des bus, mais j'attends aussi un soutien d'Ile-de-France Mobilités. J'en appelle à tous les membres du Conseil de Paris, dont certains sont proches de la direction d'Ile-de-France Mobilités, pour nous aider à obtenir ces données. Je ne vois aucune raison au monde qui pourrait faire que l'on ne partage pas les données avec la Ville de Paris et avec ses aménageurs que sont les maires.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur le Maire.

Nous avons maintenant une explication vote du groupe Changer Paris. Monsieur BALADI.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, les déplacements des personnes en situation de handicap dans Paris sont particulièrement compliqués. Nous venons de l'évoquer ce matin dans cet hémicycle. Les bus sont l'un des moyens de transport les plus empruntés par les personnes à mobilité réduite, nous le savons tous, ce qui rend la mise en accessibilité des lignes de bus indispensable et les difficultés de circulation des bus dans Paris, cela vient d'être dit, encore plus inacceptables. À ce stade, il convient de rappeler que les bus sont déjà accessibles aux personnes en situation de handicap et que ce sont les arrêts de bus qui posent un problème. A ce titre, nous pouvons être étonnés que, par ce vœu, la majorité municipale s'adresse à elle-même. En fait, il revient à la Mairie de Paris d'effectuer les travaux d'aménagement nécessaires pour rendre accessibles, déjà, les arrêts de bus.

Une ligne de bus est déclarée accessible, je le rappelle, si 70 % de ses points d'arrêt sont accessibles. Aujourd'hui, seulement 53 % des 2.600 arrêts de bus à Paris sont accessibles. La Mairie de Paris prévoit de rendre - c'est bien - 400 arrêts supplémentaires avant les Jeux olympiques. Nous soutenons, bien évidemment, ces actions et nous voterons pour ce vœu, même s'il restera encore beaucoup de travail, car 850 arrêts de bus demeureront inaccessibles.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, cher collègue.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 182 du groupe Paris en commun, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 102).

2023 DSOL 70 - Convention de groupement de commandes entre l'Etat et la Ville de Paris pour la réalisation d'une étude préalable au renouvellement du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 70, portant sur une convention de groupement de commandes entre l'Etat et la Ville de Paris pour la réalisation d'une étude préalable au renouvellement du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

La parole est à Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen. Chère collègue.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je souhaitais en effet attirer l'attention de notre hémicycle sur ce beau projet de délibération, qui va permettre à la Ville, conjointement avec l'Etat, de lancer une étude pour le renouvellement du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Normalement, ce schéma est renouvelé tous les 6 ans. Il se trouve que le dernier a expiré en 2019 et que nous avons pris un peu de retard, pour des raisons diverses et variées. La Ville et l'Etat ont donc réuni à nouveau la commission et se lancent dans cette étude, parce que définir un schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, cela se construit, bien sûr, en premier lieu, avec celles et ceux qui habitent dans ces aires d'accueil. C'est tout l'objet de cette étude, afin de ne pas réaliser des projets qui pourraient être complètement hors-sol ou qui seraient inadaptés aux besoins de ces populations.

Vous le savez, à Paris, nous avons aujourd'hui deux aires d'accueil, l'une dans le bois de Vincennes et l'autre dans le bois de Boulogne, qui ont environ 60 et 70 places d'accueil dans chacune d'entre elles. Cela fait que nous sommes encore en deçà des objectifs que nous devrions remplir, parce que la Ville de Paris devrait avoir près de 200 places d'accueil. Nous n'en avons aujourd'hui que 140. C'est aussi l'objet de cette étude. C'est ce qui va permettre, nous l'espérons, de remplir nos objectifs, voire de les dépasser. Cela devra forcément nous interroger à l'avenir dans cet hémicycle. Devons-nous réfléchir à la question seulement dans les limites de notre territoire ? Faut-il mutualiser notre travail avec nos voisins, les départements frontaliers, à l'échelle de la Métropole ? C'est en tout cas une question que nous ne résoudrons peut-être pas tous seuls. Nous devrons en discuter.

Nous espérons, en tout cas nous essaierons, dans notre groupe politique et dans notre famille politique, de porter les choses pour que le travail soit fait en commun et que chaque territoire agisse dans un esprit de solidarité. En effet, les gens du voyage sont malheureusement victimes aujourd'hui de nombreuses discriminations. Je pense que presque aucun département en France n'est en conformité avec son schéma d'accueil et ne respecte le nombre de places d'accueil, ou bien les aires d'accueil sont placées sur des bretelles d'autoroute, dans des zones polluées ou vers des couloirs aériens. En somme, elles sont placées dans des endroits où personne d'autre ne veut aller, où personne n'aurait envie de vivre. On a tendance à y implanter des zones, juste pour se mettre en conformité. C'est encore plus important d'avoir des études qui se font en coopération avec les associations.

Je veux aussi souligner le travail qui est fait à Paris - je sais, Madame la Maire, que c'est un sujet qui vous tient à cœur et que les services de la Ville travaillent beaucoup -, c'est la question de la scolarisation des enfants qui habitent dans ces aires d'accueil et d'habitat. Une partie des enfants de l'aire du bois de Vincennes vont d'ailleurs à l'école Du Breuil, sont accueillis…

Excusez-moi. L'interruption, c'est toujours un peu… Léa FILOCHE corrigera bien sûr mes propos si je me trompe.

En tout cas, il y a une vraie volonté et un gros travail de la Ville de Paris, des services, de celles et ceux qui vont travailler auprès de ces publics, de ces enfants. En effet, l'enjeu de la scolarisation pour les gens du voyage est une vraie question. A Paris, il y a même un travail qui est fait pour scolariser dès la maternelle. C'est vraiment très ambitieux. J'en profite, Madame la Maire, pour essayer de savoir où nous en sommes dans le 16e arrondissement qui, je l'espère, a la même ambition et la même réussite - en tout cas, nous le souhaitons - que les enfants qui habitent dans l'aire du bois de Boulogne puissent aussi aller dans les écoles du 16e arrondissement. Là encore, je ne doute pas que Mme la Maire y répondra.

Nous votons toutes et tous ce projet de délibération à l'unanimité. Quand le moment sera venu, dans tous les territoires, de construire des aires d'accueil des gens du voyage, je ne doute pas que nous aurons aussi l'unanimité des conseils.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Chers collègues, je crois que nous pouvons travailler ensemble en nous écoutant les uns les autres, sans nous interrompre de façon intempestive.

Il y a plusieurs personnes qui parlent en même temps, donc je ne vous entends pas, chère collègue.

Peut-on retrouver collectivement notre calme et continuer sur ce beau projet de délibération ?

La parole est maintenant à Nicolas BONNET-OULALDJ, mais il n'est pas là. J'imagine qu'il s'est désinscrit.

Pour répondre au groupe Communiste et Citoyen et à Mme Camille NAGET, la parole est à Léa FILOCHE pour cinq minutes. Rétablissez donc les faits, chère collègue.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Bien sûr.

Merci beaucoup, chers collègues, et merci, Camille NAGET, de me donner l'occasion de parler d'un sujet qui est malheureusement trop peu abordé dans cet hémicycle. C'est un sujet important, auquel je consacre beaucoup d'énergie. Ce sont les aires d'accueil des gens du voyage de Paris.

Depuis le début du mandat, une belle dynamique de travail est à l'œuvre, vous l'avez très bien décrite, chère Camille, grâce à la mobilisation du Secrétariat général, de nombreuses directions qui sont mobilisées, la Direction des Solidarités, la DLH, la DEVE, la DPMP, la DASCO, que je souhaite vraiment remercier. En effet, ce n'est pas toujours facile de faire travailler toutes les directions de la Ville ensemble, sur un sujet qui est un peu à côté, en tout cas qui n'est pas évident d'approche. Elles le font avec beaucoup de mérite.

Cet investissement est également politique. Permettez-moi de remercier les maires d'arrondissement qui sont très concernés et très investis sur ce sujet, les deux maires concernés, la maire du 12e et le maire du 16e. Permettez-moi de saluer l'engagement de mes collègues, les élus parisiens, qui se sont aussi saisis de ce sujet. Je pense à Patrick BLOCHE et à Emmanuelle PIERRE-MARIE, avec qui nous nous sommes rendus sur les aires d'accueil pour échanger avec les résidentes et les résidents, mais également à Camille NAGET, Léa VASA, Christophe NAJDOVSKI, Hamidou SAMAKÉ, Anne SOUYRIS et Anouch TORANIAN, qui étaient présents avec moi le 2 décembre dernier, à la Préfecture de la Région Ile-de-France, pour la Commission départementale consultative des gens du voyage. Merci d'avoir répondu présentes et présents et d'avoir réanimé cette commission, qui ne s'était pas réunie depuis 2016.

A Paris, nous avons choisi d'accueillir les gens du voyage dans des lieux intégrés à la Ville que sont les bois, le bois de Vincennes et le bois de Boulogne - vous conviendrez que nous sommes très loin des aires d'accueil coincées entre deux bretelles d'autoroute, à proximité d'une zone désaffectée, d'une déchetterie ou de toute autre joyeuseté que nous pouvons produire dans les villes -, et surtout à proximité des services publics, qui sont à disposition à la Ville de Paris. Ce sont donc 52 ménages, correspondant à 191 habitantes et habitants, dont 89 mineurs, qui ont accès à des conditions d'accueil dignes et de qualité. La Ville de Paris peut également se satisfaire d'avoir, avec l'ensemble des partenaires associés, avancé sur le volet éducatif. Vous en parliez, Madame NAGET.

Je souhaiterais rappeler, à ce titre, quelques réalisations : la création d'une unité pédagogique spécifique - U.P.S. - dans les écoles du 315, rue de Charenton 12e et du 8, rue Chernoviz 16e, la reprise de la scolarisation d'élèves d'âge élémentaire au 15, rue des Bauches 16e, la mise à disposition d'une salle de classe à l'école Du Breuil pour la scolarisation des élèves devant être en maternelle, la fréquentation régulière, les mercredis après-midi et lors des vacances scolaires, des centres de loisirs qui se tiennent dans les deux arrondissements et qui viennent sur chaque aire d'accueil. Cette dynamique positive est à consolider, afin que tous les enfants en âge d'être scolarisés le soient. C'est important et nous y tenons beaucoup.

Parallèlement à ce travail et au regard d'un projet social retravaillé avec toutes les parties prenantes, sachez que la C.A.F. a renouvelé, le 8 mars dernier et pour 4 ans, les agréments du centre social itinérant, qui passe de l'une à l'autre des aires d'accueil des gens du voyage. Il s'agit d'un résultat très satisfaisant, qui augure de beaux projets menés par notre opérateur, l'"ADEPT", que je salue aussi. L'"ADEPT" aura à cœur de développer des actions tournées vers la parentalité, l'inclusion sociale des ménages, l'ouverture des aires d'accueil vers l'extérieur, l'accès aux dispositifs et aux services administratifs de droit commun.

Plus concrètement, le présent projet de délibération a donc pour objectif d'autoriser, pour 2023, un groupement de commandes avec la Préfecture de Région, afin que nous puissions mandater un prestataire pour la réalisation d'une étude préalable au renouvellement du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Nos deux administrations sont déjà à pied d'œuvre pour rédiger le cahier des charges de cette future étude. Je peux dès à présent vous dire que le travail qui sera engagé considérera et intégrera la parole des résidentes et des résidents des aires d'accueil. C'est important pour nous, on y tient beaucoup. J'ai en effet demandé que leur participation soit concrète et que leurs propositions soient intégrées au travail mené. Cette co-construction est essentielle pour continuer à échanger en confiance avec les personnes habitant ces aires, dont la parole a trop rarement été écoutée et considérée. C'est, à mon sens, préalable pour tout renouvellement du Schéma parisien.

Puis, je voudrais terminer encore une fois pour vous remercier, parce que ce n'est pas un sujet que l'on aborde souvent ici. Pourtant, il est très précieux. Il est légal, mais il relève aussi de nos responsabilités d'élus locaux. Nous y travaillons tous activement.

Merci beaucoup.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 70.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 70).

Le calme et la concorde sont à nouveau de rigueur dans cet hémicycle.

2023 DSP 52 - Subventions (307.000 euros) à sept associations dans le cadre de la mise en œuvre de projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSP 52, qui porte sur une subvention d'un montant de 307.000 euros à 7 associations, dans le cadre de la mise en œuvre de projets qui favorisent l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques.

La parole est de nouveau à Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Là aussi, c'est un projet de délibération qui revient régulièrement dans notre Assemblée. Néanmoins, il est important à chaque fois de redire tout le travail que font ces associations. On parle de 7 associations, qui agissent dans l'accompagnement des publics en difficulté, des publics en situation de grande exclusion, qui sont aussi parfois avec ce que l'on appelle des conduites à risques ou en situation d'addiction. Toutes ces associations, "Addictions France", "Aux captifs, la Libération", "Gaïa", "Aurore", "ACERMA", "Groupe SOS Solidarités", "Oppelia", dans ce programme spécifique font vraiment un travail - on le redit à chaque fois, mais c'est important de le souligner - de dentelle. Elles accompagnent des publics en rupture à plusieurs niveaux : en rupture sociale, parce qu'en grande exclusion ou en situation de rue, mais aussi parfois en rupture de lien social de par leurs addictions.

Je voulais donc apporter à nouveau le soutien de notre hémicycle à ces 7 associations, loin des caricatures, loin des stigmatisations. En effet, quand on stigmatise le travail de ces associations, quand on les caricature, quand on raconte de fausses vérités ou qu'on laisse entendre qu'il y aurait quelque complaisance que ce soit, derrière, ce sont les personnes qu'elles aident que l'on stigmatise. Ce sont des femmes et des hommes, qui ont besoin d'accompagnement, que l'on stigmatise. Nous ne pouvons pas l'accepter.

Enfin, je profite aussi de ce projet de délibération pour apporter le soutien du groupe Communiste à notre collègue Léa FILOCHE, qui avait été victime, il y a quelques mois, d'insultes de la part d'un conseiller de Paris. Je pense qu'il se reconnaîtra. Je ne veux même pas dire son nom pour éviter de lui faire une publicité. Ce monsieur, élu, représentant des Parisiennes et des Parisiens, élu de la République, utilise l'addiction, utilise la toxicomanie comme une insulte qu'il retourne contre l'une de ses collègues, adjointe au maire, élue dans le même hémicycle que lui. C'est vraiment très bas. C'est bas pour Mme Léa FILOCHE. C'est bas pour notre hémicycle et tout le Conseil de Paris, car quand il insulte Léa, il insulte tous les élus de notre Assemblée. Puis, c'est bas pour toutes les personnes qui sont en situation d'addiction. Je lui souhaite, bien sûr, comme je nous souhaite à tous, qu'il ne connaisse jamais cela, qu'il n'ait jamais de proches qui se retrouvent dans cette situation.

Enfin, je dirai un mot, puisque ce projet de délibération s'attache aussi aux personnes qui perçoivent parfois le R.S.A. Nous avons juste après un vœu qui parle de cette question. Nous voterons, bien sûr, le vœu présenté pour dénoncer la réforme absolument scandaleuse du R.S.A. On va le dire, c'est du travail gratuit. C'est-à-dire que, aujourd'hui, pour percevoir le R.S.A., il va falloir travailler. Cela s'appelle le salaire, quand même. Quand on exerce une activité en échange d'argent, c'est un emploi, c'est un salaire. Nous voterons donc le vœu qui sera présenté un peu plus loin.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour le groupe Changer Paris, la parole est à Marie TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Madame la Maire, mes chers collègues, avant de parler du projet de délibération, je voudrais répondre à Mme NAGET, qui a attaqué un de mes collègues et je pense que c'était un trait d'humour que vous n'avez pas compris. Moi, je l'ai compris comme un trait d'humour.

Bon, mais enfin… Je l'ai vraiment compris comme un trait d'humour. C'est vraiment un trait d'humour. Je l'ai compris comme un trait d'humour.

Mais je voudrais parler du projet de délibération, parce que, si vous voulez, ce n'est pas mon problème.

Madame la Maire… Madame la Maire, mes chers collègues.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, chère collègue…

Chers collègues, je vous propose que nous reprenions.

Madame TOUBIANA, s'il vous plaît… S'il vous plaît.

Nous allons reprendre, chers amis, chers collègues.

Madame TOUBIANA, vous avez la parole.

Mme Marie TOUBIANA. - Je voulais simplement répondre, mais si vous voulez, ma réponse, sur un projet de délibération et pas sur ce que m'a dit Mme NAGET.

Je vais donc répondre au projet de délibération.

Madame la Maire, mes chers collègues, face à l'abandon de l'Etat et du Département, il n'y a plus que l'action de citoyens engagés, sur laquelle les quartiers concernés par le trafic et la consommation de drogue peuvent aujourd'hui compter. C'est le cas notamment des associations citées dans ce projet de délibération, dont nous connaissons l'action et que nous avons à cœur de soutenir, tant en Conseil de Paris que sur le terrain.

Je tiens particulièrement à saluer le travail de l'association "Aux captifs, la Libération", en soutien aux personnes sans domicile fixe alcooliques, tout comme le comité parisien de l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie. Ce sont ces associations qui s'occupent de ceux dont les parcours de vie et les fragilités ont conduit à l'abandon.

Notre ligne politique est claire, nous refusons toute fatalité, les personnes à la rue doivent pouvoir retrouver un logement et les personnes consommées par leur addiction doivent pouvoir en sortir. Notre responsabilité collective, c'est de leur proposer ce chemin vers le sevrage. Cela implique une prise en charge sociale, mais pas seulement. Elle doit être générale, à la hauteur de la complexité des situations rencontrées dans le Nord-Est parisien.

Nous demandons depuis le début de cette mandature la création d'une structure qui allie la prise en charge sociale à la prise en charge médicale et psychiatrique.

Vous vous obstinez à soutenir pour seul nouveau projet les salles de "shoot", qui ne sortent personne de la drogue. Nous ne pouvons nous résoudre à soutenir un tel désengagement, une telle fatalité. C'est la raison pour laquelle notre groupe ne peut voter la subvention à "Gaïa", gestionnaire de la salle de consommation du 10e arrondissement, non pas que nous ne soutenions pas les associations engagées, mais parce que nous désapprouvons votre politique, Madame la Maire, de lutte contre la toxicomanie. Nous demandons donc à ce titre un vote disjoint sur l'article 5.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, chère collègue.

La parole est à Léa FILOCHE, pour cinq minutes.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci. Merci beaucoup pour votre intervention, Camille NAGET, qui me permet d'évoquer l'engagement fort de la Ville de Paris en matière d'accompagnement et d'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques. Merci aussi pour votre soutien ; on n'ira pas plus loin, mais merci beaucoup.

Parmi les politiques de solidarité que nous menons, l'aide aux personnes en situation de fragilité est un axe que nous portons avec beaucoup de volonté, parfois contre beaucoup d'autres, à travers le Plan parisien pour l'insertion et l'emploi mais aussi à travers le Pacte parisien de lutte contre l'exclusion. En ce sens, ce projet de délibération nous permet de renouveler notre soutien à 7 associations pour un total de 370.000 euros. Notre volonté est en effet de soutenir les acteurs œuvrant contre la marginalisation des usagères et des usagers de drogues, en œuvrant pour prévenir les conduites à risques et en facilitant l'accès à l'insertion, à la citoyenneté, à la réinsertion dans la ville et dans la vie. Ce public ne doit pas être laissé pour compte et vous conviendrez, mes chers collègues, qu'il faut quand même les accompagner et que cela demande des moyens. Et même parfois beaucoup.

C'est pourquoi nous vous proposons d'apporter notre soutien aux actions de ces associations qui visent, à terme, l'accès au logement social et à une insertion socioprofessionnelle pérenne. Je vais les citer.

Nous avons "A.C.E.R.M.A.", qui propose des parcours d'insertion et de socialisation à des personnes souffrant d'addictions. Ces parcours sont des accompagnements personnalisés qui vont de la formation à l'emploi. Ce projet permet aux personnes de réunir les conditions nécessaires pour s'engager dans un processus de réinsertion durable. Dans une démarche similaire, l'établissement "Siloë", géré par l'association "Aurore", accompagne les personnes en grande précarité, consommatrices de drogues, parfois polyaddictes, dans l'accès à un hébergement.

L'accompagnement réalisé par ces deux structures pour les personnes en situation d'addiction se poursuit dans l'accès au recours aux soins, dans les démarches d'ouverture de droits ou de rétablissement de leurs propres droits. Par ailleurs, l'exclusion est souvent corrélée à des risques accrus de conduites addictives dangereuses pour la santé. C'est pourquoi nous tenons également à soutenir les acteurs luttant contre l'exclusion des publics vulnérables. C'est là que l'A.N.P.A., communément appelée "Addictions France", et "Aux Captifs, la Libération" organisent des actions de sensibilisation pour des professionnels non spécialisés, autour de la réduction des risques liés à l'usage de l'alcool, notamment en centres d'hébergement et de réinsertion sociale et en structures d'insertion - j'en profite pour les saluer.

Le "Labofabrik", de l'association "Gaïa", et c'est l'objet du projet de délibération, Madame TOUBIANA, que je vous invite à lire, organise des ateliers et un espace de parole à destination des personnes vivant à la rue, afin de recréer du lien social. Ces activités incluent l'entourage familial et amical de ces personnes pour rompre l'isolement et favorisent la reprise de la confiance en soi. C'est cela, l'objet de la subvention qui est votée aujourd'hui.

"Aurore" anime le projet interdépartemental d'encadrement de travailleurs-pairs experts usagers de drogues du Nord-Est parisien. Le projet a pour but de permettre à des usagères et des usagers dont la situation est déjà

stabilisée d'exercer en tant que travailleurs-pairs au sein des maraudes et de structures de réduction des risques, et ainsi de développer des compétences valorisables ensuite sur le marché du travail en tant que professionnels de l'action sociale.

Enfin, dans une vision solidaire plus large d'aide aux personnes en difficulté, il vous est proposé de soutenir les associations "Aurore", le "Groupe S.O.S. Solidarités" et "Oppelia" pour une action qui est extrêmement bénéfique au quotidien, et je pense que les maires d'arrondissement concernés ne viendront pas me dédire sur la question, puisque c'est une action de maraude auprès de grands précaires polyconsommateurs de produits stupéfiants présents dans l'espace public. Ces maraudes ont lieu 7 jours sur 7 et permettent une démarche "d'aller vers" en établissant des contacts pour travailler sur la réduction des risques. Nous sommes à disposition pour organiser éventuellement vos déplacements dans ces maraudes. Je vous assure que c'est incroyable, ce qu'il s'y passe. Les personnes consommatrices sont orientées, accompagnées, avec des choses en dentelle, avec de la "bobologie". Ce sont des maraudes qui sont très précieuses et qui permettent quand même au quotidien de soulager un peu l'espace public et son mésusage parfois, il faut le reconnaître, mais surtout de soulager les personnes elles-mêmes dans leur reprise de dignité. Elles permettent de faire de la médiation sociale en rencontrant les riverains et les commerçants, et vous ne pouvez pas, je pense, être contre.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter l'entièreté des subventions de ce projet de délibération, qui sont très précieuses au quotidien pour chacune et chacun.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Nous avons donc un vote disjoint sur l'article 5, vote demandé par le groupe Changer Paris.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'article 5 du projet de délibération DSP 52.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 5 est adopté.

Et je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 52 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSP 52).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au projet de réforme du R.S.A. imposant des heures d'activités obligatoires aux allocataires.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 183 relatif au projet de réforme du R.S.A. imposant des heures d'activités obligatoires aux d'allocataires, et la parole est à M. Eric PLIEZ pour deux minutes, Monsieur le Maire.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Oui, le Président de la République et le Ministre de l'Emploi ont annoncé un projet de réforme du R.S.A. dans le cadre d'un projet de loi France Travail. Le détail de ce projet se précise, le Gouvernement a beaucoup communiqué au départ sur sa volonté de renforcer les obligations, notamment en conditionnant l'attribution du R.S.A. à la réalisation d'heures de travail. Désormais, cela s'est élargi devant le tollé, on parle maintenant aussi de formation obligatoire de 20 heures par semaine sous peine de suspension de l'allocation.

Alors, disons-le, ce projet remet en cause la fonction et la philosophie même du R.S.A. Celui-ci a pour but d'assurer à toutes et à tous un socle minimal de ressources insaisissables, incompressibles avec un accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle - c'était le I du R.M.I., c'est le A de "activité".

Sa mise en œuvre, contestée par l'immense majorité des associations de solidarité et de lutte contre la pauvreté, pourrait ainsi priver de ressources des centaines de milliers de ménages, plongés dans l'extrême pauvreté. En outre, cette réforme interviendrait après le durcissement des conditions d'accès à l'allocation-chômage et une diminution du montant des allocations versées, qui précarise déjà des milliers de demandeurs d'emploi. Ainsi, après avoir précarisé les chômeurs et les salariés en fin de carrière, le Gouvernement entend s'attaquer aux plus fragiles en stigmatisant une nouvelle fois les bénéficiaires des minima sociaux, accusés de se maintenir volontairement dans les dispositifs d'assistance.

En outre, l'introduction de nouvelles sanctions va mécaniquement accroître le non-recours au R.S.A., qui touche déjà un tiers des ménages éligibles, alors que l'accès aux droits sociaux, dans un contexte de forte inflation et de crise du pouvoir d'achat, devrait être une grande cause nationale.

Dans le 20e arrondissement et sur le modèle de ce qui a été fait…

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire...

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - … dans le 20e, nous voulons créer des territoires d'accès aux droits sociaux pour faire reculer le non-recours aux aides dans les quartiers populaires, et on va le faire avec la C.A.F.

Je demande donc par ce vœu de s'opposer au principe de la mise en place d'heures d'activité et que la Ville de Paris s'engage à ne pas appliquer ces obligations sanctions si elles devaient être généralisées par la loi.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci. Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Léa FILOCHE, pour deux minutes.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci. Merci, chers collègues, cher maire du 20e.

Cher Eric, comme vous l'avez dit, la réforme du R.S.A. prévue par le Gouvernement se fonde sur l'idée fausse et honteuse que les allocataires seraient fainéants et qu'ils abuseraient de la solidarité nationale. C'est sur la base de ce mensonge que le Gouvernement envisage donc de conditionner le R.S.A. à 15 ou 20 heures d'activité obligatoires. Effectivement, il nous reste à savoir de quelle manière exactement cela se passera.

Le postulat de départ de cette réforme est honteux, car il stigmatise et culpabilise une nouvelle fois les personnes les plus en difficulté, qui survivent avec une allocation, je le rappelle, de 550 euros par mois en moyenne pour une personne seule. Honteux, parce que ces heures d'activité obligatoires sont, en fait, du travail forcé qui serait, vous en conviendrez, contraire aux principes de solidarité, de dignité, de liberté que porte notre pays. Honteux, car ces heures de travail vont créer une concurrence déloyale dans les secteurs d'activité où les salaires sont déjà bas. Honteux, parce qu'avec un taux de chômage descendu à 6,9 %, cette réforme va s'attaquer au noyau dur des personnes les plus précaires, les plus fragiles, celles qui malheureusement ont presque renoncé à se battre parce que trop "cassées", trop âgées, trop malades, trop éloignées, trop isolées, pas assez formées, pas assez diplômées, et c'est précisément ces personnes que nous voulons et que nous devons davantage protéger.

C'est donc un avis favorable au nom de l'Exécutif que je donne à votre vœu, sous réserve de quelques amendements. Désormais, le débat démocratique et parlementaire visant à la réorganisation du service public de l'emploi va commencer. Je vous invite à être très attentifs à ces échanges et aux décrets d'application qui suivront. Nous saurons faire entendre la voix de la Ville de Paris dans ces débats, parce qu'effectivement, nous avons d'autres projets pour la solidarité, qui sont ceux de faire valoir ces droits, ceux de la justice sociale, de la lutte contre les inégalités.

Et avec ce vœu, nous réaffirmons l'ambition de la Ville de Paris de continuer d'être une ville solidaire qui soutiendra avec force et engagement les personnes les plus précaires, une ville qui accompagnera dans le respect et dans la confiance les 61.000 allocataires du R.S.A.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Nous avons une explication de vote du groupe "Les Ecologistes".

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Madame la Maire, chers collègues, évidemment, le pauvre n'est pas un fainéant, et c'est quand même un fainéant ou un irresponsable, ce qui sous-tend l'idée de ce R.S.A. conditionné à des horaires d'activité.

S'il s'agit de mieux accompagner les personnes au R.S.A., évidemment oui, trois fois oui, et s'il faut mieux les accompagner vers l'emploi, les aider dans les premières heures, pour avoir des premières heures d'activité, comme les dispositifs "premières heures" peuvent exister pour des publics qui, d'ailleurs, parfois, sont au R.S.A., bien sûr. Mais cela n'a rien à voir avec ce projet, qui est bien un projet qui vise à dire qu'il faut faire travailler les personnes qui ne travailleraient pas d'elles-mêmes, et nous sommes très heureux d'appuyer le vœu, qui est d'ailleurs un vœu de l'Exécutif dans le 20e arrondissement.

Merci à vous.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, cher Nour DURAND-RAUCHER.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 183 du groupe Paris en commun ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est donc adopté. (2023, V. 103).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux conséquences de la réforme des retraites pour les travailleurs étrangers.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 184 relatif aux conséquences de la réforme des retraites pour les travailleurs étrangers.

La parole est à Sylvain RAIFAUD, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

On a beaucoup parlé de la réforme des retraites, elle a été beaucoup critiquée, évidemment c'est une réforme injustifiée, injuste notamment pour les personnes les plus précaires, et ce vœu a pour objet d'attirer notre attention et de susciter une réaction de la Ville par rapport à une disposition particulièrement injuste qui a été ajoutée en commission par des sénateurs et qui concerne les personnes étrangères. En effet, cet amendement adopté par le Sénat le 11 mars 2023 rend obligatoire la présence sur le territoire français 9 mois par an pour avoir droit à l'allocation de solidarité personne âgée, l'A.S.P.A.

Ces minimums vieillesse dont il est question concernent des personnes qui ont de très faibles revenus, sur qui on fait peser une suspicion de fraude sociale, alors que ce sont des personnes qui ont travaillé toute leur vie en France, qui méritent de bénéficier de ce minimum vieillesse et, finalement, à qui on reproche d'être étrangères et de ne pas être suffisamment en France. C'est donc une mesure particulièrement injuste qui va toucher les personnes étrangères retraitées et précaires, puisque c'est bien de cela dont il est question avec l'A.S.P.A. Je rappelle que la pension des personnes retraitées étrangères est en moyenne inférieure en France de 50 % au montant moyen de la pension des personnes retraitées françaises.

On n'est pas les premiers à dénoncer cela, puisqu'il y a eu une tribune du 8 mai 2023, "Haro sur les étrangers", signée notamment par l'A.T.F., l'Espace Farabi, l'A.C.O.R.T., la Fédération des Tunisiens citoyens des deux rives et la Ligue des droits de l'homme.

Notre vœu demande le soutien à la proposition de loi, qui a été retirée très récemment, d'abrogation de la réforme des retraites, le soutien officiel de la Ville de Paris aux signataires de la tribune du 8 mai 2023, et demande à l'Etat le retrait de cette obligation de résidence 9 mois par an sur le territoire français.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Audrey PULVAR au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. Merci beaucoup, Sylvain RAIFAUD.

La parole est naturellement à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Je tiens d'abord à réaffirmer pleinement le soutien de l'Exécutif parisien et de la Maire de Paris au mouvement social qui traverse le pays. Depuis le début de l'année, cette réforme ni juste ni nécessaire vient aggraver les inégalités rencontrées au cours de la vie. Nous en avons parlé régulièrement ici, dans la rue et dans les médias, les femmes, les précaires et les personnes les moins formées seront les personnes les plus impactées par cette réforme.

Aujourd'hui, votre vœu nous permet d'évoquer une loi promulguée, qui n'a d'ailleurs pas pu être soumise au vote de l'Assemblée, et nous donne l'opportunité de discuter d'un sujet trop peu abordé dans le cadre de ces débats, celui des retraités étrangers de plus de 65 ans ayant travaillé en France mais n'ayant que peu de droits ouverts. Il nous permet de pointer une nouvelle fois une politique menée sciemment par le Gouvernement, qui restreint l'accès aux minima sociaux et s'attaque aux plus fragiles d'entre nous - on vient d'en parler sur le R.S.A.

En effet, discrètement et sans débat, un amendement est venu aggraver les conséquences de cette réforme pour les travailleurs étrangers, qui vont se retrouver obligés de justifier d'une présence minimum en France de 9 mois pour percevoir l'A.S.P.A., qui est l'allocation de solidarité aux personnes âgées. Mais de qui parle-t-on ? Qui sont précisément ces hommes et ces femmes qui sont visés par cet amendement ? Il s'agit de celles et ceux qui se sont levés tôt, probablement pour ramasser des poubelles, pour laver les vitres des magasins, pour livrer des Uber, pour construire nos routes et nos immeubles. Il s'agit de celles et ceux qui ont mal au dos, qui ont mal aux mains, car leur labeur pour notre confort les a "cassés".

Cet amendement, une nouvelle fois, véhicule l'image de retraités étrangers qui viendraient profiter de la solidarité nationale, alors que l'A.S.P.A. est un minimum social qui permet à tout retraité de toucher au maximum, je le rappelle, 961 euros par mois, le seuil de pauvreté étant, comme vous le savez toutes et tous, de 1.102 euros. En intégrant cet amendement, l'Etat attaque le droit légitime à une retraite digne pour ces personnes âgées et étrangères, qui se trouvent assignées à résidence alors qu'elles ont durement et honnêtement travaillé en France.

Comme vous, nous souhaitons que l'Etat revoie ses priorités, qu'il lutte avec cette même détermination contre la fraude et l'optimisation fiscale des grandes entreprises. Cela nous rapporterait bien plus et soulagerait très clairement les collectivités.

Pour ces raisons, mes chers collègues, l'Exécutif parisien est résolument opposé à cette réforme - nous le disons à nouveau - et émet un avis favorable à l'adoption de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa FILOCHE.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 184 du groupe "Les Ecologistes" avec un avis très favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ? Vous êtes contre, à droite ? D'accord.

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 104).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la transparence et au fonctionnement des PIMMs parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous informe que le vœu n° 185 a été retiré de l'ordre du jour.

2023 DSOL 60 - Mise en œuvre de la 15e Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. - Participations au titre de l'enveloppe "Autres actions de prévention".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 60 : mise en œuvre de la 15e Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Participations au titre de l'enveloppe "Autres actions de prévention".

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il s'agit en effet des financements attribués dans le cadre de la 15e Conférence des financeurs, qui financent à peu près, sur cette enveloppe-là, près de 150 projets de soutien à la solidarité et pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes vieillissantes.

Il se trouve que cette année, en 2023, le financement attribué par la Caisse nationale de solidarité et d'autonomie est en légère baisse. Bien sûr, nous ne pouvons que regretter cette légère baisse, qui serait peut-être due a priori à une baisse de la population senior à Paris, mais je ne sais pas, et je ne doute pas, Madame la Maire, que vous nous expliquerez pourquoi l'Etat, à travers la Caisse nationale de solidarité et d'autonomie, a choisi de diminuer les financements. C'est d'autant plus regrettable que, nous le savons, quand on permet d'accompagner des projets, des projets de lien social, des projets divers et variés, de solidarité, de soutien dans tous les pans de la vie des personnes âgées et des personnes vieillissantes, ce sont toutes ces actions-là qui permettent de retarder le vieillissement et de retarder la perte d'autonomie. Par conséquent, si on "retire" des projets, si on supporte moins de projets, eh bien on participe à l'augmentation de la perte d'autonomie.

Mais on vient d'en parler, on le sait, l'Etat et ce Gouvernement ne font que peu de cas des seniors, puisque cela ne les dérange pas de reculer l'âge de départ à la retraite, ce qui, on le sait, est aussi un facteur qui aggrave les risques qui pèsent sur la santé et, "in fine", au bout de quelques années, qui font vivre une retraite en mauvaise santé, donc une retraite moins autonome.

Enfin, parmi ces près de 150 projets qui sont soutenus par la Conférence des financeurs, je voudrais juste faire un petit clin d'œil à une association du 19e arrondissement, la Fondation Maison des Champs et le Carrefour des Solidarités, et à toute l'équipe de Delphine BONAL, car ils font vraiment un gros travail dans l'arrondissement, ils sont toujours très engagés. Et je sais que beaucoup d'associations qui sont soutenues dans ce projet de délibération sont à cette image, c'est-à-dire des associations qui travaillent en transversalité, qui travaillent pour accompagner les personnes âgées et les personnes vieillissantes dans un cadre favorable.

Il y a aussi un soutien qui est fait à la Maison des Aînés et des Aidants, qui est située dans le 6e arrondissement…

Je pense, en fait, que la question du vieillissement de la population et des seniors à Paris, cela n'intéresse pas tous nos collègues. Mais bon, ce n'est pas grave. Après, ils viendront encore nous faire des leçons, comme quoi on ne fait pas assez bien fait. Mais déjà, il faudrait peut-être s'intéresser un petit peu au sujet.

C'est d'autant plus regrettable que la Maison des Aînés et des Aidants, nous l'avons visitée avec M. LECOQ, M. le Maire du 6e arrondissement, dans le cadre de la M.I.E. Santé. Et là aussi, c'est un travail très important. Il y avait eu une niche portée par le groupe PEC il y a quelques mois sur ce sujet - Lamia EL AARAJE en a parlé tout à l'heure et Véronique LEVIEUX y reviendra -, car le soutien aux aidants est absolument indispensable. En effet, prendre soin d'un proche vieillissant, d'un proche malade ou d'un proche en situation de handicap, c'est fatigant, c'est usant physiquement et moralement, et on sait que ce sont aussi des situations qui parfois peuvent, quand on n'a pas de répit, entraîner des violences.

Tous ces lieux sont donc salutaires, leur action est vraiment indispensable à plusieurs niveaux. Déjà, cela permet de reconnaître quelqu'un, car beaucoup de personnes sont aidantes et elles ne le savent même pas, donc cela leur permet de se reconnaître, cela leur permet d'avoir un accompagnement et, parfois même, cela leur permet d'avoir des répits.

Voilà, encore merci à toutes ces associations, toutes celles qui œuvrent et qui sont soutenues par la Conférence des financeurs.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

La parole est à Hamidou SAMAKÉ.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cette année, cela vient d'être dit par ma collègue Camille NAGET, l'Etat réduit fortement sa participation au titre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie aux personnes âgées. C'est un énième exemple du désengagement de l'Etat, de ses rôles pourtant éminemment stratégiques et une méconnaissance profonde de l'importance du social et de l'accompagnement, du "care" dans la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens.

Je ne reviendrai donc pas sur cet enjeu pourtant essentiel, et je voudrais donner un exemple concret de ce travail que nous finançons : celui réalisé par "Centr'aider", structure dédiée aux aidantes et aux aidants, qui nous a été présentée en détail à l'occasion de la séance de la 4e Commission. Vous le savez et vous avez pu, par ailleurs, le constater, si vous vous êtes arrêtés sur le parvis de l'Hôtel de Ville hier ou avant-hier, le rôle des personnes qui aident leurs proches dont l'autonomie est compromise est essentiel, et dans le même temps, ces personnes elles-mêmes ne savent pas qu'elles ont des droits, un statut qu'elles peuvent faire valoir.

C'est vrai lorsque c'est le handicap qui remet en cause l'autonomie des personnes, et la caravane des Aidants que nous avons pu rencontrer les 6 et 7 juin était, par exemple, présente dans le cadre du Mois du handicap. Excellente programmation organisée cette année sous la houlette de Lamia EL AARAJE. Mais c'est vrai aussi lorsque ce sont les maladies liées à l'âge, leurs effets sur les corps et les esprits, qui causent cette perte partielle ou totale d'autonomie. Centr'aider vient tenter de pallier la méconnaissance assez généralisée de la population et des aidants eux-mêmes envers ce statut et envers le dispositif qu'ils peuvent solliciter pour trouver de l'information, des personnes pour les aider eux-mêmes ou, tout simplement, pour trouver un peu de répit.

Repérer, informer, faciliter le lien avec les professionnels, voilà donc les missions centrales de "Centr'aider", s'agissant d'un statut méconnu.

Tout à l'heure, j'y faisais allusion, 6 aidants sur 10 ignorent qu'ils le sont. Beaucoup d'entre eux peuvent être jeunes, voire mineurs, notamment quand ils accompagnent leurs frères et sœurs. D'autres, en revanche, sont eux-mêmes âgés, notamment quand ils aident un conjoint. Et leurs besoins peuvent être différents. Centr'aider propose ainsi un outil d'autoévaluation en 22 questions qui permet de mieux identifier la charge émotionnelle, physique et financière de cette aidance et d'aiguiller au mieux vers les aides existantes.

A cet outil, dit questionnaire de Zarit, s'ajoute un autre outil plutôt destiné à co-construire avec le professionnel un accompagnement, à savoir l'outil Rosa. Outre ces outils, "Centr'aider" propose des supports d'information et de sensibilisation, dont "Atout Aidant", excellent passeport de l'aidant parisien, qui n'est pas un annuaire mais permet de connaître de manière complète et lisible l'ensemble des droits et dispositifs existants. En lien avec la Maison des Aînés et des Aidants et avec les partenaires de "Centr'aider", il est possible de trouver des groupes de parole, formations et autres solutions de répit pour rompre leur isolement.

Et je voudrais à ce sujet faire un retour réflexif sur les termes que nous utilisons bien souvent dans ces situations, des termes comme "évaluation de la charge ou du fardeau", "solution de répit pour les aidants". Le lien qui caractérise l'aidance est le plus souvent affectif, conjugal ou familial, et les personnes aidées sont porteuses de droits et de dignité, sont précieuses à notre société comme aux personnes qui les aident. Mais la situation d'aidance, de dépendance vient affecter et user cette relation, au point que ces termes très négatifs viennent spontanément.

Aider et soutenir aidants et aidés, c'est aussi faire en sorte de lutter contre cette usure, contre le "burn-out" et permettre aux personnes de retrouver un lien de qualité avec leurs proches.

Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Hamidou SAMAKÉ.

Je donne la parole à Véronique LEVIEUX pour répondre aux intervenantes et intervenants.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

En 2023, la Conférence des financeurs a été dotée de 3.804.153 euros sur le volet action de prévention, soit effectivement, comme l'a souligné Camille NAGET, 57.000 euros de moins qu'en 2022. Cela est, semble-t-il, lié à une appréciation d'un vieillissement moins important ou moins rapide de la population parisienne que celle dans les autres départements franciliens. Effectivement, nous pouvons néanmoins le déplorer et je ne crois pas que les caisses de la C.N.S.A. soient à ce point en manque d'argent pour enclencher ce type de réduction, alors que tout le travail d'accompagnement de nos actions de prévention est essentiel, vous l'avez rappelé.

Parallèlement, d'ailleurs, la Conférence, cette année, a réceptionné une hausse des dossiers de candidature de 23 %, soit 347 projets reçus. Nous vous proposons donc aujourd'hui d'attribuer un financement global de 3.648.653 euros, correspondant à 190 projets. Le reste de l'enveloppe sera présenté, comme habituellement chaque année, en octobre avec une seconde vague de financement.

La C.D.F., je vous le rappelle, est une compétence qui est attribuée à tous les départements nationaux et elle a donc la responsabilité de gérer cette dotation de la C.N.S.A. Mais j'ai souhaité renforcer le lien avec l'ensemble de nos territoires, à savoir les mairies d'arrondissement, et je me permets de saluer et de remercier l'ensemble des équipes des E.P.S., en lien avec la Direction des solidarités, qui travaillent à renforcer les maillages auprès des acteurs institutionnels, des M.2.A. par exemple, mais aussi de l'ensemble des acteurs associatifs qui travaillent à l'échelle parisienne ou à l'échelle de vos arrondissements et de vos quartiers, et qui permettent, sur ce maillage, de proposer des actions en écho aux 7 axes présentés chaque année dans la Conférence des financeurs. Ce travail paie et c'est la raison pour laquelle nous avons de plus en plus de dossiers présentés.

Je rappelle que j'ai souhaité que ces dossiers soient envoyés aux élus d'arrondissement pour qu'on puisse avoir un retour. Je rappelle aussi que j'ai souhaité renforcer notre politique d'évaluation. Un certain nombre de déplacements sont faits en concertation afin qu'on aille au plus près de la proposition de ces projets pour en apprécier la qualité. Voilà, toutes les mairies d'arrondissement sont susceptibles d'avoir ces visites et elles sont assez appréciées.

Nous avons, pour ne pas revenir sur l'ensemble des actions qui sont très nombreuses dans le cadre de la C.D.F., souhaité souligner certains aspects qui sont vraiment dans l'actualité de nos points d'attention. Je pense notamment à l'adaptation des logements, l'adaptation des logements des bailleurs sociaux, mais également dans le parc privé. C'est donc un axe important, pour les bailleurs sociaux en tous les cas, car un grand nombre d'entre eux, les trois principaux au niveau parisien, ont commencé à se mettre en œuvre, mais il faut les accompagner. Ainsi, il y a des projets qui rentrent dans le cadre de la C.D.F., mais il y a aussi des structures qui proposent d'autres projets à destination des Parisiennes et Parisiens âgés qui veulent rester à domicile. C'est un enjeu majeur de les accompagner, de leur permettre d'être en lien avec des professionnels pour faire des évaluations, des propositions d'aménagement et organiser ce bien-vieillir à la maison. C'est un axe important et nous avons une dizaine de projets qui sont présentés dans le cadre de ce projet de délibération.

Je remercie donc l'ensemble des services de la DSOL pour ce travail extrêmement important d'instruction ; cela a été présenté auprès des élus d'arrondissement il n'y a pas très longtemps. J'ai souhaité aussi que soit envoyé à ces élus, aux membres de la 4e Commission le rapport de l'activité de la C.D.F. 2022, qui est un nouveau document, pour que chacun puisse apprécier l'évolution du travail fait en la matière.

Cher Hamidou, vous avez souhaité souligner le travail particulier de "Centr'aider", je vous en remercie. J'avais effectivement souhaité que Marie BOUCHAUD, la directrice de la Maison des Aînés et des Aidants de Paris Centre, vienne présenter ce projet aux membres de la 4e Commission. Il a vocation à cartographier, à devenir un centre de ressources sur le sujet des aidants, de l'accompagnement des aidants, pas seulement sur le territoire de sa Maison des Aînés et des Aidants mais sur tout le territoire parisien. Cela a été rappelé, nous avons un enjeu de l'aide à l'identification des aidants, de l'aide à l'identification de l'ensemble des dispositifs qui existent sur le territoire parisien. Bien souvent, quand une personne se trouve à accompagner son proche, effectivement elle ne se rend pas compte qu'elle est dans cette situation, qu'elle prend son énergie, car il y a une charge mentale, une charge psychologique, et peut-être même que sa santé est en danger. Nous devons donc être au rendez-vous de cette problématique majeure, et en effet, Centr'aider était aussi présent sur le parvis de l'Hôtel de Ville hier pour le lancement du Mois du handicap.

Je ne serai pas plus longue. Je vous invite à prendre connaissance de l'ensemble du document. Je me tiens avec mes équipes à votre disposition pour les précisions sur l'ensemble des projets qui sont accompagnés pour continuer à accompagner au mieux nos aînés sur l'ensemble du territoire parisien grâce à la C.D.F.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Véronique LEVIEUX.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 60.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 60).

2023 DAC 146 - Convention d'occupation temporaire du domaine public pour le projet d'intervention artistique "Mur des droits humains" sur un mur situé 36, rue du Sahel (12e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 146 : convention d'occupation temporaire du domaine public pour le projet d'intervention artistique "Mur des droits humains" sur un mur situé 36, rue du Sahel, dans le 12e arrondissement.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Vous connaissez toutes et tous mon engagement avec Amnesty International. Or, c'est cette association qui se propose de reprendre le mur situé rue du Sahel pour l'animer en utilisant ses possibilités artistiques par des fresques, des initiatives autour des droits humains, pour sensibiliser chacune et chacun à ces enjeux. Je suis sûre qu'Amnesty saura mettre à profit ce petit bout du 12e pour faire ce travail nécessaire et sensibiliser aux droits humains, rien qu'aux droits humains mais à tous les droits humains. Je ne reviendrai donc pas longuement sur cette action que je soutiens bien évidemment, et je sais que Jean-Luc ROMERO-MICHEL saura à merveille vous en présenter les contours.

Si je prends la parole aujourd'hui sur ce projet de délibération, c'est surtout pour attirer votre attention sur la nécessité impérieuse, dans notre pays comme dans bien d'autres, d'expliquer encore et toujours ce que sont les droits humains et pourquoi ils sont cruciaux à promouvoir et à mettre en œuvre. C'est une réalité qui inquiète d'ailleurs beaucoup l'Agence européenne des droits fondamentaux, car nos opinions se font bien tièdes sur les droits humains, dont elles ne savent plus vraiment ce qu'elles leur doivent.

On entend par-ci, par-là, à droite comme à gauche, cette petite musique selon laquelle rien ne saurait limiter l'action de l'Etat souverain ou nous obliger à condamner un autre Etat souverain au nom de droits humains désuets, mal connus et mal perçus. N'est-on pas mieux chez nous avec les lois qui nous plaisent et qui excluent ceux qu'on ne veut pas accueillir, sans se préoccuper des autres Etats qui sont bien libres de faire ce qui leur chante ? Un nationalisme étroit, xénophobe qui prétend, sans rire, représenter les petits contre les grands voudrait nous faire abandonner l'ambition de poser des droits universels inaliénables et égaux.

Mais c'est bien le consensus sur leur nécessité et la volonté de créer des instances comme l'O.N.U. ou la Cour européenne des droits de l'homme, pour débattre et résoudre les divergences dans l'objectif de les réaliser, qui est le projet politique le plus enthousiasmant et structurant issu des conflits du XXe siècle, avec le projet européen qui ne se comprend pas sans lui.

On voit beaucoup ces derniers temps remonter cette idée que débattre de ce que recouvrent les droits humains, promouvoir leur implication, serait un positionnement politique comme un autre, intrinsèquement hors de propos dans l'action des associations que finance l'Etat ou que finance la Ville. Mais c'est précisément celles et ceux qui œuvrent à faire valoir les droits fondamentaux des personnes par l'accompagnement qui sont les mieux placés pour percevoir les manques de notre législation au regard de nos obligations. Et leur demander de ne pas plaider en ce sens serait du dernier ridicule et contraire à l'esprit même de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des traités internationaux.

Ces derniers temps, nous en avons déjà délibéré, nous avons pu entendre au niveau national des accusations scabreuses envers des associations aussi établies et reconnues que la Ligue des droits de l'homme. Je regrette d'entendre dans cet hémicycle parfois des injonctions bien étranges envers certaines associations que nous soutenons, injonctions à une forme de réserve hyperbolique et toujours s'agissant des droits humains. Eh oui, les droits humains ne sont ni à géométrie variable, ni une variable d'ajustement. Oui, il faut les défendre, même quand cela dérange.

Pour conclure, j'aimerais rappeler que cette année, nous allons commémorer le 50e anniversaire du coup d'Etat de Pinochet - c'était le 11 septembre 1973 - qui plongeait le Chili dans les ténèbres. Arrestations…

S'il vous plaît !

Arrestations, tortures, disparitions forcées, exils pour mettre fin au gouvernement d'unité populaire de Salvador Allende, pour éradiquer le communisme. Etudiante à Buenos Aires, j'ai vécu les semaines qui ont suivi avec effroi et ce sentiment d'abandon bien connu de celles et ceux qui ont perdu tout espoir de justice. Pourtant, quelques mois plus tard, en arrivant en France, j'ai découvert les avis de disparition de prisonniers politiques aux visages tuméfiés

sur les murs d'université, la dénonciation des actes de torture, la solidarité dans l'accueil des exilés. Sur les affiches, un nom devenu dans le monde entier synonyme d'espoir : Amnesty International.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

Je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Monsieur le Maire.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chère Geneviève, de me donner l'opportunité d'évoquer évidemment ce projet de délibération mais aussi ce rappel indispensable de l'importance du respect des droits humains.

Puisqu'on parle de droits humains, même si cela n'a pas grand-chose à voir avec ce projet de délibération, je voudrais, comme Camille l'a fait tout à l'heure, dire à notre collègue, à notre amie Léa à la fois notre solidarité et notre affection. Je crois qu'aucune différence politique ne peut justifier dans cet hémicycle l'infamie. Et au-delà de nos groupes, de nos différences, je crois qu'on doit chacun être respecté dans sa dignité, et ce n'était pas une plaisanterie - je vous renvoie à ce "tweet". Je pense qu'à un moment, il faut avoir un peu de décence et savoir désavouer ses proches quand ils commettent quelque chose qui est tout à fait irréparable.

Alors, je suis très heureux, pour revenir à ce projet de délibération, de le présenter, d'abord en étroite collaboration avec la maire du 12e arrondissement, chère Emmanuelle, qui a été, comme toujours, un soutien des premiers instants dans ce projet de Mur des droits humains au 36, rue du Sahel. Donc merci, Emmanuelle, merci à toi, à ton équipe. Je veux aussi, bien sûr, remercier Carine ROLLAND, car ce projet d'intervention artistique démontre comme souvent, et Carine le dit souvent, que la culture est un outil militant au service de la défense des droits humains, sans oublier ma collègue à la mémoire.

Quand j'étais adjoint à la culture, j'avais fait un mur dédié au "street art". Nous avions beaucoup travaillé, encore avec Emmanuelle, avec Fadila, avec Sandrine qui était là tout à l'heure, j'ai aussi une pensée pour Florence CHOPIN-GENET, et c'était un mur exceptionnel. Tous les 3 mois, des artistes venaient. Malheureusement, l'association qui le portait n'avait plus les moyens de continuer et n'avait plus eu la volonté, car elle avait d'autres projets. Cela nous a offert une autre opportunité qui a aussi un sens très important, qui était de le consacrer à la défense des droits humains, et donc Amnesty avait un projet, Amnesty International, et nous ne pouvions évidemment que nous rejoindre.

Grâce à ce mur, l'attachement de Paris au respect des droits publics prendra toute sa place au cœur de notre espace public. Géré, comme tu l'as rappelé, Geneviève, par Amnesty International, il sera dédié à une expression artistique et militante de soutien à des défenseurs des droits, sous les yeux de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens. Car ce mur, je peux vous le dire, pour ceux qui le connaissent, est hautement visible : il mesure 15 mètres de long sur 5 mètres de haut, il est localisé sur une voie extrêmement passante et il permettra d'organiser de nombreux événements de mobilisation, de sensibilisation. Je pense notamment aux écoles qui sont autour et qui s'étaient déjà approprié, à l'époque du "street art", ce mur.

Des œuvres éphémères y seront réalisées tous les six mois. La première fresque qui sera inaugurée en septembre sera réalisée par l'artiste Man(?) CLOCKS(?). Elle se fera l'écho des combats de six militantes et militants que nous soutenons, dont deux que nous connaissons bien, dont nous sommes très proches, puisque ce sont nos citoyens d'honneur. Je pense à Nasrin SOTOUDEH et à Denis MUKWEGE, mais aussi à la militante écologiste Greta THUNBERG. Bien sûr, la lanceuse d'alerte américaine Chelsea MANNING, Angela DAVIS et Malawa(?) WEZOULIOUS FASEZ(?), dont on ne présente plus les combats, seront aussi à l'honneur. Cela devrait être - je parle sous le contrôle d'Emmanuelle - le 21 septembre prochain.

Afin de célébrer les droits humains et de sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens mais aussi de favoriser l'expression d'artistes contemporains au sein de cet espace public, je vous propose de soutenir ce beau projet. Je vous le rappelle, c'est au 36, rue du Sahel et vous serez les bienvenus.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 146.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2023, DAC 146).

2023 DDCT 47 - Subventions (157.925 euros) à 28 associations au titre de la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 47. Ce sont des subventions à 28 associations au titre de la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme, et la parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les violences et les discriminations sont en hausse, on le voit, les chiffres sont alarmants. Le dernier rapport de la Défenseure des droits de 2022 fait état d'une augmentation de 22,2 % des signalements pour discrimination. Un sondage Ipsos commandé par le Conseil représentatif des associations noires en février 2023 affirme que 9 personnes noires sur 10 en France disent être victimes de discrimination raciale dans leur vie de tous les jours. 91 % précisément, c'est énorme !

12.500, c'est le nombre officiel d'infractions à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux en France en 2021, selon les chiffres les plus récents du Ministère de l'Intérieur, soit une augmentation de 13 % des crimes et délits et de 26 % des contraventions par rapport à 2019. Et les augmentations de ces violences et de ces chiffres, qui nous alertent et qui nous inquiètent, s'inscrivent aussi dans un racisme qui existe malheureusement, qui se développe jusqu'au plus haut niveau de nos institutions.

Je pense à cet incident à l'Assemblée nationale où un député du groupe France insoumise s'est vu entendre dire par un autre député "Retourne en Afrique !", des propos qui ont d'ailleurs été soi-disant démentis par l'auteur, par le député qui a tenu ces propos, mais qui sont absolument scandaleux. Il y a aussi, lorsque la Première Ministre, et ce n'est pas souvent que je prendrai la défense de ce que peut dire Mme BORNE, a dit que le parti du Rassemblement national était un parti héritier de Pétain et de la Collaboration, ce qui est factuel et historique, le fait qu'elle a été malheureusement dédite par le Président de la République. Nous regrettons aussi l'emploi par le Président de la République, là encore, du terme "décivilisation", qui est du vocabulaire emprunté à l'extrême droite. Je pense aussi à la stigmatisation de la L.D.H., la Ligue des droits de l'homme, qui a été créée à la fin du XIXe siècle pour combattre l'antisémitisme qui avait conduit à l'affaire Dreyfus, cet antisémitisme d'Etat qui entraînera notre pays et l'Europe dans l'une des pires pages de son histoire.

Et tous ces mots, toutes ces stigmatisations ont malheureusement des conséquences bien réelles, parce que l'extrême droite, aujourd'hui encore, tue. Elle tue quand elle s'attaque à la communauté kurde en plein cœur de Paris. Elle tue et elle blesse quand elle s'attaque à des réfugiés soudanais. Et là, il s'agissait de la même personne, qui 11 mois après avoir commis une attaque au sabre en plein Paris, a tué des membres de la communauté kurde et à nouveau endeuillé notre Capitale.

Je pense aussi au meurtre de Mireille Knoll, rescapée de la Shoah, assassinée en 2018 à son domicile par antisémitisme, ou encore à Sarah Halimi tuée un an plus tôt.

Je pense également au maire de Saint-Brévin, lui aussi victime de l'extrême droite, victime parce qu'il s'engageait pour la solidarité, parce qu'il s'engageait aux côtés des personnes migrantes et qu'il souhaitait construire un centre d'accueil dans sa commune. Bien sûr, nous lui adressons à nouveau tout notre soutien et je sais qu'un certain nombre de nos collègues de cet hémicycle lui ont apporté leur soutien lors de la manifestation.

Je pense à des attaques contre des centres LGBT en Touraine, à Arras, à Paris et dans bien d'autres villes.

Heureusement, pour lutter contre toutes ces violences, pour lutter contre toutes ces discriminations, il y a des associations qui continuent d'œuvrer, qui ne lâchent rien, qui sont toujours présentes, et pour ces raisons, la Ville de Paris pourra toujours compter aussi sur le soutien des élus Communistes pour lutter contre les discriminations, contre le racisme et contre l'antisémitisme. Nous voterons donc pour ce projet de délibération, pour les subventions qu'il octroie à ces associations.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Camille NAGET.

Je donne la parole à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, déjà, je ne vais pas redire tout ce qu'a si bien dit Camille NAGET sur l'extrême droite, le racisme qui tue, sur le fait qu'il y a urgence, sur le fait que, selon la Défenseure des droits, effectivement, les signalements pour discrimination augmentent fortement. Tout cela, c'est vrai.

Je vais surtout en profiter d'abord pour remercier les associations qui font ce formidable travail de terrain - il y en a 28 qui sont concernés dans ce projet de délibération. Je ne vais évidemment pas toutes les citer, je vais en rassurer au moins une, "SOS Racisme". Jusqu'à preuve du contraire, Marlène SCHIAPPA ne traîne pas dans les couloirs de l'Hôtel de Ville, donc cela devrait bien se passer pour leur subvention.

Pour le reste, je veux quand même insister sur le fait que ce qu'il s'agit aussi de voir ici, c'est comment on fait, en tant que Municipalité, pour mener une politique concrète contre les discriminations et contre les racismes. Parce que c'est bien de cela qu'il s'agit : dénoncer ce qu'on fait souvent, à la France insoumise, ce que font beaucoup de militantes et de militants de gauche. C'est très bien, c'est le point de départ. Agir concrètement, c'est ce qu'on doit faire pour déconstruire les discriminations concrètes.

Alors, évidemment, ce n'est pas l'objet de ce projet de délibération, mais je vais en profiter pour en parler. On fait quoi, donc, pour une ville, en sachant que l'égalité sur le fronton de la Mairie n'a jamais suffi ? Un quatre pages en papier glacé non plus, d'ailleurs. Un catalogue de mesures, c'est très bien, mais cela ne suffit pas non plus. La politique municipale doit être transversale, elle doit permettre de lutter concrètement contre les discriminations subies, principalement par les habitants des quartiers populaires à Paris, mais pas seulement. C'est trop souvent le cas, d'ailleurs, de se concentrer uniquement sur les quartiers populaires. Quand on est racisé, quand on est LGBTQ+, on peut être victime de discrimination, même quand on a un bon salaire. Ne pas l'oublier.

Sur les luttes contre le racisme, il y a toujours deux logiques qui s'opposent. La première, qui aborde la question en termes d'intégration, d'affichage de grands principes universels et renvoie aux individus racisés la responsabilité d'une bonne intégration, d'une bonne adaptation aux valeurs du pays. La deuxième, une politique que j'appellerai de non-discrimination, qui vise à supprimer les freins et les barrières à l'égalité réelle des individus. Il ne vous étonnera pas que pour moi, c'est la deuxième approche qui compte, c'est la deuxième approche qui est utile et efficace.

Supprimez donc les freins et les barrières qui bloquent l'accès à l'égalité. Et pour les Antillais, les peuples d'outre-mer, ces Français entièrement à part comme dirait Aimé Césaire, l'accès à l'égalité, c'est par exemple faire baisser le prix du billet d'avion, mais c'est aussi prendre à bras-le-corps la question du chlordécone.

Alors, je ne veux pas "spoiler" le vœu qui va être présenté par Alice COFFIN et le groupe E.E.L.V., mais puisque je ne pourrai pas prendre la parole à cette occasion, je vais faire la première partie pour chauffer un peu le public, et je vais le faire aussi parce que je suis directement concerné, ayant grandi là-bas, en Martinique et donc ayant pris ma petite dose de chlordécone. Je vais en profiter pour remercier les militantes et les militants "Diivines" dans le public, et toutes celles et tous ceux qui se mobilisent pour alerter les consciences sur ce scandale.

Il ne faut jamais l'oublier en tant qu'élu, si on est tout seul, cela ne marche pas, il faut qu'on s'appuie aussi sur des mobilisations de terrain.

Le chlordécone donc, cet insecticide toxique non dégradable qui a été utilisé pour traiter les bananiers contre le charançon et qui a empoisonné les sols et les rivières pour des centaines d'années. Pourquoi ? Parce que ce Gouvernement a couvert pendant des années les agissements des békés, ces descendants des planteurs esclavagistes qui ont poussé jusqu'au bout, je tiens à le dire, l'œuvre de mort, parce que c'est une œuvre de mort, de la monoculture de la banane.

Parce que la banane, il faut le dire, que vous consommez ici, là-bas elle empoisonne les sols, là-bas cela empoisonne les gens, là-bas cela empêche la population d'habiter sa terre, de cultiver ce qu'elle veut consommer, ce qui est la base pour un peuple ! Du coup, elle consomme quoi ? Ce qui passe par Rungis et qui arrive 40 % plus cher ! Et quand on est empoisonné au chlordécone - 90 % des Antillais testés ont du chlordécone dans le corps -, cela peut donner des cancers.

D'où l'importance, justement, de se tester, d'où l'importance de pouvoir se tester gratuitement ici, en Ile-de-France, où il y a beaucoup d'Antillais, d'où l'importance, justement, de reconnaître, de réparer, de soigner.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Laurent SOREL.

La parole est à Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je souscris également à tout ce qui a été dit précédemment et, sans surprise, les écologistes voteront bien les subventions attribuées aux 28 associations au titre de la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme.

Vous le savez, nous assistons à une banalisation croissante des paroles et des actes racistes ou antisémites, dont les modes d'influence ne cessent de se renouveler, et ces subventions sont d'autant plus indispensables que le sentiment de discrimination ne cesse également de croître.

Je voudrais profiter de ce projet de délibération pour saluer le travail de toutes les associations et organisations qui luttent quotidiennement contre ces discriminations, avec un clin d'œil particulier à la L.I.C.R.A. et au Mémorial de la Shoah dans un contexte de recrudescence d'actes antisémites, et je souhaite également exprimer aujourd'hui un soutien appuyé à l'association "SOS Racisme". Laurent SOREL l'a évoqué, vous avez sans doute eu, comme nous, la très désagréable surprise de découvrir, au détour d'une enquête parlementaire sur le fonds Marianne, qu'une ancienne Ministre déléguée chargée de la Citoyenneté était intervenue personnellement pour s'opposer, en raison de

désaccords politiques, à l'attribution d'une subvention de 100.000 euros à "SOS Racisme", alors même qu'un comité de sélection avait retenu son projet. Les écologistes dénoncent ces pratiques absolument détestables, motivées par des considérations purement politiques alors que les enjeux de lutte contre les discriminations méritent bien mieux que cela.

Les écologistes réaffirment leur soutien à "SOS Racisme" et à toutes les organisations qui se battent avec eux sur ces enjeux, et nous invitons l'Assemblée à voter l'ensemble des subventions soumises à notre examen.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Ai-je besoin de rappeler que sur les bancs de cet hémicycle, la détermination à lutter contre les discriminations est générale ? L'histoire, le combat et l'engagement de chacun d'entre nous s'inscrivent dans le soutien aux associations qui luttent contre le racisme, l'antisémitisme et toute forme de discrimination. Le projet de délibération qui nous est présenté est donc de nature à obtenir notre plein soutien.

Pourtant, j'émettrai, Monsieur le Maire, une réserve. La subvention accordée au M.R.A.P. Paris crée un certain malaise. Le M.R.A.P., un long historique de controverses. Récemment, il a adopté une posture particulièrement mal à propos envers nous, le Conseil de Paris, lorsqu'il a dénoncé sur son site notre vote adoptant la définition de l'I.H.R.A., assimilant l'antisionisme à de l'antisémitisme. C'est bien le sujet de ce projet de délibération.

Le M.R.A.P. considère ce vote comme une attaque contre la liberté d'expression. Ce débat a déjà eu lieu ici et ailleurs. Nous avons eu l'occasion d'exprimer à de nombreuses reprises en quoi la politique des gouvernements israéliens, exercice dont raffolent les Israéliens eux-mêmes, n'était pas entravée par cette définition. Le M.R.A.P. fait le choix de s'en prendre à notre Ville d'une manière particulièrement indélicate.

Paris s'est toujours battu pour la liberté d'expression. Notre hommage aux victimes de "Charlie Hebdo", notamment en ces murs à Tignous, montre que sur celle-ci, nous n'avons jamais transigé, nous avons apporté un soutien inconditionnel au droit à la caricature, au-delà de notre propre sensibilité.

Bien entendu, les associations subventionnées ne sont pas là pour dresser les louanges du Conseil de Paris, mais lorsque les attaques d'une association se font sur les valeurs mêmes que nous défendons, il ne s'agit plus d'une critique, mais bien d'une cassure. Celle-ci n'est pas nouvelle. Après le supplice d'Ilan Halimi et devant une attitude embarrassante et embarrassée du M.R.A.P., Patrick KLUGMAN ne déclarait-il pas lui-même : "Il n'est pas nouveau qu'il y a un malaise au sein de ce mouvement sur les questions de l'antisémitisme."

Ce malaise semble perdurer, et le M.R.A.P., assurément, doit faire son examen de conscience et comprendre qu'aucune amitié entre les peuples n'est possible sans une dénonciation de toutes les formes d'intolérance, à commencer par celle qui dénie à un Etat, Israël, son droit d'exister.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jack-Yves BOHBOT.

Je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Monsieur le Maire, pour répondre.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, chère Camille NAGET, cher Laurent SOREL, chère Aminata NIAKATÉ, cher Jack-Yves BOHBOT, mes chers collègues, je vous remercie pour toutes vos interventions qui me donnent l'occasion de revenir sur ce projet de délibération, et chacun le reconnaît ici, qui est évidemment important. Il vise quand même à soutenir 28 associations qui, chacune de leur côté, peut-être de manière différente, agissent très concrètement et efficacement contre les discriminations à Paris.

Comme cela a été souligné, les actes racistes et antisémites restent bien trop élevés en France et à Paris, mais aussi en Ile-de-France où le nombre de crimes et délits à caractère raciste par habitant est hélas, et on ne peut que le déplorer, le plus important. Camille, vous l'avez rappelé, le dernier rapport de la Défenseure des droits est accablant, avec une augmentation de 22 % des signalements pour discrimination. Ici, nous ne pouvons évidemment que le déplorer et justifier justement cet engagement que nous avons les uns et les autres.

La lutte contre les discriminations contre le racisme et l'antisémitisme, c'est bien sûr un pilier de notre action municipale. Pourquoi ? Comme vous l'avez très bien rappelé, chère Camille, nous condamnons toujours avec la plus grande fermeté tous les actes xénophobes, sexistes, homophobes, quels qu'ils soient, et nous ne céderons en rien aux discours haineux et notamment à ceux de l'extrême droite.

Notre rôle est également, bien sûr, de soutenir de nombreuses associations parisiennes qui agissent concrètement sur notre territoire. Leur expertise est une force pour accompagner les publics discriminés, mais aussi pour sensibiliser la jeunesse qui construira le monde de demain. Parmi elles, nous avons la chance de pouvoir nous appuyer non seulement sur des petites associations de proximité, qui œuvrent bien souvent dans les quartiers prioritaires "politique de la ville", mais pas seulement, au plus près des habitants, mais aussi sur des associations d'envergure nationale comme "SOS Racisme". Et évidemment, j'apporte une nouvelle fois notre soutien à "SOS

Racisme". Rassurez-vous, cher Laurent SOREL, ici nous sommes au côté de "SOS Racisme" et nous allons évidemment, j'en suis sûr, voter à l'unanimité sa subvention, la L.I.C.R.A. ou le M.R.A.P.

Or, nous avons vu dernièrement surgir des remises en question du travail de ces associations, parce que leurs points de vue seraient trop critiques, en contradiction parfois avec la conviction même de cette Assemblée, ou déplairaient à certains. Il est fondamental, je crois, dans une démocratie d'accepter la contradiction, et je veux ici affirmer qu'elles ont notre soutien le plus total, même quand elles nous critiquent, et je crois que nous ne sommes pas épargnés de ces critiques. Nous savons le travail indispensable qu'elles mènent sur le terrain pour faire reculer les discriminations et nous leur en sommes reconnaissants.

S'agissant du M.R.A.P., cher Jack-Yves BOHBOT, doit-on arrêter de les soutenir parce qu'ils ne pensent pas comme nous, qu'ils ne partagent pas notre conception ? Je pense que la réponse est non, parce qu'ils font un travail de terrain, qu'on constate - nous avons leur rapport d'activité, qui est vraiment incontestable -, et je rappelle quand même que cette association a été créée par d'anciens résistants, des déportés de la Seconde Guerre mondiale. Dès lors, la lutte contre l'antisémitisme, même si, parfois, il peut y avoir des questions, et vous avez eu raison de rappeler et d'évoquer Patrick KLUGMAN, elle est au cœur aussi de leur engagement. Je pense que sur ce sujet, on ne peut pas avoir de doute.

Regrettons évidemment des approches, des points de vue qui peuvent diverger, mais nous ne pensons pas, en tout cas, que cela puisse justifier la remise en cause du travail qu'ils font réellement sur le terrain, et croyez-moi que nous avons encore ces jours-ci regardé de plus près.

Je voudrais aussi répondre à M. SOREL, lui dire qu'évidemment nous travaillons de manière transversale et que nous préparons justement un plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, et que dès le mois d'octobre, nous lancerons enfin, avec Karine, le premier Festival du cinéma de Paris contre les discriminations. Je crois que c'était aussi important de le faire.

Alors, mes chers collègues, je vous invite à réaffirmer notre engagement solidaire en soutenant ce projet de délibération qui, dans le respect des opinions, des sensibilités de chacun, des critiques que nous subissons - et je le dis, l'Exécutif n'est pas épargné par certaines de ces associations -, contribue à faire de Paris une ville ouverte, accueillante et dans laquelle le racisme, l'antisémitisme et les discriminations seront toujours combattus.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Je suis saisi d'une demande de vote dissocié du groupe Changer Paris sur l'article 11, c'est cela ? Enfin, bon, c'est visiblement ce qui a été demandé, je dirais dans la logique du propos de Jack-Yves BOHBOT.

Je mets donc tout d'abord aux voix, à main levée, l'article 11 de ce projet de délibération DDCT 47.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 11 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 47 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DDCT 47).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à un soutien à la Ligue des droits de l'homme.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 186 relatif à un soutien à la Ligue des droits de l'homme, et la parole est à Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Il nous a semblé important de vous proposer à ce Conseil un vœu en soutien à la Ligue des droits de l'homme, association fondée en 1898 au moment de l'affaire Dreyfus, dont la défense fut l'un des premiers combats, association qui jouit également de l'aura d'une véritable institution de la République, tant son engagement centenaire pour les droits et les libertés fondamentales est essentiel, association qui a une seule fois été dissoute en plus de 120 ans d'existence, et c'était par le régime de Vichy.

C'est dire l'émotion qui a été celle des écologistes, particulièrement ébranlés par les menaces à peine voilées du Ministre de l'Intérieur, questionnant le bien-fondé des subventions accordées à la L.D.H. lors de son audition au

Sénat sur les événements survenus à Sainte-Soline. La L.D.H. aurait en effet eu l'outrecuidance de commenter l'usage de la force par les forces de l'ordre lors des manifestations contre la réforme des retraites ou contre la méga-bassine à Sainte-Soline.

L'émotion qui a été la nôtre a été très largement partagée en France et à l'international, plus de 1.000 personnalités ont apporté leur soutien à la L.D.H. dans un appel paru dans "L'Humanité". Et même l'O.N.U., la Défenseure des droits, la C.N.C.D.H., le Conseil de l'Europe, des O.N.G. et des partis politiques ont dénoncé publiquement les attaques infondées dont la L.D.H. a fait l'objet. Je sais le travail et le partenariat de longue date qu'entretiennent la Ville de Paris et de nombreuses autres collectivités locales avec la L.D.H.

Je terminerai mon propos en vous confiant que cela m'a mis un peu de baume au cœur de voir que l'Hôtel de Ville de Paris avait abrité le 3 juin dernier la 12e Convention nationale de la L.D.H. et que la Ville continuait de se tenir au côté de la L.D.H.

Je vous invite toutes et tous, mes chers collègues, à affirmer en votant notre vœu qu'on ne touche pas à la L.D.H.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ.

Je donne la parole Jean-Luc ROMERO-MICHEL pour vous répondre, Monsieur le Maire.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Aminata, mes chers collègues, merci pour ce vœu auquel évidemment nous nous joignons sans aucune hésitation, je dirais même un certain enthousiasme, parce qu'il nous permet de réaffirmer une fois de plus, au nom de l'ensemble de l'Exécutif et, je l'espère, de l'ensemble de ce Conseil, le soutien sans faille que notre Ville accorde depuis très longtemps à la Ligue des droits de l'homme, et vous venez de le rappeler, où ils organisent régulièrement dans nos salles, ici, des réunions.

Comment oser, comme certains l'ont fait, certains membres du Gouvernement, mettre en cause une telle association, historique, de défense des droits humains, qui est, pour beaucoup de militantes et de militants que nous sommes ici, un exemple ? Elle qui est un garde-fou essentiel à l'exercice de notre démocratie, qui est pour nous, les politiques souvent une limite qui nous rappelle que le pouvoir peut parfois rendre fou.

Depuis 125 ans, la Ligue des droits de l'homme se consacre à faire vivre les valeurs de notre République et à faire respecter notre devise "Liberté, Egalité, Fraternité". Elle a toujours été un partenaire incontournable de Paris et nous sommes fiers de lui apporter un soutien financier depuis de très nombreuses années. Nous allons bien sûr continuer à le faire en vous proposant, au Conseil de Paris de juillet, de lui attribuer une subvention de 78.000 euros pour ses actions auprès de nos habitants.

Je rappelle quand même qu'en 2022, ce sont près de 2.700 Parisiennes et Parisiens qui ont été accompagnés dans leurs droits grâce à 8 permanences que la Ligue des droits de l'homme tient dans les arrondissements.

Je vous rappelle également qu'elle est auprès - je vais vite, parce que je n'ai que deux minutes - des plus vulnérables et que nous sommes fiers d'être associés à beaucoup de combats qu'elle mène. Je pense notamment à celui qu'elle porte et que nous portons pour la courageuse Pinar SELEK, qui est victime de harcèlement judiciaire en Turquie, que nous avons déjà soutenue et que nous soutiendrons encore une fois à son procès en septembre.

Et, bien sûr, nous sommes à leurs côtés quand ils portent cette revendication de la liberté de manifester. Je crois que dans la période que nous vivons, nous avons vraiment besoin de la Ligue des droits de l'homme. La Ligue des droits de l'homme a toute notre confiance et notre soutien et nous sommes donc plus que favorables à ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 186 du groupe "Les Ecologistes" avec, vous l'avez compris, un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 105).

Pardon ? J'ai dit "qui est pour ?", "qui est contre ?", et comme il y a une majorité de pour, cela fait que le vœu est adopté. Voilà.

Nous examinons… Et surtout, chaque groupe a la possibilité, comme vous le savez, d'indiquer son vote dans le compte rendu.

2023 DSP 57 - Subventions (264.750 euros) à dix associations et conventions pour quatre d'entre elles pour la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques à destination des jeunes Parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSP 57 : subventions à 10 associations et conventions pour 4 d'entre elles pour la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques à destination des jeunes Parisiens.

La parole est à la maire du 8e arrondissement. C'est à vous, chère Jeanne d'HAUTESERRE.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, bien sûr, la prévention des conduites à risque à destination des jeunes Parisiens sur le phénomène des drogues et des addictions est une nécessité absolue. Je concentrerai mon intervention sur le protoxyde d'azote, communément appelé gaz hilarant ou "proto".

La semaine passée, j'ai pu suivre la conférence organisée par Anne SOUYRIS, adjointe chargée de la santé publique, et l'intervention de Clément GÉROME, docteur en sociologie à l'Observatoire français des drogues, sur la campagne d'information et de prévention sur les addictions.

Cette substance, le protoxyde d'azote, est désormais consommée par des populations de plus en plus jeunes à cause de son apparente innocuité, et c'est précisément ce qui est le plus préoccupant. En effet, sa consommation répétée a des répercussions sur le système nerveux et cause également des vertiges, brûlures, pertes de connaissance, asphyxies par manque d'oxygène, comme l'ont documenté la plupart des autorités sanitaires. L'inhalation du gaz hilarant est souvent associée à d'autres produits addictifs comme l'alcool ou les stupéfiants. Cet effet cocktail accroît bien entendu la dangerosité de ces additions, non seulement pour les consommateurs eux-mêmes, mais aussi pour la sécurité des autres usagers de l'espace public.

En septembre 2021, une jeune conductrice a renversé un groupe de touristes, traînant l'un d'entre eux sur plusieurs mètres sur l'avenue des Champs-Élysées. L'enquête policière a rapidement établi qu'elle conduisait sous l'emprise du gaz hilarant, et elle s'était d'ailleurs filmée quelques secondes avant au volant en train de respirer un ballon contenant du protoxyde. Désorientée, elle a confondu sa pédale de frein avec l'accélérateur. Malheureusement, la consommation sous protoxyde d'azote n'est pas sanctionnée par le Code de la route, et cette substance n'est pas classée comme stupéfiant.

Sur la même avenue, des rodéos de trottinettes électriques se déroulaient tous les soirs sur les larges trottoirs des Champs-Élysées, manquant de renverser les piétons ou de heurter les clients installés sur les terrasses. Grâce à la réactivité de la Préfecture de police, nous avons pu mettre fin à ces rodéos sauvages avec des mesures temporaires d'interdiction.

La prévention est essentielle et toute action dans ce domaine doit être soutenue et amplifiée. Les missions de prévention, de contact et d'écoute - M.P.C.E. - de nos commissariats effectuent un travail de sensibilisation, mais la pédagogie est faite de répétitions. Nous y avons ainsi consacré une fiche action du nouveau contrat de sécurité et de prévention du 8e arrondissement, que nous venons de signer avec nos différents partenaires.

Nous pourrions, en complément, mener des campagnes de communication dans l'espace public, dans nos centres Paris Anim' pour alerter sur la dangerosité du protoxyde d'azote. Nous pourrions également accompagner les associations de prévention de conduites addictives pour aller au contact des consommateurs pour les mettre en garde contre les effets de cette substance, devenue un enjeu de santé publique.

Nous voterons bien évidemment pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jeanne d'HAUTESERRE.

Je donne la parole à Anne SOUYRIS, pour vous répondre. Chère Anne.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci de votre intervention.

Effectivement, nous prenons très au sérieux la question du protoxyde d'azote notamment, puisque ces subventions ne concernent pas que le protoxyde d'azote, mais, en tout cas, nous avons, comme vous le savez, comme vous le faites remarquer, mis en place un plan en 2023 pour faire en sorte à la fois de former, d'informer et d'accompagner ces jeunes.

Former/informer, c'est aussi former/informer les professionnels, différents professionnels, parce que les professionnels, cela peut être aussi l'Education nationale, cela peut être aussi les travailleurs sociaux, cela peut être aussi les policiers. C'est un ensemble de professionnels qu'il est important d'informer, mais aussi les élus que nous sommes, que vous êtes, et donc merci d'avoir été présente, Madame d'HAUTESERRE, c'est important, pour comprendre ce qu'il se passe sur le terrain et pouvoir agir ensemble, car la lutte contre les addictions, il est absolument essentiel de le faire ensemble, entre les agents de la sécurité, les agents de la santé, les élus que nous sommes et les différents acteurs de terrain.

Je crois que c'est ce que nous faisons, et nous avons lancé également une étude flash pour avoir une cartographie vraiment précise de ce qu'il se passe sur le terrain à Paris et pour pouvoir agir au mieux et faire ces maraudes dont vous parlez, c'est-à-dire agir de manière préventive et par des soins, sachant que les usages détournés du protoxyde d'azote, c'est-à-dire le fait de le prendre comme une drogue et non pas pour faire de la chantilly, ce qui est normalement l'usage alloué, je le rappelle, c'est une question qui devient dramatique, surtout pour les jeunes qui sont en déshérence. Il est donc très important de pouvoir agir sur le terrain.

Et cette étude flash nous permettra d'avoir une action à court, moyen et long terme, plus précise sur les terrains les plus concernés, sachant que, vous le savez comme moi, il y a eu une action du Préfet de police, parce qu'il y a des interdictions sur certains lieux et que c'est aussi sur ce point que nous nous appliquons à agir.

Evidemment, je vous incite à voter ces subventions.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 57.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSP 57).

2023 DSP 59 - Subvention (130.000 euros) et convention avec la SCI "Good Doctor" pour la création d'une M.S.P. (16e) dans le cadre du dispositif Paris Med'.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSP 59. C'est une subvention et une convention avec la S.C.I. "Good Doctor" pour la création d'une M.S.P. dans le 16e arrondissement dans le cadre du dispositif Paris Med'.

La parole est à Jérémy REDLER.

M. Jérémy REDLER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 130.000 euros à la S.C.I. "Good Doctor" pour permettre la création d'une annexe à la maison de santé Jacobi, subvention qui a été votée à l'unanimité du Conseil du 16e arrondissement.

Soutenue également par la Région Ile-de-France, qui a voté la semaine dernière une subvention de 250.000 euros, la maison de santé Jacobi a besoin de ce développement afin de répondre à l'ensemble des demandes d'une patientèle toujours plus nombreuse. Un grand nombre de professionnels de santé prennent leur retraite ces derniers temps, laissant de plus en plus de patients sans personnel médical.

Face à cette forte augmentation de la demande, la maison de santé Jacobi située au 11, rue de Varize, souhaite s'agrandir pour accueillir 4 médecins généralistes, dont 2 primo-installants, 2 sages-femmes dont un primo-installant, un ergothérapeute primo-installant et quelques médecins remplaçants. Enfin, un professionnel paramédical et d'autres médecins généralistes issus des urgences médicales de Paris sont en cours de recrutement. L'annexe de cette maison de santé se situera dans un local de 160 mètres carrés. Cette subvention doit financer les travaux d'aménagement pour accueillir au plus vite les patients qui font face à la difficulté d'obtenir les soins nécessaires.

Les 3 axes programmés par la maison de santé Jacobi permettront de répondre à la demande de soins non programmés, à la santé de la femme, de la mère et de l'enfant et à la prévention destinée à la population vieillissante.

Avec Francis SZPINER et l'ensemble des élus du 16e, et certainement l'ensemble des élus de Paris, on ne peut que se réjouir de voir une maison de santé fonctionner de 9 heures à 23 heures du lundi au vendredi et de 9 heures à 13 heures le samedi pour pallier les nombreux départs à la retraite. Ces départs restent une source d'inquiétude, et l'Etat doit mettre en place une véritable politique de santé pour répondre à la demande. Malgré cette initiative salvatrice pour le 16e, elle ne sera évidemment pas suffisante dans les années à venir.

En attendant, le groupe Changer Paris votera évidemment favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérémy REDLER.

La parole est à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, il est absolument essentiel de continuer de permettre aux personnels soignants de s'installer à Paris, que ce soient des médecins ou du paramédical.

D'aucuns disent que ce n'est pas une désertification médicale, mais enfin, quand on a beaucoup moins de gens qui s'installent que de gens qui partent à la retraite, c'est une désertification. Quand on voit que la moyenne d'âge actuelle des médecins à Paris est de 59 ans, c'est un problème majeur, car on peut imaginer évidemment que les départs s'accélèrent. Il est donc absolument urgent de ne pas attendre, ce que nous ne faisons pas depuis 2015, puisque nous avons mis en place ce Paris Med'1, notamment les cabinets pluriprofessionnels et les maisons de santé.

Actuellement, nous avons, de 2015 à 2023, permis à 300 professionnels de santé de s'installer, nous avons contribué à 45 projets d'installation, dont 22 maisons de santé - celle-ci est une des maisons de santé -, nous avons fait attention à ce que ce soit sur l'ensemble du territoire, principalement dans les quartiers populaires mais pas seulement, aussi dans les endroits où il y a, de fait, une désertification médicale avérée. Et c'est ce que nous allons d'ailleurs amplifier. Vous verrez, le mois prochain, je vous présenterai la deuxième formule de Paris Med', qui permettra d'accélérer ce mouvement, je l'espère.

Merci beaucoup. Evidemment, je vous remercie de voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 59.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DSP 59).

2023 DSP 60 - Subventions (100.600 euros) et conventions pour cinq associations dans le cadre d'actions de prévention des risques.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSP 60. Ce sont des subventions et conventions pour 5 associations dans le cadre d'actions de prévention des risques.

La parole est tout d'abord à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

"Nous condamnons toute intention de nous étiqueter comme victimes, terme qui sous-entend une défaite, et nous ne sommes qu'occasionnellement des patients, un terme qui sous-entend la passivité, l'incapacité de s'en sortir seul et la dépendance vis-à-vis des autres. Nous sommes des personnes vivant avec le sida".

Ces mots prononcés pour la première fois à Denver en 1983 constituaient une révolution. En dénonçant la commisération comme une forme de mépris en revendiquant la capacité de vivre et d'agir tout en ayant le V.I.H., ceux qu'on percevait alors comme des pestiférés, des condamnés d'une maladie peu connue et fortement crainte avaient opéré une révolution presque copernicienne de la manière dont le soin et la place des usagers étaient envisagés. Ce principe, le premier principe de Denver s'est avéré une source importante d'avancées dans la manière dont le soin et les recommandations en santé pouvaient être élaborés. Plus de participation à toutes les étapes de l'élaboration des procédures et protocoles, c'est aussi plus de pertinence des outils qui en sont issus et plus d'appropriation par toutes et tous.

Le projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui couvre différents champs de la prévention et de la réduction des risques. Du Kiosque infos sida cherchant à mobiliser la pair-aidance et les professionnels en matière de "chemsex" aux actions envers la jeunesse et le monde de la fête menées par Avenir Santé France et Techno+, la prévention et la réduction des risques recouvrent des réalités, des substances et des publics très divers. Elles s'adressent aux jeunes adultes ou au plus âgés, peuvent recouvrir des produits licites ou illicites avec ou sans la dimension supplémentaire apportée par la considération de santé sexuelle. Mais toutes s'appuient sur l'"employment", sur la co-construction et l'attention à la perspective des usagers. Et afin qu'on ne nous accuse pas de passer sous silence, en catimini cette dimension importante, l'une des actions visées est menée par l'A.S.U.D., qui souhaite organiser des Etats généraux des usagers de drogues.

Je l'affirme avec une certitude qui ne fléchit pas, si nous n'écoutons pas les personnes les plus directement concernées par les enjeux de santé publique, nous n'avons pas la moindre chance d'élaborer des politiques publiques intelligentes ou d'améliorer l'état de santé de notre population, eu égard à ces mêmes enjeux. Eh oui, les usagers de drogues ont leur mot à dire, et c'est même particulièrement vital si nous voulons rétablir leur capacité d'agir à titre individuel et si nous voulons mieux comprendre et mieux accompagner cette population dans son ensemble.

Certains dans cette Assemblée nous parlent souvent des usagers de drogues en termes qui me rendent très perplexe. Sous prétexte de dénoncer les addictions tout en prétendant une grande compassion pour les usagers, on nous explique du haut d'une absence totale d'expérience en santé publique qu'il faudrait, pour leur bien évidemment, envoyer les usagers les plus dépendants dans d'idylliques et illusoires centres de désintoxication, bien loin de nos

regards, bien loin de leurs proches et de leur vie, et ce et surtout, même si elles et ils ne le souhaitent pas. Cela n'est conforme ni aux droits humains ni à la bientraitance, et ce n'est pas efficace pour améliorer l'état de santé des personnes. C'est simplement leur retirer leur capacité de choisir, les enfermer dans une confortable invisibilité et recouvrir cette négation de leur dignité d'un vague discours de commisération.

Oui, les usagers de drogues consomment des substances psychoactives illégales. Oui, cela les expose à des risques qui ne sont pas tous liés à la pénalisation de ces pratiques. Oui, il faudrait que le recours à ces substances diminue, y compris en sanctionnant les personnes qui en font le trafic lorsqu'elles sont particulièrement nocives, mais il est illusoire de croire que ce simple credo suffise à réduire effectivement l'exposition aux substances psychoactives et aux risques qu'elles entraînent. Et dans l'attente, le rôle des soignants est de limiter les dommages, ce qui ne peut se faire sans une participation active et informée des usagers en retour.

Cette participation exige une écoute et une co-construction des réponses. J'espère que nous nous retrouvons toutes et tous pour aider cette association à porter cette parole et toutes les associations ici visées à intégrer le plus pleinement possible la voix des usagers, car il est bien clair que rien ne peut se faire, pour ces personnes, sans elles.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Très rapidement, ce projet de délibération s'inscrit en quelque sorte dans la continuité de la complémentarité des actions du projet de délibération que nous venons de voter, le DSP 52, en ce sens qu'il touche lui aussi à la réduction des risques. La philosophie qui anime ces politiques publiques est toujours la même, mais avec ce projet de délibération, les publics visés et les modes d'action sont différents. Il s'agit en effet de soutenir des associations qui font plutôt de la sensibilisation et de la réduction des risques à destination des jeunes. Une association en particulier travaille avec des jeunes de 18 à 25 ans, qui ont un usage de produits stupéfiants plutôt dans des usages festifs au cours de soirées festives ou de soirées "chemsex".

Ce projet de délibération s'ajoute donc aux précédents projets de délibération que nous avons votés et constitue la constellation de toutes nos politiques publiques de réduction des risques, et je ne doute pas que l'intérêt de sensibiliser et de réduire les risques dans tous ces domaines sera partagé sur tous les bancs de notre hémicycle à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais aller dans le même sens que mes deux collègues. Ces projets de délibération sont très importants, car sur la question de la réduction du risque, nous savons aujourd'hui que par rapport à l'expansion de la consommation de drogue, qui est très importante dans toutes les sphères de la société, il est important de réduire le risque et que la seule répression, souvent défendue par les rangs de droite, ne suffit pas à aborder correctement cette situation.

Parmi ces associations, je voudrais en citer particulièrement une, comme ma collègue Geneviève GARRIGOS, qui est A.S.U.D. C'est très intéressant, A.S.U.D., cela remonte à il y a plus de 30 ans, je crois que l'association a été créée en 1993, au début des années 1990. Ce sont des usagers de drogues qui ont voulu analyser leur propre pratique en ayant tout à fait conscience du danger et aussi avec la difficulté de sortir de leur propre dépendance. C'est important de partir des usagers et de ne pas uniquement les voir sous un angle de santé mentale comme certains veulent le faire en disant qu'ils sont malades, qu'il faut les soigner et, surtout, qu'il faut les mettre dans un asile pour les sevrer. Eux ont pris conscience de leur propre dépendance et ont voulu la gérer.

Je trouve que c'est très important, cette réflexion, et on voit qu'au fur et à mesure des différentes toxicomanies qui sont arrivées, que ce soit l'héroïne, la cocaïne ou maintenant le "crack", ils ont travaillé sur cet usage, et cela, c'est important, parce qu'on ne luttera jamais contre une dépendance sans les acteurs eux-mêmes. Et on l'a vu, que ce soit au siècle dernier sur les questions de l'alcool, à l'époque, ou aujourd'hui avec la drogue, ce n'est pas la répression qui supprimera ces moments de dépendance.

Et Techno+ aussi est une association très intéressante, et on a eu le débat tout à l'heure sur le protoxyde d'azote qui n'est pas considéré comme une drogue, et donc, de fait, qu'on ne peut pas pénaliser par rapport à cela… Techno+ fait un travail énorme, parce que comme ils font un travail un peu de chimiste et vérifient ce qui circule dans les fêtes, ils arrivent donc à voir aussi des produits qui n'existent pas encore, enfin qui ne sont pas encore connus des services de police et dont on ne connaît pas les effets en termes de dépendance ou en termes d'effets sur le corps. Et c'est très important d'avoir ce travail, car cela permet de prévenir en disant "faites…

Ne me perturbe pas, s'il te plaît. On fera les soirées ensemble.

On peut donc se féliciter que, cette fois-ci, on n'ait pas eu une intervention hypocrite donneuse de leçons comme nous l'avons eue au dernier Conseil de Paris, où une personne de ces rangs nous avait fait des leçons de morale. Et il s'est avéré par la suite que cette personne serait un des acteurs de ce qu'elle dénonce. Voilà, il faut arrêter l'hypocrisie, on sait que la question de la toxicomanie concerne toutes les classes sociales, concerne toutes les classes d'âge, et il faut voir cela de manière tout à fait sereine et pas uniquement en termes de sécurité.

Merci de votre attention et, bien sûr, votez tous les projets de délibération sans faire d'exception.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Je donne la parole à Anne SOUYRIS, pour répondre aux oratrices et orateurs.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Ecoutez, je suis ravie d'avoir entendu toutes ces interventions, car ce que j'entends, c'est qu'il est possible que nous arrivions ensemble à faire en sorte que la question des drogues ne soit pas un sujet de débats stériles mais un sujet qui peut permettre de faire avancer les choses et de faire en sorte que, premièrement, il n'y ait plus de problèmes de consommation de rue et de gens en grande déshérence à cause de la question des drogues, d'une grande addiction aux drogues. Et deuxièmement, qu'on n'ait plus de jeunes qui, non informés, se mettent à aller vers des drogues sans s'apercevoir que les choses vont mal tourner pour eux.

Pour arriver à tenir ces deux bouts-là, oui, Geneviève GARRIGOS, vous avez raison, il y a le principe de Denver, c'est-à-dire la question de faire de la prévention et de l'action communautaire par les pairs et de pouvoir avoir une action ensemble, et c'est ce qu'il se passe là, dans les subventions que nous demandons pour Techno+ et A.S.U.D. en particulier. Et c'est aussi le fait de ne pas commander, de ne pas juger et de pouvoir accompagner les personnes là où elles sont jusqu'à la sortie, ou bien le fait qu'elles puissent arriver à gérer de nouveau une certaine toxicomanie ou une certaine addiction, de sorte qu'elles ne soient plus en tout cas dans une situation de "no future", voire d'overdose et de mort. En effet, c'est la question. Quand la réduction des risques est arrivée, je ne le répéterai jamais assez, on a eu jusqu'à plus de 50 % de personnes qui étaient contaminées par le V.I.H. et qui, du coup, en sont mortes. C'est ce qu'il s'est passé dans les années 1990. Heureusement, la réduction d'un risque a réussi à sauver des centaines et même peut-être des milliers de personnes. C'est extrêmement important de continuer, non seulement pour sauver de la mort, parce qu'évidemment c'est important, même si, maintenant, ce n'est pas forcément le V.I.H., car le V.I.H., on peut le combattre avec des médicaments également, mais aussi pour faire en sorte que les gens puissent se soigner au fur et à mesure et ne soient pas laissés dans la rue parce qu'ils ne sortent pas de l'addiction.

Je vous remercie d'aller dans ce sens. J'espère qu'un jour, comme à Strasbourg, tout cet hémicycle votera complètement dans le sens d'une réduction des risques.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

J'ai de la part du groupe Changer Paris une demande de vote dissocié sur l'article 7. Je pense que vous le confirmez.

Je mets donc tout d'abord aux voix, à main levée, l'article 7 du projet de délibération DSP 60.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 7 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 60 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSP 60).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à un dépistage gratuit à la chlordécone pour les populations originaires des Antilles françaises.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons les deux derniers vœux. Je m'attendais à plus d'allégresse !

Nous examinons le vœu n° 187 relatif à un dépistage gratuit à la chlordécone pour les populations originaires des Antilles françaises, sujet déjà évoqué par notre collègue Laurent SOREL dans une précédente intervention.

La parole est à Alice COFFIN pour présenter ce vœu.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est très rare d'avoir l'occasion de présenter un vœu dont l'issue, le vote, est pour de nombreuses habitantes et de nombreux habitants de notre ville et au-delà, une question de vie ou de mort. Je vais donc pour la première fois de toutes mes interventions, souhaiter ici que le vote se fasse à l'unanimité pour pouvoir sauver les vies qui peuvent encore être sauvées.

J'ai deux minutes seulement pour vous en convaincre.

Ce vœu relatif au dépistage gratuit au chlordécone pour les populations originaires des Antilles françaises, nous le devons à l'exceptionnel travail de l'association d'Afro-Caribéennes et Caribéens et d'Afro-descendantes et descendants "DiivinesLGBTQI+". Sa présidente, Pierrette PYRAM, est présente parmi nous, et d'autres membres. Qu'elle soit remerciée de sa mobilisation fondamentale.

"Diivines" a organisé il y a deux jours une conférence à La Flèche d'Or. J'y intervenais, tout comme mon bien-aimé collègue Laurent SOREL. D'autres élus et militants, surtout des victimes, des malades du chlordécone, ont livré des témoignages bouleversants, des familles où tous les hommes sont atteints du cancer de la prostate, où la moitié des femmes sont atteintes d'un cancer du sein, de maladies multiples. Voilà le résultat de ce qui a été qualifié de scandale sanitaire par les juges d'instruction dans un procès qui, hélas, n'a pas permis pour l'instant l'indispensable indemnisation des victimes.

Les populations de la Martinique et de la Guadeloupe ont été pendant des années exposées à ce pesticide utilisé dans les bananeraies alors qu'on savait depuis les années 1970 son extrême dangerosité. En Martinique et en Guadeloupe, un test de dépistage gratuit est désormais accessible. Mais en métropole ? Mais à Paris, où la population originaire de Martinique et de Guadeloupe est très nombreuse ? Il coûte extrêmement cher, entre 120 et 160 euros. L'A.R.S. doit mettre en place ce dépistage gratuit à Paris et, plus tard, souhaitons-le, en Ile-de-France et dans tout l'Hexagone, pour pouvoir détecter et mieux soigner, pour pouvoir informer aussi, car la question de l'information est centrale. La façon dont tant d'humains ont été laissés sans information est une des nombreuses atrocités commises au nom de l'exploitation économique, à cause aussi des logiques racistes et coloniales.

Ce vœu est donc pour les populations actuelles, pour celles à venir mais aussi pour une reconnaissance des mécanismes qui ont mené à l'empoisonnement de celles passées.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice COFFIN.

Réponse à double voix de l'Exécutif, Anne SOUYRIS et, évidemment, Jacques MARTIAL.

C'est Anne SOUYRIS qui commence, non ? Ou c'est Jacques MARTIAL ?

Pardon ? Lui d'abord. Bon, très bien.

Lui d'abord, c'est Jacques MARTIAL qui a la parole.

M. Jacques MARTIAL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chers collègues.

Je voudrais faire une réponse et dire à quel point ce vœu est important.

En tant que, moi aussi, ultramarin, j'ai mon père qui a eu un cancer de la prostate, un frère qui a eu un cancer de la prostate. Peut-être s'agit-il d'autre chose, peut-être pas. Dès 2019 - je n'étais pas encore en politique -, j'ai rencontré Anne HIDALGO en Guadeloupe et elle parlait de ce scandale et de son souhait que Paris puisse s'impliquer, aider, voir comment Paris pouvait aider à mettre au clair cette affaire.

C'est vraiment une urgence, une nécessité, une question de vie, une question de mort, une question d'honneur, et j'invite chacune et chacun ici à voter ce vœu positivement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques MARTIAL.

Je peux témoigner, accompagnant Anne HIDALGO, de l'échange que vous avez évoqué, il y a quelques années.

Je donne la parole à Anne SOUYRIS, pour compléter le propos de Jacques MARTIAL.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup et merci beaucoup aussi à Alice COFFIN et à Laurent SOREL d'avoir porté ce vœu et à Jacques MARTIAL d'apporter ce témoignage, car c'est extrêmement important.

Il est évident que je vais donner un avis positif à ce vœu, d'autant que, vous le savez, à la Ville de Paris, depuis plusieurs années maintenant puisque c'était en 2018, nous avons signé une charte contre les perturbateurs endocriniens, et le chlordécone est un perturbateur endocrinien, c'est un pesticide très grave, un des plus graves, on le sait depuis longtemps. Nous l'avons dénoncé, nous, comme écologistes il y a longtemps et je sais qu'Anne HIDALGO également. Et il était absolument urgent de l'interdire complètement. Nous avons d'autres pesticides en France qui sont graves et qui rendent des gens malades et qui en tuent, même, et qu'il faudrait maintenant arriver à pouvoir vraiment interdire, avec l'avis de l'Europe, mais parfois la France contrevient à l'avis de l'Europe.

J'espère en tout cas que cet exemple servira pour que cela ne continue pas, cette question-là qui a existé en France. Et je peux vous dire que non seulement, effectivement, nous acceptons d'interpeller l'Etat et le Ministère de la Santé pour élargir à la mesure du plan chlordécone IV à l'ensemble de l'Hexagone et de l'outre-mer, mais qu'aussi à Paris, je m'engage. Evidemment, je vais demander à l'A.R.S. qu'elle nous aide, mais, en tout cas, que nos centres de santé proposent, car il ne s'agit pas d'obliger qui que ce soit, évidemment, aux populations antillaises de se tester gratuitement dans nos centres et à faire et à organiser le maximum d'informations possible.

J'ajouterai une chose, sur la question de l'information, qui est très importante et qui m'a été souvent demandée, c'est le fait de le genrer et de dire qu'il y a une information. Comme ce sont des maladies hormonales, elles ne touchent pas de la même manière les femmes et les hommes, et il est extrêmement important aussi de le signifier dans l'information et la prévention, et nous le ferons.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup à toutes et tous d'avoir évoqué avant la fin de la séance du Conseil de Paris ce problème de santé publique majeur qui nous concerne tous, que nous vivions en métropole et en outre-mer, et je salue les personnes qui étaient présentes rue de Lobau toute cette journée pour nous sensibiliser à cette grave question.

Je donne d'abord la parole à Samia BADAT-KARAM, parce qu'il y a une explication de vote du groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Je vous remercie.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, utilisé entre 1972 et 1993 en Guadeloupe et en Martinique, le chlordécone est un pesticide dont les effets néfastes sur la santé ont été démontrés par de nombreuses études et qui est heureusement désormais interdit. Depuis un an, dans le cadre du nouveau plan interministériel de lutte contre la pollution par le chlordécone aux Antilles françaises, des tests de dépistage gratuits sont proposés dans les territoires contaminés.

Le vœu du groupe "Les Ecologistes" sur lequel nous débattons aujourd'hui demande une indemnisation des victimes et propose que ce test de dépistage gratuit, proposé aux Antilles, soit étendu à l'Hexagone et à Paris.

Notre groupe votera évidemment pour ce vœu. Il va dans le bon sens, et notre esprit de responsabilité nous commande de voter sans sectarisme sur un sujet qui nous est cher, car il concerne nos compatriotes d'outre-mer, nombreux à Paris et nombreux également au sein des services de la Ville de Paris. Notre groupe sait tout l'apport des Ultramarins à notre Capitale, et c'est d'ailleurs Jacques Chirac, je le rappelle, qui avait créé en 1978 la D.G.O.M., une délégation générale aux outremers au sein des services de la Ville. D'ailleurs, ce vœu me permet une fois de plus de regretter la suppression du CMAI D.O.M.-T.O.M., service social de proximité destiné aux Ultramarins de Paris, créé encore une fois par la droite parisienne, service qui aurait pu organiser et gérer ces tests, service social hélas supprimé par la gauche parisienne sous l'ère d'Anne HIDALGO.

Pour en revenir à ce vœu, nous sommes évidemment favorables à l'extension des tests gratuits à Paris, tout en vous conseillant tout de même de vous inspirer de ce qu'il se passe actuellement aux Antilles. En effet, les tests ont débuté il y a près un an, et très peu de personnes, malheureusement, se font tester. Il conviendra donc de prendre les mesures adéquates en matière de communication pour que ce vœu, s'il est adopté, ne soit pas qu'un effet d'annonce sans mise en place large et efficace. Le sujet est bien trop grave et trop sensible pour que l'on se contente d'un vote qui ne serait pas suivi d'effets. Nous serons très vigilants.

Par ailleurs, selon l'A.R.S. de la Martinique, les résultats des premiers tests révèlent que, finalement, assez peu de personnes atteignent le seuil critique de contamination. Ainsi, si ce test gratuit et accessible aux Parisiens originaires des Antilles peut également les rassurer, ce sera une très bonne chose.

Enfin, s'agissant des indemnisations de la part de l'Etat que vous appelez de vos vœux, il me semble, sauf erreur de ma part, qu'elles sont déjà proposées. Il conviendra là encore de travailler en lien avec les territoires et le Ministère des Outre-mer pour ne pas proposer des dispositifs qui existent déjà.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. Je vous présente à nouveau toutes mes excuses d'avoir failli oublier de vous donner la parole.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 187 du groupe "Les Ecologistes".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2023, V. 106).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet de recherche "Armaguedon".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 188 relatif au projet de recherche "Armaguedon", et la parole est à Geoffroy BOULARD, Monsieur le Maire du 17e arrondissement.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Dans la série d'animation "Beyblade", "Armageddon" est le nom de l'attaque la plus puissante de Némésis, dieu de la destruction. Cette attaque porte bien son nom, puisqu'elle détruit tout sur son passage. Cela, c'est la fiction.

Alors, pensant à un changement de cap, je me suis intéressé, avec Paul HATTE, à votre projet du même nom, "Armaguedon", un projet de recherche démarré en 2021 et qui s'achèvera fin d'année 2023, conduit par le Muséum d'histoire naturelle, l'Institut Pasteur, VetAgro Sup, Sorbonne Université, en partenariat avec la Ville de Paris.

Parmi les 3 objectifs de cette étude, qui visent à aider à la gestion des rats de Paris et à développer une meilleure connaissance de la biodiversité, j'ai découvert, tenez-vous bien, que l'un des objectifs, c'est de lutter contre les préjugés pour aider les Parisiens à mieux cohabiter avec les rats. Je n'invente rien, tout cela est écrit et public.

Franchement, comment ignorez-vous l'avis de l'Académie de médecine qui, en juillet 2022, rappelait que les rats étaient vecteurs de maladies et d'infections et porteurs de bactéries ? Et je cite l'Académie de médecine : "La surpopulation des rats d'égout dans les grandes villes est un véritable danger pour la santé publique." Comment pouvez-vous décemment envisager de faire cohabiter les Parisiens dans nos rues, dans nos parcs, dans nos jardins avec ces rongeurs, par ailleurs, je le dis, très utiles - j'en conviens - en sous-sol. Mais utiles exclusivement en sous-sol.

Vous le savez, la présence de ces rongeurs en surface nuit à la qualité de vie des Parisiens, comme à l'image de notre ville qui accueille chaque année près de 44 millions de touristes.

Votre étude pourrait être utile, à condition d'en tirer les enseignements. Passons donc de la communication à l'action. Le retard pris chaque jour dans la régulation des rats sur l'espace public parisien complique cette mission, que vous avez de toute évidence abandonnée.

Il est vital que vous définissiez enfin un plan plus ambitieux de lutte contre la prolifération des rats sur l'espace public. Alors, des idées, une organisation, des procédés innovants, efficaces, respectueux de l'environnement, nous en avons. Notre ville mérite mieux, et jamais, chers collègues, nous ne nous résignerons - jamais - à ce que notre ville devienne la poubelle ville du monde.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Après cette parole d'expert, la parole est à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour commencer, ce projet de recherche n'est pas monté par la Ville, même si on aurait pu le faire. En l'occurrence, c'est un projet de recherche qui est financé par l'Agence nationale de la recherche, qui est conduit par le Muséum national d'histoire naturelle, l'Institut Pasteur, VetAgro Sup et Sorbonne Université, en partenariat avec les services municipaux relevant de ma délégation. Vous voyez bien qu'il y a des vrais experts, en dehors de nous, qui peuvent être vraiment garants du sérieux de cette étude.

Et, oui, dans les 3 objectifs, il y a celui de la cohabitation, qui n'est une question insultante pour personne. La question de la cohabitation se pose : dans quelle mesure nous pouvons cohabiter ? Oui. Quelle est la part de préjugés, quelle est la part de réalité, quelle est la part de l'impossibilité, bien entendu ? Ce n'est pas indécent de le dire et ce sont des chercheurs qui se posent la question. Ce n'est pas nous qui avons cherché à nous poser cette question, mais il est plutôt intelligent de le faire, d'autant que, je le répète et comme je l'ai déjà dit à la télévision, et je vais le redire : ce n'est pas un problème de santé publique.

Je le redis une fois de plus, les rats bruns ne sont pas les rats noirs qui ont amené la peste… Non, bien sûr, et c'est important de le dire. Oui, ce sont des rats, oui, ils sont transporteurs de maladies, je ne dis pas qu'ils n'ont pas du tout de maladies. Simplement, la principale maladie qu'ils transportent, c'est la leptospirose. La leptospirose se transmet de manière relativement claire, ou bien c'est parce qu'ils mordent quelqu'un, et comme les rats sont très peureux, ce sont les éboueurs qui peuvent être mordus en vidant les poubelles, mais c'est pour cela qu'il y a des vaccins. Ce sujet se pose donc extrêmement peu, je vous le dis.

Par ailleurs, il y a aussi la question… Excusez-moi. …de l'urine des rats qui se pose, mais dans une seule circonstance, qui est la circonstance de l'eau, c'est-à-dire quand de l'urine de rat se retrouve dans l'eau, par exemple l'eau de la Seine. Il se trouve que la Seine est vraiment surveillée et que nous y portons donc évidemment une grande attention.

Cela ne veut pas dire qu'il faut laisser les rats se promener dans la ville ; je ne suis pas en train de vous dire cela. Je suis en train de vous dire qu'il s'agit d'un sujet qu'il faut prendre rationnellement et non pas simplement comme "le grand remplacement par les rats". Excusez-moi, mais c'est complètement absurde. Et il faut faire autre chose, et c'est ce que nous faisons.

Nous avons mis en place un plan. Depuis 2017, nous avons investi dans des milliers de nouvelles poubelles qui permettent de faire de la dissuasion, parce que notre objectif, c'est de faire revenir les rats dans les sous-sols, parce que, et vous l'avez justement dit, c'est là qu'ils sont le plus utiles. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut jamais cohabiter, mais c'est là qu'ils sont utiles. Il y a donc plusieurs solutions, notamment ce qu'on fait, c'est-à-dire changer les poubelles, mettre des poubelles fermées - je ne vais pas vous faire le détail de toutes les poubelles, car je n'ai pas le temps et M. le Maire va me dire que cela ne va pas et qu'il faut finir cette séance.

Néanmoins, nous avons aussi mis en place une application qui s'appelle "DansMaRue", et je peux vous dire que sur cette application, dès qu'il y a une demande sur cette question, une alerte, nous allons voir. Nos services vont voir à hauteur d'environ 130 interventions par mois, ce qui est assez important. Je vous le dis, ce qu'on fait, c'est d'abord de la prévention. Et ce que, petit à petit, on a réussi à faire, c'est de fermer les terriers, fermer les poubelles, voir comment on peut y mettre des pièges.

Oui, mais je vous le dis, cela, c'est la dernière des solutions. Bien entendu, sauf que…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci…

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - … ce qui est très important. Nous faisons aussi de la verbalisation, puisque cette verbalisation nous permet également de lutter contre les déchets par terre, qui sont la cause majeure de la multiplication…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - … de l'extériorisation des rats. C'est très important.

Et je vais finir juste sur une chose. Nous avons décidé avec Mme la Maire ces derniers temps de faire aussi un comité sur la question de savoir quelle est cette cohabitation, comment on peut faire pour être le plus efficace et faire en sorte que ce ne soit pas insupportable pour les Parisiens…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci…

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - … et les deux choses doivent être corrélées et travaillées ensemble.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

Sur ce vœu n° 188, il y a une demande d'explication de vote du groupe "Les Ecologistes".

La parole est à Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous faites référence dans votre vœu à un communiqué de l'Académie de médecine mettant en relief deux points.

Le premier point, que les rats étaient vecteurs de maladies et d'infections et porteurs de bactéries. Mais si je vous dis que les humains sont des vecteurs de maladies et d'infections et porteurs de bactéries, cela fonctionne ou pas ? Oui, cela fonctionne. Car en fait, on pourrait coller cette phrase à tous les animaux.

Le second point, que la surpopulation de rats d'égout dans les grandes villes était un véritable danger pour la santé publique. Vous parlez de prolifération de rats dans votre vœu, mais, en fait, aucune étude scientifique n'a été menée pour les dénombrer. Nous ne savons pas combien ils sont. Peut-être que le projet de recherche Armaguedon pourra y répondre.

Aussi, vous parlez de danger public. Selon l'Institut Pasteur, la leptospirose touche environ 600 personnes chaque année en France métropolitaine. En 2021, nous avons eu 127 cas en Ile-de-France, dont 23 cas sur le territoire parisien. 23 ! Alors, la peur est une émotion naturelle et utile, elle nous protège car elle nous pousse à agir. En revanche, lorsque la peur prend des proportions démesurées, elle monopolise nos pensées et influence de façon négative nos comportements et nos choix, elle devient pathologique. C'est une forme de trouble anxieux et c'est ce que l'on appelle une phobie. La phobie est une peur anormale, excessive et injustifiée d'un objet ou d'une situation : peur du vide, de l'avion, de l'eau, des miroirs, des aiguilles ou de certains animaux, comme le rat.

Qui peut être touché par des troubles anxieux ? Eh bien, tout le monde de façon plus ou moins longue, plus ou moins forte tout au long de la vie. Selon l'Inserm, 21 % des adultes sont touchés par des troubles anxieux, et toutes les catégories socioprofessionnelles peuvent être concernées, y compris les scientifiques, les médecins ou les personnalités politiques.

Ainsi, au vu de toutes les exagérations présentes dans votre vœu, mon groupe votera contre. Aussi, j'invite tout notre hémicycle à prendre du recul. Agissons avec méthode et éthique pour gérer les populations de surmulots à Paris, mettons en place un groupe de travail pluridisciplinaire et travaillons pour qu'il reste au maximum dans les égouts où, comme vous venez de le découvrir, ils sont utiles.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Douchka MARKOVIC.

Tout le monde, sur ce vœu, a "explosé" son temps de parole et, de fait, je n'ai pas interrompu les oratrices ou orateurs.

Pour faire suite, d'ailleurs, à cet échange, je vous invite à visiter la passionnante exposition qu'accueille actuellement le Pavillon de l'Arsenal, exposition qui s'appelle "Paris Animal". Et vous verrez que les rats sont présents à Paris depuis longtemps.

Chers collègues, je vous informe… Pardon, excusez-moi, décidément. Il est temps que cela se termine.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 188 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif, puisque je n'émets pas l'hypothèse qu'il soit retiré.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 188 est rejeté.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous demande, mes chers collègues, de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants:

Commission départementale de sécurité des transports de fonds de Paris (R. 5) :

Titulaire :

- M. Nicolas NORDMAN.

Suppléante :

- Mme Lamia EL AARAJE.

Société anonyme d'HLM "Toit et Joie" (R. 6) :

- Mme Raphaëlle PRIMET, en remplacement de M. Maxime COCHARD, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Université Sorbonne nouvelle - Paris 3 (conseil d'administration) (R. 7) :

- M. Jacques MARTIAL, en remplacement de M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Association International Visual Théâtre (conseil d'administration) (R. 8) :

- Mme Lamia EL AARAJE, en remplacement de M. Jacques GALVANI, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Association Cité-Théâtre dit "Théatre de la Cité internationale" (conseil d'administration et assemblée générale) (R. 9) :

- Mme Ariane TRICAUD, en remplacement de Mme Isabelle QUIRIN, démissionnaire, désignée lors de la séance des 6, 7 et 8 octobre 2020.

Établissement public local à caractère industriel et commercial "Eau de Paris" (conseil d'administration) (R. 10) :

- M. Romaric MONTBOBIER, en remplacement de M. Henri BOUSQUET, démissionnaire, désigné lors de la séance des 12, 14 et 15 novembre 2019.

Établissement public local "Paris Musées" (conseil d'administration) (R. 11) :

- Mme Dominique ALBA, en remplacement de Mme Gaïta LEBOISSETIER, démissionnaire, désignée lors de la séance des 6, 7 et 8 octobre 2020.

Conseil départemental d'établissement de la liste annuelle des jurés d'assises (R. 12) :

- Mme Marie TOUBIANA, en remplacement de M. Nicolas JEANNETÉ, démissionnaire, désigné lors de la séance des 6, 7 et 8 octobre 2020.

Conseil parisien de sécurité et de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes (CPSPDA) (R. 13) :

- M. Rudolph GRANIER, en remplacement de M. Nicolas JEANNETÉ, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Établissements publics locaux d'enseignement. - Collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation (R. 14) :

Collège Claude Debussy, 4, place du Commerce (15e) (conseil d'administration) :

- Mme Inès de RAGUENEL, titulaire, en remplacement de M. Nicolas JEANNETÉ, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Collège Amédéo Modigliani, 1, rue de Cherbourg (15e) (conseil d'administration et commission permanente) :

- M. François CONNAULT, titulaire, en remplacement de M. Nicolas JEANNETÉ, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Établissements publics locaux d'enseignement. - Autres collèges de moins de 600 élèves comportant une section d'éducation spécialisée et collèges de plus de 600 élèves (R. 15) :

Collège André Citroën, 208, rue Saint-Charles (15e) (conseil d'administration) :

- Mme Anessa LAHOUSSA, titulaire, en remplacement de M. Nicolas JEANNETÉ, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2023, R. 5 à R. 15).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Informations sur les sénatoriales.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous l'avez compris, nous avons épuisé l'ordre du jour de cette séance du Conseil de Paris, qui a commencé lundi matin. Je vais donc lever la séance, mais vous êtes toutes et tous invités, bien entendu, à être présents dans cet hémicycle dès 9 heures du matin, je dis bien dès 9 heures du matin - il ne s'agit pas de venir un peu en touriste en se disant "je viendrai vers neuf heures et quart ou neuf heures et demie -, parce qu'il faut qu'il y ait la plus grande transparence sur les pouvoirs qui pourraient être donnés par certaines ou certains de nos collègues absents.

Donc dès 9 heures du matin pour qu'on constate le quorum et qu'on puisse vérifier les pouvoirs.

Je vous rappelle que c'est, en tant que tel… Si je peux terminer mon propos. Si je peux terminer mon propos. Que c'est, en tant que tel, une séance du Conseil de Paris, pour laquelle sont applicables les règles habituelles des séances du Conseil de Paris, et vous serez amenés évidemment à signer la feuille de présence et également, mais vous l'avez compris, à vous prononcer par un vote.

Clôture de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous terminons à une heure très raisonnable. On aurait dû terminer normalement à 14 heures 15 demain. On termine à 19 heures 15 ce soir, c'est plutôt une bonne nouvelle.

Merci à vous toutes et à vous tous. Merci évidemment aux agents du Service du Conseil de Paris, merci aux collaboratrices et collaborateurs des cabinets d'adjoint et des 6 groupes du Conseil de Paris. Merci à vous, chers collègues, et merci aussi aux Parisiennes et aux Parisiens qui, nombreux, nous ont suivis sur paris.fr.

Je vous souhaite une très belle soirée, à demain.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quinze minutes).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.

Question du groupe Changer Paris.

QE 2023-09 - Question de Mme Sandra BOËLLE et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative au futur des jardins d'enfants pédagogiques.

Libellé de la question :

"Les jardins d'enfants pédagogiques (J.E.P.) sont des établissements d'accueil d'enfants âgés de 2 à 6 ans. Il existe, à Paris, 22 J.E.P. municipaux accueillant plus de 1.000 enfants ainsi que 14 établissements associatifs accueillant 800 enfants.

La Loi pour la confiance dans l'école du 26 juillet 2019, qui prévoit l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans, entraîne la fermeture de ces J.E.P. à partir de la rentrée de septembre 2024.

Avec le groupe Changer Paris, nous réitérons notre vif soutien pour le maintien de ces structures qui font l'unanimité auprès des familles et des équipes, grâce à un taux d'encadrement élevé, l'inclusion réussie des enfants porteurs de handicap (13 % des enfants accueillis), un vrai soutien à la parentalité, une mixité sociale naturelle et un épanouissement constaté chez ces enfants.

En l'état actuel des choses, les J.E.P. fermeront leurs portes à la rentrée de septembre 2024 et il est indispensable que nous anticipions cette fermeture annoncée en proposant des solutions de remplacement pour les familles et les professionnels, désireux que la spécificité des J.E.P. soit maintenue. La mission d'expertise menée par l'IGAS et l'IGESR en juillet 2020 dressait plusieurs pistes d'évolution : le maintien des J.E.P. en établissement d'accueil de la petite enfance (jardin d'enfants pour les deux-trois ans ou crèche multi-accueil) ou la transformation des J.E.P. en école maternelle (publique, privée sous contrat, privée hors contrat).

Il est primordial que familles et professionnels ne se retrouvent pas sans solution à la rentrée de septembre 2024 si la fermeture des J.E.P. devenait effective.

À ce titre, Mme Sandra BOËLLE et les élus du groupe Changer Paris vous demandent :

- Comment seront transformés chacun des 22 J.E.P. municipaux en vue de la rentrée de septembre 2024, si leur fermeture devenait effective ?

- Dans la continuité de notre vœu de mai 2022 et si les J.E.P. venaient à fermer, pouvez-vous confirmer que les locaux existants seront bien destinés à l'accueil des enfants (petite enfance ou école) ?

- Comment les familles, les enfants porteurs de handicap et les professionnels concernés seront-ils accompagnés ?

- Dans quel délai en amont, familles et professionnels seront-ils prévenus ?"

Réponse (Mme Céline HERVIEU) :

"Malgré de multiples interpellations du Gouvernement de l'ensemble des élus parisiens, dont celle de la Maire de Paris à l'adresse du Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, malgré la mobilisation de divers collectifs, dont DECOLLAJE, force est de constater que les perspectives d'amendement de la Loi pour la confiance dans l'école du 26 juillet 2019 s'amenuisent à l'approche de l'échéance de septembre 2024. Cette loi, en instituant l'obligation d'instruction à partir de 3 ans, a en effet pour conséquence de ne plus reconnaître la mission éducative que les jardins d'enfants accomplissent depuis longtemps en direction des enfants de 3 à 6 ans. À compter de la rentrée de septembre 2024, ils ne pourront plus accueillir ces enfants.

Ces jardins d'enfants dits "jardins d'enfants pédagogiques" sont actuellement au nombre de 20 répartis dans 8 arrondissements - 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e - et représentent une capacité d'accueil totale de 1.027 enfants de 3 à 6 ans, pour un accueil effectif de 784 enfants, en décembre 2021. Ils constituent un cadre d'accueil privilégié pour les apprentissages, qui sont en conformité avec les programmes de l'école maternelle sur le temps scolaire élargi 8 heures 15 - 17 heures, sous la responsabilité d'éducatrices et éducateurs de jeunes enfants. Ils accueillent environ 12 % d'enfants en situation de handicap, proportion très nettement supérieure à celle observée au sein des écoles publiques.

Tout en maintenant notre mobilisation pour obtenir la reconnaissance de la spécificité de ces jardins d'enfants comme lieu de scolarisation, la Ville de Paris a travaillé de concert avec chacun des arrondissements qui accueillent ce type de structure.

Plusieurs scenarii sont envisagés en fonction des besoins de chacun des territoires, qu'il s'agisse de la transformation en multi-accueil, de projets innovants permettant d'accueillir des enfants de 0 à 6 ans, des lieux ressources, etc. Les projets qui concernent l'accueil des enfants au-delà de trois ans, "les projets innovants", sont travaillés avec l'Education nationale.

D'ores et déjà, les familles ont été informées que nous ne pouvions pas garantir que leur enfant serait admis après 2024 dans les jardins d'enfants, lors des inscriptions en mairie d'arrondissement.

Enfin, en ce qui concerne les professionnel.le.s des J.E.P. bénéficient d'un accompagnement particulier et individuel de la part du SRH de la DFPE. Nous travaillons également avec l'Education nationale afin que les professionnel.le.s puissent bénéficier d'équivalence s'ils/elles souhaitent travailler en école maternelle."

Question du groupe "Indépendants et Progressistes".

QE 2023-10 - Question de M. Pierre-Yves BOURNAZEL et des élus du groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative à l'avenir des balades à poney dans les parcs parisiens.

Libellé de la question :

"Un rapport publié en 2022 par une association de défense de la condition animale a révélé de graves manquements à la charte "bien-être animal" par les exploitants de balades à poney des parcs parisiens.

En effet, de graves entraves à l'article 2 de la charte ont été à plusieurs reprises constatées, notamment l'absence de mise à disposition permanente d'eau fraîche et de filet à foin, l'utilisation d'équipements inadéquats ou encore le non-respect des périodes maximales de transport ou de temps de repos obligatoire. Alerté par ces manquements, la Ville a effectué des contrôles puis mis en demeure les exploitants pour non-respect de la charte.

Cependant, les mesures prises ont été insuffisantes et n'ont pas permis de faire cesser ces situations structurelles, mettant en péril les équidés ainsi que la sécurité des personnes participant à l'activité. Pierre-Yves BOURNAZEL, le groupe "Indépendants et Progressistes" et le groupe "Les Ecologistes" ont dénoncé cette situation à plusieurs reprises et demandé l'arrêt de ces activités contraire à la charte adoptée en Conseil de Paris. L'exécutif municipal, par l'intermédiaire de M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint à la Maire de Paris en charge de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale, s'était engagé dans un vœu à créer un "atelier" au premier trimestre 2023, rassemblant élu(e)s, associations et exploitants afin d'acter la prolongation ou l'arrêt de l'activité de balades à poney à Paris.

À ce titre, nous souhaitons avoir des informations relatives aux suites données à l'annonce de création d'un atelier :

- quel calendrier est-il prévu (nombre de réunions, date de décision) ?

- quelles seront ses modalités de fonctionnement (auditions, rencontres, visites) ?

- quel sera la composition de cet atelier (élu(e)s volontaires, associations, exploitants) ?"

Réponse (M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint) :

"Depuis plus d'un an désormais, les débats autour des activités de balades à poneys à Paris sont nombreux, et au Conseil de Paris de novembre 2022, les élu.e.s ont adopté un vœu demandant l'organisation d'une concertation sur l'avenir de cette activité sur le territoire parisien.

Afin d'échanger ensemble de ce sujet, comme annoncé, nous avons invité les mairies d'arrondissement, l'ensemble des groupes politiques, associations, exploitants, acteurs de la condition animale et du monde équin, services de la Ville de Paris concernés, à participer à deux ateliers de travail qui leur permettent d'exprimer leurs points de vue, de partager leurs connaissances et expériences et de faire part de leurs avis sur les différents modèles d'activités équines pouvant se dérouler en ville.

Ces deux ateliers se tiendront le 20 juin 2023 de 10 heures à 12 heures ainsi que le 28 juin de 16 heures 30 à 18 heures 30. Ils permettront à l'ensemble des acteurs de présenter de façon détaillée leur approche et d'avoir des temps de discussion collectifs sur l'ensemble des aspects soulevés."

Questions du groupe "Les Ecologistes".

QE 2023-11 - Question de M. Sylvain RAIFAUD, Mmes Antoinette GUHL, Raphaëlle RÉMY-LELEU et les élu.e.s du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative au volontariat lors des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Libellé de la question :

"Afin d'assurer la bonne organisation des Jeux olympiques et paralympiques et des événements prévus dans ce cadre, le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (COJOP) et la Ville de Paris ont annoncé, respectivement, le recrutement de 45.000 et 5.000 volontaires. Comme l'atteste la plateforme créée à cet effet, le COJOP et la Ville de Paris ont mis en place une campagne et un processus de recrutement communs, les candidat.e.s pouvant simplement indiquer dans le formulaire leur éventuelle préférence pour l'un des deux programmes de volontariat. Les divers éléments communiqués par le COJOP, notamment au travers de cette plateforme et de la Charte du volontariat olympique et paralympique, suscitent néanmoins certaines craintes.

Tout d'abord, de nombreux éléments dans la Charte évoquent le cadre d'un travail d'un salarié, voire correspondent aux dispositions du Code du travail au regard du processus de recrutement, de la durée et des horaires de l'engagement, des devoirs des volontaires, des liens de subordination décrits et du profil des missions s'apparentant très souvent à celui d'emplois qualifiés. Il est par ailleurs demandé de nombreuses informations concernant les qualifications et l'expérience professionnelles lors de la procédure de candidature et le département

de la Seine-Saint-Denis a lui-même accompagné 1.900 de ses administré.e.s, notamment via des formations, afin de maximiser leurs chances d'être recruté.e.s comme volontaires.

Nos inquiétudes portent ensuite sur l'encadrement des volontaires et les conditions d'exercices des missions. En effet, si la charte semble garantir la sécurité des volontaires en cas de problèmes avec le public ou en cas de danger physique immédiat, rien n'est communiqué concernant les dispositifs de prévention, de lutte et d'alerte en cas de situations de discrimination, d'agression ou de harcèlement moral ou sexuel, y compris dans un cadre s'apparentant à de la subordination hiérarchique. Ce point nous semble cependant primordial au vu du nombre de volontaires recruté.e.s et des contacts quotidiens qu'ils et elles auront avec les équipes salariées et d'encadrement du COJOP, les délégations, les journalistes, les prestataires ou encore les sponsors.

Ainsi, M. Sylvain RAIFAUD, Mmes Antoinette GUHL, Raphaëlle RÉMY-LELEU et les élu.e.s du groupe "Les Écologistes" souhaitent avoir des précisions :

- Sur l'application ou non de la Charte du volontariat olympique et paralympique du COJOP au programme de volontariat de la Ville de Paris. Sinon sur le cadre spécifique du programme "Team Paris" de la Ville en terme de processus de recrutement, de durée et des horaires des missions, des devoirs des volontaires, des liens de subordination et du profil des missions ;

- Sur les différences notables entre le statut de volontaire de "Team Paris" et le statut des salariés embauchés pour l'événement (horaires de travail, lien de subordination, formation…) ;

- Sur l'encadrement des volontaires "Team Paris" de la Ville et sur les dispositifs de prévention, de lutte et d'alerte en cas de situations de discrimination, d'agression ou de harcèlement moral ou sexuel prévus ;

- Sur la masse salariale que représenterait l'embauche en statut salarié des volontaires de "Team Paris"."

Réponse (M. Pierre RABADAN, adjoint) :

"Le programme "Team Paris" pour les Jeux de 2024 est composé de 5.288 volontaires. A l'occasion de chaque grand événement sportif, la Ville de Paris active un programme de volontaires. Les Jeux se situent dans cette continuité avec la triple ambition d'améliorer la qualité d'accueil des visiteurs, d'incarner Paris par ses habitants et de donner l'opportunité aux Parisiennes et Parisiens de vivre une expérience inédite et formatrice.

La Ville de Paris a élaboré une charte propre du volontariat olympique et paralympique pour son programme de volontaires. Cette charte, qui reprend l'ensemble des préconisations de l'État et de ses services compétents, a été validée par les partenaires sociaux.

Les conditions de recrutement sont les suivantes : avoir au moins 18 ans au 1er janvier 2024, être disponible 10 jours minimum, parler français et/ou anglais. Aucune qualification professionnelle n'est requise pour être sélectionné comme volontaire de la Ville de Paris.

La phase de candidature a connu un réel engouement marqué par le dépôt de 157.587 candidatures pour le programme Ville de Paris, ce qui est nettement supérieur au nombre de volontaires parisiens et témoigne de l'enthousiasme suscité par ce dispositif.

La Ville de Paris et les partenaires associatifs ont identifié des bénéficiaires sociaux, des personnes en situation de handicap et des jeunes de l'A.S.E. pour leur proposer d'intégrer le dispositif. Cette intégration fait partie des objectifs sociaux et d'engagement des Parisiennes et Parisiens dans les Jeux olympiques et paralympiques. La création du programme "Team Paris" repose sur des temps forts, des animations mais aussi la prise en charge de la restauration et de l'uniforme.

Ce programme de la Ville de Paris représente entre 1.300 et 1.400 euros de budget par volontaire. C'est un coût similaire à celui observé lors des éditions précédentes, notamment à Londres en 2012. Cet investissement est cohérent avec les objectifs de mandature en matière d'engagement citoyen et s'articule avec la dynamique lancée par la Ville autour de la Communauté de volontaires de Paris qui agit sur différents secteurs de nos politiques publiques (climat, environnement, santé, solidarité, citoyenneté…). L'objectif est de favoriser un engagement durable de nos habitants dans des actions bénévoles bénéficiant à notre territoire.

Les devoirs des volontaires comprennent la participation aux formations en amont, le respect de la Charte du volontariat olympique et paralympique de la Ville de Paris, le port de l'uniforme ou encore des devoirs éthiques et déontologiques, comme le fait de signaler tout incident, de ne pas se mettre en situation d'enfreindre la loi française ou de respecter la demande de confidentialité de certaines informations. Les volontaires sont encadrés par des personnes salariées en charge de la coordination des volontaires. Leur rôle est de veiller au bon accueil des volontaires, d'organiser leurs missions et d'assurer la logistique du programme (transport, restauration, uniforme, etc).

En matière de formation, l'encadrement des volontaires et les dispositifs de prévention, de lutte et d'alerte en cas de discrimination, d'agression ou de harcèlement moral ou sexuel sont en cours d'élaboration, en lien avec les services de la Ville compétents. Ils reprendront les éléments les plus exigeants des dispositifs existants à la Ville de Paris.

Le cadre et la nature des missions proposées aux volontaires ne sont donc pas transposables aux métiers de l'accueil touristique et de l'événementiel qui nécessitent des qualifications professionnelles précises. Il ne peut donc être fait de comparaison entre le coût du programme des volontaires et le coût d'une masse salariale concernant des fonctions opérationnelles. À ce titre, il est important de souligner que les missions des volontaires ont toutes été validées par l'État, notamment par les services de l'URSSAF et du Ministère du Travail."

QE 2023-12 - Question de M. Emile MEUNIER, Mmes Léa VASA, Corine FAUGERON et les élu.e.s du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative aux actions menées pour réduire le nombre de logements vacants.

Libellé de la question :

"D'après une étude de l'APUR publiée fin 2021, analysant le fichier "LOVAC" outil mis à disposition des collectivités par l'État dans le cadre du Plan national de lutte contre les logements vacants, 18.648 logements étaient vacants depuis plus de 2 ans, à Paris, fin 2020.

Les 18.648 logements durablement vacants représentent 1,3 % du parc de logements parisien. Répartis dans l'ensemble du territoire, ils sont surreprésentés dans le Quartier Central des Affaires rive droite et, sur la rive gauche, dans les 6e et 7e arrondissements. Ainsi, le 8e arrondissement compte près de 1.200 logements vacants, soit 4 % du parc de l'arrondissement. Les quartiers situés en périphérie de la Capitale, le long des boulevards des Maréchaux et le quart nord-est notamment, sont moins concernés par la vacance de longue durée que les quartiers du centre (0,7 % de logements vacants dans le 20e arrondissement par exemple).

Pour mieux visualiser l'effet néfaste de cette vacance structurelle sur notre politique en faveur du logement pour toutes et tous, ces 18.648 logements représentent à peu près la moitié de tous les logements construits à Paris ces 10 dernières années, souvent sur des surfaces de pleine terre qui auraient pu servir à faire des jardins pour rafraîchir la ville.

Par ailleurs, rappelons qu'à ces logements vacants s'ajoutent d'autres logements inoccupés selon les dénominations de l'Insee, c'est-à-dire des logements qui ne sont pas la résidence principale de ménages. Il s'agit des résidences secondaires et des locations saisonnières. Au total, les logements inoccupés représentent 17,4 % du parc parisien de logements.

Ainsi, M. Emile MEUNIER, Mmes Léa VASA, Corine FAUGERON et les élu.e.s du groupe "Les Écologistes" souhaitent connaître précisément les actions qui ont été menées, depuis la publication de cette étude, auprès des propriétaires, de l'Etat ou toute autre action pour réduire cette vacance structurelle (les 18.648 logements), ainsi que leur résultat."

Réponse (M. Ian BROSSAT, adjoint) :

"À l'initiative de la Ville, l'APUR a mené une étude afin de connaître plus précisément la situation parisienne concernant la vacance de logements. Cette étude s'est construite autour de la nouvelle base de données LOVAC - outil mis à disposition des collectivités par l'État en 2020 - permettant d'identifier désormais les logements vacants et leurs propriétaires grâce au croisement de divers fichiers.

Comme dans nombre de métropoles françaises, la vacance de logements est une problématique incontournable à Paris, sa diminution fait partie des priorités de notre politique du logement afin d'augmenter l'offre de logements disponibles pour les travailleurs parisiens.

C'est pour répondre à cette exigence que la Ville de Paris a créée, avec neuf autres collectivités, l'association "Agir contre le logement vacant" le 14 novembre dernier avec pour ambition l'évolution du cadre réglementaire concernant la vacance. En effet, nombre de leviers possibles sont à la main, non des communes, mais de l'État.

Le 31 mars 2023, le conseil d'administration de cette nouvelle association s'est dotée d'une feuille de route se structurant autour de cinq axes majeurs.

Premièrement, l'association plaide pour rendre les taxes sur les logements vacants plus contraignantes, notamment en limitant les possibilités d'y déroger.

Deuxièmement, l'association souhaite consolider les dispositifs coercitifs existants notamment en dotant les collectivités d'outils réglementaires permettant de lever les blocages rencontrés (successions ; indivision ; situations d'abandon manifeste).

Troisièmement, l'association plaide pour l'amélioration des aides relatives à la lutte contre la vacance, notamment afin de permettre la création d'aides nationale incitatives à la remobilisation des logements vacants.

Quatrièmement, l'association se mobilise pour mettre un terme aux abus concernant les résidences secondaires et les meublées touristiques, notamment à travers l'application stricte de la loi.

Cinquièmement, l'association plaide pour une évolution de la réglementation en lien avec les évolutions démographiques et politiques, notamment concernant la récente évolution de la loi sur les normes de décence énergétique (loi Climat et Résilience) afin d'éviter la création d'une "vacance énergétique".

De plus, outre les actions de l'association "Agir contre le logement vacant", la Ville a souhaité mettre en place un nouvel outil : "Zéro logements vacants" (ZLV). D'ici la fin de l'année, la Direction du Logement et de l'Habitat lancera une campagne d'information auprès des propriétaires des logements vacants depuis plus de 2 ans, dans l'optique de capter ces logements pour le dispositif d'intermédiation locative "Louez solidaire et sans risque".

Par ailleurs, un nouveau millésime 2023 de la base de données LOVAC est disponible. A la demande de la Ville, l'APUR va comparer les bases de données LOVAC 2021 et le nouveau millésime 2023 pour évaluer le taux d'actualisation des entrées et des sorties des logements au regard de la volatilité du marché."

QE 2023-13 - Question de Mme Nathalie MAQUOI, M. Jérôme GLEIZES et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative à la gestion du Marché aux Puces de la Porte de Montreuil.

Libellé de la question :

"À travers ses bailleurs sociaux et la SEMAEST, la Ville de Paris maîtrise de l'ordre de 10 % des rez-de-chaussée commerciaux parisiens. Il importe d'actionner totalement ce levier pour corriger la tendance du marché à exclure l'économie sociale et solidaire au profit d'une économie lucrative générant pour partie des externalités sociales et environnementales négatives.

Lors du Conseil de Paris de mars 2023, le vœu du groupe "Les Écologistes" prévoyant notamment que "la Ville de Paris poursuive, au travers du GIE Paris Commerces, l'installation au sein de son parc de bailleurs sociaux d'activités artisanales de fabrication locale, artistiques, et liées à l'économie sociale et solidaire, en proposant à ces activités des loyers et des conditions financières plus avantageux que ceux du parc privé", ainsi que "la Ville de Paris veille à ce que dans le cadre des futurs programmes de bailleurs sociaux dans ce périmètre, il soit décidé que les locaux en pieds d'immeubles accueillent des activités qui contribuent au développement de l'artisanat parisien et de fabrication locale, et en particulier au développement des activités productives et artisanales portés par les acteurs de l'économie sociale et solidaire", a été adopté.

Afin de se conformer à terme aux ambitions de la nouvelle stratégie Paris Commerces et de poursuivre l'objectif visant à augmenter la part de structures de l'économie sociale et solidaire dans l'accès à des locaux d'activités et des locaux commerciaux des bailleurs sociaux de la Ville, et connaissant les contraintes associées, il est important de partager le diagnostic préalable le plus précis possible.

Ainsi, Mme Antoinette GUHL, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, Mme Alice TIMSIT et les élu.e.s du groupe "Les Écologistes" souhaitent connaître :

- le nombre et la part des locaux d'activités des bailleurs sociaux ou en gestion par la SEMAEST occupée par des acteurs de l'économie sociale et solidaire, en indiquant ceux exerçant une activité commerciale, la surface en mètre carré et en pourcentage qu'ils représentent, ainsi que la répartition par tranche de loyer au mètre carré et enfin leur répartition par arrondissement et par zone de commercialité ;

- le nombre et la part des locaux d'activités en rez-de-chaussée, des pieds d'immeuble de bailleurs sociaux ou en gestion par la SEMAEST, occupée par des acteurs de l'économie sociale et solidaire, et la surface en mètre carré et en pourcentage qu'ils représentent, ainsi que la répartition par tranche de loyer au mètre carré et enfin leur répartition par arrondissement et par zone de commercialité."

Réponse (M. Florentin LETISSIER, adjoint) :

"Afin de répondre précisément aux questions soulevées, une demande d'informations a été transmise aux bailleurs sociaux "Elogie SIEMP", R.I.V.P. et "Paris Habitat", ainsi qu'à la "SEMAEST" en date du 1er juin 2023. À la demande était joint un tableur cadre permettant de faire remonter à la délégation en charge de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) les données suivantes : l'adresse des locaux loués et l'arrondissement, leur surface en mètres carrés, si ceux-ci font l'objet d'une activité commerciale ou non en rez-de-chaussée ou non, la tranche de loyer appliquée, et la zone de commercialité.

Les bailleurs sociaux "Elogie SIEMP", R.I.V.P. et "Paris Habitat", ainsi que la "SEMAEST" ont répondu à la demande de la Ville. L'ensemble des données remontées sont tenues à disposition du groupe "Les Ecologistes".

Parmi les données communiquées, il est à retenir :

Bailleur	Nombre de locaux loués à l'ESS	Part de ces locaux ESS dans le parc du bailleur
Elogie SIEMP	**148**	**9 %**
Paris Habitat	**787**	**21 %**
RIVP	**426**	**13 %**
SEMAEST	**43**	**10 %**

La Ville ne dispose pas de statistiques sur la part des locaux d'activités du parc privé dévolue à l'ESS sur son territoire. On peut toutefois supposer que l'ESS occupe globalement, à Paris, une part des locaux d'activité équivalente à la part de ses emplois et de son PIB, soit de l'ordre de 10 %.

À cet égard, "Elogie SIEMP" se situe presque dans la moyenne parisienne. La "SEMAEST" s'y situe exactement, qui a précisé prendre en considération toutes les activités à impact social, et non la seule ESS statutaire au sens de la loi relative à l'Économie Sociale et Solidaire du 31 juillet 2014.

Avec 317 pieds d'immeubles dévolus à l'ESS, 13 % du parc de la R.I.V.P. accueille en rez-de-chaussée des activités portées par des structures de l'économie sociale et solidaire, soit un taux légèrement supérieur à la moyenne. À cela s'ajoute 109 locaux de la R.I.V.P. loués à des acteurs de l'ESS pour des activités d'utilité sociale, au titre de son activité d'immobilier d'entreprises (sous la forme d'hôtels industriels).

Enfin, "Paris Habitat", qui possède le nombre le plus important de locaux commerciaux, atteint 21 % du parc de ses locaux d'activité dévolus aux activités ESS, soit 787 pieds d'immeubles. À noter que la très grande majorité (plus de 90 %) de ces structures ESS sont des associations loi 1901.

Pour rappel, le "nouveau Plan parisien pour le commerce", adopté en Conseil de Paris de décembre, prévoit de poursuivre et amplifier la politique d'animation et diversification commerciale, et promouvoir la fabrication locale, la relocalisation d'activités et le réemploi développées notamment par les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Par ailleurs, l'ESS est une économie hétérogène, et il est à noter que les structures accueillies par les bailleurs sociaux et la "SEMAEST", majoritairement des associations, donc moins solvables, bénéficient de loyers plus faibles que les autres ESS du parc privé, ce qui à surface équivalente, constitue un soutien important à cet écosystème.

Enfin, il faut rappeler que l'accueil de ces activités doit se faire en conformité avec les règles qui s'appliquent aux bailleurs sociaux en matière de commerces - qui sont différentes à celles qui s'appliquent au logement social - et en cohérence avec la préservation nécessaire à leur équilibre économique qui est vital pour qu'ils assurent leur mission en faveur du logement des plus fragiles."

Votes spécifiés.

Mme Pénélope KOMITÈS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DU 72, DEVE 3 et DRH 27.

M. Jacques BAUDRIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DU 72, DTEC 17 et DTEC 11.

Mme Audrey PULVAR ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 38.

M. Frédéric PÉCHENARD ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DILT 3, DVD 56 et DU 40.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DILT 3, DVD 56, DU 40 ainsi que sur les vœux n^{os} 168 et 182.

M. François VAUGLIN ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 36, DAE 19, DAE 7 et DPE 19.

Mme Colombe BROSSEL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 54.

M. Jean-Pierre LECOQ ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DILT 3, DVD 56 et DU 40.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DILT 3, DVD 56, DU 40, DU 82, SG 36, DAC 82 et DAC 91.

M. Vincent BALADI ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 82 et DAC 91.

M. Daniel-Georges COURTOIS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DU 40 et DVD 56.

Mme Raphaëlle PRIMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 454.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DJS 23.

M. Jack-Yves BOHBOT ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DILT 3, DVD 56 et DAJ 17.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 103.

M. Pierre CASANOVA ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 185.

M. François-Marie DIDIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DU 82, DFA 22 pour les sujets liés à l'assainissement et le vœu n° 136.

Mme Nelly GARNIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DILT 3, DVD 56, DU 40 et DU 82.

Mme Carline LUBIN-NOËL ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DPE 19, DAE 19, DPE 12, DPE 14 et DU 49.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 103.

M. Rémi FÉRAUD ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAJ 15 et DGRI 38.

M. Franck MARGAIN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 3.

Mme Inès de RAGUENEL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 82.

Mme Rachida DATI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 82.

Mme Florence BERTHOUT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 82.

Mme Carine ROLLAND ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 73, DLH 91, DLH 93, DLH 106, DASCO 23, DAC 43 et DAC 74.

Mme Geneviève GARRIGOS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DGRI 2, DGRI 15, DAC 135 et DAC 454.

Mme Douchka MARKOVIC vote contre le vœu n° 106.

Mme Antoinette GUHL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 25, ainsi que sur les vœux n^{os} 163 et 163 bis.

M. Patrick BLOCHE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 36.

M. Nicolas NORDMAN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 25.

Mme Maya AKKARI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 25 et les vœux n^{os} 122, 123 et 163.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2023 DCPA 2 Convention de mécénat de compétence entre le groupe Siegenia et la Ville de Paris pour une contribution au projet pilote d'éco-rénovation du Pavillon d'Ivry Levassor (13e).

2023 DCPA 4 Création d'une cuisine centrale école maternelle Paul Dubois, 6, rue Paul Dubois (3e) - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation.

2023 DCPA 5 Aménagement d'une cour oasis - Collège Victor, 11 rue Barbette (3e) - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2023 DVD 1 Tramways T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières, de la porte d'Asnières à la porte Dauphine à Paris (16e,17e, 18e) et lignes T8 et TZen 5 - Communication du bilan annuel 2022 des projets.

2023 DVD 56 Plan Vélo 2021-2026 - Signature de 9 conventions financières avec la Région IDF relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables (8.354.100 euros).

2023 DVD 8 Parcs de stationnement Montholon (9e), Milton (9e) et Carpeaux (18e) - Principe de DSP pour la rénovation (Montholon), la modernisation (Milton et Carpeaux) et l'exploitation de l'ensemble.

2023 DVD 58 Parcs de stationnement - Principe de délégation de service public pour la rénovation du parc porte de Champerret, la modernisation du parc Jouffroy et l'exploitation de l'ensemble (17e).

2023 DVD 63 Principe de délégation de service public pour la mise en conformité du parc de stationnement Passy, la modernisation du parc Delessert et l'exploitation de l'ensemble (16e).

2023 DVD 79 Conventions compensant temporairement des charges extracontractuelles sur des marchés de la DVD.

M. David BELLIARD, rapporteur.

2023 DAJ 12 Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur Eric PLIEZ, Maire du XXe arrondissement de la ville de Paris et à Madame Carine EKON, adjointe au maire du XXe arrondissement.

2023 DASCO 18 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (173.624 euros), subventions d'équipement (146.840 euros) et subventions pour travaux (158.588 euros).

2023 DASCO 23 Convention de mise à disposition du domaine public avec la RIVP pour la réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur empiétant sur l'emprise du collège Françoise Dolto (20e).

2023 DASCO 25 Subvention de fonctionnement (4.000 euros) à l'association Le Relais Jeunes.

2023 DASCO 27 Indemnisation amiable du Syndicat de Copropriétaires du 160 rue de Montmartre (2e), en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2023 DASCO 28 Collèges dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation pour 2022 (80.731,66 euros) du fonds commun départemental des services d'hébergement.

2023 DASCO 44 Convention d'indemnisation d'imprévision avec MFR Mobiliers dans le cadre du marché de fourniture de mobilier pour les écoles maternelles.

2023 DASCO 31 Subvention (3.000 euros) à l'Association Française des Acteurs de l'Éducation (AFAE) pour l'organisation de son 44e colloque à Paris.

2023 DASCO 32 Subvention d'investissement (4.885 euros) à 1 collège au titre du Budget participatif des Collèges édition 2021/2022.

2023 DASCO 29 Caisse des écoles (11e) - Subvention d'investissement (203.997 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Alain Fournier.

2023 DASCO 38 Caisses des écoles - Subvention (309.225 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2023 DASCO 43 Caisses des écoles des 10e et 12e arrondissements - Attribution de subventions exceptionnelles (662.462 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2023 DASCO 46 Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE - Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2023.

2023 DASCO 49 Subvention (8.000 euros) et convention annuelle d'objectifs et de partenariat avec la fondation Tara Ocean.

2023 DASCO 51 Convention de partenariat avec le collège Guillaume Budé pour le 9ème centre de loisirs à parité (CLAP) municipal à l'attention des adolescents.

2023 DFPE 114 Subventions (326.314 euros) à 4 associations, conventions et avenants pour la gestion de 6 accueils enfants parents dans les 12e,17e,18 et 20e arrondissements.

2023 DFPE 115 Subventions à 8 associations (512 000 euros) pour le fonctionnement de ludothèques et Ludomouv citoyennes, avec convention et avenants

2023 DFPE 122 Subventions (140.000 euros) à sept associations, avec une convention et 2 avenants, pour leurs actions de soutien à la parentalité dans les 10e,11e,13e et 19e arrondissements.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2023 DDCT 56 Actions en faveur des jeunes et du sport pour tous des quartiers populaires - Subventions (110.500 euros) à 32 associations.

2023 DDCT 58 Financement de 82 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens - Subventions à 65 associations (397.542 euros).

2023 DDCT 59 Subventions (13.000 euros) à 5 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens.

2023 DDCT 60 Projets économiques locaux dans les quartiers populaires - Subventions à 4 associations (27.000 euros).

2023 DDCT 68 Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (150.000 euros) à 30 associations pour le financement de 31 projets.

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure.

2023 DICOM 16 Tarif spécifique de mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville pour la soirée de célébration du centenaire de la Régie Immobilière de la Ville de Paris.

2023 DLH 43 Location de l'emprise Chemin du Gui à la Celle Saint Cloud (78) à Elogie-SIEMP - Bail emphytéotique.

2023 DLH 63 Modification de garanties d'emprunts finançant trois programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par Toit et Joie.

2023 DLH 70 Modification et réitération de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social demandées par ICF Habitat la Sablière.

2023 DLH 73 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP.

2023 DLH 82 Location de l'immeuble 10, rue Sauval (Paris Centre) à Sequens - Bail emphytéotique.

2023 DLH 85 Modification, réitération et octroi de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social demandés par des sociétés du groupe CDC.

2023 DLH 86 Octroi des garanties d'emprunts finançant plusieurs programmes de rénovation et de création de logements sociaux réalisés par Immobilière 3F (17.552 000 euros).

2023 DLH 89 Réaménagement d'emprunts contractés par CDC Habitat et CDC Habitat social auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Maintien de la garantie des emprunts par la Ville de Paris.

2023 DLH 90 Location d'immeuble 8 rue Jacques Kablé 18e à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

2023 DLH 91 Location de l'immeuble 31, rue de Berne (8e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2023 DLH 92 Location de l'immeuble 319, rue du Faubourg Saint Antoine (11e) - Bail emphytéotique.

2023 DLH 93 Location de l'immeuble 46, rue Albert Thomas (10e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2023 DLH 97 Garantie d'un emprunt à souscrire par Elogie-SIEMP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine (524.660 euros).

2023 DLH 102 Avenants 2023 aux conventions 2023-2028 signées avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat, en matière d'aide au logement et d'habitat et à la convention 2017-2022 signée avec l'Etat.

2023 DLH 103 Convention de subvention en vue de la réalisation d'une recherche intitulée : "la contribution des OFS-BRS au logement abordable : une approche globale (COBRA)".

2023 DLH 106 Réaménagement d'emprunts contractés par la RIVP auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Maintien de la garantie d'emprunts par la Ville de Paris.

2023 DLH 109 Réitération de garantie d'emprunt accordée par la Ville de Paris pour le financement d'un programme de logement social réalisé par Entreprendre pour Humaniser la Dépendance (EHD).

2023 DLH 110 Modification de garanties d'emprunts finançant deux programmes de rénovation de logements pour personnes âgées demandée par Seqens Solidarités.

2023 DLH 111 Réitération, modification et sollicitation de garanties d'emprunt finançant divers programmes de logement social demandées par Paris Habitat.

2023 DLH 112 Modification des garanties d'emprunt accordée par la Ville de Paris pour le financement d'un programme de logement social réalisé par RATP Habitat.

2023 DLH 123 Modification des garanties d'emprunt finançant des programmes de création et de rénovations de logements sociaux par Elogie-SIEMP.

2023 DU 58 Résiliation anticipée partielle du bail emphytéotique et Cession de 7 lots de copropriété à la SOREQA en vue de la mise en œuvre d'une action de portage de redressement au 40 rue de Nantes (19e).

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2023 DPE 17 Projet Life Adsorb : signature de l'avenant de prolongation de 2 ans de la convention européenne et de la convention de partenariat.

2023 DPE 20 Aménagement de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul - Avenant à la convention de transfert de maitrise d'ouvrage avec PARIS Habitat OPH.

2023 DPE 23 Collecte séparée des Articles de Sport et de Loisirs (ASL) : Signature d'un contrat avec Ecologic et mise en place d'une expérimentation dans les infrastructures gérées par la Ville de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2023 DSOL 9 Subvention (230.500 euros) à 12 associations et avenants à CPO avec 5 d'entre elles pour leurs actions de vacances et loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit aux familles.

2023 DSOL 32 Subventions (75.000 euros) et avenant à CPO avec les associations Handi'chiens et ECGAMVP pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.

Mme Lamia EL AARAJE, rapporteure.

2023 DSOL 26 Subventions (125.000 euros) au Crédit Municipal de Paris (4e) et à Crésus Île-de-France (12e) pour la mise en œuvre d'actions visant la prévention et la lutte contre le surendettement.

2023 DSOL 44 Subventions (322.500 euros) pour le fonctionnement de sept accueils de jour parisiens gérés par sept associations à destination de personnes en situation de grande exclusion - Convention.

2023 DSOL 46 Aide alimentaire - Subventions de fonctionnement et subventions d'investissement (121.858 euros) en faveur de personnes et de familles démunies - Avenant et conventions.

2023 DSOL 56 Subventions (490.000 euros) et conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

2023 DSOL 57 Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle avec la DRIHL et l'agence départementale d'information sur le logement de Paris relatif à la prorogation de l'équipe mobile de prévention des expulsions.

2023 DSOL 63 Convention de recherche relative à la poursuite des activités du GIS METIS (Groupement d'intérêt scientifique Méthodes, Etudes, Techniques en intervention sociale).

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2023 DU 54 Cession à la SEMAEST d'un local commercial 30 rue Laghouat (18e) dans le cadre du contrat Paris'Commerces.

2023 DU 60 Cession après déclassement d'une emprise quai Henri Pourchasse, à Ivry-sur-Seine (94).

2023 DU 70 ZAC Clichy-Batignolles (17e) - Régularisations foncières - Lot n° 2 volumes 2 et 4 - Acquisition et cession foncières avec la SCI n° 2 Batignolles.

2023 DU 72 Subvention (50.000 euros) et avenant à la convention avec l'APUR.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2023 DILT 3 Convention de délégation de compétence en matière de transports scolaires des élèves handicapés.

2023 DRH 21 Modification de la nature des épreuves et du programme du concours interne d'accès au corps des directeurs de conservatoires grades de 1ère et 2ème catégorie.

2023 DRH 25 Convention de mise à disposition de personnels entre la Ville de Paris et le Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour la réussite éducative à Paris, au titre de la contribution aux ressources du GIP.

2023 DRH 27 Modification du statut particulier applicable au corps des professeurs de l'ESPCI.

2023 DRH 28 Modification du statut particulier des techniciens des services opérationnels de la Ville de Paris.

2023 DRH 29 Convention de mise à disposition entre la Ville de Paris et le Syndicat mixte de la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis.

2023 DRH 30 Fixation de la nature des épreuves et du règlement de l'examen professionnel pour l'accès au corps des professeurs d'enseignement artistique de la Ville de Paris - spécialité arts plastiques.

2023 DRH 34 Modification de délibérations relatives à la nouvelle bonification indiciaire des personnels de la Ville de Paris.

2023 DRH 37 Modification de la délibération 2017 DRH 58 du 6 juillet 2017 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

2023 DRH 38 Approbation des projets de décrets modifiant les statuts des directeurs, chefs de service et agents de police municipale de Paris et l'échelonnement indiciaire des directeurs de PM.

2023 DRH 39 Création des effectifs budgétaires d'assistant(e)s maternel(le)s et familial(e)s.

2023 SG 13 Règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire, mise en place d'un tarif précarité sociale sur le parc municipal.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2023 DFPE 9 Subvention (485.540 euros), avenant n° 2 à l'association AJEFA (10e) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

2023 DFPE 10 Subvention (2.077.820 euros), avenant n° 2 à l'association Enfant Présent pour ses cinq établissements d'accueil du jeune enfant.

2023 DFPE 19 Subvention (70.821 euros) et avenant n° 2 avec l'association Auteuil Petite Enfance (16e) pour le multi-accueil situé 5 ter rue Jean Cottin (18e).

2023 DFPE 20 Subvention (138.694 euros) et avenant n° 3 avec l'association Une Nouvelle Idée de la Crèche Paris (10e) pour le multi accueil situé 25 rue Stephenson (18e).

2023 DFPE 27 Subvention (2.812.098 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Maison des Bout'Chou (6e) pour ses quinze établissements d'accueil de la petite enfance.

2023 DFPE 28 Subvention (34.460 euros), avenant n° 3 et convention avec l'association Les Petits Lardons (10e) pour la crèche parentale Les Petits Lardons, 20 rue des Ecluses Saint-Martin (10e).

2023 DFPE 29 Subvention (53.785 euros), avenant n° 3 à l'association Lutin Lune (20e) pour la crèche parentale située 37 rue de la Réunion (20e).

2023 DFPE 31 Subvention (187.591 euros), avenant n° 3 à l'association ARISSE pour le multi-accueil Petit Prince Lumière, boulevard Davout (20e).

2023 DFPE 32 Subvention (41.476 euros), avenant n° 3 à l'association avec l'association Au Fil de la Découverte (15e) pour la halte-garderie Au Fil de la Découverte située 6 rue de Cronstadt (15e).

2023 DFPE 34 Subvention (11.122 euros), avenant n° 3 à l'association La Maison de l'Enfance (16e) pour la halte-garderie,7 rue Prokofiev (16e).

2023 DFPE 35 Subventions (453.794 euros), avenant n° 3 à l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant.

2023 DFPE 37 Subvention (100.600 euros), avenant n° 3 à l'association Réseau Treize (13e) pour la crèche collective Le Petit Navire 27, rue du Javelot (13e).

2023 DFPE 43 Subvention (3.767.817 euros), avenant n° 2 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) 10e pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance.

2023 DFPE 44 Subvention (104.912 euros), avenant n° 3 à l'association Accueil Goutte d'Or (18e) pour la halte-garderie La Caravelle 1, rue de la Goutte d'Or (18e).

2023 DFPE 49 Subvention (182.405 euros) et avenant n° 3 avec la Fondation de l'Armée du Salut (20e) pour la crèche collective "Le Palais des Enfants" situé 94 rue de Charonne (11e).

2023 DFPE 51 Subvention (82.526 euros), avenant n° 3 à l'association La Cool Douche (14e) pour la crèche parentale La Cool Douche située 167, rue d'Alésia (14e).

2023 DFPE 64 Subvention (118.605 euros), convention et avenant n° 3 avec la Fondation Henriette Viollet - Aide aux Familles (7e) pour son établissement d'accueil du jeune enfant (7e).

2023 DFPE 65 Subventions (111.265 euros), avenant n° 3 avec l'association Crèche Parentale Pirouett' (13e) pour la crèche parentale Pirouett' (13e).

2023 DFPE 69 Subvention (91.163 euros), avenant n° 3 avec l'association Les Petits Loups (19e) pour la crèche parentale (19e).

2023 DFPE 70 Subvention (120.334 euros), avenant n° 2 avec l'association Le Relais Ménilmontant pour la halte-garderie Le Petit Relais (20e).

2023 DFPE 78 Subventions (127.243 euros), convention d'équipement et avenant n° 3 à l'association Le Moulin Bleu (12e) pour la crèche parentale Pic Puce située 60 bis, rue de Picpus (12e).

2023 DFPE 79 Convention d'indemnisation relative au marché public n° 20212021F06950, dont le titulaire est le groupement d'entreprises Everykid/People & Baby Developpement.

2023 DFPE 80 Subvention (81.711 euros), avenant n° 3 à l'association Halte-garderie du Grand Pavois, pour la Halte-garderie 189-193 rue de Lourmel (15e).

2023 DFPE 84 Subvention (98.930 euros), avenant n° 3 avec l'association Balustrade (11e) pour la crèche parentale (11e).

2023 DFPE 85 Subvention (174.769 euros) et avenant n° 3 avec l'association Les Crocos pour la crèche parentale (12e).

2023 DFPE 86 Subvention (145.354 euros), avenant n° 3 à l'Association pour le Développement de la Pré-Scolarisation (9e) pour la halte-garderie "Atelier Berlioz" 18 bis, rue de Bruxelles (9e).

2023 DFPE 87 Subvention (32.638 euros), avenant n° 3 à l'association Mosaïque, l'Atelier des Enfants (11e) pour son multi accueil (11e).

2023 DFPE 88 Subventions (549.310 euros), avenant n° 3 à l'association Espace 19 (19e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

2023 DFPE 89 Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à Paris Habitat pour la réparation des menuiseries extérieures de la crèche Marie Rogissard (12e).

2023 DFPE 90 Subvention (114.040 euros), avenant n° 3 à l'association Le Club des Petits Gavroches pour la halte-garderie (10e).

2023 DFPE 92 Subvention (156.356 euros), avenant n° 3 à l'association Acidulés et à Croquer pour la crèche parentale (18e).

2023 DFPE 93 Subvention (135.978 euros), avenant n° 3 à l'association Solidarité Roquette (11e) pour le multi-accueil Les Pitchouns (11e).

2023 DFPE 95 Subvention (109.883 euros), avenant n° 3 avec l'association Halte-Garderie Les Poussins d'Annam (20e) pour la halte-garderie située 4, rue d'Annam (20e).

2023 DFPE 96 Subvention (97.283 euros) et avenant n° 3 à l'association Square Bande pour la crèche parentale située 5, rue du Général Guilhem (11e).

2023 DFPE 97 Subvention (84.582 euros), avenant n° 3 à l'association République Enfants (10e) pour la crèche parentale sise 48 quarter, rue du Faubourg Saint Denis (10e).

2023 DFPE 106 Subvention (145.751 euros), avenant n° 3 à l'association Les Ateliers pour les petits (19e) pour la halte-garderie Les Ateliers pour les petits 26 rue Durantin (18e).

2023 DFPE 107 Subvention (223.471 euros), avenant n° 3 à l'association Centre d'actions locales du XVIII (18e) pour la crèche collective la Toupie 1 rue Firmin Gémier (18e).

2023 DFPE 108 Subvention (88.677 euros), avenant n° 3 à l'association Quel Univers Inventer ? (19e) pour la crèche collective, Quel Univers Inventer ? 43 rue des Bois (19e).

2023 DFPE 119 Subvention (102.835 euros), avenant n° 3 à l'association Métramômes (20e) pour la crèche parentale (20e).

2023 DFPE 121 Crèche et logement situés 11 et 7 rue de Gravelle (12e) - Convention de gestion et de remboursement de charges Ville / Paris Habitat OPH.

2023 DFPE 127 Subvention (773.840 euros) et convention avec l'association Les Apaches des Vignoles (20e) pour la création d'un multi-accueil 99-103 rue de Buzenval (20e), dans le cadre d'une opération de relogement.

2023 DFPE 134 Avenant n° 2 à la convention de transfert de gestion conclue entre le Sénat et la Ville de Paris pour l'emprise de la crèche Guynemer sur le jardin du Luxembourg.

Mme Céline HERVIEU, rapporteure.

2023 DDCT 64 Subventions (10.000 euros) à deux associations dans le cadre du soutien à la diversité de l'offre d'activités nocturnes.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2023 DTEC 13 Convention de partenariat avec l'Association de promotion de la Fabrique des Transitions pour le projet de communauté apprenante "Villes narratives".

2023 DTEC 17 Convention de partenariat et de participation financière avec le CAUE pour l'accompagnement à la mobilisation de la jeunesse sur la résilience avec les "défis résilience".

2023 DAE 112 Règlement de l'appel à projets "Innovation et Sport en ville à l'heure des Jeux Olympiques et Paralympiques" et convention type.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2023 DPE 24 Approbation de deux contrats de cession portant sur des kits d'arrosage créés dans le cadre de Faire.

2023 DTEC 14 Convention de partenariat avec Universcience pour l'exposition "Urgence Climatique".

2023 DVD 72 Subvention à l'association "Seine-Saint-Denis tourisme, Agence de développement touristique" pour ses actions d'animation sur le canal de l'Ourcq et le canal Saint-Denis.

M. Dan LERT, rapporteur.

2023 DAE 27 Subventions (5.686.000 euros) et conventions avec 102 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

M. Florentin LETISSIER, rapporteur.

2023 DSOL 33 Subventions (16.900 euros) à onze associations pour leurs actions de soutien aux seniors des quartiers Politique de la Ville parisiens.

2023 DSOL 53 Subventions (36.780 euros) à sept associations œuvrant contre l'isolement des personnes âgées en établissement.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2023 DEVE 19 Subventions (161.000 euros) à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12e, 16e, 18e et 20e).

2023 DEVE 22 Subvention accordée à l'association "La fabrique documentaire".

2023 DEVE 28 Subvention de fonctionnement (6.400 euros) attribuée à l'Association CCVS et convention d'objectifs et de collaboration en vue de l'organisation du colloque "Patrimoine végétal Patrimoine Capital".

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2023 DGRI 7 Subventions (916.838 euros) pour les projets pluriannuels soutenus dans le cadre des appels à projets Solidae 2023 et antérieurs.

2023 DGRI 28 Avenant à la convention entre Paris et Los Angeles dans le cadre de l'appel à projet piloté par le World Cities Culture Forum (WCCF) : Leadership exchange Programme.

2023 DGRI 30 Subvention (2.600 euros) - Conditions d'accueil du résident ICORN de la Ville de Paris et avenant à la convention tripartite Ville de Paris/Cité internationale des arts/Jannatun Nayeem Prity.

2023 DGRI 36 Pacte d'amitié et de coopération entre la ville de Paris et la ville de Québec.

2023 DGRI 39 Subvention (20.000 euros) à l'association Palatine pour la 2e édition de "Dolcevita/Seine", convention pour le festival.

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur.

2023 DAJ 10 Protocole d'accord transactionnel relatif à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12 janvier 2019 à Paris (9e).

2023 DPMP 3 Subventions, avenants et conventions d'objectifs annuelles et pluriannuelles avec les associations de prévention de la récidive.

2023 DPMP 6 Subventions (42.000 euros) et conventions avec 22 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville.

2023 DPMP 9 Signature de 3 conventions de partenariat : 2 relatives à l'exécution et au développement du TIG avec le SPIP 75, la DTPJJ 75 et l'ATIGIP, et 1 relative au placement de mineurs en MRP avec l'AAPé.

2023 PP 16 Convention de cession d'équipement de la BSPP à titre onéreux.

2023 PP 17 Subvention France Relance au projet de la BSPP de livraison par drone de défibrillateur et bouées de sauvetage.

2023 PP 18 Fourniture de pièces détachées de marque TFT pour la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2023 PP 19 Fourniture de pièces détachées, accessoires et maintenance des appareils respiratoires isolants à circuit ouvert ou fermé pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (2 lots).

2023 PP 20 Fourniture de surblouses de soin et de combinaisons contre les risques biologiques pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2023 PP 21 Fourniture et réalisation d'objets de communication et de relations publiques pour les services de la Préfecture de police.

2023 PP 22 Signature des marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

2023 PP 23 Protocole d'accord transactionnel.

2023 PP 25 Fourniture à la Préfecture de police de titres, cartes et permis dont l'exécution doit s'accompagner de mesures particulières de sécurité.

2023 PP 27 Convention de cession d'équipements à titre onéreux de la BSPP au profit de la DNID

2023 PP 28 Convention de financement pour la fourniture d'un service de télécommunication par Eutelsat SA.

2023 PP 30 Convention de groupement de commandes relative à l'accord-cadre d'entretien et de maintenance des installations d'assainissement.

2023 PP 31 Convention de groupement de commandes relative à l'accord-cadre d'entretien et de maintenance des installations électriques.

2023 PP 32 Convention de groupement de commandes relative à l'accord-cadre d'entretien et de maintenance des ascenseurs et monte-charge.

2023 PP 33 Convention de groupement de commandes relative à l'accord-cadre de prestations intellectuelles associées aux travaux du SGAMI-IDF.

2023 PP 34 Protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise Tardy relatif au marché n° 20160000005201 - Construction d'un centre de secours.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2023 DAC 256 Subventions (46.800 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

2023 DAC 257 Subvention (4.000 euros) à l'association Les Amies et Amis de la Commune de Paris -1871.

2023 DAC 264 Subvention (1.500 euros) à l'Union départementale de Paris de l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre (U.D.A.C.).

2023 DAC 265 Subvention (10.000 euros) à l'association Ciné-Archives.

2023 DAC 266 Subvention (1.500 euros) à l'association Espace Parisien Histoire Mémoire Guerre d'Algérie.

2023 DAC 267 Subvention (1.500 euros) à l'association Les Compagnons du 8 novembre 1942 - Actes de Résistance - Mémoire et Recherche.

2023 DAC 268 Subvention (5.000 euros) à l'Association Les Amis des Combattants en Espagne Républicaine.

2023 DAC 269 Subvention (800 euros) à l'Association de Défense des Valeurs de la Résistance.

2023 DAC 271 Subvention (4.000 euros) à l'association Réseau Mémoires - Histoires en Ile-de-France.

2023 DAC 316 Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de l'imprimerie de Claude Oudeville et de son activité clandestine durant la Seconde Guerre mondiale au 88 boulevard de l'Hôpital (13e).

2023 DAC 317 Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de l'Hôtel de la Paix au 29 quai d'Anjou (4e).

2023 DAC 318 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Esther Richter au 16 rue Caffarelli (3e).

2023 DAC 321 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Guem au 60 rue de la Convention (15e).

2023 DAC 492 Subventions (13.950 euros) à onze associations d'anciens combattants et comités du Souvenir.

2023 DAC 501 Subvention (10.000 euros) à l'association Maison des Anciens Combattants de la 2e D.B.

2023 DASCO 47 Dénomination de l'école Anne Sylvestre.

2023 DEVE 14 Dénomination "allée Jacques Rivette" attribuée à l'allée du Parc Montsouris située entre le laboratoire météorologique et le poste de garde (14e).

2023 DEVE 25 Dénomination "jardin de Kyiv" attribuée au jardin situé 14 Cours la Reine (8e).

2023 DEVE 42 Dénomination "jardin des Ambassadeurs-Line Renaud" attribué au jardin des Ambassadeurs situé dans le jardin des Champs Élysées (8e).

2023 DU 66 Dénomination parvis Jean-Maurice Verdier (17e).

2023 DU 67 Dénomination place Jean de Bueil (13e).

2023 DU 68 Dénomination place Claude Sautet (5e).

2023 DU 71 Dénomination place Claude Moncorgé (18e).

2023 DU 88 Dénomination place Milena Salvini (13e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

2023 DAE 17 Prorogation du mandat de la Commission de Règlement Amiable pour les travaux de prolongation du Tramway T3.

2023 DAE 40 Subvention (20.000 euros) au syndicat professionnel des Boulangers-Pâtissiers du Grand Paris au titre de la Fête du Pain 2023 et de la célébration des 30 ans du Grand prix de la baguette de Paris.

2023 DAE 79 Prix du Goût d'Entreprendre (40.000 euros) à destination de créateurs et repreneurs de commerces d'artisanat alimentaire à Paris - 18e édition.

2023 DAE 113 Grand Prix de la Pâtisserie de la Ville de Paris (4.000 euros).

2023 DAE 86 Occupation du domaine public pour la gestion d'une Guinguette associative dans le square du Serment de Koufra (14e) du 15 juin au 15 août 2023.

2023 DAE 88 Activité commerciale sur le domaine public située métro Anvers (18e) - Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public.

2023 DAE 92 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (2.000 euros).

2023 DAE 96 Mise en place d'animations enfantines sur la place du Maquis du Vercors (20e).

2023 DAE 115 Tarification des programmes d'accompagnement du Bureau du Design, de la Mode et des Métiers d'Art.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2023 DTEC 15 Subvention (2.000 euros) à l'association Jeune Kayak Parisien pour l'année 2023.

2023 DJS 24 Subvention (10.000 euros) et avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Groupement d'Employeurs Profession Sport et Loisirs Paris.

2023 DJS 48 Subvention de fonctionnement et convention pluriannuelle d'objectifs pour le club des Français Volants au titre des années 2023, 2024 et 2025.

2023 DJS 55 Subvention de fonctionnement et convention pluriannuelle d'objectifs pour l'association Paris Jean Bouin au titre des années 2023, 2024 et 2025.

2023 DJS 56 Subvention de fonctionnement et convention pluriannuelle d'objectifs pour l'association Paris Cycliste Olympique au titre des années 2023, 2024 et 2025.

2023 DJS 57 Subvention de fonctionnement (15.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs pour l'association Racing Club de France au titre des années 2023, 2024 et 2025.

2023 DJS 59 Subvention de fonctionnement (150.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs pour l'association Paris 13 Atletico au titre des années 2023, 2024 et 2025.

2023 DJS 77 Subvention (10.000 euros) pour la fédération Française d'Escrime pour l'organisation du Mazars Challenge International de Paris.

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2023 DAC 7 Subvention (550.000 euros) et avenant à convention avec le Théâtre de la Bastille - SAS La Manufacture (11e).

2023 DAC 8 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre ouvert - Centre national des dramaturgies contemporaines (20e).

2023 DAC 10 Subvention (680.000 euros) à la Société coopérative d'intérêt collectif De rue et de cirque (13e) et avenant à convention.

2023 DAC 14 Subventions de fonctionnement (1.115.000 euros), avenants à convention et convention avec cinq structures de création et de diffusion de la danse.

2023 DAC 17 Subvention (2.150.000 euros) et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point (8e).

2023 DAC 19 Subvention (960.000 euros) et avenant à convention avec l'association parisienne pour l'animation culturelle et sportive (APACS/Théâtre 13).

2023 DAC 21 Subvention (950.000 euros) et avenant à convention avec l'association le Théâtre Paris-Villette (18e et 19e).

2023 DAC 22 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association La Loge CDC Production.

2023 DAC 24 Subvention (250.000 euros), avenant à convention financière avec l'association International Visual Theatre (9e).

2023 DAC 25 Subvention (33.000 euros) et avenant à convention avec l'association Centre du théâtre de l'Opprimé (12e).

2023 DAC 26 Subvention (63.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre Écarlate-Atelier du Plateau (19e).

2023 DAC 28 Subvention (230.000 euros) à l'association Cité-Théâtre et avenant n° 1 à la convention annuelle financière (14e).

2023 DAC 32 Subvention (160.000 euros), avenant à convention avec l'association La Dalle aux Chaps (20e).

2023 DAC 33 Subvention (81.000 euros) et avenant à convention avec l'association le Théâtre aux Mains Nues (20e).

2023 DAC 35 Subventions (20.000 euros) aux associations Maison du Hip Hop (11e) et Ghetto Style Movement œuvrant en faveur de la culture Hip Hop.

2023 DAC 43 Subvention complémentaire (200.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Le Centquatre-Paris (19e).

2023 DAC 44 Subvention (809.200 euros) et avenant à convention l'association Festival d'Automne à Paris (Paris centre).

2023 DAC 71 Subventions (65.000 euros) à trois associations, Le Concert Spirituel, Les Talens Lyriques, Les idées heureuses (Concert de la Loge) et convention avec l'association les Talens Lyriques.

2023 DAC 74 Subvention de fonctionnement (11.253.200 euros) et avenant à la convention avec l'établissement public Cité de la Musique - Philharmonie de Paris (19e).

2023 DAC 75 Subventions (270.000 euros) à trois associations Arcal (20e), Erda/Accentus (8e), Orchestre symphonique Divertimento et avenants avec les associations Arcal et Erda/Accentus.

2023 DAC 79 Subventions (63.000 euros) à quatre associations pour l'organisation de festivals et conventions avec les associations Fonds social juif unifié et L'Onde et Cybèle.

2023 DAC 80 Subventions (43.000 euros) à deux associations œuvrant dans le secteur des musiques actuelles et convention avec l'association MAP - Le réseau des Musiques Actuelles à Paris.

2023 DAC 82 Subventions (22.000 euros) aux structures organisant le festival We Love Green et le Peacock Society Festival.

2023 DAC 101 Subventions (135.000 euros) aux associations Ensemble Inter Contemporain et Le Cabaret Contemporain et avenant avec l'association Ensemble Inter Contemporain.

2023 DAC 113 Subvention (3.000 euros) à l'association Lézarts de la Bièvre (13e).

2023 DAC 132 Subvention (3.000 euros) à l'association Art sous X (14e).

2023 DAC 136 Subvention de fonctionnement (40.000 euros) et avenant à la convention annuelle avec l'association Immanence.

2023 DAC 138 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association M.U. (18e).

2023 DAC 186 Subventions (5.000 euros) à deux associations œuvrant en faveur de la pratique amateur pour adultes - un chœur d'adultes et une troupe de comédie musicale.

2023 DAC 187 Subventions (3.491.000 euros) à deux associations d'ateliers artistiques et avenant à convention avec l'association Paris-Ateliers.

2023 DAC 235 Subventions (21.500 euros) à trois associations organisant des actions en faveur de la littérature jeunesse et signature d'une convention.

2023 DAC 236 Subventions (14.500 euros) en faveur de 4 associations proposant des manifestations littéraires.

2023 DAC 237 Subvention (3.000 euros) à une association permettant la promotion d'écrivains par l'attribution annuelle d'un prix littéraire.

2023 DAC 374 Subventions à 18 associations au titre de l'éducation à l'image et au cinéma, et avenants à convention.

2023 DAC 436 Subventions (38.400 euros) pour cinq associations au titre de la politique de la ville dans le cadre du renouvellement des soutiens en faveur des associations bénéficiant d'une CPO (14e, 19e, 20e).

2023 DAC 437 Subventions (12.000 euros) aux associations Poésie et chanson Sorbonne, ACE 15 et 7 B 15 au titre de l'action culturelle locale du 15e arrondissement.

2023 DAC 438 Subventions (10.000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 6e arrondissement.

2023 DAC 439 Subventions (9.000 euros) à cinq associations au titre de l'action culturelle locale du 7e arrondissement.

2023 DAC 494 Subventions (17.000 euros) à six associations au titre de l'action culturelle locale de Paris Centre.

2023 DAC 495 Subventions (10.000 euros) à sept associations au titre de l'action culturelle locale du 9e arrondissement

2023 DAC 528 Subvention de fonctionnement (15.000 euros) à l'école de musique Atelier Musical Paris Seine (18e).

2023 DICOM 22 Convention de co-production pour une exposition sur la voie publique.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2023 DDCT 7 Subvention (240.500 euros) à 20 associations pour le financement des actions au titre de l'accès aux droits.

2023 DDCT 9 Subventions (185.500 euros) à 29 associations pour le financement de 48 actions au titre de l'apprentissage du français.

2023 DDCT 50 Subvention (132.500 euros) à 12 associations au titre de l'intégration et de la mémoire.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, rapporteur.

2023 DEVE 40 Protocole d'accord transactionnel relatif à une concession funéraire dans le cimetière du Père Lachaise (20e).

2023 DFA 1 Maintien de la garantie de la Ville de Paris à 50 % pour le réaménagement de prêts souscrits par la SAS Cultivate Chapelle.

2023 DFA 25 Budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement pour 2023 - 1ère délibération.

2023 DILT 6 Protocole d'accord transactionnel suite à dégât des eaux survenu le 29 juin 2020, au 12, rue Cabanis (14e).

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

2023 DSP 37 Subvention (41.000 euros) et convention avec l'association Dessine Moi un Mouton (3e).

2023 DSP 49 Subventions en numéraire (300.000 euros) et en nature (339.296,21 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida (11e).

2023 DSP 55 Subventions (181.500 euros) à huit associations dans le cadre de l'appel à projet "Dispositif de prévention des conduites à risques et/ou de réduction des risques en milieu festif - Fêtez Clairs".

2023 DSP 56 Subvention (120.000 euros) et convention avec l'association MSP Vincent Auriol pour la création d'une Maison de Santé Pluri professionnelle (13e) dans le cadre de Paris Med'.

2023 DSP 63 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Maison de Santé La Chapelle pour l'agrandissement d'un cabinet médical de groupe (18e) dans le cadre de Paris Med'.

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

2023 DAC 254 Subventions (23.000 euros) à neuf associations historiques dont sept dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2022.

2023 DAC 363 Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France pour le reconditionnement de mobilier archéologique.

2023 DAC 364 Convention d'occupation temporaire du domaine public de la Ville de Paris au bénéfice du Centre National des Arts Plastiques.

2023 DAC 488 Subvention (5.500 euros) à l'Union des associations de chantiers de sauvegarde et d'animation pour la Réhabilitation et l'Entretien des Monuments et du Patrimoine ARTistique dite Union R.E.M.P.A.R.T.

2023 DAC 489 Subvention (4.000 euros) à l'association Groupe Histoire Architecture Mentalités Urbaines.

2023 DAC 491 Subvention (6.000 euros) à la Société française de Photographie (2e).

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

2023 DDCT 53 Budget participatif - Subvention d'investissement (18.350 euros) et convention avec une association de Paris centre.

Mme Anouch TORANIAN, rapporteure.

2023 DJS 1 Subventions (22.500 euros) à 4 associations parisiennes proposant des activités à vélo.sociations sportives.

2023 DJS 3 Subventions (29.500 euros) à 4 clubs sportifs d'insertion sociale Ville de Paris et avenant à convention.

2023 DJS 9 Subventions (83.300 euros) à 11 associations sportives locales (9e) dont 2 CPO.

2023 DJS 10 Subventions (28.100 euros) à sept associations sportives dont deux avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs (10e).

2023 DJS 11 Subventions à seize associations sportives locales (11e).

2023 DJS 13 Subventions (271.750 euros) à 25 associations sportives locales (13e) dont 12 CPO.

2023 DJS 17 Subventions (116.200 euros) à neuf associations sportives localisées (17e) dont 4 conventions.

2023 DJS 22 Subventions (38.500 euros) et signature de 3 avenants avec trois associations esportives parisiennes.

2023 DJS 23 Subventions (609.600 euros) à 33 organismes locaux de Fédérations Nationales Sportives dont 16 avenants n° 2 aux conventions pluriannuelles d'objectifs.

2023 DJS 25 Subventions (167.100 euros) à 15 associations sportives parisiennes handisports dont 4 avenants n° 2 aux conventions pluriannuelles d'objectifs.

M. Karim ZIADY, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mercredi 31 mai 2023

Présents :

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, Rachida DATI, Afaf GABELOTAUD, Barbara GOMES, Pénélope KOMITÈS, Johanne KOUASSI, Olivia POLSKI, Alice TIMSIT, MM. David ALPHAND, Jack-Yves BOHBOT, Geoffroy BOULARD, Pierre CASANOVA, Jérôme GLEIZES, Antoine GUILLOU, Frédéric HOCQUARD, Florentin LETISSIER, Paul SIMONDON et Laurent SOREL.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Francis SZPINER.

Absents :

MM. Grégory CANAL et Jean-François MARTINS.

******

Sous la présidence de Mme CARRÈRE-GÉE, la séance est ouverte à 16 heures 30.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 65 à l'ordre du jour :

Finances, budget, finance verte et affaires funéraires - M. SIMONDON, rapporteur.

M. SIMONDON présente une sélection de projets de délibération relatifs à sa délégation et notamment :

2023 DFA 22 "Compte administratif de la Ville de Paris pour 2022".

Intervention de M. ALPHAND sur la certification des comptes.

Réponse de M. SIMONDON.

Intervention de M. GLEIZES.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE les dépenses induites par le P.L.U. Bioclimatique.

Réponse de M. SIMONDON.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE sur une présentation consolidée du financement des bailleurs sociaux.

Réponse de M. SIMONDON.

Présentation par M. LEFEVRE, directeur des Finances, de la Commande publique et de la Performance (DFCPP) du compte administratif 2022 de la Préfecture de police.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE.

Intervention de M. GLEIZES sur l'exécution du budget spécial et sur les avances faites à la SOLIDEO.

Réponse de M. LEFEVRE.

Intervention de M. ALPHAND.

Réponse de M. LEFEVRE.

Présentation par Mme Hélène BARON BUAL, commissaire aux comptes du cabinet Grant Thornton, de l'expérimentation des comptes de la Ville de Paris pour les exercices 2021 et 2022.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE sur les subventions et le contrôle interne.

Réponse de Mme BARON BUAL, du cabinet Grant Thornton.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE.

Réponse de M. SIMONDON.

Intervention de M. GLEIZES sur la réserve "Concessions - Droits d'entrée - Produits perçus d'avance".

Réponse de Mme BARON BUAL, du cabinet Grant Thornton.

Intervention de M. ALPHAND sur l'implication de l'ensemble des directions mobilisées dans la certification des comptes.

Réponse de M. SIMONDON.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE sur la notation de la Ville de Paris.

Intervention de M. ALPHAND sur la notation de la Ville de Paris.

Réponse de M. SIMONDON.

Intervention de M. GLEIZES sur la notation de la Ville de Paris et le potentiel fiscal.

2023 DEVE 40 "Protocole d'accord transactionnel relatif à une concession funéraire dans le cimetière du Père Lachaise (20e)".

2023 DFA 1 "Maintien de la garantie de la Ville de Paris à 50 % pour le réaménagement de prêts souscrits par la SAS Cultivate Chapelle".

2023 DFA 12 "Mise à jour des tarifs de la taxe de séjour applicables au 1er janvier 2024".

2023 DFA 19 "Résiliation de la CODP - Concession de travaux du 28 avril 2015 pour l'aménagement et l'exploitation d'un établissement de restauration dans le Parc André Citroën (15e)".

2023 DVD 42 "6-8 place de la Bataille Stalingrad (19e) - Avenant à la convention d'occupation du domaine public routier par une emprise à usage de terrasse avec la SAS La Belle Rotonde".

Intervention de M. ALPHAND sur le projet de délibération 2023 DVD 42.

Intervention de Mme TIMSIT sur le projet de délibération 2023 DVD 42.

Réponse de M. SIMONDON.

Intervention de M. ALPHAND sur le niveau de redevance.

Économie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet - M. LETISSIER, rapporteur.

M. LETISSIER présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation :

Pas d'intervention.

Innovation, attractivité, prospective Paris 2030 et résilience - Mme KOMITÈS, rapporteure.

Mme KOMITÈS présente le projet de délibération relatif à sa délégation :

2023 DAE 112 "Règlement de l'appel à projets "Innovation et Sport en ville à l'heure des Jeux Olympiques et Paralympiques" et convention type".

Pas d'intervention.

Entreprises, emploi et développement économique - Mme GABELOTAUD, rapporteure.

Mme GABELOTAUD présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation :

2023 DAE 66 "Budget participatif parisien - Convention et subvention d'investissement (200.000 euros) à Émile et Rosa, et renouvellement de cotisation à TZCLD (500 euros)".

2023 DAE 101 "Prix 2023 des Employeurs engagés".

Projets de délibération co-rapportés avec M. NAJDOVSKI :

2023 DEVE 19 "Subventions (161.000 euros) à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12e, 16e, 18e et 20e)".

2023 DEVE 20 "Subventions (410.676 euros) à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e)".

Projets de délibération co-rapportés avec M. BLOCHE :

2023 DFPE 115 "Subventions à 8 associations (512 000 euros) pour le fonctionnement de ludothèques et Ludomouv citoyennes, avec convention et avenants".

Pas d'intervention.

Ressources humaines, dialogue social et qualité du service public - M. GUILLOU, rapporteur.

M. GUILLOU présente une sélection de projets de délibération relatifs à sa délégation et notamment :

2023 DRH 39 "Création des effectifs budgétaires d'assistant(e)s maternel(le)s et familial(e)s".

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE sur le projet de délibération 2023 DRH 21 "Modification de la nature des épreuves et du programme du concours interne d'accès au corps des directeurs de conservatoires grades de 1ère et 2e catégorie".

Réponse de M. GUILLOU.

Tourisme et vie nocturne - M. HOCQUARD, rapporteur.

M. HOCQUARD présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation :

Pas d'intervention.

Commerce, artisanat, professions libérales et métiers d'art et de mode - Mme POLSKI, rapporteure.

Mme POLSKI présente l'ensemble des projets de délibérations relatifs à sa délégation :

Pas d'intervention.

Présentation du rapport développement durable pour l'exercice 2022 par M. OLLIVRY du Pôle coordination du développement durable de la direction de la transition écologique et du climat (DTEC).

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

2 vœux rattachés, 6 vœux non rattachés et 1 amendement ont été déposés.

Séance levée à 18 heures 46.

2e COMMISSION

Réunion du mercredi 31 mai 2023

Présents :

Mmes Anne BIRABEN, Alice COFFIN, Nelly GARNIER, Brigitte KUSTER, Catherine IBLED, Dominique KIELEMOËS, Béatrice LECOUTURIER, Laurence PATRICE, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND, Karen TAÏEB, Mélody TONOLLI, MM. Stéphane CAPLIEZ, Mahor CHICHE, Jérôme COUMET, Christophe GIRARD, Paul HATTE, Franck MARGAIN, Jacques MARTIAL et Aurélien VÉRON.

******

Sous la présidence de Mme PRIMET, la séance est ouverte à 10 heures 33.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 117 à l'ordre du jour :

Patrimoine, histoire de Paris et relations avec les cultes - Mme TAÏEB, rapporteure.

Mme TAÏEB expose l'actualité de son secteur :

Année Haussmann : il y a 170 ans débutaient les grands travaux publics. Ce RDV des "mardis de l'Histoire de Paris" est un grand succès. Des conférences sont animées par les Sociétés et associations d'histoire des arrondissements et chaque année, elles abordent un thème spécifique. En 2023, ces conférences s'inscrivent dans la programmation de l'année Haussmann.

12 et 13 juin : colloque universitaire "Haussmann en capitale" organisé par le Comité d'Histoire de la Ville de Paris et la Commission du Vieux Paris.

Inauguration de la rampe d'accès à l'église Saint-Pierre-du-Gros-Caillou dans le 7e arrondissement.

Inauguration de deux baies restaurées à l'église Saint-Etienne-du-Mont.

Dans le cadre du plan de rénovation de la place de la Concorde prévu d'ici 2024 pour les J.O.P. : chantier de deux guérites. Les fontaines des fleuves et des mers seront restaurées au l'automne.

Réouverture de la Tour Saint-Jacques au public pour une nouvelle saison.

14/06 : réunion proposée avec les maires et adjoints en charge du patrimoine pour parler des journées du patrimoine et du matrimoine.

Mme TAÏEB présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation et évoque la proposition de délibération déposée par le groupe MDE : 2023 MDE 1 "Agir pour la protection, la restauration et la valorisation du petit patrimoine parisien".

Intervention de M. GIRARD sur l'installation des bancs Davioud place de la République en remplacement des bancs Mikado.

Réponse de Mme TAÏEB.

Présentation du rapport développement durable pour l'exercice 2022 par M. OLLIVRY du Pôle coordination du développement durable de la Direction de la Transition Ecologique et du Climat (DTEC).

Intervention de M. GIRARD.

Réponse de M. OLLIVRY.

Mémoire et monde combattant - Mme PATRICE, rapporteure.

Mme PATRICE expose l'actualité relative aux actions mémorielles de son secteur et les inaugurations à Paris.

Mme PATRICE présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Interventions de M. GIRARD, Mme BIRABEN et Mme COFFIN sur la parité dans les dénominations.

Présentation par M. GIRARD de son vœu relatif à la dénomination d'un arrêt de bus.

Culture et la Ville du quart d'heure - Mme ROLLAND, rapporteure.

Mme ROLLAND présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme TONOLLI relative aux projets de délibération :

2023 DAC 36 "Contribution (2.000.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des Métallos (11e)".

2023 DAC 43 "Subvention complémentaire (200.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Le Centquatre-Paris (19e)".

2023 DICOM 8 "Conventions de partenariat relatives aux opérations "Paris Plages" et "Nuit Blanche" 2023 et avenant à la convention de mécénat avec Air Liquide et Toyota relative à l'opération "Nuit Blanche 2022"".

2023 DAC 529 "Subvention de fonctionnement (710.000 euros) à l'association Maison du Geste et de l'Image - Centre de recherche et d'éducation artistique et signature d'un avenant à convention".

Sur la fréquentation de "Nuit Blanche" et la typologie du public.

Réponse de Mme ROLLAND.

Intervention de Mme TONOLLI sur la Maison du geste et de l'image (MGI).

Réponse de Mme ROLLAND.

Intervention de Mme PRIMET sur la MGI.

Intervention de Mme TONOLLI sur "Nuit Blanche" et la MGI.

Réponse de Mme ROLLAND.

Vœux et amendements :

6 vœux non rattachés et 7 vœux rattachés ont été déposés.

Présentation par Mme TONOLLI du vœu relatif à la privatisation de l'espace public et des politiques culturelles.

Réponse de Mme ROLLAND sur le règlement de la publicité.

Intervention de M. GIRARD sur la dérive de la création des marques de luxes qui signent des accords avec les artistes.

Présentation par Mme TONOLLI du vœu relatif au cinéma La Clef.

Intervention de M. GIRARD sur le cinéma Le Luminor.

Réponse de Mme ROLLAND.

Séance levée à 13 heures 19.

3e COMMISSION

Réunion du mercredi 31 mai 2023

Présents :

Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Maud GATEL, Halima JEMNI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Marie TOUBIANA, MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, Jacques BAUDRIER, David BELLIARD, Jean-Philippe DAVIAUD, Philippe GOUJON, Rudolph GRANIER, Nicolas JEANNETÉ, Franck LEFEVRE, Nicolas NORDMAN, Frédéric PÉCHENARD, Florian SITBON et Ariel WEIL.

Excusées au sens du règlement intérieur :

Mmes Béatrice PATRIE et Hanna SEBBAH.

******

Sous la présidence de Mme RÉMY-LELEU, la séance est ouverte à 9 heures 03.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 43 à l'ordre du jour :

Prévention, sécurité, police municipale - M. NORDMAN, rapporteur.

M. NORDMAN présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation et notamment le projet de délibération 2023 DPMP 9.

Pas d'intervention.

Présentation de la Préfecture de police du compte administratif 2022 du budget spécial par M. LEFEVBRE, Directeur des finances, de la commande publique et de la performance.

Intervention de Mme RÉMY-LELEU, de M. GRANIER et de M. GOUJON.

Réponse de M. LEFEVBRE et de M. NORDMAN.

Présentation de la 2023 DTEC 19 (rapport sur le développement durable) par M. Damien OLLIVRY.

Intervention de M. GRANIER.

Réponse de M. OLLIVRY et de Mme RÉMY-LELEU.

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie - M. BELLIARD, rapporteur.

M. BELLIARD présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération 2023 DGGP 8 et 2023 DVD 1.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

4 vœux rattachés et 14 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 10 heures 26.

4e COMMISSION

Réunion du mardi 30 mai 2023

Présents :

Mmes Véronique BUCAILLE, Alexandra CORDEBARD, Lamia EL AARAJE, Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Anessa LAHOUASSA, Véronique LEVIEUX, Camille NAGET, Anne SOUYRIS, MM. Vincent BALADI, Gauthier CARON-THIBAULT, Maxime COCHARD, Nour DURAND-RAUCHER, Jacques GALVANI, Jérôme LORIAU, Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Hamidou SAMAKÉ.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Emmanuelle RIVIER.

Absent :

M. Emmanuel MESSAS.

******

Sous la présidence de M. CARON-THIBAULT, la séance est ouverte à 9 heures 05.

Présentation du rapport développement durable pour l'exercice 2022 par M. OLLIVRY du Pôle coordination du développement durable de la Direction de la Transition écologique et du Climat (DTEC).

Pas d'intervention.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 37 à son ordre du jour :

Séniors et solidarités entre les générations - Mme LEVIEUX, rapporteure.

Introduction de Mme LEVIEUX sur les associations de soutiens aux seniors.

Présentation par Mme Marie BOUCHAUD, directrice générale Autonomie Paris Saint-Jacques/Maison des Ainés et des Aidants Paris Centre, du dispositif "Centr'aider", ayant pour objectifs d'aider les proches aidants à se reconnaitre aidants et à les accompagner en agissant sur la lisibilité et la diffusion de l'offre existante.

Intervention de M. CARON-THIBAULT sur le public accueilli.

Réponse de Mme BOUCHAUD : déploiement de nouvelles actions sur ce nouveau public d'écoliers, lycéens et étudiants.

Intervention de M. BALADI sur les actions priorisées, les professionnels et les évaluations des acteurs privés.

Réponse de Mme BOUCHAUD.

Intervention de Mme LEVIEUX sur ce travail au long cours et sur la répétition de l'information nécessaire.

Mme LEVIEUX présente les trois projets de délibération relatifs à sa délégation :

2023 DSOL 53 "Subventions (36.780 euros) à sept associations œuvrant contre l'isolement des personnes âgées en établissement".

2023 DSOL 60 "Mise en œuvre de la 15e Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées - Participations au titre de l'enveloppe "Autres actions de prévention"".

Un rapport d'activité des financeurs pour l'année 2022 sera adressé aux membres de la 4e Commission.

2023 DSOL 33 "Subventions (16.900 euros) à onze associations pour leurs actions de soutien aux seniors des quartiers "politique de la ville" parisiens".

Pas d'Intervention.

Accessibilité universelle et personnes en situation de handicap - Mme EL AARAJE, rapporteure.

Mme EL AARAJE présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Dans le cadre du mois parisien du handicap, Mme EL AARAJE informe les membres de la Commission que des évènements, des temps d'information, d'échanges et de partage dédiés au handicap sont organisés dans les arrondissements.

Intervention de M. BALADI sur le projet de délibération 2023 DSOL 34 relatif à des subventions (36.000 euros) à 10 associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions sportives en direction des personnes en situation de handicap.

Réponse de Mme EL AARAJE.

1 vœu déposé par le groupe Paris en commun (PEC) relatif à la relocalisation du Centre de Ressource Autisme d'Ile-de-France.

Réponse de Mme EL AARAJE.

Solidarités, lutte contre les inégalités et l'exclusion - Mme FILOCHE, rapporteure.

Mme FILOCHE présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. BALADI sur le projet de délibération 2023 DTEC 18 "Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association des Compagnons Bâtisseurs pour la mise en place d'un "Bricobus précarité énergétique" à Paris".

Réponse de Mme FILOCHE.

1 vœu déposé par le groupe PEC relatif au projet de réforme du RSA imposant des heures d'activités obligatoires aux allocataires.

1 vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la transparence et au fonctionnement des PIMMs parisiens.

Santé publique et relations avec l'assistance publique - Hôpitaux de Paris, de la santé environnementale et de la lutte contre les pollutions, de la réduction des risques - Mme SOUYRIS, rapporteure.

Mme SOUYRIS présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

1 vœu déposé par le groupe "Les Écologistes" relatif à la mise en place d'un dépistage gratuit à la chlordécone pour les populations originaires des Antilles françaises, vivant à Paris.

Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations - M. ROMERO-MICHEL, rapporteur.

En préambule, M. ROMERO-MICHEL remercie les nombreux participants à la célébration des 10 ans du mariage pour tous et ce moment fort de l'inauguration de La Bulle, "maison des solidarités LGBTQI+" dans le Marais, animé par un collectif de sept associations.

M. ROMERO-MICHEL présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

1 vœu déposé par le groupe "Les Écologistes" relatif à un soutien à la Ligue des Droits de l'Homme dans son travail et ses positions de défense des droits et libertés fondamentaux.

Vœux et amendements :

8 vœux non rattachés ont été déposés.

Séance levée à 10 heures 47.

5e COMMISSION

Réunion du mercredi 31 mai 2023

Présents :

Mmes Célia BLAUEL, Anne-Claire BOUX, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Séverine de COMPREIGNAC, Pénélope KOMITÈS, Valérie MONTANDON, Carine PETIT, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Léa VASA, MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean LAUSSUCQ, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Emile MEUNIER, Jean-Baptiste OLIVIER, Eric PLIEZ, Pierre RABADAN et Patrick VIRY.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Fatoumata KONÉ.

Absente :

Mme Aurélie PIRILLO.

******

Sous la présidence de M. MEUNIER, la séance débute à 15 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 69 à l'ordre du jour :

Examen du P.L.U. bioclimatique :

Introduction de M. MEUNIER et de M. GRÉGOIRE.

Présentation du diagnostic de l'actuel et du P.L.U. bioclimatique par M. LECLER, Directeur de l'Urbanisme.

Intervention de Mme MONTANDON, de Mme PETIT, de Mme de CLERMONT-TONNERRE, de M. MEUNIER et de M. BOURNAZEL.

Réponses de M. GRÉGOIRE et de M. LECLER.

Conclusions par Mme BOUX sur la partie quartiers populaires du P.L.U. b et par M. BAUDRIER sur la transition écologique du bâti au sein du P.L.U. b.

Innovation, attractivité, prospective Paris 2030 et résilience, accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap - Mme KOMITÈS, rapporteure.

Mme KOMITÈS présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Sport, Jeux Olympiques et Paralympiques et Seine - M. RABADAN, rapporteur

M. RABADAN présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Urbanisme, architecture du Grand Paris, relations avec les arrondissements et transformation des politiques publiques - M. GRÉGOIRE, rapporteur.

M. GRÉGOIRE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. MEUNIER sur le projet de délibération 2023 DU 49 relatif à l'APUI Réinventer Paris - les dessous de Paris - Site des Ateliers des Beaux-Arts 48 rue de Sévigné (Paris Centre) - Avenant à la promesse de bail - Régularisation du déclassement par anticipation.

Réponse de M. GRÉGOIRE.

Logement, hébergement d'urgence, protection des réfugiés - M. BROSSAT, rapporteur.

M. BROSSAT présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2023 DLH 63, 2023 DLH 73, 2023 DLH 82, 2023 DLH 91, 2023 DLH 103, 2023 DLH 104 et 2023 DLH 111.

Pas d'intervention.

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux sur l'espace public, transition écologique du bâti - M. BAUDRIER, rapporteur.

M. BAUDRIER présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Politique de la ville - Mme BOUX, rapporteure.

Mme BOUX présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets 2023 DDCT 54, 2023 DDCT 56, 2023 DDCT 57, 2023 DDCT 58, 2023 DDCT 59, 2023 DDCT 60 et 2023 DDCT 68.

Pas d'intervention.

Présentation du projet de délibération 2023 DTEC 19 (rapport sur le développement durable) par M. Damien OLLIVRY.

Intervention de M. MEUNIER.

Réponse de M. OLLIVRY et de Mme LEPAULT.

Vœux et amendements :

13 amendements, 89 vœux rattachés et 12 vœux non-rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 17 heures 17.

6e COMMISSION

Réunion du mardi 30 mai 2023

Présents :

Mmes Maya AKKARI, Hélène BIDARD, Sandra BOËLLE, Alix BOUGERET, Delphine BÜRKLI, Emmanuelle DAUVERGNE, Inès de RAGUENEL, Céline HERVIEU, Marie-Christine LEMARDELEY, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Douchka MARKOVIC, Nathalie MAQUOI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Dominique VERSINI, MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, François CONNAULT et Jean-Pierre LECOQ.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Emmanuel COBLENCE.

******

Sous la présidence de M. AQUA, la séance est ouverte à 10 heures 34.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 89 à l'ordre du jour :

Égalité femmes/hommes, Jeunesse - Mme BIDARD, rapporteure.

Mme BIDARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme LEMARDELEY sur le projet de délibération 2023 DDCT 15 relatif à des subventions (431.550 euros) à 35 associations, au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris.

Réponse de Mme BIDARD.

Éducation, enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du Conseil de Paris - M. BLOCHE, rapporteur.

M. BLOCHE présente ensuite les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2023 DASCO 18, 2023 DASCO 26, 2023 DASCO 51, 2023 DFPE 115 et 2023 DFPE

Intervention de Mme MAQUOI sur le projet de délibération 2023 DACSO 39 relatif à la dénomination de l'école Agnès Varda.

Réponse de M. BLOCHE.

Intervention de Mme BOËLLE sur les projets de délibération 2023 DASCO 25 relatif à une subvention de fonctionnement (4.000 euros) à l'association Le Relais Jeunes et 2023 DFPE 128 relatif à une subvention (173.000 euros) et avenant n° 2 à l'association "Réseau Môm'Artre" pour le fonctionnement de ses 6 antennes parisiennes.

Réponse de M. BLOCHE.

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY présente le projet de délibération relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Petite enfance - Mme HERVIEU, rapporteure.

Mme HERVIEU présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2023 DFPE 121 et 2023 DFPE 134.

Demande de bilan par Mme MAQUOI sur les crèches confessionnelles.

Réponse de Mme HERVIEU.

Intervention de Mme BOËLLE sur le projet de délibération 2023 DFPE 85 relatif à une subvention (174.769 euros) et avenant n° 3 avec l'association Les Crocos pour la crèche parentale (12e) et le projet de délibération 2023 DFPE 97 relatif à Subvention (84.582 euros), avenant n° 3 à l'association République Enfants (10e) pour la crèche parentale sise 48 quarter, rue du Faubourg Saint Denis (10e).

Réponse de Mme HERVIEU.

Droits de l'enfant et protection de l'enfance - Mme VERSINI, rapporteure.

Mme VERSINI présente tous les projets de délibération relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

11 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 11 heures 58.

7e COMMISSION

Réunion du mercredi 30 mai 2023

Présents :

Mmes Samia BADAT-KARAM, Marie-Caroline DOUCERÉ, Catherine DUMAS, Geneviève GARRIGOS, Antoinette GUHL, Farida KERBOUA, Nathalie LAVILLE, Aminata NIAKATÉ, Elisabeth STIBBE, Anouch TORANIAN, MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Boris JAMET-FOURNIER, Arnaud NGATCHA, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Jérémy REDLER, Hermano SANCHES-RUIVO et Karim ZIADY.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Antoine BEAUQUIER.

******

Sous la présidence de Mme Geneviève GARRIGOS, la séance est ouverte à 14 heures 01.

Présentation par Antoine DU SOUICH (directeur de la stratégie et de l'innovation de la SOLIDEO) des dispositifs de prévention du travail illégal et des risques en matière de sécurité pour les travailleurs sur les chantiers olympiques et paralympiques.

Question de Mme DOUCERÉ.

Réponse de M. DU SOUICH et de M. RABADAN.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 45 à l'ordre du jour :

Relations Internationales, Francophonie - M. NGATCHA, rapporteur.

M. NGATCHA présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Sports, Jeux olympiques et paralympiques, Seine - M. RABADAN, rapporteur.

M. RABADAN présente un point d'étape sur les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Il présente ensuite l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de Mme GUHL sur le projet de délibération 2023 SG 36 relatif à la convention constitutive d'un groupement de commandes, entre la Ville de Paris et le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Réponse de M. RABADAN.

Sports de proximité - M. ZIADY rapporteur.

M. ZIADY présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vie associative, participation citoyenne, débat public - Mme TORANIAN, rapporteure.

Mme TORANIAN présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché et 5 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 16 heures 04.

8e COMMISSION

Réunion du mercredi 31 mai 2023

Présents :

Mmes Colombe BROSSEL, Agnès EVREN, Corine FAUGERON, Maud LELIÈVRE, Carline LUBIN-NOËL, Audrey PULVAR, Chloé SAGASPE, Delphine TERLIZZI, Anne-Claire TYSSANDIER, MM. René-François BERNARD, Jean-Didier BERTHAULT, François DAGNAUD, François-Marie DIDIER, Rémi FÉRAUD, Alexandre FLORENTIN, Jean-Philippe GILLET, Alexis GOVCIYAN, Emmanuel GRÉGOIRE, Florentin LETISSIER, Dan LERT, Emile MEUNIER, Christophe NAJDOVSKI et François VAUGLIN.

Absente :

Mme Véronique BALDINI.

******

Sous la présidence de M. GOVCIYAN, la séance est ouverte à 14 heures 30.

En préambule, Mme PULVAR présente le festival du mieux manger.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 36 à son ordre du jour :

Urbanisme, architecture du grand Paris, relations avec les arrondissements et transformation des politiques publiques - M. GRÉGOIRE, rapporteur.

M. GRÉGOIRE présente la création de l'association AgriParis Seine : 2023 DEVE 38 "Création de l'association AgriParis Seine".

Intervention de Mme PULVAR.

Présentation par M. François MOREAU, chef de l'agence de l'écologie urbaine de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement (DEVE) de l'association AgriParis Seine.

Intervention de Mme SAGASPE sur la construction des ceintures maraichères et des terres dont la Ville dispose.

Réponse de Mme PULVAR.

Transition écologique, plan climat, eau et énergie - M. LERT, rapporteur.

M. LERT salue la création de l'association AgriParis Seine.

M. LERT présente une sélection de projets de délibération relatifs à sa délégation :

2023 DTEC 19 "Rapport développement durable 2022. Rapport sur l'action de la Ville en 2022 et montre l'avancée. Nouveau volet sur le numérique responsable".

2023 DTEC 11 "Subvention et avenant 2023 à la convention du 9 avril 2021 entre la Ville de Paris et l'Agence Parisienne du Climat (12e)".

2023 DTEC 18 "Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association des Compagnons Bâtisseurs pour la mise en place d'un "Bricobus précarité énergétique" à Paris. : fonds d'aide pour les ménages modestes qui sont en situation de précarité énergétique".

2023 DTEC 14" Convention de partenariat avec Universcience pour l'exposition "Urgence Climatique" : expo permanente pdt 8 ans, former les jeunes sur les enjeux climatiques".

2023 DDCT 70 "Mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris "Paris à 50 degrés : s'adapter aux vagues de chaleur"" :

Intervention de M. GOVCIYAN.

Intervention de M. LERT sur le travail accompli par le président et la rapporteure de cette M.I.E. : ces propositions ont vocation à alimenter le travail du futur plan climat.

Intervention de M. FLORENTIN sur le retour d'expérience de cette M.I.E.

Intervention de Mme LELIÈVRE.

Intervention de M. GOVCIYAN.

Intervention de Mme SAGASPE sur la qualité des auditions.

Intervention de M. VAUGLIN.

Présentation du rapport développement durable pour l'exercice 2022 par M. OLLIVRY du Pôle coordination du développement durable de la direction de la transition écologique et du climat (DTEC).

Pas d'intervention.

Propreté de l'espace public, du tri et de la réduction des déchets, de l'assainissement, du recyclage et du réemploi - Mme BROSSEL, rapporteure.

Mme BROSSEL présente une sélection de projets de délibération relatifs à sa délégation et notamment :

2023 DPE 25 "Collecte de gros électroménager à domicile - Expérimentation et signature d'une convention avec Ecosystem".

2023 DPE 23 "Collecte séparée des Articles de Sport et de Loisirs (ASL) : Signature d'un contrat avec Ecologic et mise en place d'une expérimentation dans les infrastructures gérées par la Ville de Paris".

2023 DPE 11 "Budget annexe de l'assainissement - Compte de gestion 2022".

2023 DPE 13 "Budget annexe de l'assainissement - Compte administratif 2022".

2023 DSP 49 "Subventions en numéraire (300.000 euros) et en nature (339.296,21 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida (11e)".

Pas d'intervention.

Végétalisation de l'espace publique, espaces verts, biodiversité et condition animale - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

M. NAJDOVSKI présente une sélection de projets de délibération relatifs à sa délégation :

2023 DEVE 19 "Subventions (161.000 euros) à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12e, 16e, 18e et 20e)".

2023 DEVE 20 "Subventions (410.676 euros) à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e)".

2023 DEVE 24 "Dénomination "jardin Villemin- Mahsa Jîna Amini" attribuée au jardin Villemin situé 20 rue des Récollets (10e)".

2023 DEVE 25 "Dénomination "jardin de Kyiv" attribuée au jardin situé 14 Cours la Reine (8e)".

2023 DEVE 27 "Convention bipartite avec la Préfecture de police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien".

2023 DEVE 28 "Subvention de fonctionnement (6.400 euros) attribuée à l'Association CCVS et convention d'objectifs et de collaboration en vue de l'organisation du colloque "Patrimoine végétal Patrimoine Capital"".

2023 DEVE 35 "Institut national des jeunes aveugles : convention entre l'Institut et la Ville pour l'ouverture au public du jardin situé 88 rue de Sèvres (7e)".

Intervention de M. BERNARD sur le projet de délibération DEVE 35 et l'ouverture au public du jardin situé 88 rue de Sèvres (7e).

Alimentation durable, agriculture et circuits courts - Mme PULVAR, rapporteure.

Mme PULVAR présente les deux projets de délibération relatif à sa délégation :

2023 DAE 94 "Subventions de fonctionnement (170.000 euros) et conventions avec six structures œuvrant pour le développement de filières agricoles locales et durables".

2023 DDCT 69 "Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable favorisant la transition écologique dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (123.900 euros) à 29 associations".

Pas d'intervention.

Intervention de Mme FAUGERON sur le vœu déposé par le groupe "Les Écologistes" relatif à l'expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation à Paris.

Intervention de M. FLORENTIN sur le vœu relatif au Sponsoring Total coupe du monde rugby et à la réduction du trafic aérien.

Intervention de Mme LELIÈVRE sur le vœu rattaché au projet de délibération DDCT 70 relatif à la protection des populations en période de canicule déposé par Mme Maud LELIÈVRE et les élus du groupe MDE et vœu relatif à la protection des oiseaux dans le milieu urbain parisien.

Intervention de Mme FAUGERON sur la gestion de la population de rats relatif au projet de recherche "Armaguedon".

Intervention de M. BERNARD.

Vœux et amendements :

9 vœux non rattachés, 2 vœux rattachés et 1 amendement ont été déposés.

Séance levée à 16 heures 18.

Listes des membres présents.

Lundi 5 juin 2023 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Véronique BALDINI, M. Mahor CHICHE, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, M. Paul HATTE, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH, Mme Marie TOUBIANA.

Excusé :

M. François CONNAULT.

Absents :

M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Emmanuel MESSAS.

Lundi 5 juin 2023 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Véronique BALDINI, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, M. Paul HATTE, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH, Mme Marie TOUBIANA.

Absents :

Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Emmanuel MESSAS.

Mardi 6 juin 2023 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, M. Paul HATTE, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH.

Absents :

Mme Agnès EVREN, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Emmanuel MESSAS.

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, M. Paul HATTE, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Hanna SEBBAH.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Agnès EVREN, M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 7 juin 2023 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, M. Paul HATTE, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH.

Absents :

M. Grégory CANAL, M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 7 juin 2023 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, M. Paul HATTE, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Absents :

M. Grégory CANAL, M. Emmanuel MESSAS, Mme Olivia POLSKI.

Jeudi 8 juin 2023 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, M. Paul HATTE, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Béatrice PATRIE, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH, M. Francis SZPINER, Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Absents :

Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Agnès EVREN, Mme Nelly GARNIER, M. Emmanuel MESSAS.

Jeudi 8 juin 2023 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Ian BROSSAT, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, M. Paul HATTE, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Béatrice PATRIE, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Agnès EVREN, Mme Nelly GARNIER, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Emmanuel MESSAS.

A la suite d'un dysfonctionnement informatique, le nom de Mme Catherine LECUYER figure par erreur sur les comptes rendus sommaires et les bulletins officiels des délibérations et des débats de toutes les séances du Conseil de Paris depuis la séance des 23 et 24 juillet 2020. En conséquence, ce nom est retranché de toutes ces publications depuis celles concernant la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Tableau des voeux et amendements déposés en Commission.

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 juin 2023										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
PLU Révision du bilan de la concertation et arrêt du projet										
5	1		Changer Paris	MONTANDON, BIRABEN	A	2023 DU 33	relatif à l'ajout d'une OAP Lutte contre les ilots de chaleur et les canyons urbains.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	2		Changer Paris	JACQUEMONT	A	2023 DU 33	relatif à l'OAP thématique "Espaces publics" et à l'implantation des bancs et assises.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	3		Changer Paris	GRANIER	A	2023 DU 33	relatif à l'OAP sectorielle "Paris Nord-Est".	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	4		Changer Paris	MONTANDON, BIRABEN	A	2023 DU 33	relatif à l'OAP thématique Construction neuve.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	5		Changer Paris	LECOQ	A	2023 DU 33	relatif aux écoles et à la "ville du quart d'heure" dans le PADD.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	6		Changer Paris	GRANIER	A	2023 DU 33	relatif à la préservation des ensembles d'architecture ordonnancée et des perspectives monumentales.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	7		Changer Paris	GRANIER	A	2023 DU 33	relatif à l'intégration architecturale des dispositifs techniques.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	8		GIP	BOURNAZEL	A	2023 DU 33	relatif à la protection du patrimoine arboré. **SCRUTIN PUBLIC.**	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 juin 2023										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	9		GIP	BOURNAZEL	A	2023 DU 33	relatif à la surface d'espace libre de construction.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	10		GIP	BOURNAZEL	A	2023 DU 33	relatif aux matériaux biosourcés. **SCRUTIN PUBLIC.**	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023
5	11		GIP	BOURNAZEL	A	2023 DU 33	relatif à la végétalisation des façades en pleine terre.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	203		GIP, MDE	BURKLI, GOVCIYAN, LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif aux climatiseurs. **SCRUTIN PUBLIC;**	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023
5	189		GIP, MDE	BURKLI, GOVCIYAN, LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à la préservation et à la création de couloirs d'air. **SCRUTIN PUBLIC.**	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023
5	190		GIP, MDE	BURKLI, GOVCIYAN, LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à l'indice de végétalisation du bâti en cas de surélévation.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	191		GIP, MDE	BURKLI, GOVCIYAN, LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à l'isolation des façades. **SCRUTIN PUBLIC**	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023
5	192		GIP, MDE	BURKLI, GOVCIYAN, LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à à l'utilisation des cheminées comme de couloir de ventilation naturelle. **SCRUTIN PUBLIC**	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023
5	193		GIP, MDE	BURKLI, GOVCIYAN, LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à l'installation de rooftop biosolaire et végétal. **SCRUTIN PUBLIC**	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 juin 2023										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	194		GIP, MDE	BURKLI, GOVCIYAN, LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à l'architecture bioclimatique et contextuelle. **SCRUTIN PUBLIC**	GREGOIRE	**Rejeté (scrutin public)**	05/06/2023
5	195		GIP, MDE	BURKLI, GOVCIYAN, LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif au respect des caractéristiques esthétiques de la façade lors de la mise en œuvre d'une isolation thermique. **SCRUTIN PUBLIC**	GREGOIRE	**Rejeté (scrutin public)**	05/06/2023
5	196		Changer Paris	LECOQ, BOULARD, de CLERMONT-TONNERRE	A	2023 DU 33	relatif au dépastillage des actifs et au droit de délaissement.	GREGOIRE	**Rejeté**	05/06/2023
5	197		Changer Paris	LECOQ, BOULARD, de CLERMONT-TONNERRE	A	2023 DU 33	relatif à la mixité fonctionnelle et aux travaux de rénovation.	GREGOIRE	**Rejeté**	05/06/2023
5	198		Changer Paris	BUCAILLE	A	2023 DU 33	relatif à la préservaiton et au développement des grilles Davioud en pied d'arbres. **SCRUTIN PUBLIC.**	GREGOIRE	**Rejeté (scrutin public)**	05/06/2023
5	199		Changer Paris	BALDINI	A	2023 DU 33	relatif à la préservation des arbres existants.	GREGOIRE	**Rejeté**	05/06/2023
5	204		Changer Paris	DATI, DIDIER	A	2023 DU 33	relatif à la protection des arbres du marché aux Puces de Montreuil. **SCRUTIN PUBLIC.**	GREGOIRE	**Rejeté (scrutin public)**	05/06/2023
5	207		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif à la transformatio des cours d'écoles en "cours oasis".	GREGOIRE	**Rejeté**	05/06/2023
5	208		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif à la diversification des essences plantées. (partie 1-2)	GREGOIRE	**Rejeté**	05/06/2023

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 juin 2023										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	209		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif à l'entretien des toitures végétalisées. **SCRUTIN PUBLIC.**	GREGOIRE	**Rejeté (scrutin public)**	05/06/2023
5	210		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif à la déminéralisation des projets de construction dans les bois.	GREGOIRE	**Rejeté**	05/06/2023
5	211		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif à la préservation de la biodiversité au sein de l'espace public parisien.(partie 2.1.1)	GREGOIRE	**Rejeté**	05/06/2023
5	212		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif à la diversification des essences plantées. (partie 2.1.1)	GREGOIRE	**Rejeté**	05/06/2023
5	213		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif à la préservation de la biodiversité au sein de l'espace public parisien. (partie 2.1.1)	GREGOIRE	**Rejeté**	05/06/2023
5	214		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif aux espaces verts protégés.	GREGOIRE	**Rejeté**	05/06/2023
5	215		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif à la création de trames vertes fonctionnelles.	GREGOIRE	**Rejeté**	05/06/2023
5	216		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif à la végétalisation de l'espace public parisien.	GREGOIRE	**Rejeté**	05/06/2023
5	217		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif aux surélévations du bâti.	GREGOIRE	**Rejeté**	05/06/2023

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 juin 2023										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	218		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif à la réduction de l'impact carbone des aménagements.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	219		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif à la création d'un coefficient ombre. **SCRUTIN PUBLIC.**	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023
5	220		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif à l'intégration de travaux de rénovation énergétique.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	221		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif à l'amélioration du confort thermique des derniers étages.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	222		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif à l'interiction des sorties de climatiseurs sur les toits.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	223		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif à l'utilisation de matériaux adaptés.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	224		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif à la haute qualité d'usage des constructions neuves.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	225		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif à l'installation d'autocollants anti-collision sur les façades des nouvelles construcyions.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	226		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif à l'offre de soin.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 juin 2023										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	227		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif aux espaces de respiration existants.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	228		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif à l'agriculture urbaine.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	229		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif aux équipements de proximité.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	230		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif aux commerces de proximité.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	231		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif aux lieux de garde d'enfants au sein des équipements sportifs.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	232		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif à la création d'espaces de logistique urbaine.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	233		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif à la perméabilité des sols et l'infiltration des eaux de pluie.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	234		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif à la place du végétal dans l'espace publuc.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	235		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif à la création de fosses de plantations continues.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 juin 2023										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	236		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif à l'accessibilité à des points d'eau pour tous les Parisiens. **SCRUTIN PUBLIC.**	GREGOIRE	**Rejeté (scrutin public)**	05/06/2023
5	237		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif aux eaux de ruissellement.	GREGOIRE	**Rejeté**	05/06/2023
5	238		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif à la gratuité des places de stationnement pour les professionnels du bâtiment.	GREGOIRE	**Rejeté**	05/06/2023
5	239		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif à la protection de la santé écologique des bois.	GREGOIRE	**Rejeté**	05/06/2023
5	240		MDE	LELIÈVRE	A	2023 DU 33	relatif au respect des caractéritiques esthétiques de la façade lors de la mise en œuvre d'une isolation thermique.	GREGOIRE	**Rejeté**	05/06/2023
5	241		MDE	GATEL	A	2023 DU 33	relatif à l'Ilot Reille. **SCRUTIN PUBLIC.**	GREGOIRE	**Rejeté (scrutin public)**	05/06/2023
5	242		MDE	GATEL	A	2023 DU 33	relatif au site La Rochefoucauld. **SCRUTIN PUBLIC.**	GREGOIRE	**Rejeté (scrutin public)**	05/06/2023
5	12	64	Exécutif		V	2023 DU 33		GREGOIRE	**Adopté**	05/06/2023

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 juin 2023										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	13		Changer Paris	DATI, BOULARD, BERTHAULT, MONTANDON, GRANIER	V	2023 DU 33	relatif à l'accompagnement de mixité fonctionnelle.	GREGOIRE	**Rejeté**	05/06/2023
5	14		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à l'augmentation capacitaire d'une crèche (11e).	GREGOIRE	**Rejeté**	05/06/2023
5	15		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à l'augmentation capacitaire d'un établissement de santé (11e).	GREGOIRE	**Rejeté**	05/06/2023
5	16		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la création d'une résidence étudiante (11e).	GREGOIRE	**Rejeté**	05/06/2023
5	17		Changer Paris	DATI, BIRABEN	V	2023 DU 33	relatif à la limitation des surélévations des "dents creuses".	GREGOIRE	**Rejeté**	05/06/2023
5	18		Changer Paris	BOULARD, BERTHAULT	V	2023 DU 33	relatif au développement du logement intermédiaire.	GREGOIRE	**Rejeté**	05/06/2023
5	19		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la création d'un équipement de santé (11e).	GREGOIRE	**Rejeté**	05/06/2023
5	20		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la création d'un équipement de santé psychiatrique (11e).	GREGOIRE	**Rejeté**	05/06/2023

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 juin 2023										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	21		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, de CLERMONT-TONNERRE	V	2023 DU 33	relatif à l'actualisation de la zone de déficit en logements sociaux (15e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	22		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, de CLERMONT-TONNERRE	V	2023 DU 33	relatif à l'équilibre entre les destinations.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	23		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, de CLERMONT-TONNERRE	V	2023 DU 33	relatif à l'OAP Maine Montparnasse.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	24		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la création d'un espace vert dans le 11e.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	25		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la création d'un espace vert dans le 11e.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	26		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la création d'un espace vert dans le 11e.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	27		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la création d'un espace vert dans le 11e.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	28		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la création d'un espace vert dans le 11e.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	29		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la création d'un espace vert dans le 11e.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 juin 2023										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	30		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la création d'un espace vert dans le 11e.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	31		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la création d'un espace vert dans le 11e.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	32		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la création d'un espace vert dans le 11e.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	33		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la création d'un espace vert dans le 11e.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	34		Changer Paris	DATI, MONTANDON, OLIVIER	V	2023 DU 33	relatif à la réorientation du pastillage contre les immeubles vacants et/ou insalubres.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	35		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la création d'une réserve pour établissement d'enseignement supérieur et résidence étudiante (11e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	36		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la création d'une résidence Senior autonomie impasse des trois soeurs (11e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	37		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la création d'une résidence Senior autonomie passage de Ménilmontant (11e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	38		Changer Paris	DATI, de CLERMONT-TONNERRE, BIRABEN, MONTANDON	V	2023 DU 33	relatif au respect strict du règlement des hauteurs. **SCRUTIN PUBLIC.**	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 juin 2023										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	39		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la suppression d'une réserve d'espaces verts et d'équipements de santé (11e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	40		Changer Paris	OLIVIER, TOUBIANA	V	2023 DU 33	relatif à des zones de déficits en logements privés et intermédiaires.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	41		Changer Paris	DATI, OLIVIER	V	2023 DU 33	relatif à l'accession sociale à la propriété et à la rénovation du parc social.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	42		Changer Paris	DATI, TYSSANDIER	V	2023 DU 33	relatif à l'adaptabilité des logements en RDC et des logements accessibles. **SCRUTIN PUBLIC.**	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023
5	43		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à l'ajout d'une réserve de logement social (11e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	44		Changer Paris	BIRABEN, MONTANDON	V	2023 DU 33	relatif aux implantations des antennes 5G en respect avec le paysage parisien.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	45		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, de CLERMONT-TONNERRE	V	2023 DU 33	relatif à la diversité arboricole de l'Ile aux Cygnes.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	46		Changer Paris	DATI, CARRÈRE-GÉE, ALPHAND	V	2023 DU 33	relatif à l'impact financier du PLU. **SCRUTIN PUBLIC.**	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 juin 2023										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	47		Changer Paris	DATI, LECOQ, BOULARD, OLIVIER	V	2023 DU 33	relatif à la lutte contre la spéculation immobilière pour garantir des logements pour tous.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	48		Changer Paris	BOULARD, JACQUEMONT	V	2023 DU 33	relatif à l'amélioration du parcours résidentiel en sortie d'hébergement.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	49		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET	V	2023 DU 33	relatif à l'élaboration d'un plan d'investissement pour la rénovation énergétique des bâtiments municipaux.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	50		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la plantation d'arbres d'alignement. **SCRUTIN PUBLIC.**	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023
5	51		Changer Paris	DATI, DIDIER	V	2023 DU 33	relatif à la préservation de la ressource en eau à Paris.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	52		Changer Paris	BADAT-KARAM, BALDINI	V	2023 DU 33	relatif à l'installation d'une promenade sportive sur le quai Saint-Exupéry (16e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	53		Changer Paris	BOULARD, LUBIN-NOËL	V	2023 DU 33	relatif à la lutte contre les faux salons de massage dans le cadre de l'urbanisme commercial.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	54		GIP	BERTHOUT	V	2023 DU 33	relatif à la pérennisation d'une activité culturelle au sein du local commercial "La boutique des cahiers" (5e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	55		MDE	GATEL	V	2023 DU 33	relatif au travail partenarial entre la Commission du Vieux Paris et l'Agence parisienne du Climat.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 juin 2023										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	56		MDE	GATEL	V	2023 DU 33	relatif à la création de places de livraisons.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	57		MDE	LELIÈVRE	V	2023 DU 33	relatif à la marchabilité de la Ville de Paris.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	58		MDE	GATEL	V	2023 DU 33	relatif à l'augmentation de la capacité d'accueil dans les EHPAD.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	59		MDE	GATEL	V	2023 DU 33	relatif à la mise à l'arrêt et la fermeture de l'usine Lafarge située dans le port de Javel (15e). **SCRUTIN PUBLIC.**	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023
5	60		Changer Paris	KUSTER, VÉRON	V	2023 DU 33	relatif à l'avenir du projet de réhabilitation de l'Hôtel-Dieu.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	61		Changer Paris	DATI, CARRÈRE-GÉE	V	2023 DU 33	relatif à la communication des propriétaires sur les réserves PLU de leurs biens.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	62		Changer Paris	DATI, BIRABEN	V	2023 DU 33	relatif au développement d'appartements de taille familiale (T3/T4/T5+).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	63		Changer Paris	DATI, BOULARD, de CLERMONT-TONNERRE	V	2023 DU 33	relatif au classement de la Petite Ceinture en Zone Urbaine Verte. **SCRUTIN PUBLIC.**	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023
5	64		Changer Paris	DATI, BALDINI, BIRABEN	V	2023 DU 33	relatif au renforcement des prescriptions pour les espaces végétalisés protégés (EVP). **SCRUTIN PUBLIC.**	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 juin 2023										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	65		GIP	BOURNAZEL	V	2023 DU 33	relatif à la classification de la Petite Ceinture, de ses talus et de tous les terrains d'éducation physique (TEP) en zone urbaine verte.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	66		MDE	GATEL	V	2023 DU 33	relatif aux surélévations des immeubles. **SCRUTIN PUBLIC.**	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023
5	67		Changer Paris	TOUBIANA	V	2023 DU 33	relatif au projet immobilier du 38 rue des Solitaires - 18 cité du Palais Royal de Belleville (19e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	68		Changer Paris	DATI, LECOQ, BOULARD, MONTANDON	V	2023 DU 33	relatif au retour de l'architecture en pierre de taille.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	69		Changer Paris	BOULARD, KUSTER, HATTE, LUBIN-NOËL	V	2023 DU 33	relatif à l'inscription d'un projet global de couverture des voies ferrées de Saint-Lazare.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	70		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET	V	2023 DU 33	relatif à la création d'équipements publics pour chaque nouveau programme de logements et/ou de bureaux.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	71		Changer Paris	DATI, MONTANDON	V	2023 DU 33	relatif à l'utilisation de l'indice NDVI. **SCRUTIN PUBLIC.**	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023
5	72		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, de CLERMONT-TONNERRE	V	2023 DU 33	relatif à l'information des parisiennes et des parisiens sur les documents du PLU b.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 juin 2023										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	73		Changer Paris	BIRABEN	V	2023 DU 33	relatif à l'inscription d'une nouvelle OAP localisée "rue Mouffetard".	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	74		Changer Paris	DATI, LECOQ, BOULARD	V	2023 DU 33	relatif à l'intégration des services de santé pour lutter contre la vacance commerciale en RDC. **SCRUTIN PUBLIC.**	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023
5	75		Changer Paris	MONTANDON	V	2023 DU 33	relatif aux prescriptions localisées sur parcelles adjacentes de l'hôpital des Quinze-vingt.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	76		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, de CLERMONT-TONNERRE	V	2023 DU 33	relatif aux 79 emplacements réservés dans le 15e pour la réalisation de logements.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	77		Changer Paris	DATI, de CLERMONT-TONNERRE, BIRABEN	V	2023 DU 33	relatif à la préservation du patrimoine faubourien et à la lutte contre la densification.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	78		Changer Paris	DATI, BIRABEN, MONTANDON	V	2023 DU 33	relatif à une meilleure protection des cœurs d'ilots. **SCRUTIN PUBLIC.**	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023
5	79		Changer Paris	DATI, BIRABEN	V	2023 DU 33	relatif à la protection des commerces de proximité. **SCRUTIN PUBLIC.**	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023
5	80		Changer Paris	CARRÈRE-GÉE	V	2023 DU 33	relatif à de nouvelles protections PLU (14e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 juin 2023										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	81		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif aux espèces d'arbres à planter à Paris.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	82		Changer Paris	DATI, DIDIER	V	2023 DU 33	relatif à la multiplication des toitures végétalisées pour préserver la ressource en eau à Paris.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	83		GIP	BERTHOUT	V	2023 DU 33	relatif au fléchage de rez-de-chaussée commerciaux pour les professionnels de santé dans le futur Plan Local d'Urbanisme bioclimatique.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	84		GIP	BOURNAZEL	V	2023 DU 33	relatif à une plus grande ambition en matière de végétalisation autour des habitations situées le long des boulevards des Maréchaux.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	85		GIP	BOURNAZEL	V	2023 DU 33	relatif à la surface des logements neufs et au maintien des familles.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	86		GIP	BOURNAZEL	V	2023 DU 33	relatif à l'interdiction de transformation de logements en bureaux.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	87		GIP	BOURNAZEL	V	2023 DU 33	relatif à la beauté de l'architecture parisienne et à la valorisation des qualités esthétiques et écologiques de la pierre de taille.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 juin 2023										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	88		GIP	BERTHOUT	V	2023 DU 33	relatif à la protection des parcelles occupées par des cinémas indépendants.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	89		MDE	LELIÈVRE	V	2023 DU 33	relatif à l'aménagement de placettes oasis. **SCRUTIN PUBLIC.**	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023
5	90		MDE	LELIÈVRE	V	2023 DU 33	relatif au développement des équipements sportifs à proximité des écoles.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	91		MDE	GATEL	V	2023 DU 33	relatif au renforcement du parcours résidentiel.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	92		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, de CLERMONT-TONNERRE	V	2023 DU 33	relatif à la création d'équipements publics (15e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	93		MDE	LELIÈVRE	V	2023 DU 33	relatif à la continuité de la pratique du vélo lors des périodes de fortes chaleurs.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	94		Changer Paris	MONTANDON	V	2023 DU 33	relatif à la présentation d'une OAP sectorielle Bercy Charenton.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	95		GIP	BOURNAZEL	V	2023 DU 33	relatif à l'amélioration du confort acoustique des logements et la lutte contre le bruit.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	96		Changer Paris	BOULARD, BERTHAULT	V	2023 DU 33	relatif à la sanctuarisation de 23 espaces verts protégés dans le 17e.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 juin 2023										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	97		Changer Paris	BOULARD, BERTHAULT, JACQUEMONT, LUBIN-NOËL	V	2023 DU 33	relatif à la protection patrimoniale de 160 adresses dans le 17e.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	98		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la protection patrimoniale de la cité Griset (11e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	99		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, de CLERMONT-TONNERRE	V	2023 DU 33	relatif à la préservation du patrimoine et du paysage urbain (15e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	100		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, de CLERMONT-TONNERRE	V	2023 DU 33	relatif au renforcement de la végétalisation (15e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
5	101		GIP	BÜRKLI	V	2023 DU 33	relatif au futur Plan Local d'Urbanisme bioclimatique.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023
Mission d'informatio et d'évaluation du Conseil de Paris "Paris à 50 degrés : s'adapter aux vagues de chaleur".										
8	102		MDE	LELIÈVRE	V	2023 DDCT 70	relatif à la protection des populations en période de canicule.	LERT	Rejeté	06/06/2023
Proposition de délibération										
2	246		Exécutif		A	MDE 1	AT	TAIEB	Adopté	07/06/2023

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 juin 2023										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	200		Changer Paris	BIRABEN	A	MDE 1	relatif au recensement du petit patrimoine.	TAIEB	Adopté	07/06/2023
2	201		Changer Paris	BIRABEN	A	MDE 1	relatif au changement de terme "patrimoine de proximité".	TAIEB	Rejeté	07/06/2023
Autres dosssiers										
5	103	65	PEC	COUMET, COBLENCE, KOUASSI, LAVILLE, RAYMOND-ROSSI	VNR		relatif au fonctionnement des ascenseurs et escaliers mécaniques publics du 13e.	BAUDRIER	Adopté	05/06/2023
5	104		Exécutif		A	2023 DDCT 57	Amendement technique.	BOUX	Adopté	05/06/2023
5	105	66	les Écologistes	GUHL, SAGASPE, NIAKATÉ, KONÉ	V	2023 DDCT 69	relatif à l'expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation à Paris.	BOUX	Adopté (amendé)	05/06/2023
5	106	67	les Écologistes	MEUNIER, BADINA-SERPETTE, KONÉ	VNR		relatif à l'expérimentation encadrée de barbecues électriques dans le 18e.	BOUX	Adopté	05/06/2023
5	107		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET	V	2023 DLH 119	relatif à la destination des locaux 13 rue d'Armaillé (17e).	BROSSAT	Rejeté	05/06/2023
5	108		Exécutif		A	2023 DU 53	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	05/06/2023
5	109		les Écologistes	DURAND-RAUCHER, NIAKATÉ, RÉMY-LELEU, KONÉ	VNR		relatif à la mise à l'abri des mineurs isolés installés à l'école Erlanger (16e).	BROSSAT	Retiré	05/06/2023

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 juin 2023										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	109bis	68	Exécutif		VNR		en réponse au v109.	BROSSAT	Adopté	05/06/2023
5	110		les Écologistes	DURAND-RAUCHER, MEUNIER, GUHL, NIAKATÉ, KONÉ	VNR		relatif aux expulsions définitives ou temporaires des plus précaires dans le cadre des JOP.	BROSSAT	Retiré	05/06/2023
5	111		GCC	BONNET-OULALDJ, NAGET	VNR		relatif à la mise à disposition de logements étudiants du CROUS pour l'organisation des JOP2024.	BROSSAT	Retiré	05/06/2023
5	112		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à la mise à disposition de logements étudiants du CROUS pour l'organisation des Jeux Olympiques de 2024.	BROSSAT	Rejeté	05/06/2023
5	112bis	69	Exécutif		VNR		en réponse aux V110, 111 et 112.	BROSSAT	Adopté	05/06/2023
5	113		Changer Paris	OLIVIER	VNR		relatif à un diagnostic des balcons du parc social vieillissant.	BROSSAT	Rejeté	05/06/2023
5	113bis	70	Exécutif		VNR		en réponse au v113.	BROSSAT	Adopté	05/06/2023
5	114	71	NI	SOREL	VNR		relatif à la hausse des charges de loyers et des coûts d'énergie dans les logements sociaux.	BROSSAT	Adopté	05/06/2023
5	115		Exécutif		A	2023 DEVE 38	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	06/06/2023

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 juin 2023

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	205		les Écologistes	FAUGERON, MEUNIER, KONE	A	2023 DU 49	relatif Réinventer Paris - les dessous de Paris - Site des Ateliers des Beaux Arts 48 rue de Sévigné (Paris Centre)	GREGOIRE	Rejeté	06/06/2023
5	116		Changer Paris	VÉRON, KUSTER, BALDINI, MARGAIN	VNR		relatif à la préservation des arbres et aux nouvelles plantations du projet de réaménagement des abords de Notre-Dame.	GREGOIRE	Rejeté	06/06/2023
5	117		Changer Paris	KUSTER, VÉRON, BALDINI, MARGAIN	VNR		relatif à la préservation des squares de Notre-Dame.	GREGOIRE	Rejeté	06/06/2023
5	118		Changer Paris	GARNIER, VÉRON	VNR		relatif à l'esthétique des squares parisiens, notamment les squares Jean XXIII et Pasdeloup.	GREGOIRE	Rejeté	06/06/2023
5	119		GIP	BOURNAZEL	VNR		relatif à la sauvegarde des squares de Notre-Dame.	GREGOIRE	Rejeté	06/06/2023
5	120		MDE	GATEL	VNR		relatif au réaménagement des jardins de Notre-Dame.	GREGOIRE	Rejeté	06/06/2023
6	244		Exécutif		A	2023 DDCT 15	Amendement technique.	BIDARD	Adopté	06/06/2023
6	121		Changer Paris	BADAT-KARAM, GRANIER, TOUBIANA, DIDIER	VNR		relatif à une politique familiale et favorisant la mixité sociale dans les Centres Paris Anim'.	BIDARD	Rejeté	06/06/2023

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 juin 2023

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	122	72	GCC, PEC, les Écologistes	BONNET-OULALDJ, AQUA, FERAUD, PETIT, KONÉ	VNR		relatif aux moyens et réforme des lycées professionnels.	BLOCHE	Adopté	06/06/2023
6	123	73	GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à la demande de suppression des fermetures de classes dans les écoles et collèges parisiennes.	BLOCHE	Adopté	06/06/2023
6	124	74	Changer Paris	ALPHAND	VNR		relatif au respect des règles de publication du tableau de suivi des vœux adoptés en Conseil de Paris.	BLOCHE	Adopté	06/06/2023
6	125		Changer Paris	DE RAGUENEL, DOUCERÉ, BOËLLE	VNR		relatif à la réduction de l'exposition des enfants de 0 à 6 ans aux écrans.	BLOCHE	Rejeté	06/06/2023
6	128	75	PEC	PLIEZ	VNR		relatif à la préservation des jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris.	HERVIEU	Adopté	06/06/2023
6	129	76	PEC	PLIEZ	VNR		relatif à la situation des crèches associatives et à la tarification des équipements de la petite enfance.	HERVIEU	Adopté	06/06/2023
7	245	77	Exécutif		VNR		relatif au déblocage d'une aide humanitaire d'urgence au profit des populations de l'Artsakh.Q	NGATCHA	Adopté	06/06/2023
7	130		Changer Paris	BADAT-KARAM, DOUCERÉ	V	2023 DJS 78	relatif au vote de délibérations accordant des subventions pour l'organisation d'évènements sur le territoire parisien.	RABADAN	Rejeté	06/06/2023

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 juin 2023										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	243		MDE	LELIEVRE	A		sous-amendement au vœu n° 131.	RABADAN	Rejeté	06/06/2023
7	131	78	les Écologistes	SAGASPE, FLORENTIN, TIMSIT, MEUNIER, GLEIZES, NIAKATÉ, KONÉ	VNR		relatif au sponsoring de la Coupe du monde de rugby par TotalEnergies.	RABADAN	Adopté (amendé)	06/06/2023
7	132		Changer Paris	BADAT-KARAM, DOUCERÉ, KERBOUA	VNR		relatif au bilan écologique prévisionnel des Jeux olympiques et paralympiques sur le territoire parisien.	RABADAN	Rejeté	06/06/2023
7	132bis	79	Exécutif		VNR		en réponse au V132.	RABADAN	Adopté	06/06/2023
7	133		Changer Paris	BADAT-KARAM, BIRABEN, DOUCERÉ, KERBOUA	VNR		relatif à la nécessaire transparence dans la répartition des billets olympiques et paralympiques acquis par la Ville de Paris.	RABADAN	Rejeté	06/06/2023
7	134		GIP	BÜRKLI	VNR		relatif à l'accompagnement des centres de loisirs parisiens et des écoles parisiennes à venir assister à des épreuves lors des JOP2024.	RABADAN	Retiré	06/06/2023
7	135		Changer Paris	BADAT-KARAM	VNR		relatif à la nécessaire multiplication de l'offre sportive sur le territoire parisien.	ZIADY	Rejeté	06/06/2023

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 juin 2023										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
8	136		Changer Paris	DATI, BOULARD, LECOQ, GOUJON, SZPINER, VÉRON, BIRABEN, GARNIER, MONTANDON, OLIVIER, CARRÈRE-GÉE, GRANIER, TOUBIANA	VNR		relatif à la politique de gestion de la collecte des déchets.	BROSSEL	Rejeté	07/06/2023
8	137		Exécutif		A	2023 DTEC 19	Amendement technique.	LERT	Adopté	07/06/2023
8	138	80	PEC	FERAUD, CARON-THIBAULT, PLIEZ	VNR		relatif aux droits des locataires de "passoires thermiques".	LERT	Adopté	07/06/2023
8	139	81	les Écologistes	FLORENTIN, TIMSIT, MEUNIER, SAGASPE, KONÉ	VNR		relatif à la réduction du trafic aérien.	LERT	Adopté	07/06/2023
8	140		Changer Paris	MARGAIN	VNR		relatif à la réhabilitation du boulevard de la Bastille à l'image du boulevard Bourdon (4e).	NAJDOVSKI	Rejeté	07/06/2023
8	141		Changer Paris	GARNIER, VÉRON, MARGAIN	VNR		relatif à la déminéralisation et à la végétalisation de la place de la République.	NAJDOVSKI	Rejeté	07/06/2023
8	141bis	82	Exécutif		VNR		en réponse au V141.	NAJDOVSKI	Adopté	07/06/2023
8	142		Changer Paris	MARGAIN	VNR		relatif à un renforcement de la végétalisation et de l'ombre sur la place d'Aligre.	NAJDOVSKI	Rejeté	07/06/2023

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 juin 2023

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
8	143		Changer Paris	MARGAIN	VNR		relatif à la requalification de la place Mazas (12e).	NAJDOVSKI	Retiré	07/06/2023
8	144	83	MDE	LELIÈVRE	VNR		relatif à la protection des oiseaux dans le milieu urbain parisien.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	07/06/2023
8	145	84	GCC	BONNET-OULALDJ, GILLET	VNR		relatif à la création d'une légumerie, d'une laiterie et d'une conserverie municipales.	PULVAR	Adopté (amendé)	07/06/2023
1	146	85	GCC	BONNET-OULALDJ, GILLET, AQUA	VNR		relatif aux conditions de travail lors des vagues de chaleur.	GUILLOU	Adopté (amendé)	07/06/2023
1	147		MDE	GATEL	VNR		relatif aux "mairies solidaires".	GUILLOU	Rejeté	07/06/2023
1	148	86	GIP	IBLED	VNR		relatif à l'ouverture d'un Burger King rue de Vaugirard.	POLSKI	Adopté	07/06/2023
1	149		MDE	GATEL	VNR		relatif à l'évaluation du coût de ramassage des ordures ménagères.	POLSKI	Rejeté	07/06/2023
1	150	87	PEC, GCC	FERAUD, BONNET-OULALDJ	V	2023 DFA 12	relatif à la taxe de séjour.	SIMONDON	Adopté	07/06/2023
1	151		Exécutif		A	2023 DFA 19	Amendement technique.	SIMONDON	Adopté	07/06/2023
1	152		GIP	BÜRKLI	V	2023 DVD 42	relatif aux terrasses estivales contrevenant au règlement des étalages parisiens.	SIMONDON	Rejeté	07/06/2023
1	152bis	88	Exécutif		V	2023 DVD 42	en réponse au vœu V152	SIMONDON	Adopté	07/06/2023

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 juin 2023

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	153		Changer Paris	DATI, CARRÈRE-GÉE, ALPHAND	VNR		relatif à l'augmentation des taux d'intérêt.	SIMONDON	Rejeté	07/06/2023
1	154		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif au plan d'investissement de la mandature.	SIMONDON	Rejeté	07/06/2023
2	155	89	GCC	BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif à un hommage à Marcel Trillat.	PATRICE	Adopté	07/06/2023
2	157		Changer Paris	MONTANDON, MARGAIN	V	2023 DAC 91	relatif à la protection du Bois de Vincennes.	ROLLAND	Rejeté	08/06/2023
2	206		les Écologistes GCC	TONOLLI, DURAND-ROCHER, KONE, PRIMET	A	2023 DAC 529	relatif à la subvention attribuée à la Maison du Geste et de l'Image.	ROLLAND	Adopté	08/06/2023
2	158		les Écologistes	MEUNIER, BADINA-SERPETTE, FAUGERON, RÉMY-LELEU, TONOLLI, COFFIN, KONÉ	VNR		relatif à la privatisation de l'espace public et des politiques culturelles.	ROLLAND	Retiré	08/06/2023
2	159	90	les Écologistes	FAUGERON, GLEIZES, RÉMY-LELEU, TONOLLI, COFFIN, KONÉ	VNR		relatif au Cinéma La Clef.	ROLLAND	Adopté (amendé)	08/06/2023
2	160		Changer Paris	GRANIER, BIRABEN, GARNIER, KUSTER, MARGAIN, VÉRON	VNR		relatif à la Halle Saint-Pierre.	ROLLAND	Rejeté	08/06/2023

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 juin 2023										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	160bis	91	Exécutif		VNR		en réponse au vœu V160	ROLLAND	Adopté	08/06/2023
3	161		GIP	BÜRKLI	VNR		relatif à la remise en état de l'espace public par les concessionnaires de la Ville de Paris.	BAUDRIER	Rejeté	08/06/2023
3	162	92	GCC	BONNET-OULALDJ, PRIMET, GILLET	V	2023 DVD 13	relatif au plan de licenciement de l'entreprise Streeteo.	BELLIARD	Adopté	08/06/2023
3	163		Changer Paris	MONTANDON, MARGAIN	V	2023 DVD 25	relatif à une meilleure répartition du trafic des autocars.	BELLIARD	Retiré	08/06/2023
3	163bis	93	Exécutif		V	2023 DVD 25	en réponse au V163.	BELLIARD	Adopté	08/06/2023
3	165		GIP	BÜRKLI	V	2023 DVD 65	relatif à l'aide financière de la Ville de Paris pour l'achat de véhicules à assistance électrique (VAE) .	BELLIARD	Rejeté	08/06/2023
3	166	94	PEC, les Écologistes, GCC	FERAUD, PIERRE-MARIE, BONNET-OULALDJ	VNR		relatif au maintien de la ligne ferroviaire Paris - Clermont-Ferrand - Béziers.	BELLIARD	Adopté	08/06/2023
3	167	95	les Écologistes	BADINA-SERPETTE, KONÉ	VNR		relatif à l'augmentation des tarifs de stationnement pour les SUV.	BELLIARD	Adopté	08/06/2023
3	168	96	GCC	BONNET-OULALDJ, GILLET	VNR		relatif à la pollution de l'air dans le métro.	BELLIARD	Adopté	08/06/2023

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 juin 2023										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	169		MDE	GATEL	VNR		relatif à l'instauration de la future zone à trafic limité (ZTL) à Paris.	BELLIARD	Retiré	08/06/2023
3	170		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à la mise en place de zones "cyclistes pieds à terre".	BELLIARD	Rejeté	08/06/2023
3	171		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à la piétonisation et la végétalisation de la rue Mouffetard (5e).	BELLIARD	Rejeté	08/06/2023
3	172		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif aux accès toilettes dans le cadre des aménagements de la rue Mouffetard et du boulevard Saint Marcel.	BELLIARD	Rejeté	08/06/2023
3	173		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif au réaménagement de la rue Mouffetard (5e) et à sa mise en valeur patrimoniale.	BELLIARD	Rejeté	08/06/2023
3	174	97	Changer Paris	BOULARD, KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif aux tentes de dépistage de la COVID19 présentes sur l'espace public.	BELLIARD	Adopté	08/06/2023
3	175	98	les Écologistes	RÉMY-LELEU, NIAKATÉ, KONÉ	VNR		relatif à la manifestation "Stop aux exécutions en Iran" du mardi 23 mai 2023.	NORDMAN	Adopté	08/06/2023
3	176		GCC	BONNET-OULALDJ, PATRIE	VNR		relatif au maintien de l'ordre et au déploiement des forces de l'ordre à Paris.	NORDMAN	Rejeté	08/06/2023
3	177	99	Changer Paris	MONTANDON, MARGAIN	VNR		relatif à la sécurité des manèges de la Foire du Trône.	NORDMAN	Adopté	08/06/2023
3	178		Changer Paris	VÉRON	VNR		relatif à la lutte contre les cambriolages à Paris.	NORDMAN	Rejeté	08/06/2023

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 juin 2023										
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	179	100	Changer Paris	GOUJON	VNR		relatif au volontariat des agents municipaux à rejoindre la réserve opérationnelle de la Garde Nationale.	NORDMAN	Adopté	08/06/2023
3	180		GIP	BOURNAZEL	VNR		relatif à la lutte contre les nuisances dans l'espace public.	NORDMAN	Rejeté	08/06/2023
4	181	101	PEC	FERAUD	VNR		relatif à la relocalisation du Centre de Ressource Autisme d'Ile-de-France.	EL AARAJE	Adopté	08/06/2023
4	182	102	PEC	FERAUD	VNR		relatif à la mise en accessibilité des lignes de bus aux personnes en situation de handicap.	EL AARAJE	Adopté	08/06/2023
4	183	103	PEC	PLIEZ	VNR		relatif au projet de réforme du RSA imposant des heures d'activités obligatoires aux allocataires.	FILOCHE	Adopté (amendé)	08/06/2023
4	184	104	les Écologistes	RAIFAUD, NIAKATÉ, KONÉ	VNR		relatif aux conséquences de la réforme des retraites pour les travailleurs étrangers.	FILOCHE	Adopté	08/06/2023
4	186	105	les Écologistes	NIAKATÉ, KONÉ	VNR		relatif à un soutien à la Ligue des Droits de l'Homme.	ROMERO-MICHEL	Adopté	08/06/2023
4	187	106	les Écologistes	COFFIN, GLEIZES, NIAKATÉ, SAGASPE, KONÉ	VNR		relatif à un dépistage gratuit à la chlordécone pour les populations originaires des Antilles françaises.	SOUYRIS	Adopté	08/06/2023
4	188		Changer Paris	BOULARD, HATTE	VNR		relatif au projet de recherche "Armaguedon".	SOUYRIS	Rejeté	08/06/2023

Tableau des votes des groupes politiques.

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 JUIN 2023

N° Commission ou ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Ver, LR	N° délib	Objet	Addts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITE
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONVC.	ABST.	
		PLU Révision du bilan de la concertation et arrêt du projet																											
5	1		Changer Paris	MONTANDON, BRABEN	A	2023 DU 33	relatif à l'ajout d'une OAP Lutte contre les îlots de chaleur et les canyons urbains.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023	X			X			X			X			X			X			
5	2		Changer Paris	JACQUEMONT	A	2023 DU 33	relatif à l'OAP thématique "Espaces publics" et à l'implantation des bancs et assises.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023	X			X			X			X			X			X			
5	3		Changer Paris	GRANIER	A	2023 DU 33	relatif à l'OAP sectorielle "Paris Nord-Est".	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023	X			X			X			X			X			X			
5	4		Changer Paris	MONTANDON, BRABEN	A	2023 DU 33	relatif à l'OAP thématique Construction neuve.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023	X			X			X			X			X			X			
5	5		Changer Paris	LECOQ	A	2023 DU 33	relatif aux écoles et à la "ville du quart d'heure" dans le PADD.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023	X			X			X			X					X	X			
5	6		Changer Paris	GRANIER	A	2023 DU 33	relatif à la préservation des ensembles d'architecture ordonnancée et des perspectives monumentales.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023	X			X			X			X			X			X			
5	7		Changer Paris	GRANIER	A	2023 DU 33	relatif à l'intégration architecturale des dispositifs techniques.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023	X			X			X			X			X			X			
5	8		GIP	BOURNAZEL	A	2023 DU 33	relatif à la protection du patrimoine arboré. SCRUTIN PUBLIC.	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023																			
5	9		GIP	BOURNAZEL	A	2023 DU 33	relatif à la surface d'espace libre de construction.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023	X			X			X			X			X			X			
5	10		GIP	BOURNAZEL	A	2023 DU 33	relatif aux matériaux biosourcés. SCRUTIN PUBLIC	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023																			
5	11		GIP	BOURNAZEL	A	2023 DU 33	relatif à la végétalisation des façades en pleine terre.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023	X			X			X			X			X			X			
5	203		GIP, MDE	BURELL GOVCIYAN, LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif aux climatiseurs. SCRUTIN PUBLIC	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023																			
5	189		GIP, MDE	BURELL GOVCIYAN, LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à la préservation et à la création de couleurs d'air. SCRUTIN PUBLIC	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023																			
5	190		GIP, MDE	BURELL GOVCIYAN, LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à l'indice de végétalisation du bâti en cas de surélévation.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023	X			X			X			X			X			X			
5	191		GIP, MDE	BURELL GOVCIYAN, LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à l'isolation des façades. SCRUTIN PUBLIC	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023																			
5	192		GIP, MDE	BURELL GOVCIYAN, LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à à l'utilisation des cheminées comme de couloir de ventilation naturelle. SCRUTIN PUBLIC	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023																			
5	193		GIP, MDE	BURELL GOVCIYAN, LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à l'installation de rooftop bimodaire et végétal. SCRUTIN PUBLIC	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023																			
5	194		GIP, MDE	BURELL GOVCIYAN, LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à l'architecture bioclimatique et contextuelle. SCRUTIN PUBLIC	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023																			

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 JUIN 2023

N° Commission ou ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Ver, LR	N° délib	Objet	Addts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITE
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONVC.	ABST.	
5	195		GIP, MDE	BURELL GOVCIYAN, LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif au respect des caractéristiques esthétiques de la façade lors de la mise en œuvre d'une isolation thermique. SCRUTIN PUBLIC	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023																			
5	196		Changer Paris	LECOQ, ROULARD, de CLERMONT-TONNERRE	A	2023 DU 33	relatif au dépotdage des actifs et au droit de délaissement.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023	X			X			X			X			X			X			
5	197		Changer Paris	LECOQ, ROULARD, de CLERMONT-TONNERRE	A	2023 DU 33	relatif à la mixité fonctionnelle et aux travaux de rénovation.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023	X			X			X			X			X			X			
5	198		Changer Paris	BUCAILLE	A	2023 DU 33	relatif à la préservation et au développement des grilles Davioud en pied d'arbres. SCRUTIN PUBLIC	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023																			
5	199		Changer Paris	BALDINI	A	2023 DU 33	relatif à la préservation des arbres existants.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023	X			X			X			X			X			X			
5	204		Changer Paris	DATI, DIDIER	A	2023 DU 33	relatif à la protection des arbres du marché aux Puces de Montreuil. SCRUTIN PUBLIC	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023																			
5	207		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à la transformation des cours d'écoles en "cours oasis".	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023	X			X			X			X			X					X	
5	208		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à la diversification des essences plantées. (partie 1-2)	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023	X			X			X			X			X					X	
5	209		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à l'extraction des toitures végétalisées. SCRUTIN PUBLIC.	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023																			
5	210		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à la déminéralisation des projets de construction dans les bois	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023	X			X			X			X			X			X			
5	211		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à la préservation de la biodiversité au sein de l'espace public parisien (partie 2.1.1)	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023	X			X			X			X			X			X			
5	212		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à la diversification des essences plantées. (partie 2.1.1)	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023	X			X			X			X			X			X			
5	213		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à la préservation de la biodiversité au sein de l'espace public parisien. (partie 2.1.1)	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023	X			X			X			X			X			X			
5	214		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif aux espaces verts protégés.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023	X			X			X			X			X			X			
5	215		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à la création de trames vertes fonctionnelles.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023	X			X			X			X			X			X			
5	216		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à la végétalisation de l'espace public parisien.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023	X			X			X			X			X			X			
5	217		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif aux surélévations du bâti.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023	X			X			X			X			X					X	
5	218		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à la réduction de l'impact carbone des aménagements.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023	X			X			X			X			X			X			

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 JUIN 2023

N° Commission (SD)	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnc, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTE.	ABST.	
5	219		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à la création d'un coefficient ombre. SCRUTIN PUBLIC.	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023																			
5	220		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à l'intégration de travaux de rénovation énergétique.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X			X		
5	221		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à l'amélioration du confort thermique des derniers étages.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X			X		
5	222		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à l'interdiction des sorties de climatiseurs sur les toits.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X			X		
5	223		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à l'utilisation de matériaux adaptés.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X			X		
5	224		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à la haute qualité d'usage des constructions neuves.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X					X	
5	225		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à l'installation d'autocollants anti-collision sur les façades des nouvelles constructions.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X					X	
5	226		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à l'offre de soin.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X					X	
5	227		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif aux espaces de respiration existants.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X					X	
5	228		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à l'agriculture urbaine.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X			X		
5	229		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif aux équipements de proximité.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X					X	
5	230		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif aux commerces de proximité.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X			X		
5	231		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif aux lieux de garde d'enfants au sein des équipements sportifs.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X					X	
5	232		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à la création d'espaces de logistique urbaine.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X			X		
5	233		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à la perméabilité des sols et l'utilisation des eaux de pluie.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X					X	
5	234		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à la place du végétal dans l'espace public.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X			X		
5	235		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à la création de fosses de plantations continues.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X			X		
5	236		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à l'accessibilité à des points d'eau pour tous les Parisiens. SCRUTIN PUBLIC.	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023																			

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 JUIN 2023

N° Commission (SD)	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnc, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTE.	ABST.	
5	237		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif aux eaux de ruissellement.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X			X		
5	238		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à la gratuité des places de stationnement pour les professionnels du bâtiment.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X					X	
5	239		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif à la protection de la santé écologique des bois.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X			X		
5	240		MDE	LELIEVRE	A	2023 DU 33	relatif au respect des caractéristiques esthétiques de la façade lors de la mise en œuvre d'une isolation thermique.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X			X		
5	241		MDE	GATEL	A	2023 DU 33	relatif à l'Ile Belle. SCRUTIN PUBLIC.	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023																			
5	242		MDE	GATEL	A	2023 DU 33	relatif au site La Rochefoucauld. SCRUTIN PUBLIC.	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023																			
5	12	64	Exécutif		V	2023 DU 33		GREGOIRE	Adopté	05/06/2023	X			X			X									X			
5	13		Changer Paris	DATI, BOULARD, BERTHAULT, MONTANDON, GRANIER	V	2023 DU 33	relatif à l'accompagnement de mixité fonctionnelle.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X									X			
5	14		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à l'augmentation capacitaire d'une crèche (11e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X									X			
5	15		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à l'augmentation capacitaire d'un établissement de santé (11e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X									X			
5	16		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la création d'une résidence étudiante (11e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X									X			
5	17		Changer Paris	DATI, BRABEN	V	2023 DU 33	relatif à la limitation des surélévations des "dents creuses".	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X									X			
5	18		Changer Paris	BOULARD, BERTHAULT	V	2023 DU 33	relatif au développement du logement intermédiaire.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X									X			
5	19		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la création d'un équipement de santé (11e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X									X			
5	20		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la création d'un équipement de santé psychiatrique (11e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X									X			
5	21		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, de CLERMONT-TONNERRE	V	2023 DU 33	relatif à l'actualisation de la zone de déficit en logements sociaux (15e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X									X			
5	22		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, de CLERMONT-TONNERRE	V	2023 DU 33	relatif à l'équilibre entre les destinations.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X									X			

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 JUIN 2023

N° Commission ou ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vinc, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITE
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	
5	23		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, de CLERMONT-TONNERRE	V	2023 DU 33	relatif à l'OAP Maine Montparnasse.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X								X			
5	24		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la création d'un espace vert dans le 11e.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X								X			
5	25		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la création d'un espace vert dans le 11e.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X								X			
5	26		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la création d'un espace vert dans le 11e.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X								X			
5	27		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la création d'un espace vert dans le 11e.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X								X			
5	28		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la création d'un espace vert dans le 11e.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X								X			
5	29		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la création d'un espace vert dans le 11e.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X								X			
5	30		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la création d'un espace vert dans le 11e.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X								X			
5	31		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la création d'un espace vert dans le 11e.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X								X			
5	32		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la création d'un espace vert dans le 11e.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X								X			
5	33		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la création d'un espace vert dans le 11e.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X								X			
5	34		Changer Paris	DATI, MONTANDON, OLIVIER	V	2023 DU 33	relatif à la rémunération du pastillage contre les immeubles vacants et/ou insalubres.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X								X			
5	35		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la création d'une réserve pour établissement d'enseignement supérieur et résidence étudiante (11e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X								X			
5	36		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la création d'une résidence Senior autonomie impasse des trois sœurs (11e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X								X			
5	37		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la création d'une résidence Senior autonomie passage de Ménilmontant (11e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X								X			
5	38		Changer Paris	DATI, de CLERMONT-TONNERRE, BRABEN, MONTANDON	V	2023 DU 33	relatif au respect strict du règlement des hauteurs. SCRUTIN PUBLIC.	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023																			
5	39		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la suppression d'une réserve d'espaces verts et d'équipements de santé (11e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X		X			X			X			
5	40		Changer Paris	OLIVIER, TOUBIANA	V	2023 DU 33	relatif à des zones de déficits en logements privés et intermédiaires.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X		X			X			X			
5	41		Changer Paris	DATI, OLIVIER	V	2023 DU 33	relatif à l'accession sociale à la propriété et à la rénovation du parc social.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X		X			X			X			

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 JUIN 2023

N° Commission ou ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vinc, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITE
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	
5	42		Changer Paris	DATI, TYSSANDIER	V	2023 DU 33	relatif à l'adaptabilité des logements en RDC et des logements accessibles. SCRUTIN PUBLIC.	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023																			
5	43		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à l'ajout d'une réserve de logement social (11e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X		X			X			X			
5	44		Changer Paris	BRABEN, MONTANDON	V	2023 DU 33	relatif aux implantations des antennes 5G en respect avec le paysage parisien.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X		X			X			X			
5	45		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, de CLERMONT-TONNERRE	V	2023 DU 33	relatif à la diversité arborricole de l'île aux Cygnes.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X		X			X			X			
5	46		Changer Paris	DATI, CARRÈRE-GÉE, ALPHAND	V	2023 DU 33	relatif à l'impact financier du PLU. SCRUTIN PUBLIC.	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023																			
5	47		Changer Paris	DATI, LECOQ, BOULARD, OLIVIER	V	2023 DU 33	relatif à la lutte contre la spéculation immobilière pour garantir des logements pour tous.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X		X			X			X			
5	48		Changer Paris	BOULARD, JACQUEMONT	V	2023 DU 33	relatif à l'amélioration du parcours résidentiel en sortie d'hébergement.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X		X			X			X			
5	49		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET	V	2023 DU 33	relatif à l'élaboration d'un plan d'investissement pour la rénovation énergétique des bâtiments municipaux.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X		X			X			X			
5	50		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif à la plantation d'arbres d'alignement. SCRUTIN PUBLIC.	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023																			
5	51		Changer Paris	DATI, DIDIER	V	2023 DU 33	relatif à la préservation de la ressource en eau à Paris.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X		X			X			X			
5	52		Changer Paris	BADIAT-KARAM, BALSINI	V	2023 DU 33	relatif à l'installation d'une promenade sportive sur le quai Saint-Exupéry (16e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X		X			X			X			
5	53		Changer Paris	BOULARD, LUBIN-NOEL	V	2023 DU 33	relatif à la lutte contre les faux salons de massage dans le cadre de l'urbanisme commercial.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X		X			X			X			
5	54		GIP	BERTHOUT	V	2023 DU 33	relatif à la pérennisation d'une activité culturelle au sein du local commercial "La boutique des cultures" (5e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X		X			X			X			
5	55		MDE	GATEL	V	2023 DU 33	relatif au travail partenarial entre la Commission du Vieux Paris et l'Agence parisienne du Climat.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X		X			X			X			
5	56		MDE	GATEL	V	2023 DU 33	relatif à la création de places de livraisons.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X		X			X			X			
5	57		MDE	LEJEUNE	V	2023 DU 33	relatif à la marchabilité de la ville de Paris.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X		X			X			X			
5	58		MDE	GATEL	V	2023 DU 33	relatif à l'augmentation de la capacité d'accueil dans les EHPAD.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X		X			X			X			
5	59		MDE	GATEL	V	2023 DU 33	relatif à la mise à l'arrêt et la fermeture de l'usine Safrage située dans le port de Javel (15e). SCRUTIN PUBLIC.	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023																			
5	60		Changer Paris	KUSTER, VÉRON	V	2023 DU 33	relatif à l'avenir du projet de réhabilitation de l'Hôtel-Dieu.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X		X			X			X			

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 JUIN 2023

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Dlus	A, V, Vnc, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	
5	61		Changer Paris	DATI, CARRÈRE-GÉE	V	2023 DU 33	relatif à la communication des propriétaires sur les réserves PLU de leurs biens.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X			X		
5	62		Changer Paris	DATI, BIRABEN	V	2023 DU 33	relatif au développement d'appartements de taille familiale (T3/T4/T5+).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X			X		
5	63		Changer Paris	DATI, BOULARD, de CLERMONT-TONNERRE	V	2023 DU 33	relatif au classement de la Petite Ceinture en Zone Urbaine Verte. SCRUTIN PUBLIC.	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023																			
5	64		Changer Paris	DATI, BALDINI, BIRABEN	V	2023 DU 33	relatif au renforcement des prescriptions pour les espaces végétalisés protégés (EVP). SCRUTIN PUBLIC.	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023																			
5	65		GIP	BOURNAZEL	V	2023 DU 33	relatif à la classification de la Petite Ceinture, de ses talus et de tous les terrains d'éducation physique (TEP) en zone urbaine verte.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X			X		
5	66		MDE	DATEL	V	2023 DU 33	relatif aux surélévations des immeubles. SCRUTIN PUBLIC.	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023																			
5	67		Changer Paris	TOUBIANA	V	2023 DU 33	relatif au projet immobilier du 38 rue des Solitaires - 19 rond du Palais Royal de Belleville (19e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X			X		
5	68		Changer Paris	DATI, LECOQ, BOULARD, MONTANDON	V	2023 DU 33	relatif au retour de l'architecture en pierre de taille.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X			X		
5	69		Changer Paris	BOULARD, KUSTER, HATTE, LUBIN-NOËL	V	2023 DU 33	relatif à l'inscription d'un projet global de couverture des voies ferrées de Saint-Lazare.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X			X		
5	70		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET	V	2023 DU 33	relatif à la création d'équipements publics pour chaque nouveau programme de logements et/ou de bureaux.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X			X		
5	71		Changer Paris	DATI, MONTANDON	V	2023 DU 33	relatif à l'utilisation de l'indice NDVI. SCRUTIN PUBLIC.	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023																			
5	72		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, de CLERMONT-TONNERRE	V	2023 DU 33	relatif à l'information des parisiennes et des parisiens sur les documents du PLU b.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X				X		X	X		
5	73		Changer Paris	BIRABEN	V	2023 DU 33	relatif à l'inscription d'une nouvelle OAP localisée "rue Mouffetard".	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X				X		X	X		
5	74		Changer Paris	DATI, LECOQ, BOULARD	V	2023 DU 33	relatif à l'intégration des services de santé pour lutter contre la vacance commerciale en RDC. SCRUTIN PUBLIC.	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023																			
5	75		Changer Paris	MONTANDON	V	2023 DU 33	relatif aux prescriptions localisées sur parcelles adjacentes de l'hôpital des Quinze-vingt.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X				X		X	X		
5	76		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, de CLERMONT-TONNERRE	V	2023 DU 33	relatif aux 75 emplacements réservés dans le 15e pour la réalisation de logements.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X				X		X	X		

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 JUIN 2023

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Dlus	A, V, Vnc, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	
5	77		Changer Paris	DATI, de CLERMONT-TONNERRE, BIRABEN	V	2023 DU 33	relatif à la préservation du patrimoine faubourien et à la lutte contre la densification.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X			X		
5	78		Changer Paris	DATI, BIRABEN, MONTANDON	V	2023 DU 33	relatif à une meilleure protection des cœurs d'îlots. SCRUTIN PUBLIC.	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023																			
5	79		Changer Paris	DATI, BIRABEN	V	2023 DU 33	relatif à la protection des commerces de proximité. SCRUTIN PUBLIC.	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023																			
5	80		Changer Paris	CARRÈRE-GÉE	V	2023 DU 33	relatif à de nouvelles protections PLU (14e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X					X	X			
5	81		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 33	relatif aux espèces d'arbres à planter à Paris.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X					X	X			
5	82		Changer Paris	DATI, DIDIER	V	2023 DU 33	relatif à la multiplication des toitures végétalisées pour préserver la ressource en eau à Paris.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X					X	X			
5	83		GIP	BERTHOUT	V	2023 DU 33	relatif au fléchage de rez-de-chaussée commerciaux pour les professionnels de santé dans le futur Plan Local d'Urbanisme bioclimatique.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X					X	
5	84		GIP	BOURNAZEL	V	2023 DU 33	relatif à une plus grande ambition en matière de végétalisation autour des habitations situées le long des boulevards des Maréchaux.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X			X		
5	85		GIP	BOURNAZEL	V	2023 DU 33	relatif à la surface des logements neufs et au maintien des familles.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X					X	
5	86		GIP	BOURNAZEL	V	2023 DU 33	relatif à l'interdiction de transformation de logements en bureaux.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X					X	
5	87		GIP	BOURNAZEL	V	2023 DU 33	relatif à la beauté de l'architecture parisienne et à la valorisation des qualités esthétiques et écologiques de la pierre de taille.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X					X	
5	88		GIP	BERTHOUT	V	2023 DU 33	relatif à la protection des parcelles occupées par des cinémas indépendants.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X			X			X		
5	89		MDE	LELIÈVRE	V	2023 DU 33	relatif à l'aménagement de placettes oasis. SCRUTIN PUBLIC.	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	05/06/2023																			
5	90		MDE	LELIÈVRE	V	2023 DU 33	relatif au déploiement des équipements sportifs à proximité des écoles.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X				X				X	
5	91		MDE	DATEL	V	2023 DU 33	relatif au renforcement du parcours résidentiel.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X				X				X	
5	92		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, de CLERMONT-TONNERRE	V	2023 DU 33	relatif à la création d'équipements publics (15e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X						X			
5	93		MDE	LELIÈVRE	V	2023 DU 33	relatif à la continuité de la pratique du vélo lors des périodes de fortes chaleurs.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X			X							X		

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 JUIN 2023

N° Commission (ODJ)	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vac, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
5	94		Changer Paris	MONTANDON	V	2023 DU 10	relatif à la présentation d'une OAP sectorielle Bercy Charenton.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X		X					X			
5	95		GIP	BOURNAZEL	V	2023 DU 23	relatif à l'amélioration du confort acoustique des logements et la lutte contre le bruit.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X		X			X			X			
5	96		Changer Paris	BOULARD, BERTHAULT	V	2023 DU 10	relatif à la sanctuarisation de 23 espaces verts protégés dans le 17e.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X		X						X			
5	97		Changer Paris	BOULARD, BERTHAULT, JACQUEMONET, LEBON-NOËL	V	2023 DU 10	relatif à la protection patrimoniale de 160 adresses dans le 17e.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X		X						X			
5	98		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DU 10	relatif à la protection patrimoniale de la cité Griset (11e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X		X						X			
5	99		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL de CLERMONT-TONNERRE	V	2023 DU 11	relatif à la préservation du patrimoine et du paysage urbain (15e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X		X						X			
5	100		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL de CLERMONT-TONNERRE	V	2023 DU 13	relatif au renforcement de la végétalisation (15e).	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X		X						X			
5	101		GIP	BONILI	V	2023 DU 10	relatif au futur Plan Local d'Urbanisme bioclimatique.	GREGOIRE	Rejeté	05/06/2023		X			X			X		X			X			X			
5						2023 DU 19	PLU Révision du bilan de la concertation et arrêt du projet	GREGOIRE	Adopté	06/06/2023	X			X			X				X			X				X		
		COMPTES BUDGETAIRES																												
1						2023 DFA 21	Etats financiers et compte de gestion 2022 du budget général de la Ville de Paris.	SIMONDON	Adopté	06/06/2023	X			X			X									X			
1						2023 DFA 22	Compte administratif de la Ville de Paris pour 2022.	SIMONDON	Adopté	06/06/2023	X			X			X									X			
1						2023 DFA 23	Compte de gestion des états spéciaux d'arrondissement pour 2022.	SIMONDON	Adopté	06/06/2023	X			X			X										X		
1						2023 DFA 24	Compte administratif des états spéciaux d'arrondissement pour 2022.	SIMONDON	Adopté	06/06/2023	X			X			X				X						X		
1						2023 DFA 5	Service techniques des TAM-Compte de gestion 2022 du budget annexe.	SIMONDON	Adopté	06/06/2023	X			X			X									X			
1						2023 DLT 4	Service techniques des TAM- Approbation du compte administratif 2022.	SIMONDON	Adopté	06/06/2023	X			X			X									X			
1						2023 DPE 12	Budget annexe de l'eau- compte de gestion 2022.	SIMONDON	Adopté	06/06/2023	X			X			X									X			
1						2023 DPE 14	Budget annexe de l'eau- compte administratif 2022.	SIMONDON	Adopté	06/06/2023	X			X			X									X			
1						2023 DPE 11	Budget annexe de l'assainissement. Compte de gestion 2022.	SIMONDON	Adopté	06/06/2023	X			X			X				X			X		X			

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 JUIN 2023

N° Commission (ODJ)	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vac, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
1						2023 DPE 13	Budget annexe de l'assainissement- Compte administratif 2022	SIMONDON	Adopté	06/06/2023	X			X			X							X		X			
1						2023 DSOL 40	Compte administratif 2022 et compte de gestion 2022 du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance.	SIMONDON	Adopté	06/06/2023	X			X			X									X			
1						2023 PP 13	Compte de gestion 2022 de Mme la directrice générale des finances publiques d'Ile de France et de Paris concernant les opérations de la Préfecture de police.	SIMONDON	Adopté	06/06/2023	X			X			X									X			
1						2023 PP 14	Votes divers(s). Fonctionnement. Chapitres 921-1312 921-1411 Investissement. Chapitres 901-1311 901-1312 901-1411	SIMONDON	Adopté	06/06/2023	X			X			X									X			
1						2023 PP 18	Compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2022.	SIMONDON	Adopté	06/06/2023	X			X			X									X			
1						2023 PP 15	Affectation des résultats du budget spécial de la Préfecture de police de l'exercice 2022.	SIMONDON	Adopté	06/06/2023	X			X			X									X			
		Mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris "Paris à 50 degrés : s'adapter aux vagues de chaleur".																												
8	102		MDE	LELIEVRE	V	2023 DDCT 70	relatif à la protection des populations en période de canicule.	LEVY	Rejeté	06/06/2023		X			X			X		X			X			X			
8						2023 DDCT 70	M.I.E." Paris à 50 degrés: s'adapter aux vagues de chaleur".	LEVY	Pas de vote	06/06/2023																					
		Proposition de délibération																												
2	246		Exécutif		A	MDE 1	Amendement technique.	TAIEB	Adopté	07/06/2023																X			
2	200		Changer Paris	BRABER	A	MDE 1	relatif au recensement du petit patrimoine.	TAIEB	Rejeté	07/06/2023																X			
2	201		Changer Paris	BRABER	A	MDE 1	relatif au changement de terme "patrimoine de proximité".	TAIEB	Rejeté	07/06/2023		X			X			X		X			X			X			
2						MDE 1	Agir pour la protection, la restauration et la valorisation du petit patrimoine parisien.	TAIEB	Adopté (amendé)	07/06/2023																					
		Autres dossiers																												
5						2023 DCPA 7		BAUDRIER	Adopté	05/06/2023	X			X			X									X			
5						2023 DU 75		BAUDRIER	Adopté	05/06/2023																			
5	103	65	PEC	COUMET, COBLENCE, ROUAUD, LAVILLE, RAYMOND-ROSSI	VNR		relatif au fonctionnement des ascenseurs et escaliers mécaniques publics du 13e.	BAUDRIER	Adopté	05/06/2023																					X
5						2023 DU 40		BOUX	Adopté	05/06/2023																X			
5						2023 DDCT 54	Article 11, 53, 77	BOUX	Adopté	05/06/2023																	X		
5						2023 DDCT 54		BOUX	Adopté	05/06/2023																X			
5	104		Exécutif		A	2023 DDCT 57	Amendement technique	BOUX	Adopté	05/06/2023																X			

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 JUIN 2023

N° Commission OQJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnc, LR	N° délib.	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	
5						2023 DDCT 57		BOUX	Adopté	05/06/2023																X			
5	105	66	les Ecologistes	OLIVE, SAGASPE, MAKHITE, KONE	V	2023 DDCT 69	relatif à l'expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation à Paris.	BOUX	Adopté (amendé)	05/06/2023																	X		
5						2023 DDCT 69		BOUX	Adopté	05/06/2023																X			
5	106	67	les Ecologistes	MEUNIER, BADINA-SERPETTE, KONE	VNR		relatif à l'expérimentation encadrée de barbecues électriques dans le 18e.	BOUX	Adopté	05/06/2023	X			X			X										X		
5						2023 DLH 104		BROSSAT	Adopté	05/06/2023																X			
5						2023 DLH 115		BROSSAT	Adopté	05/06/2023	X			X			X										X		
5	107		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET	V	2023 DLH 119	relatif à la destination des locaux 13 rue d'Arsonval (15e).	BROSSAT	Rejeté	05/06/2023		X			X			X								X			
5						2023 DLH 139		BROSSAT	Adopté	05/06/2023																X			
5	108		Exécutif		A	2023 DU 53	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	05/06/2023	X			X			X										X		
5						2023 DU 53		BROSSAT	Adopté	05/06/2023	X			X			X										X		
5	109		les Ecologistes	DURAND-RAUCHER, MAKHITE, REMY-LEDEU, KONE	VNR		relatif à la mise à l'abri des mineurs isolés installés à l'école Erlanger (16e).	BROSSAT	Retiré	05/06/2023																			
5	109bis	68	Exécutif		VNR		en réponse au v109	BROSSAT	Adopté	05/06/2023	X			X			X										X		
5	110		les Ecologistes	DURAND-RAUCHER, MEUNIER, OLIVE, MAKHITE, KONE	VNR		relatif aux expulsions définitives ou temporaires des plus précaires dans le cadre des JOP.	BROSSAT	Retiré	05/06/2023																			
5	111		GCC	BONNET-OULALDJ, NAGET	VNR		relatif à la mise à disposition de logements étudiants du CROUS pour l'organisation des JOP2024.	BROSSAT	Retiré	05/06/2023																			
5	112		Changer Paris	BRABEN	VNR		relatif à la mise à disposition de logements étudiants du CROUS pour l'organisation des Jeux Olympiques de 2024.	BROSSAT	Rejeté	05/06/2023		X			X			X									X		
5	112bis	69	Exécutif		VNR		en réponse aux V110, 111 et 112.	BROSSAT	Adopté	05/06/2023	X			X			X											X	
5	113		Changer Paris	OLIVIER	VNR		relatif à un diagnostic des baisses du parc social vieillissant.	BROSSAT	Rejeté	05/06/2023		X			X			X									X		
5	113bis	70	Exécutif		VNR		en réponse au v113.	BROSSAT	Adopté	05/06/2023																X			
5	114	71	NI	SOREL	VNR		relatif à la hausse des charges de loyers et des coûts d'énergie dans les logements sociaux.	BROSSAT	Adopté	05/06/2023	X			X			X										X	
5						2023 DAE 103		GREGOIRE	Adopté	06/06/2023																X			
5	115		Exécutif		A	2023 DEVE 38	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	06/06/2023																X			

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 JUIN 2023

N° Commission OQJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnc, LR	N° délib.	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	
5						2023 DEVE 38		GREGOIRE	Adopté	06/06/2023																X			
5						2023 DICOM 5		GREGOIRE	Adopté	06/06/2023																X			
5						2023 DU 1		GREGOIRE	Adopté	06/06/2023																X			
5						2023 DU 9		GREGOIRE	Adopté	06/06/2023	X					X	X					X				X			
5	205		les Ecologistes	FAUGERON, MEUNIER, KONE	A	2023 DU 49	relatif Réinventer Paris - les dessous de Paris - Site des Ateliers des Beaux Arts 88 rue de Sévigné (Paris Centre)	GREGOIRE	Rejeté	06/06/2023		X		X				X			X			X				X		
5						2023 DU 65		GREGOIRE	Adopté	06/06/2023			X		X		X			X						X			
5						2023 DU 82		GREGOIRE	Adopté	06/06/2023	X			X			X					X				X			
5						2023 DVD 69		GREGOIRE	Adopté	06/06/2023						X										X			
5	116		Changer Paris	VÉRON, KUSTER, BALDINI, MARGAIN	VNR		relatif à la préservation des arbres et aux nouvelles plantations du projet de réaménagement des abords de Notre-Dame.	GREGOIRE	Rejeté	06/06/2023		X			X			X		X			X			X			
5	117		Changer Paris	KUSTER, VÉRON, BALDINI, MARGAIN	VNR		relatif à la préservation des squares de Notre-Dame.	GREGOIRE	Rejeté	06/06/2023		X			X			X		X			X			X			
5	118		Changer Paris	GARNIER, VÉRON	VNR		relatif à l'esthétique des squares parisiens, notamment les squares Jean XXIII et Paderewski.	GREGOIRE	Rejeté	06/06/2023		X			X			X		X			X			X			
5	119		GIP	BOURNAZEL	VNR		relatif à la sauvegarde des squares de Notre-Dame.	GREGOIRE	Rejeté	06/06/2023		X			X			X		X			X			X			
5	120		MDE	GATEL	VNR		relatif au réaménagement des jardins de Notre-Dame.	GREGOIRE	Rejeté	06/06/2023		X			X			X		X			X			X			
5						2023 DTEC 12		KOMITES	Adopté	06/06/2023																X			
6	244		Exécutif		A		Amendement technique.	BIDARD	Adopté	06/06/2023	X			X			X										X	
6						2023 DDCT 25		BIDARD	Adopté (amendé)	06/06/2023																			X
6						2023 DDCT 15	Article 3 et 7	BIDARD	Adopté	06/06/2023																	X		
6						2023 DDCT 19		BIDARD	Adopté	06/06/2023																X			
6						2023 DIS 88		BIDARD	Adopté	06/06/2023																X			
6						2023 DIS 84		BIDARD	Adopté	06/06/2023	X			X			X											X	

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 JUIN 2023

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Ver, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	
4	121		Changer Paris	BADAT-KARAM, GRABOIS, TOUBIANA, DIDIER	VNR		relatif à une politique familiale et favorisant la mixité sociale dans les Centres Paris Anim'.	BIDARD	Rejeté	06/06/2023		X			X			X					X			X			
4						2023 DAJ 11		BLOCHE	Adopté	06/06/2023	X			X			X									NPPV		
4						2023 DAJ 13		BLOCHE	Adopté	06/06/2023	X			X			X									NPPV		
4						2023 DAJ 14		BLOCHE	Adopté	06/06/2023	X			X			X									NPPV		
4						2023 DAJ 15		BLOCHE	Adopté	06/06/2023	X			X			X									NPPV		
4						2023 DASCO 26		BLOCHE	Adopté	06/06/2023	X			X			X							X					
4						2023 DASCO 30		BLOCHE	Adopté	06/06/2023																		
4						2023 DASCO 33		BLOCHE	Adopté	06/06/2023	X			X			X								X			
4						2023 DEVE 3		BLOCHE	Adopté	06/06/2023	X			X			X										X	
4						2023 DFPE 128		BLOCHE	Adopté	06/06/2023																		
4	122	72	GCC, PEC, les Écologistes	BONNET-DIALLO, AQUA, FERAUD, PETIT, KONE	VNR		relatif aux moyens et réforme des lycées professionnels.	BLOCHE	Adopté	06/06/2023	X			X			X			X			X				X		
4	123	73	GCC	BONNET-DIALLO, AQUA	VNR		relatif à la demande de suppression des fermetures de classes dans les écoles et collèges parisiennes.	BLOCHE	Adopté	06/06/2023	X			X			X										X	
4	124	74	Changer Paris	ALPHAND	VNR		relatif au respect des règles de publication du tableau de suivi des vœux adoptés en Conseil de Paris.	BLOCHE	Adopté	06/06/2023																		
4	125		Changer Paris	DE RAGUENEL, DOUCERE, BOELLE	VNR		relatif à la réduction de l'exposition des enfants de 0 à 6 ans aux écrans.	BLOCHE	Rejeté	06/06/2023		X			X			X							X			
4						2023 DFPE 98		BLOCHE	Adopté	06/06/2023																		
4	128	75	PEC	PLACE	VNR		relatif à la préservation des jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris.	HERVIEU	Adopté	06/06/2023	X			X			X						X				X	
4	129	76	PEC	PLACE	VNR		relatif à la situation des crèches associatives et à la tarification des équipements de la petite enfance.	HERVIEU	Adopté	06/06/2023							X											

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 JUIN 2023

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Ver, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	
6						2023 DSOL 64		VERSINI	Adopté	06/06/2023																		
7						2023 DGRI 2		NGATCHA	Adopté	06/06/2023																		
7						2023 DGRI 10		NGATCHA	Adopté	06/06/2023																		
7						2023 DGRI 14		NGATCHA	Adopté	06/06/2023																		
7						2023 DGRI 15	Article 15. Le ligue de l'enseignement.	NGATCHA	Adopté	06/06/2023																X		
7						2023 DGRI 15		NGATCHA	Adopté	06/06/2023																		
7						2023 DGRI 35		NGATCHA	Adopté (amendé)	06/06/2023																		X
7						2023 DGRI 38		NGATCHA	Adopté (amendé)	06/06/2023																		X
7	245	77	Exécutif		VNR		relatif au déblocage d'une aide humanitaire d'urgence au profit des populations de l'Artsakh	NGATCHA	Adopté	06/06/2023																		X
7						2023 DJS 58		RABADAN	Adopté	06/06/2023																		X
7	130		Changer Paris	BADAT-KARAM, DOUCERE	V	2023 DJS 78	relatif au vote de délibérations accordant des subventions pour l'organisation d'événements sur le territoire parisien.	RABADAN	Rejeté	06/06/2023		X			X			X						X			X		
7						2023 DJS 79		RABADAN	Adopté	06/06/2023																X		
7						2023 SG 36		RABADAN	Adopté	06/06/2023	X			X			X									X		
7	243		MDE	SELLEVIE	A		sous-amendement au vœu n° 131.	RABADAN	Rejeté	06/06/2023		X			X			X		X			X			X		
7	131	78	les Écologistes	SAGHIFI, FLORENTIN, TARGET, MEUNIER, GLEIZES, NHAKATE, KONE	VNR		relatif au sponsoring de la Coupe du monde de rugby par TotalEnergies.	RABADAN	Adopté (amendé)	06/06/2023	X			X			X						X				X		
7	132		Changer Paris	BADAT-KARAM, DOUCERE, KERBOUA	VNR		relatif au bilan écologique prévisionnel des jeux olympiques et paralympiques sur le territoire parisien.	RABADAN	Rejeté	06/06/2023		X			X			X									X		

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 JUIN 2023

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vec, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	
7	132bis	79	Exécutif		VNR		en réponse au V132.	RABADAN	Adopté	06/06/2023	X			X			X										X		
7	133		Changer Paris	BADAT-KARAM, BIRABEN, DOUCERÉ, KERBOUA	VMR		relatif à la nécessaire transparence dans la répartition des billets olympiques et paralympiques acquis par la Ville de Paris.	RABADAN	Rejeté	06/06/2023		X			X			X									X		
7	202		Changer Paris	BADAT-KARAM	S/A		sous-amendement au vœu n° 134.	RABADAN	Rejeté	06/06/2023																X			
7	134		GIP	BERKU	VNR		relatif à l'accompagnement des centres de loisirs parisiens et des écoles parisiennes à venir assister à des épreuves lors des JOP2024.	RABADAN	Retiré	06/06/2023																			
7						2023 DJS 2		ZIADY	Adopté	06/06/2023																X			
7						2023 DJS 8		ZIADY	Adopté	06/06/2023																X			
7	135		Changer Paris	BADAT-KARAM	VNR		relatif à la nécessaire multiplication de l'offre sportive sur le territoire parisien.	ZIADY	Rejeté	06/06/2023		X			X			X								X		
8						2023 DPE 22		BROSSEL	Adopté	07/06/2023																X			
8						2023 DPE 25		BROSSEL	Adopté	07/06/2023																X			
8	136		Changer Paris	DATI, BOULARD, LECOQ, GOUJON, SZPINER, VÉRON, BIRABEN, GARNIER, MONTANDON, OLIVIER, CARRÈRE-GÉE, GRANIER, TOUBIANA	VMR		relatif à la politique de gestion de la collecte des déchets.	BROSSEL	Rejeté	07/06/2023		X			X			X									X		
8						2023 DPE 19		LERT	Adopté	07/06/2023																X			
8						2023 DTEC 11		LERT	Adopté	07/06/2023																X			
8						2023 DTEC 18		LERT	Adopté	07/06/2023																X			
8	137		Exécutif		A	2023 DTEC 19	Amendement technique.	LERT	Adopté	07/06/2023																X			
8						2023 DTEC 19	Communication.	LERT	Pas de vote	07/06/2023																			
8						2023 SG 43		LERT	Adopté	07/06/2023																		X	
8	138	80	PEC	FERAUD, CARON-THIBAULT, PUEZ	VNR		relatif aux droits des locataires de "passoires thermiques".	LERT	Adopté	07/06/2023	X			X			X										X	

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 JUIN 2023

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vec, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	
8	139	81	les Écologistes	FLORENTIN, TIMSIT, MEUNIER, SAGASPE, KONÉ	VNR		relatif à la réduction du trafic aérien.	LERT	Adopté	07/06/2023	X			X			X										X		
8						2023 DEVE 20		NAGOVSKI	Adopté	07/06/2023																X			
8						2023 DEVE 27		NAGOVSKI	Adopté	07/06/2023																X			
8						2023 DEVE 35		NAGOVSKI	Adopté	07/06/2023																X			
8	140		Changer Paris	MARGAIN	VNR		relatif à la réhabilitation du boulevard de la Bastille à l'image du boulevard Bourdon (Est).	NAGOVSKI	Rejeté	07/06/2023		X			X			X									X		
8	141		Changer Paris	GARNIER, VÉRON, MARGAIN	VMR		relatif à la déminéralisation et à la végétalisation de la place de la République.	NAGOVSKI	Rejeté	07/06/2023		X			X			X									X		
8	141bis	82	Exécutif		VNR		en réponse au V141.	NAGOVSKI	Adopté	07/06/2023	X			X			X										X		
8	142		Changer Paris	MARGAIN	VMR		relatif à un reofoncement de la végétalisation et de l'ombre sur la place d'Aligre.	NAGOVSKI	Rejeté	07/06/2023	X			X			X										X		
8	143		Changer Paris	MARGAIN	VNR		relatif à la requalification de la place Maubert (12e).	NAGOVSKI	Retiré	07/06/2023																			
8	144	83	MDE	LELIÈVRE	VNR		relatif à la protection des oiseaux dans le milieu urbain parisien.	NAGOVSKI	Adopté (amendé)	07/06/2023																			X
8						2023 DAE 94		PULVAR	Adopté	07/06/2023																X			
8	145	84	DCC	BONNET-OULALDI, GIULIET	VNR		relatif à la création d'une légumerie, d'une laiterie et d'une conserverie municipales.	PULVAR	Adopté (amendé)	07/06/2023																			X
1						2023 DAE 66		GABELLOTAUD	Adopté	07/06/2023																X			
1						2023 DAE 101		GABELLOTAUD	Adopté	07/06/2023																X			
1						2023 DRH 32		GUILLOU	Adopté	07/06/2023			X													X			
1						2023 DRH 33		GUILLOU	Adopté	07/06/2023			X													X			
1	146	85	GCC	BONNET-OULALDI, GIULIET, AQUA	VNR		relatif aux conditions de travail lors des vagues de chaleur.	GUILLOU	Adopté (amendé)	07/06/2023	X			X			X											X	
1	147		MDE	GATEL	VNR		relatif aux "nuitées solidaires".	GUILLOU	Rejeté	07/06/2023		X			X			X		X			X			X			
1						2023 DAC 79		HOCQUARD	Adopté	07/06/2023																X			

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 JUIN 2023

N° Commission ou ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnc, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GEP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
1						2023 DAE 107		HOCQUARD	Adopté	07/06/2023																X			
1						2023 DAE 32		LETISSIER	Adopté	07/06/2023																X			
1						2023 DAE 91		LETISSIER	Adopté	07/06/2023																X			
1						2023 DAE 104		LETISSIER	Adopté	07/06/2023																X			
1						2023 DAE 106		LETISSIER	Adopté	07/06/2023																		X	
1						2023 DAE 22		LETISSIER	Adopté	07/06/2023	X			X			X											X	
1						2023 DAE 55		LETISSIER	Adopté	07/06/2023																X			
1						2023 DU 64		LETISSIER	Adopté	07/06/2023																X			
1	148	86	GIP	IBLED	VNR		relatif à l'ouverture d'un Burger King rue de Vaugirard.	POLSKI	Adopté	07/06/2023																X			
1	149		MDE	GATEL	VNR		relatif à l'évaluation du coût de ramassage des ordures ménagères.	POLSKI	Rejeté	07/06/2023		X			X			X		X			X			X			
1						2023 DAI 8		SIMONDON	Pas de vote	07/06/2023																			
1						2023 DAI 17	relatif à l'engagement par la Maire de PARIS, en son nom et pour le compte de la Ville de Paris, de poursuites contre M. Pierre LISCIA, du chef de diffamation publique envers un corps constitué. SCRUTIN PUBLIC.	SIMONDON	Adopté (scrutin public)	07/06/2023																				
1	150	87	PEC, GCC	BERAUD, BONNET-OULALDI	V	2023 DFA 12	relatif à la taxe de séjour.	SIMONDON	Adopté	07/06/2023	X			X			X										X		
1						2023 DFA 12		SIMONDON	Adopté	07/06/2023	X			X			X										X		
1	151		Exécutif		A	2023 DFA 19	Amendement technique.	SIMONDON	Adopté	07/06/2023																X			
1						2023 DFA 19		SIMONDON	Adopté	07/06/2023																X			
1	152		GIP	BONELLI	V	2023 DVD 42	relatif aux terrasses estivales conformément au règlement des étalages parisiens.	SIMONDON	Rejeté	07/06/2023		X			X			X								X			
1	152bis	88	Exécutif		V	2023 DVD 42	en réponse au V152.	SIMONDON	Adopté	07/06/2023																			
1						2023 DVD 42		SIMONDON	Adopté	07/06/2023			X			X	X									X			
1	153		Changer Paris	DATI, CARRÈRE-GEE, ALPHAND	VNR		relatif à l'augmentation des taux d'intérêt.	SIMONDON	Rejeté	07/06/2023		X			X			X		X						X			
1	154		Changer Paris	BOULARD, BOUGEROT	VNR		relatif au plan d'investissement de la mandature.	SIMONDON	Rejeté	07/06/2023		X			X			X		X						X			

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 JUIN 2023

N° Commission ou ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnc, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GEP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
2						2023 DAC 258		PATRICE	Adopté	07/06/2023																			X
2						2023 DAC 259		PATRICE	Adopté	07/06/2023																X			
2						2023 DAC 261		PATRICE	Adopté	07/06/2023																			X
2						2023 DAC 262		PATRICE	Adopté	07/06/2023																X			
2						2023 DAC 270		PATRICE	Adopté	07/06/2023	X					X	X											X	
2						2023 DAC 273		PATRICE	Adopté	07/06/2023																			X
2						2023 DAC 319		PATRICE	Adopté	07/06/2023																			X
2						2023 DAC 320		PATRICE	Adopté	07/06/2023																			X
2						2023 DAC 321		PATRICE	Adopté	07/06/2023																			X
2						2023 DASCO 39		PATRICE	Adopté	07/06/2023																			X
2						2023 DASCO 40		PATRICE	Adopté	07/06/2023																			
2						2023 DASCO 43		PATRICE	Adopté	07/06/2023																			X
2						2023 DEVE 16		PATRICE	Adopté	07/06/2023																			X
2						2023 DEVE 24		PATRICE	Adopté	07/06/2023																			X
2						2023 DEVE 25		PATRICE	Adopté	07/06/2023																			X
2						2023 DU 69		PATRICE	Adopté	07/06/2023																			X
2						2023 DU 73		PATRICE	Adopté	07/06/2023																			X
2	155	89	GCC	BONNET-OULALDI, PRIMET	VNR		relatif à un hommage à Marcel Trillat.	PATRICE	Adopté	07/06/2023	X			X			X											X	
2						2023 DAC 20		PATRICE	Adopté	07/06/2023																			X
2						2023 DAC 36		PATRICE	Adopté	07/06/2023																X			
2						2023 DAC 81	Article 5	PATRICE	Adopté	07/06/2023																	X		
2						2023 DAC 81		PATRICE	Adopté	07/06/2023																X			
2	157		Changer Paris	MONTANDON, MARGAIN	V	2023 DAC 91	relatif à la protection du Bois de Vincennes.	ROLLAND	Rejeté	08/06/2023		X			X			X								X			

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 JUIN 2023

N° Commission ou ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, U, Vnc, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTR.	ABST.	
2						2023 DAC 91		ROLLAND	Adopté	08/06/2023	X			X			X												
2						2023 DAC 135		ROLLAND	Adopté	08/06/2023																	X			
2						2023 DAC 137		ROLLAND	Adopté	08/06/2023																	X			
2						2023 DAC 152		ROLLAND	Adopté	08/06/2023																				X
2						2023 DAC 185	Article 6	ROLLAND	Adopté	08/06/2023																			X	
2						2023 DAC 189		ROLLAND	Adopté	08/06/2023																	X			
2						2023 DAC 373		ROLLAND	Adopté	08/06/2023																	X			
2						2023 DAC 401	Article 1 et 6.	ROLLAND	Adopté	08/06/2023																			X	
2						2023 DAC 401		ROLLAND	Adopté	08/06/2023																	X			
2						2023 DAC 454		ROLLAND	Adopté	08/06/2023	X			X			X											X	
2						2023 DAC 522	Article 33 et 36.	ROLLAND	Adopté	08/06/2023																		X		
2						2023 DAC 522		ROLLAND	Adopté	08/06/2023																	X			
2	206		les Écologistes GCC	TONOLO, DURAND, ROCHER, KONÉ, PRIMET	A	2023 DAC 529	relatif à la subvention attribuée à la Maison du Geste et de l'Image.	ROLLAND	Adopté	08/06/2023																	X			
2						2023 DAC 529		ROLLAND	Adopté	08/06/2023																	X			
2						2023 DICOM 8		ROLLAND	Adopté	08/06/2023					X														
2						2023 DICOM 23		ROLLAND	Adopté	08/06/2023																				
2						2023 DAC 526		ROLLAND	Adopté	08/06/2023																				
2	158		les Écologistes	MEUNIER, BADINA-SERPETTE, FAUGERON, REMY-LELEU, TONOLO, COFFIN, KONÉ	VNR		relatif à la privatisation de l'espace public et des politiques culturelles.	ROLLAND	Retiré	08/06/2023																				
2	159	90	les Écologistes	FAUGERON, OLIVIÉS, REMY-LELEU, TONOLO, COFFIN, KONÉ	VNR		relatif au Cinema Le Ciel	ROLLAND	Adopté (amendé)	08/06/2023																		X		
2	160		Changer Paris	GRANIER, BIRABEN, GARNIER, KUSTER, MARGAIN, VÉRON	VNR		relatif à la Halle Saint-Pierre.	ROLLAND	Rejeté	08/06/2023		X			X			X									X			
2	160bis	91	Exécutif		VNR		en réponse V160	ROLLAND	Adopté	08/06/2023			X	X			X										X		

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 JUIN 2023

N° Commission ou ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, U, Vnc, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTR.	ABST.	
2						2023 DAC 274		TAIEB	Adopté	08/06/2023																X			
3	161		GIP	ROKU	VNR		relatif à la remise en état de l'espace public par les concessionnaires de la Ville de Paris.	BAUDRIER	Rejeté	08/06/2023		X			X			X		X			X			X			
3						2023 DGDP 8		BELLIARD	Adopté	08/06/2023																X			
3	162	92	GCC	BONNET-OULALDI, PRIMET, GILLET	V	2023 DVD 13	relatif au plan de franchissement de l'entreprise Streetec	BELLIARD	Adopté	08/06/2023	X			X			X										X		
3						2023 DVD 13		BELLIARD	Adopté	08/06/2023		X		X			X											X		
3	163		Changer Paris	MONTANDON, MARGAIN	V	2023 DVD 25	relatif à une meilleure répartition du trafic des autocars.	BELLIARD	Retiré	08/06/2023																				
3	163bis	93	Exécutif		V	2023 DVD 25	en réponse au V163	BELLIARD	Adopté	08/06/2023																				X
3						2023 DVD 25		BELLIARD	Adopté	08/06/2023																				X
3						2023 DVD 53		BELLIARD	Adopté	08/06/2023																X			
3	165		GIP	ROKU	V	2023 DVD 65	relatif à l'aide financière de la Ville de Paris pour l'achat de véhicules à assistance électrique (VAE)	BELLIARD	Rejeté	08/06/2023		X			X			X					X			X			
3						2023 DVD 65		BELLIARD	Adopté	08/06/2023																X			
3	166	94	PEC, les Ecologistes, GCC	FERAUD, PIERRE-MARIE, BONNET-OULALDI	VNR		relatif au maintien de la ligne ferroviaire Paris - Clermont-Ferrand - Béziers.	BELLIARD	Adopté	08/06/2023	X			X			X			X								X		
3	167	95	les Écologistes	BADINA-SERPETTE, KONÉ	VNR		relatif à l'augmentation des tarifs de stationnement pour les SUV.	BELLIARD	Adopté	08/06/2023	X			X			X			X							X		
3	168	96	GCC	BONNET-OULALDI, GILLET	VNR		relatif à la pollution de l'air dans le métro.	BELLIARD	Adopté	08/06/2023	X			X			X				X				X			X	
3	169		MDE	GATEL	VNR		relatif à l'instauration de la future zone à trafic limité (ZTL) à Paris.	BELLIARD	Retiré	08/06/2023																				
3	170		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à la mise en place de zones "cyclistes-piétons à terre"	BELLIARD	Rejeté	08/06/2023		X			X			X								X			
3	171		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à la piétonisation et la végétalisation de la rue Mouffetard (5e).	BELLIARD	Rejeté	08/06/2023		X			X			X								X			
3	172		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif aux accès toilettes dans le cadre des aménagements de la rue Mouffetard et du boulevard Saint Marcel.	BELLIARD	Rejeté	08/06/2023		X			X			X								X			
3	173		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif au réaménagement de la rue Mouffetard (5e) et à sa mise en valeur patrimoniale.	BELLIARD	Rejeté	08/06/2023		X			X			X								X			

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 JUIN 2023

N° Commission ou ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vec, LR	N° dossier	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
3	174	97	Changer Paris	BOULARD, KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif aux tortes de dépistage de la COVID19 présentes sur l'espace public.	BELLIARD	Adopté	08/06/2023																		X
3						2023 DPMP 1		NORDMAN	Adopté	08/06/2023																X			
3						2023 DPMP 8		NORDMAN	Adopté	08/06/2023																X			
3						2023 PP 26		NORDMAN	Adopté	08/06/2023																X			
3						2023 PP 29		NORDMAN	Adopté	08/06/2023																X			
3	175	98	les Ecologistes	BENBI-LELEU, NIAKATE, KONE	VNR		relatif à la manifestation "Stop aux exécutions en Iran" du mardi 23 mai 2023.	NORDMAN	Adopté	08/06/2023	X			X			X										X	
3	176		GCC	BONNET-OULALDI, PATRIE	VNR		relatif au maintien de l'ordre et au déploiement des forces de l'ordre à Paris.	NORDMAN	Rejeté	08/06/2023	X			X				X								X		
3	177	99	Changer Paris	MONTARGON, MARQUIN	VNR		relatif à la sécurité des manèges de la foire du Trône.	NORDMAN	Adopté	08/06/2023																X			
3	178		Changer Paris	VERON	VNR		relatif à la lutte contre les cambriolages à Paris.	NORDMAN	Rejeté	08/06/2023		X			X			X								X			
3	179	100	Changer Paris	GOUJON	VNR		relatif au volontariat des agents municipaux à rejoindre la réserve opérationnelle de la Garde Nationale.	NORDMAN	Adopté	08/06/2023	X					X	X									X			
3	180		GIP	BOURNAZEL	VNR		relatif à la lutte contre les nuisances dans l'espace public.	NORDMAN	Rejeté	08/06/2023		X			X			X					X					X	
4						2023 DSOL 8		EL AMRAIE	Adopté	08/06/2023																			
4	181	101	PEC	FERAUD	VNR		relatif à la relocalisation du Centre de Ressource Autisme d'Ile-de-France.	EL AMRAIE	Adopté	08/06/2023																X			
4						2023 DSOL 13		EL AMRAIE	Adopté	08/06/2023																X			
4						2023 DSOL 34		EL AMRAIE	Adopté	08/06/2023																X			
4						2023 DSOL 52		EL AMRAIE	Adopté	08/06/2023																X			
4						2023 DSOL 55		EL AMRAIE	Adopté	08/06/2023																X			
4	182	102	PEC	FERAUD	VNR		relatif à la mise en accessibilité des lignes de bus aux personnes en situation de handicap.	EL AMRAIE	Adopté	08/06/2023																X			
4						2023 DSOL 38		FILOCHE	Adopté	08/06/2023																X			
4						2023 DSP 52	Article 5.	FILOCHE	Adopté	08/06/2023																	X		
4						2023 DSP 52		FILOCHE	Adopté	08/06/2023																X			

SEANCE DES 5, 6, 7, 8 JUIN 2023

N° Commission ou ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vec, LR	N° dossier	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
4	183	103	PEC	PLIEZ	VNR		relatif au projet de réforme du RSA imposant des heures d'activités obligatoires aux allocataires.	FILOCHE	Adopté (amendé)	08/06/2023	X			X			X										X		
4	184	104	les Ecologistes	RAIFAUD, NIAKATE, KONE	VNR		relatif aux conséquences de la réforme des retraites pour les travailleurs étrangers.	FILOCHE	Adopté	08/06/2023	X			X			X										X		
4						2023 DSOL 60	Article 11.	LEVIEUX	Adopté	08/06/2023																	X		
4						2023 DSOL 60		LEVIEUX	Adopté	08/06/2023																X			
4						2023 DAC 146		ROMERO-MICHE	Adopté	08/06/2023																			X
4						2023 DDCT 47		ROMERO-MICHE	Adopté	08/06/2023																X			
4	186	105	les Ecologistes	NIAKATE, KONE	VNR		relatif à un soutien à la Ligue des Droits de l'Homme.	ROMERO-MICHE	Adopté	08/06/2023	X			X			X										X		
4						2023 DSP 57		SOUYRIS	Adopté	08/06/2023																X			
4						2023 DSP 59		SOUYRIS	Adopté	08/06/2023																X			
4						2023 DSP 60	Article 7.	SOUYRIS	Adopté	08/06/2023																	X		
4						2023 DSP 60		SOUYRIS	Adopté	08/06/2023																X			
4	187	106	les Ecologistes	COFFIN, GLEIZES, NIAKATE, SAGASPE, KONE	VNR		relatif à un dépistage gratuit à la chlordécone pour les populations originaires des Antilles françaises.	SOUYRIS	Adopté	08/06/2023																				X
4	188		Changer Paris	BOULARD, HATTE	VNR		relatif au projet de recherche "Senaguanion".	SOUYRIS	Rejeté	08/06/2023		X			X			X								X			

E R R A T U M

IL A ÉTÉ CONSTATÉ QUE CERTAINS VOTES ONT ÉTÉ COMPTÉS À TORT DEUX FOIS DANS LES RAPPORTS DE VOTE PUBLIC.

CES ERREURS SONT RECTIFIÉES DANS LE TABLEAU CI-APRÈS.

ERRATUM - SCRUTINS PUBLICS

Votes du 5 juin 2023 : PLU Bioclimatique

Nb	Groupe dépositaire	N°	Objet	Résultat affiché	Nombre de doublons constatés	Elu.e.s concerné.e.s	Résultat rectifié
1	GIP	A8	relatif à la protection du patrimoine arboré	158 votants : 61 pour / 97 contre	4	SANCHES RUIVO LORIAU RAIFAUD VASA	154 votants : 60 pour / 94 contre
2	GIP	A10	relatif aux matériaux biosourcés	152 votants : 57 pour / 94 contre / 1 abst	3	LORIAU RAIFAUD VASA	149 votants : 56 pour / 92 contre / 1 abst
3	GIP	A189	relatif à la préservation et la création de couloirs d'air	145 votants : 58 pour / 86 contre / 1 abst	2	LORIAU RAIFAUD	143 votants : 57 pour / 85 contre / 1 abst
4	GIP	A191	relatif à l'isolation des façades	147 votants : 57 pour / 90 contre	2	RAIFAUD VASA	145 votants : 57 pour / 88 contre
5	GIP	A192	relatif à à l'utilisation des cheminées comme de couloir de ventilation naturelle	158 votants : 62 pour / 95 contre / 1 abst	3	LORIAU RAIFAUD VASA	155 votants : 61 pour / 93 contre / 1 abst
6	GIP	A193	relatif à l'installation de rooftop biosolaire et végétal	146 votants : 56 pour / 90 contre	1	LORIAU	145 votants : 55 pour / 90 contre
7	GIP	A194	relatif à l'architecture bioclimatique et contextuelle	151 votants : 64 pour / 86 contre / 1 abst	4	BALADI LORIAU RAIFAUD VASA	147 votants : 62 pour / 84 contre / 1 abst
8	GIP	A195	relatif au respect des caractéristiques esthétiques de la façade lors de la mise en œuvre d'une ...	151 votants : 56 pour / 94 contre / 1 NPPV	3	LORIAU RAIFAUD VASA	148 votants : 55 pour / 92 contre / 1 NPPV
9	C. Paris	A198	relatif à la préservation et au développement des grilles Davioud en pied d'arbres	154 votants : 63 pour / 91 contre	3	LORIAU RAIFAUD VASA	151 votants : 62 pour / 89 contre
10	GIP	A203	relatif aux climatiseurs	153 votants : 59 pour / 93 contre / 1 NPPV	2	RAIFAUD VASA	151 votants : 59 pour / 91 contre / 1 NPPV
11	C. Paris	A204	relatif à la protection des arbres du marché aux puces de la Porte de Montreuil.	142 votants : 60 pour / 64 contre / 18 abst	2	LORIAU VASA	140 votants : 59 pour / 63 contre / 18 abst
12	MDE	A209	relatif à l'entretien des toitures végétalisées	150 votants : 61 pour / 89 contre	3	LORIAU RAIFAUD VASA	147 votants : 60 pour / 87 contre
13	MDE	A219	relatif à la création d'un coefficient ombre	153 votants : 61 pour / 92 contre	3	LORIAU RAIFAUD VASA	150 votants : 60 pour / 90 contre
14	MDE	A236	relatif à l'accessibilité à des points d'eau pour tous les parisiens	154 votants : 59 pour / 95 contre	3	LORIAU RAIFAUD VASA	151 votants : 58 pour / 93 contre
15	MDE	A241	relatif à l'îlot Reille (14e)	156 votants : 62 pour / 94 contre	3	LORIAU RAIFAUD VASA	153 votants : 61 pour / 92 contre
16	MDE	A242	relatif au site La Rochefoucauld (14e)	145 votants : 13 pour / 85 contre / 47 abst	1	LORIAU	144 votants : 13 pour / 85 contre / 46 abst
17	C. Paris	V38	relatif au respect strict du règlement des hauteurs	152 votants : 60 pour / 92 contre	3	LORIAU RAIFAUD VASA	149 votants : 59 pour / 90 contre
18	C. Paris	V42	relatif à l'adaptabilité des logements en RDC et des logements accessibles.	155 votants : 62 pour / 92 contre / 1 abst	3	LORIAU RAIFAUD VASA	152 votants : 61 pour / 90 contre / 1 abst
19	C. Paris	V46	relatif à l'impact financier du PLU.	154 votants : 55 pour / 94 contre / 5 abst	3	LORIAU RAIFAUD VASA	151 votants : 54 pour / 92 contre / 5 abst
20	C. Paris	V50	relatif à la plantation d'arbres d'alignement.	154 votants : 61 pour / 92 contre / 1 abst	3	LORIAU RAIFAUD VASA	151 votants : 60 pour / 90 contre / 1 abst
21	MDE	V59	relatif à la mise à l'arrêt et la fermeture de l'usine Lafarge située dans le port de Javel (15e).	147 votants : 61 pour / 85 contre / 1 abst	3	LORIAU RAIFAUD VASA	144 votants : 60 pour / 83 contre / 1 abst
22	C. Paris	V63	relatif au classement de la Petite Ceinture en Zone Urbaine Verte.	152 votants : 64 pour / 86 contre / 2 abst	4	BALADI LORIAU RAIFAUD VASA	148 votants : 62 pour / 84 contre / 2 abst
23	C. Paris	V64	relatif au renforcement des prescriptions pour les espaces végétalisés protégés (EVP).	151 votants : 64 pour / 86 contre / 1 NPPV	4	BALADI LORIAU RAIFAUD VASA	147 votants : 62 pour / 84 contre / 1 NPPV
24	MDE	V66	relatif aux surélévations des immeubles	149 votants : 63 pour / 86 contre	3	LORIAU RAIFAUD VASA	146 votants : 62 pour / 84 contre
25	C. Paris	V71	relatif à l'utilisation de l'indice NDVI.	146 votants : 59 pour / 86 contre / 1 abst	4	BALADI LORIAU RAIFAUD VASA	142 votants : 57 pour / 84 contre / 1 abst
26	C. Paris	V74	relatif à l'intégration des services de santé pour lutter contre la vacance commerciale en RDC.	138 votants : 55 pour / 82 contre / 1 NPPV	4	BALADI LORIAU RAIFAUD VASA	134 votants : 53 pour / 80 contre / 1 NPPV
27	C. Paris	V78	relatif à une meilleure protection des cœurs d'ilots.	140 votants : 54 pour / 85 contre / 1 abst	4	BALADI LORIAU RAIFAUD VASA	136 votants : 52 pour / 83 contre / 1 abst
28	C. Paris	V79	relatif à la protection des commerces de proximité.	152 votants : 58 pour / 94 contre	4	BALADI LORIAU RAIFAUD VASA	148 votants : 56 pour / 92 contre
29	MDE	V89	relatif à l'aménagement de placettes oasis	151 votants : 62 pour / 89 contre	3	LORIAU RAIFAUD VASA	148 votants : 61 pour / 87 contre

Vote du 7 juin 2023

30	PEC	DAJ 17	Engagement par la Maire de Paris, au nom et pour le compte de la Ville de paris, de poursuites contre Pierre LISCIA, du chef de diffamation publique envers un corps constitué	131 votants : 131 pour / 0 contre	2 + 1 procuration non valide	CARON-THIBAULT KOUASSI GARNIER (n'a pas donné procuration	128 votants : 128 pour / 0 contre

DAJ 17 : Mme Alix BOUGERET est prise en compte en qualité d'absente.

Annexe n° 1 - Scrutin public sur l'amendement n° 8.

	AKKARI (proc) M.	1 - PEC		1
90	AKKARI M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLAUEL (proc) C.	1 - PEC		1
118	BLAUEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLOCHE (proc) P.	1 - PEC		1
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BROSSEL (proc) C.	1 - PEC		1
8	BROSSEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CARON-THIBAULT (proc) G.	1 - PEC		1
117	CARON-THIBAULT G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHEVANDIER (proc) T.	1 - PEC		1
73	CHEVANDIER T.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHICHE (proc) M.	1 - PEC		1
139	CHICHE M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COBLENCE (proc) E.	1 - PEC		1
91	COBLENCE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CORDEBARD (proc) A.	1 - PEC		1
71	CORDEBARD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COUMET (proc) J.	1 - PEC		1
47	COUMET J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAGNAUD (proc) F.	1 - PEC		1
94	DAGNAUD F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAVIAUD (proc) J.-P.	1 - PEC		1
115	DAVIAUD J-P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	EL AARAJE (proc) L.	1 - PEC		1
74	EL AARAJE L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	FERAUD (proc) R.	1 - PEC		1
4	FERAUD R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GABELOTAUD (proc) A.	1 - PEC		1
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GALVANI (proc) J.	1 - PEC		1
114	GALVANI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GARRIGOS (proc) G.	1 - PEC		1
92	GARRIGOS G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GREGOIRE (proc) E.	1 - PEC		1
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
8	GUILLOU (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GUILLOU A.	1 - PEC		1
	HERVIEU (proc) C.	1 - PEC		1
79	HERVIEU C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	HIDALGO (proc) A.	1 - PEC		1
163	HIDALGO A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JAMET-FOURNIER (proc) B.	1 - PEC		1

120	JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JEMNI (proc) H	1 - PEC		1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KIELEMOES (proc) D.	1 - PEC		1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Contre[+]	1
4	KOMITES (proc) P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KOMITES P.	1 - PEC		1
	KOUASSI (proc) J.	1 - PEC		1
68	KOUASSI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LAVILLE (proc) N.	1 - PEC		1
97	LAVILLE N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEJOINDRE (proc) E.	1 - PEC		1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEMARDELEY (proc) M.-C.	1 - PEC		1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEVIEUX (proc) V.	1 - PEC		1
5	LEVIEUX V.	1 - PEC	Contre[+]	1
94	MADEC (proc) R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MADEC R.	1 - PEC		1
	MARTIAL (proc) J.	1 - PEC		1
78	MARTIAL J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MARTINS (proc) J.-F.	1 - PEC		1
119	MARTINS J-F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NAJDOVSKI (proc) C.	1 - PEC		1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NGATCHA (proc) A.	1 - PEC		1
57	NGATCHA A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NORDMAN (proc) N.	1 - PEC		1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PLIEZ (proc) E.	1 - PEC		1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	POLSKI (proc) O.	1 - PEC		1
33	POLSKI O.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PULVAR (proc) A.	1 - PEC		1
31	PULVAR A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RABADAN (proc) P.	1 - PEC		1
51	RABADAN P.	1 - PEC	Contre[+]	1

	RAYMOND-ROSSI (proc) M.-J.	1 - PEC		1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROLLAND (proc) C.	1 - PEC		1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROMERO-MICHEL (proc) J.-L.	1 - PEC		1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SAMAKE (proc) H.	1 - PEC		1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Contre[+]	1
5	SANCHES RUIVO (proc) H.	1 - PEC	Contre[+]	1
142	SANCHES RUIVO H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SIMONDON (proc) P.	1 - PEC		1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SITBON (proc) F.	1 - PEC		1
96	SITBON F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TAIEB (proc) K.	1 - PEC		1
32	TAIEB K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TERLIZZI (proc) D.	1 - PEC		1
158	TERLIZZI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TORANIAN (proc) A.	1 - PEC		1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VAUGLIN (proc) F.	1 - PEC		1
70	VAUGLIN F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VERSINI (proc) D.	1 - PEC		1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
93	WEIL (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	WEIL A.	1 - PEC		1
	ZIADY (proc) K.	1 - PEC		1
77	ZIADY K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ALPHAND (proc) D.	2 - Changer Paris		1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BADAT-KARAM (proc) S.	2 - Changer Paris		1
133	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BALADI (proc) V.	2 - Changer Paris		1
153	BALADI V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
14	BALDINI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	BALDINI V.	2 - Changer Paris		1
	BEAUQUIER (proc) A.	2 - Changer Paris		1
151	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERNARD (proc) R-F.	2 - Changer Paris		1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERTHAULT (proc) J-D.	2 - Changer Paris		1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BIRABEN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
102	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOELLE (proc) S.	2 - Changer Paris		1
59	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOHBOT (proc) J.-Y.	2 - Changer Paris		1
83	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOUGERET (proc) A.	2 - Changer Paris		1
	BOUGERET A.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD G.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE (proc) V.	2 - Changer Paris		1
156	BUCAILLE V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CANAL (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	CANAL G.	2 - Changer Paris		1
	CAPLIEZ (proc) S.	2 - Changer Paris		1
	CAPLIEZ S.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
58	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	CONNAULT (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CONNAULT F.	2 - Changer Paris		1
	COURTOIS (proc) D.-G.	2 - Changer Paris		1
110	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DATI (proc) R.	2 - Changer Paris		1
15	DATI R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DAUVERGNE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
60	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DE CLERMONT-TONNERRE (proc) C.	2 - Changer Paris		1
86	DE CLERMONT-TONNERRE C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	DE RAGUENEL (proc) I.	2 - Changer Paris		1
128	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	D'HAUTESERRE (proc) J.	2 - Changer Paris		1
34	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DIDIER (proc) F.-M.	2 - Changer Paris		1
105	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DOUCERE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris		1
	DUMAS (proc) C.	2 - Changer Paris		1
14	DUMAS C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	EVREN (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	EVREN A.	2 - Changer Paris		1
	GARNIER (proc) N.	2 - Changer Paris		1
104	GARNIER N.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	GOUJON (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	GOUJON P.	2 - Changer Paris		1
	GRANIER (proc) R.	2 - Changer Paris		1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
16	HATTE (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	HATTE P.	2 - Changer Paris		1
	JACQUEMONT (proc) H.	2 - Changer Paris		1
131	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KERBOUA (proc) F.	2 - Changer Paris		1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KUSTER (proc) B.	2 - Changer Paris		1
36	KUSTER B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
59	LAHOUASSA (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LAHOUASSA A.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ (proc) J.	2 - Changer Paris		1
125	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LECOQ (proc) J.-P.	2 - Changer Paris		1
38	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
60	LEFEVRE (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris		1
83	LORIAU (proc) J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	LORIAU J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
63	LUBIN-NOEL ((proc) C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS (proc) D.	2 - Changer Paris		1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
62	MARGAIN (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MARGAIN F.	2 - Changer Paris		1
81	MESSAS (proc) E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MESSAS E.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON (proc) V.	2 - Changer Paris		1
62	MONTANDON V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	OLIVIER (proc) J.-B.	2 - Changer Paris		1
108	OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PECHENARD (proc) F.	2 - Changer Paris		1
85	PECHENARD F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PIRILLO (proc) A.	2 - Changer Paris		1
130	PIRILLO A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	REDLER (proc) J.	2 - Changer Paris		1
64	REDLER J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	STIBBE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
86	SZPINER (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	SZPINER F.	2 - Changer Paris		1
104	TOUBIANA (proc) M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER (proc) A.-C.	2 - Changer Paris		1
152	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VERON (proc) A.	2 - Changer Paris		1
103	VERON A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VIRY (proc) P.	2 - Changer Paris		1
	VIRY P.	2 - Changer Paris		1
	BADINA-SERPETTE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
111	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
75	BELLIARD (proc) D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes		1
	BOUX (proc) A.-C.	3 - les Ecologistes		1

75	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	CHARNOZ (proc) S.	3 - les Ecologistes		1
48	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	COFFIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
66	COFFIN A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	DURAND-RAUCHER (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
113	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FAUGERON (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
65	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FLORENTIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	FLORENTIN A.	3 - les Ecologistes		1
	GLEIZES (proc) J.	3 - les Ecologistes		1
21	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	GUHL (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
45	GUHL A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	HOCQUARD (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
49	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	KONE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
3	KONE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LERT ((proc) D.	3 - les Ecologistes		1
76	LERT D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
135	LETISSIER (proc) F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LETISSIER F.	3 - les Ecologistes		1
	MAQUOI (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
2	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MARKOVIC (proc) D.	3 - les Ecologistes		1
87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MEUNIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
135	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
45	NIAKATE (proc) A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes		1
	PETIT (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
23	PETIT C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	PIERRE-MARIE (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
21	RAIFAUD (proc) S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1

137	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
2	REMY-LELEU (proc) R.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes		1
3	RIVIER (proc) E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	RIVIER E.	3 - les Ecologistes		1
113	SAGASPE (proc) C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	SAGASPE C.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
26	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TIMSIT (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
112	TIMSIT A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TONOLLI (proc) M.	3 - les Ecologistes		1
46	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
48	VASA (proc) L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	VASA L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	AQUA (proc) J-N.	4 - GCC		1
20	AQUA J-N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BAUDRIER (proc) J.	4 - GCC		1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BIDARD (proc) H.	4 - GCC		1
50	BIDARD H.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BONNET-OULALDJ (proc) N.	4 - GCC		1
1	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BROSSAT (proc) I.	4 - GCC		1
12	BROSSAT I.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GILLET (proc) J.-P.	4 - GCC		1
18	GILLET J-P.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GOMES (proc) B.	4 - GCC		1
41	GOMES B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	NAGET (proc) C.	4 - GCC		1
17	NAGET C.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRICE (proc) L.	4 - GCC		1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Contre[+]	1
1	PATRIE (proc) B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRIE B.	4 - GCC		1
	PRIMET (proc) R.	4 - GCC		1

19	PRIMET R.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BERTHOUT (proc) F.	5 - GIP		1
145	BERTHOUT F.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BOURNAZEL (proc) P.-Y.	5 - GIP		1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BURKLI (proc) D.	5 - GIP		1
101	BURKLI D.	5 - GIP	Pour[++]	1
	GOVCIYAN (proc) A.	5 - GIP		1
146	GOVCIYAN A.	5 - GIP	Pour[++]	1
	IBLED (proc) C.	5 - GIP		1
123	IBLED C.	5 - GIP	Pour[++]	1
123	SEBBAH (proc) H.	5 - GIP	Pour[++]	1
	SEBBAH H.	5 - GIP		1
98	CASANOVA (proc) P.	6 - MDE	Pour[++]	1
	CASANOVA P.	6 - MDE		1
99	DE COMPREIGNAC (proc) S.	6 - MDE	Pour[++]	1
	DE COMPREIGNAC S.	6 - MDE		1
	GATEL (proc) M.	6 - MDE		1
98	GATEL M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LECOUTURIER (proc) B.	6 - MDE		1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LELIEVRE (proc) M.	6 - MDE		1
122	LELIEVRE M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	COCHARD (proc) M.	7 - NI		1
	COCHARD M.	7 - NI		1
	FILOCHE (proc) L.	7 - NI		1
30	FILOCHE L.	7 - NI	Contre[+]	1
	GIRARD (proc) C.	7 - NI		1
144	GIRARD C.	7 - NI	Pour[++]	1
	JEANNETE (proc) N.	7 - NI		1
	JEANNETE N.	7 - NI		1
	SOREL (proc) L.	7 - NI		1
157	SOREL L.	7 - NI	Contre[+]	1

Annexe n° 2 - Scrutin public sur l'amendement n° 10.

	AKKARI (proc) M.	1 - PEC		1
90	AKKARI M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLAUEL (proc) C.	1 - PEC		1
118	BLAUEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLOCHE (proc) P.	1 - PEC		1
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BROSSEL (proc) C.	1 - PEC		1
8	BROSSEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CARON-THIBAULT (proc) G.	1 - PEC		1
117	CARON-THIBAULT G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHEVANDIER (proc) T.	1 - PEC		1
73	CHEVANDIER T.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHICHE (proc) M.	1 - PEC		1
139	CHICHE M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COBLENCE (proc) E.	1 - PEC		1
91	COBLENCE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CORDEBARD (proc) A.	1 - PEC		1
71	CORDEBARD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COUMET (proc) J.	1 - PEC		1
47	COUMET J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAGNAUD (proc) F.	1 - PEC		1
94	DAGNAUD F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAVIAUD (proc) J.-P.	1 - PEC		1
115	DAVIAUD J-P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	EL AARAJE (proc) L.	1 - PEC		1
74	EL AARAJE L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	FERAUD (proc) R.	1 - PEC		1
4	FERAUD R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GABELOTAUD (proc) A.	1 - PEC		1
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GALVANI (proc) J.	1 - PEC		1
114	GALVANI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GARRIGOS (proc) G.	1 - PEC		1
92	GARRIGOS G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GREGOIRE (proc) E.	1 - PEC		1
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
8	GUILLOU (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GUILLOU A.	1 - PEC		1
	HERVIEU (proc) C.	1 - PEC		1
79	HERVIEU C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	HIDALGO (proc) A.	1 - PEC		1
163	HIDALGO A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JAMET-FOURNIER (proc) B.	1 - PEC		1

120	JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JEMNI (proc) H	1 - PEC		1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KIELEMOES (proc) D.	1 - PEC		1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Contre[+]	1
4	KOMITES (proc) P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KOMITES P.	1 - PEC		1
	KOUASSI (proc) J.	1 - PEC		1
68	KOUASSI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LAVILLE (proc) N.	1 - PEC		1
97	LAVILLE N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEJOINDRE (proc) E.	1 - PEC		1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEMARDELEY (proc) M.-C.	1 - PEC		1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEVIEUX (proc) V.	1 - PEC		1
5	LEVIEUX V.	1 - PEC	Contre[+]	1
94	MADEC (proc) R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MADEC R.	1 - PEC		1
	MARTIAL (proc) J.	1 - PEC		1
78	MARTIAL J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MARTINS (proc) J.-F.	1 - PEC		1
119	MARTINS J-F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NAJDOVSKI (proc) C.	1 - PEC		1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NGATCHA (proc) A.	1 - PEC		1
57	NGATCHA A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NORDMAN (proc) N.	1 - PEC		1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PLIEZ (proc) E.	1 - PEC		1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	POLSKI (proc) O.	1 - PEC		1
33	POLSKI O.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PULVAR (proc) A.	1 - PEC		1
31	PULVAR A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RABADAN (proc) P.	1 - PEC		1
51	RABADAN P.	1 - PEC	Contre[+]	1

	RAYMOND-ROSSI (proc) M.-J.	1 - PEC		1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROLLAND (proc) C.	1 - PEC		1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROMERO-MICHEL (proc) J.-L.	1 - PEC		1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SAMAKE (proc) H.	1 - PEC		1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SANCHES RUIVO (proc) H.	1 - PEC		1
142	SANCHES RUIVO H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SIMONDON (proc) P.	1 - PEC		1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SITBON (proc) F.	1 - PEC		1
96	SITBON F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TAIEB (proc) K.	1 - PEC		1
32	TAIEB K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TERLIZZI (proc) D.	1 - PEC		1
	TERLIZZI D.	1 - PEC		1
	TORANIAN (proc) A.	1 - PEC		1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VAUGLIN (proc) F.	1 - PEC		1
70	VAUGLIN F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VERSINI (proc) D.	1 - PEC		1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	WEIL (proc) A.	1 - PEC		1
	WEIL A.	1 - PEC		1
	ZIADY (proc) K.	1 - PEC		1
77	ZIADY K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ALPHAND (proc) D.	2 - Changer Paris		1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BADAT-KARAM (proc) S.	2 - Changer Paris		1
133	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BALADI (proc) V.	2 - Changer Paris		1
153	BALADI V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
14	BALDINI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	BALDINI V.	2 - Changer Paris		1
	BEAUQUIER (proc) A.	2 - Changer Paris		1
151	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERNARD (proc) R-F.	2 - Changer Paris		1
	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris		1
	BERTHAULT (proc) J-D.	2 - Changer Paris		1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BIRABEN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
102	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	BOELLE (proc) S.	2 - Changer Paris		1
59	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	BOHBOT (proc) J.-Y.	2 - Changer Paris		1
83	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOUGERET (proc) A.	2 - Changer Paris		1
	BOUGERET A.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD G.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE (proc) V.	2 - Changer Paris		1
156	BUCAILLE V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CANAL (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	CANAL G.	2 - Changer Paris		1
	CAPLIEZ (proc) S.	2 - Changer Paris		1
	CAPLIEZ S.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
58	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	CONNAULT (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CONNAULT F.	2 - Changer Paris		1
	COURTOIS (proc) D.-G.	2 - Changer Paris		1
110	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DATI (proc) R.	2 - Changer Paris		1
15	DATI R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DAUVERGNE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
60	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DE CLERMONT-TONNERRE (proc) C.	2 - Changer Paris		1
86	DE CLERMONT-TONNERRE C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	DE RAGUENEL (proc) I.	2 - Changer Paris		1
128	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	D'HAUTESERRE (proc) J.	2 - Changer Paris		1
34	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DIDIER (proc) F.-M.	2 - Changer Paris		1
105	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DOUCERE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris		1
	DUMAS (proc) C.	2 - Changer Paris		1
14	DUMAS C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	EVREN (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	EVREN A.	2 - Changer Paris		1
	GARNIER (proc) N.	2 - Changer Paris		1
104	GARNIER N.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	GOUJON (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	GOUJON P.	2 - Changer Paris		1
	GRANIER (proc) R.	2 - Changer Paris		1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
16	HATTE (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	HATTE P.	2 - Changer Paris		1
	JACQUEMONT (proc) H.	2 - Changer Paris		1
131	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KERBOUA (proc) F.	2 - Changer Paris		1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KUSTER (proc) B.	2 - Changer Paris		1
36	KUSTER B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LAHOUASSA (proc) A.	2 - Changer Paris		1
	LAHOUASSA A.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ (proc) J.	2 - Changer Paris		1
125	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LECOQ (proc) J.-P.	2 - Changer Paris		1
38	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
60	LEFEVRE (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris		1
83	LORIAU (proc) J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	LORIAU J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
63	LUBIN-NOEL ((proc) C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS (proc) D.	2 - Changer Paris		1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
62	MARGAIN (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MARGAIN F.	2 - Changer Paris		1
81	MESSAS (proc) E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MESSAS E.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON (proc) V.	2 - Changer Paris		1
62	MONTANDON V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	OLIVIER (proc) J.-B.	2 - Changer Paris		1
108	OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PECHENARD (proc) F.	2 - Changer Paris		1
85	PECHENARD F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PIRILLO (proc) A.	2 - Changer Paris		1
130	PIRILLO A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	REDLER (proc) J.	2 - Changer Paris		1
64	REDLER J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	STIBBE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
86	SZPINER (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	SZPINER F.	2 - Changer Paris		1
104	TOUBIANA (proc) M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER (proc) A.-C.	2 - Changer Paris		1
152	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VERON (proc) A.	2 - Changer Paris		1
103	VERON A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VIRY (proc) P.	2 - Changer Paris		1
	VIRY P.	2 - Changer Paris		1
	BADINA-SERPETTE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
111	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
75	BELLIARD (proc) D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes		1
	BOUX (proc) A.-C.	3 - les Ecologistes		1

75	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	CHARNOZ (proc) S.	3 - les Ecologistes		1
48	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	COFFIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
66	COFFIN A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	DURAND-RAUCHER (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
113	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FAUGERON (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
65	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FLORENTIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	FLORENTIN A.	3 - les Ecologistes		1
	GLEIZES (proc) J.	3 - les Ecologistes		1
21	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	GUHL (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
45	GUHL A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	HOCQUARD (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
49	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	KONE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
3	KONE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LERT ((proc) D.	3 - les Ecologistes		1
76	LERT D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
135	LETISSIER (proc) F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LETISSIER F.	3 - les Ecologistes		1
	MAQUOI (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
2	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MARKOVIC (proc) D.	3 - les Ecologistes		1
87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MEUNIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
135	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
45	NIAKATE (proc) A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes		1
	PETIT (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
23	PETIT C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	PIERRE-MARIE (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
21	RAIFAUD (proc) S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1

137	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
2	REMY-LELEU (proc) R.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes		1
3	RIVIER (proc) E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	RIVIER E.	3 - les Ecologistes		1
113	SAGASPE (proc) C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	SAGASPE C.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
26	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TIMSIT (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
112	TIMSIT A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TONOLLI (proc) M.	3 - les Ecologistes		1
46	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
48	VASA (proc) L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	VASA L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	AQUA (proc) J-N.	4 - GCC		1
20	AQUA J-N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BAUDRIER (proc) J.	4 - GCC		1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BIDARD (proc) H.	4 - GCC		1
50	BIDARD H.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BONNET-OULALDJ (proc) N.	4 - GCC		1
1	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BROSSAT (proc) I.	4 - GCC		1
12	BROSSAT I.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GILLET (proc) J.-P.	4 - GCC		1
18	GILLET J-P.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GOMES (proc) B.	4 - GCC		1
	GOMES B.	4 - GCC		1
	NAGET (proc) C.	4 - GCC		1
17	NAGET C.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRICE (proc) L.	4 - GCC		1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Contre[+]	1
1	PATRIE (proc) B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRIE B.	4 - GCC		1
	PRIMET (proc) R.	4 - GCC		1

19	PRIMET R.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BERTHOUT (proc) F.	5 - GIP		1
145	BERTHOUT F.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BOURNAZEL (proc) P.-Y.	5 - GIP		1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BURKLI (proc) D.	5 - GIP		1
101	BURKLI D.	5 - GIP	Pour[++]	1
	GOVCIYAN (proc) A.	5 - GIP		1
146	GOVCIYAN A.	5 - GIP	Pour[++]	1
	IBLED (proc) C.	5 - GIP		1
123	IBLED C.	5 - GIP	Pour[++]	1
123	SEBBAH (proc) H.	5 - GIP	Pour[++]	1
	SEBBAH H.	5 - GIP		1
98	CASANOVA (proc) P.	6 - MDE	Pour[++]	1
	CASANOVA P.	6 - MDE		1
99	DE COMPREIGNAC (proc) S.	6 - MDE	Pour[++]	1
	DE COMPREIGNAC S.	6 - MDE		1
	GATEL (proc) M.	6 - MDE		1
98	GATEL M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LECOUTURIER (proc) B.	6 - MDE		1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LELIEVRE (proc) M.	6 - MDE		1
122	LELIEVRE M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	COCHARD (proc) M.	7 - NI		1
	COCHARD M.	7 - NI		1
	FILOCHE (proc) L.	7 - NI		1
30	FILOCHE L.	7 - NI	Contre[+]	1
	GIRARD (proc) C.	7 - NI		1
144	GIRARD C.	7 - NI	Pour[++]	1
	JEANNETE (proc) N.	7 - NI		1
	JEANNETE N.	7 - NI		1
	SOREL (proc) L.	7 - NI		1
157	SOREL L.	7 - NI	Contre[+]	1

Annexe n° 3 - Scrutin public sur l'amendement n° 189.

	AKKARI (proc) M.	1 - PEC		1
90	AKKARI M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLAUEL (proc) C.	1 - PEC		1
	BLAUEL C.	1 - PEC		1
	BLOCHE (proc) P.	1 - PEC		1
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BROSSEL (proc) C.	1 - PEC		1
8	BROSSEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CARON-THIBAULT (proc) G.	1 - PEC		1
117	CARON-THIBAULT G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHEVANDIER (proc) T.	1 - PEC		1
73	CHEVANDIER T.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHICHE (proc) M.	1 - PEC		1
139	CHICHE M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COBLENCE (proc) E.	1 - PEC		1
91	COBLENCE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CORDEBARD (proc) A.	1 - PEC		1
71	CORDEBARD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COUMET (proc) J.	1 - PEC		1
47	COUMET J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAGNAUD (proc) F.	1 - PEC		1
	DAGNAUD F.	1 - PEC		1
	DAVIAUD (proc) J.-P.	1 - PEC		1
115	DAVIAUD J-P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	EL AARAJE (proc) L.	1 - PEC		1
74	EL AARAJE L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	FERAUD (proc) R.	1 - PEC		1
4	FERAUD R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GABELOTAUD (proc) A.	1 - PEC		1
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GALVANI (proc) J.	1 - PEC		1
114	GALVANI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GARRIGOS (proc) G.	1 - PEC		1
92	GARRIGOS G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GREGOIRE (proc) E.	1 - PEC		1
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
8	GUILLOU (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GUILLOU A.	1 - PEC		1
	HERVIEU (proc) C.	1 - PEC		1
79	HERVIEU C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	HIDALGO (proc) A.	1 - PEC		1
163	HIDALGO A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JAMET-FOURNIER (proc) B.	1 - PEC		1

120	JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JEMNI (proc) H	1 - PEC		1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KIELEMOES (proc) D.	1 - PEC		1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Contre[+]	1
4	KOMITES (proc) P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KOMITES P.	1 - PEC		1
	KOUASSI (proc) J.	1 - PEC		1
68	KOUASSI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LAVILLE (proc) N.	1 - PEC		1
97	LAVILLE N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEJOINDRE (proc) E.	1 - PEC		1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEMARDELEY (proc) M.-C.	1 - PEC		1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEVIEUX (proc) V.	1 - PEC		1
5	LEVIEUX V.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MADEC (proc) R.	1 - PEC		1
	MADEC R.	1 - PEC		1
	MARTIAL (proc) J.	1 - PEC		1
78	MARTIAL J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MARTINS (proc) J.-F.	1 - PEC		1
	MARTINS J-F.	1 - PEC		1
	NAJDOVSKI (proc) C.	1 - PEC		1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NGATCHA (proc) A.	1 - PEC		1
57	NGATCHA A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NORDMAN (proc) N.	1 - PEC		1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PLIEZ (proc) E.	1 - PEC		1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	POLSKI (proc) O.	1 - PEC		1
33	POLSKI O.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PULVAR (proc) A.	1 - PEC		1
31	PULVAR A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RABADAN (proc) P.	1 - PEC		1
51	RABADAN P.	1 - PEC	Contre[+]	1

	RAYMOND-ROSSI (proc) M.-J.	1 - PEC		1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROLLAND (proc) C.	1 - PEC		1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROMERO-MICHEL (proc) J.-L.	1 - PEC		1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SAMAKE (proc) H.	1 - PEC		1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SANCHES RUIVO (proc) H.	1 - PEC		1
142	SANCHES RUIVO H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SIMONDON (proc) P.	1 - PEC		1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SITBON (proc) F.	1 - PEC		1
96	SITBON F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TAIEB (proc) K.	1 - PEC		1
32	TAIEB K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TERLIZZI (proc) D.	1 - PEC		1
158	TERLIZZI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TORANIAN (proc) A.	1 - PEC		1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VAUGLIN (proc) F.	1 - PEC		1
70	VAUGLIN F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VERSINI (proc) D.	1 - PEC		1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
93	WEIL (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	WEIL A.	1 - PEC		1
	ZIADY (proc) K.	1 - PEC		1
77	ZIADY K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ALPHAND (proc) D.	2 - Changer Paris		1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BADAT-KARAM (proc) S.	2 - Changer Paris		1
133	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BALADI (proc) V.	2 - Changer Paris		1
153	BALADI V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
14	BALDINI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	BALDINI V.	2 - Changer Paris		1
	BEAUQUIER (proc) A.	2 - Changer Paris		1
151	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERNARD (proc) R-F.	2 - Changer Paris		1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERTHAULT (proc) J-D.	2 - Changer Paris		1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BIRABEN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
102	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOELLE (proc) S.	2 - Changer Paris		1
59	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOHBOT (proc) J.-Y.	2 - Changer Paris		1
83	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOUGERET (proc) A.	2 - Changer Paris		1
	BOUGERET A.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD G.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE (proc) V.	2 - Changer Paris		1
156	BUCAILLE V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CANAL (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	CANAL G.	2 - Changer Paris		1
38	CAPLIEZ (proc) S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CAPLIEZ S.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
58	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	CONNAULT (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CONNAULT F.	2 - Changer Paris		1
	COURTOIS (proc) D.-G.	2 - Changer Paris		1
110	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DATI (proc) R.	2 - Changer Paris		1
15	DATI R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DAUVERGNE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
60	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DE CLERMONT-TONNERRE (proc) C.	2 - Changer Paris		1
86	DE CLERMONT-TONNERRE C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	DE RAGUENEL (proc) I.	2 - Changer Paris		1
128	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	D'HAUTESERRE (proc) J.	2 - Changer Paris		1
34	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DIDIER (proc) F.-M.	2 - Changer Paris		1
105	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DOUCERE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris		1
	DUMAS (proc) C.	2 - Changer Paris		1
14	DUMAS C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	EVREN (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	EVREN A.	2 - Changer Paris		1
	GARNIER (proc) N.	2 - Changer Paris		1
104	GARNIER N.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	GOUJON (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	GOUJON P.	2 - Changer Paris		1
	GRANIER (proc) R.	2 - Changer Paris		1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
16	HATTE (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	HATTE P.	2 - Changer Paris		1
	JACQUEMONT (proc) H.	2 - Changer Paris		1
	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris		1
	KERBOUA (proc) F.	2 - Changer Paris		1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KUSTER (proc) B.	2 - Changer Paris		1
36	KUSTER B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
59	LAHOUASSA (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LAHOUASSA A.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ (proc) J.	2 - Changer Paris		1
125	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LECOQ (proc) J.-P.	2 - Changer Paris		1
38	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
60	LEFEVRE (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris		1
83	LORIAU (proc) J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	LORIAU J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
63	LUBIN-NOEL ((proc) C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS (proc) D.	2 - Changer Paris		1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
62	MARGAIN (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MARGAIN F.	2 - Changer Paris		1
81	MESSAS (proc) E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MESSAS E.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON (proc) V.	2 - Changer Paris		1
62	MONTANDON V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	OLIVIER (proc) J.-B.	2 - Changer Paris		1
108	OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PECHENARD (proc) F.	2 - Changer Paris		1
85	PECHENARD F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PIRILLO (proc) A.	2 - Changer Paris		1
	PIRILLO A.	2 - Changer Paris		1
	REDLER (proc) J.	2 - Changer Paris		1
64	REDLER J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	STIBBE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
86	SZPINER (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	SZPINER F.	2 - Changer Paris		1
104	TOUBIANA (proc) M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER (proc) A.-C.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris		1
	VERON (proc) A.	2 - Changer Paris		1
103	VERON A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VIRY (proc) P.	2 - Changer Paris		1
	VIRY P.	2 - Changer Paris		1
	BADINA-SERPETTE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
111	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
75	BELLIARD (proc) D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes		1
	BOUX (proc) A.-C.	3 - les Ecologistes		1

75	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	CHARNOZ (proc) S.	3 - les Ecologistes		1
48	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	COFFIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
66	COFFIN A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	DURAND-RAUCHER (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
113	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FAUGERON (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
65	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FLORENTIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	FLORENTIN A.	3 - les Ecologistes		1
	GLEIZES (proc) J.	3 - les Ecologistes		1
21	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	GUHL (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
45	GUHL A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	HOCQUARD (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
49	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	KONE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
	KONE F.	3 - les Ecologistes		1
	LERT ((proc) D.	3 - les Ecologistes		1
76	LERT D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LETISSIER (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
	LETISSIER F.	3 - les Ecologistes		1
	MAQUOI (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
2	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MARKOVIC (proc) D.	3 - les Ecologistes		1
87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MEUNIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes		1
45	NIAKATE (proc) A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes		1
	PETIT (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
23	PETIT C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	PIERRE-MARIE (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
21	RAIFAUD (proc) S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1

137	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
2	REMY-LELEU (proc) R.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes		1
	RIVIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
	RIVIER E.	3 - les Ecologistes		1
	SAGASPE (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
	SAGASPE C.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
26	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TIMSIT (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
112	TIMSIT A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TONOLLI (proc) M.	3 - les Ecologistes		1
46	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
48	VASA (proc) L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	VASA L.	3 - les Ecologistes		1
	AQUA (proc) J-N.	4 - GCC		1
20	AQUA J-N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BAUDRIER (proc) J.	4 - GCC		1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BIDARD (proc) H.	4 - GCC		1
50	BIDARD H.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BONNET-OULALDJ (proc) N.	4 - GCC		1
1	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BROSSAT (proc) I.	4 - GCC		1
12	BROSSAT I.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GILLET (proc) J.-P.	4 - GCC		1
18	GILLET J-P.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GOMES (proc) B.	4 - GCC		1
41	GOMES B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	NAGET (proc) C.	4 - GCC		1
17	NAGET C.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRICE (proc) L.	4 - GCC		1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Contre[+]	1
1	PATRIE (proc) B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRIE B.	4 - GCC		1
	PRIMET (proc) R.	4 - GCC		1

Annexe n° 4 - Scrutin public sur l'amendement n° 191.

	AKKARI (proc) M.	1 - PEC		1
90	AKKARI M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLAUEL (proc) C.	1 - PEC		1
	BLAUEL C.	1 - PEC		1
	BLOCHE (proc) P.	1 - PEC		1
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BROSSEL (proc) C.	1 - PEC		1
8	BROSSEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CARON-THIBAULT (proc) G.	1 - PEC		1
117	CARON-THIBAULT G.	1 - PEC	Pour[++]	1
	CHEVANDIER (proc) T.	1 - PEC		1
73	CHEVANDIER T.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHICHE (proc) M.	1 - PEC		1
139	CHICHE M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COBLENCE (proc) E.	1 - PEC		1
91	COBLENCE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CORDEBARD (proc) A.	1 - PEC		1
71	CORDEBARD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COUMET (proc) J.	1 - PEC		1
47	COUMET J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAGNAUD (proc) F.	1 - PEC		1
94	DAGNAUD F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAVIAUD (proc) J.-P.	1 - PEC		1
115	DAVIAUD J-P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	EL AARAJE (proc) L.	1 - PEC		1
74	EL AARAJE L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	FERAUD (proc) R.	1 - PEC		1
4	FERAUD R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GABELOTAUD (proc) A.	1 - PEC		1
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GALVANI (proc) J.	1 - PEC		1
114	GALVANI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GARRIGOS (proc) G.	1 - PEC		1
	GARRIGOS G.	1 - PEC		1
	GREGOIRE (proc) E.	1 - PEC		1
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
8	GUILLOU (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GUILLOU A.	1 - PEC		1
	HERVIEU (proc) C.	1 - PEC		1
79	HERVIEU C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	HIDALGO (proc) A.	1 - PEC		1
163	HIDALGO A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JAMET-FOURNIER (proc) B.	1 - PEC		1

120	JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JEMNI (proc) H	1 - PEC		1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KIELEMOES (proc) D.	1 - PEC		1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Contre[+]	1
4	KOMITES (proc) P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KOMITES P.	1 - PEC		1
	KOUASSI (proc) J.	1 - PEC		1
68	KOUASSI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LAVILLE (proc) N.	1 - PEC		1
97	LAVILLE N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEJOINDRE (proc) E.	1 - PEC		1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEMARDELEY (proc) M.-C.	1 - PEC		1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEVIEUX (proc) V.	1 - PEC		1
5	LEVIEUX V.	1 - PEC	Contre[+]	1
94	MADEC (proc) R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MADEC R.	1 - PEC		1
	MARTIAL (proc) J.	1 - PEC		1
78	MARTIAL J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MARTINS (proc) J.-F.	1 - PEC		1
119	MARTINS J-F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NAJDOVSKI (proc) C.	1 - PEC		1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NGATCHA (proc) A.	1 - PEC		1
57	NGATCHA A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NORDMAN (proc) N.	1 - PEC		1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PLIEZ (proc) E.	1 - PEC		1
	PLIEZ E.	1 - PEC		1
	POLSKI (proc) O.	1 - PEC		1
33	POLSKI O.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PULVAR (proc) A.	1 - PEC		1
31	PULVAR A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RABADAN (proc) P.	1 - PEC		1
51	RABADAN P.	1 - PEC	Contre[+]	1

	RAYMOND-ROSSI (proc) M.-J.	1 - PEC		1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROLLAND (proc) C.	1 - PEC		1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROMERO-MICHEL (proc) J.-L.	1 - PEC		1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SAMAKE (proc) H.	1 - PEC		1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SANCHES RUIVO (proc) H.	1 - PEC		1
142	SANCHES RUIVO H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SIMONDON (proc) P.	1 - PEC		1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SITBON (proc) F.	1 - PEC		1
96	SITBON F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TAIEB (proc) K.	1 - PEC		1
32	TAIEB K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TERLIZZI (proc) D.	1 - PEC		1
158	TERLIZZI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TORANIAN (proc) A.	1 - PEC		1
	TORANIAN A.	1 - PEC		1
	VAUGLIN (proc) F.	1 - PEC		1
70	VAUGLIN F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VERSINI (proc) D.	1 - PEC		1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	WEIL (proc) A.	1 - PEC		1
	WEIL A.	1 - PEC		1
	ZIADY (proc) K.	1 - PEC		1
	ZIADY K.	1 - PEC		1
	ALPHAND (proc) D.	2 - Changer Paris		1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BADAT-KARAM (proc) S.	2 - Changer Paris		1
133	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BALADI (proc) V.	2 - Changer Paris		1
	BALADI V.	2 - Changer Paris		1
14	BALDINI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	BALDINI V.	2 - Changer Paris		1
	BEAUQUIER (proc) A.	2 - Changer Paris		1
151	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERNARD (proc) R-F.	2 - Changer Paris		1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERTHAULT (proc) J-D.	2 - Changer Paris		1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BIRABEN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
102	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOELLE (proc) S.	2 - Changer Paris		1
59	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOHBOT (proc) J.-Y.	2 - Changer Paris		1
83	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOUGERET (proc) A.	2 - Changer Paris		1
	BOUGERET A.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD G.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE (proc) V.	2 - Changer Paris		1
156	BUCAILLE V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CANAL (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	CANAL G.	2 - Changer Paris		1
38	CAPLIEZ (proc) S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CAPLIEZ S.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
58	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	CONNAULT (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CONNAULT F.	2 - Changer Paris		1
	COURTOIS (proc) D.-G.	2 - Changer Paris		1
110	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DATI (proc) R.	2 - Changer Paris		1
15	DATI R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DAUVERGNE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
60	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DE CLERMONT-TONNERRE (proc) C.	2 - Changer Paris		1
86	DE CLERMONT-TONNERRE C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	DE RAGUENEL (proc) I.	2 - Changer Paris		1
128	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	D'HAUTESERRE (proc) J.	2 - Changer Paris		1
34	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DIDIER (proc) F.-M.	2 - Changer Paris		1
105	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DOUCERE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris		1
	DUMAS (proc) C.	2 - Changer Paris		1
14	DUMAS C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	EVREN (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	EVREN A.	2 - Changer Paris		1
	GARNIER (proc) N.	2 - Changer Paris		1
	GARNIER N.	2 - Changer Paris		1
15	GOUJON (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	GOUJON P.	2 - Changer Paris		1
	GRANIER (proc) R.	2 - Changer Paris		1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
16	HATTE (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	HATTE P.	2 - Changer Paris		1
	JACQUEMONT (proc) H.	2 - Changer Paris		1
131	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KERBOUA (proc) F.	2 - Changer Paris		1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KUSTER (proc) B.	2 - Changer Paris		1
36	KUSTER B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
59	LAHOUASSA (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LAHOUASSA A.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ (proc) J.	2 - Changer Paris		1
125	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LECOQ (proc) J.-P.	2 - Changer Paris		1
38	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
60	LEFEVRE (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris		1
	LORIAU (proc) J.	2 - Changer Paris		1
155	LORIAU J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
63	LUBIN-NOEL ((proc) C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS (proc) D.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris		1
62	MARGAIN (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MARGAIN F.	2 - Changer Paris		1
81	MESSAS (proc) E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MESSAS E.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON (proc) V.	2 - Changer Paris		1
62	MONTANDON V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	OLIVIER (proc) J.-B.	2 - Changer Paris		1
108	OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PECHENARD (proc) F.	2 - Changer Paris		1
	PECHENARD F.	2 - Changer Paris		1
	PIRILLO (proc) A.	2 - Changer Paris		1
130	PIRILLO A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	REDLER (proc) J.	2 - Changer Paris		1
64	REDLER J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	STIBBE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
86	SZPINER (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	SZPINER F.	2 - Changer Paris		1
	TOUBIANA (proc) M.	2 - Changer Paris		1
	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER (proc) A.-C.	2 - Changer Paris		1
152	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VERON (proc) A.	2 - Changer Paris		1
103	VERON A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
108	VIRY (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VIRY P.	2 - Changer Paris		1
	BADINA-SERPETTE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
111	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
75	BELLIARD (proc) D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes		1
	BOUX (proc) A.-C.	3 - les Ecologistes		1

75	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	CHARNOZ (proc) S.	3 - les Ecologistes		1
48	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	COFFIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
66	COFFIN A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	DURAND-RAUCHER (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
113	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FAUGERON (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
65	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FLORENTIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	FLORENTIN A.	3 - les Ecologistes		1
	GLEIZES (proc) J.	3 - les Ecologistes		1
21	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	GUHL (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
45	GUHL A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	HOCQUARD (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
49	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	KONE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
3	KONE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LERT ((proc) D.	3 - les Ecologistes		1
76	LERT D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
135	LETISSIER (proc) F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LETISSIER F.	3 - les Ecologistes		1
	MAQUOI (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
2	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MARKOVIC (proc) D.	3 - les Ecologistes		1
87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MEUNIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
135	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
45	NIAKATE (proc) A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes		1
	PETIT (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
23	PETIT C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	PIERRE-MARIE (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
21	RAIFAUD (proc) S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1

137	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
2	REMY-LELEU (proc) R.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes		1
3	RIVIER (proc) E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	RIVIER E.	3 - les Ecologistes		1
113	SAGASPE (proc) C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	SAGASPE C.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
26	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TIMSIT (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
112	TIMSIT A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TONOLLI (proc) M.	3 - les Ecologistes		1
46	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
48	VASA (proc) L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	VASA L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	AQUA (proc) J-N.	4 - GCC		1
20	AQUA J-N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BAUDRIER (proc) J.	4 - GCC		1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BIDARD (proc) H.	4 - GCC		1
50	BIDARD H.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BONNET-OULALDJ (proc) N.	4 - GCC		1
1	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BROSSAT (proc) I.	4 - GCC		1
12	BROSSAT I.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GILLET (proc) J.-P.	4 - GCC		1
18	GILLET J-P.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GOMES (proc) B.	4 - GCC		1
41	GOMES B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	NAGET (proc) C.	4 - GCC		1
17	NAGET C.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRICE (proc) L.	4 - GCC		1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Contre[+]	1
1	PATRIE (proc) B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRIE B.	4 - GCC		1
	PRIMET (proc) R.	4 - GCC		1

19	PRIMET R.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BERTHOUT (proc) F.	5 - GIP		1
145	BERTHOUT F.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BOURNAZEL (proc) P.-Y.	5 - GIP		1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BURKLI (proc) D.	5 - GIP		1
101	BURKLI D.	5 - GIP	Pour[++]	1
	GOVCIYAN (proc) A.	5 - GIP		1
146	GOVCIYAN A.	5 - GIP	Pour[++]	1
	IBLED (proc) C.	5 - GIP		1
123	IBLED C.	5 - GIP	Pour[++]	1
123	SEBBAH (proc) H.	5 - GIP	Pour[++]	1
	SEBBAH H.	5 - GIP		1
98	CASANOVA (proc) P.	6 - MDE	Pour[++]	1
	CASANOVA P.	6 - MDE		1
99	DE COMPREIGNAC (proc) S.	6 - MDE	Pour[++]	1
	DE COMPREIGNAC S.	6 - MDE		1
	GATEL (proc) M.	6 - MDE		1
98	GATEL M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LECOUTURIER (proc) B.	6 - MDE		1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LELIEVRE (proc) M.	6 - MDE		1
122	LELIEVRE M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	COCHARD (proc) M.	7 - NI		1
	COCHARD M.	7 - NI		1
	FILOCHE (proc) L.	7 - NI		1
30	FILOCHE L.	7 - NI	Contre[+]	1
	GIRARD (proc) C.	7 - NI		1
144	GIRARD C.	7 - NI	Contre[+]	1
	JEANNETE (proc) N.	7 - NI		1
	JEANNETE N.	7 - NI		1
	SOREL (proc) L.	7 - NI		1
157	SOREL L.	7 - NI	Contre[+]	1

Annexe n° 5 - Scrutin public sur l'amendement n° 192.

	AKKARI (proc) M.	1 - PEC		1
90	AKKARI M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLAUEL (proc) C.	1 - PEC		1
118	BLAUEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLOCHE (proc) P.	1 - PEC		1
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BROSSEL (proc) C.	1 - PEC		1
8	BROSSEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CARON-THIBAULT (proc) G.	1 - PEC		1
117	CARON-THIBAULT G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHEVANDIER (proc) T.	1 - PEC		1
73	CHEVANDIER T.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHICHE (proc) M.	1 - PEC		1
139	CHICHE M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COBLENCE (proc) E.	1 - PEC		1
91	COBLENCE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CORDEBARD (proc) A.	1 - PEC		1
71	CORDEBARD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COUMET (proc) J.	1 - PEC		1
47	COUMET J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAGNAUD (proc) F.	1 - PEC		1
94	DAGNAUD F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAVIAUD (proc) J.-P.	1 - PEC		1
115	DAVIAUD J-P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	EL AARAJE (proc) L.	1 - PEC		1
74	EL AARAJE L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	FERAUD (proc) R.	1 - PEC		1
4	FERAUD R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GABELOTAUD (proc) A.	1 - PEC		1
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GALVANI (proc) J.	1 - PEC		1
114	GALVANI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GARRIGOS (proc) G.	1 - PEC		1
92	GARRIGOS G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GREGOIRE (proc) E.	1 - PEC		1
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
8	GUILLOU (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GUILLOU A.	1 - PEC		1
	HERVIEU (proc) C.	1 - PEC		1
79	HERVIEU C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	HIDALGO (proc) A.	1 - PEC		1
163	HIDALGO A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JAMET-FOURNIER (proc) B.	1 - PEC		1

120	JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JEMNI (proc) H	1 - PEC		1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KIELEMOES (proc) D.	1 - PEC		1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Contre[+]	1
4	KOMITES (proc) P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KOMITES P.	1 - PEC		1
	KOUASSI (proc) J.	1 - PEC		1
68	KOUASSI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LAVILLE (proc) N.	1 - PEC		1
97	LAVILLE N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEJOINDRE (proc) E.	1 - PEC		1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEMARDELEY (proc) M.-C.	1 - PEC		1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEVIEUX (proc) V.	1 - PEC		1
5	LEVIEUX V.	1 - PEC	Contre[+]	1
94	MADEC (proc) R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MADEC R.	1 - PEC		1
	MARTIAL (proc) J.	1 - PEC		1
78	MARTIAL J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MARTINS (proc) J.-F.	1 - PEC		1
119	MARTINS J-F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NAJDOVSKI (proc) C.	1 - PEC		1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NGATCHA (proc) A.	1 - PEC		1
57	NGATCHA A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NORDMAN (proc) N.	1 - PEC		1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PLIEZ (proc) E.	1 - PEC		1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	POLSKI (proc) O.	1 - PEC		1
33	POLSKI O.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PULVAR (proc) A.	1 - PEC		1
31	PULVAR A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RABADAN (proc) P.	1 - PEC		1
51	RABADAN P.	1 - PEC	Contre[+]	1

	RAYMOND-ROSSI (proc) M.-J.	1 - PEC		1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROLLAND (proc) C.	1 - PEC		1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROMERO-MICHEL (proc) J.-L.	1 - PEC		1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SAMAKE (proc) H.	1 - PEC		1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SANCHES RUIVO (proc) H.	1 - PEC		1
142	SANCHES RUIVO H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SIMONDON (proc) P.	1 - PEC		1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SITBON (proc) F.	1 - PEC		1
96	SITBON F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TAIEB (proc) K.	1 - PEC		1
32	TAIEB K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TERLIZZI (proc) D.	1 - PEC		1
158	TERLIZZI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TORANIAN (proc) A.	1 - PEC		1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VAUGLIN (proc) F.	1 - PEC		1
70	VAUGLIN F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VERSINI (proc) D.	1 - PEC		1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
93	WEIL (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	WEIL A.	1 - PEC		1
	ZIADY (proc) K.	1 - PEC		1
	ZIADY K.	1 - PEC		1
	ALPHAND (proc) D.	2 - Changer Paris		1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BADAT-KARAM (proc) S.	2 - Changer Paris		1
133	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BALADI (proc) V.	2 - Changer Paris		1
153	BALADI V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
14	BALDINI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	BALDINI V.	2 - Changer Paris		1
	BEAUQUIER (proc) A.	2 - Changer Paris		1
151	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERNARD (proc) R-F.	2 - Changer Paris		1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERTHAULT (proc) J-D.	2 - Changer Paris		1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BIRABEN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
102	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOELLE (proc) S.	2 - Changer Paris		1
59	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOHBOT (proc) J.-Y.	2 - Changer Paris		1
83	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOUGERET (proc) A.	2 - Changer Paris		1
	BOUGERET A.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD G.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE (proc) V.	2 - Changer Paris		1
156	BUCAILLE V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CANAL (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	CANAL G.	2 - Changer Paris		1
38	CAPLIEZ (proc) S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CAPLIEZ S.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
58	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	CONNAULT (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CONNAULT F.	2 - Changer Paris		1
	COURTOIS (proc) D.-G.	2 - Changer Paris		1
110	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DATI (proc) R.	2 - Changer Paris		1
15	DATI R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DAUVERGNE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
60	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DE CLERMONT-TONNERRE (proc) C.	2 - Changer Paris		1
86	DE CLERMONT-TONNERRE C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	DE RAGUENEL (proc) I.	2 - Changer Paris		1
128	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	D'HAUTESERRE (proc) J.	2 - Changer Paris		1
34	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DIDIER (proc) F.-M.	2 - Changer Paris		1
105	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DOUCERE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris		1
	DUMAS (proc) C.	2 - Changer Paris		1
14	DUMAS C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	EVREN (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	EVREN A.	2 - Changer Paris		1
	GARNIER (proc) N.	2 - Changer Paris		1
104	GARNIER N.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	GOUJON (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	GOUJON P.	2 - Changer Paris		1
	GRANIER (proc) R.	2 - Changer Paris		1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
16	HATTE (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	HATTE P.	2 - Changer Paris		1
	JACQUEMONT (proc) H.	2 - Changer Paris		1
131	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KERBOUA (proc) F.	2 - Changer Paris		1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KUSTER (proc) B.	2 - Changer Paris		1
36	KUSTER B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
59	LAHOUASSA (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LAHOUASSA A.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ (proc) J.	2 - Changer Paris		1
125	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LECOQ (proc) J.-P.	2 - Changer Paris		1
38	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
60	LEFEVRE (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris		1
83	LORIAU (proc) J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	LORIAU J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
63	LUBIN-NOEL ((proc) C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS (proc) D.	2 - Changer Paris		1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
62	MARGAIN (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MARGAIN F.	2 - Changer Paris		1
81	MESSAS (proc) E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MESSAS E.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON (proc) V.	2 - Changer Paris		1
62	MONTANDON V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	OLIVIER (proc) J.-B.	2 - Changer Paris		1
108	OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PECHENARD (proc) F.	2 - Changer Paris		1
85	PECHENARD F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PIRILLO (proc) A.	2 - Changer Paris		1
130	PIRILLO A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	REDLER (proc) J.	2 - Changer Paris		1
64	REDLER J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	STIBBE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
86	SZPINER (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	SZPINER F.	2 - Changer Paris		1
104	TOUBIANA (proc) M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER (proc) A.-C.	2 - Changer Paris		1
152	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VERON (proc) A.	2 - Changer Paris		1
103	VERON A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
108	VIRY (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VIRY P.	2 - Changer Paris		1
	BADINA-SERPETTE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
111	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
75	BELLIARD (proc) D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes		1
	BOUX (proc) A.-C.	3 - les Ecologistes		1

75	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	CHARNOZ (proc) S.	3 - les Ecologistes		1
48	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	COFFIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
66	COFFIN A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	DURAND-RAUCHER (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
113	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FAUGERON (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
65	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FLORENTIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	FLORENTIN A.	3 - les Ecologistes		1
	GLEIZES (proc) J.	3 - les Ecologistes		1
21	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	GUHL (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
45	GUHL A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	HOCQUARD (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
49	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	KONE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
3	KONE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LERT ((proc) D.	3 - les Ecologistes		1
76	LERT D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
135	LETISSIER (proc) F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LETISSIER F.	3 - les Ecologistes		1
	MAQUOI (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
2	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MARKOVIC (proc) D.	3 - les Ecologistes		1
87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MEUNIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
135	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
45	NIAKATE (proc) A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes		1
	PETIT (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
23	PETIT C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	PIERRE-MARIE (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
21	RAIFAUD (proc) S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1

137	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
2	REMY-LELEU (proc) R.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes		1
3	RIVIER (proc) E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	RIVIER E.	3 - les Ecologistes		1
113	SAGASPE (proc) C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	SAGASPE C.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
26	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TIMSIT (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
112	TIMSIT A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TONOLLI (proc) M.	3 - les Ecologistes		1
46	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
48	VASA (proc) L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	VASA L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	AQUA (proc) J-N.	4 - GCC		1
20	AQUA J-N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BAUDRIER (proc) J.	4 - GCC		1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BIDARD (proc) H.	4 - GCC		1
50	BIDARD H.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BONNET-OULALDJ (proc) N.	4 - GCC		1
1	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BROSSAT (proc) I.	4 - GCC		1
12	BROSSAT I.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GILLET (proc) J.-P.	4 - GCC		1
18	GILLET J-P.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GOMES (proc) B.	4 - GCC		1
41	GOMES B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	NAGET (proc) C.	4 - GCC		1
17	NAGET C.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRICE (proc) L.	4 - GCC		1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Contre[+]	1
1	PATRIE (proc) B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRIE B.	4 - GCC		1
	PRIMET (proc) R.	4 - GCC		1

19	PRIMET R.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BERTHOUT (proc) F.	5 - GIP		1
145	BERTHOUT F.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BOURNAZEL (proc) P.-Y.	5 - GIP		1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BURKLI (proc) D.	5 - GIP		1
101	BURKLI D.	5 - GIP	Pour[++]	1
	GOVCIYAN (proc) A.	5 - GIP		1
146	GOVCIYAN A.	5 - GIP	Pour[++]	1
	IBLED (proc) C.	5 - GIP		1
123	IBLED C.	5 - GIP	Pour[++]	1
123	SEBBAH (proc) H.	5 - GIP	Pour[++]	1
	SEBBAH H.	5 - GIP		1
98	CASANOVA (proc) P.	6 - MDE	Pour[++]	1
	CASANOVA P.	6 - MDE		1
99	DE COMPREIGNAC (proc) S.	6 - MDE	Pour[++]	1
	DE COMPREIGNAC S.	6 - MDE		1
	GATEL (proc) M.	6 - MDE		1
98	GATEL M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LECOUTURIER (proc) B.	6 - MDE		1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LELIEVRE (proc) M.	6 - MDE		1
122	LELIEVRE M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	COCHARD (proc) M.	7 - NI		1
	COCHARD M.	7 - NI		1
	FILOCHE (proc) L.	7 - NI		1
30	FILOCHE L.	7 - NI	Contre[+]	1
	GIRARD (proc) C.	7 - NI		1
144	GIRARD C.	7 - NI	Abst[-]	1
	JEANNETE (proc) N.	7 - NI		1
	JEANNETE N.	7 - NI		1
	SOREL (proc) L.	7 - NI		1
157	SOREL L.	7 - NI	Contre[+]	1

Annexe n° 6 - Scrutin public sur l'amendement n° 193.

	AKKARI (proc) M.	1 - PEC		1
90	AKKARI M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLAUEL (proc) C.	1 - PEC		1
118	BLAUEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLOCHE (proc) P.	1 - PEC		1
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BROSSEL (proc) C.	1 - PEC		1
8	BROSSEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CARON-THIBAULT (proc) G.	1 - PEC		1
117	CARON-THIBAULT G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHEVANDIER (proc) T.	1 - PEC		1
73	CHEVANDIER T.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHICHE (proc) M.	1 - PEC		1
139	CHICHE M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COBLENCE (proc) E.	1 - PEC		1
91	COBLENCE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CORDEBARD (proc) A.	1 - PEC		1
71	CORDEBARD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COUMET (proc) J.	1 - PEC		1
47	COUMET J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAGNAUD (proc) F.	1 - PEC		1
94	DAGNAUD F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAVIAUD (proc) J.-P.	1 - PEC		1
115	DAVIAUD J-P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	EL AARAJE (proc) L.	1 - PEC		1
74	EL AARAJE L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	FERAUD (proc) R.	1 - PEC		1
4	FERAUD R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GABELOTAUD (proc) A.	1 - PEC		1
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GALVANI (proc) J.	1 - PEC		1
114	GALVANI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GARRIGOS (proc) G.	1 - PEC		1
92	GARRIGOS G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GREGOIRE (proc) E.	1 - PEC		1
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
8	GUILLOU (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GUILLOU A.	1 - PEC		1
	HERVIEU (proc) C.	1 - PEC		1
79	HERVIEU C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	HIDALGO (proc) A.	1 - PEC		1
163	HIDALGO A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JAMET-FOURNIER (proc) B.	1 - PEC		1

120	JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JEMNI (proc) H	1 - PEC		1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KIELEMOES (proc) D.	1 - PEC		1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Contre[+]	1
4	KOMITES (proc) P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KOMITES P.	1 - PEC		1
	KOUASSI (proc) J.	1 - PEC		1
68	KOUASSI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LAVILLE (proc) N.	1 - PEC		1
97	LAVILLE N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEJOINDRE (proc) E.	1 - PEC		1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEMARDELEY (proc) M.-C.	1 - PEC		1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEVIEUX (proc) V.	1 - PEC		1
5	LEVIEUX V.	1 - PEC	Contre[+]	1
94	MADEC (proc) R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MADEC R.	1 - PEC		1
	MARTIAL (proc) J.	1 - PEC		1
78	MARTIAL J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MARTINS (proc) J.-F.	1 - PEC		1
119	MARTINS J-F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NAJDOVSKI (proc) C.	1 - PEC		1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NGATCHA (proc) A.	1 - PEC		1
57	NGATCHA A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NORDMAN (proc) N.	1 - PEC		1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PLIEZ (proc) E.	1 - PEC		1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	POLSKI (proc) O.	1 - PEC		1
33	POLSKI O.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PULVAR (proc) A.	1 - PEC		1
31	PULVAR A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RABADAN (proc) P.	1 - PEC		1
51	RABADAN P.	1 - PEC	Contre[+]	1

	RAYMOND-ROSSI (proc) M.-J.	1 - PEC		1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROLLAND (proc) C.	1 - PEC		1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROMERO-MICHEL (proc) J.-L.	1 - PEC		1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SAMAKE (proc) H.	1 - PEC		1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SANCHES RUIVO (proc) H.	1 - PEC		1
142	SANCHES RUIVO H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SIMONDON (proc) P.	1 - PEC		1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SITBON (proc) F.	1 - PEC		1
96	SITBON F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TAIEB (proc) K.	1 - PEC		1
32	TAIEB K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TERLIZZI (proc) D.	1 - PEC		1
158	TERLIZZI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TORANIAN (proc) A.	1 - PEC		1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VAUGLIN (proc) F.	1 - PEC		1
	VAUGLIN F.	1 - PEC		1
	VERSINI (proc) D.	1 - PEC		1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	WEIL (proc) A.	1 - PEC		1
	WEIL A.	1 - PEC		1
	ZIADY (proc) K.	1 - PEC		1
77	ZIADY K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ALPHAND (proc) D.	2 - Changer Paris		1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BADAT-KARAM (proc) S.	2 - Changer Paris		1
	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris		1
	BALADI (proc) V.	2 - Changer Paris		1
153	BALADI V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
14	BALDINI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	BALDINI V.	2 - Changer Paris		1
	BEAUQUIER (proc) A.	2 - Changer Paris		1
151	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERNARD (proc) R-F.	2 - Changer Paris		1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERTHAULT (proc) J-D.	2 - Changer Paris		1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BIRABEN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
102	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOELLE (proc) S.	2 - Changer Paris		1
59	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOHBOT (proc) J.-Y.	2 - Changer Paris		1
83	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOUGERET (proc) A.	2 - Changer Paris		1
	BOUGERET A.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD G.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE (proc) V.	2 - Changer Paris		1
156	BUCAILLE V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CANAL (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	CANAL G.	2 - Changer Paris		1
	CAPLIEZ (proc) S.	2 - Changer Paris		1
	CAPLIEZ S.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
58	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	CONNAULT (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CONNAULT F.	2 - Changer Paris		1
	COURTOIS (proc) D.-G.	2 - Changer Paris		1
110	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DATI (proc) R.	2 - Changer Paris		1
15	DATI R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DAUVERGNE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
60	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DE CLERMONT-TONNERRE (proc) C.	2 - Changer Paris		1
86	DE CLERMONT-TONNERRE C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	DE RAGUENEL (proc) I.	2 - Changer Paris		1
128	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	D'HAUTESERRE (proc) J.	2 - Changer Paris		1
34	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DIDIER (proc) F.-M.	2 - Changer Paris		1
	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris		1
	DOUCERE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris		1
	DUMAS (proc) C.	2 - Changer Paris		1
14	DUMAS C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	EVREN (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	EVREN A.	2 - Changer Paris		1
	GARNIER (proc) N.	2 - Changer Paris		1
104	GARNIER N.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	GOUJON (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	GOUJON P.	2 - Changer Paris		1
	GRANIER (proc) R.	2 - Changer Paris		1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
16	HATTE (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	HATTE P.	2 - Changer Paris		1
	JACQUEMONT (proc) H.	2 - Changer Paris		1
131	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KERBOUA (proc) F.	2 - Changer Paris		1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KUSTER (proc) B.	2 - Changer Paris		1
36	KUSTER B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
59	LAHOUASSA (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LAHOUASSA A.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ (proc) J.	2 - Changer Paris		1
125	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LECOQ (proc) J.-P.	2 - Changer Paris		1
38	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
60	LEFEVRE (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris		1
83	LORIAU (proc) J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	LORIAU J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
63	LUBIN-NOEL ((proc) C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS (proc) D.	2 - Changer Paris		1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
62	MARGAIN (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MARGAIN F.	2 - Changer Paris		1
81	MESSAS (proc) E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MESSAS E.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON (proc) V.	2 - Changer Paris		1
62	MONTANDON V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	OLIVIER (proc) J.-B.	2 - Changer Paris		1
108	OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PECHENARD (proc) F.	2 - Changer Paris		1
85	PECHENARD F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PIRILLO (proc) A.	2 - Changer Paris		1
130	PIRILLO A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	REDLER (proc) J.	2 - Changer Paris		1
64	REDLER J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	STIBBE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
86	SZPINER (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	SZPINER F.	2 - Changer Paris		1
	TOUBIANA (proc) M.	2 - Changer Paris		1
	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER (proc) A.-C.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris		1
	VERON (proc) A.	2 - Changer Paris		1
103	VERON A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
108	VIRY (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VIRY P.	2 - Changer Paris		1
	BADINA-SERPETTE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
111	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
75	BELLIARD (proc) D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes		1
	BOUX (proc) A.-C.	3 - les Ecologistes		1

75	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	CHARNOZ (proc) S.	3 - les Ecologistes		1
48	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	COFFIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
66	COFFIN A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	DURAND-RAUCHER (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
113	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FAUGERON (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
65	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FLORENTIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	FLORENTIN A.	3 - les Ecologistes		1
	GLEIZES (proc) J.	3 - les Ecologistes		1
21	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	GUHL (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
45	GUHL A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	HOCQUARD (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
49	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	KONE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
3	KONE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LERT ((proc) D.	3 - les Ecologistes		1
76	LERT D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LETISSIER (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
	LETISSIER F.	3 - les Ecologistes		1
	MAQUOI (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
2	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MARKOVIC (proc) D.	3 - les Ecologistes		1
87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MEUNIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
135	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
45	NIAKATE (proc) A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes		1
	PETIT (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
23	PETIT C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	PIERRE-MARIE (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
21	RAIFAUD (proc) S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1

	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes		1
2	REMY-LELEU (proc) R.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes		1
3	RIVIER (proc) E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	RIVIER E.	3 - les Ecologistes		1
	SAGASPE (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
	SAGASPE C.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
26	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TIMSIT (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
112	TIMSIT A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TONOLLI (proc) M.	3 - les Ecologistes		1
46	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
48	VASA (proc) L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	VASA L.	3 - les Ecologistes		1
	AQUA (proc) J-N.	4 - GCC		1
20	AQUA J-N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BAUDRIER (proc) J.	4 - GCC		1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BIDARD (proc) H.	4 - GCC		1
50	BIDARD H.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BONNET-OULALDJ (proc) N.	4 - GCC		1
1	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BROSSAT (proc) I.	4 - GCC		1
12	BROSSAT I.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GILLET (proc) J.-P.	4 - GCC		1
18	GILLET J-P.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GOMES (proc) B.	4 - GCC		1
41	GOMES B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	NAGET (proc) C.	4 - GCC		1
17	NAGET C.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRICE (proc) L.	4 - GCC		1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Contre[+]	1
1	PATRIE (proc) B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRIE B.	4 - GCC		1
	PRIMET (proc) R.	4 - GCC		1

19	PRIMET R.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BERTHOUT (proc) F.	5 - GIP		1
145	BERTHOUT F.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BOURNAZEL (proc) P.-Y.	5 - GIP		1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BURKLI (proc) D.	5 - GIP		1
101	BURKLI D.	5 - GIP	Pour[++]	1
	GOVCIYAN (proc) A.	5 - GIP		1
146	GOVCIYAN A.	5 - GIP	Pour[++]	1
	IBLED (proc) C.	5 - GIP		1
	IBLED C.	5 - GIP		1
123	SEBBAH (proc) H.	5 - GIP	Pour[++]	1
	SEBBAH H.	5 - GIP		1
98	CASANOVA (proc) P.	6 - MDE	Pour[++]	1
	CASANOVA P.	6 - MDE		1
99	DE COMPREIGNAC (proc) S.	6 - MDE	Pour[++]	1
	DE COMPREIGNAC S.	6 - MDE		1
	GATEL (proc) M.	6 - MDE		1
98	GATEL M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LECOUTURIER (proc) B.	6 - MDE		1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LELIEVRE (proc) M.	6 - MDE		1
122	LELIEVRE M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	COCHARD (proc) M.	7 - NI		1
	COCHARD M.	7 - NI		1
	FILOCHE (proc) L.	7 - NI		1
30	FILOCHE L.	7 - NI	Contre[+]	1
	GIRARD (proc) C.	7 - NI		1
	GIRARD C.	7 - NI		1
	JEANNETE (proc) N.	7 - NI		1
	JEANNETE N.	7 - NI		1
	SOREL (proc) L.	7 - NI		1
157	SOREL L.	7 - NI	Contre[+]	1

Annexe n° 7 - Scrutin public sur l'amendement n° 194.

	AKKARI (proc) M.	1 - PEC		1
90	AKKARI M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLAUEL (proc) C.	1 - PEC		1
118	BLAUEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLOCHE (proc) P.	1 - PEC		1
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BROSSEL (proc) C.	1 - PEC		1
8	BROSSEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CARON-THIBAULT (proc) G.	1 - PEC		1
117	CARON-THIBAULT G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHEVANDIER (proc) T.	1 - PEC		1
73	CHEVANDIER T.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHICHE (proc) M.	1 - PEC		1
139	CHICHE M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COBLENCE (proc) E.	1 - PEC		1
91	COBLENCE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CORDEBARD (proc) A.	1 - PEC		1
71	CORDEBARD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COUMET (proc) J.	1 - PEC		1
47	COUMET J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAGNAUD (proc) F.	1 - PEC		1
94	DAGNAUD F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAVIAUD (proc) J.-P.	1 - PEC		1
115	DAVIAUD J-P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	EL AARAJE (proc) L.	1 - PEC		1
74	EL AARAJE L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	FERAUD (proc) R.	1 - PEC		1
4	FERAUD R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GABELOTAUD (proc) A.	1 - PEC		1
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GALVANI (proc) J.	1 - PEC		1
114	GALVANI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GARRIGOS (proc) G.	1 - PEC		1
92	GARRIGOS G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GREGOIRE (proc) E.	1 - PEC		1
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
8	GUILLOU (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GUILLOU A.	1 - PEC		1
	HERVIEU (proc) C.	1 - PEC		1
79	HERVIEU C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	HIDALGO (proc) A.	1 - PEC		1
163	HIDALGO A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JAMET-FOURNIER (proc) B.	1 - PEC		1

120	JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JEMNI (proc) H	1 - PEC		1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KIELEMOES (proc) D.	1 - PEC		1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Contre[+]	1
4	KOMITES (proc) P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KOMITES P.	1 - PEC		1
	KOUASSI (proc) J.	1 - PEC		1
68	KOUASSI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LAVILLE (proc) N.	1 - PEC		1
97	LAVILLE N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEJOINDRE (proc) E.	1 - PEC		1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEMARDELEY (proc) M.-C.	1 - PEC		1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEVIEUX (proc) V.	1 - PEC		1
5	LEVIEUX V.	1 - PEC	Contre[+]	1
94	MADEC (proc) R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MADEC R.	1 - PEC		1
	MARTIAL (proc) J.	1 - PEC		1
78	MARTIAL J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MARTINS (proc) J.-F.	1 - PEC		1
119	MARTINS J-F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NAJDOVSKI (proc) C.	1 - PEC		1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NGATCHA (proc) A.	1 - PEC		1
57	NGATCHA A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NORDMAN (proc) N.	1 - PEC		1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PLIEZ (proc) E.	1 - PEC		1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	POLSKI (proc) O.	1 - PEC		1
33	POLSKI O.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PULVAR (proc) A.	1 - PEC		1
31	PULVAR A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RABADAN (proc) P.	1 - PEC		1
	RABADAN P.	1 - PEC		1

	RAYMOND-ROSSI (proc) M.-J.	1 - PEC		1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROLLAND (proc) C.	1 - PEC		1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROMERO-MICHEL (proc) J.-L.	1 - PEC		1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SAMAKE (proc) H.	1 - PEC		1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SANCHES RUIVO (proc) H.	1 - PEC		1
142	SANCHES RUIVO H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SIMONDON (proc) P.	1 - PEC		1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SITBON (proc) F.	1 - PEC		1
96	SITBON F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TAIEB (proc) K.	1 - PEC		1
32	TAIEB K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TERLIZZI (proc) D.	1 - PEC		1
	TERLIZZI D.	1 - PEC		1
	TORANIAN (proc) A.	1 - PEC		1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VAUGLIN (proc) F.	1 - PEC		1
70	VAUGLIN F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VERSINI (proc) D.	1 - PEC		1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	WEIL (proc) A.	1 - PEC		1
	WEIL A.	1 - PEC		1
	ZIADY (proc) K.	1 - PEC		1
77	ZIADY K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ALPHAND (proc) D.	2 - Changer Paris		1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BADAT-KARAM (proc) S.	2 - Changer Paris		1
133	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
156	BALADI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
154	BALADI V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
14	BALDINI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	BALDINI V.	2 - Changer Paris		1
	BEAUQUIER (proc) A.	2 - Changer Paris		1
151	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERNARD (proc) R-F.	2 - Changer Paris		1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERTHAULT (proc) J-D.	2 - Changer Paris		1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BIRABEN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
102	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOELLE (proc) S.	2 - Changer Paris		1
59	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOHBOT (proc) J.-Y.	2 - Changer Paris		1
83	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
103	BOUGERET (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOUGERET A.	2 - Changer Paris		1
105	BOULARD (proc) G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOULARD G.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE (proc) V.	2 - Changer Paris		1
156	BUCAILLE V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CANAL (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	CANAL G.	2 - Changer Paris		1
38	CAPLIEZ (proc) S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CAPLIEZ S.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
58	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	CONNAULT (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CONNAULT F.	2 - Changer Paris		1
	COURTOIS (proc) D.-G.	2 - Changer Paris		1
110	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DATI (proc) R.	2 - Changer Paris		1
15	DATI R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DAUVERGNE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
60	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DE CLERMONT-TONNERRE (proc) C.	2 - Changer Paris		1
86	DE CLERMONT-TONNERRE C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	DE RAGUENEL (proc) I.	2 - Changer Paris		1
	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris		1
	D'HAUTESERRE (proc) J.	2 - Changer Paris		1
	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris		1
	DIDIER (proc) F.-M.	2 - Changer Paris		1
105	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	DOUCERE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris		1
	DUMAS (proc) C.	2 - Changer Paris		1
14	DUMAS C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	EVREN (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	EVREN A.	2 - Changer Paris		1
	GARNIER (proc) N.	2 - Changer Paris		1
104	GARNIER N.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	GOUJON (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	GOUJON P.	2 - Changer Paris		1
	GRANIER (proc) R.	2 - Changer Paris		1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
16	HATTE (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	HATTE P.	2 - Changer Paris		1
	JACQUEMONT (proc) H.	2 - Changer Paris		1
107	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KERBOUA (proc) F.	2 - Changer Paris		1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KUSTER (proc) B.	2 - Changer Paris		1
36	KUSTER B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
59	LAHOUASSA (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LAHOUASSA A.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ (proc) J.	2 - Changer Paris		1
125	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LECOQ (proc) J.-P.	2 - Changer Paris		1
38	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
60	LEFEVRE (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris		1
83	LORIAU (proc) J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	LORIAU J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
64	LUBIN-NOEL ((proc) C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS (proc) D.	2 - Changer Paris		1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
62	MARGAIN (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MARGAIN F.	2 - Changer Paris		1
81	MESSAS (proc) E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MESSAS E.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON (proc) V.	2 - Changer Paris		1
62	MONTANDON V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	OLIVIER (proc) J.-B.	2 - Changer Paris		1
108	OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PECHENARD (proc) F.	2 - Changer Paris		1
85	PECHENARD F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PIRILLO (proc) A.	2 - Changer Paris		1
130	PIRILLO A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	REDLER (proc) J.	2 - Changer Paris		1
64	REDLER J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	STIBBE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
86	SZPINER (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	SZPINER F.	2 - Changer Paris		1
104	TOUBIANA (proc) M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER (proc) A.-C.	2 - Changer Paris		1
130	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VERON (proc) A.	2 - Changer Paris		1
103	VERON A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
108	VIRY (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VIRY P.	2 - Changer Paris		1
	BADINA-SERPETTE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
111	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
75	BELLIARD (proc) D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes		1
	BOUX (proc) A.-C.	3 - les Ecologistes		1

75	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	CHARNOZ (proc) S.	3 - les Ecologistes		1
48	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	COFFIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	COFFIN A.	3 - les Ecologistes		1
	DURAND-RAUCHER (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
113	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FAUGERON (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
65	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FLORENTIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	FLORENTIN A.	3 - les Ecologistes		1
	GLEIZES (proc) J.	3 - les Ecologistes		1
21	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	GUHL (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	GUHL A.	3 - les Ecologistes		1
	HOCQUARD (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
49	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	KONE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
3	KONE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LERT ((proc) D.	3 - les Ecologistes		1
76	LERT D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
135	LETISSIER (proc) F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LETISSIER F.	3 - les Ecologistes		1
	MAQUOI (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
2	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MARKOVIC (proc) D.	3 - les Ecologistes		1
87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MEUNIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
135	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	NIAKATE (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes		1
	PETIT (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
23	PETIT C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	PIERRE-MARIE (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
21	RAIFAUD (proc) S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1

137	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
2	REMY-LELEU (proc) R.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes		1
3	RIVIER (proc) E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	RIVIER E.	3 - les Ecologistes		1
113	SAGASPE (proc) C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	SAGASPE C.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
26	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TIMSIT (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	TIMSIT A.	3 - les Ecologistes		1
	TONOLLI (proc) M.	3 - les Ecologistes		1
	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes		1
48	VASA (proc) L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	VASA L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	AQUA (proc) J-N.	4 - GCC		1
20	AQUA J-N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BAUDRIER (proc) J.	4 - GCC		1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BIDARD (proc) H.	4 - GCC		1
50	BIDARD H.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BONNET-OULALDJ (proc) N.	4 - GCC		1
	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC		1
	BROSSAT (proc) I.	4 - GCC		1
12	BROSSAT I.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GILLET (proc) J.-P.	4 - GCC		1
18	GILLET J-P.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GOMES (proc) B.	4 - GCC		1
41	GOMES B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	NAGET (proc) C.	4 - GCC		1
17	NAGET C.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRICE (proc) L.	4 - GCC		1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRIE (proc) B.	4 - GCC		1
	PATRIE B.	4 - GCC		1
20	PRIMET (proc) R.	4 - GCC	Contre[+]	1

	PRIMET R.	4 - GCC		1
	BERTHOUT (proc) F.	5 - GIP		1
145	BERTHOUT F.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BOURNAZEL (proc) P.-Y.	5 - GIP		1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BURKLI (proc) D.	5 - GIP		1
101	BURKLI D.	5 - GIP	Pour[++]	1
	GOVCIYAN (proc) A.	5 - GIP		1
146	GOVCIYAN A.	5 - GIP	Pour[++]	1
	IBLED (proc) C.	5 - GIP		1
123	IBLED C.	5 - GIP	Pour[++]	1
123	SEBBAH (proc) H.	5 - GIP	Pour[++]	1
	SEBBAH H.	5 - GIP		1
98	CASANOVA (proc) P.	6 - MDE	Pour[++]	1
	CASANOVA P.	6 - MDE		1
99	DE COMPREIGNAC (proc) S.	6 - MDE	Pour[++]	1
	DE COMPREIGNAC S.	6 - MDE		1
	GATEL (proc) M.	6 - MDE		1
98	GATEL M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LECOUTURIER (proc) B.	6 - MDE		1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LELIEVRE (proc) M.	6 - MDE		1
122	LELIEVRE M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	COCHARD (proc) M.	7 - NI		1
	COCHARD M.	7 - NI		1
	FILOCHE (proc) L.	7 - NI		1
30	FILOCHE L.	7 - NI	Contre[+]	1
	GIRARD (proc) C.	7 - NI		1
144	GIRARD C.	7 - NI	Abst[-]	1
	JEANNETE (proc) N.	7 - NI		1
	JEANNETE N.	7 - NI		1
	SOREL (proc) L.	7 - NI		1
157	SOREL L.	7 - NI	Contre[+]	1

Annexe n° 8 - Scrutin public sur l'amendement n° 195.

	AKKARI (proc) M.	1 - PEC		1
90	AKKARI M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLAUEL (proc) C.	1 - PEC		1
118	BLAUEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLOCHE (proc) P.	1 - PEC		1
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BROSSEL (proc) C.	1 - PEC		1
8	BROSSEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CARON-THIBAULT (proc) G.	1 - PEC		1
117	CARON-THIBAULT G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHEVANDIER (proc) T.	1 - PEC		1
73	CHEVANDIER T.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHICHE (proc) M.	1 - PEC		1
139	CHICHE M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COBLENCE (proc) E.	1 - PEC		1
	COBLENCE E.	1 - PEC		1
	CORDEBARD (proc) A.	1 - PEC		1
71	CORDEBARD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COUMET (proc) J.	1 - PEC		1
47	COUMET J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAGNAUD (proc) F.	1 - PEC		1
94	DAGNAUD F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAVIAUD (proc) J.-P.	1 - PEC		1
115	DAVIAUD J-P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	EL AARAJE (proc) L.	1 - PEC		1
74	EL AARAJE L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	FERAUD (proc) R.	1 - PEC		1
4	FERAUD R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GABELOTAUD (proc) A.	1 - PEC		1
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GALVANI (proc) J.	1 - PEC		1
114	GALVANI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GARRIGOS (proc) G.	1 - PEC		1
92	GARRIGOS G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GREGOIRE (proc) E.	1 - PEC		1
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
8	GUILLOU (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GUILLOU A.	1 - PEC		1
	HERVIEU (proc) C.	1 - PEC		1
79	HERVIEU C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	HIDALGO (proc) A.	1 - PEC		1
163	HIDALGO A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JAMET-FOURNIER (proc) B.	1 - PEC		1

120	JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JEMNI (proc) H	1 - PEC		1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KIELEMOES (proc) D.	1 - PEC		1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Contre[+]	1
4	KOMITES (proc) P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KOMITES P.	1 - PEC		1
	KOUASSI (proc) J.	1 - PEC		1
68	KOUASSI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LAVILLE (proc) N.	1 - PEC		1
97	LAVILLE N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEJOINDRE (proc) E.	1 - PEC		1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEMARDELEY (proc) M.-C.	1 - PEC		1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEVIEUX (proc) V.	1 - PEC		1
5	LEVIEUX V.	1 - PEC	Contre[+]	1
94	MADEC (proc) R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MADEC R.	1 - PEC		1
	MARTIAL (proc) J.	1 - PEC		1
78	MARTIAL J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MARTINS (proc) J.-F.	1 - PEC		1
119	MARTINS J-F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NAJDOVSKI (proc) C.	1 - PEC		1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NGATCHA (proc) A.	1 - PEC		1
57	NGATCHA A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NORDMAN (proc) N.	1 - PEC		1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PLIEZ (proc) E.	1 - PEC		1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	POLSKI (proc) O.	1 - PEC		1
33	POLSKI O.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PULVAR (proc) A.	1 - PEC		1
31	PULVAR A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RABADAN (proc) P.	1 - PEC		1
51	RABADAN P.	1 - PEC	Contre[+]	1

	RAYMOND-ROSSI (proc) M.-J.	1 - PEC		1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROLLAND (proc) C.	1 - PEC		1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROMERO-MICHEL (proc) J.-L.	1 - PEC		1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SAMAKE (proc) H.	1 - PEC		1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SANCHES RUIVO (proc) H.	1 - PEC		1
142	SANCHES RUIVO H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SIMONDON (proc) P.	1 - PEC		1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SITBON (proc) F.	1 - PEC		1
96	SITBON F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TAIEB (proc) K.	1 - PEC		1
32	TAIEB K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TERLIZZI (proc) D.	1 - PEC		1
158	TERLIZZI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TORANIAN (proc) A.	1 - PEC		1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VAUGLIN (proc) F.	1 - PEC		1
70	VAUGLIN F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VERSINI (proc) D.	1 - PEC		1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	WEIL (proc) A.	1 - PEC		1
	WEIL A.	1 - PEC		1
	ZIADY (proc) K.	1 - PEC		1
77	ZIADY K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ALPHAND (proc) D.	2 - Changer Paris		1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BADAT-KARAM (proc) S.	2 - Changer Paris		1
133	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BALADI (proc) V.	2 - Changer Paris		1
153	BALADI V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
14	BALDINI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	BALDINI V.	2 - Changer Paris		1
	BEAUQUIER (proc) A.	2 - Changer Paris		1
151	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERNARD (proc) R-F.	2 - Changer Paris		1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERTHAULT (proc) J-D.	2 - Changer Paris		1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BIRABEN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
	BIRABEN A.	2 - Changer Paris		1
	BOELLE (proc) S.	2 - Changer Paris		1
59	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOHBOT (proc) J.-Y.	2 - Changer Paris		1
83	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOUGERET (proc) A.	2 - Changer Paris		1
	BOUGERET A.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD G.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE (proc) V.	2 - Changer Paris		1
156	BUCAILLE V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CANAL (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	CANAL G.	2 - Changer Paris		1
38	CAPLIEZ (proc) S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CAPLIEZ S.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
58	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	CONNAULT (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CONNAULT F.	2 - Changer Paris		1
	COURTOIS (proc) D.-G.	2 - Changer Paris		1
110	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DATI (proc) R.	2 - Changer Paris		1
15	DATI R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DAUVERGNE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
60	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DE CLERMONT-TONNERRE (proc) C.	2 - Changer Paris		1
86	DE CLERMONT-TONNERRE C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	DE RAGUENEL (proc) I.	2 - Changer Paris		1
128	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	D'HAUTESERRE (proc) J.	2 - Changer Paris		1
34	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DIDIER (proc) F.-M.	2 - Changer Paris		1
105	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DOUCERE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris		1
	DUMAS (proc) C.	2 - Changer Paris		1
14	DUMAS C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	EVREN (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	EVREN A.	2 - Changer Paris		1
	GARNIER (proc) N.	2 - Changer Paris		1
104	GARNIER N.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	GOUJON (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	GOUJON P.	2 - Changer Paris		1
	GRANIER (proc) R.	2 - Changer Paris		1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
16	HATTE (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	HATTE P.	2 - Changer Paris		1
	JACQUEMONT (proc) H.	2 - Changer Paris		1
131	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KERBOUA (proc) F.	2 - Changer Paris		1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KUSTER (proc) B.	2 - Changer Paris		1
36	KUSTER B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
59	LAHOUASSA (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LAHOUASSA A.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ (proc) J.	2 - Changer Paris		1
125	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LECOQ (proc) J.-P.	2 - Changer Paris		1
	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris		1
60	LEFEVRE (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris		1
83	LORIAU (proc) J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	LORIAU J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
63	LUBIN-NOEL ((proc) C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS (proc) D.	2 - Changer Paris		1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MARGAIN (proc) F.	2 - Changer Paris		1
	MARGAIN F.	2 - Changer Paris		1
	MESSAS (proc) E.	2 - Changer Paris		1
	MESSAS E.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON (proc) V.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON V.	2 - Changer Paris		1
	OLIVIER (proc) J.-B.	2 - Changer Paris		1
108	OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PECHENARD (proc) F.	2 - Changer Paris		1
85	PECHENARD F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PIRILLO (proc) A.	2 - Changer Paris		1
130	PIRILLO A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	REDLER (proc) J.	2 - Changer Paris		1
64	REDLER J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	STIBBE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	SZPINER (proc) F.	2 - Changer Paris		1
	SZPINER F.	2 - Changer Paris		1
104	TOUBIANA (proc) M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER (proc) A.-C.	2 - Changer Paris		1
152	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VERON (proc) A.	2 - Changer Paris		1
103	VERON A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
108	VIRY (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VIRY P.	2 - Changer Paris		1
	BADINA-SERPETTE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
111	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
75	BELLIARD (proc) D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes		1
	BOUX (proc) A.-C.	3 - les Ecologistes		1

75	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	CHARNOZ (proc) S.	3 - les Ecologistes		1
48	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	COFFIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
66	COFFIN A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	DURAND-RAUCHER (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
113	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FAUGERON (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
65	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FLORENTIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	FLORENTIN A.	3 - les Ecologistes		1
	GLEIZES (proc) J.	3 - les Ecologistes		1
21	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	GUHL (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
45	GUHL A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	HOCQUARD (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
49	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	KONE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
3	KONE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LERT ((proc) D.	3 - les Ecologistes		1
76	LERT D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
135	LETISSIER (proc) F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LETISSIER F.	3 - les Ecologistes		1
	MAQUOI (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
2	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MARKOVIC (proc) D.	3 - les Ecologistes		1
87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MEUNIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
135	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
45	NIAKATE (proc) A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes		1
	PETIT (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
23	PETIT C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	PIERRE-MARIE (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
21	RAIFAUD (proc) S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1

137	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
2	REMY-LELEU (proc) R.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes		1
3	RIVIER (proc) E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	RIVIER E.	3 - les Ecologistes		1
113	SAGASPE (proc) C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	SAGASPE C.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
26	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TIMSIT (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
112	TIMSIT A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TONOLLI (proc) M.	3 - les Ecologistes		1
46	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
48	VASA (proc) L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	VASA L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	AQUA (proc) J-N.	4 - GCC		1
20	AQUA J-N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BAUDRIER (proc) J.	4 - GCC		1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BIDARD (proc) H.	4 - GCC		1
50	BIDARD H.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BONNET-OULALDJ (proc) N.	4 - GCC		1
1	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BROSSAT (proc) I.	4 - GCC		1
12	BROSSAT I.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GILLET (proc) J.-P.	4 - GCC		1
18	GILLET J-P.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GOMES (proc) B.	4 - GCC		1
41	GOMES B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	NAGET (proc) C.	4 - GCC		1
17	NAGET C.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRICE (proc) L.	4 - GCC		1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Contre[+]	1
1	PATRIE (proc) B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRIE B.	4 - GCC		1
	PRIMET (proc) R.	4 - GCC		1

19	PRIMET R.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BERTHOUT (proc) F.	5 - GIP		1
145	BERTHOUT F.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BOURNAZEL (proc) P.-Y.	5 - GIP		1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BURKLI (proc) D.	5 - GIP		1
101	BURKLI D.	5 - GIP	Pour[++]	1
	GOVCIYAN (proc) A.	5 - GIP		1
146	GOVCIYAN A.	5 - GIP	Pour[++]	1
	IBLED (proc) C.	5 - GIP		1
123	IBLED C.	5 - GIP	Pour[++]	1
123	SEBBAH (proc) H.	5 - GIP	Pour[++]	1
	SEBBAH H.	5 - GIP		1
98	CASANOVA (proc) P.	6 - MDE	Pour[++]	1
	CASANOVA P.	6 - MDE		1
99	DE COMPREIGNAC (proc) S.	6 - MDE	Pour[++]	1
	DE COMPREIGNAC S.	6 - MDE		1
	GATEL (proc) M.	6 - MDE		1
98	GATEL M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LECOUTURIER (proc) B.	6 - MDE		1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LELIEVRE (proc) M.	6 - MDE		1
122	LELIEVRE M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	COCHARD (proc) M.	7 - NI		1
	COCHARD M.	7 - NI		1
	FILOCHE (proc) L.	7 - NI		1
30	FILOCHE L.	7 - NI	Contre[+]	1
	GIRARD (proc) C.	7 - NI		1
144	GIRARD C.	7 - NI	NPPV[--]	1
	JEANNETE (proc) N.	7 - NI		1
	JEANNETE N.	7 - NI		1
	SOREL (proc) L.	7 - NI		1
157	SOREL L.	7 - NI	Contre[+]	1

Annexe n° 9 - Scrutin public sur l'amendement n° 198.

	AKKARI (proc) M.	1 - PEC		1
90	AKKARI M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLAUEL (proc) C.	1 - PEC		1
118	BLAUEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLOCHE (proc) P.	1 - PEC		1
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BROSSEL (proc) C.	1 - PEC		1
8	BROSSEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CARON-THIBAULT (proc) G.	1 - PEC		1
117	CARON-THIBAULT G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHEVANDIER (proc) T.	1 - PEC		1
73	CHEVANDIER T.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHICHE (proc) M.	1 - PEC		1
139	CHICHE M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COBLENCE (proc) E.	1 - PEC		1
	COBLENCE E.	1 - PEC		1
	CORDEBARD (proc) A.	1 - PEC		1
71	CORDEBARD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COUMET (proc) J.	1 - PEC		1
47	COUMET J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAGNAUD (proc) F.	1 - PEC		1
94	DAGNAUD F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAVIAUD (proc) J.-P.	1 - PEC		1
115	DAVIAUD J-P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	EL AARAJE (proc) L.	1 - PEC		1
74	EL AARAJE L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	FERAUD (proc) R.	1 - PEC		1
4	FERAUD R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GABELOTAUD (proc) A.	1 - PEC		1
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GALVANI (proc) J.	1 - PEC		1
114	GALVANI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GARRIGOS (proc) G.	1 - PEC		1
92	GARRIGOS G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GREGOIRE (proc) E.	1 - PEC		1
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
8	GUILLOU (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GUILLOU A.	1 - PEC		1
	HERVIEU (proc) C.	1 - PEC		1
79	HERVIEU C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	HIDALGO (proc) A.	1 - PEC		1
163	HIDALGO A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JAMET-FOURNIER (proc) B.	1 - PEC		1

120	JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JEMNI (proc) H	1 - PEC		1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KIELEMOES (proc) D.	1 - PEC		1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Contre[+]	1
4	KOMITES (proc) P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KOMITES P.	1 - PEC		1
	KOUASSI (proc) J.	1 - PEC		1
68	KOUASSI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LAVILLE (proc) N.	1 - PEC		1
	LAVILLE N.	1 - PEC		1
	LEJOINDRE (proc) E.	1 - PEC		1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEMARDELEY (proc) M.-C.	1 - PEC		1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEVIEUX (proc) V.	1 - PEC		1
5	LEVIEUX V.	1 - PEC	Contre[+]	1
94	MADEC (proc) R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MADEC R.	1 - PEC		1
	MARTIAL (proc) J.	1 - PEC		1
78	MARTIAL J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MARTINS (proc) J.-F.	1 - PEC		1
119	MARTINS J-F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NAJDOVSKI (proc) C.	1 - PEC		1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NGATCHA (proc) A.	1 - PEC		1
57	NGATCHA A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NORDMAN (proc) N.	1 - PEC		1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PLIEZ (proc) E.	1 - PEC		1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	POLSKI (proc) O.	1 - PEC		1
33	POLSKI O.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PULVAR (proc) A.	1 - PEC		1
31	PULVAR A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RABADAN (proc) P.	1 - PEC		1
51	RABADAN P.	1 - PEC	Contre[+]	1

	RAYMOND-ROSSI (proc) M.-J.	1 - PEC		1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROLLAND (proc) C.	1 - PEC		1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROMERO-MICHEL (proc) J.-L.	1 - PEC		1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SAMAKE (proc) H.	1 - PEC		1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SANCHES RUIVO (proc) H.	1 - PEC		1
142	SANCHES RUIVO H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SIMONDON (proc) P.	1 - PEC		1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SITBON (proc) F.	1 - PEC		1
96	SITBON F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TAIEB (proc) K.	1 - PEC		1
32	TAIEB K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TERLIZZI (proc) D.	1 - PEC		1
	TERLIZZI D.	1 - PEC		1
	TORANIAN (proc) A.	1 - PEC		1
	TORANIAN A.	1 - PEC		1
	VAUGLIN (proc) F.	1 - PEC		1
70	VAUGLIN F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VERSINI (proc) D.	1 - PEC		1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	WEIL (proc) A.	1 - PEC		1
	WEIL A.	1 - PEC		1
	ZIADY (proc) K.	1 - PEC		1
77	ZIADY K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ALPHAND (proc) D.	2 - Changer Paris		1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BADAT-KARAM (proc) S.	2 - Changer Paris		1
133	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BALADI (proc) V.	2 - Changer Paris		1
153	BALADI V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
14	BALDINI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	BALDINI V.	2 - Changer Paris		1
	BEAUQUIER (proc) A.	2 - Changer Paris		1
151	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERNARD (proc) R-F.	2 - Changer Paris		1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERTHAULT (proc) J-D.	2 - Changer Paris		1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BIRABEN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
102	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOELLE (proc) S.	2 - Changer Paris		1
59	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOHBOT (proc) J.-Y.	2 - Changer Paris		1
83	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOUGERET (proc) A.	2 - Changer Paris		1
	BOUGERET A.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD G.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE (proc) V.	2 - Changer Paris		1
156	BUCAILLE V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CANAL (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	CANAL G.	2 - Changer Paris		1
38	CAPLIEZ (proc) S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CAPLIEZ S.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
58	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	CONNAULT (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CONNAULT F.	2 - Changer Paris		1
	COURTOIS (proc) D.-G.	2 - Changer Paris		1
110	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DATI (proc) R.	2 - Changer Paris		1
15	DATI R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DAUVERGNE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
60	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DE CLERMONT-TONNERRE (proc) C.	2 - Changer Paris		1
86	DE CLERMONT-TONNERRE C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	DE RAGUENEL (proc) I.	2 - Changer Paris		1
128	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	D'HAUTESERRE (proc) J.	2 - Changer Paris		1
34	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DIDIER (proc) F.-M.	2 - Changer Paris		1
105	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DOUCERE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris		1
	DUMAS (proc) C.	2 - Changer Paris		1
14	DUMAS C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	EVREN (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	EVREN A.	2 - Changer Paris		1
	GARNIER (proc) N.	2 - Changer Paris		1
104	GARNIER N.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	GOUJON (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	GOUJON P.	2 - Changer Paris		1
	GRANIER (proc) R.	2 - Changer Paris		1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
16	HATTE (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	HATTE P.	2 - Changer Paris		1
	JACQUEMONT (proc) H.	2 - Changer Paris		1
131	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KERBOUA (proc) F.	2 - Changer Paris		1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KUSTER (proc) B.	2 - Changer Paris		1
36	KUSTER B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
59	LAHOUASSA (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LAHOUASSA A.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ (proc) J.	2 - Changer Paris		1
125	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LECOQ (proc) J.-P.	2 - Changer Paris		1
38	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
60	LEFEVRE (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris		1
83	LORIAU (proc) J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	LORIAU J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
63	LUBIN-NOEL ((proc) C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS (proc) D.	2 - Changer Paris		1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
62	MARGAIN (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MARGAIN F.	2 - Changer Paris		1
81	MESSAS (proc) E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MESSAS E.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON (proc) V.	2 - Changer Paris		1
62	MONTANDON V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	OLIVIER (proc) J.-B.	2 - Changer Paris		1
108	OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PECHENARD (proc) F.	2 - Changer Paris		1
85	PECHENARD F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PIRILLO (proc) A.	2 - Changer Paris		1
130	PIRILLO A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	REDLER (proc) J.	2 - Changer Paris		1
64	REDLER J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	STIBBE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
86	SZPINER (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	SZPINER F.	2 - Changer Paris		1
104	TOUBIANA (proc) M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER (proc) A.-C.	2 - Changer Paris		1
152	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VERON (proc) A.	2 - Changer Paris		1
103	VERON A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
108	VIRY (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VIRY P.	2 - Changer Paris		1
	BADINA-SERPETTE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
111	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
75	BELLIARD (proc) D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes		1
	BOUX (proc) A.-C.	3 - les Ecologistes		1

75	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	CHARNOZ (proc) S.	3 - les Ecologistes		1
48	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	COFFIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
66	COFFIN A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	DURAND-RAUCHER (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
113	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FAUGERON (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
65	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FLORENTIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	FLORENTIN A.	3 - les Ecologistes		1
	GLEIZES (proc) J.	3 - les Ecologistes		1
21	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	GUHL (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
45	GUHL A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	HOCQUARD (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
49	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	KONE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
3	KONE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LERT ((proc) D.	3 - les Ecologistes		1
76	LERT D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
135	LETISSIER (proc) F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LETISSIER F.	3 - les Ecologistes		1
	MAQUOI (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
2	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MARKOVIC (proc) D.	3 - les Ecologistes		1
87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MEUNIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
135	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
45	NIAKATE (proc) A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes		1
	PETIT (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
23	PETIT C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	PIERRE-MARIE (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
21	RAIFAUD (proc) S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1

137	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
2	REMY-LELEU (proc) R.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes		1
3	RIVIER (proc) E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	RIVIER E.	3 - les Ecologistes		1
113	SAGASPE (proc) C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	SAGASPE C.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
26	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TIMSIT (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
112	TIMSIT A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TONOLLI (proc) M.	3 - les Ecologistes		1
46	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
48	VASA (proc) L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	VASA L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	AQUA (proc) J-N.	4 - GCC		1
20	AQUA J-N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BAUDRIER (proc) J.	4 - GCC		1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BIDARD (proc) H.	4 - GCC		1
50	BIDARD H.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BONNET-OULALDJ (proc) N.	4 - GCC		1
1	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BROSSAT (proc) I.	4 - GCC		1
12	BROSSAT I.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GILLET (proc) J.-P.	4 - GCC		1
18	GILLET J-P.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GOMES (proc) B.	4 - GCC		1
41	GOMES B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	NAGET (proc) C.	4 - GCC		1
17	NAGET C.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRICE (proc) L.	4 - GCC		1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Contre[+]	1
1	PATRIE (proc) B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRIE B.	4 - GCC		1
	PRIMET (proc) R.	4 - GCC		1

19	PRIMET R.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BERTHOUT (proc) F.	5 - GIP		1
145	BERTHOUT F.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BOURNAZEL (proc) P.-Y.	5 - GIP		1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BURKLI (proc) D.	5 - GIP		1
101	BURKLI D.	5 - GIP	Pour[++]	1
	GOVCIYAN (proc) A.	5 - GIP		1
146	GOVCIYAN A.	5 - GIP	Pour[++]	1
	IBLED (proc) C.	5 - GIP		1
123	IBLED C.	5 - GIP	Pour[++]	1
123	SEBBAH (proc) H.	5 - GIP	Pour[++]	1
	SEBBAH H.	5 - GIP		1
98	CASANOVA (proc) P.	6 - MDE	Pour[++]	1
	CASANOVA P.	6 - MDE		1
99	DE COMPREIGNAC (proc) S.	6 - MDE	Pour[++]	1
	DE COMPREIGNAC S.	6 - MDE		1
	GATEL (proc) M.	6 - MDE		1
98	GATEL M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LECOUTURIER (proc) B.	6 - MDE		1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LELIEVRE (proc) M.	6 - MDE		1
122	LELIEVRE M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	COCHARD (proc) M.	7 - NI		1
	COCHARD M.	7 - NI		1
	FILOCHE (proc) L.	7 - NI		1
30	FILOCHE L.	7 - NI	Contre[+]	1
	GIRARD (proc) C.	7 - NI		1
144	GIRARD C.	7 - NI	Pour[++]	1
	JEANNETE (proc) N.	7 - NI		1
	JEANNETE N.	7 - NI		1
	SOREL (proc) L.	7 - NI		1
157	SOREL L.	7 - NI	Contre[+]	1

Annexe n° 10 - Scrutin public sur l'amendement n° 203.

	AKKARI (proc) M.	1 - PEC		1
90	AKKARI M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLAUEL (proc) C.	1 - PEC		1
118	BLAUEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLOCHE (proc) P.	1 - PEC		1
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BROSSEL (proc) C.	1 - PEC		1
8	BROSSEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CARON-THIBAULT (proc) G.	1 - PEC		1
117	CARON-THIBAULT G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHEVANDIER (proc) T.	1 - PEC		1
73	CHEVANDIER T.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHICHE (proc) M.	1 - PEC		1
139	CHICHE M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COBLENCE (proc) E.	1 - PEC		1
91	COBLENCE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CORDEBARD (proc) A.	1 - PEC		1
71	CORDEBARD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COUMET (proc) J.	1 - PEC		1
47	COUMET J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAGNAUD (proc) F.	1 - PEC		1
94	DAGNAUD F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAVIAUD (proc) J.-P.	1 - PEC		1
115	DAVIAUD J-P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	EL AARAJE (proc) L.	1 - PEC		1
74	EL AARAJE L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	FERAUD (proc) R.	1 - PEC		1
4	FERAUD R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GABELOTAUD (proc) A.	1 - PEC		1
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GALVANI (proc) J.	1 - PEC		1
114	GALVANI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GARRIGOS (proc) G.	1 - PEC		1
92	GARRIGOS G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GREGOIRE (proc) E.	1 - PEC		1
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
8	GUILLOU (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GUILLOU A.	1 - PEC		1
	HERVIEU (proc) C.	1 - PEC		1
79	HERVIEU C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	HIDALGO (proc) A.	1 - PEC		1
163	HIDALGO A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JAMET-FOURNIER (proc) B.	1 - PEC		1

120	JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JEMNI (proc) H	1 - PEC		1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KIELEMOES (proc) D.	1 - PEC		1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Contre[+]	1
4	KOMITES (proc) P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KOMITES P.	1 - PEC		1
	KOUASSI (proc) J.	1 - PEC		1
68	KOUASSI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LAVILLE (proc) N.	1 - PEC		1
97	LAVILLE N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEJOINDRE (proc) E.	1 - PEC		1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEMARDELEY (proc) M.-C.	1 - PEC		1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEVIEUX (proc) V.	1 - PEC		1
5	LEVIEUX V.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MADEC (proc) R.	1 - PEC		1
	MADEC R.	1 - PEC		1
	MARTIAL (proc) J.	1 - PEC		1
78	MARTIAL J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MARTINS (proc) J.-F.	1 - PEC		1
119	MARTINS J-F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NAJDOVSKI (proc) C.	1 - PEC		1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NGATCHA (proc) A.	1 - PEC		1
57	NGATCHA A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NORDMAN (proc) N.	1 - PEC		1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PLIEZ (proc) E.	1 - PEC		1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	POLSKI (proc) O.	1 - PEC		1
33	POLSKI O.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PULVAR (proc) A.	1 - PEC		1
31	PULVAR A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RABADAN (proc) P.	1 - PEC		1
51	RABADAN P.	1 - PEC	Contre[+]	1

	RAYMOND-ROSSI (proc) M.-J.	1 - PEC		1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROLLAND (proc) C.	1 - PEC		1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROMERO-MICHEL (proc) J.-L.	1 - PEC		1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SAMAKE (proc) H.	1 - PEC		1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SANCHES RUIVO (proc) H.	1 - PEC		1
142	SANCHES RUIVO H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SIMONDON (proc) P.	1 - PEC		1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SITBON (proc) F.	1 - PEC		1
96	SITBON F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TAIEB (proc) K.	1 - PEC		1
32	TAIEB K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TERLIZZI (proc) D.	1 - PEC		1
	TERLIZZI D.	1 - PEC		1
	TORANIAN (proc) A.	1 - PEC		1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VAUGLIN (proc) F.	1 - PEC		1
70	VAUGLIN F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VERSINI (proc) D.	1 - PEC		1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
93	WEIL (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	WEIL A.	1 - PEC		1
	ZIADY (proc) K.	1 - PEC		1
77	ZIADY K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ALPHAND (proc) D.	2 - Changer Paris		1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BADAT-KARAM (proc) S.	2 - Changer Paris		1
133	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BALADI (proc) V.	2 - Changer Paris		1
153	BALADI V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
14	BALDINI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	BALDINI V.	2 - Changer Paris		1
	BEAUQUIER (proc) A.	2 - Changer Paris		1
151	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERNARD (proc) R-F.	2 - Changer Paris		1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERTHAULT (proc) J-D.	2 - Changer Paris		1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BIRABEN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
102	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOELLE (proc) S.	2 - Changer Paris		1
59	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOHBOT (proc) J.-Y.	2 - Changer Paris		1
83	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOUGERET (proc) A.	2 - Changer Paris		1
	BOUGERET A.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD G.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE (proc) V.	2 - Changer Paris		1
156	BUCAILLE V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CANAL (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	CANAL G.	2 - Changer Paris		1
38	CAPLIEZ (proc) S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CAPLIEZ S.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
58	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	CONNAULT (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CONNAULT F.	2 - Changer Paris		1
	COURTOIS (proc) D.-G.	2 - Changer Paris		1
110	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DATI (proc) R.	2 - Changer Paris		1
15	DATI R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DAUVERGNE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
60	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DE CLERMONT-TONNERRE (proc) C.	2 - Changer Paris		1
86	DE CLERMONT-TONNERRE C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	DE RAGUENEL (proc) I.	2 - Changer Paris		1
128	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	D'HAUTESERRE (proc) J.	2 - Changer Paris		1
	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris		1
	DIDIER (proc) F.-M.	2 - Changer Paris		1
105	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DOUCERE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris		1
	DUMAS (proc) C.	2 - Changer Paris		1
14	DUMAS C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	EVREN (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	EVREN A.	2 - Changer Paris		1
	GARNIER (proc) N.	2 - Changer Paris		1
104	GARNIER N.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	GOUJON (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	GOUJON P.	2 - Changer Paris		1
	GRANIER (proc) R.	2 - Changer Paris		1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
16	HATTE (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	HATTE P.	2 - Changer Paris		1
	JACQUEMONT (proc) H.	2 - Changer Paris		1
131	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KERBOUA (proc) F.	2 - Changer Paris		1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KUSTER (proc) B.	2 - Changer Paris		1
36	KUSTER B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
59	LAHOUASSA (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LAHOUASSA A.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ (proc) J.	2 - Changer Paris		1
125	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LECOQ (proc) J.-P.	2 - Changer Paris		1
38	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LEFEVRE (proc) F.	2 - Changer Paris		1
	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris		1
	LORIAU (proc) J.	2 - Changer Paris		1
155	LORIAU J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
63	LUBIN-NOEL ((proc) C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS (proc) D.	2 - Changer Paris		1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
62	MARGAIN (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MARGAIN F.	2 - Changer Paris		1
81	MESSAS (proc) E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MESSAS E.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON (proc) V.	2 - Changer Paris		1
62	MONTANDON V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	OLIVIER (proc) J.-B.	2 - Changer Paris		1
108	OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PECHENARD (proc) F.	2 - Changer Paris		1
85	PECHENARD F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PIRILLO (proc) A.	2 - Changer Paris		1
130	PIRILLO A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	REDLER (proc) J.	2 - Changer Paris		1
64	REDLER J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	STIBBE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
86	SZPINER (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	SZPINER F.	2 - Changer Paris		1
104	TOUBIANA (proc) M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER (proc) A.-C.	2 - Changer Paris		1
152	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VERON (proc) A.	2 - Changer Paris		1
103	VERON A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
108	VIRY (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VIRY P.	2 - Changer Paris		1
	BADINA-SERPETTE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
111	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
75	BELLIARD (proc) D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes		1
	BOUX (proc) A.-C.	3 - les Ecologistes		1

75	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	CHARNOZ (proc) S.	3 - les Ecologistes		1
48	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	COFFIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
66	COFFIN A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	DURAND-RAUCHER (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
113	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FAUGERON (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
65	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FLORENTIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	FLORENTIN A.	3 - les Ecologistes		1
	GLEIZES (proc) J.	3 - les Ecologistes		1
21	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	GUHL (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
45	GUHL A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	HOCQUARD (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
49	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	KONE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
3	KONE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LERT ((proc) D.	3 - les Ecologistes		1
76	LERT D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
135	LETISSIER (proc) F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LETISSIER F.	3 - les Ecologistes		1
	MAQUOI (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes		1
	MARKOVIC (proc) D.	3 - les Ecologistes		1
87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MEUNIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
135	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
45	NIAKATE (proc) A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes		1
	PETIT (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
23	PETIT C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	PIERRE-MARIE (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
21	RAIFAUD (proc) S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1

137	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
2	REMY-LELEU (proc) R.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes		1
3	RIVIER (proc) E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	RIVIER E.	3 - les Ecologistes		1
113	SAGASPE (proc) C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	SAGASPE C.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
26	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TIMSIT (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
112	TIMSIT A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TONOLLI (proc) M.	3 - les Ecologistes		1
46	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
48	VASA (proc) L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	VASA L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	AQUA (proc) J-N.	4 - GCC		1
20	AQUA J-N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BAUDRIER (proc) J.	4 - GCC		1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BIDARD (proc) H.	4 - GCC		1
50	BIDARD H.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BONNET-OULALDJ (proc) N.	4 - GCC		1
1	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BROSSAT (proc) I.	4 - GCC		1
12	BROSSAT I.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GILLET (proc) J.-P.	4 - GCC		1
18	GILLET J-P.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GOMES (proc) B.	4 - GCC		1
41	GOMES B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	NAGET (proc) C.	4 - GCC		1
17	NAGET C.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRICE (proc) L.	4 - GCC		1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Contre[+]	1
1	PATRIE (proc) B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRIE B.	4 - GCC		1
	PRIMET (proc) R.	4 - GCC		1

19	PRIMET R.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BERTHOUT (proc) F.	5 - GIP		1
145	BERTHOUT F.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BOURNAZEL (proc) P.-Y.	5 - GIP		1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BURKLI (proc) D.	5 - GIP		1
101	BURKLI D.	5 - GIP	Pour[++]	1
	GOVCIYAN (proc) A.	5 - GIP		1
146	GOVCIYAN A.	5 - GIP	Pour[++]	1
	IBLED (proc) C.	5 - GIP		1
123	IBLED C.	5 - GIP	Pour[++]	1
123	SEBBAH (proc) H.	5 - GIP	Pour[++]	1
	SEBBAH H.	5 - GIP		1
98	CASANOVA (proc) P.	6 - MDE	Pour[++]	1
	CASANOVA P.	6 - MDE		1
99	DE COMPREIGNAC (proc) S.	6 - MDE	Pour[++]	1
	DE COMPREIGNAC S.	6 - MDE		1
	GATEL (proc) M.	6 - MDE		1
98	GATEL M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LECOUTURIER (proc) B.	6 - MDE		1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LELIEVRE (proc) M.	6 - MDE		1
122	LELIEVRE M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	COCHARD (proc) M.	7 - NI		1
	COCHARD M.	7 - NI		1
	FILOCHE (proc) L.	7 - NI		1
30	FILOCHE L.	7 - NI	Contre[+]	1
	GIRARD (proc) C.	7 - NI		1
144	GIRARD C.	7 - NI	NPPV[--]	1
	JEANNETE (proc) N.	7 - NI		1
	JEANNETE N.	7 - NI		1
	SOREL (proc) L.	7 - NI		1
157	SOREL L.	7 - NI	Contre[+]	1

Annexe n° 11 - Scrutin public sur l'amendement n° 204.

	AKKARI (proc) M.	1 - PEC		1
90	AKKARI M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLAUEL (proc) C.	1 - PEC		1
118	BLAUEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLOCHE (proc) P.	1 - PEC		1
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BROSSEL (proc) C.	1 - PEC		1
8	BROSSEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CARON-THIBAULT (proc) G.	1 - PEC		1
	CARON-THIBAULT G.	1 - PEC		1
	CHEVANDIER (proc) T.	1 - PEC		1
73	CHEVANDIER T.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHICHE (proc) M.	1 - PEC		1
139	CHICHE M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COBLENCE (proc) E.	1 - PEC		1
91	COBLENCE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CORDEBARD (proc) A.	1 - PEC		1
71	CORDEBARD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COUMET (proc) J.	1 - PEC		1
47	COUMET J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAGNAUD (proc) F.	1 - PEC		1
94	DAGNAUD F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAVIAUD (proc) J.-P.	1 - PEC		1
115	DAVIAUD J-P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	EL AARAJE (proc) L.	1 - PEC		1
74	EL AARAJE L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	FERAUD (proc) R.	1 - PEC		1
4	FERAUD R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GABELOTAUD (proc) A.	1 - PEC		1
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GALVANI (proc) J.	1 - PEC		1
114	GALVANI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GARRIGOS (proc) G.	1 - PEC		1
92	GARRIGOS G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GREGOIRE (proc) E.	1 - PEC		1
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
8	GUILLOU (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GUILLOU A.	1 - PEC		1
	HERVIEU (proc) C.	1 - PEC		1
79	HERVIEU C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	HIDALGO (proc) A.	1 - PEC		1
163	HIDALGO A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JAMET-FOURNIER (proc) B.	1 - PEC		1

120	JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JEMNI (proc) H	1 - PEC		1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KIELEMOES (proc) D.	1 - PEC		1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Contre[+]	1
4	KOMITES (proc) P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KOMITES P.	1 - PEC		1
	KOUASSI (proc) J.	1 - PEC		1
68	KOUASSI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LAVILLE (proc) N.	1 - PEC		1
97	LAVILLE N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEJOINDRE (proc) E.	1 - PEC		1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEMARDELEY (proc) M.-C.	1 - PEC		1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEVIEUX (proc) V.	1 - PEC		1
5	LEVIEUX V.	1 - PEC	Contre[+]	1
94	MADEC (proc) R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MADEC R.	1 - PEC		1
	MARTIAL (proc) J.	1 - PEC		1
78	MARTIAL J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MARTINS (proc) J.-F.	1 - PEC		1
119	MARTINS J-F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NAJDOVSKI (proc) C.	1 - PEC		1
	NAJDOVSKI C.	1 - PEC		1
	NGATCHA (proc) A.	1 - PEC		1
57	NGATCHA A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NORDMAN (proc) N.	1 - PEC		1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PLIEZ (proc) E.	1 - PEC		1
	PLIEZ E.	1 - PEC		1
	POLSKI (proc) O.	1 - PEC		1
33	POLSKI O.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PULVAR (proc) A.	1 - PEC		1
	PULVAR A.	1 - PEC		1
	RABADAN (proc) P.	1 - PEC		1
	RABADAN P.	1 - PEC		1

	RAYMOND-ROSSI (proc) M.-J.	1 - PEC		1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROLLAND (proc) C.	1 - PEC		1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROMERO-MICHEL (proc) J.-L.	1 - PEC		1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SAMAKE (proc) H.	1 - PEC		1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SANCHES RUIVO (proc) H.	1 - PEC		1
142	SANCHES RUIVO H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SIMONDON (proc) P.	1 - PEC		1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SITBON (proc) F.	1 - PEC		1
96	SITBON F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TAIEB (proc) K.	1 - PEC		1
32	TAIEB K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TERLIZZI (proc) D.	1 - PEC		1
158	TERLIZZI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TORANIAN (proc) A.	1 - PEC		1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VAUGLIN (proc) F.	1 - PEC		1
70	VAUGLIN F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VERSINI (proc) D.	1 - PEC		1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	WEIL (proc) A.	1 - PEC		1
	WEIL A.	1 - PEC		1
	ZIADY (proc) K.	1 - PEC		1
77	ZIADY K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ALPHAND (proc) D.	2 - Changer Paris		1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BADAT-KARAM (proc) S.	2 - Changer Paris		1
133	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BALADI (proc) V.	2 - Changer Paris		1
	BALADI V.	2 - Changer Paris		1
14	BALDINI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	BALDINI V.	2 - Changer Paris		1
	BEAUQUIER (proc) A.	2 - Changer Paris		1
151	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERNARD (proc) R-F.	2 - Changer Paris		1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERTHAULT (proc) J-D.	2 - Changer Paris		1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BIRABEN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
102	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOELLE (proc) S.	2 - Changer Paris		1
59	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOHBOT (proc) J.-Y.	2 - Changer Paris		1
83	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOUGERET (proc) A.	2 - Changer Paris		1
	BOUGERET A.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD G.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE (proc) V.	2 - Changer Paris		1
156	BUCAILLE V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CANAL (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	CANAL G.	2 - Changer Paris		1
38	CAPLIEZ (proc) S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CAPLIEZ S.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
58	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	CONNAULT (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CONNAULT F.	2 - Changer Paris		1
	COURTOIS (proc) D.-G.	2 - Changer Paris		1
110	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DATI (proc) R.	2 - Changer Paris		1
15	DATI R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DAUVERGNE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
60	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DE CLERMONT-TONNERRE (proc) C.	2 - Changer Paris		1
86	DE CLERMONT-TONNERRE C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	DE RAGUENEL (proc) I.	2 - Changer Paris		1
128	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	D'HAUTESERRE (proc) J.	2 - Changer Paris		1
	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris		1
	DIDIER (proc) F.-M.	2 - Changer Paris		1
105	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DOUCERE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris		1
	DUMAS (proc) C.	2 - Changer Paris		1
14	DUMAS C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	EVREN (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	EVREN A.	2 - Changer Paris		1
	GARNIER (proc) N.	2 - Changer Paris		1
104	GARNIER N.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	GOUJON (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	GOUJON P.	2 - Changer Paris		1
	GRANIER (proc) R.	2 - Changer Paris		1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
16	HATTE (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	HATTE P.	2 - Changer Paris		1
	JACQUEMONT (proc) H.	2 - Changer Paris		1
131	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KERBOUA (proc) F.	2 - Changer Paris		1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KUSTER (proc) B.	2 - Changer Paris		1
36	KUSTER B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
59	LAHOUASSA (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LAHOUASSA A.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ (proc) J.	2 - Changer Paris		1
125	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LECOQ (proc) J.-P.	2 - Changer Paris		1
38	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
60	LEFEVRE (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris		1
83	LORIAU (proc) J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	LORIAU J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
63	LUBIN-NOEL ((proc) C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS (proc) D.	2 - Changer Paris		1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
62	MARGAIN (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MARGAIN F.	2 - Changer Paris		1
81	MESSAS (proc) E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MESSAS E.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON (proc) V.	2 - Changer Paris		1
62	MONTANDON V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	OLIVIER (proc) J.-B.	2 - Changer Paris		1
108	OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PECHENARD (proc) F.	2 - Changer Paris		1
85	PECHENARD F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PIRILLO (proc) A.	2 - Changer Paris		1
130	PIRILLO A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	REDLER (proc) J.	2 - Changer Paris		1
64	REDLER J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	STIBBE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
86	SZPINER (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	SZPINER F.	2 - Changer Paris		1
104	TOUBIANA (proc) M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER (proc) A.-C.	2 - Changer Paris		1
152	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VERON (proc) A.	2 - Changer Paris		1
103	VERON A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
108	VIRY (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VIRY P.	2 - Changer Paris		1
	BADINA-SERPETTE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
111	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
75	BELLIARD (proc) D.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes		1
	BOUX (proc) A.-C.	3 - les Ecologistes		1

75	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	CHARNOZ (proc) S.	3 - les Ecologistes		1
48	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	COFFIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
66	COFFIN A.	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
	DURAND-RAUCHER (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
113	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
	FAUGERON (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
65	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
	FLORENTIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	FLORENTIN A.	3 - les Ecologistes		1
	GLEIZES (proc) J.	3 - les Ecologistes		1
	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes		1
	GUHL (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	GUHL A.	3 - les Ecologistes		1
	HOCQUARD (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
49	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	KONE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
3	KONE F.	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
	LERT ((proc) D.	3 - les Ecologistes		1
76	LERT D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LETISSIER (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
	LETISSIER F.	3 - les Ecologistes		1
	MAQUOI (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
2	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
	MARKOVIC (proc) D.	3 - les Ecologistes		1
87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
	MEUNIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
135	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
45	NIAKATE (proc) A.	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes		1
	PETIT (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
23	PETIT C.	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
	PIERRE-MARIE (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
	RAIFAUD (proc) S.	3 - les Ecologistes		1

137	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
2	REMY-LELEU (proc) R.	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes		1
3	RIVIER (proc) E.	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
	RIVIER E.	3 - les Ecologistes		1
	SAGASPE (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
	SAGASPE C.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes		1
	TIMSIT (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
112	TIMSIT A.	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
	TONOLLI (proc) M.	3 - les Ecologistes		1
46	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
48	VASA (proc) L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	VASA L.	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
	AQUA (proc) J-N.	4 - GCC		1
20	AQUA J-N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BAUDRIER (proc) J.	4 - GCC		1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BIDARD (proc) H.	4 - GCC		1
50	BIDARD H.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BONNET-OULALDJ (proc) N.	4 - GCC		1
1	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BROSSAT (proc) I.	4 - GCC		1
12	BROSSAT I.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GILLET (proc) J.-P.	4 - GCC		1
18	GILLET J-P.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GOMES (proc) B.	4 - GCC		1
41	GOMES B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	NAGET (proc) C.	4 - GCC		1
17	NAGET C.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRICE (proc) L.	4 - GCC		1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Contre[+]	1
1	PATRIE (proc) B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRIE B.	4 - GCC		1
	PRIMET (proc) R.	4 - GCC		1

19	PRIMET R.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BERTHOUT (proc) F.	5 - GIP		1
145	BERTHOUT F.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BOURNAZEL (proc) P.-Y.	5 - GIP		1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BURKLI (proc) D.	5 - GIP		1
101	BURKLI D.	5 - GIP	Pour[++]	1
	GOVCIYAN (proc) A.	5 - GIP		1
146	GOVCIYAN A.	5 - GIP	Pour[++]	1
	IBLED (proc) C.	5 - GIP		1
123	IBLED C.	5 - GIP	Pour[++]	1
	SEBBAH (proc) H.	5 - GIP		1
	SEBBAH H.	5 - GIP		1
98	CASANOVA (proc) P.	6 - MDE	Pour[++]	1
	CASANOVA P.	6 - MDE		1
99	DE COMPREIGNAC (proc) S.	6 - MDE	Pour[++]	1
	DE COMPREIGNAC S.	6 - MDE		1
	GATEL (proc) M.	6 - MDE		1
98	GATEL M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LECOUTURIER (proc) B.	6 - MDE		1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LELIEVRE (proc) M.	6 - MDE		1
122	LELIEVRE M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	COCHARD (proc) M.	7 - NI		1
	COCHARD M.	7 - NI		1
	FILOCHE (proc) L.	7 - NI		1
	FILOCHE L.	7 - NI		1
	GIRARD (proc) C.	7 - NI		1
	GIRARD C.	7 - NI		1
	JEANNETE (proc) N.	7 - NI		1
	JEANNETE N.	7 - NI		1
	SOREL (proc) L.	7 - NI		1
157	SOREL L.	7 - NI	Abst[-]	1

Annexe n° 12 - Scrutin public sur l'amendement n° 209.

	AKKARI (proc) M.	1 - PEC		1	
	AKKARI M.	1 - PEC		1	
	BLAUEL (proc) C.	1 - PEC		1	
118	BLAUEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	BLOCHE (proc) P.	1 - PEC		1	
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	BROSSEL (proc) C.	1 - PEC		1	
8	BROSSEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	CARON-THIBAULT (proc) G.	1 - PEC		1	
117	CARON-THIBAULT G.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	CHEVANDIER (proc) T.	1 - PEC		1	
73	CHEVANDIER T.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	CHICHE (proc) M.	1 - PEC		1	
139	CHICHE M.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	COBLENCE (proc) E.	1 - PEC		1	
91	COBLENCE E.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	CORDEBARD (proc) A.	1 - PEC		1	
71	CORDEBARD A.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	COUMET (proc) J.	1 - PEC		1	
47	COUMET J.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	DAGNAUD (proc) F.	1 - PEC		1	
94	DAGNAUD F.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	DAVIAUD (proc) J.-P.	1 - PEC		1	
115	DAVIAUD J-P.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	EL AARAJE (proc) L.	1 - PEC		1	
74	EL AARAJE L.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	FERAUD (proc) R.	1 - PEC		1	
4	FERAUD R.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	GABELOTAUD (proc) A.	1 - PEC		1	
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	GALVANI (proc) J.	1 - PEC		1	
114	GALVANI J.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	GARRIGOS (proc) G.	1 - PEC		1	
92	GARRIGOS G.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	GREGOIRE (proc) E.	1 - PEC		1	
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1	
8	GUILLOU (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	GUILLOU A.	1 - PEC		1	
	HERVIEU (proc) C.	1 - PEC		1	
79	HERVIEU C.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	HIDALGO (proc) A.	1 - PEC		1	
163	HIDALGO A.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	JAMET-FOURNIER (proc) B.	1 - PEC		1	

120	JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JEMNI (proc) H	1 - PEC		1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KIELEMOES (proc) D.	1 - PEC		1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Contre[+]	1
4	KOMITES (proc) P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KOMITES P.	1 - PEC		1
	KOUASSI (proc) J.	1 - PEC		1
68	KOUASSI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LAVILLE (proc) N.	1 - PEC		1
97	LAVILLE N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEJOINDRE (proc) E.	1 - PEC		1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEMARDELEY (proc) M.-C.	1 - PEC		1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEVIEUX (proc) V.	1 - PEC		1
5	LEVIEUX V.	1 - PEC	Contre[+]	1
94	MADEC (proc) R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MADEC R.	1 - PEC		1
	MARTIAL (proc) J.	1 - PEC		1
78	MARTIAL J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MARTINS (proc) J.-F.	1 - PEC		1
119	MARTINS J-F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NAJDOVSKI (proc) C.	1 - PEC		1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NGATCHA (proc) A.	1 - PEC		1
57	NGATCHA A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NORDMAN (proc) N.	1 - PEC		1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PLIEZ (proc) E.	1 - PEC		1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	POLSKI (proc) O.	1 - PEC		1
33	POLSKI O.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PULVAR (proc) A.	1 - PEC		1
31	PULVAR A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RABADAN (proc) P.	1 - PEC		1
51	RABADAN P.	1 - PEC	Contre[+]	1

	RAYMOND-ROSSI (proc) M.-J.	1 - PEC		1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROLLAND (proc) C.	1 - PEC		1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROMERO-MICHEL (proc) J.-L.	1 - PEC		1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SAMAKE (proc) H.	1 - PEC		1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SANCHES RUIVO (proc) H.	1 - PEC		1
142	SANCHES RUIVO H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SIMONDON (proc) P.	1 - PEC		1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SITBON (proc) F.	1 - PEC		1
96	SITBON F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TAIEB (proc) K.	1 - PEC		1
32	TAIEB K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TERLIZZI (proc) D.	1 - PEC		1
	TERLIZZI D.	1 - PEC		1
	TORANIAN (proc) A.	1 - PEC		1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VAUGLIN (proc) F.	1 - PEC		1
70	VAUGLIN F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VERSINI (proc) D.	1 - PEC		1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	WEIL (proc) A.	1 - PEC		1
	WEIL A.	1 - PEC		1
	ZIADY (proc) K.	1 - PEC		1
77	ZIADY K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ALPHAND (proc) D.	2 - Changer Paris		1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BADAT-KARAM (proc) S.	2 - Changer Paris		1
133	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BALADI (proc) V.	2 - Changer Paris		1
153	BALADI V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
14	BALDINI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	BALDINI V.	2 - Changer Paris		1
	BEAUQUIER (proc) A.	2 - Changer Paris		1
151	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERNARD (proc) R-F.	2 - Changer Paris		1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERTHAULT (proc) J-D.	2 - Changer Paris		1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BIRABEN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
102	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOELLE (proc) S.	2 - Changer Paris		1
59	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOHBOT (proc) J.-Y.	2 - Changer Paris		1
83	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOUGERET (proc) A.	2 - Changer Paris		1
	BOUGERET A.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD G.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE (proc) V.	2 - Changer Paris		1
156	BUCAILLE V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CANAL (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	CANAL G.	2 - Changer Paris		1
38	CAPLIEZ (proc) S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CAPLIEZ S.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
58	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	CONNAULT (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CONNAULT F.	2 - Changer Paris		1
	COURTOIS (proc) D.-G.	2 - Changer Paris		1
110	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DATI (proc) R.	2 - Changer Paris		1
15	DATI R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DAUVERGNE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
60	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DE CLERMONT-TONNERRE (proc) C.	2 - Changer Paris		1
86	DE CLERMONT-TONNERRE C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	DE RAGUENEL (proc) I.	2 - Changer Paris		1
128	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	D'HAUTESERRE (proc) J.	2 - Changer Paris		1
34	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DIDIER (proc) F.-M.	2 - Changer Paris		1
105	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DOUCERE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris		1
	DUMAS (proc) C.	2 - Changer Paris		1
14	DUMAS C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	EVREN (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	EVREN A.	2 - Changer Paris		1
	GARNIER (proc) N.	2 - Changer Paris		1
104	GARNIER N.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	GOUJON (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	GOUJON P.	2 - Changer Paris		1
	GRANIER (proc) R.	2 - Changer Paris		1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
16	HATTE (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	HATTE P.	2 - Changer Paris		1
	JACQUEMONT (proc) H.	2 - Changer Paris		1
131	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KERBOUA (proc) F.	2 - Changer Paris		1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KUSTER (proc) B.	2 - Changer Paris		1
36	KUSTER B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
59	LAHOUASSA (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LAHOUASSA A.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ (proc) J.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris		1
	LECOQ (proc) J.-P.	2 - Changer Paris		1
38	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
60	LEFEVRE (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris		1
83	LORIAU (proc) J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	LORIAU J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LUBIN-NOEL ((proc) C.	2 - Changer Paris		1

	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS (proc) D.	2 - Changer Paris		1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
62	MARGAIN (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MARGAIN F.	2 - Changer Paris		1
81	MESSAS (proc) E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MESSAS E.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON (proc) V.	2 - Changer Paris		1
62	MONTANDON V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	OLIVIER (proc) J.-B.	2 - Changer Paris		1
108	OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PECHENARD (proc) F.	2 - Changer Paris		1
85	PECHENARD F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PIRILLO (proc) A.	2 - Changer Paris		1
130	PIRILLO A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	REDLER (proc) J.	2 - Changer Paris		1
64	REDLER J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	STIBBE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
86	SZPINER (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	SZPINER F.	2 - Changer Paris		1
104	TOUBIANA (proc) M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER (proc) A.-C.	2 - Changer Paris		1
130	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VERON (proc) A.	2 - Changer Paris		1
103	VERON A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
108	VIRY (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VIRY P.	2 - Changer Paris		1
	BADINA-SERPETTE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
111	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
75	BELLIARD (proc) D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes		1
	BOUX (proc) A.-C.	3 - les Ecologistes		1

75	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	CHARNOZ (proc) S.	3 - les Ecologistes		1
48	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	COFFIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
66	COFFIN A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	DURAND-RAUCHER (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
113	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FAUGERON (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
65	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FLORENTIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	FLORENTIN A.	3 - les Ecologistes		1
	GLEIZES (proc) J.	3 - les Ecologistes		1
21	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	GUHL (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	GUHL A.	3 - les Ecologistes		1
	HOCQUARD (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
49	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	KONE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
3	KONE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LERT ((proc) D.	3 - les Ecologistes		1
76	LERT D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
135	LETISSIER (proc) F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LETISSIER F.	3 - les Ecologistes		1
	MAQUOI (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
2	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MARKOVIC (proc) D.	3 - les Ecologistes		1
87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MEUNIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
135	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	NIAKATE (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes		1
	PETIT (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
23	PETIT C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	PIERRE-MARIE (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
21	RAIFAUD (proc) S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1

137	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
2	REMY-LELEU (proc) R.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes		1
3	RIVIER (proc) E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	RIVIER E.	3 - les Ecologistes		1
113	SAGASPE (proc) C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	SAGASPE C.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
26	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TIMSIT (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
112	TIMSIT A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TONOLLI (proc) M.	3 - les Ecologistes		1
	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes		1
48	VASA (proc) L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	VASA L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	AQUA (proc) J-N.	4 - GCC		1
20	AQUA J-N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BAUDRIER (proc) J.	4 - GCC		1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BIDARD (proc) H.	4 - GCC		1
50	BIDARD H.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BONNET-OULALDJ (proc) N.	4 - GCC		1
1	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BROSSAT (proc) I.	4 - GCC		1
12	BROSSAT I.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GILLET (proc) J.-P.	4 - GCC		1
18	GILLET J-P.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GOMES (proc) B.	4 - GCC		1
	GOMES B.	4 - GCC		1
	NAGET (proc) C.	4 - GCC		1
17	NAGET C.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRICE (proc) L.	4 - GCC		1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Contre[+]	1
1	PATRIE (proc) B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRIE B.	4 - GCC		1
	PRIMET (proc) R.	4 - GCC		1

19	PRIMET R.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BERTHOUT (proc) F.	5 - GIP		1
145	BERTHOUT F.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BOURNAZEL (proc) P.-Y.	5 - GIP		1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BURKLI (proc) D.	5 - GIP		1
101	BURKLI D.	5 - GIP	Pour[++]	1
	GOVCIYAN (proc) A.	5 - GIP		1
146	GOVCIYAN A.	5 - GIP	Pour[++]	1
	IBLED (proc) C.	5 - GIP		1
123	IBLED C.	5 - GIP	Pour[++]	1
123	SEBBAH (proc) H.	5 - GIP	Pour[++]	1
	SEBBAH H.	5 - GIP		1
98	CASANOVA (proc) P.	6 - MDE	Pour[++]	1
	CASANOVA P.	6 - MDE		1
99	DE COMPREIGNAC (proc) S.	6 - MDE	Pour[++]	1
	DE COMPREIGNAC S.	6 - MDE		1
	GATEL (proc) M.	6 - MDE		1
98	GATEL M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LECOUTURIER (proc) B.	6 - MDE		1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LELIEVRE (proc) M.	6 - MDE		1
122	LELIEVRE M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	COCHARD (proc) M.	7 - NI		1
	COCHARD M.	7 - NI		1
	FILOCHE (proc) L.	7 - NI		1
30	FILOCHE L.	7 - NI	Contre[+]	1
	GIRARD (proc) C.	7 - NI		1
144	GIRARD C.	7 - NI	Pour[++]	1
	JEANNETE (proc) N.	7 - NI		1
	JEANNETE N.	7 - NI		1
	SOREL (proc) L.	7 - NI		1
157	SOREL L.	7 - NI	Contre[+]	1

Annexe n° 13 - Scrutin public sur l'amendement n° 219.

	AKKARI (proc) M.	1 - PEC		1
90	AKKARI M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLAUEL (proc) C.	1 - PEC		1
	BLAUEL C.	1 - PEC		1
	BLOCHE (proc) P.	1 - PEC		1
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BROSSEL (proc) C.	1 - PEC		1
8	BROSSEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CARON-THIBAULT (proc) G.	1 - PEC		1
117	CARON-THIBAULT G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHEVANDIER (proc) T.	1 - PEC		1
73	CHEVANDIER T.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHICHE (proc) M.	1 - PEC		1
139	CHICHE M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COBLENCE (proc) E.	1 - PEC		1
91	COBLENCE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CORDEBARD (proc) A.	1 - PEC		1
71	CORDEBARD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COUMET (proc) J.	1 - PEC		1
47	COUMET J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAGNAUD (proc) F.	1 - PEC		1
94	DAGNAUD F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAVIAUD (proc) J.-P.	1 - PEC		1
115	DAVIAUD J-P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	EL AARAJE (proc) L.	1 - PEC		1
74	EL AARAJE L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	FERAUD (proc) R.	1 - PEC		1
4	FERAUD R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GABELOTAUD (proc) A.	1 - PEC		1
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GALVANI (proc) J.	1 - PEC		1
114	GALVANI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GARRIGOS (proc) G.	1 - PEC		1
92	GARRIGOS G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GREGOIRE (proc) E.	1 - PEC		1
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
8	GUILLOU (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GUILLOU A.	1 - PEC		1
	HERVIEU (proc) C.	1 - PEC		1
79	HERVIEU C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	HIDALGO (proc) A.	1 - PEC		1
163	HIDALGO A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JAMET-FOURNIER (proc) B.	1 - PEC		1

120	JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JEMNI (proc) H	1 - PEC		1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KIELEMOES (proc) D.	1 - PEC		1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Contre[+]	1
4	KOMITES (proc) P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KOMITES P.	1 - PEC		1
	KOUASSI (proc) J.	1 - PEC		1
68	KOUASSI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LAVILLE (proc) N.	1 - PEC		1
97	LAVILLE N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEJOINDRE (proc) E.	1 - PEC		1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEMARDELEY (proc) M.-C.	1 - PEC		1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEVIEUX (proc) V.	1 - PEC		1
5	LEVIEUX V.	1 - PEC	Contre[+]	1
94	MADEC (proc) R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MADEC R.	1 - PEC		1
	MARTIAL (proc) J.	1 - PEC		1
78	MARTIAL J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MARTINS (proc) J.-F.	1 - PEC		1
	MARTINS J-F.	1 - PEC		1
	NAJDOVSKI (proc) C.	1 - PEC		1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NGATCHA (proc) A.	1 - PEC		1
57	NGATCHA A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NORDMAN (proc) N.	1 - PEC		1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PLIEZ (proc) E.	1 - PEC		1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	POLSKI (proc) O.	1 - PEC		1
33	POLSKI O.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PULVAR (proc) A.	1 - PEC		1
31	PULVAR A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RABADAN (proc) P.	1 - PEC		1
51	RABADAN P.	1 - PEC	Contre[+]	1

	RAYMOND-ROSSI (proc) M.-J.	1 - PEC		1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROLLAND (proc) C.	1 - PEC		1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROMERO-MICHEL (proc) J.-L.	1 - PEC		1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SAMAKE (proc) H.	1 - PEC		1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SANCHES RUIVO (proc) H.	1 - PEC		1
142	SANCHES RUIVO H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SIMONDON (proc) P.	1 - PEC		1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SITBON (proc) F.	1 - PEC		1
96	SITBON F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TAIEB (proc) K.	1 - PEC		1
32	TAIEB K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TERLIZZI (proc) D.	1 - PEC		1
158	TERLIZZI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TORANIAN (proc) A.	1 - PEC		1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VAUGLIN (proc) F.	1 - PEC		1
70	VAUGLIN F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VERSINI (proc) D.	1 - PEC		1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	WEIL (proc) A.	1 - PEC		1
	WEIL A.	1 - PEC		1
	ZIADY (proc) K.	1 - PEC		1
77	ZIADY K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ALPHAND (proc) D.	2 - Changer Paris		1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BADAT-KARAM (proc) S.	2 - Changer Paris		1
133	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BALADI (proc) V.	2 - Changer Paris		1
153	BALADI V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
14	BALDINI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	BALDINI V.	2 - Changer Paris		1
	BEAUQUIER (proc) A.	2 - Changer Paris		1
151	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERNARD (proc) R-F.	2 - Changer Paris		1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERTHAULT (proc) J-D.	2 - Changer Paris		1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BIRABEN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
102	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOELLE (proc) S.	2 - Changer Paris		1
59	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOHBOT (proc) J.-Y.	2 - Changer Paris		1
83	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOUGERET (proc) A.	2 - Changer Paris		1
	BOUGERET A.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD G.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE (proc) V.	2 - Changer Paris		1
156	BUCAILLE V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CANAL (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	CANAL G.	2 - Changer Paris		1
38	CAPLIEZ (proc) S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CAPLIEZ S.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
58	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	CONNAULT (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CONNAULT F.	2 - Changer Paris		1
	COURTOIS (proc) D.-G.	2 - Changer Paris		1
110	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DATI (proc) R.	2 - Changer Paris		1
15	DATI R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DAUVERGNE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
60	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DE CLERMONT-TONNERRE (proc) C.	2 - Changer Paris		1
86	DE CLERMONT-TONNERRE C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	DE RAGUENEL (proc) I.	2 - Changer Paris		1
128	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	D'HAUTESERRE (proc) J.	2 - Changer Paris		1
34	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DIDIER (proc) F.-M.	2 - Changer Paris		1
105	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DOUCERE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris		1
	DUMAS (proc) C.	2 - Changer Paris		1
14	DUMAS C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	EVREN (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	EVREN A.	2 - Changer Paris		1
	GARNIER (proc) N.	2 - Changer Paris		1
104	GARNIER N.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	GOUJON (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	GOUJON P.	2 - Changer Paris		1
	GRANIER (proc) R.	2 - Changer Paris		1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
16	HATTE (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	HATTE P.	2 - Changer Paris		1
	JACQUEMONT (proc) H.	2 - Changer Paris		1
131	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KERBOUA (proc) F.	2 - Changer Paris		1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KUSTER (proc) B.	2 - Changer Paris		1
36	KUSTER B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
59	LAHOUASSA (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LAHOUASSA A.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ (proc) J.	2 - Changer Paris		1
125	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LECOQ (proc) J.-P.	2 - Changer Paris		1
38	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
60	LEFEVRE (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris		1
83	LORIAU (proc) J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	LORIAU J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
64	LUBIN-NOEL ((proc) C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS (proc) D.	2 - Changer Paris		1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
62	MARGAIN (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MARGAIN F.	2 - Changer Paris		1
81	MESSAS (proc) E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MESSAS E.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON (proc) V.	2 - Changer Paris		1
62	MONTANDON V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	OLIVIER (proc) J.-B.	2 - Changer Paris		1
108	OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PECHENARD (proc) F.	2 - Changer Paris		1
85	PECHENARD F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PIRILLO (proc) A.	2 - Changer Paris		1
130	PIRILLO A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	REDLER (proc) J.	2 - Changer Paris		1
64	REDLER J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	STIBBE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
86	SZPINER (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	SZPINER F.	2 - Changer Paris		1
	TOUBIANA (proc) M.	2 - Changer Paris		1
	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER (proc) A.-C.	2 - Changer Paris		1
130	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VERON (proc) A.	2 - Changer Paris		1
103	VERON A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
108	VIRY (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VIRY P.	2 - Changer Paris		1
	BADINA-SERPETTE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
111	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
75	BELLIARD (proc) D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes		1
	BOUX (proc) A.-C.	3 - les Ecologistes		1

75	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	CHARNOZ (proc) S.	3 - les Ecologistes		1
48	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	COFFIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
66	COFFIN A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	DURAND-RAUCHER (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
113	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FAUGERON (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
65	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FLORENTIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	FLORENTIN A.	3 - les Ecologistes		1
	GLEIZES (proc) J.	3 - les Ecologistes		1
21	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	GUHL (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	GUHL A.	3 - les Ecologistes		1
	HOCQUARD (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
49	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	KONE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
3	KONE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LERT ((proc) D.	3 - les Ecologistes		1
76	LERT D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
135	LETISSIER (proc) F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LETISSIER F.	3 - les Ecologistes		1
	MAQUOI (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
2	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MARKOVIC (proc) D.	3 - les Ecologistes		1
87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MEUNIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
135	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
45	NIAKATE (proc) A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes		1
	PETIT (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
23	PETIT C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	PIERRE-MARIE (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
21	RAIFAUD (proc) S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1

137	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
2	REMY-LELEU (proc) R.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes		1
3	RIVIER (proc) E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	RIVIER E.	3 - les Ecologistes		1
113	SAGASPE (proc) C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	SAGASPE C.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
26	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TIMSIT (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
112	TIMSIT A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TONOLLI (proc) M.	3 - les Ecologistes		1
46	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
48	VASA (proc) L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	VASA L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	AQUA (proc) J-N.	4 - GCC		1
20	AQUA J-N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BAUDRIER (proc) J.	4 - GCC		1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BIDARD (proc) H.	4 - GCC		1
50	BIDARD H.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BONNET-OULALDJ (proc) N.	4 - GCC		1
1	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BROSSAT (proc) I.	4 - GCC		1
12	BROSSAT I.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GILLET (proc) J.-P.	4 - GCC		1
18	GILLET J-P.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GOMES (proc) B.	4 - GCC		1
41	GOMES B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	NAGET (proc) C.	4 - GCC		1
17	NAGET C.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRICE (proc) L.	4 - GCC		1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Contre[+]	1
1	PATRIE (proc) B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRIE B.	4 - GCC		1
	PRIMET (proc) R.	4 - GCC		1

19	PRIMET R.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BERTHOUT (proc) F.	5 - GIP		1
145	BERTHOUT F.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BOURNAZEL (proc) P.-Y.	5 - GIP		1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BURKLI (proc) D.	5 - GIP		1
101	BURKLI D.	5 - GIP	Pour[++]	1
	GOVCIYAN (proc) A.	5 - GIP		1
146	GOVCIYAN A.	5 - GIP	Pour[++]	1
	IBLED (proc) C.	5 - GIP		1
123	IBLED C.	5 - GIP	Pour[++]	1
123	SEBBAH (proc) H.	5 - GIP	Pour[++]	1
	SEBBAH H.	5 - GIP		1
98	CASANOVA (proc) P.	6 - MDE	Pour[++]	1
	CASANOVA P.	6 - MDE		1
99	DE COMPREIGNAC (proc) S.	6 - MDE	Pour[++]	1
	DE COMPREIGNAC S.	6 - MDE		1
	GATEL (proc) M.	6 - MDE		1
98	GATEL M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LECOUTURIER (proc) B.	6 - MDE		1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LELIEVRE (proc) M.	6 - MDE		1
122	LELIEVRE M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	COCHARD (proc) M.	7 - NI		1
	COCHARD M.	7 - NI		1
	FILOCHE (proc) L.	7 - NI		1
30	FILOCHE L.	7 - NI	Contre[+]	1
	GIRARD (proc) C.	7 - NI		1
	GIRARD C.	7 - NI		1
	JEANNETE (proc) N.	7 - NI		1
	JEANNETE N.	7 - NI		1
	SOREL (proc) L.	7 - NI		1
157	SOREL L.	7 - NI	Contre[+]	1

Annexe n° 14 - Scrutin public sur l'amendement n° 236.

	AKKARI (proc) M.	1 - PEC		1
90	AKKARI M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLAUEL (proc) C.	1 - PEC		1
118	BLAUEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLOCHE (proc) P.	1 - PEC		1
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BROSSEL (proc) C.	1 - PEC		1
8	BROSSEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CARON-THIBAULT (proc) G.	1 - PEC		1
117	CARON-THIBAULT G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHEVANDIER (proc) T.	1 - PEC		1
73	CHEVANDIER T.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHICHE (proc) M.	1 - PEC		1
139	CHICHE M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COBLENCE (proc) E.	1 - PEC		1
	COBLENCE E.	1 - PEC		1
	CORDEBARD (proc) A.	1 - PEC		1
71	CORDEBARD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COUMET (proc) J.	1 - PEC		1
47	COUMET J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAGNAUD (proc) F.	1 - PEC		1
94	DAGNAUD F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAVIAUD (proc) J.-P.	1 - PEC		1
115	DAVIAUD J-P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	EL AARAJE (proc) L.	1 - PEC		1
74	EL AARAJE L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	FERAUD (proc) R.	1 - PEC		1
4	FERAUD R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GABELOTAUD (proc) A.	1 - PEC		1
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GALVANI (proc) J.	1 - PEC		1
114	GALVANI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GARRIGOS (proc) G.	1 - PEC		1
92	GARRIGOS G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GREGOIRE (proc) E.	1 - PEC		1
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
8	GUILLOU (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GUILLOU A.	1 - PEC		1
	HERVIEU (proc) C.	1 - PEC		1
79	HERVIEU C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	HIDALGO (proc) A.	1 - PEC		1
163	HIDALGO A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JAMET-FOURNIER (proc) B.	1 - PEC		1

120	JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JEMNI (proc) H	1 - PEC		1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KIELEMOES (proc) D.	1 - PEC		1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Contre[+]	1
4	KOMITES (proc) P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KOMITES P.	1 - PEC		1
	KOUASSI (proc) J.	1 - PEC		1
68	KOUASSI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LAVILLE (proc) N.	1 - PEC		1
97	LAVILLE N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEJOINDRE (proc) E.	1 - PEC		1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEMARDELEY (proc) M.-C.	1 - PEC		1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEVIEUX (proc) V.	1 - PEC		1
5	LEVIEUX V.	1 - PEC	Contre[+]	1
94	MADEC (proc) R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MADEC R.	1 - PEC		1
	MARTIAL (proc) J.	1 - PEC		1
78	MARTIAL J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MARTINS (proc) J.-F.	1 - PEC		1
119	MARTINS J-F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NAJDOVSKI (proc) C.	1 - PEC		1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NGATCHA (proc) A.	1 - PEC		1
57	NGATCHA A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NORDMAN (proc) N.	1 - PEC		1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PLIEZ (proc) E.	1 - PEC		1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	POLSKI (proc) O.	1 - PEC		1
33	POLSKI O.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PULVAR (proc) A.	1 - PEC		1
31	PULVAR A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RABADAN (proc) P.	1 - PEC		1
51	RABADAN P.	1 - PEC	Contre[+]	1

	RAYMOND-ROSSI (proc) M.-J.	1 - PEC		1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROLLAND (proc) C.	1 - PEC		1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROMERO-MICHEL (proc) J.-L.	1 - PEC		1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SAMAKE (proc) H.	1 - PEC		1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SANCHES RUIVO (proc) H.	1 - PEC		1
142	SANCHES RUIVO H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SIMONDON (proc) P.	1 - PEC		1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SITBON (proc) F.	1 - PEC		1
96	SITBON F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TAIEB (proc) K.	1 - PEC		1
32	TAIEB K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TERLIZZI (proc) D.	1 - PEC		1
158	TERLIZZI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TORANIAN (proc) A.	1 - PEC		1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VAUGLIN (proc) F.	1 - PEC		1
70	VAUGLIN F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VERSINI (proc) D.	1 - PEC		1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
93	WEIL (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	WEIL A.	1 - PEC		1
	ZIADY (proc) K.	1 - PEC		1
77	ZIADY K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ALPHAND (proc) D.	2 - Changer Paris		1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BADAT-KARAM (proc) S.	2 - Changer Paris		1
	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris		1
	BALADI (proc) V.	2 - Changer Paris		1
153	BALADI V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
14	BALDINI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	BALDINI V.	2 - Changer Paris		1
	BEAUQUIER (proc) A.	2 - Changer Paris		1
151	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERNARD (proc) R-F.	2 - Changer Paris		1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERTHAULT (proc) J-D.	2 - Changer Paris		1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BIRABEN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
102	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOELLE (proc) S.	2 - Changer Paris		1
59	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOHBOT (proc) J.-Y.	2 - Changer Paris		1
83	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOUGERET (proc) A.	2 - Changer Paris		1
	BOUGERET A.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD G.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE (proc) V.	2 - Changer Paris		1
156	BUCAILLE V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CANAL (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	CANAL G.	2 - Changer Paris		1
38	CAPLIEZ (proc) S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CAPLIEZ S.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
58	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	CONNAULT (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CONNAULT F.	2 - Changer Paris		1
	COURTOIS (proc) D.-G.	2 - Changer Paris		1
110	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DATI (proc) R.	2 - Changer Paris		1
15	DATI R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DAUVERGNE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
60	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DE CLERMONT-TONNERRE (proc) C.	2 - Changer Paris		1
	DE CLERMONT-TONNERRE C.	2 - Changer Paris		1

	DE RAGUENEL (proc) I.	2 - Changer Paris		1
128	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	D'HAUTESERRE (proc) J.	2 - Changer Paris		1
34	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DIDIER (proc) F.-M.	2 - Changer Paris		1
105	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DOUCERE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris		1
	DUMAS (proc) C.	2 - Changer Paris		1
14	DUMAS C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	EVREN (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	EVREN A.	2 - Changer Paris		1
	GARNIER (proc) N.	2 - Changer Paris		1
104	GARNIER N.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	GOUJON (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	GOUJON P.	2 - Changer Paris		1
	GRANIER (proc) R.	2 - Changer Paris		1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
16	HATTE (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	HATTE P.	2 - Changer Paris		1
	JACQUEMONT (proc) H.	2 - Changer Paris		1
131	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KERBOUA (proc) F.	2 - Changer Paris		1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KUSTER (proc) B.	2 - Changer Paris		1
36	KUSTER B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
59	LAHOUASSA (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LAHOUASSA A.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ (proc) J.	2 - Changer Paris		1
125	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LECOQ (proc) J.-P.	2 - Changer Paris		1
	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris		1
60	LEFEVRE (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris		1
83	LORIAU (proc) J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	LORIAU J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
64	LUBIN-NOEL ((proc) C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS (proc) D.	2 - Changer Paris		1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MARGAIN (proc) F.	2 - Changer Paris		1
	MARGAIN F.	2 - Changer Paris		1
81	MESSAS (proc) E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MESSAS E.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON (proc) V.	2 - Changer Paris		1
62	MONTANDON V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	OLIVIER (proc) J.-B.	2 - Changer Paris		1
108	OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PECHENARD (proc) F.	2 - Changer Paris		1
85	PECHENARD F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PIRILLO (proc) A.	2 - Changer Paris		1
130	PIRILLO A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	REDLER (proc) J.	2 - Changer Paris		1
64	REDLER J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	STIBBE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
86	SZPINER (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	SZPINER F.	2 - Changer Paris		1
104	TOUBIANA (proc) M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER (proc) A.-C.	2 - Changer Paris		1
130	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VERON (proc) A.	2 - Changer Paris		1
103	VERON A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
108	VIRY (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VIRY P.	2 - Changer Paris		1
	BADINA-SERPETTE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
111	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
75	BELLIARD (proc) D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes		1
	BOUX (proc) A.-C.	3 - les Ecologistes		1

75	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	CHARNOZ (proc) S.	3 - les Ecologistes		1
48	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	COFFIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
66	COFFIN A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	DURAND-RAUCHER (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
113	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FAUGERON (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
65	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FLORENTIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	FLORENTIN A.	3 - les Ecologistes		1
	GLEIZES (proc) J.	3 - les Ecologistes		1
21	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	GUHL (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
45	GUHL A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	HOCQUARD (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
49	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	KONE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
3	KONE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LERT ((proc) D.	3 - les Ecologistes		1
76	LERT D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
135	LETISSIER (proc) F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LETISSIER F.	3 - les Ecologistes		1
	MAQUOI (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
2	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MARKOVIC (proc) D.	3 - les Ecologistes		1
87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MEUNIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
135	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
45	NIAKATE (proc) A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes		1
	PETIT (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
23	PETIT C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	PIERRE-MARIE (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
21	RAIFAUD (proc) S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1

137	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
2	REMY-LELEU (proc) R.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes		1
3	RIVIER (proc) E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	RIVIER E.	3 - les Ecologistes		1
113	SAGASPE (proc) C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	SAGASPE C.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
26	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TIMSIT (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
112	TIMSIT A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TONOLLI (proc) M.	3 - les Ecologistes		1
46	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
48	VASA (proc) L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	VASA L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	AQUA (proc) J-N.	4 - GCC		1
20	AQUA J-N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BAUDRIER (proc) J.	4 - GCC		1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BIDARD (proc) H.	4 - GCC		1
50	BIDARD H.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BONNET-OULALDJ (proc) N.	4 - GCC		1
1	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BROSSAT (proc) I.	4 - GCC		1
12	BROSSAT I.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GILLET (proc) J.-P.	4 - GCC		1
18	GILLET J-P.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GOMES (proc) B.	4 - GCC		1
41	GOMES B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	NAGET (proc) C.	4 - GCC		1
17	NAGET C.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRICE (proc) L.	4 - GCC		1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Contre[+]	1
1	PATRIE (proc) B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRIE B.	4 - GCC		1
	PRIMET (proc) R.	4 - GCC		1

19	PRIMET R.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BERTHOUT (proc) F.	5 - GIP		1
145	BERTHOUT F.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BOURNAZEL (proc) P.-Y.	5 - GIP		1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BURKLI (proc) D.	5 - GIP		1
101	BURKLI D.	5 - GIP	Pour[++]	1
	GOVCIYAN (proc) A.	5 - GIP		1
146	GOVCIYAN A.	5 - GIP	Pour[++]	1
	IBLED (proc) C.	5 - GIP		1
123	IBLED C.	5 - GIP	Pour[++]	1
123	SEBBAH (proc) H.	5 - GIP	Pour[++]	1
	SEBBAH H.	5 - GIP		1
98	CASANOVA (proc) P.	6 - MDE	Pour[++]	1
	CASANOVA P.	6 - MDE		1
99	DE COMPREIGNAC (proc) S.	6 - MDE	Pour[++]	1
	DE COMPREIGNAC S.	6 - MDE		1
	GATEL (proc) M.	6 - MDE		1
98	GATEL M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LECOUTURIER (proc) B.	6 - MDE		1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LELIEVRE (proc) M.	6 - MDE		1
122	LELIEVRE M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	COCHARD (proc) M.	7 - NI		1
	COCHARD M.	7 - NI		1
	FILOCHE (proc) L.	7 - NI		1
30	FILOCHE L.	7 - NI	Contre[+]	1
	GIRARD (proc) C.	7 - NI		1
144	GIRARD C.	7 - NI	Pour[++]	1
	JEANNETE (proc) N.	7 - NI		1
	JEANNETE N.	7 - NI		1
	SOREL (proc) L.	7 - NI		1
157	SOREL L.	7 - NI	Contre[+]	1

Annexe n° 15 - Scrutin public sur l'amendement n° 241.

	AKKARI (proc) M.	1 - PEC		1	
90	AKKARI M.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	BLAUEL (proc) C.	1 - PEC		1	
118	BLAUEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	BLOCHE (proc) P.	1 - PEC		1	
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	BROSSEL (proc) C.	1 - PEC		1	
8	BROSSEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	CARON-THIBAULT (proc) G.	1 - PEC		1	
117	CARON-THIBAULT G.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	CHEVANDIER (proc) T.	1 - PEC		1	
73	CHEVANDIER T.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	CHICHE (proc) M.	1 - PEC		1	
139	CHICHE M.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	COBLENCE (proc) E.	1 - PEC		1	
	COBLENCE E.	1 - PEC		1	
	CORDEBARD (proc) A.	1 - PEC		1	
71	CORDEBARD A.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	COUMET (proc) J.	1 - PEC		1	
47	COUMET J.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	DAGNAUD (proc) F.	1 - PEC		1	
94	DAGNAUD F.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	DAVIAUD (proc) J.-P.	1 - PEC		1	
115	DAVIAUD J-P.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	EL AARAJE (proc) L.	1 - PEC		1	
74	EL AARAJE L.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	FERAUD (proc) R.	1 - PEC		1	
4	FERAUD R.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	GABELOTAUD (proc) A.	1 - PEC		1	
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	GALVANI (proc) J.	1 - PEC		1	
114	GALVANI J.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	GARRIGOS (proc) G.	1 - PEC		1	
92	GARRIGOS G.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	GREGOIRE (proc) E.	1 - PEC		1	
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1	
8	GUILLOU (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	GUILLOU A.	1 - PEC		1	
	HERVIEU (proc) C.	1 - PEC		1	
79	HERVIEU C.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	HIDALGO (proc) A.	1 - PEC		1	
163	HIDALGO A.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	JAMET-FOURNIER (proc) B.	1 - PEC		1	

120	JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JEMNI (proc) H	1 - PEC		1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KIELEMOES (proc) D.	1 - PEC		1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Contre[+]	1
4	KOMITES (proc) P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KOMITES P.	1 - PEC		1
	KOUASSI (proc) J.	1 - PEC		1
68	KOUASSI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LAVILLE (proc) N.	1 - PEC		1
97	LAVILLE N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEJOINDRE (proc) E.	1 - PEC		1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEMARDELEY (proc) M.-C.	1 - PEC		1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEVIEUX (proc) V.	1 - PEC		1
5	LEVIEUX V.	1 - PEC	Contre[+]	1
94	MADEC (proc) R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MADEC R.	1 - PEC		1
	MARTIAL (proc) J.	1 - PEC		1
78	MARTIAL J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MARTINS (proc) J.-F.	1 - PEC		1
119	MARTINS J-F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NAJDOVSKI (proc) C.	1 - PEC		1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NGATCHA (proc) A.	1 - PEC		1
57	NGATCHA A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NORDMAN (proc) N.	1 - PEC		1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PLIEZ (proc) E.	1 - PEC		1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	POLSKI (proc) O.	1 - PEC		1
33	POLSKI O.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PULVAR (proc) A.	1 - PEC		1
31	PULVAR A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RABADAN (proc) P.	1 - PEC		1
51	RABADAN P.	1 - PEC	Contre[+]	1

	RAYMOND-ROSSI (proc) M.-J.	1 - PEC		1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROLLAND (proc) C.	1 - PEC		1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROMERO-MICHEL (proc) J.-L.	1 - PEC		1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SAMAKE (proc) H.	1 - PEC		1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SANCHES RUIVO (proc) H.	1 - PEC		1
142	SANCHES RUIVO H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SIMONDON (proc) P.	1 - PEC		1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SITBON (proc) F.	1 - PEC		1
96	SITBON F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TAIEB (proc) K.	1 - PEC		1
32	TAIEB K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TERLIZZI (proc) D.	1 - PEC		1
158	TERLIZZI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TORANIAN (proc) A.	1 - PEC		1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VAUGLIN (proc) F.	1 - PEC		1
70	VAUGLIN F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VERSINI (proc) D.	1 - PEC		1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	WEIL (proc) A.	1 - PEC		1
	WEIL A.	1 - PEC		1
	ZIADY (proc) K.	1 - PEC		1
77	ZIADY K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ALPHAND (proc) D.	2 - Changer Paris		1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BADAT-KARAM (proc) S.	2 - Changer Paris		1
133	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BALADI (proc) V.	2 - Changer Paris		1
153	BALADI V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
14	BALDINI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	BALDINI V.	2 - Changer Paris		1
	BEAUQUIER (proc) A.	2 - Changer Paris		1
151	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERNARD (proc) R-F.	2 - Changer Paris		1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERTHAULT (proc) J-D.	2 - Changer Paris		1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BIRABEN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
102	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOELLE (proc) S.	2 - Changer Paris		1
59	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOHBOT (proc) J.-Y.	2 - Changer Paris		1
83	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOUGERET (proc) A.	2 - Changer Paris		1
	BOUGERET A.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD G.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE (proc) V.	2 - Changer Paris		1
156	BUCAILLE V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CANAL (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	CANAL G.	2 - Changer Paris		1
38	CAPLIEZ (proc) S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CAPLIEZ S.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
58	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	CONNAULT (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CONNAULT F.	2 - Changer Paris		1
	COURTOIS (proc) D.-G.	2 - Changer Paris		1
110	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DATI (proc) R.	2 - Changer Paris		1
15	DATI R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DAUVERGNE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
60	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DE CLERMONT-TONNERRE (proc) C.	2 - Changer Paris		1
86	DE CLERMONT-TONNERRE C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	DE RAGUENEL (proc) I.	2 - Changer Paris		1
128	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	D'HAUTESERRE (proc) J.	2 - Changer Paris		1
34	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DIDIER (proc) F.-M.	2 - Changer Paris		1
105	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DOUCERE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris		1
	DUMAS (proc) C.	2 - Changer Paris		1
14	DUMAS C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	EVREN (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	EVREN A.	2 - Changer Paris		1
	GARNIER (proc) N.	2 - Changer Paris		1
104	GARNIER N.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	GOUJON (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	GOUJON P.	2 - Changer Paris		1
	GRANIER (proc) R.	2 - Changer Paris		1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
16	HATTE (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	HATTE P.	2 - Changer Paris		1
	JACQUEMONT (proc) H.	2 - Changer Paris		1
131	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KERBOUA (proc) F.	2 - Changer Paris		1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KUSTER (proc) B.	2 - Changer Paris		1
36	KUSTER B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
59	LAHOUASSA (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LAHOUASSA A.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ (proc) J.	2 - Changer Paris		1
125	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LECOQ (proc) J.-P.	2 - Changer Paris		1
38	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
60	LEFEVRE (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris		1
83	LORIAU (proc) J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	LORIAU J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
64	LUBIN-NOEL ((proc) C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS (proc) D.	2 - Changer Paris		1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
62	MARGAIN (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MARGAIN F.	2 - Changer Paris		1
81	MESSAS (proc) E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MESSAS E.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON (proc) V.	2 - Changer Paris		1
62	MONTANDON V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	OLIVIER (proc) J.-B.	2 - Changer Paris		1
108	OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PECHENARD (proc) F.	2 - Changer Paris		1
85	PECHENARD F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PIRILLO (proc) A.	2 - Changer Paris		1
130	PIRILLO A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	REDLER (proc) J.	2 - Changer Paris		1
64	REDLER J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	STIBBE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
86	SZPINER (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	SZPINER F.	2 - Changer Paris		1
104	TOUBIANA (proc) M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER (proc) A.-C.	2 - Changer Paris		1
130	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VERON (proc) A.	2 - Changer Paris		1
103	VERON A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
108	VIRY (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VIRY P.	2 - Changer Paris		1
	BADINA-SERPETTE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
111	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
75	BELLIARD (proc) D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes		1
	BOUX (proc) A.-C.	3 - les Ecologistes		1

75	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	CHARNOZ (proc) S.	3 - les Ecologistes		1
48	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	COFFIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
66	COFFIN A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	DURAND-RAUCHER (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
113	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FAUGERON (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
65	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FLORENTIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	FLORENTIN A.	3 - les Ecologistes		1
	GLEIZES (proc) J.	3 - les Ecologistes		1
21	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	GUHL (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
45	GUHL A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	HOCQUARD (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
49	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	KONE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
3	KONE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LERT ((proc) D.	3 - les Ecologistes		1
76	LERT D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
135	LETISSIER (proc) F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LETISSIER F.	3 - les Ecologistes		1
	MAQUOI (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
2	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MARKOVIC (proc) D.	3 - les Ecologistes		1
87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MEUNIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
135	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
45	NIAKATE (proc) A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes		1
	PETIT (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
23	PETIT C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	PIERRE-MARIE (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
21	RAIFAUD (proc) S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1

137	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
2	REMY-LELEU (proc) R.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes		1
3	RIVIER (proc) E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	RIVIER E.	3 - les Ecologistes		1
113	SAGASPE (proc) C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	SAGASPE C.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes		1
	TIMSIT (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
112	TIMSIT A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TONOLLI (proc) M.	3 - les Ecologistes		1
46	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
48	VASA (proc) L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	VASA L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	AQUA (proc) J-N.	4 - GCC		1
20	AQUA J-N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BAUDRIER (proc) J.	4 - GCC		1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BIDARD (proc) H.	4 - GCC		1
50	BIDARD H.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BONNET-OULALDJ (proc) N.	4 - GCC		1
1	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BROSSAT (proc) I.	4 - GCC		1
12	BROSSAT I.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GILLET (proc) J.-P.	4 - GCC		1
18	GILLET J-P.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GOMES (proc) B.	4 - GCC		1
41	GOMES B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	NAGET (proc) C.	4 - GCC		1
17	NAGET C.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRICE (proc) L.	4 - GCC		1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Contre[+]	1
1	PATRIE (proc) B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRIE B.	4 - GCC		1
	PRIMET (proc) R.	4 - GCC		1

19	PRIMET R.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BERTHOUT (proc) F.	5 - GIP		1
145	BERTHOUT F.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BOURNAZEL (proc) P.-Y.	5 - GIP		1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BURKLI (proc) D.	5 - GIP		1
101	BURKLI D.	5 - GIP	Pour[++]	1
	GOVCIYAN (proc) A.	5 - GIP		1
146	GOVCIYAN A.	5 - GIP	Pour[++]	1
	IBLED (proc) C.	5 - GIP		1
123	IBLED C.	5 - GIP	Pour[++]	1
123	SEBBAH (proc) H.	5 - GIP	Pour[++]	1
	SEBBAH H.	5 - GIP		1
98	CASANOVA (proc) P.	6 - MDE	Pour[++]	1
	CASANOVA P.	6 - MDE		1
99	DE COMPREIGNAC (proc) S.	6 - MDE	Pour[++]	1
	DE COMPREIGNAC S.	6 - MDE		1
	GATEL (proc) M.	6 - MDE		1
98	GATEL M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LECOUTURIER (proc) B.	6 - MDE		1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LELIEVRE (proc) M.	6 - MDE		1
122	LELIEVRE M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	COCHARD (proc) M.	7 - NI		1
	COCHARD M.	7 - NI		1
	FILOCHE (proc) L.	7 - NI		1
30	FILOCHE L.	7 - NI	Contre[+]	1
	GIRARD (proc) C.	7 - NI		1
144	GIRARD C.	7 - NI	Contre[+]	1
	JEANNETE (proc) N.	7 - NI		1
	JEANNETE N.	7 - NI		1
	SOREL (proc) L.	7 - NI		1
157	SOREL L.	7 - NI	Contre[+]	1

Annexe n° 16 - Scrutin public sur l'amendement n° 242.

	AKKARI (proc) M.	1 - PEC		1
90	AKKARI M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLAUEL (proc) C.	1 - PEC		1
118	BLAUEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLOCHE (proc) P.	1 - PEC		1
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BROSSEL (proc) C.	1 - PEC		1
8	BROSSEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CARON-THIBAULT (proc) G.	1 - PEC		1
117	CARON-THIBAULT G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHEVANDIER (proc) T.	1 - PEC		1
73	CHEVANDIER T.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHICHE (proc) M.	1 - PEC		1
139	CHICHE M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COBLENCE (proc) E.	1 - PEC		1
	COBLENCE E.	1 - PEC		1
	CORDEBARD (proc) A.	1 - PEC		1
71	CORDEBARD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COUMET (proc) J.	1 - PEC		1
47	COUMET J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAGNAUD (proc) F.	1 - PEC		1
94	DAGNAUD F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAVIAUD (proc) J.-P.	1 - PEC		1
115	DAVIAUD J-P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	EL AARAJE (proc) L.	1 - PEC		1
74	EL AARAJE L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	FERAUD (proc) R.	1 - PEC		1
4	FERAUD R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GABELOTAUD (proc) A.	1 - PEC		1
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GALVANI (proc) J.	1 - PEC		1
114	GALVANI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GARRIGOS (proc) G.	1 - PEC		1
92	GARRIGOS G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GREGOIRE (proc) E.	1 - PEC		1
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
8	GUILLOU (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GUILLOU A.	1 - PEC		1
	HERVIEU (proc) C.	1 - PEC		1
79	HERVIEU C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	HIDALGO (proc) A.	1 - PEC		1
163	HIDALGO A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JAMET-FOURNIER (proc) B.	1 - PEC		1

120	JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JEMNI (proc) H	1 - PEC		1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KIELEMOES (proc) D.	1 - PEC		1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Contre[+]	1
4	KOMITES (proc) P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KOMITES P.	1 - PEC		1
	KOUASSI (proc) J.	1 - PEC		1
68	KOUASSI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LAVILLE (proc) N.	1 - PEC		1
97	LAVILLE N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEJOINDRE (proc) E.	1 - PEC		1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEMARDELEY (proc) M.-C.	1 - PEC		1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEVIEUX (proc) V.	1 - PEC		1
5	LEVIEUX V.	1 - PEC	Contre[+]	1
94	MADEC (proc) R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MADEC R.	1 - PEC		1
	MARTIAL (proc) J.	1 - PEC		1
78	MARTIAL J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MARTINS (proc) J.-F.	1 - PEC		1
	MARTINS J-F.	1 - PEC		1
	NAJDOVSKI (proc) C.	1 - PEC		1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NGATCHA (proc) A.	1 - PEC		1
57	NGATCHA A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NORDMAN (proc) N.	1 - PEC		1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PLIEZ (proc) E.	1 - PEC		1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	POLSKI (proc) O.	1 - PEC		1
33	POLSKI O.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PULVAR (proc) A.	1 - PEC		1
31	PULVAR A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RABADAN (proc) P.	1 - PEC		1
51	RABADAN P.	1 - PEC	Contre[+]	1

	RAYMOND-ROSSI (proc) M.-J.	1 - PEC		1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROLLAND (proc) C.	1 - PEC		1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROMERO-MICHEL (proc) J.-L.	1 - PEC		1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SAMAKE (proc) H.	1 - PEC		1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SANCHES RUIVO (proc) H.	1 - PEC		1
142	SANCHES RUIVO H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SIMONDON (proc) P.	1 - PEC		1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SITBON (proc) F.	1 - PEC		1
96	SITBON F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TAIEB (proc) K.	1 - PEC		1
32	TAIEB K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TERLIZZI (proc) D.	1 - PEC		1
	TERLIZZI D.	1 - PEC		1
	TORANIAN (proc) A.	1 - PEC		1
	TORANIAN A.	1 - PEC		1
	VAUGLIN (proc) F.	1 - PEC		1
70	VAUGLIN F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VERSINI (proc) D.	1 - PEC		1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	WEIL (proc) A.	1 - PEC		1
	WEIL A.	1 - PEC		1
	ZIADY (proc) K.	1 - PEC		1
77	ZIADY K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ALPHAND (proc) D.	2 - Changer Paris		1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	BADAT-KARAM (proc) S.	2 - Changer Paris		1
133	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	BALADI (proc) V.	2 - Changer Paris		1
153	BALADI V.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
14	BALDINI (proc) V.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1

	BALDINI V.	2 - Changer Paris		1
	BEAUQUIER (proc) A.	2 - Changer Paris		1
151	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERNARD (proc) R-F.	2 - Changer Paris		1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	BERTHAULT (proc) J-D.	2 - Changer Paris		1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	BIRABEN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
102	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	BOELLE (proc) S.	2 - Changer Paris		1
59	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	BOHBOT (proc) J.-Y.	2 - Changer Paris		1
83	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	BOUGERET (proc) A.	2 - Changer Paris		1
	BOUGERET A.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD G.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE (proc) V.	2 - Changer Paris		1
156	BUCAILLE V.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	CANAL (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	CANAL G.	2 - Changer Paris		1
38	CAPLIEZ (proc) S.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	CAPLIEZ S.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris		1
36	CONNAULT (proc) F.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	CONNAULT F.	2 - Changer Paris		1
	COURTOIS (proc) D.-G.	2 - Changer Paris		1
110	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	DATI (proc) R.	2 - Changer Paris		1
15	DATI R.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	DAUVERGNE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
60	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	DE CLERMONT-TONNERRE (proc) C.	2 - Changer Paris		1
86	DE CLERMONT-TONNERRE C.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1

	DE RAGUENEL (proc) I.	2 - Changer Paris		1
128	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	D'HAUTESERRE (proc) J.	2 - Changer Paris		1
34	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	DIDIER (proc) F.-M.	2 - Changer Paris		1
105	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	DOUCERE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris		1
	DUMAS (proc) C.	2 - Changer Paris		1
14	DUMAS C.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
58	EVREN (proc) A.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	EVREN A.	2 - Changer Paris		1
	GARNIER (proc) N.	2 - Changer Paris		1
104	GARNIER N.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
15	GOUJON (proc) P.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	GOUJON P.	2 - Changer Paris		1
	GRANIER (proc) R.	2 - Changer Paris		1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
16	HATTE (proc) P.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	HATTE P.	2 - Changer Paris		1
	JACQUEMONT (proc) H.	2 - Changer Paris		1
131	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	KERBOUA (proc) F.	2 - Changer Paris		1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	KUSTER (proc) B.	2 - Changer Paris		1
36	KUSTER B.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
59	LAHOUASSA (proc) A.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	LAHOUASSA A.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ (proc) J.	2 - Changer Paris		1
125	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	LECOQ (proc) J.-P.	2 - Changer Paris		1
38	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
60	LEFEVRE (proc) F.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris		1
83	LORIAU (proc) J.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
155	LORIAU J.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
64	LUBIN-NOEL ((proc) C.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1

	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS (proc) D.	2 - Changer Paris		1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
62	MARGAIN (proc) F.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	MARGAIN F.	2 - Changer Paris		1
81	MESSAS (proc) E.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	MESSAS E.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON (proc) V.	2 - Changer Paris		1
62	MONTANDON V.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	OLIVIER (proc) J.-B.	2 - Changer Paris		1
108	OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	PECHENARD (proc) F.	2 - Changer Paris		1
85	PECHENARD F.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	PIRILLO (proc) A.	2 - Changer Paris		1
130	PIRILLO A.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	REDLER (proc) J.	2 - Changer Paris		1
64	REDLER J.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	STIBBE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
86	SZPINER (proc) F.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	SZPINER F.	2 - Changer Paris		1
104	TOUBIANA (proc) M.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER (proc) A.-C.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris		1
	VERON (proc) A.	2 - Changer Paris		1
103	VERON A.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
	VIRY (proc) P.	2 - Changer Paris		1
	VIRY P.	2 - Changer Paris		1
	BADINA-SERPETTE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
111	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
75	BELLIARD (proc) D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes		1
	BOUX (proc) A.-C.	3 - les Ecologistes		1

75	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	CHARNOZ (proc) S.	3 - les Ecologistes		1
48	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	COFFIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
66	COFFIN A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	DURAND-RAUCHER (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
113	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FAUGERON (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
65	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FLORENTIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	FLORENTIN A.	3 - les Ecologistes		1
	GLEIZES (proc) J.	3 - les Ecologistes		1
21	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	GUHL (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
45	GUHL A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	HOCQUARD (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
49	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	KONE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
3	KONE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LERT ((proc) D.	3 - les Ecologistes		1
76	LERT D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LETISSIER (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
	LETISSIER F.	3 - les Ecologistes		1
	MAQUOI (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
2	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MARKOVIC (proc) D.	3 - les Ecologistes		1
87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MEUNIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes		1
45	NIAKATE (proc) A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes		1
	PETIT (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
	PETIT C.	3 - les Ecologistes		1
	PIERRE-MARIE (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
21	RAIFAUD (proc) S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1

	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes		1
2	REMY-LELEU (proc) R.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes		1
3	RIVIER (proc) E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	RIVIER E.	3 - les Ecologistes		1
113	SAGASPE (proc) C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	SAGASPE C.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
26	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TIMSIT (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
112	TIMSIT A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TONOLLI (proc) M.	3 - les Ecologistes		1
46	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
48	VASA (proc) L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	VASA L.	3 - les Ecologistes		1
	AQUA (proc) J-N.	4 - GCC		1
20	AQUA J-N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BAUDRIER (proc) J.	4 - GCC		1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BIDARD (proc) H.	4 - GCC		1
50	BIDARD H.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BONNET-OULALDJ (proc) N.	4 - GCC		1
1	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BROSSAT (proc) I.	4 - GCC		1
12	BROSSAT I.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GILLET (proc) J.-P.	4 - GCC		1
18	GILLET J-P.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GOMES (proc) B.	4 - GCC		1
41	GOMES B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	NAGET (proc) C.	4 - GCC		1
17	NAGET C.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRICE (proc) L.	4 - GCC		1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Contre[+]	1
1	PATRIE (proc) B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRIE B.	4 - GCC		1
	PRIMET (proc) R.	4 - GCC		1

19	PRIMET R.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BERTHOUT (proc) F.	5 - GIP		1
145	BERTHOUT F.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BOURNAZEL (proc) P.-Y.	5 - GIP		1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BURKLI (proc) D.	5 - GIP		1
101	BURKLI D.	5 - GIP	Pour[++]	1
	GOVCIYAN (proc) A.	5 - GIP		1
146	GOVCIYAN A.	5 - GIP	Pour[++]	1
	IBLED (proc) C.	5 - GIP		1
123	IBLED C.	5 - GIP	Pour[++]	1
123	SEBBAH (proc) H.	5 - GIP	Pour[++]	1
	SEBBAH H.	5 - GIP		1
98	CASANOVA (proc) P.	6 - MDE	Pour[++]	1
	CASANOVA P.	6 - MDE		1
99	DE COMPREIGNAC (proc) S.	6 - MDE	Pour[++]	1
	DE COMPREIGNAC S.	6 - MDE		1
	GATEL (proc) M.	6 - MDE		1
98	GATEL M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LECOUTURIER (proc) B.	6 - MDE		1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LELIEVRE (proc) M.	6 - MDE		1
122	LELIEVRE M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	COCHARD (proc) M.	7 - NI		1
	COCHARD M.	7 - NI		1
	FILOCHE (proc) L.	7 - NI		1
30	FILOCHE L.	7 - NI	Contre[+]	1
	GIRARD (proc) C.	7 - NI		1
144	GIRARD C.	7 - NI	Pour[++]	1
	JEANNETE (proc) N.	7 - NI		1
	JEANNETE N.	7 - NI		1
	SOREL (proc) L.	7 - NI		1
	SOREL L.	7 - NI		1

Annexe n° 17 - Scrutin public sur le vœu n° 38.

	AKKARI (proc) M.	1 - PEC		1
90	AKKARI M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLAUEL (proc) C.	1 - PEC		1
118	BLAUEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLOCHE (proc) P.	1 - PEC		1
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BROSSEL (proc) C.	1 - PEC		1
8	BROSSEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CARON-THIBAULT (proc) G.	1 - PEC		1
117	CARON-THIBAULT G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHEVANDIER (proc) T.	1 - PEC		1
73	CHEVANDIER T.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHICHE (proc) M.	1 - PEC		1
139	CHICHE M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COBLENCE (proc) E.	1 - PEC		1
91	COBLENCE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CORDEBARD (proc) A.	1 - PEC		1
71	CORDEBARD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COUMET (proc) J.	1 - PEC		1
47	COUMET J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAGNAUD (proc) F.	1 - PEC		1
94	DAGNAUD F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAVIAUD (proc) J.-P.	1 - PEC		1
115	DAVIAUD J-P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	EL AARAJE (proc) L.	1 - PEC		1
74	EL AARAJE L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	FERAUD (proc) R.	1 - PEC		1
4	FERAUD R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GABELOTAUD (proc) A.	1 - PEC		1
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GALVANI (proc) J.	1 - PEC		1
114	GALVANI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GARRIGOS (proc) G.	1 - PEC		1
92	GARRIGOS G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GREGOIRE (proc) E.	1 - PEC		1
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
8	GUILLOU (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GUILLOU A.	1 - PEC		1
	HERVIEU (proc) C.	1 - PEC		1
79	HERVIEU C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	HIDALGO (proc) A.	1 - PEC		1
163	HIDALGO A.	1 - PEC	Contre[+]	1

	JAMET-FOURNIER (proc) B.	1 - PEC		1
120	JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JEMNI (proc) H	1 - PEC		1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KIELEMOES (proc) D.	1 - PEC		1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Contre[+]	1
4	KOMITES (proc) P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KOMITES P.	1 - PEC		1
	KOUASSI (proc) J.	1 - PEC		1
68	KOUASSI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LAVILLE (proc) N.	1 - PEC		1
97	LAVILLE N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEJOINDRE (proc) E.	1 - PEC		1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEMARDELEY (proc) M.-C.	1 - PEC		1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEVIEUX (proc) V.	1 - PEC		1
5	LEVIEUX V.	1 - PEC	Contre[+]	1
94	MADEC (proc) R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MADEC R.	1 - PEC		1
	MARTIAL (proc) J.	1 - PEC		1
78	MARTIAL J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MARTINS (proc) J.-F.	1 - PEC		1
119	MARTINS J-F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NAJDOVSKI (proc) C.	1 - PEC		1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NGATCHA (proc) A.	1 - PEC		1
57	NGATCHA A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NORDMAN (proc) N.	1 - PEC		1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PLIEZ (proc) E.	1 - PEC		1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	POLSKI (proc) O.	1 - PEC		1
33	POLSKI O.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PULVAR (proc) A.	1 - PEC		1
31	PULVAR A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RABADAN (proc) P.	1 - PEC		1

51	RABADAN P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RAYMOND-ROSSI (proc) M.-J.	1 - PEC		1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROLLAND (proc) C.	1 - PEC		1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROMERO-MICHEL (proc) J.-L.	1 - PEC		1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SAMAKE (proc) H.	1 - PEC		1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SANCHES RUIVO (proc) H.	1 - PEC		1
142	SANCHES RUIVO H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SIMONDON (proc) P.	1 - PEC		1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SITBON (proc) F.	1 - PEC		1
96	SITBON F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TAIEB (proc) K.	1 - PEC		1
32	TAIEB K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TERLIZZI (proc) D.	1 - PEC		1
	TERLIZZI D.	1 - PEC		1
	TORANIAN (proc) A.	1 - PEC		1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VAUGLIN (proc) F.	1 - PEC		1
70	VAUGLIN F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VERSINI (proc) D.	1 - PEC		1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	WEIL (proc) A.	1 - PEC		1
	WEIL A.	1 - PEC		1
	ZIADY (proc) K.	1 - PEC		1
77	ZIADY K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ALPHAND (proc) D.	2 - Changer Paris		1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BADAT-KARAM (proc) S.	2 - Changer Paris		1
133	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BALADI (proc) V.	2 - Changer Paris		1
153	BALADI V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

14	BALDINI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BALDINI V.	2 - Changer Paris		1
	BEAUQUIER (proc) A.	2 - Changer Paris		1
151	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERNARD (proc) R-F.	2 - Changer Paris		1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERTHAULT (proc) J-D.	2 - Changer Paris		1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BIRABEN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
102	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOELLE (proc) S.	2 - Changer Paris		1
59	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOHBOT (proc) J.-Y.	2 - Changer Paris		1
83	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOUGERET (proc) A.	2 - Changer Paris		1
	BOUGERET A.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD G.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE (proc) V.	2 - Changer Paris		1
156	BUCAILLE V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CANAL (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	CANAL G.	2 - Changer Paris		1
38	CAPLIEZ (proc) S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CAPLIEZ S.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
58	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	CONNAULT (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CONNAULT F.	2 - Changer Paris		1
	COURTOIS (proc) D.-G.	2 - Changer Paris		1
110	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DATI (proc) R.	2 - Changer Paris		1
15	DATI R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DAUVERGNE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
60	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DE CLERMONT-TONNERRE (proc) C.	2 - Changer Paris		1
86	DE CLERMONT-	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	TONNERRE C.			
	DE RAGUENEL (proc) I.	2 - Changer Paris		1
128	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	D'HAUTESERRE (proc) J.	2 - Changer Paris		1
	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris		1
	DIDIER (proc) F.-M.	2 - Changer Paris		1
105	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DOUCERE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris		1
	DUMAS (proc) C.	2 - Changer Paris		1
14	DUMAS C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	EVREN (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	EVREN A.	2 - Changer Paris		1
	GARNIER (proc) N.	2 - Changer Paris		1
104	GARNIER N.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	GOUJON (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	GOUJON P.	2 - Changer Paris		1
	GRANIER (proc) R.	2 - Changer Paris		1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
16	HATTE (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	HATTE P.	2 - Changer Paris		1
	JACQUEMONT (proc) H.	2 - Changer Paris		1
131	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KERBOUA (proc) F.	2 - Changer Paris		1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KUSTER (proc) B.	2 - Changer Paris		1
36	KUSTER B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
59	LAHOUASSA (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LAHOUASSA A.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ (proc) J.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris		1
	LECOQ (proc) J.-P.	2 - Changer Paris		1
38	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
60	LEFEVRE (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris		1
83	LORIAU (proc) J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	LORIAU J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

64	LUBIN-NOEL ((proc) C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS (proc) D.	2 - Changer Paris		1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
62	MARGAIN (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MARGAIN F.	2 - Changer Paris		1
81	MESSAS (proc) E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MESSAS E.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON (proc) V.	2 - Changer Paris		1
62	MONTANDON V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	OLIVIER (proc) J.-B.	2 - Changer Paris		1
108	OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PECHENARD (proc) F.	2 - Changer Paris		1
85	PECHENARD F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PIRILLO (proc) A.	2 - Changer Paris		1
130	PIRILLO A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	REDLER (proc) J.	2 - Changer Paris		1
64	REDLER J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	STIBBE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
86	SZPINER (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	SZPINER F.	2 - Changer Paris		1
104	TOUBIANA (proc) M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER (proc) A.-C.	2 - Changer Paris		1
130	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VERON (proc) A.	2 - Changer Paris		1
103	VERON A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
108	VIRY (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VIRY P.	2 - Changer Paris		1
	BADINA-SERPETTE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
111	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
75	BELLIARD (proc) D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes		1

	BOUX (proc) A.-C.	3 - les Ecologistes		1
75	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	CHARNOZ (proc) S.	3 - les Ecologistes		1
48	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	COFFIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
66	COFFIN A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	DURAND-RAUCHER (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
113	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FAUGERON (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
65	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FLORENTIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	FLORENTIN A.	3 - les Ecologistes		1
	GLEIZES (proc) J.	3 - les Ecologistes		1
21	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	GUHL (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
45	GUHL A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	HOCQUARD (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
49	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	KONE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
3	KONE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LERT ((proc) D.	3 - les Ecologistes		1
76	LERT D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LETISSIER (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
	LETISSIER F.	3 - les Ecologistes		1
	MAQUOI (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
2	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MARKOVIC (proc) D.	3 - les Ecologistes		1
87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MEUNIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
135	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
45	NIAKATE (proc) A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes		1
	PETIT (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
23	PETIT C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	PIERRE-MARIE (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1

21	RAIFAUD (proc) S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
137	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
2	REMY-LELEU (proc) R.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes		1
3	RIVIER (proc) E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	RIVIER E.	3 - les Ecologistes		1
113	SAGASPE (proc) C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	SAGASPE C.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes		1
	TIMSIT (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
112	TIMSIT A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TONOLLI (proc) M.	3 - les Ecologistes		1
	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes		1
48	VASA (proc) L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	VASA L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	AQUA (proc) J-N.	4 - GCC		1
20	AQUA J-N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BAUDRIER (proc) J.	4 - GCC		1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BIDARD (proc) H.	4 - GCC		1
50	BIDARD H.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BONNET-OULALDJ (proc) N.	4 - GCC		1
1	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BROSSAT (proc) I.	4 - GCC		1
12	BROSSAT I.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GILLET (proc) J.-P.	4 - GCC		1
18	GILLET J-P.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GOMES (proc) B.	4 - GCC		1
41	GOMES B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	NAGET (proc) C.	4 - GCC		1
17	NAGET C.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRICE (proc) L.	4 - GCC		1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Contre[+]	1
1	PATRIE (proc) B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRIE B.	4 - GCC		1

	PRIMET (proc) R.	4 - GCC		1
19	PRIMET R.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BERTHOUT (proc) F.	5 - GIP		1
145	BERTHOUT F.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BOURNAZEL (proc) P.-Y.	5 - GIP		1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BURKLI (proc) D.	5 - GIP		1
101	BURKLI D.	5 - GIP	Pour[++]	1
	GOVCIYAN (proc) A.	5 - GIP		1
146	GOVCIYAN A.	5 - GIP	Pour[++]	1
	IBLED (proc) C.	5 - GIP		1
123	IBLED C.	5 - GIP	Pour[++]	1
123	SEBBAH (proc) H.	5 - GIP	Pour[++]	1
	SEBBAH H.	5 - GIP		1
98	CASANOVA (proc) P.	6 - MDE	Pour[++]	1
	CASANOVA P.	6 - MDE		1
99	DE COMPREIGNAC (proc) S.	6 - MDE	Pour[++]	1
	DE COMPREIGNAC S.	6 - MDE		1
	GATEL (proc) M.	6 - MDE		1
98	GATEL M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LECOUTURIER (proc) B.	6 - MDE		1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LELIEVRE (proc) M.	6 - MDE		1
122	LELIEVRE M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	COCHARD (proc) M.	7 - NI		1
	COCHARD M.	7 - NI		1
	FILOCHE (proc) L.	7 - NI		1
30	FILOCHE L.	7 - NI	Contre[+]	1
	GIRARD (proc) C.	7 - NI		1
144	GIRARD C.	7 - NI	Contre[+]	1
	JEANNETE (proc) N.	7 - NI		1
	JEANNETE N.	7 - NI		1
	SOREL (proc) L.	7 - NI		1
157	SOREL L.	7 - NI	Contre[+]	1

Annexe n° 18 - Scrutin public sur le vœu n° 42.

	AKKARI (proc) M.	1 - PEC		1
90	AKKARI M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLAUEL (proc) C.	1 - PEC		1
	BLAUEL C.	1 - PEC		1
	BLOCHE (proc) P.	1 - PEC		1
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BROSSEL (proc) C.	1 - PEC		1
8	BROSSEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CARON-THIBAULT (proc) G.	1 - PEC		1
117	CARON-THIBAULT G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHEVANDIER (proc) T.	1 - PEC		1
73	CHEVANDIER T.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHICHE (proc) M.	1 - PEC		1
139	CHICHE M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COBLENCE (proc) E.	1 - PEC		1
91	COBLENCE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CORDEBARD (proc) A.	1 - PEC		1
71	CORDEBARD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COUMET (proc) J.	1 - PEC		1
47	COUMET J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAGNAUD (proc) F.	1 - PEC		1
94	DAGNAUD F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAVIAUD (proc) J.-P.	1 - PEC		1
115	DAVIAUD J-P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	EL AARAJE (proc) L.	1 - PEC		1
74	EL AARAJE L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	FERAUD (proc) R.	1 - PEC		1
4	FERAUD R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GABELOTAUD (proc) A.	1 - PEC		1
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GALVANI (proc) J.	1 - PEC		1
114	GALVANI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GARRIGOS (proc) G.	1 - PEC		1
92	GARRIGOS G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GREGOIRE (proc) E.	1 - PEC		1
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
8	GUILLOU (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GUILLOU A.	1 - PEC		1
	HERVIEU (proc) C.	1 - PEC		1
79	HERVIEU C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	HIDALGO (proc) A.	1 - PEC		1
163	HIDALGO A.	1 - PEC	Contre[+]	1

	JAMET-FOURNIER (proc) B.	1 - PEC		1
120	JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JEMNI (proc) H	1 - PEC		1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KIELEMOES (proc) D.	1 - PEC		1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Contre[+]	1
4	KOMITES (proc) P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KOMITES P.	1 - PEC		1
	KOUASSI (proc) J.	1 - PEC		1
68	KOUASSI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LAVILLE (proc) N.	1 - PEC		1
97	LAVILLE N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEJOINDRE (proc) E.	1 - PEC		1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEMARDELEY (proc) M.-C.	1 - PEC		1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEVIEUX (proc) V.	1 - PEC		1
5	LEVIEUX V.	1 - PEC	Contre[+]	1
94	MADEC (proc) R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MADEC R.	1 - PEC		1
	MARTIAL (proc) J.	1 - PEC		1
78	MARTIAL J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MARTINS (proc) J.-F.	1 - PEC		1
119	MARTINS J-F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NAJDOVSKI (proc) C.	1 - PEC		1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NGATCHA (proc) A.	1 - PEC		1
57	NGATCHA A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NORDMAN (proc) N.	1 - PEC		1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PLIEZ (proc) E.	1 - PEC		1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	POLSKI (proc) O.	1 - PEC		1
33	POLSKI O.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PULVAR (proc) A.	1 - PEC		1
31	PULVAR A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RABADAN (proc) P.	1 - PEC		1

51	RABADAN P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RAYMOND-ROSSI (proc) M.-J.	1 - PEC		1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROLLAND (proc) C.	1 - PEC		1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROMERO-MICHEL (proc) J.-L.	1 - PEC		1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SAMAKE (proc) H.	1 - PEC		1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SANCHES RUIVO (proc) H.	1 - PEC		1
142	SANCHES RUIVO H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SIMONDON (proc) P.	1 - PEC		1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SITBON (proc) F.	1 - PEC		1
96	SITBON F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TAIEB (proc) K.	1 - PEC		1
32	TAIEB K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TERLIZZI (proc) D.	1 - PEC		1
158	TERLIZZI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TORANIAN (proc) A.	1 - PEC		1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VAUGLIN (proc) F.	1 - PEC		1
70	VAUGLIN F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VERSINI (proc) D.	1 - PEC		1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	WEIL (proc) A.	1 - PEC		1
	WEIL A.	1 - PEC		1
	ZIADY (proc) K.	1 - PEC		1
77	ZIADY K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ALPHAND (proc) D.	2 - Changer Paris		1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BADAT-KARAM (proc) S.	2 - Changer Paris		1
133	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BALADI (proc) V.	2 - Changer Paris		1
153	BALADI V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

14	BALDINI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BALDINI V.	2 - Changer Paris		1
	BEAUQUIER (proc) A.	2 - Changer Paris		1
151	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERNARD (proc) R-F.	2 - Changer Paris		1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERTHAULT (proc) J-D.	2 - Changer Paris		1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BIRABEN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
102	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOELLE (proc) S.	2 - Changer Paris		1
59	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOHBOT (proc) J.-Y.	2 - Changer Paris		1
83	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOUGERET (proc) A.	2 - Changer Paris		1
	BOUGERET A.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD G.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE (proc) V.	2 - Changer Paris		1
156	BUCAILLE V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CANAL (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	CANAL G.	2 - Changer Paris		1
38	CAPLIEZ (proc) S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CAPLIEZ S.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
58	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	CONNAULT (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CONNAULT F.	2 - Changer Paris		1
	COURTOIS (proc) D.-G.	2 - Changer Paris		1
110	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DATI (proc) R.	2 - Changer Paris		1
15	DATI R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DAUVERGNE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
60	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DE CLERMONT-TONNERRE (proc) C.	2 - Changer Paris		1
86	DE CLERMONT-	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	TONNERRE C.			
	DE RAGUENEL (proc) I.	2 - Changer Paris		1
128	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	D'HAUTESERRE (proc) J.	2 - Changer Paris		1
34	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DIDIER (proc) F.-M.	2 - Changer Paris		1
105	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DOUCERE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris		1
	DUMAS (proc) C.	2 - Changer Paris		1
14	DUMAS C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	EVREN (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	EVREN A.	2 - Changer Paris		1
	GARNIER (proc) N.	2 - Changer Paris		1
104	GARNIER N.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	GOUJON (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	GOUJON P.	2 - Changer Paris		1
	GRANIER (proc) R.	2 - Changer Paris		1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
16	HATTE (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	HATTE P.	2 - Changer Paris		1
	JACQUEMONT (proc) H.	2 - Changer Paris		1
131	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KERBOUA (proc) F.	2 - Changer Paris		1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KUSTER (proc) B.	2 - Changer Paris		1
36	KUSTER B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
59	LAHOUASSA (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LAHOUASSA A.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ (proc) J.	2 - Changer Paris		1
125	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LECOQ (proc) J.-P.	2 - Changer Paris		1
38	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
60	LEFEVRE (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris		1
83	LORIAU (proc) J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	LORIAU J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

64	LUBIN-NOEL ((proc) C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS (proc) D.	2 - Changer Paris		1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
62	MARGAIN (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MARGAIN F.	2 - Changer Paris		1
81	MESSAS (proc) E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MESSAS E.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON (proc) V.	2 - Changer Paris		1
62	MONTANDON V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	OLIVIER (proc) J.-B.	2 - Changer Paris		1
108	OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PECHENARD (proc) F.	2 - Changer Paris		1
85	PECHENARD F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PIRILLO (proc) A.	2 - Changer Paris		1
130	PIRILLO A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	REDLER (proc) J.	2 - Changer Paris		1
64	REDLER J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	STIBBE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
86	SZPINER (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	SZPINER F.	2 - Changer Paris		1
104	TOUBIANA (proc) M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER (proc) A.-C.	2 - Changer Paris		1
130	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VERON (proc) A.	2 - Changer Paris		1
103	VERON A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
108	VIRY (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VIRY P.	2 - Changer Paris		1
	BADINA-SERPETTE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
111	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
75	BELLIARD (proc) D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes		1

	BOUX (proc) A.-C.	3 - les Ecologistes		1
75	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	CHARNOZ (proc) S.	3 - les Ecologistes		1
48	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	COFFIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
66	COFFIN A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	DURAND-RAUCHER (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
113	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FAUGERON (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
65	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FLORENTIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	FLORENTIN A.	3 - les Ecologistes		1
	GLEIZES (proc) J.	3 - les Ecologistes		1
21	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	GUHL (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
45	GUHL A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	HOCQUARD (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
49	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	KONE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
3	KONE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LERT ((proc) D.	3 - les Ecologistes		1
76	LERT D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
135	LETISSIER (proc) F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LETISSIER F.	3 - les Ecologistes		1
	MAQUOI (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
2	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MARKOVIC (proc) D.	3 - les Ecologistes		1
87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MEUNIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
135	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
45	NIAKATE (proc) A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes		1
	PETIT (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
23	PETIT C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	PIERRE-MARIE (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1

21	RAIFAUD (proc) S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
137	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
2	REMY-LELEU (proc) R.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes		1
3	RIVIER (proc) E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	RIVIER E.	3 - les Ecologistes		1
113	SAGASPE (proc) C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	SAGASPE C.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
26	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TIMSIT (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	TIMSIT A.	3 - les Ecologistes		1
	TONOLLI (proc) M.	3 - les Ecologistes		1
	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes		1
48	VASA (proc) L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	VASA L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	AQUA (proc) J-N.	4 - GCC		1
20	AQUA J-N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BAUDRIER (proc) J.	4 - GCC		1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BIDARD (proc) H.	4 - GCC		1
50	BIDARD H.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BONNET-OULALDJ (proc) N.	4 - GCC		1
1	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BROSSAT (proc) I.	4 - GCC		1
12	BROSSAT I.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GILLET (proc) J.-P.	4 - GCC		1
18	GILLET J-P.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GOMES (proc) B.	4 - GCC		1
41	GOMES B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	NAGET (proc) C.	4 - GCC		1
17	NAGET C.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRICE (proc) L.	4 - GCC		1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Contre[+]	1
1	PATRIE (proc) B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRIE B.	4 - GCC		1

	PRIMET (proc) R.	4 - GCC		1
19	PRIMET R.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BERTHOUT (proc) F.	5 - GIP		1
145	BERTHOUT F.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BOURNAZEL (proc) P.-Y.	5 - GIP		1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BURKLI (proc) D.	5 - GIP		1
101	BURKLI D.	5 - GIP	Pour[++]	1
	GOVCIYAN (proc) A.	5 - GIP		1
146	GOVCIYAN A.	5 - GIP	Pour[++]	1
	IBLED (proc) C.	5 - GIP		1
123	IBLED C.	5 - GIP	Pour[++]	1
123	SEBBAH (proc) H.	5 - GIP	Pour[++]	1
	SEBBAH H.	5 - GIP		1
98	CASANOVA (proc) P.	6 - MDE	Pour[++]	1
	CASANOVA P.	6 - MDE		1
99	DE COMPREIGNAC (proc) S.	6 - MDE	Pour[++]	1
	DE COMPREIGNAC S.	6 - MDE		1
	GATEL (proc) M.	6 - MDE		1
98	GATEL M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LECOUTURIER (proc) B.	6 - MDE		1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LELIEVRE (proc) M.	6 - MDE		1
122	LELIEVRE M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	COCHARD (proc) M.	7 - NI		1
	COCHARD M.	7 - NI		1
	FILOCHE (proc) L.	7 - NI		1
30	FILOCHE L.	7 - NI	Contre[+]	1
	GIRARD (proc) C.	7 - NI		1
144	GIRARD C.	7 - NI	Abst[-]	1
	JEANNETE (proc) N.	7 - NI		1
	JEANNETE N.	7 - NI		1
	SOREL (proc) L.	7 - NI		1
157	SOREL L.	7 - NI	Contre[+]	1

Annexe n° 19 - Scrutin public sur le vœu n° 46.

	AKKARI (proc) M.	1 - PEC		1	
90	AKKARI M.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	BLAUEL (proc) C.	1 - PEC		1	
118	BLAUEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	BLOCHE (proc) P.	1 - PEC		1	
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	BROSSEL (proc) C.	1 - PEC		1	
8	BROSSEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	CARON-THIBAULT (proc) G.	1 - PEC		1	
117	CARON-THIBAULT G.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	CHEVANDIER (proc) T.	1 - PEC		1	
73	CHEVANDIER T.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	CHICHE (proc) M.	1 - PEC		1	
139	CHICHE M.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	COBLENCE (proc) E.	1 - PEC		1	
91	COBLENCE E.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	CORDEBARD (proc) A.	1 - PEC		1	
71	CORDEBARD A.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	COUMET (proc) J.	1 - PEC		1	
47	COUMET J.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	DAGNAUD (proc) F.	1 - PEC		1	
94	DAGNAUD F.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	DAVIAUD (proc) J.-P.	1 - PEC		1	
115	DAVIAUD J-P.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	EL AARAJE (proc) L.	1 - PEC		1	
74	EL AARAJE L.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	FERAUD (proc) R.	1 - PEC		1	
4	FERAUD R.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	GABELOTAUD (proc) A.	1 - PEC		1	
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	GALVANI (proc) J.	1 - PEC		1	
114	GALVANI J.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	GARRIGOS (proc) G.	1 - PEC		1	
92	GARRIGOS G.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	GREGOIRE (proc) E.	1 - PEC		1	
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1	
8	GUILLOU (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	GUILLOU A.	1 - PEC		1	
	HERVIEU (proc) C.	1 - PEC		1	
79	HERVIEU C.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	HIDALGO (proc) A.	1 - PEC		1	
163	HIDALGO A.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	JAMET-FOURNIER (proc) B.	1 - PEC		1	

120	JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JEMNI (proc) H	1 - PEC		1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KIELEMOES (proc) D.	1 - PEC		1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Contre[+]	1
4	KOMITES (proc) P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KOMITES P.	1 - PEC		1
	KOUASSI (proc) J.	1 - PEC		1
68	KOUASSI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LAVILLE (proc) N.	1 - PEC		1
97	LAVILLE N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEJOINDRE (proc) E.	1 - PEC		1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEMARDELEY (proc) M.-C.	1 - PEC		1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEVIEUX (proc) V.	1 - PEC		1
5	LEVIEUX V.	1 - PEC	Contre[+]	1
94	MADEC (proc) R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MADEC R.	1 - PEC		1
	MARTIAL (proc) J.	1 - PEC		1
78	MARTIAL J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MARTINS (proc) J.-F.	1 - PEC		1
119	MARTINS J-F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NAJDOVSKI (proc) C.	1 - PEC		1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NGATCHA (proc) A.	1 - PEC		1
57	NGATCHA A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NORDMAN (proc) N.	1 - PEC		1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PLIEZ (proc) E.	1 - PEC		1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	POLSKI (proc) O.	1 - PEC		1
33	POLSKI O.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PULVAR (proc) A.	1 - PEC		1
31	PULVAR A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RABADAN (proc) P.	1 - PEC		1
51	RABADAN P.	1 - PEC	Contre[+]	1

	RAYMOND-ROSSI (proc) M.-J.	1 - PEC		1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROLLAND (proc) C.	1 - PEC		1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROMERO-MICHEL (proc) J.-L.	1 - PEC		1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SAMAKE (proc) H.	1 - PEC		1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SANCHES RUIVO (proc) H.	1 - PEC		1
142	SANCHES RUIVO H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SIMONDON (proc) P.	1 - PEC		1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SITBON (proc) F.	1 - PEC		1
96	SITBON F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TAIEB (proc) K.	1 - PEC		1
32	TAIEB K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TERLIZZI (proc) D.	1 - PEC		1
	TERLIZZI D.	1 - PEC		1
	TORANIAN (proc) A.	1 - PEC		1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VAUGLIN (proc) F.	1 - PEC		1
70	VAUGLIN F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VERSINI (proc) D.	1 - PEC		1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	WEIL (proc) A.	1 - PEC		1
	WEIL A.	1 - PEC		1
	ZIADY (proc) K.	1 - PEC		1
77	ZIADY K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ALPHAND (proc) D.	2 - Changer Paris		1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BADAT-KARAM (proc) S.	2 - Changer Paris		1
133	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BALADI (proc) V.	2 - Changer Paris		1
153	BALADI V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
14	BALDINI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	BALDINI V.	2 - Changer Paris		1
	BEAUQUIER (proc) A.	2 - Changer Paris		1
151	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERNARD (proc) R-F.	2 - Changer Paris		1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERTHAULT (proc) J-D.	2 - Changer Paris		1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BIRABEN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
102	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOELLE (proc) S.	2 - Changer Paris		1
59	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOHBOT (proc) J.-Y.	2 - Changer Paris		1
83	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOUGERET (proc) A.	2 - Changer Paris		1
	BOUGERET A.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD G.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE (proc) V.	2 - Changer Paris		1
156	BUCAILLE V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CANAL (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	CANAL G.	2 - Changer Paris		1
38	CAPLIEZ (proc) S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CAPLIEZ S.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
58	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	CONNAULT (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CONNAULT F.	2 - Changer Paris		1
	COURTOIS (proc) D.-G.	2 - Changer Paris		1
110	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DATI (proc) R.	2 - Changer Paris		1
15	DATI R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DAUVERGNE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
60	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DE CLERMONT-TONNERRE (proc) C.	2 - Changer Paris		1
86	DE CLERMONT-TONNERRE C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	DE RAGUENEL (proc) I.	2 - Changer Paris		1
128	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	D'HAUTESERRE (proc) J.	2 - Changer Paris		1
	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris		1
	DIDIER (proc) F.-M.	2 - Changer Paris		1
105	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DOUCERE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris		1
	DUMAS (proc) C.	2 - Changer Paris		1
14	DUMAS C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	EVREN (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	EVREN A.	2 - Changer Paris		1
	GARNIER (proc) N.	2 - Changer Paris		1
104	GARNIER N.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	GOUJON (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	GOUJON P.	2 - Changer Paris		1
	GRANIER (proc) R.	2 - Changer Paris		1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
16	HATTE (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	HATTE P.	2 - Changer Paris		1
	JACQUEMONT (proc) H.	2 - Changer Paris		1
131	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KERBOUA (proc) F.	2 - Changer Paris		1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KUSTER (proc) B.	2 - Changer Paris		1
36	KUSTER B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LAHOUASSA (proc) A.	2 - Changer Paris		1
	LAHOUASSA A.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ (proc) J.	2 - Changer Paris		1
125	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LECOQ (proc) J.-P.	2 - Changer Paris		1
38	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
60	LEFEVRE (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris		1
83	LORIAU (proc) J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	LORIAU J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
64	LUBIN-NOEL ((proc) C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS (proc) D.	2 - Changer Paris		1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
62	MARGAIN (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MARGAIN F.	2 - Changer Paris		1
81	MESSAS (proc) E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MESSAS E.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON (proc) V.	2 - Changer Paris		1
62	MONTANDON V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	OLIVIER (proc) J.-B.	2 - Changer Paris		1
108	OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PECHENARD (proc) F.	2 - Changer Paris		1
85	PECHENARD F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PIRILLO (proc) A.	2 - Changer Paris		1
130	PIRILLO A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	REDLER (proc) J.	2 - Changer Paris		1
64	REDLER J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	STIBBE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
86	SZPINER (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	SZPINER F.	2 - Changer Paris		1
104	TOUBIANA (proc) M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER (proc) A.-C.	2 - Changer Paris		1
130	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VERON (proc) A.	2 - Changer Paris		1
103	VERON A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
108	VIRY (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VIRY P.	2 - Changer Paris		1
	BADINA-SERPETTE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
111	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
75	BELLIARD (proc) D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes		1
	BOUX (proc) A.-C.	3 - les Ecologistes		1

75	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	CHARNOZ (proc) S.	3 - les Ecologistes		1
48	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	COFFIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
66	COFFIN A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	DURAND-RAUCHER (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
113	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FAUGERON (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
65	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FLORENTIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	FLORENTIN A.	3 - les Ecologistes		1
	GLEIZES (proc) J.	3 - les Ecologistes		1
21	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	GUHL (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
45	GUHL A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	HOCQUARD (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
49	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	KONE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
3	KONE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LERT ((proc) D.	3 - les Ecologistes		1
76	LERT D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LETISSIER (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
	LETISSIER F.	3 - les Ecologistes		1
	MAQUOI (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
2	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MARKOVIC (proc) D.	3 - les Ecologistes		1
87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MEUNIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
135	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
45	NIAKATE (proc) A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes		1
	PETIT (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
23	PETIT C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	PIERRE-MARIE (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
21	RAIFAUD (proc) S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1

137	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
2	REMY-LELEU (proc) R.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes		1
3	RIVIER (proc) E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	RIVIER E.	3 - les Ecologistes		1
113	SAGASPE (proc) C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	SAGASPE C.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
26	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TIMSIT (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
112	TIMSIT A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TONOLLI (proc) M.	3 - les Ecologistes		1
46	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
48	VASA (proc) L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	VASA L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	AQUA (proc) J-N.	4 - GCC		1
20	AQUA J-N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BAUDRIER (proc) J.	4 - GCC		1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BIDARD (proc) H.	4 - GCC		1
50	BIDARD H.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BONNET-OULALDJ (proc) N.	4 - GCC		1
1	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BROSSAT (proc) I.	4 - GCC		1
12	BROSSAT I.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GILLET (proc) J.-P.	4 - GCC		1
18	GILLET J-P.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GOMES (proc) B.	4 - GCC		1
41	GOMES B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	NAGET (proc) C.	4 - GCC		1
17	NAGET C.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRICE (proc) L.	4 - GCC		1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Contre[+]	1
1	PATRIE (proc) B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRIE B.	4 - GCC		1
	PRIMET (proc) R.	4 - GCC		1

19	PRIMET R.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BERTHOUT (proc) F.	5 - GIP		1
145	BERTHOUT F.	5 - GIP	Abst[-]	1
	BOURNAZEL (proc) P.-Y.	5 - GIP		1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Abst[-]	1
	BURKLI (proc) D.	5 - GIP		1
101	BURKLI D.	5 - GIP	Abst[-]	1
	GOVCIYAN (proc) A.	5 - GIP		1
146	GOVCIYAN A.	5 - GIP	Abst[-]	1
	IBLED (proc) C.	5 - GIP		1
123	IBLED C.	5 - GIP	Abst[-]	1
123	SEBBAH (proc) H.	5 - GIP	Pour[++]	1
	SEBBAH H.	5 - GIP		1
98	CASANOVA (proc) P.	6 - MDE	Pour[++]	1
	CASANOVA P.	6 - MDE		1
99	DE COMPREIGNAC (proc) S.	6 - MDE	Pour[++]	1
	DE COMPREIGNAC S.	6 - MDE		1
	GATEL (proc) M.	6 - MDE		1
98	GATEL M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LECOUTURIER (proc) B.	6 - MDE		1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LELIEVRE (proc) M.	6 - MDE		1
122	LELIEVRE M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	COCHARD (proc) M.	7 - NI		1
	COCHARD M.	7 - NI		1
	FILOCHE (proc) L.	7 - NI		1
30	FILOCHE L.	7 - NI	Contre[+]	1
	GIRARD (proc) C.	7 - NI		1
144	GIRARD C.	7 - NI	Contre[+]	1
	JEANNETE (proc) N.	7 - NI		1
	JEANNETE N.	7 - NI		1
	SOREL (proc) L.	7 - NI		1
157	SOREL L.	7 - NI	Contre[+]	1

Annexe n° 20 - Scrutin public sur le vœu n° 50.

	AKKARI (proc) M.	1 - PEC		1
90	AKKARI M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLAUEL (proc) C.	1 - PEC		1
118	BLAUEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLOCHE (proc) P.	1 - PEC		1
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BROSSEL (proc) C.	1 - PEC		1
8	BROSSEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CARON-THIBAULT (proc) G.	1 - PEC		1
	CARON-THIBAULT G.	1 - PEC		1
	CHEVANDIER (proc) T.	1 - PEC		1
73	CHEVANDIER T.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHICHE (proc) M.	1 - PEC		1
139	CHICHE M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COBLENCE (proc) E.	1 - PEC		1
91	COBLENCE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CORDEBARD (proc) A.	1 - PEC		1
71	CORDEBARD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COUMET (proc) J.	1 - PEC		1
47	COUMET J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAGNAUD (proc) F.	1 - PEC		1
94	DAGNAUD F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAVIAUD (proc) J.-P.	1 - PEC		1
115	DAVIAUD J-P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	EL AARAJE (proc) L.	1 - PEC		1
74	EL AARAJE L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	FERAUD (proc) R.	1 - PEC		1
4	FERAUD R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GABELOTAUD (proc) A.	1 - PEC		1
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GALVANI (proc) J.	1 - PEC		1
114	GALVANI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GARRIGOS (proc) G.	1 - PEC		1
92	GARRIGOS G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GREGOIRE (proc) E.	1 - PEC		1
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
8	GUILLOU (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GUILLOU A.	1 - PEC		1
	HERVIEU (proc) C.	1 - PEC		1
79	HERVIEU C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	HIDALGO (proc) A.	1 - PEC		1
163	HIDALGO A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JAMET-FOURNIER (proc) B.	1 - PEC		1

120	JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JEMNI (proc) H	1 - PEC		1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KIELEMOES (proc) D.	1 - PEC		1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Contre[+]	1
4	KOMITES (proc) P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KOMITES P.	1 - PEC		1
	KOUASSI (proc) J.	1 - PEC		1
68	KOUASSI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LAVILLE (proc) N.	1 - PEC		1
	LAVILLE N.	1 - PEC		1
	LEJOINDRE (proc) E.	1 - PEC		1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEMARDELEY (proc) M.-C.	1 - PEC		1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEVIEUX (proc) V.	1 - PEC		1
5	LEVIEUX V.	1 - PEC	Contre[+]	1
94	MADEC (proc) R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MADEC R.	1 - PEC		1
	MARTIAL (proc) J.	1 - PEC		1
78	MARTIAL J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MARTINS (proc) J.-F.	1 - PEC		1
119	MARTINS J-F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NAJDOVSKI (proc) C.	1 - PEC		1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NGATCHA (proc) A.	1 - PEC		1
57	NGATCHA A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NORDMAN (proc) N.	1 - PEC		1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PLIEZ (proc) E.	1 - PEC		1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	POLSKI (proc) O.	1 - PEC		1
33	POLSKI O.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PULVAR (proc) A.	1 - PEC		1
31	PULVAR A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RABADAN (proc) P.	1 - PEC		1
51	RABADAN P.	1 - PEC	Contre[+]	1

	RAYMOND-ROSSI (proc) M.-J.	1 - PEC		1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROLLAND (proc) C.	1 - PEC		1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROMERO-MICHEL (proc) J.-L.	1 - PEC		1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SAMAKE (proc) H.	1 - PEC		1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SANCHES RUIVO (proc) H.	1 - PEC		1
142	SANCHES RUIVO H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SIMONDON (proc) P.	1 - PEC		1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SITBON (proc) F.	1 - PEC		1
96	SITBON F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TAIEB (proc) K.	1 - PEC		1
32	TAIEB K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TERLIZZI (proc) D.	1 - PEC		1
158	TERLIZZI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TORANIAN (proc) A.	1 - PEC		1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VAUGLIN (proc) F.	1 - PEC		1
70	VAUGLIN F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VERSINI (proc) D.	1 - PEC		1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	WEIL (proc) A.	1 - PEC		1
	WEIL A.	1 - PEC		1
	ZIADY (proc) K.	1 - PEC		1
77	ZIADY K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ALPHAND (proc) D.	2 - Changer Paris		1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BADAT-KARAM (proc) S.	2 - Changer Paris		1
133	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BALADI (proc) V.	2 - Changer Paris		1
153	BALADI V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
14	BALDINI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	BALDINI V.	2 - Changer Paris		1
	BEAUQUIER (proc) A.	2 - Changer Paris		1
	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris		1
	BERNARD (proc) R-F.	2 - Changer Paris		1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERTHAULT (proc) J-D.	2 - Changer Paris		1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BIRABEN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
102	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOELLE (proc) S.	2 - Changer Paris		1
59	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOHBOT (proc) J.-Y.	2 - Changer Paris		1
83	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOUGERET (proc) A.	2 - Changer Paris		1
	BOUGERET A.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD G.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE (proc) V.	2 - Changer Paris		1
156	BUCAILLE V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CANAL (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	CANAL G.	2 - Changer Paris		1
38	CAPLIEZ (proc) S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CAPLIEZ S.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
58	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	CONNAULT (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CONNAULT F.	2 - Changer Paris		1
	COURTOIS (proc) D.-G.	2 - Changer Paris		1
110	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DATI (proc) R.	2 - Changer Paris		1
15	DATI R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DAUVERGNE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
60	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DE CLERMONT-TONNERRE (proc) C.	2 - Changer Paris		1
86	DE CLERMONT-TONNERRE C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	DE RAGUENEL (proc) I.	2 - Changer Paris		1
128	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	D'HAUTESERRE (proc) J.	2 - Changer Paris		1
34	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DIDIER (proc) F.-M.	2 - Changer Paris		1
105	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DOUCERE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris		1
	DUMAS (proc) C.	2 - Changer Paris		1
14	DUMAS C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	EVREN (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	EVREN A.	2 - Changer Paris		1
	GARNIER (proc) N.	2 - Changer Paris		1
104	GARNIER N.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	GOUJON (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	GOUJON P.	2 - Changer Paris		1
	GRANIER (proc) R.	2 - Changer Paris		1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
16	HATTE (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	HATTE P.	2 - Changer Paris		1
	JACQUEMONT (proc) H.	2 - Changer Paris		1
107	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KERBOUA (proc) F.	2 - Changer Paris		1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KUSTER (proc) B.	2 - Changer Paris		1
36	KUSTER B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
59	LAHOUASSA (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LAHOUASSA A.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ (proc) J.	2 - Changer Paris		1
125	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LECOQ (proc) J.-P.	2 - Changer Paris		1
38	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
60	LEFEVRE (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris		1
83	LORIAU (proc) J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	LORIAU J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
64	LUBIN-NOEL ((proc) C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS (proc) D.	2 - Changer Paris		1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
62	MARGAIN (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MARGAIN F.	2 - Changer Paris		1
81	MESSAS (proc) E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MESSAS E.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON (proc) V.	2 - Changer Paris		1
62	MONTANDON V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	OLIVIER (proc) J.-B.	2 - Changer Paris		1
108	OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PECHENARD (proc) F.	2 - Changer Paris		1
85	PECHENARD F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PIRILLO (proc) A.	2 - Changer Paris		1
130	PIRILLO A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	REDLER (proc) J.	2 - Changer Paris		1
64	REDLER J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	STIBBE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
86	SZPINER (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	SZPINER F.	2 - Changer Paris		1
104	TOUBIANA (proc) M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER (proc) A.-C.	2 - Changer Paris		1
130	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VERON (proc) A.	2 - Changer Paris		1
103	VERON A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
108	VIRY (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VIRY P.	2 - Changer Paris		1
	BADINA-SERPETTE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
111	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
75	BELLIARD (proc) D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes		1
	BOUX (proc) A.-C.	3 - les Ecologistes		1

75	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	CHARNOZ (proc) S.	3 - les Ecologistes		1
48	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	COFFIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
66	COFFIN A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	DURAND-RAUCHER (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
113	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FAUGERON (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
65	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FLORENTIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	FLORENTIN A.	3 - les Ecologistes		1
	GLEIZES (proc) J.	3 - les Ecologistes		1
21	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	GUHL (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
45	GUHL A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	HOCQUARD (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
49	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	KONE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
3	KONE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LERT ((proc) D.	3 - les Ecologistes		1
76	LERT D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
135	LETISSIER (proc) F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LETISSIER F.	3 - les Ecologistes		1
	MAQUOI (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
2	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MARKOVIC (proc) D.	3 - les Ecologistes		1
87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MEUNIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
135	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
45	NIAKATE (proc) A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes		1
	PETIT (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
23	PETIT C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	PIERRE-MARIE (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
21	RAIFAUD (proc) S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1

137	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
2	REMY-LELEU (proc) R.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes		1
3	RIVIER (proc) E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	RIVIER E.	3 - les Ecologistes		1
113	SAGASPE (proc) C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	SAGASPE C.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
26	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TIMSIT (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
112	TIMSIT A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TONOLLI (proc) M.	3 - les Ecologistes		1
46	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
48	VASA (proc) L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	VASA L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	AQUA (proc) J-N.	4 - GCC		1
20	AQUA J-N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BAUDRIER (proc) J.	4 - GCC		1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BIDARD (proc) H.	4 - GCC		1
50	BIDARD H.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BONNET-OULALDJ (proc) N.	4 - GCC		1
1	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BROSSAT (proc) I.	4 - GCC		1
12	BROSSAT I.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GILLET (proc) J.-P.	4 - GCC		1
18	GILLET J-P.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GOMES (proc) B.	4 - GCC		1
	GOMES B.	4 - GCC		1
	NAGET (proc) C.	4 - GCC		1
17	NAGET C.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRICE (proc) L.	4 - GCC		1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Contre[+]	1
1	PATRIE (proc) B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRIE B.	4 - GCC		1
	PRIMET (proc) R.	4 - GCC		1

19	PRIMET R.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BERTHOUT (proc) F.	5 - GIP		1
145	BERTHOUT F.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BOURNAZEL (proc) P.-Y.	5 - GIP		1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BURKLI (proc) D.	5 - GIP		1
101	BURKLI D.	5 - GIP	Pour[++]	1
	GOVCIYAN (proc) A.	5 - GIP		1
146	GOVCIYAN A.	5 - GIP	Pour[++]	1
	IBLED (proc) C.	5 - GIP		1
123	IBLED C.	5 - GIP	Pour[++]	1
123	SEBBAH (proc) H.	5 - GIP	Pour[++]	1
	SEBBAH H.	5 - GIP		1
98	CASANOVA (proc) P.	6 - MDE	Pour[++]	1
	CASANOVA P.	6 - MDE		1
99	DE COMPREIGNAC (proc) S.	6 - MDE	Pour[++]	1
	DE COMPREIGNAC S.	6 - MDE		1
	GATEL (proc) M.	6 - MDE		1
98	GATEL M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LECOUTURIER (proc) B.	6 - MDE		1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LELIEVRE (proc) M.	6 - MDE		1
122	LELIEVRE M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	COCHARD (proc) M.	7 - NI		1
	COCHARD M.	7 - NI		1
	FILOCHE (proc) L.	7 - NI		1
30	FILOCHE L.	7 - NI	Contre[+]	1
	GIRARD (proc) C.	7 - NI		1
144	GIRARD C.	7 - NI	Abst[-]	1
	JEANNETE (proc) N.	7 - NI		1
	JEANNETE N.	7 - NI		1
	SOREL (proc) L.	7 - NI		1
157	SOREL L.	7 - NI	Contre[+]	1

Annexe n° 21 - Scrutin public sur le vœu n° 59.

	AKKARI (proc) M.	1 - PEC		1
90	AKKARI M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLAUEL (proc) C.	1 - PEC		1
	BLAUEL C.	1 - PEC		1
	BLOCHE (proc) P.	1 - PEC		1
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BROSSEL (proc) C.	1 - PEC		1
8	BROSSEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CARON-THIBAULT (proc) G.	1 - PEC		1
117	CARON-THIBAULT G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHEVANDIER (proc) T.	1 - PEC		1
73	CHEVANDIER T.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHICHE (proc) M.	1 - PEC		1
139	CHICHE M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COBLENCE (proc) E.	1 - PEC		1
	COBLENCE E.	1 - PEC		1
	CORDEBARD (proc) A.	1 - PEC		1
71	CORDEBARD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COUMET (proc) J.	1 - PEC		1
47	COUMET J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAGNAUD (proc) F.	1 - PEC		1
94	DAGNAUD F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAVIAUD (proc) J.-P.	1 - PEC		1
115	DAVIAUD J-P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	EL AARAJE (proc) L.	1 - PEC		1
74	EL AARAJE L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	FERAUD (proc) R.	1 - PEC		1
4	FERAUD R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GABELOTAUD (proc) A.	1 - PEC		1
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GALVANI (proc) J.	1 - PEC		1
114	GALVANI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GARRIGOS (proc) G.	1 - PEC		1
92	GARRIGOS G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GREGOIRE (proc) E.	1 - PEC		1
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
8	GUILLOU (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GUILLOU A.	1 - PEC		1
	HERVIEU (proc) C.	1 - PEC		1
79	HERVIEU C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	HIDALGO (proc) A.	1 - PEC		1
163	HIDALGO A.	1 - PEC	Contre[+]	1

	JAMET-FOURNIER (proc) B.	1 - PEC		1
120	JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JEMNI (proc) H	1 - PEC		1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KIELEMOES (proc) D.	1 - PEC		1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Contre[+]	1
4	KOMITES (proc) P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KOMITES P.	1 - PEC		1
	KOUASSI (proc) J.	1 - PEC		1
	KOUASSI J.	1 - PEC		1
	LAVILLE (proc) N.	1 - PEC		1
97	LAVILLE N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEJOINDRE (proc) E.	1 - PEC		1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEMARDELEY (proc) M.-C.	1 - PEC		1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEVIEUX (proc) V.	1 - PEC		1
5	LEVIEUX V.	1 - PEC	Contre[+]	1
94	MADEC (proc) R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MADEC R.	1 - PEC		1
	MARTIAL (proc) J.	1 - PEC		1
78	MARTIAL J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MARTINS (proc) J.-F.	1 - PEC		1
119	MARTINS J-F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NAJDOVSKI (proc) C.	1 - PEC		1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NGATCHA (proc) A.	1 - PEC		1
57	NGATCHA A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NORDMAN (proc) N.	1 - PEC		1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PLIEZ (proc) E.	1 - PEC		1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	POLSKI (proc) O.	1 - PEC		1
33	POLSKI O.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PULVAR (proc) A.	1 - PEC		1
31	PULVAR A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RABADAN (proc) P.	1 - PEC		1

51	RABADAN P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RAYMOND-ROSSI (proc) M.-J.	1 - PEC		1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROLLAND (proc) C.	1 - PEC		1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROMERO-MICHEL (proc) J.-L.	1 - PEC		1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SAMAKE (proc) H.	1 - PEC		1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SANCHES RUIVO (proc) H.	1 - PEC		1
142	SANCHES RUIVO H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SIMONDON (proc) P.	1 - PEC		1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SITBON (proc) F.	1 - PEC		1
96	SITBON F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TAIEB (proc) K.	1 - PEC		1
32	TAIEB K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TERLIZZI (proc) D.	1 - PEC		1
	TERLIZZI D.	1 - PEC		1
	TORANIAN (proc) A.	1 - PEC		1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VAUGLIN (proc) F.	1 - PEC		1
70	VAUGLIN F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VERSINI (proc) D.	1 - PEC		1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	WEIL (proc) A.	1 - PEC		1
	WEIL A.	1 - PEC		1
	ZIADY (proc) K.	1 - PEC		1
77	ZIADY K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ALPHAND (proc) D.	2 - Changer Paris		1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BADAT-KARAM (proc) S.	2 - Changer Paris		1
133	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BALADI (proc) V.	2 - Changer Paris		1
153	BALADI V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

14	BALDINI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BALDINI V.	2 - Changer Paris		1
	BEAUQUIER (proc) A.	2 - Changer Paris		1
151	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERNARD (proc) R-F.	2 - Changer Paris		1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERTHAULT (proc) J-D.	2 - Changer Paris		1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BIRABEN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
102	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOELLE (proc) S.	2 - Changer Paris		1
59	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOHBOT (proc) J.-Y.	2 - Changer Paris		1
83	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOUGERET (proc) A.	2 - Changer Paris		1
	BOUGERET A.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	BOULARD G.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE (proc) V.	2 - Changer Paris		1
156	BUCAILLE V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CANAL (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	CANAL G.	2 - Changer Paris		1
38	CAPLIEZ (proc) S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CAPLIEZ S.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
58	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	CONNAULT (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CONNAULT F.	2 - Changer Paris		1
	COURTOIS (proc) D.-G.	2 - Changer Paris		1
110	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DATI (proc) R.	2 - Changer Paris		1
15	DATI R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DAUVERGNE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
60	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DE CLERMONT-TONNERRE (proc) C.	2 - Changer Paris		1
86	DE CLERMONT-	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	TONNERRE C.			
	DE RAGUENEL (proc) I.	2 - Changer Paris		1
128	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	D'HAUTESERRE (proc) J.	2 - Changer Paris		1
	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris		1
	DIDIER (proc) F.-M.	2 - Changer Paris		1
105	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DOUCERE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris		1
	DUMAS (proc) C.	2 - Changer Paris		1
14	DUMAS C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	EVREN (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	EVREN A.	2 - Changer Paris		1
	GARNIER (proc) N.	2 - Changer Paris		1
104	GARNIER N.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	GOUJON (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	GOUJON P.	2 - Changer Paris		1
	GRANIER (proc) R.	2 - Changer Paris		1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
16	HATTE (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	HATTE P.	2 - Changer Paris		1
	JACQUEMONT (proc) H.	2 - Changer Paris		1
107	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KERBOUA (proc) F.	2 - Changer Paris		1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KUSTER (proc) B.	2 - Changer Paris		1
36	KUSTER B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
59	LAHOUASSA (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LAHOUASSA A.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ (proc) J.	2 - Changer Paris		1
125	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LECOQ (proc) J.-P.	2 - Changer Paris		1
38	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
60	LEFEVRE (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris		1
83	LORIAU (proc) J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	LORIAU J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

64	LUBIN-NOEL ((proc) C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS (proc) D.	2 - Changer Paris		1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
62	MARGAIN (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MARGAIN F.	2 - Changer Paris		1
81	MESSAS (proc) E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MESSAS E.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON (proc) V.	2 - Changer Paris		1
62	MONTANDON V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	OLIVIER (proc) J.-B.	2 - Changer Paris		1
108	OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PECHENARD (proc) F.	2 - Changer Paris		1
85	PECHENARD F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PIRILLO (proc) A.	2 - Changer Paris		1
130	PIRILLO A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	REDLER (proc) J.	2 - Changer Paris		1
64	REDLER J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	STIBBE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
86	SZPINER (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	SZPINER F.	2 - Changer Paris		1
104	TOUBIANA (proc) M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER (proc) A.-C.	2 - Changer Paris		1
130	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VERON (proc) A.	2 - Changer Paris		1
103	VERON A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
108	VIRY (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VIRY P.	2 - Changer Paris		1
	BADINA-SERPETTE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
111	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
75	BELLIARD (proc) D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes		1

	BOUX (proc) A.-C.	3 - les Ecologistes		1
75	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	CHARNOZ (proc) S.	3 - les Ecologistes		1
48	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	COFFIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
66	COFFIN A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	DURAND-RAUCHER (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
113	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FAUGERON (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
65	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FLORENTIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	FLORENTIN A.	3 - les Ecologistes		1
	GLEIZES (proc) J.	3 - les Ecologistes		1
21	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	GUHL (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	GUHL A.	3 - les Ecologistes		1
	HOCQUARD (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
49	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	KONE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
3	KONE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LERT ((proc) D.	3 - les Ecologistes		1
76	LERT D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LETISSIER (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
	LETISSIER F.	3 - les Ecologistes		1
	MAQUOI (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
2	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MARKOVIC (proc) D.	3 - les Ecologistes		1
87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MEUNIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes		1
	NIAKATE (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes		1
	PETIT (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
23	PETIT C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	PIERRE-MARIE (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1

21	RAIFAUD (proc) S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
137	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
2	REMY-LELEU (proc) R.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes		1
3	RIVIER (proc) E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	RIVIER E.	3 - les Ecologistes		1
113	SAGASPE (proc) C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	SAGASPE C.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
26	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TIMSIT (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
112	TIMSIT A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TONOLLI (proc) M.	3 - les Ecologistes		1
	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes		1
48	VASA (proc) L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	VASA L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	AQUA (proc) J-N.	4 - GCC		1
20	AQUA J-N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BAUDRIER (proc) J.	4 - GCC		1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BIDARD (proc) H.	4 - GCC		1
50	BIDARD H.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BONNET-OULALDJ (proc) N.	4 - GCC		1
1	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BROSSAT (proc) I.	4 - GCC		1
12	BROSSAT I.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GILLET (proc) J.-P.	4 - GCC		1
18	GILLET J-P.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GOMES (proc) B.	4 - GCC		1
41	GOMES B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	NAGET (proc) C.	4 - GCC		1
17	NAGET C.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRICE (proc) L.	4 - GCC		1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Contre[+]	1
1	PATRIE (proc) B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRIE B.	4 - GCC		1

	PRIMET (proc) R.	4 - GCC		1
	PRIMET R.	4 - GCC		1
	BERTHOUT (proc) F.	5 - GIP		1
145	BERTHOUT F.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BOURNAZEL (proc) P.-Y.	5 - GIP		1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BURKLI (proc) D.	5 - GIP		1
101	BURKLI D.	5 - GIP	Abst[-]	1
	GOVCIYAN (proc) A.	5 - GIP		1
146	GOVCIYAN A.	5 - GIP	Pour[++]	1
	IBLED (proc) C.	5 - GIP		1
123	IBLED C.	5 - GIP	Pour[++]	1
123	SEBBAH (proc) H.	5 - GIP	Pour[++]	1
	SEBBAH H.	5 - GIP		1
98	CASANOVA (proc) P.	6 - MDE	Pour[++]	1
	CASANOVA P.	6 - MDE		1
99	DE COMPREIGNAC (proc) S.	6 - MDE	Pour[++]	1
	DE COMPREIGNAC S.	6 - MDE		1
	GATEL (proc) M.	6 - MDE		1
98	GATEL M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LECOUTURIER (proc) B.	6 - MDE		1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LELIEVRE (proc) M.	6 - MDE		1
122	LELIEVRE M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	COCHARD (proc) M.	7 - NI		1
	COCHARD M.	7 - NI		1
	FILOCHE (proc) L.	7 - NI		1
30	FILOCHE L.	7 - NI	Contre[+]	1
	GIRARD (proc) C.	7 - NI		1
144	GIRARD C.	7 - NI	Pour[++]	1
	JEANNETE (proc) N.	7 - NI		1
	JEANNETE N.	7 - NI		1
	SOREL (proc) L.	7 - NI		1
157	SOREL L.	7 - NI	Contre[+]	1

Annexe n° 22 - Scrutin public sur le vœu n° 63.

	AKKARI (proc) M.	1 - PEC		1	
90	AKKARI M.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	BLAUEL (proc) C.	1 - PEC		1	
118	BLAUEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	BLOCHE (proc) P.	1 - PEC		1	
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	BROSSEL (proc) C.	1 - PEC			1
8	BROSSEL C.	1 - PEC	Contre[+]		1
	CARON-THIBAULT (proc) G.	1 - PEC			1
117	CARON-THIBAULT G.	1 - PEC	Contre[+]		1
	CHEVANDIER (proc) T.	1 - PEC			1
73	CHEVANDIER T.	1 - PEC	Contre[+]		1
	CHICHE (proc) M.	1 - PEC			1
139	CHICHE M.	1 - PEC	Contre[+]		1
	COBLENCE (proc) E.	1 - PEC			1
91	COBLENCE E.	1 - PEC	Contre[+]		1
	CORDEBARD (proc) A.	1 - PEC			1
71	CORDEBARD A.	1 - PEC	Contre[+]		1
	COUMET (proc) J.	1 - PEC			1
47	COUMET J.	1 - PEC	Contre[+]		1
	DAGNAUD (proc) F.	1 - PEC			1
94	DAGNAUD F.	1 - PEC	Contre[+]		1
	DAVIAUD (proc) J.-P.	1 - PEC			1
	DAVIAUD J-P.	1 - PEC			1
	EL AARAJE (proc) L.	1 - PEC			1
74	EL AARAJE L.	1 - PEC	Contre[+]		1
	FERAUD (proc) R.	1 - PEC			1
4	FERAUD R.	1 - PEC	Contre[+]		1
	GABELOTAUD (proc) A.	1 - PEC			1
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Contre[+]		1
	GALVANI (proc) J.	1 - PEC			1
114	GALVANI J.	1 - PEC	Contre[+]		1
	GARRIGOS (proc) G.	1 - PEC			1
	GARRIGOS G.	1 - PEC			1
	GREGOIRE (proc) E.	1 - PEC			1
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Contre[+]		1
8	GUILLOU (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]		1
	GUILLOU A.	1 - PEC			1
	HERVIEU (proc) C.	1 - PEC			1
79	HERVIEU C.	1 - PEC	Contre[+]		1
	HIDALGO (proc) A.	1 - PEC			1
163	HIDALGO A.	1 - PEC	Contre[+]		1

	JAMET-FOURNIER (proc) B.	1 - PEC		1
	JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC		1
	JEMNI (proc) H	1 - PEC		1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KIELEMOES (proc) D.	1 - PEC		1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Contre[+]	1
4	KOMITES (proc) P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KOMITES P.	1 - PEC		1
	KOUASSI (proc) J.	1 - PEC		1
68	KOUASSI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LAVILLE (proc) N.	1 - PEC		1
97	LAVILLE N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEJOINDRE (proc) E.	1 - PEC		1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEMARDELEY (proc) M.-C.	1 - PEC		1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEVIEUX (proc) V.	1 - PEC		1
5	LEVIEUX V.	1 - PEC	Contre[+]	1
94	MADEC (proc) R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MADEC R.	1 - PEC		1
	MARTIAL (proc) J.	1 - PEC		1
78	MARTIAL J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MARTINS (proc) J.-F.	1 - PEC		1
119	MARTINS J-F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NAJDOVSKI (proc) C.	1 - PEC		1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NGATCHA (proc) A.	1 - PEC		1
57	NGATCHA A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NORDMAN (proc) N.	1 - PEC		1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PLIEZ (proc) E.	1 - PEC		1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	POLSKI (proc) O.	1 - PEC		1
33	POLSKI O.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PULVAR (proc) A.	1 - PEC		1
31	PULVAR A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RABADAN (proc) P.	1 - PEC		1

51	RABADAN P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RAYMOND-ROSSI (proc) M.-J.	1 - PEC		1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROLLAND (proc) C.	1 - PEC		1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROMERO-MICHEL (proc) J.-L.	1 - PEC		1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SAMAKE (proc) H.	1 - PEC		1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SANCHES RUIVO (proc) H.	1 - PEC		1
142	SANCHES RUIVO H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SIMONDON (proc) P.	1 - PEC		1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SITBON (proc) F.	1 - PEC		1
96	SITBON F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TAIEB (proc) K.	1 - PEC		1
32	TAIEB K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TERLIZZI (proc) D.	1 - PEC		1
	TERLIZZI D.	1 - PEC		1
	TORANIAN (proc) A.	1 - PEC		1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VAUGLIN (proc) F.	1 - PEC		1
70	VAUGLIN F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VERSINI (proc) D.	1 - PEC		1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	WEIL (proc) A.	1 - PEC		1
	WEIL A.	1 - PEC		1
	ZIADY (proc) K.	1 - PEC		1
77	ZIADY K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ALPHAND (proc) D.	2 - Changer Paris		1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BADAT-KARAM (proc) S.	2 - Changer Paris		1
133	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
156	BALADI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
153	BALADI V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

14	BALDINI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BALDINI V.	2 - Changer Paris		1
	BEAUQUIER (proc) A.	2 - Changer Paris		1
151	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERNARD (proc) R-F.	2 - Changer Paris		1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERTHAULT (proc) J-D.	2 - Changer Paris		1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BIRABEN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
102	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOELLE (proc) S.	2 - Changer Paris		1
59	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOHBOT (proc) J.-Y.	2 - Changer Paris		1
83	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOUGERET (proc) A.	2 - Changer Paris		1
	BOUGERET A.	2 - Changer Paris		1
105	BOULARD (proc) G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOULARD G.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE (proc) V.	2 - Changer Paris		1
156	BUCAILLE V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CANAL (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	CANAL G.	2 - Changer Paris		1
38	CAPLIEZ (proc) S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CAPLIEZ S.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
58	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	CONNAULT (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CONNAULT F.	2 - Changer Paris		1
	COURTOIS (proc) D.-G.	2 - Changer Paris		1
110	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DATI (proc) R.	2 - Changer Paris		1
15	DATI R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DAUVERGNE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
60	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DE CLERMONT-TONNERRE (proc) C.	2 - Changer Paris		1
86	DE CLERMONT-	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	TONNERRE C.			
	DE RAGUENEL (proc) I.	2 - Changer Paris		1
128	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	D'HAUTESERRE (proc) J.	2 - Changer Paris		1
34	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DIDIER (proc) F.-M.	2 - Changer Paris		1
105	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	DOUCERE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris		1
	DUMAS (proc) C.	2 - Changer Paris		1
14	DUMAS C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	EVREN (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	EVREN A.	2 - Changer Paris		1
	GARNIER (proc) N.	2 - Changer Paris		1
104	GARNIER N.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	GOUJON (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	GOUJON P.	2 - Changer Paris		1
	GRANIER (proc) R.	2 - Changer Paris		1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
16	HATTE (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	HATTE P.	2 - Changer Paris		1
	JACQUEMONT (proc) H.	2 - Changer Paris		1
107	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KERBOUA (proc) F.	2 - Changer Paris		1
	KERBOUA F.	2 - Changer Paris		1
	KUSTER (proc) B.	2 - Changer Paris		1
36	KUSTER B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
59	LAHOUASSA (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LAHOUASSA A.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ (proc) J.	2 - Changer Paris		1
125	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LECOQ (proc) J.-P.	2 - Changer Paris		1
38	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
60	LEFEVRE (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris		1
83	LORIAU (proc) J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	LORIAU J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

64	LUBIN-NOEL ((proc) C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS (proc) D.	2 - Changer Paris		1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
62	MARGAIN (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MARGAIN F.	2 - Changer Paris		1
81	MESSAS (proc) E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MESSAS E.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON (proc) V.	2 - Changer Paris		1
62	MONTANDON V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	OLIVIER (proc) J.-B.	2 - Changer Paris		1
108	OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PECHENARD (proc) F.	2 - Changer Paris		1
85	PECHENARD F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PIRILLO (proc) A.	2 - Changer Paris		1
130	PIRILLO A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	REDLER (proc) J.	2 - Changer Paris		1
64	REDLER J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	STIBBE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
86	SZPINER (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	SZPINER F.	2 - Changer Paris		1
104	TOUBIANA (proc) M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER (proc) A.-C.	2 - Changer Paris		1
130	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VERON (proc) A.	2 - Changer Paris		1
103	VERON A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
108	VIRY (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VIRY P.	2 - Changer Paris		1
	BADINA-SERPETTE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
111	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
75	BELLIARD (proc) D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes		1

	BOUX (proc) A.-C.	3 - les Ecologistes		1
75	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	CHARNOZ (proc) S.	3 - les Ecologistes		1
48	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	COFFIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
66	COFFIN A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	DURAND-RAUCHER (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
113	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FAUGERON (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
65	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FLORENTIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	FLORENTIN A.	3 - les Ecologistes		1
	GLEIZES (proc) J.	3 - les Ecologistes		1
21	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	GUHL (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	GUHL A.	3 - les Ecologistes		1
	HOCQUARD (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
49	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	KONE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
3	KONE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LERT ((proc) D.	3 - les Ecologistes		1
76	LERT D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
135	LETISSIER (proc) F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LETISSIER F.	3 - les Ecologistes		1
	MAQUOI (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
2	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MARKOVIC (proc) D.	3 - les Ecologistes		1
87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MEUNIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
135	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	NIAKATE (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes		1
	PETIT (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
23	PETIT C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	PIERRE-MARIE (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1

21	RAIFAUD (proc) S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
137	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
2	REMY-LELEU (proc) R.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes		1
3	RIVIER (proc) E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	RIVIER E.	3 - les Ecologistes		1
113	SAGASPE (proc) C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	SAGASPE C.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
26	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TIMSIT (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	TIMSIT A.	3 - les Ecologistes		1
	TONOLLI (proc) M.	3 - les Ecologistes		1
	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes		1
48	VASA (proc) L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	VASA L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	AQUA (proc) J-N.	4 - GCC		1
20	AQUA J-N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BAUDRIER (proc) J.	4 - GCC		1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BIDARD (proc) H.	4 - GCC		1
50	BIDARD H.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BONNET-OULALDJ (proc) N.	4 - GCC		1
1	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BROSSAT (proc) I.	4 - GCC		1
12	BROSSAT I.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GILLET (proc) J.-P.	4 - GCC		1
18	GILLET J-P.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GOMES (proc) B.	4 - GCC		1
41	GOMES B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	NAGET (proc) C.	4 - GCC		1
17	NAGET C.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRICE (proc) L.	4 - GCC		1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Contre[+]	1
1	PATRIE (proc) B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRIE B.	4 - GCC		1

20	PRIMET (proc) R.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PRIMET R.	4 - GCC		1
	BERTHOUT (proc) F.	5 - GIP		1
145	BERTHOUT F.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BOURNAZEL (proc) P.-Y.	5 - GIP		1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BURKLI (proc) D.	5 - GIP		1
101	BURKLI D.	5 - GIP	Pour[++]	1
	GOVCIYAN (proc) A.	5 - GIP		1
146	GOVCIYAN A.	5 - GIP	Pour[++]	1
	IBLED (proc) C.	5 - GIP		1
123	IBLED C.	5 - GIP	Pour[++]	1
123	SEBBAH (proc) H.	5 - GIP	Pour[++]	1
	SEBBAH H.	5 - GIP		1
98	CASANOVA (proc) P.	6 - MDE	Pour[++]	1
	CASANOVA P.	6 - MDE		1
99	DE COMPREIGNAC (proc) S.	6 - MDE	Pour[++]	1
	DE COMPREIGNAC S.	6 - MDE		1
	GATEL (proc) M.	6 - MDE		1
98	GATEL M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LECOUTURIER (proc) B.	6 - MDE		1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LELIEVRE (proc) M.	6 - MDE		1
122	LELIEVRE M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	COCHARD (proc) M.	7 - NI		1
	COCHARD M.	7 - NI		1
	FILOCHE (proc) L.	7 - NI		1
30	FILOCHE L.	7 - NI	Contre[+]	1
	GIRARD (proc) C.	7 - NI		1
144	GIRARD C.	7 - NI	Abst[-]	1
	JEANNETE (proc) N.	7 - NI		1
	JEANNETE N.	7 - NI		1
	SOREL (proc) L.	7 - NI		1
157	SOREL L.	7 - NI	Abst[-]	1

Annexe n° 23 - Scrutin public sur le vœu n° 64.

	AKKARI (proc) M.	1 - PEC		1	
90	AKKARI M.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	BLAUEL (proc) C.	1 - PEC		1	
118	BLAUEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	BLOCHE (proc) P.	1 - PEC		1	
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	BROSSEL (proc) C.	1 - PEC			1
8	BROSSEL C.	1 - PEC	Contre[+]		1
	CARON-THIBAULT (proc) G.	1 - PEC			1
117	CARON-THIBAULT G.	1 - PEC	Contre[+]		1
	CHEVANDIER (proc) T.	1 - PEC			1
73	CHEVANDIER T.	1 - PEC	Contre[+]		1
	CHICHE (proc) M.	1 - PEC			1
139	CHICHE M.	1 - PEC	Contre[+]		1
	COBLENCE (proc) E.	1 - PEC			1
91	COBLENCE E.	1 - PEC	Contre[+]		1
	CORDEBARD (proc) A.	1 - PEC			1
71	CORDEBARD A.	1 - PEC	Contre[+]		1
	COUMET (proc) J.	1 - PEC			1
47	COUMET J.	1 - PEC	Contre[+]		1
	DAGNAUD (proc) F.	1 - PEC			1
94	DAGNAUD F.	1 - PEC	Contre[+]		1
	DAVIAUD (proc) J.-P.	1 - PEC			1
115	DAVIAUD J-P.	1 - PEC	Contre[+]		1
	EL AARAJE (proc) L.	1 - PEC			1
74	EL AARAJE L.	1 - PEC	Contre[+]		1
	FERAUD (proc) R.	1 - PEC			1
4	FERAUD R.	1 - PEC	Contre[+]		1
	GABELOTAUD (proc) A.	1 - PEC			1
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Contre[+]		1
	GALVANI (proc) J.	1 - PEC			1
114	GALVANI J.	1 - PEC	Contre[+]		1
	GARRIGOS (proc) G.	1 - PEC			1
92	GARRIGOS G.	1 - PEC	Contre[+]		1
	GREGOIRE (proc) E.	1 - PEC			1
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Contre[+]		1
8	GUILLOU (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]		1
	GUILLOU A.	1 - PEC			1
	HERVIEU (proc) C.	1 - PEC			1
79	HERVIEU C.	1 - PEC	Contre[+]		1
	HIDALGO (proc) A.	1 - PEC			1
163	HIDALGO A.	1 - PEC	Contre[+]		1

	JAMET-FOURNIER (proc) B.	1 - PEC		1
	JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC		1
	JEMNI (proc) H	1 - PEC		1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KIELEMOES (proc) D.	1 - PEC		1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Contre[+]	1
4	KOMITES (proc) P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KOMITES P.	1 - PEC		1
	KOUASSI (proc) J.	1 - PEC		1
68	KOUASSI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LAVILLE (proc) N.	1 - PEC		1
97	LAVILLE N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEJOINDRE (proc) E.	1 - PEC		1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEMARDELEY (proc) M.-C.	1 - PEC		1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEVIEUX (proc) V.	1 - PEC		1
5	LEVIEUX V.	1 - PEC	Contre[+]	1
94	MADEC (proc) R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MADEC R.	1 - PEC		1
	MARTIAL (proc) J.	1 - PEC		1
78	MARTIAL J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MARTINS (proc) J.-F.	1 - PEC		1
	MARTINS J-F.	1 - PEC		1
	NAJDOVSKI (proc) C.	1 - PEC		1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NGATCHA (proc) A.	1 - PEC		1
57	NGATCHA A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NORDMAN (proc) N.	1 - PEC		1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PLIEZ (proc) E.	1 - PEC		1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	POLSKI (proc) O.	1 - PEC		1
33	POLSKI O.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PULVAR (proc) A.	1 - PEC		1
31	PULVAR A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RABADAN (proc) P.	1 - PEC		1

	RABADAN P.	1 - PEC		1
	RAYMOND-ROSSI (proc) M.-J.	1 - PEC		1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROLLAND (proc) C.	1 - PEC		1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROMERO-MICHEL (proc) J.-L.	1 - PEC		1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SAMAKE (proc) H.	1 - PEC		1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SANCHES RUIVO (proc) H.	1 - PEC		1
142	SANCHES RUIVO H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SIMONDON (proc) P.	1 - PEC		1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SITBON (proc) F.	1 - PEC		1
96	SITBON F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TAIEB (proc) K.	1 - PEC		1
	TAIEB K.	1 - PEC		1
	TERLIZZI (proc) D.	1 - PEC		1
158	TERLIZZI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TORANIAN (proc) A.	1 - PEC		1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VAUGLIN (proc) F.	1 - PEC		1
70	VAUGLIN F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VERSINI (proc) D.	1 - PEC		1
	VERSINI D.	1 - PEC		1
	WEIL (proc) A.	1 - PEC		1
	WEIL A.	1 - PEC		1
	ZIADY (proc) K.	1 - PEC		1
77	ZIADY K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ALPHAND (proc) D.	2 - Changer Paris		1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BADAT-KARAM (proc) S.	2 - Changer Paris		1
133	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
156	BALADI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
153	BALADI V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

14	BALDINI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BALDINI V.	2 - Changer Paris		1
	BEAUQUIER (proc) A.	2 - Changer Paris		1
151	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERNARD (proc) R-F.	2 - Changer Paris		1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERTHAULT (proc) J-D.	2 - Changer Paris		1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BIRABEN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
102	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOELLE (proc) S.	2 - Changer Paris		1
59	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOHBOT (proc) J.-Y.	2 - Changer Paris		1
83	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
103	BOUGERET (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOUGERET A.	2 - Changer Paris		1
105	BOULARD (proc) G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOULARD G.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE (proc) V.	2 - Changer Paris		1
156	BUCAILLE V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CANAL (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	CANAL G.	2 - Changer Paris		1
38	CAPLIEZ (proc) S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CAPLIEZ S.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
58	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	CONNAULT (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CONNAULT F.	2 - Changer Paris		1
	COURTOIS (proc) D.-G.	2 - Changer Paris		1
110	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DATI (proc) R.	2 - Changer Paris		1
15	DATI R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DAUVERGNE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
60	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DE CLERMONT-TONNERRE (proc) C.	2 - Changer Paris		1
86	DE CLERMONT-	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	TONNERRE C.			
	DE RAGUENEL (proc) I.	2 - Changer Paris		1
128	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	D'HAUTESERRE (proc) J.	2 - Changer Paris		1
34	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DIDIER (proc) F.-M.	2 - Changer Paris		1
105	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	DOUCERE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris		1
	DUMAS (proc) C.	2 - Changer Paris		1
14	DUMAS C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	EVREN (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	EVREN A.	2 - Changer Paris		1
	GARNIER (proc) N.	2 - Changer Paris		1
104	GARNIER N.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	GOUJON (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	GOUJON P.	2 - Changer Paris		1
	GRANIER (proc) R.	2 - Changer Paris		1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
16	HATTE (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	HATTE P.	2 - Changer Paris		1
	JACQUEMONT (proc) H.	2 - Changer Paris		1
107	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KERBOUA (proc) F.	2 - Changer Paris		1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KUSTER (proc) B.	2 - Changer Paris		1
36	KUSTER B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
59	LAHOUASSA (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LAHOUASSA A.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ (proc) J.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris		1
	LECOQ (proc) J.-P.	2 - Changer Paris		1
38	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
60	LEFEVRE (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris		1
83	LORIAU (proc) J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	LORIAU J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

64	LUBIN-NOEL ((proc) C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS (proc) D.	2 - Changer Paris		1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
62	MARGAIN (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MARGAIN F.	2 - Changer Paris		1
81	MESSAS (proc) E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MESSAS E.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON (proc) V.	2 - Changer Paris		1
62	MONTANDON V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	OLIVIER (proc) J.-B.	2 - Changer Paris		1
108	OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PECHENARD (proc) F.	2 - Changer Paris		1
85	PECHENARD F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PIRILLO (proc) A.	2 - Changer Paris		1
	PIRILLO A.	2 - Changer Paris		1
	REDLER (proc) J.	2 - Changer Paris		1
64	REDLER J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	STIBBE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
86	SZPINER (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	SZPINER F.	2 - Changer Paris		1
104	TOUBIANA (proc) M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER (proc) A.-C.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris		1
	VERON (proc) A.	2 - Changer Paris		1
103	VERON A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
108	VIRY (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VIRY P.	2 - Changer Paris		1
	BADINA-SERPETTE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
111	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
75	BELLIARD (proc) D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes		1

	BOUX (proc) A.-C.	3 - les Ecologistes		1
75	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	CHARNOZ (proc) S.	3 - les Ecologistes		1
48	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	COFFIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
66	COFFIN A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	DURAND-RAUCHER (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
113	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FAUGERON (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
65	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FLORENTIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	FLORENTIN A.	3 - les Ecologistes		1
	GLEIZES (proc) J.	3 - les Ecologistes		1
21	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	GUHL (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	GUHL A.	3 - les Ecologistes		1
	HOCQUARD (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
49	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	KONE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
3	KONE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LERT ((proc) D.	3 - les Ecologistes		1
76	LERT D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LETISSIER (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
	LETISSIER F.	3 - les Ecologistes		1
	MAQUOI (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
2	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MARKOVIC (proc) D.	3 - les Ecologistes		1
87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MEUNIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
135	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	NIAKATE (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes		1
	PETIT (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
23	PETIT C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	PIERRE-MARIE (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1

21	RAIFAUD (proc) S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
137	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
2	REMY-LELEU (proc) R.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes		1
3	RIVIER (proc) E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	RIVIER E.	3 - les Ecologistes		1
113	SAGASPE (proc) C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	SAGASPE C.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
26	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TIMSIT (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
112	TIMSIT A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TONOLLI (proc) M.	3 - les Ecologistes		1
46	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
48	VASA (proc) L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	VASA L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	AQUA (proc) J-N.	4 - GCC		1
20	AQUA J-N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BAUDRIER (proc) J.	4 - GCC		1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BIDARD (proc) H.	4 - GCC		1
50	BIDARD H.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BONNET-OULALDJ (proc) N.	4 - GCC		1
1	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BROSSAT (proc) I.	4 - GCC		1
12	BROSSAT I.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GILLET (proc) J.-P.	4 - GCC		1
18	GILLET J-P.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GOMES (proc) B.	4 - GCC		1
41	GOMES B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	NAGET (proc) C.	4 - GCC		1
17	NAGET C.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRICE (proc) L.	4 - GCC		1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Contre[+]	1
1	PATRIE (proc) B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRIE B.	4 - GCC		1

20	PRIMET (proc) R.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PRIMET R.	4 - GCC		1
	BERTHOUT (proc) F.	5 - GIP		1
145	BERTHOUT F.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BOURNAZEL (proc) P.-Y.	5 - GIP		1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BURKLI (proc) D.	5 - GIP		1
101	BURKLI D.	5 - GIP	Pour[++]	1
	GOVCIYAN (proc) A.	5 - GIP		1
146	GOVCIYAN A.	5 - GIP	Pour[++]	1
	IBLED (proc) C.	5 - GIP		1
123	IBLED C.	5 - GIP	Pour[++]	1
123	SEBBAH (proc) H.	5 - GIP	Pour[++]	1
	SEBBAH H.	5 - GIP		1
98	CASANOVA (proc) P.	6 - MDE	Pour[++]	1
	CASANOVA P.	6 - MDE		1
99	DE COMPREIGNAC (proc) S.	6 - MDE	Pour[++]	1
	DE COMPREIGNAC S.	6 - MDE		1
	GATEL (proc) M.	6 - MDE		1
98	GATEL M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LECOUTURIER (proc) B.	6 - MDE		1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LELIEVRE (proc) M.	6 - MDE		1
122	LELIEVRE M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	COCHARD (proc) M.	7 - NI		1
	COCHARD M.	7 - NI		1
	FILOCHE (proc) L.	7 - NI		1
30	FILOCHE L.	7 - NI	Contre[+]	1
	GIRARD (proc) C.	7 - NI		1
144	GIRARD C.	7 - NI	Pour[++]	1
	JEANNETE (proc) N.	7 - NI		1
	JEANNETE N.	7 - NI		1
	SOREL (proc) L.	7 - NI		1
157	SOREL L.	7 - NI	NPPV[--]	1

Annexe n° 24 - Scrutin public sur le vœu n° 66.

	AKKARI (proc) M.	1 - PEC		1
90	AKKARI M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLAUEL (proc) C.	1 - PEC		1
118	BLAUEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLOCHE (proc) P.	1 - PEC		1
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BROSSEL (proc) C.	1 - PEC		1
8	BROSSEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CARON-THIBAULT (proc) G.	1 - PEC		1
	CARON-THIBAULT G.	1 - PEC		1
	CHEVANDIER (proc) T.	1 - PEC		1
73	CHEVANDIER T.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHICHE (proc) M.	1 - PEC		1
139	CHICHE M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COBLENCE (proc) E.	1 - PEC		1
91	COBLENCE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CORDEBARD (proc) A.	1 - PEC		1
71	CORDEBARD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COUMET (proc) J.	1 - PEC		1
47	COUMET J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAGNAUD (proc) F.	1 - PEC		1
94	DAGNAUD F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAVIAUD (proc) J.-P.	1 - PEC		1
115	DAVIAUD J-P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	EL AARAJE (proc) L.	1 - PEC		1
74	EL AARAJE L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	FERAUD (proc) R.	1 - PEC		1
4	FERAUD R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GABELOTAUD (proc) A.	1 - PEC		1
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GALVANI (proc) J.	1 - PEC		1
114	GALVANI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GARRIGOS (proc) G.	1 - PEC		1
92	GARRIGOS G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GREGOIRE (proc) E.	1 - PEC		1
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
8	GUILLOU (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GUILLOU A.	1 - PEC		1
	HERVIEU (proc) C.	1 - PEC		1
79	HERVIEU C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	HIDALGO (proc) A.	1 - PEC		1
163	HIDALGO A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JAMET-FOURNIER (proc) B.	1 - PEC		1

120	JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JEMNI (proc) H	1 - PEC		1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KIELEMOES (proc) D.	1 - PEC		1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Contre[+]	1
4	KOMITES (proc) P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KOMITES P.	1 - PEC		1
	KOUASSI (proc) J.	1 - PEC		1
68	KOUASSI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LAVILLE (proc) N.	1 - PEC		1
97	LAVILLE N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEJOINDRE (proc) E.	1 - PEC		1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEMARDELEY (proc) M.-C.	1 - PEC		1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEVIEUX (proc) V.	1 - PEC		1
5	LEVIEUX V.	1 - PEC	Contre[+]	1
94	MADEC (proc) R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MADEC R.	1 - PEC		1
	MARTIAL (proc) J.	1 - PEC		1
78	MARTIAL J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MARTINS (proc) J.-F.	1 - PEC		1
119	MARTINS J-F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NAJDOVSKI (proc) C.	1 - PEC		1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NGATCHA (proc) A.	1 - PEC		1
57	NGATCHA A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NORDMAN (proc) N.	1 - PEC		1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PLIEZ (proc) E.	1 - PEC		1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	POLSKI (proc) O.	1 - PEC		1
33	POLSKI O.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PULVAR (proc) A.	1 - PEC		1
31	PULVAR A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RABADAN (proc) P.	1 - PEC		1
51	RABADAN P.	1 - PEC	Contre[+]	1

	RAYMOND-ROSSI (proc) M.-J.	1 - PEC		1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROLLAND (proc) C.	1 - PEC		1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROMERO-MICHEL (proc) J.-L.	1 - PEC		1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SAMAKE (proc) H.	1 - PEC		1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SANCHES RUIVO (proc) H.	1 - PEC		1
142	SANCHES RUIVO H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SIMONDON (proc) P.	1 - PEC		1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SITBON (proc) F.	1 - PEC		1
96	SITBON F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TAIEB (proc) K.	1 - PEC		1
32	TAIEB K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TERLIZZI (proc) D.	1 - PEC		1
	TERLIZZI D.	1 - PEC		1
	TORANIAN (proc) A.	1 - PEC		1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VAUGLIN (proc) F.	1 - PEC		1
70	VAUGLIN F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VERSINI (proc) D.	1 - PEC		1
	VERSINI D.	1 - PEC		1
	WEIL (proc) A.	1 - PEC		1
	WEIL A.	1 - PEC		1
	ZIADY (proc) K.	1 - PEC		1
77	ZIADY K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ALPHAND (proc) D.	2 - Changer Paris		1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BADAT-KARAM (proc) S.	2 - Changer Paris		1
	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris		1
156	BALADI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
153	BALADI V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
14	BALDINI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	BALDINI V.	2 - Changer Paris		1
	BEAUQUIER (proc) A.	2 - Changer Paris		1
151	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERNARD (proc) R-F.	2 - Changer Paris		1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERTHAULT (proc) J-D.	2 - Changer Paris		1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BIRABEN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
102	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOELLE (proc) S.	2 - Changer Paris		1
59	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOHBOT (proc) J.-Y.	2 - Changer Paris		1
83	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
103	BOUGERET (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOUGERET A.	2 - Changer Paris		1
105	BOULARD (proc) G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOULARD G.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE (proc) V.	2 - Changer Paris		1
156	BUCAILLE V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CANAL (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	CANAL G.	2 - Changer Paris		1
	CAPLIEZ (proc) S.	2 - Changer Paris		1
	CAPLIEZ S.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
58	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	CONNAULT (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CONNAULT F.	2 - Changer Paris		1
	COURTOIS (proc) D.-G.	2 - Changer Paris		1
110	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DATI (proc) R.	2 - Changer Paris		1
15	DATI R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DAUVERGNE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
60	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DE CLERMONT-TONNERRE (proc) C.	2 - Changer Paris		1
86	DE CLERMONT-TONNERRE C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	DE RAGUENEL (proc) I.	2 - Changer Paris		1
128	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	D'HAUTESERRE (proc) J.	2 - Changer Paris		1
	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris		1
	DIDIER (proc) F.-M.	2 - Changer Paris		1
105	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	DOUCERE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris		1
	DUMAS (proc) C.	2 - Changer Paris		1
14	DUMAS C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	EVREN (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	EVREN A.	2 - Changer Paris		1
	GARNIER (proc) N.	2 - Changer Paris		1
104	GARNIER N.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	GOUJON (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	GOUJON P.	2 - Changer Paris		1
	GRANIER (proc) R.	2 - Changer Paris		1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
16	HATTE (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	HATTE P.	2 - Changer Paris		1
	JACQUEMONT (proc) H.	2 - Changer Paris		1
107	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KERBOUA (proc) F.	2 - Changer Paris		1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KUSTER (proc) B.	2 - Changer Paris		1
36	KUSTER B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
59	LAHOUASSA (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LAHOUASSA A.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ (proc) J.	2 - Changer Paris		1
125	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LECOQ (proc) J.-P.	2 - Changer Paris		1
	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris		1
60	LEFEVRE (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris		1
83	LORIAU (proc) J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	LORIAU J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
64	LUBIN-NOEL ((proc) C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS (proc) D.	2 - Changer Paris		1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
62	MARGAIN (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MARGAIN F.	2 - Changer Paris		1
81	MESSAS (proc) E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MESSAS E.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON (proc) V.	2 - Changer Paris		1
62	MONTANDON V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	OLIVIER (proc) J.-B.	2 - Changer Paris		1
108	OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PECHENARD (proc) F.	2 - Changer Paris		1
85	PECHENARD F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PIRILLO (proc) A.	2 - Changer Paris		1
130	PIRILLO A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	REDLER (proc) J.	2 - Changer Paris		1
64	REDLER J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	STIBBE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
86	SZPINER (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	SZPINER F.	2 - Changer Paris		1
104	TOUBIANA (proc) M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER (proc) A.-C.	2 - Changer Paris		1
130	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VERON (proc) A.	2 - Changer Paris		1
103	VERON A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
108	VIRY (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VIRY P.	2 - Changer Paris		1
	BADINA-SERPETTE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
111	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
75	BELLIARD (proc) D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes		1
	BOUX (proc) A.-C.	3 - les Ecologistes		1

75	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	CHARNOZ (proc) S.	3 - les Ecologistes		1
48	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	COFFIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
66	COFFIN A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	DURAND-RAUCHER (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
113	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FAUGERON (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
65	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FLORENTIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	FLORENTIN A.	3 - les Ecologistes		1
	GLEIZES (proc) J.	3 - les Ecologistes		1
21	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	GUHL (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	GUHL A.	3 - les Ecologistes		1
	HOCQUARD (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes		1
	KONE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
3	KONE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LERT ((proc) D.	3 - les Ecologistes		1
76	LERT D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LETISSIER (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
	LETISSIER F.	3 - les Ecologistes		1
	MAQUOI (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
2	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MARKOVIC (proc) D.	3 - les Ecologistes		1
87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MEUNIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
135	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	NIAKATE (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes		1
	PETIT (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
23	PETIT C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	PIERRE-MARIE (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
21	RAIFAUD (proc) S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1

137	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
2	REMY-LELEU (proc) R.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes		1
3	RIVIER (proc) E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	RIVIER E.	3 - les Ecologistes		1
113	SAGASPE (proc) C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	SAGASPE C.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
26	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TIMSIT (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	TIMSIT A.	3 - les Ecologistes		1
	TONOLLI (proc) M.	3 - les Ecologistes		1
	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes		1
48	VASA (proc) L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	VASA L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	AQUA (proc) J-N.	4 - GCC		1
20	AQUA J-N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BAUDRIER (proc) J.	4 - GCC		1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BIDARD (proc) H.	4 - GCC		1
50	BIDARD H.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BONNET-OULALDJ (proc) N.	4 - GCC		1
1	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BROSSAT (proc) I.	4 - GCC		1
12	BROSSAT I.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GILLET (proc) J.-P.	4 - GCC		1
18	GILLET J-P.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GOMES (proc) B.	4 - GCC		1
41	GOMES B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	NAGET (proc) C.	4 - GCC		1
17	NAGET C.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRICE (proc) L.	4 - GCC		1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Contre[+]	1
1	PATRIE (proc) B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRIE B.	4 - GCC		1
20	PRIMET (proc) R.	4 - GCC	Contre[+]	1

	PRIMET R.	4 - GCC		1
	BERTHOUT (proc) F.	5 - GIP		1
145	BERTHOUT F.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BOURNAZEL (proc) P.-Y.	5 - GIP		1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BURKLI (proc) D.	5 - GIP		1
101	BURKLI D.	5 - GIP	Pour[++]	1
	GOVCIYAN (proc) A.	5 - GIP		1
146	GOVCIYAN A.	5 - GIP	Pour[++]	1
	IBLED (proc) C.	5 - GIP		1
123	IBLED C.	5 - GIP	Pour[++]	1
123	SEBBAH (proc) H.	5 - GIP	Pour[++]	1
	SEBBAH H.	5 - GIP		1
98	CASANOVA (proc) P.	6 - MDE	Pour[++]	1
	CASANOVA P.	6 - MDE		1
99	DE COMPREIGNAC (proc) S.	6 - MDE	Pour[++]	1
	DE COMPREIGNAC S.	6 - MDE		1
	GATEL (proc) M.	6 - MDE		1
98	GATEL M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LECOUTURIER (proc) B.	6 - MDE		1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LELIEVRE (proc) M.	6 - MDE		1
122	LELIEVRE M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	COCHARD (proc) M.	7 - NI		1
	COCHARD M.	7 - NI		1
	FILOCHE (proc) L.	7 - NI		1
30	FILOCHE L.	7 - NI	Contre[+]	1
	GIRARD (proc) C.	7 - NI		1
144	GIRARD C.	7 - NI	Pour[++]	1
	JEANNETE (proc) N.	7 - NI		1
	JEANNETE N.	7 - NI		1
	SOREL (proc) L.	7 - NI		1
157	SOREL L.	7 - NI	Contre[+]	1

Annexe n° 25 - Scrutin public sur le vœu n° 71.

	AKKARI (proc) M.	1 - PEC		1
90	AKKARI M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLAUEL (proc) C.	1 - PEC		1
118	BLAUEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLOCHE (proc) P.	1 - PEC		1
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BROSSEL (proc) C.	1 - PEC		1
8	BROSSEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CARON-THIBAULT (proc) G.	1 - PEC		1
117	CARON-THIBAULT G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHEVANDIER (proc) T.	1 - PEC		1
73	CHEVANDIER T.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHICHE (proc) M.	1 - PEC		1
139	CHICHE M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COBLENCE (proc) E.	1 - PEC		1
91	COBLENCE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CORDEBARD (proc) A.	1 - PEC		1
71	CORDEBARD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COUMET (proc) J.	1 - PEC		1
47	COUMET J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAGNAUD (proc) F.	1 - PEC		1
	DAGNAUD F.	1 - PEC		1
	DAVIAUD (proc) J.-P.	1 - PEC		1
115	DAVIAUD J-P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	EL AARAJE (proc) L.	1 - PEC		1
74	EL AARAJE L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	FERAUD (proc) R.	1 - PEC		1
4	FERAUD R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GABELOTAUD (proc) A.	1 - PEC		1
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GALVANI (proc) J.	1 - PEC		1
114	GALVANI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GARRIGOS (proc) G.	1 - PEC		1
92	GARRIGOS G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GREGOIRE (proc) E.	1 - PEC		1
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
8	GUILLOU (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GUILLOU A.	1 - PEC		1
	HERVIEU (proc) C.	1 - PEC		1
79	HERVIEU C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	HIDALGO (proc) A.	1 - PEC		1
163	HIDALGO A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JAMET-FOURNIER (proc) B.	1 - PEC		1

	JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC		1
	JEMNI (proc) H	1 - PEC		1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KIELEMOES (proc) D.	1 - PEC		1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Contre[+]	1
4	KOMITES (proc) P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KOMITES P.	1 - PEC		1
	KOUASSI (proc) J.	1 - PEC		1
68	KOUASSI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LAVILLE (proc) N.	1 - PEC		1
97	LAVILLE N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEJOINDRE (proc) E.	1 - PEC		1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEMARDELEY (proc) M.-C.	1 - PEC		1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEVIEUX (proc) V.	1 - PEC		1
5	LEVIEUX V.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MADEC (proc) R.	1 - PEC		1
	MADEC R.	1 - PEC		1
	MARTIAL (proc) J.	1 - PEC		1
78	MARTIAL J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MARTINS (proc) J.-F.	1 - PEC		1
119	MARTINS J-F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NAJDOVSKI (proc) C.	1 - PEC		1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NGATCHA (proc) A.	1 - PEC		1
57	NGATCHA A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NORDMAN (proc) N.	1 - PEC		1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PLIEZ (proc) E.	1 - PEC		1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	POLSKI (proc) O.	1 - PEC		1
33	POLSKI O.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PULVAR (proc) A.	1 - PEC		1
31	PULVAR A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RABADAN (proc) P.	1 - PEC		1
51	RABADAN P.	1 - PEC	Contre[+]	1

	RAYMOND-ROSSI (proc) M.-J.	1 - PEC		1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROLLAND (proc) C.	1 - PEC		1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROMERO-MICHEL (proc) J.-L.	1 - PEC		1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SAMAKE (proc) H.	1 - PEC		1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SANCHES RUIVO (proc) H.	1 - PEC		1
142	SANCHES RUIVO H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SIMONDON (proc) P.	1 - PEC		1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SITBON (proc) F.	1 - PEC		1
96	SITBON F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TAIEB (proc) K.	1 - PEC		1
32	TAIEB K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TERLIZZI (proc) D.	1 - PEC		1
	TERLIZZI D.	1 - PEC		1
	TORANIAN (proc) A.	1 - PEC		1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VAUGLIN (proc) F.	1 - PEC		1
70	VAUGLIN F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VERSINI (proc) D.	1 - PEC		1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	WEIL (proc) A.	1 - PEC		1
	WEIL A.	1 - PEC		1
	ZIADY (proc) K.	1 - PEC		1
77	ZIADY K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ALPHAND (proc) D.	2 - Changer Paris		1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BADAT-KARAM (proc) S.	2 - Changer Paris		1
	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris		1
156	BALADI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
153	BALADI V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
14	BALDINI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	BALDINI V.	2 - Changer Paris		1
	BEAUQUIER (proc) A.	2 - Changer Paris		1
151	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERNARD (proc) R-F.	2 - Changer Paris		1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERTHAULT (proc) J-D.	2 - Changer Paris		1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BIRABEN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
102	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOELLE (proc) S.	2 - Changer Paris		1
59	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOHBOT (proc) J.-Y.	2 - Changer Paris		1
83	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
103	BOUGERET (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOUGERET A.	2 - Changer Paris		1
105	BOULARD (proc) G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOULARD G.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE (proc) V.	2 - Changer Paris		1
156	BUCAILLE V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CANAL (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	CANAL G.	2 - Changer Paris		1
	CAPLIEZ (proc) S.	2 - Changer Paris		1
	CAPLIEZ S.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
58	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	CONNAULT (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CONNAULT F.	2 - Changer Paris		1
	COURTOIS (proc) D.-G.	2 - Changer Paris		1
110	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DATI (proc) R.	2 - Changer Paris		1
15	DATI R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DAUVERGNE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
60	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DE CLERMONT-TONNERRE (proc) C.	2 - Changer Paris		1
86	DE CLERMONT-TONNERRE C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	DE RAGUENEL (proc) I.	2 - Changer Paris		1
128	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	D'HAUTESERRE (proc) J.	2 - Changer Paris		1
	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris		1
	DIDIER (proc) F.-M.	2 - Changer Paris		1
105	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	DOUCERE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris		1
	DUMAS (proc) C.	2 - Changer Paris		1
14	DUMAS C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	EVREN (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	EVREN A.	2 - Changer Paris		1
	GARNIER (proc) N.	2 - Changer Paris		1
	GARNIER N.	2 - Changer Paris		1
15	GOUJON (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	GOUJON P.	2 - Changer Paris		1
	GRANIER (proc) R.	2 - Changer Paris		1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
16	HATTE (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	HATTE P.	2 - Changer Paris		1
	JACQUEMONT (proc) H.	2 - Changer Paris		1
107	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KERBOUA (proc) F.	2 - Changer Paris		1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KUSTER (proc) B.	2 - Changer Paris		1
36	KUSTER B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
59	LAHOUASSA (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LAHOUASSA A.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ (proc) J.	2 - Changer Paris		1
125	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LECOQ (proc) J.-P.	2 - Changer Paris		1
38	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
60	LEFEVRE (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris		1
83	LORIAU (proc) J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	LORIAU J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
64	LUBIN-NOEL ((proc) C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS (proc) D.	2 - Changer Paris		1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
62	MARGAIN (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MARGAIN F.	2 - Changer Paris		1
81	MESSAS (proc) E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MESSAS E.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON (proc) V.	2 - Changer Paris		1
62	MONTANDON V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	OLIVIER (proc) J.-B.	2 - Changer Paris		1
108	OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PECHENARD (proc) F.	2 - Changer Paris		1
85	PECHENARD F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PIRILLO (proc) A.	2 - Changer Paris		1
	PIRILLO A.	2 - Changer Paris		1
	REDLER (proc) J.	2 - Changer Paris		1
64	REDLER J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	STIBBE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
86	SZPINER (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	SZPINER F.	2 - Changer Paris		1
	TOUBIANA (proc) M.	2 - Changer Paris		1
	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER (proc) A.-C.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris		1
	VERON (proc) A.	2 - Changer Paris		1
103	VERON A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
108	VIRY (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VIRY P.	2 - Changer Paris		1
	BADINA-SERPETTE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
111	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
75	BELLIARD (proc) D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes		1
	BOUX (proc) A.-C.	3 - les Ecologistes		1

75	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	CHARNOZ (proc) S.	3 - les Ecologistes		1
48	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	COFFIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
66	COFFIN A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	DURAND-RAUCHER (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
113	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FAUGERON (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes		1
	FLORENTIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	FLORENTIN A.	3 - les Ecologistes		1
	GLEIZES (proc) J.	3 - les Ecologistes		1
21	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	GUHL (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	GUHL A.	3 - les Ecologistes		1
	HOCQUARD (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
49	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	KONE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
3	KONE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LERT ((proc) D.	3 - les Ecologistes		1
76	LERT D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
135	LETISSIER (proc) F.	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
	LETISSIER F.	3 - les Ecologistes		1
	MAQUOI (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
2	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MARKOVIC (proc) D.	3 - les Ecologistes		1
87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MEUNIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
135	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	NIAKATE (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes		1
	PETIT (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
23	PETIT C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	PIERRE-MARIE (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
21	RAIFAUD (proc) S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1

137	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
2	REMY-LELEU (proc) R.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes		1
3	RIVIER (proc) E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	RIVIER E.	3 - les Ecologistes		1
113	SAGASPE (proc) C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	SAGASPE C.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes		1
	TIMSIT (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	TIMSIT A.	3 - les Ecologistes		1
	TONOLLI (proc) M.	3 - les Ecologistes		1
46	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
48	VASA (proc) L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	VASA L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	AQUA (proc) J-N.	4 - GCC		1
20	AQUA J-N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BAUDRIER (proc) J.	4 - GCC		1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BIDARD (proc) H.	4 - GCC		1
50	BIDARD H.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BONNET-OULALDJ (proc) N.	4 - GCC		1
1	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BROSSAT (proc) I.	4 - GCC		1
12	BROSSAT I.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GILLET (proc) J.-P.	4 - GCC		1
18	GILLET J-P.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GOMES (proc) B.	4 - GCC		1
41	GOMES B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	NAGET (proc) C.	4 - GCC		1
17	NAGET C.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRICE (proc) L.	4 - GCC		1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Contre[+]	1
1	PATRIE (proc) B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRIE B.	4 - GCC		1
20	PRIMET (proc) R.	4 - GCC	Contre[+]	1

	PRIMET R.	4 - GCC		1
	BERTHOUT (proc) F.	5 - GIP		1
145	BERTHOUT F.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BOURNAZEL (proc) P.-Y.	5 - GIP		1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BURKLI (proc) D.	5 - GIP		1
101	BURKLI D.	5 - GIP	Pour[++]	1
	GOVCIYAN (proc) A.	5 - GIP		1
146	GOVCIYAN A.	5 - GIP	Pour[++]	1
	IBLED (proc) C.	5 - GIP		1
123	IBLED C.	5 - GIP	Pour[++]	1
123	SEBBAH (proc) H.	5 - GIP	Pour[++]	1
	SEBBAH H.	5 - GIP		1
98	CASANOVA (proc) P.	6 - MDE	Pour[++]	1
	CASANOVA P.	6 - MDE		1
99	DE COMPREIGNAC (proc) S.	6 - MDE	Pour[++]	1
	DE COMPREIGNAC S.	6 - MDE		1
	GATEL (proc) M.	6 - MDE		1
98	GATEL M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LECOUTURIER (proc) B.	6 - MDE		1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LELIEVRE (proc) M.	6 - MDE		1
122	LELIEVRE M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	COCHARD (proc) M.	7 - NI		1
	COCHARD M.	7 - NI		1
	FILOCHE (proc) L.	7 - NI		1
30	FILOCHE L.	7 - NI	Contre[+]	1
	GIRARD (proc) C.	7 - NI		1
144	GIRARD C.	7 - NI	Contre[+]	1
	JEANNETE (proc) N.	7 - NI		1
	JEANNETE N.	7 - NI		1
	SOREL (proc) L.	7 - NI		1
157	SOREL L.	7 - NI	Contre[+]	1

Annexe n° 26 - Scrutin public sur le vœu n° 74.

	AKKARI (proc) M.	1 - PEC		1	
90	AKKARI M.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	BLAUEL (proc) C.	1 - PEC		1	
	BLAUEL C.	1 - PEC		1	
	BLOCHE (proc) P.	1 - PEC		1	
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	BROSSEL (proc) C.	1 - PEC			1
8	BROSSEL C.	1 - PEC	Contre[+]		1
	CARON-THIBAULT (proc) G.	1 - PEC			1
117	CARON-THIBAULT G.	1 - PEC	Contre[+]		1
	CHEVANDIER (proc) T.	1 - PEC			1
73	CHEVANDIER T.	1 - PEC	Contre[+]		1
	CHICHE (proc) M.	1 - PEC			1
139	CHICHE M.	1 - PEC	Contre[+]		1
	COBLENCE (proc) E.	1 - PEC			1
91	COBLENCE E.	1 - PEC	Contre[+]		1
	CORDEBARD (proc) A.	1 - PEC			1
	CORDEBARD A.	1 - PEC			1
	COUMET (proc) J.	1 - PEC			1
47	COUMET J.	1 - PEC	Contre[+]		1
	DAGNAUD (proc) F.	1 - PEC			1
94	DAGNAUD F.	1 - PEC	Contre[+]		1
	DAVIAUD (proc) J.-P.	1 - PEC			1
115	DAVIAUD J-P.	1 - PEC	Contre[+]		1
	EL AARAJE (proc) L.	1 - PEC			1
74	EL AARAJE L.	1 - PEC	Contre[+]		1
	FERAUD (proc) R.	1 - PEC			1
4	FERAUD R.	1 - PEC	Contre[+]		1
	GABELOTAUD (proc) A.	1 - PEC			1
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Contre[+]		1
	GALVANI (proc) J.	1 - PEC			1
114	GALVANI J.	1 - PEC	Contre[+]		1
	GARRIGOS (proc) G.	1 - PEC			1
	GARRIGOS G.	1 - PEC			1
	GREGOIRE (proc) E.	1 - PEC			1
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Contre[+]		1
8	GUILLOU (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]		1
	GUILLOU A.	1 - PEC			1
	HERVIEU (proc) C.	1 - PEC			1
79	HERVIEU C.	1 - PEC	Contre[+]		1
	HIDALGO (proc) A.	1 - PEC			1
163	HIDALGO A.	1 - PEC	Contre[+]		1

	JAMET-FOURNIER (proc) B.	1 - PEC		1
	JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC		1
	JEMNI (proc) H	1 - PEC		1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KIELEMOES (proc) D.	1 - PEC		1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Contre[+]	1
4	KOMITES (proc) P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KOMITES P.	1 - PEC		1
	KOUASSI (proc) J.	1 - PEC		1
68	KOUASSI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LAVILLE (proc) N.	1 - PEC		1
97	LAVILLE N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEJOINDRE (proc) E.	1 - PEC		1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEMARDELEY (proc) M.-C.	1 - PEC		1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEVIEUX (proc) V.	1 - PEC		1
5	LEVIEUX V.	1 - PEC	Contre[+]	1
94	MADEC (proc) R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MADEC R.	1 - PEC		1
	MARTIAL (proc) J.	1 - PEC		1
78	MARTIAL J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MARTINS (proc) J.-F.	1 - PEC		1
119	MARTINS J-F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NAJDOVSKI (proc) C.	1 - PEC		1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NGATCHA (proc) A.	1 - PEC		1
57	NGATCHA A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NORDMAN (proc) N.	1 - PEC		1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PLIEZ (proc) E.	1 - PEC		1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	POLSKI (proc) O.	1 - PEC		1
33	POLSKI O.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PULVAR (proc) A.	1 - PEC		1
	PULVAR A.	1 - PEC		1
	RABADAN (proc) P.	1 - PEC		1

51	RABADAN P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RAYMOND-ROSSI (proc) M.-J.	1 - PEC		1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROLLAND (proc) C.	1 - PEC		1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROMERO-MICHEL (proc) J.-L.	1 - PEC		1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SAMAKE (proc) H.	1 - PEC		1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SANCHES RUIVO (proc) H.	1 - PEC		1
142	SANCHES RUIVO H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SIMONDON (proc) P.	1 - PEC		1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SITBON (proc) F.	1 - PEC		1
96	SITBON F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TAIEB (proc) K.	1 - PEC		1
32	TAIEB K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TERLIZZI (proc) D.	1 - PEC		1
158	TERLIZZI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TORANIAN (proc) A.	1 - PEC		1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VAUGLIN (proc) F.	1 - PEC		1
70	VAUGLIN F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VERSINI (proc) D.	1 - PEC		1
	VERSINI D.	1 - PEC		1
	WEIL (proc) A.	1 - PEC		1
	WEIL A.	1 - PEC		1
	ZIADY (proc) K.	1 - PEC		1
	ZIADY K.	1 - PEC		1
	ALPHAND (proc) D.	2 - Changer Paris		1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BADAT-KARAM (proc) S.	2 - Changer Paris		1
133	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
156	BALADI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
153	BALADI V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

14	BALDINI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BALDINI V.	2 - Changer Paris		1
	BEAUQUIER (proc) A.	2 - Changer Paris		1
151	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris	NPPV[--]	1
	BERNARD (proc) R-F.	2 - Changer Paris		1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERTHAULT (proc) J-D.	2 - Changer Paris		1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BIRABEN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
102	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOELLE (proc) S.	2 - Changer Paris		1
59	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOHBOT (proc) J.-Y.	2 - Changer Paris		1
83	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
103	BOUGERET (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOUGERET A.	2 - Changer Paris		1
105	BOULARD (proc) G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOULARD G.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE (proc) V.	2 - Changer Paris		1
156	BUCAILLE V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CANAL (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	CANAL G.	2 - Changer Paris		1
	CAPLIEZ (proc) S.	2 - Changer Paris		1
	CAPLIEZ S.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
58	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	CONNAULT (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CONNAULT F.	2 - Changer Paris		1
	COURTOIS (proc) D.-G.	2 - Changer Paris		1
110	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DATI (proc) R.	2 - Changer Paris		1
15	DATI R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DAUVERGNE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
60	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DE CLERMONT-TONNERRE (proc) C.	2 - Changer Paris		1
86	DE CLERMONT-	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	TONNERRE C.			
	DE RAGUENEL (proc) I.	2 - Changer Paris		1
	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris		1
	D'HAUTESERRE (proc) J.	2 - Changer Paris		1
	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris		1
	DIDIER (proc) F.-M.	2 - Changer Paris		1
105	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	DOUCERE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris		1
	DUMAS (proc) C.	2 - Changer Paris		1
14	DUMAS C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	EVREN (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	EVREN A.	2 - Changer Paris		1
	GARNIER (proc) N.	2 - Changer Paris		1
104	GARNIER N.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	GOUJON (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	GOUJON P.	2 - Changer Paris		1
	GRANIER (proc) R.	2 - Changer Paris		1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
16	HATTE (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	HATTE P.	2 - Changer Paris		1
	JACQUEMONT (proc) H.	2 - Changer Paris		1
107	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KERBOUA (proc) F.	2 - Changer Paris		1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KUSTER (proc) B.	2 - Changer Paris		1
36	KUSTER B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
59	LAHOUASSA (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LAHOUASSA A.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ (proc) J.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris		1
	LECOQ (proc) J.-P.	2 - Changer Paris		1
	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris		1
60	LEFEVRE (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris		1
83	LORIAU (proc) J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	LORIAU J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

64	LUBIN-NOEL ((proc) C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS (proc) D.	2 - Changer Paris		1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
62	MARGAIN (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MARGAIN F.	2 - Changer Paris		1
81	MESSAS (proc) E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MESSAS E.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON (proc) V.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON V.	2 - Changer Paris		1
	OLIVIER (proc) J.-B.	2 - Changer Paris		1
	OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris		1
	PECHENARD (proc) F.	2 - Changer Paris		1
85	PECHENARD F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PIRILLO (proc) A.	2 - Changer Paris		1
130	PIRILLO A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	REDLER (proc) J.	2 - Changer Paris		1
64	REDLER J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	STIBBE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
86	SZPINER (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	SZPINER F.	2 - Changer Paris		1
	TOUBIANA (proc) M.	2 - Changer Paris		1
	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER (proc) A.-C.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris		1
	VERON (proc) A.	2 - Changer Paris		1
103	VERON A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VIRY (proc) P.	2 - Changer Paris		1
	VIRY P.	2 - Changer Paris		1
	BADINA-SERPETTE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
111	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
75	BELLIARD (proc) D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes		1

	BOUX (proc) A.-C.	3 - les Ecologistes		1
75	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	CHARNOZ (proc) S.	3 - les Ecologistes		1
48	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	COFFIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
66	COFFIN A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	DURAND-RAUCHER (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
113	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FAUGERON (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
65	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FLORENTIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	FLORENTIN A.	3 - les Ecologistes		1
	GLEIZES (proc) J.	3 - les Ecologistes		1
21	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	GUHL (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
45	GUHL A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	HOCQUARD (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes		1
	KONE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
3	KONE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LERT ((proc) D.	3 - les Ecologistes		1
76	LERT D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LETISSIER (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
	LETISSIER F.	3 - les Ecologistes		1
	MAQUOI (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
2	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MARKOVIC (proc) D.	3 - les Ecologistes		1
87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MEUNIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
135	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
45	NIAKATE (proc) A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes		1
	PETIT (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
	PETIT C.	3 - les Ecologistes		1
	PIERRE-MARIE (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1

21	RAIFAUD (proc) S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
137	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
2	REMY-LELEU (proc) R.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes		1
3	RIVIER (proc) E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	RIVIER E.	3 - les Ecologistes		1
113	SAGASPE (proc) C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	SAGASPE C.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
26	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TIMSIT (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	TIMSIT A.	3 - les Ecologistes		1
	TONOLLI (proc) M.	3 - les Ecologistes		1
	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes		1
48	VASA (proc) L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	VASA L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	AQUA (proc) J-N.	4 - GCC		1
20	AQUA J-N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BAUDRIER (proc) J.	4 - GCC		1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BIDARD (proc) H.	4 - GCC		1
50	BIDARD H.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BONNET-OULALDJ (proc) N.	4 - GCC		1
1	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BROSSAT (proc) I.	4 - GCC		1
12	BROSSAT I.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GILLET (proc) J.-P.	4 - GCC		1
18	GILLET J-P.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GOMES (proc) B.	4 - GCC		1
41	GOMES B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	NAGET (proc) C.	4 - GCC		1
17	NAGET C.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRICE (proc) L.	4 - GCC		1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Contre[+]	1
1	PATRIE (proc) B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRIE B.	4 - GCC		1

20	PRIMET (proc) R.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PRIMET R.	4 - GCC		1
	BERTHOUT (proc) F.	5 - GIP		1
145	BERTHOUT F.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BOURNAZEL (proc) P.-Y.	5 - GIP		1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BURKLI (proc) D.	5 - GIP		1
101	BURKLI D.	5 - GIP	Pour[++]	1
	GOVCIYAN (proc) A.	5 - GIP		1
146	GOVCIYAN A.	5 - GIP	Pour[++]	1
	IBLED (proc) C.	5 - GIP		1
123	IBLED C.	5 - GIP	Pour[++]	1
123	SEBBAH (proc) H.	5 - GIP	Pour[++]	1
	SEBBAH H.	5 - GIP		1
98	CASANOVA (proc) P.	6 - MDE	Pour[++]	1
	CASANOVA P.	6 - MDE		1
99	DE COMPREIGNAC (proc) S.	6 - MDE	Pour[++]	1
	DE COMPREIGNAC S.	6 - MDE		1
	GATEL (proc) M.	6 - MDE		1
98	GATEL M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LECOUTURIER (proc) B.	6 - MDE		1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LELIEVRE (proc) M.	6 - MDE		1
122	LELIEVRE M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	COCHARD (proc) M.	7 - NI		1
	COCHARD M.	7 - NI		1
	FILOCHE (proc) L.	7 - NI		1
30	FILOCHE L.	7 - NI	Contre[+]	1
	GIRARD (proc) C.	7 - NI		1
	GIRARD C.	7 - NI		1
	JEANNETE (proc) N.	7 - NI		1
	JEANNETE N.	7 - NI		1
	SOREL (proc) L.	7 - NI		1
	SOREL L.	7 - NI		1

Annexe n° 27 - Scrutin public sur le vœu n° 78.

	AKKARI (proc) M.	1 - PEC			1
90	AKKARI M.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	BLAUEL (proc) C.	1 - PEC			1
118	BLAUEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	BLOCHE (proc) P.	1 - PEC			1
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	BROSSEL (proc) C.	1 - PEC			1
8	BROSSEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	CARON-THIBAULT (proc) G.	1 - PEC			1
117	CARON-THIBAULT G.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	CHEVANDIER (proc) T.	1 - PEC			1
73	CHEVANDIER T.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	CHICHE (proc) M.	1 - PEC			1
139	CHICHE M.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	COBLENCE (proc) E.	1 - PEC			1
91	COBLENCE E.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	CORDEBARD (proc) A.	1 - PEC			1
71	CORDEBARD A.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	COUMET (proc) J.	1 - PEC			1
47	COUMET J.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	DAGNAUD (proc) F.	1 - PEC			1
94	DAGNAUD F.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	DAVIAUD (proc) J.-P.	1 - PEC			1
115	DAVIAUD J-P.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	EL AARAJE (proc) L.	1 - PEC			1
74	EL AARAJE L.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	FERAUD (proc) R.	1 - PEC			1
4	FERAUD R.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	GABELOTAUD (proc) A.	1 - PEC			1
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	GALVANI (proc) J.	1 - PEC			1
114	GALVANI J.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	GARRIGOS (proc) G.	1 - PEC			1
	GARRIGOS G.	1 - PEC			1
	GREGOIRE (proc) E.	1 - PEC			1
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1	
8	GUILLOU (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	GUILLOU A.	1 - PEC			1
	HERVIEU (proc) C.	1 - PEC			1
79	HERVIEU C.	1 - PEC	Contre[+]	1	
	HIDALGO (proc) A.	1 - PEC			1
163	HIDALGO A.	1 - PEC	Contre[+]	1	

	JAMET-FOURNIER (proc) B.	1 - PEC		1
	JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC		1
	JEMNI (proc) H	1 - PEC		1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KIELEMOES (proc) D.	1 - PEC		1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Contre[+]	1
4	KOMITES (proc) P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KOMITES P.	1 - PEC		1
	KOUASSI (proc) J.	1 - PEC		1
68	KOUASSI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LAVILLE (proc) N.	1 - PEC		1
97	LAVILLE N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEJOINDRE (proc) E.	1 - PEC		1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEMARDELEY (proc) M.-C.	1 - PEC		1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEVIEUX (proc) V.	1 - PEC		1
5	LEVIEUX V.	1 - PEC	Contre[+]	1
94	MADEC (proc) R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MADEC R.	1 - PEC		1
	MARTIAL (proc) J.	1 - PEC		1
78	MARTIAL J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MARTINS (proc) J.-F.	1 - PEC		1
119	MARTINS J-F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NAJDOVSKI (proc) C.	1 - PEC		1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NGATCHA (proc) A.	1 - PEC		1
57	NGATCHA A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NORDMAN (proc) N.	1 - PEC		1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PLIEZ (proc) E.	1 - PEC		1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	POLSKI (proc) O.	1 - PEC		1
33	POLSKI O.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PULVAR (proc) A.	1 - PEC		1
31	PULVAR A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RABADAN (proc) P.	1 - PEC		1

	RABADAN P.	1 - PEC		1
	RAYMOND-ROSSI (proc) M.-J.	1 - PEC		1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROLLAND (proc) C.	1 - PEC		1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROMERO-MICHEL (proc) J.-L.	1 - PEC		1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SAMAKE (proc) H.	1 - PEC		1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SANCHES RUIVO (proc) H.	1 - PEC		1
142	SANCHES RUIVO H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SIMONDON (proc) P.	1 - PEC		1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SITBON (proc) F.	1 - PEC		1
96	SITBON F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TAIEB (proc) K.	1 - PEC		1
32	TAIEB K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TERLIZZI (proc) D.	1 - PEC		1
	TERLIZZI D.	1 - PEC		1
	TORANIAN (proc) A.	1 - PEC		1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VAUGLIN (proc) F.	1 - PEC		1
70	VAUGLIN F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VERSINI (proc) D.	1 - PEC		1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	WEIL (proc) A.	1 - PEC		1
	WEIL A.	1 - PEC		1
	ZIADY (proc) K.	1 - PEC		1
77	ZIADY K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ALPHAND (proc) D.	2 - Changer Paris		1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BADAT-KARAM (proc) S.	2 - Changer Paris		1
	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris		1
156	BALADI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
153	BALADI V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

14	BALDINI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BALDINI V.	2 - Changer Paris		1
	BEAUQUIER (proc) A.	2 - Changer Paris		1
151	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERNARD (proc) R-F.	2 - Changer Paris		1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERTHAULT (proc) J-D.	2 - Changer Paris		1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BIRABEN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
102	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOELLE (proc) S.	2 - Changer Paris		1
59	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOHBOT (proc) J.-Y.	2 - Changer Paris		1
83	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
103	BOUGERET (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOUGERET A.	2 - Changer Paris		1
105	BOULARD (proc) G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOULARD G.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE (proc) V.	2 - Changer Paris		1
156	BUCAILLE V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CANAL (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	CANAL G.	2 - Changer Paris		1
	CAPLIEZ (proc) S.	2 - Changer Paris		1
	CAPLIEZ S.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
58	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	CONNAULT (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CONNAULT F.	2 - Changer Paris		1
	COURTOIS (proc) D.-G.	2 - Changer Paris		1
110	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DATI (proc) R.	2 - Changer Paris		1
15	DATI R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DAUVERGNE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
60	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DE CLERMONT-TONNERRE (proc) C.	2 - Changer Paris		1
86	DE CLERMONT-	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	TONNERRE C.			
	DE RAGUENEL (proc) I.	2 - Changer Paris		1
	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris		1
	D'HAUTESERRE (proc) J.	2 - Changer Paris		1
34	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DIDIER (proc) F.-M.	2 - Changer Paris		1
	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris		1
155	DOUCERE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris		1
	DUMAS (proc) C.	2 - Changer Paris		1
14	DUMAS C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	EVREN (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	EVREN A.	2 - Changer Paris		1
	GARNIER (proc) N.	2 - Changer Paris		1
	GARNIER N.	2 - Changer Paris		1
15	GOUJON (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	GOUJON P.	2 - Changer Paris		1
	GRANIER (proc) R.	2 - Changer Paris		1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
16	HATTE (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	HATTE P.	2 - Changer Paris		1
	JACQUEMONT (proc) H.	2 - Changer Paris		1
107	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KERBOUA (proc) F.	2 - Changer Paris		1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KUSTER (proc) B.	2 - Changer Paris		1
36	KUSTER B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
59	LAHOUASSA (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LAHOUASSA A.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ (proc) J.	2 - Changer Paris		1
125	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LECOQ (proc) J.-P.	2 - Changer Paris		1
	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris		1
60	LEFEVRE (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris		1
83	LORIAU (proc) J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	LORIAU J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	LUBIN-NOEL ((proc) C.	2 - Changer Paris		1
	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS (proc) D.	2 - Changer Paris		1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
62	MARGAIN (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MARGAIN F.	2 - Changer Paris		1
81	MESSAS (proc) E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MESSAS E.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON (proc) V.	2 - Changer Paris		1
62	MONTANDON V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	OLIVIER (proc) J.-B.	2 - Changer Paris		1
	OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris		1
	PECHENARD (proc) F.	2 - Changer Paris		1
85	PECHENARD F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PIRILLO (proc) A.	2 - Changer Paris		1
	PIRILLO A.	2 - Changer Paris		1
	REDLER (proc) J.	2 - Changer Paris		1
64	REDLER J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	STIBBE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
86	SZPINER (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	SZPINER F.	2 - Changer Paris		1
	TOUBIANA (proc) M.	2 - Changer Paris		1
	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER (proc) A.-C.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris		1
	VERON (proc) A.	2 - Changer Paris		1
103	VERON A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VIRY (proc) P.	2 - Changer Paris		1
	VIRY P.	2 - Changer Paris		1
	BADINA-SERPETTE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes		1
75	BELLIARD (proc) D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes		1

	BOUX (proc) A.-C.	3 - les Ecologistes		1
75	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	CHARNOZ (proc) S.	3 - les Ecologistes		1
48	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	COFFIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
66	COFFIN A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	DURAND-RAUCHER (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
113	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FAUGERON (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
65	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FLORENTIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	FLORENTIN A.	3 - les Ecologistes		1
	GLEIZES (proc) J.	3 - les Ecologistes		1
21	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	GUHL (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	GUHL A.	3 - les Ecologistes		1
	HOCQUARD (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
49	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	KONE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
3	KONE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LERT ((proc) D.	3 - les Ecologistes		1
76	LERT D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
135	LETISSIER (proc) F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LETISSIER F.	3 - les Ecologistes		1
	MAQUOI (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
2	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MARKOVIC (proc) D.	3 - les Ecologistes		1
87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MEUNIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
135	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	NIAKATE (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes		1
	PETIT (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
23	PETIT C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	PIERRE-MARIE (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1

21	RAIFAUD (proc) S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
137	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	REMY-LELEU (proc) R.	3 - les Ecologistes		1
	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes		1
3	RIVIER (proc) E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	RIVIER E.	3 - les Ecologistes		1
113	SAGASPE (proc) C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	SAGASPE C.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
26	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TIMSIT (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
112	TIMSIT A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TONOLLI (proc) M.	3 - les Ecologistes		1
	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes		1
48	VASA (proc) L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	VASA L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	AQUA (proc) J-N.	4 - GCC		1
20	AQUA J-N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BAUDRIER (proc) J.	4 - GCC		1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BIDARD (proc) H.	4 - GCC		1
50	BIDARD H.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BONNET-OULALDJ (proc) N.	4 - GCC		1
1	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BROSSAT (proc) I.	4 - GCC		1
12	BROSSAT I.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GILLET (proc) J.-P.	4 - GCC		1
18	GILLET J-P.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GOMES (proc) B.	4 - GCC		1
41	GOMES B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	NAGET (proc) C.	4 - GCC		1
17	NAGET C.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRICE (proc) L.	4 - GCC		1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRIE (proc) B.	4 - GCC		1
	PATRIE B.	4 - GCC		1

20	PRIMET (proc) R.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PRIMET R.	4 - GCC		1
	BERTHOUT (proc) F.	5 - GIP		1
145	BERTHOUT F.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BOURNAZEL (proc) P.-Y.	5 - GIP		1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BURKLI (proc) D.	5 - GIP		1
101	BURKLI D.	5 - GIP	Pour[++]	1
	GOVCIYAN (proc) A.	5 - GIP		1
146	GOVCIYAN A.	5 - GIP	Pour[++]	1
	IBLED (proc) C.	5 - GIP		1
123	IBLED C.	5 - GIP	Pour[++]	1
123	SEBBAH (proc) H.	5 - GIP	Pour[++]	1
	SEBBAH H.	5 - GIP		1
98	CASANOVA (proc) P.	6 - MDE	Pour[++]	1
	CASANOVA P.	6 - MDE		1
99	DE COMPREIGNAC (proc) S.	6 - MDE	Pour[++]	1
	DE COMPREIGNAC S.	6 - MDE		1
	GATEL (proc) M.	6 - MDE		1
98	GATEL M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LECOUTURIER (proc) B.	6 - MDE		1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LELIEVRE (proc) M.	6 - MDE		1
122	LELIEVRE M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	COCHARD (proc) M.	7 - NI		1
	COCHARD M.	7 - NI		1
	FILOCHE (proc) L.	7 - NI		1
30	FILOCHE L.	7 - NI	Contre[+]	1
	GIRARD (proc) C.	7 - NI		1
144	GIRARD C.	7 - NI	Abst[-]	1
	JEANNETE (proc) N.	7 - NI		1
	JEANNETE N.	7 - NI		1
	SOREL (proc) L.	7 - NI		1
157	SOREL L.	7 - NI	Contre[+]	1

Annexe n° 28 - Scrutin public sur le vœu n° 79.

	AKKARI (proc) M.	1 - PEC		1
90	AKKARI M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLAUEL (proc) C.	1 - PEC		1
118	BLAUEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLOCHE (proc) P.	1 - PEC		1
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BROSSEL (proc) C.	1 - PEC		1
8	BROSSEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CARON-THIBAULT (proc) G.	1 - PEC		1
117	CARON-THIBAULT G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHEVANDIER (proc) T.	1 - PEC		1
73	CHEVANDIER T.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHICHE (proc) M.	1 - PEC		1
139	CHICHE M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COBLENCE (proc) E.	1 - PEC		1
91	COBLENCE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CORDEBARD (proc) A.	1 - PEC		1
71	CORDEBARD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COUMET (proc) J.	1 - PEC		1
47	COUMET J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAGNAUD (proc) F.	1 - PEC		1
94	DAGNAUD F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAVIAUD (proc) J.-P.	1 - PEC		1
115	DAVIAUD J-P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	EL AARAJE (proc) L.	1 - PEC		1
74	EL AARAJE L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	FERAUD (proc) R.	1 - PEC		1
4	FERAUD R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GABELOTAUD (proc) A.	1 - PEC		1
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GALVANI (proc) J.	1 - PEC		1
114	GALVANI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GARRIGOS (proc) G.	1 - PEC		1
92	GARRIGOS G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GREGOIRE (proc) E.	1 - PEC		1
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
8	GUILLOU (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GUILLOU A.	1 - PEC		1
	HERVIEU (proc) C.	1 - PEC		1
79	HERVIEU C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	HIDALGO (proc) A.	1 - PEC		1
163	HIDALGO A.	1 - PEC	Contre[+]	1

	JAMET-FOURNIER (proc) B.	1 - PEC		1
120	JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JEMNI (proc) H	1 - PEC		1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KIELEMOES (proc) D.	1 - PEC		1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Contre[+]	1
4	KOMITES (proc) P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KOMITES P.	1 - PEC		1
	KOUASSI (proc) J.	1 - PEC		1
68	KOUASSI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LAVILLE (proc) N.	1 - PEC		1
97	LAVILLE N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEJOINDRE (proc) E.	1 - PEC		1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEMARDELEY (proc) M.-C.	1 - PEC		1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEVIEUX (proc) V.	1 - PEC		1
5	LEVIEUX V.	1 - PEC	Contre[+]	1
94	MADEC (proc) R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MADEC R.	1 - PEC		1
	MARTIAL (proc) J.	1 - PEC		1
78	MARTIAL J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MARTINS (proc) J.-F.	1 - PEC		1
119	MARTINS J-F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NAJDOVSKI (proc) C.	1 - PEC		1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NGATCHA (proc) A.	1 - PEC		1
57	NGATCHA A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NORDMAN (proc) N.	1 - PEC		1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PLIEZ (proc) E.	1 - PEC		1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	POLSKI (proc) O.	1 - PEC		1
33	POLSKI O.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PULVAR (proc) A.	1 - PEC		1
31	PULVAR A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RABADAN (proc) P.	1 - PEC		1

51	RABADAN P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RAYMOND-ROSSI (proc) M.-J.	1 - PEC		1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROLLAND (proc) C.	1 - PEC		1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROMERO-MICHEL (proc) J.-L.	1 - PEC		1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SAMAKE (proc) H.	1 - PEC		1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SANCHES RUIVO (proc) H.	1 - PEC		1
142	SANCHES RUIVO H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SIMONDON (proc) P.	1 - PEC		1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SITBON (proc) F.	1 - PEC		1
96	SITBON F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TAIEB (proc) K.	1 - PEC		1
32	TAIEB K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TERLIZZI (proc) D.	1 - PEC		1
158	TERLIZZI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TORANIAN (proc) A.	1 - PEC		1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VAUGLIN (proc) F.	1 - PEC		1
70	VAUGLIN F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VERSINI (proc) D.	1 - PEC		1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	WEIL (proc) A.	1 - PEC		1
	WEIL A.	1 - PEC		1
	ZIADY (proc) K.	1 - PEC		1
77	ZIADY K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ALPHAND (proc) D.	2 - Changer Paris		1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BADAT-KARAM (proc) S.	2 - Changer Paris		1
133	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
156	BALADI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
153	BALADI V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

14	BALDINI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BALDINI V.	2 - Changer Paris		1
	BEAUQUIER (proc) A.	2 - Changer Paris		1
151	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERNARD (proc) R-F.	2 - Changer Paris		1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERTHAULT (proc) J-D.	2 - Changer Paris		1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BIRABEN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
102	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOELLE (proc) S.	2 - Changer Paris		1
59	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOHBOT (proc) J.-Y.	2 - Changer Paris		1
83	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
103	BOUGERET (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOUGERET A.	2 - Changer Paris		1
105	BOULARD (proc) G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOULARD G.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE (proc) V.	2 - Changer Paris		1
156	BUCAILLE V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CANAL (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	CANAL G.	2 - Changer Paris		1
38	CAPLIEZ (proc) S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CAPLIEZ S.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris		1
36	CONNAULT (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CONNAULT F.	2 - Changer Paris		1
	COURTOIS (proc) D.-G.	2 - Changer Paris		1
110	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DATI (proc) R.	2 - Changer Paris		1
15	DATI R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DAUVERGNE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
60	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DE CLERMONT-TONNERRE (proc) C.	2 - Changer Paris		1
86	DE CLERMONT-	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	TONNERRE C.			
	DE RAGUENEL (proc) I.	2 - Changer Paris		1
	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris		1
	D'HAUTESERRE (proc) J.	2 - Changer Paris		1
	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris		1
	DIDIER (proc) F.-M.	2 - Changer Paris		1
105	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	DOUCERE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris		1
	DUMAS (proc) C.	2 - Changer Paris		1
14	DUMAS C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	EVREN (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	EVREN A.	2 - Changer Paris		1
	GARNIER (proc) N.	2 - Changer Paris		1
104	GARNIER N.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	GOUJON (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	GOUJON P.	2 - Changer Paris		1
	GRANIER (proc) R.	2 - Changer Paris		1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
16	HATTE (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	HATTE P.	2 - Changer Paris		1
	JACQUEMONT (proc) H.	2 - Changer Paris		1
107	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KERBOUA (proc) F.	2 - Changer Paris		1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KUSTER (proc) B.	2 - Changer Paris		1
36	KUSTER B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
59	LAHOUASSA (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LAHOUASSA A.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ (proc) J.	2 - Changer Paris		1
125	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LECOQ (proc) J.-P.	2 - Changer Paris		1
38	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
60	LEFEVRE (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris		1
83	LORIAU (proc) J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	LORIAU J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	LUBIN-NOEL ((proc) C.	2 - Changer Paris		1
	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS (proc) D.	2 - Changer Paris		1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
62	MARGAIN (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MARGAIN F.	2 - Changer Paris		1
81	MESSAS (proc) E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MESSAS E.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON (proc) V.	2 - Changer Paris		1
62	MONTANDON V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	OLIVIER (proc) J.-B.	2 - Changer Paris		1
	OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris		1
	PECHENARD (proc) F.	2 - Changer Paris		1
85	PECHENARD F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PIRILLO (proc) A.	2 - Changer Paris		1
130	PIRILLO A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	REDLER (proc) J.	2 - Changer Paris		1
	REDLER J.	2 - Changer Paris		1
	STIBBE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
86	SZPINER (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	SZPINER F.	2 - Changer Paris		1
	TOUBIANA (proc) M.	2 - Changer Paris		1
	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER (proc) A.-C.	2 - Changer Paris		1
130	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VERON (proc) A.	2 - Changer Paris		1
103	VERON A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VIRY (proc) P.	2 - Changer Paris		1
	VIRY P.	2 - Changer Paris		1
	BADINA-SERPETTE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
111	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
75	BELLIARD (proc) D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes		1

	BOUX (proc) A.-C.	3 - les Ecologistes		1
75	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	CHARNOZ (proc) S.	3 - les Ecologistes		1
48	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	COFFIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
66	COFFIN A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	DURAND-RAUCHER (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
113	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FAUGERON (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
65	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FLORENTIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	FLORENTIN A.	3 - les Ecologistes		1
	GLEIZES (proc) J.	3 - les Ecologistes		1
21	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	GUHL (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
45	GUHL A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	HOCQUARD (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
49	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	KONE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
3	KONE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LERT ((proc) D.	3 - les Ecologistes		1
76	LERT D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
135	LETISSIER (proc) F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LETISSIER F.	3 - les Ecologistes		1
	MAQUOI (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
2	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MARKOVIC (proc) D.	3 - les Ecologistes		1
87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MEUNIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
135	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
45	NIAKATE (proc) A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes		1
	PETIT (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
23	PETIT C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	PIERRE-MARIE (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1

21	RAIFAUD (proc) S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
137	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
2	REMY-LELEU (proc) R.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes		1
3	RIVIER (proc) E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	RIVIER E.	3 - les Ecologistes		1
113	SAGASPE (proc) C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	SAGASPE C.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
26	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TIMSIT (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	TIMSIT A.	3 - les Ecologistes		1
	TONOLLI (proc) M.	3 - les Ecologistes		1
46	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
48	VASA (proc) L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	VASA L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	AQUA (proc) J-N.	4 - GCC		1
20	AQUA J-N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BAUDRIER (proc) J.	4 - GCC		1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BIDARD (proc) H.	4 - GCC		1
50	BIDARD H.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BONNET-OULALDJ (proc) N.	4 - GCC		1
1	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BROSSAT (proc) I.	4 - GCC		1
12	BROSSAT I.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GILLET (proc) J.-P.	4 - GCC		1
18	GILLET J-P.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GOMES (proc) B.	4 - GCC		1
41	GOMES B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	NAGET (proc) C.	4 - GCC		1
17	NAGET C.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRICE (proc) L.	4 - GCC		1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Contre[+]	1
1	PATRIE (proc) B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRIE B.	4 - GCC		1

20	PRIMET (proc) R.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PRIMET R.	4 - GCC		1
	BERTHOUT (proc) F.	5 - GIP		1
145	BERTHOUT F.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BOURNAZEL (proc) P.-Y.	5 - GIP		1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BURKLI (proc) D.	5 - GIP		1
101	BURKLI D.	5 - GIP	Pour[++]	1
	GOVCIYAN (proc) A.	5 - GIP		1
146	GOVCIYAN A.	5 - GIP	Pour[++]	1
	IBLED (proc) C.	5 - GIP		1
123	IBLED C.	5 - GIP	Pour[++]	1
123	SEBBAH (proc) H.	5 - GIP	Pour[++]	1
	SEBBAH H.	5 - GIP		1
	CASANOVA (proc) P.	6 - MDE		1
	CASANOVA P.	6 - MDE		1
99	DE COMPREIGNAC (proc) S.	6 - MDE	Pour[++]	1
	DE COMPREIGNAC S.	6 - MDE		1
	GATEL (proc) M.	6 - MDE		1
98	GATEL M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LECOUTURIER (proc) B.	6 - MDE		1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LELIEVRE (proc) M.	6 - MDE		1
122	LELIEVRE M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	COCHARD (proc) M.	7 - NI		1
	COCHARD M.	7 - NI		1
	FILOCHE (proc) L.	7 - NI		1
30	FILOCHE L.	7 - NI	Contre[+]	1
	GIRARD (proc) C.	7 - NI		1
144	GIRARD C.	7 - NI	Pour[++]	1
	JEANNETE (proc) N.	7 - NI		1
	JEANNETE N.	7 - NI		1
	SOREL (proc) L.	7 - NI		1
157	SOREL L.	7 - NI	Contre[+]	1

Annexe n° 29 - Scrutin public sur le vœu n° 89.

	AKKARI (proc) M.	1 - PEC		1
90	AKKARI M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLAUEL (proc) C.	1 - PEC		1
118	BLAUEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BLOCHE (proc) P.	1 - PEC		1
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	BROSSEL (proc) C.	1 - PEC		1
8	BROSSEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CARON-THIBAULT (proc) G.	1 - PEC		1
117	CARON-THIBAULT G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHEVANDIER (proc) T.	1 - PEC		1
73	CHEVANDIER T.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CHICHE (proc) M.	1 - PEC		1
139	CHICHE M.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COBLENCE (proc) E.	1 - PEC		1
91	COBLENCE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	CORDEBARD (proc) A.	1 - PEC		1
71	CORDEBARD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	COUMET (proc) J.	1 - PEC		1
47	COUMET J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	DAGNAUD (proc) F.	1 - PEC		1
	DAGNAUD F.	1 - PEC		1
	DAVIAUD (proc) J.-P.	1 - PEC		1
115	DAVIAUD J-P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	EL AARAJE (proc) L.	1 - PEC		1
74	EL AARAJE L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	FERAUD (proc) R.	1 - PEC		1
4	FERAUD R.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GABELOTAUD (proc) A.	1 - PEC		1
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GALVANI (proc) J.	1 - PEC		1
114	GALVANI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GARRIGOS (proc) G.	1 - PEC		1
92	GARRIGOS G.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GREGOIRE (proc) E.	1 - PEC		1
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
8	GUILLOU (proc) A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	GUILLOU A.	1 - PEC		1
	HERVIEU (proc) C.	1 - PEC		1
79	HERVIEU C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	HIDALGO (proc) A.	1 - PEC		1
163	HIDALGO A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	JAMET-FOURNIER (proc) B.	1 - PEC		1

	JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC		1
	JEMNI (proc) H	1 - PEC		1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KIELEMOES (proc) D.	1 - PEC		1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Contre[+]	1
4	KOMITES (proc) P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	KOMITES P.	1 - PEC		1
	KOUASSI (proc) J.	1 - PEC		1
68	KOUASSI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LAVILLE (proc) N.	1 - PEC		1
97	LAVILLE N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEJOINDRE (proc) E.	1 - PEC		1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEMARDELEY (proc) M.-C.	1 - PEC		1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	LEVIEUX (proc) V.	1 - PEC		1
5	LEVIEUX V.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MADEC (proc) R.	1 - PEC		1
	MADEC R.	1 - PEC		1
	MARTIAL (proc) J.	1 - PEC		1
78	MARTIAL J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	MARTINS (proc) J.-F.	1 - PEC		1
119	MARTINS J-F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NAJDOVSKI (proc) C.	1 - PEC		1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	NGATCHA (proc) A.	1 - PEC		1
	NGATCHA A.	1 - PEC		1
	NORDMAN (proc) N.	1 - PEC		1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PLIEZ (proc) E.	1 - PEC		1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Contre[+]	1
	POLSKI (proc) O.	1 - PEC		1
33	POLSKI O.	1 - PEC	Contre[+]	1
	PULVAR (proc) A.	1 - PEC		1
31	PULVAR A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	RABADAN (proc) P.	1 - PEC		1
51	RABADAN P.	1 - PEC	Contre[+]	1

	RAYMOND-ROSSI (proc) M.-J.	1 - PEC		1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROLLAND (proc) C.	1 - PEC		1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ROMERO-MICHEL (proc) J.-L.	1 - PEC		1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SAMAKE (proc) H.	1 - PEC		1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SANCHES RUIVO (proc) H.	1 - PEC		1
142	SANCHES RUIVO H.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SIMONDON (proc) P.	1 - PEC		1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Contre[+]	1
	SITBON (proc) F.	1 - PEC		1
96	SITBON F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TAIEB (proc) K.	1 - PEC		1
32	TAIEB K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TERLIZZI (proc) D.	1 - PEC		1
158	TERLIZZI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	TORANIAN (proc) A.	1 - PEC		1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VAUGLIN (proc) F.	1 - PEC		1
70	VAUGLIN F.	1 - PEC	Contre[+]	1
	VERSINI (proc) D.	1 - PEC		1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
	WEIL (proc) A.	1 - PEC		1
	WEIL A.	1 - PEC		1
	ZIADY (proc) K.	1 - PEC		1
77	ZIADY K.	1 - PEC	Contre[+]	1
	ALPHAND (proc) D.	2 - Changer Paris		1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BADAT-KARAM (proc) S.	2 - Changer Paris		1
133	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
156	BALADI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BALADI V.	2 - Changer Paris		1
14	BALDINI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	BALDINI V.	2 - Changer Paris		1
	BEAUQUIER (proc) A.	2 - Changer Paris		1
151	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERNARD (proc) R-F.	2 - Changer Paris		1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERTHAULT (proc) J-D.	2 - Changer Paris		1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BIRABEN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
102	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOELLE (proc) S.	2 - Changer Paris		1
59	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOHBOT (proc) J.-Y.	2 - Changer Paris		1
83	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
103	BOUGERET (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOUGERET A.	2 - Changer Paris		1
105	BOULARD (proc) G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOULARD G.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE (proc) V.	2 - Changer Paris		1
156	BUCAILLE V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CANAL (proc) G.	2 - Changer Paris		1
	CANAL G.	2 - Changer Paris		1
	CAPLIEZ (proc) S.	2 - Changer Paris		1
	CAPLIEZ S.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
58	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	CONNAULT (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CONNAULT F.	2 - Changer Paris		1
	COURTOIS (proc) D.-G.	2 - Changer Paris		1
110	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DATI (proc) R.	2 - Changer Paris		1
15	DATI R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DAUVERGNE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
60	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DE CLERMONT-TONNERRE (proc) C.	2 - Changer Paris		1
86	DE CLERMONT-TONNERRE C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	DE RAGUENEL (proc) I.	2 - Changer Paris		1
128	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	D'HAUTESERRE (proc) J.	2 - Changer Paris		1
34	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DIDIER (proc) F.-M.	2 - Changer Paris		1
105	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	DOUCERE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris		1
	DUMAS (proc) C.	2 - Changer Paris		1
14	DUMAS C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	EVREN (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	EVREN A.	2 - Changer Paris		1
	GARNIER (proc) N.	2 - Changer Paris		1
104	GARNIER N.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	GOUJON (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	GOUJON P.	2 - Changer Paris		1
	GRANIER (proc) R.	2 - Changer Paris		1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
16	HATTE (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	HATTE P.	2 - Changer Paris		1
	JACQUEMONT (proc) H.	2 - Changer Paris		1
107	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KERBOUA (proc) F.	2 - Changer Paris		1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KUSTER (proc) B.	2 - Changer Paris		1
36	KUSTER B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
59	LAHOUASSA (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LAHOUASSA A.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ (proc) J.	2 - Changer Paris		1
125	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LECOQ (proc) J.-P.	2 - Changer Paris		1
	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris		1
60	LEFEVRE (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris		1
83	LORIAU (proc) J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	LORIAU J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
64	LUBIN-NOEL ((proc) C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS (proc) D.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris		1
	MARGAIN (proc) F.	2 - Changer Paris		1
	MARGAIN F.	2 - Changer Paris		1
81	MESSAS (proc) E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MESSAS E.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON (proc) V.	2 - Changer Paris		1
62	MONTANDON V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	OLIVIER (proc) J.-B.	2 - Changer Paris		1
108	OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PECHENARD (proc) F.	2 - Changer Paris		1
85	PECHENARD F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PIRILLO (proc) A.	2 - Changer Paris		1
130	PIRILLO A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	REDLER (proc) J.	2 - Changer Paris		1
64	REDLER J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	STIBBE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
86	SZPINER (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	SZPINER F.	2 - Changer Paris		1
104	TOUBIANA (proc) M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER (proc) A.-C.	2 - Changer Paris		1
130	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VERON (proc) A.	2 - Changer Paris		1
103	VERON A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
108	VIRY (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VIRY P.	2 - Changer Paris		1
	BADINA-SERPETTE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
111	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
75	BELLIARD (proc) D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes		1
	BOUX (proc) A.-C.	3 - les Ecologistes		1

75	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	CHARNOZ (proc) S.	3 - les Ecologistes		1
48	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	COFFIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	COFFIN A.	3 - les Ecologistes		1
	DURAND-RAUCHER (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
113	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FAUGERON (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
65	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FLORENTIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
	FLORENTIN A.	3 - les Ecologistes		1
	GLEIZES (proc) J.	3 - les Ecologistes		1
21	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	GUHL (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
45	GUHL A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	HOCQUARD (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
49	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	KONE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
3	KONE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LERT ((proc) D.	3 - les Ecologistes		1
76	LERT D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
135	LETISSIER (proc) F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LETISSIER F.	3 - les Ecologistes		1
	MAQUOI (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
2	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MARKOVIC (proc) D.	3 - les Ecologistes		1
87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MEUNIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
135	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
45	NIAKATE (proc) A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes		1
	PETIT (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
23	PETIT C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	PIERRE-MARIE (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
21	RAIFAUD (proc) S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1

137	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
2	REMY-LELEU (proc) R.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes		1
3	RIVIER (proc) E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	RIVIER E.	3 - les Ecologistes		1
113	SAGASPE (proc) C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	SAGASPE C.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
26	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TIMSIT (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
112	TIMSIT A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TONOLLI (proc) M.	3 - les Ecologistes		1
46	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
48	VASA (proc) L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	VASA L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	AQUA (proc) J-N.	4 - GCC		1
20	AQUA J-N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BAUDRIER (proc) J.	4 - GCC		1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BIDARD (proc) H.	4 - GCC		1
50	BIDARD H.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BONNET-OULALDJ (proc) N.	4 - GCC		1
1	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC	Contre[+]	1
	BROSSAT (proc) I.	4 - GCC		1
12	BROSSAT I.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GILLET (proc) J.-P.	4 - GCC		1
18	GILLET J-P.	4 - GCC	Contre[+]	1
	GOMES (proc) B.	4 - GCC		1
	GOMES B.	4 - GCC		1
	NAGET (proc) C.	4 - GCC		1
17	NAGET C.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRICE (proc) L.	4 - GCC		1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Contre[+]	1
1	PATRIE (proc) B.	4 - GCC	Contre[+]	1
	PATRIE B.	4 - GCC		1
20	PRIMET (proc) R.	4 - GCC	Contre[+]	1

	PRIMET R.	4 - GCC		1
	BERTHOUT (proc) F.	5 - GIP		1
145	BERTHOUT F.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BOURNAZEL (proc) P.-Y.	5 - GIP		1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Pour[++]	1
	BURKLI (proc) D.	5 - GIP		1
101	BURKLI D.	5 - GIP	Pour[++]	1
	GOVCIYAN (proc) A.	5 - GIP		1
146	GOVCIYAN A.	5 - GIP	Pour[++]	1
	IBLED (proc) C.	5 - GIP		1
123	IBLED C.	5 - GIP	Pour[++]	1
123	SEBBAH (proc) H.	5 - GIP	Pour[++]	1
	SEBBAH H.	5 - GIP		1
98	CASANOVA (proc) P.	6 - MDE	Pour[++]	1
	CASANOVA P.	6 - MDE		1
99	DE COMPREIGNAC (proc) S.	6 - MDE	Pour[++]	1
	DE COMPREIGNAC S.	6 - MDE		1
	GATEL (proc) M.	6 - MDE		1
98	GATEL M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LECOUTURIER (proc) B.	6 - MDE		1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Pour[++]	1
	LELIEVRE (proc) M.	6 - MDE		1
122	LELIEVRE M.	6 - MDE	Pour[++]	1
	COCHARD (proc) M.	7 - NI		1
	COCHARD M.	7 - NI		1
	FILOCHE (proc) L.	7 - NI		1
30	FILOCHE L.	7 - NI	Contre[+]	1
	GIRARD (proc) C.	7 - NI		1
144	GIRARD C.	7 - NI	Pour[++]	1
	JEANNETE (proc) N.	7 - NI		1
	JEANNETE N.	7 - NI		1
	SOREL (proc) L.	7 - NI		1
157	SOREL L.	7 - NI	Contre[+]	1

Annexe n° 30 - Scrutin public sur le projet de délibération DAJ 17.

	AKKARI (proc) M.	1 - PEC		1
90	AKKARI M.	1 - PEC	Pour[++]	1
	BLAUEL (proc) C.	1 - PEC		1
118	BLAUEL C.	1 - PEC	Pour[++]	1
	BLOCHE (proc) P.	1 - PEC		1
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Pour[++]	1
	BROSSEL (proc) C.	1 - PEC		1
8	BROSSEL C.	1 - PEC	Pour[++]	1
90	CARON-THIBAULT (proc) G.	1 - PEC	Pour[++]	1
117	CARON-THIBAULT G.	1 - PEC	Pour[++]	1
118	CHEVANDIER (proc) T.	1 - PEC	Pour[++]	1
	CHEVANDIER T.	1 - PEC		1
	CHICHE (proc) M.	1 - PEC		1
139	CHICHE M.	1 - PEC	Pour[++]	1
69	COBLENCE (proc) E.	1 - PEC	Pour[++]	1
	COBLENCE E.	1 - PEC		1
	CORDEBARD (proc) A.	1 - PEC		1
71	CORDEBARD A.	1 - PEC	Pour[++]	1
70	COUMET (proc) J.	1 - PEC	Pour[++]	1
	COUMET J.	1 - PEC		1
95	DAGNAUD (proc) F.	1 - PEC	Pour[++]	1
	DAGNAUD F.	1 - PEC		1
	DAVIAUD (proc) J.-P.	1 - PEC		1
115	DAVIAUD J-P.	1 - PEC	Pour[++]	1
96	EL AARAJE (proc) L.	1 - PEC	Pour[++]	1
	EL AARAJE L.	1 - PEC		1
	FERAUD (proc) R.	1 - PEC		1
4	FERAUD R.	1 - PEC	Pour[++]	1
	GABELOTAUD (proc) A.	1 - PEC		1
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Pour[++]	1
53	GALVANI (proc) J.	1 - PEC	Pour[++]	1
	GALVANI J.	1 - PEC		1
	GARRIGOS (proc) G.	1 - PEC		1
92	GARRIGOS G.	1 - PEC	Pour[++]	1
8	GREGOIRE (proc) E.	1 - PEC	Pour[++]	1
	GREGOIRE E.	1 - PEC		1
	GUILLOU (proc) A.	1 - PEC		1
80	GUILLOU A.	1 - PEC	Pour[++]	1
56	HERVIEU (proc) C.	1 - PEC	Pour[++]	1
	HERVIEU C.	1 - PEC		1
7	HIDALGO (proc) A.	1 - PEC	Pour[++]	1

	HIDALGO A.	1 - PEC		1
	JAMET-FOURNIER (proc) B.	1 - PEC		1
120	JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC	Pour[++]	1
141	JEMNI (proc) H	1 - PEC	Pour[++]	1
	JEMNI H.	1 - PEC		1
	KIELEMOES (proc) D.	1 - PEC		1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Pour[++]	1
	KOMITES (proc) P.	1 - PEC		1
24	KOMITES P.	1 - PEC	Pour[++]	1
93	KOUASSI (proc) J.	1 - PEC	Pour[++]	1
68	KOUASSI J.	1 - PEC	Pour[++]	1
120	LAVILLE (proc) N.	1 - PEC	Pour[++]	1
	LAVILLE N.	1 - PEC		1
	LEJOINDRE (proc) E.	1 - PEC		1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Pour[++]	1
	LEMARDELEY (proc) M.-C.	1 - PEC		1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Pour[++]	1
	LEVIEUX (proc) V.	1 - PEC		1
5	LEVIEUX V.	1 - PEC	Pour[++]	1
72	MADEC (proc) R.	1 - PEC	Pour[++]	1
	MADEC R.	1 - PEC		1
	MARTIAL (proc) J.	1 - PEC		1
78	MARTIAL J.	1 - PEC	Pour[++]	1
71	MARTINS (proc) J.-F.	1 - PEC	Pour[++]	1
	MARTINS J-F.	1 - PEC		1
	NAJDOVSKI (proc) C.	1 - PEC		1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Pour[++]	1
32	NGATCHA (proc) A.	1 - PEC	Pour[++]	1
	NGATCHA A.	1 - PEC		1
	NORDMAN (proc) N.	1 - PEC		1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Pour[++]	1
	PLIEZ (proc) E.	1 - PEC		1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Pour[++]	1
11	POLSKI (proc) O.	1 - PEC	Pour[++]	1
	POLSKI O.	1 - PEC		1
	PULVAR (proc) A.	1 - PEC		1
31	PULVAR A.	1 - PEC	Pour[++]	1

27	RABADAN (proc) P.	1 - PEC	Pour[++]	1
	RABADAN P.	1 - PEC		1
	RAYMOND-ROSSI (proc) M.-J.	1 - PEC		1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Pour[++]	1
	ROLLAND (proc) C.	1 - PEC		1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Pour[++]	1
	ROMERO-MICHEL (proc) J.-L.	1 - PEC		1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Pour[++]	1
24	SAMAKE (proc) H.	1 - PEC	Pour[++]	1
	SAMAKE H.	1 - PEC		1
4	SANCHES RUIVO (proc) H.	1 - PEC	Pour[++]	1
	SANCHES RUIVO H.	1 - PEC		1
	SIMONDON (proc) P.	1 - PEC		1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Pour[++]	1
	SITBON (proc) F.	1 - PEC		1
96	SITBON F.	1 - PEC	Pour[++]	1
	TAIEB (proc) K.	1 - PEC		1
32	TAIEB K.	1 - PEC	Pour[++]	1
31	TERLIZZI (proc) D.	1 - PEC	Pour[++]	1
	TERLIZZI D.	1 - PEC		1
	TORANIAN (proc) A.	1 - PEC		1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Pour[++]	1
	VAUGLIN (proc) F.	1 - PEC		1
70	VAUGLIN F.	1 - PEC	Pour[++]	1
	VERSINI (proc) D.	1 - PEC		1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Pour[++]	1
93	WEIL (proc) A.	1 - PEC	Pour[++]	1
	WEIL A.	1 - PEC		1
78	ZIADY (proc) K.	1 - PEC	Pour[++]	1
	ZIADY K.	1 - PEC		1
	ALPHAND (proc) D.	2 - Changer Paris		1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BADAT-KARAM (proc) S.	2 - Changer Paris		1
133	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BALADI (proc) V.	2 - Changer Paris		1

153	BALADI V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	BALDINI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BALDINI V.	2 - Changer Paris		1
134	BEAUQUIER (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris		1
	BERNARD (proc) R-F.	2 - Changer Paris		1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERTHAULT (proc) J-D.	2 - Changer Paris		1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BIRABEN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
	BIRABEN A.	2 - Changer Paris		1
34	BOELLE (proc) S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOELLE S.	2 - Changer Paris		1
	BOHBOT (proc) J.-Y.	2 - Changer Paris		1
	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris		1
103	BOUGERET (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOUGERET A.	2 - Changer Paris		1
39	BOULARD (proc) G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOULARD G.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE (proc) V.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE V.	2 - Changer Paris		1
127	CANAL (proc) G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CANAL G.	2 - Changer Paris		1
128	CAPLIEZ (proc) S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CAPLIEZ S.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
58	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CONNAULT (proc) F.	2 - Changer Paris		1
	CONNAULT F.	2 - Changer Paris		1
	COURTOIS (proc) D.-G.	2 - Changer Paris		1
	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris		1
15	DATI (proc) R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DATI R.	2 - Changer Paris		1
	DAUVERGNE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
60	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DE CLERMONT-TONNERRE (proc) C.	2 - Changer Paris		1

	DE CLERMONT-TONNERRE C.	2 - Changer Paris		1
	DE RAGUENEL (proc) I.	2 - Changer Paris		1
128	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	D'HAUTESERRE (proc) J.	2 - Changer Paris		1
34	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
106	DIDIER (proc) F.-M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris		1
	DOUCERE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris		1
58	DUMAS (proc) C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DUMAS C.	2 - Changer Paris		1
	EVREN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
	EVREN A.	2 - Changer Paris		1
162	GARNIER (proc) N.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	GARNIER N.	2 - Changer Paris		1
	GOUJON (proc) P.	2 - Changer Paris		1
	GOUJON P.	2 - Changer Paris		1
	GRANIER (proc) R.	2 - Changer Paris		1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
130	HATTE (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	HATTE P.	2 - Changer Paris		1
133	JACQUEMONT (proc) H.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris		1
	KERBOUA (proc) F.	2 - Changer Paris		1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	KUSTER (proc) B.	2 - Changer Paris		1
	KUSTER B.	2 - Changer Paris		1
108	LAHOUASSA (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LAHOUASSA A.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ (proc) J.	2 - Changer Paris		1
125	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LECOQ (proc) J.-P.	2 - Changer Paris		1
	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris		1
	LEFEVRE (proc) F.	2 - Changer Paris		1
	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris		1
	LORIAU (proc) J.	2 - Changer Paris		1

	LORIAU J.	2 - Changer Paris		1
	LUBIN-NOEL ((proc) C.	2 - Changer Paris		1
	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS (proc) D.	2 - Changer Paris		1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
60	MARGAIN (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MARGAIN F.	2 - Changer Paris		1
107	MESSAS (proc) E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MESSAS E.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON (proc) V.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON V.	2 - Changer Paris		1
	OLIVIER (proc) J.-B.	2 - Changer Paris		1
108	OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PECHENARD (proc) F.	2 - Changer Paris		1
	PECHENARD F.	2 - Changer Paris		1
	PIRILLO (proc) A.	2 - Changer Paris		1
130	PIRILLO A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	REDLER (proc) J.	2 - Changer Paris		1
	REDLER J.	2 - Changer Paris		1
	STIBBE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
	STIBBE E.	2 - Changer Paris		1
	SZPINER (proc) F.	2 - Changer Paris		1
39	SZPINER F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	TOUBIANA (proc) M.	2 - Changer Paris		1
107	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	TYSSANDIER (proc) A.-C.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris		1
	VERON (proc) A.	2 - Changer Paris		1
103	VERON A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VIRY (proc) P.	2 - Changer Paris		1
134	VIRY P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BADINA-SERPETTE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
111	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
26	BELLIARD (proc) D.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1

	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes		1
49	BOUX (proc) A.-C.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes		1
2	CHARNOZ (proc) S.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes		1
	COFFIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
66	COFFIN A.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	DURAND-RAUCHER (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
113	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	FAUGERON (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
65	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
112	FLORENTIN (proc) A.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	FLORENTIN A.	3 - les Ecologistes		1
	GLEIZES (proc) J.	3 - les Ecologistes		1
21	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
111	GUHL (proc) A.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	GUHL A.	3 - les Ecologistes		1
	HOCQUARD (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
49	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
21	KONE (proc) F.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	KONE F.	3 - les Ecologistes		1
	LERT ((proc) D.	3 - les Ecologistes		1
76	LERT D.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	LETISSIER (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
52	LETISSIER F.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	MAQUOI (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
2	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
135	MARKOVIC (proc) D.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes		1
	MEUNIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
135	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	NIAKATE (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
43	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	PETIT (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
23	PETIT C.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	PIERRE-MARIE (proc) E.	3 - les Ecologistes		1

22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	RAIFAUD (proc) S.	3 - les Ecologistes		1
137	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	REMY-LELEU (proc) R.	3 - les Ecologistes		1
44	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
67	RIVIER (proc) E.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	RIVIER E.	3 - les Ecologistes		1
	SAGASPE (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
89	SAGASPE C.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	SOUYRIS (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
26	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	TIMSIT (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
112	TIMSIT A.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
23	TONOLLI (proc) M.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes		1
44	VASA (proc) L.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	VASA L.	3 - les Ecologistes		1
19	AQUA (proc) J-N.	4 - GCC	Pour[++]	1
	AQUA J-N.	4 - GCC		1
	BAUDRIER (proc) J.	4 - GCC		1
163	BAUDRIER J.	4 - GCC	Pour[++]	1
18	BIDARD (proc) H.	4 - GCC	Pour[++]	1
	BIDARD H.	4 - GCC		1
	BONNET-OULALDJ (proc) N.	4 - GCC		1
1	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC	Pour[++]	1
	BROSSAT (proc) I.	4 - GCC		1
	BROSSAT I.	4 - GCC		1
	GILLET (proc) J.-P.	4 - GCC		1
18	GILLET J-P.	4 - GCC	Pour[++]	1
	GOMES (proc) B.	4 - GCC		1
41	GOMES B.	4 - GCC	Pour[++]	1
54	NAGET (proc) C.	4 - GCC	Pour[++]	1
	NAGET C.	4 - GCC		1
	PATRICE (proc) L.	4 - GCC		1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Pour[++]	1
1	PATRIE (proc) B.	4 - GCC	Pour[++]	1

	PATRIE B.	4 - GCC		1
	PRIMET (proc) R.	4 - GCC		1
19	PRIMET R.	4 - GCC	Pour[++]	1
	BERTHOUT (proc) F.	5 - GIP		1
	BERTHOUT F.	5 - GIP		1
	BOURNAZEL (proc) P.-Y.	5 - GIP		1
	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP		1
	BURKLI (proc) D.	5 - GIP		1
	BURKLI D.	5 - GIP		1
	GOVCIYAN (proc) A.	5 - GIP		1
	GOVCIYAN A.	5 - GIP		1
	IBLED (proc) C.	5 - GIP		1
	IBLED C.	5 - GIP		1
	SEBBAH (proc) H.	5 - GIP		1
	SEBBAH H.	5 - GIP		1
	CASANOVA (proc) P.	6 - MDE		1
	CASANOVA P.	6 - MDE		1
	DE COMPREIGNAC (proc) S.	6 - MDE		1
	DE COMPREIGNAC S.	6 - MDE		1
	GATEL (proc) M.	6 - MDE		1
	GATEL M.	6 - MDE		1
	LECOUTURIER (proc) B.	6 - MDE		1
	LECOUTURIER B.	6 - MDE		1
	LELIEVRE (proc) M.	6 - MDE		1
	LELIEVRE M.	6 - MDE		1
	COCHARD (proc) M.	7 - NI		1
	COCHARD M.	7 - NI		1
	FILOCHE (proc) L.	7 - NI		1
	FILOCHE L.	7 - NI		1
	GIRARD (proc) C.	7 - NI		1
144	GIRARD C.	7 - NI	Pour[++]	1
	JEANNETE (proc) N.	7 - NI		1
	JEANNETE N.	7 - NI		1
	SOREL (proc) L.	7 - NI		1
157	SOREL L.	7 - NI	Pour[++]	1